HISTOIRE CRITIQUE DU TEXTE DU NOUVEAU TESTAMENT, OÙ L'ON ÉTABLIT LA VERITÉ...

Richard Simon, Josè Maria Fonseca de Evora

Digitized by Google

BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
FONDO GORESIO
37
3 B
1

Digitized by Google

HISTOIRE CRITIQUE

des principaux

COMMENTATEURS DU NOUVEAU TESTAMENT,

depuis le commencement du Chriſtianiſme jusques à nôtre tems :

AVEC UNE

DISSERTATION CRITIQUE

ſur les principaux Actes Manuſcrits qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.

Par RICHARD SIMON, Prêtre.

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXCIII.

Digitized by Google

CRITIQUE
HISTORIQUE

PREFACE.

APrès avoir traité du Texte & des Versions du Nouveau Testament, il me reste de parler des Commentateurs & de leur methode. C'est ce qui m'a obligé de lire non seulement les anciens Docteurs de l'Eglise, mais aussi les nouveaux Interpretes. J'ay même joint aux Auteurs orthodoxes un grand nombre de Sectaires, afin que par ce moyen on connût mieux la veritable Tradition, qui a été toûjours contraire aux nouveautez. Cet Ouvrage contient un recueil des meilleurs Commentaires, avec des reflexions sur les principales difficultez de la Religion. On y verra qu'il y a eu de tout tems de savans hommes qui se sont appliquez à l'étude des Livres Sacrez, & à combattre les Heretiques.

Les premiers Chrêtiens paroissent à la verité plus attachez aux sens spirituels & allegoriques, qu'aux explications literales ; mais ils ne laissent pas de nous apprendre l'ancienne Theologie. Si Clement d'Alexandrie & Origene se sont quelquefois émancipez, il est aisé de les redresser ; le tems auquel ils ont écrit les rend en quelque façon excusables. Ils avoient souvent à faire aux Gnostiques, qui tâchoient de plaire au peuple par la subtilité de leurs Allegories, traitant même les Catholiques de gens simples & sans érudition. Les interpretations sublimes & allegoriques étoient alors de saison ; outre qu'il semble que cette maniere d'expliquer l'Ecriture soit née avec l'Eglise, & qu'elle soit venuë de l'usage des Synagogues. Ces deux grands hommes ont aussi mêlé beaucoup de Philosophie dans leurs Ecrits, s'accommodant à la foiblesse des Grecs qu'ils vouloient attirer plus facilement par cette voye à la Religion Chrêtienne. Ils font assez connoitre qu'ils n'ont agi en cela que par condescendance, & qu'ils n'ont été Grecs avec les Grecs que pour les gagner. Saint Irenée au contraire a condamné dans les Gnostiques les sens allegoriques & Philosophiques, qui detruisoient le fond de la Religion. Il temoigne ayant en vûë ces Heretiques, qu'on ne doit recevoir que le sens literal & naturel de l'Ecriture Sainte.

Il a été necessaire que je m'etendisse au long dans cette Histoire Critique sur les sentimens des anciens Gnostiques, qui ayant abusé de plusieurs passages du N. Testament sur lesquels ils apuyoient leurs visions, ont donné occasion aux premiers Peres de les interpreter en d'autres sens. Ils divisoient les hommes en trois Classes, mettant

dans la premiere ceux qu'ils nommoient Spirituels, *& qui étoient tous ſelon eux naturellement ſauvez ou élus. Ceux au contraire de la troiſiéme Claſſe qu'ils appelloient* Charnels, *étoient tous naturellement damnez ou reprouvez. Les premiers Peres qui ont été obligez de combattre ces viſions, n'ont rien oublié pour établir le libre arbitre, montrant que nôtre ſalut dependoit abſolument de nous. C'eſt par raport aux fauſſes idées des Gnoſtiques qu'ils ont parlé tout autrement que S. Auguſtin des matieres de la grace, du libre arbitre, de la prédeſtination & de la reprobation. Cet Evêque s'étant oppoſé aux nouveautez de Pelage, qui au contraire donnoit tout au libre arbitre de l'homme, & rien à la grace, a été l'auteur d'un nouveau Syſtême. Il s'eſt éloigné des anciens Commentateurs, ayant inventé des explications dont on n'avoit point entendu parler auparavant.*

On ne peut donc condamner de Pelagiennes, ou de Semi-Pelagiennes les interpretations de ces premiers Peres, à moins qu'on ne condamne toute l'ancienne Tradition des Egliſes, laquelle eſt ſi oppoſée aux Pelagiens, que lors que ces Heretiques s'éleverent on les pouvoit refuter ſolidement, en retenant la plûpart des anciennes expreſſions, fondées ſur un uſage de pluſieurs ſiecles. Je declare neanmoins, que ce n'a point été pour oppoſer toute l'antiquité à S. Auguſtin, que j'ay recueilli dans cet Ouvrage les explications que les Peres Grecs donnent aux paſſages du N. Teſtament qui regardent la prédeſtination, la grace & le libre arbitre. Comme il y a toûjours eu des diſputes là-deſſus, & qu'il y en a encore preſentement, j'ay cru que je ne pouvois mieux faire, que de raporter fidelement ce que j'ay lu ſur ces paſſages dans les anciens Commentateurs.

Vincent de Lerins a remarqué judicieuſement, que lors qu'il s'agit d'établir la verité d'un dogme, l'Ecriture ſeule ne ſuffit pas, qu'il y faut joindre la Tradition de l'Egliſe Catholique, *c'eſt-à-dire, comme il l'explique luy-même, l'autorité des Ecrivains Eccleſiaſtiques,* Eccleſiaſticæ intelligentiæ autoritas. *Conſiderant les anciennes hereſies, il* (a) *rejette ceux qui forgent de nouveaux ſens, & qui ne ſuivent point pour leur regle les interpretations reçuës dans l'Egliſe*

Vincent. Ler. cont. Hær. cap. 2.

(a) Idcirco multum neceſſe eſt propter tantos tam varii erroris anfractus, ut Propheticæ & Apoſtolicæ interpretationis linea, ſecundùm Eccleſiaſtici & Catholici ſenſus normam dirigatur. *Vincent. Ler. contr. Hær. cap. 2.*

se depuis les Apôtres. Il ajoûte en ſuite, qu'il (b) *ne faut pas* Id. Vinc. Ler. ibid. cap. 4.
n raporter au témoignage d'un ou de deux Peres, mais à ce que
us ont avancé d'un commun conſentement en pluſieurs endroits,
ſans aucune ambiguïté.

Sur ce pied-là on preferera le commun conſentement des anciens
octeurs, aux opinions particulieres de S. Auguſtin. Les quatre
emiers ſiecles n'ont parlé qu'un même langage ſur le libre arbitre,
r la prédeſtination, & ſur la grace. Il n'y a pas d'apparence que
premiers Peres ſe ſoient tous trompez ſur des faits de cette im-
rtance. L'on ne peut pas dire raiſonnablement, qu'ils ont plûtôt
nſulté les principes de leur Philoſophie, que les Ecrits des Evan-
liſtes & des Apôtres. Je n'ay pas pretendu pour cela condamner
nouvelles interpretations de S. Auguſtin, qui ont un grand nom-
d'approbateurs. Je ſouhaite ſeulement que ceux qui ſont gloi-
d'être ſes diſciples, ne faſſent pas paſſer tous les ſentimens de leur
itre pour des articles de foy. Il ſuffit pour être Orthodoxe de re-
noître une grace veritable, interieure & prevenante. Les Pe-
étant tous d'accord ſur ce point-là, on ne peut accuſer de Pela-
niſme ou de Semi-Pelagianiſme ceux qui ne conviennent point en
utes choſes avec S. Auguſtin.

Les Pelagiens ne ſont pas blâmables, en ce qu'ils ont interpreté
ſieurs endroits du N. Teſtament de la même maniere que les an-
ns Commentateurs. Ce n'eſt point en cela que leur herèſie con-
e, à moins qu'on ne pretende que le Pelagianiſme a été dans l'E-
ſe pendant quatre ſiecles. Si ces premiers Ecrivains Eccleſiaſti-
es ne paroiſſent point faire mention de la grace prévenante, ce
ſt pas qu'ils ne l'ayent connuë : ils l'ont ſuppoſée comme une
oſe ſur laquelle il n'y avoit alors aucune difficulté. Ils n'ont ſon-
qu'à refuter les Gnoſtiques, & en ſuite les Manichéens, qui
ient le libre arbitre. Ils ont éclairci pluſieurs paſſages difficiles
ntendre, ſur leſquels ces Heretiques s'apuyoient. Si Saint Au-
ſtin dans les diſputes qu'il a euës avec les Pelagiens leur a don-
d'autres ſens, ſes nouvelles explications ne doivent pas paſ-

(b) Quidquid non unus aut duo tantùm, ſed omnes pariter uno eodemque ſenſu aperté, frequenter, perſeveranter tenuiſſe, ſcripſiſſe, docuiſſe cognoſcit, id ſibi quoque intelligat absque ulla dubitatione credendum. *Id. Vinc. Ler. cap. 4.*

Digitized by Google

ſer pour des deciſions, n'étant autoriſées par aucun Concile General.

Je me ſuis plus arrêté ſur les Commentaires des Ecrivains Grecs, que ſur ceux des Latins, parce que les Grecs qui ont lu le Nouveau Teſtament dans la langue où il a été écrit, ont mieux ſçu la ſignification propre des mots : la plûpart des hereſies ayant pris naiſſance chez eux, ils ont eu plus d'occaſion de les combattre. On trouve dans leurs livres toutes les ſubtilitez des Ariens refutées doctement. Les nouveaux Antitrinitaires n'ont preſque rien produit dans ces derniers tems, qui ne ſoit dans ces anciens Docteurs ; comme chacun en pourra juger par les extraits que j'ay raportez. On y verra des reponſes ſolides aux raffinemens des Sociniens. Luther & Calvin, & quelques autres Novateurs de ce ſiecle ne les ont mépriſez, que parce qu'ils ont ſenti qu'ils leur étoient tout à fait contraires. S'ils avoient été plus communs dans les Egliſes d'Occident, il ne s'y ſeroit peut-être point élevé tant d'hereſies.

Au regard des Latins, j'ay examiné plus au long les Ouvrages de S. Auguſtin, que ceux d'aucun autre, parce qu'il a eu des lumieres particulieres ſur pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, & qu'il a tiré beaucoup de choſes de ſon propre fond. Il n'en eſt pas de même de S. Jerôme, qui n'a preſque fait que copier dans ſes Commentaires, ce qu'il avoit lu dans les Auteurs qui avoient écrit avant luy ſur les mêmes matieres. Il fait paroître par tout beaucoup d'érudition. La Critique dans laquelle il étoit fort exercé, eſt ce qu'il a de particulier. Il ſuit neanmoins quelquefois en cela Origene, qui a été un grand maître dans cet art.

Les Grecs qui ont vécu après S. Chryſoſtôme l'ont copié preſque mot pour mot, ſe contentant d'abreger ſes Commentaires. Et en effet nous n'avons rien de plus exact ſur le Nouveau Teſtament que les Homelies de ce ſavant Evêque, dont la doctrine a été reçuë generalement dans toutes les Egliſes d'Orient, qui le regardent encore aujourdhuy comme leur maître. Il eſt cependant à-propos de lire les Commentaires de Theodoret, de Theophylacte, d'Euthymius & d'Oecumenius, parce qu'ils ont recueilli ce qui eſt repandu dans les livres de ce Pere. Ils éclairciſſent plus en detail les difficultez qui ſe preſentent ; outre qu'ils ont auſſi conſulté quelques autres Peres Grecs. On ajoûtera à ces Auteurs les Chaînes Grecques, ſur leſquelles je me ſuis étendu aſſez au long, ayant même

me indiqué les moyens d'en donner des éditions meilleures que lles qu'on en a publiées. Ces Chaînes renferment les interpretations de plusieurs savans hommes, parmi lesquels il y en a quelques-uns qui ayant ete condamnez comme Heretiques, ou comme spects d'heresie, leurs Ouvrages ne sont point venus jusques à us.

On apprendra dans tous ces Commentateurs joints ensemble, n seulement la maniere dont ils expliquent plusieurs passages du ouveau Testament, mais aussi quelle est leur Theologie, & en quoy e differe de la nôtre. Ils gardent plus d'uniformité entr'eux, nt pour ce qui appartient à la creance qu'à la Discipline, que les heologiens Latins, qui n'ont pas eté si constans dans leurs sennens. Ceux-cy n'ont donné apres S. Jerôme & S. Augustin que s Compilations, qui ne peuvent pas être d'une grande utilité. a plûpart se sont principalement attachez à la doctrine du der-r, qui a été le Docteur des Eglises d'Occident. Ils n'ont pas anmoins suivi si exactement les opinions de S. Augustin, que Grecs & les autres Orientaux ont suivi celles de S. Chrysosne. Quelques-uns ont fait leurs recueils aussi bien sur les livres Diacre Hilaire & de Pelage, que sur ceux de S. Augustin & S. Jerôme.

Une bonne partie de ces dernieres Compilations ayant été faites r des Moines, dans des tems de barbarie, nous n'en pouvons s tirer de grands secours. Elles etoient alors utiles, parce que s-peu de personnes pouvoient consulter les originaux d'où elles ' eté extraites. Bede neanmoins qui a sçu la langue Grecque, st pas un pur Compilateur: il est quelquefois Critique; & ses tractations sur les Actes des Apôtres contiennent des preuves identes de son érudition. Il fait paroître beaucoup de jugement de bon sens dans tout ce Traité, où il raporte en habile homme diverses leçons des Exemplaires, soit Grecs soit Latins, du ouveau Testament. Il cite quelquefois un Exemplaire Grec, qui bien different du Grec ordinaire.

Les Theologiens Scolastiques qui ont succedé à ces Compilateurs, yant eu aucune connoissance de la langue Grecque & de la Crique, n'ont aussi été capables que de recueillir ce qu'ils avoient dans les autres Commentateurs. C'est selon cette methode que erre Lombard a composé une espece de Chaîne sur les Epîtres de

de S. Paul, où il ne dit presque rien de luy-même. S. Thomas qui a aussi ignoré la langue Grecque, a tâché de suppléer à ce defaut par le moyen de quelques Grecs qu'il a consultez. La Chaine qu'il a publiée sur les quatre Evangiles ne renferme pas seulement des Commentateurs Latins ; il y cite des Auteurs Grecs qui n'avoient point encore paru en Latin : mais n'etant pas assez exercé dans la Critique des Ecrivains Ecclesiastiques, il se trompe quelquefois. Ses fautes neanmoins sont excusables, parce qu'il n'a pas supposé luy-même les Actes qu'il produit, comme je l'ay montré. Ce grand homme a aussi laissé un ample Commentaire sur les Epitres de S. Paul, qui n'est pas une simple compilation : car quoy que le fond de son Ouvrage soit pris des Commentateurs qui l'ont precedé, il n'y fait point le metier de Copiste, raportant plûtôt le sens de ces anciens Auteurs, que leurs propres paroles. Il raisonne beaucoup, y mêlant plusieurs questions de Theologie qu'il auroit pu omettre.

Je passe sous silence les autres Commentaires de ces tems-là, qui ont tous de grands defauts, qu'on ne doit pas tant attribuer aux Auteurs, qu'à la barbarie de leurs siecles. Il faut avoüer qu'on a été bien plus exact depuis le commencement du dernier siecle. On a fait de grandes decouvertes, principalement pour le sens literal de l'Ecriture, par le moyen des langues Grecque & Ebraïque auſquelles on s'est appliqué. De plus, comme les Ariens ont donné autrefois occasion aux Orthodoxes d'etudier avec plus de soin la lettre des Livres Sacrez, les Protestans ont aussi servi de motif aux Catholiques, pour examiner avec plus d'application le texte de la Bible. Mais après tout, la Religion ne consistant point dans les subtilitez de la Grammaire & de la Critique, cela n'a point empêché les Catholiques de chercher dans les anciens Peres de certains sens qu'on peut nommer Theologiques, parce que c'est principalement sur ces sortes d'explications que nôtre creance est fondée, & non pas sur les nouveaux sens qu'on a pu trouver dans ces derniers tems.

Ruffin. Hist. Ecclesiast. lib. 2. cap. 9.

Ruffin parlant de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile, qui se retirerent dans un Monastere, pour ne faire d'autre etude pendant l'espace de treize ans que celle des Livres Sacrez, temoigne que ces deux grands hommes ne s'apuyerent pas sur leurs propres lumieres, mais qu'ils suivirent les écrits de leurs predecesseurs,

qui

ui leur ſervirent de regle (c). *Ce qui s'accorde parfaitement avec a remarque de Vincent de Lerins, qu'on a raportee cy-deſſus. L'origine de toutes les nouveautez qu'on a vû naître depuis peu dans l'Egliſe, vient de ce que les Proteſtans n'ont pas eu aſſez de reſpect pour les anciennes Traditions. Il n'y a rien qui y ſoit plus oppoſé que la Confeſſion de foy des Calviniſtes, où apres avoir fait le denombrement des Livres Canoniques, ils ajoûtent ces mots dans l'article quatrieme:* Nous connoiſſons ces Livres être Canoniques, & regle très-certaine de nôtre foy, non tant par le commun accord & conſentement de l'Egliſe, que par le temoignage & interieure perſuaſion du S. Eſprit, qui nous les fait diſcerner d'avec les autres livres Eccleſiaſtiques.

Barclai dans l'Apologie qu'il a écrite en Latin pour les Quakres ou Fanatiques, n'a pas manque de ſe ſervir de ces paroles pour établir ſon Fanatiſme, & d'en conclure que ſans cette revelation, & ce maître interieur qui les inſtruit, la Religion Chrêtienne ne peut ſubſiſter. Les Sociniens au contraire & les Arminiens ſemblent ne point reconnoître d'autre regle pour entendre l'Ecriture que leur raiſon, comme Mr. Spanheim leur a objecte dans ſon Abrege des Controverſes ſur les principales matieres de la Religion. Les premiers cependant appellent auſſi le S. Eſprit au ſecours de leur raiſon dans leur Confeſſion de foy. Quoy (d) qu'il ſe rencontre, *diſent-ils*, quelques difficultez dans l'Ecriture, neanmoins les choſes qui ſont neceſſaires au ſalut, & pluſieurs autres ſont exprimées ſi clairement en d'autres endroits de la même Ecriture, que chacun les peut entendre, principalement ceux qui ont de la pieté & qui aiment la verité, & ceux qui

Rob. Barclaji Apolog. theſ. 3.

Spanhem. Elench. Controv. cum Socin. pag. 141. & 144. It. cum Armin. pag. 239.

Catechef. Racov. de Script. Sacr. cap. 3.

(c) Per annos, ut ajunt, tredecim omnibus Græcorum ſecularium libris remotis, ſolis Divinæ Scripturæ voluminibus operam dabant, eorumque intelligentiam, non ex propria præſumptione, ſed ex majorum ſcriptis & autoritate loquebantur, quos & ipſos ex Apoſtolica ſucceſſione intelligendi regulam ſuſcepiſſe conſtabat. *Ruffin. Hiſt. Eccleſ. lib. 2. cap. 9.*

(d) Etſi difficultates quædam in Scriptura occurrunt, tamen tum multa alia, tum ea quæ ſunt ad ſalutem neceſſaria, ita perſpicuè aliis in locis S. Scripturæ ſunt tradita, ut ab uno quoque, maximè verò pietatis ac veritatis ſtudioſo, & Divinam opem implorante, poſſint intelligi. *Catechef. Racov. de Script. Sacr. cap. 3.*

qui implorent le secours de Dieu. *De plus entre les raisons qu'ils apportent, pourquoy il y a tant de disputes parmi les Chrêtiens sur plusieurs passages de l'Ecriture, ils marquent celle-cy, qu'on n'im-*
Ibid. *plore pas comme il faut l'assistance de Dieu :* Auxilium Divinum eo quo par est studio non implorant.

Quoy qu'il en soit, le defaut de tous ces Sectaires est de n'avoir pas associé au texte de l'Ecriture les veritables Traditions de l'Eglise. Je dis les veritables Traditions, ne parlant que de celles qui sont fondées sur de bons Actes. On auroit tort de nous objecter, que c'est faire injure à la parole de Dieu, que de la faire dépendre en quelque maniere de l'autorité des hommes, puis que ces hommes ne sont pas les auteurs de nôtre creance, mais seulement les temoins de ce qui a été cru dans l'Eglise depuis les Apôtres. Et cela même doit être restreint aux articles fondamentaux de nôtre Religion. Ecoutons la-dessus un des plus sages Ecrivains de l'antiquité, qui ayant établi la foy sur ces deux regles,
Vincent. Ler. cont. Hær. cap. 41. *previent en même tems les difficultez qu'on peut proposer.* La veritable foy, (e) *dit Vincent de Lerins*, doit être premierement fondée sur l'autorité des Livres Sacrez, & en suite sur la Tradition de l'Eglise. Ce n'est pas que les seuls Livres Sacrez ne soient entierement suffisans d'eux-mêmes : mais plusieurs erreurs étant survenuës de la liberté qu'on a prise d'expliquer chacun selon sa fantaisie les paroles de l'Ecriture, il est necessaire de ne point s'éloigner des sens qui sont apuyez sur la Tradition des Docteurs. Ce qu'on doit restreindre principalement aux questions fondamentales de nôtre creance.

Ces reflexions & plusieurs autres semblables que je pourrois ajoûter, ne doivent point detourner les Catholiques de s'appliquer au sens literal & Grammatical de l'Ecriture. Les Gregoires,

---

(e) Primùm Divini Canonis auctoritate, deinde Ecclesiæ Catholicæ Traditione : non quia Canon solus non sibi ad universa sufficiat, sed quia verba Divina pro suo plerique arbitratu interpretantes, varias opiniones erroresque concipiant : atque ideo necesse sit, ut ad unam Ecclesiastici sensus regulam Scripturæ cœlestis intelligentia dirigatur, in iis duntaxat præcipuè quæstionibus, quibus totius Catholici dogmatis fundamenta nituntur. *Vincent. Ler. contr. Hær. cap.* 41.

goires, les Baſiles, les Chryſoſtômes, qui ont été dans les ſentimens que nous venons de marquer, n'ont pas laiſſé de ſatisfaire aux objections les plus raffinées des Ariens, & des autres Heretiques independemment de la Tradition. Ils ont expliqué la force des mots, ſans negliger les ſubtilitez de la Grammaire & de la Critique. Et en effet le Texte Sacré étant le premier fondement de nôtre Religion, il ne doit rien contenir d'où on la puiſſe detruire. Auſſi s'eſt-on appliqué dans cet Ouvrage, à faire connoitre les Commentateurs qui ont le plus travaillé ſur le ſens literal. Et comme les nouveaux Sectaires en ont fait une étude particuliere, j'ay parlé au long des Interpretes Lutheriens, des Zuingliens & Calviniſtes, des Antitrinitaires & des Arminiens. Je ne me ſuis pas même renfermé dans les ſeuls Commentateurs, ayant donné des Analyſes de quelques livres fort rares, & entr'autres de ceux de Wiclef, de Servet & d'Ochin, parce que les Proteſtans ont imité en beaucoup de choſes le premier, & que les deux autres ont montré le chemin aux Sociniens.

On ne doit pas trouver mauvais que j'aye expliqué la methode & les ſentimens de tous ces Novateurs; car outre que cela eſt de mon ſujet, S. Cyrille d'Alexandrie a recommandé aux Orthodoxes de ne point negliger les livres des Heretiques, parce qu'on peut s'en ſervir utilement, & même contr'eux. Les Compilateurs des Chaines Grecques ſur le Nouveau Teſtament, nous repreſentent les interpretations de pluſieurs Heretiques, n'ayant pas eu honte de marquer leurs noms. Saint Jerôme avoüe librement qu'il a profité de leurs Ouvrages, & qu'il ne les a pas moins copiez dans ſes Commentaires, que ceux des Ecrivains Orthodoxes. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions encore aujourdhuy leurs livres entiers. Les fragmens qui nous reſtent des Remarques de Theodore d'Heraclee ſur l'Ancien & ſur le Nouveau Teſtament, ſont des preuves manifeſtes que cet Arien avoit medité ſur le ſens literal, & ſur la Critique. Les Syriens ont traduit en leur langue les Notes de Severe Patriarche d'Antioche, qui a été un des chefs des Monophyſites. Les Grecs même Orthodoxes n'ont point fait difficulté d'en inſerer une partie dans leurs recueils. Je ſay que quelques ſavans hommes ont pretendu, que

Cyrill. Alexandr. Præfat. Comm. in Joann.

le Severe, qui eſt ſi ſouvent nommé dans les Chaînes Grecques, n'eſt point le Severe auteur de la ſecte des Severiens : mais quelques manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du Roy prouvent evidemment le contraire.

J'ay enfin touché en paſſant dans cette Hiſtoire Critique des Commentateurs du Nouveau Teſtament, quelque choſe de ce qui regarde les exemplaires manuſcrits des Ecrivains Eccleſiaſtiques : d'où l'on pourra juger que les editions qui en ont été publiées ne ſont pas toûjours exactes. Je me ſerois étendu plus au long ſur cela, ſi je n'avois eu deſſein d'en traiter dans un Ouvrage ſeparé. De plus ce volume n'etant déjà que trop gros, je n'ay pu parler des Concordes du Nouveau Teſtament, qui ſont en grand nombre, ni de quelques autres livres qui entroient naturellement dans cet Ouvrage. C'eſt ce que je reſerve à une autre occaſion, auſſi bien que les reponſes à quelques objections qu'on a faites contre les deux premieres Parties de cette Hiſtoire. Je ſatisferai en même tems à pluſieurs difficultez qu'on a propoſées ſur d'autres ſujets, & qui meritent d'être eclaircies.

Il me reſte de prier ceux qui liront ce livre, de ne point juger des endroits où il ſe ſera gliſſé quelques fautes, qu'ils n'ayent auparavant examiné ſi elles ne peuvent point venir de l'Imprimeur ou du Copiſte. J'ay déjà obſerve dans la Preface de la Critique des Verſions, qu'il ne faut quelquefois que changer de place un point ou une virgule, pour changer entierement le ſens : ce que j'y ay confirmé par l'exemple d'une faute qu'on ne peut attribuer en effet qu'à l'Imprimeur. J'ajoûterai icy l'exemple d'une ſeconde faute qui n'eſt pas moins évidente, & qu'un lecteur plus équitable, que l'Auteur des Difficultez propoſées à Mr. Steyaert, *auroit pu facilement corriger. C'eſt à la page* 362. *de cette même Critique, où on lit que* la premiere Partie de la Verſion du P. Amelote a été imprimée avec des notes en 1666. dans un tems que ceux qu'on nomme Janſeniſtes joüiſſoient d'une profonde paix dans Paris. *Il faut placer la marque de diſtinction avant ces mots.* Dans un tems que ceux qu'on nomme Janſeniſtes joüiſſoient d'une profonde paix dans Paris, Mr. Arnauld, *&c. Je ne pretens pas pour cela n'être point tombé dans de veritables fautes, étant tres-difficile*

cile de ne se pas tromper dans un Ouvrage d'une si grande étenduë, & qui renferme des matieres si differentes. Je suis prêt à profiter des avertissemens qu'on voudra me donner, me soumettant à la censure de tout le monde.

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. *Pourquoy les premiers Peres s'éloignent ordinairement du ſens literal de l'Ecriture. Examen de quelques-uns de leurs Ouvrages, & de leur maniere d'interpreter les Livres du Nouveau Teſtament.* Pag. 1

CHAP. II. *De Clement d'Alexandrie; ſa maniere d'interpreter l'Ecriture Sainte dans ſes Livres appellez* Hypotypoſes. *Pourquoy il fait quelquefois un mélange de la Philoſophie & de la Religion. Raiſon de ſes frequentes allegories. Sa Theologie. De ſon diſcours intitulé,* Quel eſt le riche qui peut être ſauvé. *Des Gnoſtiques. Leur maniere d'interpreter le Nouveau Teſtament. Reflexions ſur leur Theologie.* 17

CHAP. III. *D'Origene, & de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Premierement de celuy que nous avons en Grec ſur l'Evangile de S. Jean. Sa methode & ſa Theologie dans ce Commentaire.* 37

CHAP. IV. *Des Commentaires d'Origene ſur S. Matthieu, dont le Grec a été conſervé. Reflexions ſur ſa methode, & ſur ſon érudition.* 55

CHAP. V. *Des extraits qui nous reſtent en Grec des Commentaires d'Origene ſur le Nouveau Teſtament. De ſon Traité de la Priere, où il explique l'Oraiſon Dominicale. Des livres & des extraits ſuppoſez, qu'on a publiez en Grec ſous ſon nom. De ſes Commentaires dont nous n'avons que les anciennes verſions Latines.* 70

CHAP. VI. *D'Euſebe de Ceſarée, & de ce qu'il a écrit en particulier ſur le N. Teſtament. De S. Athanaſe, & de la diſpute qui a été publiée ſous ſon nom, & ſous celuy d'Arius; d'où l'on peut apprendre les paſſages qui étoient alors en controverſe entre les Catholiques & les Ariens, & les interpretations qu'on leur donnoit.* 88

CHAP. VII. *De l'Homelie de S. Baſile ſur les premiers mots de l'Evangile de S. Jean. De quelques autres Ouvrages de ce Pere, qui nous font connoître quelle a été ſa methode dans l'explication du Nouv. Teſtament. De S. Gregoire de Nyſſe. Du Traité qu'il a écrit pour concilier les Evangiles ſur la reſurrection*

tion de J. CHRIST. *De ſes livres contre les Heretiques.* 101
CHAP. VIII. *De la methode de S. Gregoire de Nazianze, & de ſa maniere d'expliquer les paſſages du N. Teſtament qu'il raporte dans ſes Ouvrages.* 119
CHAP. IX. *Des Commentaires de S. Hilaire ſur S. Matthieu: & de ceux d'Hilaire Diacre de Rome ſur les Epitres de Saint Paul. Des queſtions ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament, qu'on croit être du même Auteur.* 125
CHAP. X. *Des Commentaires de S. Jean Chryſoſtôme ſur le N. Teſtament; premierement de ſes Homelies ſur S. Matthieu & ſur S. Jean.* 147
CHAP. XI. *Des Homelies de S. Jean Chryſoſtôme ſur les Actes des Apôtres, & ſur l'Epitre de S. Paul aux Romains.* 161
CHAP. XII. *Des Homelies de S. Jean Chryſoſtôme ſur quelques autres Epitres de S. Paul.* 178
CHAP. XIII. *Du Commentaire ſur S. Matthieu, qui a pour titre,* L'ouvrage imparfait. 191
CHAP. XIV. *Du Commentaire de S. Ambroiſe ſur S. Luc; & de celuy de S. Jerôme ſur l'Evangile de S. Matthieu.* 206
CHAP. XV. *Des Commentaires de S. Jerôme ſur quelques Epitres de S. Paul.* 221
CHAP. XVI. *Des Commentaires de Pelage ſur les Epitres de S. Paul.* 236
CHAP. XVII. *Des Commentaires de S. Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament.* 246
CHAP. XVIII. *Des quatre livres de S. Auguſtin qui ont pour titre,* De la Concorde des Evangeliſtes. 260
CHAP. XIX. *De la methode que S. Auguſtin a ſuivie dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du N Teſtament, lors qu'il diſpute contre les Heretiques. Premierement de ſes diſputes contre les Ariens.* 268
CHAP. XX. *De la methode que S. Auguſtin a ſuivie dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du N. Teſtament, dans ſes diſputes contre les Pelagiens.* 283
CHAP. XXI. *Du Commentaire de S. Cyrille Archevêque d'Alexandrie ſur l'Evangile de S. Jean; & d'Iſidore de Damiette, qui a expliqué dans ſes Epitres pluſieurs paſſages du N. Teſtament.* 300

CHAP.

CHAP. XXII. *Du Commentaire de Theodoret sur les Epitres de S. Paul.* 314

CHAP. XXIII. *De la Paraphrase Grecque de Nonnus sur S. Jean, & de la Latine de Juvencus sur les quatre Evangiles. De quelques autres Auteurs Latins, qui ont ecrit en vers sur une partie du N. Testament.* 325

CHAP. XXIV. *Des Commentaires de Primasius, de Bede & d'Alcuin sur le N. Testament.* 338

CHAP. XXV. *Des Commentaires de Raban Maur Archevêque de Mayence, & de Claude Evêque de Turin sur le N. Testament.* 348

CHAP. XXVI. *Du Commentaire de Haymo sur les Epitres de S. Paul, & de celuy de Christien Druthmar sur l'Evangile de S. Matthieu. D'Ansbert sur l'Apocalypse.* 365

CHAP. XXVII. *De Walafride Strabus auteur de la Gloſe ordinaire, de Sedulius, de Paſchaſe Ratbert, de Smaragde, & de quelques autres Commentateurs Latins du N. Teſtament.* 377

CHAP. XXVIII. *Des Commentaires de Theophylacte ſur le N. Teſtament.* 390

CHAP. XXIX. *Du Commentaire ſur les Evangiles qui a été imprimé en Latin ſeulement ſous le nom du Moine Euthymius, & dont il y a deux Exemplaires Grecs dans la Bibliotheque du Roy.* 409

CHAP. XXX. *Des Chaines Grecques ſur le N. Teſtament, & premierement de celles qu'on a publiées ſur les Evangiles. Quel uſage l'on doit faire de ces ſortes de recueils.* 422

CHAP. XXXI. *Extraits des Commentaires de quelques Auteurs celebres, qui ſont citez dans les Chaines Grecques ſur les Evangiles, & dont nous n'avons point les Ouvrages.* 437

CHAP. XXXII. *De la Chaine Grecque qui a été publiée ſous le nom d'Oecumenius ſur les Actes des Apôtres, & ſur toutes les Epitres. De quelques MSS. qui ſont dans la Bibliotheque du Roy.* 457

CHAP. XXXIII. *Des Commentaires de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de S. Thomas, & de Nicolas de Lira ſur le N. Teſtament. Des Additions de Paul Evêque de Burgos.* 468

CHAP. XXXIV. *Des Notes de Laurens Valle, & des Commentaires de Denis le Chartreux, de Toſtat, & de Jaques le Fevre*

le Fevre d'Etaples Theologien de Paris pag. 484.
Chap. 35. des Notes qu'Erasme a jointes a la version du Nouveau Testament. Jugement de ses Paraphrases. pag. 507.
Chap. 36. des Apologies qu'Erasme a ecrites pour defendre sa Version, sa Paraphrase, et ses Notes. pag. 521.
Chap. 37. des Commentaires de Cajetan sur le Nouveau Testament et du liure que Catharin a ecrit contre ce Cardinal. du Commentaire du même Catharin sur les Epitres de S. Paul, et de celuy de Dominique Soto sur l'Epitre aux Romains. pag. — — — — 537.
Chap. 38. du Commentaire de Jaques Sadolet sur l'Epitre aux Romains, de Vatablus, de Pena, de Feruz, et de quelques autres Commentateurs Theologiens. pag. — — 550.
Chap. 39. de la Paraphrase de Tilelman sur le Nouveau Testament. des petites Notes de Robert Etienne, et des Censures des Theologiens de Paris. D. Isidorus Clarius, de Zegerus, et de Guillaud. pag. — — — — 563
Chap. 40. des Commentaires de Jean Fagnez, de Jean Arboreus, et de Claude d'Espence, Theologiens de Paris. pag. — 579.
Chap. 41. du Commentaire de Jansenius Eveque de Gand sur sa Concorde des Evangiles, et des Commentaires du Cardinal Tolet sur S. Jean, sur S. Luc, et sur l'Epitre aux Romains. de Ribera sur l'Epitre aux Hebreux, et sur l'Evangile de S. Jean. pag. — — — — 595.
Chap. 42. du Commentaire de Maldonat sur les Evangiles.

de

de Benoit Justiniani sur S. Paul, et sur les Epitres Canoniques. des Scolies d'Emmanuel Sa, de Luc de Bruges et de Mariana. pag. — — — — 618.
Chap. 23. des Commentaires d'Adam Sasbouth et de Guillaume Estius sur les Epitres de S. Paul. de Bence, et de Fromond. pag. — — — — — 639.
Chap. 24. des Commentaires de Menochius, de Tirin, et de Cornelius a lapide sur le N. Testament. de celuy de Jansenius Evesque d'Ypres sur les Evangiles. pag. — 651.
Chap. 25. des Commentateurs Heterodoxes de ces derniers tems, et premierement de Jean Wiclef, et de Jean Hus. pag. — — — — — 666
Chap. 26. des Commentaires de Luther et de Melancton sur le N. Testament avec des reflexions sur leur methode pag. — — — — — 684
Chap. 27. des Commentaires de Flacius Illyricus, de Joachim Camerarius et de quelques autres Lutheriens. pag. — 700
Chap. 28. de quelques autres celebres Commentateurs Lutheriens sur le N. Testament. pag. — — — 717.
Chap. 29. des Commentateurs Zoingliens & Calvinistes. Premierement de Zwingle, de Bullinger, de Oecolampade, & de Martin Bucer. pag. — — — — 726
Chap. 30. de Commentaires de Calvin, de Musculus & de Beze sur le N. Testament. pag. — — — 745
Chap. 31. de Jean Piscator, de Francois Lomar & de quelques autres Comentateurs Calvinistes du N. Testament. pag. — 760

Chap. 52. des Remarques de Castalio, de Drusius, de Casaubon & de quelques autres Protestans, qui se sont appliquez à la Critique & à la Grammaire pag. — 774.
Chap. 53. des Remarques de Louis de Dieu, de Jean Price & de quelques autres Critiques sur le N. Testament. du Commentaire de Jean Lightfoot. pag. — 787.
Chap. 54. des Commentateurs Arminiens. d'Arminius & d'Episcopius. des Notes de Grotius sur tout le N. Testament. pag. — — — — 798.
Chap. 55. des Nouveaux Antitrinitaires. Premierement de Michel Servet, de Bernardin Ochin & de quelques autres Unitaires. pag. — — — — 815
Chap. 56. des Commentaires de Faust Socin & de Jean Crellius sur le N. Testament. pag. — — 834.
Chap. 57. des Commentaires de Schlichtingius, de Wolzogue & de Brenius sur le Nouveau Testament. des Controverses d'Enjedin. pag. — — 851
Chap. 58. des Commentaires en langue vulgaire sur le Nouveau Testament tant en general qu'en particulier & principalement des Notes de Rene Benoit & du Pere Veron, des Paraphrases de Mr. Lodeau, & des Remarques du P. Amelot. pag. — 871.
Chap. 59. Des Notes qui sont jointes à la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons. pag. — 891.

Chap. 60. des explications que les Traducteurs de Mons ont inserées dans le texte de leur Version du Nouveau Testament. pag. — — — 90

HISTOIRE CRITIQUE

des principaux COMMENTATEURS DU NOUVEAU TESTAMENT,

depuis le commencement du Christianisme jusques à nôtre tems.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoy les premiers Peres s'éloignent ordinairement du sens literal de l'Ecriture. Examen de quelques-uns de leurs ouvrages, & de leur maniere d'interpreter les Livres du Nouveau Testament.

POur connoître l'état de la Religion Chrêtienne dans ses premiers commencemens, il est necessaire de jetter les yeux sur les usages des Synagogues, qui étoient au tems de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Les Chrêtiens n'ont pas seulement reçû des Juifs, les Livres qui composoient alors le corps de l'Ecriture Sainte, mais ils ont aussi imité leur methode dans la maniere d'expliquer ces Livres. Les Juifs étoient à la verité partagez en deux Sectes très-differentes l'une de l'autre: mais celle des Pharisiens étoit la principale, & la plus étenduë. Les Saducéens qui ne consideroient dans la Loy que le seul texte, avoient en quelque façon renoncé à l'ancienne

cienne creance de leurs Peres. Comme ils rejettoient tout ce qu'on nommoit Tradition, ils avoient reduit la creance des Juifs à un bien petit nombre d'articles fondamentaux. JESUS-CHRIST & les Apôtres s'étant declarez en faveur des Phariſiens, il n'eſt pas ſurprenant que les premiers Chrêtiens les ayent ſuivis en cela, & qu'ils ayent autoriſé dans leurs écrits leur maniere d'interpreter les Livres Sacrez.

S'il nous reſtoit quelques Commentaires des premiers Chrêtiens de Jeruſalem, connus ſous le nom de Nazaréens, on y trouveroit des explications ſemblables à celles qui étoient en uſage parmi les Phariſiens de ce tems-là. S. Jerôme qui en avoit lû quelques-uns, nous a laiſſé des fragmens, qui nous aprennent quelle a été leur methode. Il raporte leur interpretation ſur ces paroles d'Iſaïe, *Et erit vobis in ſanctificationem, in lapidem autem offenſionis, & in petram ſcandali duabus domibus Iſraël*; d'où il paroît que bien qu'ils fuſſent oppoſez aux Juifs, ayant embraſſé le Chriſtianiſme, ils ſuivoient neanmoins leurs manieres & leurs principes, étant inſtruits de leurs traditions. Ecoutons ce docte Pere ſur cet endroit du Prophete. (*a*) Les Nazaréens, dit-il, qui font profeſſion d'être Chrêtiens ſans abandonner les ceremonies de la Loy, entendent par les deux maiſons dont le Prophete parle, la famille de Sammai & celle de Hillel, celebres Docteurs Juifs, deſquels les Scribes & les Phariſiens tirent leur origine. . . . Ils parurent dans la Judée peu de tems avant la naiſſance de JESUS-CHRIST. Le nom du premier, qui eſt Sammai, ſignifie *diſſipateur*, & celuy de Hillel ſignifie *profane*, ayant diſſipé & corrompu par leurs traditions les commandemens de la Loy. Ce ſont ces deux maiſons

Iſa. c. 8.

(a) Duas domus, *Nazarei qui ita Chriſtum recipiunt, ut obſervationes veteris legis non amittant, duas familias interpretantur Sammai & Hillel, ex quibus orti ſunt Scribæ & Phariſæi. . . . Sammai igitur & Hillel, non multò prius quàm Dominus naſceretur, orti ſunt in Judæa: quorum prior* diſſipator *interpretatur, ſequens*, profanus, *eo quòd per traditiones & δευτερώσεις ſuas legis præcepta diſſipaverint atque mutaverint: & has eſſe duas domus quæ Salvatorem non receperint, qui factus ſit eis in ruinam & in ſcandalum.* Hieron. lib. 3. Comment. in Iſa. cap. 8.

maisons ou familles, selon les Nazaréens, lesquelles n'ont point reçû le Messie, qui a été l'occasion de leur ruine & de leur chûte. S. Jerôme produit au même endroit l'explication qu'ils donnoient à ces autres paroles d'Isaïe, *Cùm dixerint ad vos, quærite à Pythonibus & à Divinis . . .* D'où l'on connoît qu'ils étoient entierement opposez à l'imitation de JESUS-CHRIST, aux fausses traditions des Pharisiens, qui s'étoient fort émancipez, sous pretexte que leurs ancêtres avoient reçû de Dieu des interpretations de leur Loy, qui n'avoient point été mises par écrit.

Mais cet abus ne fit pas rejetter entierement aux Nazaréens les traditions, dont une partie étoit bien fondée, & avoit été même approuvée par JESUS-CHRIST. Ces Pharisiens nous ont conservé plusieurs articles de nôtre creance, que les Saducéens ne recevoient point; parce qu'ils ne jugeoient pas qu'ils fussent dans la Loy de Moyse. Et en effet, si l'on ne joint à la lettre de cette Loy un certain sens, qui étoit reconnu en ce tems-là de la plûpart des Juifs, on ne les y trouvera pas facilement. C'étoit assez que JESUS-CHRIST & ses Disciples les eussent autorisez, pour les faire recevoir aux premiers Chrêtiens, qui ont suivi leur methode dans l'interpretation des Livres Sacrez.

Les Epîtres de S. Paul sont remplies de ces sortes de sens, qu'on nomme sublimes & spirituels: & c'est ce qui a fait dire à un habile Protestant, qu'outre la Loy écrite que Dieu a donnée à Moyse, il y a une autre Loy apellée *Cabbale*, ou Tradition. *Superest Lex altera, hoc est Cabbala, sive ea doctrina, quæ licet à summo Numine tradita sit, tamen in tabulas relata non est.* (b) J'appelle Cabbale, continuë cet Auteur, un sens mystique de certaines choses qui sont cachées dans les Livres Sacrez. Il pretend que dans l'Ancien Testament les Prophetes avoient la connoissance de ce sens mystique, & que dans la nouvelle Loy il a été

Petr. Cun. lib. 3. de Repub. Heb. c. 8.

(b) *Ego verò Cabbalam appello mysticum intellectum earum rerum, quæ in sacris libris latent. Is intellectus cùm antea penes vates fuisset, sed non vulgandus mortalium sæculis, tandem divino numine Apostolis & Evangelistarum concessus scriptoribus est; uti quod diu latuerat, publicâ voce illorum proderetur universis.* Petr. Cun. l. 3. de Rep. Hebr. c. 8.

inſpiré aux Apôtres & aux Evangeliſtes. En quoy il ſemble abuſer du mot de *Cabbale* ou Tradition, qu'on ne peut pas apeller proprement *inſpiration*. Auſſi n'a-t-il pas été neceſſaire, que les Apôtres ayent reçû par la voye de l'inſpiration tous les ſens ſublimes & allegoriques, qu'ils donnent à pluſieurs paſſages de l'Ecriture. De plus cette ſorte d'interpretation n'étoit pas reſervée aux ſeuls Prophetes dans le Vieux Teſtament. Les Docteurs en étoient auſſi comme les depoſitaires, qui les repandoient même parmi le peuple dans leurs explications de la Loy.

Les Ebreux n'ont eu rien de ſingulier en cela: car les Caldéens, les Egyptiens, & pluſieurs autres nations, ſur tout dans l'Orient, avoient de ſemblables interpretes de leur culte & de leurs ceremonies. Leur Theologie conſiſtoit principalement dans les ſens ſublimes & allegoriques: mais, comme l'imagination a ſouvent part à ces ſortes d'interpretations, il arriva que les explications des Docteurs Juifs degenererent en ſubtilitez & rafinemens, comme on le peut prouver par leurs plus anciens Commentaires.

Il ſemble même que ce defaut ait paſſé des Rabbins aux Chrêtiens. Car ſi nous conſultons les écrits de nos plus anciens Docteurs, nous y trouverons des exemples de ces ſortes de ſubtilitez. L'Epître qui a été publiée ſous le nom de S. Barnabé, & qui a été connuë ſous ce nom dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, ne contient preſque autre choſe que des interpretations myſtiques. S. Clement s'eſt auſſi conformé à l'uſage de ſon tems, lors qu'il a parlé dans ſon Epître adreſſée à ceux de Corinthe du cordon de fil de couleur d'écarlate, que Raab donna pour ſigne aux Iſraëlites, comme d'un type du ſang de JESUS-CHRIST, qui devoit ſauver tous ceux qui croyent en Dieu.

THEOPHILE D'ANTIOCHE.

Le plus ancien Commentaire que nous ayons des quatre Evangiles eſt celuy de Theophile Evêque d'Antioche, dont il ne nous reſte que la traduction Latine, qui a été inſerée dans la Bibliotheque des Peres. Il ſemble neanmoins que S. Jerôme ait douté qu'il fût veritablement de cet Evêque, auſſi bien qu'un autre Commentaire qu'il avoit lû ſous ſon nom ſur les Proverbes de Salomon. La raiſon qu'il en

en aporte eſt, qu'il n'étoit pas écrit avec autant de politeſſe que ſes autres ouvrages. *Legi*, dit-il, *ſub nomine ejus* (Theophili) *in Euangelium & in Proverbia Salomonis Commentarios, qui mihi cum ſuperiorum voluminum elegantia & phraſi non videntur congruere.*

Hieron. Catal. Script. Eccleſ.

Mais comme ce Commentaire de Theophile ſur les Evangiles conſiſte en de ſimples obſervations, & en des ſens qui ſont le plus ſouvent myſtiques & allegoriques, il n'eſt pas étonnant qu'il y faſſe paroître moins d'élegance que dans ſes autres ouvrages, parce que ce n'eſt pas un diſcours continué. S. Jerôme même dans ſa preface ſur S. Matthieu le met au nombre des Commentateurs, qu'il a lûs ſur cet Evangeliſte, *Theophili Antiochenæ urbis Epiſcopi Commentarios:* & il ne doute nullement de l'auteur. A quoy l'on peut ajoûter, qu'il raporte dans une de ſes Epîtres un long fragment de ce même Commentaire, lequel fragment ſe trouve preſque mot pour mot dans l'édition Latine qui en a été publiée. Algaſia luy avoit demandé l'explication de quelques paraboles, & entr'autres de celle de l'Econôme injuſte, dont il eſt parlé au Chapitre 16. de S. Luc. Il luy donne pour reponſe l'interpretation de Theophile, qui avoit été le ſeptiéme Evêque d'Antioche après S. Pierre, & qui avoit laiſſé un Commentaire ſur les quatre Evangiles. *Theophilus Antiochenæ Eccleſiæ ſeptimus poſt Petrum Apoſtolum Epiſcopus, qui quatuor Euangeliſtarum in unum opus dicta compingens, ingenii ſui nobis monumenta reliquit, hæc ſuper hac parabolâ in ſuis Commentariis eſt locutus.*

Id. Hier. præfat. Comm. in Matth.

Hieron Epiſt. ad Algaſ. 151. qu. 6.

Les ſeules paroles de Theophile que S. Jerôme a inſerées dans ſa lettre, ſuffiſent pour nous faire connoître l'eſprit & la methode de cet ancien Commentateur. Il dit (*c*) que Dieu eſt cet homme riche qui avoit un Econôme, & que S. Paul qui avoit été inſtruit par Gamaliel eſt cet Econôme, lequel avoit diſſipé le bien de ſon maître en perſecutant ceux qui croyoient en J. CHRIST;

(c) *Dives qui habebat villicum ſive diſpenſatorem, Deus omnipotens eſt, quo nihil eſt ditius. Hujus diſpenſator eſt Paulus, qui ad pedes Gamalielis ſacras literas didicit, & Legem Dei ſuſceperat diſpenſandam: qui cùm capiſſet credentes*

mais en ayant été repris il dit en luy-même, que ferai-je moy qui ay été Docteur de la Loy chez les Juifs ? Il faut que je devienne maintenant disciple parmi les Gentils, & d'intendant que j'étois je suis reduit à travailler de mes mains. C'est cependant ce que je ne puis souffrir, & j'ay honte de mendier ; je ferai donc ce que je juge me devoir être utile, afin que quand on m'aura ôté l'administration du bien dont je suis l'Econôme, les Chrêtiens me reçoivent chez eux.

Theophile continuë d'expliquer de la même maniere le reste de la parabole, comme on le peut voir dans S. Jerôme, ou plûtôt dans le Commentaire même de l'auteur. (*d*) Si vous me demandez, ajoûte-t-il, pourquoy S. Paul est appellé un Econôme injuste ? C'est qu'il ne gardoit pas assez de justice dans le partage qu'il faisoit en enseignant la Loy. Il croyoit au Pere, & il persecutoit le Fils. Il reconnoissoit le Dieu Souverain, mais il nioit le S. Esprit. Cet Apôtre a donc été plus prudent en abandonnant la Loy, que ces autres qui étant cy-devant enfans de lumiere, & continuant d'observer les ceremonies de la Loy, ont perdu JESUS-CHRIST, qui est la veritable lumiere de Dieu le Pere.

Ces sortes d'interpretations mystiques & spirituelles ayant été en usage dès les premiers tems

---

credentes in Christo persequi, ligare, occidere, & omnem Domini sui dissipare substantiam, correptus à Domino est : Saule, Saule, quid me persequeris ? Durum est tibi contra stimulum calcitrare : *dixitque in corde suo*, quid faciam ? *quia qui magister sui & villicus, cogor esse discipulus & operarius. Fodere non valeo : omnia enim mandata Legis, quæ terræ incubabant, cerno esse destructa, & Legem atque Prophetas usque ad Joannem Baptistam esse finitos. Mendicare erubesco, ut qui Doctor fuerim Judæorum, cogor à gentibus & à discipulo Ananiæ salutis ac fidei doctrinam mendicare. Faciam igitur quod mihi utile esse intelligo, ut postquam projectus fuero de villicatione, recipiant me Christiani in domos suas.* Theoph. Comm. in Luc. apud Hieron.

(d) *Quod si quæsieris quare vocatur* villicus iniquitatis ? *in Lege quæ Dei est iniquus erat villicus, qui bene quidem offerebat, sed non bene dividebat ; credens in Patrem, sed Filium persequens ; habens Deum omnipotentem, sed Spiritum Sanctum negans. Prudentior itaque fuit Paulus Apostolus in transgressione Legis, filiis quondam lucis qui in Legis observatione versati, Christum, qui Dei Patris verum lumen est, perdiderunt.* Theoph. ibid.

tems de la Religion Chrêtienne, il ſemble qu'elles ſoient nées avec elle : & comme l'on verra dans la ſuite de ce diſcours, les Heretiques Gnoſtiques en faiſoient leur principal fondement. Ce n'eſt pas que Theophile n'explique auſſi quelquefois la lettre de ſon texte ; mais il le fait rarement. Il s'arrête de plus à interpreter les mots Ebreux qui ſont dans les Evangiles, y en ayant eu dès lors quelques recueils. C'eſt ainſi, par exemple, que ſur ces mots de S. Matthieu, *Vox in Rama audita eſt*, il dit que *Rama* ſignifie *haut*, *id eſt in excelſo, ſcilicet longè latèque diſperſus*. Il explique ſur ces autres mots de S. Matthieu, *In Bethlehem civitate Judæ*, la ſignification des mots *Bethlehem* & *Juda*, *hoc eſt*, dit-il, *in domo panis ; Juda verò confeſſio interpretatur*. Ce qui a été imité enſuite par les autres Commentateurs du N. Teſtament.

La principale application de cet ancien Evêque d'Antioche, eſt de faire connoître les myſteres de la Religion Chrêtienne. C'eſt pourquoy il ſuit preſque toûjours les ſens ſublimes & allegoriques, ſe ſervant du texte des Evangiles pour expliquer l'ancienne Theologie. Je me contenterai de raporter icy l'interpretation qu'il donne au commencement de l'Evangile de S. Jean, laquelle eſt tout à fait Theologique. Il dit ſur ces mots, *In principio erat verbum*, que par le mot de *principe* on doit entendre *Dieu*, & par le Verbe *le Fils de Dieu*, duquel la voix du Pere a dit, *J'ay proferé une bonne parole*, c'eſt-à-dire CHRIST, par qui toutes choſes ont été faites. *Principium eſt Deus, verbum Filius Dei Chriſtus, de quo paterna vox dicit in Pſalmo, Eructavit cor meum verbum bonum, id eſt Chriſtum, per quem omnia facta ſunt*. Ce qui eſt conforme à la doctrine de ce Pere dans les ouvrages que nous avons de luy en Grec.

Il n'y a rien de plus dans l'explication qu'il donne en ce même lieu à ces paroles, *Sine ipſo factum eſt nihil*, qui ne s'accorde avec les plus anciens Commentateurs du Nouveau Teſtament. Il place le point après le mot de *nihil*, comme ſi le ſens finiſſoit là ; ce qui a été auſſi obſervé par les premiers Peres de l'Egliſe, & même par les Gnoſtiques. La ponctuation qui eſt preſentement en uſage, & qui eſt la veritable, n'a été bien autoriſée, ſur

ſur tout parmi les Grecs, que depuis S. Chryſoſtôme. Il entend par le mot de *nihil*, les idoles; & il apuye ſa penſée
1 Cor. 8: 4. ſur un paſſage de S. Paul, *& ſine ipſo factum eſt nihil, id eſt idolum, quod, ut ait Apoſtolus, ſcimus quia nihil eſt in mundo.* Ce qui convient auſſi avec les plus anciennes interpretations de cet endroit de S. Jean; enſorte qu'il n'y a rien dans tout ce que nous venons de raporter de ce Commentaire, qui puiſſe faire croire qu'il n'eſt pas de Theophile.

S. Irenée. Quoy que nous n'ayons rien de S. Irenée ſur les Livres du Nouveau Teſtament en particulier, ce qu'il a écrit contre les anciens Heretiques peut être d'un grand ſecours pour l'explication de ces Livres. Il ſemble d'abord que ce ſavant Evêque ait voulu condamner les ſens ſpirituels & allegoriques, marquant ſouvent qu'il faut s'arrêter aux interpretations ſimples & literales. Mais il n'a eu en vûë que les Gnoſtiques, qui étoient plus Philoſophes que Chrêtiens. Son deſſein a été de leur faire voir, que la ſimplicité & la netteté du ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres, n'avoit point beſoin d'être éclaircie par la Philoſophie de Platon & de Pythagore. Il aſſûre ſelon cette idée, que l'Ecriture Sainte n'eſt point obſcure, & qu'il faut plûtôt la lire en elle-même, que par raport aux ſentimens de ces Philoſophes. Il oppoſe à leurs fauſſes allegories des textes clairs & évidens, & par là il les convaint, que la plûpart de ce qu'ils avançoient n'avoit point d'autre fondement que leur imagination, embaraſſant par des queſtions vaines & ſubtiles ce qui étoit intelligible de ſoi-même. (e) S'il arrive qu'on ne puiſſe pas reſoudre toutes les difficultez qui ſe preſentent, on doit, ſelon luy, demeurer dans le ſilence & dans le reſpect ſans aller plus loin. Il reprend judicieuſement la temerité de ces Heretiques, qui parloient en maîtres ſur des faits de Religion, qu'ils ne pouvoient pas ſavoir, & dont la connoiſſance étoit reſervée

(e) *Si autem omnium quæ in Scripturis requiruntur abſolutiones non poſſumus invenire, alterum tamen Deum præter eum qui eſt non inquiramus: impietas enim hæc maxima eſt.* Iren. lib. 3. cap. 47.

reservée à Dieu. (*f*) Il aporte pour exemple de leur temerité les explications qu'ils donnoient de la generation du Verbe ou *Parole*, qui étoit une chose inconnuë aux hommes selon le Prophete Isaïe. Vous êtes assez temeraires, leur dit-il, que de vouloir faire croire, que vous connoissez les mysteres de Dieu qui sont inexplicables. En un mot il établit pour maxime, qu'on ne doit rien decider en matiere de Religion sans de bons actes.

De plus, comme les Gnostiques avoient forgé des livres & des traditions à leur mode, il fut necessaire qu'il les combatit par les veritables traditions, & qu'il ajoûtât même à tout cela de bons raisonnemens, parce qu'il avoit affaire à des Heretiques, qui attaquoient la Religion Chrêtienne dans ses fondemens. Ils la faisoient dependre de certaines traditions non écrites, qu'ils pretendoient posseder seuls comme sages & parfaits, raportants à cela ces paroles de S. Paul, *Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam autem non mundi hujus.* 1 Cor. 2: 6. Ce fut ce qui l'obligea à refuter leurs traditions imaginaires & inconnuës aux Eglises, qui avoient été fondées par les Apôtres.

Il oppose en particulier à ces Sectaires plusieurs passages du Nouveau Testament, & il paroit même de sa methode, qu'il n'avoit pas negligé la Critique, comme quand il observe que les hyperbates sont ordinaires à S. Paul, *Hyperbatis frequenter utitur Apostolus propter velocitatem sermonum suorum.* Iren. l. 3. c. 7. Il croit qu'on ne doit pas lire avec les anciens Heretiques au Chap. 4. v. 4. de l'Epitre II. de S. Paul aux Corinthiens, *In quibus Deus hujus seculi excœcavit mentes infidelium*, comme si, *hujus seculi*, tomboit sur le mot de *Dieu* qui precede. Il faut, selon luy, les lire dans cet ordre, *Deus excœcavit mentes infidelium hujus seculi*, *Dieu a aveuglé les esprits des infideles de ce siecle*, & non pas, *Le Dieu*

(*f*) *Propheta quidem ait de logo*, generationem ejus quis enarrabit? *Vos autem generationem ejus ex Patre divinantes, & verbi hominum per linguam factam prolationem transferentes in verbum Dei, justè detegemini à nobis ipsis, quòd neque humana nec divina noveritis; irrationabiliter autem inflati audaciter inenarrabilia Dei mysteria scire vos dicitis.* Ibid. cap. 48.

Dieu de ce ſiécle a aveuglé les eſprits des infideles.

Il n'y a cependant rien en ce lieu-là, qui puiſſe obliger à changer l'ordre des paroles de S. Paul : au contraire la maniere de lire que S. Irenée rejette eſt la meilleure. Quoy qu'il en ſoit, on voit par là, & par quelques autres exemples qu'il ſeroit inutile de raporter, que dès les premiers ſiécles de l'Egliſe, il n'y avoit rien de fixe & d'arrêté dans ce qui regarde les points, & les autres marques de diſtinction des Livres du Nouveau Teſtament.

Il produit au même lieu d'autres exemples des hyperbates, qu'il avoit remarquées dans les Epîtres de S. Paul. Mais ce qui merite le plus d'être conſideré, c'eſt qu'il a eu des exemplaires Grecs du N. Teſtament differens de ceux d'aujourdhuy, comme on l'a pû voir dans la premiere partie de cet ouvrage. Sans ſortir même de l'endroit où nous ſommes, il y raporte le verſet 19. du Chap. 3. de S. Paul aux Galates, comme un exemple d'hyperbates ; & il fait connoître en même tems, qu'il l'a lû autrement que nous ne le liſons preſentement. L'ordre, dit-il, de ce paſſage eſt de le lire ainſi, *Quid ergo Lex factorum? Diſpoſita eſt per Angelos in manu mediatoris, uſque dum veniret ſemen cui repromiſſum eſt.* Il avoit dans ſon exemplaire Grec πράξεων, *factorum*, comme il y a auſſi dans l'ancienne Vulgate de l'exemplaire Grec & Latin de S. Germain des Prez, & non pas παραβάσεων. Beze, qui fait mention de cette leçon apuyée par Saint Irenée, ne la rejette point : il juge au contraire qu'elle fait un ſens très-net. *Irenæus ſic legit hunc contextum*, Τί οὖν ὁ νόμος τῶν πράξεων; ἐτέθη ἄχρις οὗ &c. *quæ lectio planiſſima eſt.* Mais elle n'en eſt pas pour cela meilleure. Si l'on n'a rien changé dans le texte de ce Pere, il a lû au commencement de l'Evangile de Saint Marc *in Prophetis*, comme il y a dans la plûpart des exemplaires Grecs, & en même tems *in Iſaia Propheta*, comme on lit dans nôtre Vulgate, conformément aux anciens exemplaires Grecs, car il cite ce paſſage ſelon ces deux leçons.

Bez. Annotat. in Epiſt. ad Gal. Cap. 3. v. 19.

Iren. l. 3. c. 11.

Tertullien a ſuivi dans ſes diſputes contre les Heretiques les mêmes principes, & la même methode que S. Irenée, ſi ce n'eſt qu'il eſt quelquefois moins exact. Le meilleur de

TERTULLIEN.

ſes

ſes ouvrages eſt celuy qui a pour titre, *De præſcriptionibus adverſus hæreticos.* Il y oppoſe aux anciens Sectaires un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, qu'il explique ſouvent à la lettre & avec jugement. Comme ils avoient toûjours dans la bouche ces paroles de Saint Paul, *Omnia examinate, quod bonum eſt tenete, examinez tout, & retenez ce qui eſt bon*, il leur fait connoître que tout le monde n'eſt pas capable de cet examen, & que les hereſies ne viennent que du mauvais choix qu'on fait. *Quaſi*, dit-il, *non liceat omnibus male examinatis in electionem alienjus mali impingere errorem.* (g) Il ne permet point aux particuliers d'introduire des nouveautez, ou de ſuivre le caprice des autres. Il veut qu'ils s'en raportent entierement aux Apôtres, qui n'ont rien avancé d'eux-mêmes, s'étant contentez d'enſeigner aux nations ce qu'ils avoient apris de Jesus-Christ. Il recommande avec tant de force cette regle, qu'il juge que ſi un Ange du Ciel, comme il parle après S. Paul, nous annonçoit autre choſe, il faudroit l'avoir en horreur. *Itaque etiamſi Angelus de cœlis aliter euangelizaret, anathema diceretur à nobis.*

Tertull. de præſcr. adverſ. hæret. c. 4.

Ibid. c. 6.

Comme il combat auſſi bien que S. Irenée des Heretiques, qui faiſoient un mêlange de la Religion & de la Philoſophie, il condamne leur methode d'expliquer l'Ecriture, par raport aux principes de leur Philoſophie; parce que les Philoſophes ſont, ſelon luy, les auteurs de toutes les premieres hereſies. Il croit qu'on doit s'en raporter entierement à l'Evangile, & que ſans s'embarraſſer des queſtions curieuſes, qu'on traite dans les Ecoles, il eſt à propos de s'attacher uniquement à la doctrine de J. Christ qui eſt ſimple. *Nobis curioſitate opus non eſt poſt Chriſtum Jeſum, nec inquiſitione poſt Euangelium: cùm credimus nihil deſideramus ultra credere.*

Ibid. c. 8.

Il s'objecte neanmoins ces paroles de nôtre Seigneur, *Cherchez & vous trouverez*, leſquelles ſervoient de pretex-

Matth. 7. 7.

(g) *Nobis verò nihil ex noſtro arbitrio inducere licet, ſed nec eligere quod aliquis de arbitrio ſuo induxerit. Apoſtolos Domini habemus autores, qui nec ipſi quicquam ex ſuo arbitrio quod inducerent elegerunt, ſed acceptam à Chriſto diſciplinam fideliter nationibus adſignarunt.* Tertull. de præſcr. cap. 4.

te à ces Heretiques, qui s'étoient éloignez de la simplicité de l'Evangile. Il pretend que JESUS-CHRIST s'adresse en ce lieu-là aux Juifs, dans un tems que sa doctrine n'étoit point encore reçûë, parce qu'on doutoit alors s'il étoit veritablement le Messie : *In primitiis ipsis doctrinæ suæ, cum adhuc dubitaretur apud omnes an Christus esset.* Il montre après cela au long, que quand on supposera même, que ce passage regarde les Chrêtiens aussi bien que les Juifs, il n'est nullement favorable aux Heretiques de son tems. *Ibid.*

Bien qu'il les combate souvent par des temoignages de l'Ecriture, il revient toûjours aux Traditions Apostoliques, parce qu'il s'étoit proposé de les refuter par la methode de prescription. C'est pour cette raison, qu'il produit icy les articles de la creance des Chrêtiens, lesquels articles étoient reçûs generalement de toutes les Eglises, & c'est ce que nous appellons ordinairement *le Symbole des Apôtres.* Il le nomme la *regle de la foy*, & il y ajoûte quelques mots pour servir d'éclaircissement. (*h*) Il oppose aux heresies cette regle, qu'il croit venir de J. C. condamnant toutes les questions qu'on fait sur la Religion, comme si elles ne pouvoient être faites que par des heretiques. *Ibid.* c. 14.

Il pousse même si loin sa methode, (*i*) qu'il regarde l'étude de l'Ecriture comme une chose peu necessaire, & qui n'est propre qu'à nous rendre plûtôt savans que Chrêtiens, puis que la regle qu'il a proposée est suffisante pour nous instruire, & pour nous sauver, le reste n'étant, selon luy, qu'une pure curiosité. Ce n'est pas que Tertullien ait consideré absolument l'étude de l'Ecriture comme peu utile. Il parle en ce lieu-là par raport aux anciens Heretiques, qui n'ayant aucun respect pour les Traditions Apostoliques, inventoient tous les jours de nouveaux systêmes de Religion, qu'ils pretendoient apuyer sur de nouvelles explications

(h) *Hæc regula à Christo, ut probabitur, instituta, nullas habet apud nos quæstiones, nisi quas hæreses inferunt, & quæ hæreticos faciunt.* Ibid. cap. 14.

(i) *Fides*, inquit, *tua te salvum fecit, non exercitatio Scripturarum. Fides in regulâ posita est. Habes Legem & salutem ex observatione Legis; exercitatio autem in curiositate consistit, habens gloriam solam de peritiâ studio.* Ibid.

cations de cette Ecriture. Il blâme ces gens-là, qui cherchoient toûjours, & qui ne croyoient jamais. *Cum quærunt adhuc, nondum tenent. Cùm autem tenent, nondum crediderunt.*

Il ne nous a laiſſé ſur les Livres du Nouveau Teſtament que ſon Interpretation de l'Oraiſon Dominicale, où il ne s'éloigne pas à la verité beaucoup du ſens literal: mais il ſe jette le plus ſouvent ſur le ſens Theologique. Le nom de Pere que nous donnons à Dieu, eſt ſelon luy le merite de nôtre foy: il eſt écrit, dit-il, qu'il a donné à ceux qui croiront en luy le pouvoir d'être appellez enfans de Dieu: *Scriptum eſt qui in eum crediderint, dedit eis poteſtatem ut filii Dei vocentur.* Il croit qu'en invoquant le Pere dans cette priere, l'on invoque auſſi le Fils, parce qu'ils ſont une même choſe. *In Patre Filius invocatur, Ego enim, inquit, & Pater unum ſumus.*

Il explique par raport à nous ces paroles, *Sanctificetur nomen tuum.* Nous demandons, dit-il, qu'il ſoit ſanctifié en nous qui ſommes en luy, & qu'il ſoit auſſi ſanctifié dans les autres, qui ne croyent point encore à l'Evangile. *Id petimus ut ſanctificetur in nobis qui in illo ſumus; ſimul & in cæteris quos adhuc gratia Dei expectat;* ce qui eſt à la lettre. Il interprete les paroles ſuivantes, *Fiat voluntas tua in cœlis & in terrâ*, par raport à celles-là: & elles ne ſont en effet que l'explication de celles qui precedent.

Il établit ſelon l'uſage de ces tems-là le ſens figuré, & le ſens literal, reconnoiſſant un certain ſens Theologique, qu'il nomme ſpirituel, pour le diſtinguer du literal qu'il appelle charnel. On doit preferer, ſelon luy, le premier ſens dans l'interpretation de ces mots, *Panem noſtrum quotidianum da nobis hodie;* enſorte que nous demandions à Dieu par cette priere d'être perpetuellement en J. CHRIST, & de n'être jamais ſeparez de ſon corps. Il ajoûte neanmoins après cela l'explication ſimple & literale: & c'eſt à quoy il faut prendre garde. Car on juge par là, que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont plus conſideré les interpretations Theologiques de l'Ecriture, que celles qui expliquent purement la lettre du texte. Ils comparoient les dernieres au corps, & les autres à l'eſprit; ce qu'ils pouvoient avoir em-

prunté de S. Paul, qui a interpreté de cette maniere plusieurs passages du Vieux Testament.

On étoit dans les premiers siécles de l'Eglise si éloigné de faire Dieu auteur du mal, qu'aussitôt qu'il se presentoit quelque endroit de l'Ecriture, qui pouvoit favoriser cette pensée, l'on en ôtoit toute l'ambiguité. C'est pourquoy Tertullien après avoir raporté ces mots, *Ne nous induisez point à la tentation*, ajoûte en même tems, c'est-à-dire ne souffrez pas que nous soyons induits par celuy qui tente. *Ne nos inducas in tentationem, id est, ne nos patiaris induci ab eo utique qui tentat.* Il ne veut pas que Dieu qui nous connoît très-parfaitement, soit capable de nous tenter, & de consentir à la perte de nôtre foy: cela qui est une foiblesse & une malice ne pouvant venir que du Diable. *Absit ut Dominus tentare videatur quasi aut ignoret, & fidem cujusque aut deiicere sit consentiens. Diaboli est & infirmitas & malitia.*

Si je ne craignois d'être long, j'examinerois icy en particulier les interpretations, que Tertullien a données à un grand nombre de passages du Nouveau Testament, dans les livres qu'il a écrits contre les Heretiques. Bien que ceux qui disputent ne soient pas toûjours exacts, & que cet Auteur en particulier s'abandonne quelquefois à la chaleur de son naturel, on ne laisse pas de trouver souvent dans ses discours des interpretations literales & judicieuses. On doit neanmoins se precautionner en le lisant; à cause de certaines expressions qui ne s'accordent pas entierement avec les nôtres. Ce qui est commun à la plûpart des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ne parlent pas toûjours comme nous, bien que leurs sentimens fussent peu differens des nôtres. Il est surprenant que Tertullien, qui fait paroitre un grand sens dans plusieurs de ses ouvrages, principalement dans ceux qu'il a composez contre les Heretiques, soit tombé dans le fanatisme en apuyant les visions de Montanus.

S. CYPRIEN.

Nous devons plûtôt chercher dans les Ecrits de S. Cyprien, qui a eu part aux plus grandes affaires de son tems, la connoissance de la discipline de l'Eglise, que celle de l'Ecriture Sainte. Comme il s'étoit appliqué à l'étude de l'Eloquence, il suit quelquefois la

la methode des Orateurs, qui ſe mettent peu en peine d'être exacts dans leurs raiſonnemens. C'eſt pour cela que ce Saint Evêque n'eſt pas toûjours juſte, dans l'application qu'il fait des paſſages de la Bible. Quoy qu'il defende à l'imitation de S. Irenée & de Tertullien les Traditions Apoſtoliques, il a neanmoins attaqué celles de l'Egliſe Romaine par des temoignages de l'Ecriture, & même par les Traditions de ſon Egliſe.

Le recueil qu'il a publié d'un grand nombre de paſſages, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, & qui a pour titre *Temoignages contre les Juifs*, peut être utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de la Critique. L'Evêque d'Oxfort qui a donné au public des Notes ſur Saint Cyprien obſerve, qu'il cite tout autrement l'Ecriture dans ce livre, que dans ſes autres ouvrages. (*k*) La raiſon qu'il aporte de cette diverſité eſt, que ce Pere les a écrits en differens tems, d'où il infere que ce traité a precedé les autres qui ſuivent. Mais je ne conçois point la force de ce raiſonnement. Car s'il eſt vray, comme cet Evêque Proteſtant en convient, qu'il y avoit dès le tems de S. Cyprien chez les Latins une Verſion Vulgate, il a dû s'y conformer en quelque tems qu'il ait écrit. Il n'a pas pris garde que cette ancienne Traduction, qui étoit entre les mains du peuple, & qu'on liſoit dans les Egliſes, n'empêchoit point ceux qui ſavoient la langue Grecque de traduire le Grec des Septante, & celuy du Nouveau Teſtament à leur maniere, quand ils le jugeoient à propos. C'eſt principalement à cela, qu'on doit attribuer cette diverſité de verſion des mêmes paſſages, qui eſt dans les differens livres de ce ſavant Evêque. La même choſe ſe rencontre dans Tertullien, qui a auſſi entendu la langue Grecque. Pour ce qui eſt du grand nombre des diverſes leçons, qui ſe trouvent à cet égard dans les exemplaires MSS, outre que cette varieté eſt commune à tous les livres, il y a quel-

(k) *Varietatis iſtius, quando utrobique eundem fuiſſe autorem conſtiterit, vix alia ratio reddi poterit, quàm quòd diverſis temporibus ſcriberentur, & proinde dicendum hunc tractatum reliqua omnia quæ ſequuntur præveniſſe.* Jo. Ox. Epiſc. not. in præf. lib. Cypr. adv. Jud.

quelque choſe de ſingulier dans les paſſages, que les anciens Peres citent de l'Ecriture. Car il eſt arrivé ſouvent, que les Copiſtes ont retouché ces endroits-là ſur les Bibles de leur tems. Ce defaut eſt même dans les livres imprimez, comme il ſeroit aiſé de le prouver par pluſieurs éditions des Peres Latins, où l'on a quelquefois mis la Vulgate d'aujourdhuy en la place de l'ancienne, qui étoit en uſage dans les Egliſes d'Occident, avant qu'elle eût été reformée par S. Jerôme.

S. Cyprien n'a écrit exprès ſur aucun Livre du Nouveau Teſtament : on peut neanmoins juger de ſa methode par l'explication qu'il nous a laiſſée de l'Oraiſon Dominicale. Il y fait paroitre & preſque par tout ailleurs, qu'il poſſedoit le texte de la Bible, dont il raporte un grand nombre de paſſages pour éclaircir ce qui eſt en queſtion. Ce qu'il dit, par exemple, d'abord ſur la priere en general, eſt preſque tout à fait tiré de l'Ecriture : & quoy qu'il affecte d'être éloquent, il ne remplit point ſon diſcours de ſimples mots.

Il explique après cela en detail toutes les parties de cette Oraiſon. Sa principale application eſt de donner des interpretations ſolides & édifiantes, ſans s'éloigner beaucoup du ſens literal. S'il fait quelque digreſſion, elle n'eſt point hors de propos ; ſon deſſein étant de confirmer ſes penſées par d'autres paſſages de l'Ecriture. Il copie auſſi Tertullien, qui avoit écrit avant luy ſur le même ſujet, quand il explique ces mots, *Panem noſtrum quotidianum da nobis hodiè.* Il reconnoît à ſon imitation les deux ſens qu'on peut donner à l'Ecriture, ſavoir le ſimple ou literal, & le ſpirituel ou Theologique. Il ajoûte en même tems, que ces deux ſens ont chacun leur utilité pour nôtre ſalut, *Quod poteſt & ſpiritualiter & ſimpliciter intelligi, quia & uterque intellectus utilitate divinâ proficit ad ſalutem.* (l) Par ce pain de chaque jour il entend ſelon le ſens ſpirituel le pain de l'Euchariſtie, Cypr.

(l) *Hunc autem panem dari nobis quotidiè poſtulamus, ne qui in Chriſto ſumus & Euchariſtiam quotidiè ad cibum ſalutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto dum abſtenti & non communicantes à cœleſti pane prohibemur, à Chriſti corpore ſeparemur ipſo prædicante & monente,* Ego ſum panis vitæ qui de cœlo deſcendi. Cypr. in Orat. Domin.

chariſtie, que les fideles recevoient alors tous les jours. Le ſens ſimple ou literal qu'il met enſuite, eſt (*m*) que les diſciples de JESUS-CHRIST, qui ont renoncé à tous les biens de ce monde, demandent ſeulement ce qui leur eſt neceſſaire pour vivre, ſans ſe mettre en peine du lendemain.

Il montre de plus la liaiſon de cette demande avec celle-cy qui ſuit, *Remitte nobis debita noſtra.* Après avoir, dit-il, demandé à Dieu la nourriture du corps, on demande le pardon de ſes pechez, afin que celuy qui reçoit ſa nourriture de Dieu vive auſſi en luy. *Poſt ſubſidium cibi petitur & venia delicti, ut qui à Deo paſcitur in Deo vivat, nec tantùm præſenti & temporali vitæ, ſed & æternæ conſulatur, ad quam veniri poteſt ſi peccata donentur.* Cypr.

Ces dernieres paroles, *Et ne nos inducas in tentationem*, luy paroiſſent en quelque façon dures; il a mis en leur place celles-cy, qui en ſont l'explication, *Ne nos patiaris induci in tentationem*, ce qu'il a pris de Tertullien. Les Peres des premiers ſiécles ont tous pris un grand ſoin de faire connoître aux Fideles, que Dieu n'eſt point l'auteur du mal; mais qu'il le permet ſeulement, & que nôtre ſalut depend de nous.

CHAPITRE II.

De Clement d'Alexandrie; ſa maniere d'interpreter l'Ecriture Sainte dans ſes livres appellez Hypotypoſes. *Pourquoy il fait quelquefois un mêlange de la Philoſophie & de la Religion. Raiſon de ſes frequentes allegories. Sa Theologie. De ſon diſcours intitulé*, Quel eſt le riche qui peut être ſauvé. *Des Gnoſtiques. Leur maniere d'interpreter le Nouveau Teſtament. Reflexions ſur leur Theologie.*

CLEMENT D'ALEXANDRIE.

CLement d'Alexandrie, qui fut chargé du ſoin de l'Ecole de cette ville après Pantænus, avoit écrit des Commentaires ſur la Bible d'une maniere, qui ſeroit aujourdhuy goûtée de peu de per-

(m) *Qui autem Chriſti cœpit eſſe diſcipulus ſecundùm magiſtri ſui vocem renuncians omnibus, diurnum debet cibum petere, nec in longum deſideria petitionis extendere, ipſo iterùm Domino dicente & præſcribente*, Nolite in craſtinum cogitare. Ibid.

perſonnes. Il ne nous reſte de ces livres qu'il avoit publiez ſous le nom d'*Hypotypoſes*, que des extraits qui ſont imprimez en Grec ſeulement à la fin de ſes ouvrages; à moins qu'on ne diſe, que ce que nous avons en Latin ſous ſon nom, ſur quelques Epîtres Canoniques dans la Bibliotheque des Peres, eſt auſſi une partie de ſes *Hypotypoſes*.

Photius qui les avoit lûes, en parle comme d'un livre plein de fables & d'impietez, dont il marque même quelques-unes; ce qui luy fait douter, que Clement en ſoit le veritable Auteur. Il y expliquoit, ſelon luy, en abregé la Geneſe, l'Exode, les Pſeaumes, les Epîtres de S. Paul, & celles qu'on appelle Catholiques. Mais Euſebe qui en a eu une connoiſſance plus exacte aſſûre, (a) qu'elles contenoient une explication abregée de toute l'Ecriture, & qu'il n'y avoit pas même oublié les Livres, qui n'étoient pas reçûs generalement de tout le monde comme Canoniques: par exemple, l'Epître de S. Jude, & les autres Epîtres Catholiques, celle de S. Barnabé, & l'Apocalypſe ou Revelation attribuée à S. Pierre. Il ne dit rien des impietez & des blaſphêmes, que Photius pretend y avoir trouvez. En effet il y a de l'apparence que cet ouvrage n'étoit autre choſe, qu'un recueil des Auteurs Eccleſiaſtiques qui l'avoient precedé, & dont une partie étoient Heretiques. Il avoit ſuivi en cela Pantænus, comme nous l'aprenons du même Euſebe.

Photius, ſect. 111.

Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 6. c. 14.

Euſeb. ibid. c. 13.

Cette maniere de commenter l'Ecriture, en raportant ce qui a été dit par les autres, ſoit que leurs ſentimens fuſſent orthodoxes ou non, étoit alors en uſage. Elle a été même en quelque façon imitée lontems après par S. Jerôme, qui a inſeré dans ſes Commentaires des explications Juives & heretiques, ſans en marquer les auteurs. Il n'y a donc rien qui puiſſe nous obliger à nier, que ces *Hypotypoſes* ſoient de Clement d'Alexandrie; autrement il faudroit nier, que les queſtions Ebraïques de S. Jerôme

(a) Ἐν ᾗ ⸗ ὑποτυπώσεσι πάσης ⸗ ἐδιαθήκου γραφῆς ὁλογράφους ποιεῖται διηγήσεις, μηδὲ τὰς ἀνιλεγομένας παρελθών· τὴν Ἰούδα λέγω καὶ τὰς λοιπὰς καθολικὰς ἐπιστολὰς· τὴν τε Βαρνάβα καὶ ⸗ Πέτρου λεγομένην ἀποκάλυψιν. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 14.

rôme sur la Genese, son Commentaire sur l'Epitre aux Ephesiens, & quelques autres de ses ouvrages fussent veritablement de luy.

Clement qui étoit savant dans la Theologie des anciens Gnostiques, dont on avoit alors plusieurs Commentaires sur le Nouveau Testament, en avoit fait des extraits, qu'il avoit joints avec ses autres extraits dans ses huit livres appellez *Hypotyposes*. Nous en avons un exemple considerable dans son recueil, qui a été publié en Grec avec ce titre, Ἐκ τῶν Θεοδότου καὶ τῆς ἀνατολικῆς καλουμένης διδασκαλίας καὶ τῶν Οὐαλεντίνου ζητήσεις ἐπιτομαί. C'est un abregé des explications, que l'Heretique Theodote, les Valentiniens, & d'autres Gnostiques donnoient à quelques passages de l'Ecriture, principalement à l'Evangile de S. Jean. *Euseb. ibid. c. 13.*

Cette Theologie des Gnostiques est appellée, ἀνατολικὴ διδασκαλία, *doctrine Orientale*, parce qu'elle étoit repanduë dans le pays qu'on nommoit l'Orient. Ce docte Pere raporte leurs interpretations sans les adopter, & il indique même ordinairement les noms des Auteurs, ou des Sectes en general, οἱ, dit-il, ἀπὸ Οὐαλεντίνου, οἱ ἀπὸ Βασιλείδου, Θεόδοτος; *les Valentiniens, les Basilidiens, Theodote* &c. Cela n'étoit pas même tout à fait necessaire, dans un tems que la Theologie des Gnostiques étoit fort connuë, & qu'il étoit aisé de distinguer les sentimens de ces Sectaires d'avec ceux des Orthodoxes. C'étoit assez de faire mention à la tête de son Commentaire, comme a fait S. Jerôme, des Auteurs qu'il avoit suivis.

J'avoüe que cette methode seroit presentement dangereuse, & propre à jetter dans l'erreur ceux qui lisent ces sortes d'ouvrages; étant difficile de trouver des personnes qui ayent assez d'érudition, pour discerner en ces occasions le vray d'avec le faux. C'est pourquoy Cassiodore, qui fit traduire de Grec en Latin les Commentaires de Clement sur quelques Epitres Canoniques, jugea à propos d'en retrancher les endroits, qui ne luy paroissoient pas tout à fait orthodoxes. *Aliqua*, dit-il, *incautè locutus est* (Clemens) *quæ nos ita transferri fecimus in Latinum, ut exclusis quibusdam offendiculis purificata doctrina ejus securior posset hauriri.* *Cassiod. lib. 1. Institut. Div.*

Un Ecrivain moderne qui *Du Pin.*

n'a pas fait reflexion sur cette ancienne maniere de commenter la Bible, & qui d'ailleurs étoit persuadé que Clement étoit l'Auteur de ces livres, que toute l'antiquité luy a attribuez, a crû sans aucune raison, qu'il avoit été en effet infecté de toutes les erreurs & impietez raporteés par Photius. Il juge *très-vraisemblable*, qu'il composa cet ouvrage *avant qu'il fût entierement instruit de la Religion Chrêtienne, & qu'il se fût defait des opinions de Platon.* Mais c'étoit assez que Clement eût été batisé, & qu'il eût fait sa profession de foy chez les Orthodoxes, pour n'être pas dans des sentimens si contraires à ceux des Catholiques.

L'autre petit traité qui est joint à celuy dont nous venons de parler, & qui a pour titre, Ἐκ τῶν προφητικῶν ἐκλογαί, est presque de la même nature. L'on y reconnoît la methode des Gnostiques, qui rempliſſoient leurs Commentaires d'interpretations allegoriques & Philosophiques. Ils citoient de plus des livres sous le nom des Apôtres & des premiers Patriarches, d'où ils tiroient la plûpart de leurs visions: & c'est ce qu'on trouve dans ce dernier ouvrage, qui a été mis en Latin par le Pere Combefis, qui n'a pas osé traduire le premier. Mais bien qu'il n'y ait pas tant d'absurditez dans celuy-cy que dans l'autre, il est cependant aisé de voir qu'il vient de la même source. Si nous avions les livres de Pantænus, & de quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui l'ont precedé, ils nous serviroient pour justifier la methode que Clement a suivie dans ses *Hypotyposes*. *Combef. in auct. noviſſ. Bibl. PP. Grac.*

Quoy que ce Pere ait aimé la Philosophie des Platoniciens, & qu'il ait eu une connoissance exacte de la Theologie des Gnostiques, se servant quelquefois de leurs expressions, il n'embrasse pas pour cela leurs impietez & leurs blasphêmes. Il decrit en la personne de son Gnostique les qualitez d'un parfait Chrêtien, dans le 7. livre de ses *Stromates*, où il pretend qu'il n'y a que le Gnostique ou l'homme savant, qui ait une veritable Religion, Μόνον εἶναι θεοσεβῆ τὸν γνωστικόν. Il l'oppose aux anciens Heretiques de ce nom, assûrant (*b*) que le

(b) Ἐν αἰνίγμασι καταγγέλλουσι τὴν γεγραφὴν τὴν ἀποστολικὴν καὶ εὐαγγελικὴν σώζων ὀρθοτομίαν τῶν δογμάτων. Clem. Alex. l. 7. Strom.

le vray Gnoſtique a vieilli dans l'étude de l'Ecriture Sainte, & qu'il garde la doctrine orthodoxe des Apôtres & de l'Egliſe. Bien loin d'être dans les ſentimens heretiques de ceux, qui affectoient le nom de Gnoſtiques ou Savans, & qui croyoient être plus habiles que les Apôtres mêmes, il defend les Traditions Apoſtoliques, & ce qu'il nomme la regle ou le Canon de l'Egliſe, Τον κανονα τ ἐκκλησίας, que ces Sectaires avoient alteré par leurs nouveautez. D'où enfin il conclud, qu'il n'y a qu'une veritable Egliſe, qui eſt l'ancienne & la premiere de toutes, Μίαν εἶναι τὴν ἀληθῆ ἐκκλησίαν τὴν τῷ ὄντι ἀρχαίαν.

Clem. Alex. lib. 7. Strom.

Le mêlange de la Philoſophie Platonicienne avec la Religion Chrêtienne, ne tendoit pas à la deſtruction de la foy orthodoxe; mais à perſuader plus facilement aux Grecs le Chriſtianiſme. Il croyoit imiter en cela les Apôtres, & principalement S. Paul, qui s'eſt quelquefois accommodé à la foibleſſe des hommes, ſe faiſant tout à tous. C'eſt ce que les Peres ont appellé *Economie*; & c'eſt à cela qu'on doit attribuer pluſieurs expreſſions de ce Pere, qui a quelquefois pouſſé un peu trop loin cette Economie. Comme il écrivoit pour les Grecs, il a crû qu'il luy devoit être permis d'inſerer dans ſes ouvrages, ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans la Philoſophie; & faiſant alluſion aux paroles de l'Apôtre dans ſa premiére Epître aux Corinthiens Chap. 9. il dit librement, (c) il n'eſt pas ſeulement bon de ſe faire Juif pour les Juifs; mais il eſt bon auſſi de ſe faire Grec pour les Grecs, afin de les gagner tous.

Les allegories étoient ſi fort à la mode de ſon tems parmi les Chrêtiens, ſur tout dans le party des Gnoſtiques, qui croyoient relever par là la ſimplicité de l'Ecriture, qu'il s'y adonna entierement. Il ne leur cede en rien, pour ce qui eſt de l'invention & de la ſubtilité. Peut-être ſeroit-il mieux, qu'il eût gardé un peu plus de moderation là-deſſus, & qu'il eût fait comme S. Irenée, qui a repris judicieuſement dans les Gnoſtiques, cette trop

(c) Οὐ γὰρ μόνον δὲ Ἕλλησι καὶ τοῖς ἐπὶ νόμου καὶ ἀνόμοις, ἔνλογον Ἰουδαῖον γενέσθαι, ἀλλὰ καὶ διὰ τοῦτο Ἕλληνας, Ἕλληνα, ἵνα πάντως κερδάνωμεν.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

grande liberté de tourner toute l'Ecriture en allegories. Mais cela luy eſt d'autant plus pardonnable, qu'il étoit dans une grande ville, où il ſemble qu'on aimoit ces ſortes de ſubtilitez, & qu'il les croyoit utiles à l'établiſſement de la Religion Chrêtienne. Il eſt de la prudence d'un habile maître, de s'accommoder au goût des perſonnes qu'il veut inſtruire.

Son Pedagogue, où il ne devoit donner que de ſimples inſtructions, a été formé ſur cette idée. Il y explique un grand nombre de paſſages de la Bible, principalement du Nouveau Teſtament, ſelon le ſens ſublime & allegorique. Il fait même ſervir à ſon deſſein la Grammaire & les étymologies des mots: ce qui eſt aſſez ordinaire aux premiers Peres, & même aux plus anciens Commentateurs Juifs. Après avoir dit pluſieurs choſes dans le chapitre 5. de ce livre ſur le mot d'*enfant*, il ajoûte ces mots contre les Gnoſtiques, qui regardoient les Orthodoxes comme des gens ſimples & ſans érudition; (*d*) nous ne ſommes pas appellez enfans, parce que nôtre doctrine eſt puerile & mepriſable, comme nous le reprochent ceux qui ſont enflez de leur ſcience. Il pretend que le Batême rend parfaits & éclairez ceux qui le reçoivent, (*e*) car nous avons, dit-il, été éclairez, & cette lumiere que nous avons reçûë conſiſte dans la connoiſſance de Dieu. Ceux-là donc ne ſont pas imparfaits, qui connoiſſent ce qui eſt parfait. Ce raiſonnement eſt principalement apuyé, ſur ce que *être batiſé*, & *être eclairé*, ſont la même choſe dans le Nouveau Teſtament. *Clem. Pæd. l. 1. c. 6.*

Il s'étend enſuite au long ſur le don de lumiere & de connoiſſance, que les Chrêtiens acquierent dans leur Batême; aſſûrant que (*f*) c'eſt cette grace ſeule d'illumination, qui les rend tout autres pour ce qui eſt des mœurs, après avoir été

(d) Οὐ γὰρ παῖδες ἡμεῖς καὶ νήπιοι πρὸς τὸ παιδαριώδες καὶ ἰσχαλοφρόνητον τῆς μαθήσεως προσηγορεύμεθα, παιδὸς οἱ εἰς γνῶσιν πεφυτευμένοι διαβεβλήκασιν. Pæd. l. 1. c. 6.

(e) Ἐφωτισθημεν γάρ· τὸ δὲ ἐστὶν ὀπτανόμενοι τὸν Θεόν· ἔστι γὰρ ἀπλῆς ἡ ἐπιγνωσις τὸ τέλειον. Ibid.

(f) Μία χάρις ἐστὶν ἡ φωτιζομένοις, τὸ μὴ τὸ αὐτὸν εἶναι τῷ πρὶν ἢ λούσασθαι, τὸ τρόπον. Ibid.

été batisez. Il explique par ce principe plusieurs passages de S. Paul, où il est marqué que c'est la foy, qui sauve également tous les hommes sans aucune distinction ; parce que nous ne sommes plus sous l'ancienne Loy, mais sous le Verbe, qui est le pedagogue ou conducteur du libre arbitre, *Διὸ τὸ λοιπὸν ὁ προαιρέσεως τὸν παιδαγωγὸν.*

Pour entendre les explications que Clement donne aux paroles de S. Paul, & à un grand nombre d'autres passages du Nouveau Testament, il faut avoir devant les yeux la Theologie des Gnostiques, qu'il combat dans la plûpart de ses livres. C'est dans cette vûë, qu'il cite au même endroit ces mots de l'Epître aux Galates, *Il n'y a ni Juif ni Grec ; il n'y a ni esclave ni libre ; il n'y a ni mâle ni femelle : car vous êtes tous une même chose en* JESUS-CHRIST : d'où il conclud, que cette distinction, que les anciens Gnostiques faisoient de Gnostiques ou Savans, & de *Psychiques* ou animaux, n'avoit aucun fondement dans l'Ecriture Sainte. Ces Heretiques vouloient, que le salut & la damnation des hommes vint de leur nature ; que les * *spirituels*, du nombre desquels ils pretendoient être, étoient naturellement sauvez. Quand ce Pere, & les autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques, établissent avec tant de force le libre arbitre de l'homme, & qu'ils font dependre son salut de sa liberté, ils n'ont eu dessein que de combatre ces vieilles heresies. Il ne s'agissoit alors ni de Pelagiens, ni de Semipelagiens. Les Novateurs de ces derniers tems, qui n'ont pas entendu cette ancienne Theologie, ont condamné dans les premiers Peres une doctrine orthodoxe, qui est apuyée sur les actes d'une Tradition constante, & reçûë generalement dans toutes les premieres Eglises. Il étoit necessaire que Clement expliquât dans cet ouvrage, ce que S. Paul a entendu par les mots de *πνευματικὸς* & *σαρκικὸς*, *spirituels* & *charnels*, pour refuter les fausses idées, que les Gnostiques avoient attachées à ces mots. Il n'y avoit, selon eux, que les spirituels qui fussent du nombre des élûs. Les charnels au contraire étoient naturellement damnez. C'est pourquoy toute l'ancienne Eglise a eu raison, d'apuyer contre ces Heretiques la grace universelle donnée à tout le monde,

Gal. 3: 28.

* Πνευματικοὶ.

monde, & en même tems les forces du libre arbitre.

Clement ſe précautionne ordinairement, quand il rencontre quelques paſſages de l'Ecriture dont les expreſſions paroiſſent dures, & ſemblent faire Dieu auteur du mal. Par exemple, après avoir raporté au commencement de ſon premier livre des *Stromates*, ces paroles de JESUS-CHRIST, *Je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant ils n'écoutent ni ne comprennent point*, il ajoûte auſſitôt, qu'il ne faut pas entendre cela, comme ſi le Seigneur étoit l'auteur de leur ignorance. Il rejette ce ſentiment comme mauvais, & il fait les hommes auteurs de leur malice & de leur ignorance. C'eſt une maxime generale de tous les premiers Peres, que les choſes ne ſont pas parce que Dieu les a prévûës ou prédites; mais qu'elles ſont prévûës & prédites parce qu'elles devoient être. On trouve dans leurs ouvrages, comme on le verra dans la ſuite de ce diſcours, des regles pour expliquer pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent donner tout à Dieu, & rien à la creature.

Clem. lib. 1. Strom.

Enfin, outre les ouvrages de Clement, qui ont été imprimez pluſieurs fois en un ſeul volume, Ghiſlerus a donné au public un excellent diſcours, qui a pour tître, Τίς ὁ σωζόμενος πλούσιος, *Qui eſt le riche qui peut être ſauvé.* Le P. Combefis l'a enſuite fait reimprimer en Grec & en Latin, avec des notes. Il contient une paraphraſe judicieuſe de ce qui eſt raporté par S. Matthieu & par S. Marc, touchant ce jeune homme, qui demanda à JESUS-CHRIST ce qu'il falloit faire pour obtenir la vie éternelle. Quoy qu'il ſoit attribué à Origene dans l'exemplaire d'où il a été tiré, il eſt hors de doute, que Clement en eſt le veritable Auteur. Il y fait paroître beaucoup plus d'exactitude dans ſa maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, que dans ſes autres livres. Il s'y éloigne rarement de ſon ſujet; & bien qu'il y recommande, ſelon ſa coutume, les ſens ſublimes, il n'abandonne pas pour cela la lettre de ſon texte. Quand il explique ces mots, *Si vous voulez être parfait*, il fait voir, que le choix depend de l'homme qui eſt libre, Ἐπὶ τῷ ἀνθρώπῳ ἡ αἵρεσις ὡς ἐλευθέρῳ; mais que c'eſt Dieu qui donne, parce qu'il eſt le maître, ἐπὶ

Matth. 19. Marc. 16.

Θεῷ

Θεῷ ἡ ἡ δόσις ὡς χυμόν. Il ajoûte, (g) que Dieu donne à ceux qui veulent, & qui travaillent avec soin & qui prient, afin que par ce moyen leur salut vienne d'eux; Dieu ne contraignant personne, & étant tout à fait éloigné de la violence. Mais il donne à ceux qui cherchent; & à ceux qui demandent; il ouvre la porte à ceux qui frapent. Ces reflexions venoient fort à propos en ces tems-là contre les Heretiques Gnostiques, qui attribuoient plûtôt les abus de l'homme à sa nature, qu'à sa volonté & à la grace de Dieu.

Il ne juge pas, qu'on doive prendre à la rigueur de la lettre ces autres paroles de JESUS-CHRIST, *Vendez ce que vous avez*; mais selon l'esprit & l'intention de celuy qui parle, il suffit pour executer ce commandement de n'avoir aucune attache aux richesses, dont on peut faire un bon usage. Il regarde comme des gens grossiers ceux qui croyent, qu'il est en effet necessaire de se depouiller de ses biens pour être sauvé, comme si le salut consistoit dans la pauvreté, & non pas dans la vertu. D'où il conclud, qu'on peut se sauver quelque riche qu'on soit, lors qu'on pratique les vertus Chrêtiennes; JESUS-CHRIST n'ayant fermé la voye du salut à aucun riche.

Des anciens Gnostiques.

Avant que de venir à Origene disciple de Clement, il est à propos de dire icy quelque chose des Gnostiques, & de leur maniere d'interpreter les livres du Nouveau Testament. Ce mot de Gnostique, qui signifie savant, a été adopté par ceux de cette Secte, comme s'ils avoient eu seuls la veritable connoissance du Christianisme. Aussi regardoient-ils les autres Chrêtiens, comme des gens simples & grossiers, qui expliquoient les Livres Sacrez d'une maniere basse & literale. Ils s'étoient formé une Theologie particuliere sur la Philosophie de Pythagore & de Platon, à laquelle ils avoient accommodé leurs interpretations de l'Ecriture. Ils affectoient de ne rien dire de commun: & c'est ce qui les jetta dans les sens sublimes

(g) Δίδωσι ἡ βουλομένοις καὶ ὑπερεκπυδαιόσι καὶ δεομένοις, ἵνα ἔτως ἐκ τῶν ἰδίων αὐτῶν ἡ σωτηρία γένηται· οὐ γὰρ ἀναγκάζει ὁ Θεός· βίᾳ γὰρ ἐχθρὸν Θεῷ· ἀλλὰ τοῖς ζητοῦσι πείζει καὶ τοῖς αἰτοῦσι παρέχει· καὶ τοῖς κρούσιν ἀνοίγει. Clem. Alex. Serm. *Quis dives &c.*

mes & allegoriques. Mais sous pretexte de ne rien dire que de sublime & d'élevé, ils n'entendoient pas souvent eux-mêmes le jargon qu'ils avoient forgé, & qui n'avoit pour l'ordinaire d'autre fondement que leur imagination. Ils vouloient plûtôt paroitre savans, que l'être en effet; & ils ne laissoient pas d'étourdir par leurs grands mots faits à plaisir le simple peuple, qui admiroit ce qu'il n'entendoit point.

Je ne saurois mieux les comparer qu'aux Juifs, qui ont écrit sur la Cabbale. Il seroit aisé de faire voir la conformité des Juifs Cabbalistes avec les Gnostiques: mais c'est assez de marquer en general, qu'il n'y a rien qui aproche tant de la Theologie des Gnostiques, que ce que les Cabbalistes ont écrit des *Sephiroth*, ou attributs & proprietez de Dieu, qu'ils expliquent à leur maniere. Ce sont les mêmes mysteres, que les uns & les autres ont tirez des livres des Pythagoriciens & des Platoniciens.

Simon nommé le Magicien est comme le pere de ces Gnostiques, qui ont été partagez en un grand nombre de Sectes, qui convenoient neanmoins toutes dans les principes generaux. On appelloit Magiciens ceux qui s'appliquoient aux mysteres de la Philosophie Pythagoricienne. Apollonius qui a eu la reputation d'un grand Magicien, n'étoit qu'un Philosophe, qui avoit penetré les plus grands secrets de cette Philosophie. *Apollonius*, dit S. Jerôme, *sive ille Magus ut vulgus loquitur, sive Philosophus ut Pythagorici tradunt.* *Hieron. Proleg. Gal.*

Ceux qui voudront apprendre à fond leur doctrine consulteront Saint Irenée, Tertullien, S. Epiphane, Clement d'Alexandrie & Origene, sur tout le premier, qui a raporté au long leurs sentimens, & les a refutez en même tems, d'une maniere judicieuse. Bien qu'il parle plus particulierement de Valentin, qui a été un des principaux reformateurs du party Gnostique, on ne laisse pas de trouver dans ses ouvrages les principes generaux de ces anciens Heretiques, & leur methode d'expliquer l'Ecriture Sainte. Il les reprend d'abord, d'avoir introduit dans la Religion de fausses & vaines genealogies, c'est-à-dire de certaines émanations ou processions divines, dont il traite fort au long, Ἐπισήσασι λόγους ψεύδεις καὶ γενεαλογίας ματαίας. Comme on ne trouve rien de toutes ces émanations dans le Nou-

Nouveau Teſtament, & que d'ailleurs la doctrine des Gnoſtiques étoit rejettée des Egliſes, qui avoient été fondées par les Apôtres, ils avoüent (*h*) qu'elles n'y ſont pas expliquées nettement, parce que tous ne ſont pas capables de les penetrer. Le Sauveur, diſent-ils, les y a indiquées myſtiquement par des paraboles, à ceux qui les peuvent comprendre. C'eſt pourquoy n'y ayant rien de clair en leur faveur dans les Evangiles, ils ont recours aux paraboles, qu'ils interpretent ſelon leurs idées, & à je ne ſay quels myſteres, qu'ils reconnoiſſent dans les nombres avec les Pythagoriciens. Ils pretendent même que S. Paul a parlé clairement de leurs *Æons* ou Dieux, quand il a dit, *Dans toutes les generations des ſiecles du ſiecle*, Εἰς πάσας τὰς γενεὰς τοῦ αἰῶνος τῶν αἰώνων.

Gnoſt. apud Iren. l. 1. c. 1.

Hieron. Prolog. Gal.

Epheſ. 3: 21.

Le nombre des douze Apôtres que JESUS-CHRIST avoit choiſis, leur fourniſſoit une douzaine d'*Æons*. Les deux premieres lettres du nom de JESUS Ι & Η en indiquoient dixhuit, la lettre Ι en marquant dix; à quoy ils appliquoient ces paroles de nôtre Seigneur, *Un ſeul jota ou un point ne paſſera point, que toutes ces choſes ne ſe faſſent.* Les anciens Commentaires allegoriques des Juifs, & leurs livres Cabbaliſtiques, ſont remplis de ſemblables interpretations de l'Ecriture; & il y a encore aujourdhuy des Rabbins parmi eux, ſur tout dans le Levant, qui les eſtiment, & qui les debitent même dans leurs ouvrages, parce qu'elles ſont autoriſées par les plus anciens Docteurs.

Matth. 5: 18.

Les Gnoſtiques n'apuyoient pas ſeulement ſur les Evangiles & ſur les Epitres de S. Paul leurs viſions Theologiques, mais auſſi ſur la Loy & ſur les Prophetes. Car y ayant dans ces derniers Livres pluſieurs paraboles & allegories, qui peuvent être interpretées differemment, ils s'en ſervoient adroitement, comme l'a obſervé S. Irenée, pour cacher avec plus de facilité l'ambiguité de leurs interpretations. Leur Theologie étoit proprement fondée ſur les principes de leur Philoſophie. Comme

Iren. ibid

(h) Ταῦτα ἡ φανέρως μὲν μὴ εἰρῆσθαι λέγουσι τὸ μὴ πάντας χωρεῖν ἀλλὰ γνῶσιν· μυστικωτέρως δὲ ὑπὸ τοῦ σωτῆρος λέγεσθαι παραβολὰς μεμνῆσθαι τῶν συνιέναι δυναμένων. Gnoſt. apud Iren. l. 1. c. 1.

ils diviſoient la nature en trois ſortes d'êtres, ſavoir en *Hylique* ou *materiel*, en *Pſychique* ou *animal*, & en *Pneumatique* ou *ſpirituel*; ils diſtinguoient auſſi trois ſortes d'hommes, le materiel, l'animal, & le ſpirituel. Il étoit impoſſible, ſelon eux, que les premiers, qui étoient materiels & incapables de connoiſſance ſe ſauvaſſent, enſorte qu'ils periſſoient entierement, tant ſelon l'ame que ſelon le corps, Ἀπόλλυσθαι ὁμοῦ καὶ ψυχὴ καὶ σῶμα. Les ſpirituels au contraire, tels que ſe diſoient les Gnoſtiques, étoient naturellement ſauvez, & il ne pouvoit pas même arriver autrement quelque choſe qu'ils fiſſent. La raiſon qu'ils en apportoient étoit, que chaque nature ou ſubſtance devoit retourner au lieu d'où elle étoit émanée, Χωρεῖν ἑκάστην οὐσίαν πρὸς τὰς ἰδίας αὐτῆς προβολάς. Les *Pſychiques* ou animaux, qui tenoient le milieu entre ces deux ordres, pouvoient ſe ſauver ou ſe damner, ſelon les bonnes ou mauvaiſes actions qu'ils faiſoient.

Iren. ibid. & Epiph. har. 31.

Epiph. ibid.

Ces trois genres d'hommes étoient repreſentez dans le Vieux Teſtament par Caïn, Abel & Seth, comme il eſt expliqué dans les extraits ou abregez de la Theologie des Gnoſtiques Valentiniens, qui ont été imprimez à la fin de Clement d'Alexandrie. Il y eſt marqué qu'Adam engendra trois natures, dont la premiere étoit ſans aucune participation de la raiſon : Caïn eut une nature de cette ſorte. La ſeconde étoit une nature raiſonnable & juſte, telle que fut celle d'Abel. La troiſiéme étoit une nature ſpirituelle, qui fut la nature de Seth. Il a été neceſſaire de raporter ces imaginations des Gnoſtiques, pour éclaircir la doctrine des premiers Peres, dans les endroits où ils parlent des élûs & des reprouvez, de la préſcience de Dieu, de nôtre libre arbitre, & de pluſieurs autres choſes, où ils ont ordinairement en vûë les ſentimens de ces anciens Heretiques, qu'ils refutent.

Epitom. doctrin. Theod. & Valent.

Je ne ſay ſur quoy peut être fondé le ſcrupule qu'on a eu, de ne publier qu'en Grec ſeulement cet abregé de la Theologie Gnoſtique ou Valentinienne, qui eſt à la fin des ouvrages de Clement; puis qu'il ne contient preſque rien, qui ne ſoit dans S. Irenée & dans S. Epiphane, & qu'il peut ſervir à éclaircir pluſieurs endroits de ces deux Auteurs.

Quoy

Quoy que ce Pere nous ait donné l'idée d'un parfait Chrêtien, en representant son Gnostique, il dit en d'autres endroits, (*i*) qu'il n'y a en J. CHRIST aucune distinction de Gnostiques, & de *Pſychiques* ou animaux ; mais que tous ceux qui ont renoncé aux passions de la chair sont également spirituels en luy. Il est aisé de juger, qu'il oppose en ce lieu-là la foy orthodoxe à la creance heretique des Gnostiques, qui ne parloient dans leurs livres presque d'autre chose, que du Spirituel, du *Pſychique* ou animal, & du Materiel. Ils faisoient un grand fond sur l'Evangile de Saint Jean, qu'ils expliquoient selon leurs visions. Ils s'apuyoient principalement sur le commencement de cet Evangile, où ils pretendoient trouver une partie de leurs émanations, parce qu'il y est parlé du verbe, de la vie, de la lumiere, & de plusieurs autres choses, qu'ils ajustoient à leurs idées.

Clem. Alex. Ped. l. 1. c. 6.

S. Irenée nous a conservé l'interpretation de Valentin sur les premiers mots de cet Evangile ; & il y en a aussi quelque chose dans l'abregé, qui est à la fin de Clement d'Alexandrie. (*k*) Le dessein de S. Jean, selon ce reformateur de la Theologie des Gnostiques, a été d'expliquer la generation de tout l'Univers, de la maniere que le Pere l'a produit. Il suppose d'abord un certain principe, qui est la premiere chose que Dieu ait engendrée, & qui est appellé le Fils unique, & Dieu. Le Pere s'est servi de luy, comme d'une semence pour produire toutes choses. C'est de luy qu'est sorti le Verbe ou la parole, & c'est en luy qu'étoit toute l'essence des Æons, qui ont été ensuite formez par le Verbe. Il donnoit ce sens à ces premiers mots de S. Jean, *La Parole étoit au commencement*,

Valent. apud Iren. l. 1. c. 1.

(i) Οὐκ ἄρα οἱ μὲν γνωστικοὶ, ἐν ᾧ ψυχικοὶ ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ· ἀλλὰ οἱ πάντες ἐπιθυμοῦσι τῆς σαρκικῆς ἐπιθυμίας, ἵνα καὶ πνευματικοὶ ὦσι τῷ πνεύματι. Clem. Alex. Pæd. l. 1. c. 6.

(k) Ἰωάννης ὁ μαθητὴς δὲ κυρίου βουλόμενος ἐκφῆναι τὴν ὑπὸ τῶν ὅλων γένεσιν, καθ' ἣν τὰ πάντα προέβαλεν ὁ πατήρ, ἀρχήν τινα ἀποδίδωσι τὸ πρῶτον γνωσθὲν ὑπὸ θεοῦ, ὃν δὴ καὶ υἱὸν μονογενῆ καὶ θεὸν κέκληκεν ἐν ᾧ πάντα ὁ πατὴρ προέβαλε σπερματικῶς· ὑπὸ δὲ τούτου, φησὶ προβεβλῆσθαι, καὶ ἐν αὐτῷ τὴν ὅλην τῶν αἰώνων οὐσίαν καὶ αὐτὸς ὕστερον ἐμόρφωσεν ὁ λόγος. Valent. apud Iren. l. 1. c. 1.

ment, (ou *dans le principe*, selon leur interpretation) *& la Parole étoit en Dieu, & la Parole étoit Dieu. Elle étoit au commencement* (ou *dans le principe*) *en Dieu.* Ces paroles luy faiſoient diſtinguer deux choſes, ſavoir Dieu le principe, & la parole; & il les joignoit enſemble, afin de montrer les productions de l'un & de l'autre, c'eſt-à-dire du Fils & de la parole, & l'union qu'ils avoient l'un avec l'autre, & avec le Pere. Car le principe eſt dans le Pere & vient du Pere, & la parole vient du principe, Ἐν γὰρ τῷ πατρὶ καὶ ἐκ τοῦ πατρὸς ἡ ἀρχὴ, καὶ ἐκ τῆς ἀρχῆς ὁ λόγος. Il y a dans la Verſion Latine de S. Irenée, *In principio autem & ex principio Verbum, Le Verbe eſt dans le principe & émané du principe.*

Valentin & les autres Gnoſtiques mettent un point après ces mots, *Toutes choſes ont été faites par elle* (parole) *& rien n'a été fait ſans elle.* Puis ils liſent, *Ce qui a été fait en elle étoit vie.* Ces premiers mots ſignifioient, ſelon eux, (*l*) que tous les Æons, qui ont été après la parole, ſont émanez d'elle; qui en eſt l'auteur. Et à l'égard de ces autres mots, *Ce qui a été fait en elle étoit vie*, ils marquoient le mariage, ou plûtôt l'union de la parole avec la vie; & comme parlent les Valentiniens dans l'extrait de Clement, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ ζωὴ λαῷ ἡ σύζυγος.

Il ſemble que les Gnoſtiques marioient leurs Æons. C'eſt ainſi que βυθὸς ou *l'abime*, étoit marié avec σιγὴ *le ſilence*; νοῦς *la penſée*, avec ἀλήθεια *la verité*; λόγος *la parole*, avec ζωὴ *la vie*; ἄνθρωπος *l'homme*, avec ἐκκλησία *l'Egliſe.* En effet il étoit juſte que leurs Æons fuſſent mariez, puis qu'ils en engendroient d'autres. Par exemple, de la parole & de la vie, qui étoient comme l'homme & la femme, naiſſoient dix autres Æons. Il y a neanmoins de l'apparence, qu'ils ont plûtôt crû que chaque Æon étoit mâle & femelle: & ainſi il ne faudra pas traduire σύζυγος par *épouſe.* Valentin avoit trouvé les huit premiers compoſez de mâles & de femelles, dans ce que nous venons de raporter de S. Jean, comme S.

(l) Πᾶσι γὰρ τοῖς μετ' αὐτὸν αἰῶσι μεταφῆς καὶ γλώσσης ἄλλος ὁ λόγος ἐγένετο· ἀλλ' ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ, φησὶ, ζωὴ ἐστιν ἑκάστοις καὶ συζυγίαν ἐμήνυσε. ibid.

S. Irenée l'explique plus au long par les paroles mêmes de cet Heretique, qui donnoit de semblables sens à la suite de l'Evangile de S. Jean. Mais outre qu'on les peut voir dans les livres que nous avons marquez cy-dessus, il seroit inutile d'exposer en detail des visions, qui n'ont aucun fondement dans le texte de l'Ecriture.

Ces Heretiques couvroient leurs explications imaginaires sous l'ambiguité des paraboles. C'est pourquoy Origene, ayant établi à l'occasion de la parabole des dix vierges, qui allerent au devant de l'Epoux, je ne say quel mariage spirituel après la resurrection, ajoûte, (*m*) qu'on ne doit pas expliquer sa pensée, comme s'il vouloit favoriser les visions des Gnostiques touchant leurs Æons mâles & femelles, dont il n'y a rien dans les Livres Sacrez.

Orig. Comm. in Matth. tom. 13.

Le même Origene a pris plaisir à nous raporter dans ses Commentaires sur S. Jean, les explications d'un certain Heracleon, qui a été un chef de party parmi les Valentiniens Gnostiques, ayant eu des Sectateurs appellez de son nom *Heracleonites*. On peut voir son histoire & ses sentimens dans S. Epiphane, qui en parle comme d'un homme, qui avoit reformé en plusieurs choses la Theologie des Gnostiques, mais qui dans le fond en avoit retenu les principaux articles. Cet homme avoit beaucoup raffiné sur les interpretations ordinaires, dans la vûë qu'il avoit d'être auteur de Secte. Il pretendoit que par ces mots de S. Jean, *Toutes choses ont été faites par luy*, il ne falloit pas entendre le monde, & tout ce qu'il contient d'excellent: (*n*) car, disoit-il, le monde qu'il appelle *Æon*, ou ce qui est en luy, n'a point été fait par le Verbe, ayant été fait avant ce Verbe: & pour apuyer sa pensée, il ajoûte à ces mots du texte de S. Jean, χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἕν, *Sans luy rien*

(m) Λέγε μήποτε ὀλίθης ἀκοὴν τούτων λόγων πρὸς τὸ τὴν περὶ τῶν αἰώνων μυθοποιΐαν αἰρέσεων καὶ ἡλέων παραδέξασθαι καὶ τὰς ἀναπλάσεις τὰς συζυγίας. αὐτῶν ἀδαμοῦς ὄντας τῆς ἱερᾶς γραμματείας δηλαδή. Orig. Comment. in Matth. tom. 13.

(n) Φησὶ γὰρ ὁ κόσμος, ἢ τὶ ὃν τῷ αἰῶνι γεγένηται διὰ τοῦ λόγου ἅπαν δεῖξαι πρὸς τοῦ λόγου γεγένηται. Orig. Comm. in Joann. p. 61.

rien n'a été fait, ces autres cy, τὰ ἐν τῷ κόσμῳ καὶ τῇ κτίσει, *des choſes qui ſont dans le monde*. Il diſtinguoit deux ſortes de mondes, dont l'un étoit divin, & l'autre corruptible. Il reſtreignoit le mot de πάντα, *toutes choſes*, à ce dernier. Origene luy reproche avec raiſon la hardieſſe qu'il a eüe, d'ajoûter ſans aucune autorité des mots au texte de S. Jean, comme s'il eût été luy-même Apôtre ou Prophete. Ce qui nous fait connoître, que ceux de cette Secte ſe mettoient peu en peine des Ecrits des Apôtres, puis qu'ils prenoient la liberté de les alterer, pour les rendre plus conformes à leurs idées.

Heracleon de plus raffinoit ſur ces autres mots δι' αὐτοῦ, que nous traduiſons *par luy*. Les préjugez de ſa Theologie l'avoient jetté dans un ſens éloigné, qu'il apuyoit cependant ſur la Grammaire. Il diſoit (o) que le Verbe étoit ſeulement celuy, qui étoit la cauſe que le *Demiurge*, c'eſt-à-dire celuy qui avoit fait le monde, l'avoit produit; & que cette expreſſion ἀφ' οὗ, ou ὑφ' οὗ, qui marque la cauſe immediate, ne pouvoit luy convenir, mais ſeulement cette autre δι' οὗ, *par ſon moyen*; comme ſi celuy qui a fait le monde n'étoit que le miniſtre du Verbe.

Heracl. apud Orig. ibid.

Il interpretoit encore dans un ſens fort éloigné, mais conforme à ſes idées, ces autres paroles, *Ce qui a été fait en luy étoit vie*. Par ces mots ἐν αὐτῷ, *en luy*, ils entendoient les hommes que les Gnoſtiques appelloient ſpirituels, τοὺς ἀνθρώπους τοὺς πνευματικούς; comme ſi le Verbe & ces hommes ſpirituels euſſent été la même choſe. Neanmoins Origene, qui raporte ſes propres termes, avoüe qu'il ne s'explique pas nettement là-deſſus. On remarquera que non ſeulement les Gnoſtiques, mais auſſi S. Irenée, Clement d'Alexandrie, Origene, & quelques autres Peres Grecs, & même S. Auguſtin, ont mis le point dans ces paroles de S. Jean, que nous venons de raporter, après οὐδὲ ἕν; & que les mots ſuivans, *ce qui a été fait*, forment, ſelon eux, une autre periode. Mais l'autre leçon qui eſt de S. Chryſoſtôme eſt

(o) Φάσκων τὸ μὲν αἴτιον προσχωρεῖν τὸ γενέσθαι τοῦ κόσμου τῷ δημιουργῷ τὸν λόγον ὄντα οὐ τὸ ἀφ' οὗ· ἄλλο τὸ δι' οὗ. Heracl. apud Orig. ibid.

eſt meilleure, & elle fait un ſens plus net.

Comme il n'eſt pas tout à fait clair, ſi ces mots *Perſonne n'a jamais vû Dieu*, ſont de l'Evangeliſte, ou de S. Jean Baptiſte, il ſemble qu'il étoit libre à Heracleon, de les donner à qui il jugeoit à propos. Cependant Origene le reprend de les avoir attribuées à l'Evangeliſte, & il apuye ſon ſentiment ſur toute la ſuite du diſcours. L'objection qu'il luy fait après cela à l'occaſion de ces paroles, *Je ſuis la voix de celuy qui crie dans le deſert*, eſt d'une plus grande importance. Cet Heretique diſoit, que Jean étoit veritablement la voix qui indiquoit le Sauveur; mais que les Prophetes n'avoient été que des ſons en l'air, qui ne ſignifioient rien: & par là il detruiſoit toute l'ancienne Prophetie, qui étoit, ſelon luy, un ſon incertain. Il n'épargnoit pas même S. Jean Baptiſte, aſſûrant que ſa réponſe aux Phariſiens, qui luy demandoient pourquoy il batiſoit, s'il n'étoit ni Elie ni le Prophete, n'étoit nullement à propos. (p) S. Jean, diſoit Heracleon, repond aux envoyez des Phariſiens ſelon ſa penſée, & non ſelon la demande qu'ils luy faiſoient.

Orig. ibid. pag. 94 & 95.

Ibid. p. 112. & 113.

Ibid. p. 122.

Quand Origene rejette l'explication, qu'Heracleon donnoit à ces paroles de S. Jean Baptiſte, *Il y en a un au milieu de vous*, il a plûtôt conſulté les principes de ſa Theologie, que le ſens literal. Car que peut on trouver à redire à cette interpretation, *Le voicy, il eſt dans le monde & parmi les hommes; il ſe fait voir maintenant à nous tous.* C'eſt ainſi que ce Gnoſtique a interpreté ces mots; & Origene ne condamne ſon interpretation, que parce qu'elle paroît combattre la preſence de JESUS-CHRIST dans tout le monde. Il avoit dit un peu auparavant, que le Verbe pour s'être fait homme n'a pas changé de nature; qu'il n'a reçû aucune alteration, & qu'il n'eſt pas pour cela ſujet comme les corps, à être contenu & renfermé dans un lieu. Il veut que l'explication d'Heracleon ſoit oppoſée à cette penſée, & par conſequent fauſſe; mais comme cela n'eſt apuyé que ſur ſon rai-

(p) Ἀπεκρίνετο ὁ Ἰωάννης τοῖς ἐκ τῶν Φαρισαίων πεμφθεῖσιν, οὐ πρὸς ἃ ἐκεῖνοι ἐπηρώτων, ἀλλ' ὃ αὐτὸς ἐβούλετο. Herac. apud Orig. in Joann. pag. 122.

raiſonnement, on peut conſerver le ſens de cet Heretique, qui eſt à la lettre, ſans en tirer cette conſequence. Les anciens Peres ont été obligez d'inſerer dans leurs Commentaires pluſieurs explications Theologiques, pour combattre plus fortement les hereſies de leur tems; c'eſt pourquoy Origene a eu icy en vûë de prouver, que JESUS le Verbe a toûjours été, & qu'il n'a pas commencé d'être en ce tems-là; ce qui ſuffit, dit-il, pour montrer, que le ſens qu'Heracleon a donné à ces mots, *Il y en a un au milieu de vous*, n'eſt pas veritable. Il étoit en effet faux, ſi l'on y joint les conſequences qu'il en tiroit, ſelon les principes de ſa Theologie.

C'eſt ſelon ces mêmes principes, qu'expliquant ces autres mots, *Je ne ſuis pas digne de denoüer le cordon de ſon ſoulié*, il entendoit le monde par ce ſoulié; & paſſant plus avant, il en faiſoit l'application au *Demiurge*, c'eſt-à-dire à celuy qui a fait le monde. Il diſoit, que comme Saint Jean étoit inferieur à J. CHRIST, ce *Demiurge*, qui étoit repreſenté par S. Jean, étoit auſſi inferieur au même J. CHRIST. Origene refute ſerieuſement ces viſions, qui n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture Sainte.

L'explication qu'Heracleon donne à ce qui eſt raporté de JESUS-CHRIST, qui alla à Jeruſalem, & chaſſa du Temple ceux qui le profanoient, eſt un exemple de ces penſées ſublimes, que les Gnoſtiques affectoient dans leurs interpretations. Il dit que J. CHRIST (q) montant en Jeruſalem ſignifie, qu'il montoit des choſes materielles au lieu animal, que repreſente Jeruſalem; que le Temple étoit le Saint des Saints, où le ſeul Souverain Sacrificateur entroit, & que ce lieu étoit auſſi deſtiné aux *Pneumatiques* ou ſpirituels. Le Veſtibule où étoient les Levites, étoit le ſymbole des *Pſychiques* ou animaux, qui ſont ſauvez ſans être compris dans le *Pleroma*, c'eſt-à-dire dans ce que contient la généralité des *Æons*. Le foüet dont JESUS-CHRIST ſe ſervit pour chaſſer du Temple les marchands, étoit l'image de l'operation puiſſante du S. Eſprit

Heracl. ibid. p. 182.

(q) Τὴν εἰς Ἱερουσαλὴμ ἄνοδον σημαίνειν τὴν ἀπὸ τῶν ὑλικῶν εἰς τὸν ψυχικὸν τόπον μεταβασιν· ἐπεὶ τὸ Ἱερουσαλὴμ ἀναβαίνειν ἔφησεν. Heracl. ibid. p. 182.

prit contre les mechans. Il dit de plus, que le manche ou bois de ce foüet étoit la figure de la Croix, & que les vendeurs furent consommez par ce bois. Je passe sous silence plusieurs autres exemples des interpretations extravagantes des Gnostiques, qui ne sont pas mieux fondées que celles de quelques anciens Juifs, qui sous pretexte de donner des sens sublimes & cachez, ont debité de grandes impertinences.

Ce n'est pas une petite difficulté de savoir, ce que les Juifs ont voulu dire par ces mots, qui sont au même endroit, *On a employé 46. ans à bâtir ce Temple.* Heracleon sans s'arrêter à la verité de l'histoire, comme Origene luy reproche, assûre que Salomon employa en effet 46. ans à bâtir le Temple de Jerusalem, qui étoit, selon luy, l'image du Sauveur; & il trouve des mysteres sur le nombre de 46. Cette Theologie mystique, apuyée sur les nombres, étoit très-commune en ces tems-là, même parmi les Orthodoxes. Il semble que Maldonat n'ait pû souffrir, que S. Augustin ait eu recours à ces sortes de mysteres, pour expliquer ce même passage. *Utinam*, dit-il, *D. Augustinus tantum in hac re operæ, quantum in consectandis horum numerorum mysteriis posuisset.* Il ajoûte neanmoins, pour excuser ce Pere, qu'il parloit au peuple, *sed ad populum nimirum concionabatur.* Origene accuse aussi Heracleon, d'avoir donné un sens éloigné à ces paroles de nôtre Seigneur à la Samaritaine, *Vous adorez ce que vous ne connoissez point*, les appliquant aux Juifs & aux Gentils; ce qui est absurde. Il apuyoit neanmoins son interpretation sur un livre intitulé la predication de S. Pierre, Πέτρου κήρυγμα, où elle est raportée en termes formels. Il n'y a cependant rien d'obscur là-dessus dans le texte de S. Jean.

Maldon. Comm. in Cap. 2. Joann.

Le même Heracleon entendoit par ces autres mots, *Nous adorons ce que nous connoissons*, (r) celuy qui est dans l'Æon, & ceux qui sont venus avec luy. Car ceux-là, dit-il, ont connu celuy qu'ils adorent, adorant selon la verité. Il expliquoit de plus ces paroles, qui sont au même lieu, *Le salut*

(r) Ὁ δὲ τῷ εἰδέναι καὶ οὐκ εἰδότας, ὅτι φησὶ, φάσκων τινὰ προσκυνεῖν καθ' ἀλήθειαν προσκυνοῦντας.

lut vient des Juifs, ſelon le ſens literal & ſelon le ſens ſpirituel, comme l'a remarqué Origene: & ainſi les Gnoſtiques reconnoiſſoient auſſi bien que les Orthodoxes, ces deux ſortes de ſens. Le premier étoit fondé ſur les paroles du texte, qu'ils interpretoient à la lettre, au moins à leur maniere; & l'autre étoit apuyé ſur leur Theologie, qui étoit très-éloignée de celle des Catholiques: & c'eſt ce qui faiſoit, qu'ils debitoient un grand nombre de fables, ſous le nom de ſens ſublimes & cachez, qui n'étoient connus qu'à ceux de leur Secte.

Ils avoient d'autres explications, où il ne paroiſſoit à la verité rien d'extravagant, ni de fabuleux: mais étant apuyées ſur des principes qui étoient faux, & qui ruinoient même la Religion, les plus anciens Peres, ſur tout parmi les Grecs, les ont refutées avec beaucoup de vigueur. C'eſt ſur ce pied-là qu'Origene rejette le ſens, qu'Heracleon donnoit à ces paroles de S. Jean, *Celuy qui moiſſonne reçoit la recompenſe, & amaſſe le fruit pour la vie éternelle.* Ce Gnoſtique les expliquoit par raport à un autre paſſage, *La moiſſon eſt grande; mais il y a peu d'ouvriers*; ce qu'il entendoit de ceux, qui étoient preparez & deſtinez à être ſauvez par leur foy, & à recevoir la parole. Ces gens-là étoient, ſelon luy, tels de leur nature. Καθ' μὲν τὸν Ἡρακλέωνα ἀφ' ἑαυτῶν καὶ τὸ αὐτεξούσιον αὐτῶν καὶ τὴν φύσιν. Il ruinoit par ce principe le libre arbitre de l'homme, donnant à la nature, ce qui ne pouvoit être attribué qu'à ſes bonnes œuvres, accompagnées de la grace de Dieu.

Il n'y a aucune ambiguité, au moins pour ce qui eſt de la lettre, dans ce paſſage de S. Jean, *Pluſieurs Samaritains de cette ville-là crurent en luy, à cauſe de la parole de la femme.* Heracleon, qui cherche par tout des myſteres, dit que (ſ) par le mot de *ville*, il faut entendre le monde; & que ces autres mots, *la parole de la femme*, ſignifient *l'Egliſe* ſpirituelle; de plus, que le mot de *pluſieurs*, marque les *Pſychiques*

Joann. 4. 39.

Apud Orig. in Joann. p. 245.

(ſ) Ἡρακλέων μὲν ἐκ τῆς πόλεως αὐτῆς φησιν, ἐκ δὲ κώμης ἐξελήφθαι, τὸ μὲν ἀφ' ἑαυτοῦ λόγον τῆς γυναικὸς, τοῦτ' ἔστιν ἀφ' ἑαυτῆς ψυχικῆς ἐκκλησίας· τὸ δὲ πλείους λέγει τὴν ἀφθαρσίαν τῆς ἐκλογῆς φύσιν καὶ μονοειδῆ καὶ ἁπλῆν. Orig. in Joann. pag. 245.

chiques ou animaux, qui ſont plusieurs en nombre ; mais que la nature des élus, qui eſt incorruptible, eſt une, uniforme & ſinguliere.

C'eſt aſſez parlé des imaginations d'Heracleon, lequel, bien qu'il fût chef de party, & qu'il eût des ſectateurs, ne laiſſe pas de ſuivre les principes communs des autres Gnoſtiques. Comme chacun eſt fecond dans ces ſortes d'explications, qui dependent purement de l'imagination, on ne doit pas s'étonner, que ces Gnoſtiques fuſſent partagez en tant de Sectes, étant facile d'inventer, lors qu'on n'a rien d'arrêté & de fixe. C'eſt ce qui fait que, même parmi nous, ceux qui s'attachent aux interpretations allegoriques, ont une merveilleuſe fecondité. Le ſeul Origene, dont nous allons parler, en eſt un bel exemple.

CHAPITRE III.

D'Origene, & de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Premierement de celuy que nous avons en Grec ſur l'Evangile de S. Jean. Sa methode & ſa Theologie dans ce Commentaire.

POur ne pas repeter ce qu'on a dit ailleurs en general d'Origene, & de la methode qu'il a ſuivie dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture, on examinera icy en particulier, ce que nous avons de luy ſur les Livres du Nouveau Teſtament. Le nom de ce grand homme étant devenu odieux parmi les Grecs, depuis qu'il fut condamné par des Conciles generaux, il eſt difficile de trouver en Grec ſes ouvrages. Le peu même qui nous en reſte dans les Bibliotheques, eſt tout à fait nouveau, n'étant que des copies, qui ont été faites ſur d'autres exemplaires plus anciens, & ſouvent même ſur d'autres copies nouvelles. Ses Commentaires ſur S. Matthieu & ſur S. Jean, que Mr. Huet a donnez le premier en Grec au public fort defectueux, ſont de la même maniere dans la

Origene.

Bibliotheque du Roy. Le dernier eſt dans le Manuſcrit du Roy, à la tête de celuy qui eſt ſur S. Matthieu. En effet il paroit, qu'Origene l'a compoſé le premier. Il l'a diviſé en 32. *Tomes*; & chaque Tome porte le titre d'Ἐξηγητικῶν, ou *Expoſitions*. C'eſt le titre qu'il avoit luy-même donné à ſon ouvrage; mais les 32. Tomes ne ſont pas entiers. On ſait qu'il eſt plus exact dans ſes Tomes, que dans ſes Homilies, & qu'il y fait paroître beaucoup plus d'érudition. Ce qui n'empêche pas, qu'on ne reconnoiſſe encore dans ces ſortes d'ouvrages, la plûpart des defauts qu'Euſtathe, & ſes autres ennemis luy ont reprochez, même de ſon tems.

Apud Euſeb. contra Marcel. p. 23.

Marcel (*a*) aſſûre qu'on ne peut nier, qu'Origene ayant preſque paſſé tout d'un coup, de l'étude des Philoſophes à celle des Livres Sacrez, il s'étoit trop hâté d'écrire ſur ces derniers, étant encore tout rempli des Auteurs profanes; & que c'eſt ce qui le jette ſouvent dans l'erreur. Il donne pour exemple ſon Livre intitulé Περὶ ἀρχῶν, *des Principes*; aſſûrant même, qu'il avoit tiré de Platon le titre de cet ouvrage, & qu'il avoit imité entierement ſa methode. Euſebe, qui a pris ſon party contre Marcel, qu'il accuſe de mediſance, tache de le juſtifier, & il pretend même, que Platon n'a compoſé aucun ouvrage, qui eût pour titre Περὶ ἀρχῶν. Quoy qu'il en ſoit il eſt conſtant, qu'Origene eſt par tout trop étendu & trop fecond en digreſſions. Il dit ordinairement tout ce qui luy vient dans la penſée, à l'occaſion de quelque mot qu'il rencontre; & il affecte de paroitre ſubtil dans ſes inventions; ce qui le fait ſouvent jetter dans les ſens ſublimes & allegoriques.

Mais nonobſtant ces defauts, on trouve dans ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament une profonde érudition, & une grande connoiſſance de ce qui regarde la Religion. Il n'y a point d'Auteur, qui nous puiſſe ſi bien aprendre que luy l'ancienne Theologie.

(a) Εἰδεῖ τ' ἀληθῆς εἰπεῖν πρὸς Ὠριγένους τῦτο πεπονθέναι λέγειν ὅτι ἀφὶ ἧ τὴν φιλοσοφίαν ἀποστὰς μαθημάτων καὶ τῶν θείοις ὁμιλῆσαι πραγμάτων ἤρξατο λέγειν πρὸ τ ἀκριβῶς τ γεγραφῶν καταλήψεως ἀφ' ὧν τὸ πολὺ καὶ φιλότιμον τ ἔξωθεν παιδεύσεως, θᾶττον δ' ἀνοήτως ἁψάμενον ὑπαγορεῦσαι ὑπὸ τ τ φιλοσοφίας παρήχθη λόγων, καὶ πνὰ δι' αὐτὸς ἃ καλῶς γέγραφε. Apud Euſeb. contra Marcell. p. 23.

logie. Il avoit lû avec soin un grand nombre d'Ecrivains, dont à grand peine nous connoissons aujourdhuy les noms. S'il ne s'accorde pas quelquefois avec nos sentimens, il faut considerer le tems auquel il écrivoit, & les Heretiques qu'il avoit à combattre: outre que, comme je l'ay dêjà remarqué en parlant de Clement d'Alexandrie, l'on se précautionnoit bien moins alors, qu'on ne fait presentement. On philosophoit avec les Philosophes; on croyoit qu'il étoit de la prudence, & même de la charité, de s'accommoder en partie avec eux, pour les gagner plus facilement. Il est certain qu'Origene a eu tous ces égards, & qu'il a même affecté les allegories, pour ne pas ceder en cette sorte de subtilitez aux Gnostiques Valentiniens, dont les Commentaires sur le Nouveau Testament étoient repandus dans tout le Levant en ces tems-là. Aussi s'est il principalement attaché à les refuter, dans son Commentaire sur Saint Jean, parce que ces Heretiques pretendoient trouver la meilleure partie du systeme de leur Theologie dans cet Evangeliste.

Il dit d'abord, que la premiere chose qu'il ait faite, entrant dans Alexandrie, a été de commenter l'Evangile: & comme son esprit le portoit à chercher des mysteres par tout, il ajoûte, qu'il étoit à propos qu'il commençât ses Commentaires sur l'Ecriture par les Evangiles, qui en sont les prémices, τῶν ἀπαρχῶν τ γεγραφῶν. Puis il s'étend sur ce mot de *prémice*, raportant là-dessus bien des choses qui sont éloignées de son dessein. Je ne doute point, que cette methode ne luy ait attiré le nom de *grand causeur*, que ses ennemis luy donnerent. Il s'attache de plus à faire voir, que le mot d'Evangile ne convient pas seulement aux quatre Livres qui portent ce nom; mais generalement à tout le Nouveau Testament: & comme il met S. Jean au dessus des autres Evangelistes, il nomme son ouvrage les prémices des Evangiles, τῶν εὐαγγελίων ἀπαρχὴ τὸ κ τ' ἰωάννην. La raison qu'il aporte de cette préference, c'est qu'aucun d'eux n'a declaré si nettement la Divinité de JESUS-CHRIST, que S. Jean, οὐδεὶς γὰρ ἐκείνων ἀνεγκλήτως ἐφανέρωσεν αὐτὸ τ θεότητα. *Orig. Prafat. Comm. in Joann.*

Il vient après cela à la definition de l'Evangile, qu'il definit selon les regles de la Dialecti-

lectique, en plusieurs manieres. Il resout même les objections, qu'on peut former contre ses definitions, repandant à même tems dans tout son discours les principes d'une Theologie sublime, dont ses Commentaires sont remplis. Il distingue aussi bien que les Gnostiques les Chrêtiens, en charnels & en spirituels; mais dans un autre sens. Il appelle le texte de l'Ecriture expliqué trop literalement, un Evangile sensible, pour donner lieu aux interpretations élevées & spirituelles, auxquelles il s'attache ordinairement dans ce Commentaire sur S. Jean. (b) Nôtre dessein est, dit-il, de changer l'Evangile sensible en spirituel: car quelle peut être l'exposition de l'Evangile sensible, si on ne le change en spirituel? Il n'est donc pas surprenant, qu'Origene rejette si souvent dans cet ouvrage le sens literal de l'Ecriture, & qu'il donne quelquefois des sens sublimes ou spirituels, qui semblent détruire la creance de l'Eglise. Il faut expliquer ces endroits-là par raport à son dessein, qui est de ne pas suivre toûjours la lettre, à laquelle il s'étoit attaché dans ses Scolies, qui ont été perdues.

Ibid.

Après une longue Préface, il commence son Commentaire par l'explication du mot de *principe*, dont il marque les differentes significations. Il prévient même l'objection qu'on luy pouvoit faire, qu'il n'étoit pas necessaire qu'il fit de longues digressions, pour expliquer ce que ce mot signifie en cet endroit. Quoy qu'il avance bien des choses inutiles, il étoit neanmoins difficile, qu'il ne s'étendit sur ce passage de S. Jean, dans le dessein qu'il avoit de raporter tous les sens Theologiques, qu'on pouvoit y donner, & de refuter dans son Commentaire les heresies de son tems. Il suit cette même methode sur le mot de λόγος, *Verbe*, & il prend même de là occasion, de traiter des autres noms ou attributs de JESUS-CHRIST, qui sont marquez dans l'Ecriture, ce qu'il fait d'une maniere Theologique: & il ne dit presque rien, qu'il n'apuye sur quelques passages de l'Ecriture

(b) Καὶ γὰρ νῦν περικεῖται τὸ αἰσθητὸν εὐαγγέλιον μεταλαβεῖν εἰς πνευματικόν· τίς γὰρ ἡ δήγησις τοῦ αἰσθητοῦ εἰ μὴ μεταλαμβάνοιτο εἰς πνευματικόν. Orig. Præf. in Joann.

criture, mais il s'éloigne souvent de la lettre, aportant des interpretations plus subtiles que solides.

Il y a de plus quelques endroits, qui pourront paroitre à quelques-uns n'être pas orthodoxes; comme lors qu'en parlant d'un des noms de JESUS-CHRIST il dit, (c) *Il est appellé aussi un homme qui vient apres Jean, qui a été fait avant luy, & qui existe avant luy, afin que nous sachions, que l'homme même du Fils de Dieu, qui a été uni avec sa Divinité, est plus ancien que la naissance de Marie.* L'on a mis à la marge du MS. du Roy vis à vis de ces paroles, βλασφημεῖ, *il blasphême.* On lit de semblables scolies en plusieurs autres endroits de ce Manuscrit, où l'on apostrophe Origene de cette sorte, Βλασφημεις, ὀαί σοι, *Tu blasphêmes, malheur à toy;* Ἀνάθημα σοι αἱρετικέ, *Sois anathême Heretique.*

Orig. in Joann. p. 35.

Ce sont les précautions que les Grecs prennent, en copiant les livres de ce savant homme, à qui ils ne rendent pas toûjours justice; l'accusant d'impieté & d'heresie en quelques lieux, où l'on pourroit adoucir ses sentimens. Quand il a dit, par exemple, cy-dessus, que l'humanité du Fils de Dieu a paru dans le monde, avant qu'il prit naissance de la Vierge, il se peut faire, qu'il ait voulu marquer simplement, comme font les autres Peres qui l'ont précedé, qu'il a apparu aux Patriarches du Vieux Testament. Cette Theologie étoit reçûë dans ce tems-là, où elle passoit même en quelque façon pour un article de foy. Son principal dessein étant de refuter les Heretiques, il établit souvent la doctrine de l'Eglise contre eux; comme lors qu'il rejette l'opinion de ceux, qui croyent une matiere éternelle, d'où le monde avoit été fait, il ajoûte en même tems, que les Orthodoxes croyent au contraire, que Dieu a fait le monde de rien, Ἐξ οὐκ ὄντων τὰ ὄντα ἐποίησεν ὁ Θεὸς: ce qu'il prouve par un passage du deuxiéme Livre des Maccabées, & par le livre intitulé

(c) Ἀλλὰ ἡ αὐτὴ πρὸς τύπους λόγος ὀπίσω Ἰωάννης ἐρχόμενος ἔμπροσθεν αὐτοῦ γεγένηται καὶ ἡ πρὸς αὐτὸν, ἵνα διδαχθῶμεν καὶ τὸν ἄνθρωπον ἀπὸ τῆς Θεοῦ, καὶ τῇ θεότητι αὐτοῦ ἀνακεκραμένον πρεσβύτερον εἶναι τῆς ἐκ Μαρίας γενέσεως. Orig. Comm. in Joann. tom. 1.

le Paſteur. Il ne jugeoit pas apparemment, qu'on le pût prouver efficacement par les premieres paroles de la Geneſe, ni par aucun autre des Livres de la Bible, qui étoient alors reçûs generalement de tout le monde comme Canoniques. Il combat de plus, en parlant du Verbe, (*d*) ceux qui faiſoient conſiſter ſa nature en une ſeule parole prononcée par le Pere, ſans luy attribuer aucune ſubſtance, ou veritable eſſence.

L'ardeur avec laquelle il s'oppoſe aux anciens Heretiques, le jette quelquefois dans des ſentimens, qui n'ont aucune vraiſemblance; comme quand il ſoutient, que JESUS-CHRIST, qui ſelon l'Apôtre eſt mort pour tous, n'eſt pas ſeulement mort pour les hommes, mais generalement pour toutes les ſubſtances raiſonnables, au nombre deſquelles il met les aſtres, avec la plûpart des Philoſophes de ce tems-là. Le Scoliaſte Grec, que nous avons cité cy-deſſus, a fait cette obſervation ſur cet endroit, Σημειωτέον ὅτι Ἕλλην ὢν ἐμψυχα λέγει τὰ ἄστρα, *Il faut remarquer, qu'étant Grec* (c'eſt-à-dire, du ſentiment des Philoſophes Payens) *il dit que les aſtres ſont animez*. Mais cette opinion, qui donne des ames, ou plûtôt des intelligences aux aſtres, n'étoit point ſinguliere aux Payens, même lontems après luy.

Le même Scoliaſte reprend encore Origene, d'avoir ſuivi les réveries des Philoſophes, lors qu'il prouve, à la fin de ce premier Tome ſur Saint Jean, l'exiſtence du Verbe, par la comparaiſon qu'il en fait avec les puiſſances ou intelligences, qu'il appelle des animaux divins raiſonnables, λογικὰ θεῖα ζῶα. *Tu es veritablement*, luy dit ce Scoliaſte, *quand tu raiſonnes de la ſorte, un Philoſophe Payen*, ὅτι Ἕλλην ὑπάρχεις. Il eſt vray que les expreſſions d'Origene en ce lieu-là, & en pluſieurs autres, ſont tout à fait Platoniciennes, mais on doit prendre garde, qu'il écrivoit, auſſi bien que Clement d'Alexandrie, également pour les Payens & pour les Chrêtiens, & qu'il s'eſt ſervi pour cette raiſon des manieres de parler, qui étoient en uſage de ſon tems chez les Grecs. Ce qui merite le plus d'être ob-

(d) Οἱ μὲν οὖν σοφοὶ τῶν Ἑλλήνων δοκοῦσι ἐν συλλαβαῖς κεκλῆσθαι τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, καὶ οὐ τῶν ὑποστάσεων αὐτὸν ἐδιδάσκον. Orig. ibid.

observé, c'est que quand il parle icy du Verbe il raporte les interpretations Theologiques, qu'on donnoit en ces tems-là à quelques passages du Vieux Testament, pour prouver l'existence de ce Verbe, & même pour établir la nature du S. Esprit.

Origene commence le II. Tome de ses Commentaires sur S. Jean par l'explication de ces mots, Καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν Θεὸν, *Et le Verbe étoit avec Dieu.* Pour en penetrer le sens, il les compare avec cette façon de parler, qui est ordinaire dans les Propheties, *La parole du Seigneur qui a été à Osée; La parole qui a été à Isaïe.* Comme il fait profession de ne rien dire de simple, il ne s'arrête point à l'interpretation commune. Il trouve dans cette expression le Fils de Dieu, qui a été fait Verbe ou parole, & envoyé du Pere en cette qualité au Prophete Osée, ὁ θεολογούμενος ὑὸς λόγος ἐχρημάτισε πρὸς Ωσηὲ ἀποστολὴς ὢν καὶ παρὰ πατρὸς πρὸς αὐτόν. Cette Theologie ne s'accordant pas avec celle du Scoliaste Grec, il a mis icy à la marge, Ἀνάθεμα τοῖς αἱρετικοῖς, *Sois anathême Heretique.* Origene aporte ensuite des interpretations, qu'il appelle mystiques, du nom d'Osée fils de Beeri. Il marque que le mot d'Osée signifie *sauve*, & celuy de Beeri, *un puits.* Il trouve de grands mysteres dans ces deux mots: mais ces sortes de mysteres, qui ne sont apuyez que sur la signification des mots, n'ont rien de solide. Cependant la plûpart des premiers Peres font un grand fond là-dessus.

Orig. tom. 2. in Joann.

L'observation qu'il fait au même endroit sur les mots de Θεὸς *Dieu*, & de Λόγος *Verbe*, que S. Jean explique quelquefois avec l'article, & quelquefois sans l'article, est d'une plus grande importance. Bien que cet Evangeliste n'ait pas eu une connoissance éxacte de la langue Grecque, il prétend neanmoins, qu'il a sû la force de cet article en ce lieu-cy. (c) Jean, dit-il, par une grande exactitude, & non pas comme ignorant la proprieté de la langue Grecque, se sert d'articles en de certains endroits, & il les omet en d'autres. Il veut

(c) Πάνυ ἦν ἀκριβοῦς καὶ οὐκ ἐν ἀγνοίᾳ ἀκριβολογίαν οὐκ ἀπαιτῶν ὁ Ἰωάννης ὅπου μὴ πῆ ἄρθροις ἐχρήσατο, ὅπου δὲ πάντα ἀπαιτῶν. Orig. tom. 2. in Joann.

veut (*f*) qu'il ait mis l'article ὁ *le*, devant le nom de Θεὸς *Dieu*, lors qu'il a exprimé l'Auteur de l'univers, qui n'eſt engendré de perſonne; qu'au contraire il n'a point ajoûté cet article au nom de Dieu, lors qu'il a parlé du Verbe; pour marquer la difference, qu'il y a entre ὁ Θεὸς *le Dieu*, & Θεὸς *Dieu*. Ce qu'il applique enſuite au mot λόγος, *Verbe*; comme ſi on devoit mettre de la difference entre ὁ λόγος *le Verbe* avec l'article, & λόγος *Verbe* ſans article.

Les Ariens, & generalement tous les Antitrinitaires n'ont pas manqué de faire valoir, pour apuyer leurs ſentimens, cette reflexion d'Origene; mais on peut prouver par pluſieurs exemples de l'Ecriture, que cette regle n'eſt pas exacte, comme S. Chryſoſtôme le montre évidemment, dans ſon Commentaire ſur ces premiers mots de l'Epître aux Galates, Καὶ Θεοῦ πατρός. De plus, quand on leur accorderoit, que ὁ Θεὸς avec l'article, dit quelque choſe de plus que Θεὸς ſans article, il ne s'enſuit pas, que le Verbe ne ſoit point Dieu égal à ſon Pere, comme il ſeroit aiſé de le prouver, même par les Ecrivains orthodoxes, qui ont vêcu après le Concile de Nicée.

Il eſt à propos d'obſerver, qu'Origene n'a fait cette diſtinction de Θεὸς avec l'article, & ſans l'article, que pour ôter le ſcrupule de quelques-uns, qui ne vouloient pas reconnoître, que le Fils fût auſſi bien Dieu que le Pere, de peur de tomber dans la pluralité des Dieux, qui leur paroiſſoit une impieté. Ce fut pour ſatisfaire à ces gens-là, qu'il eut recours à cette diſtinction, & qu'il attribua au Pere ſeul d'être Αὐτόθεος, *Dieu par luy-même*. C'eſt dans cette même vûë, qu'il a écrit dans ſon 12. Tome ſur le même Evangile, que l'hypoſtaſe du Pere n'eſt pas la même que celle du Fils. Il refute en ce lieu-là ceux qui diſoient, (*g*) que le Pere & le Fils étoient le même en nombre, & non ſeulement ſelon leur nature ou eſſence, mais même

(f) Τίθησι μὲν γὰρ τὸ ἄρθρον ὅτε ἡ Θεὸς ὀνομασία ὅτε δὲ ἀκμωνήτε παρατίθησι τὸ ὄνομα αὐτός, σαφῶς ἡ αὐτὸ ὅτι ὁ λόγος Θεὸς ὀνομάζεται. Ibid.

(g) Μὴ διαφέρειν τῷ ἀριθμῷ τὸ ἓν ὂν δὲ πατρὸς, ἀλλ' ἕν, τὸ μόνον οὐσία; ἀλλὰ καὶ ὑποκειμένῳ συγχαίνοντας ἀμφοτέρους καὶά τινας ὑπονοίας διαφόρους τὸ καθ' ὑπόστασιν λέγεσθαι πατέρα καὶ ὑόν. Orig. tom. 12. in Joann.

même selon l'hypostase ou la personne, comme s'ils n'avoient été qu'une personne, en quoy consistoit l'heresie de Noët, qui est la même que celle de Sabellius.

Il semble favoriser encore le party des Antitrinitaires, lors qu'il insiste sur la force de la particule διὰ, expliquant ces autres paroles de Saint Jean, πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, *Toutes choses ont été faites par luy.* Jamais, dit-il, cette façon de parler δι' οὗ, ne marque la cause principale, mais toûjours la seconde : οὐδέποτε τὸν πρώτιστον χώραν ἔχει τὸ, δι' οὗ, δηλοῦσαν ἢ ἀπό. Ce qu'il confirme par les premiers mots de l'Epître aux Romains, & de celle qui est écrite aux Ebreux, comme si le Fils n'avoit été que le ministre du Pere dans la creation du monde. D'où il conclud qu'on ne peut pas dire, que toutes choses ont été faites par le Verbe comme cause principale, mais par un plus grand que luy, τῷ δὲ λόγῳ, ἀλλ' ὑπὸ δὲ κρείττονος καὶ μείζονος τοῦ λόγου. Cela ne se peut pas bien exprimer en nôtre langue, étant fondé sur la distinction des prépositions Grecques διὰ & ὑπὸ, parce que nous rendons ordinairement l'une & l'autre par la prépositon *par*.

Orig. tom. 2. in Joann. p. 55.

Mais quoy qu'on puisse dire avec quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques, même après le Concile de Nicée, que le Pere est en quelque sens plus grand que le Fils, cette seconde regle d'Origene ne se trouve pas toûjours vraye, non plus que la premiere. Car dans le passage de l'Epître aux Galates qu'on vient de citer, la particule διὰ tombe également sur le Pere & sur le Fils, Διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ Θεοῦ πατρός. Il faut cependant avoüer, qu'Origene donna de grandes ouvertures aux Ariens, qui vinrent après luy. S. Chrysostôme, qui a été un de ses admirateurs, & qui l'a suivi en plusieurs choses, l'a entierement abandonné dans ces endroits-là. Il le combat même souvent, en combatant les Ariens, qui abusoient de cette même distinction des prépositions διὰ & ὑπὸ, ou ἀπὸ. Quoy que ces reflexions ne consistent qu'en des minuties de Grammaire, elles sont neanmoins d'une grande importance dans la Religion, puis que les Antitrinitaires s'en sont toûjours servis, pour attaquer les principaux mysteres du Christianisme, & que les plus savans Peres ne les ont pas negligées.

On voit dans ce même endroit des Commentaires d'Origene, que toute l'Egliſe Catholique reconnoiſſoit alors trois hypoſtaſes en Dieu, qui ſont le Pere, le Fils & le S. Eſprit. *Nous*, dit-il, *qui croyons trois hypoſtaſes*, Ἡμεῖς τρεῖς ὑποστάσεις πιστεύομεν. Il n'y a, ſelon luy, que le Pere, qui ne ſoit point engendré; mais il n'en conclud pas, qu'on doive mettre le S. Eſprit au nombre des choſes, qui ont été faites par le Verbe, comme quelques Heretiques le pretendoient. Il prend de là occaſion d'expliquer, ce qui regarde la Theologie ſur l'article du Saint Eſprit. Il s'étend beaucoup plus dans tout ſon Commentaire ſur les matieres Theologiques, que ſur la lettre de ſon texte. C'eſt pourquoy il y refute ſouvent les anciens Heretiques, qu'il nomme heterodoxes, ἑτεροδόξους, & en particulier le Gnoſtique Valentinien Heracleon, dont on a parlé dans le Chapitre précedent. Il ne ſuit neanmoins pas toûjours les ſentimens communs, préferant de certaines opinions qu'il croyoit plus élevées.

Il étoit difficile qu'il eût des principes arrêtez, ne ſe reglant pas entierement ſur le ſens literal de l'Ecriture, & ſur les Traditions de l'Egliſe. Il avoit quelquefois recours à la Philoſophie des Platoniciens, conſultant auſſi pluſieurs livres Apocryphes. Il affectoit de plus je ne ſay quelle Theologie profonde, d'où il prenoit occaſion, de decouvrir de grands myſteres dans la Religion. On a reproché autrefois aux Chrêtiens, qu'Origene étoit l'auteur de ces ſens myſtiques, qu'ils trouvoient dans la Loy de Moyſe: mais on ne leur rendoit pas juſtice en cela, puis que les Juifs les avoient mis en uſage lontems auparavant, & qu'ils ſont même autoriſez par S. Paul. C'eſt ſur ce pied-là, que ce docte Interprete des Livres Sacrez aſſûre, (*h*) que Moyſe a vû en eſprit la verité de la Loy, & qu'il a connu les ſens allegoriques & anagogiques des hiſtoires qu'il a écrites. Il attribuë cette même connoiſſance à

Orig. tom. 6. in Joann.

(h) Δῆλον ἐπι Μωσῆς εἰδέναι τὸν νοῦν τὴν ἀλήθειαν τὸ νόμου καὶ τὰς ἐν αὐτῷ ἀναγωγὰς ἀληθείας καὶ ἀναλελεγμένον περὶ αὐτῷ ἱστορίαν. Orig. tom. 6. Comm. in Joann. p. 96. & 97.

à Josué, & à tous les Prophetes de l'Ancien Testament, qu'il fait aller de pair avec les Apôtres. Enfin il ne peut soufrir ceux, qui sous pretexte d'honorer l'avenement de JESUS-CHRIST disent, (i) que les Apôtres ont surpassé en sagesse les anciens Patriarches & les Prophetes.

Orig. ibid.

Il paroît de son 7. Tome sur S. Jean, & de quelques autres endroits, qu'on avoit écrit des Commentaires avant luy sur cet Evangile: mais il ne marque point les noms de ces Commentateurs. Il se contente de les indiquer en general sous le nom d'*Ecclesiastiques*, & de raporter leurs sentimens. Nous aprenons de luy, que les Chrêtiens consultoient les Juifs, sur les explications les plus secretes de leur Loy, qui n'avoient pas été publiées. Comme il avoit commerce avec leurs Docteurs, il avoit apris beaucoup de ces interpretations secretes, dont il fait quelquefois mention. Il dit, par exemple, à l'occasion de S. Jean, qui étoit un autre Elie, que les Juifs raportent dans leurs Traditions, qui n'ont point été renduës publiques, que Phinées fils d'Eleazar, qui a vêcu très-lontems, étoit Elie, & que l'immortalité luy avoit été promise dans le Livre des Nombres.

Orig. tom. 7. in Joann.

Origene établit avec tant de force en plusieurs endroits de ce Commentaire sur S. Jean le sens spirituel, qu'il détruit entierement la verité de l'histoire, si l'on n'aporte quelqu'adouciſſement à ses expressions. C'est assez que les Evangelistes raportent les mêmes faits avec quelque difference, pour luy faire dire qu'il faut avoir recours au sens anagogique. Il se jette dans des extremitez fâcheuses, comme s'il étoit impossible de concilier ensemble les Evangiles, en s'attachant au sens literal: mais on doit considerer, qu'il ne songeoit alors qu'à faire valoir les interpretations mystiques, & qu'en d'autres endroits il n'oublie rien, pour accorder ces pretendues contradictions. Il est neanmoins difficile de l'excuser entierement là-dessus: car il porte si loin le sens spirituel, qu'il semble détruire la verité de l'histoire.

Id. tom. 10. & 11. Comment. in Joann.

Il est vray qu'il se sent quelquefois pressé par la force des ob-

(i) Ἐπὶ τῇ φαντασίᾳ τῶν δοξάζειν ἡ χρεία ἐπιδημίαν, πολὺ σοφίσας τὰς ἀποστόλους τῶν πατέρων καὶ τῶν προφητῶν λέγοντες. Orig. ibid. p. 98.

objections, que les Juifs faisoient aux Chrêtiens, à l'occasion de quelques Propheties, que les Evangelistes ont citées dans leurs écrits : mais il ne devoit pas pour cela ruiner de veritables histoires, comme il a fait, sous pretexte qu'elles luy paroissent trop basses pour être appliquées à J. C. ou qu'elles contiennent des difficultez, qu'il n'est pas facile de resoudre. Il parle même en de certains endroits avec mepris du sens literal, qu'il appelle σωματικὸν, *corporel*, pour le distinguer de l'autre, qui est selon luy le sens du S. Esprit. (*k*) Comment, dit-il, celuy-là peut-il étre censé croire veritablement à l'Ecriture, qui ne considere point le sens du S. Esprit, auquel Dieu veut, que nous ajoûtions plûtôt foy qu'à la lettre ? Mais il est à craindre, qu'en voulant raporter tout au sens mystique & spirituel, on ne debite ses imaginations. La meilleure methode est, de ne point separer ce sens mystique du literal : & c'est ce qu'Origene observe quelquefois : par exemple, lors qu'il explique ces paroles de Jesus-Christ à la femme de Samarie, *Vous adorez ce que vous ne connoissez point*, il dit (*l*) que le mot de *vous* selon la lettre s'entend des Samaritains ; & que pour ce qui est du sens anagogique, l'on entend ceux, qui n'ont pas la même croyance que nous des Livres Sacrez. Il interprete aussi de ces deux manieres ces autres paroles qui suivent, *Nous adorons ce que nous connoissons, parce que le salut vient des Juifs.* Le mot de *nous*, dit-il, signifie à la lettre les Juifs ; & quant au sens allegorique, il marque le Verbe, & ceux qui ont été transformez en luy, étant redevables de leur salut aux livres des Juifs. Τὸ δὲ ἡμεῖς ἔσον ἐπὶ τῷ ῥητῷ οἱ Ἰουδαῖοι, ἔσον δὲ ἐπὶ τῇ ἀληθείᾳ, ἐγὼ ὁ λόγος καὶ οἱ καθ' ἐμὲ μεμορφωμένοι.

Id. tom. 12.

Joann. 4. 22.

Id. tom. 14.

Il faut cependant rendre cette justice à Origene, qu'il a defendu très-doctement contre les anciens Heretiques le sens

(k) Πῶς γὰρ δύναταί τις πιστεύειν κυρίως λέγεσθαι τῇ γραφῇ τὰ ἐν (αὐτῇ) τοῖς αἰνίγμασι πεπλεγμένων μὴ θεωρῶν, ὃν πιστεύεσθαι μᾶλλον ὁ Θεὸς βούλεται, ἢ τὸ τοῖς γεγραμμένοις βούλημα. Tom. 12. p. 195.

(l) Τὸ ὑμεῖς, ἔσον ἐπὶ τῇ λέξει οἱ Σαμαρεῖς· ἔσον δὲ ἐπὶ τῇ ἀναγωγῇ οἱ περὶ τὰς γραφὰς ἐπιδόξοι. Tom. 14. p. 211.

ſens de quelques paſſages, qu'ils entendoient trop à la lettre. C'eſt ainſi qu'expli-
Joann. 4:24. quant ces paroles, *Dieu eſt un eſprit*, il prouve que Dieu n'eſt pas un corps, quelque ſubtil qu'on le faſſe, comme pluſieurs le croyoient alors, même parmi les Orthodoxes. Il s'objecte ce paſſage de l'E-
Ebr. 12: 29. pitre aux Ebreux, *Dieu eſt un feu devorant*, & cet autre de
1 Joan. 1:5. Saint Jean, *Dieu eſt lumiere.* (*m*) Si on les entend, dit-il, trop ſimplement, & qu'on n'y conſidere que la lettre, il y aura lieu de dire que Dieu eſt un corps. Mais il fait voir les abſurditez, qui ſuivent de cette opinion; d'où il conclut, qu'on ne doit pas s'arrêter au ſens literal de ces paſſages, & de pluſieurs autres ſemblables, qui donnent à Dieu des yeux, des oreilles, des bras & des mains. Il a crû que le Pere étoit veritablement plus que le Fils, à cauſe de ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon Pere qui m'a envoyé eſt plus grand que moy.* Ferrarius a retranché ces mots de ſa verſion Latine, (*n*) que le Pere eſt autant & même plus, au deſſus du Fils, que luy Fils & le S. Eſprit ſont au deſſus des autres étres, même les plus excellens.

Il ſeroit difficile de donner un ſens orthodoxe à ces paroles, qui ſont dans le manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, & dans la traduction Latine de Perionius, qui a été faite ſur ce manuſcrit. Il ſe peut faire qu'elles étoient auſſi dans celuy de Ferrarius, & qu'il les ait ſuprimées, au moins eſt-ce la conjecture de Mr. Huet, qui les a miſes tant dans le Grec que dans le Latin, & qui accuſe, cela étant, cet Interprete d'avoir agi en ce lieu-là & en quelques autres avec peu de ſincerité; parce qu'il temoigne à la fin de ſa verſion, qu'il a donné purement en Latin cet ouvrage, comme il étoit dans le Grec. On ne peut douter qu'Origene n'ait reconnu deux natures en JESUS-CHRIST, une Divine & l'autre humaine: mais il parle de la nature Divine en pluſieurs endroits de ſon Commentaire ſur S. Jean, d'u-

D. Huet. Not. in Orig. p. 111.

(m) Ἐὰν μὲν οὖν ἁπλούστερον τούτων ἀκούσωμεν μηδὲν πέρα τῆς λέξεως θεωρούμενοι, ὥσπερ ἡμῶν λέγειν σῶμα εἶναι τὸν Θεόν. Ibid. p. 214.

(n) Τὸ περιέχομενον τοσοῦτον ἢ καὶ πλέον ἐστὶ τοῦ πατρὸς ὅσῳ ὑπερέχει ἀυτὸς καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα τῶν λοιπῶν καὶ τῶν γενητῶν.

d'une maniere qui fait assez connoître, qu'il l'a crûe inferieure à la nature divine de son Pere. Je ne say pourquoy Ferrarius auroit plûtôt supprimé celuy-cy que les autres, si ce n'est qu'il l'auroit trouvé trop clair. Peut-être aussi n'étoit-il point dans son manuscrit: en effet le Copiste Grec a pû l'en ôter. Quoy qu'il en soit, Ferrarius (o) proteste à la fin de sa traduction, qu'il s'est attaché à traduire le Grec de son Auteur avec toute la fidelité possible. Il assûre de plus, qu'il n'a rien trouvé dans ce livre qui fût contraire aux decrets de l'Eglise: car si j'y avois, dit-il, trouvé quelque chose qui ne fût pas orthodoxe, ou je n'aurois point traduit le livre, ou j'aurois marqué les endroits suspects.

Amb. Ferr. ad Lector.

Origene suppose (p) comme un fait constant parmi les plus habiles gens de son tems, que les Juifs avoient plusieurs traditions cachées, & qui n'avoient point été rendues publiques; selon lesquelles ils parlent quelquefois dans l'Ecriture. En effet ils avancent plusieurs choses, qui ne sont ni dans la Loy de Moyse, ni dans les autres Livres du Vieux Testament. C'est de là selon luy, qu'ils avoient apris ce qu'ils disent des Demons, & de leur Prince Beëlzebul: d'où Origene conclut qu'il est vrayssemblable, que les Juifs savoient une infinité de choses, qui n'étoient fondées que sur leurs traditions, ou sur leurs livres Apocryphes, qui n'étoient pas communs. Εἰκὸς δὴ καὶ ἄλλα μύρια, ἃ οὐκ ἐν ταῖς διατάξεσιν, ἢ ἐξ ἀποκρύφων αὐτοὺς εἰδέναι παρὰ τοὺς πολλούς.

Ibid. p. 276.

Il semble qu'il ait confondu les Samaritains de son tems avec les Saducéens: car il suppose qu'ils ne croyoient pas, qu'il y eût un autre monde après celuy-cy, ni que les ames subsistassent après qu'elles sont separées des corps. Σαμαρειτῶν τ μέλλοντα αἰῶνα ἀρνουμένων,

Id. Orig. tom. 26.

(o) *Scito me in hoc vertendo summâ usum esse fide ac diligentiâ, ut nihil prorsus sit immutatum ab eo quod scribit autor. Scito præterea me nihil invenisse in hoc libro, quod videatur decretis sanctæ matris Ecclesiæ adversari: nam si invenissem, aut librum non vertissem, aut locum signassem suspectum.* Ambros. Ferr. ad Lector.

(p) Σαφὲς ἐστὶν ἀπὸ πασῶν παραδόσεως ἀποῤῥήτου καὶ ἀνεπεγραπτείας ἐλέγχου ὡς ἐνιαχόθεν ἔστιν παρὰ τοῖς πολλοῖς καὶ παιδαγωγουμένοις. Tom. 19. pag. 275.

νεμόμενον, καὶ μηδὲ τὴν τῆς ψυχῆς ἐπιδιαμονὴν προσιεμένων. Il s'explique encore plus nettement là-dessus dans son Commentaire sur S. Matthieu; où après avoir dit que les Saducéens nioient absolument, que les ames subsistassent après la mort, parce qu'ils n'en trouvoient rien dans les Livres de Moyse, il ajoûte, que les Samaritains sont dans la même opinion qu'eux à cet égard. Τὸ δὲ αὐτὸ τοῖς Σαδδουκαίοις δόγμα περὶ τῆς τῶν ἀνθρώπων ψυχῆς φρονοῦσι μέχρι τοῦ δεῦρο Σαμαρεῖς. Peut-être parloit-il de quelque Secte de Samaritains, qui étoit encore de son tems; ou il avoit apris cela des Juifs, qui ont attribué plusieurs erreurs aux Samaritains, & même aux Juifs Caraites, auxquelles ils n'ont jamais pensé; au moins est-il certain, que les Samaritains ne sont point dans ces sentimens-là depuis très-lontems.

Id. tom. 17. Comment. in Matth.

Origene se jette à son ordinaire sur les allegories & les sens mystiques, lors qu'il parle du souper où J. CHRIST lava les pieds à ses Apôtres; & il cite en ce lieu-là ses Homelies sur S. Luc. On connoit par les observations qu'il fait sur cet endroit, que la ceremonie qui subsiste encore aujourdhuy dans les Eglises, de laver les pieds le jour du Jeudi Saint, étoit en usage dès les commencemens du Christianisme: mais il ajoûte, qu'elle se pratiquoit très-rarement de son tems, & qu'il n'y avoit même que des personnes simples & rustiques qui la gardassent. Il regarde comme des gens grossiers, ceux qui l'observent à la lettre, & qui n'élevent pas plus haut leurs pensées.

Orig. tom. 32. in Joann. p. 374.

Ibid. p. 391.

Bien qu'il fasse paroître dans tout son Commentaire sur S. Jean, qu'il préferoit les sentimens sublimes aux interpretations literales, & qu'il y soit plus Theologien que Critique, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs remarques très-critiques, qui sont des preuves de son érudition, & de son application à la lettre de son texte. Il confirme même les leçons de l'ancienne Vulgate en plusieurs endroits, où elle ne s'accorde point avec les exemplaires Grecs d'aujourdhuy. Il a lû au Chap. 2. de l'Epitre aux Ebreux, v. 9. χωρὶς Θεοῦ *sans Dieu*; & il remarque en même tems, qu'on lit en d'autres exemplaires χάριτι Θεοῦ *par la bonté de Dieu*. Cette premiere leçon qui étoit la plus commune de son tems, &

Orig. tom. 1. in Joann. p. 38.

qui a été ſuivie par quelques Peres Latins, n'eſt plus aujourdhuy dans les exemplaires Grecs. Quelques Ecrivains ont reproché aux Neſtoriens de l'avoir apuyée : mais au moins ne peut-on pas les accuſer d'en être les auteurs, puis qu'elle étoit dans les exemplaires communs dès le tems d'Origene.

Il croit avec les Gnoſtiques, & même avec tous les Orthodoxes qui l'avoient précedé, qu'au Ch. 1. de S. Jean, v. 3. il falloit placer le point après le mot ἐδὲ ἕν ; enſorte que l'autre periode commence par ces mots, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ : mais il ne convient pas tout à fait, qu'on doive joindre ἐν αὐτῷ, avec le verbe γέγονεν qui précede. Quelques exemplaires, dit-il, ont, *Ce qui a été fait eſt vie en luy :* & il ajoûte, que cela n'eſt peut-être pas ſans raiſon, Τινὰ τὸ ἀνθυγεφῶν ἔχει, καὶ πάχα ὀρθῶς ἀπηρτίσθαι, ὁ γέγονεν ἐν αὐτῷ ζωὴ ἐστι : ce qui fait voir que la lecture des exemplaires Grecs du N. Teſtament eſt peu certaine, puis qu'un ſeul verſet, qui ne contient que ſix ou ſept mots, peut être lû de quatre manieres differentes, qui forment autant de ſens differens ſelon la diverſe ſituation du point, & que ces differentes leçons ſont toutes apuyées ſur d'anciens Auteurs.

Id. tom. 3. p. 67.

Il lit en deux endroits de ce Commentaire, au Chap. 1. de S. Marc, verſ. 2. avec l'ancien Interprete Latin, Ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, *Dans le Prophete Iſaïe ;* au lieu qu'il y a dans la plûpart des exemplaires Grecs d'aujourdhuy, Ἐν τοῖς προφήταις, *Dans les Prophetes.* Il ſuit auſſi cette premiere leçon dans ſon livre 2. contre Celſe ; & l'on ne peut pas douter qu'elle ne ſoit la meilleure, étant apuyée par les plus anciens Interpretes. Son exactitude s'étend quelquefois juſqu'aux minuties, comme quand il obſerve, que (*q*) nôtre Seigneur parlant dans S. Matthieu aux Phariſiens & aux Saducéens, leur dit au nombre ſingulier, *Faites un digne fruit de penitence ;* & qu'en parlant au peuple dans S. Luc, il leur dit au pluriel, *Faites de dignes fruits de penitence :* ce qui s'accorde parfaitement avec nôtre Verſion

p. 14. & 117.

Id. contr. Celſ. p. 60.

Matth. 3. 8.

Id. to. 7.

(q) Πρὸς τοὺς Φαρισαίους καὶ Σαδδουκαίους πεποίηται εἰρηται ἐνικῶς καιρὸν ἄξιον τῆς μετανοίας, πρὸς δὲ τοὺς ὄχλους πληθυντικῶς, ἄξιους καρποὺς τῆς μετανοίας. Id. Orig. tom. 7. in Joann. pag. 119.

sion Vulgate, où on lit dans S. Matthieu *fructum dignum* au singulier, & dans S. Luc *fructus dignos* au pluriel.

Il corrige aussi quelquefois l'édition Grecque vulgaire des LXX. sur les exemplaires les plus corrects, appellant à son secours le texte Ebreu. C'est de cette maniere, qu'après avoir cité ces paroles du Pseaume 10. vers. 8, Ὅτι δίκαιος κύριος καὶ δικαιοσύνας ἠγάπησεν, comme nous les lisons presentement sans aucune diversité de leçon, il ajoûte, car c'est ainsi que nous avons trouvé dans les exemplaires qui sont exacts, & dans les autres Versions Grecques, que nous avons outre les LXX. & dans le texte Ebreu, Οὕτω γὰρ ἐν τοῖς ἀκριβέσιν ἀντιγράφοις εὑρομεν καὶ ταῖς λοιπαῖς τοῖς τὰς ἑβδομήκοντα ἑπομέναις καὶ τῷ Ἑβραϊκῷ. *Id. tom. 6. p. 100.*

Il ne fait même aucune difficulté, de reformer en quelques occasions, selon les regles de la Critique, d'anciennes leçons, qui étoient apuyées sur le plus grand nombre d'exemplaires. Nous en avons un exemple dans le mot de Βηθανία, *Bethanie*, au Chap. 1. de S. Jean, v. 28. comme il y avoit de son tems dans la plûpart des exemplaires. Il préfere ceux où on lisoit Βηθαβαρᾷ, bien qu'ils fussent en plus petit nombre, & peut-être plus nouveaux. (r) Nous n'ignorons pas, dit-il, qu'il y a presque dans tous les exemplaires Grecs, *Cecy arriva en Bethanie*. Cette leçon paroît ancienne, puis que nous l'avons trouvée dans Heracleon; mais nous sommes persuadez qu'il faut lire *Bethabara*, & non pas *Bethanie*, ayant été sur les lieux pour y voir les vestiges de JESUS-CHRIST, & de ses Disciples, & des Prophetes. Sa reformation n'est apuyée, que sur la connoissance qu'il avoit de la Geographie de ces pays-là: en quoy il a été suivi par S. Chrysostôme & par les autres Commentateurs Grecs, qui ont observé qu'il y avoit *Bethabara* dans les meilleurs exemplaires. Les Latins au contraire ont con-

G 3

(r) Ὅπ μὲν οὖν σχεδὸν ἐν πᾶσι τοῖς ἀντιγράφοις κεῖται ταῦτα, ἐν Βηθανίᾳ ἐλήλυθε, οὐκ ἀγνοοῦμεν· καὶ ἔοικε τοῦτο, καὶ ἐπ᾽ ἐσχάτου γεγονέναι· καὶ τοῦδε Ἡρακλέωνι, γῦν Βηθανίαν ἀνέγνωμεν· ἱστορῆσαι δ᾽ οὐ μὴ δεῖν Βηθανίας ἀναγινώσκειν, ἀλλὰ Βηθαβαρᾷ, γνόμενοι ἐν τοῖς τόποις ὅτι ἱστορίαν τῶν ἰχνῶν Ἰησοῦ, καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ, καὶ τῶν προφητῶν. Ibid. pag. 130.

conservé *Bethania* dans tous leurs exemplaires, aussi bien que les Syriens dans leur Version Syriaque, & dans l'Arabe.

Il reforme sur ce même pied, ce qui est raporté dans S. Matthieu & dans S. Luc, des pourceaux qui furent précipitez dans un lac. Il pretend qu'il y a une faute évidente dans le texte Grec de ces deux Evangelistes, qui ont placé ce lac dans le pays des Gerasseniens. Gerasa, dit-il, est une ville d'Arabie, au voisinage de laquelle il n'y a ni mer ni lac; & il n'est pas possible que les Evangelistes, qui connoissoient très-bien la Judée, soient tombez dans une faute si évidente, & dont ils pouvoient être facilement repris. Il remarque ensuite, qu'il avoit lû les Gadareniens dans un petit nombre d'exemplaires, Ἐν ὀλίγοις εὑρομὲν εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν: mais il rejette aussi cette leçon: car bien que Gadara soit dans la Judée, elle n'a point de lac qui soit près des précipices. C'est pourquoy il juge, qu'on doit lire en cet endroit les Gergeséens, parce que Gergesa est une ville ancienne, située proche du lac de Tiberiade, où il y a un précipice près du lac.

Matth. 8. *& Luc.* 8.

Orig. ibid. p. 131.

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner, si cette observation d'Origene est vraye dans toutes ses parties. Il suffit d'avoir raporté ses paroles, qui sont une preuve évidente de son application à la Critique. Nôtre Vulgate retient aujourdhuy l'ancienne leçon qu'il reprend. Il ajoute au même endroit, (*f*) qu'il a souvent remarqué dans les Livres du Vieux Testament de semblables fautes, à l'égard des noms propres, en conferant avec soin les exemplaires Grecs des LXX. avec ceux des Ebreux, qui sont aussi apuyez des Versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, qui n'avoient point encore été corrompus de son tems en ces endroits-là. Ce qui fait voir, que ce docte Critique avoit pris la liberté, de retoucher l'édition vulgaire des LXX. par raport au texte Hebreu des Juifs, & aux anciennes Versions

(*f*) Τὸ ἢ ὅμοιον πολλαχοῦ τοῖς ὀνόμασι σφάλμα πολλαχοῦ δ' οὖν καὶ τῶν προφητῶν εὑρεῖν ἔστιν, ὡς ἡκριβωκαμὲν ἐν τοῖς Ἑβραίων μαθόντες, καὶ τοῖς ἀκριβεστάτοις αὐτῶν τὰ ἡμέτερα συγκρίναντες μαρτυρήσειν ὑπὲρ τῶν μηδέπω διεφθαρμένων ἐκδόσεων Ἀκύλα καὶ Θεοδοτίωνος καὶ Συμμάχου. Ibid. pag. 131.

ſions Grecques, qui étoient encore alors, ſelon luy, entieres, & ſans aucune alteration dans les noms propres dont il eſt queſtion.

Origene ne ſe contente pas, de marquer la difference des exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament qu'il avoit lûs, il fait outre cela quelquefois mention de celles, qu'il avoit obſervées dans les livres des autres Commentateurs. Il nous aprend qu'Heracleon liſoit au Chap. 4. de S. Jean, verſ. 18. *Vous avez eu ſix maris*; au lieu que dans les exemplaires des Orthodoxes il y avoit, comme on y lit encore preſentement, *Vous avez eu cinq maris*. *Id. tom.* 13. *p.* 207.

Il dit de plus, que (*t*) quelques-uns avoient été ſi fort choquez de ces paroles, *Vous ſerez aujourdhuy avec moy dans le Paradis de Dieu*, (c'eſt ainſi qu'il lit) qui ne s'accordoient point, ſelon eux, avec la doctrine de l'Egliſe, qu'ils aſſûroient librement, qu'elles avoient été ajoûtées par des fauſſaires au texte de S. Luc. Enfin ſa Critique n'épargne pas même le ſtyle des Apôtres : il marque juſqu'à leurs ſoleciſmes ; & il pretend qu'ils ont avoüé ce defaut, reconnoiſſant qu'ils n'étoient pas exercez dans l'art de parler, mais ſeulement dans la connoiſſance des myſteres. *Id. tom.* 32. *Id. tom.* 4. *p.* 85. & 86.

CHAPITRE IV.

Des Commentaires d'Origene ſur S. Matthieu, dont le Grec a été conſervé. Reflexions ſur ſa methode & ſur ſon érudition.

LE peu qui nous reſte des Commentaires d'Origene ſur le Nouveau Teſtament, de la maniere qu'il les a écrits, m'oblige à parcourir ceux que nous avons de luy en Grec ſur S. Matthieu, en y ajoûtant des reflexions ſemblables à celles, qu'on a faites dans le Chapitre précedent. En general, il s'attache plus aux ſens myſtiques & allegoriques qu'au ſens literal, qui luy paroît trop bas. Il fait paroître beaucoup de ſubtilité dans ſes inſtructions morales : & comme ſon principal deſſein eſt, de rendre ſes lecteurs

(*t*) Οὕτω δ' ἐπάρξει τινὰς ὡς ἀσύμφωνον τὸ ἐιρημένον, ὥστε πολλοὺς αὐτῶν ὑπονοῆσαι περιῃρῆσθαι τῷ εὐαγγελίῳ δοκεῖ τινων μαθητευόντων αὐτὸ τὸ, σήμερον μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ ὁ Θεός. Id. Orig. tom. 32. pag. 421.

lecteurs gens de bien, & de leur aprendre les mysteres de la Religion Chrêtienne, il roule le plus souvent sur ces deux choses, savoir sur la Morale & sur la Doctrine. Cette sorte d'ouvrages qu'il a intitulez *Tomes*, n'étant pas pour le simple peuple, comme ses Homelies, il y mêle beaucoup d'érudition. C'est pourquoy il y traite de ce qu'il y a de plus caché dans la Theologie: & il est même à craindre, que sous pretexte de decouvrir ce qu'il y a de plus profond dans la Religion, il ne debite quelquefois ses imaginations. Il n'a pas évité dans ce Commentaire, non plus que dans les précedens, de mêler dans ses explications une érudition, qui ne vient point à propos.

Cet ouvrage sur Saint Matthieu est encore moins entier, que celuy que nous avons sur S. Jean: car il ne commence qu'au Tome XI. par l'interpretation de ces paroles, JESUS *ayant alors laissé la le peuple vint à la maison*. Il les explique d'une maniere morale & spirituelle: ce qu'il fait d'ordinaire quand la lettre du texte est claire. Dans l'explication de ces mots, *C'est le Fils de l'homme qui seme la bonne semence*, il établit pour maxime, que tout ce qu'il y a de bon en nous vient de JESUS-CHRIST; & qu'on peut dire, que non seulement l'Eglise de Dieu, mais tout le monde en general est le champ dont il est parlé en ce lieu-là; parce que le Fils de l'homme, dit-il, a semé la bonne semence dans tout le monde, & que l'yvroye vient du Demon, Ἐν γὰρ πάντι κόσμῳ ὁ μὲν υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔσπειρε τὸ καλὸν σπέρμα· ὁ δὲ πονηρὸς τὰ ζιζάνια. Ce qui est conforme à la doctrine des Peres Grecs, qui ont reconnu d'un commun consentement la grace universelle, que Dieu accorde à tous les hommes.

Matth. 13: 36.

Orig. in Matth. tom. 11. *p.* 206.

Il semble supposer au même endroit comme une espece de Purgatoire, outre l'état de ceux qui sont dans une parfaite beatitude, & celuy de ceux qui sont condamnez à être brûlez dans le feu. Mais ce Purgatoire, selon luy, ne consiste que dans une difference de lumiere, dont joüissent les justes. Ceux qui n'ont pas toute la lumiere qui fait la parfaite beatitude, n'ont pas encore été purifiez, οὐδέπω καθήρθησαν. Il n'y a rien en cela, qui ne s'accorde avec le sentiment des Grecs d'aujourdhuy sur cette matiere; & s'il n'avoit

Ibid. p. 207.

n'avoit pas été plus avant, ils auroient tort de le condamner comme ils font, lors qu'ils attaquent dans leurs ouvrages polemiques le Purgatoire des Latins.

Il vient après cela à la Parabole *du Treſor caché dans un champ*. Il diſtingue la Parabole de la Similitude, s'appuyant ſur ce paſſage de Saint Marc, *Par quelle Similitude, ou par quelle Parabole repreſenterons-nous le Royaume de Dieu?* Il veut que la Similitude tienne lieu de genre, & que la Parabole ſoit l'eſpece. Tout ce qu'il raporte là-deſſus étant pris de la Dialectique, eſt un rafinement inutile. Les deux ſens qu'il donne enſuite à cette Parabole ſont beaucoup plus édifians.

Matth. 13. 44.

Il eſt fecond en érudition hors de propos, lors qu'il interprete la Parabole du Marchand qui cherche de belles perles. Il va chercher des perles de tous côtez, juſques dans l'Inde, dans la Mer Rouge, & dans l'Ocean Britannique. Après avoir raporté au long ce qu'il a lû là-deſſus dans les anciens Auteurs, il ſe jette ſur les ſens myſtiques & allegoriques. Nous goûterions mieux ces allegories, ſi nous ſavions exactement la doctrine des Heretiques de ſon tems: car ſes idées tendent principalement à fortifier ſes lecteurs dans la creance orthodoxe. C'eſt dans cette vûë qu'il dit icy, contre ceux qui parloient mal de l'ancienne Loy, qu'une connoiſſance exacte de la Loy & des Prophetes nous ſert comme d'élemens, pour entendre parfaitement l'Evangile, & ce qui regarde JESUS-CHRIST.

Ibid. p. 212.

Ibid. p. 213.

C'eſt ſelon cette même idée, qu'il donne dans la Parabole ſuivante, *du filet jetté dans la mer, qui renferme toutes ſortes de poiſſons*, une belle regle pour l'intelligence des Paraboles. Il dit que quand le Royaume du Ciel eſt comparé à quelque choſe, il n'y eſt pas ſemblable en tout; mais qu'il faut conſiderer ſeulement le fait dont il s'agit, la comparaiſon ne tombant que ſur cela. Il répond par ce moyen aux Gnoſtiques Valentiniens, qui ſe ſervoient de cette Parabole, pour prouver qu'il y avoit des hommes juſtes, & d'autres méchans de leur nature. Ils inſiſtoient ſur ces mots, Ἐκ παντὸς γένους συναγαγόντα, *qui renferme de tout genre*, comme s'ils avoient marqué, *les differentes natures des juſtes & des méchans*, Δικαίων πλ-

Ibid. p. 214.

λὰς καὶ διαφόρας φύσεις· ὁμοίων ἢ καὶ πονηρῶν. Il ajoûte outre cette regle generale, que leur explication combat toute l'Ecriture, qui établit évidemment le libre arbitre. Si nous ſommes bons ou mechans, cela ne vient pas, dit-il, du fond de nôtre nature, mais de nôtre volonté qui eſt libre.

Comme il applique aux Apôtres ces paroles, *Tout Scribe qui eſt inſtruit de ce qui apartient au Royaume du Ciel*, il demande en quel ſens on les appelle icy *Scribes*, ou *Lettrez*, puis qu'il eſt dit d'eux dans les Actes des Apôtres, qu'ils étoient ſans aucune litterature, Ἀγράμματοι καὶ ἰδιῶται. Il répond que le paſſage des Actes ne s'entend que de Pierre & de Jean, & non pas de tous, y ayant eu pluſieurs Diſciples de JESUS-CHRIST qui avoient la connoiſſance des myſteres. Il dit de plus qu'on peut auſſi nommer *Scribes*, ceux qui ne ſavent que la lettre de la Loy: & comme ils ignoroient les ſens tropologiques & anagogiques, en quoy il fait conſiſter la veritable ſcience de l'Ecriture, les Apôtres étoient alors veritablement ſelon cette ſignification des gens groſſiers, & ſans literature. Il diſtingue preſque par tout le ſens ſimple ou literal, de celuy qu'il nomme profond ou caché. Dans le premier ſens, un Scribe, ſelon luy, eſt inſtruit de ce qui regarde la voye du Ciel, lors qu'il quitte le Judaïſme pour embraſſer la doctrine de JESUS-CHRIST. A l'égard du ſens profond ou caché, κατὰ τὸ βαθύτερον, il eſt tel, quand après avoir étudié la lettre de l'Ecriture, il parvient juſqu'à la connoiſſance des choſes ſpirituelles, qui ſont appellées le Royaume des Cieux, Ἀναβαίνει ἐπὶ τὰ πνευματικὰ ὀνόματα βασιλείας τῶν οὐρανῶν. Il oppoſe preſque toûjours la lettre à l'eſprit, comme ſi la premiere n'étoit que pour les Juifs, & nullement pour les Chrêtiens, qui doivent être inſtruits de la doctrine ſpirituelle de JESUS-CHRIST.

Act. 4. 13.

Ibid. pag. 218.

Expliquant ces autres paroles qui ſont au même endroit, *Il les enſeignoit dans leur Synagogue*, il dit, que bien que les Evangeliſtes ne nous ayent point marqué, en quoy conſiſtoient ces inſtructions, il y a de l'apparence qu'il leur faiſoit des leçons ſur l'Ecriture. Il ajoûte enſuite cette belle reflexion, qui vient fort à propos contre les Heretiques de ſon tems, qui s'étoient ſeparez

Matth. 13. 54.

rez du corps de l'Egliſe, *Il enſeignoit dans leur Synagogue ne s'en ſeparant point, ni ne la rejettant point.*

La reflexion qu'il fait ſur ces mots, *Celuy-cy n'eſt-il pas le fils du Charpentier? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ſes freres, Jaques, Joſeph, Simon & Jude?* nous aprend, qu'on ajoûtoit beaucoup de foy dans les premiers ſiécles de l'Egliſe à de certains Evangiles apocryphes, qui couroient ſous les noms des Apôtres. Il dit que quelques-uns croyoient de ſon tems, que les freres de Jesus étoient veritablement les enfans de Joſeph d'un premier mariage, & qu'ils s'apuyoient pour cela, ſur ce qui eſt raporté dans l'Evangile intitulé *ſelon Pierre, ou ſur le livre de Jaques*, τῷ ἐπιγεγραμμένῳ κατὰ Πέτρον εὐαγγελίῳ, ἢ τῇ βίβλῳ Ἰακώβου.

Matth. 13. 55.

Il cite en ce même endroit un paſſage de Joſephe, où il parle avec éloge de Jaques, & qui ſe trouve encore aujourdhuy dans cet Hiſtorien. Mais ce qu'il ajoûte en même tems de J. Christ ſemble marquer, qu'il n'a point lû le celebre paſſage qui s'y trouve depuis lontems. (a) Cela eſt ſurprenant, dit-il, que Joſephe, qui n'a pas crû que nôtre Seigneur fût Christ ou Messie, n'ait pas laiſſé de rendre un ſi grand témoignage à la juſtice de Jaques. Il autoriſe de plus en ce même lieu l'Epître de S. Jude, quand il dit que (b) Jude a écrit une lettre, qui eſt à la verité fort courte, mais qu'elle eſt pleine des paroles puiſſantes d'une grace celeſte. Cependant il ne reçoit l'Auteur de cette Epître qu'en doutant. Si quelqu'un, dit-il, reçoit auſſi l'Epître de Jude, Εἰ δέ τις καὶ τὴν Ἰούδα προσίεται ἐπιστολήν.

Joſeph. l. 20. Antiq. Jud. c. 8.

Id. Orig. tom. 17. in Matth. p. 488.

Les Juifs avoient encore en ce tems-là des livres que nous n'avons point preſentement. Les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſur tout Origene qui les liſoit avec ſoin, s'en ſont ſervis pour éclaircir pluſieurs difficultez de l'Ecriture. C'eſt ce qu'il fait icy, où il en cite un pour prouver, que le peu-

Orig. in Matth. p. 225.

(a) Καὶ τοῦτο θαυμαστόν ἐστιν ὅτι τὸν Ἰησοῦν ἡμῶν οὐ παραδεξάμενον εἶναι Χριστὸν, οὐδὲν ἧττον Ἰακώβῳ δικαιοσύνην ἐμαρτύρησε τοιαύτην. Id. Orig. in Matth. pag. 223.

(b) Ἰούδας ἐγκατέλιπεν ἐπιστολὴν ὀλιγόστιχον μὲν, πεπληρωμένην δὲ τῶν τῆς θείας χάριτος ἐρρωμένων λόγων. Ibid.

peuple Juif s'étoit aproché plusieurs fois de Moyse, dans le dessein de le lapider. Il est aussi raporté, dit-il, qu'Isaïe a été scié: puis il ajoûte, que si l'on ne veut point croire cette histoire, parce qu'elle est tirée d'un livre apocryphe qui porte le nom de ce Prophete, au moins doit on ajoûter foy à ces paroles de l'Epître aux Ebreux, *Ils ont été lapidez, ils ont été sciez, ils ont été tentez.* Il assûre que ces mots, *ils ont été sciez*, doivent s'entendre d'Isaïe, & que ces autres qui suivent, *Ils ont été tuez par l'épée*, s'entendent de Zacharie, qui *a été tué entre le Temple & l'autel*, comme nous l'aprenons de Jesus-Christ, qui a confirmé, selon luy, par son témoignage ce fait, (c) qui n'étoit pas à la verité écrit dans leurs livres publics, & qui étoient entre les mains de tout le monde, mais il étoit selon toutes les apparences dans leurs livres apocryphes ou secrets.

Ebr. 11: 37.

Matth. 23: 35.

Orig. ibid.

Quand Origene parle des Saducéens, à l'occasion du Chap. 24. de S. Matthieu, où il fait mention de la resurrection, il donne la veritable raison, pourquoy ces Sectaires ne croyoient ni la resurrection, ni l'existence des Anges, qui sont nommez si souvent dans la Loy de Moyse: (d) c'est parce qu'ils raportoient tout ce qui est dit d'eux, à un sens tropologique, ne jugeant pas que ce fussent de veritables histoires.

Il faut avoüer, qu'il y a des allegories bien froides dans les Commentaires d'Origene, & qui ne sont fondées que sur des jeux de mots auxquels il fait allusion. Il observe, par exemple, sur le Chap. 14. de S. Matthieu, v. 22. (e) que les peuples ne pûrent monter sur la barque avec les Disciples de Jesus-Christ, pour passer à l'autre bord, parce qu'ils n'étoient point *mystiquement Ebreux*, comme qui diroit *passagers*. Cela n'est apuyé que sur

(c) Μὴ φερομένην μὲν ἐν τοῖς κοινοῖς καὶ δεδημοσιευμένοις βιβλίοις, εἰκὸς δ' ὅτι ἐν ἀποκρύφοις φερομένην. Ibid. pag. 225.

(d) Καὶ περὶ ἀγγέλων ὡς οὐχ ὑπαρχόντων ἀλλὰ τροπολογουμένων τ περὶ αὐτῶν ἀναγεγραμμένων μόνον. Ibid. pag. 227.

(e) Οὐ γὰρ ἐδύναντο οἱ ὄχλοι εἰς τὸ πέραν ἀπελθεῖν, ὡς ὁ μυστικῶς Ἑβραῖοι ὄντες ἑρμηνεύονται περάται· ἀλλὰ τύποι ἦσαν ἐκεῖ τ Ἰησοῦ μαθητῶν. Ibid. pag. 239.

ſur le mot Ἐβραῖος, qui tire ſon origine du verbe Ebreu עבר, *avar*, lequel ſignifie *paſſer*. Neanmoins il prend ſouvent occaſion de ces ſortes d'alluſions de paſſer à des ſens ſublimes, pour imprimer dans l'eſprit de ſes lecteurs ce qu'il y a de plus ſpirituel dans la Religion Chrêtienne.

Il ne conſidere preſque que les ſens myſtiques & ſpirituels de l'Ecriture, regardant les Juifs, qu'il appelle σωματικοὺς, *corporels*, comme des gens groſſiers, qui s'attachoient trop à la lettre de leur Loy. Cependant, comme les premiers Chrêtiens appellez Nazaréens, & les Ebionites, ont conſervé la Loy de Moyſe à la lettre, & qu'ils pretendoient être apuyez ſur l'exemple des Diſciples de JESUS-CHRIST, qui l'ont auſſi gardée, il répond, qu'on ne peut rien conclure de cet exemple. Si Saint Paul, dit-il, a vêcu comme Juif avec les Juifs afin de les gagner, (f) quel inconvenient y a-t-il que les Apôtres, qui demeuroient parmi les Juifs, ſe ſoient accommodez à leurs volontez, bien qu'ils ſuſſent les ſens ſpirituels de la Loy?

1 Cor. 9. 20.

Le commerce qu'Origene avoit avec les plus habiles Juifs de ſon tems, luy a été utile, non ſeulement pour l'intelligence du Vieux Teſtament, mais auſſi pour entendre quelques endroits obſcurs du Nouveau, & qui dependoient de la connoiſſance de leurs traditions. C'eſt ce qu'il témoigne ſur l'explication d'un paſſage de S. Matthieu qui eſt fort embaraſſé, où il dit, que les Scribes & les Phariſiens étoient auteurs d'une certaine tradition contraire à la Loy, laquelle n'étant marquée que confuſément dans l'Evangile, il ne l'auroit jamais entenduë, ſi un Juif ne luy avoit éclairci ce paſſage, Εἰ μὴ τὸ Ἑβραίων τις ἐπιδείξειεν ἡμῖν τὸ, καὶ τὸν πόνον ἅπας ἔχουσα. *Orig. in Matth. p. 245.*

Quoy qu'il ſemble avoir crû, que le Fils de Dieu étoit inferieur à ſon Pere, en ce qui regarde la Divinité, il y a neanmoins de certains endroits dans ſes Commentaires, qui ſemblent attribuer au Fils une Divinité abſoluë, & où il combat même ceux qui ne la trou-

(f) Τί ἄτοπον τοὺς ἀποστόλους ἐν Ἰουδαίοις πεπολιτεῦσθαι τοῖς διαφερόντως καὶ ἐν τῷ πολιτεύεσθαι νοῶσι τὸν νόμον, χρήσθαι τῇ συμπεριφορᾷ. Ibid. pag. 244.

trouvoient point dans l'Ecriture. C'eſt en ce ſens qu'il oppoſe, à ceux qui ne croyoient pas qu'on la pût prouver par S. Matthieu, ces paroles, *Qu'eſt-ce que vous penſez en vous-mêmes gens de peu de foy*; d'où il infere qu'il étoit neceſſairement Dieu, puis qu'il connoiſſoit leurs penſées, n'y ayant que Dieu ſeul, ſelon le troiſiéme Livre des Rois, qui connoiſſe les penſées des hommes, Μονώτατος γὰρ γινώσκει τὰς καρδίας τῶν ἀνθρώπων ὡς ὁ Σολομὼν ἐν τῇ τρίτῃ τῶν βασιλειῶν φησιν.

Id. Orig. tom. 12. in Matth. p. 271.

Matth. 16: 8.

On a dêjà remarqué ailleurs, qu'Origene ayant des vûës particulieres, qui luy font ſouvent limiter le ſens de l'Evangile à des interpretations ſpirituelles & morales, il ne faut pas juger de ſes ſentimens ſur le fait de la doctrine par ces reflexions. C'eſt ſur ce pied-là, qu'on jugera de l'explication qu'il donne à ces paroles de JESUS-CHRIST, adreſſées à S. Pierre, *Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtiray mon Egliſe*. Il aſſûre que cela ne convient point en particulier à S. Pierre, à l'excluſion des autres Diſciples, chacun d'eux étant *Pierre* auſſi bien que luy, πέτρα γὰρ πᾶς ὁ Χριστοῦ μαθητής. Il veut qu'on puiſſe dire de S. Jean, & des autres Apôtres, qu'ils ſont des pierres ſur leſquelles l'Egliſe a été bâtie; & qu'enfin ce n'eſt point S. Pierre ſeul qui a reçû de JESUS-CHRIST la puiſſance des Clefs. Ce qu'il explique plus au long, raportant même quelques paſſages du N. Teſtament pour apuyer ſa penſée. Mais quoy qu'il ſoit vray en general, que tous les Apôtres ſont autant de fondemens, ſur leſquels l'Egliſe a été bâtie, on ne peut nier qu'en cela même S. Pierre n'ait eu quelque prérogative ſur ſes confreres; comme Origene en demeure d'accord à la fin de ſon 13. Tome, où il la reconnoit en termes formels. Il ſemble detruire en ce lieu-là, ce qu'il avance icy avec tant de liberté, touchant le pouvoir commun des Apôtres. Il ne faut donc pas toûjours inſiſter ſur les propres paroles d'Origene, ſur tout quand il paroit qu'il affecte le ſens ſpirituel & myſtique; comme il fait en cet endroit de S. Matthieu; où pour prouver que les Diſciples de J. CHRIST ſont tous de veritables *pierres*, il ſe ſert de ces mots de Saint Paul, *Ils bûvoient de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit*: d'où il conclud, que tous les imita-

Id. Orig. tom. 13. in Matth.

1 Cor. 10: 4.

Matth. 16: 18.

Ibid. p. 275.

Id. tom. 12. in Matth. p. 276.

imitateurs de JESUS-CHRIST tirent leur nom de cette pierre ſpirituelle, comme ils ſont appellez Chrêtiens du nom de CHRIST. Il ne faut pas auſſi entendre preciſément à la lettre ce qu'il ajoûte peu après, à l'égard du pouvoir des Evêques: car il ſemble vouloir, que la puiſſance des Clefs, qu'ils ont reçûe de Dieu pour lier & delier, ſoit ſans effet, s'ils n'ont la même ſcience, & les mêmes vertus que S. Pierre. Il les traite de ſuperbes, s'ils oſent s'attribuer ce pouvoir, ſans avoir les qualitez de cet Apôtre.

Bien qu'Origene ſoit d'ordinaire libre dans ſes ſentimens, & que ſous prétexte de donner des ſens ſublimes & ſpirituels il outre ſa matiere, il ſe précautionne quelquefois pour ne rien avancer qui ſoit contraire à la creance de l'Egliſe. C'eſt ainſi qu'après avoir

Id. Orig. tom. 13. in Matth. p. 304.

expliqué à la lettre ce qui eſt dit d'Elie Chap. 17. de Saint Matthieu, verſ. 12. il ajoûte qu'il ne luy paroît pas, qu'il ſoit parlé en ce lieu-là de l'ame de ce Prophete. La raiſon qu'il aporte de cette interpretation, c'eſt (g) qu'il craint d'autoriſer le dogme de la transmigration des ames d'un corps en un autre, qui eſt contraire à la creance de l'Egliſe, & qui n'eſt fondée ni ſur les Traditions Apoſtoliques, ni ſur l'Ecriture. Il diſtingue au même endroit l'ame d'Elie d'avec ſon eſprit; pretendant que cette diſtinction eſt fondée ſur l'Ecriture Sainte, & que c'eſt la raiſon pourquoy S. Luc a dit, *Il marchera devant luy dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie*, & non pas dans l'ame d'Elie, pour ne pas donner lieu à la creance de la metempſychoſe. Après quoy il ajoûte, qu'il n'y a rien en cela qui puiſſe donner la moindre atteinte à la doctrine de l'Egliſe, Ἄπινα ἐδὲν λυπεῖ τ ἐκκλησιαστικὸν λόγον. De plus en parlant de cet eſprit d'Elie, il établit un Eſprit de Dieu different de l'eſprit qui eſt dans les hommes; & c'eſt ce qu'on nomme le S. Eſprit. L'Apôtre, dit-il, a montré évidemment, que l'Eſprit de Dieu qui eſt en nous, eſt different de l'eſprit de chaque homme en particulier, quand il dit, que *l'Eſprit*

Luc. 1: 17.

(g) Ἵνα μὴ ἐμπίπτω εἰς τὸ ἀπόβρητον τ ἐκκλησίας δ Θεῦ περὶ τῆς μετεμψυχώσεως δόγμα, ὅτε παραδεδόμενον ὑπὸ τ ἀποστόλων, ὅτε ἐμφανόμενόν πω ὑπὸ τ γραφῶν. Tom. 13. in Matth.

Rom. 8: 16. *prit rend luy-même témoignage à nôtre esprit, que nous sommes enfans de Dieu.* Il veut que S. Jean & Elie ayent été remplis du S. Esprit. Comme il est fecond en questions, il en forme plusieurs à l'occasion de ces paroles de J. CHRIST, Matth. 18: 10. *Prenez garde à ne point mepriser aucun de ces petits: car je vous dis, que dans le Ciel leurs Anges voyent toûjours la face de mon Pere qui est dans le Ciel.* Sa curiosité s'étend à savoir le moment, auquel les Anges Gardiens prennent la conduite de ces enfans: si c'est immediatement après leur batême, n'étant plus alors soûmis aux Demons, ou si c'est dès leur naissance que Dieu les leur donne, ayant connu par sa préscience, qu'ils seroient conformes à la gloire de son Fils, Οὓς γὰρ προέγνω καὶ προώρισεν ἐσομένους συμμόρφους τῆς δοξης τοῦ Χριστοῦ ὁ Θεος. Il apuye ce dernier sentiment sur quelques passages de l'Ecriture.

Avant que d'entrer dans l'explication de la Parabole du Matth. 18: 20. Roy qui fit rendre compte à ses serviteurs, il s'étend sur les sens sublimes & cachez, que renferme, selon luy, chaque Parabole. Il croit que ces sens (h) sont connus de très-peu de personnes, étant reservez à ceux qui sont animez de l'Esprit de J. CHRIST, & éclairez de sa sagesse. Il n'y a, dit-il, après Dieu que l'Esprit de JESUS-CHRIST, qui ait la connoissance de ce qu'il nous a proposé par Paraboles. Ceux à qui cet Esprit est communiqué, non seulement comme l'Esprit de JESUS-CHRIST, mais aussi comme l'Esprit de la sagesse & du Verbe, pourront contempler le sens de cette Parabole, qui leur sera revelé. Il veut donc, à l'imitation de Clement d'Alexandrie, que toutes nos connoissances, pour ce qui regarde l'explication de l'Ecriture, soient émanées de celle du Verbe, qu'il appelle ailleurs αὐτοσοφία, *Sagesse par luy-même.* Id. Orig. tom. 14. in Matth.

Il n'y a rien qui ne soit clair dans ces mots, Ὅτι ἐτέλεσεν ὁ Ἰησοῦς τοὺς λόγους τούτους, JESUS *ayant achevé ces discours:* mais Origene, selon la methode de ces tems-là, trouve de

(h) Οὐδεὶς οἶδε μὴ ὁ Θεὸν τὸ αὐτὸ δὲ Χριστῷ λελαλημένα ἐν παροιμίαις καὶ σκοτεινολαις, εἰ μὴ τὸ Χριστῷ πνεῦμα, ὃ ὁ μετέχων ἐν μόνον καθὸ Χριστῷ ἐστι πνεῦμα, ἀλλὰ καθὸ Χριστὸς εἰς σοφίαν, εἰς λόγον, ἐπαφῆται ἂν τοῦ μὴ ὁ τίνων αὐτῷ ἀποκαλυπτόμενα. Id. Orig. tom. 14. in Matth. pag. 343.

de grands myſteres dans le mot ἐπλήρωσεν, *eut achevé*; comme ne convenant qu'à JESUS-CHRIST ſeul, qui eſt venu mettre la fin aux choſes, & accomplir ce qui manquoit à la Loy. C'eſt en ces ſortes d'interpretations qu'il fait ſouvent conſiſter les ſens ſublimes & myſtiques. Ceux qui n'avoient pas toutes ces vûës paſſoient pour des gens ſimples & groſſiers, qui ne ſavoient pas le fin de la Religion. Les Gnoſtiques, comme on l'a dit cy-deſſus, s'imaginoient ſurpaſſer les autres en cette connoiſſance: peut-être eût-il été mieux, que les Orthodoxes ne les euſſent pas imitez en cela, & qu'ils ſe fuſſent plus arrêtez aux expoſitions literales de l'Ecriture. Ils auroient évité bien des queſtions inutiles, dont les Commentaires d'Origene ſont remplis, ſous pretexte de donner des ſens tropologiques.

C'eſt ainſi qu'après avoir expliqué le commencement du Chap. 19. de S. Matthieu, où il eſt parlé du mariage & du divorce, il ſe jette ſur un étrange tropologie, fondée ſur le mariage de l'ame avec ſon Ange Gardien. Il demande, ſi après avoir vêcu lontems enſemble, comme l'homme & la femme, il ne peut pas arriver que l'Ange, qui l'aura trouvée en faute, ſe ſepare d'elle en luy donnant le libelle de divorce. Il eſt obligé d'avoüer, que ces ſortes de queſtions du commerce des Anges avec les hommes luy paroiſſent trop hardies: mais il ne pouvoit preſque ſe diſpenſer d'en traiter, parce que les Chrêtiens liſoient alors de certains livres, qui en étoient remplis. Les Juifs avoient mêlé dans leur Religion pluſieurs choſes des Platoniciens, & dont on trouve encore aujourdhuy une bonne partie dans les ouvrages Cabbaliſtiques. Cela avoit fait quelque impreſſion ſur l'eſprit de ces premiers Chrêtiens, qui liſoient avec plaiſir les livres où il étoit parlé des Anges, & de leur commerce avec les hommes. Origene cite icy neanmoins avec précaution le livre intitulé *le Paſteur*, qu'on liſoit alors dans les Egliſes, où il eſt fait mention de ce commerce. Il avoüe, que bien qu'il fût public, il n'étoit point reçû generalement de tout le monde comme divin. Quoy qu'il en ſoit, comme il étoit au moins d'une très-grande autorité, il le cite pour apuyer ce qu'il a oſé avancer ſur le mariage des

Ibid. p. 361.

ames avec les Anges Gardiens. Il raporte des hiſtoires de ces prétendus mariages, & de la maniere que ces ames, après s'être adonnées au plaiſir, ont été rejettées par leurs Anges, & ont enſuite été ſoumiſes à d'autres.

Les digreſſions d'Origene ſont tout à fait curieuſes, parce qu'on y trouve l'ancienne Theologie. En un mot, ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament ſont pleins d'érudition. On y peut même aprendre quelque choſe de l'ancienne diſcipline. Il y fait une étrange peinture des Evêques, des Prêtres & des Diacres de ſon tems, au moins de quelques-uns. Il applique ce qui eſt dit dans S. Matthieu Chap. 11. verſ. 12. de ceux qui vendoient & qui achetoient dans le Temple, à ceux qui donnoient les Evêchez, & les autres offices Eccleſiaſtiques à des avares, & à des gens qui n'avoient aucune pieté. (i) Je croy, dit-il, que ce qui eſt raporté de ceux qui vendoient des colombes, convient parfaitement à ceux qui mettent les Egliſes entre les mains d'Evêques, ou de Prêtres, ou de Diacres avares, tyrans, ignorans, & ſans pieté. Il en rejette toute la faute ſur ceux, qui ſe vantoient d'être aſſis ſur la chaire de Moyſe, comme s'il n'y eût eu que les Evêques & les Prêtres, ainſi qu'il l'inſinuë dans la ſuite, qui euſſent eu part aux élections. Il reprend auſſi avec force les Diacres, qui ne faiſoient pas un bon uſage de l'argent des Egliſes, Μὴ καλῶς διάκονοι διοικοῦντες τὰ τῆς ἐκκλησίας χρήματα. Il les accuſe d'amaſſer de l'argent, en retenant celuy qu'on donnoit pour les pauvres.

Id. Orig. tom. 16.

Il cherche des myſteres, ſelon ſa coûtume, dans ces paroles des Juifs à nôtre Seigneur, *Par quelle puiſſance faites-vous ces choſes?* Il n'y paroît à la verité aucune difficulté: mais Origene, qui étoit prévenu de certains principes, auxquels il raportoit la plûpart de ſes explications, y trouve de très-grands myſteres. Elles

Matth. 21. 23.

(i) Νομίζω ἐγὼ ὅτι περὶ τῶν πωλούντων τὰς περιστερὰς λέγει τοῖς προϊσταμένοις τῶν ἐκκλησιῶν διαφορωτέρως, καὶ τυφλοῖς, καὶ ἀνεπισκόποις, καὶ ἀνδρολατρίαν ὑποκρίσεις, ἢ πλεονεκτήροις ἢ ἀλλοτρίοις. Id. Orig. tom. 16. in Matth. pag. 442.

Id. tom. 17. Elles (*k*) ne ſont pas, dit-il, ſimples & faciles à entendre, comme quelques-uns le croyent, mais myſtiques; & elles ont beſoin d'un eſprit profond pour les penetrer. C'eſt pourquoy il croit que pour les concevoir, il faut avoir recours à ce qu'il y a de plus profond & de plus caché dans une certaine Theologie, qui regarde les Etres ſuperieurs appellez puiſſances. Cette ſorte de Theologie a été traitée par les Philoſophes Platoniciens, & par les Juifs Cabbaliſtes d'une maniere ſuperſtitieuſe. Les Gnoſtiques avoient adopté un grand nombre de ces ſuperſtitions dans leur ſyſtême de Religion. Origene qui les imite quelquefois, au moins pour la methode, tâche de ne rien avancer icy qu'il n'apuye ſur l'Ecriture; principalement ſur Saint Paul, qui a fait mention dans ſes *Coloſſ.* 1: 16. Epitres des Trônes, des Dominations, des Principautez & des Puiſſances. Il veut que les chefs des Sacrificateurs, & les Anciens du peuple, qui étoient curieux de cette ſorte de ſcience, qu'ils pouvoient avoir apriſe de leurs traditions, ou de leurs livres apocryphes, ayent fait là-deſſus des queſtions à JESUS-CHRIST pour en être inſtruits plus à fond, ou plûtôt pour le tenter. Il attribuë à ces Puiſſances les plus grands miracles, qui ſe ſont faits dans l'Ancien Teſtament; & il ne doute point que JESUS-CHRIST, qui avoit une parfaite connoiſſance de cette rare & ſublime Theologie, ne leur en eût decouvert les ſecrets s'ils en avoient été dignes.

Lors qu'il parle de la reſurrection des corps, à l'occaſion des Saducéens qui la nioient entierement, il pretend prouver par la reponſe que leur fit JESUS-CHRIST, (*l*) que les corps ſeront après la reſurrection ſemblables à ceux des Anges, enſorte qu'ils ne ſeront plus les mêmes, mais d'une matiere étherée & lumineuſe. Il falloit que ſon opinion ne fût pas reçûë communément, puis qu'il en parle comme d'u-

(k) Οὐχ, ὡς ὀιονταί τινες, ἁπλᾶ ἐστι τὰ κατ' αὐτὸν τόπον καὶ εὐνόητα, ἀλλὰ μυστικὰ καὶ βαθείας διεξόδου καρδίας. Id. tom. 17. pag. 452.

(l) Κατὰ τὸ μεταχηματιζόμενα ἀυτῶν τὰ σώματα εἰς τὸ ἀγγέλων σώματα ἀιθέρια καὶ αὐγοειδῆ φῶς. Ibid. pag. 488.

ne doctrine qui ſurprenoit la plûpart des Chrêtiens par ſa nouveauté. Il la croit cependant établie ſur l'Ecriture, & il pouſſe même ſes idées beaucoup plus loin ſur cette matiere, expliquant S. Paul par raport à ce que les Platoniciens croyoient des Anges.

Il a crû, & les autres Peres après luy, que les Saducéens n'ont point reçû d'autres Livres de la Bible, que ceux de Moyſe: mais il le ſuppoſe plûtôt qu'il ne le prouve. Et en effet ces Sectaires étant nez parmi les Juifs, dans un tems que tout ce que nous avons du Vieux Teſtament étoit autoriſé chez eux, je ne vois pas quelle raiſon ils auroient euë de ne vouloir reconnoître que la Loy. Il n'en eſt pas de même des Samaritains, qui étoient avant la publication de la plûpart de ces Livres. Comme il reſout par les ſens tropologiques les plus grandes difficultez de l'Ecriture, il y a icy recours, pour expliquer cette reponſe de JESUS-CHRIST aux Saducéens, *Vous êtes dans l'erreur ne connoiſſant point les Ecritures.* Car, comme le fait dont il s'agiſſoit ne s'y trouve point, il ſemble qu'il n'y ait en effet d'autre voye pour autoriſer cette reponſe, que la tropologie ou l'allegorie. Origene qui ſe declare ſi ſouvent ailleurs en faveur des livres apocryphes des Juifs, ne veut pas les recevoir ſur ce fait. (*m*) Quelqu'un, dit-il, aura recours aux livres apocryphes, où les choſes qui regardent la vie bienheureuſe paroiſſent être écrites plus clairement; mais c'eſt ſe ſervir d'une voye qui n'eſt point reconnuë par les Fidelles: d'où il conclud, qu'il faut recourir à l'allegorie pour reſoudre cette difficulté. Mais il eſt plus probable, que les articles de la creance des Juifs, qui ne ſont pas clairement dans le Vieux Teſtament, ſont apuyez ſur leurs traditions, qui pouvoient être écrites dans leurs livres apocryphes.

Matth. 22. 29.

Ibid. p. 498.

Neanmoins pour prouver ſa penſée il aporte l'exemple de ceux, qui n'ayant point recours aux tropologies dans l'explication des propheties, croyent que nous boirons & mangerons veritablement après la reſurrection. Il avoüe qu'il eſt difficile de trouver dans

(m) Εἰπὲ δὴ τοῦτ' ἀποκρύφως καταφθέξεται, οὐκ ἄδηλον ὁμολογήσαντι περὶ τῆς πιστευθείσης ἐλπίδος. Ibid. pag. 498.

dans les Ecrits de Moyſe, *que les bienheureux ſerout comme les Anges de Dieu dans le Ciel.* Il produit là-deſſus deux paſſages de la Geneſe, dans le premier deſquels il y a ſelon la
Gen. 15. 15. Verſion des LXX. *Vous irez en paix vers vos peres, ayant été nourri dans une bonne vieilleſſe*; mais au lieu de *nourri*, il faut traduire *enſeveli*, & lire dans le Grec ταφείς, & non pas τραφείς. On lit dans l'au-
Gen. 35. 29. tre paſſage, *Il fut mis avec ſon peuple.* Il n'y a rien en tout cela de clair, & d'où l'on puiſſe decider ce qui étoit en queſtion.

Enfin Origene eſt ſi fort accoûtumé à raffiner ſur les mots, qu'il marque comme une choſe qui n'eſt pas ſans myſtere, que les Evangeliſtes n'ayent pas dit ſimplement, *Je ſuis le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob*, mais, *Je ſuis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob.* Ils ont voulu marquer, ſelon luy, qu'il étoit le Dieu de chacun d'eux en particulier, & non pas ſeulement en general, de la maniere qu'il
Exod. 3. 16. eſt appellé le Dieu des Ebreux.

Après tout, nonobſtant ces raffinemens il ne laiſſe pas de mêler de la Critique dans ce Commentaire, auſſi bien que dans celuy qu'il a écrit ſur S. Jean. Il obſerve de tems en tems les diverſes leçons, comme au Chap. 16. de S. Matthieu, verſ. 10. où il lit avec le Grec d'aujourdhuy & la Vulgate διεστείλατο, *præcepit*, *commanda*. Il remarque que cette leçon n'eſt que dans quelques exemplaires, ὁ' μὲν ἐν Ματθαίῳ πεπίηκε κατά τινα τῶν ἀντιγράφων τὸ, πάντα διεστείλατο τοῖς μαθηταῖς. En effet il y a en ce lieu-là dans l'ancien exemplaire de Cambrige ἐπέλιμεν, *commanda avec menaces*, ce (*n*) qu'il témoigne avoir auſſi lû dans d'autres exemplaires.

Il lit au Chap. 7. de S. Jean, v. 39. ſelon l'ancienne & veritable leçon, οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα, *Car l'Eſprit n'étoit point encore*; il n'avoit point dans ſon exemplaire le mot de ἅγιον, qui n'a point auſſi été lû par l'Auteur de la Vulgate, bien qu'il ſe trouve preſque dans tous les exemplaires Grecs. A l'égard du mot de *datus* qui

(n) Ἴσιον μὲν τι ὅτι τινὰ τῶν ἀντιγράφων ἔχει τὸ, ἐπέλιμεν. Ibid. pag. 280.

eſt dans nôtre Vulgate, il paroît qu'il a été ajoûté pour rendre le ſens plus net; auſſi Origene ne l'a-t-il point lû.

Où il y a dans tous les exemplaires Grecs d'aujourd'huy Matth. 18: 1. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, *En cette même heure-là*, il lit, Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ, *En ce même jour*; & il remarque, que les exemplaires de ſon tems varioient là-deſſus, les uns liſant ὥρᾳ, *heure*, & les autres ἡμέρᾳ, *jour*; Καθ' ἃ μή τινα τῶν ἀντιγεγράφων ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ προσῆλθον οἱ μαθηταὶ τῷ Ἰησοῦ, καὶ ἄλλα ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ.

Il pouſſe quelquefois trop loin ſa Critique, oſant ôter des mots du texte de S. Matthieu ſur de ſimples conjectures. C'eſt ainſi qu'il ſoupçonne, ſans être fondé ſur aucun exemplaire, que ces paroles de S. Matthieu Ch. 12. v. 19. Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν, *Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même*, ne ſont (o) point de J. Christ en ce lieu-là; mais qu'elles y ont été ajoûtées par quelqu'un, qui n'a pas lû exactement la ſuite du diſcours. Il apuye neanmoins ſa conjecture ſur ce que S. Marc & S. Luc, qui raportent le même fait, ne font aucune mention de cet amour du prochain. Mais cela n'eſt pas concluant, non plus que les autres raiſons qu'il ajoûte, pour montrer que ces mots ont été inſerez après coup dans le texte de S. Matthieu: car il n'a rien de poſitif. Il dit ſeulement en general, qu'il eſt conſtant que les exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ont été alterez en pluſieurs endroits, & qu'on en a des preuves évidentes. On ne peut pas inferer de là, qu'ils ayent été corrompus dans l'endroit dont il eſt queſtion.

CHAPITRE V.

Des extraits qui nous reſtent en Grec des Commentaires d'Origene ſur le N. Teſtament. De ſon Traité de la Priere, où il explique l'Oraiſon Dominicale. Des livres & des extraits ſuppoſez, qu'on a publiez en Grec ſous ſon nom. De ſes Commentaires dont nous n'avons que les anciennes verſions Latines.

JEan Tarin a donné le premier au public en Grec, ſur les

(o) Οὐχ ὑπὸ δ σωτῆρος ἐνταῦθα παρειλῆφθαι, ἀλλὰ ὑπό τινος τῶν ἀκριβεστέρων μὴ νοησάντος τῶν λεγομένων προσηκόντως. Ibid. pag. 380.

les Manuſcrits de la Bibliotheque du Roy, un excellent ouvrage d'Origene, qui a pour titre *Philocalie*. Ce n'eſt autre choſe qu'un recueil, qui a été tiré des livres de ce grand homme, pour être mis entre les mains de tout le monde. S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile étant les Auteurs de ce recueil, & l'ayant eux-mêmes publié, on ne doit plus conſiderer la doctrine qui y eſt contenuë comme une doctrine particuliere, mais plûtôt comme celle de toute l'Egliſe Grecque. J'ay trouvé dans deux Manuſcrits de la Bibliotheque du Roy ce qu'on lit à la tête de cet ouvrage, avec la lettre de S. Gregoire à Theodore Evêque de Thyane, dans l'édition de Tarin. Et c'eſt principalement ce qui le doit faire eſtimer, n'y ayant nulle apparence, que S. Gregoire & S. Baſile euſſent voulu rendre publics leurs extraits, ſi la doctrine n'en avoit pas été orthodoxe, & autoriſée dans leurs Egliſes. Ils renferment à la verité peu de choſes ſur le Nouveau Teſtament; mais les regles generales, qui y ſont par tout répandues pour l'intelligence de l'Ecriture, regardent également le Vieux & le Nouveau Teſtament.

Codd. MSS. Biblioth. Reg. n. 2273. & 2274.

Il nous reſte dans ce recueil quelques fragmens de ſes livres intitulez περὶ ἀρχῶν, *des Principes*, qui ont fait autrefois tant de bruit dans l'Egliſe, & d'où l'on prit occaſion de le diffamer. Il a eu raiſon de les intituler *des Principes*; car il y établit de grands principes, pour comprendre à fond la Religion. Il trouve de l'obſcurité non ſeulement dans les Propheties, mais auſſi dans les Evangiles & dans les Epîtres des Apôtres; ſuppoſant que pour les comprendre, il faut avoir l'Eſprit de J. CHRIST, parce qu'il y a dans ces Livres de très-grandes difficultez, qui ont donné occaſion à une infinité de perſonnes de tomber dans l'erreur. Il ſe repreſente toûjours ce principe, qui eſt l'ame de toutes ſes explications, qu'outre la lettre il y a un ſens ſpirituel, qui eſt le principal; & qu'il y a de plus bien des choſes dans la Bible, qu'on ne peut entendre à la lettre. Il ajoûte neanmoins, qu'il ne prétend point par là détruire le ſens literal, ni la verité de l'hiſtoire; mais faire voir ſeulement, que les Livres Sacrez demandent une très-grande application, ce qu'il montre par pluſieurs exemples. Il étend à la verité quelquefois un

Orig. Philoc. c. 1. ex lib. 4. de Princip.

un peu trop ces ſens ſpirituels & cachez, comme il les appelle; mais il a été obligé de les apuyer le plus qu'il luy a été poſſible, à cauſe des Heretiques de ſon tems, qui n'entendant point les veritez de l'Ancien Teſtament avoient forgé deux Dieux, comme ſi celuy qui étoit auteur de l'Evangile n'avoit pas donné la Loy. Il étoit perſuadé qu'on ne pouvoit les refuter ſolidement, qu'en établiſſant les deux ſens dont on vient de parler, & qu'il fait preſque venir par tout. Il diſtingue deux ſortes de Judaïſmes, ſavoir le Judaïſme viſible & public, qui eſt connu de tout le monde, Ἰουδαϊσμὸν ὁρατὸν καὶ φανερόν, & le Judaïſme intelligible ou caché, Ἰουδαϊσμὸν νοητὸν ἢ ἐν κρυπτῷ.

Après avoir prouvé par quelques paſſages de l'Apocalypſe, & du Prophete Iſaïe, que l'Ecriture Sainte eſt fermée & ſçellée, Ὅτι κέκλειστα καὶ ἐσφράγισται ἡ θεία γραφή, *Ibid. c. 2. ex tom. in Pſ. 1.* & par conſequent remplie de difficultez inſurmontables, il ajoûte, (*a*) que cela ne ſe doit pas ſeulement appliquer à l'Apocalypſe de S. Jean, & à la Prophetie d'Iſaïe, mais generalement à toute la Bible, qui eſt remplie, comme le reconnoiſſent ceux qui en ont la moindre connoiſſance, d'énigmes, de paraboles, & d'une infinité de diſcours ſi obſcurs & ſi envelopez, qu'il eſt très-difficile de les comprendre. Il n'eſt pas ſurprenant, qu'un homme qui cherchoit dans les Paraboles du Nouv. Teſtament, outre le ſens qui ſe preſente d'abord en les liſant, je ne ſay quels ſens myſtiques & cachez, ait ſi fort exageré l'obſcurité des Livres Sacrez. Mais après tout, ſans avoir recours aux interpretations ſublimes & ſpirituelles d'Origene, l'on ne peut nier qu'ils ne ſoient très-obſcurs, même ceux du N. Teſtament. Pour faire mieux ſentir cette obſcurité, il raporte (*b*) la comparaiſon qu'un Juif

(a) Ταῦτα δὲ μόνον περὶ τῆς ἀποκαλύψεως Ἰωάννου καὶ τοῦ Ἡσαΐου νομιστέον λέγεσθαι, ἀλλὰ καὶ περὶ πάσης θείας γραφῆς ὁμολογουμένως οὔσης καὶ μυρίων ἐπαίνων θείων λόγων διαφερόντως πεπληρωμένης αἰνιγμάτων καὶ παραβολῶν καὶ σκοτεινῶν λόγων καὶ ἄλλων ποικίλων εἰδῶν ἀσαφείας δυσλήπτων τῇ ἀνθρωπίνῃ φύσει. Orig. Philoc. cap. 2. ex tom. in Pſalm. 1.

(b) Φασὶ δὲ Ἕλληνι τινὶ εἰκέναι, τὰ ὑπὸ θείου πνεύματος γεγραφὼς καὶ ἐν αὐτῇ

Juif luy avoit faite de l'Ecriture en general, avec un édifice qui contient plusieurs apartemens, lesquels ont chacun leur clef propre; mais ces clefs ayant été mêlées les unes avec les autres, on avoit mis à chaque apartement une clef qui ne luy convenoit point; ensorte qu'il y avoit bien de la difficulté à trouvèr la clef propre de chacun pour les ouvrir. Il en étoit de même, selon ce Juif, de l'Ecriture Sainte, laquelle étant embarrassée s'explique par elle-même, en raportant & comparant ensemble ce qui y est répandu de côté & d'autre.

Philoc. c. 9. On trouve dans ce recueil un extrait du Tome VIII. des Commentaires d'Origene sur l'Epître de S. Paul aux Romains, où il prouve, que ce Saint Apôtre s'est quelquefois servi d'un seul mot en un même endroit, pour signifier differentes choses. Il aporte pour exemple le mot de νομος, *Loy*; d'où il conclud, qu'il faut une grande attention lors qu'on lit l'Ecriture, & il croit même que cette obscurité vient du S. Esprit; ce (c) qui fait qu'il y a souvent peu de liaison & de suite dans les discours des Prophetes & des Apôtres, principalement dans l'Epître de S. Paul aux Romains, où ce qui regarde la Loy est pris de differentes manieres. Il semble, dit-il, que S. Paul n'execute point dans sa lettre, ce qu'il s'est d'abord proposé. Nonobstant toutes ces difficultez dont l'Ecriture est remplie, il ne veut pas qu'on cesse pour cela de la lire, parce que nôtre foy supplée en quelque façon à ce defaut d'intelligence, & que nôtre ame reçoit de l'utilité de cette lecture, bien que nôtre esprit n'en sente pas le fruit.

αὐλῇ ἀνεῳγέναι πολλοῖς οἴκοις ἐν οἰκίᾳ μιᾷ κεκλεισμένοις· ἑκάστῳ δὲ οἴκῳ προσήκειν κλεῖν, ἣ δὲ καὶ ἄπιστον αὐτῷ ἢ ὅτῳ διεσκεδάσθαι τὰς κλεῖς τοῦ οἴκου τοῦ ἰδίου κεχρῆσθαι καθ' ἑκάστου ἐκείνοις οἷς προσῆκεν τυχεῖν· ἔχειν δὲ εἶναι μέγιστον ἐνεῖναι τε τὰς κλεῖς καὶ ἐφαρμόζειν αὐτὰς τοῖς οἴκοις ὡς ἀνοῖξαι δύνασθαι. Ibid.

(c) Καὶ τοῦτο πολλαχοῦ αἴτιόν ἐστι δοκεῖν μὴ ἔχειν σύνταξιν μηδὲ ἀκολουθίαν τὴν ἄλλων γραφῶν, καὶ μάλιστα, ὡς προείπομεν, τῶν προφητικῶν καὶ τῶν ἀποστολικῶν, καὶ μάλιστα τῶν ἀποστολικῶν τῶν πρὸς Ῥωμαίους ἐπιστολῶν, ἐν αἷς τὸ περὶ νόμου διαφόρως ἀνομάζεται, καὶ δοκεῖ διαφόρων πραγμάτων κεῖμθαι· ὥστε δοκεῖν ὅτι οὐκ ἔχεται ὁ Παῦλος ἐν τῇ γραφῇ τῶν ἀποστόλων ὃ προκειμένῳ αὐτῷ σκοπῷ. Philoc. cap. 9.

Il y a peu de livres où Origene n'ait établi fortement le libre arbitre de l'homme, & où il ne montre que son salut ou sa perte dependent absolument de luy. Sa Philocalie contient un extrait de son troisiéme livre *des Principes*, où il ne se contente pas d'apuyer la creance de l'Eglise contre les Heretiques, mais il repond aussi aux passages, tant du V. que du N. Testament, qui semblent la detruire.

Philoc. c. 21.

Il s'objecte premierement ces paroles de l'Exode, *J'endurciray le cœur de Pharaon.* Si Dieu, dit-il, l'endurcit, & s'il péche pour avoir été endurci, il n'est pas l'auteur de son peché; & par consequent on ne peut pas dire, que Pharaon ait été libre. La seconde objection est prise de cet endroit d'Ezechiel, *J'ôteray leur cœur de pierre, & en mettray un de chair en la place, afin qu'ils fassent ce que je leur ay commandé.* Il semble donc que ce soit Dieu, qui soit la cause que les hommes executent ses commandemens, en ôtant les empêchemens, & leur donnant ce cœur de chair qui leur est necessaire pour cela. Jesus-Christ de plus dit dans l'Evangile, qu'il parle au peuple par Paraboles, *Afin que voyant ils ne voyent point, & qu'entendant ils n'entendent point, de peur qu'ils ne se convertissent, & que leurs pechez leur soyent pardonnez.* Il s'objecte aussi plusieurs passages de S. Paul, savoir, *Il ne depend point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait misericorde. Le vouloir & le faire viennent de Dieu. Dieu donc fait misericorde à qui il luy plait, & endurcit qui il luy plait.* Il dit (*d*) que ces témoignages, & quelques autres qu'il ajoûte au même lieu sont capables de troubler plusieurs personnes; comme si l'homme n'étoit point libre, Dieu sauvant ou perdant ceux qu'il veut.

Exod. 4: 21. *Ibid.* *Ezech. 11: 19. & 20.* *Marc. 4: 12.* *Rom. 9: 16.* *Philipp. 2: 13.* *Rom. 9: 18.*

En effet, quelques Heretiques de ces tems-là opposoient aux Orthodoxes tous ces passages de l'Ecriture. Il indique les Gnostiques Valentiniens, qui detruisoient presque tout à fait le libre arbitre de l'homme, en supposant deux sortes de nature, comme il a été déjà remar-

(d) Ταῦτα γὰρ καθ' ἑαυτὰ ἱκανὰ ἦν τοὺς πολλοὺς ἐκταράξαι, τὸν μὲν ἄνθρωπον αὐτεξούσιον, αὐτὸν δὲ Θεὸν σώζοντα καὶ δικαιοῦντα ὃν ἂν αὐτὸς βούληται. Philoc. cap. 21.

remarqué. L'une comprenoit ceux qui étoient perdus ſans pouvoir être ſauvez; & l'autre, ceux qui étoient ſauvez, & qui n'avoient pû ſe perdre. Ils diſoient, (e) que Pharaon étoit du premier ordre, & que c'eſt pour cette raiſon que Dieu l'endurcit, parce qu'il fait miſericorde aux *Pneumatiques*, ou ſpirituels, & qu'il endurcit les *Choiques*, ou terreſtres. On peut voir plus au long cy-deſſus ce qui regarde le ſentiment de ces Gnoſtiques, qu'Origene refute en cet endroit, bien qu'il ne les nomme point. Il montre premierement en general, qu'il n'y a rien de plus oppoſé à la juſtice & à la bonté de Dieu, que cette opinion qui fait Dieu auteur de l'endurciſſement de Pharaon, qui ne perit que parce qu'il a été endurci. Si cela eſt, dit-il, pourquoy ſe met-il en colere contre luy, & le menace-t-il de le punir s'il ne laiſſe aller ſon peuple. Il ajoûte, que ſon raiſonnement eſt d'autant plus fort contre ces Heretiques, qu'ils reconnoiſſoient avec luy, que Dieu eſt bon & juſte: comment donc, dit-il, étant bon & juſte, endurcit-il le cœur de Pharaon? Πῶς ὢν ὁ ἀγαθὸς καὶ δίκαιος σκληρύνει τὴν καρδίαν Φαραώ?

Il prouve enſuite plus en particulier, que la malice de Pharaon a été la ſeule cauſe de ſon endurciſſement, & que quand elle eſt attribuée à Dieu dans l'Ecriture, ce n'eſt qu'une façon de parler, d'où l'on ne peut rien conclure: ce qu'il confirme par quelques exemples. Et en effet ces ſortes d'expreſſions, d'attribuer tout à Dieu, étoient ordinaires aux Juifs; & elles ont été remarquées avec ſoin par la plûpart des Peres Grecs, qui paroiſſent avoir en cela plus de penetration d'eſprit, que quelques Ecrivains Latins, qui ont un peu trop raffiné là-deſſus. S. Gregoire de Nyſſe expliquant ces paroles de l'Eccleſiaſte; *Dieu a donné une mechante occupation aux hommes, afin qu'ils s'y occupaſſent*, dit, (f) qu'il ne ſeroit pas de la pieté

Eccleſ. 1: 13.

Greg. Nyſſ. Hom. 2. *in Eccleſ.*

K 2

(e) Τὸν Φαραὼ φασι φύσεως ὄντα ὑλικωτέρας, διὰ τοῦτο σκληρύνεσθαι ὑπὸ δὲ Θεοῦ ἐλεεῖσθαι τοὺς μὲν πνευματικοὺς, σκληρύνων δὲ τοὺς χοϊκούς. Ibid.

(f) Τοῦτο δὴ οὐκ ἂν τις εἰς δὲ παρέλκειν νοήσειε ἐνσεβὲς ἐφ' ὅτου δεῖ, ὅτι αὐτὸς ἔδωκεν ὁ Θεὸς τὸ πονηρὸν τοῖς ἀνθρώποις βλασφημεῖν. Greg. Nyſſ. Hom. 2. in Eccleſiaſt.

pieté de croire, comme ces paroles ſemblent l'inſinuer d'abord, que Dieu ait donné aux hommes une mechante occupation : car ce ſeroit le faire auteur du mal, luy qui étant bon de ſa nature ne donne rien que de bon. C'eſt pourquoy il attribuë au libre arbitre tout le mal que l'homme fait, & nullement à Dieu. Il ajoûte, (g) que ces ſortes d'expreſſions, qui donnent à Dieu ce qui vient purement des hommes, ſont ordinaires dans l'Ecriture, & il aporte pour exemple ces paroles, *Dieu les a livrez à des paſſions honteuſes : Dieu les a livrez à un ſens reprouvé. Il a endurci le cœur de Pharaon. Pourquoy nous avez-vous fait errer Seigneur hors de vôtre voye ? Vous avez endurci nos cœurs pour ne point vous craindre.* Il en eſt de même, ſelon ce docte Pere, de pluſieurs autres paſſages qui diſent la même choſe, & dont le veritable ſens n'attribuë rien à Dieu à l'égard des hommes, mais ſeulement à leur libre arbitre dont il eſt l'auteur. Ce ſont-là les ſentimens des plus ſavans Commentateurs Grecs du N. Teſtament, comme on le verra plus en particulier dans la ſuite de cette Hiſtoire ; ayant tous ſuivi en cela Origene, qui repond en particulier aux objections que nous avons marquées cy-deſſus.

Rom. 1: 26. & 28. Exod. 4. Iſa. 63: 17.

Il ſeroit trop long de raporter ſes réponſes, qu'on peut conſulter dans ſa Philocalie, où il n'oublie auſſi rien pour concilier la préſcience de Dieu avec nôtre libre arbitre. Il attaque avec force ce que les anciens ont appellé *Deſtin*, montrant que la connoiſſance que Dieu a des choſes avant qu'elles arrivent, n'impoſe aucune neceſſité, Η προγνωσις δ' Θεȣ̃ ȣ̓κ ἀναγκαιω ἐπιβήσει τοις προ ὧν προκατάληψε. Il refute de plus la fauſſe interpretation, que les Gnoſtiques Valentiniens donnoient à ces paroles de S. Paul, qui ſont à la tête de

Philoc. c. 21. Ibid. c. 23.

(g Σωήθες δὲ ἐν τῇ αγία γραφῇ τὰ τοιαῦτα τ̃ νοημάτων τ̃ τοιȣ́των ἐξαγγέλλειν φωναῖς ὡς τὸ, παρέδωκεν ȣ̓τȣ̀ς ὁ Θεὸς εἰς πάθη ἀτιμίας, καὶ ἐδωκεν ȣ̓τȣ̀ς εἰς ἀδόκιμον νȣ̃ν, καὶ ἐσκλήρυνε τ̃ καρδίαν Φαραώ, καὶ τὸ, τί ἐπλάνησας ἡμᾶς κύριε ὁδȣ̃ σȣ, ἐσκλήρωσας τὰς καρδίας ἡμῶν δ μὴ φοβεῖσθαί σε· καὶ ὅσα τȣ́τοις ἐστὶν ὁμότροπα, ἐφ' ὧν ἡ αἱρεθὶς λέγουσα ὅ τὸ πᾶν δ Θεȣ̃ π τ̃ ἀνθρώπων ἐγχειρίσθω τῇ ἀνθρωπίνῃ σωίσησι φύσει· ἀλλὰ κατηγορεῖ τ̃ ἐξȣσίας, ἣ ἀγαθὸν μὲν ἐστι καὶ Θεȣ̃ δῶρον δεδομένον τῇ φύσει. Id. Greg. ibid.

Philoc. c. 25. ex tom. 1. Comm. in Epist. ad Rom.

de ſon Epître aux Romains, Ἀφωρισμένος εἰς εὐαγγέλιον Θεοῦ, *Deſtiné pour l'Evangile de Dieu*; & ces autres de l'Epître aux Galates, *Lors qu'il a plû à celuy qui m'a deſtiné des le ventre de ma mere, pour reveler ſon fils par moy.* Ils pretendoient que ces mots de préſcience & de prédeſtination étoient incompatibles avec le libre arbitre, parce qu'ils marquoient, ſelon eux, une veritable cauſe de tout ce qui arrive. C'eſt pourquoy ils aſſûroient, qu'il y avoit des hommes qui de leur nature étoient ſauvez, Οὓς ἀπὸ τούτων εἰσάγειν τὰς ἐκ κατασκευῆς καὶ φύσεως σωζομένους.

Gal. 1: 15. & 16.

Ibid.

Il explique en cet endroit avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde la préſcience & la prédeſtination, dont l'Apôtre parle au Chap. 8. de cette Epître. Faiſons, dit-il, reflexion ſur l'ordre des paroles de cet Apôtre. Dieu ne juſtifie qu'après avoir appellé, & il n'appelle qu'après avoir prédeſtiné. Mais la prédeſtination n'eſt pas le principe, & la ſource de la vocation & de la juſtification, la préſcience étant avant la prédeſtination, Ἀναπόρῳ δὲ ἐστι καὶ προγνώσει ἡ πρόθεσις; comme S. Paul le dit en termes formels, *Ceux qu'il a connus dans ſa préſcience, il les a auſſi deſtinez à être conformes à l'image de ſon Fils.* Il infere de là, que Dieu qui a prévû la ſuite de tout ce qui devoit arriver, & les bonnes inclinations de chacun en particulier pour la vertu, nous a prédeſtinez dans la vûë de nos bonnes actions. Il ſuppoſe dans tout ſon raiſonnement, qu'il apuye ſur le texte de S. Paul, que ceux qui ont d'autres ſentimens de la prédeſtination, la regardant comme la cauſe de nôtre juſtification & de nôtre vocation, favoriſent l'hereſie des Gnoſtiques, & detruiſent avec eux le libre arbitre. Cette doctrine étoit non ſeulement d'Origene, de S. Gregoire de Nazianze, & de S. Baſile, qui ont publié la Philocalie; mais generalement de toute l'Egliſe Grecque, ou plûtôt de toutes les Egliſes du monde avant S. Auguſtin, qui auroit peut-être préferé à ſes ſentimens une tradition ſi conſtante, s'il avoit lû avec ſoin les ouvrages des Ecrivains Eccleſiaſtiques qui l'ont précedé.

Rom. 8: 29.

On a publié depuis peu en Angleterre un petit ouvrage d'Origene touchant la priere, Περὶ εὐχῆς σύγγραμμα, où il eſt aiſé de reconnoître ſon eſprit

En 1686.

& ſes opinions : car il ne contient preſque rien, qui ne ſoit repandu en pluſieurs endroits de ſes autres ouvrages. Il s'y étend aſſez au long ſur la priere en general, & il vient après cela à l'Oraiſon Dominicale en particulier. Il ſuit la même methode que dans ſes Tomes ou Commentaires ſur l'Ecriture, qui ſont remplis d'érudition. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce traité, c'eſt qu'il y ſemble nier abſolument, que nous devions adreſſer nos prieres à JESUS-CHRIST ; comme s'il n'étoit permis aux Chrêtiens de prier que le Pere ſeul, que JESUS-CHRIST a luy-même invoqué. Il veut que toutes nos prieres s'adreſſent au Pere au nom du Fils, comme étant nôtre Mediateur. En effet, ſi nous jettons les yeux ſur les anciennes prieres, qui ſont encore aujourdhuy la plûpart dans nos Miſſels, nous trouverons qu'elles commencent par ces mots, *Dieu*, ou *Dieu toutpuiſſant*, ou par quelque autre expreſſion ſemblable, & qu'elles finiſſent par ces autres, *par* JESUS-CHRIST &c. C'eſt ce qui me fait croire, qu'Origene n'a pas conſideré le Fils de Dieu en qualité de Dieu, & comme n'ayant qu'une même eſſence avec ſon Pere; mais en qualité de Dieu & homme tout enſemble, ou Mediateur.

Orig. lib. de Orat. n. 50.

Quoy qu'il en ſoit, ce ſentiment d'Origene, s'il s'étend juſqu'à la nature Divine de JESUS-CHRIST, ne s'accorde point avec celuy des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il a (*h*) même voulu prévenir l'objection qu'on luy pouvoit faire là-deſſus, quand il ajoûte, que ces mots du Deuteronome, *Que tous les Anges de Dieu l'adorent*, s'entendent à la verité de JESUS-CHRIST ; mais que le mot d'adorer eſt équivoque, & qu'il s'applique à des choſes creées. Il s'oppoſe à la creance commune de ceux de ſon tems, qui ſe ſervoient de ces paroles avec S. Paul dans ſon Epître aux Ebreux,

Ibid. n. 51.

Deut. 32: 43. Ebr. 1: 6.

(h) Ἐὰν δέ τις οἰήσηται δεῖν αὐτῷ τῷ Χριστῷ προσεύχεσθαι, συγχεόμενος ὅτι ἓν ἓν προσκυνῶν σημαινομένῳ, προσάγηται τὸ, προσκυνησάτωσαν αὐτῷ πάντες ἄγγελοι Θεοῦ ὁμολογουμένως ἐν τῷ Δευτερονομίῳ εἰρημένον· λεκτέον πρὸς αὐτὸν ὅτι ἡ ἐκκλησία Ἱερουσαλὴμ ἐνταῦθα δὲ προφήτης ὀνομαζομένη προσκυνεῖσθαι ὑπὸ βασιλέων καὶ ἀρχόντων γενομένων πηγῶν αὐτῆς ἢ προφῶν, λέγεται διὰ τοῦτο· ἰδοὺ ἄρχω εἰς τὰ ἔθνη &c. Orig. lib. de Orat. n. 51.

Iſa. 49: 23.

Ebreux, pour établir l'adoration de JESUS-CHRIST. Comme il ne dit rien sur ces derniers mots de l'Oraison Dominicale, *Car le Royaume, la puissance* &c. qui sont dans la plûpart des exemplaires Grecs, & même dans l'ancienne Version Syriaque, cela prouve qu'il ne les a point lûs dans son exemplaire Grec: en quoy il convient avec l'Interprete de l'Eglise Latine, qui ne l'a point aussi exprimé dans sa traduction.

Outre ce que nous venons de dire des Commentaires d'Origene sur le N. Testament que nous avons en Grec, on trouve dans quelques Bibliotheques en MS. un Commentaire qui porte son nom, sur S. Marc: mais il n'est point de luy. Mr. Huet, qui en a vû un exemplaire dans la Bibliotheque du Roy, avoüe qu'on y lit quelques allegories, & plusieurs choses qui ne sont pas éloignées de la doctrine d'Origene. Cela n'est rien, dit-il, si l'on considere une infinité d'autres choses, qui prouvent évidemment que cet ouvrage n'est point de luy. Il ajoûte que la diversité des titres, qui sont dans differens exemplaires, est une preuve certaine, qu'il n'est point veritablement de ce Pere.

D. Huet. Origenian. l. 3.

En effet, il est dans la plûpart des manuscrits sous le nom de Victor d'Antioche, & en quelques-uns sous le nom de S. Cyrille d'Alexandrie: & il ne peut pas être d'Origene, puis qu'il y est cité luy-même avec Eusebe, Saint Chrysostôme, Apollinaire & Theodore.

Mr. Huet pretend, (*i*) que tous ces noms ont été ôtez exprès des exemplaires, qui ont à la tête le nom d'Origene. Il juge même qu'il est fort vrayssemblable, que les Copistes ont interpolé ce Commentaire, afin de le debiter plus facilement sous le nom de ce grand homme. Mais après avoir examiné avec soin les MSS. de la Bibliotheque du Roy, j'ay reconnu que cet ou-

(i) *Hæc nomina aliaque multa erasa offendas ab exemplaribus quæ nomen Origenis in fronte gerunt: quæ si quis casu contigisse putet, parum ille librariorum audaciam perspexerit. Mihi verò cum certò constet commentarium illud non esse Origenis, verisimile sit ab iis fuisse interpolatum, & in Origenianam lucubrationem recensum, quò facilius lectores vel emptores nanciscerentur.* Huet. Origenian. lib. 3. p. 275.

ouvrage n'eſt ni d'Origene, ni de Victor d'Antioche, ni de Cyrille, ni d'aucun autre Auteur en particulier. C'eſt un recueil de pluſieurs Peres, dont on a marqué les noms dans quelques exemplaires; & ſi ces noms ne ſe trouvent point dans d'autres, cela eſt aſſez ordinaire à ces recueils, qu'on appelle *chaînes*. On ne peut pas accuſer pour cela les Copiſtes de les avoir retranchez exprès, pour faire croire que ce livre étoit d'Origene.

Ce qui fait que quelques exemplaires portent ſon nom à la tête, c'eſt que les premieres paroles ſont en effet de luy. Il y a dans la Bibliotheque du Roy un manuſcrit, qui contient le texte des Evangiles avec des ſcholies Grecques, & au commencement de celles qui ſont ſur Saint Marc, on lit, Ὠριγένους πρόλογος εἰς ἑρμηνείαν τοῦ κατὰ Μάρκον ἁγίου εὐαγγελίου, *Preface d'Origene ſur l'interpretation de l'Evangile de S. Marc.* Ces ſcholies ne ſont autre choſe que le Commentaire dont il eſt queſtion, & que le Jeſuïte Peltanus a publiées en Latin, ſous le nom de Victor d'Antioche, parce que ſon exemplaire Grec avoit ce titre. Comme c'eſt une chaîne, ou recueil de pluſieurs Ecrivains, cela fait qu'elle paroît ſous differens titres dans differens exemplaires Grecs, ſans qu'il ſoit beſoin d'accuſer les Copiſtes d'autre choſe que de negligence, n'ayant gardé à la tête de l'ouvrage que le nom d'un de ces Ecrivains. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les ſcholies Grecques, qui ſont dans ce même manuſcrit ſur S. Matthieu, ſont intitulées, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ Χρυσοστόμου ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἅγιον εὐαγγέλιον, *Commentaire de S. Jean Chryſoſtôme Archevêque de Conſtantinople ſur l'Evangile de S. Matthieu:* cependant elles ne contiennent qu'en abregé les Commentaires de ce Pere avec quelques additions, qui y ont été inſerées par celuy qui a fait le recueil. Et c'eſt à quoy l'on prendra garde, autrement on attribuera aux Peres des ouvrages qui ne ſont point d'eux. Il en eſt de même des ſcholies, qui ſont dans ce recueil ſous le nom de S. Chryſoſtôme ſur S. Jean, & qui ne ſont neanmoins qu'un recueil, ſemblable à celuy qui eſt ſur S. Matthieu, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ Χρυσο-

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2330.

Χρυσοστόμου ἑρμηνεία εἰς τὸ Ἰωάννου ἅγιον εὐαγγέλιον.

Il y a d'autres exemplaires manuscrits où les Copistes, ou plûtôt ceux qui ont recueilli ces scholies ont été plus exacts : car ils marquent dans le titre, qu'elles ont été prises de S. Jean Chrysostôme & de plusieurs autres Peres, Ἀπὸ φωνῆς τοῦ Χρυσοστόμου καὶ ἑτέρων μακαρίων πατέρων. On trouve de plus dans le manuscrit que nous avons cité cy-dessus trois autres Préfaces sous le nom d'Origene. La premiere qui est tirée de son Commentaire sur S. Matthieu, Προοίμιον Ὠριγένους εἰς ἑρμηνείαν τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου, commence ainsi, (k) *Le livre de la generation marque celuy qui a été engendré de la semence de David selon la chair : c'est pour-*

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 1883.

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2330.

quoy le mot d'engendré, *tombe sur tous ceux qui sont dans cette genealogie. Or la generation de* JESUS-CHRIST *n'est point un passage du non être à l'être, comme quelques-uns se l'imaginent ; mais un passage d'être en forme de Dieu, pour prendre la forme d'un serviteur.*

La seconde Préface a pour titre, Προοίμιον τοῦ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίου ἐκ τῆς ἑρμηνείας Ὠριγένους, *Préface des Commentaires d'Origene sur l'Evangile de S. Luc.* Voicy de quelle maniere le Scholiaste Grec l'a exprimée. (l) *Comme il y avoit de la vanité étant homme, d'entreprendre d'écrire ce qui regarde la doctrine & les paroles de Dieu, c'est avec raison qu'il s'en excuse dans la Préface. Or comme plusieurs*

(k) Βίβλος γενέσεως ἐστὶ τοῦ γεννωμένου ἐκ σπέρματος Δαυὶδ τοῦ σάρκα· διὸ καὶ ὅπου πάντων τὸ ἐγέννησε λέγεται· ἡ δὲ Χριστοῦ γέννησις οὐκ ὁδός ἐστιν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος εἰς τὸ εἶναι, ὡς οἰονταί τινες ἐπ' ἀνθρώπων· ἀλλ' ὁδὸς ἀπὸ τοῦ ἐν μορφῇ Θεοῦ ὑπάρχειν ὅτι τὸ ἀναλαβεῖν ἡ δούλης μορφήν. Orig. Procœm. in Matth. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2330.

(l) Ἐπειδὴ ὑπέρογκον ἦν τὸ ἐπιχείρημα, ἄνθρωπον ὄντα Θεοῦ διδασκαλίαν καὶ ῥήματα συγγράφειν, εἰκότως ἀπελογεῖτο ἐν τῷ προοιμίῳ· ὥσπερ γὰρ ἐν τῇ παλαιᾷ πολλοὶ προφητείαν ἐπηγγέλλοντο· ἀλλὰ τούτων τινὲς μὲν ἦσαν ψευδοπροφῆται· τινὲς δὲ ἀληθῶς προφῆται, καὶ ἵνα χάσμα μέγα κεχωρισμένον πνεύματος, ἀφ' ἧς ἐκείνετο ὁ ἀληθὴς προφήτης καὶ ὁ ψευδοπροφήτης· οὕτω καὶ νῦν ἐν τῇ καινῇ μέγα τὸ εὐαγγέλιον πολλοὶ ἐθέλουσι γράψαι· ἀλλ' οἱ δόκιμοι τραπεζῖται τὰ πάντα ἐκείνων, ἀλλά τινα αὐτῶν ἐξελέξαντο· τάχα δὲ καὶ τὸ ἐπιχείρημα

ἐλλιπῶς

parmi le peuple de l'ancienne Loy faiſoient profeſſion d'être Prophetes, & que quelques-uns d'eux etoient faux Prophetes, & d'autres veritablement Prophetes. Il y avoit de plus le don du diſcernement des eſprits, pour juger de ceux qui étoient en effet Prophetes. Il en eſt de même preſentement dans le Nouveau Teſtament, où pluſieurs ont voulu écrire des Evangiles. Mais les bons connoiſſeurs ne les ont pas acceptez tous indifferemment, en ayant choiſi ſeulement quelques-uns. Il ſe peut faire auſſi que l'Evangeliſte ſe ſoit ſervi de cette expreſſion, ἐπιχείρησαν, ont tenté, *pour accuſer tacitement ceux qui s'étoient mêlez d'écrire les Evangiles ſans en avoir reçû le don. Car Matthieu n'a pas tenté; mais il a écrit par le mouvement du S. Eſprit. Il en eſt de même de Marc & de Jean, auſſi-bien que de Luc. Mais ceux qui ont écrit l'Evangile intitulé ſelon les Egyptiens, & celuy qui porte le nom des Douze ont tenté. Il y a auſſi un Evangile ſelon Thomas. Baſilide de plus a oſé écrire un Evangile appellé ſelon Baſilide. Pluſieurs ont donc tenté. L'on doit auſſi mettre parmi ces Evangiles, celuy qui a le nom de Matthias, & pluſieurs autres. Mais l'Egliſe de Dieu ne reçoit préferablement à tous les autres que quatre Evangiles.* Je pourrai parler ailleurs de la troiſiéme Préface, qui a pour titre dans le manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, Προοίμιον Ὠριγένους εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον, *Préface d'Origene ſur l'Evangile de Saint Jean.*

Boulenger Jeſuïte a cité en Grec dans ſes Diſſertations contre Caſaubon pluſieurs endroits d'Origene, que nous ne trouvons point dans les ouvrages de ce Pere: ce qui pourroit faire croire qu'il a eu des exemplaires Grecs MSS. plus éten-

---

λελησθαι ἔχει κατηγορίαν τῶν χωλὸς χαρίζεσθαι ἐλθόντων ἐπὶ τὸ ἀναγεγραφὼς τὸ εὐαγγέλιον· Ματθαῖος μὲν γὰρ οὐκ ἐπιχείρησεν, ἀλλ' ἐγράφη ἐξ ἁγίου πνεύματος κινούμενος· ὁμοίως δὲ Μάρκος καὶ Ἰωάννης· ἀλλὰ καὶ Λουκᾶς· τὸ μὲν τοι ὑπογεγραμμένον τῶν δώδεκα εὐαγγέλιον, οἱ συγγράψαντες ἐπιχείρησαν· φέρεται δὲ καὶ τὸ κατὰ Θωμᾶν εὐαγγέλιον· ἤδη δὲ ἐπάλμησε καὶ Βασιλείδης γράψαι καὶ Βασιλείδου εὐαγγέλιον· πολλοὶ μὲν ἂν ἐπιχείρησαν, καὶ τὸ κατὰ Ματθίαν καὶ ἄλλα πλείονα· τὰ δὲ παραδοθέντα μόνα πρόκειται ἡ δὲ Θεοῦ ἐκκλησία. Id. Orig. Proœm. in Luc. ex cod. cod. MS. & ex duob. codd. Bibl. Colb. nn. 2259. & 4112.

étendus que ceux qui ont été publiez. Il se contente quelquefois d'indiquer en general les Commentaires d'Origene sur S. Matthieu, sans marquer le lieu en particulier. Mr. Huet qui (*m*) condamne sa negligence, témoigne, qu'après avoir fait une recherche la plus exacte qu'il luy a été possible, & après avoir même consulté avec le P. Combefis les Chaînes des Commentateurs Grecs, il n'a pû rencontrer ce que le P. Boulenger a raporté sous le nom d'Origene. Il ne laisse pas, nonobstant cette remarque, de defendre contre le Ministre Aubertin un passage celebre sur l'Eucharistie, que ce Jesuite attribuë au même Origene, & qu'il est à propos d'examiner. Voicy les paroles qui sont citées sous son nom :

D Huet. Origen. lib. 3. p. 251.

Καὶ γὰρ ὁ ἀρτος μετέχων εἰς σῶμα τοῦ κυρίου μεταλαμβάνει· οὐ γὰρ προσέχομεν τῇ φύσει τοῦ αἰσθητοῦς προκειμένου, ἀλλ' ἀνάγομεν τὸν ψυχὸν διὰ πίστεως ἐπὶ τὸ λόγου σῶμα· οὐ γὰρ εἶπε τοῦτό ἐστι σύμβολον· ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα· δεικτικῶς, ἵνα μὴ νομίσῃ τις τύπον εἶναι, *Celuy qui est participant du pain reçoit le corps du Seigneur : car nous ne nous attachons pas à la nature des choses sensibles, qui sont presentees ; mais nous élevons nôtre ame par la foy au corps du Verbe : car il n'a pas dit, cela est un symbole ; mais cela est le corps demonstrativement, afin qu'on ne crût pas que c'est un type.*

Aubertin s'inscrit en faux contre ces paroles, qui ne peuvent être, selon luy, d'Origene, mais de quelque Grec qui aura vêcu longtems après luy : *Locus est fictitius, ac Græculi forte alicujus recentioris, Origeni falsò affictus.* Il apuye sa conjecture sur un autre passage d'Origene raporté par le même Jesuite, qui semble être opposé à celuy-cy. Mr. Huet au contraire accuse Aubertin de n'agir pas sincerement dans la dispute, lors qu'il rejette comme faux les témoignages qui favorisent les Catholiques, & qu'il reçoit comme veritables ceux qui leur sont opposez. Qu'on

Albert. de Sacr. Euchar. l. 2. c. 2.

(m) *Indiligens profectò Bulengerus, qui unde hæc habuerit sibi lectorem non monuit, an ex codice aliquo manuscripto ? Vix credo . . . . fortasse igitur ex catena aliqua prodierunt isthæc : quanquam nihil habent ejusmodi quotquot excussimus catenas ego & Combefisius.* D. Huet. Origen. lib. 3.

Id. Huet. Origen. lib. 2. p. 182.

reponde (*n*), dit-il, au premier, ou qu'on laisse le second dans sa force, que nous recevons également avec l'autre, où le pain de l'Eucharistie est appellé le corps typique & symbolique.

Mais après tout, il y a de grandes raisons de douter que ce passage soit veritablement d'Origene, non seulement parce que le P. Combefis & Mr. Huet ne l'ont pû trouver dans aucun manuscrit sous son nom, après une recherche exacte, mais parce que cette expression, Οὐκ εἶπε τοῦτό ἐστι σύμβολον, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα, JESUS-CHRIST *n'a point dit, c'est un symbole, mais c'est mon corps*, ne paroît avoir été en usage chez les Grecs que longtems après Origene. Il n'y a rien cependant de plus clair dans les anciens Peres Grecs, que ce qui regarde la presence du corps & du sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Les expressions de S. Cyrille de Jerusalem & de S. Chrysostôme ne contiennent rien d'ambigu là-dessus. Ce n'est pas que je croye que le Jesuïte Boulanger ait manqué en cela de sincerité. Il y a de l'apparence qu'il a lû quelque Commentaire Grec manuscrit sur S. Matthieu, avec cette note à la marge ℔, qu'il a prise pour le nom d'Origene, comme en effet elle le marque quelquefois. Mais elle est le plus souvent mise dans les manuscrits Grecs pour ὡραῖον, c'est-à-dire, ὡραία νοημα, *belle pensée*. Il n'y a rien de si commun dans les livres Grecs MSS. que cette marque. Je n'en donnerai point d'autre exemple que l'endroit même de S. Matthieu dont il s'agit. On lit en ce lieu-là dans un MS. de l'excellent Commentaire, qui a été publié en Latin sous le nom d'Euthymius,

Euthym. ex cod. MS. Bibl. Reg.

Οὐκ εἶπε ὃ ἐστι παῦτά ἐισι σύμβολα τ σώματός μȣ κ τ αἵματός μȣ· ἀλλ' ἐστι παῦτά ἐισιν αὐτὸ τὸ σῶμά μȣ, κ αὐτὸ τὸ αἷμά μȣ· λοιπὸν δὲν χρὴ μὴ πρὸς τ φύσιν τ προκειμένων ὁρᾶν, ἀλλὰ πρὸς τὴν δύναμιν αὐτῶν, J. CHRIST *n'a pas dit, ces choses sont les symboles de mon corps & de mon sang; mais elles sont mon corps même & mon sang. Il ne faut donc pas jetter les yeux sur la nature des choses qui sont pre-*

(n) *Vel prior sane solvatur locus, vel postremus non intentetur, quem nos tamen itidem excipimus, ut alium in quo Eucharisticus panis corpus typicum & symbolicum appellatur.* Id. Huet. Orig. lib. 2.

preſentées, mais ſur leur vertu. Il y a à la marge, vis-à-vis de ces paroles dans ce MS. Grec de la Bibliotheque du Roy ℔, qui marque ὠριγένους, & qu'on peut prendre pour le nom d'Origene; toute la difference conſiſtant en la diverſité de ce que les Grecs appellent *eſprit*: ℔ quand il indique le nom d'Origene a un eſprit doux ℔; au lieu qu'il a un eſprit âpre ℔, quand il deſigne ὠριγένους: mais les Copiſtes ne ſont pas toûjours exacts à marquer la difference de ces eſprits.

Je ne m'arrêterai pas longtems à examiner les autres Commentaires d'Origene ſur le Nouv. Teſtament, dont il ne nous reſte que d'anciennes verſions Latines. Il n'y a aucune raiſon qui nous puiſſe faire douter, que les Homelies qui ont été imprimées ſous ſon nom, avec la Préface de S. Jerôme qui les a miſes en Latin, ne ſoient veritablement de luy. Je n'en veux point d'autres preuves que l'extrait de ſon Homelie ſur S. Luc, que j'ay produit cy-deſſus. Bien que le Grec ne reponde pas mot pour mot au Latin de la traduction, il eſt aiſé de juger que c'eſt la même choſe pour le ſens, & que le Scholiaſte a abregé les mots. Ces Homelies ſont fort courtes, & l'on n'y voit point cette érudition, qui eſt dans ſes Tomes ou Commentaires ſur S. Matthieu. Ce n'eſt point l'ordinaire d'Origene de nommer les Ecrivains Eccleſiaſtiques qu'il cite, ſe contentant de les indiquer en general: il nomme cependant S. Ignace dans ſa ſixiéme Homelie, au moins dans la verſion de S. Jerôme. Il raporte en ce lieu-là ce que nous liſons encore aujourdhuy dans une des Epîtres de ce Saint Evêque, Ἔλαθεν τὸν ἄρχοντα τοῦ αἰῶνος τούτου ἡ παρθενία Μαρίας, *Principem ſæculi hujus latuit virginitas Mariæ*, comme il y a dans la verſion de S. Jerôme. *Ignat. Epiſt. ad Epheſ.*

Ce que nous avons d'Origene ſur l'Epître aux Romains eſt un veritable Commentaire, où il fait paroître beaucoup plus d'érudition & d'application, que dans ſes Homelies. Il ſeroit à deſirer que nous l'euſſions entier, & comme il étoit dans le Grec: mais Ruffin qui l'a traduit ne fait aucune difficulté de reconnoitre dans un petit diſcours, qui eſt à la fin ſous le nom de S. Jerôme auſſi bien que la Preface, qu'il y avoit ajoûté & diminué, ſelon qu'il l'avoit jugé à propos.

Il a tellement defiguré cet Ouvrage, qu'il ne peut preſque plus paſſer pour une production d'Origene. C'eſt même ce qu'on luy a objecté de ſon tems, non ſeulement au regard de cette verſion, mais de toutes les autres qu'il avoit publiées. (o) Vous devriez, luy diſoit-on, mettre vôtre nom à la tête de vos traductions, plûtôt que celuy des Auteurs, puis que vous y inſerez beaucoup du vôtre: mais il témoigne (p) qu'il eſt bien éloigné de cette penſée; qu'il conſidere plus en cela ſa conſcience que ſa reputation. Il avoüe qu'il y a ajoûté pluſieurs choſes, & qu'il a en même tems abregé ce qui luy ſembloit trop étendu. Mais il ne trouve pas à propos de changer le titre, ni d'ôter le nom de celuy qui eſt le principal Auteur du livre.

Ruffin. Perorat. verſ. Comm. Orig. in Epiſt. ad Rom.

Neanmoins quelque defiguré que ſoit ce Commentaire, on y reconnoit toûjours l'eſprit & la doctrine d'Origene. Ses grandes & ſubtiles ſpeculations s'y font remarquer: ſa Theologie eſt la même que dans ſes autres livres, & il trouve bien plus d'occaſion de la debiter en celuy-cy, que dans ſes Commentaires ſur les Evangiles. C'eſt pourquoy il ne manque pas de refuter dès le commencement les Gnoſtiques Valentiniens, lors qu'il explique le mot de ἀφωρισμένον, *ſeparé*. Les (q) Heretiques, dit-il, abuſent de ce mot, pretendant que S. Paul a été ſeparé auſſitôt qu'il a été conçû, parce qu'il avoit une bonne nature; & ces paroles qu'on lit dans les Pſeaumes, les pecheurs ont été ſeparez dès le ventre de leur mere, s'entendent, ſelon eux, de

Rom. 1: 1.

Orig. l. 1. Explan. in Epiſt. ad Rom.

(o) *Ajunt mihi in his quæ ſcribis quoniam plurima in eis tui operis habentur, da titulum nominis, & ſcribe, Hieronymi (Ruffini) verbi gr. in Epiſt. ad Rom. Explanationum libri.* Ruff. Perorat. in verſ. Comm. Orig. in Epiſt. ad Rom.

(p) *Ego qui plus conſcientiæ meæ quàm nomini defero, etiamſi addere aliqua videor, & explere quæ deſunt, aut breviare quæ longa ſunt; furari tamen titulum ejus qui fundamentum operis jecit, conſtruendi ædificii materiam præbuit, rectum non puto.* Ibid.

(q) *Quod tamen hæretici ad calumniam vocant, dicentes eum ſegregatum eſſe ab utero matris ſuæ, ob hoc quod in eo naturæ bonitas inerat, ſicut e contrario de his qui malæ naturæ ſunt, dicitur in Pſalmis, quia ſegregati ſunt peccatores ex utero.* Orig. lib. 1. Explan. in Epiſt. ad Rom.

de ceux qui ont une mauvaiſe nature. Il (r) aſſûre au contraire, que l'élection de Saint Paul ne peut être attribuée, ni au hazard, ni à ſa bonne nature, mais qu'elle vient de ſon propre fond, & que c'eſt luy-même qui a donné lieu de l'élire à Dieu, qui ſait toutes choſes avant qu'elles arrivent. Il eſt vray que Beze, & les autres Novateurs de ces derniers tems, ſe récrient fortement là-deſſus contre luy : mais il n'eſt pas juſte que nous ſuivions en cela leurs idées. Origene n'a rien avancé ſur cette matiere, qui ne ſoit conforme à la plus ſaine antiquité. Je ne parle point de ſon opinion particuliere ſur la préexiſtence des ames ; mais ſeulement de ce qui luy eſt icy commun avec les anciens Peres Grecs.

Il fait paroître plus de ſubtilité que de ſolidité dans ſa remarque ſur le mot de ὁρισθέντος, où il obſerve que Saint Paul n'a pas dit προορισθέντος, *qui a été predeſtiné*, mais ὁρισθέντος, *qui a été deſtiné*. La raiſon qu'il en apporte eſt, qu'être *prédeſtiné* s'entend de ceux qui ne ſont point encore, & être deſtiné ſe dit de ceux qui ſont, *deſtinatur enim ille qui eſt : prædeſtinatur verò ille qui non eſt*. Cette penſée qui n'eſt appuyée que ſur une particule de Grammaire n'eſt pas exacte : car on peut appliquer aux hommes également après ou avant leur naiſſance le mot de *deſtiné*, dans le même ſens que celuy de *prédeſtiné*. Il étoit même inutile, que Ruffin pour autoriſer cette diſtinction d'Origene ajoûtât dans le corps de la traduction, que bien qu'il y eût dans l'ancienne verſion Latine *prædeſtinatus*, il falloit traduire ſelon l'original Grec *deſtinatus*. *Quamvis enim*, dit-il, *in Latinis codicibus & exemplaribus prædeſtinatus ſoleat inveniri ; tamen quod interpretationis veritas habet deſtinatus ſcriptum eſt, non prædeſtinatus.* On (ſ) faiſoit cependant valoir

Ibid.

Ruf. in verſ. Orig.

(r) *Nos autem dicimus quòd neque Paulus ſortuitò, aut naturali differentiâ electus eſt, ſed electionis ſuæ cauſas in ſemet ipſo dedit ei qui ſcit omnia antequàm fiant.* Ibid.

(ſ) *Hæc dicta ſint à nobis propter eos qui in unigenitum Dei Filium impietatem loquuntur, & ignorantes differentiam deſtinati & prædeſtinati putant eum inter eos, qui cùm ante non fuerint prædeſtinati ſunt eſſe numerandum.* Apud Orig. lib. 1. Explan. in Epiſt. ad Rom.

loir cette obſervation contre ceux, qui ſe ſervoient de ce paſſage pour nier la Divinité de JESUS-CHRIST, en le mettant au nombre de ceux qui avoient été prédeſtinez avant qu'ils fuſſent. Mais S. Auguſtin qui a mis JESUS-CHRIST au nombre des prédeſtinez, n'a pas crû que cette explication fût contraire à ſa Divinité.

Mon deſſein n'eſt pas de parcourir tout ce Gommentaire. Je crains même de m'être trop étendu, ſur ce qui nous reſte d'Origene ſur les Livres du Nouveau Teſtament. Mais comme la plûpart des autres Peres, même parmi les Latins, l'ont ſouvent copié, il a été neceſſaire de faire voir au long, quelle a été ſa methode & ſon érudition, & d'éclaircir en quelques endroits les principes de ſa Theologie, que l'Egliſe Grecque a adoptée en pluſieurs articles: & elle ſe trouve en effet conforme en ces lieux-là aux ſentimens des anciens Ecrivains qui l'ont précedé. Quoy que ſon nom ne ſoit pas en bonne odeur depuis pluſieurs ſiécles parmi les Grecs, ils ſont obligez d'avoüer qu'ils ont puiſé de luy, comme d'une ſource feconde, ce qu'ils ont de meilleur ſur l'Ecriture.

CHAPITRE VI.

D'Euſebe de Ceſarée, & de ce qu'il a écrit en particulier ſur le Nouveau Teſtament. De S. Athanaſe, & de la diſpute qui a été publiée ſous ſon nom, & ſous celuy d'Arius; d'où l'on peut aprendre les paſſages, qui étoient alors en controverſe entre les Catholiques & les Ariens, & les interpretations qu'on leur donnoit.

EUSEBE DE CESARE'E.

EUſebe Evêque de Ceſarée a rendu de grands ſervices à l'Egliſe, en publiant ſes livres de la Preparation & de la Demonſtration Evangelique; le premier étant rempli d'Actes très-curieux, qu'il ſeroit difficile de trouver ailleurs. Les Chrêtiens avoient alors beſoin de ce ſavant homme, pour aſſûrer leur Religion contre les Juifs & les Payens. Ce fut apparemment pour s'oppoſer à ces ennemis qu'il compoſa le livre dont S. Jerôme a fait mention, ſous le titre de * *Euangeliorum diaphonia*. S'il a expliqué dans cet Ouvrage toutes les contradictions apparentes des Evangeliſtes, il ne nous en reſte preſentement que des fragmens; au nombre deſquels on doit mettre un Traité,

Hieron. de Script. Eccleſ. in Euſeb.

* Εὐαγγελίων διαφωνία.

Traité, qui eſt cité ſous ſon nom dans un MS. Grec de la Bibliotheque du Roy, attribué à S. Cyrille d'Alexandrie; & qui ne differe preſque en rien du Commentaire ſur S. Marc, qui a été imprimé ſous le nom de Victor d'Antioche. Voicy ce que ce Scholiaſte Grec a obſervé ſur les premiers mots de S. Marc, où il liſoit avec l'Auteur de la Verſion Vulgate, *Comme il eſt écrit dans le Prophete Iſaïe:* Cette (a) parole tirée des Prophetes eſt de Malachie, & non d'Iſaïe. C'eſt donc une faute de Copiſte, comme Euſebe Evêque de Ceſarée l'a remarqué, dans ſon Traité adreſſé à Marin, de la contradiction apparente qui eſt dans les Evangiles ſur le fait de la reſurrection.

Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.

Le Pere Combefis a fait imprimer en Grec & en Latin deux fragmens de cet Ouvrage, que j'ay trouvez dans pluſieurs MSS. de la Bibliotheque du Roy. Les Scholiaſtes Grecs les ajoûtent ordinairement à la fin de leurs Recueils ſur l'Evangile de S. Matthieu, avec quelques autres pieces extraites de differens Auteurs, qui ſervent à l'éclairciſſement de cet Evangile. Le premier de ces fragmens eſt ſur ces mots de S. Matthieu, ὀψὲ σαββάτων, *au ſoir du Sabbat*, qu'Euſebe concilie avec ces autres de S. Marc, πρωὶ μιᾶ τῶν σαββάτων, *de grand matin le premier jour de la ſemaine.* Il dit qu'en ce lieu-là ὀψὲ, *ſoir*, ne ſignifie pas ce qu'on entend ordinairement par ces mots, ſavoir le tems qui ſuit après le coucher du ſoleil, mais *avant dans la nuit*, Ἀλλὰ τὸ βαθὺ καὶ ὀψὲ τῆς νυκτός: ce qu'il éclaircit par d'autres expreſſions ſemblables. On a de coûtume par exemple de dire, ὀψὲ τῆς ὥρας, *le ſoir d'une heure*, & ὀψὲ καιρῷ, *le ſoir d'un tems*, non pas pour marquer le ſoir, mais pour exprimer, τὸ σφόδρα βαθὺ, *ce qui arrive fort tard.* Il dit de plus que S. Matthieu s'explique luy-même aſſez nettement là-deſſus, quand il ajoûte auſſitôt, τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων, *qui luit au pre-*

(a) Τοῦτο τὸ προφητικὸν ῥητὸν Μαλαχίου ἐστὶν, οὐκ Ἡσαΐου, χαμαίζηλον πάνυ ἐστὶ σφάλμα, ὡς φησὶν Εὐσέβιος ὁ Καισαρείας ἐν τῷ πρὸς Μαρῖνον αὐτοῦ δοκίμιον ἐν τῇ ἐναντιώσει τῆς ἀναστάσεως διαφωνίας. Euſeb. in Schol. Gr. in Marc.

premier jour de la ſemaine; (*b*) indiquant par là l'heure & le tems de la nuit, qui ſuivoit immediatement après le Sabbat, c'eſt-à-dire vers l'aurore du premier jour de la ſemaine.

L'autre fragment eſt intitulé, περὶ τῶν ἐν τῷ μνημείῳ ἀγγέλων, *Des Anges qui furent vûs au ſepulcre.* Son deſſein eſt de concilier là-deſſus les quatre Evangeliſtes; & il le fait en peu de mots. Il conjecture que la Marie Magdelaine dont il eſt parlé dans S. Jean, eſt une autre que celle dont il eſt fait mention dans S. Matthieu. Il croit de plus, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là d'une ſeule apparition d'Anges, mais de quatre, chaque Evangeliſte en ayant raporté une.

J'ay traité ailleurs des dix Canons qu'Euſebe a inventez avec tant d'induſtrie, & qui ſervent de concorde aux quatre Evangiles. On voit par leur moyen tout d'un coup ce qui eſt commun aux Evangeliſtes, & ce qui eſt ſingulier à chacun d'eux. Il ſeroit à deſirer qu'on retablît ces Canons, avec leurs ſections marquées aux marges du texte dans toutes les éditions du Nouveau Teſtament, ſoit Grecques, ſoit Latines. Ces ſections ont été connues aux Grecs ſous le nom de τίτλοι dès les premiers ſiécles de l'Egliſe: elles ont été mieux imaginées, & elles ſont même plus utiles, que les diviſions de nos exemplaires Latins par le moyen des Chapitres & des Verſets, qui rompent quelquefois le ſens du texte. Il ſemble que S. Jerôme ait voulu attribuer ces Canons à Ammonius, & qu'Euſebe n'ait fait que le ſuivre, *Euangelicos*, dit-il parlant de cet Ammonius, *canones excogitavit*, *quos poſteà ſecutus eſt Euſebius Cæſarienſis*: mais cela n'eſt pas tout à fait vray, comme nous l'aprenons d'Euſebe même dans ſa Lettre à Carpianus à qui il les a adreſſez. Il (*c*) prit ſeulement occaſion du travail d'Ammonius, qui avoit fait une concorde des Evangiles

(b) Δῆλον ἦν ὥραν ἢ τὸν καιρὸν τοῦ μὴ τὸ σάββατον νυκτὸς, τὸν ἀμφὶ τὴν ἰὼ τοῦ μιᾶς τοῦ σαββάτου. Euſeb.

(c) Ἐκ δὲ πυνθανομένου τοῦ πρεσβυτέρου ἀνδρὸς ἱκανῶς ἀφορμὰς καθ' ἑτέραν μέθοδον καινὰς δίκαιον τὸν ἀεικμὸν διεξάγεσθαι σπουδάσθαι. Euſeb. Epiſt. ad Carp.

les à ſa maniere, de publier ces dix Canons ſuivant une autre methode que la ſienne, & il explique en detail cette methode dans ſa Lettre.

S. ATHANASE. Les nouveautez d'Arius donnerent occaſion à S. Athanaſe, d'examiner avec plus de ſoin qu'on n'avoit fait auparavant les paſſages, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, qui regardent le Fils de Dieu. La Theologie reçut en ce tems-là de nouveaux éclairciſſemens: & comme les diſputes commencerent à Alexandrie, où la Dialectique étoit fort en uſage, on joignit le raiſonnement au texte de l'Ecriture. Ce qui cauſa dans la ſuite de grandes controverſes: car chaque party voulut faire paſſer pour la pure parole de Dieu les conſequences, qu'il tiroit des Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. Les Ariens oppoſerent de leur côté aux Catholiques, qu'ils avoient introduit dans la Religion des mots, qui n'étoient nullement dans les Livres Sacrez. S. Athanaſe prouva au contraire, que les Ariens en avoient inventé un bien plus grand nombre; enſorte que de part & d'autre l'on s'apuyoit, non ſeulement ſur des paſſages formels de la Bible, mais auſſi ſur les conſequences qu'on en tiroit; & de plus ſur la tradition, je veux dire ſur les interpretations des Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui avoient précedé. C'eſt à quoy ſe reduiſent la plûpart des Ouvrages de ce docte Pere, qui n'ayant expliqué aucun des Livres du Nouveau Teſtament en particulier, a plûtôt ſuivi la methode d'un Theologien, que d'un ſimple Commentateur. Il fait paroître dans tous ſes diſcours beaucoup d'eſprit & de jugement, n'étant ni trop long ni trop court; & il n'y a rien de trop ſubtil dans ſa Dialectique. On peut dire qu'il a ſervi comme de fond aux autres Peres, qui ont écrit après luy contre les Ariens. Ils le ſuivent ordinairement dans ſes explications d'un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, qu'il a recueillis; ſatisfaiſant en même tems aux objections de ces Heretiques. Il imite à la verité autant qu'il luy eſt poſſible les anciens Docteurs de l'Egliſe: mais ſes adverſaires étant entrez dans un certain detail inconnu aux Anciens, il a été obligé de donner des interpretations plus particulieres. Par exemple, après avoir montré par des

textes formels, que le Fils a été veritablement engendré de son Pere, il leur demande si l'on peut soûtenir avec quelque vraisemblance ou apparence de raison, qu'il a été fait *du non etre*, Εἰ τὸ οὐκ ὂν ὑπὸ Θεοῦ καὶ ἴδιον αὐτοῦ γέννημα φήμις εἰπεῖν ἐξ οὐκ ὄντων, ἢ λογον ἔχειν. *Athan. pro defens. Decret. Nic.* Qu'ils nous disent, ajoûte-t-il un peu après, dans quelle Ecriture, ou dans quel Pere ils ont trouvé ces expressions dont ils se servent, *Il est du non être, & il n'etoit point avant que d'être engendré*, & quelques autres semblables, Εἰπάτωσαν ἡμῖν ὅτι πόθεν αὐτοὶ γεγραφῶν μαθόντες, ἢ ὑφ' ἁγίων ἀκούσαντες συμπεφόρηκασιν ἑαυτοῖς ῥήματα, τὸ ἐξ οὐκ ὄντων, καὶ οὐκ ἦν πρὶν γεννηθῇ. *Ibid.* C'est selon cette même idée, qu'il produit plusieurs passages où le Fils est appellé le Verbe de Dieu, sa Sagesse, son Image, sa Vertu &c. montrant que ces attributs ne sont point de purs noms, comme les Ariens se l'imaginoient, Ὀνόματα μόνον εἶναι ἃ ἡμῖν λογος καὶ σοφία. *Ibid.*

Afin de mieux connoître la methode des Catholiques & des anciens Ariens, dans l'interpretation qu'ils ont donnée aux endroits du Nouveau Testament qui regardent leur doctrine, je raporterai icy des extraits d'une dispute, qu'on suppose avoir été dans le Concile de Nicée entre S. Athanase & Arius. Mais il paroit qu'elle a été composée exprès par quelque Auteur Catholique, qui a fait parler un Arien selon les principes de sa Secte, & qui a pris de là occasion de repondre aux plus fortes objections des Ariens : en gardant cependant les noms d'Athanase & d'Arius, comme ils sont dans ce Dialogue. Chacun produit d'abord sa confession de foy. Arius attaque celle d'Athanase comme n'étant point conforme à l'Ecriture, qui doit être la regle de nôtre foy. Où avez-vous trouvé, luy dit-il, ce que vous avez mis dans vôtre confession, que Dieu est toûjours Pere, Τὸν Θεὸν ἀεὶ πατέρα, n'y ayant que luy seul qui soit Dieu, & ayant creé son Fils de sa propre volonté, comme il est marqué dans l'Ecriture ? Athanase luy demande à son tour, en quel lieu il est écrit que le seul Pere est Dieu ? Dans S. Paul, repond Arius, où nous lisons, *Nous n'avons qu'un Dieu de qui sont toutes choses*, Ἡμῖν ὁ εἷς Θεὸς ἐξ οὗ τὰ πάντα. Ajoûtez, replique Athanase, le reste des paroles de l'Apôtre, Καὶ εἷς *Athan. Disput. contr. Ar. in Concil. Nic.*

εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς, δι' οὗ τὰ πάντα, *Et qu'un Seigneur* JESUS-CHRIST, *par qui ſont toutes choſes.* Arius pretend qu'il faut mettre de la difference entre ἐξ οὗ, *de qui*, & δι' οὗ, *par qui*; que cette derniere prépoſition διὰ, *par*, ne ſignifie pas la veritable cauſe, comme la premiere, mais ſeulement le miniſtre. D'où il conclud, que le Fils eſt ſeulement ὑπηρέτης, *le miniſtre* d'un autre, & non pas αὐτηρέτης, *l'auteur propre.* Ce n'eſt donc point d'aujourdhuy, que les Antitrinitaires raffinent ſur la proprieté des mots Grecs. En quoy on ne trouveroit rien à redire, s'ils ne portoient ces ſortes de ſubtilitez juſqu'à l'excez. Neanmoins afin qu'on ne croye pas, qu'il n'eſt apuyé que ſur une particule de Grammaire, il prouve que le Fils n'eſt que le Miniſtre du Pere par ces paroles de Saint Jean, *Car ce que le Pere fait le Fils le fait auſſi.* Mais Athanaſe raportant au long un paſſage de S. Paul montre, qu'il n'y a que de la ſubtilité dans le raiſonnement de ſon adverſaire; puis que ἐξ οὗ, *de qui*, eſt dit également du Pere & du Fils.

Joann. 5: 19.

Après quelques autres raiſonnemens de part & d'autre Arius ſe ſentant preſſé, & ne voulant pas avoüer que le Fils eſt égal au Pere, a recours à ces paroles, *Mon Pere eſt plus grand que moy.* Ce paſſage eſt ſi formel, qu'Athanaſe n'y peut repondre que par un autre, qui marque formellement le contraire, ſavoir, *Moy & le Pere nous ſommes une même choſe.* Arius de ſon côté, qui ſe voit comme accablé par des paroles ſi deciſives, & qui d'ailleurs avoit avoüé auparavant, que le Fils de Dieu eſt toûjours ſemblable à luy-même dans ſes expreſſions, vient aux reproches. Il accuſe Athanaſe d'être dans les ſentimens de Sabellius, τὸ Σαβέλλιος εἶναι, parce qu'il diſoit que le Pere & le Fils ſont une même choſe; en quoy conſiſtoit la propoſition qui avoit été condamnée dans cet Heretique. Athanaſe repond que ſon adverſaire luy impoſe, n'ayant pas avancé que le Pere & le Fils ſont la même choſe, mais que le Seigneur avoit dit, *Moy & mon Pere ſommes la même choſe.* Si c'eſt là l'hereſie de Sabellius, ajoûte-t-il, JESUS-CHRIST a été Sabellien. Ce paſſage pouvant être interpreté de deux manieres, Arius croit qu'il le faut entendre de l'unité de conſente-

Joann. 14: 28.

Joann. 10: 30.

ment, περὶ συμφωνίας ; & qu'ainſi JESUS-CHRIST n'a point autoriſé l'erreur de Sabellius. Athanaſe aſſûre au contraire qu'il eſt parlé de la Divinité en ce lieu-là : & comme Arius demeure toûjours ferme dans ſon interpretation, il luy oppoſe ces paroles de S. Paul, qui prouvent évidemment l'égalité du Fils avec le Pere, *Lequel* (le Fils) *étant en forme de Dieu, n'a pas crû une uſurpation d'être egal à Dieu, mais il s'eſt aneanti, prenant la forme d'un ſerviteur.* Vous voyez, dit Athanaſe parlant à ſon adverſaire, que le Fils eſt égal à ſon Pere, & non pas plus petit, ὁρᾷς ὅτι ἴσος ἐστὶν ὁ υἱὸς τῷ ἰδίῳ πατρὸς, καὶ οὐ μικρότερος. *Philipp. 2: 6. 7.*

Arius ne peut s'empêcher de repondre à ce paſſage, qui luy paroît deciſif contre luy, qu'il ſemble que l'Ecriture ne s'accorde pas avec elle-même ſur le fait qui eſt en queſtion, Ἀσυμφωνία πολλὴ μοι καταφαίνεται τῶν γραφῶν ἐπὶ τοῦ παρόντος. Comment, dit-il, concilierat-on ces paroles, *Le Pere qui m'a envoyé eſt plus grand que moy*, avec celles-cy, *Moy & le Pere nous ſommes la même choſe*, & avec ces autres, *Qui me voit, voit mon Pere ?* Il donne les mains, ſi l'on peut concilier ces propoſitions, qui ſemblent ſi contraires l'une à l'autre. Athanaſe aſſûre, qu'il n'y a pas la moindre contradiction dans les Livres qui ont été inſpirez de Dieu : & pour ſatisfaire à Arius, il luy propoſe pluſieurs queſtions auſquelles il ne peut repondre, qu'en avoüant des choſes qui ruinent ſon ſentiment. Comme il ſe voit embarraſſé, il tâche de ſe tirer d'affaire, en revenant encore une fois à ſon grand paſſage, *Mon Pere eſt plus grand que moy.* Il veut qu'avant que de paſſer outre, on luy explique comment JESUS-CHRIST a pû dire, que le Pere eſt plus grand que luy. Athanaſe de ſon côté refuſe de luy répondre, s'il ne ſatisfait luy-même aux queſtions qu'il luy va propoſer. Et ainſi ils entrent dans d'autres matieres, qui paroiſſent un peu éloignées, & qui ſervent neanmoins pour éclaircir ce qui étoit en queſtion. Tant il eſt vray, qu'il eſt difficile de tirer des concluſions de l'Ecriture Sainte, comme d'un principe clair & évident.

Ils retournent après cela encore une fois à la charge, chacun pretendant que l'Ecriture luy eſt favorable. Arius qui nie l'éternité du Verbe dit librement, qu'il n'avance rien qui

qui n'y ſoit conforme, Ἐγὼ μὲν ἀπὸ τῶν γραφῶν τοῦτο λέγω. Athanaſe dit auſſi à ſon tour, qu'il a apris des Ecritures divinement inſpirées, que le Fils de Dieu eſt éternel, Ἀπὸ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν ἔμαθον ὅτι ἀΐδιός ἐστιν ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ. Il cite là-deſſus ces paroles de S. Paul, *Les choſes inviſibles de Dieu, même ſa puiſſance éternelle & ſa Divinité, ſe voyent depuis la creation du monde étant conſiderées dans ſes ouvrages, enſorte qu'ils ſont inexcuſables: car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, ni ne luy ont point rendu graces.* Il les applique au Fils de Dieu, qui eſt luy-même Dieu, & qui eſt apparu en corps; S. Paul accuſant en cet endroit ceux qui n'ont pas reconnu ſa Divinité. Arius croit au contraire, qu'il eſt parlé en ce lieu-là du Pere; ce qui eſt en effet plus naturel. Il veut neanmoins bien accorder que le Fils de Dieu ſoit éternel, pourveu qu'on luy accorde qu'il a été creé de toute éternité.

C'eſt pourquoy il ſe jette ſur une nouvelle diſpute. Athanaſe pretend que s'il eſt éternel il n'eſt pas une creature; ou que s'il eſt creature il n'eſt pas éternel, Εἰ ἀΐδιός ἐστιν ὁ υἱός, οὐκ ἐν κτίσμα· εἰ δὲ κτίσμα τυγχάνει, οὐκ ἐν ἀΐδιος. Arius luy repond, qu'il n'eſt point l'auteur de ce qu'il avance; mais que le Fils de Dieu a dit luy-même, que Dieu l'a creé avant toutes choſes; & il aporte là-deſſus ce paſſage des Proverbes de Salomon, Κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a creé.* Athanaſe prétend que ces mots ne doivent pas être pris dans un ſens purement literal; ce qu'Arius n'improuve point, bien qu'il ne s'accorde pas tout à fait avec ſon adverſaire. Il croit que le verbe ἔκτισε, *crea*, doit être expliqué par ἐγέννησε, *engendra*, parce que creer & engendrer ſont, ſelon luy, la même choſe en Dieu. *Proverb.* 8. 22.

Athanaſe luy objecte, qu'en ce cas-là toutes les creatures auront été engendrées de Dieu; & alors nôtre Seigneur ſera leur frere. Où ſera donc, dit-il, ce Fils unique de Dieu, Πῶς ἂν ὁ μονογενὴς τοῦ Θεοῦ. Arius repond, qu'il n'eſt appellé Fils unique que par excellence, étant au deſſus de toutes les autres creatures. Athanaſe montre au contraire, que cela ne ſuffit pas pour luy donner la qualité de Fils unique, & de Fils de Dieu. Je ne m'arrête point à l'explication qu'il aporte enſuite du paſſage des Pro-

Proverbes, *Le Seigneur m'a creé*, parce qu'Arius en convient avec luy, bien qu'elle paroiſſe éloignée.

Il temoigne après cela à Athanaſe, qu'il a une autre preuve ſi claire à luy oppoſer, qu'il ne pourra la detourner en un autre ſens. Celuy-cy luy repond qu'il eſt prêt à l'écouter, pourveu qu'elle ſoit priſe de l'Ecriture Sainte, ἐκ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν, & qu'il ne luy faſſe pas des objections, qui ne ſoient apuyées que ſur ſa phantaiſie. Cette preuve conſiſte en ces mots qui ſont
Act. 2: 36. de S. Pierre, *Que toute la maiſon d'Iſrael ſache certainement, que Dieu a fait* JESUS *Seigneur &* CHRIST. Athanaſe repond à ſon ordinaire, que ce paſſage n'eſt pas à la verité de ſa façon; mais qu'il l'a raporté tronqué, & que la ſuite en fait connoître le ſens. Arius ne peut ſe reſoudre à donner le nom de Dieu Souverain, ou qui eſt au deſſus de toutes choſes, à celuy qui a été crucifié, περὶ δὲ εἶναι ἐπὶ πάντων Θεὸν τὸν σωρηθέντα φοβοῦμαι λέγειν. Mais S. Athanaſe luy montre par un paſſage formel de S. Paul, qu'il eſt en cela plus delicat que cet Apôtre, qui dit en parlant des
Rom. 9: 5. Juifs, *Qui ſont ſortis des Peres, & deſquels eſt ſorti ſelon la chair le* CHRIST, *qui eſt au deſſus de toutes choſes.* Il n'y a rien de plus clair ni de plus formel que ces paroles. Arius n'étoit pas ſi ſubtil que quelques Unitaires de nôtre tems, qui ont trouvé après Eraſme le moyen d'en changer la ponctuation, afin de former un autre ſens. Il produit à ſon tour un paſſage de S. Jean, qui ne luy paroît pas moins formel pour apuyer ſon ſentiment. N'avez-vous point lû, dit-il, dans l'Evangile, comme nôtre Seigneur dit à ſon Pere, *La vie eternelle conſiſte à vous connoître le ſeul vray Dieu, &* JESUS-CHRIST *que vous avez envoyé?* Joann. 17: 3. D'où il infere qu'il n'y a que le ſeul Pere qui ſoit veritablement Dieu, & que le mot de μόνον, *ſeul*, exclud JESUS-CHRIST.

Athanaſe pretend au contraire, que ces choſes ſont liées enſemble par la conjonction &, qu'il ne faut point les ſeparer l'une de l'autre, & que ceux qui ont bon ſens en demeurent d'accord. Il aporte pour exemple cette propoſition, *Sachez certainement que l'Empereur Conſtantin eſt le ſeul Empereur de la mer & de la terre, & Conſtance ſon fils.* Le fils n'eſt pas exclus de l'empire

pire de ſon Pere : il en eſt de même de Jesus-Christ à l'égard du Pere. Arius à qui cette comparaiſon ne plaît point demande à Athanaſe, que ſans ſe jetter dans des raiſonnemens il produiſe, pour montrer que le Fils eſt le vray Dieu, quelque choſe d'auſſi poſitif tiré de l'Ecriture, qu'eſt le paſſage de S. Jean qu'il luy a objecté. Athanaſe pour le ſatisfaire aporte ces autres paroles de S. Jean, (e) *Nous ſavons que le Fils de Dieu vient, & qu'il nous a donné l'intelligence pour connoître le vray Dieu, & nous ſommes en* Jesus-Christ *ſon veritable Fils. C'eſt luy qui eſt le vray Dieu & la vie éternelle.* Vous voyez, ajoûte-t-il parlant à ſon adverſaire, que l'expreſſion qui marque la Divinité tombe également ſur le Pere & ſur le Fils. Car comme Saint Jean a dit, *La vie éternelle conſiſte à vous connoître le ſeul vray Dieu*, il dit auſſi icy, *C'eſt luy qui eſt le vray Dieu & la vie éternelle.*

1 Joann. 5. 20.

Quelques Unitaires de ces derniers tems pretendent, que le pronom οὗτος ne ſe raporte point à Jesus-Christ, mais à Dieu le Pere, ou comme parle Grotius, (e) qui eſt auſſi de ce ſentiment, à celuy que Jesus-Christ a indiqué ; parce que le pronom οὗτος ne ſe raporte pas toûjours à ce qui précede immediatement auparavant, mais quelquefois à ce qui eſt le plus éloigné : en quoy ils combattent toute l'antiquité. Arius qui ſentoit la force de ce paſſage, ne chicane point neanmoins là-deſſus, avoüant de bonne foy, que Jesus-Christ eſt appellé en ce lieu-là le vray Dieu. Il dit ſeulement que ces deux choſes ne ſont point incompatibles, être Dieu, & être Fils de Dieu tout enſemble. Je paſſe ſous ſilence le reſte de cette diſpute, qui n'eſt apuyée de part & d'autre que ſur des paſſages de l'Ecriture. Ce qui fait bien voir, que ſi l'on ne joint une tradition conſtante à cette metho-

Grot. Annot. in 1. Epiſt. Joann. Cap. 5. v. 20.

(d) Οἴδαμεν ὅτι ὁ Υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἥκει, καὶ δέδωκεν ἡμῖν διάνοιαν, ἵνα γινώσκωμεν τὸν ἀληθινὸν Θεὸν, καὶ ἐσμὲν ἐν τῷ ἀληθινῷ Υἱῷ αὐτοῦ Ἰησοῦ Χριστῷ· οὗτός ἐστιν ὁ ἀληθινὸς Θεὸς καὶ ἡ ζωὴ ἡ αἰώνιος. Epiſt. 1. Joann. 5: 20.

(e) *Is nempe quem Jeſus monſtravit, colendumque docuit, non alius :* οὗτος *ſæpe refertur ad aliquid præcedens, non ἀμέσως.* Grot. Annot. in 1. Epiſt. Joann. Cap. 5. v. 20.

de, il eſt difficile de trouver la Religion clairement & diſtinctement dans les Livres Sacrez, comme l'on en peut juger de tout ce qu'on vient de raporter.

Le pretendu Athanaſe ne ſe contente pas de montrer la Divinité du Fils, il veut de plus qu'on puiſſe auſſi prouver par l'Ecriture Sainte la Divinité du S. Eſprit. (*f*) Les Ecritures Divines, dit-il, annoncent par tout que le S. Eſprit eſt Dieu, & qu'il n'a point été ſeparé de la gloire de Dieu, tant du Pere que du Fils. Il le prouve par ces paroles de S. Pierre à Ananias dans les Actes des Apôtres, *Comment cela a-t-il pû entrer dans vôtre penſée de mentir au S. Eſprit: ce n'eſt point aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.* Act. 5. 4. Vous voyez, dit-il parlant à Arius, qu'il nomme Dieu celuy qu'il avoit auparavant appellé S. Eſprit. Mais Arius qui ne convient pas de cette gloire, qu'Athanaſe ſuppoſe être commune dans les Livres Divins au Pere, au Fils & au S. Eſprit, luy en demande des temoignages formels. Il aſſure qu'on ne trouvera dans aucun endroit de la Bible, qu'il faille honorer le S. Eſprit avec le Pere & le Fils. Athanaſe luy oppoſe le *trois fois ſaint*, ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος, dont il eſt fait mention dans le Prophete Iſaïe, & que toute l'Egliſe chante. Comme l'on n'ajoûte, & qu'on ne diminuë jamais à ce nombre de trois dans le chant de cet Hymne, il juge que cela s'obſerve à cauſe de la Trinité, n'y ayant que le Pere, le Fils & le Saint Eſprit, à qui l'on puiſſe rendre ces honneurs.

Mais après tout, bien que la plûpart des raiſons d'Athanaſe priſes de l'Ecriture ſoient preſſantes, Arius n'en demeure point convaincu. Il reconnoît avec les Catholiques une Trinité, mais il l'explique differemment. (*g*) Tous ceux, dit-il, qui ont cette foy, & qui la confeſſent juſqu'à la mort ſont veritablement heureux. Cette Trinité eſt compoſée, ſelon luy, du Pere qui eſt éternel, πατρὸς ἀϊδίου, du Fils

(f) Παντάχοῦ ἀπαγγέλλουσιν αἱ θεῖαι γραφαὶ ὅτι Θεός ἐστι τὸ ἅγιον πνεῦμα, καὶ οὐ κεκώρισται τοῦ Θεοῦ καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ παντὸς τοῦ τῆς μονογενοῦς αὐτοῦ θεότητος. Athanaſ. Diſp. cont. Ari.

(g) Ἀληθῶς μακάριοι εἰσὶν οἱ ἔχοντες αὐτὴν τὴν πίστιν καὶ ἕως θανάτου ὁμολογοῦντες αὐτήν. Ari. ibid.

Fils qui a été creé, κλισῦ ὑῦ, & du S. Esprit qui a été fait, πνεῦμα ⁊ ποιημάτι. Comme il est persuadé que sa creance est fondée sur l'Ecriture, il pretend n'être point dans l'erreur, & il adore même cette Trinité en ces termes qui sont orthodoxes, Je rends donc graces à la Sainte Trinité; j'adore le Pere, le Fils & le Saint Esprit, προσκυνῶ πατέρα, ⁊ υἱόν, ⁊ ἅγιον πνεῦμα.

Il paroît par ce qu'on vient de raporter de la Divinité du S. Esprit, que l'Auteur qui parle dans toute cette dispute n'est point veritablement Athanase. Quoy qu'il en soit on peut dire à sa loüange, qu'il n'a point le defaut de la plûpart des Peres Grecs, qui sont ordinairement feconds en paroles & en digressions. Il va presque toûjours à son but sans prendre aucun detour: & comme les Ariens outre leur application à l'étude de l'Ecriture, étoient fort exercez dans la Dialectique, il ne leur cede en rien dans l'art de raisonner. Il faut avoüer qu'il y avoit alors de grands hommes dans l'Eglise Orientale, qui lisoient avec beaucoup de soin les Livres Sacrez pour y aprendre la Religion.

S. ATHANASE.

Au reste le veritable Athanase nous decouvre luy-même à la fin de son Traité de l'incarnation du Verbe, d'où il tiroit les principes de sa Theologie: car parlant en ce lieu-là à celuy à qui il adresse son Ouvrage, il luy dit, (h) Si après avoir lû ce que je viens de vous écrire vous vous appliquez serieusement à la lecture des Livres Sacrez, vous y aprendrez bien mieux & bien plus clairement la verité de tout ce que j'ay avancé. C'est Dieu même qui est l'Auteur de ces Livres, s'étant servi du ministere d'hommes divins pour les écrire.

Bien qu'il n'oppose presque aux Ariens que l'Ecriture Sainte & des raisonnemens, il n'a pas negligé les preuves qu'on tire de la Tradition. Il leur montre de plus qu'ils ne se servoient de l'autorité des Livres Sacrez que pour imposer aux

Athan. Orat. 1. cont. Ar.

(h) Σὺ ἢ ἃ σοὶ ἔφασαν ἐν τούτων λαβὼν οἱ ἐντυγχάνοις τῆς γεγραφῆς γεγύμνασι, γνησίως αὐτῆς ἐφιζάνων ⁊ νῦν γνώσῃ παρ' αὐτῶν τὰ λεγόμενα τελειότερον μᾶλλον ⁊ τρανότερον ⁊ λεχθέντων ⁊ ἀκριβείαν· ἐκεῖνα μὲν γὰρ ἀληθῶς θεολόγων ἀνδρῶν ὄντα θεῖα ἐλαλήθησαν ⁊ ἐγράφησαν. Athanas. de Incarnat. Verbi in fine.

ſimples, & qu'ils ne faiſoient pas paroître qu'ils fuſſent habiles, lors qu'ils adoroient le Verbe qui n'étoit, ſelon eux, qu'une creature. En effet l'Ecriture Sainte nous aprend, qu'on ne doit adorer que le ſeul Souverain Dieu. Ce raiſonnement de S. Athanaſe eſt également contre Socin & ſes Sectateurs, qui adorent auſſi JESUS-CHRIST, bien qu'ils ne le regardent que comme un pur homme. Il condamne hautement la temerité & l'inſolence de ceux qui oſoient ſoûtenir le party d'Arius, après la definition du Concile de Nicée. (*i*) Si leur foy, dit-il, étoit droite & ſincere, ils ſe contenteroient de celle qui a été expoſée à Nicée dans un Concile Oecumenique. Il pretend qu'on ne peut plus revenir à un nouvel examen, après une definition ſi authentique, & prononcée par un ſi grand nombre d'Evêques. Il rejette (*k*) comme des calomniateurs ceux qui oſent attaquer par leurs écrits les juſtes deciſions des Peres de ce Concile, faiſant connoître par là qu'ils ſont fauteurs d'une hereſie, à laquelle ces Peres ſe ſont oppoſez. Cela nous aprend, qu'il ne faut pas toûjours refuter les Novateurs par l'Ecriture; autrement il n'y auroit jamais de fin aux diſputes, chacun prenant la liberté d'y trouver de nouveaux ſens.

On peut appliquer aux Heretiques de nôtre tems ce qu'il dit des Ariens. (*l*) Ils publient ſans ceſſe, dit-il, de nouveaux écrits, & changeans continuellement de ſentimens, ils donnent des preuves de l'inconſtance de leur foy, ou plûtôt de leur infidelité & de leur folie. Il veut enfin qu'on prefere le plus grand nombre au plus petit, reprochant à ceux qui oſoient ſe declarer en faveur des Ariens après l'arrêté de Nicée, la temerité qu'ils avoient étant en ſi petit nombre, de ne pas recevoir la doctrine d'un Concile ſi pur & ſi defin-

(i) Εἰ γὰρ ὄπίσθιον ὀρθῶς ἠρκοῦντο τῇ ἐν νικαίᾳ ἐκτεθείσῃ πίστει πᾶσαι αἱ ἐκκλησιαι. Athan. Orat. 1. contr. Ar.

(k) Οἱ γὰρ τολμῶντες λοιδορεῖν τὰ καλῶς ὁρισθέντα ἢ γεγράφειν ἐπιχειροῦντες ἄλλα παρ' ἐκεῖνα, τί ἕτερον πεισουσιν, ἢ κατηγορεῖσι μᾶλλον τῶν πατέρων· φεύξονται γὰρ τὸ αἱρέσεως καθ' ἧς ἐκεῖνοι γεγόνασί τε καὶ ἀπεφηναντο. Ibid.

(l) Ἀεὶ γεγράφασι καὶ ἀεὶ τὰ ἴδια μεταπιπτοντες ἄδηλον ἔχουσι τὴν πίστιν, μᾶλλον δὲ καὶ ἀπιστίαν καὶ παραφροσύνην. Ibid.

desintereſſé, où il s'étoit trouvé des Evêques de toutes les parties de l'Empire, Διάζευγμα λύειν τῶν αἱρετικῶν φρονήμα ἀδολον καὶ καθαρὰν σώζοντα. Il remarque ſagement qu'on doit ſe donner de garde de ces gens, qui pour couvrir leurs nouveautez affectent de ne rien avancer qui ne ſoit pris de l'Ecriture, & qui ne ſoit même conforme aux expreſſions des Orthodoxes.

CHAPITRE VII.

De l'Homelie de S. Baſile ſur les premiers mots de l'Evangile de S. Jean. De quelques autres Ouvrages de ce Pere, qui nous font connoître quelle a été ſa methode dans l'explication du Nouveau Teſtament. De S. Gregoire de Nyſſe. Du Traité qu'il a écrit pour concilier les Evangiles ſur la reſurrection de J. CHRIST. *De ſes livres contre les Heretiques.*

S. BASILE. IL paroît plus d'eſprit & plus d'éloquence dans l'Homelie que S. Baſile nous a laiſſée ſur ces premiers mots de S. Jean, *Au commencement étoit le Verbe*, que d'application à expliquer les paroles de ſon texte. Il a preſque toûjours recours aux regles de l'art; c'eſt pourquoy il s'arrête plus dans ce petit diſcours aux lieux communs, ſelon la coûtume des Rheteurs, qu'à ſa matiere. Ce qu'il dit ſur le mot de *principe* ou *commencement*, eſt preſque tout tiré des Commentaires d'Origene: mais il eſt bien éloigné de ſa doctrine. Car il reprend avec force les impietez des Ariens, qu'il refute neanmoins plûtôt en Orateur, que par des paſſages de l'Ecriture & par des raiſons convaincantes. Mais on doit prendre garde qu'il prononce une Homelie, où l'érudition n'a aucune part. Il explique avec beaucoup de netteté les differentes ſignifications du mot λόγος, *verbe* ou *parole*, marquant ce qu'il ſignifie en ce lieu-là, ſelon le ſentiment des Orthodoxes. Comme toute cette matiere eſt delicate, & difficile à penetrer ſans tomber dans l'erreur, il donne en peu de mots les notions des termes, dont les Catholiques ſe ſervoient pour ſe diſtinguer des Heretiques: ce qui eſt d'un homme judicieux. Il ſemble même qu'il n'oſe parler de la generation du Fils unique de Dieu, dont les Theologiens ont dit tant

Joann. 1:1.

de choſes. Il veut (*a*) qu'on ne prenne de cette Theologie qu'autant qu'il en faut pour entretenir ſa pieté, & pour ne parler pas à la maniere des Heretiques. C'eſt pour cette raiſon qu'il fait des reflexions Theologiques ſur le texte de S. Jean, par raport aux hereſies de ſon tems. Par exemple ſur ces mots, Ἦν πρὸς τὸν Θεόν, *étoit avec Dieu*, il obſerve que ce verbe ἦν, *étoit*, ferme la bouche aux impies, qui diſent qu'il n'étoit point auparavant, Τὸ ἦν διὰ τὰς βλασφημοῦντας ὅτι οὐκ ἦν, indiquant par là les Ariens, qui vouloient que le Verbe de Dieu eût été fait ἐκ μὴ ὄντων, *du non être*.

Il obſerve de plus, que l'Evangeliſte ne s'eſt pas ſervi de cette expreſſion *en Dieu*, mais de celle-cy *avec Dieu*, pour marquer la diſtinction des hypoſtaſes du Pere & du Fils. (*b*) Admirez, dit-il, l'exactitude de chaque mot. S. Jean n'a pas dit *Le Verbe étoit en Dieu*, mais *avec Dieu*, afin de nous repreſenter ce qui eſt de propre à l'hypoſtaſe. Il n'a pas dit *en Dieu*, pour ne point donner occaſion à confondre l'hypoſtaſe. Il eſt aiſé de juger qu'il ſongeoit alors aux Sabelliens, qui nioient la realité de ces trois hypoſtaſes, croyant que ces mots de Pere, de Fils & de S. Eſprit, n'étoient autre choſe que trois noms appliquez à un même ſujet.

Enfin le deſſein de S. Baſile dans cette Homelie, eſt d'imprimer dans l'eſprit du peuple la creance orthodoxe touchant la Trinité, & de l'éloigner en même tems de tout ce qui peut le jetter dans l'erreur. C'eſt pourquoy il expoſe en peu de mots preciſément ce qu'il faut croire, ſans aprofondir trop cette matiere. Retenez, dit-il à ſes auditeurs, ce petit nombre d'expreſſions qui ſont propres à ce myſtere, & quelles ſoient comme ſcellées dans vôtre memoire, Ταύτας μοι τὰς ὀλίγας φωνὰς διασώσατε ὥσπερ σφραγῖδα ἐν μνήμαις ὑμῶν ἐναπομαγεύσαντες. Il leur recommande fortement de ne point prêter l'oreille aux ſubtilitez des

(a) Ὅσον ἂν ἐνεργῇς ποιῶσιν λαοὺς εἰς τὴν ἁπλῆν μονογενοῦς θεολογίαν ἐκ τῆς ἁπλῆς φωνῆς. Baſil. Hom. 16. in verba illa, *In principio erat Verbum.*

(b) Θαύμασον τὴν ἀκρίβειαν ἑκάστης φωνῆς· οὐκ εἶπεν ἐν τῷ Θεῷ ἦν ὁ λόγος, ἀλλὰ πρὸς τὸν Θεόν, ἵνα τὸ ἰδιάζον τῆς ὑποστάσεως ἐμφήνῃ, οὐκ εἶπεν, ἐν τῷ Θεῷ ἵνα μὴ συγχύσῃ τὴν συγχύσει τὴν ὑποστάσεως. Ibid.

des Ariens sur la generation du Verbe: & quand on leur fera des objections là-dessus, d'avoir toûjours recours à ces paroles de S. Jean, *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Dites quatre fois, ajoûte-t-il, ce mot *étoit*, & vous resoudrez tout d'un coup les sophismes de ces impies, qui objectent que le Verbe ayant été engendré, il n'étoit point auparavant. Il évite sagement de leur parler plus à fond, sur une matiere aussi difficile & aussi embarrassée qu'est celle-là. En effet cette discussion apartient plûtôt à des disputes particulieres, qu'à des homelies prononcées devant le simple peuple.

Il témoigne dès l'entrée de ses disputes contre Eunomius, (c) que si les Chrêtiens vouloient s'en tenir à la verité de l'Evangile, à la Tradition des Apôtres, & à la simplicité de la Foy, il n'auroit pas besoin de parler sur cette matiere. Mais comme les Heretiques avoient alteré par leurs nouveautez & par leurs sophismes, ce qu'il y avoit de pur & de simple dans l'ancienne Theologie, qu'il appelle la doctrine du S. Esprit, Τὸ καθαρὸν καὶ ἁπλοῦν τῆς διδασκαλίας τοῦ Θεοῦ πνεύματος, il se voit obligé à les refuter. Il expose en detail dans ces livres les raisons d'Eunomius auxquelles il repond. Cet Heretique qui avoit prévû qu'on luy opposeroit la Tradition de l'Eglise, selon la methode des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, avoit été au devant de cette objection. Il ne veut point qu'on s'en raporte à la pluralité des suffrages, ni à la qualité, ni à l'antiquité des personnes: ce qui donne occasion à S. Basile de faire voir, que lors qu'il s'agit de Religion on doit consulter la Tradition; n'étant pas juste de preferer les nouveautez de quelques Sophistes à l'ancienne creance, fondée sur les témoignages de tant de savans hommes.

Basil. l. 1. cont. Eunom. init.

Eunomius cependant, nonobstant la protestation qu'il a faite dès le commencement de son discours, imite adroitement

(c) Εἰ μὲν ἐβούλοντο πάντες ἐφ' οἷς τὸ ὄνομα τοῦ Θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐπικέκληται, μηδὲν τῆς ἀληθείας τοῦ εὐαγγελίου παρεγχειρεῖν, τῇ δὲ παραδόσει τῶν ἀποστόλων, καὶ τῇ ἁπλότητι τῆς πίστεως ἐξαρκοῦσθαι, οὐδὲν ἂν ἡμῖν ἦν λόγου ἐν τῷ παρόντι. Basil. lib. 1. cont. Eunom. init.

ment la ruſe d'Arius, qui oppoſa à Alexandre l'ancienne formule de foy qui eſt tout à fait ſimple, parce que les anciens Peres ne ſongeoient pas alors aux queſtions, qui ont été agitées en ſuite par les Theologiens. Il évite par ce moyen de paſſer pour un Novateur, faiſant profeſſion de recevoir la foy des Peres comme orthodoxe, τῶ τῶ πατέρων πίστιν ὡς ἐρθῶς ἔχουσαν ἀποδέχεσθαι. Il tâche en même tems d'attirer à ſon party par cette ſimplicité affectée, ceux qui n'y prennent pas garde de ſi près. Il n'eſt pas neceſſaire de remarquer icy, que les Unitaires de nôtre tems ſe ſervent de ce même artifice dans tous leurs ouvrages, comme s'ils avoient pour eux la plus pure antiquité. Mais S. Baſile luy fait ſentir, qu'il eſt ridicule de vanter la foy des Peres, & de la traiter enſuite ſi mal.

On ne peut rien voir de plus ſimple que cette ancienne formule de foy, qu'Eunomius propoſe comme la regle de tous les Chrêtiens. (d) Nous croyons en un ſeul Dieu Pere tout-puiſſant, de qui ſont toutes choſes, & en un ſeul Fils unique de Dieu, Dieu Verbe, nôtre Seigneur J. Christ, par qui ſont toutes choſes, & en un ſeul S. Eſprit le Paraclet. Elle eſt entierement conforme à la parole de Dieu & aux Traditions Apoſtoliques. Mais S. Baſile demande à Eunomius, qu'il luy faſſe voir dans cette Confeſſion de foy ces paroles, (e) nous croyons que l'eſſence du Dieu de l'Univers conſiſte à n'être point engendré; ou celles-cy, nous croyons que le Fils unique n'eſt point ſemblable au Pere ſelon l'eſſence. Ces termes de non engendré, de diſſimilitude, & pluſieurs autres dont ce Sectaire ſe ſervoit, pour expliquer l'ancienne formule de foy qu'il propoſe, ne ſe trouvent point dans le Nouveau Teſtament; & ainſi il uſe d'artifice, quand il proteſte qu'il la reçoit comme ſa regle, & qu'il y ajoûte enſuite des explications, qui derogent à ſa ſimplicité. La regle ceſſe

(d) Πιςεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν παντοκράτορα ἐξ οὗ τὰ πάντα, καὶ εἰς ἕνα μονογενῆ υἱὸν τοῦ Θεοῦ, Θεὸν λόγον τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν δι' οὗ τὰ πάντα, καὶ εἰς ἓν πνεῦμα ἅγιον τὸ παράκλητον. Confeſſ. fid. Eunom. apud Baſil.

(e) Πιςεύομεν τὴν ἀγεννησίαν οὐσίαν εἶναι τοῦ Θεοῦ τὸν ὅλον, ἢ πιςεύομεν ἀνόμοιον κατὰ τὴν οὐσίαν εἶναι τὸν μονογενῆ τῷ πατρί. Baſil. ibid.

ceſſe d'être regle, auſſitôt qu'on y ajoûte quelque choſe. Ce n'eſt pas que S. Baſile ne reçoive volontiers le mot de ἀγέννητος, *non-engendré*, lors qu'on parle de Dieu; mais il ſe moque d'Eunomius qui philoſophe ſur des choſes, qui n'ont point beſoin d'être prouvées par raiſonnement. Il condamne ſon affectation à donner au Pere le nom de *non-engendré*, pour ôter au Fils la Divinité; & il dit judicieuſement, qu'il ne faut point encherir ſur les paroles de JESUS-CHRIST, qui a dit, *Batiſez au nom du Pere*, & non pas, *au nom du non-engendré*. Il s'étend après cela ſur de longs raiſonnemens: en quoy il ſuit la methode de ſon adverſaire, qui faiſoit un grand fond ſur la Dialectique. Il luy oppoſe neanmoins de tems en tems des paſſages du Nouveau Teſtament, qui ſont la plûpart les mêmes que ceux qui ont été produits cy-deſſus ſous le nom d'Athanaſe; mais il en fait de nouvelles applications, pour ſatisfaire aux nouvelles ſubtilitez d'Eunomius.

Il oppoſe, par exemple, ces paroles de J. CHRIST à Philippe, *Celuy qui me voit voit celuy qui m'a envoye*. S'il n'y a, dit-il, rien de commun entre le Pere & le Fils, comment le Fils a-t-il fait voir en luy-même le Pere? Il ajoûte enſuite les endroits de S. Paul, où le Fils eſt appellé *l'image du Dieu invisible*, & où on luy attribue d'être en la forme de Dieu, & quelques autres de même nature, qu'il ſeroit inutile de raporter. La plûpart de leur diſpute roule ſur des conſequences, qu'ils tirent de leurs explications, enſorte qu'on y trouve plus de raiſonnemens, que de paſſages du N. Teſt. Il ſe ſert auſſi de quelques preuves tirées de l'Ancien. Il ne ſuit pas toûjours le ſens le plus naturel, comme quand il inſiſte ſur le mot de πίς ἅσι, qui eſt au commencement de l'Epît. aux Epheſiens, & qu'il en tire une conſequence éloignée, ſous pretexte qu'il ne liſoit point en d'anciens exemplaires ἐν Ἐφέσῳ. Voicy comme il lit, Τοῖς ἁγίοις οὖσι, καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, *aux ſaints qui exiſtent, & aux fideles en* J. CHRIST. Mais parce que cette leçon paroit peu vray-ſemblable, & qu'elle n'étoit pas même dans les exemplaires de ſon tems, il ajoûte qu'il l'a priſe de ceux qui ont vêcu avant luy, & qu'il l'a trouvée dans d'anciens exemplaires, οὕτω γὰρ καὶ οἱ πρὸ ἡμῶν παρεδώκασι, καὶ

Joann. 14.

Baſil. cont. Eunom. l. 2. p. 733.

καὶ ἡμᾶς ἐν τοῖς παλαιοῖς τ ἀνθρώπων εὑρήκαμεν.

S. Basile ajoûte un troisiéme livre contre Eunomius sur la Divinité du S. Esprit, où l'on voit la même methode de part & d'autre, que dans les deux livres precedens. Eunomius suppose d'abord, qu'il (f) ne faut point s'arrêter à la pluralité des voix sans les bien examiner ; protestant neanmoins qu'il conservera la doctrine des Saints en toutes choses. Basile luy repond sagement, qu'il ne refuse de suivre les sentimens les plus reçûs, que pour établir avec plus d'artifice des nouveautez par de fausses raisons : qu'à l'égard des Saints dont il parle, il ne peut produire le temoignage d'aucun. Il reconnoît avec son adversaire, qu'il (g) se peut faire que le Saint Esprit soit le troisiéme en dignité & en ordre dans la Trinité ; mais il ne s'ensuit pas pour cela, ajoûte-t-il, qu'il soit le troisiéme pour ce qui est de la nature : car on ne peut le prouver, selon luy, ni par l'Ecriture Sainte, ni l'inferer par des consequences qui en soient tirées. Nous aprenons bien, dit-il, de ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Matthieu, *Batisez au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit*, qu'il est le troisiéme en nombre ; mais nous n'avons trouvé en aucun endroit, qu'il eût une troisiéme nature differente de celle du Pere & du Fils. Il prouve au contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, qu'il est veritablement Dieu, aux quels Eunomius ne repond à son ordinaire que par des subtilitez de Dialectique.

Eunom.

Outre ces trois livres de S. Basile contre Eunomius, on en a publié deux autres contre le même Heretique : mais tout le monde ne convient pas qu'ils soient de ce Pere. En effet ils sont tout autres, pour ce qui est du stile & de la methode. Il n'y fait que raporter simplement les raisons d'Eunomius, qu'il refute en même tems. Mais bien qu'on n'y

(f) Οὐ τ ἀνεξετάστως τ πολλῶν ἀκολουθοῦντας δόξαις, τ ἧς τ ἀγίων ἐν ἅπασι φυλάσσοντες ἀδιαπτώτως. Eunom. apud Basil. lib. 3. pag. 751.

(g) Εἰ τῷ ἀξιώματι καὶ τῇ τάξει τρίτον ὑπάρχει τὸ πνεῦμα, τρίτον εἶναι αὐτὸ καὶ τῇ φύσει· ὅτι οὐδὲ τ ἁγίων γραφῶν δεδιδάγμεθα, ὅτι ὡς τ ἑτερογενῆ τὸ ἀκόλουθον δυνατὸν συλλογίσασθαι. Basil. ibid.

n'y voye pas cette éloquence qui se trouve dans ses autres ouvrages, il n'en est pas pour cela moins l'auteur. On y decouvre beaucoup de cette subtilité de raisonnement, qui est un de ses caracteres; & s'il n'est pas si étendu qu'à son ordinaire, c'est qu'il n'a eu autre dessein que d'exposer en peu de mots les preuves de son adversaire, & d'y repondre par la voye la plus abregée. Il semble même que ce ne soit souvent que des extraits de ses autres livres, & une application plus particuliere aux raisons d'Eunomius. Il examine en detail un assez grand nombre de passages du Nouveau Testament, qu'il resoud d'une maniere fort subtile, & selon les principes de la Dialectique. Cette methode n'est pas à la verité toûjours exacte, parce que la Religion sembleroit dependre plûtôt de nôtre raison, que de la pure parole de Dieu. Mais ceux qu'il combat étant de grands Dialecticiens, il les refute par leurs principes, dont il se sert avec beaucoup d'adresse.

On ajoûtera encore icy quelques reflexions sur le livre du même S. Basile adressé à Amphilochius, où il traite de la Divinité du Saint Esprit. Erasme & plusieurs Protestans après luy nient que cet ouvrage soit entierement de ce Saint: mais outre que leurs raisons ne sont pas concluantes, il vaut mieux s'en raporter à tous les Auteurs Grecs, qui ne le citent jamais que sous le nom de S. Basile, qu'au jugement d'Erasme, qui se trompe souvent dans la Critique qu'il fait des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Les Ariens avoient si fort raffiné sur plusieurs passages de l'Ecriture, descendant jusqu'aux plus petites minuties de Grammaire, qu'ils avoient mis les Orthodoxes dans la necessité d'examiner ces minuties. C'est ce qui fait qu'il commence par là son livre. Il veut qu'un Theologien recherche avec soin le sens qui peut être caché dans chaque mot, & même dans chaque syllabe, Τὸν ἐν ἑκάστῃ λέξει καὶ ἑκάστῃ συλλαβῇ κεκρυμμένον νοῦν. On ne doit point, selon luy, negliger ces choses, sous pretexte qu'elles paroissent peu importantes, parce que la verité étant difficile à trouver, il faut la chercher de tous côtez, Ἐπειδὴ δυσθήρατος ἡ ἀλήθεια πανταχόθεν ἡμῖν ἐξιχνιάσθω. *Basil. lib. de Spiritu S. ad Amphil. c. 1.* *Ibid.*

Son habileté dans la langue

Grecque ne le mit point à couvert du reproche qu'on luy fit, qu'il ne parloit pas exactement, quand il recitoit dans la priere la Doxologie avec le peuple; parce qu'il disoit quelquefois, *Gloire soit au Pere avec le Fils & avec le S. Esprit*, & quelquefois, *par le Fils dans le S. Esprit.* On l'accusoit de favoriser l'Arianisme par cette derniere expression, Μετὰ τοῦ υἱοῦ, *par le Fils.* Cela l'oblige à s'étendre au long sur la prépositon Μετὰ, & sur quelques autres dont les Heretiques abusoient. Il fait Aëtius le premier auteur de cette subtilité, lequel s'apuyoit sur ces paroles de S. Paul, *Il n'y a qu'un Dieu & Pere de qui sont toutes choses, & un Seigneur* J. Christ *par qui sont toutes choses, & un Saint Esprit en qui sont toutes choses.* Il inferoit de la difference de ces expressions, une difference de nature entre le Pere, le Fils & le S. Esprit. C'est pourquoy S. Basile examine en detail ces propositions. Il juge du sens qu'elles ont en differens endroits de l'Ecriture, montrant qu'il n'y a que de la subtilité dans cette distinction que les Heretiques faisoient, & que δι' οὗ, *par lequel*, n'est pas moins dit du Pere que du Fils.

Il seroit ennuyeux de raporter en detail tous les passages de la Bible, sur lesquels il apuye sa pensée; c'est assez d'avoir observé sa methode en general. Il produit ensuite plusieurs passages du Nouveau Testament, pour prouver la Divinité du S. Esprit; traitant en même tems quelques questions incidentes, lesquelles ont de la liaison avec son sujet; & il refute aussi les objections de ses adversaires. Cet Ouvrage dont une partie se trouve dans la dispute qui est sous les noms d'Athanase & d'Arius, nous represente la Theologie de ce tems-là, sur ce qui regarde le S. Esprit, & même toute la Trinité. Il se regle sur l'Ecriture Sainte, qui est son principal fondement, & sur la Tradition non écrite des Docteurs de l'Eglise. (*h*) Examinons, dit-

(h) Ἤδη γὰρ καὶ θεῖ δόγμα πεδόμεθα τὰς κοινὰς ἡμῶν ἐννοίας ὑποῖαι τινές εἰσιν ἐξετάσωμεν, πρὸς τι ἐκ τῶν γεγραμμένων θεῖ αὐτὸ συναχθείσας ἡμῖν καὶ ἐκ τῆς ἀγράφου παραδόσεως τῶν πατέρων διαδεξάμεθα. Id. Basil. de Spiritu Sancto cap. 9.

De Spir. S. c. 9. dit-il, quels ſont nos ſentimens communs ſur ce qui regarde le S. Eſprit, tant ceux que nous recueillons de l'Ecriture, que ceux que nous avons reçûs de la Tradition non écrite des Peres. Il traite au long du Batême, parce qu'il a du raport avec ſa matiere. Bien qu'il ne ſoit fait mention que du S. Eſprit en quelques endroits du Nouveau Teſtament, où il eſt parlé du Batême, comme lors qu'il eſt dit, *Vous ſerez batiſez dans le Saint Eſprit*, *Ibid. c. 12.* il declare que le Batême qui ſeroit au nom du Saint Eſprit ſeul, ne peut être parfait. Il faut, dit-il, garder inviolablement la Tradition que nous avons là-deſſus. χρὴ γὰρ ἀσαλεύτως μένειν τὸ ἐν τῇ ζωοποιῷ χάριτι δεδομένον ἀξίωμα.

Les Catholiques prouvant que le Saint Eſprit étoit Dieu auſſi bien que le Pere & le Fils, parce qu'il eſt joint avec eux dans l'invocation, lors qu'on adminiſtre le Batême, les Heretiques tâchoient de montrer par d'autres paſſages de l'Ecriture, qu'on ne pouvoit conclure de là efficacement ſa Divinité. Ils apportoient pour exemple l'endroit de Saint Paul, où il *Ibid. c. 14.* eſt dit, que quelques-uns *furent batiſez en Moyſe, en la nuée, & en la mer.* De plus, pour ce qui eſt de la foy, on lit dans l'Exode, que le *peuple crut à Dieu, & à Moyſe ſon ſerviteur :* d'où ils inferoient, que croire au Saint Eſprit n'eſt pas une expreſſion d'où l'on puiſſe conclure que le Saint Eſprit ſoit Dieu. Saint Baſile repond à cela, que la foy qu'on avoit dans le Vieux Teſtament en Moyſe & en la nuée, n'étoit que l'ombre & la figure, & qu'il ne faut pas égaler des types, ou repreſentations de choſes petites & humaines avec des choſes Divines. *1 Cor. 10. 2.* *Exod. 14.*

Les Heretiques formoient une autre objection, ſur ce qu'on ne liſoit point dans l'Ecriture, que le Saint Eſprit ſoit glorifié *avec le Pere & le Fils :* mais que lors qu'il y eſt parlé de luy, on ſe ſert de la prépoſition ἐν *en*, & non pas de σὺν *avec*. Il leur repond doctement, qu'ils ne trouveront point dans l'Ecriture la formule entiere de la Doxologie, de la maniere qu'ils la propoſent; ſavoir, *Honneur & gloire ſoit au Pere, par le Fils, dans le Saint Eſprit ;* mais

seulement par morceaux en differens endroits. Cela luy donne occasion de s'étendre au long sur la signification de ces deux prépositions *avec* & *en*, & de faire voir que cette derniere ne deroge en rien à la Divinité du S. Esprit.

Il établit ensuite de belles maximes à l'égard des Traditions, qu'il fait aller du pair avec les Livres Sacrez; d'où il conclud, que les Catholiques peuvent se servir d'une Doxologie conforme à leur creance, bien que cette Doxologie ne soit point en termes formels dans l'Ecriture. Pour les convaincre qu'ils chicanoient mal à propos là-dessus, il leur demande de quels écrits a été tirée la profession de foy par laquelle nous croyons au Pere, au Fils & au S. Esprit. Comme donc, dit-il, cette profession de foy est tirée de l'invocation qui est en usage dans l'administration du Batême, pourquoy ne sera-t-il pas permis aux Orthodoxes de se servir d'une Doxologie qui soit conforme à leur creance? D'où enfin il conclud contre les Heretiques, (i) qu'y ayant dans la Religion tant de choses, même importantes, qui ne sont point dans l'Ecriture, ils ont grand tort de ne vouloir pas leur accorder de se servir d'un mot, qu'ils ont reçû de leurs Peres, & qui s'est conservé constamment & sans aucune affectation dans les Eglises qui n'ont point été corrompuës.

Basil. ibid. c. 27.

ibid.

Saint Basile n'a rien oublié pour repondre aux Heretiques qui luy avoient objecté d'être Novateur, sous pretexte qu'il lisoit dans la Doxologie σὺν τῷ πνεύματι, *avec l'Esprit*, qui n'est point dans l'Ecriture. S'il n'y a, dit-il, rien dans nôtre Religion qui ne soit dans l'Ecriture, je consens qu'on rejette cet article de la Doxologie: mais si nous recevons plusieurs choses qui ne s'y trouvent point, nous devons aussi recevoir celuy-cy, ce qu'il confirme par quelques temoignages de S. Paul qui autorise les Traditions. Mais afin qu'on ne croye pas qu'il parle en l'air, demeurant toûjours sur des generalitez, il fait

ibid. c. 29.

(i) Τοσούτων οὖν ἀγραφων καὶ πατρικὴν ἰσχύουσαν ἴσχον εἰς τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον, μίαν λέξιν ἡμῶν ὅτι πατέρων εἰς ἡμᾶς ἐλθοῦσαν ἐσυχωρήσατε, ἵνα ἡμεῖς ὑμᾶς ὅτι τῆς ἀνεπιτηδεύτου συνηθείας καὶ ἀδιαστρόφου τῶν ἐκκλησιῶν ἐπαμύνασθε ἐγκλήματος. Basil. lib. de Spir. S. cap. 27.

fait un long detail des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui apuyent ſon ſentiment. Comme il ſeroit long de les raporter en particulier, c'eſt aſſez de dire icy avec luy, qu'on *Ibid.* (*k*) doit avoir du reſpect pour les dogmes anciens, étant venerables à cauſe de leur grande antiquité. Il ajoûte que loin d'avoir rien innové, il conſerve comme un heritage qu'il a eu de ſon pere le mot dont il eſt queſtion, l'ayant reçû d'un ancien ſerviteur de Dieu par qui il avoit été batiſé.

Il reſte à dire deux mots du recueil que S. Baſile a fait de pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, qu'il applique à divers ſujets de la Morale Chrêtienne, & qu'il a intitulé pour cette raiſon Ἠθικὰ, *Morales*. Peut-être ſeroit-il mieux de ne mettre entre les mains du peuple, que de ſemblables recueils de la Bible pour ſon inſtruction, n'y ayant aucune neceſſité de la luy donner entiere. Il eſt à propos d'obſerver, que ſi ce Pere ne s'accorde pas toûjours dans ſes citations avec les Exemplaires d'aujourd'huy, l'on ne doit pas reformer ces derniers ſur ſon recueil. Car outre qu'il a pu citer quelques paſſages par memoire, il luy eſt quelquefois arrivé de les accommoder à ſon ſujet, non ſeulement en ce lieu-cy, mais en pluſieurs autres. C'eſt même une regle generale qui doit être appliquée à tous les Peres Grecs. C'eſt de plus ſur ce pied-là qu'on trouvera dans cette Hiſtoire Critique des paſſages Grecs du Nouveau Teſtament, & même de l'Ancien, citez un peu autrement qu'ils ne ſont dans nos Exemplaires. Je les raporte de la maniere que je les ay lûs dans les Auteurs, ſur leſquels j'ay fait mes reflexions.

S. GREGOIRE DE NYSSE.

Il n'y a pas moins d'eſprit, ni moins d'éloquence dans les ouvrages de S. Gregoire de Nyſſe, que dans ceux de S. Baſile. Etant Orateur de profeſſion, il fait entrer dans tous ſes diſcours les regles de ſon art. C'eſt pourquoy il faut beaucoup lire pour y trouver quelques paſſages du Nouveau Teſtament expliquez. Le livre où il fait paroître plus d'ap-

(k) Δυναμηλικά πως τὰ παλαιὰ τῶν δογμάτων, διονεὶ πλιξῶ τινι τῇ ἀρχαιότητι τὸ αἰδέσιμον ἔχοντα. Baſil. de Spir. S. cap. 29.

d'application à ſa matiere, eſt ſon ſecond diſcours ſur la reſurrection de J. CHRIST. Son deſſein eſt de concilier à l'imitation d'Euſebe de Ceſarée les contradictions apparentes des Evangeliſtes, qui ont raporté differemment les circonſtances de cette reſurrection. Ὅτι κῦ μηδεν ἀλλήλοις ἐναντιωφέντες οἱ εὐαγγελισταὶ διαφορως τὰ συμβεβηκότα τῇ ἀναστάσει τ̃ Ἐμμανουὴλ ἱστορησαν : c'eſt le titre de cet Ouvrage. Mais il y a lieu de douter, qu'il ſoit veritablement de luy : car on trouve dans la Bibliotheque du Roy ce même Ouvrage, ſous le nom d'Heſychius Prêtre de Jeruſalem, avec ce titre qui differe peu de l'autre, Ἡ συνοχὴ πρεσβυτέρου Ἱεροσολύμων ὅτι κῦ μηδεν ἀλλήλοις ἐναντιωφέντες οἱ εὐαγγελισταὶ οἱ δ. διαφορως τὰ συμβεβηκότα περὶ τ̃ Ἀναστάσεως Χριστ̃ τ̃ Θεο̃ ἡμῶν ἱστορησαν.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.

Le P. Combefis n'a fait aucune difficulté de le publier ſous le nom de cet Heſychius de Jeruſalem, dans ſon premier tome des additions à la Bibliotheque des Peres. Il marque même les raiſons qu'il a eües de l'ôter à Saint Gregoire de Nyſſe, de qui on l'avoit cru juſques alors. Il s'apuye premierement ſur le Manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, qui eſt, ſelon luy, aſſez ancien & aſſez exact. De plus ſur la difference du ſtile, parce que ce diſcours eſt écrit d'une maniere ſimple & didactique, au lieu que S. Gregoire a écrit d'une maniere élevée, & qu'il abonde en paroles. Il produit auſſi un autre petit fragment du même Heſychius ſur un ſujet ſemblable, où l'on reconnoît ce ſtile ſimple. Enfin il ajoûte, que ces deux Ecrivains ſont entierement oppoſez dans l'explication qu'ils donnent à ces mots de S. Matthieu, ὀψὲ τ̃ σαββάτων, enſorte que l'un refute l'autre : & ainſi ces deux Traitez ne peuvent être d'un même Auteur. Ces raiſons ont beaucoup de vray-ſemblance.

Combef. nov. auct. Bibl. PP. p. 743.

On remarquera que le MS. du Roy où ſe trouve cette piece, qui eſt un Recueil des ſcolies Grecques ſur les Evangiles, a été écrit à Jeruſalem avec beaucoup d'exactitude, & copié ſur d'anciens exemplaires, comme il eſt marqué à la fin de S. Matthieu. On y a ajoûté quelques fragmens, pour éclaircir ce qui regarde la reſurrection de J. CHRIST ; & entr'autres les deux extraits d'Euſebe, deſquels on a parlé

lé cy-dessus ; & celuy d'Hesychius dont il s'agit, lequel ne commence que par ces mots, Οὐ γὰρ εἶπον οἱ τῶν εὐαγγελίων ἱερὰ συγγραφεῖς ἐψὲ σαββάτων. Le Scoliaste Grec a omis exprès un assez long exorde, qui est à la tête de ce discours.

Si cet ouvrage étoit de S. Gregoire de Nysse, il y auroit été bien plus exact pour ce qui est de la Critique, que dans ses autres livres. Car il y observe quelques diverses leçons assez importantes. Il dit, par exemple, qu'on lit dans les Exemplaires les plus corrects au Chap. 16. de Saint Marc vers. 2. Καὶ λίαν πρωὶ τῆ μιᾶς σαββάτων ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνῆμα ἔτι, *& elles viennent encore au sepulcre de grand matin le premier jour de la semaine.* L'on ne trouve cependant aujourdhuy le mot ἔτι, *encore*, que dans un Exemplaire de Robert Etienne, & il se peut faire qu'il ait été ajoûté après coup, pour concilier plus facilement les Evangiles, sur un fait où ils sembloient être opposez. Le même Auteur a remarqué une autre diversité de leçon très-importante dans le même Evangile de S. Marc ; lors qu'il dit sur ces mots du Chap. 16. v. 8. ἐφοβοῦντο γάρ, *Marc (l) finit icy dans les Exemplaires les plus exacts : mais on trouve dans quelques-uns les paroles suivantes*, ἀναστὰς δὲ &c. c'est-à-dire les douze derniers versets. J'ay traitté ailleurs de cette varieté qui est très-ancienne.

Le P. Combefis n'a pas entendu ce que les Grecs appellent κεφάλαιον, *chapitre*, quand il a accusé dans la note sur cet endroit d'Hesychius quelques Critiques Grecs, d'avoir ôté de leurs Exemplaires le dernier Chap. entier de S. Marc ; & d'autres, ces douze derniers versets seulement. Il est constant qu'ils n'ont compris que ces 12. versets sous le mot de κεφάλαιον *chapitre*. Il n'avoit pas de plus consulté la belle édition Greque du N. Testament de R. Etienne : car il n'auroit pas dit qu'il n'a vû aucuns Exemplaires où le mot ἔτι se trouvât, ni aucun autre Auteur, qui assûrât en avoir vû. *Nullos ego*

(l) Ἐν μὲν τοῖς ἀκριβεστέροις ἀντιγράφοις, τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον μέχρι τοῦ, ἐφοβοῦντο γάρ. ἔχει τὸ τέλος· ἐν δὲ τοῖς πλείοσι καὶ τούτοις, ἀναστὰς δὲ &c. Hesych. in Cap. ult. Marc. ex cod. MS. Bibl. Reg.

Combef. Not. in Hefich. de Domin. reſurr.

ego codices vidi qui haberent (ἔλυ,) *nec alium ullum autorem qui vidiſſe dicat.* Il y a de plus des Critiques qui ont fait leurs remarques ſur ce même mot, qu'ils *avoient lû dans quelques Exemplaires.*

Nous avons cinq Homelies de S. Gregoire de Nyſſe ſur l'Oraiſon Dominicale, où il explique toutes les parties de cette priere les unes après les autres. Mais cet ouvrage eſt plûtôt d'un Predicateur éloquent, que d'un Interprete de l'Ecriture. Il s'arrête neanmoins quelquefois ſur l'explication de certains mots, qu'il a priſe d'Origene. Il remarque, par exemple, que JESUS-CHRIST n'a pas dit dans S. Matthieu Matth. 6. 7. ὅταν εὐχησθε, *lors que vous faites des vœux;* mais ὅταν προσεύχησθε, *lors que vous priez.* Il s'étend enſuite ſur la difference qu'il y a entre εὐχὴ *vœu*, & προσεύχὴ *priere.* Greg. Nyſſ. Orat. 2. de Orat. Domin. Il n'a point lû non plus qu'Origene & l'Auteur de la Vulgate ces mots, qui ſont dans la plûpart des Exemplaires Grecs à la fin de l'Oraiſon Dominicale, *Car le Royaume, la puiſſance & la gloire vous apartiennent pour jamais.* Il a gardé la même methode dans les huit Homelies, qu'il a compoſées ſur le Sermon que nôtre Seigneur prononça ſur la montagne. Il y parcourt à la maniere des Orateurs qui abondent en paroles, les huit Beatitudes en particulier.

Quoy qu'il ſoit plus exact, & attaché à ſon ſujet, dans les douze livres qu'il a écrits contre Eunomius pour la defenſe de S. Baſile, il y conſerve neanmoins l'eſprit de Rheteur; tâchant de perſuader ſes lecteurs, autant par la beauté de ſon art, que par la force de ſes raiſons. Ayant de plus affaire à un homme, dont le principal fond étoit la Dialectique, il eſt obligé de le ſuivre dans ſes raiſonnemens. Enfin, comme il y a inſeré pluſieurs differens perſonnels, il faut lire beaucoup, pour trouver dans cet Ouvrage un petit nombre de paſſages du Nouveau Teſtament expliquez.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'il cite de longs extraits des livres d'Eunomius; d'où il eſt aiſé de juger, que cet Heretique s'arrêtoit plus à je ne ſay quels raiſonnemens abſtraits de Philoſophie, qu'à des paſſages formels de l'Ecriture; & qu'il affectoit un certain ſtile embarraſſé, & rempli de grands mots. Voicy,

cy, par exemple, de quelle maniere il s'explique ſur le myſtere de la Trinité. Au lieu de ſe ſervir de ces mots ſimples, qui ſont dans le Nouveau Teſtament, *le Pere, le Fils & le S. Eſprit*, il dit ἡ ἀνωτάτη καὶ κυριωτάτη οὐσία, *la ſouveraine & très-propre eſſence*, ἡ δι' ἐκείνου μὲν ὕπαρ, μετ' ἐκείνου δὲ πάντων τῶν ἄλλων πρεσβύτερον ὕπαρ, *celle qui eſt à la verité par cette premiere, mais elle eſt après elle la plus excellente de toutes*; Τρίτη γὰρ οὐδεμίᾳ τάξει συντεταγμένη, ἀλλὰ τῇ μὲν ἀφ' ἧς αἰτίας, τῇ δὲ ἀφ' ἧς ἐνεργείας ὑποτεταγμένη, *la troiſiéme n'eſt nullement dans le même ordre que les deux autres, mais elle eſt ſoumiſe à la premiere, de qui elle depend comme de ſa cauſe, & à la ſeconde, de qui elle tire ſon efficace.*

Gregoire luy reproche avec juſtice, qu'il y a de la malice & de l'affectation dans ces termes, puis qu'ayant promis d'expoſer le myſtere de la Trinité, il corrige les expreſſions de l'Evangile qui ſont ſimples. Il ajoûte que les noms dont il ſe ſert ſont inconnus aux Apôtres, & même à tous les Docteurs de l'Egliſe, (*m*) qui ont ſatisfait dans un Concile commun aux doutes qu'on a eus ſur ce myſtere, & dont on conſerve toûjours dans les Egliſes les Traditions écrites. On fera reflexion ſur les deux principes que Gregoire établit icy, leſquels ſervent à detruire en general toutes les nouveautez en matiere de Religion. Le premier eſt, de s'attacher aux paroles ſimples de l'Ecriture, ſans y mêler des raiſonnemens trop ſubtils. Le ſecond eſt, de s'en raporter aux deciſions des anciens Docteurs, dont les écrits nous demeurent: & c'eſt proprement ce qui fait les veritables Traditions de l'Egliſe. *Greg. Nyſſ. lib. 1. adv. Eun. p. 318.*

Neanmoins Eunomius s'étant exprimé en des termes ambigus, & qui peuvent avoir un bon ſens lors qu'il parle du Fils, Gregoire s'arrête principalement à examiner, ce que cet Heretique a dit de la ſoumiſſion du S. Eſprit, qu'il conſidere comme une impieté. Il parcourt ſelon la methode d'Origene les endroits de l'Ecriture, où le mot *d'être ſoumis*

(m) Τὰς περὶ τῆς δόγματος συνεμφίας ἀμφιβολίας ἐν κοινῷ συνεδρίῳ διαλαβόντες· ὧν αἱ παραδόσεις ἔγγραφοι τῆς ἐκκλησίας. Greg. Nyſſen. lib. 1. adv. Eunom. pag. 318.

ſe rencontre, pour en faire l'application au S. Eſprit. Il eſt obligé de mêler beaucoup de Philoſophie dans ſon diſcours, parce que ſon adverſaire ſe mettoit à couvert ſous l'obſcurité de certains termes, qu'il avoit pris des Philoſophes. Il luy fait ſentir adroitement, qu'il employe bien des paroles pour ne rien conclure; ſes preuves n'étant apuyées, ni ſur l'autorité des Livres Sacrez, ni ſur de bons raiſonnemens, mais ſur de grands mots qui ne ſignifient rien. Il luy objecte que l'Ecriture ne dit point, que le Fils de Dieu ait été creé; mais qu'il procede de ſon Pere, Greg. ibid. p. 346. οὐκ ἐκλήθη ὁ κύριος, ἀλλ' ἐκ τοῦ πατρὸς ἐξῆλθε. JESUS-CHRIST, ajoûte-t-il, n'appelle jamais ſon Pere dans l'Evangile *ſon Createur*, mais *ſon Pere*; & il ne ſe nomme pas l'œuvre de Dieu, mais le Fils de Dieu; οὐκ ἔργον θεοῦ, ἀλλ' υἱὸν θεοῦ.

Les Ariens s'apuyant, comme il a été remarqué cy-deſſus, ſur ce paſſage des Proverbes, κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a creé*, il a recours aux regles de la Critique. Il leur oppoſe qu'ils ne peuvent rien conclure de cet endroit, puis que le verbe qui eſt dans l'original Ebreu ne ſignifie point abſolument *créer*, les autres Interpretes l'ayant traduit par *poſſeder* & *établir*, τῶν λειπῶν ἑρμηνειῶν, τὸ ἐκτήσατο καὶ κατέστησεν, ἀντὶ τοῦ, ἔκτισεν ἀκριβῶς. Ibid. p. 347. Il prouve de plus par les paroles de S. Jean, que le Verbe ne peut être creature, puis que toutes choſes ont été faites par luy, & qu'elles ſubſiſtent en luy. Il inſiſte fort ſur cet endroit; πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἕν, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ, *toutes choſes ont été faites par luy; & ſans luy rien de ce qui a été fait en luy n'a été fait ſans luy.* Joan. 1. 3. C'eſt ainſi qu'il lit & qu'il place le point. Il montre auſſi que le Fils eſt égal en honneur & dignité à ſon Pere par ces autres paroles de S. Jean, *afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere*: & enfin il conclut, que du conſentement de tous ceux qui ne s'éloignent point des expreſſions ſimples de l'Evangile, παρὰ πᾶσι πίστις καταδεχομένοις τὴν ἰδιωτικὴν καὶ ἀπλατέρα κηρύγματος, on ne peut ſeparer du Pere le Fils & le S. Eſprit, pour les placer au nombre des creatures. Joan. 5. 23. Ibid. p. 364.

S. Gregoire de Nyſſe a gardé dans ſes autres livres la même methode que dans le premier, ſi ce n'eſt qu'il ſemble s'attacher d'avantage à refuter les

les raiſons d'Eunomius qu'il cite ſouvent, mais il ne le ſuit jamais pied à pied. Il objecte par tout à ſon adverſaire, que les Orthodoxes croyent ce que JESUS-CHRIST a expoſé à ſes diſciples, lors qu'il leur dit, enſeignez toutes les nations, au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit. (n) Nous ne diminuons, dit-il, ni n'ajoûtons rien à cette creance, que Dieu a donnée aux Apôtres. Il condamne par là judicieuſement, comme une nouveauté dangereuſe, les expreſſions d'Eunomius, qui ne ſe trouvoient ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. L'on ne trouvera jamais, ajoûte-t-il, dans l'Evangile, à moins qu'on n'en faſſe un nouveau, qu'il faille croire ou batizer en un ſeul & vray Dieu, εἰς ἕτερα καὶ μόνον Θεόν; car ceux qu'on lit de tout tems dans les Egliſes ne nous enſeignent point cela; mais qu'il faut croire & batizer au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit. Nous diſons, comme nous l'avons appris de JESUS-CHRIST, que le mot ἕν *une choſe* ne ſignifie point le Pere ſeul, mais auſſi le Fils avec le Pere; ſelon ce qu'il dit luy même, *moy & mon Pere nous ſommes une même choſe.* Il ajoûte après cela pluſieurs raiſonnemens, qui ſont apuyez ſur des paſſages de l'Ecriture, d'où il prouve que le Fils n'eſt pas moins veritablement Dieu que ſon Pere.

Id. Greg. lib. 2. cont. Eun.

Il ſeroit inutile de m'arrêter plus au long ſur cette diſpute de Gregoire contre Eunomius. Ce qu'on en a raporté eſt plus que ſuffiſant pour connoître ſa methode, dans l'explication des paſſages du N. Teſtament, qu'il oppoſe à cet Heretique. Il s'attache le plus qu'il luy eſt poſſible au ſens literal & ſimple, comme on le doit toûjours faire, lors qu'il s'agit d'établir les veritez de la Religion. Comme il avoit affaire à des Grecs qui aimoient les beaux diſcours, on ne doit point trouver mauvais qu'il employe ſouvent les regles de ſon art, même dans les choſes les plus ſerieuſes.

Il n'y a rien, par exemple, de plus à propos que ce qu'il dit, dans un diſcours de la Divinité du Fils & du S. Eſprit, contre les Heretiques de ſon

(n) Ταύτης ἐν ἁγίᾳ τῆ Θεῦ πίς ἀποστόλοις παραδοθείσης τὸ πίστευσον εἰς ὑφαίρεσιν, εἰς παράκλησιν, εἰς προσθήκην ποιεμεθα. Id. Greg. lib. 2. cont. Eunom. pag. 430.

tems, & qu'on peut appliquer à ceux d'aujourdhuy, en changeant ſeulement les queſtions. Il les compare à ces Philoſophes dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, leſquels couroient après les nouveautez. On voit, dit-il, des gens de metier & de la lie du peuple s'élever en deux jours en maîtres de Theologie. A grand peine ont-ils quitté leurs emplois bas & ſerviles, qu'ils philoſophent gravement ſur des matieres incomprehenſibles. On ne voit dans tous les lieux, dans toutes les rues & dans toutes les places, que des Fripiers, des Cuiſiniers, & d'autres gens de cette ſorte, qui au lieu de s'entretenir de leurs metiers raiſonnent en Philoſophes, Περὶ γεννήσεως καὶ περὶ ἀγεννήτου, *ſur l'engendré & ſur le non engendré.* Ils ne parlent d'autre choſe que *du Pere qui eſt plus grand, & du Fils qui eſt ſoumis au Pere*, Μείζων ὁ πατὴρ καὶ ὁ υἱὸς ὑποχείριος. Si on leur fait quelque queſtion ſur leur metier, *ils repondent que le Fils a été fait du non être*, Ἐξ οὐκ ὄντων τὸν υἱὸν εἶναι. (o) Je ne ſay, ajoûte ce ſavant Evêque quel nom l'on doit donner à ce mal: l'appellerons nous phreneſie ou fureur; ou ſi nous luy donnerons le nom de quelque ſorte de mal, qui s'eſt répandu dans le peuple, & qui luy a tourné entierement la cervelle?

Act. 17. 18.

Greg. Nyſſ. de Deit. Fil. & Spir. S. p. 466.

Au reſte, quoy que S. Gregoire de Nyſſe faſſe paroître dans tous ſes ouvrages une grande veneration pour les Livres Sacrez, & les veritables Traditions de l'Egliſe, il debite quelquefois des hiſtoires peu vraiſemblables. On en trouve un exemple conſiderable dans ſon diſcours ſur la naiſſance de JESUS-CHRIST, où il dit bien des choſes de la Sainte Vierge & de ſes parens, qu'il avoit priſes des livres Apocryphes & des faux Evangiles. Mais il ne les cite qu'avec precaution, & en les nommant Apocryphes. Ἤκουσα, dit-il, ἀποκρύφου τινὸς ἱστορίας παιδὸς τὰ θαυμασθέντα περὶ αὐτῆς διηγησαμένης. *J'ay entendu une certaine hiſtoire apocryphe, qui raporte ces choſes de la Vierge.*

Id. Greg. in diem natal. Chr. p. 346.

CHA-

(o) Οὐκ οἶδα τί χρὴ τὸ κακὸν τοῦτο ὀνομάσαι, φρενῖτιν, ἢ μανίαν, ἢ τινὰ τοιοῦτον κακὸν ἐπιδήμιον ὃ τὴν λογισμῶν καὶ διαφορὰν ἐξεργάζεται. Id. Greg. de Deit. Fil. & Spir. S.

CHAPITRE VIII.

De la methode de S. Gregoire de Nazianze, & de ſa maniere d'expliquer les paſſages du Nouveau Teſtament, qu'il raporte dans ſes ouvrages.

S. GREGOIRE DE NAZIANZE.

CE qu'on a remarqué cy-deſſus du caractere de S. Baſile dans les livres qu'il a écrits contre les Heretiques, ſe trouve preſque entierement dans les diſputes de S. Gregoire de Nazianze, qui ne s'eſt pas tant apuyé ſur des paſſages de l'Ecriture, que ſur la force de ſes raiſons & de ſes expreſſions. Il ſuppoſe que ceux qui l'ont precedé avoient épuiſé cette matiere, & qu'il étoit inutile de repeter les interpretations, qu'ils avoient données à pluſieurs paſſages du N. Teſtament, pour établir la creance de l'Egliſe. Il ſe contente pour l'ordinaire d'ajoûter quelques reflexions, & l'on peut dire qu'il a été un grand maître dans l'art de perſuader.

Cette methode accompagnée de beaucoup de douceur & de condeſcendance fit plus d'impreſſion ſur les eſprits, que s'il s'étoit appliqué à ſuivre pied à pied les autoritez de l'Ecriture, que les Ariens & ceux qui de ſon tems attaquerent la Divinité du S. Eſprit oppoſoient aux Catholiques. Ses ouvrages furent en ſi grande veneration, qu'on en traduiſit auſſi-tôt quelques-uns en Latin. Mais S. Jerôme a remarqué qu'ils n'ont pas la même force dans cette langue que dans le Grec, *qui ſui*, dit-il, *apud Latinos impar eſt*. En effet il étoit difficile d'imiter cette maniere qu'il a de s'expliquer en peu de mots, avec force pour ce qui eſt du ſens, & en même tems avec une grande delicateſſe, pour ce qui eſt des expreſſions. *Hieron. Apol. 1. adverſ. Ruff.*

On n'a rien de luy en particulier ſur le N. Teſtament, qu'un diſcours ſur le Chapitre 19. de S. Matthieu, où nous liſons, *Jeſus ayant achevé ces diſcours partit de Galilée* &c. Il y explique avec eſprit les raiſons que nôtre Seigneur a eües de changer ſouvent de lieu, pour attirer à luy une plus grande quantité de monde, & pour ſanctifier un plus grand nombre de lieux. Il luy applique ce que S. Paul dit de luy-même, *qu'il s'eſt fait Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs.* Il eſt, dit-il, tantôt ſur les montagnes, tantôt dans les plaines, & quelquefois ſur l'eau. Il paſſe *Matth. 19: 1.* *1 Cor. 9: 20.* *Greg. Naz. Orat. 31.*

d'un

d'un lieu en un autre, luy qui n'eſt renfermé dans aucun lieu, qui eſt avant tous les tems; & qui n'ayant point de corps, ne peut pas être limité par un eſpace à la maniere des corps. Il ſe jette ſur des lieux communs de Theologie, parce qu'il étoit neceſſaire qu'il confirmât ſes auditeurs dans leur creance. C'eſt ce qui l'oblige icy de parler de la Divinité de JESUS-CHRIST, & de s'arrêter ſur ces paroles de S. Jean, *Il étoit au commencement, & il étoit avec Dieu, & il étoit Dieu.* N'ayant eu en vûë que de donner des inſtructions de Theologie & de Morale, cela fait qu'il ne s'applique gueres à interpreter des paſſages du N. Teſtament.

Joan. 1: 1.

Il s'étend aſſez au long ſur la virginité & ſur le mariage, à l'occaſion de la queſtion que les Phariſiens font dans ce Chapitre à JESUS-CHRIST, *s'il étoit permis à un homme de quiter ſa femme pour quelque choſe que ce ſoit.* Il paroît peu favorable aux ſecondes nôces, & encore moins aux troiſiémes. Il (*a*) regarde le premier mariage comme une loy; le ſecond, comme une permiſſion ou indulgence; & le troiſiéme, comme une choſe qui eſt entierement contre la loy. Il compare aux pourceaux ceux qui paſſent à un quatriéme mariage. Il ajoûte que la Loy permet de repudier ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit; mais que JESUS-CHRIST ne le permet que pour l'adultere.

Matth. 19: 3.

Ibid.

Il éleve la virginité au deſſus du mariage; & lors qu'il vient à l'interpretation de ces mots qui ſont dans le même Chapitre, *Tous ne ſont pas capables de cela; mais ceux à qui il a été donné*, il avertit à l'exemple des autres Peres Grecs, (*b*) qu'on doit prendre garde à ne pas introduire avec les Heretiques, à cauſe de ces mots, *à qui il a été donné*, trois ſortes de natures, ſavoir les *choiques* ou materiels, les ſpirituels, & d'autres qui tiennent le milieu entre ces deux-là. Il eſt aiſé de juger qu'il parle des Gnoſtiques Valentiniens, dont il expoſe les ſentimens en detail. Il condamne ce quils croyoient

Matth. 19: 11.

(a) Τὸ πρῶτον, νόμῳ· τὸ δεύτερον, συγχώρησις· τὸ τρίτον, παρανομία· ἐδὲ ὑπὲρ τῦτο χοιρώδης. Greg. Naz. Orat. 31.

(b) Τὸ δέδοται ὅταν ἀκούσῃς, μηδὲν αἱρετικὸν πάθῃς, μὴ τὰς φύσεις διακρίνῃς, μὴ σὺ χοικὸς καὶ πνευματικὸς ἢ σὺ μέσος. Id. ibid.

croyoient des *materiels* & des *ſpirituels*, ſavoir que les premiers étoient deſtinez ſelon leur nature à la damnation, & les autres à être ſauvez. A l'égard de ce troiſiéme état qui garde le milieu, & où chacun eſt le maître de ſa perte & de ſon ſalut, il l'accorde volontiers, avec cette reſtriction
Ibid. neanmoins, que (*c*) cette plus grande & moindre *aptitude*, ou pente qu'on a pour la vertu, ne vienne point purement de l'*aptitude*, laquelle ſeule ne ſuffit pas pour la perfection, mais que c'eſt la raiſon qui l'excite & qui la conduit, afin que la nature opere.

Juſques là Gregoire ne parle point de grace, ni d'aucun ſecours qui vienne d'en haut, parce qu'il ne s'agit que d'établir le libre arbitre contre les Valentiniens & quelques autres Heretiques. Il dit au même lieu, que lors qu'on entend ces mots, *à qui il a été donné*, il faut ajoûter, qu'il a été donné * *à ceux qui veulent*, & qui ont ainſi bonne inclination; & qu'il faut interpreter de la même maniere ces paroles de l'Epître aux Romains, † *Ce n'eſt point de celuy qui veut, ni de celuy qui court; mais de Dieu qui fait miſericorde.* Il donne en même tems la raiſon pourquoy l'on attribuë à Dieu ſeul nos actions: c'eſt (*d*) parce que, dit-il, quelques-uns ont de ſi grands ſentimens d'eux-mêmes à cauſe de leurs bonnes actions, qu'ils ſe les attribuent entierement, comme ſi Dieu qui eſt l'Auteur de tout bien n'y avoit aucune part. Saint Paul leur aprend par là, que pour bien vouloir on a beſoin d'un ſecours qui vienne de Dieu; ou plûtôt nôtre volonté, qui nous fait choiſir ce qui eſt bon & convenable, eſt quelque choſe de Divin, & eſt un don qui procede de ſa bonté.

Ce docte Pere ne pouvoit mieux interpreter ces paroles

* Βυλομένοις, comme il y a dans quelques MSS. La leçon ordinaire eſt καλυμένοις, *à ceux qui ſont appellez.*

† *Rom.* 9: 16.

Ibid.

(c) Ἐπιτηδειότητος μὲν γὰρ ἄλλον μᾶλλον, ἢ ἔλαττον ἔχειν κἀγὼ δέχομαι, οὐκ ἀρχὴν δὲ μόνην τὴν ἐπιτηδειότητος πρὸς τελείωσιν, λογίζομαι δὲ εἶναι τὴν τούτου συναλλάγμον, ἵνα ἡ φύσις ἔργον περάνῃ. Id. ibid.

(d) Ἐπειδὴ γάρ εἰσί τινες οἱ πολλῶν μεγαλοφρονοῦντες ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν, ὥστε τὸ πᾶν ἑαυτοῖς διδόναι, καὶ μηδὲν τῷ ποιήσαντι καὶ σοφίσαντι καὶ χορηγῷ τῶν καλῶν, διδάσκει τούτους ὁ λόγος, ὅτι καὶ τὸ βούλεσθαι καλῶς, δεῖται τῆς ἄνωθεν Θεοῦ βοηθείας· μᾶλλον δὲ αὐτὸ τὸ προαιρεῖσθαι τὸ δίκαιον, θεῖόν τι καὶ ἐκ Θεοῦ δῶρον φιλανθρωπίας. Ibid.

de l'Apôtre, (e) *Ce n'eſt point de celuy qui veut, ni de celuy qui court*, que par ces autres-cy, *Ce n'eſt point ſeulement de celuy qui veut, ni ſeulement de celuy qui court; mais auſſi de Dieu qui fait miſericorde.* L'Ecriture exprime ſouvent par une negation abſoluë ce qui n'eſt pas purement negatif: on doit ſuppléer en ces lieux-là avec S. Gregoire le mot de *ſeulement*. S. Auguſtin n'approuve pas à la verité ce ſens-là; mais il n'avoit peut-être pas aſſez medité ſur ces ſortes d'expreſſions. Le ſavant & judicieux Abbé de Billi a doctement repondu dans ſa note ſur cet endroit à un Heretique, qui pretendoit que Gregoire a eu un ſentiment particulier, faiſant dependre nôtre ſalut en partie de Dieu & en partie de nous; au lieu qu'il n'a rien avancé, qui ne ſoit conforme à la doctrine de tous les Ecrivains Eccleſiaſtiques qui ont vêcu avant luy. *Hæc idcirco annotavi*, dit cet Abbé, après avoir produit les temoignages de quelques autres Peres, *propter hæreticum quemdam, qui in veterum Doctorum cenſuris hoc loco Theologum particularibus opinionibus luſiſſe ait, quod dixerit ſalutem noſtram partim ex Deo pendere, partim etiam ex nobis.* Il ſeroit à deſirer que nous euſſions d'autres Homelies de ce ſavant Evéque ſur le N. Teſtament. Car bien qu'il ſoit plus Orateur que Commentateur, il fait connoitre de tems en tems qu'il étoit exercé dans le ſtile des Livres Sacrez. Auſſi S. Jerôme l'a-t-il appellé un homme très-éloquent, & très-habile dans l'Ecriture: *Vir valde eloquens, & in Scripturis apprime eruditus.*

Son diſcours contre les Ariens eſt plûtôt une piece d'éloquence que de Theologie. Ces Heretiques étant alors les maîtres de la plûpart des Egliſes d'Orient, & principalement de la capitale de l'Empire, ils reprochoient à Gregoire le petit nombre de ceux qui ſuivoient ſes ſentimens. C'eſt ce qui luy fit commencer ſa harangue par ces mots: (f) Où ſont

Ibid.

Aug. lib. 1. quæſt. Epiſt. ad Rom.

Jacob. Bill. Not. in Orat. 31. Greg. Naz.

Hieron. Comm. in Epiſt. ad Epheſ. Cap. 5.

Greg. Naz. Orat. 25. contr. Arian.

(e) Διὰ τᾶτό φησιν, ὁ Θέλοντ@, τᾶτ' ἐστὶν ὁ μόνον Θέλοντ@ ὁ ᾧ Θέλοντ@ ἀλλὰ ἰσχύοντ@ μόνον, ἅπερ καὶ Θεᾶ ἐλεᾶντ@. Ibid.

(f) Πᾶ ποτε εἰσὶν οἱ τὴν πενίαν ἡμῶν ὀνειδίζοντες, καὶ τὸν πλᾶτον κομπάζοντες, οἱ πλήθει τὴν ἐκκλησίαν ὁρίζοντες καὶ τὸ βραχὺ διαπτύοντες πείρνιον· οἱ καὶ ἑστῶτες μετεᾶντες, καὶ λαὸν καθιζοντες. Greg. Nazianz. Orat. 25. adverſ. Arian.

ſont ceux qui nous reprochent nôtre pauvreté, & qui ſont inſolens de leurs richeſſes, qui definiſſent l'Egliſe par la multitude du peuple, & qui mépriſent le petit troupeau; qui meſurent de plus la Divinité, & meſurent le peuple à la balance?

Il eſt plus Theologien, & il deſcend davantage en detail dans les diſcours qu'il a écrits contre les Eunomiens, qu'il depeint comme des gens qui ne s'appliquoient qu'à je ne ſay quelles ſubtilitez, & à raffiner ſur des mots. Il y examine cependant aſſez peu de paſſages du Nouveau Teſtament en particulier, s'arrêtant pour l'ordinaire à des reflexions Theologiques, qui peuvent être d'un grand uſage. Il bannit de la Theologie les queſtions inutiles, voulant qu'on ſuive plûtôt la foy que la raiſon, Πίστις δὲ ἀγάλλω πλέον ἡμᾶς, ἢ λόγος. Il ne laiſſe pas de ſatisfaire aux raiſons de ces Heretiques, qu'il combat par d'autres raiſons. *Id. Orat.* 34.

Il prouve enſuite la Divinité du Verbe par quelques paſſages du Nouveau Teſtament; mais il ne dit rien de nouveau, & il paſſe même aſſez legerement là-deſſus. Ce grand homme fait connoître qu'il ne prenoit pas plaiſir à cette ſorte de diſpute, où il y avoit plus de ſubtilité que de bon ſens. Il avoüe qu'il y a été comme entrainé par force, parce que les perſonnes qui ont de la foy n'aiment pas à parler en l'air ſur des matieres ſi relevées, & à n'oppoſer que des mots, Οὐ γὰρ ἡδὺ τῆς πίστεως ἀδολεσχία καὶ λόγων ἀνάλωσις. *Id. Orat.* 35.

Il examine dans un autre diſcours les objections des Eunomiens fondées ſur l'Ecriture; mais il ne dit preſque rien qui ne ſoit dans S. Baſile. Comme JESUS-CHRIST eſt Dieu & homme tout enſemble, il fait tomber ſur ſon humanité une partie des paſſages du Nouveau Teſtament, que ces Heretiques aportoient pour montrer qu'il n'étoit point Dieu. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il repond à ce qui eſt dit, que perſonne ne ſait le jour & l'heure du dernier avenement, non pas même le Fils, mais le Pere ſeulement. Il la connoît, dit-il, comme Dieu, & il l'ignore comme homme, Γινώσκει μὲν ὡς Θεὸς, ἀγνοεῖ δὲ φησιν ὡς ἄνθρωπος. *Id. Orat.* 36. *Ibid.*

Après avoir parlé de la Divinité du Verbe contre les Eunomiens, il traite dans un diſcours ſeparé de la Divinité du S. Eſprit contre d'autres Sectaires.

taires. D'où nous faites vous venir, disoient ces Heretiques, un Dieu étranger, & qui ne se trouve point dans l'Ecriture? Πόθεν ἡμῖν ἐπεισάγεις ξένον Θεὸν καὶ ἀγράφον. Gregoire évite de raporter en detail les endroits de l'Ecriture, où il est fait mention du Saint Esprit, laissant cela à d'autres qui les avoient examinez. Il indique aparemment S. Basile, qui avoit écrit avant luy sur cette matiere. Il reproche ensuite à ses adversaires, qui accusoient les Catholiques d'avoir introduit un nouveau Dieu, d'être trop attachez à la lettre, & de couvrir leur impieté sous ce pretexte, qu'ils aimoient le sens literal de l'Ecriture, Καὶ σαφῶς γινωσκέτωσαν ὅτι ἔνδυμα τῆς ἀσεβείας ἐστὶν αὐτοῖς ἡ φιλία τοῦ γράμματος.

Id. Greg. Orat. 37.

Ibid.

Il faut avoüer que les preuves qu'il a inserées en ce lieu ne sont pas toutes concluantes, & qu'il raisonne quelquefois plûtôt en Rheteur qu'en Theologien. Les grands Orateurs se contentent souvent de raisons qui ont quelque aparence. Il ne cache cependant point les preuves de ses adversaires, qui demandoient avec instance qu'on leur produisit un seul passage de la Bible, où il fût parlé de l'adoration du S. Esprit. (g) Y a-t-il, disoient-ils, quelqu'un soit ancien soit nouveau, qui l'ait adoré ou prié? En quel lieu de l'Ecriture est-il marqué qu'on le doive adorer ou prier? D'où avez-vous pris cela? Avant que de produire les passages qu'on luy demande, il se precautionne judicieusement, dans la crainte qu'on ne les trouve pas concluans. En effet les Peres sont partagez entr'eux sur l'interpretation de ceux qu'il aporte; & ainsi il étoit difficile qu'il convainquît ses adversaires par la seule Ecriture. C'est pourquoy il les avertit par avance, qu'il rendra dans la suite de plus amples raisons de sa creance, lors qu'il traitera des dogmes qui ne sont point écrits, Ἡνίκα ἂν περὶ τοῦ ἀγράφου διαλεγώμεθα. En quoy il suit la methode de S. Basile, qui a eu recours aux Traditions de l'Eglise, pour établir la Divinité du S. Esprit; ou plûtôt celle des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont appellé

(g) Τίς προσκυνήσει τῷ πνεύματι φησι; τίς ἢ τῶν παλαιῶν, ἢ τῶν νέων; τίς δὲ προσηύξατο; ποῦ δαὶ τὸ χρῆναι προσκυνεῖν, ἢ προσεύχεσθαι γέγραπται, ἢ πόθεν τοῦτο λαβὼν ἔχεις. Id. Greg. Orat. 37.

appellé à leur ſecours les temoignages de leurs prédeceſſeurs, pour éclaircir les difficultez de l'Ecriture. Il fait voir par là qu'il n'introduiſoit pas un Dieu nouveau, comme les Sectateurs de Macedonius le pretendoient, puis que les anciens Docteurs de l'Egliſe, & ceux de ſon tems, avoient trouvé ce Dieu auſſi bien que luy dans l'Ecriture Sainte. Il ajoûte que les témoins dont il parle s'étoient attachez avec ſoin à l'étude des Livres Sacrez, & que s'étant appliquez à penetrer la lettre, & à en approfondir le ſens, ils avoient merité d'en voir la beauté. D'où il tire avec raiſon de grands préjugez contre ſes adverſaires, ajoûtant quelques exemples, d'où il prouve qu'on ne doit pas nier une choſe pour cela ſeulement, qu'elle ne paroît pas clairement & diſtinctement dans l'Ecriture.

Philoſtorgius qui a écrit une Hiſtoire Eccleſiaſtique en faveur des Ariens, où il médit des Ecrivains orthodoxes, & en particulier de S. Baſile, n'a pas oſé, comme le remarque Photius, toucher à Saint Gregoire de Nazianze. Il a été obligé malgré luy de loüer ſon érudition. Il ſemble que cet Hiſtorien ait eu plus d'égard à l'éloquence qu'à la veritable érudition, quand il a comparé S. Athanaſe avec Gregoire, Baſile & Apollinaire de Laodicée, & qu'il dit que le premier ne paroît qu'un enfant étant comparé avec les trois autres, Ὡς παῖδα παρ' αὐτοῖς χρήναι τὸν Ἀθανάσιον. Il eſt vray que ces trois illuſtres Ecrivains ont rendu de grands ſervices à l'Egliſe contre les Ariens, & que leur éloquence, ſur tout celle de Gregoire, a été très-utile pour retenir les peuples dans la creance de leurs Peres: mais ils ont puiſé le fond de leur Theologie dans les écrits de S. Athanaſe. S'il n'a rien de grand & d'élevé dans ſes expreſſions, il eſt fort & preſſant dans ſes raiſonnemens. Il écrit de plus avec beaucoup de netteté.

Phot. Bibl. ſect. 40.

Philoſt. apud Suid. in Baſil.

CHAPITRE IX.

Des Commentaires de S. Hilaire ſur S. Matthieu: & de ceux d'Hilaire Diacre de Rome ſur les Epîtres de S. Paul. Des queſtions ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament qu'on croit être du même Auteur.

S. HILAIRE.

S. Hilaire eſt plus exact dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, que dans ceux qu'il

a écrits ſur les Pſeaumes. Il a diviſé ſon ouvrage en 33. Canons, qui ſont autant de ſections ou titres, dont le texte de ſon Evangile étoit compoſé : ce qui ne luy eſt point ſingulier, ayant appellé *Canons* ce que les Grecs nommoient κεφάλαια, *chapitres*. Ce mot de Canon, pour marquer les titres ou ſommaires des livres de la Bible, ſe trouve dans pluſieurs anciens exemplaires Latins ; & il ſemble que Jaques le Fevre, qui a fait une ſemblable diſtinction de Canons, à la tête de ſes remarques ſur les Epîtres de S. Paul, ait voulu imiter cette ancienne diviſion. Si l'on n'avoit pas accommodé à nos uſages, & aux diſtinctions qui ſont preſentement dans nos Bibles Latines, les Commentaires de la plûpart des Peres, ils differeroient peu là-deſſus de ceux de Saint Hilaire. Ce qu'il appelle icy *Canon* eſt nommé dans quelques exemplaires Latins MSS. *capitulum*, & en d'autres *breviarium*. En quoy les Latins ont ſuivi les Ecrivains Grecs.

Cela même n'eſt point particulier aux Livres de l'Ecriture, c'étoit l'uſage de ces tems-là, qui ſubſiſte même encore aujourdhuy parmi les Auteurs Grecs, qui écrivent avec quelque exactitude. Ils partagent leurs ouvrages en un certain nombre de ſections, qu'ils marquent à l'entrée ſous le nom de *chapitres*, ou *titres*. Ces ſections en renferment quelquefois pluſieurs, ſous une qui eſt generale. C'eſt pourquoy chaque Canon de ceux que S. Hilaire a mis au devant de ſes Commentaires, eſt compoſé de pluſieurs titres ou ſommaires. Le premier Canon, par exemple, eſt intitulé, *De nativitate Chriſti. De magis cum muneribus. De infantibus occiſis.* Le ſecond, *De Jeſu regreſſo ex Ægypto. De prædicatione Joannis & baptiſmo. De Domino baptizato* ; & ainſi des autres.

Je pourrois confirmer par un grand nombre de Livres MSS. ce qu'on vient d'avancer ſur ces ſortes de titres ou diviſions: mais outre que cela me meneroit trop loin, ce que j'en ay dit ſuffit pour entendre la methode, que S. Hilaire a ſuivie, en partageant le texte de S. Matthieu en 33. Canons, ou plûtôt en 33. ſections generales, dont chacune a pluſieurs Canons, ſelon les differentes matieres qu'elle contient. Ce qui étant ſuppoſé, le

le veritable titre de ce livre doit être celuy-cy: *D. Hilarii in Euangelium Matthæi Commentarii*, comme S. Jerôme l'a intitulé; & non pas *Canones seu Commentarii*, comme il y a dans les éditions ordinaires. On mettra en suite en forme d'Indice, *Elenchus Canonum in Euangelium Matthæi*. Erasme qui n'a pas sçu ce que c'étoit que ces Canons, observe que S. Jerôme a donné à cet ouvrage le titre de Commentaire, & que d'autres ont mieux aimé le nommer *Canon*, parce qu'il explique quelques titres: *Alii Canonem appellare maluerunt ob id opinor, quod carptim titulos aliquot exponat.*

Hieron. lib. de Script. Eccles. in Hilar.

Erasm. Præf. in Hilar. quæ est lib. 28. epist. 8.

Pour ce qui est de sa maniere d'interpreter, elle est comme il a été dêjà remarqué assez literale. Il semble qu'il se soit precautionné, pour ne pas copier si souvent qu'il a fait dans ses Commentaires sur le Vieux Testament, les allegories & les pensées sublimes d'Origene. Bien qu'il ait une maniere d'écrire élevée & éloignée de la simplicité, il a moins icy de cette grandeur de stile, qui luy est ordinaire dans ses autres ouvrages: mais il est également obscur, parce qu'il affecte par tout de certaines expressions qui ne sont point Latines, & qu'il embarrasse son stile, accumulant pensées sur pensées. Il éclaircit les principales difficultez qui se presentent sur le fait de la Religion, sans s'étendre sur des lieux communs de Theologie. C'est ainsi qu'il refute judicieusement la fausse interpretation, que quelques Heretiques donnoient à ces paroles de S. Matthieu, *priusquàm convenirent*; & à ces autres, *non cognovit eam donec peperit*. Il montre en peu de mots qu'on ne peut pas inferer de là, que la Vierge ait eu d'autres enfans de Joseph; *Quia desponsata esset*, dit-il, *in conjugem accipitur: cognoscitur itaque post partum, id est, transit in conjugis nomen.* Il avoüe neanmoins que ceux qui sont appellez dans l'Ecriture les freres de Jesus, étoient veritablement les enfans de Joseph; ce qui luy est commun avec quelques autres Peres principalement parmi les Grecs. Mais S. Jerôme a refuté cette opinion, écrivant contre Helvidius, & dans son Commentaire sur S. Matthieu.

Hilar. Can. 1. in Matth.

Il est quelquefois trop étendu, sur tout lors qu'il s'agit de moralitez; mais cela est ordinaire à la plûpart des Peres, qui

qui ne pouvoient approuver les explications de l'Ecriture, où l'on ne s'arrêtoit qu'à la lettre du texte. La methode d'Origene qu'il liſoit ſouvent, avoit fait trop d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour l'abandonner entierement. Il embraſſe quelquefois les ſens tropologiques & allegoriques. On reconnoît dans ce Commentaire, auſſi bien que dans les autres, l'eſprit d'Origene: mais il n'eſt pas vray qu'il n'ait fait que le traduire, comme Eraſme l'aſſûre, ſans en aporter de bonnes preuves.

Eraſm. ibid.

Quand il explique les paroles de JESUS-CHRIST, qui regardent la ſeparation des femmes avec leurs maris, il ſemble appuyer l'uſage des Egliſes d'Orient, qui permettent aux hommes d'épouſer d'autres femmes, lors qu'ils les ont repudiées pour le cas d'adultere; ce qu'il reſtreint à ce ſeul cas, au lieu que les Grecs ont étendu leur permiſſion à pluſieurs autres. *Nullam*, dit-il, *aliam cauſam deſinendi à conjugio præſcribens, quàm quæ virum proſtitutæ uxoris ſocietate pollueret.* Il veut que la Loy de Moyſe, qui accorde aux hommes de rompre leurs mariages, ſubſiſte encore dans le Nouveau Teſtament, ſi ce n'eſt que JESUS-CHRIST l'a limitée au ſeul cas d'adultere.

Matth. 5. 32.

Hilar. Can. 4.

Il n'a pas cru qu'il dût donner une nouvelle interpretation de l'Oraiſon Dominicale, après celle de S. Cyprien. Il loüe auſſi ce que Tertullien a écrit là-deſſus: mais il ajoûte en même tems, que les erreurs où cet homme eſt tombé ôtent l'autorité aux meilleurs de ſes ouvrages, & auſquels même il n'y a rien à redire; *Quamquam & Tertullianus hinc volumen aptiſſimum ſcripſerit, ſed conſequens error hominis detraxit ſcriptis probabilibus autoritatem.* Mais la plûpart des Peres n'ont pas été ſi ſcrupuleux à l'égard des Heretiques. Ils ont approuvé ce qui étoit de bon dans leurs Commentaires.

Id. Can. 5.

Il y a je ne ſay quoy de dur dans ce qu'il dit en parlant de nôtre ame, qu'il ſemble mettre au rang des choſes corporelles. Il n'avance cependant rien qui ne ſoit commun à pluſieurs anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui établiſſoient pour un principe indubitable, que tout ce qui avoit été fait ou creé étoit corps; n'y ayant que Dieu ſeul qui fût exemt de cette imperfection. *Nihil eſt*, dit-il, *quod non*

non in ſubſtantia ſua & creatione corporeum ſit . . . Nam & animarum ſpiritus ſive obtinentium corpora, ſive corporibus exultantium, corpoream tamen naturæ ſuæ ſubſtantiam ſortiuntur : quia omne quod creatum eſt in aliquo ſit neceſſe eſt. Il ne s'accommode pas tout-à-fait avec nôtre Theologie en pluſieurs autres endroits de ſon Commentaire : mais outre que la plûpart ne ſont pas importans, il y en a quelques-uns auſquels on peut donner un bon ſens. Il y avoit de plus en ce tems-là bien des matieres qui n'avoient pas été examinées avec application, & dont on pouvoit parler avec liberté. Quelque effort que les Scolaſtiques faſſent, pour concilier la doctrine de ce Pere avec les ſentimens de l'Egliſe, il eſt difficile qu'ils y reüſſiſſent; étant certain qu'il n'a pas ſuivi dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu la doctrine qui étoit alors la plus reçûë.

Quoy que S. Jerôme ait eu toute l'eſtime poſſible pour luy, il n'a pas laiſſé de le refuter quelquefois dans ſon Commentaire ſur le même Evangeliſte. Il ne luy rend pas même toûjours juſtice; comme quand il juge (*a*) qu'il n'a ſçu la langue Greque que très-mediocrement, parce qu'il étoit obligé de ſe ſervir d'un Prêtre nommé Heliodore, pour luy expliquer les endroits d'Origene qu'il n'entendoit point. Son ſtile cependant qui eſt preſque tout Grec, ſi ce n'eſt qu'il a trop affecté le ſublime, eſt une preuve évidente que ce ſavant Evêque étoit exercé dans la lecture des Auteurs Grecs; c'eſt en partie ce qui le rend difficile à entendre, comme le même S. Jerôme l'a obſervé. *Cum Græciæ floribus adornetur longis interdum periodis involvitur, & à lectione ſimpliciorum fratrum procul abeſt.* *Id. Hieron. Epiſt. ad Paulin. de Inſtit. Mon.*

Eraſme (*b*) n'a pu croire que S. Hilaire ait été aſſez *Eraſm. Præf. in Orig.*

(a) *Græcarum literarum quamdam aurulam ceperat. Sed Heliodori Presbyteri quo ille familiariter uſus eſt, ex quo ea quæ intelligere non poterat, quomodo eſſent ab Origene dicta quærebat.* Hieron. Epiſt. ad Marcell.

(b) *Mihi non ſit veriſimile virum tantum uſque adeo fuiſſe credulum, ut in enarrandis Divinis literis totus pependerit ex alieno judicio, nec adeo rudem Græcæ literaturæ, ut non potuerit ipſe ſenſum deprehendere, præſertim in Origene cujus ſermo mirè perſpicuus eſt.* Eraſm. Præf. in Orig.

ſimple, pour s'en raporter entierement au jugement d'un autre, lors qu'il s'agiſſoit de l'Ecriture Sainte; ni qu'il fût ſi peu ſavant en Grec, qu'il eût beſoin d'un interprete pour entendre Origene, dont le ſtile eſt, ſelon luy, tout-à-fait clair. Mais S. Jerôme ne dit pas qu'il ait dependu abſolument du jugement d'un autre, dans la lecture qu'il faiſoit des livres de ce Pere: il veut ſeulement qu'il ait conſulté Heliodore dans les endroits les plus obſcurs. De plus il n'eſt pas vray, comme l'aſſûre Eraſme, que la diction d'Origene ſoit claire; elle eſt au contraire embarraſſée & obſcure. S'il avoit lû en Grec ſes Commentaires ſur S. Jean, il n'auroit pas dit de luy qu'il (c) a une grande netteté dans les matieres les plus obſcures; qu'il eſt même court lors que les choſes le demandent, & qu'il ne s'embarraſſe point par de longs diſcours, & par des repetitions inutiles. On ne pourroit donner une plus fauſſe idée du ſtile d'Origene que celle-là: c'eſt pourquoy bien qu'Hilaire entendit très-bien la langue Greque, il a pu conſulter Heliodore dans ſes doutes.

Id. ibid.

Ce qui a fait neanmoins conjecturer à Eraſme qu'Hilaire n'a ſçu que mediocrement le Grec, c'eſt qu'il s'eſt donné une grande liberté dans ce qu'il a traduit d'Origene, pour l'inſerer dans ſes Commentaires, y ajoûtant & diminuant ce qu'il jugeoit à propos. Si cette conjecture prouve quelque choſe, on dira avec autant de raiſon que S. Jerôme & les autres Peres Latins, qui ont raporté dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture ce qu'ils avoient lû dans les Commentateurs Grecs, n'ont point ſçu la langue Greque, parce qu'ils ont pris la même liberté. Il y a bien de la difference entre traduire un Auteur en qualité d'interprete, & entre inſerer ſes penſées dans un ouvrage dont on eſt l'Auteur. S. Hilaire & après luy S. Ambroiſe ont pu copier les livres d'Origene dans leurs Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, ſans qu'on puiſſe les acuſer de n'avoir pas bien entendu la langue Grecque, ſous pre-

(c) *Adſuit illi mira facultas ex tempore dicendi, & in obſcuris etiam rebus magna dictionis perſpicuitas, nec deeſt brevitas quoties id res poſtulat, certè ubique currit ſententia, nec ſe impedit verbis laſſas onerantibus aures.* Ibid.

pretexte qu'ils ne raportent pas fidelement les paroles de ce ſavant homme. Un Commentateur qui met ſon nom à la tête de ſon livre, n'eſt point ſujet à cette rigueur. Si ce Pere ne nomme point Origene dans ſes Commentaires, ce n'eſt pas, comme l'a cru Eraſme, parce que ce nom étoit alors odieux, *Ut Origeniani nominis invidiam vitaret*; mais parce que c'étoit la coutume en ce tems-là des Ecrivains Latins, de copier ceux qui avoient écrit en Grec, ſans faire mention de leurs noms & de leurs ouvrages. Cela n'eſt point ſingulier aux Ecrivains Eccleſiaſtiques: Ciceron a ſuivi cette même methode dans ſes livres Philoſophiques, où il copie les Philoſophes Grecs, y ajoûtant & diminuant ſelon qu'il le jugeoit à propos; & ne ſe mettant nullement en peine, d'indiquer toûjours les noms de ceux dont il empruntoit les penſées.

Enfin le même Eraſme ſe trompe quand il aſſûre, qu'il n'y avoit point au tems de S. Hilaire de Verſion Vulgate, dont on ſe ſervit communément dans l'Egliſe Latine; parce que ce Pere cite la Bible autrement que S. Cyprien, S. Auguſtin, S. Ambroiſe & Tertullien, qui paroiſſent avoir eu chacun une traduction differente. *Cùm Cypriano*, dit ce Critique, *ſua ſit tranſlatio, cùm Auguſtino ſua, cùm Ambroſio ſua, cum Tertulliano ſua ab omnibus diverſa, ſatis apparet, olim nullam fuiſſe communem omnium.* Comme ces Peres ont tous entendu la langue Greque, excepté S. Auguſtin, ils ont conſulté l'original Grec: & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſuivent pas avec tant d'exactitude la Verſion Vulgate, qu'on liſoit dans les Egliſes Latines, que ceux qui ne ſavoient point cette langue. L'on peut voir ce qu'on a dit là-deſſus dans la ſeconde partie de cette Hiſtoire Critique. *Eraſm. ibid.*

Il eſt conſtant que S. Hilaire n'a eu aucune connoiſſance de la langue Ebraïque: & il en donne même une preuve évidente, quand il interprete dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu le mot Ebreu *oſanna*. La Verſion Latine de l'Ancien Teſtament ayant été faite ſur le Grec des Septante, qui tenoit lieu alors d'original, il ſuffiſoit d'aprendre la langue Greque. Et en effet, quoy que pluſieurs Peres Latins ayent ſçu le Grec, on ne trouvera que S. Jerôme parmi eux,

qui ſe ſoit appliqué à l'étude de la langue Ebraïque : ce qui étoit une choſe ſi extraordinaire, que quelques-uns l'accuſerent d'être Juif, au moins d'avoir trop de complaiſance pour les ſentimens des Juifs, à cauſe du grand commerce qu'il avoit avec eux.

S. Hilaire s'applique beaucoup plus au ſens literal de l'Ecriture dans ſes livres polemiques contre les Ariens, que dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu. Comme il n'avoit point alors ſon Origene devant les yeux, & qu'il s'agiſſoit de repondre à des Heretiques, dont le principal fond étoit l'Ecriture Sainte, qu'ils pretendoient expliquer à la lettre, il les combat par leur propre principe, & même ſelon leur methode. Il leur oppoſe pluſieurs paſſages du N. Teſtament, ſans avoir recours aux allegories, ni même aux interpretations Theologiques trop éloignées. Il ne s'apuye pas même ſur les Traditions, & ſur les temoignages des anciens Docteurs de l'Egliſe; mais ſeulement ſur les Livres Sacrez. Il veut qu'on ſuive le ſens le plus ſimple & le plus naturel, étant perſuadé que la plûpart des hereſies tiroient leur origine des explications trop ſubtiles, chacun prenant la liberté de raffiner à ſa maniere, & ſelon ſon caprice. *Extiterunt*, dit-il, *plures qui cœleſtium verborum ſimplicitatem pro voluntatis ſuæ ſenſu, non pro veritatis ipſius abſolutione ſuſciperent, aliter interpretantes, quàm dictorum virtus poſtularet.* Hilar. lib. 2. de Trinit.

Il ſuppoſe que les Ariens convenoient de principe avec les Catholiques, ayant de part & d'autre la même Ecriture, & que toute leur diſpute ne conſiſtoit que dans le ſens qu'on luy devoit donner. *De intelligentia etiam hæreſis, non de Scriptura eſt; & ſenſus, non ſermo, fit crimen.* Ibid. Il dit d'abord que ces paroles de Jesus-Christ, *Allez maintenant inſtruire toutes les nations, les batiſans au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit*, Matth. 28:19. ſuffiſoient aux fidéles pour aprendre le myſtere de la Trinité, avant que de méchans eſprits y euſſent aporté de la confuſion, étant ſimples & claires d'elles-mêmes; *Sed homines mente perverſi omnia confundunt & implicant.* Hil. ibid. Il ajoûte enſuite que cette formule de foy, *Au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit*, eſt certaine; mais que le ſens en eſt incertain au regard des Here-

Heretiques, *Forma fidei certa eſt ; ſed quantum ad Hæreticos omnis ſenſus incertus eſt.*

J'admire l'impudence des Unitaires, qui ont oſé ſe ſervir à la tête de leur Catechiſme de l'autorité de ce zelé defenſeur de la foy orthodoxe, comme ſi ce qu'il dit contre ceux qui publioient tous les jours de nouvelles confeſſions de foy leur étoit favorable. Ce docte Pere ne pouvoit ſouffrir qu'on troublât la paix de l'Egliſe, en changeant & retouchant continuellement l'ancienne formule de foy, comme faiſoient les Ariens & ceux qu'on nommoit demi-Ariens. Il vouloit qu'on ſuivît exactement l'ancienne pour ce qui étoit des paroles, parce qu'elle étoit la plus ſimple, & qu'à l'égard du ſens, on s'en raportât entierement aux Orthodoxes. Il regardoit toutes les ſubtilitez des Heretiques, comme des nouveautez dangereuſes dans la Religion. En un mot Hilaire nous repreſente parfaitement l'eſprit des Antitrinitaires d'aujourdhuy, dans les livres qu'il a écrits contre les Ariens. Il ſemble qu'ils ayent été compoſez exprès pour condamner leurs raffinemens ; & c'eſt en cela principalement qu'il blâme les additions & les changemens, qu'on introduiſoit dans l'ancienne Confeſſion de foy : *Non præceptis aliquid addendum eſt ; ſed modus eſt conſtituendus audaciæ.* Il témoigne que (*d*) la temerité de ces novateurs, l'avoit en quelque maniere obligé malgré luy, à expliquer des choſes ſur leſquelles il eût été à propos de garder le ſilence.

Præfat. Catech. Eccleſ. Polon. edit. ann. 1684.

Hilar. lib. 2. de Trin.

C'eſt une choſe étonnante, qu'on ait attribué à S. Ambroiſe, juſques à ces derniers tems, les Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, qui ſont imprimez à la fin de ſes ouvrages. Car ſans toucher à la doctrine de ces deux Ecrivains, leur ſtile eſt ſi different l'un de l'autre, & leurs manieres d'interpreter l'Ecriture ſe reſſemblent ſi peu, qu'il ne faut que jetter les yeux deſſus, pour juger que S. Ambroiſe n'eſt point l'Auteur de ces Commentaires. Les plus habiles Critiques les attribuent à Hilaire Diacre de Rome, de

HILAIRE DIACRE DE ROME.

(d) *Certè mihi extorquetur hoc velle, dum & audaciæ reſiſtitur, & errori conſulitur, & ignorantiæ providetur.* Hil. lib. 2. de Trinit.

la Secte des Luciferiens, qui vivoit encore du tems du Pape Damase, & qu'Erasme & quelques autres après luy ont confondu mal à propos avec Saint Hilaire Evêque de Poitiers. C'est luy que S. Jerôme appelle par moquerie *le Deucalion du monde*, *Hilarius Deucalion orbis*, parce qu'il croyoit avec ceux de sa Secte, qu'il falloit rebatiser les Heretiques. Sixte de Sienne a donné en peu de mots la veritable idée de ces Commentaires sur Saint Paul, quand il dit qu'ils sont à la verité courts pour ce qui est des paroles, mais qu'ils meritent d'être pesez pour ce qui regarde le sens; *In omnes Pauli Epistolas libri 14. breves quidem in verbis, sed sententiarum pondere graves.* Cela seul luy devoit faire juger qu'ils n'étoient point de Saint Ambroise, dont le stile, comme nous verrons dans la suite de ce discours, est fort different de celuy-là.

Hieron. adv. Lucif.

Sixt. Sen. Bibl. Sanct. lib. 4.

Quoy qu'il suive ordinairement les sentimens des Peres Grecs, ou plûtôt ceux de toutes les Eglises de son tems, il s'attache avec beaucoup d'exactitude à l'ancienne Version Latine, qu'il prefere même quelquefois aux Exemplaires Grecs, comme je l'ay montré ailleurs. S'il ne paroît pas toûjours orthodoxe à ceux qui font profession de suivre la doctrine de S. Augustin, on doit considerer qu'il a écrit avant que ce Pere eût publié ses opinions. Il y a peu d'anciens Commentaires sur les Epitres de S. Paul, & même sur tout le Nouveau Testament, qu'on puisse comparer à celuy-là.

Il explique son texte en peu de mots; & s'il se jette quelquefois sur des sens Theologiques, c'est sans s'éloigner de son sujet. Il suivoit la methode ordinaire de ces tems-là, qui étoit d'établir à l'occasion de certains passages la doctrine de l'Eglise, & de refuter les Heretiques. Mais il évite judicieusement les longues digressions, qui étoient alors fort communes, principalement aux Commentateurs Grecs. C'est pourquoy il ne quitte gueres son texte, & il fait connoître par tout, qu'il s'étoit appliqué avec beaucoup de soin à l'étude des Livres Sacrez. Il ajuste neanmoins quelquefois le sens des paroles de S. Paul aux préjugez de sa Theologie, comme lors qu'il examine ces mots, *Je ne veux pas mes freres que vous ignoriez*, &c. Il dit qu'il les

Rom. 1: 13.

les nomme ſes freres en ce lieu-là, non ſeulement parce qu'ils avoient été batiſez, mais parce qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux qui avoient des ſentimens orthodoxes. Il ajoûte que c'eſt pour cette raiſon qu'il les appelle *ſaints*, *vocatis ſanctis*; & il ſe forme en même tems une objection, qu'il reſoud ſelon les principes de ſa Theologie. Qu'entend-on (*e*), dit-il, par ces mots *appellez ſaints?* Car s'ils ſont déjà ſaints, comment ſont-ils appellez pour être ſaints? Cela regarde la préſcience de Dieu, parce que ceux qu'il a ſçu devoir être ſaints, ſont déjà ſaints à ſon égard, & demeurent tels étant appellez. Mais il ſemble que le ſens le plus naturel de ces paroles eſt celuy-cy. S. Paul appelle, ſelon l'uſage qui étoit reçû dans les Synagogues, *freres* & *ſaints* ceux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme; comme les Juifs donnoient auſſi ce nom en general à tous ceux qui étoient de leur Religion, pour ſe diſtinguer des autres nations du monde.

Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom.

Il ſuit ſur ces autres paroles de Saint Paul, *C'eſt pourquoy Dieu les a livrez aux deſirs de leur cœur*, l'explication des Peres Grecs; n'y en ayant pas même alors d'autre parmi les Latins. Il ne fait pas Dieu auteur de cet abandonnement, mais leur volonté propre; *Traditi non ut illa agerent quæ nolebant, ſed ut illa perficerent quæ deſiderabant.* Il veut que ce mot de *livrer* ſignifie ſeulement la permiſſion de Dieu, *Tradere autem eſt permittere, non incitare aut immittere.* L'obſervation qu'il fait ſur ces mots ſuivans, *Qui eſt benit dans tous les ſiecles*, merite qu'on y faſſe reflexion. Il dit que cette benediction, qui tombe en ce lieu-là ſans aucune difficulté ſur le Pere, eſt appliquée par S. Paul au Fils de Dieu au Ch. 9. de cette même Epitre. *Hanc benedictionem alio in loco Filio Dei aſſignat, inter cætera dicens, Et ex quibus Chriſtus ſecundum carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula:* ce qui eſt une preuve évidente qu'il eſt Dieu également avec ſon Pere.

Rom. 1: 24.

Quand

(e) *Quid tamen eſt* vocatis ſanctis? *Si enim jam ſancti ſunt, quomodo vocantur, ut ſanctificentur? Sed hoc ad Dei pertinet præſcientiam, quia quos ſcit Deus futuros ſanctos jam apud illum ſancti ſunt, & vocati permanent.* Ambroſ. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom.

Quand il explique ce paſſage de S. Paul, *Comme le peché eſt entré en ce monde* &c. il reconnoît expreſſément que nous avons tous peché en Adam ; aſſûrant qu'on prouve manifeſtement de là, que tous les hommes ont peché comme dans la maſſe ; *Manifeſtum itaque eſt in Adam omnes peccaſſe, quaſi in maſſa. Ipſe enim per peccatum corruptus, quos genuit omnes nati ſunt ſub peccato.* Il lit de plus en cet endroit avec la Vulgate tant ancienne que nouvelle, *In quo omnes peccaverunt*, où il y a dans le Grec, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ; ce qu'on peut traduire à la lettre, *parce que tous ont peché :* mais il l'entend d'Adam, dans lequel tous ont peché, *In quo*, dit-il, *id eſt in Adam, omnes peccaverunt.* Il eſt vray qu'il diſtingue deux ſortes de morts, dont la premiere eſt la ſeparation de l'ame d'avec le corps, & (*f*) la ſeconde eſt la peine qu'on ſouffre dans les Enfers : & il dit de cette derniere, que nous ne la ſouffrons pas pour le peché d'Adam, mais à ſon occaſion pour nos propres pechez. Il n'y a rien en cela qui ne ſoit conforme à la creance des anciens Peres, qui ont tous attribué à nôtre libre arbitre nôtre ſalut & nôtre perte. Ce qui pourra paroître ſingulier, c'eſt qu'il ſemble avoir cru que le ſeul peché originel ne cauſoit pas cette ſeconde mort ; & que ceux qui n'étoient point dans des pechez actuels étoient dans un Enfer ſuperieur, c'eſt-à-dire dans un lieu où ils ne ſouffroient point ; étant comme en ſuſpens, & ne pouvant monter au Ciel ; *A qua boni immunes ſunt, tantùm quod in Inferno erant, ſed ſuperiori quaſi in libera, quia ad Cœlos aſcendere non poterant.*

Il inſiſte à la verité dans la ſuite ſur une diverſe leçon, qui ſemble detruire tout ce qu'on vient d'avancer ſur le peché originel. Il croit, & il le prouve même par pluſieurs autoritez, qu'il faut lire au verſ. 14. de ce Chapitre ſans la particule negative, *Regnavit mors ab Adam uſque ad Moyſem in eos qui peccaverunt in ſimilitudine prævaricationis Adæ ;* au lieu qu'il y a preſentement

Rom. 5. 12.

Ibid.

Comm. in Cap. 5. Epiſt. ad Rom.

(*f*) *Eſt & alia mors quæ ſecunda dicitur in Gehenna, quam non peccato Adæ patimur, ſed ejus occaſione propriis peccatis acquiritur.* Id. in Cap. 5. Epiſt. ad Rom.

tement dans tous les Exemplaires Grecs & Latins, *in eos qui non peccaverunt*. Mais que peut-on inferer de là autre choſe, ſinon qu'il a cru que les Exemplaires où la negation n'étoit point étoient les plus corrects? On ne peut pas nier qu'il n'y eût alors de ſemblables Exemplaires, puis que S. Auguſtin même en convient.

J'avoüe que la critique d'Hilaire n'eſt pas tout à fait exacte, & qu'il devoit preferer le plus grand nombre d'Exemplaires Latins, qui s'accordoient là-deſſus avec le Grec. Mais on ne doit pas l'accuſer pour cela d'avoir nié le peché originel, qu'il avoit établi peu auparavant. Ceux qui luy font ce reproche ne ſont pas mieux fondez, que quand ils l'accuſent d'avoir favoriſé l'Arianiſme.

Au Chap. 8. v. 28. de cette Epît. où il lit, *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia procedunt in bonum iis qui ſecundum propoſitum vocati ſunt*, il ſemble faire tomber ces derniers mots, *ſecundum propoſitum*, ſur la volonté des hommes, & non ſur le decret de Dieu. (g) Ceux, dit-il, qui aiment Dieu, bien qu'ils pechent dans leur maniere de prier ne ſeront pas pour cela punis; parce que le S. Eſprit connoiſſant l'intention de leur cœur & leur foibleſſe, ne leur impute point les fauſſes demandes qu'ils font. Le ſens neanmoins le plus naturel, eſt que le mot de *propoſitum*, ou προθεσις, comme il y a dans le Grec, s'entende du decret de Dieu. Il ajoûte au même endroit conformément à la creance des autres Peres, que ceux-là ſont appellez *ſecundum propoſitum*, dont Dieu a prevû la foy & les bonnes actions; *hi ergo ſecundum propoſitum vocantur quos credentes præſcivit Deus futuros ſibi idoneos, ut antequàm crederent ſcirentur*. Hilaire n'a point lû dans ſon Exemplaire le mot de *ſancti*, qui eſt dans nôtre Vulgate. Il ne ſe trouve point auſſi dans les Exemplaires Grecs, ſi ce n'eſt dans quelqu'un de ceux du Marquis de Los Veles.

Il explique plus au long dans la ſuite ſur ces autres mots, *Nam quos præſcivit & prædeſtinavit* *Ibid. verſ. 29.*

(g) *Diligentes Deum etſi imperitè precati fuerint, non illis oberit, quia propoſitum cordis illorum ſciens Deus & imbecillitatem, non illis imputat quæ adverſa poſtulant, ſed ea omnia quæ danda ſunt Deum amantibus.* Id. in Cap. 8. Epiſt. ad Rom.

ſtinavit, comment l'élection ſe fait en vûë des merites. *Ipſos*, dit-il, *quos præſcivit ſibi futuros devotos, ipſos eligit ad præmia capeſſenda*: enſorte que la prédeſtination des élûs eſt fondée, ſelon luy, ſur la préſcience de Dieu. Il fait de plus conſiſter la vocation des prédeſtinez, dans le ſecours que Dieu donne à ceux qui penſent à la foy, & qui écoutent ſa parole, *Vocare eſt cogitantem de fide adjuvare, aut compungere eum quem ſciat audire.* Dieu enfin a juſtifié, comme parle S. Paul en ce lieu-cy, ceux qu'il a appellez, & il a glorifié ceux qu'il a juſtifiez; parce que ceux que Dieu a prevûs luy devoir être propres perſeverent dans la foy, *quos præſcivit Deus aptos ſibi, ſi credentes permanent.* (*h*) Les autres au contraire qu'il n'a pas ainſi connus dans ſa préſcience, n'ont point de part à cette perſeverance; leur foy & leur vocation n'étant que pour un tems, & ne perſeverans pas pour être glorifiez. Il donne pour exemple Saul & Judas.

Ibid. *verſ.* 30.

Bien loin que cet Auteur puiſſe être ſoupçonné d'avoir favoriſé les Ariens, il les combat avec force, lors que l'occaſion s'en preſente; comme on le peut voir dans ſa remarque ſur ces paroles de Saint Paul, *Quorum Patres & ex quibus Chriſtus ſecundum carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* (*i*) N'étant point parlé, dit-il, du Pere en ce lieu-là, mais de JESUS-CHRIST, on ne peut nier qu'il ſoit Dieu. Il aporte même la raiſon, pourquoy en pluſieurs endroits de l'Ecriture où il eſt fait mention du Pere & du Fils, on donne au Pere ſeul le nom de Dieu, & au Fils celuy de Seigneur. Si quelqu'un, ajoûte-t-il, ne croit pas que ce mot *qui eſt Dieu* s'entende de

Rom. 9: 5.

(h) *De cæteris quos non præſcit Deus non eſt illi cura in hac gratia, quia non præſcivit: at ſi credant, aut eligantur ad tempus quia videntur boni, ne juſtitia contempta videatur, non permanent ut magnificentur.* Ibid.

(i) *Quando enim nulla paterni nominis ſit mentio, & de Chriſto ſermo eſt non poteſt differri ne Deus dicatur. Frequenter enim Scripturæ propter unius Dei profeſſionem ſi de Deo Patre loquitur, & Deo adjungit Filium, Deum Patrem vocat & Filium Dominum. Si quis autem non putat de Chriſto dictum* qui eſt Deus, *det perſonam de qua dictum eſt: de Patre enim Deo hoc loco mentio facta non eſt.* Id. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

de JESUS-CHRIST, qu'il marque une perſonne dont on le puiſſe entendre, n'étant nullement parlé icy du Pere.

Le Diacre Hilaire refute ſolidement les nouveaux Antitrinitaires, en refutant les anciens Ariens. Il dit qu'il n'eſt pas étrange, que S. Paul ait appellé ouvertement J. CHRIST en ce lieu-cy, *Dieu au deſſus de toutes choſes*, puis qu'il confirme cette même penſée dans ſon Epitre aux Philippiens, où il eſt marqué expreſſément, qu'au nom de JESUS tout genou flêchit dans le Ciel, dans la terre & dans les Enfers. Ces trois choſes renferment tout, & ainſi JESUS-CHRIST étant au deſſus, on le nomme avec raiſon *ſuper omnia Deus*. Il ajoûte de plus, que toutes les creatures ne peuvent flêchir les genoux qu'à Dieu, *nec poteſt flecti genu ab omni creatura, niſi Deo.* Il aporte pour exemple S. Jean dans l'Apocalypſe, qui ſans y prendre garde voulant adorer un Ange comme Dieu, l'Ange luy répondit de ne le pas faire, parce qu'il étoit ſerviteur de Dieu auſſi bien que luy; mais qu'il adorât Dieu, *Deum adora.* D'où ce docte Commentateur infere, que JESUS-CHRIST eſt Dieu puis qu'on l'adore, & que (k) le culte ſouverain qu'on luy rend ne porte aucun prejudice à Dieu le Pere; l'un & l'autre n'étant qu'un ſeul Dieu. Il inſiſte même ſur le mot d'*amen*, que l'Apôtre a ajoûté après ces mots, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula*: car *amen* ſignifiant la verité, il juge que S. Paul ne l'a ajoûté, que pour nous faire connoitre que JESUS-CHRIST eſt veritablement Dieu au deſſus de toutes choſes, & benit dans les ſiecles. *Et ut ſine adulatione Deitatis hujus profeſſionem eſſe doceret in concluſione poſuit* amen, *hoc eſt verum, ut Chriſtum Deum ſuper omnia in veritate oſtenderet benedictum in ſecula.*

Philipp. 2: 10.

Apoc. 14: 10.

Hilaire a auſſi recours dans ce même Chapitre à la preſcience de Dieu, pour expliquer ce qui eſt dit de Jacob & d'Eſaü, qu'avant qu'ils fuſſent nez Dieu avoit aimé l'un & haï l'au-

Chap. 9. *verſ.* 11.

(k) *Nihil ergo præjudicatur Deo Patri cùm adoratur Chriſtus ut Deus: quia & cùm ſoli Deo ſerviendum dicatur, ſervitur & Chriſto. . . . Quid ergo ſupereſt, niſi ut Pater Deus, & Filius Deus, & nihilominus unus Deus credatur uterque.* Ibid.

l'autre, & que l'aîné devoit ſervir au plus jeune. Il pretend (*l*) que Dieu ayant prevû ce que chacun d'eux devoit être, prononça le plus jeune ſera digne, & le plus grand ſera indigne. La preſcience en a choiſi un & a laiſſé l'autre, & le decret de Dieu demeure dans celuy qu'il a élû, parce qu'il ne peut arriver autre choſe que ce qu'il a connu dans ſa preſcience, & ce qu'il a arrêté ſur luy pour être digne d'être ſauvé : & à l'égard de celuy qu'il a mépriſé, ce qu'il a arrêté ſur luy demeure ferme de la même maniere, parce qu'il ſera indigne. Dieu ayant connu, ſelon luy, tout cela dans ſa preſcience, il ne prefere point une perſonne à l'autre, parce qu'il ne condamne qui que ce ſoit avant qu'il ait peché, & qu'il ne recompenſe auſſi aucun qu'il ne l'ait merité. *Hoc quaſi præſcius, non perſonarum acceptor, nam neminem damnat antequàm peccet, nullum coronat antequàm vincat.*

Il s'étend beaucoup plus au long ſur cette matiere, & il paroît même avoir affecté de repeter pluſieurs fois, que ceux qui ne ſont point predeſtinez à la vie doivent s'en prendre à eux-mêmes, puis que Dieu qui eſt juſte & bon ayant prevû leur mauvaiſe volonté, il ne les a point mis au nombre des bons. *Præſcius itaque Deus malæ illos voluntatis futuros non habuit illos in numero bonorum.* Cette (*m*) preſcience Divine ne fait injuſtice à perſonne, & n'accepte point l'un plûtôt que l'autre, parce qu'elle n'arrête rien que conformément à ce que chacun doit faire. Ce ſavant homme n'a pas ſeulement ſuivi en cela les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ſe ſont oppoſez aux Valentiniens, mais il a auſſi voulu combattre quelques Heretiques *Ibid.*

(l) *Præſcientiam Dei flagitat in his cauſis, quia non aliud poteſt evenire, quàm quod novit Deus futurum. Sciendo enim quid unusquisque illorum futurus eſſet, dixit, hic erit indignus. Unum elegit præſcientia & alterum ſprevit, & in illo quem elegit propoſitum Dei manet; quia aliud non poteſt evenire, quàm quod ſcivit & propoſuit in illo, ut ſalute dignus ſit; & in illo quem ſprevit ſimili modo manet propoſitum quod propoſuit de illo, quia indignus erit.* Ibid.

(m) *Non eſt perſonarum acceptio in præſcientia Dei. Præſcientia enim Dei eſt, qua deſinitum habet qualis uniuscujusque futura voluntas erit, in qua manſurus eſt, per quam aut damnetur aut coronetur.* Ibid,

ques de ſon tems, qui ruinoient le libre arbitre. *Ceſſet*, dit-il, *querela, quia Deus acceptor perſonarum non eſt.* On trouve les mêmes choſes, & preſqu'en mêmes termes dans les Commentaires de S. Chryſoſtôme. Ils ont crû que ces paroles de S. Paul, *Il fait miſéricorde à qui il luy plaît, & il endurcit qui il luy plaît*, ne ſont point de cet Apôtre, comme s'il parloit luy-même; mais que c'eſt une objection qu'il ſe propoſe, *ex perſona*, dit Hilaire, *contradicentis loquitur.*

Ce Commentateur s'arrête quelquefois à obſerver les differentes leçons de differens Exemplaires. Il lit, par exemple, au v. 17. de ce Chap. 9. *in hoc ipſum te ſervavi*, & il ajoûte en même tems, qu'il y a dans d'autres Exemplaires, *ad hoc te ſuſcitavi*; ce qui approche plus du texte Grec & de la Vulgate d'aujourdhuy. Au Chap. 12. v. 11. où il y a dans le Grec ordinaire κυρίῳ, & dans la Vulgate *Domino*, il a lû dans ſon édition *tempori ſervientes*; & il obſerve que quelques-uns diſent qu'il y a dans le Grec *Domino ſervientes*; mais que cela ne convient point à cet endroit. *In Græco dicunt quidam ſic haberi*, Domino ſervientes, *quod nec loco competit.* Il paroît fort attaché à ſon édition Latine, qu'il prefere quelquefois à l'original, croyant qu'elle a été faite ſur un Exemplaire plus exact que ceux de ſon tems: & c'eſt en quoy il ſe trompe. Il lit ſur ce pied-la au verſ. 13. du même Chapitre, *memoriis ſanctorum communicantes*, & non pas, *neceſſitatibus ſanctorum*, comme il y a dans nôtre Vulgate, conformément au Grec ordinaire.

Je paſſe ſous ſilence les autres parties de ſon Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, parce que ſa methode eſt par tout uniforme. Si ſa Theologie a du raport en quelques endroits avec celle des Pelagiens, on ne peut pas l'accuſer pour cela de Pelagianiſme, puis qu'il a écrit avant que Pelage eût publié ſes ſentimens. Au contraire il eſt loüable de n'avoir point eu d'opinions particulieres ſur des matieres auſſi difficiles, que ſont celles qui regardent la prédeſtination.

Il ne ſe contente pas d'établir la creance de l'Egliſe, & de refuter les Heretiques lors que l'occaſion s'en preſente; il traitte de plus de ce qui apartient

tient à la discipline Ecclesiastique. Il demande, par exemple, dans son Commentaire sur l'Epître I. à Timothée Chap. 3. (n) pourquoy Saint Paul parle de l'ordination des Diacres, immediatement après celle des Evêques, sans rien dire de celle des Prêtres. Il répond que c'est parce qu'il n'y a aucune difference entre l'ordination du Prêtre & celle de l'Evêque, l'un & l'autre étant * Prêtre. Mais tout Prêtre n'est pas Evêque; car celuy-la est Evêque qui est le premier entre les Prêtres. Il ajoûte que S. Paul veut marquer, que Timothée avoit été ordonné Prêtre; mais qu'il étoit Evêque, parce qu'il n'y avoit point d'autre Prêtre qui luy fût superieur. *Timotheum presbyterum ordinatum significat, sed quia ante se alterum non habebat, Episcopus erat.*

Comm. in Epist. I. ad Tim. Cap. 3.

* On remarquera qu'il y a dans le Latin *Sacerdos*, & non pas *Presbyter*.

Au même endroit où il est dit, qu'il faut que les Evêques & les Diacres *sint unius uxoris viri*, il entend par là, (o) qu'on ne doit point élever à ces dignitez ceux qui ont passé à un second mariage; non pas qu'il soit defendu, selon luy, de se marier une seconde fois, mais parce que la sublimité de leur Ordre demande cela d'eux. On traduira selon ce sens le premier endroit, où il est parlé de l'Evêque, *Qu'il n'ait épousé qu'une femme*; & le second où il est fait mention des Diacres, *Que les Diacres n'ayent épousé qu'une femme*; ou comme le P. Amelote a traduit, *Que les Diacres n'ayent été mariez qu'une fois*. Il ne s'agit pas en ce lieu-là de la defense de la Polygamie, comme le pretendent les Protestans qui ont traduit, *Que l'Evêque & les Diacres soient maris d'une seule femme*. *Vers.* 2.

Hilaire qui a été Diacre de Rome, nous aprend à l'occasion de ce passage, quelle étoit alors la discipline de cette Eglise. Il observe sur l'endroit où il

(n) *Post Episcopatum Diaconi ordinationem subjicit, quare? Nisi quia Episcopi & Presbyteri una ordinatio est, uterque enim Sacerdos est, sed Episcopus primus est, ut omnis Episcopus Presbyter sit, non tamen omnis Presbyter Episcopus. Hic enim Episcopus est qui inter Presbyteros primus est.* Id. Comm. in Cap. 3. Epist. I. ad Tim.

(o) *Quamvis secundam numero uxorem non sit habere prohibitum, ut tamen quis dignus ad Episcopatum sit, etiam licitam debet spernere propter sublimitatem ipsius ordinis.* Ibid.

il eſt parlé des Diacres, qu'il faut mettre de la difference entre les Levites ou Sacrificateurs de l'ancienne Loy, & les Miniſtres de la Loy Evangelique; en ce qu'il étoit permis aux premiers d'avoir commerce avec leurs femmes, parce qu'étant en très-grand nombre, il ſe paſſoit beaucoup de tems ſans qu'ils fuſſent employez à leur miniſtere, & ils prenoient pendant tout ce tems-là le ſoin de leurs maiſons. Ils ſe purifioient ſeulement pendant quelques jours, avant que d'aprocher de l'Autel pour offrir les ſacrifices à Dieu. Il n'en eſt pas de même des Miniſtres de l'Evangile, (p) qui ſont au nombre de ſept Diacres & quelques Prêtres, afin qu'ils ſoient deux dans chaque Egliſe, & il n'y a auſſi qu'un Evêque dans chaque ville. C'eſt pourquoy ils doivent tous s'abſtenir de l'uſage du mariage, parce qu'ils ſont obligez de faire tous les jours leur office dans l'Egliſe.

Au reſte quoy que quelques-uns doutent, que le Diacre Hilaire ſoit l'Auteur de ce docte Commentaire ſur S. Paul, il paroît au moins qu'il eſt d'un Ecrivain de ce tems-là, ayant écrit, comme il l'aſſûre luy-même, ſous le Pape Damaſe, qui gouvernoit alors l'Egliſe Romaine, *Cujus (Eccleſiæ) hodie rector eſt Damaſus.* L'ancienne Verſion Latine du N. Teſtament, qui eſt répanduë dans tout ſon ouvrage, eſt encore une preuve de ſon antiquité: à quoy l'on peut ajoûter, que le fond de ſa doctrine & ſes expreſſions ſont d'un Auteur Latin qui vivoit avant S. Auguſtin; outre qu'il ne refute que d'anciens Heretiques. S'il ne paroît pas toûjours uniforme dans ſes ſentimens, y ayant de certains endroits où il ſemble n'être pas d'accord avec luy-même, cela vient de ce que ſon Commentaire n'eſt point venu entier juſques à nous; ayant été alteré en une infinité d'endroits par ceux qui l'ont copié. En effet il n'y a gueres de livres dont il y ait tant d'exemplaires MSS. dans les Bibliotheques, que de celuy

Comm. in Cap. 3. Epiſt. 1. ad Tim.

(p) *Nunc autem ſeptem Diaconos eſſe oportet, & aliquantos Presbyteros, ut bini ſint per Eccleſias, & unus in civitate Epiſcopus, ac per hoc omnes à conventu fœminæ abſtinere debere, quia neceſſe eſt eos quotidie præſto eſſe in Eccleſiæ, nec habere dilationem, ut poſt conventum legitimè purificentur, ſicut veteres.* Ibid.

luy-cy ; & la plûpart different entr'eux. Les extraits qu'on en trouve dans les anciens Commentateurs ſont ſouvent differens les uns des autres ; comme l'on en pourra juger ſi l'on confere enſemble les Commentaires de Raban Maur, & ceux de Lanfranc ſur les Epîtres de S. Paul.

On remarquera que cet Auteur n'a commenté que treize Epîtres. Auſſi ne trouve-t-on point dans les premieres éditions de S. Ambroiſe, non plus que dans les manuſcrits, le Commentaire ſur l'Epître aux Ebreux. Hilaire n'a point écrit ſur cette Epître, qu'on ne liſoit point alors dans pluſieurs Egliſes Latines. La premiere édition que j'ay vûë de ce Commentaire eſt d'Anvers en 1540. On l'a inſeré depuis dans les éditions de S. Ambroiſe à qui il eſt attribué : mais il n'eſt en effet ni de luy ni du Diacre Hilaire. C'eſt un abregé, au moins pour la plus grande partie, des Commentaires de S. Jean Chryſoſtôme ſur l'Epître aux Ebreux.

Comme l'on a publié ſous le nom de Saint Ambroiſe les Commentaires du Diacre Hilaire ſur les Epîtres de S. Paul, on a auſſi attribué à S. Auguſtin, il y a déjà long tems, des queſtions ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament, qui ſemblent être de ce même Diacre. Les Docteurs de Louvain ont très-bien jugé dans la cenſure qu'ils en ont faite, qu'elles ne pouvoient être de S. Auguſtin, tant à cauſe de la difference du ſtile, que de la doctrine. *Harum quæſtionum ſtilum conſtat Auguſtini non eſſe ; res verò ipſa ratioque tractandi Auguſtino indigna.* Mais ils ne rendent pas juſtice à l'Auteur, quand ils le ſoupçonnent d'Arianiſme, au moins de s'être ſervi de certaines expreſſions qui apuyent leur hereſie ; comme quand il appelle le Fils de Dieu, dans ſa queſtion 48. à l'imitation des Ariens, l'ouvrage & l'effet de Dieu, *Dei opus & effectum* ; & qu'il explique ſa generation par faire exiſter, *generavit*, inquit, *id eſt fecit exiſtere*. *Theol. Lovan. in Cenſ. lib. qu. V. & N. Teſt.*

Mais on ne doit pas juger de la penſée d'un Auteur par deux ou trois expreſſions qui paroiſſent dures, lors qu'il eſt certain d'ailleurs que cet Auteur eſt d'un ſentiment contraire. Or il eſt conſtant que le Diacre Hilaire, comme on l'a montré cy-deſſus, a combatu ſolidement les Ariens. De plus dans cette même queſtion 48. qui ne contient que peu

peu de lignes, il dit en termes formels, que Dieu a appellé *Verbe* son Fils, pour montrer qu'il étoit sorti de luy-même, & qu'il étoit de même substance que luy, *Quod Verbum idcirco Filium nuncupavit ut ostenderet de se illum extitisse, & esse sibi consubstantivum.*

Peut-on rien voir encore de plus clair pour établir la Trinité de personnes & l'unité d'essence en Dieu, que ce qu'il dit dans sa question 52. où il assûre en termes formels, que (q) les actions du Fils sont les actions du Pere, & qu'il en est de même de celles du S. Esprit, à cause de l'unité de nature & de volonté? Que soit que le Pere agisse, ou le Fils, ou le S. Esprit, c'est la Trinité qui opere. Il declare dans sa question 72. que les Heretiques Photin, Sabellius & Arius trouvent leur condamnation dans les Livres Sacrez; & en parlant de ce dernier, il dit qu'il y est refuté, lors qu'il lit que J. CHRIST est le vray Fils de Dieu, *Confutatur & Arius cum legit Christum verum esse Filium Dei.* Enfin il combat presque par tout les Ariens. Dans sa question 97. après avoir rapoté plusieurs choses contr'eux, il conclut en ces termes, il ne reste donc aucun doute, qui empêche de croire que la substance du Pere & du Fils soit la même. *Nihil igitur ambiguitatis relinquitur, ut Patris & Filii una esse credatur substantia.* Est-ce-là le langage d'un homme qui favorise l'Arianisme?

Ne fait-on pas de plus, que les Luciferiens ont defendu avec un grand zéle le party de Saint Athanase, ou plûtôt la creance des Orthodoxes contre les Ariens? On trouve bon de decrier ce Diacre en le faisant passer pour un Heretique, sous pretexte qu'il ne s'accorde pas avec S. Augustin sur les matieres de la grace & de la prédestination. C'est pour cette raison qu'on l'accuse d'être Pelagien dans sa question 115. & d'avoir imité Julien. On cite même là-dessus les paroles de Bede, afin de rendre

(q) *Factum Filii, factum Patris est, quia utriusque una virtus est. Simili etiam modo factum Spiritûs Sancti factum Filii Dei est, propter naturæ & voluntatis unitatem. Sive enim Pater faciat, sive Filius, sive Spiritus Sanctus, Trinitas est quæ operatur, & quidquid tres fecerint, Dei unius est operatio.* Aut. Quæst. qu. 52.

la choſe plus probable. *Pelagianizat more Juliani, ut videre eſt apud Bedam lib. 6. in Cantica.* Mais ſi Hilaire qui a écrit ſes queſtions ſur le Vieux & ſur le Nouv. Teſtament, avant que Pelage & Julien euſſent paru dans le monde, eſt Pelagien pour ce qu'il dit dans ſa queſtion 115. on doit condamner comme Pelagiens tous les Ecrivains Eccleſiaſtiques qui l'ont precedé. Il defend en ce lieu-là le libre arbitre, contre ceux qui ſoumettoient tout au deſtin. Il leur oppoſe entre autres choſes ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Marc, *Si vous croyez tout eſt poſſible à celuy qui croit.* Il ajoûte enſuite que Dieu a (r) fait dependre de la volonté le merite, parce que c'eſt un bien de la foy, & non pas de la nature; la foy étant comme un acceſſoire à la volonté pour luy faire faire le bien.

Conf. Theol. Lov.

Marc. 9. 22.

Il n'a rien avancé qui ne convienne avec la doctrine des anciens Peres, qui ſe ſont ſervis des mêmes expreſſions, lors qu'ils ont refuté les Gnoſtiques Valentiniens & quelques autres Heretiques, qui combattoient de toute leur force le libre arbitre de l'homme. Mais il parle, dit-on, comme Julien diſciple de Pelage. Pouvoit-il deviner que Pelage & Julien devoient abuſer des temoignages de ces anciens Ecrivains, pour mettre à couvert leurs nouveautez? Je ne pretens pas neanmoins defendre quelques abſurditez qui ſe trouvent dans les queſtions d'Hilaire. Je veux ſeulement le juſtifier de certaines erreurs, que quelques Theologiens luy attribuent mal à propos. Il y a peu d'anciens Ecrivains qui ne ſoient tombez dans quelques fautes, & il me ſemble que l'Auteur de ces queſtions qui eſt habile, merite bien qu'on luy faſſe quelque grace, ou qu'au moins on ne le range pas parmi les Heretiques. Il y a tant de raport entre la doctrine de cet Auteur, & celle des Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, qu'en y faiſant reflexion, l'on jugera facilement que ces deux ouvrages viennent d'une même main. Il ſeroit long de marquer

(r) *In voluntate utique poſuit meritum, quia fidei bonum eſt, non naturæ. Fides autem res accedens eſt, quæ excitat ad exercitium voluntatem, ut quia in natura non eſt, voluntas quæ in natura eſt, ſuſcepta fide meritum ei collocet apud Deum.* Id. quæſt. 115.

quer icy en detail tous les endroits où ils se ressemblent, parce qu'ils sont en trop grand nombre. On trouvera dans la seule question 91. un recueil en peu de mots de toutes les preuves qu'il a aportées dans ses Commentaires, pour montrer que J. CHRIST est veritablement Dieu. L'on ne peut enfin douter du tems auquel il a écrit ces questions: car on prouve de la question 44. qu'il vivoit sous le Pape Damase; ce qui convient parfaitement au Diacre Hilaire.

CHAPITRE X.

Des Commentaires de S. Jean Chrysostôme sur le Nouveau Testament; premierement de ses Homelies sur S. Matthieu & sur S. Jean.

S. JEAN CHRYSOSTÔME.

CE n'est point sans raison, que l'Eglise Grecque a choisi S. Jean Chrisostôme pour son maître, & pour son interprete des livres du Nouveau Testament; car ce Pere fait voir dans tous ses Commentaires, qu'il n'étoit pas moins habile dans la science de l'Ecriture Sainte, que dans l'art de parler. Bien qu'il eût lu avec soin les ouvrages d'Origene, & qu'il l'ait suivi en plusieurs endroits, il n'a point imité ses defauts. Il a évité tout ce qu'il y a de subtil & de raffiné dans les sens allegoriques, pour s'attacher uniquement à instruire ses auditeurs. Comme il écrivoit des Homelies, & qu'il parloit en public, il s'est attaché à la methode des Orateurs, qui abondent ordinairement en paroles & en comparaisons. On luy a même objecté de son tems, qu'il étoit trop long dans ses exordes; comme il paroît d'une de ses Homelies, où il tâche avec beaucoup d'adresse de se justifier de ce defaut. Il y dit que ceux qui s'apliquent continuellement à l'étude des Livres Sacrez, n'ont point à la verité besoin qu'on leur fasse de longs discours, mais qu'ayant à parler à des personnes qui étoient le plus souvent occupées des affaires du monde, il étoit necessaire qu'il fût un peu long, principalement dans ses prefaces, afin de faire connoître la suite & la liaison de ses pensées. Il ajoûte quelques autres raisons: mais quoy qu'il dise, son stile qui est pur Attique a neanmoins quelque chose d'Asiatique, & c'est ce qui a donné lieu à un grand nombre d'abregez, que les Grecs ont fait de ses Commentaires. Car sans parler de Theodoret, de

Homil. de ferend. reprob. & convers. Pauli.

Theophylacte, d'Euthymius & de plusieurs autres, il y a en MS. dans la Bibliotheque du Roy quelques Commentaires sur le N. Testament sous son nom, bien que ce ne soient que des abregez de ses livres.

Nous n'avons de luy sur les Evangiles, que ce qui a été imprimé en Grec & en Latin sur Saint Matthieu & sur Saint Jean. Il fait d'abord sur le premier un long exorde, qui regarde les Evangiles en general, & même indirectement toute l'Ecriture. Il insinuë que Saint Matthieu a donné luy-même le nom d'Evangile à son Histoire. Εὐαγγέλιον ἢ αὐτὸς τὴν πραγματείαν ἐκάλεσεν. Il établit ensuite la verité des Evangiles, allant au devant des objections qu'on peut faire là-dessus Comme les ennemis de la Religion Chrêtienne accusoient de fausseté les Evangelistes, parce qu'ils ne s'accordent point ensemble sur plusieurs faits, & qu'au contraire la verité est une, il leur répond très-bien, que cette diversité entre differens Auteurs qui écrivent une même histoire est une preuve de leur sincerité, & qu'il y a de la difference entre se contredire, & raporter les choses differement, Καὶ γὰρ ἕτερόν ἐστι διαφόρως εἰπεῖν καὶ μαχομένως εἰπεῖν.

Il ne faut pas chercher dans les Commentaires de S. Chrisostôme une simple interpretation des paroles de Saint Matthieu. Parlant en public, & à des personnes qui aimoient les discours éloquens, il employe toutes les figures de son art pour les persuader. C'est pourquoy dans sa seconde Homelie où il vient à son texte, il ne se contente pas d'expliquer par la voye la plus courte ce qui apartient à la genealogie de JESUS-CHRIST, il previent avec beaucoup d'adresse l'objection que les Heretiques de ces tems-là pouvoient faire contre la Divinité de JESUS-CHRIST; ce qu'il fait plûtôt en Orateur qu'en Theologien. Pour rendre plus facile l'explication des difficultez qui se presentent, il s'applique à n'être pas ennuyeux par des recherches trop subtiles, & trop éloignées de son sujet.

Bien qu'il ne condamne point les sens mystiques, il s'en sert neanmoins très-rarement, les jugeant inutiles pour son dessein, qui étoit d'aprendre à ses auditeurs le sens literal de son Evangile, & de leur enseigner les regles d'une bon-

bonne Morale. Cela paroît dans cette II. Homelie, où après avoir produit les veritables raiſons, pourquoy l'Evangeliſte faiſant la genealogie de JESUS-CHRIST n'a point parlé des parens de la Vierge, il ajoûte (*a*) qu'il pourroit aporter une autre raiſon plus *myſterieuſe* ou cachée, mais qu'il s'eſt déjà aſſez étendu ſur cette matiere. Il ne pouvoit en effet rien avancer de plus à propos, que ce qu'il remarque en cet endroit, ſavoir que ce n'étoit point la coûtume des Ebreux de faire entrer les femmes dans leurs genealogies. Οὐκ ἐν νόμῳ ἦν τοῖς Ἑβραίοις γενεαλογεῖσθαι γυναῖκας. Un de ſes lieux communs, & qui ſe trouve repandu dans ſes Commentaires, eſt de recommander fortement la lecture des Livres Sacrez. Il n'en exemte perſonne; & parce que pluſieurs renvoyoient cette lecture aux Moines, qui n'étoient chargez d'aucunes affaires, il leur dit qu'ils en avoient au contraire plus de beſoin qu'eux; parce que les gens du monde recevans tous les jours des bleſſures, devoient ſe ſervir du remede qui les gueriſſoit.

Homil. 2.

Il raporte au commencement de ſa III. Homelie ce ſens myſtique ou caché, dont il a parlé cy-deſſus; mais il le fait avec de grandes precautions. Car luy paroiſſant un peu éloigné il ajoûte, (*b*) ne ſoyez pas ſurpris de cette interpretation extraordinaire; ce n'eſt point moy qui vous parle, mais nos Peres qui ont été des hommes admirables & illuſtres. C'eſt ainſi que ce ſavant & judicieux Evêque jnſinue dans l'eſprit de ſes auditeurs un ſens Theologique, auquel S. Matthieu ne paroît pas avoir penſé. Mais, parce qu'il ſe trouvoit apuyé ſur la Tradition des plus celebres Docteurs de l'Egliſe, & qu'il ſervoit à l'inſtruction du peuple, il s'y arrête en ajoûtant ſes reflexions. Il paſſe après cela aux autres parties de la genealogie de JESUS-CHRIST.

Homil. 3.

Il donne au commencement

(a) Ἔστι δὲ καὶ ἕτερον λόγον εἰπεῖν μυστικώτερον δι' ὃν εἰσηγήσαντο οἱ τὴν παρθένον παρέχοντες· ὃν πρὸ ὀλίγου οὐκ ὄντα χρήσιμον νῦν ἐκκαλύψαι διὰ τὸ πολὺ εἶναι τὸ εἰρημένον. Chryſoſt. Hom. 2. in Matth.

(b) Μὴ θορυβεῖσθε πρὸς τὸ παράδοξον τοῦ λεγομένου· οὐ γὰρ ἐρῶ ὁ λόγος, ἀλλὰ πατέρων ἡμετέρων θαυμασίων καὶ ἐνδόξων. Id. Chryſ. Hom. 3.

de ſa quatriéme Homelie le caractere de chaque Evangeliſte. Il croit que S. Matthieu a écrit le premier, & que c'eſt pour cette raiſon qu'il a publié une genealogie exacte, Διο καὶ ἡ γενεαλογίαν πᾶσι μετ' ἀκριβείας. S. Marc qui a écrit après luy ne s'eſt point arrêté à la genealogie de JESUS-CHRIST, ſe contentant de raporter en abregé ce qui avoit été déjà expliqué plus au long. Pour ce qui eſt de S. Luc, comme il écrivoit la même genealogie après S. Matthieu, il a, dit-il, voulu encherir par deſſus luy; (c) chacun a imité ſon maître: *Homil. 4.* Luc a ſuivi Paul qui abonde en paroles, & Marc a ſuivi Pierre qui aime les expreſſions courtes. Il y avoit alors auſſi-bien qu'aujourdhuy des gens qui demandoient, pourquoy les Evangeliſtes n'avoient pas commencé leurs Livres de la même maniere que les Prophetes par ces mots, *Viſion que j'ay eüe*, ou par quelque autre expreſſion ſemblable, qui marquât leur inſpiration. Il reſoud cette difficulté, aportant la difference qui eſt entre les Prophetes & les Evangeliſtes à cet égard.

S. Chryſoſtôme ne s'applique pas ſeulement dans ſes Homelies à inſtruire le peuple, & à le fortifier dans ſa creance contre les Heretiques; il repond auſſi aux objections des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche où il prêchoit. Ils objectoient que ce que S. Matthieu dit de JESUS-CHRIST, qu'il devoit être appellé Emmanuel, n'a point été accompli. A quoy il repond, qu'il n'y a pas dans l'Evangile καλέσεις, *vous appellerez*, mais καλέσουσι, c'eſt-à-dire, *les peuples*, οἱ ἔθνοι, *appelleront*; & que cela ne regarde que l'évenement de la choſe, & non pas un nom particulier qui luy fut donné alors. Les Juifs de plus chicanoient ſur le mot de παρθένος, *vierge*, qui eſt dans l'Evangile, pretendant que le mot Ebreu dont Iſaie s'eſt ſervi ne ſignifie point abſolument une vierge. Il repond, ſans s'embarraſſer dans une queſtion, qui regardoit plûtôt la Grammaire que la Theologie, que ceux qui faiſoient cette objection étoient apuyez ſur des Verſions ſuſpectes aux Chrêtiens, ayant été faites par leurs *Matth. 1. 23.* *Homil. 5.*

(c) Ἔκαστος ἦν ὁμοίως ὁ διδάσκαλον ἐμιμήσατο· ὁ μὲν ὁ Παῦλον ὑπὲρ τοῦτον πολλοὺς ῥήσεις, ὁ δὲ τὸν Πέτρον βραχυλογίας ἠμελήκεσαν, Id. Hom. 4.

leurs ennemis ; au lieu que les Septante, auſquels S. Matthieu étoit conforme, avoient vêcu long-tems avant JESUS-CHRIST.

Je ne m'arrête point aux digreſſions de ce docte Commentateur, qui ſont très-frequentes. Elles ſont neanmoins utiles, parce qu'elles tendent toutes à l'inſtruction de ſes auditeurs, y debitant pluſieurs lieux communs de Theologie & de Morale. Si l'on n'y aprend pas le ſens literal du texte de S. Matthieu, l'on y voit au moins quelle étoit la doctrine de ſon tems. Comme il prononçoit des Homelies, & qu'il ne faiſoit pas un ſimple Commentaire, il étoit à propos qu'il ſuivît cette methode. L'on peut aſſûrer d'ailleurs qu'il n'y a aucun Ecrivain Eccleſiaſtique, qui ſe ſoit attaché autant que luy dans ſes Homelies à expliquer la lettre de l'Ecriture. Il n'affecte point de paroitre ſavant ; & s'il fait quelquefois entrer de l'érudition dans ſes ouvrages, elle vient à propos. Bien qu'il ne ſe fût pas appliqué à l'étude de la langue Ebraïque, il a eu aſſez de commerce avec les Juifs, pour s'inſtruire de ce qui regardoit leur Religion & leurs coutumes. Auſſi les refute-t-il doctement quand l'occaſion s'en preſente. Il y en avoit de ſon tems, qui expliquoient cette Prophetie de Michée raportée par S. Matthieu, *Et vous Bethlehem terre de Juda* .... de Zorobabel, à cauſe de ces autres paroles qui ſuivent, *C'eſt de vous que ſortira un Chef qui gouvernera mon peuple.* Comment, dit-il, cela peut-il convenir à Zorobabel, qui n'eſt pas né à Bethlehem, mais à Babylone, comme l'étymologie même de ſon nom le ſignifie ? Il ajoûte que tous ceux qui ſavent la langue Syriaque entendent ce qu'il dit, Καὶ ὅσοι τὴν Σύρων ἴσασι γλῶτταν, ἴσασι τὸ λεγόμενον. Il explique dans une autre Homelie doctement & avec netteté, ce que c'étoit que les Phylacteres des Juifs, dont il eſt parlé au Chap. 23. de S. Matthieu, & de quelle maniere les Phariſiens les faiſoient plus larges que les autres Juifs.

Matth. 2. 6.

Hom. 70.

Id. Chryſ. Hom. 72. in Matth.

Quoy qu'il eût lu avec ſoin les Commentaires d'Origene, qu'il ſuit en pluſieurs rencontres, il ne le copie jamais ſans jugement. Il s'en éloigne au contraire ſouvent, condamnant ſes erreurs ſans le nommer. Il le rejette ouvertement, lors qu'il refute comme des rêve-

rêveries, les ſentimens de ceux qui croyoient que JESUS-CHRIST devoit prêcher aux Enfers. Il prouve qu'il ne reſte après cette vie aucune eſperance de ſalut, même pour les Infideles; appellant le ſentiment contraire, Δογμάτα γελώδη καὶ μύθους Ἰουδαϊκούς, *une doctrine forgée à plaiſir, & des fables Juives.* A ce qu'on objectoit, que c'étoit faire une injuſtice manifeſte à ceux qui avoient vêcu avant JESUS-CHRIST, il repond qu'il n'y a pas en cela la moindre injuſtice, puis que les hommes pouvoient alors ſe ſauver ſans croire en luy, Ἐνῆν γὰρ καὶ μὴ ὁμολογήσαντας τὸν Χριστὸν τότε σωθῆναι. (d) C'étoit aſſez qu'ils ne fuſſent pas idolâtres, & qu'ils euſſent la connoiſſance d'un ſeul & veritable Dieu: mais il n'en eſt pas de même preſentement, la connoiſſance de JESUS-CHRIST étant outre cela neceſſaire.

Id. Chryſ. Hom. 36.

Ibid.

Ce ſavant Evêque étoit trop exercé dans le ſtile de l'Ecriture, pour attribuer à Dieu ce qui vient de nous, bien qu'il y ait de certaines expreſſions qui ſemblent marquer le contraire, quand on n'y fait pas aſſez de reflexion. Il paroît je ne ſay quoy de dur dans ces paroles de JESUS-CHRIST, *Ne penſez pas que je ſois venu mettre la paix ſur la terre. Je ne ſuis point venu mettre la paix, mais l'epée: car je ſuis venu ſeparer le fils d'avec le pere*, &c. S. Chryſoſtôme obſerve conformément à la doctrine des autres Peres Grecs, que quoy que JESUS-CHRIST ne ſoit pas l'auteur de toutes ces choſes, qui viennent de la malice des hommes, il ne laiſſe pas de dire que c'eſt luy-même qui les fait; parce que c'eſt le ſtile ordinaire de l'Ecriture Sainte, Τοιοῦτον γὰρ τὸ γραφῆς τὸ ἔθος. Ce qu'il confirme par un autre paſſage ſemblable où il eſt dit, que Dieu leur a donné des yeux pour ne point voir.

Matth. 10: 34. & 35.

Il applique ce même principe à pluſieurs autres endroits du Nouveau Teſtament, où quelques nouveaux Commentateurs ont trouvé un abîme de difficultez. C'eſt ſur ce pied-là qu'il explique ces paroles de JESUS-CHRIST à ſon Pere, *Je vous rens graces mon Pere, Seigneur*

Matth. 11: 25. & 26.

(d) Τότε μὲν γὰρ εἰς σωτηρίαν ἦρκει, τὸ τὴν Θεὸν εἰδέναι μόνον· νυνὶ δὲ οὐκέτι, ἀλλὰ δεῖ καὶ τὸν Χριστὸν γνώσεως. Id. Chryſoſt. Hom. 36.

Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez revelées aux ſimples. Ouy mon Pere vous l'avez voulu ainſi.

Hom. 38. Eſt-ce, dit-il, que JESUS-CHRIST ſe réjoüit de la perte de ces ſages, & de ce qu'ils n'ont point apris ces choſes-là? Nullement: mais c'eſt-là la veritable voye du ſalut, qu'on ne contraigne point ceux qui refuſent de recevoir la doctrine qu'on leur enſeigne; afin que n'étant pas devenus meilleurs après avoir été appellez, qu'au contraire étant entrez dans le mépris, ils reviennent à reſipiſcence après avoir été chaſſez. Il attribuë la perte des Phariſiens & des Scribes, dont il eſt parlé en ce lieu-là, à leur orgueil, & non pas à la pure volonté de Dieu. Il aporte pour exemple ces paroles de S. Paul dans ſon Epitre aux Romains, *Dieu les a livrez à un ſens reprouvé.* Rom. 1: 28. (e) Ce n'eſt pas qu'il ait voulu dire que Dieu ſoit l'auteur de cela; mais que ce ſont eux-mêmes qui en ſont la cauſe.

Il ſe précautionne toûjours lors qu'il ſe preſente quelques paſſages, qui ſemblent faire Dieu auteur du mal, comme on le peut encore voir dans l'Homelie 45. ſur le même Evangeliſte. Il y examine avec ſoin l'application que JESUS-CHRIST fait de cette Prophetie d'Iſaïe, *Vous écouterez, & vous n'entendrez point* . . . Matth. 13. à ceux à qui il parloit par paraboles. Vous voyez, dit-il, que le Prophete eſt exact; car il ne leur a pas dit, Οὐ βλέψετε, ἀλλὰ βλέψητε, καὶ ὐ μὴ ἴδητε, *vous ne voyez point; mais vous verrez & vous n'apercevrez point.* Il n'a pas dit de plus, Οὐκ ἀκούσεσθε, ἀλλ' ὅτι ἀκούσητε, καὶ ὐ μὴ συνῆτε. *vous n'écouterez point; mais vous écouterez & vous n'entendrez point;* (f) enſorte que ce ſont eux-mêmes qui ont les premiers bouché leurs oreilles, & fermé leurs yeux pour ne point voir, & qui ont endurci leur cœur. Il combat au même endroit les Valentiniens & les Manichéens, qui ruinoient le libre arbitre: & c'eſt ce qui luy fait dire pluſieurs fois, Οὐ Hom. 45.

(e) Οὐκ αὐτὸν (Θεὸν) εἰσάγων πᾶσι ἐνεργοῦντα τοῦτό φησιν, ἀλλ' ἐκείνους σοῦ ϑ αἰτίαν παρέχοντας. Hom. 38. in Matth.

(f) Ἵνα αὐτοὶ ἑαυτοὺς ἀφήλωσι πρῶτον τὰ ὦτα βύσαντες, εἶτα ὀφθαλμοὺς μύσαντες, ϑ καρδίαν παχύναντες. Hom. 45.

Ibid. Φύσεως τὸ ἁμάρτημα, οὐδὲ ἀνάγκης καὶ βίας, *que le peché ne vient point de la nature, & qu'il ne ſe fait ni par neceſſité ni par contrainte.*

C'eſt par raport à cette même idée, qu'il interprete dans l'Homelie 65. la parabole du pere de famille, qui paye également ceux qui avoient travaillé à la vigne, ſans conſiderer s'ils avoient travaillé peu ou beaucoup. Il ſuppoſe d'abord cette regle, que ce diſcours étant une parabole on ne doit point inſiſter ſur chaque mot; mais qu'il faut ſeulement conſiderer le deſſein pour lequel elle a été compoſée. Comme il s'agit de la vocation à l'Evangile, & qu'on faiſoit pluſieurs queſtions là-deſſus, pourquoy, par exemple, tous n'ont pas été appellez dans le même tems, il repond qu'à l'égard de Dieu il n'a pas preferé les uns aux autres; & que s'il y a quelque difference, elle vient de ceux qui ont été appellez, leſquels n'ont pas tous obeï en même Hom. 65. tems. Εἰ δὲ οὐχ ὁμοῦ πάντες ὑπήκουσαν, τὴν διαφορὰν ἡ τῶν κληθέντων γνώμη πεποίηκεν. (g) C'eſt pour cette raiſon, dit-il, que les uns ſont appellez de grand matin; les autres à trois heures; d'autres à ſix; d'autres à neuf; & enfin d'autres à onze, ſelon l'heure qu'ils devoient obeïr. Il donne pour exemple la vocation de Saint Paul, & celle du bon larron. Le premier dit de luy-même, *Quand il a plû à Dieu qui m'a ſeparé dès le ventre de ma mere.* Quand eſt-ce, dit S. Chryſoſtôme, qu'il a plû à Dieu? *Dans le tems que Paul devoit obeïr*, Ὅτε ἔμελλεν ὑπακούσεσθαι. Il en eſt de même de l'autre qui n'a pas auſſi été appellé plûtôt, *parce qu'il n'auroit pas obeï*, Οὐκ ἂν ὑπήκουσεν. Galat. 1. 15.

Les exhortations de cet éloquent & judicieux Prédicateur de l'Evangile faiſoient d'autant plus d'effet ſur l'eſprit de ſes auditeurs, que loin de leur parler de prédeſtination independante des merites, de grace efficace, & d'autres queſtions ſemblables, il leur repreſente par tout que leur ſalut depend d'eux, & qu'ils peuvent imiter les Apôtres, & même JESUS-CHRIST qui leur a donné ce pouvoir. Ἐδώ-

κει

(g) Διὰ τοῦτο οἱ μὲν πρωΐ, οἱ δὲ τρίτην, οἱ δὲ ἕκτην, οἱ δὲ ἐνάτην ὥραν καλοῦντες· οἱ δὲ ἐν δεκάτῃ, ὅτε ἔμελλον ὑπακούσεσθαι. Homil. 65.

καὶ σὺ ὁ Χριστὸς ἐξουσίαν ἔδωκας καὶ αὐτὸν εἰς δυνάμεις σὸν. Il ſouhaite qu'on évite ces ſortes de queſtions, qui ſont capables de jetter les bonnes ames dans le deſeſpoir. Il ne laiſſe pas cependant d'en faire mention, parce qu'elles étoient alors communes, & que l'Evangile qu'il expliquoit l'y engageoit neceſſairement: mais il agit en cela avec beaucoup de diſcernement. On faiſoit de ſon tems pluſieurs queſtions ſur la trahiſon de Judas, laquelle ſembloit être abſolument neceſſaire, puis que JESUS-CHRIST devoit ſouffrir pour nous: ce qui étant, diſoit-on, pourquoy condamnerons-nous cet homme? A quoy il repond qu'on pourra auſſi juſtifier le Diable par la même voye; & qu'il eſt très-inutile de vouloir penetrer là-deſſus les ſecrets de Dieu, quand on ſait d'ailleurs que perſonne ne fait le mal par contrainte ou neceſſité, οὐκ ἀνάγκη τὶς ἐστι πονηρος.

Hom. 81. in C. 26. Matth.

Ce Pere eſt toûjours admirable, ſoit lors qu'il explique la lettre, ſoit lors qu'il prend de là occaſion d'établir la creance de l'Egliſe contre les Heretiques, ſoit dans les exhortations. Oecolampade qui a traduit de Grec en Latin quelques-unes de ſes Homelies, ayant reconnu en luy ces rares talens, a eu raiſon de le preferer à la plûpart des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. *Dici nequit*, dit ce Proteſtant, *quanto ſpatio poſt ſe alios penè omnes ſcriptores relinquat: & quod Apoſtolus in Epiſcopo potiſſimum exigit, hoc ipſe ingenti cum laude præſtat: potens enim eſt exhortando per ſanam doctrinam, & convincendo fidei noſtræ contradicentes.* Il eſt bon de remarquer, que ſa grande éloquence ne le fait jamais tomber dans une fauſſe delicateſſe. Il n'a pas crû gâter ſon ſtile ſe ſervant de certains mots qui ſont dans les Evangiles, bien qu'ils ne ſoient point Grecs. Il les a regardez comme des termes conſacrez, qu'un Orateur Chrêtien ne devoit pas éviter.

Edit. Baſil. ann. 1522.

Jo. Oecolamp. Not. in Hom. Chryſoſt. adverſ. Gentil.

S. Chryſoſtôme étant aſſez uniforme dans ſes Homelies ſur les Evangiles, tant pour la methode que pour la doctrine, je ne m'étendrai pas beaucoup ſur celles que nous avons de luy ſur Saint Jean. Il commence à ſon ordinaire l'interpretation de cet Evangile par une longue Préface, où il fait entrer d'une maniere éloquente les loüanges de cet Apôtre, & il prepare en même tems ſes audi-

Chryſoſt. Hom. 1. ſeu Prolog. in Evang. Joann.

auditeurs à écouter ſes explications. Il ne peut faire preſque aucun pas qu'il ne combatte les Valentiniens & les Manichéens. Il penſoit à eux quand il a dit, οὐ φύσει τὸ τῆς ἀρετῆς καὶ τῆς κακίας ἐστίν, *que la vertu & le vice ne viennent point de la nature*, mais de nôtre volonté; que nous pouvons paſſer facilement du mal au bien; que nous n'avons qu'à le vouloir; qu'il faut cependant le vouloir fortement, & que J. CHRIST qui eſt nôtre conducteur ne nous abandonne jamais.

La coutume des Rheteurs eſt de loüer la nobleſſe & les grandes qualitez de leurs Heros; nôtre Orateur prend une route toute differente au commencement de ſa II. Homelie. Il dit que S. Jean eſt né dans un village, & même dans la Galilée qui étoit un pays mépriſé des Juifs; que ſon pere étoit un pauvre pêcheur, qui n'ayant pas de quoy élever ſes enfans au deſſus de ſa condition, leur fit aprendre ſon métier: d'où il eſt aiſé de juger, ajoûte-t-il, que cet Apôtre n'avoit aucune litterature. Ce qui eſt même confirmé par S. Luc, qui temoigne qu'il étoit non ſeulement du commun du peuple, mais ſans aucune étude, οὐ μόνον ἰδιώτης, ἀλλὰ καὶ ἀγράμματος καὶ ἀλόγος. Act. 4. 13.

Homil. 2.

En un mot il n'oublie rien, pour faire connoître que Saint Jean étoit un homme groſſier & ſans lettres, avant qu'il fût Diſciple de JESUS-CHRIST. D'où il infere que cette ſageſſe qui eſt dans ſes écrits n'eſt pas de luy, mais qu'elle luy a été inſpirée de Dieu, τῆς θείας δυνάμεως ἡ κίνησις αὐτῷ τῆς ψυχῆς γέγονεν. Il le prefere aux plus habiles Philoſophes de l'antiquité; & ſi nous l'en croyons, les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Perſans, les Ethiopiens, & pluſieurs autres nations avoient dès ce tems-là ſon Evangile en leurs langues. Il aſſûre de plus que ſa Philoſophie a cet avantage ſur celle de Pythagore & de Platon, qu'il n'a point caché ſa doctrine, comme eux, ſous des obſcuritez, étant plus claire que le jour, & que c'eſt pour cette raiſon qu'elle s'eſt repanduë dans toute la terre. διὸ καὶ πᾶσι τοῖς τῆς οἰκουμένης ἀνθρώποις ἀνέπλευσεν. *Ibid.*

Il ajoûte qu'à l'egard de ſon ſtile on n'y voit rien de relevé ni d'enflé; qu'il n'a rien de cette vaine & inutile compoſition de mots qui n'appartient qu'à des ſophiſtes, ou plûtôt à de jeunes gens ſans jugement.

Il

Il employe toute son éloquence à faire valoir le stile simple & même bas de cet Evangeliste, & après s'être étendu là-dessus il vient enfin à l'explication de ces premiers mots, *au commencement étoit le Verbe* . . . sur lesquels il s'arrête longtems.

Il loüe d'abord S. Jean de ce qu'il parle en maître, sans prendre aucun detour, & il *Ibid.* observe qu'il n'a pas dit simplement λογον, *verbe*, mais *le verbe*, Μετὰ τὸ ἄρθρον προσθήκης, τὸ λοιπῶν αὐτὸν ἀπ' αὐτῆς χωρίζων, *avec l'addition de l'article, pour le distinguer par là des autres.* Il se jette ensuite sur de longs discours de Morale; & il revient après cela à l'interpretation de ces mêmes mots au commencement de la III. Homelie. Il recommande fortement à ses auditeurs dans un long exorde, d'employer tout le Dimanche à s'entretenir dans leurs maisons avec leurs femmes & leurs enfans de ce qu'ils ont entendu dans l'Eglise.

Les Orthodoxes, comme il a été remarqué, prouvoient la Divinité du Verbe par ce mot *ἦν, étoit*, cette expression marquant son éternité. Les Ariens opposoient au contraire qu'elle étoit appliquée au Ciel & à la terre au commencement de la Genese, où il est parlé de leur creation. S. Chrysostôme qui prend un grand soin de fortifier ses auditeurs dans leur creance, raporte les objections *Hom.* de ces Heretiques & y répond solidement. Il témoigne cependant qu'il est entré en quelque façon malgré luy dans cette dispute, pour repousser les objections des Ariens. Il paroît par la suite de son discours qu'il ne les perd presque point de vûë, interpretant son texte par raport aux difficultez qu'on proposoit alors, & qu'il étoit necessaire d'éclaircir au peuple.

Les Grecs étant fort subtils, la plûpart de leurs controverses rouloient sur la proprieté & la force des mots, que chaque party expliquoit à son avantage. C'est pourquoy ce savant Evêque s'arrête sur le mot *ἦν, étoit*, lequel étant appliqué au Verbe signifie son eternité. Τοῦτο τὸ, *ἦν*, ἐπὶ *Ibid.* λόγου ἐναι ἀϊδίως μόνον ἐστὶ δηλωτικόν. Il fait valoir ensuite cette autre expression, πρὸς τὸν Θεὸν, *avec Dieu*, comme si l'on prouvoit par là qu'il est éternel selon son hypostase, l'Evangeliste n'ayant pas dit *en Dieu*, mais *avec Dieu*. Οὐ γὰρ εἶπεν ἐν τῷ Θεῷ *ἦν*, ἀλλὰ

ἀλλὰ πρὸς τ Θεὸν λω. Il ajoûte au même lieu quelques autres preuves ſemblables, qu'on trouve dans la plûpart des Peres Grecs de ce tems là.

Il aporte au commencement de la IV. Homelie la difference qui eſt entre S. Jean & les autres Evangeliſtes, en ce que celuy-cy ne dit que deux mots de l'humanité de J. C. à l'entrée de ſon Evangile, & que les autres au contraire ne parlent d'autre choſe. Il étoit à craindre, ſelon luy, que quelques Chrêtiens n'euſſent point d'autres ſentimens de JESUS-CHRIST que ceux de Paul de Samoſate, & qu'ils ne le cruſſent un pur homme ſi S. Jean n'avoit parlé de ſa Divinité Il dit neanmoins que c'eſt une choſe digne d'admiration, que cet Evangeliſte tout élevé qu'il eſt n'ait pas negligé ce qui regarde ſon humanité, & que les autres Evangeliſtes qui avoient principalement en vûë ſa nature humaine, n'ayent pas paſſé entierement ſous ſilence ſa nature Divine. Ce qui s'eſt, dit-il, fait avec raiſon: car étant pouſſez d'un même eſprit ils ſont paroître une grande uniformité dans leurs diſcours. Ἐν γὰρ ἑνὶ τὸ πνεῦμα τὸ κινῶν πάσ ἁπάντων ψυχάς: διὸ καὶ πολλὴ

Hom. 4.

Ibid.

πρὸς τ ἐπαγγελίαν ἐπιδείξασθαι τ ἐμφόνιαν. Il ſemble avoir voulu prevenir par là tacitement les objections de quelques Heretiques, qui nioient que cet Evangile fût de S. Jean, parce qu'il avoit ſuivi un chemin different des autres. Il repete enſuite une bonne partie de ce qu'il a dit dans l'Homelie precedente ſur ces mots, *Au commencement étoit le Verbe* ... Il traitte au long la controverſe qui étoit entre les Catholiques & les Ariens ſur la Divinité du Verbe. Il oppoſe à ces Heretiques pluſieurs paſſages du Nouv. Teſtament qu'il accompagne de reflexions, leur montrant entre autres choſes, qu'on ne peut pas prouver que le Fils eſt inferieur au Pere, de ce que le mot de Θεός, *Dieu*, luy eſt appliqué ſans l'article ὁ. Il cite des paſſages formels de S. Paul, où le Pere eſt nommé ſimplement Θεός ſans cet article. Ce qu'il repete dans ſa V I. Homelie.

S. Chryſoſtôme a été obligé d'entrer dans ces diſcuſſions de Grammaire en parlant au peuple, parce qu'elles faiſoient la meilleure partie des diſputes de ſon tems. Il s'arrête dès le commencement de l'Homelie V. ſur une diverſité de ponctuation, jugeant qu'il faut lire

lire au Chap. 1. de S. Jean v. 3. *Sans le Verbe rien n'a été fait de ce qui a été fait*; au lieu que les Heretiques qui nioient la Divinité du Saint Esprit plaçoient le point après ces mots, *rien n'a eté fait sans luy*; & ils lisoient après cela, *ce qui a été fait étoit vie en luy*. Il condamne cette ponctuation comme absurde. Cependant si l'on remonte jusqu'aux premiers Ecrivains Ecclesiastiques, on trouvera, comme il a été remarqué ailleurs, qu'elle est autorisée par les plus anciens Peres & par les Gnostiques. Il a neanmoins eu raison de l'improuver, non seulement parce que les Heretiques de son tems en abusoient; mais parce qu'elle ne forme point un bon sens. Aussi celle qu'il apuye icy a-t-elle été la plus reçûë dans la suite, principalement parmi les Grecs. Hom. 5.

Son principal dessein étant d'établir la Divinité de J. C. & même la Trinité des personnes en Dieu contre les Sabelliens & quelques autres Heretiques, il ne s'arrête pas simplement à interpreter le texte de S. Jean, mais il prend de là occasion d'éclaircir plusieurs autres passages du N. T. qui prouvent la même chose. C'est pourquoy ces Homelies sont plûtôt des leçons, & des disputes de Theologie que de simples Homelies; ce qu'il fait neanmoins avec beaucoup de jugement. Il exhorte ses auditeurs à s'appliquer à la parole de Dieu, sans s'embarrasser de questions curieuses & même inutiles. Il deplore la misere de ceux qui s'y arrêtent, non seulement parce qu'ils recherchent des choses qu'ils ne peuvent trouver, mais aussi parce qu'ils s'opposent à Dieu, allant au delà des bornes qu'il leur a prescrites. Hom. 7.

Quand il explique le verset 9. du Chap. 1. de S. Jean, où il est dit que le Verbe *est la lumiere veritable qui éclaire tous les hommes*, il demande comment cela peut être vray, puis qu'il y a une infinité de personnes qui n'ont aucune connoissance de JESUS-CHRIST. Il répond que cela ne vient pas du defaut de cette lumiere, mais de la malice de ceux qui se sont privez de ce don. (*h*) La grace de l'Evangile, dit-il, a été Hom. 8.

(h) Ἡ μὲν γὰρ χάρις εἰς πάντας ἐκτέτακται, οὐκ Ἰουδαῖον, οὐκ Ἕλληνα, οὐ βάρβαρον, οὐ Σκύθην, οὐκ ἐλεύθερον, οὐ δοῦλον, οὐκ ἄνδρα, οὐ γυναῖκα, οὐ πενόμενον, οὐ νέον ὑποτρεφόμενον· πάντας δὲ ὁμοίως περιπεμπομένη καὶ μὴ τοὺς τυχόντας καλοῦσα πιστούς. Chrysost. Hom. 8. in Joann.

été donnée indifferemment & également à tout le monde ſans conſiderer la qualité des perſonnes, ſi c'étoient des Juifs, des Grecs, des barbares, des Scythes; s'ils étoient libres ou eſclaves, hommes ou femmes, jeunes ou vieux. Il reconnoît encore cette grace univerſelle dans ſa X. Homelie ſur ces
Joan. 1: 12. mots, *Il a donné à tous ceux qui l'ont reçû le pouvoir de devenir*
Hom. 10. *enfans de Dieu.* Il aſſûre que la foy & la grace du Saint Eſprit, ἡ δὲ πίστις καὶ χάρις, comprennent generalement tout le monde ſans aucune diſtinction. C'eſt par raport à cette grace univerſelle qu'on expli-
Hom. 18. quera la remarque qu'il a faite ſur les deux diſciples de Saint Jean, qui ſuivirent J. CHRIST que leur maître leur avoit montré. On lit dans l'Evange-
Jean. 1: 38. liſte, *Que* JESUS *s'étant retourné & voyant qu'ils le ſuivoient, il leur dit, que cherchez vous?* (i) Cela nous aprend, dit Chryſoſtôme, que Dieu ne previent pas nos volontez, mais que lors que nous commençons, & que nous voulons de nous-mêmes, il nous donne alors pluſieurs occaſions de nôtre ſalut.

Il ſouhaite avec beaucoup d'empreſſement dans l'Homelie II. que le peuple, avant que de venir l'entendre, liſe les Dimanches, ou même les Samedis les ſections de l'Evangile qu'il devoit expliquer; afin que chacun ayant examiné chez luy ce qu'il y a de difficile, puiſſe être en état de profiter de ſes explications, & y être plus attentif. Il n'en exemte pas même ceux qui aportoient pour excuſe leur pauvreté. Il leur demande s'ils Hom. 11. n'ont pas tous les inſtrumens neceſſaires à leur métier. Cependant, comme les livres écrits à la main coûtoient beaucoup, & qu'il ſe pouvoit faire qu'il y eût en effet de pauvres gens, qui n'euſſent pas de quoy acheter une Bible, il leur repreſente qu'ils peuvent aprendre toute l'Ecriture Sainte, en écoutant aſſidûment la lecture qu'on en faiſoit continuellement dans l'Egliſe. Il n'y a rien qu'il recommande ſi ſouvent dans ſes Homelies que cette lecture des Livres

(i) Ἐντεῦθεν παιδεύόμεθα ὅτι ὁ Θεὸς οὐ φθάνει τὰς βουλήσεις ἡμῶν τὰς ἀγαθὰς· ἀλλ' ὅταν ἡμεῖς ἀρξώμεθα, ὅταν τὸ θέλειν ἐπιδειξώμεθα, τότε καὶ αὐτὸς πολλὰς δίδωσιν ἡμῖν τῆς σωτηρίας τὰς ἀφορμάς. Id. Hom. 18. in Joann.

Hom. 32. Livres Sacrez. Il ſe plaint en un autre lieu de ce qu'il y avoit ſi peu de perſonnes qui en euſſent chez eux des Exemplaires, & que ceux qui en avoient les gardoient dans des armoires; leur principale application étant qu'ils fuſſent en beau parchemin, & en beaux caracteres. Il reprend la vanité ridicule des riches, qui n'avoient des Bibles que pour en regarder les lettres qui étoient d'or.

CHAPITRE XI.

Des Homelies de Saint Jean Chryſoſtôme ſur les Actes des Apôtres, & ſur l'Epitre de Saint Paul aux Romains.

Eraſme a douté que les Homelies que nous avons ſur les Actes des Apôtres, ſous le nom de S. Jean Chryſoſtôme, fuſſent veritablement de ce Pere. Tonſtal Evêque Anglois les luy ayant envoyées pour les mettre en Latin, parce qu'il en avoit dêjà traduit trois, ce Critique refuſa de paſſer outre. Il crut qu'elles ne pouvoient être de ce docte Pere, tant elles luy paroiſſoient abſurdes; *Cujus operæ me pœnituit cùm nihil viderem Chryſoſtomi . . . nihil unquam legi indoctius.* Il aſſûre la même choſe dans une autre lettre où il dit, *Reverendi Patris Tunſtalli nunc receperam commentarios in Acta Apoſtolica abſoluturus quod deerat, plus illius judicio tribuens quàm meo. Verùm hic idem guſtus qui prius, fecit ut ab inſtituto deſiſterem.*

Eraſm. Epiſt. ad Cuth. Tonſtal.

Id. Er. Epiſt. ad Germ. Brix. Epiſt lib. 25. Epiſt. 23. an. 1530.

Mais les Grecs, qui ont été plus capables qu'Eraſme de juger du ſtile de S. Chryſoſtôme, n'ont jamais douté que cet ouvrage ne fût de luy. Photius qui avoit lu 50. de ces Homelies, les prefere pour ce qui eſt de l'élegance du ſtile, à celles qui ſont ſur la Geneſe. Il y a de plus dans la Bibliotheque du Roy une chaîne de ſcolies Grecques ſur les Actes des Apôtres, qui a pour le moins 500. ans d'antiquité, où l'on trouve preſque mot pour mot une partie de cet ouvrage ſous le nom de Saint Chryſoſtôme; enſorte qu'il n'y a aucune difficulté là-deſſus parmi eux. On peut joindre à tous ces témoignages celuy de Caſſiodore, qui a pris le ſoin de faire traduire ces Homelies, qu'il compte au nombre de 55. & qu'il avoit partagées en deux volumes. *In Actibus Apoſtolorum S. Joannis Epiſcopi Conſtantinopolitani in Græco ſermone commenta reperimus, quæ*

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2398.

Caſſiodo. Inſtit. Div. c. 9.

quæ amici noſtri in duobus codicibus 55. homiliis juvante Domino transtulerunt. De plus Jaques de Billi qui ne voyoit aucune ſolidité dans les raiſons d'Eraſme, luy a oppoſé l'autorité de S. Jean de Damas, qui a cité il y a plus de huit cens ans ce Commentaire dans les livres de la foy Orthodoxe. *Quis enim*, dit ce docte Abbé, *non multò potius ei (Damaſceno) fidem habendam putet qui ante ſeptingentos annos ex eo libro teſtimonium producens, Chryſoſtomum auctorem aperte vocat, quàm ei qui nihil præter mera ſomnia, hoc eſt opiniones nulla ſolida ratione nixas affert.* Il avoüe que cet éloquent Evêque s'étend bien moins ſur le texte de l'Ecriture dans cet ouvrage, que dans ſes autres Commentaires, & qu'il n'y eſt pas ſi exact. Mais après avoir conſulté l'original Grec qui n'étoit pas alors imprimé, il y reconnut la phraſe & l'eſprit de S. Chryſoſtôme. *Tametſi Chryſoſtomus illic in interpretando Scripturæ contextu brevior aliquanto, minusque accuratus quam pro ſuo more ſit; tamen & phraſis ipſa & locorum communium tractandorum ratio, atque adeo ſpiritus ille qui in omnibus Chryſoſtomi ſcriptis viget, plane hunc librum ei aſſerunt.*

Damaſc. l. 3. Orthod. fid. c. 15.

Jac. Bill. lib. 1. Sacr. obſerv. c. 9.

On ne peut douter en effet que ſon ſtile & ſes manieres n'y ſoient fort negligées. C'eſt ce qui a fait juger à Nobilius qu'il (*a*) ne l'a pas écrit dans l'état qu'il eſt preſentement; mais que c'eſt un recueil mal couſu de quelques Copiſtes, qui ont mis par écrit du mieux qu'ils ont pu ce qu'ils avoient entendu. Il eſt vray qu'une partie de ces Homelies reſſemble plûtôt à des extraits, qu'à des diſcours prononcez tout d'une ſuite. Et ce qui pourroit encore apuyer ce ſentiment, c'eſt que les Homelies de Saint Chryſoſtôme que nous avons ne ſont pas toutes de ſa main, y en ayant quelques-unes qui ne ſont que de ſimples recueils. Il ſe peut faire neanmoins que celles dont il eſt icy queſtion ſoient entierement de luy; ſi ſes penſées ſont moins liées que dans ſes autres ouvrages, &

Flamin. Nobil. Obſerv. in Chryſ.

(a) *Omninò autem hi Commentarii in Acta parum explere animum lectoris poſſunt: ſcatent enim mendis, ſuntque ex variis ut puto librariorum ſcriptis Chryſoſtomi oramis ſententias quoquo modo poterant excipientium malè coagmentati.* Nobil. Obſerv. in Chryſoſt.

& s'il eſt même quelquefois moins exact, c'eſt qu'il étoit alors plus occupé, & qu'il en a peut-être prononcé quelques-unes ſur le champ, & ſans s'être preparé. Savil qui avoit examiné ce qui a été dit ſur ce ſujet, aſſûre que tout cela ne fait pas aſſez d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour les ôter à leur veritable auteur. *Quæ tamen omnia eam vim non habent, ut mihi vel tantillum perſuadeant γνήσιον hunc fœtum, etſi minus fortaſſe ὠρεῖον à γνησίῳ patre abjudicare.* Il ajoûte qu'il y a de certaines expreſſions, des formes d'interrogation, & pluſieurs autres choſes qui ſont particulieres à S. Chryſoſtôme, leſquelles ont été remarquées par Sixte de Sienne, & par Eraſme même. Auſſi n'avoit-on formé aucunes difficultez là-deſſus avant Eraſme, dont la Critique n'eſt ſouvent fondée que ſur de ſimples conjectures.

Henr. Savil. Præf. Notar. in Chryſ. Comm. in Acta Apoſt.

S. Chryſoſtôme nous aprend dès le commencement de ſon Commentaire ſur les Actes, que ce Livre étoit ſi negligé de ſon tems, que bien des gens n'en avoient point entendu parler. (*b*) Il contient cependant, comme il le remarque, des points de nôtre créance, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs expliquez avec netteté: outre que ſans cet ouvrage ce qui fait le principal de nôtre ſalut, tant pour le dogme que pour les mœurs, ſeroit demeuré caché & dans l'obſcurité.

Chryſ. Homil. 1. in Acta Apoſt.

Comme il y avoit alors de grandes diſputes ſur la Divinité de JESUS-CHRIST, & qu'il n'en eſt preſque point parlé dans les Actes, il previent l'objection qu'on pouvoit faire ſur cela. Il raporte ce ſilence à la ſage conduite des Apôtres, qui ſe ſont accommodez à la foibleſſe de leurs auditeurs. Il juge que c'eſt pour cette raiſon qu'ils ont dit peu de choſes de ſa Divinité, & qu'ils ſe ſont au contraire fort étendus ſur ſa nature humaine, ſur ſa mort, ſur ſa reſurrection, & ſur ſon aſcenſion. Il ajoûte qu'ils ont imité leur Maître, qui s'eſt principalement appliqué à prouver aux Juifs ſa miſſion; que S. Luc à

Ibid.

(b) Ἔστι δὲ καὶ δόγματα ἐντοῦθα εὑρεῖν, ἅπερ εἰμὶ τοῦτο τοῦ βιβλίου, οὐδενὶ σαφῶς οὕτω γνώριμα ὄντα· ἀλλὰ τὸ κεφάλαιον τῆς σωτηρίας ἡμῶν ἀπηκρίβωτο καὶ ἄδηλον ἦν, καὶ βίου, καὶ δόγματος ἕνεκεν. Chryſoſt. Hom. 1. in Acta Apoſt.

ſon imitation s'eſt propoſé de montrer qu'il étoit reſſuſcité, & qu'il étoit retourné vers celuy qui l'avoit envoyé. Il juge qu'il étoit neceſſaire qu'il commençât ſon hiſtoire par là, & qu'il montât peu à peu à de plus grandes choſes.

Il produit de plus pour exemple S. Paul, lequel prêchant J. CHRIST dans Athenes, ne luy donne que le ſimple nom d'homme, & cela avec raiſon, parce qu'on ne l'auroit pas écouté s'il avoit prêché qu'il étoit Dieu, & égal à ſon Pere, ayant été luy-même *Ibid.* mal-traitté par les Juifs, pour avoir pris cette qualité. Enfin il s'apuye fortement ſur cette prudence, que les anciens Peres ont nommée œconomie, & qui doit ſervir d'exemple à ceux qui prêchent l'Evangile aux infidéles, puis que J. CHRIST même l'a miſe en pratique à l'égard de ſes Diſciples, lors qu'il *Joan.* 16. 12. leur dit, *J'ay beaucoup d'autres choſes à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter preſentement.* Il n'y a rien de plus à propos que ces petites digreſſions de S. Chryſoſtôme, qui a été un grand maître dans l'art de perſuader. Il s'agiſſoit de fortifier le peuple dans la creance de l'Egliſe, & d'ôter de ſon eſprit tout ce qui pouvoit l'en detourner.

Il vient après ce long exorde à l'interpretation de ſon texte. Il previent d'abord, ſelon ſa coutume, une objection qu'on luy pouvoit faire ſur ce livre, comme ſi c'eût été une pure hiſtoire, qui n'eût eu rien de Divin ou d'inſpiré. Il obſerve que le Theophile dont il eſt fait mention en ce lieu, eſt le même que celuy à qui il a adreſſé ſon Evangile; & que s'il l'avoit bien cru lors qu'il n'a raporté que ce qu'il avoit apris des autres, il le devoit à plus forte raiſon croire dans cette hiſtoire, où il parle de ce qu'il avoit vû & entendu luy-même. Mais quoy, ajoûte-t-il, cet ouvrage n'eſt donc qu'une pure narration, qui n'a rien de l'eſprit de Dieu? Τί ἂν εἰπῇς; ἰσοτέλεια μόνον τὸ πρᾶγμά ἐστι καὶ πνεύματος ἄμοιρος ὁ λόγος; Nullement: car ceux de qui S. Luc avoit apris ce qu'il a écrit dans ſon Evangile avoient l'eſprit de Dieu.

On faiſoit apparemment en ces tems-là les mêmes difficultez, qu'on fait aujourdhuy ſur l'inſpiration des Livres Sacrez. Il y en avoit qui ne pouvoient concevoir qu'un auteur pût être inſpiré, quand il écrivoit

voit ce qu'il avoit vû, ou ce qu'il avoit apris de temoins fidéles. Pourquoy, objectoit-on à S. Chryſoſtôme, ne s'eſt-il pas plûtôt ſervi de cette expreſſion, *comme nous avons apris de ceux qui avoient l'Eſprit de Dieu*, que de cette autre, *de ceux qui ont vû ces choſes de leurs propres yeux?* A quoy il répond, qu'il n'y a rien qui puiſſe mieux perſuader la verité d'un fait, que lors qu'on aſſûre qu'on l'a apris de ceux qui en ont été les temoins oculaires. Il montre par des exemples que les autres Apôtres ont parlé de la même maniere, comme lors que S. Jean dit, *Je l'ay vû, & j'ay rendu temoignage que c'eſt luy qui eſt le Fils de Dieu*; & en un autre endroit de cet Evangile JESUS-CHRIST dit à ſes Diſciples, *Vous rendrez témoignage de moy, parce que vous êtes des le commencement avec moy.*

Jean. 1: 34.

Jean. 15: 27.

Il a remarqué ſur ces mots, *Jean a batiſé dans l'eau, mais vous ſerez batiſez dans le S. Eſprit*, qu'il n'a pas dit, *je vous batiſe*, mais, *vous ſerez batiſez*; nous aprenant que nous devons parler de nous-mêmes avec modeſtie, οὐκ εἶπεν ὑμᾶς δὲ ἐγὼ βαπτίζω ἐν πνεύματι ἁγίῳ· ἀλλὰ βαπτισθήσεσθε. Les Grecs, & même tous les Orientaux, ont conſervé dans leurs Rituels cette forme de batiſer, *Un tel eſt batiſé*, qui eſt en effet plus modeſte que celle-cy des Latins, *Je vous batiſe.*

Act. 1: 5.

Dans l'Homelie III. où il explique le diſcours que S. Pierre prononça en preſence des autres Diſciples, il dit que cet Apôtre (c) étant le plus chaud & le plus zelé, étant celuy à qui JESUS-CHRIST avoit confié ſon troupeau, & le premier de tous, parle auſſi toûjours le premier. Il loüe au même endroit la ſageſſe & la moderation de S. Pierre, qui en faiſant mention de Judas ne le charge point d'injures, ſe contentant de raporter ſimplement le fait comme il s'étoit paſſé. Il repreſente de plus à ſes auditeurs la modeſtie de S. Jaques, qui garde le ſilence bien qu'il fût Evêque de Jeruſalem. Αὐτὸς ἔλαθε τὴν ἐπισκοπὴν τὴν ἐν Ἱεροσολύμοις, καὶ ὅμως πόσην ἐδείξατο ἐπιείκειαν.

Hom. 3. in Act.

Ibid.

Cet ouvrage eſt tout rempli de belles reflexions. Comme c'eſt une hiſtoire où il y a peu

(c) Καὶ ὡς θερμὸς, καὶ ὡς ἐμπιστευθεὶς τὸ ποίμνιον, καὶ ὡς ὁ χορὸς πάντων ἀεὶ πάντων ἄρχειν ὁ λέγων. Id. Chryſoſt. Hom. 3.

peu de difficultez pour ce qui eſt du ſens literal, il ſe jette le plus ſouvent ſur des moralitez. Quand il vient, par exemple, dans cette même Homelie à l'élection de Matthias, qui fut aſſocié au College des Apôtres, il ne manque pas de dire quelque choſe de l'élection des Evêques, & de leur devoir. Il croit qu'il y en a peu de ſauvez, parce que cette charge demande une grande ame, ὅτι μεγάλης τὸ πρᾶγμα δεῖται ψυχῆς. Il paroît de *Ibid.* ſon diſcours qu'on leur rendoit de grands honneurs à la Cour, où ils avoient le pas devant les perſonnes les plus qualifiées. Il décrit en peu de mots, mais avec beaucoup de force, les brigues qu'on faiſoit pour parvenir à ces dignitez. Voyez, dit-il, ce qui eſt arrivé à Simon : car qu'importe que vous ne donniez point d'argent, ſi au lieu d'argent vous employez la flatterie, la ruſe, & toute ſorte d'artifices.

Hom. 4. Il fait dans ſa IV. Homelie une digreſſion qui n'eſt guere à propos, comparant S. Pierre avec Platon. Il y montre que la Philoſophie de ce dernier eſt inutile, & même ridi- *Hom. 5.* cule. Il dit à la fin de l'Homelie ſuivante, que l'Ecriture Sainte eſt venuë à la connoiſſance de toutes les nations; qu'elle eſt parvenuë juſques aux Indes & juſques dans l'Eſpagne, & enfin juſqu'aux dernieres extremitez de la terre; qu'il n'y a perſonne qui ne l'ait entenduë, à moins qu'il n'y ait de ſa faute, οὐδεὶς ἀνήκοος ἐστὶν, πλὴν εἰ μὴ αὐθαίρετος τῆς εἰκαίας ῥᾳθυμίας.

Ces Homelies étant remplies de digreſſions on y trouve peu de choſes conſiderables, pour ce qui eſt de l'explication du texte de S. Luc; mais on y aprend pluſieurs faits qui regardent la diſcipline & les coutumes de l'Egliſe. L'on voit, par exemple, dans l'Homelie 19. de quelle maniere *Hom. 19.* on liſoit en ces tems-là l'Ecriture Sainte dans les Egliſes. Il parle dans la 21. des offran- *Hom. 21.* des & des prieres qu'on faiſoit pour les morts. Il nous y inſtruit de ce qui s'obſervoit à cette occaſion dans la Liturgie, & nous jugeons par là que ce qui ſe pratique aujourdhuy parmi nous eſt très-ancien.

Il repreſente dans l'Homelie 33. un homme qui voulant faire profeſſion de la Religion Chrêtienne, ſe trouve fort embarraſſé ſur le party qu'il doit prendre, à cauſe des differentes Sectes

Sectes qui étoient alors parmi les Chrêtiens. Quels (*d*) sentimens suivrai-je? dit cet homme, à quoy m'attacherai-je? Chacun dit qu'il a la verité de son côté. Je ne say à qui je dois croire, parce que j'ignore entierement l'Ecriture, & les differens partis pretendent tous qu'elle leur est favorable. Saint Chrysostôme ne renvoye pas cet homme à l'autorité de l'Eglise, parce que chaque Secte pretendoit être la veritable Eglise: mais il tire un grand
Hom. 33. préjugé en sa faveur, de ce que celuy qui vouloit embrasser le Christianisme se soûmettoit à l'Ecriture Sainte, qu'il prenoit pour sa regle. De s'en raporter, dit-il, aux raisonnemens, c'est se mettre dans un grand embarras: & en effet la raison seule ne peut pas nous determiner entierement. Lors qu'il s'agit de preferer la veritable Religion à la fausse, il faut supposer une revelation. C'est pourquoy il ajoûte, que si nous croyons à l'Ecriture qui est simple & veritable, il sera facile de faire ce discernement, sur tout si l'on a de l'esprit & du jugement: car alors on ne croit pas legerement à tout ce qu'on entend dire. Il a aussi recours à quelques marques exterieures, qui servent à discerner les Sectaires d'avec les Orthodoxes. (*e*) Ceux-là, dit- *Ibid.*
il, portent les noms des Chefs de leurs Sectes; au lieu que les Catholiques ne prennent le nom d'aucun homme en particulier, se contentant du nom general de leur creance. Ils n'ont point de chefs comme les Marcionites, les Manichéens, les Ariens, & les autres Heretiques. Nous n'avons point, ajoûte-t-il, de Docteurs sur la terre qui soient nos chefs: nous n'avons que JESUS-CHRIST seul dans le Ciel, οὐκ ἔχομεν διδασκάλους ἐπὶ τῆς γῆς, μὴ γένοιτο· ἕνα ἔχομεν ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

Il n'a pas cru que Saint Paul fût inspiré dans toutes ses paroles, & dans tous ses raisonnemens, quand il explique cet endroit des Actes, où il est dit *Act.* 23. 6.
que cet Apôtre mit de la dissension entre les Pharisiens & les Sad-

(d) Εἰ γὰρ ἀπὸ γραφῶν λέγομεν πιστεύειν· οὕτω γὰρ ἀσταὶ καὶ ἀληθῶς, ἵνα κελεύσω σοι τὸ κρινόμενον. Id. Hom. 33. in Act.

(e) Ἐκεῖνοι ἔχουσί τινας ἀφ' ὧν καλοῦνται, αἵτινες δὲ αἱρετιάρχαι δηλονότι τὸ ὄνομα, καὶ ἑκάστη αἵρεσις ὁμοίως· παρ' ἡμῖν δὲ οὐδεὶς ἔδωκεν ἡμῖν ὄνομα, ἢ ἡ πίστις αὕτη. Ibid.

Sadducéens, ayant temoigné dans leur assemblée qu'il étoit Pharisien. Il assûre que Saint Paul (f) raisonne en ce lieu-là, & en quelques autres à la maniere des hommes, & que la grace ou l'Esprit de Dieu ne l'accompagne pas dans tous ses discours; mais qu'il luy a été permis d'avancer quelque chose de luy-même.

Comm. de S. Chrysost. sur les Epitres de S. Paul.

S. Chrysostôme est tout autre dans ses Commentaires sur les Epitres de S. Paul, que sur les Actes. Il avoit fait une étude particuliere des Livres de cet Apôtre. Toute l'Eglise Grecque, ou plûtôt toute l'Eglise Orientale le suit exactement. Si sa doctrine ne paroît pas toûjours orthodoxe à quelques Theologiens, qui croyent qu'il aproche quelquefois des sentimens de Pelage, on doit considerer que lors qu'il a écrit ses Commentaires, le Pelagianisme n'étoit point encore dans le monde. Il a combattu avec force les Heretiques de son tems, & il ne s'est jamais éloigné de la doctrine des anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

La Préface qui est au devant de ses Homelies sur l'Epître aux Romains, regarde en general toutes les Epîtres de S. Paul. Il y marque avec soin l'ordre de ces Epîtres, & le tems auquel elles ont été écrites. Comme une recherche si exacte pouvoit paroître à quelques-uns plus curieuse qu'utile, il prévient cette objection, assûrant que la connoissance du tems où chaque Epître a été écrite sert à l'éclaircissement de plusieurs difficultez, Σωπλεῖ γὰρ ἡμῖν πρὸς τὸ ζητούμενα ὑ μικρὸν ὁ τ ἐπιστολῶν χρόνος. *Chrysost. Proem. in Epist. ad Rom.*

Il vient après cela à l'interpretation de cette Epître, s'arrêtant sur chaque mot de son texte qu'il explique avec netteté. Il ne se jette point, comme font plusieurs Peres, sur des allegories ou sur des sens éloignez; mais après avoir exposé le sens literal il ajoûte ordinairement des reflexions, qui semblent naître de la matiere qu'il traite, tant il les applique judicieusement. Il aprend par ce moyen à ses auditeurs la Theologie de Saint Paul, & il leur insinuë en même tems les principales veritez de la Religion. Ayant trouvé

(f) Ἀνθρωπίνως διαλέγεται, καὶ ὑ πανταχοῦ τ χάριν ἐπιλαύει· ἀλλὰ ἔνα παρ' ἑαυτῦ τὸ συγχωρεῖσθαι εἰσφέρ ν. Id. in Act. 23: 6.

vé de l'obſcurité ſur ces mots,
Rom. 1: 4. Τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ Θεοῦ ἐν δυνάμει . . . il les examine tous en particulier. Son interpretation, qui a été ſuivie des autres Commentateurs Grecs, n'a rien d'embarraſſé; au lieu que pluſieurs de nos Theologiens liſant dans la Verſion Vulgate, *Qui prædeſtinatus eſt Filius Dei*, forment de grandes difficultez ſur la prédeſtination du Fils de Dieu. Il remarque
Ibid. v. 5. ſur ces autres mots, εἰς ὑπακοὴν, *afin qu'ils obeïſſent*, que les Apôtres témoignent qu'ils n'ont pas été envoyez συλλογίζεσθαι, *pour diſputer*, mais ſimplement pour annoncer les veritez qui leur ont été confiées, ſans y rien ajoûter. Οἱ γὰρ ἀπόστολοι διὰ τοῦτο ἐπέμφθησαν, ἵνα ἁπλῶς ἡμῖν κήρυσσωσιν, οὐχ ἵνα συνθήκην τινὰ ποιῶνται.

Les Ariens qui pretendoient que le Fils de Dieu n'avoit été que le miniſtre & l'inſtrument de ſon Pere dans la creation du monde, mettoient de la difference entre les prépoſitions ἀπὸ & διὰ, la premiere convenant, ſelon eux, au Pere, & la ſeconde au Fils. Chryſoſtôme leur fait voir que S. Paul a ignoré ces ſortes de ſubtilitez. Il obſerve ſur ces mots,
Ibid. v. 7. *La grace & la paix vous ſoient données par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur* JESUS-CHRIST, que la prépoſition ἀπὸ qui eſt dans le Grec, tombe en cet endroit également ſur le Pere & ſur le Fils, Ἰδοὺ ἐνταῦθα τὸ, ἀπὸ, κοινόν ἐστι πατρὸς καὶ υἱοῦ; que c'eſt la même choſe que ſi l'Apôtre avoit dit, ἐξ οὗ, *duquel*, & qu'il ne s'eſt pas ſervi de cette expreſſion, Ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς διὰ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, *de la part du Pere par nôtre Seigneur* J. CHRIST. Il combat ſouvent ces Heretiques, même ſans les nommer; comme lors qu'il explique ces paroles, *Vôtre foy eſt annoncée* Ibid. v. 8. *dans tout le monde*, il fait remarquer à ſes auditeurs que S. Paul a dit vôtre foy, & non pas des diſputes de mots & des ſyllogiſmes: Ἡ πίστις, οὐχὶ αἱ λεγομαχίαι, οὐ συζητήσεις, οὐδὲ οἱ συλλογισμοί. Il a indiqué par là les Ariens, qui avoient rempli la Religion de ſubtilitez de Grammaire & de Dialectique. Homil. 2.

La plûpart des nouveaux Interpretes n'ont point entendu ces autres paroles de S. Paul, ὯΙ λατρεύω ἐν τῷ πνεύματί μου, Ibid. v. 9. *auquel je ſers en mon eſprit*. Ils ont reſtreint le verbe λατρεύω au culte qu'on rend à Dieu, au lieu que cet Apôtre l'applique à ſon employ, qui

étoit de prêcher l'Evangile. C'eſt le ſens que S. Chryſoſtôme donne icy à ce verbe, qu'il interprete par λατρεύω & δουλεύω ; ce que l'Auteur de la Vulgate a très-bien exprimé par *ſervio*, *je ſers*. Il marque de plus en particulier les differens ſervices ſpirituels, que les Miniſtres de l'Evangile rendoient à Dieu en faiſant leurs fonctions. (g) Etienne, par exemple, ſervoit Dieu dans le ſoin qu'il prenoit des veuves ; un autre en prêchant l'Evangile ; & c'eſt de cette maniere qu'il eſt dit icy que S. Paul ſervoit Dieu. La grace de l'Evangile regardant également tout le monde, & le Juif n'étant pas preferé au Gentil, il demande pourquoy l'Apôtre s'eſt ſervi de cette expreſſion, *Premierement au Juif, & puis au Gentil*, puis qu'il dit ailleurs que Dieu n'a égard ni aux circoncis, ni aux incirconcis. Il répond à cette difficulté, que les Juifs pour être nommez les premiers n'ont pas reçû une plus grande grace que les Gentils ; mais qu'ils ont été ſeulement les premiers pour le tems.

Ibid. v. 16.

Saint Auguſtin & un grand nombre de Theologiens après luy, ont formé pluſieurs queſtions ſubtiles à l'occaſion de ces mots de S. Paul, *Dieu les a livrez aux deſirs de leur cœur*. Mais S. Chryſoſtôme les a évitées, en remarquant que le verbe Grec παρέδωκεν ; *a livré*, ne ſignifie autre choſe en ce lieu-là, que *a permis qu'ils fuſſent livrez*, Τὸ δὲ παρέδωκεν ἐντεῦθεν ἔοικεν εἶναι. Ce qu'il explique par la comparaiſon d'un General d'armée, qui ſe retirant dans le plus fort du combat livre ſes ſoldats aux ennemis, ſans faire autre choſe que de ne les pas ſecourir. Il en eſt de même de Dieu, qui ſe retire de ceux qui l'ont abandonné.

Ibid. v. 24. Hom. 3.

Ce docte Commentateur ſans être préyenu de ſes propres idées, s'attache à ſuivre autant qu'il luy eſt poſſible les raiſonnemens de S. Paul, qui ne ſont pas toûjours clairs. Cela paroît dans l'interpretation qu'il donne à ces paroles, *Si Abraham a été juſtifié par ſes œuvres, il a de quoy ſe glorifier, mais non pas devant Dieu*. L'Apôtre ne nie pas que

Rom. 4. 1.

(g) Οἱ μὲν ἀπὸ τῆς Στεφάνου ἐν τῇ τῶν χηρῶν προστασίᾳ ἐδούλευον τῷ Θεῷ· ἄλλος ἐν τῇ τοῦ λόγου διδασκαλίᾳ, ὃν καὶ ὁ Παῦλος λειτουργὸν, ἐν τῷ κηρύγματα εὐαγγελίζεσθαι λατρεύειν. Chryſ. Hom. 2. in Epiſt. ad Rom.

que les œuvres de ce Patriarche n'ayent été agreables à Dieu ; mais comme les Juifs s'apuyoient sur ses œuvres, & en particulier sur sa circoncision, il leur prouve que c'est principalement sa foy qu'on doit considerer. Le fort du raisonnement de S. Paul, selon S. Chrysostôme, consiste
Hom. 8. en ce qu'il donne un sens tout contraire à ce qui étoit en question. Il s'agit des Juifs qui tiroient de la vanité de leur Loy, & de ce qu'ils étoient circoncis comme leur Patriarche Abraham. Il leur fait voir que la principale gloire de ce Patriarche ne vient pas de ses œuvres, mais de sa foy, parce que nos œuvres regardent nôtre propre travail, au lieu que par nôtre foy nous glorifions Dieu. S. Chrysostôme ne s'éloignant point de son Auteur qu'il a toûjours devant les yeux, reconnoît avec luy que la Circoncision n'est qu'un pur signe, ou marque de la justice d'Abraham. En quoy il est conforme à tous les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont été avant luy.

Il paroît entendre plûtôt de la peine dûë au peché, c'est-à-dire de la mort, que du peché même, ces paroles de S. Paul, *Comme le peché est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché : ainsi la mort est aussi passée dans tous les hommes, tous ayant peché dans ce seul homme.* Que (*h*) signifie, dit-il, *en qui tous ont peché ?* C'est-à-dire que depuis qu'Adam est tombé, ceux aussi qui n'ont point mangé du fruit defendu sont devenus tous sujets à la mort depuis ce tems-là. Il est à-propos de remarquer contre Erasme, qui a été suivi en cela par Cajetan, & par plusieurs autres Interpretes, que S. Chrysostôme n'a pas cru que la prépositon ἐπὶ fût causale en ce lieu-là. Il y a d'autres endroits du Nouveau Testament où elle est mise pour ὅτι : & ainsi l'Auteur de la Vulgate l'a fort bien traduite par *in quo*. On ne doit pas neanmoins traiter de Pelagiens ceux qui traduisent en ce lieu-cy *quatenus*, ou *quia*. Les Docteurs de Geneve, qui ne peuvent pas être suspects en cette rencontre, ont mis dans leur Version

Rom. 5. 12.

Hom. 10.

(h) Τί δέ ἐστιν ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον ; ἐκείνου πειράθω, ἐξ οὗ μὴ φαγόντες ὅτε ἦν ξύλον, γεγόνασιν ἐξ ἐκείνου πάντες θνητοί. Id. Hom. 10.

Françoiſe, *parce que tous ont peché*, & ont renvoyé à la marge l'autre interpretation, qu'ils ont cru être moins naturelle. On lit auſſi dans le texte de la Verſion Eſpagnole de François Enzinas, *por que todos peccaron*, & à la marge, ἐφ' ᾧ, *in quo*, *quia*, *quandoquidem*, *eo quòd*, *por que*, *pues que*; marquant par là que le mot Grec eſt ambigu, & qu'il peut être traduit à la lettre de toutes ces differentes manieres.

Comme ces paroles de S. Paul, *La Loy eſt ſurvenuë*, *afin que le peché s'accrût*, ſemblent avoir quelque choſe de dur, il les adoucit dans ſon interpretation. Il dit que ἵνα n'eſt pas en cet endroit une particule cauſale, mais qu'elle marque ſimplement ce qui devoit arriver. Car la Loy, ajoûte-t-il, n'a pas été donnée pour multiplier le peché, mais plûtôt pour le diminuer & pour l'ôter. S'il eſt arrivé autrement, on ne doit pas l'attribuer à la Loy, mais à la pareſſe, ou à la foibleſſe de ceux qui l'ont reçuë. Il obſerve en même tems que S. Paul ne s'eſt pas ſervi du verbe ἐδόθη, *a été donnée*, mais de παρεισῆλθε, *eſt ſurvenuë*; pour montrer que l'uſage de la Loy étoit paſſager, πρόσκαιρον αὐτὸ δεικνὺς τ χρείαν ἔσαν.

Ibid. v. 20.

Ead. Hom. 10.

Il trouve deux ſortes de morts dans ces paroles de Saint Paul, *Si nous avons été faits une même plante avec* JESUS-CHRIST *en la reſſemblance de ſa mort, nous le ſerons auſſi en la reſſemblance de ſa reſurrection.* La premiere nous vient de JESUS-CHRIST dans le batême, & l'autre vient des bonnes actions que nous faiſons enſuite. Car (i) c'eſt, dit-il, un pur effet de ſa grace, que nos premiers pechez ayent été enſevelis; mais que nous demeurions morts au peché après nôtre Batême, cela vient de nous, bien qu'il ſoit conſtant que nous recevons auſſi de Dieu en cela même de très-grands ſecours. Il inſiſte ſur le mot de σύμφυτοι, dont l'Apôtre s'eſt ſervi, & qui eſt exprimé à la lettre dans la Vulgate par *complantati*. S. Paul a voulu, ſelon luy, nous marquer par le mot de *plante* le fruit

Rom. 6. 5.

Hom. 11.

(i) Τὸ μὲν γὰρ πεφυῶσι τὰ παρέπεσε ἁμαρτήματα, τ αὐτὸ γέγονε δωρεᾶς· τὸ δὲ μὴ τὸ βάπτισμα μεῖναι νεκρὸς τῇ ἁμαρτίᾳ, τ ἡμετέρας δεῖ γνώσθαι ἔργον αὐτοῦ, εἰ καὶ τὰ μάλιστα πολλὴ καὶ ἐνταῦθα τ Θεὸν ὁρῶμεν βοηθοῦντα ἡμῖν. Id. Hom. 11.

Ibid. fruit qui en provient, Τῷ τὸ φυτίας ἐνόμαι τὸ ὃν πιότης καρπὸν ἡμῖν αἰνιξάμθρ.

Comme il ſe repreſente ſouvent l'hereſie des Manichéens, il adoucit le plus qu'il luy eſt poſſible les expreſſions qui ſemblent nuire au libre arbitre. On pourroit croire, par exemple, en liſant ces paroles, *La ſageſſe de la chair eſt inimitié contre Dieu: car elle n'eſt pas ſoumiſe à la Loy de Dieu, & ne le peut être*, qu'il eſt impoſſible que les méchans faſſent le bien. C'eſt pourquoy il avertit ſes auditeurs de ne ſe point troubler lors qu'ils entendent ces mots, *elle ne le peut être*, Μὴ θορυβηθῇς ἀκούων, ἀδὲ γὰρ δύναται. Il leur donne l'exemple des plus grands pecheurs, qui ayant abandonné leurs pechez ſont retournez à Dieu. Saint Paul, dit-il, n'aſſûre pas qu'il eſt impoſſible que celuy qui eſt méchant devienne homme de bien; mais qu'il ne ſe peut pas faire, que le méchant qui perſevere dans ſa malice ſe ſoumette à Dieu. Qu'au reſte il eſt facile qu'en changeant ſes mœurs, il luy devienne ſoumis & homme de bien. Il n'y a rien que nous ne puiſſions faire dans la Loy Evangelique, ſi nous voulons nous ſervir de la grace qui ſe preſente à nous, Εἰ τὸ δὲ πρόμαι θ· ἁπλάθεις βοηθείας. Nôtre liberté n'étant nullement contrainte par le don de Dieu, il eſt toûjours en nôtre pouvoir de faire le bien ou le mal, Ἐν σοὶ λειπόν ἐστι καὶ τοῦτο γνέσθαι καλεῖνο.

Rom. 8: 7.

Hom. 13.

Il obſerve ſur ces autres mots du même Chapitre, *Tous ceux qui ſont conduits par l'Eſprit de Dieu ſont enfans de Dieu*, que l'Apôtre n'a pas dit ſimplement, *ceux qui vivent par l'Eſprit de Dieu*; mais *ceux qui ſont conduits*: pour nous aprendre que cet Eſprit eſt le maître, & qu'il nous gouverne comme un pilote gouverne ſon navire, enſorte que nôtre ame luy ſoit ſoumiſe.

Ibid. v. 14.

Hom. 14.

Il trouve ces paroles obſcures, *L'Eſprit luy-même prie pour nous par des gemiſſemens qui ne peuvent s'exprimer.* Cette obſcurité vient, ſelon luy, de ce qu'il ſe faiſoit en ces tems-là pluſieurs miracles, qui ne ſe faiſoient plus de ſon tems. Il remonte juſqu'à la ſource, pour connoître les differens dons que Dieu accordoit à ceux qui étoient batiſez. Ces dons, comme il le remarque, ſe nommoient auſſi πνεύματα, *eſprits*. Après avoir raporté ceux dont S. Paul a parlé dans ſa I. Epître aux Corinthiens,

Ibid. v. 16.

Ead. Hom. 14.

il ajoûte, (k) qu'il y avoit auſſi un don de priere, qui étoit ſemblablement appellé eſprit, & que celuy qui avoit reçu ce don prioit pour tout le peuple; que ce qui eſt nommé icy eſprit eſt ce don, & l'ame qui recevoit ce don, & qui prioit Dieu en gemiſſant. On peut juger de cela ſeul, avec quel ſoin S. Chryſoſtôme s'eſt appliqué au ſens literal de Saint Paul. Il interprete doctement & ſur le même pied ces autres mots qui ſuivent, *Celuy qui ſonde les cœurs connoit le deſir de l'eſprit*, c'eſt-à-dire, ſelon luy, de l'homme ſpirituel, qui prie pour les ſaints conformément à la volonté Dieu. Il obſerve de plus que le mot κατὰ Θεὸν, *ſelon Dieu*, ſignifie en ce lieu, τὰ δοκοῦντα τῷ Θεῷ, *ce qui plaît à Dieu*.

Ibid. v. 27.

Il faut cependant avoüer, que la crainte qu'il a eüe de favoriſer les ſentimens des Heretiques, l'a jetté quelquefois dans des interpretations un peu éloignées. Cela paroit évidemment ſur ces mots du même Chap. 8. de l'Epître aux Romains, τοῖς κατὰ πρόθεσιν κλητοῖς οὖσιν, *à ceux qui ont été appellez ſelon la reſolution*. Il pretend que le mot de πρόθεσις, *reſolution*, tombe ſur la volonté de ceux qui ont été appellez. Car, dit-il, ſi la vocation ſeule ſuffiſoit, pourquoy tout le monde ne ſeroit-il pas ſauvé? S. Paul a donc voulu enſeigner par là, que la vocation ſeule n'eſt pas la cauſe du ſalut, mais auſſi la volonté de ceux qui ont été appellez, οὐχ ἡ κλῆσις μόνον, ἀλλὰ καὶ ἡ πρόθεσις τῶν καλῶν τῷ σωτηρίαν εἰργάσατο. Il eſt neanmoins clair que le mot de πρόθεσις ſignifie en ce lieu-là, & en pluſieurs autres le decret, ou plûtôt la volonté de Dieu. S. Chryſoſtôme ſemble n'avoir évité cette explication, qu'il pouvoit accommoder à ſon ſentiment, que pour ſuivre les principes de la Theologie de ſon tems, qui rejettoit ces decrets abſoluts de Dieu, où la volonté des hommes n'avoit aucune part.

Ibid. v. 28.

Hom. 15.

Voicy le ſens qu'il donne à ces autres paroles de S. Paul, *Il a juſtifié ceux qu'il a appellez, & il a glorifié ceux qu'il*

Ibid. v. 30.

(k) Μετὰ ταῦτα ἀπὸ τούτων λοιπὸν καὶ ἐυχῆς χάρισμα, ὃ καὶ αὐτὸ πνεῦμα ἐκάλεσε· καὶ ὁ τοῦτο ἔχων ὑπὲρ ὅλου τοῦ πλήθους πάντως ἠύχετο . . . πνεῦμα τοίνυν ἐστὶ ταῦτα καλεῖ τοῦτο χάρισμα, τὸ ποιοῦν καὶ ἡ ψυχὴ ἡ δεχομένη τὸ χάρισμα, καὶ ἐντυγχάνουσαν τῷ Θεῷ καὶ στένουσαν. Id. Hom. 14.

a justifiez. Il les a justifiez, lors qu'il les a regenerez par le Batême, & il les a glorifiez par les dons, par l'adoption, ἐδόξασε δηλονότι τῇ χαρισμάτων, δηλονότι τῇ υἱοθεσίας; comme si cette gloire dont parle l'Apôtre consistoit en ces dons spirituels, que les premiers Chrêtiens recevoient après avoir été batisez. Ce qui a assez de raport avec l'ancienne Vulgate, où au lieu de *glorificavit*, on lit *magnificavit*.

Ed. Hom. 15.

Il a recours avec toute l'antiquité à la préscience de Dieu, quand il explique ce qui est raporté de Jacob & d'Esaü au Chapitre 9. de cette Epître. Pourquoy, dit-il, l'un étoit-il aimé, & l'autre haï? Pourquoy l'un commandoit-il, & que l'autre étoit serviteur? C'est que l'un étoit bon, & l'autre étoit méchant. Avant même qu'ils fussent nez Dieu avoit prononcé cette sentence, *L'aîné servira le plus jeune*; parce qu'il n'est pas de Dieu comme des hommes, qui ne peuvent juger de la bonté & de la malice des autres, que par ce qu'ils voyent arriver. Il connoît au contraire avant tout cela celuy qui est méchant, & celuy qui ne l'est point. Ἀλλὰ καὶ πρὸ τούτων οἶδε, τίς μὲν ὁ πονηρὸς, τίς δὲ ὁ μὴ πιστός.

Hom. 16.

Mais après tout il est fort embarrassé en cet endroit. Il avoit dit un peu auparavant, que S. Paul n'a pas luy-même resolu les grandes difficultez qu'il propose. Il croit que cet Apôtre fait aux Juifs des objections tirées de leur Loy, ausquelles ils ne peuvent répondre: que c'est pour cette raison qu'il leur donne l'exemple de Pharaon. Si ce Prince, leur dit-il, a été si severement puni, parce qu'il étoit endurci, est-ce qu'il n'y avoit que luy qui fût endurci? Pourquoy donc me pressez-vous si fortement sur la vocation des Gentils, puis que vous avez de si grands doutes sur vôtre Loy, ausquels vous ne pouvez satisfaire? S Chrysostôme resoud tout d'un coup ces grandes difficultez, par le moyen de la préscience de Dieu, (*l*) qui connoissant seul ce qui est de plus caché dans les cœurs, voit clairement ceux qui meritent d'être couronnez, & ceux qui

Ibid.

(l) Ὁ γὰρ τὰ ἀποκείμενα τῆς διανοίας διηταζόμενος, οὗτος οἶδε σαφῶς, τίνες μὲν σφόδρα ἄξιοι, τίνες δὲ πολάσεως καὶ τιμωρίας. . . . καὶ οὐκ ἀναμένων ἀκοῦσαι τῶν τῆς πρόξεως ἐκβάσεως ἰδεῖν τὸ φαῦλον καὶ τὸ πονηρόν. Id. Hom. 16.

qui ſont dignes de punition. Il n'attend point l'évenement des choſes, pour diſtinguer le méchant d'avec le bon. Quand il dit à l'égard de Jacob & d'Eſaü, que *l'aîné ſervira le cadet*, il fait voir que la nobleſſe de la chair ne ſert de rien; mais qu'il faut chercher la vertu de l'ame, laquelle vertu il connoît avant les œuvres : Ἀλλὰ ψυχῆς δείλωσι δεῖ ζηλεῖν, ἵνα καὶ πρὸ τῶν ἔργων ὁ Θεὸς οἶδε. C'eſt ſur cette préſcience que l'élection eſt fondée. C'eſt par elle qu'il connoît ceux qui doivent être ſauvez; & il joint ſa grace à leur volonté. Τῇ τῆς προαιρέσεως ἀγενείᾳ τὴν παρ' ἑαυτῶν προσθεὶς χάριν.

Ibid.

Ce ſavant Evêque continuant toûjours ſur le même pied, croit que ces paroles de S. Paul, *Il ne depend donc point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde*, & les autres qui ſuivent, ſont propoſées aux Juifs en forme d'objection; & que ſans la reſoudre d'abord, il leur ferme la bouche par ces mots, *O homme qui êtes-vous pour conteſter avec Dieu?* Cet Apôtre ne dit pas que ces difficultez ſoient ſans reponſe. Il veut ſeulement leur montrer qu'ils ne doivent pas faire ces ſortes de queſtions, mais qu'il faut obeïr à la parole de Dieu, ſans s'arrêter à des recherches trop curieuſes. La ſolution de toutes ces difficultez eſt contenuë, ſelon S. Chryſoſtôme, dans ces mots, *Si Dieu voulant montrer ſa colere, & faire connoître ſa puiſſance, a ſupporté avec beaucoup de patience les vaſes de colere, preparez pour la perdition*, &c. Ce vaſe de colere, dit-il, étoit Pharaon, qui a attiré ſur luy la colere de Dieu, *pour s'être endurci luy-même*, Διὰ τὴν οἰκείαν σκληρότητα.

Rom. 9. 16. 17. 18. & 19.

Verſ. 20.

Verſſ. 22. 23. & 24.

Il eſt de plus appellé un vaſe preparé pour la perdition, (*m*) c'eſt-à-dire, qui s'étoit preparé de luy-même, & deſtiné à cette perdition, Dieu n'ayant rien oublié de ſon côté pour le porter à ſe corriger. Ce Prince au contraire a fait tout ce qui ſe pouvoit faire pour ſe perdre, & pour ſe priver de tout pardon. Il applique cet exemple à ceux qui ſe

Ibid.

(m) Τυπῶσι τὸ ἀπηλεημένον οἰκόθεν μόνον καὶ παρ' ἑαυτῶ· ἅπερ δὴ ὁ Θεὸς ἐνέλιπέ τι τῶν εἰς τὴν διόρθωσιν εἰσόντων τὴν ἐκείνου, ἵνα τοὺς ἐνέλιπέ τι τῶν ἐπιτιμίων αὐτὸν καὶ πάσης ἀπογνώσεως συγχώρησις. Ead. Hom. 16.

ſe perdent eux-mêmes, parce qu'ils abuſent de la bonté de Dieu en ne ſe corrigeant point. Il expoſe ſelon cette même idée le verſet 23. où il eſt dit, *Que Dieu fait connoître les richeſſes de ſa gloire à l'égard des vaſes de miſericorde qu'il a preparez pour la gloire.* Ces (n) mots, *qu'il a preparez pour la gloire*, ne ſignifient pas que la choſe vienne entierement de Dieu : autrement rien n'empêcheroit que tout le monde ne fût ſauvé ; mais ils marquent de nouveau ſa preſcience. Il conclud que, comme Pharaon a été un vaſe de colere par ſa propre méchanceté, ceux auſſi qui ſont ſauvez ont été faits des vaſes de miſericorde par leur propre bonté ; Οὕτω γὰρ ὅπι σκεύη ἐλέους ἐκ τῆς οἰκείας ἀγωμοσύνης ; en ſorte neanmoins que le principal vienne de Dieu. C'eſt pour cette raiſon qu'ils ſont appellez vaſes de miſericorde, pour montrer que tout eſt de luy, Δεικνὺς ὅτι τὸ πᾶν ἐστι τοῦ Θεοῦ. *Ibid.*

Je me ſuis étendu ſur cet endroit de l'Epitre aux Romains, parce que c'eſt un des plus difficiles de S. Paul ; outre qu'il a été à propos de faire voir, que la doctrine de Saint Chryſoſtôme eſt entierement, contraire aux ſentimens de quelques novateurs. Je ſay que peu de perſonnes goûteront ſa penſée, ſur ce qu'il dit que l'Apôtre naffirme rien, propoſant ſeulement des objections aux Juifs. Mais ſoit qu'il objecte, ou qu'il affirme, les principes de ce docte Commentateur ſont toûjours les mêmes ; car comme il ajoûte, bien que ces mots, *Il ne depend ni de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde*, tiennent lieu d'objection, ils ne ſouffrent neanmoins aucune difficulté, quand ils ſeroient prononcez par S. Paul. La raiſon qu'il en aporte eſt que cet Apôtre n'ôte pas la liberté par cette expreſſion, ayant voulu ſeulement montrer que tout ne vient pas de l'homme ; mais qu'il a beſoin de la grace de Dieu, Ἀλλὰ δείκνυσιν ὅτι ἐν τὸ πᾶν αὐτοῦ ἐστιν, ἀλλὰ δεῖται τῆς ἄνωθεν χάριτος. Cequ'il confirme par ce paſſage de la I. Epitre aux Corinthiens, *Ce n'eſt pas moy, mais* *Rom. 9: 16.* *Ead. Hom. 16.* *1. Cor. 15: 10*

(n) Ὅταν γὰρ λέγῃ ἃ προητοίμασεν εἰς δόξαν, οὐ τοῦ Θεοῦ τὸ πᾶν εἶναί φησιν· ἐπεὶ εἰ τοῦτο ἦν, οὐδὲν ἐκώλυεν ἅπαντας σωζεσθαι, ἀλλὰ πάλιν αὐτοῦ τὸ προγνῶσιν δείκνυσι. Ibid.

mais la grace de Dieu qui eſt avec moy. Il n'en faut pas davantage pour convaincre ceux qui s'oppoſent à la doctrine de ce ſavant Pere, qu'il n'a rien avancé qui puiſſe favoriſer l'hereſie de Pelage. Il a au contraire pour luy toute la Tradition de l'Egliſe.

Il étoit tellement perſuadé de la verité de ſes principes, qu'il les applique encore à la Prophetie d'Iſaïe, qui eſt cité en ce lieu-là par S. Paul. Vous voyez, dit-il, que le Prophete ne dit pas que tous ſeront ſauvez, mais ceux qui en ſeront dignes. *Hom. 18.* ὁρᾷς ὅτι καὶ ἐκείνῳ οὐχὶ πάντας λέγει σώζεσθαι, ἀλλὰ τοὺς ἀξίους σωθῆναι. Il n'y a preſque point de page où il n'inſinuë cette maxime, ſans neanmoins rien diminuer de la grace de Dieu, laquelle il concilie avec le libre arbitre, donnant la principale partie à la grace, qui eſt la cauſe de nôtre ſalut. Il n'a pas plûtôt avancé après Saint Paul que c'eſt elle qui nous ſauve, qu'il ajoûte en même tems cette objection : ſi (o) c'eſt la grace qui nous ſauve, comme dit *Ead. Hom. 16.* cet Apôtre, pourquoy ne ſommes-nous pas tous ſauvez? A quoy il répond, c'eſt que vous ne le voulez pas: car la grace toute grace qu'elle eſt, ſauve ceux qui le veulent bien, & non pas ceux qui la refuſent, qui luy reſiſtent continuellement, qui s'en éloignent, & qui y ſont contraires. Au reſte ces façons de parler, qui donnent tout à Dieu & rien aux hommes, ne ſont pas ſingulieres à Saint Paul; elles ſont du ſtile des anciens Ebreux. L'on en a même touché quelque choſe en paſſant dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, où on les appellées des expreſſions Theologiques. Ceux qui n'ont point fait ces reflexions ſe ſont jettez dans une étrange Theologie.

CHAPITRE XII.

Des Homelies de Saint Jean Chryſoſtôme ſur quelques autres Epîtres de S. Paul.

IL ſemble qu'il ſoit inutile de s'étendre plus au long ſur les Homelies de S. Chryſoſtôme; ce

(o) Καὶ εἰ χάριτι, φησὶ· διὰ τί μὴ πάντες σωζόμεθα; ὅτι μὴ βούλεσθε· ἡ γὰρ χάρις κἂν χάρις ᾖ, σὺν ἐθέλουσιν σώζει, καὶ σὺν μὴ βουλομένοις αὐτῷ, καὶ πολεμοῦσιν αὐτῇ διηνεκῶς, καὶ ἀντιπιπτομένοις καὶ ἀναπηδῶσιν. Id. Hom. 18.

ce qu'on vient d'en raporter étant plus que ſuffiſant pour faire connoître ſa methode. Mais comme les Commentateurs Grecs qui ont vêcu après luy, l'ont preſque copié entier, en abregeant ſeulement ſes penſées, & que ſa doctrine ſe trouve encore aujourdhuy repanduë dans toutes les Égliſes d'Orient, j'ay crû qu'il étoit à-propos de parcourir quelques-unes de ſes autres Homelies ſur les Epîtres de S. Paul. Il s'y attache à ſon ordinaire à éclaircir les paroles de ſon texte, & à montrer la ſuite des raiſonnemens de cet Apôtre, leſquels ne ſont pas toûjours clairs. S'il fait quelque digreſſion, ce n'eſt que pour établir la Theologie des Orthodoxes contre les Heretiques, ou pour aprendre à ſes auditeurs la Morale de la Religion Chrêtienne. Il ne ſuit jamais les nouveautez; & ce qui eſt une preuve de ſa ſageſſe, c'eſt qu'il évite les allegories, & tout ce qui eſt trop éloigné du ſens literal.

Nous avons vû dans les Homelies précedentes, qu'il donne beaucoup au libre arbitre & aux merites, parce qu'il combattoit les Manichéens de ſon tems; mais il y a d'autres endroits où il fait Dieu auteur de tout. On croiroit facilement qu'il n'accorde rien à nôtre volonté, & à nos actions, ſi l'on ne ſavoit d'ailleurs ce qu'il a penſé là-deſſus. C'eſt ce qui paroît dès le commencement de ſa premiere Homelie ſur l'Epît. I. aux Cor. lors qu'il explique ces mots, Διὰ θελήματος Θεοῦ, *par la volonté de Dieu.* S. Paul dit en ce lieu-là, que ſa vocation à l'Apoſtolat vient purement de la volonté de Dieu. Chryſoſtôme, qui en un autre endroit avoit eu recours à la préſcience, ſemble aſſûrer icy le contraire, lors qu'il le fait parler de cette maniere. (*a*) Dieu a voulu cela, afin que vous fuſſiez ſauvez par mon moyen; car nous n'avons fait aucune bonne action qui le meritât, mais nous avons trouvé le ſalut par la volonté de Dieu, & nous avons été appellez parce qu'il luy a plû, & non parce que nous en étions dignes. Ce qu'il *Chryſ. Hom. 1. in Epiſt. I. ad. Cor.*

Z 2

(a) Ὁ μὲν Θεὸς τοῦτο ἐβούλησε, τὸ σῶσαι ὑμᾶς σωθῆναι· οὐδὲν γὰρ ἡμεῖς κατωρθώσαμεν, ἀλλὰ διὰ θελήματος Θεοῦ ἡ σωτηρίαν ὑράμεθα· καὶ ἐπειδὴ αὐτὸς ἐδόξεν ἐκλήθημεν· οὐκ ἐπειδὴ ἄξιοι ἦμεν. Chryſoſt. Hom. 1. in Epiſt. I. ad Corinth.

qu'il applique auſſi aux Corinthiens, expliquant ces autres mots, κλητοὶ ἅγιοι, *ſaints par leur vocation*. Il leur aprend qu'ils ont été ſauvez par la foy, qui eſt un don de Dieu; ce n'eſt point vous, leur dit-il, qui êtes venus les premiers, mais vous avez été appellez. Et pour donner un plus grand jour à ſa penſée, il les confirme par ce paſſage de l'Epître aux Epheſiens, *Vous avez été ſauvez par la foy, & cela ne vient point de vous*. Car vous n'avez pas, ajoute-t-il, prévenu par vôtre foy, mais étant appellez vous avez obeï, οὐχὰρ ὑμεῖς ἐπιστεύσατε προλαβόντες, ἀλλὰ κληθέντες ὑπηκούσατε.

Epheſ. 2: 8.

Ce docte Pere ne s'eſt pas toûjours propoſé de refuter l'hereſie des Manichéens, en établiſſant le libre arbitre & les merites. Il a connu parfaitement la grace de JESUS-CHRIST, comme on le peut prouver par la remarque qu'il a faite ſur ces autres paroles de Saint Paul, *Je rens graces continuellement à mon Dieu, de la grace qui vous a été donnée par* JESUS-CHRIST. Voyez-vous (*b*), dit-il, comment il les ramene par tout dans le droit chemin: car où eſt la grace, les œuvres n'y ſont point: où les œuvres ſont, la grace n'y eſt plus: ſi c'eſt grace, pourquoy avez-vous de grands ſentimens de vous-mêmes? Pourquoy avez-vous de la vanité? On lit dans le texte de l'Apôtre, ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, en JESUS-CHRIST; mais S. Chryſoſtôme obſerve que ἐν, *en*, eſt en ce lieu-là la même choſe que διὰ, *par*. Eſt-ce, dit-il, par moy, ou par quelque autre Apôtre, que cette grace vous a été donnée? Nullement: mais par JESUS-CHRIST; car c'eſt ce que veut dire icy en JESUS-CHRIST. Voyez comment *en* ſe met ſouvent pour *par*, Ὁρᾷς πῶς πολλαχοῦ τὸ, ἐν, ἀντὶ τοῦ, διὰ τοῦ ἐστιν.

Hom. 1. *in Epiſt I. ad Cor.*

1. *Cor.* 1: 4.

Il reconnoît que les Apôtres n'avoient aucune litterature, ni aucune éloquence. Les Corinthiens ſe flattant de bien parler il leur dit, montrez moy que Pierre & Paul ont été éloquens. Ceſt ce que vous ne

(b) Ὁρᾷς πῶς πανταχόθεν αὐτοὺς διορθοῦται; ἵνα μὲν χάρις ἐστὶν, ἔργα οὐκ ἐστιν, ἵνα ἔργα, ἐκεῖ χάρις ἐστὶν· εἰ πόθεν χάρις, τί μέγα φρονεῖτε; πόθεν πεφυσιωμένοι ἐστέ. Id. Hom. 2. in Epiſt. I. ad. Cor.

ne pouvez pas faire; car ils étoient grossiers & sans lettres, ἰδιῶται γὰρ ἦσαν καὶ ἀγράμματοι. Il croit même que ç'a été une gloire aux Apôtres, de ce qu'étant tout-à-fait grossiers, & sans aucunes lettres, ἰδιῶται καὶ ἀγράμματοι καὶ ἀμαθεῖς, ils ayent persuadé les savans & les Princes: ce qu'il regarde comme un des plus grands miracles de la Loy de JESUS-CHRIST.

Hom. 3. in Epist. I. ad Cor.

Il a remarqué sur ces mots, *Comme il est écrit, les choses que l'œil n'a point vûës, & que l'oreille n'a point entenduës &c.* qu'ils ne sont point citez à la lettre, & que c'est l'ordinaire des Apôtres de citer de cette maniere les Livres du Vieux Testament; parce qu'ils se contentoient de raporter le sens, sans se mettre beaucoup en peine des paroles. En effet si l'on n'a égard qu'au sens, on lit quelque chose d'aprochant dans le Prophete Isaïe. Il semble cependant que Saint Chrysostôme n'ait pas été persuadé, que S. Paul cite en ce lieu-la les Livres que nous avons presentement. Car il ajoûte qu'il est vray-semblable, que cela a été écrit dans des Livres qui ont été perdus. Il suppose même qu'on en a perdu un grand nombre, & qu'il en est resté peu, même dans la premiere. captivité, Καὶ ὀλίγα διεσώθη καὶ ἐπὶ τῆς πρώτης αἰχμαλωσίας. Peut-être pensoit-il alors à l'observation d'Origene, qui avoit trouvé ces paroles dans un ouvrage apocryphe, que les Juifs lisoient sous le nom d'Elie.

1. Cor. 2: 9.

Hom. 7. in Epist. I. ad Cor.

Isaj. 64: 24.

Quoy qu'il en soit la raison qu'il ajoûte, pour prouver que les Juifs ont perdu un grand nombre de leurs Livres Sacrez, ne me paroît pas concluante. Il dit que Saint Pierre assûre dans sa harangue au Chap. 3. des Actes des Apôtres, que Samuël & les autres Prophetes qui sont venus après luy ont tous parlé de JESUS-CHRIST, & que neanmoins cela ne se trouve point aujourdhuy. Il n'a pas pris garde que S. Pierre & les autres Apôtres ont eu plus d'égard, selon la methode de leur tems, aux interpretations qui étoient appliqueés au Messie par les Juifs, qu'aux paroles du texte des Prophetes. Il ajoûte neanmoins judicieusement, que Saint Paul qui étoit parfaitement instruit de tout ce qui apartenoit à la Loy, & qui étoit inspiré de Dieu, a sçu exactement toutes choses; qu'ainsi il a pu

Act. 3: 24.

citer des Livres qu'on n'avoit plus, ou plûtôt qui étoient cachez chez les Juifs, & qui contenoient une partie de leurs Traditions.

Les ennemis de ce ſavant homme l'accuſerent mal-à-propos d'être trop attaché à Origene, qu'il a eu raiſon de lire ſans le ſuivre aveuglément. La remarque qu'il a faite ſur ces mots, *Si quelqu'un bâtit ſur ce fondement, de l'or, de l'argent &c.* nous montre aſſez qu'il n'a jamais adopté les fauſſes opinions du même Origene. Il dit qu'on agitoit de ſon tems une queſtion très-importante, & dont tout le monde vouloit être inſtruit, qui étoit de ſavoir ſi le feu de l'Enfer auroit une fin, Εἰ πέλος ἔχει τὸ τοῦ γεέννης πῦρ. Ce qui vient à-propos de ces paroles de S. Paul, *Il ſera ſauvé, neanmoins comme par le feu.* Origene ſemble avoir aſſûré à l'occaſion de ce paſſage, que le feu d'Enfer ne ſera pas éternel, & les Grecs d'aujourdhuy objectent aux Latins, que le feu du Purgatoire qu'ils reconnoiſſent tire ſon origine de luy. S. Chryſoſtôme ne heſite point là-deſſus. Il declare ſans aucune ambiguité, que J. Christ a prononcé en termes formels dans l'Evangile, que ce feu ne s'éteindra point. Ce qu'il confirme par d'autres endroits du Nouveau Teſtament. Il aporte de plus l'exemple d'Adam, qui a attiré après luy la mort de tout le genre humain, pour être tombé dans un ſeul peché; d'où il infere que les hommes qui pechent tous les jours doivent être punis plus rigoureuſement.

1. Cor. 3: 12 & ſeqq.

Hom. 9. in Epiſt. I. ad Cor.

Ibid. v. 15.

Marc. 9: 45.

Pour ce qui eſt de l'explication de ce paſſage qui eſt difficile à entendre, Jesus-Christ eſt le fondement de cet édifice, ſelon luy, ou plûtôt ſelon S. Paul, & les actions ſont l'édifice. Il rejette l'opinion de ceux qui expliquent cela des Docteurs, de leurs diſciples, & des hereſies. Il pretend qu'il n'eſt pas fait icy mention de la foy, mais des œuvres, parce que tous doivent être égaux dans la creance, qui eſt une. A l'égard des actions, il en eſt autrement; la vertu n'étant pas égale dans tout le monde, chacun ſera recompenſé à proportion de ſon travail. Il entend de la recompenſe des bons ces mots, *Si l'ouvrage de quelqu'un ſubſiſte, il recevra la recompenſe.* Il entend au contraire de la punition des mé-

méchans ces autres mots, *Si l'ouvrage de quelqu'un brûle il en ſouffrira la perte : pour ce qui eſt de luy il ſera ſauvé, neanmoins comme par le feu.* Ce qu'il interprete des damnez, qui demeureront éternellement dans le feu.

Comme cette interpretation ſemble paradoxe, & que le mot de *ſauvé* ſe prend ordinairement en bonne part, il obſerve qu'il s'agit en cet endroit de deux ſupplices, dont le premier eſt marqué par le verbe ζημιωθήσεται, *ſouffrira de la perte*, & l'autre par σωθήσεται, *ſera ſauvé*. Ce (c) dernier, dit-il, ſignifie que la perſonne ne perira pas entierement comme l'ouvrage, mais qu'elle ſera conſervée dans le feu; en ſorte qu'être ſauvé eſt en ce lieu-là la même choſe *qu'être*, ou *demeurer*. Et l'Apôtre a ajoûté, *comme par le feu*, parce qu'on dit ordinairement de ce qui brûle, & qui ne ſe conſume point en même tems, qu'il eſt ſauvé dans le feu. Il prouve par quelques exemples, qu'il n'eſt pas extraordinaire à S. Paul de ſe ſervir de ces ſortes d'expreſſions, qui marquent le contraire de ce qu'elles ſignifient grammaticalement; & qu'ainſi on ne doit pas être étonné, qu'il ait donné le nom de *ſalut* à une peine éternelle, n'ayant marqué autre choſe par *être ſauvé*, qu'une augmentation de ſupplice; comme s'il diſoit, il demeure puni pour toûjours. Ἐνταῦθα εἰπὼν σωθῆναι, δέδεν ἕτερον ἢ τὴν ἐπίτασιν τῆς τιμωρίας ἠνίξατο ὡσανεὶ ἔλεγε, αὐτὸς ἓν μένει διηνεκῶς κολαζόμενον. Cette interpretation eſt d'un homme très-exercé dans le ſtile des Livres Sacrez. Il n'a pas donné, comme l'a pretendu Eſtius, une ſignification tout-à-fait éloignée de ce ſtile au verbe Grec σώζω, car ce verbe répond quelquefois dans les Septante à l'Ebreu שָׁרַד, *reſter*, *demeurer*. De plus la particule ὡς, *comme*, n'eſt point contraire à ce ſens, parce qu'elle eſt ſouvent affirmative; & cette interpretation paroît plus juſte qu'aucune autre.

Ead. Hom. 9.

Dans la XIX. Homelie ſur cette même Epître, il n'eſt pas du

(c) Οὐχὶ καὶ αὐτὸς ἔστως ἀπολεῖται ὡς τὰ ἔργα εἰς τὸ μηδὲν χωρῶν· ἀλλὰ μενεῖ ἐν τῷ πυρί· σωτηρίαν γὰρ τὸ περίεμμα καλεῖ· ἀφ' ᾧ δὲ τοῦτο προσέθηκεν, ὡς ἀφ' ὑποῦ· καὶ γὰρ ἡμῖν ἔθος λέγειν, ἐν τῷ πυρὶ σώζεσθαι τὴν μὴ καταφλεγομένην καὶ παρεμένουσαν ὕλην. Id. Hom. 9.

du ſentiment de ceux qui croyent que ces paroles de S. Paul, *Il eſt bon que l'homme ne ſe marie point*, ne regardent que les Prêtres. Car ſi cet Apôtre ne s'étoit adreſſé qu'aux Prêtres il auroit dit, il eſt bon que celuy qui enſeigne la parole de Dieu ne ſe marie point; mais il parle dans ce diſcours generalement à tous les hommes. Il leur annonce que le meilleur eſt de ne s'engager point dans le mariage; mais que le plus ſûr, eu égard à nôtre foibleſſe, eſt de ſe marier. Il obſerve que l'Apôtre s'étant ſervi de cette expreſſion, *Pour éviter la fornication, que chacun ait ſa femme*, il les a exhortez à garder la continence, puis qu'il ne leur conſeille de ſe marier, que pour ne pas tomber dans l'impureté.

1 Cor. 7: 1.

Hom. 19. in Epiſt. 1. ad Cor.

Ce docte Commentateur s'arrête ſouvent ſur la ſignification propre des mots: par exemple ſur ceux-cy, *Le pain que nous rompons n'eſt-il pas la communion du corps de* JESUS-CHRIST, il remarque que l'Apôtre n'a pas dit μετοχή, *participation*, mais κοινωνία, *communion*, pour ſignifier quelque choſe de plus, ſavoir nôtre grande union avec JESUS-CHRIST. Il y a cependant dans nôtre Vulgate *participatio*; mais on lit dans l'ancienne *communicatio*, conformément à l'original Grec. Il a auſſi remarqué ſur ce mot, *que nous rompons*, que cette fraction qui ſe fait dans l'Euchariſtie ne s'eſt point faite à la croix, & que J. CHRIST veut bien être rompu dans l'oblation pour nous remplir tous. Il ajoûte que S. Paul ne s'eſt pas contenté de ſe ſervir du mot de *communion*, mais qu'il a dit de plus, qu'étant pluſieurs nous ſommes un ſeul pain & un ſeul corps, c'eſt-à-dire (*d*) que nous ſommes le corps de JESUS-CHRIST. Car qu'eſt-ce que le pain? Le corps de JESUS-CHRIST. Que deviennent ceux qui en prennent? Le corps de J. CHRIST. Non pluſieurs corps, mais un ſeul corps. Il obſerve encore en cet endroit que quand S. Paul parle des Juifs, il ne dit pas qu'ils ſont participans de Dieu, mais de l'autel; parce qu'on brûloit ce qui étoit offert

1 Cor. 10: 16.

Hom. 24. in Epiſt. 1. ad Cor.

Ibid.

(d) Αὐτὸ ἐζμὲν ἐκεῖνο τὸ σῶμα, τί γάρ ἐστιν ὁ ἄρτος; σῶμα Χριστοῦ· τί δὲ γίνονται οἱ μεταλαμβάνοντες; σῶμα Χριστοῦ· οὐχὶ σώματα πολλά; ἀλλὰ σῶμα ἓν. Id, Hom. 24.

fert ſur l'autel. Il ne s'exprime pas, ajoûte-t-il, de la même maniere à l'égard du corps de JESUS-CHRIST, parce que nous participons au corps du Seigneur, & non pas à l'autel.

Il ſe précautionne ordinairement lors qu'il ſe preſente la moindre choſe, qui ſemble apuyer l'opinion que les Manichéens avoient du libre arbitre. C'eſt pourquoy il a remarqué doctement ſur ces mots, *Il faut qu'il y ait des hereſies parmi vous*, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là de ce qui eſt veritablement hereſie, mais de certaines diviſions qui étoient parmi les Corinthiens, à l'égard de la maniere de faire la Cene. Il ajoûte que quand il s'agiroit même de veritables hereſies pour ce qui eſt de la creance, cette expreſſion ne feroit aucun tort à nôtre liberté. C'eſt ainſi que JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile de Saint Matthieu, *Il eſt neceſſaire qu'il arrive des ſcandales*, ſans detruire pour cela le libre arbitre, & ſans impoſer aucune neceſſité à nos actions; mais il prédit ſeulement ce qui doit arriver par la méchanceté des hommes, qu'il voit incurables, & non à cauſe de ſa prédiction, οὐ διὰ τ αὐτ προῤῥησιν, ἀλλὰ διὰ τ τ ἀνιάτως ἐχόντων γνώμλν.

1 Cor. 11: 19.

Hom. 27. in Epiſt. I. ad Cor.

Matth. 18: 7.

Il trouve de grandes difficultez à expliquer cette diverſité de dons ſpirituels, dont S. Paul fait mention au Chap. 12. de cette Epitre, n'y ayant plus rien alors de ſemblable dans l'Egliſe. Ces dons étoient, ſelon luy, neceſſaires en ce tems-là à ceux qui avoient reçu le Batême; car ſortant nouvellement de l'idolâtrie, ils n'avoient aucune connoiſſance exacte des Livres de l'Ancien Teſtament. L'Apôtre les appelle *la manifeſtation de l'Eſprit*, parce qu'ils faiſoient connoître à ceux de dehors, que l'Eſprit étoit en ceux qui les poſſedoient.

Hom. 29. in Epiſt. I. ad Cor.

Quand il traite des Prophetes & des Docteurs, dont il eſt parlé dans ce même Chapitre, il aſſûre qu'il y avoit plus de Prophetes dans ces premiers commencemens de l'Egliſe, qu'il n'y en a eu dans l'Ancien Teſtament; parce que le don de Prophetie n'étoit pas alors reſtreint à un certain nombre, mais cette grace étoit repanduë avec abondance: de ſorte que chaque Egliſe avoit pluſieurs qui prophetiſoient, Ἑκάστη ἡ ἐκκλησία πολλὰς εἶχε τὰς προφητείας. Il diſtingue les Docteurs d'avec les Prophe-

Hom. 32. in Epiſt. I. ad Cor.

tes, (*e*) en ce que celuy qui prophetiſe ne dit rien qui ne luy ſoit ſuggeré par l'eſprit; mais celuy qui enſeigne aporte quelquefois ſes propres raiſonnemens. Il applique aux Docteurs ces paroles de la I. Epître à Timothée, *Que les Prêtres qui ſont bien leur charge ſoient doublement honorez, principalement ceux qui travaillent à annoncer la parole, & à enſeigner.* Il inſiſte ſur le mot de *travailler*, parce que le Prophete qui dit ce que l'Eſprit luy ſuggere ne travaille point, ὁ᾽ ᾧ πνεύματι πάντα φθέγγεται, ἀκοπᾶ. La Prophetie eſt (*f*) un don purement gratuit; au lieu que le don d'enſeigner a auſſi quelque choſe qui vient de l'homme; car le Docteur avance beaucoup de choſes de luy-même, qui s'accordent neanmoins avec la Sainte Ecriture.

1 Tim. 5. 17.

Eraſme a jugé contre toute apparence de verité, que les Homelies que nous avons ſous le nom de S. Chryſoſtôme, ſur l'Epître II. de S. Paul aux Corinthiens ne ſont point de ce Pere. Il écrit à un de ſes amis, qu'il en avoit déjà traduit quelques-unes de Grec en Latin; mais qu'il s'étoit ennuyé d'employer ſon tems à des ouvrages ſuppoſez. *Vertere cœperam in poſteriorem ad Corinthios Epiſtolam homilias aliquot, ſed quo longius progreſſus ſum, hoc magis pertæſum eſt hoc laboris vobis impendere.* L'on ne peut rien voir de plus temeraire que cette critique. Si l'on compare, dit le judicieux Abbé de Billi, ces Homelies avec celles que S. Chryſoſtôme a écrites ſur l'Epître aux Romains, & qui ſont conſtamment de luy, on trouvera une très-parfaite reſſemblance entre les unes & les autres. *Qui eas cum illis quas in Epiſtolam ad Romanos edidit, quem verum ipſius factum eſſe nemo adhuc extitit qui negaret, conferre voluerit, non lac lacti, ut proverbio dici ſolet, nec ovum ovo ſimilius, quàm eas inter ſe eſſe comperiet.* Il faut neanmoins avoüer que ce qu'il a écrit ſur l'Epître aux Romains paroît plus achevé, & que les meilleurs connoiſſeurs de l'antiquité l'ont regardé comme

Eraſm. Epiſt. ad Germ. Brix.

Jac. Bill. lib. 1. Obſerv. Sacr. c. 9.

(*e*) Ὁ᾽ μὲν γὰρ προφητεύων πάντα ἀπὸ τοῦ πνεύματος φθέγγεται, ὁ δὲ διδάσκων, ἔστιν ὅτε καὶ ἐξ οἰκείας διανοίας διαλέγεται. Id. Hom. 32.

(*f*) Τὸ μὲν ὅλον ἐστὶ χάρισμα, τὸ δὲ ἀνθρώπινόν τι· καὶ γὰρ ἡ οἰκείαν πολλὰ φθέγγεται συμβαίνοντα μήπω τῆς θείας γεγραφῆς. Ibid.

comme le chef-d'œuvre de ce ſavant Evêque : mais cela n'empêche pas qu'on ne reconnoiſſe ſon ſtile & ſon eſprit dans les Homelies dont il s'agit.

Le grand nombre d'hereſies qui étoient de ſon tems parmi les Grecs, l'oblige ſouvent à deſcendre juſqu'à des minuties de Grammaire. C'eſt pour cela qu'il s'arrête, à l'imitation des autres Peres, ſur ces premiers mots de l'Epître aux Galates, *Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par les hommes, mais par* JESUS-CHRIST, *& par Dieu le Pere.* Il en infere que la prépoſition διὰ, *par*, tombant en ce lieu-là également ſur le Pere & ſur le Fils, les Ariens avoient tort de l'approprier au Fils, comme étant, ſelon eux, d'une dignité inferieure à ſon Pere. Il refute au même endroit une autre de leurs ſubtilitez par ces paroles, ἀλλὰ θεοῦ πατρὸς, où le mot de θεοῦ eſt ſans article, bien qu'il ſoit appliqué au Pere. Ces Heretiques pretendoient que S. Jean, parlant du Verbe au commencement de ſon Evangile, l'avoit appellé ſimplement θεὸς, *Dieu*, ſans l'article, pour montrer qu'il avoit une Divinité inferieure à celle de ſon Pere. Il leur prouve par cet exemple de l'Epître aux Galates, que leur raiſon n'eſt pas concluante, puis que S. Paul parle icy du Pere, qui étoit ſeul, ſelon eux, le veritable Dieu.

Hom. 1. in Epiſt. ad Gal.

Il raporte en detail dans l'Homelie 6. ſur l'Epitre aux Philippiens, les hereſies qui combattoient la Divinité de J. CHRIST, croyant qu'elles ſont toutes renverſées par ces mots, *Lequel* (J. CHRIST) *étant en forme de Dieu n'a point cru que ce fût une uſurpation d'être égal à Dieu.* Il demande à Marcel, à Photin & à Sophronius, qui croyoient que le Verbe n'étoit pas une veritable eſſence ſubſiſtante, οὐκ οὐσίαν ἐνυπόστατον, mais ſeulement une *operation*, ἐνέργειαν, ſi l'on peut donner cette interpretation au mot de μορφὴ, *forme*, dont S. Paul s'eſt ſervi. Eſt-ce, dit-il, que prendre la forme de ſerviteur, ſignifie autre choſe en ce même endroit qu'être veritablement ſerviteur? Ne doit-on pas auſſi dire que la forme de Dieu eſt la nature de Dieu, & non pas ſimplement l'operation? Il oppoſe à Sabellius le mot d'égal qui eſt dans ce même paſſage, parce que ce mot ne peut être appliqué à une ſeule perſonne. Ce qui eſt égal eſt égal à quelqu'un

Philipp. 2. 6.

Hom. 6. in Epiſt. ad Philipp.

qu'un ; & ainſi voilà deux veritables perſonnes, & non pas de purs noms. *Ibid.* ὁρᾷς δύο πρόσωπα ὑπάρχοντα· οὐχὶ ὀνόματα ψιλὰ χωρὶς πραγμάτων λεγόμενα.

Il vient après cela aux Ariens, qui loin de croire que ces paroles de S. Paul fuſſent oppoſées à leur doctrine, pretendoient au contraire qu'elles l'apuyoient. Si J. Christ, diſoient-ils, étoit veritablement Dieu, on ne diroit pas de luy qu'il n'a pas uſurpé d'être égal à Dieu, comme l'on ne dit pas d'un homme, qu'il n'a pas pris la qualité d'homme par uſurpation. Comment ſe peut-il faire que quelqu'un uſurpe ce qu'il eſt en effet? Ils concluoient donc de cette expreſſion, que S. Paul a voulu dire ſeulement par là que le Fils étant un Dieu inferieur au Pere, il ne s'eſt point attribué par uſurpation d'être égal au grand & plus grand Dieu.

Mais Saint Chryſoſtôme les preſſe fortement ſur la diſtinction qu'ils faiſoient de grands & de petits Dieux, qui n'avoit lieu que dans la Theologie des *Ibid.* Payens. Il les accuſe d'avoir introduit dans l'Egliſe cette Theologie Payenne, dont on ne trouve rien dans l'Ecriture, qui appelle toûjours Dieu grand, & jamais petit, Εἰ γὰρ μικρὸς, πῶς καὶ Θεός. *Car s'il eſt petit, comment pourra-t-il être Dieu?* Il prouve par pluſieurs paſſages de l'Ecriture que Dieu eſt toûjours appellé *grand*. Mais comme les Ariens répondoient qu'il étoit parlé du Pere en ces lieux-là, il leur oppoſe ces paroles de S. Paul qui s'entendent manifeſtement du Fils, *Attendans la bienheureuſe eſperance & l'apparition de la gloire du grand Dieu.* *Tit.* 2. 13. Il leur demande ſi ce mot Ἐπιφάνεια, *apparition* ou *avenement*, peut convenir au Pere; outre que ces autres mots qui ſuivent, *Et de* Jesus-Christ *nôtre Sauveur*, montrent évidemment qu'il s'agit du Fils.

Ce Pere étoit obligé de traiter ſouvent ces ſortes de controverſes, pour fortifier le peuple dans ſa creance, & pour luy ſuggerer des réponſes ſolides aux objections ſubtiles des Ariens; c'eſt pourquoy il revient encore une fois à la charge vers la fin de cette Homelie. Si vous pretendez, continue-t-il en s'adreſſant aux mêmes Ariens, que le Pere n'eſt point indiqué par ces mots, *en forme de Dieu*, parce que Θεῷ eſt ſans article, on vous montre qu'il eſt mis ſans article en pluſieurs endroits. *Ead. Hom. 6. in Epiſt. ad Philipp.*

En

En ce lieu-cy même dans ces mots qui ſuivent, *Il n'a point cru que ce fût une uſurpation d'être égal à Dieu*, il n'a pas dit τῷ Θεῷ avec l'article, bien qu'il parle du Pere.

Il refute encore plus au long toutes ces hereſies dans l'Homelie II. ſur l'Ep. aux Ebreux, à l'occaſion de ces paroles de
Ebr. 1:3. S. Paul, *Etant la ſplendeur de ſa gloire, & le caractere de ſa ſubſtance.* Il y explique la creance des Catholiques qu'il apuye contre les hereſies de Marcel, de Photin, de Sabellius, de Paul de Samoſate, d'Arius & de Marcion. Il
Homil. 2. in Epiſt. ad Ebr. prouve de là que le Fils a la même eſſence que ſon Pere, & qu'il eſt en même tems diſtingué de luy.

Les reflexions qu'il fait ſur ce paſſage ſont fort ſubtiles; mais les Heretiques avoient ſi fort raffiné ſur le myſtere de la Trinité, que les Catholiques furent obligez de fixer peu à peu la ſignification de certains mots Grecs, qui n'étoit pas tout-à-fait arrêtée. Il ſemble neanmoins que ce ſavant Pere n'avoit pas une idée auſſi claire & auſſi diſtincte du mot πρόσωπον, *perſonne*, qu'on l'a eüe depuis la condamnation de Neſtorius. Il s'exprime dans l'Homelie ſuivante, parlant de JESUS-CHRIST, comme s'il avoit reconnu en luy deux perſonnes. Voicy ſes propres paroles ſur ces mots, *Vôtre trône ô Dieu durera toûjours.* „ S. Paul attaque icy les *Hom. 3. in Epiſt. ad Ebr.*
„ Juifs, les Sectateurs de Paul
„ de Samoſate, les Ariens,
„ Marcel, Sabellius & Mar-
„ cion. Premierement les Juifs,
„ en leur faiſant voir deux per-
„ ſonnes, ſavoir un Dieu &
„ un homme, Ἰουδαίους μὲν δύο
„ πρόσωπα δεικνὺς, καὶ Θεὸν καὶ
„ ἄνθρωπον. Il refute en ſecond
„ lieu les Sectateurs de Paul de
„ Samoſate, quand il entend
„ cela d'une ſubſtance éternel-
„ le, & d'une eſſence increée.
„ Il s'oppoſe de plus à Marcel
„ & aux autres, parce que ces
„ deux perſonnes ſont ſeparées
„ l'une de l'autre ſelon l'hypoſ-
„ taſe, Ὅτι δύο εἰσὶ πρόσωπα πρό-
„ σωπα διηρημένα κατὰ τὴν ὑπό-
„ στασιν.

Neſtorius n'auroit pû parler plus clairement des deux perſonnes de JESUS-CHRIST, qu'il faiſoit répondre à ſes deux natures. Lors que ſes Sectateurs s'oppoſerent aux Orthodoxes, ils n'établirent la neceſſité qu'il y avoit de mettre deux perſonnes en JESUS-CHRIST, que parce qu'il leur paroiſſoit qu'on ne les pouvoit nier, qu'on ne niât

ſes deux natures. Flaminius Nobilius qui a publié quelques, notes * ſur les editions qu'on avoit alors des ouvrages de S. Chryſoſtôme, ſemble avoir douté qu'il ſe ſoit exprimé de cette maniere: mais ayant conſulté pluſieurs exemplaires Grecs de ce Pere, où il n'avoit point lu autrement, il juge que les mots de *perſonne* & d'*hypoſtaſe* ſont pris improprement en ce lieu-là, & qu'ils ſignifient la même choſe qu'*eſſence* & *nature*, parce qu'on ne diſtinguoit pas ſi exactement ces deux mots avant l'hereſie de Neſtorius. *Hic locus*, dit Nobilius, *videtur indicare duas perſonas in Chriſto : idcirco diligenter conſiderandus eſt., ac certè varietas exemplarium in quibuſdam partibus ſuſpicionem mihi affert, etiam in cæteris eſſe depravatum. Quod ſi eo modo quo nunc leguntur à Chryſoſtomo ſcripta ſunt, impropriè ab illo voces iſtas* πρόσωπον *&* ὑπόστασιν *eſſe uſurpatas, non eſt dubitandum, idemque valere atque* οὐσίαν καὶ φύσιν *: nondum enim exortâ Neſtorii hæreſi non ita accuratè voces iſtæ diſtinguebantur.*

* *A Rome in 4. en 1578. & réimprimées dans quelques éditions Lat. de S. Chryſoſt.*

On ne doit avoir aucun égard à la conjecture de ce ſavant homme, qui juge que cet endroit de S. Chryſoſtôme pourroit avoir été alteré, parce qu'il y a de la varieté en quelques autres endroits. Si ce raiſonnement prouvoit quelque choſe, il n'y auroit rien de certain dans tous les livres, n'y en ayant aucun qui ſoit exemt de varietez, ou diverſitez de leçon. L'on ne doit pas corriger les expreſſions des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſous pretexte qu'elles ne s'accordent pas entierement avec les termes de nôtre Theologie. Il ſemble neanmoins que Mutianus, ancien Interprete de ce Commentaire ſur l'Epître aux Ebreux, & dont il eſt parlé dans Caſſiodore, ait lu ces paroles autrement que nous ne les avons rapportées après l'édition de Verone, qui a été ſuivie par Comelin. Car voicy comme elles ſont traduites dans un ancien MS. de la Bibliotheque du Roy, *Judæos quidem oſtendens eis duas eſſe perſonas & Deum*, comme s'il y avoit eu dans ſon exemplaire Grec, Δύο πρόσωπα δεικνὺς καὶ Θεόν. Il y a dans le Grec de l'édition de Paris en 1636. Δύο τ' αὐτὸν δεικνὺς καὶ Θεὸν καὶ ἄνθρωπον, où l'on a cependant conſervé l'interpretation Latine, qui répond au Grec de Verone & de Comelin. Les Anglois ont auſſi

Mutian. ex cod. MS. Bibliotheq. Reg. n. 3965.

auſſi retouché ce paſſage dans les notes qu'ils ont ajoûtées à leur édition, & ils n'ont en même tems rien oublié, pour luy donner un ſens éloigné du Neſtorianiſme. Mais quelque probabilité qu'ait leur explication, je croy qu'on ne doit point changer la premiere leçon, que Nobilius a trouvée dans les exemplaires Grecs qu'il a conſultez. Il n'y a de plus aucune abſurdité, à faire parler S. Chryſoſtôme le langage de Diodore de Tarſe, de Theodore de Mopſueſte & de Neſtorius, avant que ce dernier eût été condamné. Il n'a voulu marquer autre choſe par ces deux perſonnes, que deux eſſences ou natures veritables en JESUS-CHRIST : ce qu'il exprime par ces autres mots, ἢ Θεὸν ἢ ἄνθρωπον ; pour montrer aux Heretiques qu'il refute en ce lieu-là, que JESUS-CHRIST eſt veritablement Dieu, & veritablement homme. Au reſte il n'y a rien de plus vray que les loüanges que Nobilius a données à S. Chryſoſtôme, dans une lettre qu'il écrivit au Pape Gregoire XIII. lors qu'il revoyoit les ouvrages de ce Pere par ſon ordre. Il aſſûre avec raiſon, qu'il n'y a aucun ancien Ecrivain qui ſoit ſi propre que luy à detruire les hereſies, & à conſerver la veritable Religion, & même à imprimer fortement dans l'eſprit des hommes la pieté, la charité, l'humilité, & en un mot toutes les vertus Chrêtiennes.

Flam. Nobil. epiſt. ad Gregor. XIII.

CHAPITRE XIII.

Du Commentaire ſur S. Matthieu, qui a pour titre L'ouvrage imparfait.

ON ne doit pas s'étonner, qu'on ait inſeré dans les éditions de S. Chryſoſtôme le Commentaire Latin ſur Saint Matthieu, intitulé *L'ouvrage imparfait*, puis qu'il ſe trouve dans les exemplaires MSS. ſous ſon nom, & qu'il ſemble que le Siege de Rome l'ait en quelque façon canoniſé. Les Papes ne l'ont point cité ſous d'autre nom depuis pluſieurs ſiécles dans leurs Epîtres, & un aſſez grand nombre d'Homelies, qui ſont attribuées à S. Jean Chryſoſtôme dans le Breviaire Romain, ſont manifeſtement de ce Commentateur. Il ſemble que S. Thomas l'ait preferé dans ſa *Chaine* ſur Saint Matthieu au veritable Chryſoſtôme, tant il le cite ſouvent ſous le nom de ce Pere. Le Pape Nicolas I. l'avoit cité ſous

ſous le même nom avant luy dans une de ſes lettres aux Bulgares; mais il n'y a aujourdhuy perſonne qui ſoit dans ce ſentiment.

Sixte de Sienne qui n'a pas oſé ſe declarer ouvertement, ſur un ouvrage qu'il voyoit ſi fortement apuyé par les Papes, & par de celebres Theologiens, ne laiſſe pas d'aporter les raiſons de ceux, qui ne croyoient pas qu'il fût de Saint Chryſoſtôme. Ces raiſons ſont ſi convaincantes, qu'il eſt étonnant qu'après les avoir produites, il ait voulu encore ſuſpendre ſon jugement. Premierement il n'y a rien de ſi oppoſé, que le ſtile & la methode de ces deux Commentateurs. Celuy-cy ſe jette ſouvent, comme il paroît de ſa premiere Homelie, ſur des allegories & ſur des alluſions de mots; ce qui eſt tout-à-fait éloigné du genie de S. Chryſoſtôme. Y a-t-il, par exemple, rien de moins bien imaginé que ce qu'il obſerve ſur ces mots, *Abraham engendra Iſaac?* Parce que le nom d'Iſaac ſignifie *ris* en Ebreu, il va chercher je ne ſay quels myſteres ſur ce nom. *Iſaac*, dit-il, *qui interpretatur riſus: riſus autem ſanctorum eſt, non ſtulta cachinnatio labiorum, ſed rationabile gaudium cordis, qui fuit per omnia myſterium Chriſti.*

Auct. Op. imp. Hom. 1. in Matth.

Il s'arrête dans toute cette Homelie ſur les étymologies des noms Ebreux, d'où il prend occaſion de debiter ſes moralitez. Voicy ce qu'il dit ſur le mot *Eſrom*. *Eſrom, ſicut Hebræorum nominum interpretes dicunt, interpretatur* jaculum videns. *Jacula autem ſunt inimici, omnes paſſiones carnales quas intrinſecus Diabolus jaculatur in animam, & omnes tentationes adverſitatum quæ proveniunt fidelibus extrinſecus jaculante Diabolo.* Il s'étend plus au long ſur cette belle morale; & il n'eſt pas moins admirable dans l'obſervation qu'il fait ſur le nom d'Aram, & ſur quelques autres. Mais laiſſons là ces vaines ſubtilitez, qui n'ont gueres d'autre fondement que l'imagination de ceux qui les inventent. Il faut n'être gueres connoiſſeur, pour attribuer à S. Chryſoſtôme ces ſortes de raffinemens. On jugeoit ordinairement en ce tems-là des Auteurs par les titres des livres. Ce n'eſt pas que ces ſubtilitez ſur les étymologies des noms Ebreux ne fuſſent en uſage au tems de ce Pere. L'on en trouve de ſemblables dans S. Ambroiſe: S. Jerôme même n'en

eſt

eſt pas tout-à-fait exemt. Origene a été un grand maître dans cet art : mais S Chryſoſtôme les a évitées auſſi bien que les allegories.

Ce Commentateur de plus cite ſouvent des livres apocryphes, comme celuy de Seth, & un autre d'Ezechias, * le voyage de Clement, & d'autres ſemblables. Ce qui n'eſt pas ordinaire à S. Chryſoſtôme, comme les Theologiens dont parle Sixte l'ont obſervé judicieuſement. Il ne pouvoit avoir apris que de ces ſortes de livres les noms des filles d'Adam Rifa & Edocla, qui épouſerent leurs freres Caïn & Abel. Il paroît qu'il avoit lu l'hiſtoire de la naiſſance de la Vierge & de JESUS-CHRIST, intitulée *Proteuangelium Jacobi :* car c'eſt de là, ce me ſemble, qu'il prouve que Joſeph étoit abſent quand l'Ange vint ſaluër la Vierge. Il donne à ce livre apocryphe & fabuleux le nom d'hiſtoire qui n'eſt pas incroyable, ni contraire au bon ſens. *Nam ſicut,* dit-il, *hiſtoria quædam non incredibilis neque irrationabilis docet, quando geſta ſunt quæ refert Lucas, Joſeph abſens erat : nec enim conveniens eſt putare præſente Joſeph introiiſſe Angelum ad Mariam.*

* Itinerarium Clementis.

Ibid.

Cet Auteur ſe plaît à citer ces ſortes d'ouvrages apocryphes, ſoit qu'il les eût lûs, ou qu'il les raportât après d'autres Ecrivains. Quand il parle des Mages qui vinrent adorer l'enfant JESUS, (*a*) il fait mention d'un écrit où il étoit marqué, qu'il y avoit dans l'Orient une certaine nation chez laquelle on trouvoit une prophetie attribuée à Seth, touchant l'étoile qui devoit paroître, & les preſens qu'on devoit offrir à cet enfant ; ce qui s'étoit conſervé parmi eux par une tradition de pere en fils. Ils avoient choiſi douze perſonnes des plus habiles, & des plus exercez dans la ſcience de l'Aſtrologie, & lors qu'il en mouroit un l'on mettoit ſon fils, ou quelque autre en ſa place. Leur appli-

Id. Hom. 2. in Matth.

(a) *Audivi aliquos referentes de quadam ſcriptura, etſi non certa, tamen non deſtruente fidem, ſed potius delectante, quoniam erat quædam gens ſita in ipſo principio Orientis juxta oceanum, apud quos ferebatur quædam ſcriptura inſcripta nomine Seth de apparitura hac ſtella & muneribus ei hujusmodi offerendis, qua per generationes ſtudioſorum hominum, patribus referentibus filiis ſuis habebatur deducta.* Auct. Op. imp. Hom. 2. in Matth.

cation étoit d'attendre cette étoile. Ils montoient tous les ans après l'automne sur une certaine montagne, appellée dans leur langue le Mont de la Victoire, d'où enfin après plusieurs generations cette étoile leur apparut en forme d'un petit enfant, qui avoit sur luy une forme de croix. Elle leur parla, & leur commanda d'aller en Judée; ce qu'ils firent, & l'étoile les conduisit pendant deux ans qu'elle marcha devant eux; & pendant tout ce tems-là, le pain & le vin qu'ils portoient dans leurs sacs ne leur manqua point.

Il est aisé juger, que ce sont là des contes faits à plaisir. Cependant ces sortes d'histoires qui regardent l'enfance de JESUS-CHRIST sont très-anciennes; & bien que la plûpart viennent des Gnostiques, les Peres principalement les Grecs qui lisoient leurs livres écrits en leur langue, en ont inseré des extraits dans leurs ouvrages. Ce qui me fait juger que cette histoire est aussi de la façon des Gnostiques, c'est qu'il ajoûte en suite que l'Apôtre Thomas étant allé en ce pays-là après la resurrection de nôtre Seigneur, ces Mages se joignirent à luy: & après avoir été batisez, ils l'accompagnerent pour prêcher l'Evangile. Il est certain que les Gnostiques ont eu un Evangile qu'ils attribuoient à Saint Thomas, ou ils debitoient bien des fables sur la naissance de JESUS-CHRIST. J'en ay même lu un fragment MS. qui est dans la Bibliotheque du Roy. Les Manichéens ont aussi eu un Evangile sous le nom de Thomas, qu'on trouve encore presentement dans la même Bibliotheque.

Mais après tout, quoy que ce Commentateur s'arrête quelquefois à raporter des fables & des allegories, il ne laisse pas de faire paroître en plusieurs endroits beaucoup d'érudition, & même de bon sens. Sixte de Sienne après avoir raporté le jugement que les plus habiles Theologiens en faisoient, ajoûte qu'il n'a rien à encherir par dessus eux, sinon que cet ouvrage est docte & digne d'être lu de tout le monde, quand on en aura ôté les erreurs qui y sont. *Ego quid addam nihil habeo, nisi hoc ipsum opus disertum & doctum esse ac dignum quod assiduè legatur, si tamen prius diligentissimè expurgatum fuerit ab iis erroribus &c.* Le docte Nobilius *Sixt. Sen. Bibl. S. libr. 4.*

lius a remarqué avec ſoin, dans
En 1578. ſes notes imprimées à Rome ſur S. Chryſoſtôme, les erreurs qu'il a trouvées dans ce Commentaire. L'auteur avoit profité de la lecture des Commentaires d'Origene, qu'il a imité en pluſieurs endroits, principalement lors qu'il donne des ſens ſublimes & myſtiques: mais ce n'eſt pas ce qu'il a de meilleur.

On remarquera qu'il ne ſuit pas toûjours nôtre Vulgate, comme quelques-uns l'ont cru, qui ont même inferé de là qu'il a écrit en Latin. Il lit, par exemple, au Ch. 5. de S. Matthieu v. 21. *Qui iraſcitur fratri ſuo ſine cauſa reus erit judicio*, conformément au Grec ordinaire. Il s'apuye même ſur cette leçon, pour montrer qu'on n'eſt pas coupable lors qu'on ſe met en colere, & qu'il y en a quelque
Auct. Op. imp. Hom. 11. in Matth. ſujet; *Ergo qui cum cauſa iraſcitur, non erit reus.* Cette leçon étoit neanmoins dans l'ancienne Vulgate avant la reformation de S. Jerôme. Il n'a point lu auſſi à la fin de l'Oraiſon Dominicale ces mots, qui ſont depuis très-long-tems dans les exemplaires Grecs, *Car le Royaume, la puiſſance &c.* qui n'étoient point auſſi dans l'ancienne Vulgate, non plus que dans celle d'aujourdhuy. Il a lu de plus dans cette même Oraiſon, *Panem noſtrum quotidianum*, comme il y avoit dans la Vulgate avant qu'elle eût été corrigée par S. Jerôme, & non pas *ſuperſubſtantialem*, comme il y a preſentement; ce qui prouve que cet auteur qui a écrit en Latin & non pas en Grec eſt ancien.

Ce qui a donné occaſion à attribuër cet ouvrage à Saint Chryſoſtôme, c'eſt qu'il eſt conforme en pluſieurs endroits à ſes ſentimens, ou plûtôt à ceux de tous les Peres Grecs, principalement dans ce qui regarde la grace & le libre arbitre. On y trouve de certaines expreſſions qui approchent de celles des Pelagiens, auſquelles neanmoins on peut donner un bon ſens. Il n'en eſt pas de même de pluſieurs propoſitions qui ſont manifeſtement Ariennes; de ſorte que ſi cet ouvrage a été compoſé de la maniere que nous l'avons, on ne peut douter que l'auteur n'ait été Arien: mais on croit communément que les propoſitions Heretiques y ont été ajoutées, parce qu'une bonne partie n'eſt point dans quelques exemplaires MSS.

Jean Mahuſius Religieux

Joann. Mahuf. Franciſcain qui a fait imprimer cet ouvrage en 1537. témoigne dans ſa preface (*b*) qu'il a conſulté deux anciens exemplaires MSS. & que dans celuy qui paroiſſoit le plus ancien, il n'y avoit aucune des erreurs qui ſont dans l'imprimé, ces endroits-là étant tous écrits d'une autre main à la marge. Il ajoûte que l'autre qu'il avoit eu d'Angleterre ne contenoit qu'une partie de ces erreurs, & qu'on reconnoiſſoit facilement, que tout ce qui eſt Arien y avoit été inſeré après coup, parce qu'en l'ôtant le ſens demeure toûjours entier. Il ſeroit à deſirer que ce Cordelier, qui enſeignoit alors l'Ecriture Sainte dans ſon Convent d'Anvers, eût donné au public ce Commentaire de la maniere qu'il étoit dans ſes deux exemplaires MSS. afin que chacun en pût juger. Ces obſervations generales, & cette diverſité d'exemplaires prouvent à la verité que le livre n'eſt pas tout d'une même main: mais il eſt à craindre, que ſous ce pretexte il ne l'ait publié comme il l'a voulu, & qu'il n'en ait retranché tout ce qu'il jugeoit à propos, dans le deſſein qu'il avoit de le faire paſſer pour un veritable ouvrage de S. Chryſoſtôme. Il s'explique aſſez là-deſſus des le titre même, qu'il a exprimé de cette maniere. *D. J. Chryſoſtomi in ſanctum Jeſu Chriſti Euangelium ſecundum Matthæum Commentarii diligenter ab Arrianorum fecibus purgati, & in lucem in ſacræ paginæ tyronum gratiam modo recens ſub minori forma editi.* Il s'explique encore plus nettement dans la preface, où il dit en ſtile de Cordelier qu'on n'a publié ce Commentaire ſous un nom incertain, que parce qu'il étoit tombé autrefois entre les mains de quelque Arien inconnu, qui l'avoit rempli de ſes ordures *Niſi quod ignoti Arrianæ hæreſeos viri manus olim inciderit qui ſuis fecibus ac*

Antverp. an. 1542.

Id. Mahuſ. in Præfat.

(b) *Nactus duo exemplaria vetuſtiſſima, id quod videbatur antiquius, ne jota quidem errorum ipſorum continebat, ſed alia manu omnia adſcripta marginibus. Alterum quod nobis Anglia præſtitit errorum quædam habebat, quædam verò minimè: poſteriori quidquid Arrianum eſt, ſi attendas, per illationis notam aſſuitur; ita ut ſi reſeces, ne pili quidem mutetur ſententia. Quod meo ſane judicio neutiquam fieri poſſit, ſi ab ipſo genuino auctore ingenuè fuiſſet intextum.* Joann. Mahuſ. Præf. in Opus imperf. in Matth.

ac merdis tantum opus tam miſeré ac turpiter inquinavit, ut plerosque Chriſtianæ pietatis amatores qui hoc opus legerint, non Chryſoſtomi ſed ſuum eſſe id eſt Arriani cenſere coëgerit.

Ceux de Heidelberg qui l'ont inſeré dans leur édition Grecque & Latine de S. Chryſoſtôme ſur le Nouveau Teſtament, ont fait paroître en cela plus de ſincerité & de jugement. Ils ont donné l'ouvrage entier, ayant mis entre deux crochets ce qu'on ne liſoit point dans quelques exemplaires. En quoy ils ont été ſuivis dans l'édition Grecque & Latine de Paris. C'eſt ainſi, par exemple, qu'on lit dans ces deux éditions ces mots de l'Homelie II. *Si ergo hæc vaſa ſanctificata ad privatos uſus transferre ſic periculoſum eſt* [*in quibus non eſt verum corpus Chriſti, ſed myſterium corporis ejus continetur*] *quanto magis &c.* L'on a mis à la marge, que ce qui eſt entre deux crochets ne ſe lit point dans quelques exemplaires, *hæc in quibusdam exemplaribus deſunt.* En effet ces mots paroiſſent inutiles en ce lieu-là; ſoit qu'on les liſe, ou qu'on ne les liſe point, le ſens eſt le même. Il ne s'y agit point de plus de l'Euchariſtie.

En 1636. apud Sebaſt. Cramoiſi

Il paroît manifeſtement que ce Commentateur attaque la creance des Catholiques ſur le myſtere de la Trinité, dans ſa 22. Homilie où il explique ces mots, *Nam & ego homo ſum ſub poteſtate conſtitutus.* Car après avoir aporté ſon interpretation il ajoûte; *Sed forte dicit hæreticus volens oſtendere Patrem & filium unum vel æqualem, non eſt ita intelligendus hic locus, ſed ſic.* On lit à la marge des deux éditions dont nous venons de parler, que ces paroles ne ſont point dans un exemplaire, *Hæc in quodam exemplari deſunt.* *Matth. 8: 9.*

Savil qui attribuë ce Commentaire à un auteur Latin, parce qu'il ne ſe trouve en Grec dans aucune Bibliotheque, n'a auſſi pu croire qu'il ait été compoſé de la maniere que nous l'avons preſentement. Il juge après Sixte de Sienne, que ce grand nombre d'erreurs qui y ſont répanduës y ont été ajoûtées par des Heretiques. *De ſuſpectis dogmatibus toti paſſim operi inſperſis, aſſentior doctiſſimo & ſagaciſſimo veterum ſcriptorum cenſori Sixto Senenſi, aſſumenta eſſe ea hæreticorum, non ab* *Henr. Savil. to. 8. Oper. Chryſ. p. 215.*

eodem fonte quo cætera illa præclara & lectu dignissima profecta. Quoy qu'il en soit, on ne peut nier qu'il ne soit ancien, & que l'auteur n'ait été exercé dans le stile de l'Ecriture. S'il a été attribué à Saint Chrysostôme, c'est qu'il y a en effet dans ce Commentaire plusieurs choses qui sont aussi dans ce Pere: mais on pourroit dire avec autant de raison qu'il seroit d'Origene, parce qu'on y reconnoît Origene en plusieurs endroits. Je ne dirai rien icy des conjectures d'un Religieux Carme de Flandres, qui l'a attribué à Jean Evêque de Jerusalem.

Il est certain que ce Commentateur a été curieux, & qu'il a lu les livres des anciens Commentateurs Grecs. C'est après eux qu'expliquant l'endroit de S. Matthieu où il est parlé du Batéme de JESUS-CHRIST, il dit que toute l'Ecriture Sainte est ouverte à ceux qui sont batisez, & qui meritent de recevoir le S. Esprit, afin qu'ils entendent les mysteres de verité. *Ergo qui baptizatur & meretur accipere Spiritum Sanctum adaperiuntur ei omnes scripturæ, ut intelligat quæ ibi posita sunt mysteria veritatis.* Quand il interprete ces mots de l'Oraison Dominicale, *Adveniat regnum tuum*, il compare Dieu à un veritable Roy, qui n'agit pas en tyran à l'égard de ses sujets. Bien que les hommes, dit-il, dependent entierement de la puissance de Dieu, il ne les reçoit neanmoins que parce qu'ils le veulent bien, pour ne paroître pas un tyran, mais un Roy, *Deus quamvis habeat homines in potestate, tamen volentes recipit tantum, ut non sit Tyrannus sed Rex.* Il ajoûte que J. CHRIST n'a pas dit, Pere sanctifiez vôtre nom en nous; que vôtre Royaume soit sur nous; faites vôtre volonté en nous, de peur qu'il ne semble que Dieu prefere les uns aux autres, *Ne seipsum videatur Deus in hominibus sanctificare, aut regnum suum super quos vult adducere, aut voluntatem suam in quibus vult facere, & per hoc inveniatur Deus personarum acceptor.* Il insiste (c) sur ce

Matth. 3.

Aust. Op. imp. Hom. 4.

Ib. Hom. 14.

Ibid.

(c) *Medie dixit & impersonaliter, id est* sanctificetur, adveniat, fiat, *ut utriusque persona opus necessarium demonstraret, quia & homo Deum necessarium habet, & Deus hominem ad justitiam faciendam. Nam sicut homo non potest*

ce qu'il s'eſt ſervi d'une expreſſion qui ne marque aucune perſonne en particulier, afin de montrer que les bonnes actions procedent également de Dieu & de l'homme. Car, comme l'homme ne peut faire le bien ſans le ſecours de Dieu, Dieu n'opere point auſſi le bien dans l'homme, ſi l'homme ne le veut. Quoy qu'il y ait quelque choſe de ſubtil dans cette penſée, le fond de la doctrine eſt veritable, & conforme aux ſentimens de Saint Chryſoſtôme.

Matth. 13: 13. Expliquant ces paroles de S. Matthieu, *Je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voyent point &c.* il ſuppoſe deux ſortes de graces, une generale que Dieu a donnée à tous les hommes en les créant, & l'autre ſpeciale qui ne regarde que les plus dignes.

Id. Hom. 31. *Alia eſt gratia quam Deus omnibus hominibus creando donavit; alia eſt quam non omnibus hominibus, ſed dignioribus & excellentioribus & electioribus donat.* Il fait conſiſter cette grace generale dans la connoiſſance du bien & du mal que Dieu donne à tous les hommes, parce qu'ils ſont créez à ſon image; ce qu'il nomme un entendement Divin. La grace ſpeciale qui conſiſte à connoître les myſteres, ne s'accorde qu'à ceux qui l'ont meritée pas leurs bonnes actions. *Generalem gratiam, id eſt intellectum boni & mali omnibus dat pro neceſſitate naturæ, quia nec videmur eſſe homines ad imaginem Dei creati, niſi habuerimus divinum intellectum. Dignioribus autem dat ſpecialem gratiam, ut pote cognoſcendi myſteria, non pro neceſſitate naturæ, ſed pro remuneratione bonæ voluntatis aut bonorum operum.* Il infere de là que ſi tous n'ont pas cette derniere grace, ce n'eſt pas la faute de Dieu qui ne la donne point, mais de l'homme qui ne la cherche point avec ſoin, & qui ne travaille point pour meriter de l'avoir. *Non eſt culpa Dei non dantis, ſed hominis non quærentis, nec feſtinantis, nec laborantis ut mereatur accipere.* *Ibid.*

Pour ce qui eſt de ces mots, *Je*

---

teſt facere bonum, niſi habuerit adjutorium Dei; ſic nec Deus bonum operatur in homine, niſi homo voluerit: ſicut nec terra ſine ſemine, nec ſemen ſine terra fructificat; ſic nec homo ſine Deo, nec Deus ſine homine juſtitiam operatur in homine. Ibid. Hom. 14.

Je leur parle en paraboles parce qu'en voyant ils ne voyent point, il aproche fort de l'interpretation de S. Chryſoſtôme. Il fait entendre que ce n'eſt pas la faute de JESUS-CHRIST, comme ne voulant point parler nettement, mais de ceux qui en entendant ne
Ibid. vouloient pas entendre, *Non eſt culpa Chriſti nolentis dicere manifeſtè, ſed eorum qui audientes nolebant audire.* Car, comme il ajoûte, la raiſon pour laquelle en voyant ils ne voyoient point, n'étoit pas parce que JESUS-CHRIST leur parloit en paraboles ; mais parce qu'en voyant ils ne voyoient point, il leur parloit pour cette raiſon en paraboles. *Non enim quia Chriſtus in parabolis loquebatur, ideo illi videntes non videbant ; ſed quia videntes non videbant, ideo illis Chriſtus in parabolis loquebatur.*

Les allegories & les ſens ſublimes qu'on trouve quelquefois dans ce Commentateur, ne l'empêchent point de s'appliquer le plus ſouvent au ſens literal de ſon texte. Quand il explique ces paroles, *Donnez-vous de garde des faux Prophetes*, il montre que le mot de *Prophete* ſignifie en ce lieu-là *Docteur*, & il éclaircit en même tems cet autre endroit, *Toute la Loy & les Prophetes ont été juſques à Jean* ; (*d*) non pas, dit-il, qu'il ne ne dût plus y avoir de Prophetes après Jean, car il y a eu Agabus, Sylas & pluſieurs autres ; mais parce qu'il ne devoit plus y avoir de Prophetie touchant J. CHRIST : ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait eu des Prophetes, & qu'il n'y en ait encore, mais ces Prophetes ne ſont pas pour prophetiſer de JESUS-CHRIST, mais pour interpreter ce que les anciens Prophetes ont dit de luy ; & ce ſont les Docteurs de l'Égliſe. Il dit même que tous les Chrêtiens ſont Prophetes en ce ſens-là, parce qu'on ne peut pas entendre les Propheties, qu'on n'ait l'eſprit de Prophetie.

Matth. 7:15.

Matth. 11:13.

Id. Hom. 19.

Quand il parle de la foy à l'occaſion de ces paroles de JE-

(d) *Prophetæ autem fuerunt & ſunt ; ſed non qui prophetarent de Chriſto, ſed qui interpretarentur ea quæ de Chriſto ab antiquis fuerant prophetata, id eſt Doctores Eccleſiæ. Sed & omnes Chriſtiani Prophetæ dicuntur, qui in regnum, & in ſacerdotium, & in Prophetam unguntur. Nec enim poteſt quis propheticos interpretari ſenſus, niſi habeat ſpiritum Prophetiæ.* Id. Hom. 19.

Matth. 21:22. JESUS-CHRIST, *Tout ce que vous demanderez dans la priere ayant la foy, vous l'obtiendrez*, il dit que Dieu donne à la verité la foy, mais que les hommes la nourriſſent & la fortifient, & que c'eſt la foy qui nous fait abſtenir du mal & faire le bien. *Id. Hom.* 39. *Gratiam quidem fidei donat Deus; tamen homines eam nutriunt & faciunt fortem. Fides autem facit abſtinentiam rerum malarum, & opus bonarum.* C'eſt en cette conſideration, ſelon luy, que Dieu donne plus aux uns qu'aux autres, & qu'en accordant ſa grace il n'a point d'egard aux perſonnes, mais à la vertu de chacun, *Id. Hom.* 53. *Manifeſtum eſt quòd in danda gratia non perſonas aſpexit, ſed virtutem uniuscujusque conſideravit.* Il ajoûte conformément à la doctrine de S. Chryſoſtôme, & des autres Peres Grecs, (e) que bien que Dieu ſache par ſa preſcience *Ibid.* ceux qui doivent être bons ou méchans, il appelle neanmoins également tout le monde à la foy, leur donnant la grace de croire en JESUS-CHRIST. Ce qui leur ſert de talent, aux bons pour leur ſalut, & aux méchans pour un prejugé contr'eux, enſorte qu'ils deviennent inexcuſables. Ce qu'il tâche de rendre ſenſible par quelques exemples.

Après avoir interpreté à la lettre ces mots, *Malheur à vous Scribes & Phariſiens hypocrites, qui fermez aux hommes le Royaume du Ciel*, il fait cette reflexion, que JESUS-CHRIST n'a pas dit *qui n'ouvrez point*, mais *qui fermez*; d'où il infere (f) que l'Ecriture, qui eſt deſignée par ce Royaume du Ciel n'eſt point fermée, mais ſeulement obſcure, afin qu'on travaille à en trouver le ſens; qu'elle n'eſt pas tellement fermée qu'on ne le puiſſe point trouver. La raiſon qu'il aporte de cette obſcurité, eſt que

Matth. 23:13.

Id. Hom. 44.

(e) *Deus ſecundùm præſcientiam ſuam, licet ſciat qui juſti futuri ſint, & qui injuſti, tamen omnes vocat ad fidem dans eis gratiam credendi in Chriſtum, quod eſt talentum, bonis quidem ad ſalutem, malis autem ad præjudicium, ut inexcuſabiles fiant.* Id. Hom. 53.

(f) *Ergo non ſunt Scripturæ clauſæ, ſed obſcuræ quidem, ut cum labore inveniantur, non autem clauſæ, ut nullo modo inveniantur: quia Deus alios voluit eſſe Doctores, alios diſcipulos. Si autem omnes omnia ſcirent, Doctor neceſſarius non erat, & ideò eſſet rerum ordo confuſus.* Id. Hom. 44.

Dieu a voulu pour ôter toute confusion, que dans son Eglise les uns fussent Docteurs, & les autres disciples.

On voit dans tout ce Commentaire, que l'auteur y fait de tems en tems des digressions qui ne sont pas hors de propos, où il expose ce qui appartient à la Theologie & à la discipline. Il raffine à la verité quelquefois trop sur de certains mots, mais il accompagne ordinairement cela de reflexions doctes & judicieuses. Il a reconnu avec toute l'antiquité le sens historique ou litteral, & le spirituel ou mystique. C'est par raport à ces deux sens que ces paroles du Pseaume 3. *Ego dormivi & soporatus sum*, qu'il cite, ne forment point un bon sens si on les entend de David à la lettre. Il juge qu'il faut abandonner l'ordre de l'histoire, & les entendre spirituellement de JESUS-CHRIST. *Hæc . . . . si secundum historiam velis intelligere, nullum habent saporem, ut dicamus David, cùm pateretur à filio dormivit & surrexit. Quomodo dormivit ut surgeret? Quid ergo? Necesse habemus relinquere ordinem historiæ & spiritualiter intelligere de Christo.* Il dit la même chose de ces autres paroles du Pseaume 15. citées par S. Pierre dans les Actes des Apôtres, *Non dabis sanctum tuum videre corruptionem*, qu'on ne peut selon luy expliquer de David, qui a éprouvé la corruption, mais de JESUS-CHRIST.

Id. Hom. 49.

Act. 2.

Il n'a rapporté ces deux exemples que pour montrer, que le passage de Daniel cité par nôtre Seigneur dans Saint Matthieu, où il est parlé de l'abomination de la desolation, ne doit pas tant être pris *Corporaliter secundùm historiam, selon le sens historique*, que spirituellement. *Sic & intelligenda est*, dit-il, *& hæc Christi Prophetia. Cæpit ex occasione spiritualis fugæ, & quæ facta est tempore illo in Hierusalem, & Prophetia magis de spirituali.* Il établit comme une regle commune à tous les Prophetes, de commencer ordinairement par des faits veritablement historiques, & d'y mêler en suite la Prophetie. *Breviter cognoscendum est qualis est consuetudo Prophetarum. Frequenter ex occasione carnali incipiebant, & sic miscebant Prophetiam.* Cela luy donne occasion de se jetter à l'imitation d'Origene, & de plusieurs autres anciens Com-

Dan. 9: 27. Matth. 24: 15. & seqq.

Commentateurs dans des ſens ſublimes & myſtiques, qu'il accommode à ſes idées.

Voicy quel eſt ſelon luy le ſens ſpirituel de tout ce diſcours. *Quand vous verrez l'abomination de la deſolation dans le lieu ſaint*, c'eſt-à-dire l'hereſie qui eſt l'armée de l'Antechriſt dans l'Egliſe, *alors que ceux qui ſont dans la Judee s'enfuyent ſur les montagnes*, c'eſt-à-dire que ceux qui vivent dans la Religion Chrêtienne doivent ſe retrancher dans l'Ecriture Sainte, *Id eſt qui ſunt in Chriſtianitate conferant ſe ad Scripturas.* (g) La raiſon pourquoy, ajoute-t-il, les Chrêtiens doivent avoir recours en ce tems-cy à l'Ecriture, c'eſt que les Egliſes étant remplies d'hereſies, on ne peut pas prouver la verité de la creance des Chrêtiens que par les Livres Sacrez. Les Heretiques ont auſſi bien que les Orthodoxes des Egliſes, des Ecritures Divines, des Evêques & les autres Miniſtres, le Batéme, l'Euchariſtie, & en un mot tout le reſte. Comment donc ſi quelqu'un veut diſcerner la veritable Egliſe de la fauſſe, le pourra-t-il faire dans une ſi grande reſſemblance, que par la ſeule Ecriture? *Volens ergo quis cognoſcere quæ ſit vera Eccleſia Chriſti, unde cognoſcat in tantæ confuſione ſimilitudinis, niſi tantummodo per Scripturas?* Il ſemble que cet auteur ait eu en vûë d'apuyer quelque ſchiſme ou hereſie, & de répondre tacitement aux objections des Catholiques, qui ont non ſeulement recours à l'Ecriture, mais auſſi aux marques exterieures qui accompagnent la veritable Egliſe. On lit neanmoins quelque choſe de ſemblable dans Saint Chryſoſtôme, mais dans une autre occaſion, comme on l'a pu voir cy-deſſus.

Ead. Hom. 49.

Ibid.

Ce Commentateur pouſſe même ſes idées plus loin, lors qu'il explique ces autres paroles du même Chapitre de Saint Matthieu, *Prenez garde que perſonne ne vous ſeduiſe; car pluſieurs viendront à mon nom, diſans je ſuis le* CHRIST, *& ils ſeduiront beaucoup de perſonnes.* Ne pourroit-on pas

Matth. 24. 4.

(g) *Quare jubet in hoc tempore omnes Chriſtianos conferre ſe ad Scripturas? Quia in tempore hoc ex quo obtinuit hæreſis illas Eccleſias, nulla probatio poteſt eſſe vera Chriſtianitatis, neque refugium poteſt eſſe Chriſtianorum aliud volentium cognoſcere fidei veritatem, niſi Scriptura Divina.* Id. Hom. 49.

dire qu'il attaque en ce lieu-là la creance des Catholiques, touchant la Divinité de JESUS-CHRIST, comme une
Hom. 48. heresie ? Il marque les tems des Empereurs Constantin & Theodose, comme des tems d'heresie. L'on sait que ces deux Empereurs ont été fort opposez aux Ariens. Il traite d'Heretiques en ce même lieu ceux qui croyoient la consubstantialité du Verbe: *Hæresis*, dit-il, *Homousianorum non solùm Christi Ecclesiæ adversatur, sed & omnibus hæresibus non similiter sapientibus.* Il marque encore plus
Hom. 49. expressément dans l'Homelie suivante le tems de Constantin & de Theodose. Il y dit que (*h*) tous ces maux dont parle JESUS-CHRIST, sont selon le sens spirituel les heresies, qui ont été sous ces deux Princes jusques à son tems; & que l'abomination de la desolation est l'Antechrist qui doit venir en suite, & qui se disant le CHRIST se rendra le maître des lieux saints des Eglises.

Ces observations & quelques autres qu'il seroit trop long de raporter, pourroient faire croire que l'Auteur de ce Commentaire a été veritablement Arien, lequel ayant vû son party abatu sous l'Empereur Theodose, ne put s'empêcher d'en témoigner de grands ressentimens. On rejette à la verité ordinairement cela sur les Ariens, qui ont retouché ce livre pour le rendre conforme à leurs sentimens: mais la varieté d'exemplaires peut venir des Catholiques mêmes, qui en auront ôté les endroits qui apuyent l'Arianisme.

Cet Arianisme est encore repandu dans toute l'Homelie 42. où le Commentateur explique ces paroles de JESUS-CHRIST, *Voicy le premier & le grand commandement, & le second semblable à celuy-là est*, &c. Il dit dans le langage des Ariens, que le premier grand commandement est d'aimer Dieu le Pere, & le second qui est semblable est d'aimer Matth. 22. 38. & 39. le

(h) *Si quis autem auditiones quidem præliorum, fames, & tumultus, & pestilentias, intelligat esse omnia hæc mala spiritualia quæ facta sunt tempore Constantini simul & Theodosii usque nunc; abominationem autem desolationis intelliget esse ipsum Antichristum, qui post modum venire speratur, & obtinere loca Ecclesiarum sancta sub specie Christi, & multos fidelium desolare, non irrationabiliter dicit.* Id. Hom. 49.

le Fils de Dieu, qui eſt grand auſſi bien que ſon Pere; mais parce que toute la puiſſance du Fils vient du Pere, de qui il l'a reçûë, le Pere eſt grand Dieu & premier : le Fils eſt auſſi grand Dieu, & non pas le premier. *Primum mandatum eſt magnum, Deum Patrem diligere; ſecundum autem & ſimile eſt Dei Filium diligere, id eſt cognoſcere. Ergo Filius Dei magnus eſt ſicut Pater; quidquid enim Pater poteſt & Filius poteſt. Pater enim diligit Filium, & omnia dedit in manu ejus. Sed quia omnia Filius dante Patre poteſt, ſicut Pater; ideò Pater magnus Deus & primus; Filius autem magnus Deus quidem, non tamen primus.* Hom. 42. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe donner un bon ſens à ces paroles; mais il y a de l'apparence qu'il a été du nombre des Ariens, qui reconnoiſſoient que le Fils de Dieu étoit auſſi bien appellé grand Dieu dans l'Ecriture que le Pere : ils le faiſoient grand Dieu du ſecond ordre.

Il s'explique encore à la maniere des Ariens dans ſa 50. Homelie ſur ces mots, *Perſonne ne ſait ce jour & cette heure, ni les Anges, ni le Fils:* c'eſt ainſi qu'il lit ce paſſage de Saint Matthieu, *De die illa & hora nemo ſcit, neque Angeli, neque Filius*, conformément à l'ancienne Vulgate. Il prend de là occaſion de reprendre ceux, qui s'imaginant que c'eſt une honte d'ignorer quelque choſe, decident hardiment de tout, & diſent aux autres ce qu'ils n'ont point apris de J. CHRIST. Il leur propoſe ſon exemple, parce qu'il n'a pas eu honte d'avoüer ſon ignorance, comme il le prouve par cet endroit. *Propterea conſiderantes hunc locum non deberent erubeſcere, aliquod myſteriorum Dei ſe ignorare, cùm legant ipſum Chriſtum non erubeſcentem ſuam ignorantiam confiteri.* Hom. 50.

Au reſte cet ouvrage eſt rempli de reflexions morales, qui ſont la plûpart doctes & judicieuſes; & il y a même des choſes aſſez recherchées. Bien qu'il n'explique pas, à l'imitation de Saint Jerôme & de Saint Chryſoſtôme, la maniere dont les Phylacteres des Juifs étoient faits, il reprend neanmoins auſſi bien qu'eux, & preſque dans les mêmes termes, la ſuperſtition de ceux qui pendoient à leur col une partie des Evangiles. Il compare aux Phariſiens les Prêtres qui autoriſoient ces ſortes d'uſages, parce que la vertu de

Matth. 24. 36.

l'Evangile ne consiste pas dans les figures des caracteres, mais dans le sens. Il est bon de raporter icy ses propres termes, parce qu'il s'exprime d'une maniere forte. *Sacerdotes ex eo quòd ab hominibus volunt videri justi, Phylacteria alligant circa collum : quidam verò partem aliquam Euangelii scriptam. Dic Sacerdos insipiens, nonne quotidie Euangelium in Ecclesia legitur & auditur ab hominibus ? Cui ergo in auribus posita Euangelia nihil prosunt, quomodo eum poterunt circa collum suspensa salvare ? Deinde ubi est virtus Euangelii, in figuris literarum, an in intellectu sensuum ? Si in figuris, benè circa collum suspendis. Si in intellectu, ergo melius in corde posita prosunt, quàm circa collum suspensa.* Hom. 43

Il condamne au même endroit une autre superstition, qui venoit des Juifs Cabbalistes, lesquels trouvoient & trouvent encore aujourdhuy je ne say quelle vertu dans les noms de certains Anges, qu'ils écrivoient & portoient sur eux. Ces noms étoient, dit-il, respectez & redoutez de ceux qui n'entendoient point la langue Ebraique. *Puto quod illorum tunc Scribarum & Pharisæorum exemplo, & nunc multi aliqua nomina Hebraica Angelorum confingunt & scribunt, & alligant sibi, quæ non intelligentibus linguam Hebraicam quasi metuenda videntur.* Ibid.

La Theologie des Gnostiques avoit donné un grand cours à ces usages superstitieux, d'où la plûpart de ce qu'on nomme ordinairement Magie tire son origine.

CHAPITRE XIV.

Du Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc, & de celuy de S. Jerôme sur l'Evangile de S. Matthieu.

L'Eloge que Pelage a fait de S. Ambroise, est une preuve évidente du merite de ce grand homme. Il l'a mis au nombre des premiers Ecrivains de l'Eglise Romaine, de qui l'on pouvoit aprendre plus que d'aucun autre la pureté de la doctrine de cette Eglise. Il le fait entierement juge des differens qu'il avoit avec Saint Augustin, sur l'interpretation de certains passages de l'Ecriture, étant persuadé qu'Ambroise en avoit donné le veritable sens. *Ambrosius Episcopus*, dit Pelage, *in cujus præcipuè libris Romana elucet fides, qui scriptorum inter Latinos flos quidem speciosus* S. Ambroise. Pelag. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 43.

fus enituit, cujus fidem & puriſſimum in Scripturis ſenſum, ne inimicus quidem auſus eſt reprehendere. Caſſiodore & pluſieurs autres Ecrivains ont loüé en particulier ſon Commentaire ſur l'Evangile de S. Luc. Cependant ſi nous en jugeons par la critique que S. Jerôme en a faite, nous n'en aurons pas une ſi bonne opinion. Il a accuſé ce ſage Evêque de n'avoir pas traité ſon ſujet aſſez ſerieuſement, de ſe joüer ſur des mots, & de ne s'arrêter point ſur le ſens, *In verbis ludens, in ſententiis dormitans.* C'eſt ce que Ruffin a reproché avec force à S. Jerôme, & l'on ne voit pas que ce Pere ait nié dans la reponſe qu'il a faite à ſon adverſaire, qu'il fût l'auteur de ce jugement. Cette piece où S. Jerôme parle avec tant de liberté de ce Commentaire, n'eſt ni perduë ni imaginaire. Ruffin renvoye à une Préface qui ſe trouve encore aujourdhuy à la tête des Homelies d'Origene ſur S. Luc, que S. Jerôme a traduites de Grec en Latin. Il eſt vray qu'il y parle plûtôt en la perſonne de ceux qui l'avoient prié de traduire ces Homelies, que de luy-même. *Ante paucos dies quorumdam in Matthæo & in Lucæ Commentarios vos legiſſe dixiſtis, è quibus alter & ſenſibus hebes eſſet & verbis; alter in verbis luderet, in ſententiis dormitaret.* Ce ſont là les propres mots que Ruffin luy a objectez, l'accuſant de mediſance: & bien que ce redoutable Critique raporte plûtôt le jugement des autres que le ſien, il ſemble neanmoins les approuver, quand il ajoûte au même lieu, Vous avez ſouhaité que mépriſant ces deux Commentaires impertinens, je miſſe en Latin les Homelies d'Origene ſur S. Luc, de la maniere qu'elles ſont dans le Grec, *Petiiſtis à me ut contemptis iſtiusmodi nugis ſaltem Adamantii noſtri in Lucam Homilias, ſicut in Græco habentur interpreter.* Sixte de Sienne n'avoit pas aſſez pris garde à cette Preface de S. Jerôme, quand il a nié que ce ce Pere eût jamais rien penſé de S. Ambroiſe qui aprochât de cela. Il a mieux aimé faire paſſer Ruffin pour un impoſteur, qui avoit inventé cette fable. *Quod ego*, dit-il, *crediderim magis à Ruffino in odium Hieronymi conſictum, quàm ab Hieronymo tale probatum eſſe judicium de eruditis & eruditiſſimi viri Commentariis.* Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où S. Jerôme ne parle pas

Ruff. lnv. 2.

Hieron. ibid.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.

Hieron. Proleg. in Homil. Orig. in Luc.

pas bien des ouvrages de Saint Ambroiſe. Comme ſon Commentaire ſur S. Luc eſt entre les mains de tout le monde, chacun en peut juger.

On y voit d'abord une Préface, où il n'y a preſque autre choſe que des tropologies & des allégories, qui ne conſiſtent qu'en des mots. Il trouve, par exemple, dans les trois puits, dont il eſt parlé dans le Vieux Teſtament, la diviſion que les Philoſophes ont faite de la Philoſophie, en naturelle, morale, & raiſonnable ou logique. Le premier qui eſt le puits de la viſion repreſente, ſelon luy, la logique; le ſecond qui eſt le puits d'abondance, repreſente la morale; & enfin le troiſiéme qui eſt le puits de jurement, repreſente la Philoſophie naturelle: de ſorte que les Patriarches ont eu la connoiſſance de ces trois parties de la Philoſophie, *Triplicem iſtam in Patriarchis fuiſſe viſionem.*

Ambroſ. Prol. Expoſ. in Luc.

Il copie dès l'entrée de ſon Commentaire preſque mot pour mot les paroles d'Origene ſur ces premiers mots de S. Luc, *Quoniam multi conati ſunt ordinare &c.* Il a lu avec l'ancienne Verſion Latine, *quæ in nobis completæ ſunt*, où il y a dans le Grec, περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν, ajoûtant en même tems cette autre interpretation, *vel quæ in nobis redundant.* Il fait valoir enſuite la ſignification du verbe *redundat. Quod enim redundat*, dit-il, *nulli deficit, & de completo nemo dubitat, cùm fidem effectus adſtruat, exitus prodat. Itaque Euangelium completum eſt, & redundat omnibus per univerſum orbem fidelibus, & mentes omnium rigat.*

Il ſe pourroit faire que cette ſorte d'explication qui luy eſt aſſez ordinaire, ait donné occaſion à Saint Jerôme de ne pas juger favorablement de ſon Commentaire. Ce n'eſt pas qu'il n'y diſe de très-bonnes choſes; mais il eſt trop fecond en paroles & en digreſſions. Les livres d'Origene, comme il a été dèjà remarqué ailleurs, luy ont été d'un grand ſecours. Il ſeroit à ſouhaiter que ce Pere qui ſavoit la langue Grecque, eût eu plus de loiſir de mediter. Son ouvrage auroit été plus exact, pour ce qui eſt du ſens literal. Mais comme il travailloit principalement pour l'inſtruction du ſimple peuple, qui n'eſt pas ſouvent en état de goûter cette grande exactitude, il jugea qu'il étoit plus à-propos de le rendre

rendre attentif à ce qu'il disoit par la subtilité de ses pensées, & par quelques figures de Rhetorique. C'est ce qui fait qu'on trouve tant de paroles inutiles dans son discours, & que les jeux de mots & les antitheses luy sont familieres.

S. JERÔME. Il n'y a point de Pere qui ait été si capable de nous donner un bon Commentaire sur le Nouveau Testament que Saint Jerôme. Car outre qu'il avoit la connoissance des langues necessaires pour cela, il avoit lu tous les anciens Commentateurs soit Grecs soit Latins, qui avoient écrit là-dessus avant luy. Si nous en croyons *Cassiod. Div. lect. c. 7.* Cassiodore il a interpreté les quatre Evangiles. Cependant nous n'avons de luy qu'un petit Commentaire sur S. Matthieu, lequel ne repond pas tout-à-fait à sa grande érudition. *Hieron. Procem. Comm. Matth.* Aussi le composa-t-il avec précipitation à la priere d'un de ses amis, qui étant sur le point de faire un voyage à Rome, ne luy donna pas tout le tems que demandoit un ouvrage de cette importance. Il croit que la methode qu'on doit garder pour faire un bon Commentaire sur les Evangiles, est de lire tous ceux qui ont écrit sur ces livres, & d'en extraire ce qu'on juge le meilleur, *Omnes legere qui in Euangelia scripserunt, deinde adhibito judicio quæ optima sunt excerpere.* *Ibid.* En effet la plûpart de ses Commentaires sur l'Ecriture ne sont presque que des extraits des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qu'il ne nomme point ordinairement selon la coutume de ces tems-là, il se contente de les indiquer dans ses prefaces; & c'est à quoy l'on prendra garde, afin de ne luy attribuër pas de certains sentimens, qui ne paroissent point Orthodoxes.

Il témoigne qu'il avoit lu il y avoit dêjà long-tems sur Saint Matthieu 25. volumes d'Origene, autant d'Homelies, & ses scolies qu'il nomme *Commaticum interpretationis genus.* *Ibid.* Ces 25. volumes sont les Commentaires qu'Origene appelle *Tomes*, dont on a parlé cy-dessus. Il avoit de plus lu sur le même Evangile les Commentaires de Theophile Evêque d'Antioche, d'Hippolyte Martyr, de Theodore d'Heraclée, d'Apollinaire de Laodicée, & de Didyme d'Alexandrie pour ce qui est des Grecs. A l'égard des Latins, il avoit lu les ouvrages de S. Hilaire, de Victorin & de Fortunatien. Il dit neanmoins qu'il avoit pris peu de chose

de tous ces Auteurs, parce que n'ayant eu que quinze jours à employer à son Commentaire, il n'avoit pu les consulter & y inserer de longs extraits. Il s'est contenté d'une interpretation litterale & courte, où il mêle quelquefois le sens spirituel, promettant de donner en un autre tems une interpretation plus longue & plus exacte. *Omissa autoritate veterum, quos nec legendi nec sequendi mihi facultas data est, historicam interpretationem, quam præcipuè postulasti, digessi breviter & interdum spiritualis intelligentiæ flores miscui, perfectum opus reservans in posterum.* Il ne paroit pas que S. Jerôme ait satisfait à sa promesse: au moins n'avons nous de luy sur Saint Matthieu que ce petit Commentaire, où il ne laisse pas de donner des preuves de sa rare érudition. *Ibid.*

On ne peut l'entendre parfaitement, qu'on ne se represente les disputes qui étoient de son tems sur la Religion. Car bien qu'il s'applique ordinairement à la lettre, & qu'il n'oublie pas même ce qui apartient à la Critique, il se jette quelquefois sur les sens Theologiques, pour apuyer plus fortement la creance de l'Eglise contre les Heretiques. Il prévient de certaines objections qu'on faisoit contre l'autorité des Evangiles. Nous n'avons plus les livres d'Africanus, ni ceux d'Eusebe intitulez Διαφωνία Εὐαγγελίων, *Discordes des Evangiles*, ausquels il renvoye pour repondre à ce que l'Empereur Julien avoit objecté aux Chrêtiens, sur ce que S. Matthieu & S. Luc ne s'accordoient point dans la genealogie de JESUS-CHRIST. Il ne nous en reste que quelques extraits.

Il croit qu'on ne doit pas lire au Chap. 2. de Saint Matthieu vers. 5. *in Bethlehem Judææ*, comme il y avoit dans les Exemplaires de son tems; mais *Judæ*, comme il lisoit dans l'Ebreu ou Caldaïque: parce qu'il ne s'agit pas en ce lieu-là de la Judée, mais de la tribu de Juda. *Judæ autem idcirco scribitur, quia est & alia Bethlehem in Galilæa.* L'on a conservé dans la Vulgate la reformation de S. Jerôme. *Id. Hier. Comm. in Cap. 2. Matth.*

Comme on luy avoit fait des reproches de tous côtez sur sa nouvelle traduction du Vieux Testament, & qu'on l'accusoit même d'avoir trop de commerce avec les Juifs, il fait voir en interpretant ces mots, *Ex Ægypto vocavi Filium meum*, *Matth.* 2: 15. qu'il

qu'il a eu raiſon de traduire la Bible ſur l'original Ebreu, puis que la Verſion Grecque des Septante n'eſt qu'une copie defectueuſe. Ceux, dit-il, qui nient que l'Ebreu ſoit le veritable original, qu'ils me diſent en quel endroit des LXX. ils trouveront ce paſſage, *J'ay rappellé d'Egypte mon Fils.* Il renvoye au Prophete Oſée, où on le liſoit dans ſa nouvelle verſion Latine ſur l'Ebreu. Neanmoins ſachant que quelques anciens Peres n'avoient pas cherché ce paſſage dans le Prophete Oſée, mais dans le Livre des Nombres, il n'a pu le diſſimuler.

Il ne veut pas que le mot de *Rama* ſoit un nom de lieu: il croit que c'eſt le mot Ebreu *rama*, qui ſignifie *haut*, qu'on a gardé. *Quod autem dicitur* in rama, *non putemus locum eſſe juxta Gabaa, ſed rama, excelſum interpretatur, ut ſit ſenſus vox in excelſo audita eſt longè latèque diſperſa.* On lit quelque choſe de ſemblable dans Theophile d'Antioche & dans Origene.

Ibid. v. 18.

Quand il explique ces mots, *Hic eſt enim qui dictus eſt per Iſaiam Prophetam*, il prend occaſion d'examiner cet autre endroit du commencement de S. Marc, *Sicut ſcriptum eſt in Eſaia Propheta*, afin de ſatisfaire à l'objection de Porphyre. Ce Philoſophe ayant comparé enſemble ces deux Evangiles demandoit aux Chrêtiens, comment S. Marc citoit ſous le nom d'un ſeul Prophete, ce qui étoit pris manifeſtement d'Iſaïe & de Malachie? S. Jerôme après avoir renvoyé aux autres Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui avoient répondu au long à cette objection, juge que le nom d'Iſaïe a été ajoûté en ce lieu-là par les Copiſtes. Il dit qu'il y a d'autres exemples de ces ſortes d'additions.

Matth. 3.

Euſebe, comme nous l'avons vû cy-deſſus, a eu recours à une réponſe ſemblable, ſi ce n'eſt qu'il a cru que le nom d'Iſaïe a été mis en la place de Malachie. Mais comme ces deux ſavans hommes n'ont produit pour juſtifier leur critique aucun ancien Exemplaire, & qu'Origene au contraire a lu dans S. Marc ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, *dans le Prophete Iſaïe*, comme il y a dans les plus anciens Exemplaires Grecs du N. Teſtament, & dans nôtre Vulgate, il y a bien plus d'apparence que les Grecs ont retouché leurs Exemplaires en cet endroit de S. Marc, & qu'au lieu de ces mots *dans*

le Prophete Iſaïe, ils ont mis ceux-cy, *dans les Prophetes*, qu'on lit depuis très-long-tems dans la plûpart des Exemplaires Grecs.

Il eſt mieux de s'en tenir à cette autre ſolution que S. Jerôme aporte au même lieu, que de deux paſſages qui ſont citez on n'en a fait qu'un, & ainſi on n'aura nommé que le ſeul Iſaïe, *Aut certè de diverſis teſtimoniis Scripturarum unum corpus effectum.* Ce qu'il ſemble apuyer dans ſa lettre à Pammaque, où il ſuppoſe cette leçon comme une difficulté preſque inſurmontable, Saint Marc ayant joint enſemble les témoignages de deux Prophetes, & ne faiſant cependant mention que d'Iſaïe. *Solvat*, ajoûte-t-il, *hanc quæſtiunculam imperita præſumptio, & ego erroris veniam deprecabor.* L'exemple qu'il aporte du Pſeaume 13. où il dit qu'on a joint de la même maniere pluſieurs paſſages en un, pourroit faire ſoupçonner que ce docte Critique auroit cru, qu'il y a un de ces deux paſſages qui n'eſt point veritablement de S. Marc. Car les verſets de ce Pſeaume deſquels il s'agit ont été manifeſtement ajoûtez aux autres, puis qu'ils ne ſont point dans les meilleurs Exemplaires Grecs, non plus que dans le texte Ebreu; & il en demeure luy-même d'accord dans ſes Commentaires ſur le Prophete Iſaïe.

Hieron. ibid.

Hier. ad Pamm. de opt. gen. interpr.

Id. Hier. Proœm. in lib. 16. Comm. in Iſa.

Ce Pere n'a pas ſeulement ſçu les langues Grecque & Ebraïque, qui ſont abſolument neceſſaires pour entendre le ſtile des Livres Sacrez, il a connu auſſi les uſages & les coutumes des peuples d'Orient, ayant vêcu long-tems parmi eux. C'eſt ce qui luy fait dire ſur ces mots, *Lors que vous jûnez oignez vôtre tête*, que JESUS-CHRIST parle ſelon les uſages de la Paleſtine, où l'on avoit de coutume d'oindre ſa tête les jours de fête. Il remarque ailleurs expliquant une parabole, que l'uſage des Syriens, & principalement de ceux de Paleſtine, eſt de mêler des paraboles dans tous leurs diſcours, afin de les imprimer plus facilement dans l'eſprit de leurs auditeurs. *Familiare eſt Syris & maximè Paleſtinis ad omnem ſermonem ſuum parabolas jungere, ut quod per ſimplex præceptum teneri ab auditoribus non poteſt, per ſimilitudinem exemplaque teneatur.*

Matth. 6. 17.

Id. Comment. in Cap 18. Matth. v. 23.

Ecrivant ſon Commentaire pour des perſonnes qui ne pouvoient la plûpart conſulter l'ori-

l'original Grec, il s'arrête quelquefois à des minuties qui causoient de l'équivoque dans la Version Latine. Il remarque, par exemple, qu'il ne faut pas joindre ensemble ces deux
Matth. 8: 3. mots *volo mundare*, mais qu'il faut lire séparément, *volo*, *mundare*, *je le veux*, *soyez purifié*. C'est sur ce même pied qu'il observe sur ces autres
Matth. 12: 6. mots, *Templo major est hic*, que *hic* n'est pas un pronom, mais un adverbe de lieu, *Non pronomen, sed adverbium loci est*.

On trouve dans les Commentaires de S. Jerôme quelques fragmens, des livres que Porphyre & l'Empereur Julien avoient écrits contre les Evangiles, & même contre toute la Bible. Ces fragmens sont d'autant plus curieux, qu'il ne nous reste plus rien de ces livres, que ce que nous en lisons dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Il semble attribuër avec plusieurs autres Peres au merite des Apôtres, qui avoit été prévû par JESUS-CHRIST, le rang que chacun tient dans le denombrement qui en est fait au Chapitre 9. où S. Pierre est
Id. Comment. in Cap 9. Matth. nommé le premier, *Ordinem & meritum uniuscujusque illius fuit distribuere qui cordis arcana rimatur*. Il observe sur ces mots, *Justificata est sapientia à filiis suis*, qu'on lisoit dans quelques Exemplaires, *Justificata est sapientia ab operibus suis*. Bien que ce ne soit pas la veritable leçon, il ne laisse pas d'en tirer un sens: ce qui est ordinaire aux anciens Peres, sur tout quand il s'agit de quelque moralité ou tropologie. Il dit sur ces autres mots, *Et tu Capharnaüm, nunquid in cœlum exaltaberis*, qu'il avoit lu dans un autre Exemplaire, *Et tu Capharnaüm quæ usque in cœlum exaltata es*: ce qui s'accorde avec le Grec d'aujourdhuy.

Matth. 11: 19.

Ibid. v. 23.

Il raporte une varieté plus considerable sur ces mots, *Prophetam dicentem*, qui se trouvent dans tous les Exemplaires; il assûre qu'il a lu dans quelques-uns, *per Esaiam Prophetam*. Ce passage étant pris du Pseaume 77. qui porte dans le titre le nom d'Asaph, il juge qu'on lisoit au commencement, *per Asaph Prophetam*, & qu'on a changé en suite le nom d'Asaph en celuy d'Esaïe qui est plus connu, & qu'enfin ces paroles ne se trouvant point dans le Prophete Isaïe, l'on avoit entierement ôté son nom. *Quod quia minimè inveniebatur in Esaia, arbitror*

Matth. 13: 37.

bitror posteà à prudentibus viris esse sublatum. Il paroît à la verité beaucoup d'esprit dans cette critique; mais on a montré ailleurs qu'elle n'est pas tout-à-fait sûre.

Matth. 14: 9. Saint Jerôme aporte sur ces mots, *le Roy fut fâché*, une regle qui peut être appliquée à plusieurs autres endroits. Il ne croit point que ce Prince ait été veritablement fâché, mais seulement en apparence. Il dit que c'est la coutume de l'Ecriture de raporter les choses, non pas toûjours comme elles sont, mais comme tout le monde croit qu'elles sont. *Consuetudinis est Scripturarum, ut opinionem multorum sic narret historicus, quomodo ea tempore ab omnibus credebatur.* Ce qu'il prouve par l'exemple de Joseph, que la Vierge même appelloit le pere de JESUS-CHRIST.

Matth. 15: 9. Il remarque doctement sur ces paroles, *Ce peuple m'honore des levres*, que le mot d'honorer est équivoque dans l'Ecriture, parce qu'il ne se prend pas toûjours pour l'honneur qu'on rend aux personnes, mais aussi pour les aumônes & pour la retribution qu'on leur fait. C'est en ce sens qu'il interprete ces mots de S. Paul, *Honorez les veuves qui sont vraiment veuves. Hic honor*, dit-il, *donum intelligitur.* Il explique de la même maniere cet autre passage de S. Paul, *Les Prêtres qui font bien leur charge doivent être doublement honorez*, c'est-à-dire, leur retribution doit être double.

1 Tim. 5: 3.

Ibid. v. 17.

Il avoit une connoissance assez exacte de l'Ebreu & du Caldée, pour ne se laisser pas tromper facilement par de fausses étymologies, ou significations de noms. Il ne choisit pas cependant toûjours les meilleures, soit qu'il ait suivi les autres Interpretes, ou qu'il en ait voulu tirer de certains sens mystiques. C'est pour cette raison qu'il dit que le mot *fils de Jona*, ou comme il y a dans le Grec & dans le Latin, *bar Jona*, signifie, *fils de la colombe.* Il savoit neanmoins qu'il y a en un autre endroit, *filius Joannis*, *fils de Jean*, puis qu'il l'a remarqué luy-même, & qu'il a reconnu que *Jona* est l'abregé de *Johanna.* Il se trompe de plus quand il ajoûte au même lieu, que *Johanna* signifie *grace du Seigneur*: mais il a mieux aimé suivre les erreurs communes dans l'étymologie de ces deux noms, que d'omettre un sens mystique qu'il avoit lu dans quelques anciens Ecrivains

Matth. 16: 17.

vains Ecclesiastiques. *Utrumque autem nomen*, dit-il, *mysticè intelligi potest, quòd & columba Spiritum Sanctum, & gratia Dei donum significet spirituale.*

Ce docte Pere ne paroît pas favorable au (*a*) pouvoir que les Evêques & les Prêtres ont reçû de JESUS-CHRIST, pour l'absolution des pechez. Car expliquant ces paroles de nôtre Seigneur à S. Pierre, *Je vous donnerai les clefs du Royaume du Ciel*, il les compare aux Pharisiens, leur reprochant de s'attribuër un pouvoir qu'ils n'ont point. Il (*b*) compare de plus le peché avec la lepre; & comme les anciens Sacrificateurs ne gueriſſoient pas ce mal, mais qu'ils jugeoient seulement de ce qui étoit lepre, & de ce qui ne l'étoit point, il en est, selon luy, de même des Evêques & des Prêtres. C'est à eux à discerner la varieté des pechez, & à connoître ceux à qui l'on doit donner l'absolution, & ceux à qui l'on doit la refuser.

Matth. 16: 19.

Il a imité en ce lieu-là Origene, de qui il a pris plusieurs choses qu'il a inserées dans son Commentaire sans le nommer. Bien qu'il semble ôter aux Evêques & aux Prêtres la puissance d'absoudre des pechez, il a seulement voulu marquer par cette expression, que la puissance des clefs consistoit en partie dans le discernement, de sorte qu'ils devoient avoir la capacité requise pour cela: c'est le sens qu'on donnera à ces paroles, *Pro officio suo cùm peccatorum audierit varietates scit qui ligandus sit, quive absolvendus.* Ces derniers mots font assez connoître, que le Prêtre lie ou delie après avoir jugé de la nature

(a) *Istum locum Episcopi & Presbyteri non intelligentes aliquid sibi de Pharisæorum assumunt supercilio, ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur, cùm apud Deum non sententia Sacerdotum, sed reorum vita quæratur.* Hieron. Comm. in Cap. 16. Matth. vers. 19.

(b) *Legimus in Levitico de leprosis ubi jubentur ut ostendant se Sacerdotibus, & si lepram habuerint, tunc à Sacerdote immundi fiant, non quo Sacerdotes leprosos faciant & immundos, sed quo habeant notitiam leprosi & non leprosi, & possint discernere qui mundus quive immundus sit: quomodo ergo ibi leprosum Sacerdos mundum vel immundum facit; sic & hic alligat vel solvit Episcopus & Presbyter, non eos qui insontes sunt vel noxii, sed pro officio suo cum peccatorum audierit varietates scit qui ligandus sit, quive solvendus.* Id. Hieron. ibid.

nature des pechez, & de la disposition des pecheurs, n'étant cependant en cette action que le ministre de Dieu, qui a seul le pouvoir de remettre les pechez. Il s'explique plus nettement là-dessus dans son Commentaire sur ces autres paroles, *Tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le Ciel, & tout ce que vous delierez sur la terre sera aussi delié dans le Ciel.* Il dit que J. CHRIST donne en ce lieu-là aux Apôtres, & à leurs successeurs le pouvoir de lier & de delier, & que les jugemens qu'ils donneront sur la terre seront ratifiez dans le Ciel. *Potestatem tribuit Apostolis, ut sciant qui à talibus condemnantur, humanam sententiam Divina sententia roborari; & quicunque ligatum fuerit in terra ligari pariter & in cœlo.*

Matth. 18: 18.

S. Jerôme qui avoit lu les anciens Commentateurs les imite souvent, en parlant avantageusement du libre arbitre, contre les Heretiques qui attribuoient tout au destin. Il se précautionne avec eux dans les endroits qui ne paroissent pas favorables à la liberté de l'homme; par exemple sur cet endroit, où il est parlé de la continence comme d'un don de Dieu, *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est*, il ne fait point venir la grace efficace à son secours. Il dit au contraire que ceux-là obtiennent le don de chasteté qui le demandent, qui le veulent & qui travaillent pour le recevoir. *Nemo putet sub hoc verbo vel fatum vel fortunam introduci, quod hi sunt virgines quibus à Deo datum sit, aut quos quidam ad hoc casus adduxerit; sed his datum est qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent laboraverunt.* Il ajoûte un peu plus bas selon cette même pensée sur ces mots, *Si vous voulez être parfait, allez vendez ce que vous avez &c.* qu'il est en nôtre pouvoir d'être parfaits, que nous n'avons qu'à le vouloir, *In potestate nostra est utrum velimus esse perfecti.*

Matth. 19: 11.

Ibid. v. 21.

Quand il explique ces paroles de JESUS-CHRIST aux enfans de Zebedée, *D'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moy à vous le donner; mais c'est pour ceux à qui mon Pere l'a preparé*, il va au devant de l'objection qu'on pourroit faire, que nôtre salut ne depend point de nous, puis que la gloire n'est donnée qu'à ceux que Dieu y a destinez. Il dit que Dieu ne préfere point l'un à l'autre; mais qu'il

Matth. 20: 23.

qu'il conſidere le merite & les bonnes œuvres de chacun. *Regnum Cœlorum non eſt dantis, ſed accipientis : non eſt enim acceptio perſonarum apud Deum ; ſed quicunque talem ſe præbuerit ut regno Cœlorum dignus fiat, hic accipiet quod non perſonæ, ſed vitæ paratum eſt.* Il auroit pu dire ſur cet autre endroit du même Chap. *Que le Fils de l'homme eſt venu donner ſa vie pour la redemption de pluſieurs*, que le mot de *pluſieurs* eſt la même choſe que *tous :* mais ſuivant les anciens Commentateurs, & les principes de l'ancienne Theologie, il obſerve que le mot de *pluſieurs* marque en ce lieu-là ceux qui voudront croire, *Non dixit animam ſuam redemptionem dare pro omnibus, ſed pro multis, id eſt pro his qui credere voluerint.*

Il n'eſt pas au reſte tellement attaché aux ſentimens des anciens, qu'il n'ait quelquefois des ſentimens particuliers, comme lors qu'il traite de ridicule l'opinion de ceux, qui ont cru que les Herodiens ont été ainſi nommez, parce qu'ils donnoient à Herode la qualité de Meſſie. *Quidam Latinorum ridiculè Herodianos putant qui Herodem Chriſtum eſſe credebant, quod nuſquam omninò legimus.* Ces Herodiens, ſelon luy, étoient les ſoldats d'Herode, ou ceux qui payoient les tributs aux Romains, & auſquels les Phariſiens donnoient ce nom par moquerie.

Hieron. Comm. in C. 22. v. 16.

La deſcription qu'il fait des *Phylacteres* des Juifs convient parfaitement avec ce que les Rabbins en ont dit, & même avec ce qui ſe pratique encore aujourdhuy chez eux. Il attribuë neanmoins cet uſage à une ſuperſtition des Phariſiens. Il ajoûte que la même coutume étoit chez les Indiens, les Perſes & les Babyloniens. *Quod uſque hodiè Indi, Perſæ & Babylonii faciunt, & qui hoc habuerit quaſi Religioſus in populis judicatur.* De plus il prend de là occaſion de condamner une ſuperſtition ſemblable, qui étoit de ſon tems parmi le ſimple peuple, ſur tout parmi les femmes, qui portoient à leur col une partie des Evangiles, du bois de la croix, ou quelque autre choſe de cette nature, faiſant paroître en cela plus de zéle que de veritable pieté. *Hoc apud nos,* dit-il, *ſuperſtitioſæ mulierculæ in parvulis Euangeliis & in crucis ligno & iſtiusmodi rebus, quæ habent quidem zelum Dei, ſed non juxta ſcientiam,* *Matth. 23. 5.*

tiam, usque hodie factitant culicem liquantes & camelum glutientes.

Il remarque sur ces mots, *Quant à ce jour & à cette heure-là, personne ne les sait, non pas même les Anges du Ciel. Il n'y a que mon Pere qui le sache*, qu'il (c) y a de la varieté dans les Exemplaires Latins, y ayant dans quelques-uns, *que le Fils même ne le sait point.* Il préfere les Exempl. Grecs d'Origene & de Pierius, où ils n'étoient point. Aussi ne les lisons-nous point dans l'édition Vulgate qu'il a retouchée, bien qu'ils soient dans le Grec & dans le Latin de l'ancien Exemplaire de Cambrige. Mais cette critique est de nulle importance, puis qu'on les lit sans aucune diversité dans l'Evangile de S. Marc.

Matth. 24: 26.

Marc. 13: 32.

Il a éclairci doctement ces paroles, *On entendit crier à minuit, voicy l'Epoux qui vient*, (d) par les traditions des Juifs, qui croyent que le Messie viendra à minuit, à l'imitation de ce qui se passa en Egypte lors qu'ils celebrerent la Pâque. Il juge même que la coutume qui étoit de son tems, de ne point congedier la veille de Pâque avant la minuit le peuple qui attendoit l'arrivée de JESUS-CHRIST, vient d'une tradition Apostolique.

Matth. 25.

Comme il est dit dans Saint Matthieu que les Disciples de JESUS-CHRIST se fâcherent, voyant qu'on repandoit sur sa tête avec profusion une huile de parfum, & que S. Jean ne fait mention que du seul Judas qui s'en fâcha, on objectoit aux Chrêtiens le peu de raport qu'il y avoit entre leurs Evangelistes. S. Jerôme pour repondre à cette objection, a recours à une figure qu'on appelle *syllepse*, où l'on nomme plusieurs pour un, & il en donne

Matth. 26: 8.

(c) *In quibusdam Latinis codicibus additum est*, neque Filius, *cùm in Græcis & maximè Adamantii & Pierii exemplaribus hoc non habeatur adscriptum, sed quia in nonnullis legitur differendum videtur.* Id. Comm. in Cap. 24. Matth. vers. 26.

(d) *Traditio Judæorum est, Christum media nocte venturum in similitudinem Ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, & exterminator venit, & Dominus super tabernacula transiit, & sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt; unde reor & traditionem Apostolicam permansisse, ut in die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes adventum Christi.* Id. Comment. in Cap. Matth. 25.

ne un exemple pris de l'Epître aux Ebreux, où après s'être étendu sur les souffrances & les merites des Saints du Vieux Testament, il ajoûte, *Ils ont été lapidez, ils ont été tentez, ils ont été sciez, ils sont morts par le tranchant de l'épée:* & cependant les Juifs croyent qu'il n'y a eu que le Prophete Isaïe qui ait été scié. Il a recours à cette même figure dans le Chapitre suivant, où Saint Matthieu dit, que les voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST luy firent des reproches, au lieu que S. Luc ne parle que d'un seul. *Hic per tropum qui appellatur οὐλλήψις, pro uno latrone uterque inducitur blasphemans.*

Ebr. 11: 37.

Matth. 27: 44.

Il ne paroît pas fort éloigné du sentiment de S. Hilaire, qui n'a pas cru que JESUS-CHRIST ait craint veritablement la mort. *Erubescant*, dit S. Jerôme, *qui putant Salvatorem timuisse mortem, & passionis pavore dixisse*, Pater si fieri potest transeat à me calix iste. Ce qu'il repete plus bas, en y ajoûtant neanmoins quelque adoucissement. JESUS-CHRIST n'a été, selon luy, sujet à aucune passion. Il appelle *propassion*, ce qui est passion dans les autres hommes. C'est en ce sens qu'il dit, que J. CHRIST étant homme a été veritablement triste, comme l'Evangeliste l'assûre; mais que sa tristesse ne peut pas être nommée passion. Il met de la difference entre être triste, & commencer à être triste; & il pretend que ce n'étoit pas la crainte de la mort qui causoit sa tristesse, mais la seule vûë de Judas & du scandale de ses Disciples. Il a copié presque mot pour mot la pensée de S. Hilaire; & je ne doute point qu'il n'ait aussi pris de luy ce qu'il ajoûte au même endroit, qu'il n'est pas dit que JESUS-CHRIST fut triste à cause de la mort, mais jusques à la mort; *Non propter mortem, sed usque ad mortem contristatur, donec Apostolos sua liberet passione:* ce qui est bien subtil, aussi bien que cette autre reflexion, (e) que JESUS-CHRIST ne s'est pas servi de ces mots, *que le calice passe*, mais de ceux-cy, *que ce calice passe*, c'est-à-dire,

Hieron. Comm. in Matth. Cap. 26. v. 1.

Ibid.

(e) *Non dixit*, Transeat à me calix, *sed* calix iste, *hoc est populi Judæorum, qui excusationem ignorantiæ habere non potest si me occiderit, habens Legem & Prophetas qui me quotidiè vaticinantur.* Id. Comment. in Matth. Cap. 26. v. 1.

à-dire celuy du peuple Juif, qui ne peut prendre pour pretexte ſon ignorance s'il me fait mourir, puis qu'il a la Loy & les Prophetes qui parlent tous les jours de moy.

Ce docte Commentateur ne s'eſt pas contenté de conſulter les Ecrivains Eccleſiaſtiques tant Grecs que Latins qui avoient été avant luy, il a eu de plus la curioſité de rechercher avec ſoin, les livres qui étoient aux uſages des Sectaires Nazaréens. Il nous aprend expliquant ces mots, *Alors fut accompli ce qui a ete dit par le Prophete Jeremie*, qu'il avoit lu dans un livre Ebreu qui apartenoit à ceux de cette Secte, & qui portoit le nom de Jeremie, ce que S. Matthieu raporte icy de luy, bien qu'il ſe trouve dans le Prophete Zacharie. Il aime mieux croire neanmoins qu'il a été pris de ce dernier, que du livre apocryphe des Nazaréens; & que l'Evangeliſte en a ſeulement raporté le ſens, ſans s'attacher aux paroles. *Legi*, dit-il, *nuper in quodam Hebraico volumine, quod Nazarenæ ſectæ mihi Hebræus obtulit, Hieremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum ſcripta reperi: ſed mihi videtur magis de Zacharia ſumptum teſtimonium Euangeliſtarum & Apoſtolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermiſſo ſenſus tantùm de Veteri Teſtamento proferunt in exemplum.*

Matth. 27: 9.

Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres endroits, qui meritent d'être remarquez. L'Egliſe n'a point eu de plus ſavant homme pour l'explication des Livres Sacrez que S. Jerôme. Ce Commentaire qu'il nous a laiſſé ſur S. Matthieu, & qu'il a compoſé en ſi peu de jours, en eſt une preuve évidente. Je ne m'arrêterai point aux ſens myſtiques & ſpirituels, qu'il mêle avec le ſens literal ſelon l'uſage de ces anciens tems; je dirai ſeulement en general, qu'il y reüſſit quelquefois très-bien. Un docte Proteſtant n'a pu s'empêcher de le loüer là-deſſus, & de citer au long l'explication anagogique qu'il donne à ces paroles de S. Matthieu, *Le voile du Temple ſe dechira en deux depuis le haut juſqu'en bas.* Il préfere en cela l'érudition & le bon ſens de ce Pere, & même de tous les autres Peres, aux ſubtilitez & raffinemens des Juifs. *Hæc & erudita ſunt & piè excogitata*, dit Cunæus parlant de l'interpretation anagogique de Saint Jerôme, *ſane pleraque de hoc genere*

Matth. 27: 51.

Petr. Cun. l. 3. de Rep. Hebr. c. 8.

genere quæ priſci Patres ſcripſere plus genii habent, quàm Judæorum argutiæ.

CHAPITRE XV.

Des Commentaires de S. Jerôme ſur quelques Epîtres de S. Paul.

LEs Commentaires de S. Jerôme ſur quelques Epîtres de S. Paul ne ſont preſque que des extraits de ceux d'Origene, de Didyme, d'Apollinaire, & de quelques anciens Commentateurs, qu'il nomme dans ſes Préfaces ſelon ſa coutume. Il croyoit (a) que la veritable maniere de faire un Commentaire ſur la Bible, étoit de recueillir ce qui avoit été dêjà dit par les autres, d'éclaircir les endroits qui ſont obſcurs, & après avoir raporté les differentes interpretations, d'en laiſſer le choix à ſes lecteurs, afin qu'ils jugeaſſent quelles étoient les meilleures. Ce n'eſt pas qu'il ait ramaſſé ſans jugement ce qu'il liſoit dans toutes ſortes d'Auteurs, ſoit bons ſoit mauvais. Il s'attachoit principalement à ceux qui avoient de la reputation, & dont l'érudition étoit connuë, ſans neanmoins entrer dans un trop grand détail de leurs ſentimens, s'ils étoient orthodoxes ou non.

Il rejette, par exemple, dans la Préface qu'il a miſe au devant de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, celuy de Cajus Marius Victorin ſur cette Epître; lequel s'étant toûjours appliqué aux belles lettres qu'il avoit enſeignées, n'avoit aucune connoiſſance de l'Ecriture Sainte, *Occupatus ille eruditione ſecularium litterarum Scripturas omninò ſanctas ignoravit.* Il prend pour ſes directeurs Origene, Didyme, Apollinaire qui s'étoit depuis peu ſeparé de l'Egliſe, Alexandre ancien Heretique, Euſebe d'Emeſe, & Theodore d'Heraclée, qui avoient tous écrit des Commentaires ſur l'Epitre aux Galates. J'ay lu,

Hieron. Proœm. in Epiſt. ad Gal.

(a) *Commentarii quid operis habent, alterius dicta ediſſerunt; quæ obſcurè ſcripta ſunt plano ſermone manifeſtant; multorum ſententias replicant, & dicunt hunc locum quidam ſic ediſſerunt; alii ſic interpretantur; illi ſenſum ſuum & intelligentiam his teſtimoniis & hac nituntur ratione firmare, ut prudens lector cùm diverſas explanationes legerit, & multorum vel probanda vel improbanda didicerit, judicet quid verius ſit.* Hieron. lib. 1. Apol. adv. Ruff.

Ibid. lu, dit-il, (*b*) tous ces Commentaires, & en ayant conſervé une bonne partie dans ma memoire, j'ay dicté à un ſcribe leurs penſées & les miennes, ſans m'arrêter exactement à l'ordre des paroles ni au ſens, dont je ne me ſuis pas toûjours ſouvenu. Il donne après cela en peu de mots le ſommaire de cette Epitre, avant que d'en venir à l'explication.

S. Jerôme s'arrête d'abord *Gal.* 1:1. ſur ces premiers mots, *Paul Apôtre non de la part des hommes, ni par un homme, mais par* JESUS-CHRIST, leſquels avoient donné occaſion à quelques-uns d'accuſer de vanité cet Apôtre. Il dit qu'il a été obligé de parler ainſi, pour répondre à ceux qui luy objectoient de n'être pas du nombre des douze Apôtres; qu'il (*c*) ſe peut même faire qu'il ait marqué indirectement S. Pierre & les autres Apôtres, comme n'ayant pas reçû d'eux l'Evangile, mais immediatement de JESUS-CHRIST; & qu'il ait prévenu par là l'objection qu'on luy pouvoit faire, ſur ce qu'il ruinoit les ceremonies de la Loy pour établir l'Evangile; au lieu que S. Pierre, & les autres Diſciples de J. CHRIST qui avoient été avant luy, avoient enſeigné le contraire. Ce qui confirme, ſelon luy, cette penſée, c'eſt que Saint Paul declare nettement dans la ſuite de ſon diſcours, qu'il n'a rien reçû de ceux qui paroiſſent avoir quelque rang parmi eux, & qu'il a reſiſté en face à Pierre.

Il n'aſſûre neanmoins rien, ſe contentant de raporter les differens ſentimens; & c'eſt en cela principalement qu'excellent ſes Commentaires. On y trouve les opinions des anciens Commentateurs, qu'il avoit lus avec ſoin, & dont il ne nous reſte preſque rien. Il marque quelquefois leurs noms,

(b) *Legi hæc omnia, & in mente mea plurima congervans accito notario vel mea vel aliena dictavi, nec ordinis, nec verborum interdum, nec ſenſuum memoriam retinens.* Hieron. Proœm. in Epiſt. ad Gal.

(c) *Poteſt autem & obliquè in Petrum & in cæteros dictum accipi, quòd non ab Apoſtolis ei ſit traditum Evangelium, ſed ab ipſo Jeſu Chriſto qui & illos Apoſtolos elegerat. Hoc autem totum idò præparatur, ut nemo ſibi contra legis onera pro Evangelii gratia diſputanti poſſit opponere, ſed Petrus hoc dixit, ſed Apoſtoli hoc ſtatuerunt, ſed præceſſores tui aliud decreverunt.* Id. Hieron. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Gal.

noms, principalement celuy d'Origene, de qui il a emprunté la meilleure partie de ſes Commentaires ſur Saint Paul. Comme il n'avoit pas moins lu les Auteurs profanes, que les Eccleſiaſtiques, il cite auſſi quelquefois ces premiers, & il prend même de là occaſion de faire des digreſſions, ajoûtant de plus de tems en tems ce qu'il avoit apris des Rabbins. En un mot il n'y a point de Commentateur dans toute l'antiquité, qui faſſe paroître une ſi grande érudition ſur toute ſorte de ſujets.

On en trouve pluſieurs exemples dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates, que nous examinons preſentement. Sur le mot de *ſeculum* qui eſt au commencement, & qui répond au Grec αἰών, il parle des fictions des Gnoſtiques Valentiniens, qui avoient forgé leurs *Æons* à l'occaſion de ce mot. Il raporte en ſuite ce qu'il avoit apris des Docteurs Juifs, ſur le mot Ebreu *olam*. *Ibid.*

Il exerce ſa Critique ſur le mot Grec ἀποκάλυψις, qui eſt traduit dans la Vulgate par *revelatio*. Il aſſûre que ce mot eſt particulier aux Ecrivains Sacrez, ſavoir dans la ſignification qu'ils luy donnent. *Verbum quoque ipſum ἀποκαλύψεως, revelationis, proprie Scripturarum eſt, à nullo ſapientium ſeculi apud Græcos uſurpatum.* (d) Les Apôtres l'ont pris des Septante, leſquels pour exprimer mieux la proprieté des mots Ebreux qu'ils traduiſoient en Grec, ont donné quelquefois aux mots Grecs de certaines ſignifications, qu'ils n'ont point dans la langue Grecque. *Ibid.* v. 12. *Hieron. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Galat. v. 12.*

Les Ecrivains du Nouveau Teſtament ne paroiſſant pas ſouvent exacts, dans ce qu'ils ont cité de l'Ancien Teſtament; & cette diverſité étant d'une grande importance dans la Religion, S. Jerôme ne laiſſe preſque paſſer aucune de ces citations, qu'il ne les examine ſelon les regles de la Critique. Il pouvoit en juger mieux qu'aucun autre des anciens Commentateurs, parce qu'il ſavoit

(d) *Mihi videntur quemadmodum in aliis verbis quæ de Hebræo in Græcum ſeptuaginta Interpretes tranſtulerunt, ita & in hoc magnopere eſſe conatos, ut proprietatem peregrini ſermonis exprimerent, nova novis rebus verba fingentes, & ſonare cum quid tectum & velatum ablato deſuper operimento oſtenditur & profertur in lucem.* Id. Hieron. ibid. v. 12.

ſavoit parfaitement le Grec & l'Ebreu : mais il eſt en quelques endroits trop favorable aux Juifs, & en d'autres il leur eſt tout-à-fait contraire. Ce peu d'uniformité vient, de ce qu'il ne parle pas toûjours ſelon ſes veritables ſentimens.

Il dit en general qu'on doit obſerver, que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont point cité mot pour mot les paſſages du Nouveau Teſtament ; mais que ſe fiant à leur memoire, ils ſe ſont contentez ſouvent d'en raporter le ſens, changeant l'ordre des paroles, y ajoûtant & diminuant quelquefois. *Hoc autem in omnibus penè teſtimoniis quæ de Veteribus Libris in Novo aſſumpta ſunt Teſtamento obſervare debemus, quòd memoriæ crediderint Euangeliſtæ vel Apoſtoli, & tantùm ſenſu explicato ſæpe ordinem commutaverint, nonnunquam vel detraxerint verba vel addiderint.* *Id. Hier: Comm. in Cap. 3. Epiſt. ad Gal.*

On peut juger de ſon exactitude ſur ces ſortes de changemens, par la remarque qu'il a faite ſur ces paroles, *Maledictus omnis qui non permanſerit in omnibus quæ ſcripta ſunt in libro Legis.* Ce paſſage étant tiré du Deuteronome, où il n'y a dans l'original Ebreu ni *omnis* ni *omnibus*, qui ſont dans le Grec des Septante, il cite d'abord les verſions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, qui conviennent avec l'Ebreu. Il doute (e) neanmoins que leur leçon ſoit authentique, parce que les mots *omnis* & *omnibus* ſe trouvent dans le texte Ebreu des Samaritains, auſſi bien que dans la Verſion Grecque des Septante. Il ſemble même accuſer les Juifs de les avoir ôtez de leur Exemplaire, pour accommoder ce paſſage à leurs préjugez. Il dit de plus que S. Paul, qui étoit ſavant dans la langue Ebraïque & dans la Loy, ne l'auroit pas raporté ainſi s'il ne l'avoit lu dans le texte Ebreu. Cette obſervation eſt à la verité docte ; mais le *Gal.* 3: 10. *Deut.* 27: 26.

(e) *Incertum habemus utrum LXX. Interpretes addiderint*, omnis homo, & in omnibus ; *an in veteri Hebraico ita fuerit, & poſteà à Judæis deletum ſit. . . . Apoſtolus vir Hebræa peritia & in lege doctiſſimus, nunquam protuliſſet niſi in Hebræis voluminibus haberet. Quam ob cauſam Samaritanorum Hebræa volumina relegens inveni* כל, *quod interpretatur* omnis, *ſive* omnibus, *ſcriptum eſſe, & cum LXX. Interpretibus concordare. Fruſtra igitur illud tulerunt Judæi &c.* Id. Hieron. Comm. in Cap. 3, Epiſt. ad Gal.

le raiſonnement de ce ſavant Critique n'eſt point concluant; S. Paul a ſuivi en ce lieu-là, comme en la plûpart des autres, le Grec des Septante. Il n'a nullement penſé au texte Ebreu des Samaritains; & enfin il n'y a rien dans la maniere de lire des Juifs, d'où l'on puiſſe les accuſer d'avoir falſifié ce paſſage, pour le rendre conforme à leurs préjugez.

La grande érudition de ce Pere paroît encore dans ces paroles ſuivantes, qui ſont auſſi priſes du Deuteronome, *Maledictus omnis qui pendet in ligno:* mais ſon raiſonnement n'eſt gueres plus concluant que le précedent. Il les produit d'abord comme elles ſont dans l'Ebreu, & en ſuite de la maniere qu'elles ont été traduites par d'autres, & même comme elles ſont dans un livre Grec, qui a pour titre la diſpute de Jaſon & de Papirius. Il ajoûte qu'il avoit apris de ſon Docteur Juif, qu'on pouvoit auſſi traduire les mots Ebreux de cette ſorte, *Un Dieu a été pendu avec injure*, *Dicebat mihi Hebræus qui me in Scripturis aliqua ex parte inſtituit, quòd poſſit & ita legi*, Quia contumelioſè Deus ſuſpenſus eſt. Mais cette interpretation eſt forcée, le mot de קללת étant conſtruit, pour parler en Grammairien, avec celuy de אלהים qui ſuit: & ainſi il faut traduire, *maledictio Dei*, & non pas *contumelioſe*, ou *cum contumelia Deus*. Symmaque a traduit, *Propter blaſphemiam Dei ſuſpenſus eſt*.

Gal. 3: 13.

Le même S. Jerôme n'a rien oublié pour éclaircir ce paſſage, dont les Juifs ſe ſervoient contre les Chrêtiens, comme ſi cette malediction dont il eſt parlé dans la Loy tomboit auſſi ſur JESUS-CHRIST. *Hæc idcirco congeſſimus*, dit-il, *quia famoſiſſima quæſtio eſt, & nobis ſolet pro infamia objici, quòd Salvator noſter & Dominus ſub Dei maledicto fuerit.* Il vient après à S. Paul, qui a cité ces paroles un peu autrement qu'elles ne ſont dans l'Ebreu. Je (f) ne ſay, ajoûte-t-il, pourquoy l'Apôtre en a uſé

Ibid.

(f) *Scire non poſſum quare Apoſtolus in eo quod ſcriptum eſt*, Maledictus à Deo omnis qui pendet in ligno, *vel ſubtraxerit aliquid, vel addiderit: ſi enim ſemel autoritatem LXX. Interpretum ſequebatur, debuit ſicut ab illis editum eſt & Dei nomen adjungere. Sin verò ut Hebræus ex Hebræis, id quod in ſua*

usé de cette maniere : car s'il étoit attaché à la Version des Septante, il ne devoit pas omettre le mot de *Dieu*, qu'ils ont exprimé conformément à l'Ebreu. S'il croyoit que l'Ebreu étoit le veritable original, il ne devoit pas ajoûter les mots de *tout* & de *bois*, qui n'y sont point. Ce qui luy fait conjecturer, ou qu'il y avoit dans les anciens Exemplaires Ebreux autrement qu'on ne lit presentement; ou que S. Paul a seulement raporté le sens, sans s'attacher aux mots, ou plûtôt qu'on a mis malicieusement après la passion de JESUS-CHRIST, tant dans l'original Ebreu que dans les Exemplaires de l'Eglise, le mot de *Dieu*, pour charger d'infamie les Chrêtiens, qui croyoient en ce JESUS-CHRIST maudit de Dieu. Mais ce qu'il croit être le plus probable n'a aucune vraisemblance. Quelle necessité y a-t-il de dire, que le texte Ebreu & la Version Grecque des Septante ont été corrompus par l'addition du mot de Dieu ? N'est-il pas mieux de dire que S. Paul s'est plûtôt arrêté au sens qu'aux paroles, qu'il a neanmoins suivi, selon sa coutume, les Septante, avec lesquels il a lu les mots πᾶς, *tout*, & ἐπὶ ξύλῳ, *au bois*, qui ne sont point dans l'Ebreu?

Ce docte Critique fait une autre remarque digne de son érudition sur ces mots, *Testamentum confirmatum à Deo.* Gal. 3: 15. Il dit que le mot ברית qui est dans l'original Ebreu ne signifie point *testament*, comme il y a dans le Grec des Septante, qui ont été suivis par les Apôtres, mais *pacte* ou *alliance*. *Si quis diligenter Hebræa volumina & cæteras editiones cum LXX. Interpretum translatione contulerit, inveniet ubi testamentum scriptum est, non testamentum sonare, sed pactum, quòd Hebræo sermone dicitur* ברית. Il n'a pas pour cela changé le texte de l'ancienne Version Latine, parce que le mot de *testament* étoit comme un terme consacré dans l'Eglise. Hieron. ibid.

Je

---

sua lingua legerat esse putabat verissimum, nec omnis, *nec* in ligno *quæ in Hebræo non habentur assumere: ex quo mihi videntur aut veteres Hebræorum libri aliter habuisse quàm nunc habent, aut Apostolum, ut ante jam dixi, Scripturarum sensum posuisse non verba; aut quod magis est æstimandum, post passionem Christi & in Hebræis & in nostris codicibus ab aliquo* Dei *nomen appositum, ut infamiam nobis inureret qui in Christum maledictum omninò credimus.* Id. Ibid.

Je ne m'arrêterai point à pluſieurs autres obſervations critiques, ſur la proprieté des mots ſoit Grecs ſoit Latins, qui ſont repanduës dans tout ſon Commentaire. Il marque auſſi les hyperbates, qui rendent le ſtile de S. Paul obſcur. Il examine même l'érudition de cet Apôtre, qui a eu, ſelon luy, quelque connoiſſance des Auteurs profanes. *Sciſſe autem Paulum*, dit-il, *licet non ad perfectum, litteras ſeculares ipſius verba teſtantur.* Ce qu'il prouve par quelques exemples.

Id. Hier. Comm. in Cap. 4. Epiſt. ad Gal.

Pour ce qui regarde ſa Theologie, elle eſt ordinairement la même que celle des Commentateurs Grecs qu'il avoit lus. C'eſt d'eux qu'il a pris ce qu'il dit de la préſcience de Dieu ſur ces mots, *Placuit ei qui me ſegregavit de utero matris meæ.* Les Gnoſtiques ſe ſervoient de ce paſſage, & de quelques autres qu'il raporte, pour établir ces deux genres d'hommes, dont les uns qui étoient nommez *ſpirituels*, étoient nez pour être ſauvez, & les autres qu'ils appelloient *materiels*, étoient nez pour être damnez. L'on peut, dit S. Jerôme, répondre ſimplement à ces objections, que cela arrive par la préſcience de Dieu, qui aime avant leur naiſſance ceux qu'il prévoit devoir être juſtes; qu'il hait au contraire ceux dont il a prévû les pechez. Il croit que cette réponſe doit ſuffire, ſans qu'il ſoit beſoin d'approfondir davantage cette matiere. *Ad quod poteſt ſimpliciter reſponderi, hoc ex Dei præſcientia evenire, ut quem ſcit juſtum futurum prius diligat quàm oriatur ex utero, & quem peccatorem, oderit antequàm peccet.*

Gal. 1. 15.

Id. Hier. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Gal.

Comme il fait profeſſion dans tout cet ouvrage de ſuivre plûtôt les ſentimens des autres que les ſiens, on n'y voit gueres de raiſonnemens. Il ſe contente pour l'ordinaire de raporter ce qu'il avoit lu dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il refute auſſi à leur imitation les objections de Porphyre & des Heretiques, lors que l'occaſion s'en preſente. Il croit à leur exemple que la diſpute entre Pierre & Paul, de laquelle il eſt parlé au Chap. 2. de cette Epître, étoit ſimulée, ayant en quelque façon été obligez de ſe ſervir de cette fiction, pour mettre la paix entre les fidéles. *Ut eorum ſimulata contentio, pax credentium fieret, & Eccleſiæ fides ſancto inter eos jur-*

Id. Hier. Comm. in Cap. 2. Epiſt. ad Gal.

gio concordaret. Comme on lit en ce même endroit au lieu de *Pierre* le nom de *Cephas*, tant dans le Grec ordinaire que dans nôtre Vulgate, il ne peut souffrir la liberté de ceux, qui pour repondre plus facilement à Porphyre, assûroient qu'il n'étoit point icy fait mention de S. Pierre, mais de je ne say quel autre Cephas. *Si propter Porphyrii blasphemiam, alius nobis fingendus est Cephas ne Petrus putetur errasse, infinita de Scripturis erunt radenda Divinis, quæ ille quia non intelligit criminatur.*

Id. Hier. ibid.

Il prouve par les paroles du verſ. 16. de ce même Chap. 2. que les Saints de l'ancienne Loy ont été juſtifiez par la foy qu'ils avoient en J. CHRIST, auſſi bien que ceux qui vivent ſous la nouvelle Loy, *Sanctos qui antiquitus fuerint ex fide Christi justificatos.* Il (g) n'attribuë point d'autre effet à la Circonciſion, avec les anciens Docteurs de l'Egliſe, que d'avoir ſervi de marque pour diſtinguer le peuple de Dieu d'avec les autres nations. Dieu voulut qu'on reconnût par ce ſigne la poſterité d'Abraham, lors qu'elle demeureroit parmi les Egyptiens, les Aſſyriens & les Babyloniens. C'eſt pour cette-raiſon, ſelon luy, que les Iſraëlites ne furent point circoncis, pendant les 40. ans qu'ils demeurerent dans le deſert. Mais auſſitôt qu'ils furent au delà du Jordain, & dans la Paleſtine, il fut neceſſaire de les circoncir.

Gal. 2: 16.

Id. Hier. Comm. in Cap. 3. Epiſt. ad Gal.

La critique de ce Pere s'étend quelquefois juſques aux perſonnes, comme il paroît de ſa remarque ſur ces mots, *Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu.* Il y a dans le Grec, πηλίκοις γράμμασι, ce qui devroit être plûtôt traduit ſelon le ſens Grammatical *quantis*, que *qualibus*; comme ſi la grandeur du caractere étoit indiquée par le mot de *quantis*. Il traite là-deſſus

Gal. 6: 11.

(g) *Providens Deus ne soboles dilecti Abrahæ cæteris nationibus miscerentur, & paulatim familia ejus fieret incerta, gregem Israëliticum quodam circumcisionis cauterio denotavit, ut viventes inter Ægyptios, inter Assyrios, Babylonios atque Chaldæos hoc signaculo distinguerentur. Denique per 40. annos in eremo nullus est circumcisus, soli quippe sine gentis alterius admixtione vivebant; statim ut Jordanis ripam transgressus est populus, & in Palæstinæ terram Judæum se examen infudit, circumcisio mediâ futuro ex commixtione gentium providit errori.* Id. Hier. Comm. in Cap. 3. Epiſt. ad Gal.

dessus de ridicule un savant Commentateur de son tems, lequel croyoit que S. Paul qui étoit Ebreu ne savoit pas former les caracteres Grecs: que c'étoit pour cela qu'ayant été obligé de mettre son nom de sa propre main, dans la Lettre qu'il écrivoit aux Galates, il avoit tracé avec beaucoup de peine de grandes lettres mal formées, n'étant point accoutumé à cette sorte d'écriture.

Hieron. Comm. in Cap. 6. Epist. ad Gal. *In hoc loco vir apprime nostris temporibus eruditus, miror quomodo rem ridiculam locutus sit. Paulus, inquit, Hebræus erat, & Græcas litteras nesciebat, & quia necessitas expetebat ut manu sua Epistolam subscriberet contra consuetudinem, curvos tramites litterarum vix magnis apicibus exprimebat, etiam in hoc suæ ad Galatas indicia charitatis ostendens, quòd propter illos id quoque quod non poterat facere conaretur.*

Il y a quelque chose qui aproche de cette pensée dans le Commentaire de Saint Jean Chrysostôme sur cet endroit, si ce n'est qu'au lieu de *subscribere*, il faudroit lire *scribere* dans S. Jerôme, ou plûtôt le verbe composé *subscribere*, est le même en ce lieu-là que *scribere*, parce qu'il s'agit de l'écriture de la Lettre entiere, & non d'une simple subscription. Ce savant Evêque dit que S. Paul n'avoit pas accoutumé d'écrire ses Lettres de sa propre main, employant à cela celle d'un scribe; mais qu'ayant été obligé d'écrire luy-même celle-cy aux Galates, il avoit eu de la peine à en former les caracteres, *ne sachant pas bien écrire en Grec*, Ὅτι ἀπ ἄρτι γεγράφαν εἰδώς. Il s'apuye principalement sur le mot de πηλίκοις, qui ne signifie pas tant, selon luy, la grandeur des caracteres, que leur diformité. Τὸ δὲ πηλίκοις ἐμοὶ δοκεῖ ὐ τὸ μεγέθ☉, ἀλλὰ τὴν ἀμορφίαν τῶν γραμμάτων ἐμφαίνων λέγειν.

Joann. Chrysost. Comm. in Cap. 6. Epist. ad Gal.

S. Jerôme a gardé la même methode dans son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, que dans le précedent. Il témoigne dans sa Préface qu'il a suivi en partie Origene, qui a composé trois volumes sur cette Epitre, & qu'il a pris aussi quelque chose d'Apollinaire & de Didyme, sans neanmoins les copier entierement, y ajoûtant & en retranchant ce qu'il jugeoit à-propos. Mais il fut accusé par Ruffin & par Pelage, d'avoir debité trop crûment les sentimens d'Origene sur plusieurs points, contre la creance de l'Eglise. En

Hieron. Præfat. Comm. in Epist ad Ephes.

effet, il ne faisoit souvent que dicter à un scribe ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs, sans examiner si leurs opinions étoient orthodoxes ou non. Ce qui luy attira des reproches, dont il tâche de se justifier en general, dans une Préface de ses Commentaires sur Jeremie. Il (*h*) s'est élevé depuis peu, dit-il, un calomniateur ignorant, qui croit que mes Commentaires sur l'Epître aux Ephesiens doivent être censurez. Cet homme ne sait pas la liberté que les Commentateurs ont, de mettre dans leurs livres les opinions de differens Auteurs, soit qu'on les nomme ou qu'on ne les nomme point; de sorte qu'on laisse aux lecteurs le pouvoir de choisir ce qui leur plaît. Il ajoûte qu'il avoit parlé de sa methode dans sa Préface, & qu'il avoit dêjà répondu sur ces sortes d'objections à Ruffin, qu'il nomme Grunnius. Cet ignorant calomniateur dont il parle est Pelage, qu'il fait Ecossois, c'est-à-dire Hibernois, l'indiquant par ces mots qui sont au même endroit, *Nec recordatur stolidissimus & Scotorum pultibus prægravatus.*

Hieron. Proœm. in lib. 1. Comm. Hierem. ad Euseb.

Nous avons les deux livres de son Apologie, où il répond en particulier à ce que Ruffin avoit objecté contre son Commentaire. Il pretend qu'ayant suivi ce qui se pratique d'ordinaire dans les Commentaires, on ne pouvoit luy imputer les erreurs des autres, puis qu'il ne fait que raporter leurs interpretations sans les approuver. Il veut qu'on examine son ouvrage sur ce pied-là. Il consent qu'on le condamne, si l'on ne trouve pas ce qu'on luy objecte dans les auteurs Grecs, qu'il n'a fait que traduire en Latin, & dont il a mis les noms à la tête de son Commentaire. Il vient après cela à ces

Hieron. lib. 1. adv. Ruffin.

(h) *Nuper indoctus calomniator erupit, qui Commentarios meos in Epistolam Pauli ad Ephesios reprehendendos putat, nec intelligit nimiâ stertens vecordiâ leges Commentariorum, quibus diversorum ponuntur opiniones vel tacitis vel expressis auctorum nominibus, ut lectoris arbitrium sit, quid potissimum eligere debeat, decernere; quanquam & in primo ejusdem operis libro præfatus sum, vel me propria, vel aliena dicturum, & ipsos Commentarios tam veterum Scriptorum esse quàm nostros. Quod non videns præcursor ejus Grunnius olim nisus est carpere, cui duobus respondi libris.* Id. Hieron. Præf. in lib. 1. Comment. in Hierem.

ces endroits d'Origene, qu'on pretendoit qu'il n'avoit inserez dans son ouvrage, que pour insinuër des erreurs manifestes dans l'esprit de ses lecteurs. Il seroit difficile de justifier entierement ce Pere, s'il n'avoit eu en effet pour luy l'exemple de plusieurs anciens Commentateurs Grecs, qui avoient fait la même chose.

Ruffin avoit été choqué, de ce que S. Jerôme expliquant ces paroles, qui regardent l'election des fidéles, *sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem &c.* avoit raporté au long l'interpretation d'Origene, qui supposoit des creatures invisibles, & des ames avant la creation du monde, & que Dieu avoit choisi ces ames à cause de leur saintété. Il est vray qu'il a exposé les sentimens d'Origene avec beaucoup de netteté; mais il ne les approuve pas. Il se contente d'attribuër nôtre élection à la prescience de Dieu, qui connoît toutes choses avant qu'elles arrivent: il fait en suite parler Origene. S'il est blâmable, c'est d'avoir trop éclairci un fait qu'il devoit laisser dans l'obscurité.

Je ne m'arrêterai point aux autres accusations de Ruffin, qui sont de la même nature que celle-là, & ausqu'elles Saint Jerôme a aussi répondu dans son Apologie. Mais après tout peut-être eût il été mieux, que ce docte Pere eût fait paroître moins d'érudition dans ses Commentaires, & qu'il y eût eu un peu plus de raisonnement. Il ne meditoit pas assez; outre que, comme il ne fait que raporter les sentimens des autres, il est difficile de penetrer les siens. Ce qui augmente cette difficulté, c'est que nous n'avons point presentement la plûpart des livres Grecs qu'il avoit lus.

Quoy qu'il ait emprunté bien des choses d'Origene, il étoit neanmoins plus savant que luy pour ce qui est de la connoissance des langues: c'est pourquoy il s'arrête souvent à l'interpretation des mots Ebreux, Grecs & Latins, étant habile dans ces trois langues. Il éclaircit les mots Grecs du Nouveau Testament par l'Ebreu, ou plûtôt par le Grec des LXX. qui ont conservé de certains Ebraïsmes. Les termes d'une langue ne répondant pas toûjours exactement à ceux d'une autre, il supplée judicieusement à ce defaut dans son Commentaire. C'est ce qui luy fait dire qu'il y a plusieurs mots, qui ne peuvent pas être

être traduits de Grec en Latin, ni d'Ebreu en Grec, non plus que de Latin en Grec, ni de Grec en Ebreu. *Multa enim verba ſunt quæ nec de Græco in Latinum transferri valent, nec de Hebraico in Græcum & reciprocè, nec de Latino in Græcum, nec de Græco in Hebræum.* *Hieron. Comm. in Chap. 1. Epiſt. ad Epheſ.*

Cette critique de mots qui ſemble plûtôt apartenir à la Grammaire qu'à la Theologie, ne laiſſe pas d'être d'une grande importance, y ayant de l'ambiguité en de certains mots, laquelle jette dans l'erreux ceux qui ne ſont pas capables d'y faire reflexion. Les Peres Grecs ont cet avantage ſur les Latins, que les livres du Nouveau Teſtament ont été écrits en leur langue. Mais S. Jerôme ne leur cede en rien là-deſſus. Il a même eu des ſecours qu'ils n'ont point eus, parce qu'il a ſçu la langue Ebraïque, & qu'il avoit étudié à fond la Critique. Cette connoiſſance luy a donné occaſion de marquer, non ſeulement la ſignification propre de certains mots, qui ne ſont point clairs, mais auſſi leurs differens ſens. Par exemple, où nous liſons dans la Vulgate *eramus natura filii iræ*, il obſerve doctement (*i*) que le mot Grec φύσει, auquel répond *natura* dans le Latin, a été traduit par quelques-uns à cauſe de ſon ambiguité par *prorſus*, ou *omnino*, *entierement*, *tout-à-fait*. Il juge neanmoins qu'on peut accorder cette derniere ſignification avec la premiere. *Epheſ.* 2. 3.

Expliquant ces autres mots, *Ipſius enim factura ſumus creati in Chriſto*, il fait une digreſſion à l'occaſion du verbe *creati*, pour avoir lieu de répondre aux Ariens, qui ſe ſervoient de ce paſſage des Proverbes, *Dominus creavit me initium viarum ſuarum*, pour prouver que Jesus-Christ eſt une pure creature. Il dit qu'il n'y a aucun danger de reconnoître qu'il eſt une creature; mais qu'il y a dans le texte Ebreu, *Le Seigneur m'a poſſedé*, & non pas, *m'a créé*, & qu'il faut mettre de la difference entre *poſſeſſion* & *creation*. *In Hebræis* *Ibid.* v. 10.

(*i*) *Quidam pro eo quod nunc expoſuimus*, Et eramus naturâ filii iræ, *pro* naturâ, prorſus *ſive* omnino, *quia verbum* φύσει *ambiguum eſt, transtulerunt: quod etſiſic ſonet, juxta ea quæ diximus exponendum eſt.* Hieron. Comment. in Cap. 2. Epiſt. ad Epheſ.

bræis codicibus non habetur Dominus creavit me initium viarum suarum, sed Dominus possedit me. Inter possessionem autem & creationem multa distantia est. Il n'est pas l'auteur de cette observation, qui se trouve dans quelques anciens Peres Grecs: mais étant habile dans la langue Ebraïque, il devoit avoir observé que le verbe קָנָה, qui est en ce lieu-là dans l'Ebreu, ne signifie pas moins *créer* que *posseder*: il est même ce me semble traduit selon ce sens-là en quelque endroit de la Version Vulgate. Les Arabes se servent aussi de ce verbe ﻗﻨﻰ dans le même sens.

Ce Pere étend les regles de la Grammaire jusqu'au stile de S. Paul, qu'il reprend d'être tombé dans des soleciſmes. Ses (*k*) ennemis luy ayant reproché qu'il n'avoit pas même épargné ce Saint Apôtre, il leur répond qu'au contraire il luy avoit rendu justice en cela, & qu'il avoit même établi par là plus fortement la vertu de sa predication: car étant né Ebreu & sans éloquence, il n'auroit pas pu persuader à tout le monde la foy de J. CHRIST, s'il n'avoit été plûtôt animé de l'esprit de Dieu, que de celuy des hommes.

Id. Hier. in Cap. 3. Epist. ad Ephes.

Il ne veut pas cependant, nonobstant cette delicatesse, qu'on rejette l'ancienne version Latine, sous pretexte qu'elle est barbare en plusieurs endroits. Il prefere une traduction qui répond exactement au Grec, bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait Latine, à une autre qui seroit plus élegante, mais qui n'exprimeroit pas si bien la force du sens. C'est ce qu'il a remarqué sur ces mots, *cohæredes, concorporales & comparticeps.* *Scio*, dit-il, *appositionem conjunctionis per quam dicitur cohæredes & concorporales & comparticeps indecoram facere in Latino sermone sententiam; sed quia ita habetur in Græco, & singuli sermones, syllabæ, apices, puncta in Divinis Scripturis plena sunt sensibus* *Ephes. 3.*

(k) *Nos quotiescunque soleciſmos aut tale quid annotamus, non Apoſtolum pulſamus, ut malevoli criminantur; ſed magis Apoſtoli aſſertores ſumus, quòd Hebræus ex Hebræis abſque nitore ſermonis, & verborum compoſitione & eloquii venuſtate, nunquam ad fidem Chriſti totum mundum transducere valuiſſet, niſi evangelizaſſet eum non in ſapientia verbi, ſed in virtute Dei.* Id. Hier. Comment. in Cap. 3. Epiſt. ad Epheſ.

bus, propterea magis volumus in compositione structuraque verborum, quàm intelligentia periclitari.

Saint Paul ayant employé dans cette Epître aux Ephesiens de certains termes qui ne sont point dans l'Ecriture, comme sont ceux de Principautez, Puissances, Vertus, & Dominations, nôtre Commentateur forme là-dessus une difficulté, pour savoir d'où cet Apôtre les a pris. On ne peut pas croire, dit-il, que celuy qui avoit été instruit dans la science des Livres Sacrez, ait avancé quelque chose qui ne s'y trouvât point. Il juge, ou qu'il avoit tiré ces choses qui étoient secretes des traditions des Juifs, ou qu'il avoit donné un sens sublime & spirituel à de veritables histoires. *Arbitror itaque illum aut de traditionibus Hebræorum ea quæ secreta sunt in medium protulisse, aut certè quæ quasi juxta historiam scripta sunt, cùm intelligeret Legem esse spiritualem sensisse sublimius & quòd de Regibus atque Principibus &c.* Il ne trouve cependant pas à-propos en un autre endroit qu'on recoure facilement aux livres apocryphes des Juifs, lors qu'on ne lit point mot pour mot dans la Bible les passages qui sont citez par les Apôtres, parce qu'ils ont eu plus d'égard au sens qu'aux paroles. *Siquibi testimonia quasi de Prophetis & de Veteri Testamento ab Apostolis usurpata sunt, & in nostris codicibus non habentur, nequaquam statim ad apocryphorum ineptias & deliramenta curramus, sed sciamus scripta quidem ea esse in Veteri Testamento, sed non ita ad Apostolis edita, & sensum magis usurpatum, nec facilè nisi à studiosis posse ubi scripta sint inveniri.*

Hieron. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Ephes. v. 11.

Outre les deux Commentaires dont on vient de parler, S. Jerôme en a composé un autre sur l'Ep. de S. Paul à Tite, où il ne fait pas moins paroître d'érudition. Il ne dit rien dans sa Preface des Commentateurs qu'il a suivis. Expliquant ces mots, *Et constituas per civitates Episcopos*, Tit. 1: 5. il pretend que (*l*) les Prêtres ne differoient

(l) *Idem est ergo Presbyter quòd Episcopus, & antequàm Diaboli instinctu studia in Religione fierent, & dicerent in populis, Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ, communi Presbyterorum consilio Ecclesiæ gubernabant.*

ant

roient point ordinairement des Evêques, & que cette distinction n'a été introduite dans l'Eglise, que depuis qu'il y eut differens partis, qui donnerent occasion à établir d'entre les Prêtres un chef qui fût au dessus d'eux, au lieu qu'ils gouvernoient auparavant tous ensemble les Eglises. Mais il semble que son sentiment n'étoit pas alors approuvé de tout le monde, puis qu'on luy objectoit qu'il n'étoit appuyé sur aucun passage de l'Ecriture. *Putat aliquis*, ajoûte-t-il au même endroit, *non Scripturarum, sed nostram esse sententiam Episcopum & Presbyterum unum esse.* C'est pourquoy il le prouve au long, & il conclut enfin que c'est plûtôt la coutume, que l'institution de JESUS-CHRIST, qui a fait les Evêques plus grands que les Prêtres. *Episcopi noverint se magis consuetudine quàm dispositionis Dominicæ veritate Presbyteris esse majores.*

Quoy que cette Epître soit facile à entendre, son Commentaire ne laisse pas d'être étendu, parce qu'il y explique plusieurs autres choses qui ont du raport avec son sujet. Il refute de plus quelquefois les Heretiques, comme on le peut voir sur ces mots, *Et adventum gloriæ magni Dei & salvatoris nostri Jesu Christi.* Il assûre avec les Commentateurs Grecs, que le mot de *grand Dieu* est appliqué à JESUS-CHRIST, & il les oppose à Arius & à Eunomius. *Ubi*, dit-il, *est serpens Arius? Ubi Eunomius coluber? Magnus Deus Jesus Christus salvator dicitur, non primogenitus omnis creaturæ.* En effet quoy qu'en disent Erasme & Grotius, cet endroit est un des plus évidens que nous ayons pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST, principalement dans le Grec où il y a, ἐπιφάνειαν τῆς δόξης τοῦ μεγάλου θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Le mot de σωτῆρος étant sans article, doit se raporter selon l'usage de la langue Greque au mot de θεοῦ qui précede; en sorte qu'on peut traduire ainsi à la lettre, *L'advenement de la gloire de* JESUS-CHRIST *le* Tit. 2. 13.

Gg 2 *grand*

tur: postquam verò unusquisque eos quos baptizaverat, suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est, ut unus è Presbyteris electus superponeretur cæteris, ad quem omnis Ecclesiæ cura pertineret, & schismatum semina tollerentur. Hieron. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Tit.

grand Dieu & nôtre Sauveur.

Enfin nous avons auſſi un Commentaire de Saint Jerôme ſur l'Epître à Philemon. Il ne dit rien dans ſa Preface, non plus que dans celle du precedent, des Commentateurs qu'il a lus ſur cette Epître. Il y raporte ſeulement les raiſons de ceux qui refuſoient de la recevoir comme Canonique, auſquelles il répond en même tems. A l'égard de ſon Commentaire il n'eſt pas moins rempli d'érudition, & de remarques critiques que les autres. Il obſerve ſur ces mots *evidens fiat*, qu'il y a dans le Grec ἐνεργής, *agiſſante*, & il prefere cette leçon à cette autre ἐναργής, qui étoit dans l'Exemplaire Grec de l'ancien Interprete Latin. *In Græco*, dit-il, *melius habetur efficax: ἐνεργής enim propriè transferri poteſt efficax ſive operatrix.* Cependant Beze qui a auſſi lu ἐνεργής dans tous ſes Exemplaires Grecs, ſemble preferer l'autre leçon qui a été ſuivie par l'auteur de la Vulgate.

Ad Philemon. v. 6.

CHAPITRE XVI.

Des Commentaires de Pelage ſur les Epîtres de S. Paul.

ON joint ordinairement aux Commentaires de S. Jerôme ſur le Nouveau Teſtament, tant dans les exemplaires manuſcrits que dans les imprimez, une interpretation aſſez abregée de toutes les Epîtres de S. Paul, à la reſerve de celle qui eſt écrite aux Ebreux. Il y a de l'apparence qu'on l'a attribuée à S. Jerôme, à cauſe du nom d'Heliodore qui eſt dans la Préface; mais le ſtile de cet ouvrage eſt ſi different de celuy de ce Pere, qu'il ne faut que le lire pour connoître qu'il ne peut être de luy; outre que la methode de l'un & de l'autre n'ont rien de ſemblable. Cela a fait dire à Sixte de Sienne, que la diverſité de ſtile & de doctrine montre que ce Commentaire n'eſt nullement de S. Jerôme, bien qu'on ait mis à la tête une petite Préface ſous ſon nom, adreſſée à Heliodore. *Annotationes in* 13. *Pauli Epiſtolas, quanquam in fronte præferant præfatiunculam Hieronymi ad Heliodorum ſcribentis, ſtyli tamen diverſitas & dogmatum diſcrimen ipſius non eſſe indicant.* Il ajoûte que Ca-

PELAGE.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.

Catarin a jugé que Pelage en étoit l'Auteur, parce qu'il fait dependre la prédestination des merites, que Dieu a prévûs par sa préscience. Mais cette raison ne prouve rien, puis que ce sentiment étoit commun dans l'Eglise avant Pelage, & qu'on le peut encore soutenir presentement sans être Pelagien.

Le Cardinal Bellarmin raisonne mieux, lors qu'il prouve par l'autorité de S. Augustin, que ce Commentaire est veritablement de Pelage. *Legi*, dit ce Pere, *Pelagii quædam scripta, quæ in Pauli Apostoli Epistolas expositiones brevissimas continerent*; ce qui convient parfaitement au Commentaire dont il est question: & l'Auteur même de la Préface assûre qu'il n'a donné qu'une explication fort courte, *Nos verò simpliciter exposuisse brevibusque sermonibus competies*. Le P. Labbe neanmoins semble n'avoir pu goûter l'opinion de Bellarmin, parce qu'on ne trouve point dans ce Commentaire, ce que S. Augustin en a cité dans le livre qu'on vient de marquer. Mais comme il a été reformé par Cassiodore, au moins sur l'Epître aux Romains, il suffit que dans l'exemplaire que nous avons, & qui est apparemment celuy qui a été retouché par Cassiodore, & même par quelque autre, on lise les mêmes pensées, bien qu'elles n'y soient pas mot pour mot. Le même Cassiodore témoigne que quelques-uns l'ont attribué au Pape Gelase; que d'autres ont cru qu'il étoit de Primasius; ce qui n'a aucune vraisemblance. Marius Mercator, qui vivoit en même tems que S. Augustin, ne le donne point à d'autre qu'à Pelage. Il nous en a même laissé des fragmens, qui s'accordent avec l'exemplaire d'aujourdhuy, si ce n'est qu'il y a quelques mots de changez; d'où l'on peut seulement inferer, qu'il a été alteré en quelques endroits.

August. lib. 3. de peccat. mer. & remiss.

Labb. Dissert. de Script. Eccles. p. 441.

Cassiod. lib. Div. lect. c. 8.

Mar. Mercat. Commonit.

Pelage fait paroître dans tout cet ouvrage, qui ressemble plus à des Scolies qu'à un Commentaire, qu'il étoit exercé dans le stile des Livres Sacrez. Si l'on excepte quelques endroits de S. Paul, qu'il a interpretez selon ses faux préjugez, il peut être mis au rang des habiles Commentateurs du N. Testament. Il paroît même que Sedulius, Primasius, Haimo, & quelques autres en ont copié la meilleure partie dans leurs Commentaires. Bien qu'il n'ait point expliqué l'Epître

pître aux Ebreux, il la cite souvent sous le nom de Saint Paul. Il a eu apparemment égard à l'usage de quelques Eglises Latines, qui ne la lisoient point alors dans les assemblées publiques.

Il s'attache principalement à faire entendre la lettre de son texte, selon la methode des Scoliastes. Ce qui ne l'empêche point de refuter, à l'imitation des autres Commentateurs, les anciens Heretiques lors que l'occasion s'en presente. Il dit, par exemple, sur ces premiers mots de l'Epître aux Romains, *Quod ante promiserat per Prophetas suos*, &c. qu'ils combattent entierement l'heresie des Manichéens, *Totus hic locus contra Manichæos facit.* Il ajoûte au même lieu, que le mot *secundùm carnem* détruit les heresies de Photin & d'Arius, *Addendo secundum carnem, & Photinum excludit & Arium. Si enim secundùm carnem factus est, secundum Verbi utique substantiam factus non est.*

Pelag. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

Si l'on ôte ce qui regarde la grace, & quelques autres points qui sont connus de tout le monde, Pelage a suivi la creance commune de l'Eglise, qu'il a même defenduë avec vigueur contre les Heretiques. Son Commentaire sur S. Paul merite d'être lu, mettant à part ses erreurs. Nous ne devons pas faire paroître en cela plus de delicatesse que S. Cyrille d'Alexandrie, & quelques anciens Peres qui se sont servis utilement des Commentaires des Heretiques, & qui en ont même conservé la lecture. Les Compilateurs Grecs qui ont fait les recueils, que nous appellons ordinairement *Chaînes*, n'en ont point exclus les livres des Heretiques.

C'est pourquoy le nom de Pelage qui est devenu odieux, ne nous doit point detourner de la lecture de son Commentaire, où il donne des preuves de son habileté. Cassiodore luy a donné le titre de Scolies très-subtiles, *subtilissima scholia.* L'on prendra même garde, que pour ne pas s'accorder avec la doctrine, qui a été la plus commune après S. Augustin parmi les Latins, il n'est pas pour cela Heretique, dans tous les endroits où il ne convient point avec ce Pere: autrement il faudroit accuser d'heresie la plûpart des anciens Docteurs de l'Eglise. Je croy même que Pelage avoit composé son Commentaire sur les Epitres de Saint Paul, avant qu'il eût été declaré novateur.

Cassiod. Lect. Div. c. 8.

vateur. Comme l'on eſt obligé de rendre juſtice à tout le monde, l'on diſtinguera ce qu'il a de commun avec les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, d'avec ce qu'il a avancé de luy-même, ſans être fondé ſur la Tradition. Car c'eſt en cela ſeulement qu'on peut l'accuſer d'avoir été novateur.

Il y a de certains endroits dans ſon Commentaire, où il parle de la ſainteté & de la grace, d'une maniere qui feroit croire qu'il n'a eu là-deſſus aucuns ſentimens particuliers; comme lors qu'il dit ſur ces mots de l'Epitre aux Romains, *vocatis ſanctis*, qu'ils ſignifient ſaints par la vocation de Dieu, & non par leurs merites; de plus que Saint Paul les nomme ſaints, parce qu'il prêchoit à des perſonnes qui avoient reçu la grace du Saint Eſprit, *Sanctis vocatione Dei, non meritis facti. Item idcirco dicit ſanctis, quoniam gratiam Spiritûs Sancti habentibus prædicabat.* Mais peut-être n'a-t-il entendu en ce lieu-là par le mot de grace, que l'Evangile qu'ils avoient reçu. Il donne beaucoup au merite & au libre arbitre de l'homme; en quoy il a ſuivi les anciens Commentateurs. S'il n'avoit pas paſſé les anciennes bornes, il n'y auroit pas lieu de luy faire ſon procès là-deſſus.

Rom. 1: 7.

Pelag. ibid.

Quand il explique ces mots *ſerviteur de J. Chriſt*, il compare Saint Paul à J. CHRIST, qui ayant pris la forme d'un ſerviteur avoit été obeïſſant à ſon Pere, juſqu'à ſouffrir la mort pour nous. Il dit auſſi que cet Apôtre a merité l'Apoſtolat en ſervant fidélement: *Et hic per fidele primum ſervitium meruit Apoſtolatum.* Il remarque neanmoins un peu plus bas ſur ces autres mots, *Per quem accepimus gratiam & Apoſtolatum*, que S. Paul a reçu la grace dans le Batême, & l'Apoſtolat lors qu'il fut dirigé par le S. Eſprit, *Gratiam in Baptiſmo, Apoſtolatum quando à Spiritu Sancto directus eſt.* Il ajoûte que cet Apôtre ayant reçu la grace, dit qu'il avoit merité l'honneur de l'Apoſtolat, *Item recto ordine accepta gratia, honorem Apoſtolatûs meruiſſe ſe dixit.* Et ainſi la grace que les Chrêtiens reçoivent précede le merite: ce qui ne paroît pas éloigné de la doctrine des anciens Peres.

Ibid.

Ibid.

Sur ces mots, *Je rens graces à mon Dieu*, il aporte la raiſon pourquoy S. Paul ne s'eſt pas ſervi du mot de Dieu en general, mais qu'il a dit *ſon Dieu*. Il veut que Dieu ſoit

Rom. 1: 8.

natu-

naturellement Dieu de tout le monde ; mais qu'à l'égard du merite & de la volonté, il ſoit le Dieu de peu de perſonnes : qu'il a été ſelon ce dernier ſens le Dieu d'Abraham, & que l'Apôtre l'ait auſſi appellé en ce ſens-là ſon Dieu, *Naturâ Deus omnium eſt, merito & voluntate paucorum, ut Deus Abraham, ſecundum quòd hic ſuum nominat Deum* ; ce qui eſt trop ſubtil, bien qu'il ne luy ſoit pas particulier. Le ſens qu'il donne à ces autres paroles, *Deus cui ſervio in ſpiritu meo*, eſt plus naturel ; c'eſt-à-dire, ſelon luy, auquel je ſers de tout mon cœur, & de toute mon affection, *Hoc eſt in toto corde meo & prompta devotione mea deſervio.*

Pelag. ibid.

Ibid.

Il s'accorde avec les anciens Commentateurs dans l'interpretation de ces paroles, *Tradidit illos Deus in deſideria cordis eorum*, bien qu'il ſoit éloigné de S. Auguſtin. Cette (a) expreſſion ne marque pas, dit-il, que Dieu ait livré luy-même les pecheurs aux deſirs de leurs cœurs, comme s'il étoit la cauſe de leurs deſordres ; mais qu'ayant uſé de patience à leur égard, & ne les ayant point punis, il ſouffre qu'ils faſſent ce qu'il leur plaît. Ce qu'il éclaircit par une expreſſion ſemblable, qui eſt dans le Pſeaume 80.

Rom. 1: 24.

Lors qu'il parle de la Circonciſion des Juifs, interpretant ces paroles de S. Paul, *ſi igitur præputium &c.* il dit qu'elle ne ſert rien d'elle-même, étant ſeulement une marque pour les diſtinguer des autres nations ; & que c'eſt pour cela qu'ils ne furent point circoncis dans le deſert, où ils étoient ſeuls. Ce ſentiment n'eſt pas à la verité conforme à celuy de S. Auguſtin ; mais c'eſt la doctrine de tous les anciens Peres, & même de S. Jerôme, comme on l'a pu remarquer cy-deſſus.

Rom. 2: 26.

Il obſerve ſur ces mots, *Car nous reconnoiſſons que l'homme eſt juſtifié par la foy ſans*

Rom. 3: 28.

(a) *In hoc quod Deus tradidiſſe dicitur propriis deſideriis peccatores, oſtendit non quòd ipſe ſit cauſa, ſed quòd per longanimitatem & patientiam non inducendo vindictam, patitur eos ſecundùm cordis ſui agere voluntatem, hoc facit volens eos ad pœnitentiam converti. Item tradere in Scripturis dicitur Deus, cùm non retinet delinquentes propter libertatem, ſicut in Pſalmo dicit, & dimiſit eos ſecundùm deſideria cordis eorum.* Pelag. Comment. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. verſ. 24.

Pſalm. 80. v. 13.

ſans les œuvres de la Loy, que quelques-uns en ont abuſé pour détruire les bonnes œuvres, pretendans que la foy ſeule ſuffiſoit pour nôtre juſtification, *Abutuntur quidam hoc loco ad deſtructionem operum juſtitiæ, ſolam fidem poſſe ſufficere affirmantes.* En quoy il eſt très-orthodoxe: mais il n'en eſt pas de même de l'explication qu'il donne à ces paroles, *Comme le peché a entré en ce monde par un ſeul homme, &c.* Il aſſûre que le peché n'eſt entré dans le monde que parce qu'on a imité Adam, *exemplo vel forma.* Il dit de plus ſur ces autres paroles, *La mort a paſſé dans tous les hommes*, que la mort n'a paſſé aux autres hommes que parce qu'ils ont peché comme Adam, *Dum ita peccant & ſimiliter moriuntur.* Cet endroit eſt un de ceux d'où l'on prouve que ce Commentaire eſt de Pelage.

Rom. 5: 12.

Ibid.

Il lit avec la Verſion Vulgate qu'il ſuit ordinairement, *In quo omnes peccaverunt:* mais il remarque qu'il le faut entendre comme s'il y avoit *in eo quod*; ce qu'il accommode enſuite avec ſes préjugez, *Hoc eſt*, dit-il, *in eo quod omnes peccaverunt, exemplo Adæ peccant.* Il a pu, quoy qu'en dife Beze qui s'apuye ſur l'autorité de S. Auguſtin, interpreter *in quo*, par *in eo quod*, parce que le mot Grec peut auſſi être traduit à la lettre de cette maniere. C'eſt même le ſens que les plus habiles Scoliaſtes Grecs luy donnent en cet endroit. Les plus zélez defenſeurs de la doctrine de Saint Auguſtin avoüent qu'on peut ſouffrir cette interpretation. Enfin Beze accuſera-t-il de Pelagianiſme Calvin ſon maître, qui l'a ſuivie dans ſa verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament, & quelques autres Calviniſtes après luy? Pelage ſe fait bien mieux connoître ſur ces mots, *Sans la Loy le peché étoit mort.* Il condamne ouvertement ceux qui croyoient le peché originel, *Inſaniunt qui de Adam aſſerunt ad nos venire peccatum*, ce qui pourroit faire croire que l'exemplaire que nous avons n'eſt pas tout-à-fait celuy qui a été corrigé par Caſſiodore.

Ibid.

Rom. 7: 8.

Expliquant ces paroles, *Ipſe ſpiritus poſtulat pro nobis &c.* il entend par le mot de *ſpiritus* le don du S. Eſprit. *Hic gratiam Spiritûs ſpiritum nominavit:* ce qu'il éclaircit par d'autres paſſages de l'Ecriture. Il juge de plus que le verbe *poſtulat*, *demande*, eſt la même

Rom. 8: 26.

me choſe que *poſtulare facit*, *nous fait demander*; & il le confirme par d'autres expreſſions ſemblables, où l'on attribuë au maître ce qu'il fait faire. L'on dit, par exemple, qu'il a bâti une maiſon, bien que ce ne ſoit pas luy qui l'ait bâtie, *Sed & hoc commune, quod dominus fieri jubet ipſe dicitur operari: ut ille ædificavit domum, aut ille codicem facit, cùm nec ipſe ſcripſerit, nec ille inſtruxerit.*

Il ſuit d'ordinaire les interpretations des Peres Grecs, principalement celles de Saint Chryſoſtôme. C'eſt à leur imitation qu'il explique en ce même endroit la prédeſtination par la préſcience, *Prædeſtinatio idem eſt quod præſcire.* Il dit que Dieu a voulu, que ceux qu'il a prévû devoir être conformes à JESUS-CHRIST dans leurs actions, luy fuſſent auſſi conformes dans la gloire, *Ibid.* *Ergo quos prævidit conformes futuros in vita, voluit ut fierent conformes in gloria.* Il ne manque pas auſſi de faire valoir à leur exemple contre Manichée, Photin & Arius ces *Rom. 9: 5.* paroles de S. Paul, *Ex quibus eſt Chriſtus ſecundùm carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* Il s'arrête ſur ces derniers mots, *Deus benedictus in ſecula*, pour convaincre les Ariens que JESUS-CHRIST eſt veritablement Dieu. Afin de rendre ſa preuve plus forte, il ajoûte ce que S. Thomas dit à JESUS-CHRIST dans l'Evangile de S. Jean, *Dominus meus & Deus meus.* Il refute avec la même force en pluſieurs autres endroits de ſon Commentaire les ennemis de l'Egliſe. L'on y trouve les noms de Marcion, de Novatus, d'Apollinaire, de Macedonius, de Jovinien, & de pluſieurs autres Heretiques qu'il combat par l'Ecriture. *Joann. 20: 28.*

Pelage a cru avec S. Chryſoſtôme & quelques autres Commentateurs que ces mots, *Igitur non volentis neque currentis*, & ces autres qui ſuivent un peu après, *Ergo cujus vult miſeretur, & quem vult indurat*, ſont des objections que S. Paul ſe fait au nom des Juifs, parce que cet Apôtre dit le contraire ailleurs. *Perſonam de contrario aſſumit venientis & dicentis non eſſe in nobis aut rectè aut malè agere, ſed in Dei arbitrio conſtitutum.* Il prouve que l'homme eſt libre, & que Saint Paul n'avance rien icy qui ſoit contraire à nôtre liberté, ayant dit un peu auparavant que Dieu par ſa bonté *Rom. 9: 16.* *Ibid. v. 18.*

nous

nous appelle à la pénitence. *Non enim Apostolus tollit quod in propria voluntate habemus, qui superius dicit, ignoras quia bonitas Dei te ad pœnitentiam adducit.*

Il remarque sur ces paroles, Rom. 16: 1. *Je vous recommande nôtre sœur Phœbe Diaconisse de l'Eglise de Cenchrée*, qu'il y avoit encore de son tems des Diaconisses dans les Eglises d'Orient, dont la fonction étoit de servir lors qu'on batisoit les personnes de leur sexe. Il juge même qu'on peut entendre cela du ministere qui regarde la parole de Dieu, parce qu'il y a eu des femmes qui l'ont enseignée en particulier: & il aporte pour exemple Priscilla, dont le mari se nommoit Aquila.

Il semble avoir reconnu une espece de Purgatoire sur ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* Si (*b*) celuy-là, dit-il, qui est juste à cause de ses bonnes actions ne sera sauvé que par le feu, parce qu'il a instruit ses disciples avec negligence, que deviendront ceux qui loin d'instruire les autres, les ont scandalisez par leurs exemples. 1 Cor. 3: 15.

Bien qu'il fasse profession de suivre le sens literal, il marque neanmoins très-rarement les diverses leçons des Exemplaires. Il en aporte une considerable au Chap. 15. de cette même Epître, où il lit, comme il y avoit dans la Vulgate de son tems, & comme il y a encore dans celle d'aujourdhuy, *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.* 1 Cor. 15: 51. Mais il ajoûte en même tems qu'on lisoit autrement dans quelques Exemplaires Grecs; qu'il y avoit dans quelques-uns, *Omnes enim dormiemus, non omnes immutabimur*, & dans d'autres, *Omnes enim non dormiemus, omnes autem immutabimur.* Il préfere cette derniere leçon qui est celle du Grec ordinaire, parce qu'elle convient mieux, selon luy, au sens de l'Apôtre, ne s'agissant point en ce lieu-là de tout le monde en general, mais seulement des Saints. *Quod quadrat magis ad sensum Apostoli; quia hic sermo non de omnibus generaliter, sed de solis sanctis.*

(b) *Quod si ille non nisi per ignem salvus erit qui justus ex proprio est, quia negligenter edificavit discipulos, quid de illis fiet qui & sermone non edificant, & insuper scandalizant exemplo.* Pelag. Comment. in I. ad Corinth. Cap. 3. v. 15.

Sur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *Car la lettre tuë, mais l'esprit donne la vie*, il rejette l'opinion de ceux qui condamnent entierement le sens literal de l'Ecriture; comme si ce sens étoit plus propre aux Juifs qu'aux Chrétiens, & qu'il n'eût fallu recevoir dans le Nouveau Testament que les sens sublimes & allegoriques. Il garde sagement le milieu entre ces deux extremitez, parce qu'il y a des endroits qu'on ne peut expliquer tout-à-fait à la lettre, & d'autres où l'allegorie ne peut avoir lieu. *Quidam dicunt quòd historicus intellectus occidat, nescientes quòd nec ubique historia, nec ubique possit allegoria servari.* Quand il parle de l'allegorie sur cet endroit de S. Paul, *Ce qui est dit par allegorie*, il observe judicieusement que cet Apôtre a donné en ce lieu une regle pour les sens allegoriques, savoir que la verité de l'histoire demeurant, on expose les types ou figures de l'Ancien Testament. *Dedit autem regulam hoc loco Apostolus intelligendi allegoricas rationes, scilicet ut manente historiæ veritate figuras Veteris Testamenti exponamus.*

2 Cor. 3: 6.

Gal. 4: 24.

Sur ces mots de l'Epître aux Ephesiens, *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem*, il refute Origene sans le nommer. Il traite même d'Heretiques ceux qui croyoient avec luy, que Dieu avoit élu avant la creation du monde les ames qui avoient fait de bonnes actions. *Quidam hæretici*, dit-il, *somniant animas antea in cœlo fuisse segregatas.* Il n'est pas vray que Pelage ait pris ses sentimens d'Origene, comme quelques-uns ont cru: les Pelagiens au contraire luy ont été opposez. Ils n'ont point approuvé ces sens sublimes & allegoriques, qu'il avoit portez trop loin. Ils ne se sont presque point éloignez du sens literal, si ce n'est lors qu'ils suivent de certaines interpretations Theologiques, qui étoient reçuës generalement de tous les Ecrivains orthodoxes.

Ephes. 1: 4.

L'explication qu'il donne à ces mots, *Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum Dei*, ne contient rien qui ne soit en mêmes termes dans les Commentateurs qui l'ont précedé. Il attribuë avec eux la prédestination, c'est-à-dire la destination des hommes à devenir enfans de Dieu, à la prescience de leur foy. *Hoc est*, dit-il, *prædestinavit, ut haberent potestatem filii Dei fieri homines qui* Ibid.

qui credere voluissent. Il ajoûte sur ces autres mots, *Secundùm propositum voluntatis suæ*, que cette prédestination depend de la volonté de Dieu, & non de nos merites, *Non secundùm merita nostra:* que Dieu nous a rachetez, & nous a remis nos pechez par son Fils, sans qu'il y ait eu rien de nôtre travail, & que nous luy sommes entierement redevables de nôtre justification, *Non solum redemit, sed etiam peccata remisit sine labore nostro, justos nos fecit secundùm divitias gloriæ ejus.* Neanmoins quand il parle de la prédestination, il dit toûjours que nous sommes prédestinez en
Ibid. *v. 11.* vûë de nôtre foy, *per fidem, sive præcogniti.*

Il ne laisse pas nonobstant cela, expliquant ces mots qui sont au même endroit, *Qui operatur omnia secundùm consilium voluntatis suæ*, d'asseûrer que la volonté de Dieu est la cause de toutes ces choses, mais qu'on ne peut douter que cette volonté ne soit raisonnable, *Omnium horum causa voluntas Dei est, quem rationabilem esse non dubium est.* Il la fait même tellement la maitresse, qu'il exclut comme cy-dessus nos merites, *non secundùm merita nostra:* ce qu'il repete encore sur ces autres paroles, *Gratia enim estis salvati per fidem, & hoc non ex vobis.* Ce n'est point, dit-il, par le merite des bonnes actions que vous ayez faites, mais par la foy seule, *Non meritis prioris vitæ, sed sola fide.* Il veut avec l'Apôtre que ce soit par un pur don de Dieu, & non par nos œuvres, que nous soyons faits enfans de Dieu; parce que la grace que nous recevons dans le Batême ne vient point de nos merites, *Quasi suis meritis aliquid in baptismo accepisset.* *Ephes.* 2. 8.

Il est encore à-propos de remarquer l'explication que Pelage a donnée à ces paroles, *Ipsius enim sumus factura creati in Christo Jesu.* Il les entend de nôtre regeneration en JESUS-CHRIST, ou pour ainsi dire de nôtre creation dans le Christianisme, & non pas de celle qui nous fait hommes, *Quia*, dit-il, *nuper sumus in Christo renati.* Beze ne luy rend pas justice quand il dit sur cet endroit, qu'on voit bien qu'il s'agit icy de la grace contre Pelage, & non de la nature. *De gratia enim hic agi, non de natura, apparet adversus Pelagium ex eo quod sequitur.* *Ibid.* *v. 10.*

Au commencement de l'E-

pître aux Philippiens, que S. Paul a adreſſée aux Evêques & aux Diacres ſans faire mention des Prêtres, il dit que par les Evêques il faut entendre les Prêtres, parce que ce n'étoit pas la coutume qu'il y eût pluſieurs Evêques dans une ſeule ville. Il prouve par les Actes des Apôtres qu'on donnoit alors le nom d'Evêques aux Prêtres, & il en aporte la raiſon dans ſon Commentaire ſur l'Epître I. à Timothée, où cet Apôtre parle des Evêques & des Diacres ſans parler des Prêtres, qui ſont compris ſous le nom d'Evêques. Ces deux degrez, ſelon luy, ne different preſque point l'un de l'autre. *Quæritur cur de Presbyteris nullam fecerit mentionem, ſed eos in Epiſcoporum nomine comprehenderit, quia ſecundus imo pene unus eſt gradus.*

1. Tim. 3: 8.

Philipp. 4: 3.

Au reſte il ne paroît pas que Pelage ait entendu la langue Grecque; car il tombe dans une faute groſſiere lors qu'il interprete ces mots de la même Epître, *Rogo te germane compar.* Il croit que *germanus* eſt en ce lieu-là un nom propre, & que le mot de *compar* ſignifie qu'il étoit le compagnon de S. Paul dans ſon miniſtere, *Germanus dictus eſt nomine qui erat compar officii.* S'il avoit conſulté le texte Grec il n'y auroit lu rien de ſemblable.

CHAPITRE XVII.

Des Commentaires de S. Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament

SAINT AUGUSTIN.

LEs deux livres que Saint Auguſtin a compoſez ſur S. Matthieu, & qui ont pour titre *De ſermone Domini in monte*, ſont plus exacts que la plûpart de ſes autres Commentaires ſur l'Ecriture. Il s'y abandonne moins aux allegories, & aux digreſſions qui luy ſont ordinaires. Ce Sermon que JESUS-CHRIST prononça ſur une montagne, dont nous ignorons le nom, contient les plus importantes regles de la Morale Chrêtienne; il y apprend à ſes Diſciples la veritable voye de parvenir à la beatitude: & ainſi le choix que ce Pere a fait de cet endroit de S. Matthieu eſt judicieux, étant comme un abregé de la Loy nouvelle.

Il eſt dit que nôtre Seigneur monta ſur une montagne, ou comme l'on peut traduire ſelon le Grec, *ſur la montagne.* S. Auguſtin qui cherche ordinairement des myſteres dans

Matth. 5: 1.

les

les mots, trouve que cette montagne signifie les grands préceptes de la justice, que JESUS-CHRIST enseigne à ses Disciples, ceux que Moyse avoit donnez aux Juifs étant plus petits. Il croit qu'il y a aussi quelque mystere caché
Ibid. v. 2. sous cette expression, *& ouvrant sa bouche il les enseignoit*; comme s'il avoit voulu marquer, que luy qui avoit ouvert la bouche des Prophetes, ouvroit maintenant la sienne pour parler luy-même. Mais le sens le plus simple est de dire que cette façon de parler est un Ebraïsme.

Ces autres paroles qui suivent, *bienheureux les pauvres*
Ibid. v. 3. *d'esprit*, sont plus difficiles à expliquer. S. Augustin entend par ces pauvres d'esprit ceux qui sont humbles, & qui n'étant enflez d'aucune ambition ont toûjours la crainte de Dieu devant les yeux. La plûpart des Peres, & même des Commentateurs modernes ne les interpretent point autrement: mais il semble que JESUS-CHRIST parle de ceux qui étoient veritablement pauvres, comme le mot de πτωχοί, que Tertullien a traduit par *mendicantes*, l'insinuë. Il n'y avoit presque que des pauvres qui suivoient JESUS-CHRIST; c'est pourquoy s'adressant à eux il loüe le bonheur de leur pauvreté. Le mot de τῷ πνεύματι, d'*esprit*, qui est ajoûté, fait toute l'ambiguité de ce passage, mais comme il signifie quelquefois *veritablement*, ou *de cœur & d'affection*, je croy qu'on luy doit donner icy ce sens-là, parce qu'il est joint au mot de πτωχοί. Soit donc qu'on lise avec S. Matthieu, οἱ πτωχοὶ τῷ πνεύματι, *les pauvres d'esprit*, ou qu'on lise simplement avec S. Luc οἱ πτωχοί, *les pauvres*, le sens n'est point different.

La même difficulté se rencontre dans la quatriéme Beatitude, où il y a dans la Version Vulgate conformément au Grec, *Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam.* S. Augustin & même les autres Peres, veulent que les mots de *faim* & de *justice* soient des termes metaphoriques, qui marquent un grand desir. Mais il y a bien plus d'apparence que JESUS-CHRIST, qui adressoit son discours à des gens qui souffroient en effet la faim & la soif, les a pris dans leur sens propre & naturel. Le docte Maldonat a eu raison de préferer cette derniere interpretation à la premiere, sans avoir égard à l'autorité des Peres. Aussi S. Luc

Luc parle-t-il absolument de la *faim*, n'ayant point ajoûté le mot de *justice* qui est dans S. Matthieu, & qui est la même chose que s'il y avoit *à cause de la justice*, comme on lit au v. 10. de ce même Chapitre.

Je ne m'arrête point à l'observation que Saint Augustin a faite sur le nombre de ces 8. Beatitudes, parce qu'il y a souvent plus d'imagination que de realité dans les mysteres qu'on cherche sur les nombres. Ce qui est plus digne de remarque, c'est que tout ce discours de JESUS-CHRIST regardant la Morale, ce sage Evêque ne se contente pas d'expliquer les paroles de son texte, il forme plusieurs questions qu'il éclaircit en même tems, & qui meritent d'être luës, parce qu'il y resout quelques difficultez de Theologie. Etant beaucoup plus fort dans les raisonnemens que dans la Critique, sa methode a été plus goûtée des Theologiens, que celle de S. Jerôme, dont les Commentaires sont lus de peu de personnes.

Ce n'est pas que S. Augustin ait negligé entierement ce qu'on nomme Critique. Il remarque, par exemple, sur ces mots, *Pater tuus qui videt in abscondito reddet tibi*, qu'on lit dans plusieurs Exemplaires Latins *reddet tibi palam*; mais parce que nous n'avons point trouvé, dit-il, le mot de *palam* dans les Exemplaires Grecs, d'où la version Latine a été prise, nous n'avons point cru qu'il fût necessaire de nous arrêter sur ce mot. *Sed quia in Græcis quæ priora sunt, non invenimus* palam, *non putavimus hinc esse aliquid disserendum.* Ce Pere a cru qu'on devoit reformer la Vulgate sur le Grec, sous pretexte que l'original doit être preferé aux versions. Mais cette regle qui est de bon sens souffre de très-grandes difficultez; étant certain que les Exemplaires Grecs avoient été alterez avant ce tems-là: outre qu'il n'en avoit pas consulté un grand nombre. Quelqu'un pourroit dire presentement selon sa maxime, qu'il faut lire au contraire *palam* dans la Vulgate, parce qu'il y a dans le Grec ἐν τῷ φανερῷ. C'est ce qui a fait avancer aux Benedictins dans une note qu'ils ont ajoûtée exprès sur cet endroit, qu'on trouve aujourdhuy *palam* dans le Grec, & qu'il n'est point dans le Latin. Cette note est cependant fausse, parce que les Exemplaires Grecs varient là-dessus.

Matth. 6. 6.

S. Augustin a composé outre

tre cela deux livres de queſtions ſur les Evangiles, *Quæſtionum Euangeliorum libri duo.* Il témoigne dans ſa Preface qu'il n'a interpreté que les endroits ſur leſquels on l'a conſulté, & qu'ainſi l'on ne doit point être ſurpris s'il en a omis pluſieurs, qui ſont même peut-être plus importans que ceux dont il a parlé: répondant aux doutes qu'on luy propoſoit, il a été en quelque façon obligé de s'arrêter à la lettre de ſon texte. Il ne laiſſe pas neanmoins de ſuivre quelquefois ſon eſprit, qui le portoit aux ſens ſpirituels & allegoriques. Il découvre de grands myſteres ſur le nombre des 72. Diſciples que JESUS-CHRIST choiſit, & qu'il envoya devant luy deux à deux, dans toutes les villes où il devoit aller luy-même. Il compare ces 72. Diſciples envoyez pour prêcher l'Evangile de la Trinité, au ſoleil qui parcourt tout le monde dans l'eſpace de 24. heures. La raiſon qu'il aporte de cette comparaiſon, eſt que le nombre de 72. eſt compoſé de trois fois 24. *Sicut 24. horis totus orbis peragitur atque à ſole luſtratur; ita myſterium illuſtrandi orbis per Euangelium Trinitatis in 72. diſcipulis intimatur: 24. enim ter in 72. ponimus.* Il ajoûte au même endroit qu'ils vont deux à deux pour marquer la charité, parce que la charité eſt renfermée en deux commandemens, ou parce qu'elle ne peut être entre moins de perſonnes qu'entre deux. *Quòd autem binos mittit ſacramentum eſt caritatis, ſive quia duo ſunt caritatis præcepta, ſive quia omnis caritas minus quàm inter duos eſſe non poteſt.*

Il y a un troiſiéme livre qui contient 17. queſtions ſur S. Matthieu; mais ne ſe trouvant point dans quelques MSS. & le nom de S. Auguſtin n'étant point à la tête, il n'eſt pas conſtant qu'il ſoit de luy. A quoy l'on peut ajoûter qu'il n'en fait point mention dans ſes Retractations, où il parle ſeulement des deux autres livres. On y reconnoît cependant ſon ſtile & ſa methode. Il y explique avec beaucoup de ſubtilité ces paroles d'Iſaïe raportées par S. Matthieu, *Et oculos ſuos clauſerunt, ne quando videant*, c'eſt-à-dire, ſelon luy, ils ont été eux-mêmes la cauſe que Dieu leur a bouché les yeux, parce que Saint Jean dit dans ſon Evangile, qu'il a aveuglé leurs yeux. *Id eſt ipſi cauſa fuerunt, ut* Deus

Matth. 13: 15.

Joan. 12: 40.

Deus eis oculos clauderet. Alius enim Evangelista dicit, excæcavit oculos eorum. Il forme là-dessus quelques difficultez à son ordinaire, qu'il tâche ensuite de resoudre, & sur lesquelles il s'étend assez au long. Il auroit été moins embarrassé, s'il avoit lu là-dessus les anciens Commentateurs Grecs, qui ont établi des principes sûrs & solides pour resoudre ces sortes de difficultez.

Il est beaucoup moins exact dans ses Traitez sur S. Jean, qui sont au nombre de 124. Comme ce sont des Sermons qu'il prononçoit devant le peuple, il ne faut qu'un mot pour le jetter dans de longues digressions. Ces Traitez sont de la même nature que ses Commentaires sur les Pseaumes, qui ne purent être goûtez de S. Jerôme, parce qu'il n'y suit point la methode ordinaire des Commentateurs. Si l'on compare les Homelies de S. Chrysostôme avec ces discours de S. Augustin, on remarquera une très-grande difference entre ces deux savans Evêques. Le premier évite toûjours les allegories & les pensées trop subtiles; Saint Augustin au contraire les affecte presque par tout, & l'on ne voit pas même quelquefois où il veut aller.

Cela paroît dès l'entrée de son premier Traité, où il explique le commencement de l'Evangile de S. Jean. Il dit que Jean étoit de ces montagnes dont il est dit, *Que les montagnes portent la paix à vôtre peuple, & les collines la justice.* Il prend de là occasion de debiter de longues allegories sur les differentes sortes de montagnes, & de parcourir les endroits de l'Ecriture où l'on trouve le mot de *montagne*, afin d'y appliquer des sens allegoriques. S'il vient à l'interpretation literale de son texte, il y mêle tant de subtilitez, qu'il est quelquefois difficile de suivre sa pensée. Sa methode étant uniforme dans ces Traitez, il seroit inutile de les parcourir tous en particulier. *Psalm.* 71. 3.

Je dirai seulement qu'il y établit plusieurs beaux principes de Theologie; & c'est ce qu'on y doit plûtôt chercher, que l'interpretation de son Evangile. Il y a neanmoins des endroits qu'il explique très-bien à la lettre; mais il faut beaucoup lire pour cela. Il est même quelquefois Critique, descendant jusqu'aux plus petites minuties de Gram-

mai-

maire, d'où il prend occaſion de faire des reflexions judicieuſes. Il obſerve, par exemple, ſur ces mots, *qui non ex ſanguinibus*, que bien que la langue Latine ne ſouffre point *ſanguines* au pluriel, l'interprete a mieux aimé pecher contre la Grammaire Latine, que de ne pas rendre exactement l'original Grec. Il croit que s'il avoit rendu le *ſang* au ſingulier, il n'auroit pas exprimé le ſens de S. Jean, qui a voulu ſelon luy marquer le ſang de l'homme & de la femme. *Si enim diceret ſanguinem ſingulari numero, non explicaret quod volebat: ex ſanguinibus enim naſcuntur homines maris & fœminæ.*

Aug. Tract. 2. in Joann.

Cela paroît trop ſubtil: car le mot de *ſanguines* au pluriel eſt un Ebraïſme que l'interprete a traduit. Il y a plus de ſolidité dans la reflexion qu'il ajoûte au même lieu; ſavoir qu'il ne faut point craindre la cenſure des Grammairiens, quand il s'agit de donner le propre & veritable ſens de l'Ecriture; *Non timeamus ferulas Grammaticorum, dum tamen ad veritatem ſolidam & certiorem perveniamus.* Il eſt auſſi trop ſubtil dans la critique qu'il fait ſur ces autres mots, *Neque ex voluntate carnis neque ex voluntate viri.* Il veut que le mot de *chair* ſe prenne en ce lieu-là pour la femme; & il le prouve par ce paſſage de la Geneſe, *Hoc nunc os ex oſſibus meis, & caro de carne mea.* Mais on ſait que le mot de *chair* ſignifie *l'homme*, dans le ſtile ordinaire de l'Ecriture. Saint Jean qui eſt rempli d'Ebraïſmes, a mis en cet endroit des mots ſynonymes.

Ibid.

Au reſte il y a un je ne ſay quoy qui plaît d'abord dans les manieres de S. Auguſtin, & qui fait goûter ſes frequentes digreſſions. Ses pointes & ſes antitheſes ne ſont point deſagreables, parce qu'il les accompagne de tems en tems de belles leçons ſur la Theologie; neanmoins ſes lieux communs ſont quelquefois ennuyeux. Il a ajoûté à ces Traitez dix autres Sermons ſur la premiere Epitre de S. Jean, où il ſuit preſque la même methode. Inſtruiſant le peuple dans tous ces diſcours, il luy a été permis de s'étendre au long ſur differentes matieres, afin d'avoir occaſion de luy inſinuër les veritables maximes de la Religion; & c'eſt principalement en cela que les livres de ce Pere ſur l'Ecriture ſont recommandables.

Il eſt plus judicieux & plus exact dans l'interpretation qu'il nous a laiſſée de quelques endroits de l'Epitre aux Romains. Comme il y répond à de certaines objections qu'on luy avoit propoſées, il ſe reſſerre davantage. Il ne fut pas neanmoins tout-à-fait content de cet ouvrage, puis qu'il retracta quelques propoſitions qu'il crut avoir avancées trop librement. Lors qu'il le compoſa il étoit dans les ſentimens communs; mais ayant eu depuis à combattre les Pelagiens, il examina de nouveau les paroles de S. Paul. Il avoit dit avec les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ſur ces mots, *Jacob dilexi, Eſaü autem odio habui*, (a) que Dieu avoit élu ceux qu'il avoit prevû devoir croire en luy, & qu'il leur avoit donné ſon S. Eſprit, afin qu'ils puſſent par leurs bonnes œuvres obtenir la vie éternelle. Mais il retracte cette interpretation comme fauſſe, & comme n'étant pas beaucoup éloignée des ſentimens de Pelage. (b) Il aſſûre qu'il n'avoit pas alors medité ſur cette matiere avec toute l'application qu'elle demandoit, comme il fit depuis. On ne peut pas, dit-il, appeller grace ce qui eſt précedé des merites; ce ſeroit plûtôt une dette qu'une grace.

Rom. 9: 13.

Aug. lib. 1. Retract. c. 23.

On ne peut nier que l'explication, qui eſt icy condamnée par S. Auguſtin, ne ſoit de Pelage, dans ſon Commentaire ſur l'Epitre aux Romains; mais elle eſt en même tems de tous les anciens Commentateurs. Dirons-nous que Saint Chryſoſtôme, & tant d'autres anciens Peres n'ont point entendu le ſens de cet Apôtre? N'ont-ils pas ſçu que ce qui eſt attribué aux merites n'eſt plus une pure grace?

Il s'eſt auſſi retracté de l'interpretation qu'il avoit donnée à ces autres paroles de S. Paul

(a) *Fidem elegit in præſcientia, ut quem ſibi creditурum eſſe præſcivit ipſum elegerit cui Spiritum Sanctum daret, ut bona operando etiam vitam æternam conſequeretur.* Aug. expoſ. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

(b) *Nondum diligentius quæſiveram, nec adhuc inveneram qualis ſit electio gratiæ, de qua idem dicit Apoſtolus,* Reliquiæ per gratiam ſalvæ factæ ſunt, *quæ utique non eſt gratia, ſi eam merita ulla præcedant, ne jam quod datur, non ſecundùm gratiam, ſed ſecundùm debitum reddatur potius meritis quàm donetur.* Id. Auguſt. lib. 1. Retract. c. 23.

Rom. 11: 5.

Rom. 7: 14. Paul, *Nous savons que la Loy est spirituelle, mais je suis charnel.* Il avoit cru après quelques anciens Commentateurs, que l'Apôtre parle en la personne d'un homme qui étoit sous la Loy, & qui n'avoit point été encore regeneré par le Batême. Il n'avoit alors aucun doute là-dessus, *Hic*, dit-il, *satis ostendit non posse impleri Legem nisi à spiritualibus, quales facit gratia Dei.* Mais étant entré en dispute avec les Pelagiens, il changea d'opinion. Il dit qu'il avoit été porté à cette retractation, après avoir lu l'explication de quelques autres Peres, qui luy avoient donné occasion d'examiner plus en particulier cet endroit de S. Paul. *Quæ posteà lectis quibusdam Divinorum tractatoribus eloquiorum, quorum me moveret autoritas, consideravi diligentius, & vidi etiam de ipso Apostolo posse intelligi.*

Aug Expos. in Cap. 7. Epist. ad Rom. v. 14.

Id. Aug. lib. 1. Retract. c. 23.

Pelage au contraire prétendoit qu'il avoit de son côté tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui avoient cru que S. Paul parloit en la personne d'un pecheur, qui étoit encore sous la Loy. En effet plusieurs des anciens Interpretes ont été de ce sentiment, qui est encore suivi presentement de plusieurs savans hommes, lesquels n'apuyent pas pour cela le Pelagianisme. Supposons que le premier sens est plus naturel, & qu'il a plus de raport avec la pensée de l'Apôtre, on ne doit pas le préferer à l'autre pour cette seule raison, que Pelage & ses sectateurs ont adopté le dernier.

Pelag. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 9.

S. Augustin forme une difficulté sur ces mots, *Ceux qu'il a appellez, il les a aussi justifiez*, savoir si tous ceux qui sont appellez sont justifiez. Car on lit en un autre endroit, *Il y a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus.* Il répond qu'il y a de deux sortes d'appellez, & que ceux-là sont justifiez, qui ont été appellez *secundùm propositum*, *selon le dessein* ou *la resolution*. Il ajoûte que ce mot de *propositum* ne doit pas être entendu de la resolution de ceux qui sont appellez, mais de celle de Dieu, *Propositum autem Dei accipiendum est, non ipsorum*; & que l'Apôtre explique luy-même ce que signifie *propositum* par les paroles suivantes, *Car ceux qu'il a prévûs, il les a aussi prédestinez pour être conformes à l'image de son Fils.* D'où ce Pere conclut, que tous

Rom. 8: 30. Matth. 22: 14. Rom. 8: 28. Ibid. v. 29.

ceux (c) qui ſont appellez n'ont pas été appellez ſelon cette reſolution ou volonté, qui apartient à la préſcience & à la prédeſtination de Dieu ; en ſorte qu'il n'a prédeſtiné que ceux qui devoient croire & ſuivre leur vocation, comme il l'a connu par ſa préſcience : & ce ſont ceux-là qui ſont nommez élus.

Il eſt conforme en ce lieu-là au Diacre Hilaire, à Pelage, & aux autres anciens Commentateurs de S. Paul. Il n'avoit point encore de ſentimens particuliers, lors qu'il compoſa cette Expoſition ſur l'Epitre aux Romains, où il paroît plus exact que dans ſes autres Commentaires, n'y perdant preſque point de vûë le texte de ſon Auteur. Sa verſion eſt quelquefois differente de nôtre Vulgate, étant plus barbare & plus mot à mot ſur le Grec. Il ne lit pas, par exemple, *Cùm enim nondum nati fuiſſent* &c. mais, *Nondum enim naſcentium neque agentium aliquid boni aut mali :* ce qui eſt traduit trop à la lettre. Il forme ſur ce paſſage les mêmes difficultez que tous les anciens Commentateurs, qui ont obſervé que les Heretiques s'en ſervoient pour détruire le libre arbitre ; & il les reſoud de la même maniere qu'eux, ayant recours à la préſcience de Dieu, qui connoit les choſes avant qu'elles arrivent. *Nonnullos movet*, dit-il, *ut putent Apoſtolum Paulum abſtuliſſe liberum voluntatis arbitrium, quo promeremur Deum bono pietatis vel malo impietatis offendimus. Dicunt enim quod ante opera aliqua ſeu bona ſeu mala duorum nondum naſcentium Deus unum dilexerit ; alterum odio habuerit : ſed reſpondemus præſcientia Dei factum eſſe, qua novit etiam de nondum natis qualis quisque futurus ſit.*

Rom. 9: 11.

Ce n'eſt pas qu'il faſſe dependre leur élection de leurs œuvres ; car S. Paul dit le contraire en termes formels, *non ex operibus* ; mais de leur foy. *Non ergo*, ajoûte-t-il après un long raiſonnement, *elegit Deus bene operantes, ſed credentes potius, ut ipſe illos faciat bene operari. Noſtrum enim*

(c) *Non enim omnes qui vocati ſunt, ſecundùm propoſitum vocati ſunt. Hoc enim propoſitum ad præſcientiam & ad prædeſtinationem Dei pertinet, nec prædeſtinavit aliquem niſi quem præſcivit creditурum & ſecuturum vocationem ſuam, quos & electos dicit.* Id. Auguſt. expoſ. in Cap. 8. Epiſt. ad Rom.

enim est credere & velle, illius autem dare credentibus & volentibus facultatem benè operandi per Spiritum Sanctum, per quem caritas Dei diffunditur in cordibus nostris, ut nos misericordes efficiat. C'est donc en vain qu'on accuse ceux à qui l'on a donné le nom de Semi-Pelagiens, d'avoir suivi les sentimens d'Origene, puis qu'ils n'ont rien avancé qui ne se trouve dans ces paroles de S. Augustin, lequel convenoit alors avec les autres Docteurs de l'Eglise. Il est vray qu'il s'est retracté, comme il a été déjà remarqué; mais l'autorité d'un seul Pere qui abandonnoit son ancienne creance, n'étoit pas capable de les faire changer de sentiment.

Il a donné un très-bon sens dans ce même Commentaire à ces autres paroles de S. Paul, *Igitur non volentis neque currentis*, &c. Il dit que Dieu ne nous ôte pas nôtre libre arbitre; mais qu'il a seulement voulu marquer par là, que nôtre volonté n'est pas suffisante d'elle-même, si elle n'est assistée de Dieu, *Non tollit liberum voluntatis arbitrium, sed non sufficere dicit velle nostrum nisi adjuvet Deus.* Il croyoit alors avec S. Gregoire de Nazianze, & quelques autres Peres, que cette proposition qui est énoncée absolument n'est point tout-à-fait absoluë, mais qu'il la faut entendre comme s'il y avoit, *non volentis solum*, &c. L'on trouve en effet dans l'Ecriture plusieurs propositions semblables, qu'on ne peut expliquer sans cette restriction. Il ajoûte fort à-propos qu'il est clair que tout depend de la misericorde de Dieu; mais que cela n'empêche point nôtre volonté d'agir, laquelle ne peut rien faire étant seule. *Manifestum est ergo non volentis neque currentis, sed miserentis Dei esse quod bonum operamur, quanquam ibi sit etiam voluntas nostra, quæ sola nihil posset.*

Rom. 9: 16.

Il explique selon ce même principe ce qui est dit de Pharaon au même endroit, *Quia ad hoc te excitavi ut ostendam in te potentiam meam.* Cette façon de parler semble attribuër à Dieu tout le mal que Pharaon fit aux Israëlites, comme si ce Prince n'avoit été qu'un pur instrument. Mais Saint Augustin remarque que Pharaon n'obeït point à Dieu, parce qu'il étoit alors endurci, & que son endurcissement ne venoit que de son incredulité. *Non ergo hoc illi imputatur, quòd*

quòd tunc non obtemperaret, quandoquidem obdurato corde obtemperare non poterat, sed quia dignum se præbuit cui cor obduraretur priore infidelitate. D'où il infere que la misericorde que Dieu a pour les hommes, vient du merite de leur foy ; & leur endurcissement, des impietez où ils sont tombez auparavant.

Nous avons encore de Saint Augustin une interpretation des premiers mots de l'Epître aux Romains, sous le titre d'*Exposition commencée*, *Epistolæ ad Romanos inchoata Expositio.* La remarque qu'il fait d'abord sur ces paroles, *Paulus servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Euangelium Dei*, est plûtôt une subtilité qu'une critique exacte. Il pretend que l'Apôtre a distingué l'Eglise d'avec la Synagogue par ces deux mots, *vocatus* & *segregatus*, parce que l'Eglise a été ainsi nommée d'un mot qui signifie *vocation* ou *convocation*, & la Synagogue d'un autre mot qui signifie *congregation.* Il fait en suite allusion au mot Latin *grex*, *troupeau*, qui se dit plûtôt des bêtes que des hommes : & il croit relever par cette subtilité la dignité de l'Eglise, & abaisser la Synagogue, qui n'est qu'une simple congregation ou troupeau.

L'observation qu'il fait en suite sur ces autres mots, *Qu'il avoit promis auparavant par ses Prophetes dans les Ecritures Saintes*, n'est gueres mieux fondée que la précedente. Il croit que S. Paul a eu en vûë les Prophetes des Payens, & entre autres les Sybilles, lors qu'après avoir nommé les Prophetes il a ajoûté, *dans les Ecritures Saintes*, pour marquer qu'on ne doit pas regarder comme saints les livres des Gentils, bien qu'ils renferment quelque chose qui apartient à Jesus-Christ. *Sed addidit etiam in Scripturis Sanctis, volens utique ostendere literas Gentium superstitiosæ idololatriæ plenissimas, non ideo sanctas haberi oportere, quod in eis aliquid quod ad Christum pertinet invenitur.*

La maniere dont il interprete au même lieu ces paroles, *Qui prædestinatus est Filius Dei ex resurrectione mortuorum*, n'est point naturelle. Le Fils de Dieu, selon luy, a été prédestiné par une prérogative & preéminence qu'il a euë sur tous les autres morts ; comme si cette expression marquoit seulement qu'il a été destiné

destiné préferablement à tous les autres. *Filius Dei prædestinatus est quodam principatu resurrectionis, quia ex resurrectione omnium mortuorum ipse prædestinatus est, id est ut præ cæteris & ante cæteros resurgeret designatus.*

Il s'étend après cela au long sur cette forme de salut qui est ordinaire à S. Paul, *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro & Jesu Christo.* Comme il n'est fait mention que du Pere & de JESUS-CHRIST, il juge que le S. Esprit, qui est appellé don de Dieu, est exprimé dans ces mots, *gratia & pax*, qui ne sont autre chose qu'un don de Dieu. Mais je ne voy pas quelle necessité il y a de trouver les trois personnes de la Trinité à la tête des Epîtres de S. Paul, ainsi que ce Pere a prétendu les y trouver, excepté dans celle qu'il a écrite aux Ebreux. Le reste de ce petit Commentaire ne contient presque autre chose, qu'une longue digression sur le mystere de la Trinité, principalement sur le S. Esprit.

Le dernier Commentaire de S. Augustin sur le Nouveau Testament, est une interpretation entiere & literale de l'Epître de S. Paul aux Galates. Il expose d'abord dans sa Préface le plan de cette Epître. La reflexion qu'il fait sur ces premiers mots, *Paulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum*, paroît une pure subtilité. Les autres Peres ont prouvé par là la Divinité de JESUS-CHRIST, à cause de l'opposition de ces mots, *neque per hominem, sed per Jesum Christum*: mais S. Augustin distingue icy la mission de S. Paul d'avec celle des autres Apôtres, en ce que ces derniers ont été envoyez de Dieu par un homme, c'est-à-dire par JESUS-CHRIST, qui étoit encore mortel avant sa resurrection; au lieu que S. Paul a été envoyé par J. CHRIST, qui étoit entierement Dieu après sa resurrection, *Per Jesum Christum totum jam Deum post resurrectionem.*

Cette expression qui semble indiquer que JESUS-CHRIST n'est pas veritablement Dieu, mais seulement par participation, puis qu'il n'a eu la plenitude de sa Divinité qu'après sa resurrection, pouvant avoir un mauvais sens, ce docte Pere ajoûte que par ces mots, *totum jam Deum*, il entend tout-à-fait immortel. *Priores*, dit-il, *sunt cæteri Apostoli per*

Christum adhuc ex parte hominem, id est mortalem, novissimus est Paulus Apostolus per Christum jam totum Deum, id est omni ex parte immortalem. Mais après tout, ce langage n'est pas conforme aux interpretations des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. S. Augustin ayant reconnu qu'il ne parloit pas exactement, a tâché de l'adoucir dans ses Retractations, où il dit qu'il ne s'en est servi que pour marquer l'immortalité que JESUS-CHRIST a euë après sa resurrection, & non par raport à sa Divinité qui a été toûjours immortelle, & qu'il n'a jamais quittée, par laquelle il étoit entierement Dieu, bien qu'il dût encore mourir. *Propter immortalitatem dictum est* totum jam Deum, quam post resurrectionem *habere cœpit, non propter Divinitatem semper immortalem, à qua nunquam recessit, in qua totus Deus erat, & cùm morituros adhuc erat.* Mais outre que cette explication ne s'accorde point avec la pensée de Saint Paul, elle nous éloigne d'une preuve solide de la Divinité du Fils de Dieu.

Il faut avoüer que ce savant Evêque s'est surpassé luy-même dans ce Commentaire, où il s'attache entierement au sens literal: mais il ne suit pas toûjours le plus naturel, & il suit même quelquefois une Version qui le jette dans de fausses interpretations. Il lit, par exemple, *Lex transgressionis gratia proposita est, donec veniret semen cui promissum est, dispositum per Angelos in manu mediatoris;* au lieu que s'il avoit consulté le Grec il auroit lu *disposita*, ou comme il y a dans la Vulgate *ordinata.* Il y a aussi *dispositum* dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez. Les Exemplaires des anciennes Versions Latines, qui étoient en usage avant la correction de S. Jerôme, étoient remplies d'une infinité de semblables fautes, dont une bonne partie venoit des Copistes. S. Augustin savoit assez de Grec pour ne s'y laisser pas tromper en ce lieu-cy, & il paroît même qu'il a aussi lu en d'autres endroits, & même en celuy-cy, *disposita.* Mais il a quelquefois plus d'égard au sens qu'il veut donner, qu'aux veritables leçons de son texte. Il entend par le mot de *semen* le peuple, bien qu'il soit évident que le mot de *semence* signifie icy JESUS-CHRIST, qui est le Chef de l'Eglise. Gal. 3: 19.

Pour

Pour ce qui eſt du Mediateur dont il eſt parlé dans ce même paſſage, il croit que c'eſt JESUS-CHRIST : ce qu'il prouve par ces autres paroles,

1 Tim. 2: 5. *Il n'y a qu'un Dieu, & qu'un Mediateur entre Dieu & les hommes,* JESUS-CHRIST *homme.* Mais la ſuite du diſcours fait connoître qu'il s'agit icy de Moyſe & de l'ancienne Loy, dont il a été le Mediateur entre Dieu & les Iſraëlites. Ce qui merite le plus d'être obſervé dans le ſens de S. Auguſtin, c'eſt qu'il croit que bien que la Loy ait été donnée aux Ebreux par le miniſtere des Anges, cela ſe faiſoit neanmoins par la direction du Fils de Dieu, qui a apparu dans l'Ancien Teſtament avant ſon Incarnation, *Per Angelos autem miniſtrata eſt omnis diſpenſatio Veteris Teſtamenti, agente in eis Spiritu Sancto & ipſo Verbo veritatis nondum incarnato; ſed nunquam ab aliqua veridica adminiſtratione recedente.*

Gal. 4: 6. La remarque qu'il a faite ſur ces paroles, *Miſit Deus Spiritum Filii ſui in corda veſtra, clamantem Abba Pater*, eſt tout-à-fait ingenieuſe. *Eleganter*, dit-il, *intelligitur non fruſtra duarum linguarum verba poſuiſſe idem ſignificantia, propter univerſum populum qui de Judæis & Gentibus in unitatem fidei vocatus eſt, ut Hebræum verbum ad Judæos, Græcum ad Gentes, utriusque tamen verbi eadem ſignificatio ad ejuſdem fidei ſpiritûsque unitatem pertineat.* Il n'y a gueres d'apparence que Saint Paul ſe ſoit ſervi de deux mots, dont l'un eſt Ebreu & l'autre Grec, pour exprimer par le premier les Juifs, & par l'autre les Gentils, ayant été reünis les uns & les autres en une même foy. S. Jerôme qui n'y raffine pas tant, s'eſt contenté de dire dans ſon Commentaire ſur cet endroit, que c'eſt la coutume de l'Ecriture Sainte en pluſieurs lieux de garder le mot Ebreu, en y joignant l'interpretation. *Hanc conſuetudinem in pluribus locis Scriptura conſervat, ut Hebraicum verbum cum interpretatione ſua ponat.* Cette explication qu'il confirme par quelques exemples, eſt plus naturelle que celle de S. Auguſtin, laquelle a neanmoins ſes admirateurs.

CHAPITRE XVIII.

Des quatre livres de S. Auguſtin qui ont pour titre, De la Concorde des Evangeliſtes.

SAint Auguſtin a prononcé devant le peuple pluſieurs diſcours, où il interprete quelques textes du Nouveau Teſtament: mais comme ce ſont des Sermons, où il fait profeſſion d'être libre ſans s'attacher à ſon ſujet, je n'en parlerai point. Il reſte ſeulement à examiner ſa Concorde des Evangeliſtes. Il ne pouvoit entreprendre un ouvrage plus digne de luy; auſſi y fait-il paroître beaucoup d'eſprit & de jugement. Mais étant obligé de traiter pluſieurs faits, qui demandent une érudition fort étenduë, il n'étoit pas poſſible qu'il reüſsît également dans tous. On avoit écrit quelque choſe avant luy ſur ces mêmes matieres; mais n'ayant pas ſçu aſſez de Grec pour lire les ouvrages des anciens Commentateurs Grecs, il n'a pu conſulter que ce qui en avoit été mis en Latin, ou ce qui en avoit été raporté par les Auteurs Latins, qui entendoient la langue Grecque.

Cette Concorde eſt diviſée en quatre livres. Il ſuppoſe dans le premier, comme un fait conſtant par la Tradition, que Saint Matthieu a écrit ſon Evangile en Ebreu, & que les trois autres ont écrit en Grec, *Solus Matthæus Hebræo ſcripſiſſe perhibetur eloquio; cæteri Græco.* Il luy paroît que S. Marc n'a fait que ſuivre & abreger S. Matthieu, *Marcus eum ſubſecutus tanquam pediſſequus & breviator ejus videtur.* Il y a neanmoins dans S. Marc des choſes qui ne ſont point dans S. Matthieu: mais on ne peut nier qu'il ne le copie ſouvent, & qu'il n'emprunte même ſes termes, comme ce docte Pere l'a remarqué. Il ſeroit à deſirer qu'il eût été un peu plus exact dans un ouvrage de cette importance, où il s'agit de defendre contre les Juifs & les Payens, ce qu'il y a de plus ſacré & de plus authentique parmi les Chrêtiens.

Avant qu'il vienne en particulier aux contradictions qu'on pretendoit être entre les Evangiles, il ſatisfait à l'objection de quelques Payens, qui refuſoient de croire à ce qui étoit raporté dans les Evangiles, parce qu'ils avoient été écrits par les Diſciples de JESUS-CHRIST, qui l'avoient élevé, diſoient-ils, au deſſus de

ce

ce qu'il étoit, en le faisant Dieu. Il répond à leurs doutes d'une maniere forte & judicieuse. Pour les combattre par leurs principes, il leur oppose les preuves sur lesquelles ils établissoient leurs Divinitez. Nous croyons, dit-il, de leurs Dieux ce que nous en lisons dans leurs plus anciens livres, ou ce que nous en avons apris par les bruits les plus communs, *Nos certè hæc de Diis eorum credimus quæ habet & Scriptura eorum antiquior & fama celebrior.* Ils ne devroient donc pas rejetter comme faux ce qu'ils lisoient dans les Evangiles, sous pretexte que les livres auroient été écrits par les Disciples de J. CHRIST. Comme l'on avoit publié sous son nom quelques ouvrages, qui attribuoient ses miracles à je ne say quel art magique, dont on pretendoit qu'il avoit eu une parfaite connoissance, ce savant Evêque montre par des raisons invincibles, que ces ouvrages avoient été supposez. Il fait voir en même tems aux Payens qu'il n'ignoroit pas leurs livres, & ce qui appartenoit à leur Religion.

Après ces generalitez il vient aux Evangiles en particulier, commençant par Saint Matthieu qui a écrit le premier, & qu'il compare avec les autres. Il s'arrête principalement à concilier les differences qui sont entre Saint Matthieu & S. Luc, sur la genealogie de JESUS-CHRIST. Ce qu'il ne traite pas assez à fond, laissant de grandes difficultez à resoudre. Il se jette ensuite sur des raisons mystiques qu'il donne, du nombre des 40. personnes qui sont nommées dans cette genealogie. Mais à dire la verité, il semble que ces mysteres des nombres ne viennent guere à propos dans un ouvrage, où l'on doit répondre solidement aux objections des ennemis de la Religion Chrêtienne. *Lib. 2. de cons. Evangel.*

Il entre dans un assez long détail des faits, qui ne sont pas raportez de la même maniere par les Evangelistes, bien qu'il soit constant que ce sont les mêmes Il établit entre autres choses pour les concilier cette regle, qui sert à resoudre tout d'un coup bien des difficultez; (a) qu'on ne doit point *Cap. 12. n. 27.*

(a) *Quod enim alius alium verborum ordinem tenet, non est utique contrarium: neque illud contrarium est, si alius dicit, quod alius prætermittit, ut enim*

point s'arrêter à la diverſité des expreſſions lors que le ſens eſt le même, & qu'à l'égard même des paroles, il n'en faut point conſiderer l'ordre; de plus qu'un Evangeliſte a pu omettre ce qu'un autre a raporté, ſans qu'il y ait pour cela aucune contrarieté entr'eux. La raiſon de cela eſt, que chaque Evangeliſte a raporté les faits ſelon qu'il s'en ſouvenoit, ou qu'il jugeoit à propos de les étendre, ou de les abreger.

Il ſemble detruire par là ce qu'on appelle inſpiration immediate, au moins à l'égard des paroles; reconnoiſſant qu'il a été au pouvoir des Evangeliſtes, & de ſe ſervir des mots qu'il leur a plu, & de raporter même les faits avec plus ou moins d'étenduë, pourveu que les choſes fuſſent dans le fond les mêmes. Il veut que cela ait dependu de leur memoire, & (*b*) qu'on ne puiſſe pas dire que les Apôtres ayent menti, pour n'avoir pas tous raporté une choſe de la même maniere, & dans les mêmes termes, mais ſelon qu'ils l'ont vû ou entendu. Il confirme ſa penſée par cet exemple. S. Matthieu fait dire à S. Jean Batiſte qui parle de luy-même, qu'il n'eſt pas digne de porter les ſouliez de J. CHRIST, *Cujus non ſum dignus calceamenta portare*; au lieu que S. Marc & S. Luc luy font dire, qu'il n'eſt pas digne de denoüer le cordon de ſes ſouliez, *corrigiam calceamenti ſolvere*. Il ſemble, dit S. Auguſtin, qu'il y ait de la diverſité dans la choſe, *Reipſa videtur aliud eſſe calceamenta portare, aliud corrigiam calceamenti ſolvere*. Il faut donc que S. Jean ait prononcé l'un & l'autre en differens tems, ou qu'il ſe ſoit ſervi en un même tems de ces deux expreſſions.

Matth. 3: 11. *Marc.* 1: 7. *Luc.* 3: 16.

Ibid. n. 28.

On peut neanmoins reſoudre cette difficulté, continuë ce

---

enim quisque meminerat, & ut cuique cordi erat vel brevius, vel prolixius eamdem tamen explicare ſententiam, ita eos explicaſſe manifeſtum eſt. Auguſt. de conſ. Euang. lib. 2. c. 12. n. 27.

(b) *Non nos debere arbitrari mentiri quemquam, ſi pluribus rem quam audierunt vel viderunt reminiſcentibus, non eodem modo atque iiſdem verbis, eadem tamen res fuerit indicata, aut ſive mutetur ordo verborum, ſive alia pro aliis quæ tamen idem valeant verba proferantur, ſive aliquid vel quod recordanti non occurrit, vel quod ex aliis quæ dicuntur poſſit intelligi minus dicatur*, &c. Id. Aug. ibid. n. 28.

Ibid. n. 20.

ce Pere, (c) en considerant que S. Jean n'a eu autre dessein, que de marquer son humilité & l'excellence de JESUS-CHRIST. Or de quelque maniere qu'il se soit exprimé, c'est toûjours la même chose pour ce qui est de la substance. Il insiste fort sur cette derniere reflexion, qui merite en effet d'être pesée; & quoy qu'il semble asslûrer ailleurs, que les Evangelistes & les Apôtres ont été immediatement inspirez de Dieu, dans tout ce qu'ils ont écrit même jusqu'aux mots, ce principe ne peut gueres s'accorder avec cette sorte d'inspiration, puis qu'on suppose qu'ils ont plûtôt consulté en cela leur memoire, que ce qui leur étoit inspiré. Cette inspiration de plus n'étant point necessaire pour établir la verité des faits qu'ils raportent, laquelle est la seule chose dont il s'agit, il est inutile de l'admettre. Il conclut judicieusement ce discours par ces mots, qu'on ne doit chercher autre chose dans les Evangiles que ce qu'ils ont eu dessein de dire, sans s'arrêter à leurs expressions, *Ita enim salubriter discimus nihil aliud esse quærendum, quàm quid velit ille qui loquitur.* Eod. lib. 2. c. 21.

Il forme dans la suite une grande question, à l'occasion de la diversité qui se rencontre entre les Evangelistes. Il demande pourquoy le S. Esprit, qui les a sans doute gouvernez & dirigez dans tout ce qu'ils ont écrit, a permis cette diversité dans leurs narrations, *Cur Spiritus Sanctus ..... in recolendo quæ scriberent sine dubio gubernans & regens, alium sic, alium verò sic narrationem suam ordinare permiserit:* Il répond que ceux qui chercheront avec pieté la solution de cette difficulté pourront la trouver, *Quisquis piâ diligentiâ quæsiverit divinitus adjutus poterit invenire.* Il (d) évite exprès de satisfaire à cet-

(c) *Si autem nihil intendit Joannes cùm de calceamentis Domini diceret, nisi excellentiam ejus & humilitatem suam; quodlibet horum dixerit sive de solvenda corrigia calceamentorum, sive de portandis calceamentis, eamdem tamen sententiam tenuit, quisquis etiam verbis suis per calceamentorum commemorationem eamdem significationem humilitatis expressit, unde ab eadem voluntate non aberravit.* Id. ibid. n. 29.

(d) *Hoc tamen non est hujus operis munus quod nunc suscepimus, tantùm*

ut

cette queſtion, parce qu'il s'eſt propoſé ſeulement de montrer qu'ils ne ſe contrediſent point, bien qu'ils ne s'accordent pas dans l'ordre & dans la maniere de raporter les faits. Ayant à répondre aux objections de Porphyre, de Julien, & de quelques autres qui nioient cette inſpiration, il ne devoit rien ſuppoſer dont ils ne demeuraſſent d'accord; c'eſt pourquoy il a eu raiſon, de ne ſe ſervir icy que de preuves qui ſont apuyées ſur la raiſon.

Ce Pere n'eſt pas toûjours heureux lors qu'il ſe mêle de Critique. Il ſe trompe quelquefois quand il parle de Grec & d'Ebreu, comme on le peut voir ſur ce qu'il dit de la Prophetie de Zacharie citée par Saint Matthieu. Cet Evangeliſte fait mention d'une âneſſe & d'un ânon; mais S. Jean ne dit rien de l'âneſſe. Pour expliquer cette diverſité il a recours à l'original Ebreu, & à la Verſion des Septante. Il dit que S. Matthieu ayant écrit ſon Evangile en Ebreu, a ſuivi le texte Ebreu de ce Prophete; au lieu que S. Jean eſt conforme aux LXX. Mais s'il avoit pu comparer luy-même ce Grec & cet Ebreu, dont il n'avoit que des notions generales, il n'auroit pas avancé que Saint Jean convient en ce lieu-cy avec l'interpretation Vulgate de l'Egliſe, c'eſt-à-dire avec l'ancienne traduction Latine, qui avoit été faite ſur les LXX. & que S. Matthieu qui a fait mention d'une âneſſe en eſt éloigné. Il eſt certain au contraire que S. Matthieu eſt plus conforme au Grec des LXX. que S. Jean. Il n'y a pas même de difference là-deſſus entre l'Ebreu & les LXX. il y a deux animaux marquez dans l'un & dans l'autre, auſſi bien que dans Saint Matthieu. S'il avoit pris la peine de conſulter les anciennes verſions qui ont éte faites ſur l'Ebreu, & qui étoient encore de ſon tems, il auroit parlé d'une autre maniere.

Ibid. c. 67.

Matth. 21: 5.

S. Jerôme ayant donné lieu à de grandes difficultez ſur l'autorité des Septante, en publiant une nouvelle traduction ſur l'Ebreu, qu'il ſembloit n'avoir faite que pour decrier l'ancienne, S. Auguſtin cherche

ut demonſtremus Euangeliſtas neque ſibi, neque inter ſe repugnare, quolibet ordine vel eaſdem res, vel alias factorum dictorumque Chriſti unuſquiſque potuerit voluerit ve narrare. Id. Auguſt. eod. lib. 2. c. 21.

che icy les raiſons de cette difference, entre la Verſion des Septante & l'original Ebreu. La plûpart des Peres n'avoient fait aucune difficulté avant luy, d'aſſûrer que les Juifs avoient corrompu leurs Exemplaires; mais ne voyant aucune apparence de verité à cette accuſation, & voulant cependant conſerver l'autorité d'une Verſion, qui étoit generalement reçûë dans toutes les Egliſes, il trouve le moyen de donner à l'original Ebreu toute l'autorité qu'il pouvoit avoir, ſans nuire en rien à l'ancienne traduction. Il dit que le même eſprit qui a dicté les Livres Sacrez, a inſpiré ces anciens interpretes, *Illos Septuaginta eo ſpiritu interpretatos quo & illa quæ interpretabantur dicta fuerant.* Ibid.

Il compare même cette diverſité qui eſt entre le texte Ebreu & la Verſion Grecque des LXX. avec celle qui ſe trouve entre les Evangeliſtes, ſuppoſant que l'une & l'autre viennent de Dieu. Il juge que cette reflexion peut être d'un grand uſage, pour répondre aux objections qu'on propoſe ſur cette matiere. Ibid. Mais tout le monde n'eſt pas perſuadé, que les Septante en traduiſant la Bible, ayent été animez du même eſprit que les Auteurs Sacrez. Il a eû neanmoins raiſon de dire, que Dieu n'a pas attaché les veritez de l'Ecriture à de certaines expreſſions plûtôt qu'à d'autres. *Ne putemus quaſi conſecratis ſonis ita muniri veritatem, tanquam Deus nobis quemadmodum ipſam rem, ſic verba quæ propter illam ſunt dicenda commendet.*

S. Auguſtin commence ſon troiſiéme livre par la conciliation des Evangeliſtes, ſur ce qu'ils ont raporté touchant la Cene de nôtre Seigneur. S. Matthieu & Saint Marc ne parlent que d'une coupe: mais S. Luc fait mention de deux. Pour concilier cette diverſité, il a recours à une figure qu'il pretend être ordinaire à Saint Luc, qui anticipe ſouvent ce qu'il doit dire dans la ſuite, *Illud quod ſuperius dixit, præoccupavit ut ſolet.* Selon cette interpretation qui a été ſuivie de la plûpart des Commentateurs, J. CHRIST n'auroit pris qu'une fois le Calice. Mais il eſt bien plus probable que Saint Luc a raporté la choſe comme elle s'eſt paſſée, & que les Evangeliſtes l'ont abregée. Les Juifs gardent encore aujourdhuy cet ancien uſage des deux cou- Id. Aug. l. 3. de conſ. Evang. c. 1.

coupes, dans tous leurs festins de ceremonie. Ils font la *Beraca*, ou *benediction* de la coupe, au commencement & à la fin du repas.

Ce Pere se trouve bien plus embarrassé, lors qu'il examine les paroles que S. Matthieu a citées sous le nom de Jeremie, lesquelles sont de Zacharie. Il repond d'abord à cette difficulté, qu'on ne lit point dans quelques Exemplaires des Evangiles le nom de Jeremie, mais seulement le *Prophete* en general, & qu'ainsi l'on peut dire que les Exemplaires où est le nom de ce Prophete ont été vitiez, & qu'il faut s'en raporter à ceux où il n'est point. Mais il rejette absolument cette reponse, (c) parce que le nom de Jeremie se trouvoit dans le plus grand nombre des Exemplaires, & que ceux qui ont consulté avec soin les plus anciens Exemplaires Grecs, témoignent qu'on y lisoit le nom de Jeremie. Il dit de plus qu'il n'y a eu aucune raison d'ajoûter ce nom après coup, au lieu qu'il y a toutes les apparences qu'on l'a ôté des Exemplaires où il n'étoit point, le passage dont il est question ne se trouvant point dans Jeremie.

Matth. 27: 5.

Ibid. c. 7.

Cette reponse de Saint Augustin est fort juste; mais elle augmente plûtôt la difficulté, qu'elle ne la resout. Il n'y a personne qui ne croye, qu'après avoir si bien établi la force de l'objection, il va y satisfaire avec la même force. Cependant loin de donner une reponse solide, il suppose de certains principes qui ne sont apuyez sur aucunes preuves. Il dit que cela s'est fait par une secrete providence de Dieu, laquelle dirigeoit les pensées des Evangelistes. Après cette supposition il juge qu'il s'est pu faire, que Saint Matthieu écrivant son Evangile, ait pris sans y faire reflexion le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie. Ce qu'il auroit neanmoins corrigé, sur tout en ayant

(c) *Quia & plures Codices habent Jeremiæ nomen, & qui diligentius in Græcis Exemplaribus Euangelium consideraverunt in antiquioribus Græcis ita se perhibent invenisse, & nulla fuit causa cur adderetur hoc nomen ut mendositas fieret. Cur autem de nonnullis Codicibus tolleretur fuit utique causa, ut hoc audax & imperitâ faceret, cùm turbaretur quæstione, quod hoc testimonium apud Jeremiam non inveniretur.* Aug. eod. lib. 3. cap. 7.

ayant été averti par d'autres de ſon vivant, s'il n'eût conſideré que ce n'étoit pas en vain, que ſa memoire qui l'avoit trompé en mettant le nom d'un Prophete pour un autre, étoit dirigée par le Saint Eſprit. C'eſt-à-dire pour parler ſans ambiguité, que Saint Matthieu avoit bien reconnu qu'il s'étoit trompé, mais qu'il n'avoit pas voulu corriger ſa faute, parce qu'ayant été inſpiré de Dieu, c'étoit en quelque maniere s'oppoſer à l'inſpiration. Il eſt bon de raporter les propres termes de ce ſavant Evêque. *Quid ergo*, dit-il, *intelligendum eſt niſi hoc actum eſſe ſecretiore conſilio providentiæ Dei qua mentes Euangeliſtarum ſunt gubernatæ? Potuit enim fieri ut animo Matthæi Euangelium ſcribentis pro Zacharia Jeremias occurreret, ut fieri ſolet, quod tamen ſine ulla dubitatione emendaret, ſaltem ab aliis admonitus qui ipſo adhuc in carne vivente hoc legere potuerunt, niſi cogitaret recordationi ſuæ quæ Sancto Spiritu regebatur non fruſtra occurriſſe aliud pro alio nomen Prophetæ, niſi quia Dominus hoc ſcribi conſtituit.*

Cela étant quelle ſûreté aurons-nous, que les Apôtres ne ſoient point tombez en d'autres endroits dans de ſemblables fautes, qu'ils n'auront point redreſſées, parce qu'elles leur ont été inſpirées? Les raiſons qu'il aporte au même lieu pour apuyer ce principe ne viennent pas fort à-propos. Il dit que les Prophetes ayant été tous animez d'un même eſprit, ce qui eſt de l'un eſt également de l'autre; & (*f*) qu'ainſi ſoit que Jeremie parle ou Zacharie, c'eſt la même choſe. D'où il conclut qu'il n'a pas été neceſſaire, que Saint Matthieu reliſant *Ibid.*

(f) *Cùm igitur & quæ dicta ſunt per Jeremiam tam ſint Zachariæ quàm Jeremiæ, & quæ dicta ſunt per Zachariam tam ſint Jeremiæ quàm Zachariæ, quid opus erat ut emendaret Matthæus, cùm aliud pro alio ſibi nomen occurrens à ſe ſcriptum relegiſſet, ac non potius ſequens auctoritatem Spiritûs Sancti, à quo mentem ſuam regi plus nobis ille utique ſentiebat, ita hoc ſcriptum relinqueret, ſicut cùm admonendo conſtituerat ei Dominus ad informandos nos tantam verborum ſuorum inter Prophetas eſſe concordiam, ut non abſurdè imò congruentiſſimè etiam Jeremiæ deputaremus, quòd per Zachariam dictum reperiremus?* Auguſt. ibid.

ſant ſon ouvrage, & voyant qu'il avoit mis un nom pour un autre corrigeât ſa faute ; qu'au contraire ſachant qu'il avoit été dirigé par le S. Eſprit, il devoit la laiſſer, pour nous aprendre la parfaite conformité qui eſt entre les Prophetes. Mais quoy qu'en diſe ce docte Pere, cela ſuppoſe toûjours que les Apôtres ont pu ſe tromper par un defaut de memoire ; ce qui eſt ſujet à de mauvaiſes ſuites. Et c'eſt ce qui a fait dire à Maldonat, que l'interpretation de S. Auguſtin luy paroit outreé, *Violenta mihi videtur interpretatio.*

Mald. Comm. in c. 9. Matth. v. 9.

Après avoir concilié dans les deux livres precedens S. Matthieu avec les trois autres Evangeliſtes, dans les endroits où il y a quelque diverſité entr'eux, il examine dans ſon quatriéme livre ce qui eſt de ſingulier à Saint Luc & à Saint Jean. Il n'y a preſque rien de remarquable dans cette derniere partie.

CHAPITRE XIX.

De la methode que S. Auguſtin a ſuivie dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, lors qu'il diſpute contre les Heretiques. Premierement de ſes diſputes contre les Ariens.

ON a pu remarquer cy-deſſus, que la plûpart des anciens Commentateurs, ſoit Grecs ſoit Latins, ont recueilli avec ſoin les interpretations de ceux qui les avoient précedez, afin de les oppoſer aux Heretiques. Il ſemble que S. Auguſtin n'ait pas approuvé tout-à-fait cette methode, qui luy paroiſſoit peut-être donner plus de force à la parole des hommes, qu'à celle de Dieu. Il croyoit qu'on devoit plûtôt conſiderer la verité des Livres Sacrez en eux-mêmes, que par raport aux ſentimens des Interpretes qui étoient ſujets à ſe tromper : au moins eſt-ce ce qu'il repond à Saint Jerôme, qui l'avoit comme accablé par les témoignages des anciens Docteurs, dans le different qu'il eut avec luy ſur un paſſage de l'Epitre aux Galates. Je

ne

August. Epist. 19. ne (*a*) pretens point, dit-il, me soumettre aveuglement à d'autre autorité, qu'à celle des Ecritures Canoniques, dont les seuls Auteurs sont infaillibles. Il ajoûte qu'il a aussi quelques témoins de son côté, & qu'il en trouveroit peut-être davantage, s'il en avoit fait une recherche plus exacte; (*b*) mais que S. Paul seul luy suffit pour tous: que c'est à luy qu'il a recours: que c'est à luy qu'il appelle, sans avoir égard à tous ceux qui ont interpreté ses écrits, s'ils ne conviennent avec luy.

On ne peut nier la verité de ce principe, mais on doit prendre garde qu'il est sujet à l'illusion; tous les novateurs en ayant abusé contre l'ancienne creance de l'Eglise. S. Augustin même n'a pu éviter qu'on ne luy ait reproché, que sous ce pretexte il introduisoit des nouveautez. Ce fut en partie ce qui donna occasion au sage Vincent de Lerins, de composer cet excellent ouvrage, qu'il publia sous le nom de Peregrinus, où il apuye fortement les Traditions de l'Eglise. Il y ose indiquer ce docte Pere comme un novateur, qui avoit des opinions particulieres.

Une des plus grandes loüanges que Jansenius Evêque d'Ypres ait donnée à ce saint Docteur, c'est d'avoir été le premier, qui s'attachant à l'Ecriture sans considerer la Tradition, ait renversé par la force de ses raisons le principal fondement, sur lequel les Ariens établissoient leur heresie. Si nous nous en raportons à cet Auteur, tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, même après le Concile de Nicée, S. Athanase, S. Hilaire, S. Chrysostôme, S. Ambroise, S. Epiphane, ont été dans un sentiment qui favorisoit l'Arianisme, lors qu'ils ont soutenu conformément aux Traditions de toutes les Eglises, que les apparitions qui se sont faites dans le Vieux Testament, ne

Jansen. to. 2. lib. Proœm. de rat. & autor. c. 12.

(a) *Quanquam tantummodo Scripturis Canonicis hanc ingenuam debeam servitutem, qua eas solas ita sequar, ut conscriptores earum nihil in eis omnino erraſſe, nihil fallaciter poſuiſſe non dubitem.* Aug. Epist. 19.

(b) *Verumtamen ipſe mihi pro his omnibus, imo ſupra hos omnes Apoſtolus Paulus occurrit, ad ipſum confugio, ad ipſum ab omnibus qui aliud ſentiunt literarum ejus tractatoribus provoco. Ipſum interrogans interpello & requiro, in eo quod ſcripſit ad Galatas,* &c. Aug. ibid.

doivent s'entendre que du Fils, & nullement du Pere. S. Auguſtin (c) au contraire a ruiné entierement ces Heretiques, lors qu'il a montré le premier dans ſes livres de la Trinité, avec une vigueur & une hardieſſe incroyable contre toute la Tradition, par l'autorité de l'Ecriture & par la force de ſes raiſons, que les apparitions de l'ancienne Loy ne doivent pas être attribuées à Dieu, mais à un Ange. L'Evêque d'Ypres conjecture que ce fut la raiſon, qui obligea ce Pere à cacher ſes livres pendant pluſieurs années, ſans oſer les publier de peur de paroître temeraire, en détruiſant d'une même main le principal fondement de l'Arianiſme, & cette ancienne Tradition des Egliſes, *Quæ cauſa fortaſſis fuit cur libros illos tot annis ſuppreſſerit, ne forte nimis præcipiti audacia illam tot Patrum antiquorum ſententiam, atque unà præcipuum Arianorum fundamentum.*

Janſ. ibid.

Cette entrepriſe étoit en effet hardie, & il ſeroit peut-être difficile d'en trouver des exemples dans l'antiquité. Elle n'a même pu être goûtée d'un ſavant Proteſtant Anglois, qui a defendu depuis peu la foy du Concile de Nicée, par les témoignages des Peres des trois premiers ſiécles. Il examine à fond le ſentiment de ces anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ont cru que le Fils de Dieu avoit apparu aux Patriarches. Il eſt ſi oppoſé là-deſſus à l'opinion que Janſenius attribuë à S. Auguſtin, qu'il aſſûre hautement qu'il n'eſt jamais permis à des particuliers d'interpreter l'Ecriture, contre le ſentiment univerſel de tous les anciens Docteurs de l'Egliſe, parce qu'on doit préferer ce conſentement general à toutes les raiſons de probabilité & de vrai-ſemblance. *Religio mihi eſt*, dit Bullus, *eritque contra torrentem omnium Patrum ac veterum Doctorum Sacras Scripturas interpretari, niſi quando me argumenta cogunt evidentiſſima, quod nunquam eventurum credo. Multis enim certè*

Bull. Defenſ. fid. Nic. ſect. 1. c. 1.

(c) *Auguſtinus adverſus conſtantem præcedentium ſententiam magno auſu, majore conſcientiæ ſubnixus Scripturarum pondere, & rationum graviſſimarum acumine ac textura, primus paulò velis in libris de Trinitate demonſtravit omnes apparitiones illas Veteris Teſtamenti, non Deo ſed Angelo tribuendas eſſe.* Janſ. tom. 2. lib. Proœm. de rat. & auctor. cap. 12.

tè probabilitatum ac verisimilium rationum momentis præponderare debet consentiens primævæ præsertim antiquitatis.

S. Augustin a expliqué dans les 15. livres qu'il a composez sur la Trinité contre les Ariens, au moins dans les premiers, un assez grand nombre de passages du Nouveau Testament. Je ne say ce qui a pu faire conjecturer à Jansenius, qu'il a été long-tems sans publier ce grand ouvrage, dans la crainte qu'il avoit de passer pour un novateur: car il ne dit rien de cela dans sa Préface, qu'il adresse à Aurelius Evêque de Cartage. Il luy écrit à la verité qu'il les a commencez étant jeune, & qu'il ne les a publiez que dans sa vieillesse, *Juvenis inchoavi, senex edidi.* Mais il luy marque en même tems les raisons qui l'avoient empêché de les rendre publics, & qui sont differentes de celles que l'Evêque d'Ypres raporte.

Il seroit inutile de parcourir toutes les preuves qu'il tire du Nouveau Testament, pour établir la Trinité des personnes en Dieu, n'y en ayant presque point qui ne se trouvent dans les Auteurs qui ont traité cette même matiere avant luy. Ce qui luy est singulier, c'est qu'étant habile Dialecticien, il a donné de nouveaux tours à quelques-unes. Il n'est pas toûjours exact dans le choix qu'il fait des diverses leçons, parce qu'il n'étoit pas assez exercé dans la Critique: ce qui rend quelquefois ses preuves foibles; au lieu que les Commentateurs Grecs tombent bien plus rarement dans ce defaut.

Il lit, par exemple, dans l'Epitre aux Philippiens, *Nos enim sumus circumcisio Spiritui Dei servientes, qui servons à l'Esprit de Dieu*; & parce qu'il y a dans le Grec λατρεύοντες, qui s'applique dans l'Ecriture au culte qu'on rend à Dieu, il prouve par ce passage la Divinité du S. Esprit, parce qu'on l'adore d'un culte qui ne peut convenir à la creature, *Non est utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus sanctis talis servitus exhibetur.* Saint Ambroise avoit prouvé avant luy par ces mêmes paroles la Divinité du S. Esprit; mais il semble avoir lu, *Qui Spiritui Deo servimus, qui servons à l'Esprit qui est Dieu.* Saint Augustin avoüe que les Exemplaires varient sur cet endroit, & qu'il y a dans la plûpart des Latins, *Qui Spiritui Dei servimus.* Il ajoû-

Philipp. 3. 3.

Aug. de Trinit. lib. 1. c. 6.

ajoûte que cette leçon qu'il ſuit ſe trouve preſque dans tous les Exemplaires Grecs; qu'il y a neanmoins des Exemplaires où on lit, *ſpiritu Deo ſervimus*. Il rejette cette derniere leçon comme fauſſe, jugeant que la premiere qu'il préfere eſt mieux apuyée. Nous liſons cependant preſentement dans la Vulgate, *Qui ſpiritu ſervimus Deo*, & les Commentateurs Grecs conviennent là-deſſus avec nous. Il n'eſt point fait mention du S. Eſprit en ce lieu-là, le mot de πνεύμασι étant la même choſe que πνευματικῶς, *ſpirituellement*, ou *d'une maniere ſpirituelle*, οἱ πνευματικῶς, comme il y a dans la ſcolie Grecque d'Oecumenius, τῷ Θεῷ λατρεύοντες καὶ πνευματικῶς ἐκπεμπόμενοι.

Ce Pere n'a pas oppoſé ſeulement aux Ariens ce qu'il a trouvé de plus fort dans le N. Teſtament, pour apuyer la creance de l'Egliſe. Il a auſſi repondu à leurs objections: mais il ne dit rien qui n'ait été traité plus à fond par les Auteurs Grecs. Par exemple, il s'objecte ces paroles de JESUS-CHRIST, que pour ce qui eſt du jour & de l'heure du Jugement dernier, *Perſonne ne la ſait, non pas même les Anges qui ſont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere ſeul.* Ces Heretiques prouvoient de là qu'il n'étoit pas Dieu, puis qu'il ne ſavoit pas toutes choſes. Il leur répond que ce n'eſt pas qu'il ne la ſçût veritablement; mais qu'il ne la ſavoit pas pour leur dire alors. Ce qu'il confirme par d'autres expreſſions ſemblables de l'Ecriture, *Hoc enim neſcit, quod neſcientes facit, id eſt, quod non ita ſciebat ut tunc diſcipulis indicaret.* *Auguſt. ibid. c. 12.*

Pluſieurs anciens Peres Grecs ont repondu aux Ariens, que J. CHRIST étant Dieu & homme tout enſemble, il parloit en ce lieu-là en qualité d'homme; ce qui ſemble trop éloigné, & ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Pour reſoudre ces ſortes d'objections, il ne faut conſiderer J. CHRIST ni comme Dieu, ni comme homme ſeparément, mais comme l'envoyé du Pere, pour annoncer aux hommes la nouvelle Loy. Il a pu dire en cette qualité, qu'il ne ſavoit point tout ce qui n'apartenoit pas à ſa charge; & c'eſt en ce ſens qu'il dit, que la connoiſſance de l'heure du Jugement dernier luy eſt inconnuë, n'étant point venu au monde pour l'aprendre aux hommes.

S. Auguſtin explique dans ſon

son second livre plusieurs passages du Nouveau Testament, où il est parlé du Fils & du S. Esprit, comme s'ils étoient inferieurs au Pere. A (*d*) l'égard du Fils, il a recours aux deux natures dont il est composé. Quand il est fait mention d'unité ou d'égalité, il entend ces endroits-là de la nature Divine, & les autres de la nature humaine. Il ajoûte une troisiéme espece de passages qui ne paroissent pas d'abord si clairs, n'y étant parlé ni d'infériorité ni d'égalité, mais où il est dit seulement que le Fils est du Pere. Les Ariens pretendoient que ces derniers étoient favorables à leurs sentimens; ce savant Evêque prouve au contraire qu'ils ne contiennent rien, qui ne soit conforme à la creance des Catholiques.

Id. Aug. lib. 2. de Trinit. c. 1.

On ne peut nier qu'il n'y eût de la difficulté sur ces derniers passages, qui sont plus ambigus que les autres; ce qui faisoit que (*e*) quelques Catholiques même les entendoient de la nature humaine de Jesus-Christ; mais il leur reproche leur peu de capacité sur cette matiere. Il *Ibid.* propose en même tems cette regle, qu'on doit toûjours se remettre devant les yeux, qu'il n'est pas dit en ces lieux-là que le Fils soit inferieur au Pere, mais seulement qu'il est de luy: ces expressions ne marquant pas son inegalité, mais seulement son origine.

Il y a à la verité bien de l'esprit, & beaucoup de jugement dans ces reflexions. Elles donnent un grand jour à plusieurs passages du Nouveau Testa-

(d) *Quædam ita ponuntur in Scripturis de Patre & Filio, ut indicent unitatem æqualitatemque substantiæ sicuti est*, Ego & Pater unum sumus, *&* cùm in forma Dei esset, *&c. quædam verò ita, ut minorem ostendant Filium propter formam servi, id est, propter assumptam creaturam mutabilis humanæque substantiæ, sicuti est quod ait*, Quoniam Pater me major est, *&* Pater non non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio, *&c. Quædam porrò ita, ut nec minor nec æqualis tunc ostendatur, sed tantùm quòd de Patre sit intimetur, ut est illud*, Sicut habet Pater vitam in semet ipso, sic dedit Filio vitam habere in semet ipso. Id. Aug. lib. 2. de Trinit. c. 1.

Joann. 10: 30. Philipp. 2: 6.

Joann. 14: 28. Joann. 5: 22. Joann. 5: 26.

(e) *Quidam autem nostri indoctiores & in his minimè eruditi, dum hæc secundùm formam servi conantur accipere, & eos rectus intellectus non sequitur perturbantur. Quod ne accidat tenenda est hæc regula, qua non minor est Filius, sed quòd de Patre sit intimatur, quibus verbis non inæqualitas, sed nativitas ejus ostenditur.* Augustin. ibid.

ment qui paroiſſent embarraſſez ; mais après tout, elles ne ſont point capables de reſoudre toutes les objections des Ariens. Il y en a quelques-uns qui ne peuvent être reduits aux regles qu'on vient de propoſer, & qui ſont de la nature de ceux où l'on ne doit point conſiderer J. CHRIST ſeparément, comme Dieu ou comme homme, mais ſeulement comme l'envoyé de ſon Pere. Il ne parle en ces lieux-là que de ſa qualité d'envoyé, & de ſon office : ce qui ſuffiſoit alors pour faire connoître aux Juifs ſa miſſion. Je mets au nombre de ces paſſages celuy-cy, *Ma doctrine n'eſt pas ma doctrine, mais elle eſt de celuy qui m'a envoyé.* Saint Auguſtin avoüe luy-même qu'il eſt ambigu, & qu'on le peut mettre au nombre de ceux dont il eſt incertain, ſi on les doit raporter à la nature humaine de JESUS-Chriſt, ou à ſa nature Divine; *Nam & ex forma ſervi poteſt accipi, & ex forma Dei, in qua ſic æqualis eſt Patri, ut tamen de Patre ſit.*

Joann. 7: 16.

Auguſt. ibid. c. 2.

Pour faire voir qu'on le peut entendre de la nature Divine, il aporte pour exemple cet autre endroit de Saint Jean, où il eſt dit que le Pere *a donné la vie au Fils* ; & comme cela ſignifie qu'il a engendré le Fils qui eſt la vie, de même lors qu'on dit qu'il a donné la doctrine au Fils, on entend facilement qu'il a engendré le Fils qui eſt la doctrine. *Ac per hoc, ſicut id quod dictum eſt*, dedit Filio vitam, *non aliud intelligitur quàm genuit Filium qui eſt doctrina ; ut quod dictum eſt*, mea doctrina non eſt mea, ſed ejus qui me miſit, *ſic intelligatur ac ſi dictum ſit, ego non ſum à me ipſo, ſed ab illo qui me miſit.* Mais cela paroît plûtôt apuyé ſur un raiſonnement, que ſur les paroles du texte.

Joann. 5: 26.

Auguſt. ibid.

Ces deux paſſages, principalement le dernier, ſont un très-bon ſens, ſi on les entend de JESUS-CHRIST conſideré en qualité d'envoyé de ſon Pere aux Juifs. Il dit dans celuy-cy, que ce qu'il leur enſeigne ne doit pas être regardé comme s'il venoit de luy, mais comme venant de celuy qui l'a envoyé. On peut expliquer ſur le même pied le premier paſſage, où il leur dit, *Comme le Pere a la vie en luy-même, il a auſſi donné au Fils d'avoir la vie en luy-même.* Il eſt vray que la plûpart des anciens Commentateurs l'entendent de la Divinité : mais le ſens le plus naturel eſt de l'entendre

tendre de JESUS-CHRIST en cette même qualité d'envoyé, ayant reçû la vie de son Pere pour la communiquer aux autres. Les disputes qui ont été entre les Catholiques & les Ariens, ont donné occasion de part & d'autre à plusieurs interpretations éloignées, qu'il est aisé de redresser, si l'on considere que nôtre Seigneur ne parle en ces lieux-là que de son office.

S. Augustin examine en même tems quelques passages, d'où les Ariens pretendoient prouver que le S. Esprit est inferieur au Pere, aussi bien que le Fils; se fondant sur ce que l'un & l'autre sont appellez ses envoyez dans le Nouveau Testament. *Major est*, disoient-ils, *qui mittit, quàm qui mittitur, proinde major est Pater Filio, quia Filius à Patre se missum assiduè commemorat : major est & Spiritu Sancto, quia de illo dixit Jesus*, quem mittit Pater in nomine meo. Il répond au long à cette objection, montrant par plusieurs passages, tant du Vieux que du Nouveau Testament, qu'il accompagne en même tems de quelques raisons, que la preuve qu'ils tiroient de cette mission ne conclut rien en leur faveur.

Ibid. apud Augst. c. 5.

Joann. 14: 26.

Cette matiere étant embarrassée, il est obligé d'expliquer les apparitions dont il est parlé dans l'Ancien Testament. La (*f*) question est de savoir si c'est le Pere, ou le Fils, ou le S. Esprit qui ont apparu aux Patriarches; ou si c'est Dieu en general, c'est-à-dire toute la Trinité, sans aucune distinction de personnes, qui leur a apparu sous des formes visibles. Il forme là-dessus plusieurs difficultez, qui apartiennent à ce sujet: par exemple, si les Anges servoient à ces sortes de missions, parlans en la personne de Dieu, & étant revêtus de quelque forme visible pour se communiquer aux hommes. Il étoit necessaire qu'il traitât ces questions, qui sont si frequentes dans les anciens Peres, & qui avoient en effet du raport avec le mystere de la Tri-

Id. Aug. ibid. c. 7.

(*f*) *In hujus perplexitate quæstionis adjuvante Domino primum quærendum est, utrum Pater, an Filius, an Spiritus Sanctus, an aliquando Pater, aliquando Filius, aliquando Spiritus Sanctus, an sine ulla distinctione personarum, sicut dicitur Deus unus & solus, id est ipsa Trinitas per illas creaturæ formas Patribus apparuerit.* Id. Aug. lib. 2. de Trin. cap. 7.

nité. Les Ariens pretendoient, que toute l'ancienne Theologie touchant les apparitions étoit conforme à leur creance. Il falloit donc ôter ce préjugé, qui sembloit nuire à la cause de l'Eglise.

Ce docte Pere rejette d'abord comme absurde l'opinion
Ibid. c. 8. des Ariens, qui faisoient le Fils de Dieu visible, étant apuyez sur ces paroles de S. Paul, *Regi autem seculorum immortali, invisibili, soli Deo honor*, &c. qu'ils appliquoient au Pere seul. Ils pretendoient que le Fils étoit visible de luy-même avant son Incarnation, & que les Patriarches l'ont vû
Ibid. c. 9. de leurs propres yeux, *Dicunt visibilem Filium, non per carnem de Virgine assumptam, sed etiam antea per se ipsum. Nam ipse, inquiunt, apparuit oculis Patrum.* Il les traite de gens grossiers & charnels, qui examinoient les matieres de la Religion avec plus de hardiesse que de pieté,
Ibid. c. 7. *Hi enim multum crassum cor divinis rebus inquirendis audacius quàm religiosius attulerunt.* Il leur oppose l'exemple de nôtre ame, qui est spirituelle & par consequent invisible.

Pour mettre en un plus grand jour ces apparitions, il les examine en particulier, commençant par ce qui se passa entre Dieu & Adam dans le Paradis terrestre. Il est dit qu'Adam entendit la voix de Dieu qui se promenoit, & qui luy demanda où il étoit. Il ne croit pas qu'on puisse expliquer tout cela à la lettre, à moins qu'on n'admette que Dieu étoit visible & en forme d'homme, *Quomodo enim possit ad litteram intelligi talis deambulatio & collocutio nisi in specie humana non video.* *Ibid. c. 10.* Il juge que celuy qui parle est le Pere à cause de ces paroles, *Fiat lux, & fiat firmamentum*, qu'on a de coutume d'attribuër au Pere. D'où il conclut, que si c'est le Pere qui a parlé à Adam, on doit aussi croire que c'est luy qui a apparu à Abraham & à Moyse, & enfin à tous ceux à qui il a voulu apparoître, se servant d'une forme visible, parce qu'il est invisible de sa nature.

Il ajoûte neanmoins qu'il se peut faire que ce soit le Fils qui ait parlé à Adam, & que l'Ecriture ait passé insensiblement d'une personne à une autre. Il n'ose rien assûrer là-dessus, son dessein étant seulement de conclure, que Dieu n'étant point visible de luy-même, il n'a pu apparoître que sous la forme de quelque crea-

creature visible ; & qu'ainsi quand on supposeroit que ces apparitions se seroient faites en la personne du Fils, on n'en pourroit pas conclure qu'il fût visible de luy-même. Il ne decide point, que ce colloque entre Dieu & Adam dans le Paradis terrestre ait été quelque chose de reel, & qu'il le faille prendre à la lettre comme il est raporté. Il juge au contraire à cause de quelques circonstances, ausquelles il seroit difficile de donner un sens literal, que c'est une chose cachée ou mysterieuse, *Res tamen quantum ad hoc Scripturæ testimonium attinet, ubi Deus cum homine locutus est, quantum existimo occulta est* ; c'est-à-dire, que c'est plûtôt une allegorie qu'une histoire. Il dit enfin que quand on supposera un veritable Paradis sur la terre, Dieu n'a pu s'y promener que sous une forme visible & corporelle, *Illud tamen non temerè dixerim, si Paradisum corporalem quemdam locum illa Scriptura insinuat, deambulare ibi Deum, nisi in aliqua corporea forma nullo modo potuisse.*

Ibid.

Ibid.

Il parcourt de la même maniere quelques autres apparitions, comme celle qui se fit à Abraham, à qui le Seigneur dit, *Je donnerai ce pays à ta posterité*. Il observe qu'il n'est point marqué en quelle forme il apparut, ni si c'est le Pere, ou le Fils, ou le S. Esprit ; de plus que le mot de *Seigneur* ne prouve pas que ce soit le Fils, puis que ce nom est aussi attribué au Pere en plusieurs endroits de l'Ecriture ; & que le Saint Esprit même est nommé quelquefois *Seigneur*. D'où il conclut qu'on ne peut point assûrer si c'est Dieu en general, ou quelque personne de la Trinité en particulier, qui ait aparu à Abraham. Son dessein dans tout ce discours, est de montrer qu'on ne peut prouver par l'Ecriture, que les apparitions dont il est fait mention dans l'Ancien Testament, se soient faites en la personne du Fils seul comme visible, le Pere étant invisible.

Gen. 12. 17.

Ibid.

Il s'étend là-dessus fort au long, & avec beaucoup de subtilité, s'arrêtant sur les trois hommes que vit Abraham, ausquels il lava les pieds, leur parlant cependant comme à Dieu son Seigneur. Il ne sauroit souffrir qu'on explique du Fils de Dieu seul cette vision, parce qu'il est fait mention de trois hommes, sans en marquer un en particulier qui soit superieur aux deux autres. Ce

Augustin. ibid. c. 12.

qui luy fait dire que c'eſt la Trinité, ou Dieu en trois perſonnes, qui a apparu ſous une forme viſible. Il repond de plus à ce que les Ariens objectoient, ſavoir que bien qu'ils fuſſent trois, Abraham cependant ne parle qu'à un ſeul. Il dit que l'Ecriture ſatisfait elle-même à cette objection, lors qu'elle fait mention enſuite de deux de ces Anges qui vinrent trouver Loth dans Sodome, auſquels il fit la reverence, les appellant *Meſſeigneurs* au pluriel, & non pas *Monſeigneur*, les croyant peut-être des hommes.

Auguſt. ibid. c. 12.

Loth, continuë Saint Auguſtin, leur parle au pluriel comme à deux perſonnes, avant que de ſortir de Sodome; il leur parle après cela au ſingulier, *rogo Domine.* Ce pluriel indique deux perſonnes de la Trinité, qui ſont le Fils & le Saint Eſprit, parce qu'ils prennent la qualité d'envoyez; ce qui convient proprement au Fils & au Saint Eſprit: car nous ne liſons dans aucun endroit de l'Ecriture, que le Pere ait été envoyé. *Miſſos enim ſe dixerunt, quod de filio & Spiritu Sancto dicimus. Nam Patrem miſſum nuſquam ſcripturarum nobis occurrit.* Ce ſingulier ſignifie qu'ils ne ſont qu'un Dieu, repreſenté par ces deux Anges, comme Abraham avoit auſſi adoré un ſeul Seigneur, qui luy avoit apparu ſous la figure de trois hommes.

Gen. 19: 17.

Il ſeroit long de raporter en detail les autres apparitions, que ce Pere examine dans la ſuite de ce diſcours. Il s'attache principalement à faire voir, qu'il n'y en a aucune d'où l'on puiſſe prouver, que Dieu à apparu aux Patriarches en ſubſtance d'une maniere viſible. Car, ſoit que ces apparitions ayent été en la perſonne du Pere, ou en celle du Fils, ou en celle du S. Eſprit, ou que ce ſoit la Trinité qui a apparu, cela ne s'eſt pu faire que ſous une forme viſible & corporelle, Dieu n'étant pas viſible de ſa nature. Lors que Dieu apparut en forme de feu ſur la montagne Sinaï, & que Moyſe luy parla, y a-t-il quelqu'un aſſez ſtupide pour croire que ce feu, cette fumée & les autres choſes dont il eſt parlé en ce lieu-là, ſoient la ſubſtance du Verbe & du Saint Eſprit. Les Ariens même n'ont oſé dire cela du Pere, *Nec hoc Ariani unquam auſi ſunt dicere.* D'où il conclut que tout cela s'eſt fait par le moyen des choſes corporelles, Dieu s'ac-

Exod. 19: 18. Aug. ibid. c. 15.

s'accommodant au sens des hommes. *Ergo creaturâ serviente creatori facta sunt illa omnia, & humanis sensibus pro dispensatione congrua præsentata.*

Les Heretiques ne croyoient pas à la verité, que le feu ou la nuée fussent la substance du Fils de Dieu, mais seulement que Moyse étant dans la nuée, avoit vû de ses propres yeux la substance du Fils de Dieu. A quoy Saint Augustin répond, qu'il ne se peut pas faire que JESUS-CHRIST, qui est la sagesse de Dieu, soit visible, la sagesse même des hommes ne pouvant être vûë des yeux du corps. Quoy qu'il n'ose pas determiner si c'est le Pere, ou le Fils, ou le Saint Esprit qui a apparu à Moyse sur cette montagne, il conjecture neanmoins que c'est le Saint Esprit, parce qu'il est dit que la Loy qui y fut donnée, avoit été écrite du doigt de Dieu, ce qui signifie le Saint Esprit dans l'Evangile. *Lex ipsa quæ ibi data est digito Dei scripta dicitur, quo nomine Spiritum Sanctum in Euangelio significari novimus.* Il ajoûte qu'on comptoit 50. jours depuis la celebration de la Pâque, jusqu'au jour que cela commença à arriver sur le mont Sinaï; de la même maniere qu'on compte aussi 50. jours depuis la resurrection de JESUS-CHRIST, jusqu'à la descente du S. Esprit sur les Apôtres, lequel apparut sous la forme de langues de feu qui se partagerent, & s'arrêterent sur chacun d'eux.

Aug. ibid.

Act. 2: 3.

Les Ariens s'apuyoient sur ces paroles de l'Exode, *Le Seigneur parla à Moyse face à face, comme un ami parle à son ami*; comme si cela vouloit dire qu'il a vû Dieu en luy-même, & selon sa propre substance, & non pas dans une forme empruntée. Mais S. Augustin leur prouve par ce même endroit de l'Exode que cela ne peut être, puisque Moyse demande un peu après à Dieu de le voir comme il est en luy-même, *Ostende mihi temet ipsum manifestè, ut videam &c.* Ce qu'il repete encore dans la suite, où il dit faites moy voir vôtre majesté, *Ostende mihi majestatem tuam.* Ce qui ne luy ayant pas été accordé, comme les passages qu'on vient de citer le prouvent invinciblement, avec quelle hardiesse les Ariens assûrent-ils, que le Fils de Dieu s'est fait voir en sa propre substance,

Exod. 33: 11.

Ibid. apud Aug. c. 16.

Exod. 33: 13.

Ibid. v. 18.

&

& non par le moyen d'aucune creature visible? *Quis audeat dicere per similes formas quæ huic quoque visibiliter apparuerant non creaturam Deo servientem, sed hoc ipsum quod Deus est cujusquam oculis apparuisse mortalium?* Aug. ubi c. 16. Dieu dit de plus à Moyse qu'il ne peut pas voir sa face & vivre, *Non enim videbit homo faciem meam & vivet.* Exod. 33: 20.

Ce savant Evêque conclut de tout ce discours, qu'il y a de la temerité aux Ariens d'assûrer que le Pere n'a jamais apparu aux anciens Patriarches sous aucune forme, parce qu'il est invisible. Il dit que ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Regi autem seculorum immortali, invisibili, soli Deo*, & ces autres, *Quem nemo hominum vidit nec videre potest*, 1. Tim. 1: 17. 1. Tim. 6: 16. ont donné lieu à cette fausse opinion, parce qu'on les a restreintes au Pere seul, au lieu qu'on les doit entendre de Dieu en general, c'est-à-dire du Pere, du Fils & du S. Esprit. Il demande à ces Heretiques ce qu'ils entendent par cet Ancien qui apparut à Daniel, & de qui le Fils de Dieu reçut le Royaume. S'il est vray, dit-il, que le Pere donnant le Royaume, & le Fils le recevant de son Pere, Aug. ibid. c. 18. Dan. c. 7. ont apparu à Daniel sous une forme corporelle, comment peuvent-ils avancer que le Pere ne s'est jamais fait voir aux Prophetes, parce qu'il est luy seul invisible, aucun homme ne l'ayant jamais vû, ni ne le pouvant voir? *Si ergo Danieli, & Pater dans regnum & Filius accipiens apparuerunt in specie corporali, quomodo isti dicunt Patrem nunquam visum esse Prophetis, & ideo solum debere intelligi invisibilem, quem nemo hominum vidit nec videre potest.*

Saint Augustin explique encore plus en detail ces apparitions dans son troisiéme livre, parce qu'il n'a pas marqué assez precisément dans le precedent de quelle maniere cela s'est fait. Comme il avoit des sentimens particuliers là-dessus, il tâche d'ôter les prejugez qu'on pourroit avoir contre luy. Il souhaite que ceux qui liront son ouvrage, regardent uniquement la Foy orthodoxe sans prendre d'autre party que celuy de la verité. Il ne pretend point qu'on le croye sur sa parole, n'étant pas juste qu'on ajoûte foy à ses livres comme aux Livres Sacrez, *Noli*, dit-il, *meis literis quasi scripturis canonicis inservire:* mais aussi ne veut-il pas que Aug. Præfat. lib. 3.

ses

ſes lecteurs ſoient prévenus de leurs opinions. Il leur demande de ne rien avancer qui ne ſoit apuyé ſur l'Ecriture Sainte, ou ſur de bonnes raiſons. *Noli meas literas ex tua opinione vel contentione, ſed ex Divina lectione vel inconcuſſa ratione corrigere.* Il n'accorde rien icy à l'autorité de la Tradition, ne jugeant peut-être pas qu'elle luy fût favorable.

Il avoüe qu'il ſe trouve fort embarraſſé, à expliquer de quelle maniere les Anges ſe ſont rendus viſibles dans ces apparitions; ſi c'eſt en conſervant la qualité ſpirituelle de leurs corps, & en prenant d'autres plus condenſez, ou en changeant leurs propres corps en d'autres, qui fuſſent proportionnez aux actions qu'il falloit faire; ce qu'il laiſſe indecis. Il parle en ſuite au long de la volonté de Dieu, laquelle eſt la premiere & la ſouveraine cauſe de tous les mouvemens qui ſe font dans le monde. *Voluntas Dei eſt prima & ſumma cauſa omnium corporalium ſpecierum atque motionum.*

Id. Aug. l. 1. de Trin. c. 1.

Id. Aug. ibid. c. 4.

Il vient après cela aux actions des Anges, dont Dieu s'eſt ſervi pour parler aux hommes; & bien qu'elles luy ſoient inconnuës, parce qu'on ne peut pas penetrer de quelle maniere ils agiſſent, il témoigne que la choſe n'en eſt pas moins vraye, n'avançant rien qui ne ſoit fondé ſur l'Ecriture Sainte, à laquelle nous devons plûtôt croire qu'à nos conjectures. *Extat*, dit-il, *auctoritas Divinarum Scripturarum, unde mens noſtra deviare non debet, nec relicto ſolidamento Divini eloquii per ſuſpicionum ſuarum abrupta præcipitari, ubi nec ſenſus corporis regit, nec perſpicua ratio veritatis elucet.* Il prouve par quelques paſſages de l'Epît. aux Ebreux, que ce qui s'eſt paſſé dans l'Ancien Teſtament s'eſt fait par le miniſtere des Anges. Si cela eſt, luy objecte-t-on, pourquoy liſons-nous, *Dieu dit à Moyſe*, & non pas l'Ange dit à Moyſe.

Aug. ibid. c. 10.

Aug. ibid. c. 11.

Il repond que quand un Crieur publie la ſentence d'un Juge, on ne regiſtre pas le Crieur a dit, mais le Juge a dit. De même quand un Prophete parle, quoy que nous diſions le Prophete a dit, nous voulons marquer par là que le Seigneur a dit, & ſi nous nous ſervons de cette autre expreſſion, le Seigneur a dit, nous n'excluons pas pour cela le Pro-

phete; mais nous nommons celuy qui parle par luy. Ainſi quoy que ce ſoit l'Ange qui parle, l'Ecriture ne laiſſe pas d'attribuër la parole au Seigneur, qui ſe ſert du miniſtere de l'Ange. Il ajoûte qu'il s'eſt ſervi exprès du témoignage de l'Epître aux Ebreux, où il n'y a pas *par l'Ange*, mais *par les Anges*; afin de ſatisfaire à l'objection de ceux qui voyant le nom d'un Ange au ſingulier, veulent qu'il ſoit parlé du Fils de Dieu, que le Prophete ait appellé Ange, parce qu'il a annoncé aux hommes la volonté de ſon Pere & la ſienne.

Aug. ibid

Il apuye encore ſa penſée ſur ces paroles de Saint Etienne, *Le Dieu de la gloire a apparu à Abraham nôtre Pere lors qu'il etoit en Meſopotamie*, laquelle apparition eſt raportée dans la Geneſe. Comme l'on pourroit dire, que par ce Dieu de gloire il faut entendre Dieu en luy-même, il ajoûte un paſſage de l'Exode, d'où il prouve que celuy qui apparut à Moyſe ſur la montagne Sinaï eſt nommé Ange, *Apparuit illi in deſerto montis Sina angelus Domini in flamma ignis in rubo*, & cet Ange dit au même endroit qu'il eſt le Dieu de ſes Peres Abraham, Iſaac & Jacob. Eſt-ce que le Seigneur, dit-il, a apparu à Moyſe par un Ange, & à Abraham par luy-même? Il prouve par d'autres paſſages de l'Ecriture que cela ne peut être.

Act. 7: 2. *Gen. 12.* *Exod. 3: 2.* *Ibid. v. 6.*

Enfin il pretend fermer la bouche à ſes adverſaires par ces autres paroles de S. Etienne, qui dit aux Juifs qu'ils ont reçu la Loy de Moyſe par l'ordonnance des Anges, & qu'ils ne l'ont point gardée, *Qui accepiſtis legem in edictis angelorum, nec cuſtodiſtis.* Ce qu'il confirme par un paſſage de l'Epître aux Galates qui n'eſt pas moins formel: car Saint Paul aſſûre en ce lieu-là, que la Loy a été ordonnée par les Anges, par le miniſtere d'un Mediateur. Ce Pere finit icy ſon troiſiéme livre de la Trinité contre les Ariens. Il croit avoir montré, autant que cela ſe pouvoit faire par la force des raiſons, & par l'autorité de l'Ecriture, que les apparitions de Dieu aux anciens Patriarches ſont arrivées par le miniſtere des Anges. Je paſſe ſous ſilence ſes douze autres livres, où il mêle beaucoup de Philoſophie, s'éloignant ſouvent de ſon ſujet.

Act. 7: 53. *Gal. 3: 19.*

Ce qu'il a écrit ſur la même matiere contre Maximin Evêque

que Arien eſt plus exact. On y voit en abregé, & d'une maniere plus forte preſque tout ce qui eſt contenu dans ſes autres livres. Son adverſaire luy ayant donné occaſion de mettre pluſieurs faits en une plus grande évidence, ſa diſpute que nous avons entiere merite d'être luë. On y trouve en peu de mots les principales preuves des Ariens, avec les reponſes de Saint Auguſtin, qui defend avec force la cauſe des Orthodoxes. L'un & l'autre s'apuye également ſur des textes de l'Ecriture, principalement du Nouveau Teſtament. Maximin regarde comme des choſes inutiles tout ce qui n'eſt point tiré des Livres Sacrez. Il fait profeſſion dès l'entrée de la diſpute, de ne recevoir aucuns mots qui ne ſoient exprimez dans l'Ecriture, *Eæ verò voces quæ extra ſcripturam ſunt nullo caſu à nobis ſuſcipiuntur.* Quand on luy demande ce qu'il croit du Pere, du Fils & du Saint Eſprit, il repond qu'il ne croit point autre choſe, que ce qui a été arrêté à Arimini par 330. Evêques.

Maxim. init. Collat.

Saint Auguſtin luy objectant qu'il ne ſatisfait point à ce qui eſt en queſtion, lors qu'il luy cite ce Concile, il dit qu'il n'y a eu recours que pour faire connoître l'autorité des Evêques, qui ont donné une profeſſion de foy conforme à l'Ecriture d'où ils l'ont priſe, *Ut oſtendam auctoritatem Patrum qui ſecundùm Divinas Scripturas fidem nobis tradiderunt illam, quam à Divinis Scripturis didicerunt.* Quoy que Maximin en ait expliqué pluſieurs paſſages ſelon ſes prejugez, il proteſte à la fin de la conference, qu'il n'a point d'autre volonté que de ſe ſoumettre à l'Ecriture, & que nonobſtant les reponſes qu'il a faites, il eſt prêt de ſe rendre ſi on luy prouve par cette voye, que le Pere le Fils & le Saint Eſprit n'ont qu'une vertu, qu'une Divinité, qu'une majeſté, qu'une gloire. Il finit par ces mots parlant à Saint Auguſtin, ſi vous avancez quelque choſe qui ſoit apuyé ſur l'Ecriture Sainte, nous ſouhaitons qu'on nous trouve les diſciples des Livres Sacrez, *Si affirmaveris de Divinis Scripturis, ſi alicubi ſcriptam lectionem protuleris, nos Divinarum Scripturarum optamus eſſe diſcipuli.*

Id. Max. ibid.

Id. Max. in fine Collat.

Cet Evêque Arien, qui étoit venu exprès à Hippone pour diſputer avec S. Auguſtin,

ſtin, ne fut pas plûtôt de retour à Carthage, qu'il publia qu'il étoit demeuré victorieux dans la diſpute; ce qui obligea ce docte Pere à compoſer deux livres, ſur les principaux points qui avoient été agitez dans leur conference. Il y refute plus fortement, & avec plus d'étenduë les raiſons de ſon adverſaire, qu'il met dans un plus grand jour qu'elles ne ſont dans la conference. Cet ouvrage ne cede en rien à ceux qui ont été écrits contre les Ariens par les Peres Grecs. Auſſi faut-il avoüer que Maximin, nonobſtant le mépris que S. Auguſtin fait de luy, eſt très-ſubtil dans la diſpute, & qu'il n'oublie rien de ce qui peut contribuër à la defenſe de ſa mauvaiſe cauſe. Il avoit été choiſi comme le plus habile homme de ſon party, pour tenir tête au plus ſavant Evêque des Catholiques de l'Afrique.

S. Auguſtin au reſte ne fait pas moins valoir que luy les preuves de l'Ecriture. Comme les Catholiques ſe defendoient par l'autorité du Concile de Nicée, & les Ariens par celuy d'Arimini, il juge à-propos qu'on mette à part ces préjugez dans l'affaire dont il s'agiſſoit. Je (g) ne dois point maintenant, dit-il, me ſervir contre vous du Concile de Nicée comme d'un préjugé, auſſi ne devez-vous pas vous ſervir de celuy d'Arimini contre moy. Il n'y a rien qui nous oblige à les ſuivre, vuidons nos differens par des écrits qui ne ſoient point en controverſe. Il ſuit ſon adverſaire pied à pied: il examine toutes ſes preuves en particulier, ne luy oppoſant que des paſſages de l'Ecriture. Il veut que dans la diſpute ſur le ſens qu'on doit donner aux endroits du Nouveau Teſtament, où il eſt dit que le Pere & le Fils ſont une même choſe, on n'ait recours qu'aux Livres Sacrez. Si vous voulez, dit-il, me repondre, prouvez par l'Ecriture Sainte qu'on appelle des choſes unes leſquelles different en ſubſtance. Il s'objecte ces paroles de S. Jean, *Il y a trois temoins, l'eſ-*

Auguſt. lib. 2. contr. Maxim. c. 14.

Id. Aug. ibid. c. 22.

1 Joann. 5. 8.

(g) *Sed nunc nec ego Nicænum, nec tu debes Ariminenſe tanquam præjudicaturus proferre Concilium, nec ego hujus auctoritate, nec tu illius detineris. Scripturarum auctoritatibus, non quorumque propriis, ſed utriuque communibus teſtibus, res cum re, cauſa cum cauſa, ratio cum ratione concertet.* Auguſt. lib. 2. contr. Maxim. cap. 14.

l'eſprit, l'eau & le ſang, & ces trois ſont une même choſe. Il eſt certain cependant que ces trois different en ſubſtance: à quoy il repond qu'il faut bien prendre garde, que ce ſont des ſacremens ou ſignes; & qu'ainſi il ne faut pas conſiderer ce qu'ils ſont, mais ce qu'ils ſignifient, *Hæc enim ſacramenta ſunt; in quibus non quid ſint, ſed quid oſtendant ſemper attenditur, quoniam ſigna ſunt rerum, aliud exiſtentia & aliud ſignificantia.* Si ce Pere avoit lu dans les Exemplaires de ſon tems le celebre paſſage de cette même Epître de S. Jean, où il eſt parlé du témoignage du Pere, du Verbe & du S. Eſprit qui ſont une même choſe, c'étoit icy le lieu de le citer; mais il ne ſe trouve en aucun endroit de ſes ouvrages.

Id. Aug. ibid.

CHAPITRE XX.

De la methode que S. Auguſtin a ſuivie dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du Nouv. Teſtament, dans ſes diſputes contre les Pelagiens.

LEs Commentaires de Pelage dont on a parlé cy-deſſus, font voir que cet homme s'étoit appliqué à l'étude des Livres Sacrez. Julien & ſes autres Sectateurs étoient encore plus habiles que luy, ayant eu une connoiſſance aſſez exacte de la langue Grecque. Ils avoient lu de plus les Commentateurs Grecs, principalement S. Jean Chryſoſtôme. S. Auguſtin qui n'avoit pas tous ces avantages, n'a pas laiſſé de les combattre avec ſuccès, & de les accabler en quelque maniere, non ſeulement par la force de ſes raiſonnemens, mais auſſi par un grand nombre de paſſages du Nouv. Teſtament; bien qu'il n'en aporte pas toûjours le ſens propre & naturel. Il fait auſſi venir quelquefois à ſon ſecours la Tradition, fondée ſur les témoignages des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques; mais il ſemble ne la ſuivre que comme un acceſſoire, ou pour s'accommoder à la methode de ſes adverſaires, qui pretendoient que toute la Tradition étoit pour eux.

Nous avons de luy contre les Pelagiens trois livres, qui ont pour titre, *De peccatorum meritis & remiſſione, deque Baptiſmo parvulorum*, où il ne leur oppoſe preſque que des paſſages du Nouveau Teſtament. Une de leurs plus grandes diſputes étoit ſur le

peché originel, que ces Heretiques croyoient être de son invention ; mais il leur fait voir le contraire par ces paroles de S. Paul, *Sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.* Il s'apuye principalement sur ces derniers mots, *in quo omnes peccaverunt*, qui n'ont, selon luy, aucune ambiguité, tant ils luy paroissent decider clairement le fait qui étoit en question. *Quàm circumspectè*, dit-il, *quam propriè, quàm sine ambiguitate dictum est.*

Rom. 5: 12.

Aug. de pecc. mer. & rem. lib. 1. c. 10.

Ils ne sont pas neanmoins si clairs qu'on ne puisse les interpreter de differentes manieres, même selon le sens grammatical. Pelage & ses Sectateurs ont pretendu que *in quo* étoit en ce lieu-là pour *quatenus*, ou pour *quia*, laquelle interpretation a aussi été suivie par quelques Orthodoxes. Les Pelagiens affoiblissoient par ce moyen le plus fort de la preuve de S. Augustin, qui consistoit en ce mot *in quo*, lequel pouvoit, selon luy, être expliqué de deux manieres, ou en le raportant au mot de *peccatum* qui précede, ou à celuy de *hominem*. Il semble préferer le premier sens au second. si l'on entend, dit-il, le peché, il est manifeste que S. Paul a distingué les pechez que chacun commet en son particulier, d'avec cet autre peché singulier du premier homme, *Si enim peccatum intellexeris quod* per unum hominem intravit in mundum, in quo omnes peccaverunt, *certè manifestum est, alia esse propria cuique peccata in quibus hi tantùm peccant quorum peccata sunt : aliud hoc unum in quo omnes peccaverunt, quando omnes ille unus homo fuerunt.*

Ibid.

Il seroit difficile d'excuser icy la negligence de S. Augustin, qui n'a point consulté le texte Grec où il n'y a aucune équivoque, le mot ἁμαρτία, *peccatum*, étant de feminin dans le Grec, où on lit au masculin ἐφ' ᾧ, *in quo*. Il a corrigé luy-même cette faute en un autre endroit, où il dit, que si l'on ne peut pas entendre cela du peché, *dans lequel tous ont peché*, parce que le mot de peché est au feminin dans le Grec, il faut au moins l'entendre du premier homme, dans lequel tous les hommes étoient renfermez lors qu'il pecha. Mais il ne satisfait pas entierement aux Pelagiens,

Aug. lib. 4. contr. duas Epist. Pelag. c. 4.

giens, qui pouvoient encore éluder ce paſſage de S. Paul, en traduiſant comme ils faiſoient ἐφ' ᾧ, par *quatenus*. Tant il eſt difficile de convaincre les Heretiques par des textes ſi formels de l'Ecriture, qu'on n'y puiſſe trouver aucune ambiguité, ſur tout quand ils ſont exercez dans la Critique.

Auguſt. de pecc. mer. & rem. c. 11. *Rom. 5: 15.*

Ce Pere eſt plus exact, au moins pour ce qui regarde la Critique, lors qu'il leur oppoſe ces autres paroles de S. Paul, *Regnavit mors ab Adam & in eos qui non peccaverunt in ſimilitudinem prævaricationis Adæ :* car il obſerve en même tems qu'on lit dans la plûpart des Exemplaires Latins ſans la negation, *Regnavit mors ab Adam uſque ad Moyſen in eos qui peccaverunt.* Il préfere les Exemplaires Grecs, qui exprimoient preſque tous la particule negative, au grand nombre d'Exemplaires Latins. *Scio quidem plerosque Latinos codices ſic habere,* regnavit . . . . *Græci autem codices, undè in Latinam linguam interpretatio facta eſt, aut omnes aut pene omnes id quod à me primò poſitum eſt habent.* Mais nous n'avons aujourdhuy aucuns Exemplaires, ſoit Grecs ſoit Latins, où l'on ne trouve la negation. Il y a même lieu de douter qu'elle ne fût point de ſon tems dans pluſieurs Exemplaires Latins. Elle eſt exprimée dans le Grec & dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez, & dans celuy de Clermont qui eſt dans la Bibliotheque du Roy.

Auguſt. ibid. c. 24.

La preuve que S. Auguſtin tire du Batême & de l'Euchariſtie, comme s'ils étoient également neceſſaires même aux enfans pour être ſauvez, ne paroit pas concluante. Elle étoit cependant fondée ſur la creance de ce tems-là, qu'il apuye ſur ces paroles de nôtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* *Joann. 6: 54.* Toute l'Egliſe Orientale donne encore aujourdhuy la Communion aux enfans avec le Batême. Il dit que les Chrêtiens d'Afrique n'appelloient point autrement le Batême que *ſalut*, & l'Euchariſtie *vie* ; ce qu'il croit venir d'une Tradition Apoſtolique, *Ex antiqua, ut exiſtimo, & Apoſtolica traditione qua Eccleſiæ Chriſti inſitum tenent, præter Baptiſmum & participationem Dominicæ menſæ, non ſolùm non ad Regnum Dei,*

Dei, ſed nec ad ſalutem & vitam æternam poſſe quemquam hominum. D'où il conclut que les enfans naiſſent dans le peché, puis qu'ils ne peuvent obtenir le ſalut & la vie éternelle ſans recevoir ces deux Sacremens.

Cette preuve étoit forte dans la bouche de S. Auguſtin: mais elle ne ſeroit pas aujourdhuy ſi efficace, la coutume de donner la Communion aux enfans n'étant plus en uſage depuis pluſieurs ſiécles dans les Egliſes d'Occident. On voit par là que les anciens Peres entendoient de l'Euchariſtie le Chapitre 6. de l'Evangile de S. Jean.

Il produit icy un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, principalement des Epîtres de S. Paul: & pour ne pas apporter des actes qui n'étoient point reçus generalement de tout le monde, il (*a*) ne cite l'Epître aux Ebreux, qui ne paſſoit pas alors pour Canonique dans quelques Egliſes Latines, qu'avec de certaines reſtrictions. Il avoüe que quelques-uns doutent de ſon autorité: mais parce que ceux qu'il combat s'en ſervoient eux-mêmes, & qu'elle étoit reconnuë pour Canonique par les Egliſes d'Orient, il juge à-propos d'en tirer des preuves. *Auguſt. ibid. c. 27.*

Il ſuit dans ſes deux autres livres la même methode que dans celuy-cy, n'oppoſant preſque aux Pelagiens que des témoignages de l'Ecriture, qu'il accompagne de quelques raiſonnemens. Comme il ſavoit les loix de la diſpute, il ſe jette rarement dans les allegories; de ſorte que c'eſt dans ces ſortes d'ouvrages qu'on doit chercher les interpretations literales qu'il donne aux Livres du Nouv. Teſtament. Ayant neanmoins eu des ſentimens particuliers ſur la grace & ſur la prédeſtination, il luy eſt quelquefois arrivé de rendre le ſens de ſon texte conforme à ſes opinions. Il ne prévient pas même toûjours aſſez les objections de ſes adverſaires,

(a) *Ad Hebræos quoque Epiſtola, quanquam nonnullis incerta ſit, tamen quoniam legi quoſdam huic noſtræ de Baptiſmo parvulorum ſententiæ contraria ſentientes, etiam iſtam quibuſdam ſuis opinionibus teſtem adhibere voluiſſe, magisque me movet auctoritas Eccleſiarum Orientalium, quæ hanc etiam in Canonicis habent, quanta pro nobis teſtimonia contineat advertendum eſt.* Aug. lib. 1. de peccat. mer. & rem. cap. 27.

res, dans l'explication des paſſages qui peuvent être interpretez de differentes manieres, à cauſe de l'ambiguité des mots. Il étoit cependant difficile de remporter une victoire entiere ſur les Pelagiens ſans toutes ces vûës.

Je ne doute point, par exemple, qu'il n'ait très-bien expliqué à la lettre dans ſon ſecond livre ces paroles de S. Paul, *Eramus naturâ filii iræ*, qu'il entend du peché originel; parce que *naturâ*, ou comme il lit *naturaliter*, eſt la même choſe que *originaliter* : mais S. Jerôme qui eſt plus exact a obſervé, comme on l'a vû cy-deſſus, que le mot Grec φύσει, auquel repond *natura* dans le Latin, eſt ambigu, & qu'il peut être traduit par *prorſus*, ou *omninò*. En effet il y a dans l'ancienne verſion Syriaque ܒܟܠܗ, en ce même ſens. Pluſieurs Scoliaſtes Grecs ont auſſi cru, que φύσει ne ſignifioit autre choſe en ce lieu-là que γνησίως, *veritablement*. Ce qui rend encore ce paſſage plus obſcur, c'eſt que le mot de *colere* ſe prend auſſi dans l'Ecriture pour *peine* : & alors le ſens ſeroit, nous meritions veritablement d'être punis.

Ephes. 2. 3.

Id. Aug. lib. 2. *c.* 10.

On lit au commencement de ſon troiſiéme livre quelques fragmens des Commentaires de Pelage ſur l'Epître aux Romains, qui nous font voir que l'imprimé eſt different de celuy que cite S. Auguſtin. Il y a de l'apparence que Caſſiodore, ou même quelques autres qui l'ont retouché, en ont ôté ces endroits-là : mais il y reſte encore aſſez de Pelagianiſme pour en connoître l'Auteur. Je ne ſay ſi l'on doit attribuër à ſon adreſſe, ou à l'uſage de ces tems-là, ſa methode de faire parler d'autres perſonnes, quand il avance quelques ſentimens nouveaux. S. Auguſtin a pris judicieuſement le party, de ne pas repondre à tous les argumens de ſon adverſaire; mais de choiſir ſeulement de l'Ecriture ce qui y eſt exprimé ſans aucune ambiguité, afin d'éclaircir par ces paſſages ceux qui ſont obſcurs, *Etſi refellere iſtorum argumenta non valeam, video tamen inhærendum eſſe iis quæ in Scripturis ſunt apertiſſima, ut ex his revelentur obſcura; aut ſi mens nondum eſt idonea, quæ poſſit ea vel demonſtrata cernere, vel abſtruſa inveſtigare ſine ulla hæſitatione credantur.* Mais ce que nous croyons être clair ne l'étant pas toûjours, principalement dans les Livres

Auguſt. lib. 3. *c.* 4.

Sacrez qui contiennent un abîme de difficultez, il a raiſon
Ibid. c. 5. d'appeller icy à ſon ſecours les temoignages de quelques Peres, pour fortifier la creance de l'Egliſe touchant le peché originel. Il regarde neanmoins ces temoignages comme moins neceſſaires, tant il étoit perſuadé qu'il l'avoit prouvée par des paſſages de l'Ecriture, qui ne pouvoient être conteſtez.
Ibid. c. 7. *Cæterum in Sanctis Canonicis Libris viget hujus ſententiæ clariſſima & pleniſſima autoritas.*

Pelage ayant compoſé un livre, où ſous pretexte de defendre le libre arbitre il détruiſoit la grace qui nous fait Chrêtiens, S. Auguſtin luy en oppoſa un autre qui a pour titre, *De la nature & de la grace.* Il pretend y établir la grace de JESUS-CHRIST ſans être contraire à la nature. *Librum ergo*, dit-il, *quo huic reſpondi defendens gratiam, non contra naturam, ſed per quam natura liberatur & regitur.* Il eſt certain que Pelage, & après luy ſes diſciples ont abuſé de pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui font les hommes entierement les maitres de leurs actions. Toute l'antiquité qui s'étoit oppoſée fortement aux Gnoſtiques & aux Manichéens qui ruinoient la liberté de l'homme, ſembloit parler en leur faveur. S'ils ne ſe fuſſent pas jettez dans l'autre extrémité, niant abſolument la neceſſité de la grace interieure, ils euſſent pu ſe vanter d'avoir la Tradition de leur côté.

Auguſt. lib. 2. Retract. c. 24.

Ce fut ce qui donna occaſion à S. Auguſtin de les combattre avec force. Car quoy que ce ſavant homme ait eu des opinions particulieres, & qu'il ait expliqué pluſieurs endroits du Nouveau Teſtament d'une maniere nouvelle, il n'a pas laiſſé de defendre avec ſuccès la creance de l'Egliſe, contre les nouveautez de ces Heretiques. Si l'on juge de ſes ſentimens par ceux des Ecrivains Eccleſiaſtiques qui l'ont précedé, & même par les ſiens propres avant qu'il entrât en diſpute avec les Pelagiens, on ne peut nier qu'il n'ait pouſſé trop loin ſes principes.

Je ne voudrois pas dire avec Janſenius Evêque d'Ypres, que ce Pere eſt le premier qui ait fait connoitre aux Chrêtiens la grace de J. CHRIST, *Auguſtinum eſſe qui Chriſti gratiam fundamentum Religionis Chriſtianæ . . . primus in Chriſtianorum intelligentia fundavit.* Les anciens Docteurs de l'Egliſe avoient lu auſſi

Janſ. lib. Proœm. c. 13.

aussi bien que luy les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Il est vray qu'il a eu plus d'occasion qu'aucun autre d'en traiter à fond : mais nous ne dirons pas pour cela avec cet Evêque, que S. Augustin est le premier des Peres qui ait donné aux Chrêtiens l'intelligence du Nouv. Testament, *Nonne jure merito dixerimus primum esse inter Sanctos Patres Augustinum, qui Novum Testamentum Christianorum intelligentiæ divulgaverit ?* Il ose même le préferer en quelque façon à S. Paul, qui ne nous a donné dans ses Epitres les premiers fondemens de la grace qu'en termes simples & generaux ; au lieu que ce Pere, ajoûte-t-il, étant éclairé de Dieu, nous en a decouvert par une infinité de raisonnemens ce qu'il y avoit de plus caché.

Jans. ibid.

Cela ne nous doit pas empêcher d'examiner la doctrine de S. Augustin selon les regles de Vincent de Lerins, qui veut avec toute l'antiquité, qu'en matiere de doctrine elle soit premierement apuyée sur l'autorité de l'Ecriture, & en second lieu sur la Tradition de l'Eglise Catholique, *Primò scilicet Divinæ legis auctoritate ; tum deinde Ecclesiæ Catholicæ traditione.* L'Evêque d'Ypres devoit considerer, qu'en publiant si librement que ce docte Pere a eu des sentimens opposez à tous ceux qui l'ont précedé, & même à tous les Theologiens depuis plus de 500. ans, il le rendoit suspect. On ne juge point des dogmes de la Religion de la même maniere, que de ce qui apartient à la discipline Ecclesiastique ; car à l'égard des premiers leur verité se regle par leur antiquité.

Vinc. Lirin. cont. Har. c. 1.

Il a été à-propos de faire ces remarques, afin qu'on se précautionne en lisant dans S. Augustin plusieurs passages du N. Testament, expliquez par raport à ses opinions sur la grace & sur la prédestination. Ces explications sont plûtôt Theologiques que literales ; ce qu'il seroit facile de prouver par un grand nombre d'exemples.

Comme Pelage & ses sectateurs, qui furent condamnez même par les Evêques de Rome, se cachoient sous des termes équivoques, & qu'ils affectoient de paroître Catholiques, au moins dans leurs expressions, S. Augustin écrivit contr'eux deux nouveaux livres sur la grace de JESUS-CHRIST, & sur le peché originel. On trouve dans le pre-

August. contr. Pelag. & Cœlest.

mier aussi bien que dans le précedent plusieurs extraits des ouvrages de Pelage, dont le langage paroit peu éloigné de celuy des Peres Grecs. S'il avoit reconnu avec eux la même grace generale que Dieu donne à tous les hommes, il n'y auroit eu rien à redire à ses sentimens, bien qu'il fût éloigné de ceux de S. Augustin. Cette grace universelle & interieure que Dieu ne refuse à personne étant supposée, il pouvoit se servir de plusieurs expressions qu'il a employées dans ses livres pour le libre arbitre, lesquelles ont été condamnées par ce Saint Evêque. L'on a eu cependant raison de les rejetter, parce qu'il ne croyoit pas que la grace interieure fût absolument necessaire pour faire le bien. Quoy qu'il avoüât que la puissance naturelle de l'homme est aidée de la grace de Dieu, il entendoit par cette grace des secours exterieurs, savoir la doctrine de la Loy & de l'Evangile, comme il s'explique luy-même lors qu'il parle plus clairement.

Pelag. lib. 3. pro liber. arb. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 4.

Si S. Augustin s'étoit contenté de prouver par l'Ecriture, qu'outre ces graces exterieures il faut necessairement en admettre d'interieures, il auroit ruiné l'heresie des Pelagiens, sans s'éloigner de la plûpart de leurs expressions, qu'il eût été peut-être mieux de conserver, parce qu'elles sont conformes à toute la Tradition. Les passages du Nouveau Testament qu'il leur oppose, prouvent à la verité la necessité de la grace, mais il en tire des consequences trop étenduës; lesquelles luy étant particulieres, viennent plûtôt de son raisonnement que des Evangelistes & des Apôtres.

Il a raison, par exemple, de se servir icy contre Pelage de ce passage de S. Paul, *Deus enim est qui operatur in vobis & velle & perficere.* Philipp. 2. 13. Il a même observé doctement qu'on lit *operari*, au lieu de *perficere*, dans quelques Exemplaires, & dans le texte Grec. C'est en effet la veritable interpretation du verbe Grec ἐνεργεῖν, & il y a *operari* dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez: mais lors qu'il semble conclure de là, que cette grace interieure a toûjours son effet, ou qu'elle determine la volonté à agir effectivement, ce n'est plus l'Apôtre qui parle, mais Augustin. Estius a pu dire dans le sens de ce Pere, que ce passage de S. Paul prouve invinciblement la

grace

grace efficace contre les Pelagiens, *Manifeſtus eſt hic locus & irrefragabilis contra Pelagianos pro efficaci gratia*; mais il ſe trompe quand il ajoûte, que c'eſt en ce ſens-là que les Peres tant Grecs que Latins l'ont entendu.

Eſt. Comment. in Cap. 2. Epiſt. ad Philipp.

Calvin qui s'eſt ſervi de ces mêmes paroles de Saint Paul pour prouver la grace efficace, avoüe ingenûment (*b*) que l'antiquité n'eſt point pour luy. Il traite de Sophiſtes les Docteurs de Paris, qui s'apuyoient ſur cette antiquité. Il les accuſe d'imiter en cela les Pelagiens, qui ont reproché la même choſe à S. Auguſtin, qu'il oppoſe ſeul à ces Theologiens. Bien loin de croire que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont reconnu cette grace efficace, il (*c*) les regarde tous comme luy étant contraires, dans une objection qu'il ſe propoſe là-deſſus. Il ne veut point qu'on compte S. Chryſoſtôme, qui la combat, ſelon luy, preſque par tout. Nous devons prendre dans les écrits de S. Auguſtin ce qui eſt preciſément oppoſé à l'hereſie de Pelage, en quoy il a très-bien reüſſi; & il eſt en cela conforme à toute l'antiquité; mais lors qu'il étend plus loin les preuves qu'il tire de l'Ecriture, il ne peut plus nous ſervir de regle.

Calv. lib. 3 Inſtit. n. 11.

Cet Heretique ſe voyant preſſé par ces paroles de Saint Paul, *Deus eſt enim qui operatur in nobis* &c. reconnoiſſoit que c'étoit en effet Dieu qui nous faiſoit vouloir ce qui eſt bon, lors qu'il nous échauffe par la grandeur de la gloire que nous devons obtenir, & par les promeſſes des recompenſes; quand il excite nôtre volonté à l'aimer en nous revelant ſa ſageſſe, & quand il nous conſeille de faire le bien. *Operatur in nobis velle quod bonum eſt, velle quod ſanctum eſt*, *Pelag. apud Aug. lib. de grat. Chriſt. cap. 10.*

(b) *Audiamus nunc Auguſtinum ſuis verbis loquentem, ne ætatis noſtræ Pelagiani, hoc eſt Sorbonici ſophiſtæ, totam vetuſtatem nobis adverſam pro ſuo more criminentur. In quo ſcilicet patrem ſuum Pelagium imitantur, à quo in eandem olim arenam ipſe Auguſtinus protractus eſt.* Calv. lib. 3. Inſtit.

(c) *Voluntatem movet, non qualiter multis ſeculis traditum & creditum, ut noſtræ ſit poſteà electionis motioni aut obtemperare, aut refragari; ſed illam efficaciter afficiendo. Illud ergo toties à Chryſoſtomo repetitum repudiari neceſſe eſt; quem trahit volentem trahit: quo inſinuat Dominum porrecta tantum manu expectare, an ſuo auxilio juvari nobis allubeſcat.* Id. Calv. ibid. n. 10.

est, dum nos terrenis cupiditatibus deditos, & mutorum more animalium tantummodo præsentia diligentes futuræ gloriæ magnitudine, & præmiorum pollicitatione succendit, dum revelatione sapientiæ in desiderium Dei stupentem suscitat voluntatem, dum nobis, quod tu alibi negare non metuis, suadet omne quod bonum est.

Quoy qu'il n'y ait rien dans ces expressions qui ne s'accorde avec celles des anciens Peres, S. Augustin a raison de luy dire que cela ne suffit pas, & qu'outre ces graces exterieures, il en faut reconnoître de veritables & interieures. Il luy objecte (*d*) que cette grace par laquelle Dieu nous fait vouloir le bien, ne consiste, selon luy, que dans la doctrine de l'Ecriture Sainte, qui nous promet la gloire & les recompenses de l'autre vie: car l'Ecriture Sainte nous enseigne & nous exhorte, & ces instructions & exhortations peuvent aussi faire agir l'homme. Mais nous voulons, ajoûte ce Pere, que Pelage avoüe cette grace, qui ne nous promette pas seulement la gloire future, mais qui nous fasse croire & esperer: qui ne nous revele pas seulement la sagesse, mais qui nous la fasse aimer: & qui ne nous exhorte pas seulement, mais qui nous persuade; c'est-à-dire, comme l'expliquent ceux qui font profession d'être disciples de Saint Augustin, une grace qui agisse efficacement en nous, & qui nous fasse effectivement croire en JESUS-CHRIST.

August. ibid.

La foy, continuë ce Pere, n'est pas donnée à tous ceux qui

(d) *Quid manifestius nihil aliud eum dicere gratiam quâ Deus in nobis operatur velle quod bonum est, quàm legem atque doctrinam. In lege namque & doctrina Sanctarum Scripturarum futuræ gloriæ atque præmiorum promittitur magnitudo: ad doctrinam pertinet etiam quod sapientia revelatur: ad doctrinam pertinet cum suadetur omne quod bonum est; etsi inter docere & suadere, vel potius exhortari, distare aliquid videtur, etiam hoc tamen doctrinæ generalitate concluditur, quæ quibuscunque sermonibus vel literis continetur. Nam & Sancta Scriptura & docent & exhortantur, & potest esse in docendo & exhortando hominis operatio. Sed nos eam gratiam volumus aliquando iste fateatur, quâ futuræ gloriæ magnitudo non solùm promittitur, verùm etiam creditur & speratur, nec solùm revelatur sapientia verùm etiam & amatur, nec suadetur solùm omne quod bonum est, verùm & persuadetur.* Aug. lib. de grat. Christ. cap. 10.

qui entendent J. CHRIST, qui leur promet dans l'Evangile la vie éternelle. Ceux qu'il exhorte de venir à luy, & à qui il dit, *Venez à moy vous tous qui travaillez*, ne sont pas tous persuadez; mais ceux-là seulement qu'il a voulu marquer par ces paroles, *Nemo venit ad me nisi Pater qui misit me traxerit eum*; & par ces autres qui sont un peu après, *Nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.* C'est-là la grace que Pelage doit reconnoître, s'il veut être veritablement Chrêtien, *Hanc debet Pelagius gratiam confiteri, si vult non solùm vocari, verùm etiam esse Christianus.*

Matth. 11: 28.

Joan. 6: 44.

Ibid. v. 66.

Ces passages & plusieurs autres de cette sorte que Saint Augustin a objectez aux Pelagiens, les devoient convaincre qu'outre les graces exterieures, il y en avoit d'interieures qui faisoient agir les hommes; mais on n'en peut pas conclure qu'elles les fassent agir efficacement. Il est toûjours en leur pouvoir, selon la doctrine des anciens Peres, d'agir ou de ne point agir, Dieu laissant à leur liberté de croire ou de ne point croire. (e) La vocation de Dieu, dit S. Chrysostôme, n'impose aucune necessité: elle ne force point ceux qui ne veulent pas faire le choix de la vertu; mais elle les exhorte & leur donne des conseils. Elle fait toutes choses, n'oubliant rien pour leur persuader d'être gens de bien: mais si quelques-uns ne le veulent pas, elle ne les contraint point.

Chrys. Hom. 80. in Matth.

Pelage pouvoit être Chrêtien sans entrer dans l'opinion particuliere de S. Augustin, sur la prédestination & sur la grace efficace. Les passages du N. Testament que ce Pere luy objecte, prouvent seulement qu'il y a des graces interieures, ausquelles on doit attribuër la foy; mais selon la remarque de Saint Chrysostôme sur cet endroit de S. Jean, que les Manichéens opposoient aux Catholiques, s'appuyant sur le mot de *tirer*, nôtre (f) volonté est outre cela ne-

(e) Οὐκ ἀναγκαστικὴ ἡ Θεοῦ ἡ κλῆσις, οὐδὲ βιάζεται τὸν μὴ βουλόμενον ἀγαθοῦ ἐλέσθαι, ἀλλὰ προτείνει μόνον, καὶ συμβουλεύει, καὶ πάντα πεποίηκε, καὶ πεπραγματεύεται· ὅσα πεῖσαι χρηστὸν χρεών· οὐδὲν μὴ ἀναγκάσαι πάντως, οὐκ ἀναγκάζει. Chrysost. Hom. 80. in Matth.

(f) Δεόμεθα γὰρ καὶ τοῦ εἵπεσθαι προαιρέσεως, ἀλλὰ καὶ διδάσκεσθαι προαιρετοὺς ἡμᾶς.

neceſſaire : car il luy appartient d'être enſeignée & de croire. Ces paroles, continuë ce ſavant Evêque, *ce que mon Pere me donne*, ne ſignifient ſeulement icy, que croire en moy n'eſt pas une choſe commune & ordinaire, & qui depende du raiſonnement des hommes ; mais qu'il faut pour cela une revelation Divine, & une ame qui reçoive de bon cœur la revelation: tous les Peres Grecs ne parlent point autrement.

Id. Chryſ. Hom. 45. in Joann.

Il ſemble auſſi que Saint Auguſtin preſſe trop le mot de *venit*, quand il applique ces autres paroles de nôtre Seigneur, *Omnis qui audivit à Patre & didicit, venit ad me*, à ſa grace efficace. Car ſi la grace, dit-il, ne ſervoit qu'à aider le pouvoir que nous avons d'agir, JESUS-CHRIST auroit dit, Tous ceux qui ont entendu le Pere, & ont été enſeignez de luy peuvent venir à moy ; au lieu qu'il dit, *viennent à moy. Si enim ſolùm poſſe noſtrum hac gratia juvaretur, ita diceret Dominus*, omnis qui audivit à Patre & didicit poteſt venire ad me, *non autem ita dixit, ſed* omnis, *inquit*, qui audivit à patre & didicit venit ad me. Si Pelage étoit demeuré d'accord, que le pouvoir que nous avons de vouloir le bien & le mal eſt aſſiſté d'une grace interieure, qui agit avec nôtre volonté, le raiſonnement de Saint Auguſtin n'auroit rien conclu contre luy. Toute l'antiquité a expliqué ce paſſage de Saint Jean, ſans y trouver la grace efficace. Il n'eſt pas neceſſaire d'en inferer, que ceux à qui Dieu accorde cette grace ne la rejettent jamais, parce qu'elle ne leur eſt donnée que pour ôter entierement la dureté de leur cœur, *Hæc itaque gratia quæ occultè humanis cordibus Divina largitate tribuitur à nullo corde reſpuitur, ideo quippe tribuitur ut cordis duritia primitus auferatur.*

Aug. lib. de Prad. ſanct. c. 8.

Aug. lib. de grat. Chr. c. 14.

Pelage donnoit trop à la nature, quand il diſoit que le pouvoir de faire le bien vient de Dieu ; mais que de faire le bien cela vient de nous, *Quod poſſumus bene agere Dei eſt quod autem agimus noſtrum eſt*, il ne s'élevoit point au deſſus des

---

ἐστι, ἡ τὸ πεῖθειν· ἐνταῦθα γὰρ οὐδὲν ἄλλο σημαίνει λέγων, ὃ δίδωσί μοι ὁ πατὴρ, ἀλλ' ἢ ὅτι ἐκ τοῦ τυχὸν πρᾶγμά ἐστι τὸ πιστεῦσαι εἰς ἐμὲ, οὐδὲ λογιζομένῳ ἀνθρωπίνως, ἀλλὰ καὶ τὴν ἄνωθεν ἐπικαλύψεως δεῖ καὶ ψυχῆς εὐγνωμόνως δεχομένης τὴν ἐπικάλυψιν. Id. Chryſ. Hom. 45. in Joann.

des dons naturels C'étoit en ce même ſens qu'il attribuoit à Dieu la puiſſance que nous avons de bien parler, & qu'il faiſoit l'homme auteur de ſes bonnes paroles, *Quod bene loqui poſſumus Dei eſt, quod bene loquimur noſtrum eſt.* Saint Auguſtin luy oppoſe au contraire ce que JESUS-CHRIST dit à ſes diſciples, *C'eſt l'eſprit de Dieu qui parle en vous*, pour marquer l'effet de la cooperation. *Non ſignificans poſſibilitatis profectum, ſed cooperationis effectum.* Il ſe ſert fort à-propos du mot de cooperer, pour montrer que ce n'eſt pas la grace ſeule qui agit en nous, mais qu'elle agit avec nous.

Matth. 10: 20.

Si Pelage en fût demeuré là, n'excluant point le ſecours interieur de la grace, S. Auſtin luy auroit objecté inutilement, que Dieu ne nous a pas donné ſeulement le pouvoir d'agir & ſon ſecours, mais qu'il opere auſſi en nous le vouloir & l'action même. Car comme ce Pere s'explique au même endroit, (g) cela ne veut pas dire que nous ſoyons de purs inſtrumens de Dieu ſans aucune action, mais que pour ce qui eſt du bien nous ne voulons rien, & nous ne faiſons rien ſans ſon ſecours. On pourroit en ce ſens-là concilier S. Auguſtin avec les autres Peres. S'il pouſſe quelquefois ſa penſée juſques à établir une grace qui nous faſſe agir efficacement, il étend trop loin ſes principes. On ne peut pas conclure, par exemple, de ces paroles de Saint Paul qu'il produit en ce lieu-cy, *Quotquot enim Spiritu Dei aguntur, hi filii ſunt Dei*, l'invincibilité ou efficace de cette grace. *Profectò*, dit ce ſavant Evêque, *ut agant quod bonum eſt ab illo aguntur qui bonus eſt.* Eſtius a eu raiſon de remarquer en cet endroit contre les Heretiques, que cette expreſſion de Saint Paul, *aguntur*, ne ſignifie aucune contrainte de la volonté, ni même aucune neceſſité; mais il ſe trompe auſſi bien qu'eux, lors qu'il ajoûte qu'elle marque ſeulement une inclination paſſive de la volonté, qui eſt pouſſée efficacement à agir: car,

Eſt. Comm. in c. 8. Epiſt. ad Rom. v. 14.

(g) *Non ſolùm enim Deus poſſe noſtrum donavit atque adjuvat, ſed etiam velle & operari operatur in nobis, non quia nos non volumus aut nos non agimus; ſed quia ſine ipſius adjutorio nec volumus aliquid boni nec agimus.* Aug. lib. de Prædeſt. ſanct. cap. 25.

outre qu'il ſeroit difficile de diſtinguer ce qu'il nomme inclination efficace, de ce que les Heretiques appellent neceſſité, il n'y a rien dans le verbe Grec ἄγονται, ni dans le Latin *aguntur* qui marque cette efficacité : car il ſignifie ſeulement être dirigé ou conduit par l'eſprit de Dieu, comme la plûpart des interpretes l'ont traduit.

Il ſeroit trop long de parcourir tous les paſſages du N. Teſtament que S. Auguſtin a oppoſez aux Pelagiens, qu'il a refutez ſolidement. On ne peut nier qu'il n'ait donné à pluſieurs des ſens plus étendus qu'ils n'ont dans le texte des Evangeliſtes & des Apôtres. Quoy qu'il ait eu des opinions particulieres, & des expreſſions qui ne conviennent pas tout-à-fait avec celles des anciens Peres, il eſt certain qu'il n'a pas laiſſé de combattre avec force les nouveautez de ces Heretiques. Il leur a non ſeulement oppoſé des textes formels de l'Ecriture, mais même des témoignages clairs de l'antiquité, principalement dans ce qui regarde le peché originel.

Les livres qu'il a écrits contre Julien nous en fourniſſent des preuves évidentes. Il y fait voir dès le commencement une parfaite conformité des Egliſes d'Orient & d'Occident ſur cette matiere. Cela étoit abſolument neceſſaire pour convaincre ces Sectaires ; car comme ils tâchoient d'imiter les expreſſions des anciens, & qu'ils avoient même traduit en Latin dans cette vûë quelques Commentateurs Grecs, c'étoit remporter une victoire entiere ſur eux, ſi on leur montroit que l'antiquité leur étoit contraire. Auſſi S. Auguſtin fut ſi ſatisfait des preuves qu'il avoit tirées de la tradition, qu'il les repete ſouvent pour les faire mieux ſentir à Julien, & à ceux de ſa ſecte. Ils (*h*) ont ſuivi, dit-il, parlant des Docteurs qui avoient vêçû avant luy, ce qu'ils ont trouvé dans l'Egliſe : ils ont enſeigné ce qu'ils

Aug. lib. 2. cont. Jul. c. 10.

(h) *Quod invenerunt in Eccleſia tenuerunt, quod didicerunt docuerunt, quod à Patribus acceperunt, hoc filiis tradiderunt : nondum vobiſcum apud iſtos judices aliquid agebamus, & apud eos acta eſt cauſa noſtra. Nec nos nec vos eis noti fueramus, & eorum pro nobis latas contra vos ſententias recitamus. Nondum vobiſcum certabamus, & eis pronuntiantibus vincimus.* Aug. lib. 2. cont. Jul. cap. 10.

qu'ils ont apris : ils ont donné aux enfans ce qu'ils ont reçu des Peres. Nôtre procès a été terminé par ces juges, avant que nous eussions devant eux aucun different avec vous. Bien qu'ils n'ayent eu aucune connoissance ni de vous ni de nous, nous ne laissons pas de produire la sentence qu'ils ont prononcée contre vous en nôtre faveur.

En effet il avoit l'antiquité de son côté, pour ce qui regarde le péché originel en general ; mais il s'en éloigne quelquefois quand il vient aux preuves particulieres. Les Peres n'avoient pas dit avant luy, que la Circoncision étant le type du Batême, ôtoit dans l'ancienne Loy le péché originel. Il étoit facile à Julien de repondre à l'objection qu'il luy fait là-dessus, quand il luy demande pourquoy Isaac eût été perdu pour une éternité, s'il n'eût pas reçu la Circoncision le huitiéme jour. Il conclut de là qu'elle étoit un Sacrement qui delivroit de cette peine. *Ad hoc respondes si potes, cur ipse Isaac, nisi Baptismatis Christi signo circumcisus die octavo fuisset*, periisset anima ejus de populo suo ; *explica si potes, tantâ pœnâ quo merito plecteretur, nisi ab hac illo Sacramento liberaretur.* Ces mots de la Genese, *Delebitur anima illa de populo suo*, qu'il explique plus au long du peché originel, ne doivent pas s'entendre d'une mort spirituelle, ou de la damnation éternelle. Cette expression qui est en plusieurs endroits des Livres de Moyse, ne signifie autre chose qu'être mis à mort.

Id. Aug. lib. 3. cont. Jul. c. 18.

Gen. 17. 14.

Il paroît je ne say quoy de dur dans l'explication qu'il aporte de ces paroles de S. Paul, *Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum ; tradidit illos Deus in passiones ignominiæ ; tradidit illos Deus in reprobum sensum*, & de plusieurs autres expressions semblables, tant du Vieux que du Nouveau Testament. Il semble insister trop sur le mot de *tradidit*, comme si Dieu étoit en quelque maniere la cause de leur abandonnement, & de l'aveuglement de leur cœur. Il pouvoit recevoir l'adoucissement que les Pelagiens donnoient à cette façon de parler, qui est assez ordinaire dans l'Ecriture, *Cum desideriis suis*, disoit Julien, *traditi dicuntur, relicti per Divinam patientiam intelligendi sunt, non per potentiam in peccata compulsi.* Il parloit en cela le langage des anciens Pe-

Id. Aug. libr. 5. cont. Jul. c. 3.

res, comme on l'a pu voir dans leurs interpretations, qu'on a raportées cy-dessus. S. Augustin au contraire leur a opposé plusieurs autres passages, dont les Gnostiques & les Manichéens se sont servis contre les Catholiques: mais il n'en tire pas les mêmes consequences. Peut-être eût-il été mieux de suivre en cela les explications reçuës, que d'en inventer de nouvelles.

CHAPITRE XXI.

Du Commentaire de S. Cyrille le Archevêque d'Alexandrie sur l'Evangile de Saint Jean; & d'Isidore de Damiette, qui a expliqué dans ses Epîtres plusieurs passages du Nouveau Testament.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

S. Cyrille d'Alexandrie a écrit sur l'Evangile de S. Jean un long Commentaire, que nous n'avons point aujourdhuy entier. Il s'y applique plus à refuter les Heretiques de son tems, principalement les Ariens, & à établir les veritez de la Religion Chrêtienne, qu'à expliquer le sens literal de son texte. C'est ce qui fait que son ouvrage est rempli de raisonnemens, & même de subtilitez de Dialectique; ce qu'il ne pouvoit éviter, s'étant proposé de combattre des gens qui les employoient dans tous leurs livres. Cette methode a quelque chose de celle des Theologiens Scolastiques. Aussi est-il fort exact dans la division qu'il fait des parties de son Commentaire, qu'il a partagé en plusieurs discours, & chaque discours en plusieurs chapitres ou sommaires qui paroissent dès l'entrée, afin qu'on puisse voir tout d'un coup les matieres qu'il traite, & qu'on les trouve facilement dans les endroits qui sont indiquez.

Il dit en peu de mots dans sa Preface qu'il s'est proposé d'exposer les dogmes, & de refuter en même tems les fausses opinions des Heretiques, Παραξχὴ ἦ τ λογον εἰς δογμαλικωτέραν διατύπωσιν ἐξήγησιν, τ τῶν ἑτεροδιδασκαλίων ψευδοδοξίας ὡς ἐνῆν ἀνατρέψων. Son dessein a plûtôt été d'écrire des leçons de Theologie, qu'un veritable Commentaire. Il avoüe que l'explication des mysteres de la Religion Chrêtienne a de très-grandes difficultez, Δυσχερεστάτη λίαν ἐστὶν ἡ περὶ τ θείων μυστηρίων ἐξήγησις: & bien qu'il s'oppose de toute sa force aux nouveautez des Heretiques, il croit qu'on ne doit pas negliger la lecture de

Cyr. Alex. praef. Comm. in Joann.

de leurs livres, parce qu'on peut s'en ſervir utilement, & même contr'eux. Ces mots ἑτέρως, *autrement*, ἄλλο, *autre*, & quelques autres ſemblables qui ſont inſerez dans cet ouvrage, pourroient faire croire que c'eſt une chaîne, ou recueil de pluſieurs Commentateurs. L'auteur avertit luy-même d'abord qu'il a ſuivi cette methode, ayant jugé à-propos de joindre enſemble les obſervations de pluſieurs Ecrivains orthodoxes, parce que cela ſert à faire mieux connoître la verité.

Il prouve au commencement de ſon premier livre, que le Fils de Dieu eſt de toute éternité, ὅτι ἀϊδίως καὶ σὺν τῷ ἀνάρχῳ ὁ μονογενής. Il s'étend au long ſur le mot de, ἀρχή, *principe*, apuyant en même tems la creance de l'Egliſe ſur pluſieurs paſſages tant du Vieux que du Nouveau Teſtament. Mais ils ne ſont pas tous également concluants, parce qu'il en produit un trop grand nombre. Il montre neanmoins avec évidence par ces paroles de nôtre Seigneur aux Juifs, *Je ſuis avant qu'Abraham fût*, qu'il n'a pas commencé d'être Fils de Dieu lors qu'il s'eſt fait homme, & qu'il eſt né d'une Vierge, comme le croyoient les Heretiques qu'il attaque en ce lieu-là.

Cyr. lib. 1. Comm. in Joann. c. 1.

Joann. 8.

Il fait voir enſuite par ces mots de Saint Jean, *Et le Verbe étoit avec Dieu*, que le Fils étant veritablement Dieu, & de la même nature que ſon Pere, en eſt neanmoins diſtingué par ſon hypoſtaſe, ὅτι καὶ θεὸς καὶ ὁμοούσιος τῷ πατρὶ ὑπάρχων ὁ υἱὸς ἰδιότης ἐστὶν ὑποστάσεως, c'eſt le titre ou ſommaire du ſecond chapitre. Il croit que cet Apôtre qui a été inſpiré de Dieu a comme prevû l'hereſie de Sabellius, & qu'il a voulu montrer par ces paroles, *& le Verbe étoit avec Dieu*, que le Verbe qui eſt une même choſe que ſon Pere, eſt cependant autre que Dieu le Pere avec qui il étoit, πρὸς ὃν λόγος. Ce raiſonnement eſt commun à la plûpart des Peres Grecs contre les Sabelliens. Il ſuit par tout cette même methode, employant également l'autorité de l'Ecriture, & des raiſons priſes de la Philoſophie pour établir les veritez de la Religion.

Cyril. ibid. c. 2.

Ce Pere ayant à combattre des novateurs, qui étoient exercez dans les ſubtilitez de la Grammaire, il eſt obligé d'y avoir auſſi recours à leur exemple, pour les refuter par leurs

propres principes. Il en donne même quelquefois des regles, comme lors qu'il dit, (*a*) que quand on met dans l'Ecriture des articles au devant des noms, cela desigue quelque chose de particulier, qui est proprement & veritablement; au lieu que quand il n'y a point d'article, on marque les choses plus en general. Ce qu'il confirme par l'exemple du mot Θεὸς, *Dieu*: (*b*) lors qu'on dit avec l'article ὁ Θεὸς, on marque le seul & veritable Dieu, au lieu que quand on n'y joint point l'article, il ne signifie que ceux qui sont nommez communément *Dieux*, & qui ne le sont que par grace. Il donne encore pour exemple ces mots du Nouveau Testament, où nôtre Seigneur se nomme avec l'article ὁ υἱὸς τ̃ ἀνθρώπ, *le Fils de l'homme*, pour se distinguer des autres hommes. Ce qu'il applique enfin à cette expression de S. Jean, ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγ, *au commencement le Verbe étoit*. Il conclut de cet article ὁ, *le*, que l'Evangeliste a ajoûté au mot de λόγ, qu'il ne parle point de toute sorte de verbe ou parole en general, mais d'un verbe propre & particulier.

Id. Cyr. ibid. c. 4.

Il est neanmoins bon de remarquer que cette regle generale n'est pas toûjours sûre, & que les Ariens & les Eunomiens s'en sont servis contre les Catholiques. Les Sociniens, qui ne cedent point en subtilité aux anciens Antitrinitaires, l'employent dans leurs Commentaires sur l'Ecriture, & dans leurs disputes. Si la verité de la Religion dependoit absolument de ces reflexions critiques, elle seroit soumise aux Copistes qui oublient quelquefois ces articles, & qui en ajoûtent en des endroits où il n'y en avoit point dans les premiers originaux.

Cyrille qui oppose par tout aux Heretiques l'ancienne doctrine de l'Eglise, n'a fait aucune difficulté de s'éloigner des interpretations les plus com-

(a) Ὅτε τὰ ὀνόματα προτασσόμενα τ̃ ἄρθρων ἡ θεία γραφὴ, τότε ἐν τι σημαίνει, ὃ μόνον ἐστὶ κυρίως καὶ ἀληθινῶς, οἷον εἶναι λέγεται, ἄρρητον ὂν καὶ περιττὸν ἀφωνωτέραν ποιεῖται καὶ παυλὸς τ̃ σημαινομένων τ̀ διάκρισιν. Cyril. lib. 1. Comm. in Joann. cap. 4.

(b) Ὅταν μὴ τ̃ ἄρθρ λέγηται ὁ Θεὸς, τ̀ μόνον ὄντα καὶ κυρίως σημαίνει. ἀπλούστερον γάρ, καὶ ἄρθρ χωρὶς ἐπὶ πολὺ τ̀ εἰς τοῦτο καὶ χάριν κεκλημένων. Id. Cyr. ibid.

communes, lors qu'il ne s'agit point des veritez fondamentales de la Religion. C'eſt ainſi qu'expliquant ces mots, *Joann. 5. 39.* ἐρευνᾶτε τὰς γραφὰς, qui ſont équivoques dans le Grec, auſſi bien que dans le Latin, où il y a *ſcrutamini Scripturas*, il *Id. Cyr. lib. 3. c. 2.* dit qu'il s'éloigne du ſentiment commun des interpretes, qui liſent à l'imperatif, *examinez les Ecritures.* Il juge que JESUS-CHRIST ne renvoye pas icy les Phariſiens à l'étude de l'Ecriture, qui rendoit témoignage de luy, mais qu'il faut lire de cette ſorte à l'indicatif, *Vous examinez les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle, & ce ſont-elles qui rendent temoignage de moy.* Il fonde ce ſens ſur la particule conjonctive καὶ, *&*, qui ſuit, laquelle lie ces mots, *& vous ne voulez pas venir à moy*, avec ceux qui precedent. Il juge ſelon cette interpretation qu'il croit la meilleure, que JESUS-CHRIST ayant vû qu'ils s'étoient ſervis mal à-propos contre luy de pluſieurs paſſages de la Loy de Moyſe, & qu'ils s'appliquoient encore à cette étude, leur declare qu'elle leur eſt inutile, parce qu'ils n'avoient d'autre deſſein que de le contredire, Πρὸς μὲν μόνον τὸ ἀνθιλέγειν ἐκ μωκικῶν ἐκφερόμενοι λόγων.

Expliquant ces autres paroles de nôtre Seigneur aux Juifs, *Si vous croyiez à Moyſe, vous me croiriez auſſi; car il a écrit de moy*, il n'oublie *Cyr. lib. 3. Comm. in Joann. c. 3.* rien pour montrer, qu'il eſt en effet parlé de J. CHRIST dans les Livres de la Loy. Il ſuppoſe pour cela que ces Livres ſont remplis de types ou figures du Meſſie, & que c'eſt ſous ces types que Moyſe a parlé de J. CHRIST. Il donne pour exemple ces paroles du Deuteronome, *Le Deut. 8. Seigneur vôtre Dieu vous fera naître un Prophete comme moy du milieu de vos freres :* mais les ennemis de la Religion Chrêtienne ayant objecté autrefois pluſieurs choſes contre ce paſſage, dont les Apôtres ſe ſont ſervis pour prouver que J. CHRIST étoit le veritable Meſſie predit par Moyſe, il va au devant de leurs objections. Il compare Moyſe avec J. CHRIST, en ce que l'un & l'autre ont été Mediateurs entre Dieu & les hommes. C'eſt inutilement que Julien oppoſoit aux Chrêtiens, qu'ils ne pouvoient pas dire que leur Meſſie fût Dieu, puis qu'il eſt marqué dans l'Ecriture qu'il ſera un homme &

un

un Prophete comme Moyſe; car il s'agit en ce lieu-là de la qualité de Mediateur, comme Saint Cyrille l'a obſervé judicieuſement. Pour (c) ce qui eſt, dit-il, de la repreſentation de l'office de Mediateur, Moyſe a été dans le Vieux Teſtament le type de J. CHRIST; avec cette difference neanmoins, que la mediation de Moyſe étoit celle d'un ſerviteur, & que la mediation de J. CHRIST étoit libre, & myſtique ou veritable, luy convenant naturellement d'être Mediateur. Quoy qu'il fût Dieu, il étoit auſſi homme, & par conſequent ſemblable à nous. Le Pere l'a établi Mediateur pour annoncer ſa volonté aux hommes, & pour leur donner une nouvelle Loy; & ainſi Moyſe a pu dire en ce ſens-là ὡς ἐμέ, *comme moy*, ayant été ſon type en cette qualité de Legiſlateur, & de Conducteur du peuple d'Iſraël.

Ce Pere laiſſe quelquefois le ſens literal à l'imitation d'Origene, pour donner un ſens ſublime & ſpirituel, ce dernier étant plus propre pour élever les eſprits à la connoiſſance des myſteres de nôtre Religion. C'eſt de cette ſorte qu'il explique ce qui eſt raporté au Chapitre 6. de S. Jean, touchant le miracle des cinq pains. Il dit que cette montagne où JESUS-CHRIST s'aſſit avec ſes Diſciples repreſente Dieu, qui voit comme du haut d'une montagne par ſa préſcience, ceux qui le recherchent par la foy & par une bonne volonté, Ὡς δὲ προθυμίας ἀγαθῆς καὶ πίστως τὰς ἐπιζητούντας αὐτὸν, καθάπερ ἐξ ὄρους, ἐξ ὑψηλῆς δηλονότι, καὶ διοπτεύοντος τὴν προαίρεσιν θεός. *Id. Cyr. lib. 3. c. 4.* A quoy il applique ces mots de S. Paul dans ſon Epitre aux Romains, *Car ceux qu'il a connus par ſa preſcience, il les a auſſi predeſtinez pour être conformes à l'image de ſon Fils, & il les a auſſi appellez.* *Rom. 8: 29.* J. CHRIST, ajoûte-t-il, leve les yeux, voulant marquer par là que ceux qui l'aiment meritent d'être regardez de Dieu, τὴν θείαν ἐπισκέψεως ἀξίους ὄντας ἐπιδεικνύων τοὺς ἀγαπῶντας αὐτόν. Il dit

(c) Οὐκοῦν καὶ μικρὸν ἦν τὸ μεσιτείας εἰκόνα, τύπον ἂν νοοῖτο Χριστοῦ καὶ παλαι Μωσῆς τὰ θεόθεν διωρισμένα τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ εὖ δὴ καὶ μάλα ἀληθινώτερον· ἀλλ' ὁ μὲν Μωσέως μεσιτεία ἀληθινὴ, ἐλευθέρα γὲ ἡ ἀληθὴς Χριστοῦ καὶ μυστικωτέρα, φυσικῶς τε μεσιτευομένων ἐπιτηδείαν. Id. Cyr. lib. 3. Comm. in Joann. cap. 3.

dit de plus que Dieu ne se contente pas de les regarder, mais qu'il leur donne de quoy se nourrir, en leur distribuant des graces avec abondance ; & qu'il n'attend pas même qu'ils les demandent, nous prévenant dans tout ce qui est necessaire pour obtenir la vie éternelle, Αὐτὸς ὁ ἐρωτᾷ παρ' ἡμῶν ἃπερ ἡμᾶς εἰς ζωὴν συνιχθῆ τὸν αἰώνιον.

Ces sortes d'explications qui ont leur utilité lors qu'il s'agit d'instruire le peuple, ne l'empêchent pas de s'arrêter au sens literal, & de concilier même les endroits où il semble que les Evangelistes ne s'accordent point, comme il fait icy sur le mot de Εὐχαριστήσας, *ayant rendu graces*. Il remarque qu'il y a dans S. Matthieu Εὐλογήσας, *ayant beni* ; mais qu'il n'y a en cela aucune contrarieté. Ce qu'il prouve par
1 Tim. 4. 4. & 5. S. Paul dans sa I. Epitre à Timothée, d'où il paroit que *rendre graces* & *benir le pain* sont la même chose. Il observe de plus sur les premiers mots de ce Chapitre, où l'on donne le nom de *mer* à un simple *lac*, que c'est l'usage ordinaire de l'Ecriture conformément à ces mots de la Genese,
Gen. 1. *Il appella mer l'assemblee des eaux*. Il ajoûte même que quelques Ecrivains profanes se sont servis de cette expression.

Les reponses que JESUS-CHRIST donne aux Juifs sur l'interpretation de certains passages du Nouveau Testament, ne paroissant pas toûjours claires & à la lettre, S. Cyrille explique sur ces mots, *Je suis le pain de vie*, quelle a été la methode de nôtre Seigneur. Il dit que lors qu'il veut faire connoître quelques mysteres sublimes, qui ont été prédits dans l'ancienne Loy, il ne le fait que peu-à-peu, & même d'abord d'une maniere obscure & énigmatique; principalement à l'égard des profanes & des impies, qui pourroient avoir du mepris pour ces mysteres. Il ajoûte que bien qu'il les propose d'une maniere énigmatique, il se fait neanmoins assez entendre de ceux qui ont quelque connoissance ; & que lors même qu'il voit que les ignorans ne les comprennent point, il leur parle clairement & sans ambiguité, afin qu'ils n'ayent aucun pretexte de dire, que leur incredulité ne doit pas leur être imputée.

C'est ainsi que les Peres Grecs se précautionnent dans toutes les rencontres, où il y a des expressions qui attribuent à Dieu des choses qui paroissent

sent être contre sa justice. S. Cyrille a icy recours à la préscience. Si les Juifs, dit-il, n'ont point cru, ils sont eux-mêmes la cause de leur incredulité & de leur aveuglement: ils sont inexcusables s'étant jettez d'eux-mêmes dans le précipice. Il suppose avec les anciens Peres, que Dieu fait connoitre ses mysteres à ceux qu'il a prévu en être dignes. Et comme l'on pourroit abuser de ces mots, *Personne ne peut venir à moy si mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, il dit que cet attrait n'est point forcé, en faisant vouloir ce qu'on ne voudroit pas, οὐκ ἀναγκαστικὸν οὐδὲ βιαιοτάτην ἕλξιν: & il le prouve par ces autres paroles qui suivent, *Tous ceux qui ont oüi le Pere & qui ont apris viennent à moy:* d'où il infere que cela ne se fait point par necessité & par contrainte, mais par persuasion, puis qu'on écoute & qu'on est instruit, ὅπου γὰρ ἀκοὴ καὶ μάθησις καὶ τὸ ἐκ παιδεύσεως ἀγαθὸν, ἀλλὰ παθεῖς δηλονότι, καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης ἡ πίστις. Il veut qu'on ne donne rien à Dieu qui puisse nuire à nôtre liberté.

Id. Cyr. lib. 4. Comm. in Joann. cap. 1.

Joann. 6. 44

Cyr. ibid.

Il paroît de la reflexion qu'il fait sur le vers. 23. du Chap. 7. qu'il n'y avoit rien d'arrêté dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament pour ce qui est de la ponctuation, & qu'on avoit seulement égard au sens. Il change en ce lieu-là l'ordre des mots, en ne les lisant pas tous d'une suite & sans distinction, comme bien des gens les lisoient alors. Il aporte la raison de son changement, avoüant en même tems qu'il est difficile de trouver un bon sens à cet endroit.

Cyr. ibid. cap. 6.

Il ne lit point au vers. 39. du même Chapitre 7. *Car le S. Esprit n'étoit point encore*, comme il y a dans les Exemplaires Grecs ordinaires; mais simplement, *Car l'Esprit n'étoit point encore.* Cette leçon est l'ancienne & la veritable: mais de quelque maniere qu'on lise le sens demeure le même, parce qu'il s'agit des dons du S. Esprit, & non du S. Esprit en luy-même. Je passe sous silence quelques autres diversitez de leçon, n'étant pas sûr de regler la maniere de lire du texte Grec sur les Commentaires des Peres Grecs, bien que S. Cyrille soit assez exact.

Id. Cyr. lib. 5. in Joann. cap. 2.

Isidore de Damiette.

Quoy que nous n'ayons aucun Commentaire en particulier d'Isidore de Damiete sur l'Ecriture, il merite cependant d'être mis au rang des plus habiles

biles Commentateurs tant du Vieux que du Nouveau Testament. Ce savant homme qui a été l'apologiste de S. Jean Chrysostôme, a écrit un grand nombre d'Epitres où il explique à la lettre, & même en habile Critique plusieurs difficultez de la Bible. Il est bon de produire icy quelques extraits de celles qui regardent le Nouveau Testament, afin qu'on puisse mieux juger de son érudition, & de son application à l'étude des Livres Sacrez.

Ces Epîtres sont divisées en cinq livres; & sa maniere d'écrire étant exacte il dit beaucoup de choses en peu de mots, en sorte que ses explications sont de veritables scolies. En voicy quelques exemples. On luy avoit écrit que les Juifs étoient choquez de cette expression de Saint Matthieu, qui dit que Joseph ne connut point la Vierge jusqu'à ce qu'elle eut enfanté, Ἕως ὃ ἔτεκε τὸν υἱὸν αὐτῆς. Il repond que le mot ἕως, *jusqu'à ce que*, est souvent dans l'Ecriture pour ἀιωνίως, *perpetuellement*.

Isid. lib. 1. Epistol. epist. 18.

Il montre en peu de mots qu'on ne peut pas prouver de ces paroles de S. Marc, *Que nul ne sait le jour & l'heure du dernier avenement, non pas même le Fils*, que J. CHRIST ait ignoré en effet ce jour-là. Il croit que cette maniere de parler signifie seulement, qu'il vouloit éviter de repondre à des questions inutiles.

Ibid. epist. 117. Marc. 13.

Il explique d'une maniere assez naturelle ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Matthieu, *Que celuy qui est le plus petit dans le Royaume du Ciel est plus grand que Jean*, qui a été cependant le plus grand de tous les hommes. Par ce Royaume du Ciel il entend la Loy Evangelique: l'état de la Religion Chrêtienne étant au dessus de l'ancienne Loy, ceux qui en font profession sont pour cette raison plus grands que Jean, à qui l'on avoit coupé la tête avant que ce Royaume du Ciel fût donné, πρὸ ἢ ἐδοθῆναι τὴν βασιλείαν οὐρανῶν ἀπεμήνθη. Il apartenoit encore par consequent à l'Ancien Testament.

Ibid. epist. 68.

Isidore ne peut souffrir ceux qui croyent que S. Jean a mangé des sauterelles dans le desert; y ayant dans le texte Grec de l'Evangeliste ἀκρίδες, & ce mot signifiant aussi les extremitez de certaines herbes ou plantes, ἀκρέμονες βοτανῶν ἢ φυτῶν, il pretend que c'étoit en effet son manger, & non pas ces petits animaux qu'il

Ibid. epist. 130.

croit immondes : mais il y a de l'apparence qu'il s'eſt trompé en cela.

Comme cette reponſe du Fils de Dieu aux enfans de Zebedée, *Pour ce qui eſt d'être aſſis à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt point à moy à vous le donner*, &c. ſemble faire dependre nôtre ſalut de la pure volonté de Dieu, ſans que nous y ayons aucune part, il prévient la difficulté. Il interprete les premiers mots de cette propoſition par ceux-cy, ce n'eſt point à moy à le donner à ceux qui ne font que le demander, mais à recompenſer ceux qui ont travaillé, οὐκ ἔστιν ἐμὸν δοῦναι ἁπλῶς τοῖς αἰτοῦσιν, ἀλλὰ προχειρίσασθαι τοῖς κάμνουσιν; comme ſi Dieu le Pere ne l'avoit preparé qu'à ceux qui devoient travailler de leur côté. Ce qui eſt conforme à la doctrine de S. Chryſoſtôme, & des autres Commentateurs Grecs. *Ibid. epiſt. 137.*

Il oppoſe dans la lettre ſuivante à un Heretique Sabellien ces paroles de J. Christ, *Moy & le Pere ſommes une même choſe*; s'apuyant ſur ce qu'il n'y a pas, *Moy & le Pere ſuis une même choſe*. Il en infere que le mot ἕν, *une même choſe*, prouve l'unité de nature; & que le verbe ἐσμέν, *ſommes*, marque deux hypoſtaſes. οὐκ εἶπεν ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἐσμεν· τὸ μὲν γὰρ ἕν τῆς μιᾶς οὐσίας δηλωτικόν· τὸ δὲ ἐσμὲν τῶν δύο ὑποστάσεων σημαντικόν. *Ibid. epiſt. 138.* *Joann. 10: 30.*

Parlant des Marcionites il dit, que ces Heretiques ont retranché de l'Evangile la genealogie entiere de Jesus-Christ: & qu'au lieu de ces paroles, *Je ne ſuis point venu detruire la Loy ou les Prophetes*, ils ont mis dans leurs Exemplaires, *Penſez-vous que je ſois venu accomplir la Loy ou les Prophetes? Je ſuis venu les detruire, & non pas les accomplir*, Δοκεῖτε ὅτι ἦλθον πληρῶσαι τὸν νόμον ἢ τοὺς προφήτας; ἦλθον καταλῦσαι, ἀλλ' οὐ πληρῶσαι. *Ibid. epiſt. 371.* *Matth. 5: 17.*

Il repond dans ſon ſecond livre à l'objection qu'un Juif avoit faite contre ces paroles de S. Jean, *Si l'on vouloit raporter en detail toutes les actions de* Jesus-Christ, *le monde ne pourroit pas contenir les livres qu'on en écriroit*. Il prouve par des exemples tirez du Vieux Teſtament, que les hyperboles ſont ordinaires aux Ecrivains Sacrez; & qu'ainſi l'Evangeliſte a pu ſe ſervir de cette hyperbole, en imitant le ſtile des Auteurs que ce Juif reconnoît pour Divins. Quand les Iſraëlites parlent dans le Deu- *Joann. 21: 25.* *Id. Iſid. lib. 2. Epiſtol. epiſt. 99.*

Deuteronome des villes des Cananéens, ils disent qu'elles étoient ceintes de murailles qui alloient jusqu'au ciel, πόλεις πεπερισμένας ἕως τοῦ οὐρανοῦ. Quand Moyse même parle de ce pays-là dans l'Exode, il l'appelle une terre où coulent le lait & le miel, γῆν ῥέουσαν γάλακτος καὶ μέλιτος. Il est dit de plus dans le Pseaume 106. que ceux qui vont sur la mer montent jusqu'au ciel, & descendent jusqu'aux abimes.

Deut. 1: 28.

Exod. 3: 8.

Psalm. 106: 26.

Ce docte Critique auroit pu produire plusieurs autres exemples d'hyperboles, & convaincre ce Juif, comme il a fait, d'ignorance ou de malice. L'on auroit en effet de la peine à trouver aujourdhuy une terre de Canaan, aussi abondante qu'elle est decrite dans les Livres de Moyse: il n'y a cependant gueres d'apparence qu'elle ait changé depuis ce tems-là. Les expressions des Prophetes sont encore plus hyperboliques, & si l'on n'a recours à ce stile figuré qui a été en usage chez les Ebreux, & qui l'est encore aujourdhuy chez la plúpart des Orientaux, il est difficile de donner un bon sens à plusieurs passages de l'Ecriture. Il cite dans cette même épitre les Actes de S. Pierre, où ce saint Apôtre a écrit ses propres actions. Il falloit que cet ouvrage eût alors quelque autorité chez les Chrêtiens d'Egypte, puis qu'il en tire une preuve qui vient à son sujet. Les (*d*) Apôtres, dit-il, ont mis par écrit les choses qu'ils ont compriſes, comme Pierre, le chef du College Apostolique, l'a declaré manifestement dans ce qu'il a écrit de ses actes, où il dit nous avons écrit ce que nous avons compris: mais le monde n'a point compris ce qui a été écrit. Il prend le mot de monde en cet endroit dans un sens metaphorique, comme il l'explique un peu après, où il observe que ce monde ne designe pas le lieu, mais les mœurs; & que s'il ne comprend point, cela ne vient pas de la trop grande multitude des livres, mais de la grandeur des choses. Cette explication qu'il apporte à l'occasion des Actes de Saint Pierre

(d) Οἱ υἱοὶ τοῦ Ἰακὼβ ἃ ἐχώρησαν, ἐγράψαν, καθὼς Πέτρος ὁ κορυφαῖος καὶ χορὸς ἐν Ἰουδαίᾳ πεπλήρωσαν σαφῶς ἀπεφήναντο, ἃ ἐχωρήσαμεν, ἐγράψαμεν, ὁ δὲ κόσμος οὐδὲ τὰ γεγραμμένα ἐχώρησεν. Isid. lib. 2. Epistolar. epist. 99.

Pierre qu'il a citez eſt trop ſubtile, & elle ne vient même gueres à-propos du paſſage de S. Jean.

Il explique très-bien, mais d'une maniere trop abregée, ce que c'étoit que les Phylacteres des Juifs, dont il eſt parlé dans S. Matthieu. C'étoient, dit-il, des morceaux de parchemin qui contenoient quelques paroles de la Loy, Δύλλα ὧ μικρὰ τ νομον ὠδίνοντα. Il ajoûte que (e) les Scribes & les Phariſiens ne ſe mettoient nullement en peine de faire de bonnes actions; mais que leur principal ſoin regardoit les courroyes où ces parchemins étoient attachez, & que ce fut ce qui donna lieu à J. Christ de les reprendre. C'eſt en effet le veritable ſens de ces paroles, *Ils elargiſſent leurs Phylacteres*, c'eſt-à-dire qu'ils affectoient d'avoir les courroyes de leurs Phylacteres plus larges que ceux du commun des Juifs.

Matth. 23. 5.

Ibid. epiſt. 150.

Interpretant ces mots, *Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes*, il obſerve judicieuſement, que lors qu'on apporte dans l'Ecriture quelque choſe pour exemple, il n'y faut conſiderer que ce qui a raport preciſément au ſujet; qu'autrement on tomberoit dans de grandes abſurditez. Quand S. Paul s'eſt ſervi dans ſon Epitre aux Romains de la comparaiſon d'un potier, qui prend une maſſe de terre pour faire des vaſes, ce n'a point été pour detruire la liberté de l'homme, laquelle il a établie en tant d'endroits. Εἰ τὸν ἐξ ὑλῆ σκεύη ἔλαβεν ὁ Παῦλος, οὐχ ἵνα τὸ αὐτεξούσιον λυμλώηται.

Ibid. epiſt. 175.

Rom. 9. 21.

Il y avoit de ſon tems de grandes difficultez ſur la maniere d'interpreter les Livres de l'Ancien Teſtament. Pluſieurs accuſoient de Judaïſme les explications trop literales: d'autres au contraire s'attachoient ſimplement à la lettre, regardant les ſens allegoriques comme des inventions de l'eſprit humain. Iſidore gardant le milieu entre ces deux extremitez, reprend ſagement ceux qui appliquoient à J. Christ tout l'Ancien Teſtament, parce qu'ils fourniſſent des preuves contre les Chrêtiens aux Payens & aux Heretiques, qui ne

Ibid. epiſt. 195.

(e) Λοιπὸν ἡ μὲν ἐργῳ εἰδέναι ἐπιῶντα λόγον, οὗτοι ἡ σὺν πλατυνῶντες τ βιβλιδίων πλείω ἐπιῶντα ἀγαθῶν, μέμψεως ἠξιώθησαν. Id. Iſid. lib. 2. Epiſtol. epiſt. 140.

ne le reçoivent point. Ces gens-là, dit-il, donnant des interpretations forcées aux passages qui ne s'entendent point de luy, sont la cause qu'on revoque en doute les endroits qui luy conviennent sans être forcez. Τὰ γὰρ μὴ εἰς αὐτὸν εἰρημένα ἐκβιαζόμενοι, καὶ τὰ ἀδιάφως εἰρημένα ἰουδαΐζειν ἀναγκάζουσι.

Il a donné un sens fort different de celuy des autres interpretes à ces paroles, *De peur de voir de leurs yeux, & d'entendre de leurs oreilles :* c'est ainsi qu'on traduit ordinairement cet endroit, conformément au texte Grec & à la Version Vulgate. Isidore croit que la particule Grecque μήποτε, qui est exprimée dans le Latin par *ne quando*, n'a point icy ce sens; mais qu'elle signifie ἴσως, *peut-être*. Le sens n'est pas, selon luy, que l'ouïe leur a été ôtée, mais qu'ils pourront obeïr, Τὸ γὰρ μήποτε ἐνταῦθα, οὐκ ἀναίρεσιν ἀκοῆς, ἀλλ' ἐλπίδα ἐμφαίνει ὑπακοῆς; ce qui est bien éloigné de l'explication ordinaire.

Matth. 13: 15.

Ibid. epist. 270.

Mais comme l'on pourra croire qu'il avance un paradoxe sans aucune preuve, il ajoûte que les plus savans Ecrivains, & entre autres Philon, interpretent quelquefois en ce sens-là la particule μήποτε. Il confirme de plus sa pensée par ce passage de S. Jean, *N'est-ce pas celuy que les Pharisiens cherchoient pour le faire mourir ? Voilà qu'il parle librement, & ils ne luy disent rien; peut-être ont-ils reconnu veritablement qu'il est le Messie.* Il y a dans le Grec μήποτε, que j'ay traduit par *peut-être*, pour suivre son raisonnement. Il produit encore pour apuyer son interpretation ces paroles de S. Paul à Timothée, *Il ne faut point que le serviteur du Seigneur conteste, mais qu'il soit moderé envers tout le monde, prêt à enseigner, patient, reprenant avec douceur ceux qui resistent; peut-être que Dieu leur donnera la connoissance pour le salut,* Μήποτε δώῃ αὐτοῖς Θεὸς ἐπίγνωσιν εἰς σωτηρίαν. C'est ainsi qu'Isidore lit; & il s'éloigne en plusieurs autres endroits de la leçon ordinaire, citant apparemment l'Ecriture par memoire, comme il est arrivé à la plûpart des Peres. Il ajoûte que μήποτε a été mis icy pour *il se pourra faire*, ou *peut-être*, parce qu'il marque l'esperance de la penitence. Τὸ γὰρ μήποτε, καὶ ταῦτα εἴρηται, ἀντὶ τοῦ ἴσως, πάχαπως, ἐλπίδα γὰρ μετανοίας ἐμφαίνει, οὐκ ἀναίρεσιν.

2 Tim. 2. 24. & 25.

Il

Il n'a pas expliqué seulement dans ses lettres le sens literal & naturel de plusieurs passages du Nouveau Testament, il y raporte aussi quelquefois l'origine des ceremonies Ecclesiastiques. Il obser-
Isid. lib. 1. Epistol. epist. 122. ve, par exemple, que la paix que le Prêtre annonce au peuple du haut de sa chaire, dans la celebration de la Liturgie, tire son origine de J. CHRIST, qui dit à ses Disciples, *Je vous laisse la paix ; je vous donne*
Ibid. epist. 123. *ma paix.* Il compare dans une autre lettre le linge sur lequel on étend les saints dons, lors qu'on celebre la Liturgie, au linceul dans lequel Joseph d'Arimathée envelopa le corps de JESUS-CHRIST, Ἡ καθαρὰ σινδὼν ἡ ὑφαπλωμένη τῇ τῶν θείων δώρων ἀναφορᾷ ἡ τοῦ Ἀριμαθαίας ἐστὶν Ἰωσὴφ λειτουργία. La raison qu'il donne de cette comparaison, est que comme Joseph mit au sepulcre ce corps ainsi envelopé, qui a aporté le fruit de la resurrection à tout le genre humain, (f) ce même lors que nous consacrons sur le linge le pain qui est offert, nous trouvons sans aucun doute le corps de J. CHRIST, lequel corps nous communique abondamment cette immortalité, qu'il nous a donnée ayant été enseveli par Joseph, & étant en suite ressuscité. Les Grecs ont bien multiplié depuis ce tems-là les raisons de leurs ceremonies, qui sont chez eux en beaucoup plus grand nombre que chez Latins. Ils se sont jettez dans des speculations éloignées, & qui ne sont la plûpart fondées que sur leur imagination

L'on trouve enfin dans les lettres d'Isidore la Theologie des anciens Peres Grecs, confirmée par plusieurs passages du Nouveau Testament. Il suit ordinairement S. Chrysostôme qu'il copie quelquefois, principalement son Commentaire sur les Epitres de S. Paul. Il a même fait en particulier l'éloge de celuy de l'Epître aux Romains. Il dit (g) que c'est *Id. Isid. lib. 5. Epistol. epist. 32.* principalement dans cet ouvrage

(f) Οὕτω, ἡμῶν ἐπὶ σινδόνος τὸν ἄρτον τὸν προσφερόμενον ἀγιάζοντες, σῶμα Χριστοῦ ἀδιαστάτως ἐξισοῦμεν, ἐκεῖνον ἡμῖν παρέχον τὴν ἀφθαρσίαν, ὃν ὁ θεὸς Ἰωσὴφ μὲν κηδεύθεις, ὡς νεκρῶν δὲ ἀναστὰς Ἰησοῦς ὁ σωτὴρ ἐχαρίσατο. Isid. lib. 1. Epistol. epist. 123.

(g) Ἐν τῇ ἡρμηνείᾳ τῇ πρὸς Ῥωμαίους μάλιστα ἡ Ἰωάννου τοῦ πανσόφου σοφία τελησιού-

vrage que ſa ſageſſe eſt renfermée, & que ſi S. Paul avoit voulu s'expliquer luy-même dans la pureté de la langue Attique, il n'auroit point interpreté ſes penſées autrement que ce docte Commentateur.

Iſidore a quelquefois pouſſé trop loin ſa Critique, & les regles de la Grammaire, en les accommodant avec ſes ſentimens. Il pretend, par exemple, que Jesus-Christ eſt appellé dans S. Paul *primogenitus omnis creaturæ*, non parce qu'il eſt le premier engendré des creatures, comme les Ariens le croyoient; mais parce qu'il a creé toutes choſes. Il fonde cette interpretation ſur la difference qu'il y a entre πρωτότοκος, avec l'accent ſur la penultiéme, & πρωτότοκος, avec l'accent ſur l'antepenultiéme. Il ne faut pas lire, ſelon luy, πρωτότοκος, qui ſignifie celuy qui eſt né le premier, mais πρωτότοκος avec l'accent ſur l'antepenultiéme, & qui ſignifie ὁ πρώτως ποιήσας, *celuy qui eſt le premier Createur de toutes choſes.*

Id. Iſid. lib. 3. Epiſtol. epiſt. 31.

On ne convient pas tout-à-fait du nombre des Epît. que ce ſavant homme a écrites. Facundus ne luy en attribuë que deux mille. *Iſidorus Presbyter Ægyptius Peluſiota, quem duo millia epiſtolarum ad ædificationem Eccleſiæ multi ſcripſiſſe noverunt.* Si nous en croyons le P. Sirmond, Facundus a ſuivi l'exemplaire d'un monaſtere de Conſtantinople, où il n'y en avoit pas davantage. Ce docte Jeſuite avoit lu une vieille traduction Latine de ces Epîtres, où le traducteur avoit inſeré cette remarque. *Has omnes B. Iſidori Presbyteri & Abbatis Peluſiotæ recenſui & tranſtuli ex epiſtolis ejus duobus millibus, quæ ſunt per quingentas diſtributæ in Acæmitenſis monaſterii codicibus vetuſtiſſimis quatuor.* Il ſe pouvoit faire que le recueil de ſes Epîtres ne fût pas entier dans l'exemplaire de ce monaſtere: ce qui arrive à la plûpart des manuſcrits. En effet Sirmond ajoûte au même lieu que Suidas en compte dix mille, & qu'il y en avoit trois mille ſur l'Ecriture Sainte, γέγραφεν ἐπιστολὰς ἐμιλωδ-

Facund. lib. 2. c. 4.

Apud Sirm. not. ad Facund.

Suid.

πησαμένης, οἶμαι δὲ καὶ μή τις με πρὸς χάριν λέγειν νομιζέτω, ὅτι εἰ Παῦλος ὁ θεσπέσιος Ἀπιχλὼ εἰληφὼς γλῶτταν, ὥστε ἑαυτὸν ἐμιλωιδῆσαι σὺν ἂν ἄλλως ἐμιλώδησεν, ἢ ὡς ὁ περιφημότατος ἀοιδήμου ἀνήρ. Id. Iſid. lib. 5. Epiſt. epiſt. 32.

ἐρμηνευτικὰς τῆς θείας γραφῆς ῑ. καὶ ἑτέρας ζ. C'eſt ainſi que ce Critique juge qu'on doit retablir la leçon de Suidas, au lieu qu'il y a dans l'édition commune, Ἐπιστολὰς ἑρμηνευτικὰς τῆς θείας γραφῆς ῑ. γέγραφε καὶ ἄλλα πνά, *il a écrit trois mille lettres ſur l'Ecriture, & quelques autres ouvrages.* Mais nous n'en avons que deux mille d'imprimées.

CHAPITRE XXII.

Du Commentaire de Theodoret ſur les Epîtres de S. Paul.

THEODORET. LE Commentaire que nous avons de Theodoret ſur toutes les Epîtres de S. Paul, merite d'être lu avec ſoin de ceux qui s'appliquent à l'étude des Livres Sacrez. Car bien que ce ne ſoit preſque qu'un abregé de Saint Chryſoſtôme, il éclaircit en peu de mots pluſieurs difficultez de cet Apôtre, auſquelles il a donné un nouveau jour. Ce n'eſt pas qu'il ne traite auſſi quelquefois les points qui regardent la Theologie; cela étant commun à tous les Commentateurs Grecs: mais il le fait d'une maniere ſuccinte, & ſans s'éloigner du texte de ſon auteur. Sixte de Sienne a très-bien repreſenté le caractere de ce docte Pere, lors qu'en parlant de ſes Commentaires ſur S. Paul il dit, *In quibus quantum fieri poteſt ſuccincte, eleganter, ordinate ac piè ſenſus Pauli explicantur, & ſententiæ ſententiis, quod in Paulo videtur difficillimum, miro artificio conjunguntur.* Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4

Ce docte Commentateur témoigne luy-même dans la Preface qu'il a miſe au devant de ſon ouvrage, qu'il s'appliquera principalement à être court, & à faire un recueil de ce qu'il a lu dans les Saints Peres ſur cette matiere, ἐκ τῶν μακαρίων συλλέξω πατέρων. Ces Peres neanmoins ſe reduiſent pour l'ordinaire à Saint Chryſoſtôme, qu'il copie ſouvent preſque mot pour mot. Je ne doute point qu'il n'ait auſſi conſulté les Commentaires de Theodore de Mopſueſte, dont il y aura occaſion de parler plus bas.

Comme le party des Ariens étoit puiſſant dans l'Egliſe Orientale, il les refute toutes les fois que l'occaſion s'en preſente. Il prouve, par exemple, que le Fils de Dieu eſt égal à ſon Pere par ces premiers mots de l'Epître aux Romains, Διαγγέλιον Θεοῦ, *l'Evangile de Dieu*; parce que Rom. 1: 1.

ce

Ibid. v. 9. ce même Evangile eſt appellé un peu après l'Evangile du Fils. Il s'apuye encore ſur *Ibid. v. 7.* ces autres mots, Ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς ἡμῶν καὶ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ, à l'imitation des autres Peres qui ſe ſont ſervis de ce même paſſage, pour montrer que la particule ἀπὸ tombe auſſi bien ſur le Fils que ſur le Pere. Mais au reſte tous ces endroits de controverſe qu'il traite comme en paſſant, parce que cela étoit alors neceſſaire, ne l'empêchent point d'interpreter ſon texte à la lettre, & même avec beaucoup de netteté.

Il n'y a rien de plus clair que l'explication qu'il donne après S. Chryſoſtôme à ces *Ibid. v. 9.* autres paroles, Θεὸς ᾧ λατρεύω ἐν τῷ πνεύματί μου, qui ſont mal traduites dans la plûpart des nouvelles verſions. (a) Le Saint Apôtre, dit-il, aſſûre qu'il ſert Dieu, lors qu'il annonce aux nations l'Evangile de ſon Fils; & ſervir en eſprit, eſt ſervir ſelon le don qui luy a été accordé. Il ſuit par tout cette methode, enſorte qu'à la reſerve de peu d'endroits, on peut donner le nom de Scolies à ſon Commentaire.

Il imite le même S. Chryſoſtôme, dans les lieux où les expreſſions de Saint Paul ſemblent detruire nôtre libre arbitre, ſi on les prend à la rigueur de la lettre. Par exemple ſur ces mots, παρέδωκεν αὐτοὺς ὁ Θεός, *Dieu les a livrez*, il obſerve que l'Apôtre a mis le mot de παρέδωκε, *a livré*, pour celuy de συνεχώρησε, *a permis*. Il ajoûte en même tems que Saint Paul ne reconnoît point d'autre fond de ces méchantes actions, que l'impieté des hommes dont il parle en ce lieu-là, τὴν ἀθεότητα, φησὶ, τὴν ἀνομίους γεγενημένην ἀσέβειαν. C'eſt ſelon ce même principe, qu'il a remarqué fort à-propos ſur ces mots de l'Epître aux Epheſiens, Ἑαυτοὺς παρέδωκαν τῇ ἀσελγείᾳ, ou comme il y a dans nôtre édition Latine, *ſemetipſos tradiderunt impudicitiæ*, que nous (b) aprenons de là comment il faut entendre le

Rom. 1. 24.

Ephes. 4. 19.

Rr 2 paſſa-

(a) Ὁ δὲ λέγει ᾧ Θεῷ λατρεύειν ἔφη τῷ Θεῷ τὸ δὲ ἐν πνεύματι αὐτοῦ προσέθηκεν ὡς ἐθνεσιν εὐαγγελιζόμενον· καὶ λατρεύειν ἐν τῷ πνεύματι, τουτέστιν ἐν τῷ δοθέντι χαρίσματι. Theod. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. v. 9.

(b) Ἐντεῦθεν νοήσωμεν καὶ τὸ ἐν τῇ πρὸς Ῥωμαίους ἐπιστολῇ εἰρημένον, τὸ

passage de l'Epitre aux Romains, où il est dit que Dieu les a livrez à un sens reprouvé; s'étant servi de cette expression pour marquer une simple permission, & declarant ouvertement en ce lieu-cy qu'ils se sont abondonnez eux-mêmes à l'impudicité. Il explique sur ce même pied de certaines particules causales, qui sont frequentes dans l'Ecriture, & principalement dans les Epitres de S. Paul. L'Apôtre, dit-il, sur ces mots, *Afin que toute bouche soit fermée*, (c) s'est encore servi de cette particule *afin que*, selon une maniere de parler qui luy est propre: car Dieu ne donne pas des loix aux hommes pour les rendre coupables, & dignes de punition. Il fait la même reflexion sur ces autres mots, *La Loy est survenuë afin que le peché s'accrût*. Cette expression paroissant dure, il observe pour l'adoucir que la particule *afin que* n'est pas causale, mais que Saint Paul s'en sert selon son stile ordinaire, τὸ ἵνα, οὐκ ἐπὶ αἰτίας τίθησιν, ἀλλὰ κατὰ τὸ εἰκὸς ἰδίωμα.

Rom. 3: 19.

Rom. 5: 20.

Je ne m'arrêterai point à raporter en detail les explications, qu'il donne à quelques endroits difficiles des Chapp. 8. & 9. de la même Epitre aux Romains. C'est assez de remarquer en general, que dans tout ce qui appartient à la prédestination & à la préscience, il suit entierement la doctrine de S. Chrysostôme, ou plûtôt de toute l'Eglise Grecque. Si Dieu a preferé Jacob à Esaü, il ne l'a pas fait selon luy sans cause; mais parce que sachant les choses avant qu'elles arrivent, il a prevû ce que chacun devoit faire. D'où il conclut que le choix qu'il a fait de l'un plûtôt que de l'autre vient de leur propre volonté, & non pas de leur nature, parce que Dieu ne considere que la seule vertu, οὐ πίνυν τῇ φύσει προσέχει, ἀλλὰ ἀρετῇ μόνῃ ἐπιζητεῖ. Il infere même des paro-

Theod. Comm. in c. 9. Epist. ad Rom. v. 13.

τὸ παρέδωκεν αὐτὰς ὁ Θεὸς εἰς ἀδόκιμον νοῦν, τῷ συγκαίρησιν αὐτὰς ἐκάλεσεν, ἐνταῦθα καὶ σαφῶς ἐδίδαξεν, ὡς ἑαυτὰς παρέδωκαν τῇ αἰσχρείᾳ. Id. Theod. Comm. in Cap. 4. Epist. ad Ephes. v. 19.

(c) Τὸ, ἵνα, πάλιν καὶ τὸ οἰκεῖον ἰδίωμα τίθησιν, οὐδὲ καὶ τούτου χάριν νομοθετεῖ ὁ τῶν ὅλων Θεός, καὶ τὰς κολάσεις τοῖς ἀνθρώποις προσφέρει, ἵνα μὴ πρόφασις ἀναδύνας ἐχῶσιν. Id. Theod. Comm. in Cap. 3. Epist. ad Rom. vers. 19.

roles de Saint Paul, que Dieu n'eſt pas l'auteur de la méchanceté de Pharaon ; οὐχ ὁ Θεὸς δημιουργὸς τῆς τοῦ Φαραὼ πονηρίας ; mais que ce Prince abuſant de la patience de Dieu s'étoit attiré tous les maux qui luy ſurvinrent.

Cependant y ayant tant en ce lieu-cy que dans d'Exode des expreſſions un peu dures, & qui ſemblent attribuër à Dieu tout ce qui arriva à Pharaon, il les interprete doctement. Il exprime ces paroles, *Je vous ay ſuſcité pour faire paroître en vous ma puiſſance*, par celles-cy, *J'ay permis que vous montaſſiez ſur le trône, & de pouvant empêcher ; je ne l'ay pas fait, parce que j'ay prevû que cela ſeroit utile aux autres.* Il donne auſſi un ſens commode à cette autre expreſſion, *des vaſes de colere formez pour la perdition.* Il appelle ainſi, dit-il, ceux qui ſe ſont rendus tels par leur propre volonté ; ce qu'il confirme par d'autres paſſages de S. Paul, qui font connoître la liberté de l'homme. Il ajoûte en ſuite que ceux-là ſont nommez *vaſes de miſericorde*, qui ſont dignes de la bonté que Dieu a pour eux, & que ces mots, *qu'il a preparez pour la gloire*, ſuppoſent la preſcience ; qu'enfin l'Apôtre n'a eu d'autre deſſein, que de montrer qu'il n'y a que Dieu ſeul qui connoiſſe ceux qui meritent d'être ſauvez. Σκοπὸς γὰρ τῷ ἀποστόλῳ δεῖξαι, ὡς οὐκ ἀξίους σωτηρίας μόνῳ οἶδεν ὁ τῶν ὅλων Θεός.

Exod. 9: 16. *Rom.* 9.

Il ne laiſſe aucun de ces endroits, dont les Heretiques de ces tems-là abuſoient pour ruiner le libre arbitre, qu'il ne l'adouciſſe, ou plûtôt qu'il ne le reduiſe à ſon veritable ſens. Où nous liſons, par exemple, *Dieu leur a donné un eſprit d'inutilité, des yeux pour ne point voir, & des oreilles pour ne point entendre juſques à ce jour*, il fait cette remarque, conformément à ce qu'il avoit dit cy-deſſus, (d) le verbe *a donné*, eſt pour *a permis* : car Dieu n'a pas fait qu'ils ne cruſſent point, n'étant pas poſſible qu'il fût luy-même la cauſe de ce qu'ils n'ont point cru, & qu'il ne laiſſât pas ce-

Rom. 11: 8.

(d) Τὸ ἔδωκεν, ἀντὶ τοῦ παρέδωκεν, ἀντὶ τοῦ συνεχώρησεν, ἢ γὰρ ὁ Θεὸς αὐτοὺς παρεσκεύασεν ἀπιστῆσαι· πῶς γὰρ οἷόν τε καὶ αὐτὸν αὐτοῖς ἐνθεῖναι τὴν ἀπιστίαν· καὶ αὐτὸν δίκας ὑστέρῳ πώτης εἰσπράξαι. Theod. Comment. in Cap. 2. Epiſt. ad Rom. verſ. 8.

pendant de les punir pour cela. Il prouve même par le paſſage du Prophete Iſaïe, d'où il croit que ces paroles ſont tirées, qu'ils ſe ſont aveuglez eux-mêmes, & qu'ils n'ont point voulu voir la lumiere. Οὐκ ἀλλ' ὑπὸ τινων αὐτὸς ἐτυφλωσεν, ἀλλ' αὐτοὶ τὰς ὀφθαλμὰς ἔμυσαν, καὶ τὸ φῶς ἰδεῖν οὐκ ἠθέλησαν.

Comme il s'attache non ſeulement à faire entendre les paroles du texte de S. Paul, mais qu'il prend auſſi de là occaſion, d'aprendre à ceux qui liront ſon Commentaire les maximes de la Religion Chrêtienne, il y inſere de tems en tems des reflexions judicieuſes, qui donnent une connoiſſance plus exacte des penſées de cet Apôtre. Il n'avance même rien de conſiderable, qu'il ne l'apuye ſur d'autres paſſages de l'Ecriture. C'eſt ainſi qu'il obſerve ſur ces mots, *Que chacun ſuive le ſentiment dont il eſt perſuadé*, que cette maxime n'eſt pas generale, & qu'on ne peut pas l'appliquer à ce qui apartient aux dogmes de nôtre Religion, puiſque l'Apôtre prononce anathême dans ſon Epitre aux Galates, contre ceux qui oſent avancer quelque choſe qui y ſoit contraire. C'eſt pourquoy il reſtreint cette propoſition au diſcernement des viandes, dont il s'agit en ce lieu-là. Il remarque de plus, qu'il faut avoir en cela égard à la coutume & aux uſages des Egliſes; que de ſon tems il y avoit une très-grande liberté là-deſſus, chacun en uſant comme il luy plaiſoit, ſans condamner ceux qui en uſoient autrement, & que tous ſe rendoient recommandables par leur union.

Rom. 14: 5.

Gal. 1: 8.

Theodoret étant uniforme dans tout ſon Commentaire, il ſeroit inutile de parcourir ce qu'il a écrit ſur les autres Epîtres de Saint Paul. Il s'applique par tout exactement à l'interpretation de ſon texte, expliquant les expreſſions qui ont quelque obſcurité, par d'autres qui ſont plus claires. Il a recueilli avec beaucoup de jugement ce qu'il y a de meilleur dans Saint Chryſoſtôme: s'il y a quelque choſe à redire, c'eſt qu'il eſt trop court. Comme ce n'étoit gueres la coutume alors de mettre les points, & les autres marques de diſtinction dans les Exemplaires Grecs, il ſupplée quelquefois à ce defaut, indiquant les lieux où il faut mettre le point, & ce que nous appellons virgule. Ἐνταῦθα, dit-il,

il, δεῖ εἶζαι, ἐστιῶσθαι δεῖ ὑστερίζαι, ayant seulement égard au sens.

Il y a de certains lieux, où ces points qui ne paroissent que des minuties sont d'une très-grande importance, comme l'on en pourra juger par cet exemple. Nous lisons dans le Grec au Chap. 9. de l'Epitre aux Rom. v. 5. Ἐξ ὧν ὁ Χριστὸς τὸ κατὰ σάρκα ὁ ὢν ἐπὶ πάντων Θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας; & dans la Vulgate, *Ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula.* Il n'y a aucune varieté là dessus, soit dans le Grec soit dans le Latin: cependant Erasme qui étoit habile dans les subtilitez de la Grammaire, raporte trois differens sens de ce passage, selon les trois differentes manieres de le ponctuer, *locus hic trifariam potest distingui.* La derniere qu'il semble apuyer place le point immediatement après le mot σάρκα, de sorte que ces paroles suivantes, ὁ ἐπὶ πάντων, *qui est au dessus de toutes choses*, ne s'entendent point de JESUS-CHRIST, mais du Pere seul, c'est-à-dire, *Dieu qui est au dessus de toutes choses soit beni dans tous les siècles.* Mais quoy qu'en dise Erasme, & après luy quelques Unitaires, cette reflexion qui favorise l'Arianisme est une subtilité de Grammaire, inconnuë à toute l'antiquité. Saint Chrysostôme a passé cet endroit assez legerement: mais Theodoret qui s'explique davantage sur un passage de cette importance, fait tomber sur JESUS-CHRIST ces mots, *qui est au dessus de toutes choses Dieu beni*, d'où il prouve sa Divinité.

Eras. not. in C. 9. Epist. ad Rom. v. 5.

Gentian Hervet Chanoine de Rheims est le premier, qui ait publié à Florence une version Latine des Commentaires de Theodoret sur les Epitres de Saint Paul. Il témoigne dans un avertissement qu'il a mis au devant de son ouvrage, qu'au lieu de traduire le texte Grec de ces Epitres, qui est joint au Commentaire, il a toûjours suivi l'ancienne Version Latine, tant à cause de sa grande antiquité, que parce qu'elle venoit d'être autorisée par les Evêques du Concile de Trente; ce qui ne paroit pas tout à fait judicieux, parce qu'il s'agissoit de traduire de Grec en Latin le texte entier, de la maniere qu'il étoit dans l'exemplaire de Theodoret; outre que le decret du Concile regarde seulement les Egli-

En 1552.

Egliſes d'Occident. Ce n'eſt pas que ce ſavant homme n'ait reconnu luy-même que cela n'étoit pas exact; car il a remedié à ce defaut (e) par de petites notes, qui ſont à la marge de ſon édition. Il y marque avec ſoin les endroits, où il luy ſemble que le texte Grec du N. T. raporté par ce Commentateur, ne s'accorde point avec la Vulgate. Il a même ajoûté de petites obſervations ſur ſa traduction, aux lieux qu'il craignoit de n'avoir pas interpretez avec aſſez d'exactitude. Il n'y a rien en cela que de bon ſens, & il ſeroit à deſirer que ceux qui font imprimer les traductions Latines des auteurs Grecs, ſans publier le Grec, fuſſent auſſi exacts que luy.

Le P. Sirmond qui a joint le texte Grec de Theodoret à l'interpretation Latine, dans l'édition qu'il nous a donnée des ouvrages de ce ſavant Evêque, a eu raiſon d'en ôter ces remarques. Il a non ſeulement reformé en pluſieurs endroits la verſion de Hervet; mais il a auſſi quelquefois reformé le Latin de la Vulgate ſur le Grec. Je ne ſay pourquoy ce docte Jeſuite n'a pas gardé plus d'uniformité dans ſon ouvrage, & n'a pas corrigé tous les lieux où la traduction Latine de l'ancien interprete ne s'accorde point avec l'original Grec, ou avec le Commentaire de Theodoret. On ne peut pas excuſer cette faute; car ceux qui n'entendent pas la langue Grecque, croyent que ce Commentateur Grec eſt conforme à nôtre édition Vulgate, en des endroits où il en eſt tout à fait éloigné.

Hervet qui regardoit cela comme une grande imperfection, qu'il reprend même dans quelques traducteurs de ſon tems, a obſervé judicieuſement que pour éviter cette abſurdité, & pour ne pas faire parler Saint Paul autrement qu'il ne parle dans Theodoret, il

(e) *Sed quoniam nonnunquam uſu veniebat, ut aliter legeret Theodoretus, aliter contra haberet editio, & quandoque Græcè plus, quandoque minus, quàm Latinè legeretur, id mihi viſum eſt notandum in margine. Porrò autem quoniam Græca cum Latinis conferens, nonnulla quæ rectè alioqui verſa erant, aliter ſignificantius dici potuiſſe animadvertebam, ejus quoque rei lectorem admonendum eſſe cenſui, & ut ea in re me fideliter & integrè verſatum eſſe intelligeret, & quod Græcè habetur, & quomodo mihi commodius verti poſſe videatur adnotavi, id intereà Doctorum virorum judicio relinquens.* Gent. Herv.

il a mis à la marge le sens des paroles de cet Apôtre, de la maniere qu'elles sont raportées par ce Commentateur. *Hoc autem*, dit-il parlant de ses notes, *fuit necessariò faciendum, ne id mihi eveniret quod aliquot aliis minime contemnendis alioqui interpretibus, qui dum veterem editionem perpetuò sequerentur, nec si quid Græcè discreparet in eo quem interpretabantur auctore lectorem admonuère, Pauli quem Latinè habemus contextui dissimilem interpretationem nonnunquam attulère, ut quo nihil esse potest absurdius, aliud quidem diceret Paulus, ipsi verò aliud exponerent.*

Voicy un exemple considerable de l'exactitude de Hervet, & qui merite d'être observé. Au Chap. 5. de l'Epitre aux Rom. v. 12. où il y a dans le Grec ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, ce traducteur a mis dans sa version, *in quo omnes peccaverunt*, comme il y a dans la Vulgate. Sirmond a aussi gardé *in quo* dans son édition; bien qu'il paroisse manifestement de Theodoret, qu'il faut traduire par raport à son Commentaire *quatenus*, ou *quia*. C'est pourquoy le même Hervet a ajoûté à la marge, *in quo*, ἐφ' ᾧ, *quatenus*, *propterea quod*, *propter quem*, pour montrer que ἐφ' ᾧ, qui a été traduit dans la Vulgate par *in quo*, peut avoir toutes ces significations: & en effet il y a *quatenus* dans la traduction du Commentaire. Theodoret n'a fait en ce lieu-là aucune mention du peché originel; il veut seulement qu'Adam étant devenu sujet à la mort après avoir peché, toute sa posterité ait aussi été sujette à la mort. La (f) mort, dit-il, a passé dans tous les hommes, parce qu'ils ont tous peché: car personne n'est soumis aux loix de la mort à cause du peché du premier Pere; mais pour son propre peché. *Theodor. Comm. in C. 5. Epist. ad Rom.*

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner si cette pensée de Theodoret est Pelagienne; je remarquerai seulement en passant, que le Pelagianisme ayant fait plus de bruit dans les Eglises où l'on parloit la langue Latine, que dans l'Orient, ce Commentateur qui fait profession de recueillir en abregé ce qu'il

(f) Εἰς πάντας γὰρ ἀνθρώπους διῆλθεν ὁ θάνατος ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, ἐπεὶ γὰρ λέγει τὸν προπάτορα ἁμαρτίαν, ἀλλὰ λέγει τὴν οἰκείαν ἑκάστου δέχεται δὲ βασιλεὺς τὸν ὅρον. Theod. Comm. in Cap. 5. Epist. ad Rom.

qu'il avoit lu dans les Ecrivains Grecs, sur tout dans S. Chrysostôme, n'est point l'auteur de cette interpretation.

L'exactitude de Hervet s'étend jusqu'à observer la difference des particules, parce qu'elles changent en effet quelquefois le sens. Par exemple au Chap. 2. v. 2. de la même Epître, où il a traduit *scimus enim*, comme il y a dans la Vulgate, que Sirmond a aussi conservée, il marque à la marge δὲ, *autem*, indiquant que la particule est adversative dans le Grec, & non pas causale, comme dans la Vulgate. On remarquera neanmoins que ces deux particules ne sont pas toûjours si opposées, qu'elles ne se prennent en quelques endroits l'une pour l'autre.

Au Chap. 1. de cette même Epitre v. 4. où il y a dans le Grec ὁ προορισθεὶς, il a traduit avec la Vulgate, *qui prædestinatus est*, en ajoutant à la marge ὁ ὁρισθεὶς, *qui definitus fuit*. Le P. Sirmond qui a ôté la note, a aussi conservé dans son édition le mot de *prædestinatus*. Hervet se trompe neanmoins quelquefois pour vouloir être trop exact, comme au vers. 9. du même Chap. où il garde la leçon de la Vulgate, *cui servio*, qui est conforme au Grec, il a mis à la marge ὃν λατρεύω, *quem colo*, *ut vertit Erasmus*. Mais il faut traduire en ce lieu-là avec l'ancien interprete Latin, & même avec Saint Chrysostôme & Theodoret, *cui servio*, comme il a été dêjà remarqué.

Il n'étoit pas necessaire que Sirmond retranchât de la Preface de ce traducteur, qu'il a mise à la tête de son édition, une remarque considerable, que Sixte de Sienne a trouvé à-propos d'inserer dans sa Bibliotheque. Saint Thomas a cité dans un de ses opuscules, qui est contre les Grecs & les Armeniens, un passage du Commentaire de Theodoret sur ces paroles de la I. Epître aux Corinthiens, *Si cujus opus arserit &c.* d'où il prouve le Purgatoire. Hervet qui craignoit apparemment qu'on ne l'accusât d'être faussaire, apres avoir raporté le passage entier comme il est dans Saint Thomas, qui luy avoit été indiqué par le docte Sirlet, qui fut depuis Cardinal, ajoûte qu'il a été à-propos d'avertir ses lecteurs, qu'il n'est point dans son Exemplaire Grec. *Hujus rei*, dit-il, *lector te admonendum censui, ut id in nostro defuisse exemplari intelligas, nec fidem me-* 1. Cor. 3.

meam quam in interpretatione præstitisse arbitror desideres.

Il ne pouvoit pas en effet donner au public ce qui n'étoit point dans son MS. Voicy le passage dont il s'agit. *Dicit Apostolus quod salvabitur sic tanquam per conflatorium ignem purgantem, quidquid intervenit per incautelam præteritæ vitæ ex pulvere saltem pedum terreni sensus, in quo tandiu manet, quandiu quidquid corpulentiæ & terreni affectus inhæsit, purgetur, pro quo mater Ecclesia hostias & dona pacifica devotè offert, & sic per hoc mundus inde purus exiens, Domini Sabaoth purissimis oculis immaculatus assistit.* Sixte de Sienne qui l'a aussi raporté au long, assûre (g) qu'il n'a pu le trouver dans aucun Commentaire soit Grec soit Latin. Il conjécture que quelques Grecs ennemis des Latins l'ont ôté, ou que Saint Thomas l'a pris de quelque autre endroit de Theodoret.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 258.

Mais il y a plus d'apparence, que ceux qui l'ont donné à S. Thomas comme étant de Theodoret, l'auront lu dans un exemplaire Grec, où il avoit été ajoûté par quelque Scoliaste. Ce qui apuye cette conjecture, c'est que la plûpart des Commentateurs Grecs sont remplis de ces sortes de scolies, comme on le fera voir plus particulierement dans la suite de ce discours par des exemplaires MSS. Je n'ay trouvé dans la Bibliotheque du Roy, où il y a plusieurs anciens MSS. des Commentaires de ce savant Evêque sur le Vieux Testament, qu'un seul exemplaire de son Commentaire sur les Epîtres de S. Paul; & il est même fort nouveau, n'étant qu'une copie en papier qui a été faite en Italie sur un autre MS. Il ne differe en rien de l'exemplaire Grec qui a été publié dans l'édition de Sirmond, & de celuy de Hervet qui étoit aussi une copie, que luy avoit communiquée le Cardinal de Sainte Croix.

Pour revenir au passage cité sous le nom de Theodoret par S. Thomas, il ne contient rien qui ne soit conforme à la doctrine de quelques Ecrivains Grecs. On trouve une expres-

(g) *Quæ quidem verba nusquam nec in Latinis, nec in Græcis Commentariis invenire potui. Suspicor ea vel à Græculis quibusdam Purgatorio infensis subtracta, vel ex alio quodam opere, ubi Theodoretus hunc locum sic exposuit, à D. Thoma desumpta.* Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 258.

sion semblable dans la Chaîne Grecque sur S. Marc imprimée à Rome. Un des Scoliastes expliquant ces mots, Πᾶς γὰρ πυρὶ ἁλισθήσεται, *Car ils seront tous salez par le feu*, les éclaircit par ces autres paroles de Saint Paul desquelles il est question, *Le feu fera l'épreuve de l'ouvrage de chacun &c.* Il ajoûte en même tems (*h*) que le feu de l'Enfer, qui de sa nature peut detruire les pechez des hommes, les presente justes & sans tache devant Dieu, lors que ces pechez ne sont point grands : mais lors qu'ils sont dans l'excès, il les brûle toûjours sans les consumer. Je ne say point, dit-il, quelle est cette mesure qui est connuë de Dieu.

Marc. 9: 49.

1. *Cor.* 3: 13.

Le P. Possin Jesuite qui a publié cette Chaîne Grecque, observe qu'on trouve dans l'exemplaire Grec du Vatican cette apostille, écrite par quelque Grec schismatique, Βλέπετε εἰ οὕτως ἔχει· ὅτι ἔχει, ὅτι ἔφη, ὅτι γενήσεται, ἀλλότριον γὰρ τῇ ἐκκλησίᾳ τὸ δόγμα, *Voyez si cela est ainsi. Il n'est point, ni ne sera jamais. C'est donc une doctrine éloignée de celle de l'Eglise.* Mais quoy qu'en disent les nouveaux Grecs, qui regardent la doctrine du Purgatoire comme une invention d'Origene, ils ne different presque que de nom du sentiment des Latins, comme il est aisé de le montrer par plusieurs Actes. Ce qu'on a raporté suffit pour prouver, que le passage cité par Saint Thomas comme de Theodoret en faveur du Purgatoire, n'a rien qui soit contraire à l'opinion des Grecs ; bien que je ne croye pas qu'il soit de luy, parce qu'il y donne manifestement un autre sens.

Le Docteur Gagney cite cependant dans ses scolies sur cet endroit de S. Paul ces paroles, qui sont tout-à-fait claires en faveur du Purgatoire des Latins ; Τόπον πῦρ πεφύρωμεν καθαρτήριον ἐν ᾧ καθαιρίζονται αἱ ψυχαὶ ὡς χρυσὸν ἐν τῷ χωνευτηρίῳ. *Nous croyons ce feu qui a la vertu de purger, dans lequel les ames sont purifiées, comme l'or est purifié dans le creuset* ; mais cette expression est plûtôt de quelque Scoliaste Grec moderne, que de Theodoret.

Au

(h) Τῶν δὲ ἀνθρώπων τὸ τὰ χείνονα πῦρ φύσιν ἔχον καθαίρειν ἁμαρτίας, ἂν μὴ συμμίστως ὕλη, ἀμώμους παρίστησι τῷ Θεῷ τοὺς δικαίους, εἰ καὶ σκιᾶς ἄξια καὶ ἔχει, αἰώνια κατὰ φλέγει· ὑ γὰρ καθαίρει σὺν ἁμάρτιας, ἀλλὰ τί μέτρον ἐστὶν ἐγνωσμένον τῷ Θεῷ, οὐκ οἶδα. Cat. Gr. in Marc. Cap. 9. v. 49.

Au reſte quoy que la doctrine de ce ſavant Pere ait été fort decriée par les Grecs, il eſt aiſé de faire voir qu'on ne luy a pas rendu tout-à-fait juſtice. Auſſi Gentian Hervet aſſûre-t-il, dans l'Avertiſſement qu'il a mis au commencement de ſon édition Latine des Commentaires de Theodoret ſur S. Paul, qu'on l'a accuſé fauſſement; qu'il a été un très-ſaint & très-ſavant homme, & de plus orthodoxe; comme il le prouve par deux lettres qu'il a jointes exprès à cet ouvrage, dont l'une eſt de ce Pere au Pape Leon, & l'autre eſt la reponſe de ce Pape. *Ut autem*, dit-il, *quis & quantus vir fuerit Theodoretus, & quantis falſò calumniis appetitus intelligas, ſubjunxi duas epiſtolas, unam ipſius Theodoreti ad Leonem Romanum Pontificem, ex ipſius Theodoreti epiſtolis quæ in Bibliotheca Vaticana habentur acceptam; alteram Leonis ad eumdem Theodoretum, quæ facilè declarant Theodoretum fuiſſe virum & optimum & longè doctiſſimum, & quod maximè refert orthodoxum.* En effet toutes ces accuſations n'ont point empêché, qu'on n'ait recherché à Rome ſes ouvrages avec beaucoup de ſoin.

Gentian. Hervet.

CHAPITRE XXIII.

De la Paraphraſe Grecque de Nonnus ſur S. Jean, & de la Latine de Juvencus ſur les quatre Evangiles. De quelques autres Auteurs Latins, qui ont écrit en vers ſur une partie du Nouveau Teſtament.

QUoy que Nonnus de Panople n'ait compoſé qu'une Paraphraſe ſur l'Evangile de S. Jean, il peut trouver place parmi les Commentateurs du Nouv. Teſtament, parce que ſa Paraphraſe eſt étenduë, & qu'il y éclaircit quelques endroits obſcurs, en ajoûtant des mots qui ne ſont point dans le texte de cet Evangeliſte. Il fait même ſouvent le Theologien, ayant eu deſſein de confirmer les Orthodoxes dans leur creance, & d'établir ce qui avoit été arrêté dans les Conciles contre les Heretiques. Cela paroît manifeſtement dès les premiers mots de ſon ouvrage, où il met en la place du ſimple mot λόγος, *Verbe*, λόγος ἀχρόνος ἀκατάληπτος, *Verbe ſans tems & incomprehenſible.* Le Jeſuite Abram qui a fait imprimer cette Paraphraſe avec quelques notes,

NONNUS.

Edit. Pariſ. ann. 1623.

tes, a obſervé judicieuſement, que Nonnus refute en cet endroit l'hereſie d'Arius par le mot ἄχρονος, *ſans tems*; cet Heretique croyant qu'il y avoit eu un tems, où le Fils de Dieu n'étoit point. Il n'a eu gueres d'autre idée dans ce grand nombre d'épithetes qui ſont repanduës dans tout ſon Poëme, ayant ordinairement en vûë quelque Heretique dont il combat la doctrine. Il a inſeré ces additions pour faire mieux connoître l'ancienne Theologie, & le ſens de ſon Auteur aux lieux où il n'eſt point clair. *Obſervabis id noſtri ſcriptoris inſtitutum fuiſſe, nihil ut Euangeliſtæ verbis ſuperadderet, quod non videretur vel ad interpretationem neceſſarium, vel ad refutandas hæreſes utile, vel ad antiquitatis cognitionem eruditum.*

Nic. Abr. Not. in Nonn. Paraphr. p. 2.

Heinſius. Si nous nous en raportons cependant à Heinſius, qui a donné au public cette Paraphraſe avec des remarques critiques, Nonnus a été un fauteur des Ariens, & des autres Heretiques. Il ſeroit à deſirer que ce ſavant homme n'eût jamais publié ces remarques, qui ne luy font pas honneur. S'il avoit lu avec application les anciens Peres Grecs, il n'auroit pas parlé ſi mal de nôtre docte Paraphraſte, qui eſt tout-à-fait conforme à leur doctrine. J'avoüe qu'en parlant du Verbe il employe quelques termes qui ſont équivoques, & auſquels on peut donner un ſens Arien. Par exemple, celuy de ἄχρονος ſignifie à la lettre *ſans tems*; & Arius l'a appliqué au Verbe, comme ayant été creé, ſelon luy, avant les tems. Ce ne ſeroit pas rendre juſtice à Nonnus, que de dire qu'il s'eſt ſervi exprès de ce mot, pour apuyer le ſentiment de cet Hereſiarque. Il n'a point entendu autre choſe par ἄχρονος, que ἀναρχος, *ſans commencement:* & en effet on lit ἀναρχος, dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy qui eſt fort exact. Comme le vers n'y eſt point avec cette leçon, c'eſt une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte. Il ſe jette à la verité quelquefois ſur des ſens, qui ſemblent éloignez de la penſée de S. Jean: mais cela eſt commun à tous les Commentateurs, ſans qu'on les puiſſe accuſer d'hereſie.

Cod. MS. Bibl. Reg. 3066.

On ne ſait pas preciſément en quel tems ce Paraphraſte a vêcu. Heinſius le fait vivre après S. Gregoire de Nazianze, qu'il a, ſelon luy, imité en quelques-unes de ſes expreſ-

preſſions. Cet éloquent Evêque & Apollinaire ayant écrit en vers des ouvrages ſemblables, il étoit difficile qu'il ne les imitât. Je croy neanmoins que ce Critique ſe trompe, quand il ajoûte que Nonnus n'a point vû les Commentaires de S. Chryſoſtôme, dont il eſt trop éloigné. Il me paroit au contraire, qu'il a lu avec luy dès le commencement de ſa Paraphraſe, *Et rien de ce qui a ete fait n'a eté fait ſans luy:* car on ne trouve gueres de Peres Grecs qui ayent lu de cette ſorte avant ce docte Pere. Ils plaçoient le point autrement, comme on l'a pu remarquer cy-deſſus. Il y a donc de l'apparence que Nonnus qui étoit Egyptien, n'a vêcu que dans le cinquiéme ſiécle.

Pluſieurs ſavans Critiques ont fait ſon éloge, & entre autres Caſaubon qui l'appelle *Poetam eruditiſſimum*, dans ſes Exercitations contre Baronius, où il montre par l'autorité de ce Poëte, que l'ancienne leçon du mot *Golgotha* n'eſt pas Golgoltha, comme quelques-uns l'ont cru, mais *Golgotha*, comme il y a dans les Exemplaires Grecs & dans les Latins: car Nonnus lit au Chapitre 19. de S. Jean v. 17. Γολγοθὰ τὴν καλέεσκε Σύρων γόμα, le vers n'y ſeroit point ſi on liſoit *Golgoltha*. Caſaubon le cite auſſi avec éloge dans ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament. Ce Paraphraſte prenant ſouvent la liberté de changer les termes de ſon Evangeliſte, il en ſubſtituë en leur place d'autres qui ſont plus clairs, & qui ſervent de Commentaire. Il confirme auſſi en de certains endroits la leçon Grecque, qui a été ſuivie par l'ancien Interprete Latin; comme au Chapitre 1. de S. Jean v. 28. où il lit avec la Vulgate & la verſion Syriaque *Bethanie*, & non pas *Bethabara* avec le Grec ordinaire, Βηθανίης πίλε τοῦτα γεωδέος ἐγγὺς ἐρύρης. Je m'étonne que le Jeſuite Abram, qui ſuit cette leçon dans le Grec, ait mis dans ſa Verſion Latine, *Bethabaræ fiebant hæc divinam propè terram.* Il a ſuivi la traduction de Nanſius, qui a oſé corriger le texte Grec, où il a mis Βηθαβαρᾶς, au lieu de Βηθανίης, ſous pretexte qu'on lit dans le Grec ordinaire, & dans S. Chryſoſtôme ἐν Βηθαβαρᾷ. Il reconnoit cependant qu'il y a dans l'édition Grecque de Bordat, & dans toutes les autres Βηθανίης. On lit auſſi dans l'exemplaire manuſcrit de la Bibliotheque du

Caſaub. Exercit. 16. ſect. 81.

du Roy, Βηθανίας, qui eſt l'ancienne leçon.

Il eſt difficile de concilier S. Marc avec S. Jean ſur l'heure que JESUS-CHRIST fut crucifié. Le premier aſſûre que ce fut à trois heures, ὡ̃ ἦ ὥρα τρίτη, & l'autre dit qu'il étoit environ ſix heures, ἦν δὲ ὡσεὶ ἕκτη. Nonnus qui a lu τρίτη dans S. Jean, comme il y a dans S. Marc, ôte toute la difficulté : & en effet quelques Commentateurs ont cru, qu'il y a une faute de Copiſte dans l'Evangile de S. Jean, où l'on avoit mis ϛ, *ſix*, au lieu de γ, *trois*. Caſaubon qui ſemble apuyer cette conjecture, qu'il raporte après Theophylacte, la confirme par l'autorité de nôtre Paraphraſte : *Accedit*, dit-il, *ad confirmationem hujus ſententiæ ponderis magni auctoritas, Nonni vetuſtiſſimi Paraphraſtæ interpretatio, ex qua conſtat vel legiſſe ipſum, vel legendum cenſuiſſe, ut cenſet Theophylactus emendandum.* Il prouve que cette expreſſion Poëtique dont ſe ſert Nonnus, Ἦν δὲ πλανομένη τρίτατη θανατηφόρῳ ὥρῃ, n'a rien d'obſcur, & qui ne ſoit même Attique, *Poëticè atque etiam Atticè* : car ὡ̃ πλανώμενη, *erat hora protenſa*, eſt la même choſe que ἐτανύετο, *protendebatur*, ou *agebatur* : & ainſi le ſens eſt, la troiſiéme heure étoit, *hora tertia agebatur*.

Marc. 15: 25.

Joann. 19: 14.

Caſaub. Exercit. 16. *in Baron. ſect.* 110.

Daniel Heinſius qui eſt toûjours de mauvaiſe humeur contre Nonnus, l'accuſe d'avoir mal exprimé cet endroit de S. Jean, & de ne l'avoir point entendu. Mais on peut dire au contraire qu'il en a éloigné toute l'obſcurité, & que pour s'expliquer même avec plus de netteté, il a mis le mot de παρασκευὴ, *le jour d'avant le Sabbat*, au lieu de *paraſceve Paſchæ*. Ce qui rend très-bien le ſens ſi l'on y fait reflexion ; & il convient avec S. Marc, qui a interpreté le mot de *paraſceve* par celuy de παρασκευὴ.

Marc. 15: 42.

Il n'a point lu, non plus que S. Chryſoſtôme & la plûpart des Peres Grecs, au commencement du Chapitre 8. de S. Jean l'hiſtoire de la femme adultere. Abram dans ſa note ſur cet endroit ajoûte à ces anciens Ecrivains Grecs l'autorité de Tertullien, qui a rejetté, ſelon luy, comme apocryphe cette même hiſtoire : mais ce Jeſuite ſe trompe ; car Tertullien ne parle nullement de cette femme, mais de l'ancien livre intitulé *Hermas*, ou *Paſteur*, que pluſieurs Egliſes liſoient dans leurs aſſemblées,

blées, & quelques-unes même le mettoient au nombre des Livres Canoniques. C'eſt ce qu'il entend par ces paroles, *Cederem tibi ſi ſculptura Paſtoris, quæ ſola mœchos amat, Divino inſtrumento meruiſſet incidi, ſi non ab omni Concilio Eccleſiarum, etiam veſtrarum, inter apocrypha & falſa judicaretur, adultera & ipſa, & inde patrona ſociorum.* Cette hiſtoire ſe trouve dans les plus anciens Exemplaires Latins, & même dans les Grecs ſur leſquels l'ancienne Vulgate a été faite. *Tertull. lib. de Pudic.*

Il n'eſt pas étonnant que Nonnus, qui n'avoit aucune connoiſſance de la langue Latine, ait cru que le mot de σηδάριον, qui eſt dans S. Jean, eſt Syriaque. Σηδάριον, dit-il, πάπῳ ἀπὸ Σύρων σεμα. L'on trouve en effet ce même mot en Caldaïque & en Syriaque, tant dans le Vieux que dans le Nouveau Teſtament, סודרא, & ܣܕܪܐ. Il a paſſé des Latins aux Grecs & aux Syriens avec pluſieurs autres mots. Heinſius qui a ſçu cela ne devoit pas inſulter, comme il a fait ſur cet endroit, à ce docte Pere qu'il traite de ridicule, *Noſter ridicule & Syram ait vocem eſſe.* *Joann. 11: 44.*

Il y a eu un grand nombre d'éditions de cette Paraphraſe, deſquelles Nanſius a fait mention. Il remarque entre autres celle d'Alde à Veniſe en 1501. une autre à Haguenau en 1527. & une troiſiéme à Paris en 1542. Bordat en publia une nouvelle en 1561. à laquelle il joignit ſa traduction Latine, & il ajoûta à la fin quelques varietez de leçon. Il retablit même ſur un manuſcrit Grec quelques verſets qui manquoient. Il en parut une autre édition à Bâle en 1571. avec la verſion d'Erhard Hendenecius, qui ne differoit gueres de celle de Bordat. Henri Etienne qui en donna une nouvelle en 1578. avec l'interpretation de Hendenecius, temoigne qu'il en a corrigé les fautes : mais Nanſius parlant de cette édition, ne peut croire qu'Etienne, qui étoit ſavant dans la langue Grecque, ait pris la peine de la corriger, tant il y trouvoit de fautes. *Ipſum Henricum Stephanum utriusque linguæ callentiſſimum, interpretationem eam recognoviſſe, & manum aut oculos ei admoviſſe nemo mihi perſuadebit, cum tam multa relicta ſint illic intacta, quæ vel in primis erant corrigenda.* C'eſt pourquoy il travailla de nouveau ſur cette Paraphraſe, voyant *Nanſius.* *Nanſ. not. in Paraphr. Nonn. cap. 6. p. 63.*

voyant que les éditions précedentes étoient toutes defectueuſes. Il n'avoit cependant aucun exemplaire MS. pour les redreſſer, comme il l'aſſûre luy-même dans ſa Préface. Il ſuit ordinairement l'édition d'Alde qui eſt la premiere, parce qu'il la juge la meilleure. Ses corrections ne ſont fondées que ſur des conjectures, & il les croit neanmoins certaines. Il ne change rien dans le texte de ſon Auteur, dont il n'avertiſſe dans ſes notes. *Conjecturales autem meas emendationes aliquoties quidem in ipſo contextu poſui, ſed non niſi ut ſpero certas, & è parva vel minima potius immutatione natas; at nihil prorſus in toto opere correxi aut mutavi, quod bonâ fide in notis non indicaverim.*

Editio Nanſ. in 8. Lugd. Batav. apud Raphel. an. 1589.

Id. Nanſ. in Præf.

Il eſt vray que cet Auteur n'a rien oublié pour donner une édition exacte de la Paraphraſe de Nonnus: mais il ne pouvoit reüſſir dans ſes corrections n'ayant aucun exemplaire manuſcrit. Il ſemble même qu'il n'ait entrepris ce travail, que pour faire connoître qu'il ſavoit compoſer des vers Grecs, en ayant ſuppleé un aſſez grand nombre: ce qui n'étoit nullement neceſſaire. Il eſt vray qu'il a toûjours diſtingué par des crochets ces additions d'avec le texte de l'Evangeliſte, & il les fait monter à 369. vers. Il a raiſon ſur ce pied-là de ſe plaindre dans ſon Epître dedicatoire, que le Nonnus qui étoit avant luy eſt très-imparfait, *Nonnum eſſe mutilum & imperfectum* Mais on ne doit pas appeller imperfection ce qui ne ſe trouve point dans l'original: il y auroit plus de raiſon d'appeller ſuperfluitez les additions qu'il y a inſerées. A quel propos, par exemple, decrire ſi au long l'hiſtoire de la femme adultere, au commencement du Chap. 8. de S. Jean, puis qu'il avoüe luy-même que ce Paraphraſte ne l'a point eüe dans ſon exemplaire Grec. De toutes ces additions il n'y en a aucune qui ſoit dans le MS. de la Bibliotheque du Roy, qui n'eſt pas à la verité bien ancien, mais il vient d'une bonne main, & l'on a marqué de la même main à la marge quelques diverſes leçons.

Id. in Epiſt. dedic.

Si Nanſius avoit vû ce MS. il n'auroit pas avancé que Nonnus a écrit ſon Poëme tout d'une ſuite, & ſans aucune diſtinction de chapitres, *Perpetuo filo & ordine, ſine ulla capitum diſtinctione*; que Bordat eſt le premier qui y ait mis

Id. in Præfat.

mis les chapitres. J'ay, dit-il, outre cela distingué les chapitres par vers. ausquels j'ay accommodé mes notes. On voit à la marge du MS. de la Bibliotheque du Roy les κεφάλαια, ou distinctions que les Grecs ont accoutumé de suivre dans leurs Exemplaires du Nouveau Testament, & tous les vers y sont exactement distinguez. On y lit de plus à la tête ces paroles tirées de Suidas, qui nous aprennent que Nonnus, auteur d'une docte Paraphrase sur l'Evangile de Saint Jean, étoit Egyptien: Γέγονε δὲ ὁ Νοννος ἀπὸ Αἰγύπτου ὢν λογιώτατος, ὃς καὶ τὸ παρθένον θεολογον ἀνεμφράστως δι' ἐπῶν ἡρωϊκῶν. Neanmoins le titre qui est dans l'imprimé est aussi dans le manuscrit, savoir μεταβολή, qui semble dire quelque chose de plus qu'une simple Paraphrase, & qui marque assez bien la liberté que ce Poëte s'est donnée de changer plusieurs endroits, qu'il a accommodez à son sens, & même aux principes de sa Theologie.

Pour ce qui est de la version Latine de Nansius, il s'est principalement appliqué à faire entendre son Auteur, de sorte que les mots Grecs ne repondant pas toûjours aux Latins, il exprime quelquefois par plusieurs synonymes un seul mot Grec, afin de le rendre plus clair. Mais cette trop grande exactitude convient mieux à un faiseur de Dictionaire, qu'à un traducteur. C'est ainsi qu'au vers sixiéme, où Nonnus appelle Dieu πεχνήμονα κόσμε, *opificem mundi*, il a traduit, *artificiosum fabricatorem mundi*. Au vers 39. où ce Paraphraste a rendu ces mots, καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο, par ceux-cy, καὶ ὁ λογος αὐτοπάλης ἐπαρκὴς θεὸς ἀνὴρ, il a traduit le mot composé, αὐτοπάλης, par ces deux Latins, *per se existens & consummatus*. Enfin son exactitude va à former des mots Latins composez, à l'imitation des Grecs qui aiment ces sortes de compositions. Il y a, par exemple, au vers 46. ἀμφὶ δὲ παρθενίου λόγου θεοτόκος ἀνὴρ, & dans la version, *de carnigero autem sermone primunctus*.

Le Jesuïte Abram a suivi Nansius en plusieurs choses, dans sa nouvelle édition de cette Paraphrase, ayant inseré à son exemple quelques additions dans le texte Grec. Si nous en croyons son Imprimeur, ce Pere a retouché la version Latine en une infinité *Abram.*

d'endroits, où l'interprete n'avoit point compris la penſée du Poëte ; au moins n'avoit-il pas aſſez bien exprimé la force des mots Grecs. *Trecentis fere locis vel parum ad energiam Græcam & verborum proprietatem expreſſis, vel quibus Poëtæ mentem parum aſſecutus fuiſſe videbatur interpres, adhibita fuit medicina.* Je paſſe ſous ſilence les éditions de Sylburge & de Daniel Heinſius. On obſervera ſeulement que les remarques critiques de ce dernier ſur Nonnus, qui ont pour titre *Ariſtarchus ſacer*, ſont remplies de beaucoup d'érudition, mais qu'il n'y paroît gueres de jugement: auſſi eut-il le deplaiſir de voir, qu'on reïmprima peu de tems après en Angleterre ſes Exercitations ſacrées ſur le Nouveau Teſtament, ſans y joindre ſon Ariſtarque.

Typogr. mon. ad lector.

Juvencus.

Je fais ſuivre Juvencus, qui vivoit ſous l'Empereur Conſtantin, au commencement du quatriéme ſiécle après Nonnus, à cauſe de la reſſemblance de la matiere. Ce ſavant Prêtre Eſpagnol a compoſé en vers hexametres, ſous le titre d'Hiſtoire Evangelique, une Paraphraſe des quatre Evangiles, beaucoup plus exacte que la précedente. Il s'éloigne rarement de ſon texte, qu'il rend preſque mot pour mot. *Quatuor Euangelia*, dit S. Jerôme, *hexametris verſibus penè ad verbum transferens.* Comme il écrit une hiſtoire continuée, qu'il a diviſée en quatre livres, il commence ainſi par le premier Chapitre de S. Luc:

Hieron. de Script. Eccleſ.

Rex fuit Herodes Judæa in gente cruentus,
Sub quo ſervator juſti, templique Sacerdos
Zacharias, vicibus cui templum cura tueri,
Digeſto inſtabat lectorum ex ordine vatum.

Il a fait une eſpece de Concorde des Evangiles, laquelle eſt partagée en differentes ſections ou ſommaires, & on lit à la tête de chaque ſection les noms des Evangeliſtes, & des endroits qu'il met en vers. Si ces titres ſont veritables dans les exemplaires imprimez, il aura lu au Chapitre 20. de S. Matthieu, ce qui ne ſe trouve preſentement que dans l'ancien MS. de Cambrige, & dont nous avons parlé ailleurs: car voicy ce qu'on y lit ſous le ſeul titre de S. Matthieu.

At vos ex minimis opibus tranſcendere vultis,

Juvenc. lib. 3. Hiſtor. Euang.

Et

Et ſic à ſummis lapſi comprenditis imos.
Si vos quisque vocat cœnæ convivia ponens,
Cornibus in ſummis devitet ponere membra
Quisque ſapit, veniet forſan ſi nobilis alter,
Turpiter eximio cogetur cedere cornu,
Quem tumor inflati cordis per ſumma locaret.
Sin contentus erit mediocria prendere cœnæ
Inferiorque dehinc, ſi mox conviva ſubibit,
Ad potiora pudens tranſibit ſtrata tororum.

Il n'y a rien de tout cela dans nôtre Vulgate, ſi ce n'eſt dans S. Luc. Mais il y a de l'apparence que la même choſe étoit dans S. Matthieu au tems de Juvencus. S. Jerôme qui a retouché cette ancienne édition, ſur les Exemplaires Grecs où ce diſcours n'étoit point, l'aura ôté des Latins, où il y avoit alors beaucoup de confuſion. Pour juger mieux de ſa maniere de paraphraſer, je raporterai icy les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, qu'il a tirées des quatre Evangiles:

Id. Juv. lib. 4. *Hæc ubi dicta dedit, palmis ſibi frangere panem,*
Diviſumque dehinc tradit, ſanctèque precatus
Diſcipulos docuit proprium ſe dedere corpus.
Hinc calicem ſumit Dominus, vinoque repletum
Gratis ſanctificat verbis, potumque miniſtrat,
Edocuitque ſuum ſe diviſiſſe cruorem,
Atque ait, hic ſanguis populi delicta remittet.

Bien qu'il s'attache ordinairement aux paroles des Evangeliſtes, on pourroit dire qu'il en change quelquefois l'ordre, même en des faits importans; comme lors que J. Christ envoye ſes Apôtres annoncer l'Evangile à toutes les nations de la terre, il leur ordonne de les enſeigner & de les batizer; Juvencus au contraire ſemble faire ſuivre l'inſtruction après le Batême.

- - Veſtrum eſt cunctas mihi jungere gentes,
Pergite, & ablutos homines purgantibus undis,
Nomine ſub ſancto Patris Natique lavate.
Vivifici pariter currant ſpiramine flatus,
Ablutisque dehinc noſtra inſinuate docentes
Præcepta, ut vitam poſſint agitare perennem.

Il y a enfin des endroits où il insére quelques mots à son texte, pour former un sens plus achevé, & où il encherit sur la pensée des Evangelistes. On en trouve un bel exemple lors qu'il decrit l'histoire des Mages, qu'il appelle Persans, lesquels vinrent adorer l'enfant JESUS, comme si par leurs presens ils l'avoient reconnu Roy & Dieu tout ensemble.

Gaudia magna Magi gaudent, sidusque salutant,
Et postquàm puerum vidêre sub ubere matris
Dejecti prono texerunt corpore terram
Submissique simul mox mystica munera promunt,
Aurum, thus, myrrham, Regique hominique Deoque
Dona ferunt.

On a imprimé plusieurs fois, tant separément que dans la Bibliotheque des Peres, cet excellent ouvrage de Juvencus. Je me suis servi d'une édition de Lyon chez Jean de Tournes en 1553. & d'une autre au même lieu en 1588. où l'on a joint d'autres petits poëmes Latins sur l'Ecriture, savoir Sedulius, Arator, & les Centons de Proba Falconia.

SEDULIUS. On ne connoit point bien ce Sedulius, dont nous avons plusieurs piéces élegantes en vers, sous le titre de *Paschale opus, seu mirabilium Divinorum libri quinque*, &c. Plusieurs Ecrivains l'ont confondu mal-à-propos avec le Sedulius, qui est auteur d'une Chaîne sur les Epîtres de S. Paul, & dont on parlera plus bas. Ce dernier Sedulius ne peut avoir écrit que vers le neuviéme siécle; au lieu que le Poëte a composé ses piéces dans le cinquiéme. Usserius, qui a traité au long cette matiere dans ses Antiquitez Britanniques, le fait Hybernois: mais il ne le prouve pas bien. Le P. Labbe en juge mieux dans ses Dissertations sur les Ecrivains Ecclesiastiques de Bellarmin, où il a refuté doctement le sentiment d'Usserius. *Labb. Dissert. tom. 2. p. 324. & seqq.*

Une bonne partie de ses vers regarde les miracles du Vieux Testament; & il n'a rien de suivi sur le Nouveau. Je me contenterai de raporter icy l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Oraison Dominicale, qu'il a interpretée entiere, *Et ne nos inducas in tentationem:*

Non quia nos Dominus lucis via, semita pacis,
In laqueos tentantis agat,
sed cùm mala nostra
Deserit,

Deserit, ire sinit. Nam quisquis retia mundi
Delitiosa sequens, luxus & gaudia blandæ
Perditionis amat, Deus hunc virtutis amator
Linquit, & ingreditur quâ se tentatio ducit.

Il a suivi la doctrine des anciens Peres, qui étant tous fort éloignez de faire Dieu auteur du mal, adoucissent pour cette raison les expressions de l'Ecriture qui pouroient donner cette pensée. Il est évident qu'il n'a point lu à la fin de cette Oraison, l'addition qui est dans les exemplaires Grecs ordinaires: mais il a eu dans son édition Latine l'histoire de la femme adultere, l'ayant mise en vers. Il decrit aussi très-élegamment toute la passion de Jesus-Christ. Voicy de quelle maniere il parle en ce lieu-là de la trahison de Judas, & de l'institution de l'Eucharistie.

Nec Dominum latuêre doli, scelerisque futuri
Prodidit auctorem, panem cui tradidit ipse
Qui panis tradendus erat: nam corporis atque
Sanguinis ille sui postquàm duo munera sanxit
Atque cibum potumque dedit, quo perpete nunquam
Esuriant sitiantque animæ sine labe fideles.

Arator Soûdiacre de l'Eglise de Rome, a écrit au milieu du sixiéme siecle sous le Pape Vigile deux livres sur les Actes des Apôtres, d'une maniere bien plus libre que Juvencus, ne s'arrêtant point aux paroles de son texte. Bede les a joints à son Commentaire sur les mêmes Actes. Arator.

Isidore, & après luy Sixte de Sienne & Possevin, ont mis au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques Proba, qui a composé des Centons tirez des vers de Virgile, sur quelques endroits du Vieux & du Nouv. Testament. La Bigne les a même inferez dans sa Bibliotheque des Peres. Sixte qui fait l'éloge de l'esprit de cette Dame, & de sa rare érudition, la compare à la Sappho des Payens. Proba. Sixt. Senens.

Proba Falconia rari & elegantis ingenii matrona, Græcè & Latinè ad summum erudita, Divinarum literarum amantissima, & quasi altera Christianorum Latina Sappho, prima omnium excogitavit ex versibus Virgilii Maronis, quem totum memoriâ tenebat, varios utriusque Testamenti locos metricè

tricè deſcribere. Quoy qu'il paroiſſe bien de l'eſprit dans cet ouvrage, il y a je ne ſay quoy qui eſt éloigné de la gravité Eccleſiaſtique, par exemple ſur ces mots, *Vox de cælo audita eſt hic eſt filius meus dilectus &c.* elle fait parler ainſi le Pere Eternel à ſon Fils :

Tunc genitor natum dictis compellat amicis,
Nate meæ vires, mea magna potentia ſolus,
Et prædulce decus magnum rediture parenti.
A te principium tibi deſinit &c.

Il fait beau voir dans ces Centons JESUS-CHRIST, qui commence un diſcours qu'il eut avec le Diable par ces paroles,

Olli ſubridens ſedato pectore fatur.

C'eſt apparemment pour cette raiſon, que ce petit ouvrage a été mis, ſi nous en croyons Iſidore, au rang des livres apocryphes. *Quod tamen opuſculum legitur inter apocryphas ſcripturas inſertum.*

CHAPITRE XXIV.

Des Commentaires de Primaſius, de Bede & d'Alcuin ſur le Nouveau Teſtament.

NOus avons ſous le nom de Primaſius Evêque d'Adrumet, qui vivoit en Afrique au milieu du ſixiéme ſiecle, un Commentaire ſur les Epîtres de Saint Paul. Jean Gagney Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, qui l'a donné le premier au public, en parle comme d'une piece achevée. Il a même oſé le preferer à tout ce qu'il y a eu d'habiles Commentateurs ſoit Grecs ſoit Latins avant luy. *Primaſius . . . omnium quos hactenus vidi doctiſſimus Græcorum juxta ac Latinorum.* Le Roy François premier eut une ſi grande eſtime pour cet Auteur, qu'il ſouhaitta que Gagney le traduiſît en François. Je ne ſay ſi cette traduction a paru ; au moins ce Docteur ne s'en excuſa-t-il point, ſur ce que ſes confreres condamnoient alors abſolument toutes les verſions en langue vulgaire, non ſeulement de la Bible, mais auſſi celles des Peres. Il remontra ſeulement à ce Prin-

PRIMASIUS.

Joann. Gagn. in Præfat. ad Franc. I.

Prince,(a) qu'étant depuis peu à la Cour il n'étoit pas assez poli, pour mettre en beau François un si excellent ouvrage. Il ne laissa pas neanmoins de luy accorder ce qu'il demandoit.

Cet Evêque d'Affrique a recueilli dans son Commentaire ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans les Commentateurs Latins qui l'ont precedé, principalement dans ceux de Saint Jerôme, de Saint Augustin, & de Pelage. Bien qu'il suive en beaucoup d'endroits la doctrine de Saint Augustin, qui étoit devenu l'oracle d'Occident, il ne laisse pas de copier souvent, & même presque mot pour mot, le Commentaire de Pelage. C'est ce qui fait que ses sentimens ne paroissent pas toûjours uniformes; en quoy il a imité Saint Jerôme, si ce n'est que dans la Preface qu'il a mise au devant de son livre, il ne parle point des Auteurs ausquels il est redevable de son recueil. Sixte de Sienne se trompe, lors qu'il le fait, après Gagney, Evêque d'Utique & disciple de Saint Augustin. Quoy qu'il defende la grace de JESUS-CHRIST contre les Pelagiens, il luy paroît accorder trop en quelques endroits au libre arbitre & aux merites. Ce savant Evêque n'a cependant rien avancé qui ne soit orthodoxe, à moins qu'on ne veuille faire passer les sentimens de Saint Augustin pour la regle de nôtre creance.

Primasius avoit lu les Commentaires du Diacre Hilaire, dont on a parlé cy-dessus, & ceux de Saint Jerôme, lesquels suivent ordinairement sur ces matieres les opinions des Ecrivains Grecs. Mais S. Augustin est son plus grand Auteur pour ce qui est de la Theologie, & il joint quelquefois Pelage avec luy, par exemple lors qu'il commente ces paroles de l'Epître aux Romains, *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit.* Il dit que cette entrée du peché dans le monde par un seul homme, s'est faite *traduce & exemplo.* Il a pris de Saint Augustin le mot de *traduce*, & de Pelage, *exemplo.* Il condamne en même tems les erreurs de ce der-

Rom. 5. 12.

(a) *Tam egregii libri versionem imperasti homini mihi ad eam rem non satis idoneo, quippe qui facundum illud vernaculè dicendi genus nunquam tractaverim sermonis aulici rudis, & ante annos duos aula nunquam assuetus.* Joann. Gagn. in epist. ad Franc. I.

dernier, les appellant *Pelagianæ impietatis errorem.* Pour ce qui eſt de ſa methode, il n'eſt point ennuyeux par de longs Commentaires, même dans les endroits les plus difficiles. *Eſt in locis difficillimis*, dit Gagney, *facunda brevitate gratioſus.* Il a ſcu faire le choix des meilleurs endroits de Pelage, lors qu'il s'agiſſoit du ſens literal, comme on le peut voir ſur ces mots de Saint Paul, *Cui ſervio in ſpiritu meo*, qu'il a expliquez par ces autres qui ſont de cet Heretique, *cui in toto corde meo prompta devotione & plena veritate deſervio.* Il ſe ſert de ſon Commentaire en pluſieurs autres endroits, & il ſuit même ſa methode, ſans neanmoins adopter ſes erreurs.

Rom. 1: 9.

Il y a lieu de douter que le Commentaire qui eſt ſur l'Epitre aux Ebreux ſoit veritablement de Primaſius, étant entierement le même que celuy qui eſt attribué à Haimo. Je l'ay même trouvé dans quelques exemplaires MSS. de ce dernier. Il eſt certain que le Diacre Hilaire & Pelage, que Primaſius a ſuivis, n'ont écrit que ſur 13. Epîtres de S. Paul: de plus les Egliſes d'Affrique ont douté long-tems que l'Epître aux Ebreux fût de cet Apôtre. On examinera dans la ſuite plus en particulier cette difficulté.

Le même Primaſius a compoſé un Commentaire ſur l'Apocalypſe, dont Caſſiodore a fait mention, & qui ſe trouve bien plus facilement en MS. dans les Bibliotheques, que ſon explication des Epîtres de Saint Paul. Comme nous n'avons preſque rien de Saint Auguſtin ſur ce livre, il témoigne (*b*) qu'il a tiré peu de choſes de luy, & qu'il a eu recours à Tychonius celebre Donatiſte, choiſiſſant ce qu'il y avoit de meilleur dans cet Ecrivain ſchiſmatique. Ce qui nous montre que nous ne devons pas rejetter entierement les livres des plus grands ennemis de l'Egliſe, qui ont leur utilité. Tychonius avoit commenté l'Apocalypſe, par raport aux ſentimens de ceux de ſa Secte. Le deſſein de Primaſius eſt de faire voir, que ce Donatiſte a abuſé des Propheties de l'Apocalypſe par ſes fauſſes interpreta-

Tychonius.

(b) *Sed etiam à Tychonio Donatiſta quondam certa, quæ ſano congruunt ſenſui defloravi, & ex eis quæ eligenda fuerant exundantia reprimens, importuna reſecans, & impolita componens Catholico moderamine temperavi.* Primaſ. Præfat. Comm. in Apoc.

tations. Il l'accuſe de mauvaiſe foy, d'avoir choiſi exprès ce livre très-obſcur, pour apuyer ſa fauſſe doctrine: ce n'eſt donc point d'aujourdhuy que les impoſteurs font ſervir à leurs deſſeins les viſions de l'Apocalypſe. Je ne dirai rien de ſa maniere de l'expliquer, qui eſt literale autant que cette matiere le peut ſouffrir : je remarquerai ſeulement, que lors qu'il vient au nombre de 666. qui caracteriſe la Bête, il veut qu'on cherche ce nom plûtôt chez les Grecs, que chez les autres nations, parce que S Jean écrivoit à ceux d'Aſie, & en leur langue, *ad Aſiam ſcribens & ſecundum idioma linguæ eorum.*

Les Commentaires qui ont été compoſez dans les ſiecles ſuivans parmi les Latins, ne ſont que des recueils compilez par les Moines. Le plus habile & le plus judicieux de ces Moines a été Bede, qui s'eſt rendu recommandable non ſeulement dans la Grand'Bretagne, mais auſſi dans toutes les Egliſes d'Occident. Comme il ſavoit la langue Grecque, & qu'il s'étoit même exercé dans la Critique, il a été capable de produire autre choſe que de ſimples recueils. Les notes qu'il a laiſſées ſur les Actes des Apôtres en ſont une preuve évidente. Il nous aprend luy-même dans ſa lettre à l'Evêque Acca, qui eſt au commencement de ſon Commentaire ſur Saint Luc, la methode qu'il a ſuivie. Je me ſuis, dit-il, appliqué avec ſoin à lire ce que Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, Saint Gregoire, Saint Jerôme, & les autres Peres ont écrit ſur cet Evangeliſte, & j'ay mis par écrit leurs penſées, comme vous me l'avez ordonné, gardant en quelques endroits leurs propres paroles, & les abregeant en d'autres. Mais parce qu'il eût été trop ennuyeux de marquer leurs noms toutes les fois qu'ils ſont citez, je me ſuis contenté d'en mettre les premieres lettres à la marge, afin qu'on ſache où commencent les paſſages que j'ay raportez ; marquant auſſi en même tems où ils finiſſent. Ce qu'il aſſûre avoir executé avec beaucoup de ſoin, afin de ne paſſer pas pour plagiaire, s'attribuant les ouvrages d'autruy. Il (c) conjure au même lieu

Bede.

(c) *Per Dominum legentes obteſtor, ut ſi qui forte noſtra hæc qualiacunque ſunt opuſcula tranſcriptione digna duxerint, memorata quoque nominum ſigna, ut in noſtro exemplari reperiunt, affigere meminerint.* Bed. Præfat. Comment. in Luc.

lieu ceux qui voudront bien se donner la peine de copier ses Commentaires, de ne pas oublier ces marques, de la maniere qu'il les avoit écrites dans son original. Il repete la même chose à l'entrée de son Commentaire sur S. Marc, où il dit qu'il a gardé la même methode : mais il paroit de deux exemplaires que j'ay vûs de ces Commentaires, & qui sont presque aussi anciens que Bede, que les Copistes n'ont eu aucun égard à ses prieres.

MSS. Biblioth. Reg. & S. Germ. à prat.

Le respect qu'on avoit de son tems pour les anciens Docteurs de l'Eglise l'obligea à suivre cette methode : il ne s'y assujettit neanmoins pas tellement, qu'il ne prenne quelquefois la liberté d'exposer ses propres sentimens. *Scripturi maximè*, dit-il, *quæ in Patrum venerabilium exemplis invenimus, hinc inde collecta ponere curabimus : sed & nonnulla propria ad imitationem sensus eorum, ubi opportunum videbitur interponemus.* Il suit tantôt le sens literal, tantôt le sens mystique, n'étant pas possible qu'il gardât quelque uniformité dans le mêlange des auteurs qu'il copie. Ce qu'il a de meilleur c'est qu'il n'est pas beaucoup étendu, & qu'il s'explique ordinairement avec netteté. Ces sortes de Commentaires ont été fort utiles dans les tems qu'ils ont été composez, parce que les Ouvrages dont il donne les extraits ne se trouvoient gueres ailleurs, que chez les Evêques & dans les monasteres. Mais étant presentement entre les mains de tout le monde, il seroit inutile de nous arrêter long-tems sur les Commentaires de ce docte Moine. Il a expliqué selon cette même methode les Actes des Apôtres, les Epitres Canoniques & l'Apocalypse. Il paroît manifestement, qu'il n'a point eu dans son Exemplaire de l'ancienne édition Latine le passage du Chap. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean, où il est dit que le Pere, le Verbe & le S. Esprit sont une même chose

Id. Bed. Prol. expos. in Marc.

L'Ouvrage où Bede fait paroître le plus d'érudition & de bon sens, est celuy où il retouche son Commentaire des Actes des Apôtres, & qui a pour titre, *Liber retractationis in Actus Apostolorum.* Il y dit d'abord qu'il a imité en cela S. Augustin, qui a écrit de semblables Retractations sur quelques livres, qu'il avoit composez étant jeune. Outre les endroits qu'il a retouchez, il a ajoûté des remarques critiques,

Id. Præf. retract. in Act. Apost.

ques, principalement ſur les diverſes (*d*) leçons des Exemplaires tant Grecs que Latins. Comme il eſt judicieux, il n'oſe pas rejetter ces diverſes leçons ſur l'ancien interprete, qui n'auroit pas bien traduit l'original. D'autre part il n'accuſe pas les Exemplaires Grecs d'avoir été corrompus, aux endroits où ils ne s'accordent point avec les Latins. Il ſe contente d'avertir ſes lecteurs, qu'il n'aporte ces varietez que pour les inſtruire, & il leur recommande en même tems de bien prendre garde, à ne les pas inſerer dans ſon édition Latine, ſous pretexte de la rendre plus correcte. Il n'y a rien que de bien ſenſé dans cette Critique, & il ſeroit à deſirer qu'il l'eût continuée ſur tous les Livres du N. Teſtament.

Il eſt à-propos d'en produire quelques exemples, afin qu'on en puiſſe mieux juger. Act. 1:5. Sur ces mots, *Joannes quidem baptizavit aquâ &c.* il obſerve que le mot de *baptiſma* eſt Grec, & qu'on dit en Latin *tinctio*; que ce dernier mot ſe trouve dans quelques Exemplaires Latins, *Baptiſma Græcè, Latinè tinctio dicitur. Unde & in quibuſdam codicibus ita interpretatum invenimus*, quia Joannes quidem tinxit aquâ, vos autem tingemini Spiritu Sancto. Ces mots, *& fratribus ejus*, étant équivoques dans le Latin, il obſerve qu'il n'y a aucune ambiguité dans le Grec, où il lit le pronom αὐτοῦ, & non pas ἀδελφῶν, c'eſt-à dire les freres de JESUS. Eraſme qui avoit lu cette remarque ſous le nom de Bede dans la gloſe ordinaire, & qui ne la trouvoit point dans l'édition dont il ſe ſervoit, ſoupçonne que nous n'avons point ſes Commentaires entiers. Il n'avoit pas vû ce livre des Retractations ſur le verſ. 23. où il y a preſentement tant dans le Grec que dans le Latin, *& his dictis ſtatuerunt*, laquelle

Ibid. v. 14.

(d) *Quædam quæ in Græco ſive aliter, ſive plus ſeu minus poſita vidimus, breviter commemorare curavimus, quæ utrum negligentiâ Interpretis omiſſa, vel aliter dicta, an incuriâ Librariorum ſint depravata ſive relicta nondum ſcire potuimus: namque Græcum exemplar fuiſſe falſatum ſuſpicari non audeo. Undè lectorem admoneo, ut hæc ubicunque fecerimus gratiâ eruditionis leget, non in ſuo tamen volumine velut emendatio interſerat, niſi forte ea in Latino codice ſuæ editionis antiquitus ſic interpretata repererit.* Id. Bed. Præf. Retract. in Act. Apoſt.

leçon τ̃ λειχθέντων, eſt en effet dans un MS. d'Angleterre.

Bede a obſervé avant Valla, qu'on ne lit point dans le Grec au pluriel comme dans le Latin, *cum complerentur dies*, mais au ſingulier *cùm compleretur*. Il fait pluſieurs autres obſervations ſemblables, qui regardent non ſeulement les diverſitez du Grec & du Latin, mais auſſi la force & la proprieté des mots Grecs. Il s'accorde ſouvent avec les Exemplaires d'aujourdhuy, & il apuye quelquefois les plus anciens : d'où l'on prouve que ces Exemplaires ont varié. Il ôte de plus l'ambiguité de certains mots de l'édition Latine, pour ſuppléer à l'ignorance de ceux, qui faute de ſavoir la langue Grecque tombent dans des fautes groſſieres; en ſorte qu'on peut dire que ce ſavant Moine a été en quelque façon le Valla de ſon tems.

Act. 2: 1.

Il fait auſſi mention de quelques traductions Latines, qui étoient plus conformes au Grec que l'ancienne édition dont nous nous ſervons. Il dit, par exemple, ſur ces mots, *Qui non receperunt ſermonem ejus*, qu'il y a dans une verſion conformément au texte Grec, *Illi quidem recipientes libenter verbum ejus:* cette verſion exprime le mot Grec ασμένως. Il y a des endroits où il confirme les leçons des plus anciens Exemplaires Grecs, comme au Chap. 4. v. 31. où nous liſons dans la Vulgate & dans le Grec ordinaire, *Loquebantur verbum Dei cum fiducia*, il obſerve qu'il y a dans le Grec, *omni volenti credere*. Il ajoûte qu'après ces mots du verſ. 32. *Multitudinis autem credentium erat cor unum & anima una*, il y a dans les Exemplaires Grecs, *& non erat ſeparatio in eis ulla;* laquelle leçon s'accorde avec l'ancien Exemplaire de Cambrige, & auec un autre d'Angleterre. Il la confirme même par le temoignage de Saint Cyprien.

Act. 2: 41.

La Critique de Bede dans cet ouvrage ne s'étend pas ſeulement aux mots. Comme il avoit ſuivi dans ſon Commentaire des Actes des Apôtres, ce qu'il avoit trouvé dans les autres auteurs ſur de certains faits hiſtoriques ſans les examiner, il s'en retracte, ayant reconnu qu'ils avoient raporté des choſes peu certaines, & quelquefois même manifeſtement fauſſes. C'eſt ſur ce pied-là qu'il juge des Actes qui contenoient le martyre des Apôtres, & qui étoient

Id. Bed. retract. in c. 1. Act. Apoſt.

étoient estimez apocryphes dès son tems. Il ne juge point autrement du Martyrologe qui portoit le nom de S. Jerôme, & qui n'est point assûrément de luy. Il avoüe qu'il a suivi trop legerement ce qu'il avoit lu dans Isidore. *Isidorus . . . quem & nos olim in primo in Actus Apostolorum libro secuti sumus, non ea quæ scripsit scrupulosius discutientes, sed simpliciter ejus dictis auscultantes, rati quod hæc ipse de certis veterum historiis didicerit.* Il corrige même Saint Jerôme, lors qu'il croit qu'il s'est trompé, ajoûtant que s'il a luy-même manqué, on ne doit pas luy attribuër les fautes où il est tombé après de grands hommes, *Non autem mihi imputandum errorem reor, ubi autoritatem magnorum sequens Doctorum, quæ in illorum opusculis inveni absque scrupulo sequenda credidi.* Ibid.

Il convaint de fausset par les propres paroles des Actes des Apôtres l'Auteur du livre *du trepas de la Vierge*, qui avoit été publié sous le nom de Meliton Evêque d'Asie. Après avoir montré que ce que cet Ecrivain fabuleux raporte des Apôtres, qui se trouverent presens à la mort de la Vierge, est évidemment contraire au texte de Saint Luc, il ajoûte qu'il s'est arrêté exprès là-dessus, parce qu'il voyoit que quelques-uns donnoient leur approbation à ce livre. *Hæc ideò commemorare curavi quia nonnullos novi præfato voluminì contra autoritatem Beati Lucæ incauta temeritate assensum præbere.* Si les Moines qui sont Auteurs de la plûpart des Histoires, principalement dans l'Occident, avoient été animez de cet esprit, nous n'aurions pas aujourdhuy tant de fables dans nos livres. Id. ibid. Act. c. 8.

Le jugement & l'érudition de Bede paroissent encore dans une autre sorte de literature, qui regarde les étymologies des noms. La plûpart des interpretes de l'Ecriture, même parmi les Grecs, font venir de la langue Ebraïque les noms de Pierre & de Paul, & plusieurs autres, ayant suivi en cela un certain Dictionnaire étymologique. S. Jerôme même, tout habile qu'il étoit en Ebreu & en Grec, ne s'éloigne pas quelquefois là-dessus des opinions communes. Mais Bede après y avoir fait plus de reflexion, assûre que Pierre & Paul sont plûtôt des noms Latins, ou Grecs qu'Ebreux. Il retracte aussi ce qu'il a écrit dans Ibid. c. 9. Act.

son

ſon premier Commentaire des Actes ſur le mot de *Python*, où il avoit dit que c'eſt un nom Ebreu, qui ſignifie *la bouche de l'abîme*, *Pythonem autem Hebraice os abyſſi.* Il aſſûre au contraire icy (*e*) que ce nom eſt Grec, & que c'eſt le forcer de tirer ſon origine de l'Ebreu.

Ibid. Cap. 16. Act.

On ne doute point que les Commentaires dont nous venons de parler, ne ſoient veritablement de Bede. Il n'en eſt pas de même de l'expoſition des Epîtres de S. Paul qui luy eſt attribuée, & qui ne contient que des extraits pris des livres de S. Auguſtin. Baronius a pretendu que cette compilation eſt d'un certain Pierre Abbé de Tripoli, que Caſſiodore fait Auteur d'un ſemblable recueil, qu'on luy devoit envoyer d'Afrique, pour le mettre avec les autres Commentateurs de l'Ecriture dans la Bibliotheque de ſon monaſtere. En effet tout ce que Caſſiodore dit de cet ouvrage, convient parfaitement à celuy qui a été publié ſous le nom de Bede. Cela ne prouve pas neanmoins qu'il n'en ſoit point l'Auteur, puis qu'il nous aprend luy-même à la fin de ſon Hiſtoire, qu'il a recueilli des ouvrages de S. Auguſtin, qu'il avoit lus avec ſoin, un Commentaire ſur Saint Paul, *In Apoſtolum quæcunque in opuſculis S. Auguſtini expoſita inveni, cuncta per ordinem tranſcribere curavi.* C'eſt en vain que Baronius pretend que ces paroles ne ſont point de Bede : car quoy que la Préface où elles ſont raportées, & qui eſt au devant de ſon Commentaire, ne ſoit point de luy, elles ont été tirées de ſon Hiſtoire, qu'on ne peut pas revoquer en doute, comme Bellarmin l'a remarqué doctement ; d'où il prouve que l'ouvrage dont il eſt queſtion, ne peut être d'un autre que de Bede. *Quòd ſi verba illa ſunt Bedæ, ut verè ſunt, neceſſe eſt omnino, aut Bedam eſſe mentitum, quod nemo diceret, aut Commentaria illa verè eſſe Bedæ.*

Cassiod. de Div. lect. c. 8.

Bed. in fin. Hiſt. Anglic.

Bellarm. de Script Eccleſ.

Mais cette preuve n'eſt pas tout-à-fait concluante : car outre qu'il faudroit avoir lu & com-

(e) *Græcum eſt hoc nomen, & violenter juxta linguam Hebraam interpretatum : quod etiam ipſe nominum Hebræorum interpres Hieronymus non tacuit, quaſi* ſythona *diceretur.* P *namque litteram Hebræi non habent, ſed in verbis barbaris* F *pro illa utuntur.* Id. Bed. Retract. in Act. Apoſt. cap. 16.

comparé les deux ouvrages enſemble pour en juger, ce Commentaire porte le nom de Flore dans quelques exemplaires MSS. Ainſi voilà trois recueils ſur les Epitres de Saint Paul tirez des livres de S. Auguſtin. L'Auteur qui l'a fait imprimer a ajoûté à la fin un petit avertiſſement, où il inſinuë que le nom de Flore eſt un nom ſuppoſé, qui a été fait du mot de *flores*, qu'on a metamorphoſé en celuy de *Florus*. *Neque enim*, dit-il, *in eorum ſententiam diſceſſero, qui hanc collectionem eò quòd flores ſententiarum Auguſtini contineat, neſcio cui Floro monacho & non Bedæ adjudicent.* Il eſt cependant certain qu'il y a eu un veritable Flore, Diacre ou Soûdiacre de Lyon. Le P. Mabillon qui a cru dans ſon Hiſtoire Benedictine que ce Commentaire eſt de Bede, s'en eſt retracté en ſuite pour le donner à ce Flore. Il avoüe neanmoins qu'on lit dans quelques exemplaires le nom de Flore avec celuy de Bede, *Flori collecti à Beda*, comme qui diroit *florilegium*, ou *flores Auguſtini*, de la même maniere qu'on a nommé *flores Patrum*, quelques ouvrages tirez des Peres. Ce qu'il aporte de plus deciſif pour apuyer ſon opinion, c'eſt qu'il croit avoir trouvé dans la Bibliotheque de ſon monaſtere le veritable Commentaire de Bede ſur les Epitres de S. Paul, qu'il promet de donner au public. *Genuini*, dit-il, *hujus Commentarii nec dum typis editi copiam habemus, quem Deo dante aliquando cum ejuſmodi monumentis in lucem proferemus.*

Mabill. Hiſt. Bened. ſæcul. 3.

Id. Mabill. to. 1. Analect.

Ibid.

A l'égard de ſon explication de l'Apocalypſe, il fait profeſſion de ſuivre Tychonius & Primaſius; & s'il ajoûte quelque choſe du ſien, ce n'eſt que pour expliquer ſon texte plus à la lettre, ſans s'éloigner de ſon ſujet par des reflexions hors de propos. Il loüe Tychonius, & il met même à l'entrée de ſon Commentaire les regles que ce ſchiſmatique a publiées pour l'intelligence de l'Ecriture. *Septem*, dit-il, *regulas Tychonii, viri inter ſuos eruditiſſimi, quibus ad intelligendas Scripturas ſtudioſi plurimùm adjuvantur, breviter commemorandas putavi.* On ne peut rien ajoûter à l'éloge que Zegerus a fait de ce Commentaire de Bede, qu'il temoigne luy avoir été d'une très-grande utilité, n'en ayant lu aucun autre ſur l'Apocalypſe qui puiſſe luy être comparé. Il eſt bon de raporter icy ſes pro-

propres paroles : *Inter cætera autem Commentaria quorum adjuti fuimus adminiculo, principem apud me obtinuit locum & auctoritatem ipſius Bedæ gloſſema, quo ſane nullum vidimus ſincerius, quod minus haberet affectatæ curioſitatis, quod magis argutum, doctum, ſolidum, & erudito homine dignum; denique quod magis meo certè judicio ad mentem accederet Apoſtolicam.*

Nicol. Zeger. Præfat. Schol. in Apoc.

ALCUIN.

Nous joindrons à Bede Alcuin ou Albin, que quelques-uns ont cru ſon diſciple : au moins eſt-il certain qu'il eſt né dans la Grand' Bretagne, & qu'il a vécu peu de tems après luy. Du Cheſne qui a fait imprimer ſes ouvrages avec ce titre, *B. Flaccii Albini ſive Alchuini Abbatis, Præceptoris Caroli M. Regis ac Imperatoris, opera*, prouve d'une de ſes Epitres qu'il a été élevé dans l'Egliſe d'Yorc, ſous l'Evêque Egbert. Charlemagne ayant connu ſon merite l'appella auprès de luy, & il s'en ſervit très-utilement tant pour ſes études particulieres, que pour repondre à quelques Novateurs de ce tems-là. Nous avons encore preſentement ſes trois livres de la Trinité, & ce qu'il a écrit contre Felix d'Urghel, & contre Elipand, avec quelques autres ouvrages de Theologie, qui ne ſont pas beaucoup éloignez du ſtile des premiers Theologiens Scolaſtiques.

Edit. in fol. Pariſ. an. 1617.

Il avoit avant que de venir en France enſeigné dans l'Ecole d'Yorc, où il s'étoit acquis la reputation d'un habile Maître. Il tint cette même Ecole étant auprès de Charlemagne ; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il a été le fondateur des Ecoles de Paris, mais ils ſe trompent, car cette Univerſité eſt bien plus nouvelle. Les Ecoles ne ſe tenoient alors, & même longtems après, que chez les Evêques & dans les monaſteres, & quelquefois auſſi à la Cour auprès des Princes. Ayant été fait Abbé, ou plûtôt Adminiſtrateur de Tours, il tint ſon Ecole dans ce monaſtere, d'où il fut conſulté de pluſieurs endroits. Ce fut en ce lieu-là qu'il compoſa un Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean, à la priere de Gille & de Rectrude filles de Charlemagne, qui s'étoient conſacrées à Dieu. Elles luy donnent à la tête de leur lettre la qualité de venerable Pere, & très-honoré Maître, comme étant Abbé & chef d'une Ecole, *Venerando Patri nobis cum ſummo honore*

re

re amplectendo Albino Magistro humillimæ Christi famulæ Gisla & Rectruda. Elles commencent aussi leur lettre par ces mots, *Venerande Magister, venerable Maître*, l'appellant un peu après, *charissime Doctor . . . beatissime Pater, très-cher Docteur*, & *très-heureux Pere.*

Ces deux saintes filles qui s'étoient appliquées à l'étude de l'Ecriture, luy (*f*) demandent avec empressement un nouveau Commentaire sur S. Jean, n'étant point satisfaites de celuy de S. Augustin, qui leur paroissoit trop obscur & trop embarrassé. Il semble même qu'elles luy prescrivent la methode qu'il devoit garder dans son explication, qui étoit de suivre la doctrine des Saints Peres, *Venerabiles sanctorum Patrum nobis pande sensus, collige multorum margaritas.* Pour l'engager plus fortement à leur accorder leur demande, elles (*g*) luy remettent devant les yeux l'exemple de S. Jerôme, qui s'étoit rendu facile aux prieres de quelques Dames Romaines en de semblables occasions. Enfin elles luy representent, que pour ce qui étoit de leur faire tenir son ouvrage, le chemin de Tours à Paris étoit bien plus court, que celuy de Bethlehem à Rome.

Alcuin ne manqua point de satisfaire aux pieuses intentions de ces deux illustres vierges, en leur envoyant un Commentaire sur S. Jean de sa façon, ou plûtôt de la maniere qu'elles l'avoient souhaité. Il prend à l'entrée de son livre qu'il leur dedie, la qualité de petit Frere & Pere Albin, *humilis Frater & Pater Albinus.* Il trouve de grandes difficultez dans cet Evangile, qu'il tâche d'éclaircir par les Peres, dont il ne raporte point les temoignages au long: mais il se contente

(f) *Habemus siquidem clarissimi Doctoris Augustini homiliatico sermone explanationes in eumdem Euangelistam: sed quibusdam in locis multo obscuriores majorique circumlocutione decoratas, quàm nostræ parvitatis ingeniolum intrare valeat.* Gisl. & Richtr. Epist. ad Alc.

(g) *Memento clarissimum in sancta Ecclesia Divinæ Scripturæ Doctorem beatissimum, siquidem Hieronymum nobilium nullatenus spernere fœminarum preces, sed plurima nominibus illarum in Propheticas obscuritates dedicasse opuscula . . . multò facilius chartarum portator tuarum de Turonis Parisiacam civitatem, quàm illius de Bethlehem Romam pervenire poterit.* Ibid.

tente de les abreger, & de les accommoder à sa maniere, ne marquant pas même leurs noms à la marge, comme avoit fait Bede. Il assûre qu'il n'a rien dit de luy-même, & qu'il s'est précautionné pour ne rien avancer qui fût contraire à la doctrine de l'Eglise. *Magis horum omnium sensibus ac verbis utens, quàm meæ quicquam præsumptioni committens . . . cautissimo planè stilo prævidens, Divinâ opitulante gratiâ, ne quid contrarium sanctorum Patrum sensibus ponerem.* *Alcuin. resp. ad Gisl & Richtr.*

Il prend sagement ces précautions, parce qu'il y avoit alors des disputes sur le mystere de la Trinité. Bien qu'il defendit la doctrine commune de l'Eglise, il ne put éviter que ses adversaires ne l'accusassent de favoriser l'Arianisme, & d'avoir aporté en France une nouvelle doctrine. Au reste son Commentaire sur S. Jean n'a rien qui le puisse rendre considerable. Il suit ordinairement S. Augustin & Bede. Il s'attache à la verité au sens literal, mais à la maniere des Theologiens: & il ne fait pas toûjours le choix des meilleures interpretations, étant prévenu de S. Augustin. André du Chesne assûre qu'il paroit de ses écrits, qu'il a non seulement sçu la langue Latine, mais aussi l'Ebraique & la Grecque, *Latinæ, Græcæ, Hebraicæque linguæ peritus, ut ejus scripta legentes passim deprehendent.* Ce qu'il est neanmoins difficile de bien prouver. *Andr. du Chesne Præf. in Alc.*

CHAPITRE XXV.

Des Commentaires de Raban Maur Archevêq. de Mayence, & de Claude Evêque de Turin sur le Nouveau Testament.

RABAN MAUR.

LE celebre Raban Maur, dont nous avons une Chaîne de Peres sur l'Evangile de S. Matthieu, & sur toutes les Epitres de S. Paul, a été élevé dans l'Abbaye de Fulde en Allemagne, où il prit l'habit de Moine. Il fut en suite envoyé en France pour étudier sous Alcuin, qui tenoit une Ecole à Tours, comme on vient de le remarquer. Etant retourné en Allemagne, il fut Abbé du monastere de Fulde, & enfin Archevêque de Mayence. Il a suivi entierement dans cet ouvrage la methode de Bede, si ce n'est qu'il est un peu plus étendu que luy dans les citations des Peres, dont il a marqué

qué les noms à la marge avec beaucoup de soin, ajoûtant aussi le sien aux endroits où il parle luy-même. Les Copistes luy ont été en cela plus favorables qu'à Bede : car ces noms, au moins la plûpart, se trouvent dans l'édition que nous en avons, & dans les exemplaires MSS. que j'ay vûs. Mais à dire la verité, le travail immense de ce savant homme est devenu presque inutile, depuis que les ouvrages des Peres ont été imprimez. On aime mieux lire ces anciens Auteurs dans leur source, que dans de simples extraits.

Il parle dans sa Préface sur Matthieu de ceux qui avoient commenté avant luy cet Evangile ; & il dit de S. Jerôme, que (a) ce Pere n'ayant pas eu le tems de raporter les interpretations des anciens Commentateurs, avoit composé une simple exposition literale, en y mêlant quelquefois le sens spirituel, s'étant reservé à en donner une plus ample. Comme il étoit persuadé, non seulement par l'exemple & par les paroles de S. Jerôme, mais aussi par celuy de Bede & de quelques autres, que les loix d'un Commentaire demandoient qu'on recueillit toutes les explications des Ecrivains Ecclesiastiques qui avoient précedé ; il n'oublia rien de son côté pour y reüssir. Ce qui luy fut d'autant plus facile à executer, qu'il étoit dans un monastere où il y avoit une bonne Bibliotheque. *Aggregatis igitur,* dit-il, *hinc inde insignissimis sacræ lectionis atque dignissimis artificibus, quid in opusculis suis in B. Matthæi verbis senserint, quid dixerint, diligentius inspicere curavi.* On lit ces mêmes mots dans la Préface de Bede sur S. Luc, l'ayant imité non seulement dans sa methode, mais aussi dans ses expressions. *Raban. Maur. Præfat. Comm. in Matth.*

C'est après le même Bede qu'il dit, (b) qu'il a marqué

(a) *Hieronymus omissa veterum autoritate, quos nec legendi, nec sequendi facultas ipsi data est, historicam interpretationem digessit breviter, & interdum spiritualis intelligentiæ flores admiscuit, perfectum opus reservans in posterum.* Rab. Maur. Præf. Comm. in Matth.

(b) *Quorum videlicet quia operosum erat vocabula interserere per singula, & quid à quo auctore sit dictum nominatim ostendere, commodum duxi eminus*

à la marge de ſon exemplaire les noms des Auteurs qu'il compiloit, en indiquant de plus où leurs extraits commençoient, & où ils finiſſoient, afin de ne pas paſſer pour un plagiaire. Il differe neanmoins de Bede, en ce que le Commentaire de celuy-cy eſt pour l'ordinaire continué & uniforme, au lieu que Raban qui a joint enſemble pluſieurs interpretations, qui ſont quelquefois oppoſées les unes aux autres, n'a gardé aucune uniformité de doctrine. Et en effet il a dû ſelon ſon deſſein ne rien changer, dans les ſentimens des Auteurs dont il produiſoit les extraits, comme il l'aſſûre luy-même dans ſa Préface. Il dit qu'on ne doit pas s'ennuyer de la longueur de ſon ouvrage, puis qu'il n'a pu faire autrement ſelon l'idée qu'il s'étoit propoſée, n'étant pas poſſible d'expoſer avec ſincerité les interpretations des Peres qu'il compiloit, qu'en raportant leurs propres paroles, ſans en rien diminuër. *Nec vobis tædium prolixitas operis facere debet, quod in* 30. *libris conſummatum eſt, quia non aliter prædictorum Patrum dicta prout ab ipſis edita ſunt integra ponerem, ne forte ſi quid indiſcretè abſtraherem, ſenſûs eorum intelligentiam confunderem.* Il a donc recueilli ſur les Epîtres de S. Paul tout ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs, ſans être prévenu des ſentimens d'aucun en particulier.

Præfat. ad Sam. Epiſc.

Il nomme à chaque page S. Ambroiſe, qui eſt le Diacre Hilaire; & même Origene. Il dit que les Auteurs dont il a compoſé ſon recueil ſont tous orthodoxes, à la reſerve du dernier, dont il n'a raporté que ce qui s'accordoit avec la doctrine de l'Egliſe, *Doctores enim ipſi omnes Catholici fuerunt, excepto Origene, cujus tamen ſententias tantùm quas Catholico ſenſu prolatas credidi ſumpſi.* Il temoigne de plus, qu'il n'a rien avancé de luy-même dans cet ouvrage, comme il avoit fait dans les autres, jugeant que ce qu'il publioit ſur S. Paul, & qui étoit tiré des Peres, devoit ſuffire à ſes lecteurs, *Nec ex meo ſenſu plura protuli, ſicut in aliis opuſculis meis*

Id. Præf. ad Lup.

è latere primas nominum literas imprimere, perque has viritim, ubi cujusque Patrum incipiat, ubi ſermo quem transtuli deſinat intimare, ſollicitus per omnia ne majorum dicta furari, & hæc quaſi mea propria componere dicar. Ibid.

meis feci, credens sobrio lectori sufficere, quod in Patrum testimoniis editum repererit. Cela étant, il n'est pas surprenant que S. Paul ait des sens si opposez les uns aux autres dans le Commentaire de Raban, en ayant luy-même averti, *Sunt enim*, dit-il parlant des Peres, *eorum sensus in aliquibus concordantes, in aliquibus verò discrepantes.* Il lit, par exemple, au Chap. 5. de l'Epît. aux Romains, v. 14. avec la version Vulgate & avec S. Augustin, dont il a mis le nom à la marge, *Regnavit mors ab Adam usque ad Moysem, etiam in eos qui non peccaverunt.* Il lit en suite sous le nom de S. Ambroise, dont le nom est aussi à la marge, *in eos qui peccaverunt*, sans la particule negative. Il raporte en même tems la remarque de ce docte Commentateur, qui prouve au long que c'étoit la veritable leçon de ce passage, & il en conclut avec luy que la mort n'a point regné sur tous, mais seulement sur ceux qui ont peché à l'imitation d'Adam, *Itaque non in omnes regnavit mors, sed in eos qui peccaverunt in similitudine prævaricationis Adæ.* Il n'a point examiné si cette leçon favorisoit l'heresie de Pelage, comme quelques-uns l'ont cru depuis; & c'est en cela principalement qu'on doit préferer sa Chaîne sur Saint Paul, aux recueils de Primasius & de Bede, parce qu'il n'a pris aucun party; il a eu une égale veneration pour tous les Peres. Sa Chaîne seroit beaucoup meilleure, si les Commentaires de Saint Chrysostôme avoient été traduits en Latin dès ce tems-là. Mais on n'avoit alors que la version d'Arrianus sur Saint Matthieu, & celle de Mutianus sur l'Epître aux Ebreux, dont il aura eu quelque Exemplaire: car il cite par tout dans son recueil sur cette Epître S. Jean Chrysostôme avec S. Ambroise. Il est certain neanmoins que le Diacre Hilaire, qui est l'Ambroise qu'il cite, n'a commenté que treze Epîtres de S. Paul. Il falloit qu'au tems de Raban, le Commentaire qui a été imprimé sous le nom de S. Ambroise sur l'Epître aux Ebreux, ne fût pas attribué tout-à-fait à ce Pere, puis qu'il en cite une bonne partie sous le nom de S. Chrysostôme, laquelle est en effet de luy.

Ibid.

Quoy que Raban assûre dans sa Preface, qu'il a été fort exact à mettre à la marge les noms des Peres d'où il a tiré ses extraits, marquant en

en même tems les endroits où chaque extrait finit ; il ne nous reste que les noms indiquez aux marges ; les Copistes ont negligé l'autre partie. Ces noms même ne se trouvent pas exactement par tout. Sans aller loin il a copié Saint Jerôme dès l'entrée de son Commentaire sur Saint Matthieu, lors qu'il dit qu'en tous les lieu où l'Evangeliste cite des passages du Vieux Testament, il ne suit point la Version des Septante, mais l'original Ebreu: on ne voit point neanmoins à la marge le nom de ce Pere. Il se contente de plus assez souvent de nommer l'Auteur qu'il copie, sans marquer les livres, & les endroits d'où il a pris ce qu'il cite.

On peut ajoûter à ces defauts un troisieme, qui vient purement de ceux qui ont donné au public les Commentaires de Raban. Il avoit partagé son Commentaire sur S. Matthieu en un certain nombre de chapitres, qui sont dans un ancien MS. de la Bibliotheque de S. Germain des Prez au nombre de cinquante. On les a accommodez peu judicieusement dans l'imprimé à nos chapitres, les reduisant au nombre de 28. Cette imperfection est dans la plûpart des éditions des Commentaires sur l'Ecriture, soit Grecs soit Latins. Cependant la division des Auteurs devoit être gardée avec soin ; parce qu'ils la marquoient en même tems à la marge de leur texte, afin qu'on trouvât par ce moyen avec facilité les matieres dont il y étoit traitté.

Raban témoigne (c) qu'outre les Chapitres ordinaires, qui étoient communément dans les Exemplaires Latins de S. Matthieu, il en avoit marqué en lettres rouges une autre sorte pour la commodité de ses lecteurs ; & afin qu'on pût s'en servir plus facilement, il les avoit mis en forme d'Indice à la tête de son Commentaire.

Je

(c) *Disposui per ipsos libros duos ordines capitulorum, unum quem in ipso Evangelio sub nomine Matthæi titulatum reperi : alterum quem huic operi præponendum noviter condidi . . . priorem atramento, alterum minio conscribens . . . sequens capitulorum ordo qui minio sparsim in volumine conscriptus est ad superliminarem paginam respondet, quem in capite hujus operis ob compendium quærendi, & commode inveniendi diligenter lectori cum singulis capitulis distinctim ordinantes præposuimus, ut quæ illic prænotata sunt eorum indicio in libro conscripta reperiat.* Raban. Præfat. in Matth.

Je fais ces petites obſervations, afin que ceux qui font imprimer les Peres, & les autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ſur des exemplaires MSS. ne negligent point leur maniere de partager leurs livres, parce que ces diviſions ont leur utilité. Cela n'empêche pas qu'on ne les ajuſte auſſi à nos uſages; mais il ſeroit ce me ſemble plus à-propos d'imprimer les MSS. comme ils ſont, mettant ſeulement aux marges la diviſion de nos chapitres.

Les Moines qui étoient en ces tems-là dans l'Occident les maîtres des ſciences, s'avancerent par cette voye auprès des Princes. Claude qui n'a pas été Ecoſſois, ou plûtôt Hibernois, comme quelques-uns l'ont cru, mais Eſpagnol, eut un grand credit à la Cour de Loüis le Debonnaire fils de Charlemagne. Ce Prince qui avoit de l'eſtime pour luy le fit de Moine Evêque de Turin, comme il nous l'aprend luy-même en quelques endroits de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. La plûpart de ſes livres ſe trouvent en MS. dans les bonnes Bibliotheques. On n'en a cependant publié qu'un Commentaire ſur l'Epître aux Galates, avec ce titre plein de fauſſetez, *Claudii Altiſſiodorenſis, vel, ut certior conjectura eſt, Taurinenſis, Alcuini quondam ſub Venerabili Beda, tum in fundatione Academiæ Pariſienſis collegæ, in Epiſtolam D. Pauli ad Galatas doctiſſima enarratio.* Uſſerius d'Armach qui l'a cru Hibernois, a fait imprimer la Préface de ſon Commentaire ſur Saint Matthieu. Le P. Mabillon a publié deux autres Préfaces de cet Auteur, dont l'une eſt de ſon explication du Levitique, & l'autre eſt de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Epheſiens. J'ay trouvé dans la Bibliotheque des Benedictins de Saint Germain des Prez deux Volumes *in folio*, écrits avec aſſez d'exactitude il y a environ 700. ans, qui contiennent ce que cet Evêque a écrit ſur S. Paul. Ses Commentaires ſur les trois premieres Epîtres de cet Apôtre ſont auſſi dans la Bibliotheque du Roy, tres-bien écrits, & d'une main ancienne. Comme il s'eſt declaré ouvertement contre les images, & qu'il a même été accuſé d'Arianiſme, j'ay lu avec ſoin ſes livres, afin de juger mieux de ſa doctrine: mais n'ayant preſque fait autre choſe, que de coudre enſemble de longs extraits des Peres, ſur

Claude de Turin.

Edit Paris. in 8. anno. 1542. & in Bibl. Patr.

tout de S. Auguſtin, qu'il affecte de ſuivre preferablement à tout les autres, je n'y ay rien lu que d'orthodoxe ; au moins s'il y a quelque endroit qui puiſſe être ſuſpect, il eſt facile de le rectifier. Cela me fait juger qu'il avoit compoſé ſes Commentaires ſur l'Ecriture, avant que de publier ſes erreurs.

Pour commencer par ſon Commentaire ſur l'Epitre aux Romains, il porte le nom *de l'Evêque Claude, Claudii Epiſcopi*, dans trois anciens exemplaires que j'ay conferez enſemble. Il debute par une Préface, qui ne contient preſque qu'un grand & long éloge de Saint Auguſtin. (*d*) Il appelle ce docte Pere la plume de la Trinité, la langue du Saint Eſprit, un Ange du Ciel. Il loüe la force de ſon eſprit, ſa grande éloquence, ſa rare érudition, ſon travail infatigable, ſes applications extraordinaires à refuter les Heretiques, & ſa ſubtilité à reſoudre les queſtions qu'on luy propoſoit. Il ajoûte pluſieurs autres loüanges qu'il ſeroit ennuyeux de raporter, & qui ne tendent qu'à relever ſes explications, qu'il a tirées, au moins pour la plus grande partie, des livres de ce Saint Evêque. Il reconnoît cependant qu'il a pris quelque choſe d'Origene, & qu'il a auſſi expoſé en quelques endroits ſes propres penſées. *Ex ipſius*, dit-il, *ſancti viri ſententiis, quas pro diverſis ejus libris invenire quivimus hanc expoſuimus epiſtolam, aliqua etiam ex Origenis expoſitione ibidem adjunximus, nonnulla etiam, ut nobis viſum eſt pertractavimus.*

Claud. Praf. Comm. in Epiſt. ad Rom. ex MSS. Bibl. Reg. Bened. & Colb.

Mais comme il a compilé ſans aucun diſcernement les ouvrages de S. Auguſtin, qui a changé de ſentiment ſur ce qui regarde la grace & la prédeſtination, il n'a point gardé d'uniformité dans ſa doctrine. Ce qui eſt encore plus embarraſſant, c'eſt qu'il fait un Commentaire continué, joignant en-

(d) *Amantiſſimus Domini ſanctiſſimus Auguſtinus, calamus Trinitatis, lingua Spiritûs Sancti, terrenus homo, ſed cœleſtis Angelus . . . acer ingenio, ſuavis eloquio, ſecularis literaturæ peritus, in Eccleſiaſticis laboribus operoſus, in quotidianis diſputationibus clarus . . . in expoſitione fidei noſtræ Catholicus, in quæſtionibus ſolvendis acutus, in revincendis hæreticis circumſpectus, in explanandis Scripturis Canonicis cautus*, &c. Claud. Taur. Præf. Comm. in Epiſt. ad Rom.

enſemble pluſieurs autoritez, ſans indiquer les noms des Auteurs, ni leurs Ouvrages. Il donne luy-même raiſon de cette methode qui n'eſt pas d'un homme exact, dans ſa Préface ſur le Levitique, où il parle auſſi de ſes Commentaires ſur la Geneſe. Il dit qu'il n'a pas marqué ces noms, parc que les livres qu'on cite ne ont pas tous de ceux à qui on les attribuë, comme il l'a reconnu en les examinant avec plus de ſoin. Il pretend même qu'il n'y a eu que Bede, qui les ait indiquez à la marge dans ſon expoſition de Saint Marc & de Saint Luc. J'avoüe que Bede eſt le premier qui l'ait fait, & comme il a été exact en cela il devoit l'imiter. A l'égard des livres qu'on attribuë à de certains Peres, qu'il avoit reconnus n'être point d'eux, il pouvoit ſupléer à ce defaut par un petit avertiſſement dans ſa Préface : cette Critique eût été fort à-propos.

Claud. Taurin. Præf. Comm. in Levit.

Bien qu'il prefere ordinairement dans ſon Commentaire de l'Epître aux Romains, la doctrine de Saint Auguſtin à celle des autres Peres, il l'abandonne ſur ces mots, *& ſit pater circumciſionis*, où il parle de la Circonciſion. Il y rapporte les propres paroles de Saint Jerôme, qui dit dans ſon explication de l'Epître aux Galates, que les Juifs n'ont été circoncis que pour les diſtinguer des autres nations, & que c'eſt pour cette raiſon que la Circonciſion ne fut point en uſage, pendant tout le tems qu'ils furent dans le deſert. Il ajoûte ſeulement que cette marque de diſtinction n'eſt plus neceſſaire, parce que toutes les nations du monde ſont maintenant le peuple de Dieu. *Modo enim ſignum non opus eſt per quod ad hominibus cognoſcatur ; non enim una gens eſt Dei, ſed ex omnibus congregatio.*

Rom. 4: 11.

Hieron. Comm. in c. 3. Epiſt. ad Gal.

On lit dans le MS. de la Bibliotheque du Roy, au commencement de ſon Commentaire ſur la I. Epître aux Corinthiens, *Incipit tractatus in Epiſtolam ad Corinthios Claudii Epiſcopi ſedis Taurinenſis ;* en ſorte qu'il n'y a aucun lieu de douter, que ce Claude dont nous avons l'explication ſur la plûpart des Epîtres de Saint Paul, ne ſoit celuy contre lequel Jonas Evêque d'Orleans, & le Diacre Dungal ont écrit pour la defenſe du culte des images. Il a mis à la tête de ce Commentaire une Préface adreſſée à l'Abbé Theudemir, où il ſe plaint de l'embar-

MS. Bibl. Reg. n. 3811.

Claud. Præfat. Comm. in Epiſt. I. ad Cor.

barras où il eſt depuis qu'il étoit Evêque, ne pouvant plus s'appliquer à l'étude de l'Ecriture avec la même tranquillité, qu'il faiſoit auparavant lors qu'il étoit Moine. Je (e) fais, dit-il, des voyages continuels à la Cour pendant tout l'Hiver: ſur la fin du Primtems portant les armes avec un grand nombre de livres, je vas faire le guet ſur les côtes de la mer contre les Saraſins & les Maures. Je me ſers de l'épée pendant la nuit, & de la plume pendant le jour, pour achever les Ouvrages que j'ay commencez dans la ſolitude: étant obligé de ſuivre ſon Prince à l'armée, il regrette le tems qu'il perdoit.

Il témoigne dans cette Préface (f) qu'il avoit commencé ce Commentaire, & un autre ſur le Pentateuque, à la ſollicitation de ſes confreres, auſquels il enſeignoit l'Ecriture dans ſon monaſtere; & qu'il avoit même eu ordre de l'Empereur Loüis le Debonnaire, de donner au public les leçons qu'il faiſoit. Il finit enfin ſa Préface par une reflexion qui merite d'être raportée. Les Moines avec qui il avoit demeuré, l'ayant prié de leur donner par écrit ſon Commentaire ſur cette Epître aux Corinthiens, il dit qu'il n'avoit pu leur envoyer rien de plus utile & de plus à-propos, que ſon explication de l'Epître aux Romains, parce qu'elle ne tend qu'à élever la grace de J. C. & à rabaiſſer les merites des hommes, que les Moines de ſon tems faiſoient ſi fort valoir. *Nullam*, dit-il, *ammonitionem meliorem potui invenire, quàm Epiſtolæ primæ Pauli Apoſtoli quam miſi, quia tota inde agitur, ut merita hominum* Ut ibid.

(e) *Brumale tempus vias Palatinas terens eundo & redeundo minus licet implere ſupra commemoratum amorem, poſt medium veris procedendo armatus pergameno pariter cùm arma ferens, pergo ad excubias maritimas cum timore excubando adverſum Agarenos & Mauros, nocte tenens gladium, & die libros & calamum, implere conans cœptum deſiderium.* Claud. Taurin. Præfat. Comm. in Epiſt. I. ad Cor.

(f) *Fateor me primitus invitum acceſſiſſe, & in hoc opus, & in Pentateucho quem poſtulas imperantibus fratribus in ſchola conſtitutis, quibus vivâ voce Scripturas tradebam, præcipiente pio Principe Ludovico Imperatore, compulſus etiam à memorato Principe, ut non tantum verba per oblivionem palantem traderem, ſed etiam calamo diu permanentia ſcriberem, ut quod ore promebam calamo ſcriptitarem.* Id. Claud. ibid.

num tollat, unde maximè nunc Monachi gloriantur, & gratiam Dei commendat.

Il copie presque pas tout dans ce Commentaire sur la I. Epitre aux Corinthiens les remarques du Diacre Hilaire, qui étoient attribuées dès ce tems-là à Saint Ambroise. Il observe après luy sur ces premiers mots, *Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi*, que Saint Paul s'adresse à l'Eglise en general, parce que chaque Eglise n'avoit point encore alors de chefs en particulier, *Propterea Ecclesiæ scribit, quia adhuc singulis Ecclesiis rectores non erant constituti.* Pour n'être pas ennuyeux par un long detail de tous les endroits que Claude a pris mot pour mot de ce Diacre, je me contenterai de raporter les reflexions qu'il a faites sur ces autres paroles de la même Epître, *Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare &c.* d'où l'on pourra juger avec quelle exactitude il l'a transcrit. *Hos notat*, dit-il, *qui sic in Ecclesiam convenicbant, ut munera sua offerentes advenientibus Presbyteris, quia adhuc rectores Ecclesiis non omnibus locis fuerant constituti, totum sibi qui obtulerat vindicaret schismatis causa. Dissensiones enim inter eos Pseudoapostoli seminaverant, ita ut oblationes suas zelarentur, cum una atque eadem prece omnium oblationes benedicerentur, ut hi qui, ut adsolet fieri, non obtulerant, aut unde offerant non habebant, pudore correpti confunderentur non sumentes partem, & tam cito illud agebant, ut supervenientes non invenirent quod ederent* &c. Il n'a pas changé un seul mot des paroles d'Hilaire, qu'il copie de la même maniere en une infinité d'autres endroits. Il differe seulement de luy en ce qu'il suit la nouvelle traduction de S. Jerôme, laquelle il appelle même quelquefois *novellam translationem*; au lieu qu'Hilaire en suit une plus ancienne.

1. Cor. 11:20.

On remarquera de plus, qu'il n'a pas toûjours pris dans la source les extraits de S. Augustin, qu'il a inserez dans ses Commentaires sur S. Paul. Il se contente quelquefois de copier le recueil que nous avons sous le nom de Bede, sur toutes les Epitres de cet Apôtre, comme on le peut prouver sans sortir de ce même passage de la I. Epître aux Corinthiens. Il a même eu recours aux autres livres de ce docte Moine,

c'eſt pourquoy il copie encore icy le Commentaire de Bede ſur le Chap. 26. de Saint Matthieu v. 16. Il dit après luy que J. CHRIST ayant fini la ceremonie de l'ancienne Pâque, qui étoit commandée par la Loy, paſſa à la nouvelle qu'il voulut qu'on celebrât dans l'Egliſe, en memoire de ſa Paſſion, afin que le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang prît la place de la chair & du ſang de l'Agneau. *Finitis igitur Paſchæ veteris ſolenniis cujus in commemorationem antiquæ de Ægypto liberationis memoriam Eccleſiam frequentare volebat, ut videlicet pro carne agni & ſanguine ſui corporis ſanguinisque Sacramentum ſubſtitueret.*

Claud. Comm. in Epiſt. I. ad Cor. c. 11. & Bed. in Matth. c. 26.

En general ſa methode eſt de choiſir dans les anciens Docteurs de l'Egliſe, les endroits qui luy paroiſſent approcher le plus de la penſée de S. Paul. En quoy il doit être preferé à Pierre Abbé de Tripoli & à Bede, qui ne ſe ſont attachez qu'à Saint Auguſtin : c'eſt pourquoy il a preferé ſur cette Epître aux Corinthiens le Diacre Hilaire aux autres Commentateurs. Il dit après ce Diacre interpretant le nom de *Docteur*, que S. Paul a appellé Docteurs ceux qui inſtruiſoient les enfans dans l'Egliſe, ſelon l'uſage de la Synagogue, lequel a paſſé d'eux aux Chrêtiens. Il ajoûte pour un plus grand éclairciſſement, qu'on leur a donné ce nom parce qu'ils expliquent ce qu'il y a de plus obſcur dans les Prophetes, & que leurs diſcours ſont des diſcours de conſolation. Il expoſe fort literalement au même endroit ce que ſignifie le nom de Prophete. L'Apôtre, dit-il, nomme Prophetes les interpretes de l'Ecriture ; car comme le Prophete annonce les choſes futures qu'on ne ſait point, on dit de même que celuy-là prophetiſe lequel découvre les ſens de l'Ecriture, qui ſont cachez à pluſieurs. *Prophetas interpretes dicit Scripturarum, ſicut enim Propheta futura dicit quæ neſciuntur; ita & hic, dum Scripturarum ſenſum qui multis occultus eſt manifeſtat, dicitur Prophetare.*

Id. Cl. in I. Cor. c. 12. v. 28.

Id. ibid.

Il garde cette même methode dans ſes autres Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul. Le plus grand uſage qu'on en puiſſe faire, auſſi-bien que de ceux de Raban Maur, & de quelques autres Compilateurs de ces tems-là, eſt de s'en ſervir pour la correction des Ouvrages de pluſieurs Peres

res. Claude a été curieux de lire leurs livres, pour en faire ſes extraits. Il aſſûre dans la Préface de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Epheſiens, qui eſt adreſſée à Loüis le Debonnaire, que pour compoſer cet Ouvrage, & ce qu'il a écrit ſur l'Epître aux Philippens, il a fait un recueil de leurs penſées, qui étoient repanduës en differens Traitez. (g) Il s'étonne que ce Prince l'ait engagé à un travail de cette nature, dans un tems qu'il y avoit ſi peu de perſonnes qui s'appliquaſſent à cette étude.

Id. Claud: Præfat. in Epiſt. ad Epheſ. ex cod. MS. Bibl. S. Germ. à Prat.

Pour ce qui regarde la Theologie de Claude, elle eſt la même que celle des anciens Auteurs qu'il a compilez. Je ne parle icy que de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Comme il ſuit pour l'ordinaire S. Auguſtin ſur les matieres de la grace, de la prédeſtination & du libre arbitre, il a quelquefois des expreſſions qui paroiſſent dures: mais on pendra garde que ce n'eſt pas luy qui parle. Il a refuté ſur ce pied-là les Pelagiens, dans ſon Commentaire de l'Epître aux Epheſiens, comme il le temoigne dans ſa Préface où il dit, J'ay ruiné entierement par cette Epître la deteſtable doctrine de Pelage, me ſervant des paroles de Saint Auguſtin le grand Prédicateur de la grace, *Funeſtum atque deteſtabile Pelagii dogma, qui ingratus Divinæ gratiæ extitit prædicator, per cœleſtis gratiæ gratiſſimum præconem beatiſſimum Auguſtinum de hac Epiſtolâ, quantum potui, penitus abdicavi.* Expliquant ces mots, *Sicut elegit nos in ipſo ante mundi conſtitutionem* &c. il raporte les ſentimens de cet Heretique ſur l'élection & la prédeſtination, & il les combat en ſuite par les raiſons, & par les propres termes de S. Auguſtin. Il s'étend encore plus au long là-deſſus dans ſon Commentaire ſur l'Ep. aux Romains. Il n'employe point d'autres paroles que celles de ce Pere ſur ces mots, *quos præſcivit & prædeſtinavit* &c. Il fait

Ibid.

Epheſ. 1: 4.

Rom. 8: 29. & 30.

(g) *Cum noſtris temporibus tepeſcentibus ſtudiis rarusque inveniatur quotidiana intentione promptiſſimus, non ſolum ad differendum quæ indiſcuſſa ſunt, ſed etiam ad legendum quæ jam à majoribus diſſerta ſunt, mirum à me opus tanta ac tam ſublimis veſtra exigit Imperialis poteſtas, cùm Epiſtolas magiſtri gentium Apoſtoli Pauli, ex tractatibus majorum noſtrorum diſſerere jubet.* Id. Claud. Præf. in Epiſt. ad Epheſ.

fait la-même choſe ſur le Chap. 9. où il eſt parlé de la juſtice & de la miſericorde de Dieu. Il ſe forme les mêmes difficultez que Saint Auguſtin, & il les reſoud de la même maniere. Il le ſuit auſſi pied à pied lors qu'il explique au même lieu l'endurciſſement de Pharaon, *Miſeretur*, dit-il, *bona tribuendo, obdurat digna retribuendo. Miſeretur magna bonitate, obdurat nulla iniquitate; ut nec liberatus de ſuis meriti glorietur, nec damnatus niſi de ſuis meritis conqueratur. Sola enim gratia redemptos diſcernit à perditis, quos una perditionis concreverat maſſa.* En un mot Saint Auguſtin a été le grand Auteur de la plûpart des Moines de ce tems-là, parce qu'ils trouvoient dans ſes écrits un Syſteme de Theologie plus lié, que dans ceux de S. Jerôme & des autres Peres Latins.

Sa doctrine ſur le myſtere de la Trinité pourroit être ſuſpecte, ayant été le diſciple de Felix Evêque d'Urghel. Jonas même qui l'a combatu ſur le fait des images, l'a auſſi accuſé d'Arianiſme. Il dit qu'il s'étoit repandu un bruit, qu'on avoit trouvé après ſa mort des écrits qui apuyoient cette hereſie: mais on ne trouve rien dans ſes Commentaires ſur S. Paul, qui ne ſoit orthodoxe ſur le myſtere de la Trinité. Il y ſuit ordinairement S. Auguſtin, ou plûtôt Bede qui avoit copié ce Pere avant luy. S'il ſe ſert quelquefois de certaines expreſſions, qui ne ſeroient peut-être pas approuvées preſentement des Theologiens, on n'y doit pas trouver à redire, puis qu'il fait profeſſion de compiler les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques.

Jon. Aurel. Præfat.

Il ſe declare fortement dans la Préface de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Epheſiens, non ſeulement contre les ſectateurs de Pelage, mais auſſi contre les Origeniſtes, qui croyoient la préexiſtence des ames avant la creation du monde. Il y attaque de plus ceux qui prouvoient de l'Epître aux Philippiens que le Pere eſt plus grand que le Fils, *In Epiſtola ad Philippenſes Deum Patrem potiorem Filio crediderunt.* Il condamne ces ſentimens comme heretiques, s'abſtenant exprès d'en nommer les auteurs. *Hæc omnia velut mortale præcipitium aut lethale virus Catholicis auribus denuo fugienda, quorum idcirco reticeo vocabula, ne derogare videar prædeceſſores potiùs quàm dicere veritatem.* Il eſt à propos de remarquer que c'eſt luy qui par-

parle dans cette Préface, au lieu que dans ſes Commentaires il fait pour l'ordinaire parler les anciens Docteurs de l'Egliſe.

Lors qu'il vient à ce paſſage de l'Epître aux Philippiens, *Qui cùm in forma Dei eſſet*, &c. il explique en quel ſens le Fils eſt égal au Pere, & le Pere eſt plus grand que le Fils. *In forma Dei*, dit-il, *æqualis Patri, in forma ſervi mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus . . . . non itaque immeritò Scriptura utrumque dicit, & æqualem Patri Filium, & Patrem majorem Filio. Illud enim propter formam Dei: hoc autem propter formam ſervi ſine ulla confuſione intelligitur.* Il dit ſur ces autres mots, *Non rapinam arbitratus eſt* &c. que ce n'eſt pas par uſurpation qu'il s'eſt fait égal à Dieu, puis qu'il l'étoit par ſa nature, *Neque uſurpationis erat quod naturaliter poſſidebat, ut rapina diceretur; ſed naturæ inerat, ut eſſet æqualis.* Il s'étend au long ſur ce paſſage de S. Paul, parce qu'il y avoit de grandes diſputes là-deſſus de ſon tems; & qu'étant Eſpagnol ſa doctrine pouvoit être ſuſpecte. C'eſt pourquoy il établit la Divinité de JESUS-CHRIST, lors que l'occaſion s'en preſente, comme ſur ces mots de l'Epît. aux Romains, *Qui eſt ſuper omnia Deus*, &c. Il diſtingue en quel ſens il eſt veritablement Fils de Dieu ſelon ſa Divinité, & Fils de l'homme ſelon la chair. *Chriſtus enim Dominus & Salvator noſter Filius Dei verus ſecundùm Divinitatem, & filius hominis verus ſecundùm carnem. Non ex eo quod eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſæcula ex ſemine David natus eſt, ſed ex illa infirmitate quam ſuſcepit ex nobis.* Mais il ne dit rien icy, & dans ce qu'on a raporté cy-deſſus, qui ne ſoit pris mot pour mot des extraits de Bede ſur les Epîtres de S. Paul.

Philipp. 2: 6.

Rom. 9: 5.

L'endroit où Claude paroît aprocher le plus des expreſſions des Ariens, eſt l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Epître I. aux Corinthiens, *Gratia vobis & pax à Deo Patre noſtro & Domino Jeſu Chriſto.* Il ſemble attribuër quelque autorité au Pere ſur le Fils, & le faire par conſequent plus grand, même ſelon la Divinité. *Ne Patris*, dit-il, *aut nomen aut donum tacuiſſe videretur, & ſuſpicionem fortè aut occaſionem daret unionis, docet Chriſtum quidem rite invocandum, ſed omnem gratiam eſſe*

1 Cor. 1: 3.

esse Patris, ut duos qui in unum sunt per Divinitatem ostenderet, & Patris autoritatem præferret. Mais il n'y a aussi rien en cela qui ne soit pris mot pour mot du Diacre Hilaire sur ce passage, & qui ne soit même conforme à la doctrine des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont prouvé par là contre Sabellius la distinction des personnes en Dieu. C'est ce qu'on doit entendre par ces mots, *suspicionem aut occasionem unionis.* Il établit selon ce sens une maniere de subordination entre le Pere & le Fils, parce qu'en effet le Pere est le premier selon l'ordre: ce qui ne l'empêche pas de reconnoître en une infinité d'autres endroits, que le Fils est égal à son Pere en toutes choses. Il refute sur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *Deus erat in Christo*, les Ariens qui croyoient que Dieu étoit en J. CHRIST, comme en son vicaire ou son envoyé, ou de la même maniere que dans les Patriarches & dans les Prophetes. Cela, dit-il, ne peut pas être, parce que le Fils est naturellement l'envoyé du Pere, & que le Pere est dans son Fils, en ce qu'ils n'ont qu'une même substance, & qu'il y a une parfaite égalité entr'eux, *Filius enim naturaliter legatus est Patris Dei . . . Pater enim per id intelligitur esse in Filio, quòd una eorum sit substantia. Ibi est enim unitas ubi nulla est domina, ac per hoc invicem æquales sunt.* Ce qu'il a aussi pris du Commentaire du Diacre Hilaire.

2 Cor. 5. 19.

On a pu remarquer cy-dessus, que Claude parlant de l'Eucharistie l'appelle *Le Sacrement du corps & du sang de* JESUS-CHRIST: ce qu'il fait après Bede, ou plûtôt après un grand nombre d'autres Ecrivains Latins. Ce n'est pas icy le lieu de montrer que les Calvinistes sont mal fondez, lors qu'ils pretendent que cette expression, & quelques autres semblables qui se trouvent dans les Peres Grecs, aussi bien que dans les Latins, apuyent leur sentiment. Je dirai seulement que cet Evêque n'a rien avancé sur l'Eucharistie, qu'on ne lise dans les Commentateurs qui ont été avant luy, & qui ne soit aussi confirmé par ceux qui ont vêcu de son tems. Ce n'est pas luy qui parle, mais Primasius, lors qu'il dit dans son Commentaire sur l'Epître I. aux Corinthiens, Chap. 11. vers. 26. *Exemplum dedit, ut quotiescunque hoc facimus in mente*

mente habeamus, quia Christus pro nobis omnibus mortuus est, & ideò nobis dicitur corpus Christi, ut cùm hoc recordati fuerimus, non simus ingrati gratiæ ejus: quemadmodum si quis moriens relinquat ei quem diligit aliquod pignus, quod ille post mortem ejus quandocunque viderit, numquid potest lacrymas continere, si eum perfectè dilexerit. Pelage avoit fait avant eux une remarque semblable à celle-là, & elle a été adoptée en suite par Sedulius, & par quelques autres. Voicy comme il parle sur ce même passage de Saint Paul:

Pelag. *Quemadmodum si quis peregrè proficiscens aliquod pignus ei quem diligit derelinquat, & quotiescunque illud viderit possit ejus beneficia & amicitias memorare; quod ille si perfectè dilexit sine ingenti desiderio non potest videre vel fletu.*

Si les Calvinistes veulent decider la controverse de l'Eucharistie par le témoignage de Claude de Turin, qui est un de leurs patrons sur le fait des Images, il est aisé de les contenter là-dessus. Expliquant dans son Commentaire de l'Epître aux Ebreux, le raport qu'il y a entre le Sacerdoce de

Ebr. 7. 17. Melchisedec, & celuy de JESUS-CHRIST, il dit que le premier n'offroit aucunes victimes d'animaux, mais du pain & du vin; que JESUS-CHRIST a aussi offert à son Pere du pain & du vin, c'est-à-dire son corps & son sang. Il ajoûte que nous offrons tous les jours sur nos autels cette même offrande, & que nous la prenons. *Ille (Melchisedech) carnales victimas non offerebat nisi panem & vinum, sicut Christus oblationem panis & vini offerens Deo Patri, id est corpus & sanguinem suum, quam oblationem quotidiè offerimus super altare & sumimus.*

Il semble avoir approuvé dans son Commentaire sur l'Epître de S. Paul à Tite, l'opinion de S. Jerôme touchant les Evêques & les Prêtres. Il raporte de longs extraits de ce Pere sans y rien changer; & il dit même avec luy, si quelqu'un s'imagine que nous avançons de nous-mêmes un sentiment qui n'est point apuyé sur l'Ecriture, il n'a qu'à lire les paroles de S. Paul dans son Epitre aux Philippiens: *Putat aliquis non Scripturarum, sed nostram esse sententiam Episcopum & Presbyterum unum esse, & aliud ætatis, aliud esse nomen officii, relegat Apostoli verba ad Philippenses dicentis, Paulus & Timo-*

motheus, &c. Mais c'eſt aſſez parlé de Claude de Turin. J'ajoûterai ſeulement icy ce que j'ay lu dans un MS. de la Bibliotheque de Mr. Colbert, qui contient le veritable Commentaire de cet Evêque ſur l'Epître aux Romains, & un autre ſur l'Epître aux Ebreux, lequel eſt auſſi ſous ſon nom, bien qu'il ne differe en rien de celuy qui a été imprimé ſous le nom de S. Ambroiſe. On lit dans ce MS. qui a bien 600. ans d'antiquité, immediatement après le Commentaire de l'Epître aux Romains, ces mots qui ſervent comme de titre à une Préface du Commentaire ſuivant, *Iterum retractatio Claudii Epiſcopi de autoribus explanationum ſuper prædictam Epiſtolam*, autre diſcours de l'Evêque Claude ſur les Auteurs qui ont commenté l'Epître aux Ebreux. Il y a en ſuite en forme de Préface, *Illud quoque in Præfatione commoneo mihi cariſſime, ut ſcias Origenem tria volumina in hanc Epiſtolam conſcripſiſſe, quem & nos ex parte ſecuti ſumus: Apollinarem etiam & Didymum quoſdam Commentariolos edidiſſe; è quibus licet pauca decerpſimus, plura etiam ex Sancti viri Auguſtini ſententiis, quas per diverſos ejus libros invenire quivimus, hanc expoſuimus Epiſtolam, & nonnulla quæ nobis videbantur adjecimus ſive ſubtraximus, ut ſtudioſus ſtatim in principio lectorum agnoſcat, hoc opus vel alienum eſſe vel noſtrum.*

Ex cod. MS. Biblioth. Colbert.

Ces paroles qui meritent d'être conſiderées ne peuvent être de Claude, dont nous avons le Commentaire entier, qui eſt plus long que celuy-là dans le MS. des Moines Benedictins, avec une Préface differente. On lit à la fin de ce MS. *Hic eſt liber Epiſtolarum*; ce qui me fait juger qu'il a été copié ſur un exemplaire, qui contenoit des Commentaires ſur toutes les Epîtres de Saint Paul, dont l'Epître aux Ebreux eſt la derniere. Le Copiſte qui a écrit les deux Commentaires qui ſont dans l'exemplaire de Mr. Colbert, a cru que celuy qui eſt ſur l'Epître aux Ebreux étoit de Claude de Turin; & c'eſt ce qui luy a fait mettre le nom de cet Evêque à la tête de la Préface, qui nous aprend que l'explication de cette Epître eſt un recueil tiré des Commentaires d'Origene, d'Apollinaire & de Didyme, auſquels on avoit joint S. Auguſtin; mais il s'eſt trompé: car la meilleure partie de cet ouvrage eſt de Saint Chry-

Chryſoſtôme. C'eſt pourquoy Raban Maur a mis ſouvent le nom de ce ſavant Evêque à la marge de ſa Chaîne ſur cette Epître.

On ne laiſſe pas de voir par là, qu'on croyoit en ces tems-là que ce Commentaire, dont on ignore encore aujourdhuy l'Auteur, vient des Peres Grecs, d'où il avoit été traduit en Latin. Claude en a copié une bonne partie : & ainſi il a été facile de le luy attribuër, comme s'il n'y avoit ajoûté que quelques nouvelles interpretations, tirées de S. Auguſtin. Je ne ſay s'il a commenté les Epîtres à Timothée & aux Theſſaloniciens, qui ne ſont point dans les deux volumes MSS. de S. Germain des Prez. Je n'ay rien auſſi à dire de ſon Commentaire ſur Saint Matthieu, parce que je ne l'ay point vû. Le P. Labbe qui l'a lu dans un MS. de la Bibliotheque du College de Clermont, luy donne pour titre, *Explanationum in Euangelium S. Matthæi libri tres.* Il l'écrivit en l'année 815. comme il paroît de la Préface.

CHAPITRE XXVI.

Du Commentaire de Haymo ſur les Epîtres de S. Paul, & de celuy de Chriſtien Druthmar ſur l'Evangile de S. Matthieu. D'Ansbert ſur l'Apocalypſe.

IL eſt fort incertain ſi le Commentaire ſur toutes les Epîtres de S. Paul, qui a été imprimé ſous le nom de Haymo Moine Benedictin, & Evêque d'Halberſtat, qui vivoit en même tems que Raban Maur, eſt de luy. Comme il ſe trouve dans quelques exemplaires MSS. ſous le nom de Remi, & en d'autres ſous celuy de Haymo, il a auſſi été publié ſous ces deux differens noms. La premiere édition que j'en ay vûë, qui porte le nom de Haymo, eſt de 1538. à Paris. J'en ay lu une autre de 1550. au même lieu. L'Auteur qui l'a donnée au public aſſûre dans le titre, qu'il a tiré ce Commentaire d'exemplaires MSS. très-anciens, *Haymonis Epiſcopi Halberſtatenſis in D. Pauli Epiſtolas omnes interpretatio, ad vetuſtiſſimorum exemplarium fidem recognita.* Il porte auſſi le nom de Haymo dans un très-beau MS. de la Bibliotheque du Roy, qui

HAYMO.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 3814.

ne paroît pas neanmoins avoir plus de 400. ans d'antiquité. De plus Pierre Lombard le cite ſouvent ſous ce même nom, dans ſa Chaine ſur les Epitres de S. Paul.

Cela n'a point empêché
En 1598. Villalpandus de le publier à Rome ſous le nom de S. Remi
Remi. avec ce titre, *Sancti Remigii Rhemenſis Explanationes Epiſtolarum B. Pauli Apoſtoli, ex veteri manuſcripto monaſterii Sanctæ Cæciliæ trans Tiberim nunc primùm in lucem datæ*, comme ſi ce livre n'avoit point
En 1614. encore paru. Il fut reimprimé en ſuite à Mayence avec le même titre. Il eſt étonnant que ce Jeſuïte, qui étoit habile & même ſavant dans la Critique, ſe ſoit ſi fort obſtiné à vouloir faire croire que cet ouvrage, qui contient des extraits de pluſieurs Auteurs poſterieurs à S. Remi de Rheims, ſoit veritablement de cet Evêque : mais l'ayant déjà cité ſous ce nom dans ſon Commentaire ſur Ezechiel, il crut qu'il étoit de ſon honneur de defendre ſes premiers ſentimens : ce qu'il fait d'une maniere ſi pitoyable, qu'il a été abandonné de tout le monde, & même de ſes
Labb. Diſſert. Eccleſ. p. 285. confreres. Le P. Labbe a eu raiſon de reprocher à Rivet, qui refute au long Villalpandus, qu'il étoit ridicule de s'arrêter ſi long-tems ſur un fait qui ne ſouffre aucune difficulté.

Il eſt donc hors de doute que ce Commentaire n'eſt point de S. Remi Evêque de Rheims. Quelques Critiques ont jugé qu'il eſt de Remi Archevêque de Lyon : d'autres l'attribuënt à un certain Remi Moine d'Auxerre. Aubertin qui eſt de ce dernier ſentiment, l'a apuyé ſur des raiſons aſſez vraiſemblables. J'ay vû à la verité plus d'exemplaires manuſcrits qui portent le nom de Remi, que celuy de Haymo. Il n'y a cependant aucune raiſon convaincante pour prouver qu'il n'eſt point de ce dernier, dont nous avons pluſieurs ouvrages ſur l'Ecriture, & entre autres un Commentaire ſur l'Apocalypſe. Quoy qu'il en ſoit on ne peut nier, que ce recueil ne ſoit d'un homme qui vivoit dans le neuviéme ſiécle. Il compile ſelon la methode de ce tems-là les anciens Commentateurs, s'attachant au ſens literal, & aux explications Theologiques.

Il explique, par exemple, le mot de *prædeſtinatus*, au commencement de l'Epit. aux Romains, par *præordinatus* & *præfinitus*. Il aporte en ſuite l'in-

l'interpretation d'Origene, & celle de S. Auguſtin. Il garde cette methode dans tout ſon Commentaire, où il nomme ſouvent les Auteurs qu'il a ſuivis. Il cite toûjours le Diacre Hilaire ſous le nom de S. Ambroiſe, n'étant point alors connu ſous d'autre nom. Pour ce qui eſt de ſa doctrine, il s'attache plus à S. Auguſtin qu'à aucun autre Pere. Il le copie fidelement ſur le Chap. 5. de l'Epît. aux Romains, où il s'étend fort au long ſur le peché originel. Il oppoſe aux Pelagiens les raiſons dont S. Auguſtin s'eſt ſervi pour les combattre. Il dit ſur ces mots, *Judicium quidem ex uno*, que S. Paul parle en ce lieu-là contre les Pelagiens, qui nient que les enfans naiſſent avec le peché, n'y ayant rien de plus formel que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Quiconque ne renait de l'eau & du Saint Eſprit, il n'entrera point dans le Royaume du Ciel*; & ces autres de la Geneſe, *Tout mâle qui ne ſera point circoncis perira.*

Rom. 5: 16.

Joan. 3.

Gen. 17.

Il ſuit encore les ſentimens de S Auguſtin ſur ces autres mots de l'Epître aux Romains, *J'ay aimé Jacob & j'ay haï Eſaü.* (a) Dieu, dit-il, a aimé Jacob par ſa pure miſericorde, & il a haï Eſaü par un juſte jugement, étant nez l'un & l'autre dans le peché originel. S'il a aimé le premier, cela ne vient que de ſa miſericorde; & s'il a reprouvé l'autre, on ne peut l'attribuër qu'à ſon juſte jugement. Enfin expliquant cet autre paſſage, *Ce n'eſt donc point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait miſericorde*, il dit après le même Pere, que la ſeule bonne volonté de l'homme ne ſuffit pas, mais qu'il doit être prevenu de la miſericorde de Dieu, qui le faſſe vouloir & faire le bien. *Non ſufficit ſola bona voluntas hominis, niſi etiam præveniat eum miſericordia Dei, ad hoc ut det illi bonum velle, & bonum idipſum perficere.*

Rom. 9: 13.

Ibid. v. 16.

Quand il parle de l'Euchariſtie, il s'exprime de la même maniere que Claude de Turin, & les autres Commentateurs de ce tems-là. Il l'appelle quelquefois le Sacrement du corps de

(a) *Jacob dilexit (Deus) ſuâ miſericordiâ gratuitâ. Eſau odio habuit juſto judicio; & cum ambo originali peccato maculati eſſent, quod unum dilexit, ejus miſericordia fuit; quod verò reprobavit alterum, juſtum judicium ejus extitit.* Haym. Comm. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

1 Cor. 11. de JESUS-CHRIST, *sacramentum corporis Christi*, le myſtere du corps & du ſang du Seigneur, *myſterium corporis & ſanguinis Domini*; & quelquefois ſimplement le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, *Tradidit Chriſtus Diſcipulis ſuis noſtris Doctoribus & Magiſtris corpus & ſanguinem, poſt aliorum ciborum perceptionem.* Il s'explique icy & en pluſieurs autres endroits de la même maniere que l'Evêque de Turin, parce qu'ils copient les mêmes Auteurs, que Haymo ne nomme point aſſez ſouvent, faiſant un Commentaire continué, & ne s'aſſujettiſſant point à raporter leurs propres paroles. La maniere dont il parle ſur ces mots de l'Epître aux Romains, *La Loy domine ſur l'homme pendant tout le tems qu'il vit*, fait connoître qu'il a été Moine auſſi bien que Claude, Raban, Druthmar & Strabus. *Judæus*, dit-il en ce lieu-là, *& Chriſtianus, Monachus & Canonicus, quanto tempore vivunt ſub Domino, legis ſuæ vivunt.* Il oppoſe les Chanoines aux Moines, comme vivans ſous differentes regles.

Rom. 7: 1.

Au reſte il eſt aiſé de juger, que ces Commentaires attribuez à Haymo, celuy même qui eſt ſur l'Epître aux Ebreux, ſont tous d'une même main. Ce dernier contient preſque entier celuy qui a été publié ſur cette Epître ſous le nom de Saint Ambroiſe. L'on y cite S. Jean Chryſoſtôme, & le Traité de Didyme *du S. Eſprit*, qui a été traduit par S. Jerôme. On y lit de plus le nom de Caſſiodore, qui étant poſterieur à Primaſius, on ne peut pas attribuër à ce dernier le Commentaire qui a été imprimé ſous ſon nom ſur l'Epître aux Ebreux. J'ay trouvé dans le manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, l'explication de l'Epître à Tite imparfaite, comme elle eſt dans l'imprimé. On lit cependant à la tête, *Incipit expoſitio in Epiſtolam ad Titum*, & à la fin, *Explicit Epiſtola ad Titum*, comme ſi elle avoit été entiere. Mais il y a de l'apparence que Haymo ne l'a point achevée.

On remarquera que bien que ces Commentaires, qui ont été publiez ſous les noms de Remi & de Haymo, ſoient entierement les mêmes, les Epîtres de S. Paul ſont diſpoſées autrement dans celuy qui porte le nom de Remi, que dans l'autre. Il manque de plus quelque choſe au Commen-

mentaire de Haymo sur l'Epître aux Colossiens, ne commençant qu'au vers. 26. du Chapitre 1. laquelle imperfection n'est point dans l'autre, non plus que dans le manuscrit du Roy; d'où l'on peut suppléer ce qui manque à Haymo. Ce supplément neanmoins est different de ce qu'on lit au commencement de l'Epître aux Colossiens, dans le Commentaire attribué à Remi.

Le Commentaire du même Haymo sur l'Apocalypse n'est aussi qu'une compilation qu'il a tirée de Primasius, de Bede, & d'un certain Ansbert qu'il cite sous le nom *d'Ansbertus Ambrosius*. C'est après luy qu'il fait cette observation de Grammaire sur les premiers mots de l'Apocalypse, que le sens seroit plus net s'il y avoit *hæc est apocalypsis*. Il s'arrête en quelques endroits à de semblables minuties; mais il n'y reüssit pas toûjours: comme quand il lit au Chapitre 9. *Labadon*, & qu'il soutient, s'apuyant même sur l'autorité de Saint Jerôme, qu'il ne faut pas lire Abadon comme il y a dans quelques Exemplaires, *Quod in quibusdam codicibus invenitur scriptum Abadon . . . falsò scriptum est, & vitio scriptoris factum, & Labadon dicendum, sicut Beatus Hieronymus dicit in Hebraicis interpretationibus.* Il se jette souvent sur des interpretations mystiques, & il prend même occasion des paroles de son texte de refuter les anciens Heretiques. Parlant du nombre de la Bête, il croit après Primasius qu'on ne doit point chercher le sens de ce passage ailleurs que chez les Grecs, parce que Saint Jean a écrit son livre en Grec, *Quia ergo hic liber Græcè scriptus est, idcirco sensus hujus loci more Græcorum est requirendus, apud quos omnes literæ numeros in se continent.* Id. Hay. in Cap. 13. Apoc.

Cet Ansbert ou Autbert que Haymo n'a presque fait qu'abreger sur l'Apocalypse, a aussi été Moine Benedictin. Il vivoit au milieu du huitiéme siécle, & non pas à la fin du neuviéme, comme Bellarmin & plusieurs autres l'ont cru après l'Abbé Tritheme. Il fait mention dans une Préface qu'il a mise au devant de son ouvrage, de ceux qui ont commenté avant luy l'Apocalypse parmi les Latins. Il place le premier entre ces Commentateurs le martyr Victo- ANSBERT.

rin, (b) & il ajoûte que S. Jerôme a ſuivi ce Victorin dans un livre qu'il a publié ſur la même Apocalypſe, promettant de s'étendre plus au long: mais on ne trouve rien de ce pretendu Commentaire dans les ouvrages de S. Jerôme. Il nomme après cela Tychonius fameux Donatiſte, & en ſuite Primaſius, qu'il loüe comme un homme tout-à-fait orthodoxe, & exercé dans l'étude de l'Ecriture, qui a traité cette matiere plus à fond que les autres, mais avec obſcurité, & y laiſſant encore des choſes à decouvrir. *Quanquam plenius quàm alii eam expoſuerit, non tamen omnes ejus obſcuritates aperuit, nec eamdem ſuam expoſitionem vel mediocribus, vel parvulis congruere fecit.* Il aſſûre même qu'il y a bien des endroits qu'il n'a pu entendre dans le Commentaire de ce ſavant Evêque d'Afrique: & c'eſt en partie ce qui l'a obligé à en donner un nouveau qui fût plus intelligible, & où il expliquât toutes les difficultez.

Ansbert. Præfat. Comm. in Apoc.

En effet Ansbert n'a rien d'embarraſſé dans ſon ſtile, mais il eſt trop long, aprenant à ſes lecteurs des myſteres qui ne ſont nullement neceſſaires à ſavoir. Il copie ſouvent Primaſius, & les autres Auteurs qu'il nomme dans ſa Préface, où il ne peut ſouffrir ceux qui croyent qu'on ne doit point faire de Commentaire ſur l'Apocalypſe. Son livre a été imprimé pour la premiere fois en 1536. à Cologne par Cervicorne, qui avoit publié trois ans auparavant le Primaſius ſur la même Apocalypſe. Il temoigne qu'il a appellé cet Auteur Ansbert après l'Abbé Tritheme, bien qu'il ſe nomme *Autbertus* dans ſes exemplaires MSS.

CHRISTIEN DRUTHMAR.

Chriſtien Druthmar Moine Benedictin qui vivoit au milieu du neuviéme ſiécle, a pris une route un peu differente de celle de ſes confreres, dans un Commentaire qu'il a écrit ſur S. Matthieu. Sa methode n'eſt pas de donner de ſimples extraits des anciens Commentateurs

(b) *In quam (Apoc.) apud Latinos primus commentatus eſt martyr Victorinus, cujus aſſertiones proſequens B. Hieronymus, quædam autem quæ ille juxta literam intelexerat auferens; quædam verò ex proprio adjiciens, unum in eam condidit librum, promittens de reliquo, ſi vitæ ſpatium adeſſet, ſuum in eis poſſimè ingenium ſudaturum; ſed opus illud promiſſum neſcio ſi fuerit completum.* Ansbert. Præf. Comm. in Apocal.

tateurs qu'il avoit lus; il (c) a formé sur eux une interpretation literale & abregée, y mêlant peu de spiritualitez & d'allegories, parce qu'il croyoit qu'il falloit s'appliquer principalement au sens literal de l'Ecriture. Son dessein, comme il le marque dans sa Préface, étoit d'imprimer mieux dans la memoire des jeunes Moines les leçons qu'il leur avoit faites sur cet Evangile. Il copie souvent Bede qu'il avoit lu, bien qu'il temoigne qu'il ne l'avoit encore pu trouver sur S. Luc, qu'il promet de commenter aussi bien que S. Jean.

Il observe d'abord que ce titre, *Euangelium secundum Matthæum*, n'est point de l'Evangeliste, mais de l'interprete, & que S. Matthieu n'en a point mis d'autre à son livre que celuy-cy, *Le livre de la generation*, selon l'usage des Juifs à qui il écrivoit, lesquels ont accoutumé de tirer des premiers mots de leurs livres les noms qu'ils leur donnent. Il affecte en quelques endroits de paroître Grammairien. Il cite Homere, Aristophane & Plutarque, sur le mot de Εὐαγγέλιον, *Evangile*; aussi fut-il appellé Christien le Grammairien. Mais comme il tombe quelquefois dans des fautes grossieres sur les étymologies Grecques, il se peut faire que ce qu'il raporte de Grec ne vienne pas tant de son fond, que de celuy d'un Moine Grec nommé Euphemius qu'il consultoit. C'est ce qui fait qu'il n'est pas toûjours égal dans ses reflexions Grammaticales. Y a-t-il rien, par exemple, de plus absurde, que ce qu'il remarque expliquant l'Oraison Dominicale sur le mot de *panem?* Πᾶν, dit-il, signifie en Grec *tout*, & par le mot de *pain* l'on entend toute substance qui nous est necessaire chaque jour. Πᾶν *Græcè omne dicitur, & per panem omnis substantia intelligitur quæ quotidiè nobis necessaria est*; comme si le mot Latin *panis* tiroit son origine de πᾶν. Il reüssit mieux sur le mot Ἐπιούσιον, qu'il traduit avec S. Jerôme par *supersubstantialem*, c'est-à-dire, selon

(c) *Studui plus historicum sensum sequi, quàm spiritualem, quia irrationabile videtur mihi simplicem intelligentiam in libro aliquo quærere, & historicam penitus ignorare: cùm historia fundamentum omnis intelligentiæ sit, & ipsa primitus quærenda & amplexanda, cùm sine ipsa perfectè ad aliam non possit transiri.* Christ. Druthm. Præf. in Matth.

selon luy, *ad substantiam nostram*; de sorte que la *substance* se prenne en ce lieu-là pour la nourriture & le vêtement. Il a encore recours à la Grammaire, pour expliquer ce que
Matth. 5: 18. signifie dans S. Matthieu *unus apex*. Il croit que par *apex* il faut entendre de petits titres ou traits, que les anciens mettoient sur les lettres, pour faire la distinction de certains mots qui s'écrivoient de la même maniere, comme *populus* & *pōpulus*, ou pour doubler les lettres. Par exemple dans le mot *ālleluja*, ce petit trait marque qu'on doit prononcer alleluja. En effet c'est ainsi que les Juifs prononcent encore aujourdhuy ce mot, bien qu'ils ne l'écrivent qu'avec une simple *l*. Ils ont inventé un certain point appellé *dageschi*, qui indique qu'il faut doubler la lettre. Enfin il observe après Bede à l'occasion de ces paroles de S. Matthieu, *Duxerunt ad Caïpham*, qu'on ne
Matth. 26: 57. doit pas lire au Chapitre 18. de S. Jean v. 28. *Adducunt Jesum ad Cajapham*, mais à *Cajapha*, parce qu'il y a dans le Grec, ἀπὸ τὸν Καϊάφα. S. Augustin qui n'avoit pas consulté l'original Grec est tombé dans cette faute, suivant des Exemplaires peu corrects.

Pour ce qui est de sa doctrine il n'avance rien que d'orthodoxe & de judicieux. Il ne veut pas même qu'on publie facilement devant les peuples les questions difficiles de la Theologie. L'on en faisoit de son tems de grandes sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo*. Il juge qu'il faut sous-entendre *electa*, après le mot de *omnia*, & qu'il est parlé en ce lieu-là des élus qui devoient croire en J. CHRIST. Il ajoûte en suite que s'il y a quelque difficulté sur ce passage, il vaut mieux se taire que de l'exposer avec trop de précipitation, jusqu'à ce qu'on trouve une occasion commode de l'expliquer plus en particulier. Il cite même là-dessus les Canons, qui ordonnent de ne point faire connoître au peuple les questions obscures. *Si quid quæstionis in hoc verbo videtur habere, melius silere puto, quàm cursim nunc exponere, donec latiorem expositionem opportunum tempus inveniat; quia, sicut Canones præcipiunt, obscuræ quæstiones populis reticendæ sunt*. Il condamne apparemment quelques Moines de son tems, qui publioient devant tout le monde les questions de la grace & de la prédestination.

Quoy

Quoy que Druthmar fût Moine, il eſt fort éloigné de ceux qui élevent leurs Conſtitutions monachales au deſſus de la Religion Chrêtienne, comme ſi elles y ajoûtoient quelque perfection Il pretend ſur ces mots, *Ecce nos reliquimus omnia*, qu'elles ne tendent qu'à faire obſerver la Loy de Dieu. Si (*d*) elles nous ordonnent, dit-il, de ne point manger de chair quand nous n'en avons point beſoin, ce n'eſt qu'afin de pouvoir conſervér la chaſteté ; ne nous étant point defendu d'en manger lors que nous en avons beſoin ; car ni Dieu, ni quelque Docteur que ce ſoit, ne nous defendent point ce qui nous eſt neceſſaire. Saint Benoit n'a point pris d'autre modele que JESUS-CHRIST ; il n'a pas voulu faire plus que JESUS-CHRIST, qu'il ſuffit de ſuivre pour être parfait. Bien qu'on donne le nom de Reguliers aux Moines, parce qu'ils vivent ſous une regle, ils doivent neanmoins tous ſe propoſer J. CHRIST & les Apôtres pour leur exemple en les imitant. Voilà une belle leçon pour ces Moines rigides, comme ſont les Chartreux, qui aiment mieux voir mourir leurs freres devant leurs yeux que de leur donner un bouillon gras.

Matth. 19. 27.

Druthmar expliquant ces mêmes paroles de S. Pierre, *Nous avons laiſſé toutes choſes pour vous ſuivre*, donne des marques qui font connoître qu'il n'auroit pas approuvé les Ordres des Religieux Mendians. (*e*) Comment eſt-ce, dit-il, que Pierre a pu dire qu'il a tout abandonné ; puis qu'il n'avoit que des filets & un bateau, & qu'il les a repris quand il en a eu beſoin ; puis qu'il

Ibid.

(d) *Si præceptum eſt nobis à carne abſque neceſſitate carnis abſtinere, ideo factum eſt ut poſſit caſtitas cuſtodiri : nam in neceſſitate non eſt prohibitum . . . quoniam quod neceſſarium eſt corpori propter ſubſidium, nec Deus prohibet, nec alius quilibet Doctor. Non enim beatus Benedictus alterius imitator, nec plus quàm Dominus facere voluit, quia ſufficit diſcipulo ut ſit ſicut magiſter, & erit tunc perfectus. Nam & qui vocantur monachi, quia ſub regula degunt, regulares dicuntur . . . omnes tamen habent Chriſtum in exemplum & Apoſtolos ejus, quos imitari debent.* Id. Druthm. Comm. in Cap. 19. Matth.

(e) *Quomodo dicit* omnia, *cùm non habuit niſi rete & navim, & ipſa, quando neceſſarium fuit repetiit ? Nam invenimus eum piſcatum fuiſſe poſt reſurrectionem. Sed* omnia *intelligenda ſunt quæ concupiſci poterant, quia etiam voluntatem habendi reliquerunt.* Id. ibid.

qu'il eſt conſtant qu'il retourna à ſa pêche après la reſurrection de nôtre Seigneur? Il repond que le mot de *toutes choſes*, ne doit point s'entendre comme s'il avoit en effet quitté tout. Bede avoit déjà remarqué, qu'on quitte plus aiſément le bien qu'on a que ſa propre volonté; & que pluſieurs qui abandonnent leurs richeſſes ne ſuivent pas pour cela JESUS-CHRIST: car le ſuivre c'eſt l'imiter. *Facilius enim ſaccus contemnitur, quàm voluntas; multi divitias relinquentes Dominum non ſequuntur, quem ſequi eſt imitari.* Mais après tout Druthmar explique un peu trop à la lettre, & ſelon l'eſprit des Moines Benedictins, le *centuple* dont il eſt parlé au même endroit. Il l'entend des grandes terres & poſſeſſions que les Papes & même les Moines poſſedoient alors, & qu'ils poſſedent encore preſentement. *Nunc quoque*, dit-il, *magnum regnum habet (Petrus) de villis & ſervis per omnem mundum, & ipſe & omnes ſancti propter amorem Dei.*

Bed. in Matth. 19: 21.

Druth. ibid.

A l'occaſion des Saducéens, dont il eſt fait mention au Chap. 22. de Saint Matth. v. 23. il compare les Phariſiens & les Saducéens, qui faiſoient des ſectes differentes parmi les Juifs, aux Moines & aux Chanoines de ſon tems, leſquels nonobſtant leurs differentes manieres de vivre étoient d'une même nation, *Sicut inter nos ſunt Monachi & Canonici, & tamen de una gente Francorum.* Il y avoit en ce tems-là des Colleges d'Eccleſiaſtiques, qui vivoient ſous une certaine regle auſſi bien que les Moines; ce qui leur fit donner le nom de Chanoines. Les Moines qui s'eſtimoient beaucoup au-deſſus d'eux pour ce qui étoit de la perfection, ne les regardoient pas de bon œuil.

Le même Druthmar a très-bien compris l'explication de Saint Jerôme touchant les Phylacteres. Parlant au (f) même lieu des franges, que Dieu avoit commandé aux Juifs de porter au bas de leurs vêtemens, il dit que ces franges ne ſervoient que pour les diſtinguer à la guerre d'avec les au-

Matth. 23: 5.

(f) *Juſſerat Dominus fieri fimbrias hiacynthinas in quatuor angulis palliorum, ut eſſet diſcretio inter populos Iſrael & alienigenas, & in corporibus circumciſio, & in veſtimentis fimbriæ, ut ſi quando in bellum veniſſent, videntes fimbrias ſe cognoſcerent.* Id. Druth. in Matth. Cap. 23.

autres nations par leurs habillemens; de la même maniere que la Circonciſion ne leur avoit été donnée que pour reconnoître leur corps. Ces franges, ajoûte-t-il, qui ſervent à les faire reconnoître dans les combats ne ſont pas ſujettes à tomber, comme les petites branches que nos François portent à l'armée. *Non decidebant ſicut ramuſculi quos ſolent noſtri portare in bello.*

Quand il parle de l'Euchariſtie, il dit (g) que JESUS-CHRIST a donné à ſes diſciples le Sacrement de ſon corps pour la remiſſion des pechez, & que cette expreſſion *c'eſt mon corps*, ſignifie *dans le Sacrement*. Les Calviniſtes n'ont pas manqué d'oppoſer aux Catholiques ces paroles de Druthmar; mais Sixte de Sienne met cet Auteur au nombre de ceux qu'il croit avoir été corrompus, par les Heretiques qui les ont publiez. Il aſſûre les avoir luës de cette maniere dans un ancien MS. de la Bibliotheque des Franciſcains de Lyon, *hoc eſt corpus meum, hoc eſt verè in Sacramento ſubſiſtens.* Il ajoûte neanmoins que quand on conſervera la premiere leçon, elle ne contient rien qui ſoit contraire à la foy Catholique. En effet c'eſt le langage de la plûpart des Auteurs de ce tems-là, qui ont ſuivi en cela d'autres plus anciens Ecrivains Latins. Je ne voudrois donc pas accuſer ſi facilement les Proteſtans d'Allemagne, d'avoir alteré exprès ce paſſage de Druthmar. Aubertin de plus cite une édition de cette ouvrage à Strasbourg avant la naiſſance des Proteſtans, où l'on ne lit point autrement que dans l'édition de Haguenau qui eſt de 1530. Si cette premiere édition eſt veritable elle eſt très-rare, car les plus exacts Bibliothecaires ne l'ont point miſe dans leurs Catalogues. On ne la trouve point auſſi dans les meilleures Bibliotheques.

Sixt Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 112.

En 1514. Alb. lib. 2. de Euch.

Il y a même quelque lieu de croire que Meuradus Moltherus, qui a fait imprimer ce livre à Haguenau par Jean Secer, y a changé quelque choſe: car on y lit *Cajaphas*, & *Capernaum*, com-

(g) *Dedit diſcipulis ſuis Sacramentum corporis ſui in remiſſionem peccatorum, & in conſervationem charitatis, ut memores illius facti ſemper hoc in figuram facerent, quod pro eis actum erat, & hujus charitatis non obliviſcerentur,* Hoc eſt corpus meum, *id eſt*, in Sacramento. Id. in Matth. Cap. 26.

comme il y a dans les exemplaires Grecs ordinaires; au lieu qu'il faut lire *Caiphas*, & *Capharnaum*, selon la Vulgate, & selon tous les Commentateurs Latins de ce tems-là. Ce qui apuye cette conjecture, c'eſt que Moltherus témoigne dans la Préface qui eſt au devant de ſon édition, (*h*) qu'il a retabli ce livre avec beaucoup de peine ſur un ancien manuſcrit, qui étoit effacé en quelques endroits, & qui avoit été même mal retouché.

Je n'ay pu trouver ce Commentaire en MS. dans aucune Bibliotheque, quelque recherche que j'en aye faite. Ces petits ouvrages ſe perdent facilement, à moins qu'ils ne ſoient joints à d'autres. Il eſt à-propos de remarquer que les Moines ont pris de très-grandes libertez dans la correction des livres MSS. & qu'il ſe faut defier pour cette raiſon de tout ce qui vient de leur part, à moins qu'il n'y ait pluſieurs exemplaires d'un même livre. Je n'avance rien que je ne puiſſe prouver par divers exemples de MSS. qu'ils ont alterez ſous pretexte de les corriger. Cela étant ſuppoſé; il ſe peut faire que l'exemplaire de Sixte de Sienne ſoit du nombre de ceux qui ont été retouchez; ce qui ſemble apuyer cette conjecture, c'eſt que la leçon qu'il autoriſe n'eſt pas la plus ſimple.

Quoy que Chriſtien Druthmar prenne au commencement de ſon ouvrage la qualité de Prêtre, *Chriſtianus indignus ſacerdos*, il paroît manifeſtement de quelques endroits qu'il étoit Moine. Auſſi l'a-t-il dedié aux aux Moines de Stavelo, qui eſt un monaſtere du dioceſe de Liege. Tritheme aſſûre qu'il a été Moine & Prêtre dans la riche Abbaye de Corbie en France, & qu'il étoit né dans la Guyenne. *Chriſtianus qui & Druthmarus Monachus & Prebsyter Corbejenſis, Ordinis ſanctæ memoriæ Benedicti Caſſinenſis, natione Aquitanicus.* Ce qui ſemble confirmer cette penſée, c'eſt que Druthmar parlant d'Herodiade, qui danſa devant Herode, dit que les

Trith. de Script. Eccleſ.

(h) *Reſtitui autem eum ad exemplar vetuſtiſſimum, quod nobis ex Divi Andreæ apud Vangionum Wormatiam Bibliotheca mutuò datum eſt, non paucis certè laboribus, quippe quòd non vetuſtate modo, verum etiam quòd ſciolorum quorumdam inemendatiſſimis mendis liber erat depravatus.* Molth. Præf. in Comm. Chriſt. Druthm.

les Gascons & les Espagnols retenoient encore de son tems cette coutume de danser publiquement dans les festins; que les François au contraire la regardoient comme une chose honteuse. *Gascones & Hispaniarum populi adhuc retinent; apud Francos autem improperium est.* *Druth. in C. 14. Matth. v. 6.*

Il n'a pas écrit son Commentaire en l'an 800. comme quelques-uns l'ont cru, mais environ 50. ans après, puis qu'il témoigne luy-même que cela arriva au tems de la conversion des Bulgares. De plus expliquant l'endroit de S. Matthieu où il est dit, que de l'argent de Judas *on acheta le champ d'un potier pour la sepulture des étrangers*, il découvre assez qu'il n'a composé son ouvrage que plusieurs années après la mort de Charlemagne, laquelle arriva en 814. Il remarque sur ce passage que ce lieu étoit appellé de son tems l'Hôpital des François, où il y avoit des Moines établis, qui n'avoient point d'autres biens que les aumônes qu'on leur donnoit; qu'au tems de Charles il joüissoit de fort bons revenus en fond de terres, qu'il luy avoit accordez. *Tunc fuit in sepulturam peregrinorum, & modò idem ipse locus Hospitale dicitur Francorum, ubi tempore Caroli villas multas habuit concedente illo Rege pro amore Dei; modò solum modò de eleemosyna Christianorum vivunt & ipsi monachi & advenientes.* Ce Charles ne peut être que l'Empereur Charlemagne, qui étant ami d'Aaron Prince Arabe avoit pu doter cet Hôpital.

CHAPITRE XXVII.

De Walafride Strabus auteur de la Glose ordinaire, de Sedulius, de Paschase Ratbert, de Smaragde, & de quelques autres Commentateurs Latins du Nouveau Testament.

NOus placerons icy l'auteur de la Glose ordinaire attribuée à Walafride Strabus, qu'on croit avoir été le disciple de Raban Maur. Cette Glose est une Chaîne semblable à celle de cet Archevêque de Mayence, si ce n'est qu'elle est plus abregée. Il ne paroît pas même qu'elle soit d'un seul Auteur, ayant été retouchée & augmentée en differens tems, comme il arrive souvent à ces sortes de recueils, sur tout quand ils sont d'un aussi grand usage qu'a été celuy-cy. Quoy WALAFR. STRABUS.

qu'il en ſoit, nous n'avons aucun Commentaire ſur l'Ecriture qui ait eu tant d'autorité que cette Gloſe, depuis le neuviéme ſiecle qu'elle commença à paroître juſqu'à ces derniers tems. Les Theologiens de Doüai qui l'ont fait reïmprimer avec pluſieurs autres interpretations, ont remarqué dans leur Préface que c'eſt pour cette raiſon qu'elle a été appellée la Gloſe ordinaire, ou la langue de l'Ecriture, *ordinariam gloſſam, ſeu linguam ſcripturæ.* Ils ajoûtent que le Maître des Sentences luy donne le nom *d'autorité* par excellence, & que la citant il dit tout court *autoritas dicit, l'autorité dit.* Il eſt vray que Pierre Lombard, S. Thomas, & les autres Theologiens de l'Ecole, qui n'avoient rien de meilleur ni de plus commode ſur toute la Bible que cette compilation, l'ont regardée comme un oracle. S. Thomas même ne s'eſt pas contenté de la citer ſouvent dans ſon Commentaire ſur S. Paul; il la commente quelquefois de la même maniere que les paroles de cet Apôtre. Mais après tout ce n'eſt que l'ouvrage d'un Moine, qui a été compoſé dans des tems de barbarie; & il ne faut pas s'étonner que les Theologiens Scolaſtiques l'ayent eu en ſi grande veneration.

Edit. Antverp. 7. vol. in fol. an. 1617.

Il y en a eu un grand nombre d'éditions. Conrad Leontorius qui la publia à Bâle en 1507. avec les autres Gloſes qu'on a accoutumé d'y joindre, prefere ſon édition aux precedentes, parce qu'on avoit imprimé de ſon tems une partie des Peres dont ce recueil eſt compoſé, & qu'il avoit revû ces Gloſes ſur les originaux, *ex ipſis originalibus reviſæ & correctæ ſunt.* Mais quoy qu'en diſe Leontorius, il a laiſſé bien des fautes dans ſon édition, qui ſont toutes dans une autre de Lyon en 1520. Quelques Theologiens de Paris en publierent une nouvelle en 1588. que Poſſevin aſſûre avoir été imprimée avec trop de précipitation. Ceux de Doüai voyant tant d'imperfections dans cette derniere édition, jugerent à-propos de revoir tout ce grand ouvrage, & de le donner le plus exact qu'il leur ſeroit poſſible. En effet leur édition eſt la meilleure de toutes, & elle comprend un plus grand nombre d'Ecrivains que les précedentes. Mais comme les Peres Grecs n'y ſont raportez qu'en Latin, & que les Latins mê-

même ne ſont pas toûjours conformes aux originaux, elle n'a pas encore ſa derniere perfection. Ils blâment fort les Theologiens de Paris, non ſeulement de leur peu d'exactude, mais auſſi (a) de ce qu'ils ont ajoûté à ce recueil des Rabbins inconnus à l'ancien Auteur de la Gloſe, & des citations d'Auteurs profanes que les Theologiens de Doüai ont ôtées, pour mettre en leur place les interpretations de quelques Peres; ce qui eſt de meilleur ſens.

Je croy qu'on doit raporter à ces tems-là, c'eſt-à-dire au huitiéme ſiecle, ou plûtôt au neuviéme, la Chaîne qui a été publiée par Sichardus ſous le nom de Sedulius ſur toutes les Epit. de S. Paul. Le ſtile & la maniere dont cet ouvrage eſt compoſé font aſſez connoître, qu'il ne peut être du Poëte Sedulius dont on a parlé cy-deſſus. Le P. Labbe qui a examiné ce fait refute ſolidement Uſſerius, qui a confondu ces deux Auteurs. Il s'apuye principalement ſur le P. Benoît Juſtiniani, qui a obſervé dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Cor. Chap. 6. v. 5. que ce Compilateur a cité un endroit des Morales de S. Gregoire ſur Job, & qui en conclut que ce livre n'eſt pas de celuy à qui on l'attribuë, puis qu'il eſt conſtant que Sedulius a vêcu longtems avant ce Pape. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe l'attribuër à un autre Sedulius, dont on trouve en MS. un ſemblable recueil ſur l'Evangile de S. Matthieu dans le College de Clermont. Le même P. Labbe qui a parlé de ce recueil après le P. Sirmond, aſſûre que le MS. a bien 700. ou 800. ans d'antiquité, & qu'on y trouve des extraits ſous les noms de S. Eucher, de S. Leon, d'Arnobe, de Fauſte de Riez, de Saint Gregoire, de Bede, & même du Poëte Sedulius. Il juge que l'Auteur de ces deux Chaînes ſur le Nouveau Teſtament eſt le Sedulius Prêtre Hybernois, qui vivoit au commencement du neuviéme ſiecle ſelon He-

Sedulius.

Labb. Differt. de Script. Eccleſ. to. 2. p. 334.

(a) *Teſtimonia Rabbinorum, excepto uno aut altero, quæ non erant à Gloſſatore antiquo citata, itemque profanorum ſcriptorum, ut Plinii, Juſtini hiſtorici, Joſephi, Judæi Philonis, quæ in Pariſienſi editione fuerant ſub ſtellulis adjecta expunximus, & pro eis Patrum ſanctorum dicta ſubſtituimus.* Theol. Duac. Præfat. in Gloſſ. ordin.

pidanus Moine de S. Gal dans sa Chronique.

Comme cet Auteur a compilé indifferemment S. Augustin, Pelage, & quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques, il ne garde aucune uniformité de doctrine. Il n'a même fait aucune difficulté de nommer Pelage sur ces mots de l'Epit. aux Rom. *Justus autem ex fide vivit*, où nous lisons *Pil*... c'est-à-dire selon l'orthographe de plusieurs MSS. de ce tems-là, *Pel.* ou *Pelagius*. Cet endroit ayant été effacé dans le MS. de Sichardus, & n'y ayant point d'autres éditions de ce Commentaire que celles qui ont été faites sur la sienne, on ne peut suppléer ce qui manque en ce lieu-là & en quelques autres sans un nouveau MS. Il paroît manifestement, que Sedulius a copié dans son recueil la meilleure partie des Scolies de cet Heretique sur 13. Epitres de Saint Paul. Il l'a même imité dans son stile & dans ses manieres, si ce n'est qu'il est plus étendu que luy, ramassant les interpretations de plusieurs Commentateurs, qu'il ne nomme point le plus souvent. C'est pourquoy bien qu'il s'attache pour l'ordinaire à la lettre de son texte, il se jette quelquefois avec S. Augustin sur des interpretations Theologiques & des sens mystiques.

Rom. 1: 17.

Il remarque dès le commencement de son Commentaire expliquant ces paroles de l'Epitre aux Romains, *Gratia vobis & pax* &c. que le sens de Saint Paul n'est point achevé, & qu'il faut par consequent y suppléer quelques mots pour le rendre clair. *Illud*, dit-il, *animadvertendum est quod & in superioribus & in præsenti commate eclipses, id est defectus necessariarum dictionum esse noscuntur. Itaque ut plena constructio constare queat, ipsa verborum series in ordinem sic disponatur. Ego Paulus servus Christi Jesu vocatus Apostolus ... precor vel exopto multiplicentur gratia vobis & pax à Deo Patre nostro & Domino Jesu Christo.* Il adoucit avec les Peres Grecs cette expression de Saint Paul, *Tradidit illos Deus in desiderium cordis eorum*, laquelle semble faire Dieu auteur des pechez des hommes. Il dit après eux que le Verbe *tradere* s'entend en ce lieu-là de la simple permission, & qu'en abandonnant Dieu ils s'abandonnent eux-mêmes à leurs propres passions, sans qu'il en soit nullement la cause.

Rom. 7: 24.

Il

Il est vray qu'il ajoûte à cette interpretation qu'il a prise du Diacre Hilaire un passage de S. Augustin, tiré de son livre de la grace & du libre arbitre: & c'est en cela qu'il n'a aucune uniformité de doctrine. Il est étonnant que Sichardus ait mis icy à la marge de son édition, *libertas arbitrii nulla*, comme si Sedulius qui copie S. Augustin avoit été du sentiment de Luther sur le libre arbitre.

Sichardus.

Il observe sur ces mots, *sicut scriptum est, quia non est justus quisquam* &c. qu'il y a icy huit versets citez par S. Paul, qui ne sont ni dans l'Ebreu ni dans aucun des anciens interpretes Grecs, ni même dans ceux qui raportent l'ancienne édition Vulgate des Septante. Ceux, ajoûte-t-il, qui demandent pourquoy S. Paul les a citez, ne savent pas qu'ils sont pris de differens endroits de l'Ecriture, & principalement des Pseaumes. Mais on ne trouve point dans la plûpart des Exemplaires Grecs du Pseaume 13. ce qu'on lit icy, *sepulcrum patens* . . . : jusques à, *scimus autem*. Il a emprunté cette docte observation de S. Jerôme, qui a remarqué dans son Commentaire sur Isaïe que l'Apôtre n'a pas pris tous ces témoignages du Pseaume 13. où ils étoient dans quelques éditions vulgaires, mais du Deuteronôme, des Pseaumes, & de quelques autres endroits. *Respondemus Apostolum de Deuteronomio ac Psalterio, & cæteris Scripturarum locis hoc testimonium contexuisse.* *Hieron. Proœm. in lib. 16. Comm. in Is.*

Quoy qu'il copie très-souvent Pelage, il ne le suit neanmoins point dans ses heresies. Il reconnoît le peché originel avec S. Augustin sur ces mots, *In quo omnes peccaverunt*, où il dit que c'est en Adam que tous ont peché; & que les enfans mêmes ne se purgeant du peché originel que par le Batême de Jesus-Christ, c'est une preuve évidente qu'il n'y a personne qui n'ait peché en Adam. Comme on luy pouvoit objecter que S. Paul semble restreindre ce peché à plusieurs seulement, & ne le pas étendre generalement à tous les hommes, il repond que le mot de *plusieurs* & celuy de *tous* sont la même chose dans cette Epitre. *Et ut evidentius ostenderet omnes homines & multos homines idem esse, addit his, sicut per inobedientiam unius peccatores constituti sunt multi.* *Rom. 5: 12.* *Ibid. v. 19.*

Sur ces autres paroles de la même Epitre, *Quos præsci-* *Rom. 8: 29.*

vit & prædeſtinavit, il dit conformément aux ſentimens des Peres Grecs, que Dieu a élu ceux qu'il a prevû devoir être à luy. *Hos quos præſcivit futuros devotos ſibi, hos elegit ad promiſſa præmia capeſſenda.* Il ne ſe ſert point même d'autre expreſſion que de celle de Pelage lors qu'il interprete ces mots ; *Quos autem prædeſtinavit, hos & vocavit.* Il a, dit-il, appellé ceux dont il a connu la foy dans ſa preſcience ; la vocation ne faiſant point venir les hommes à moins qu'ils ne le vueillent. *Quos præſcivit credituros hos vocavit ; vocatio autem volentes colligit.* Il copie en une infinité d'autres endroits le même Pelage, & s'il n'employe pas toûjours les propres termes de cet Heretique, il adopte au moins ſes penſées & celles du Diacre Hilaire, qui ſont ſes principaux Auteurs ſur la matiere de la preſcience & de la prédeſtination. Il cite auſſi quelquefois S. Auguſtin ſur cette même matiere ; mais il paroît plus attaché aux deux premiers. Il a cru que pour faire une veritable Chaîne ou recueil des Peres ſur les Epîtres de Saint Paul, il ne devoit pas s'en raporter entierement à Saint Auguſtin. De plus le Diacre Hilaire & Pelage ayant expliqué plus à la lettre le ſens de l'Apôtre en beaucoup d'endroits, l'on ne doit point être ſurpris qu'il les ait copiez plus ſouvent que ce Saint Evêque.

Ce n'eſt point Sedulius qui parle ſur ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Hoc facite in meam commemorationem*, mais Pelage, après lequel il dit que J. CHRIST nous a laiſſé cette ceremonie pour nous ſouvenir de luy, de la même maniere qu'un homme qui entreprend un voyage laiſſe à ſon ami quelque gage de ſon amitié. *Suam memoriam nobis reliquit, quemadmodum ſi quis peregrè proficiſcens aliquod pignus ei quem diligit derelinquat* &c. Je paſſe ſous ſilence le reſte de ſon Commentaire, qui eſt par tout égal & conforme. N'ayant eu rien du Diacre Hilaire ni de Pelage ſur l'Epître aux Ebreux, il a copié l'explication qui a été publiée ſous le nom de Saint Ambroiſe ſur cette Epître, en y ajoûtant quelques autres interpretations, comme ont fait tous les Compilateurs du neuviéme ſiecle. 1. Cor. 11: 24.

Paſchaſe Ratbert Moine Benedictin, & Abbé de l'ancien monaſtere de Corbie du dio- PASCH. RATBERT.

dioceſe d'Amiens, qui eſt mort en 851. doit être mis au rang des Commentateurs du neuviéme ſiécle. On trouve parmi ſes ouvrages, que le P. Sirmond a fait imprimer à Paris en 1618. un aſſez long Commentaire ſur l'Evangile de S. Matthieu. Il y ſuit la methode reçuë de ſon tems, compilant comme il le temoigne luy-même S. Jerôme, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Gregoire, S. Chryſoſtôme & Bede, ſans s'éloigner de ces Auteurs qu'il regarde comme ſes maîtres. S'il en copie quelques autres qui ſoient moins orthodoxes, il regle leur doctrine ſur celle de ces premiers, & ſur l'analogie de la foy, afin de ne rien avancer qui ne ſoit vray. C'eſt pourquoy il aſſûre, qu'il a mis avec ſoin à la marge de ſon ouvrage les noms de ces Ecrivains Eccleſiaſtiques, afin que ſes lecteurs puiſſent marcher en ſûreté. *Propter quod horum nominum literas in hujus operis margine diligenter apponere curavi, ex his ut poſſit lector ſecurus incedere, vel cujus ſequar veſtigia è regione mox cognoſcere.* Ces noms cependant ne ſont point à la marge. Sans aller loin il copie S. Auguſtin dès l'entrée, où il defend la genealogie de JESUS-CHRIST contre les Manichéens, & l'on n'y voit point le nom de ce Pere; ni même d'aucun autre: ce qui ne peut venir que de la negligence des Copiſtes.

Paſchaſ. Præfat. Comm. in Matth.

Son ouvrage eſt rempli d'érudition, parce qu'il y a ramaſſé ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs. Il s'attache principalement au ſens literal, ſe jettant auſſi quelquefois ſur les ſens myſtiques & allegoriques. Il a cru qu'il étoit à-propos qu'il le publiât pour l'uſage des Latins, qui n'avoient aucun Commentaire exact ſur cet Evangeliſte. Il loüe (*b*) au contraire le bonheur des Grecs qui en avoient pluſieurs excellens, au lieu que les Latins n'en avoient que très-peu: au moins n'en trouvoit-on de ſon tems qu'un fort pe-

(b) *Velim perpendant noſtri quantos & quales Græcorum facundia in hoc eodem opere habeat tractatus, & tunc potuerunt dignoſcere quibus Latina paupertas egeat documentis: quia profecto in manus noſtras vix perpauca priorum venerunt commenta, licet Fortunatianum & Victorinum in eo opuſcula edidiſſe dicatur, quos nec dum invenire potuimus.* Paſchaſ. Præfat. Comment. in Matth.

petit nombre. L'uſage de ces tems-là étoit de marquer à la marge de ſon exemplaire, à l'imitation de S. Jerôme, les Canons d'Euſebe. Paſchaſe les rejette ſous pretexte qu'ils ne ſont pas exacts, parce qu'ils indiquent que les Evangeliſtes s'accordent en de certains lieux où ils ne ſont point d'accord, comme il le prouve par quelques exemples. Mais il me ſemble qu'il eût été mieux de corriger ce defaut d'exactitude, que d'ôter entierement ces Canons qui ont leur utilité.

Ce Commentateur n'ayant copié que des Auteurs qui ſont preſentement entre les mains de tout le monde, & n'ayant même rien de ſingulier, je me contenterai d'en raporter un endroit qui merite qu'on y faſſe reflexion. Il (c) oppoſe ces paroles de J. CHRIST, *Prenez c'eſt mon corps*, à quelques Novateurs de ſon tems, qui pretendoient que cette expreſſion ne marquoit pas ſon veritable corps dans le Sacrement de l'Euchariſte, mais ſeulement une vertu ou efficace; comme ſi J. CHRIST qui s'explique en des termes ſi clairs & ſi formels n'avoit pas dit la verité. Il n'a point employé, ajoûte-t-il, les mots de figure & de vertu, mais il dit nettement & ſans aucune ambiguité, *C'eſt mon corps qui ſera livré*, ou comme on lit en d'autres exemplaires, *qui eſt donné pour vous*. Il traite au long cette diſpute, parce qu'elle faiſoit bruit de ſon tems. Le livre qu'il a compoſé ſur ce ſujet eſt trop connu pour s'y arrêter.

Matth. 26: 26.

On a imprimé à Strasbourg en 1536. un Commentaire, ou plûtôt une Chaîne ſous le nom de l'Abbé Smaragde ſur les Evangiles & ſur les Epîtres qu'on SMARAGDE.

(c) *Audiant qui volunt extenuare hoc verbum* corpus, *quod non ſit vera caro Chriſti, quæ nunc in Sacramento celebratur in Eccleſia Chriſti, neque verus ſanguis ejus, neſcio quid volentes plaudere vel fingere, quaſi virtus ſit carnis & ſanguinis in eo admodùm Sacramento, ut Dominus mentiatur, & non ſit vera caro ejus, neque verus ſanguis, in quibus una mors Chriſti annunciatur, cùm ipſa veritas dicat*, Hoc eſt corpus meum. *Similiter & de calice . . . Neque ita dicit cùm fregit & dedit eis panem, hoc eſt vel in myſterio eſt virtus vel figura corporis mei; ſed ait non fictè*, Hoc eſt corpus meum, *ubi Lucas addidit*, quod pro vobis tradetur, *vel, ſicut alii codices habent*, datur. Paſchaſ. Comment. in Cap. 26. Matth.

qu'on lit dans l'Egliſe pendant toute l'année. Il y a eu deux Smaragdes, dont l'un a été Abbé de S. Michel, à qui Trithême & pluſieurs autres après luy ont attribué ce recueil. On ne convient pas tout-à-fait du tems auquel il vivoit. Si nous nous en raportons au titre qu'on a mis à la tête de ſon livre, il a vécu bien avant dans le dixiéme ſiécle, *Vixit anno Domini* 970. Sixte de Sienne & après luy Poſſevin ſemblent l'avoir placé dans le ſeptiéme, *anno* 680. mais il faut lire 980. Bellarmin le fait vivre au neuviéme ſous Loüis le Debonnaire, auquel tems vivoit l'autre Smaragde, Moine Benedictin du monaſtere d'Aniane. La methode de ce Commentateur, & les Auteurs qu'il a ſuivis pour faire ſon recueil, inſinuënt qu'il a écrit en effet dans ce tems-là.

Comme ſes explications ſont ſur tout le Lectionaire de l'Egliſe, il y commente auſſi bien les leçons qui ſont tirées des Prophetes, que les Evangiles & les Epîtres de S. Paul. Il nomme dans ſa Préface les Auteurs qu'il a compilez, ſavoir S. Hilaire, S. Jerôme, S. Chryſoſtôme, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Cyprien, S. Cyrille, S. Gregoire, Victor, Fulgence, Caſſiodore, Eucher, Tychonius, Primaſius & Bede. Il ajoûte qu'il n'a pas oublié Origene & Pelage. *Hunc ex multis unum allegoriarum plenum curavi colligere librum, & de magnorum tractatibus prolatisque ſermonibus Patrum, id eſt Hilarii, Hieronymi, & de cautè legendis Pelagii & Origenis, quaſi de magnis fluminibus extiti breviator.* *Smarag. Præfat. Comm. in Lection.*

Lanfranc, qui d'Abbé Benedictin en Normandie fut élevé à l'Archevêché de Cantorberi, a laiſſé un petit Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, quon peut auſſi placer parmi les Chaînes ou recueils. Il conſiſte en des notes pour éclaircir les endroits les plus obſcurs, dans ce qui regarde le ſens literal. Ce ſavant homme qui étoit venu d'Italie, & qui faiſoit profeſſion des belles lettres avant que de ſe faire Moine, a ſuivi une methode aſſez exacte, & qui étoit apparemment celle dont il ſe ſervoit auparavant, en expliquant les Auteurs profanes à ſes écoliers. Outre l'interpretation de ſon texte il met ſur les mots qui ont quelque difficulté d'autres mots plus clairs, qu'on peut nommer gloſes interlineaires. Ses explications LANFRANC.

ſont pour l'ordinaire priſes de S. Ambroiſe, qui eſt le Diacre Hilaire, & de S. Auguſtin. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que l'Ambroiſe qu'il cite differe ſouvent de l'imprimé. Luc Dacheri, qui a publié les Ouvrages de Lanfranc en un volume *in folio*, conjecture qu'il y avoit en ce tems-là quelques Commentaires de S. Ambroiſe que nous n'avons point preſentement. *Magna mihi ſuſpicio eſt*, dit ce Moine, *B. Lanfranci ævo Commentaria S. Ambroſii extitiſſe, quæ ad noſtra tempora haudquaquam pervenerunt, vel latere alicubi*: mais cette conjecture n'a aucun fondement. Nous avons remarqué cy-deſſus, que la grande diverſité d'exemplaires en ces ſortes de livres vient des Copiſtes, ſur tout des Moines qui ſe ſont fort émancipez en les copiant.

Edit. Pariſ. ann. 1648.

Luc. Dacher. Præfat. in oper. Lanfr.

ANSELME.

Les Commentaires qui ont été publiez ſur S. Matthieu, ſur les Epitres de S. Paul, & ſur l'Apocalypſe ſous le nom d'Anſelme, ne ſont point de luy. Ediner ſon diſciple, qui nous a laiſſé le Catalogue des Ouvrages de ce docte Moine, lequel d'Abbé du Bec en Normandie fut fait Archevêque de Cantorberi à la fin de l'onziéme ſiécle, n'en a point parlé. Bellarmin qui a fait cette remarque ajoûte que le Commentaire ſur S. Matthieu n'eſt point dans l'édition de Paris en 1544. où l'on a pretendu donner au public tout ce qui a été compoſé par Anſelme. Mais cela ne prouve rien: car l'on decouvre tous les jours dans les MSS. de nouveaux livres des Auteurs. La premiere édition de ſon Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul eſt de 1533. Sixte de Sienne aſſûre qu'il eſt dans les anciens exemplaires, ſous le nom d'un Moine nommé Hervé: Eſtius ne le cite auſſi que ſous ce nom-là. Le P. Gerberon Moine Benedictin, qui a fait imprimer depuis peu à Paris tous les Ouvrages d'Anſelme, n'y a point mis ce Commentaire, ni les autres qui ſont ſur S. Matthieu, ſur les Cantiques & ſur l'Apocalypſe, parce qu'ils ne ſont point de luy, mais de Hervé qui a été auſſi Moine Benedictin. Il promet de les publier ſeparément, les ayant tous en MS. Le P. Labbe a vû en MS. dans la Bibliotheque du College de Clermont, un long Commentaire ſur le Prophete Iſaïe de ce même Hervé, qu'il fait vivre vers l'an 1130.

A Paris in fol.

En 1675.

Pour ce qui eſt de ſa methode,

de, elle n'eſt point differente des Commentateurs du neuviéme & du dixiéme ſiecle. Il fait de tems en tems de très-bonnes remarques ; mais il ne paroît pas qu'il ait toûjours lu les originaux qu'il copie : ce qui eſt commun à tous les Compilateurs, qui font ſouvent leurs extraits ſur d'autres recueils. Ils joint à ſes explications, à l'imitation des anciens, des interpretations Theologiques. Il prouve, par exemple, de ces paroles de S. Paul, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula*, que JESUS-CHRIST eſt veritablement Dieu, & non non pas ſeulement de nom, comme Moyſe qui eſt appellé dans le Vieux Teſtament le Dieu de Pharaon. *Per hoc enim quòd Deus ſuper omnia dicitur, Deus naturaliter eſſe oſtenditur. Deus enim aliquando nuncupativè ; aliquando verò eſſentialiter dicitur ; nuncupative, ſicut Moyſi dictum eſt, ecce conſtitui te Deum Pharaonis.* Il copie Saint Auguſtin ſur les matieres de la grace & de la predeſtination, & même ſur l'endurciſſement de Pharaon. Il fait tout dependre de la grace de Dieu, laquelle ne ſe donne point en vûë des merites, & s'il endurcit quelqu'un cela vient de ſon jugement, qui traite chacun ſelon ſes actions. *Miſeretur ſecundùm gratiam quæ gratis datur, non meritis redditur. Indurat autem ſecundùm judicium quod meritis redditur. Miſeretur magna bonitate, indurat autem nulla iniquitate, ut nec liberatus de ſuis meritis glorietur, nec damnatus niſi de ſuis meritis glorietur.* Tout ce Commentaire eſt rempli des principes de la Theologie de S. Auguſtin, qui a été le maître des Moines d'Occident, comme S. Chryſoſtôme l'a été des Commentateurs de l'Egliſe Orientale.

Rom. 9: 5.

C. 4. Epiſt. ad Rom.

Les Chartreux ont fait imprimer à Cologne en 1611. tous les Ouvrages qu'on attribuë à leur Patriarche S. Bruno, qui vivoit à la fin de l'onziéme ſiécle. Bellarmin fait mention d'une plus ancienne édition chez Joſſe Badius que je n'ay point vûë, où ſe trouvent les Commentaires de ce Saint homme ſur les Pſeaumes, & ſur les Epîtres de S. Paul, auſſi bien que dans celle de Cologne. Il y en a eu de plus une ſeconde au même lieu en 1640. Ce Commentateur n'a rien de ſingulier dans ſa maniere d'interpreter. Il ſuit la

BRUNO.

Bellar. de Script. Eccleſ.

methode de ceux qui l'avoient precedé, & qu'il copie pour l'ordinaire. Etant Theologien la plûpart de ſes explications ſont Theologiques, & il ſemble avoir preferé la Theologie de Saint Auguſtin à celle des autres Peres : il cite neanmoins quelquefois le Diacre Hilaire ſous le nom de Saint Ambroiſe. Nous avons auſſi un Commentaire ſur l'Apocalypſe attribué à ce même Bruno ; lequel n'eſt pas de luy, mais d'un autre Bruno Abbé du Mont Caſſin, qui vivoit ſous Urbain II. Gregoire VII. le fit Evêque de Segni, & il mourut en 1123. ſous Calixte II.

Edit Venet. an. 1651.

Maur Marcheſius Moine du Mont Caſſin, qui a publié les Ouvrages de ce dernier Bruno ſur des exemplaires MSS. aſſûre que les 145. Homelies ſur les Evangiles de toute l'année, leſquelles ont été imprimées ſous le nom d'Euſebe d'Emeſe, ne ſont point d'Eucher de Lyon, ni d'aucun autre Auteur, mais de ce Bruno. Il ôte de plus au Fondateur des Chartreux beaucoup de livres qui ſont ſous ſon nom, dans le troiſiéme tome de l'édition de Cologne. Theodore Petri, qui a donné au public les Ouvrages de ſon Patriarche, avoüe qu'il y a de grandes raiſons de douter qu'ils ſoient tous de luy. Mais il s'apuye ſur pluſieurs MSS. qui portent le nom de Bruno le Chartreux, & qui ont été trouvez dans la grande Chartreuſe. Le Moine du Mont Caſſin au contraire oppoſe un plus grand nombre de MSS. où l'on voit à la tête des Ouvrages dont il eſt queſtion le nom de leur Bruno. Et ce qui ſemble tout-à-fait concluant, c'eſt que l'Auteur appelle Saint Benoît *ſon Pere*, & qu'il en fait quelquefois l'éloge. Petri repond à cela, que le Fondateur de ſon Ordre a pu regarder S. Benoît comme ſon Pere, puis qu'il a été Ermite ou ſolitaire avant que d'embraſſer la vie commune ou Cœnobitique. A ce qu'on luy oppoſe que tous ces Ouvrages ſont d'un Bruno, qui a écrit des Commentaires ſur l'Exode & ſur l'Apocalypſe, & qu'on n'en trouve aucuns ſur ces livres qui ſoient de Bruno le Chartreux, il dit qu'il ſe peut faire que ſon Patriarche ait auſſi écrit là-deſſus, bien qu'on n'en ait rien preſentement. Mais il ne s'obſtine point à defendre ſon ſentiment en faveur de ſa Communauté, comme font la plûpart des Moines.

nes. *Quòd si quis*, dit-il, *aliter sentiat, per nos licet unicuique suo abundare sensu.*

RUPERT. Nous ajoûterons à tous ces Moines l'Abbé Rupert, qui a écrit de longs Commentaires sur une bonne partie de l'Ecriture au commencement du XII. siecle. Si nous en croyons Honoré d'Autun, que Trithême & Sixte de Sienne ont copié, ce Moine Benedictin à été éclairé de Dieu dans la composition de ces Commentaires. *Rupertus Tuitiensis monasterii Abbas à Spiritu Sancto per visionem illuminatus totam pene Scripturam egregio stilo exposuit*; mais il n'a pas été pour cela infaillible. La premiere édition que j'aye vûë de ses Ouvrages, & qui n'en contient qu'une partie, est de Cologne en 1528. Il y a au devant une épitre qui nous apprend qu'elle vient d'Angleterre. L'on imprima le reste en 1533. au même lieu: on a publié depuis ce tems-là à Paris tous ses Ouvrages ensemble.

Honor. Augustod. de Script. Eccles.

En 1638.

Pour ce qui regarde le Nouv. Testament, nous avons de cet Auteur treize livres sur Saint Matthieu, un Commentaire sur l'Evangile de S. Jean, & un autre sur l'Apocalypse. Il fait connoître par tout qu'il avoit de l'esprit & de l'érudition: mais cette érudition ne vient pas toûjours à propos. Il est rempli de digressions de Theologie & de Morale. Si nous en croyons Bellarmin & quelques autres Controversistes, Rupert n'a pas eu des sentimens orthodoxes sur l'Eucharistie, ayant cru *l'impanation*. Cela a pu être la cause, ajoûte ce Cardinal, que ses Ouvrages qui d'ailleurs ne sont pas mauvais, ni sans érudition, ont été entierement dans l'oubli environ 400. ans. *Hæc videtur esse causa, ut opera Ruberti Tuitiensis alioqui non mala nec indocta jacuerint sine luce & honore in tenebris oblivionis annis circiter 400. nam nostro primum tempore cœperunt lucem aspicere.*

Bell. de Script. Eccles.

Cet Abbé n'a point reconnu dans l'Eucharistie le changement veritable du pain & du vin au corps & au sang de JESUS-CHRIST; mais seulement une forme d'union Hypostatique, qu'il a expliquée par le mystere de l'Incarnation. Il dit sur S. Jean que le Verbe s'est fait homme, non en detruisant la nature humaine, mais en se l'unissant: qu'il en est de même de l'Eucharistie, où il s'est uni au pain sans le

Rupert. lib. 6. in Joann. detruire. *Verbum factum esse hominem, non destruendo, sed assumendo humanitatem, & eodem modo in Eucharistia idem verbum fieri panem, non destruendo, sed assumendo panem.* Il s'explique encore plus nettement là-dessus dans son traitté de l'office Divin. Wiclef qui avoit vû ce livre, & qui n'en savoit point l'Auteur, l'a opposé aux Catholiques tantôt comme étant de S. Ambroise, tantôt comme étant de Saint Isidore, & quelquefois sous le nom de S. Fulgence. Le Cardinal Bellarmin qui a fait toutes ces reflexions, & qui ne pouvoit nier que Rupert n'eût été dans cette erreur, l'a refuté dans ses Controverses.

Id. l. 2. de Div. offic. c. 2.

Rich. de S. Victor. Ce seroit icy le lieu de parler de Richard de S. Victor, qui vivoit aussi dans le XII. siécle. Mais ce que nous avons de luy est si rempli d'allegories & de sens sublimes, qu'il ne peut être gueres utile à d'autres personnes qu'aux Predicateurs. On y peut aussi aprendre quelque chose de la Theologie de son tems. Revenons encore une fois aux Commentateurs des Eglises d'Orient.

CHAP. XXVIII.

Des Commentaires de Theophylacte sur le Nouveau Testament.

THEOPHYLACTE. LES Commentaires de Theophylacte Archevêque d'Acride en Bulgarie, qui vivoit à la fin de l'onziéme siécle, sont plûtôt des abregez de S. Chrysostôme que de veritables Commentaires. Aussi portent-ils ce titre à la tête de quelques exemplaires MSS. car voicy ce qu'on lit au commencement de l'Evangile de S. Luc dans un MS. de la Bibliotheque du Roy, Θεοφυλάκτου τοῦ ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας ἐκλογὴ τῶν τοῦ Χρυσοστόμου ἐξηγητικῶν εἰς τὸ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγέλιον, *Abregé que Theophylacte Archevêque de Bulgarie a fait des Commentaires de S. Chrysostôme sur l'Evangile de S. Luc.* Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2396. Dans un autre MS. de la même Bibliotheque son Commentaire sur S. Matthieu est intitulé, Θεοφυλάκτου ἁγιωτάτου ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας ἐκλογὴ τῶν ἐξηγητικῶν εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον, *Abregé de Theophylacte, très-saint Archevêque de Bulgarie, des Commentaires sur l'Evangile de Saint Matthieu.* Ce qu'il ne faut pas entendre comme si ce Commen- Cod. MS. ejusd. Bibl. Reg. n. 2394.

mentateur avoit composé une interpretation plus étenduë des Evangiles, & que celle que nous avons presentement n'en fût qu'un abregé. Celuy qui a mis ce titre songeoit aux Commentaires de S. Chrysostôme, que Theophylacte ne fait ordinairement qu'abreger.

Neanmoins ce ne sont pas de purs abregez; car il a ajoûté, principalement sur les Evangiles, plusieurs explications de sa façon, qui sont plûtôt du goût des Grecs de ces derniers siécles, que de Saint Jean Chrysostôme. Il y affecte quelquefois de certains sens mystiques & allegoriques, & même de certaines subtilitez qui ne viennent gueres à-propos dans un abregé, où il semble qu'on ne devoit rien apporter qui fût éloigné du sens literal. Oecolampade, qui est le premier qui nous ait donné ce Commentaire sur les Evangiles en Latin seulement, y a reconnu ce defaut. Bien qu'il ne trouve aucune solidité dans les allegories de cet Archevêque, il dit qu'elles ne laissent pas d'être agreables. *In allegoriis etsi non ubique solidus, jucundus tamen est.*

En 1524.

Oecol. Præfat. Comm. in quat. Evang.

Mais je croy que peu de personnes goûteront ce que Theophylacte dit d'abord sur le nombre des quatre Evangiles, qu'il fait venir de ce qu'ils nous enseignent les quatre vertus generales, qu'il explique en particulier. Il ajoûte ensuite une seconde raison de ce nombre de *quatre*, parce qu'ils sont les colomnes du monde qui est divisé en quatre parties, savoir le Levant, le Couchant, le Septentrion, & le Midi. Et enfin, comme s'il n'avoit pas assez éclairci cette importante question, il observe qu'il y a quatre Evangiles parce qu'ils contiennent quatre choses, qui sont les dogmes, les commandemens, les menaces, & les promesses. Il semble que Sixte de Sienne ait approuvé les allegories de ce Commentateur: car après avoir remarqué qu'il a reduit en abregé les interpretations literales de S. Chrysostôme, il dit que Theophylacte n'ayant presque point trouvé d'allegories dans ce Pere, il y en avoit suppleé quelques-unes qu'il avoit prises d'autres Auteurs, & qu'il les a même assez bien placées. *Allegorias quoque cùm aut nullas, aut raras apud Chrysostomum invenisset, ex aliorum Commentariis supplevit, & suis locis aptissimè accommodavit.*

Sixt. Sen. Bibl. Sanct. lib. 4.

Il faut cependant rendre

cette

cette justice à Theophylacte, qu'il n'est point l'Auteur des observations qu'on vient de raporter: car il paroit de quelques MSS. que j'ay lus, qu'elles y ont été ajoûtées après coup en forme de Scolies, comme il est arrivé à la plûpart de ces livres. Je n'ay point trouvé dans deux exemplaires de la Bibliotheque du Roy les deux dernieres remarques dont nous venons de parler, & qui sont indiquées dans le Grec par ἄλλως, *& autrement*. Cette expression même ἄλλως, marque ordinairement l'addition d'un autre Ecrivain. On ne lit point dans ces deux MSS. tout ce qui est entre les mots καρδία αὐτῆς, & ces autres, διαγελιον ἢ λεγεται.

Codd. MSS. Bibl. Reg. nn. 2392. & 2394.

Je n'ay de plus trouvé dans deux autres MSS. de cette même Bibliotheque qu'une de ces observations, n'y ayant qu'une fois ἄλλως; & ils varient même entr'eux là-dessus: car il y en a un qui ne contient que la premiere; & un autre represente seulement la seconde; ce qui doit rendre suspects les autres endroits, où Theophylacte se jette sur des allegories trop éloignées; mais on ne peut pas l'exemter entierement de ce defaut. Au reste l'on peut le placer entre les bons Commentateurs Grecs du Nouv. Testament, nous ayant rendu plus commode S. Chrysostôme qu'il a abregé, & il y a aussi suppleé quelque chose du sien.

Codd. MSS. Bibl. Reg. nn. 2318. & 2396.

Il forme d'abord cette question sur le titre de S. Matthieu; pourquoy il n'a pas dit à l'exemple des Prophetes *visions*, ou *discours?* Après y avoir satisfait par les paroles de Saint Chrysostôme, il ajoûte cette autre solution qui est plus literale. (a) Les Prophetes voyoient en esprit ce qu'ils prédisoient, qui leur étoit representé par le S. Esprit; & c'est pour cela qu'ils ont nommé *visions* leurs Propheties: mais S. Matthieu n'a point eu de semblables visions. Il a vû veritablement JESUS-CHRIST: il a vêcu avec luy, & il l'a entendu. C'est pourquoy il ne s'est

(a) Οἱ μὲν προφῆται νοητῶς ἔβλεπον ἅπερ ἔβλεπον, φαντασιώμενοι ταῦτα διὰ τὸ ἁγίου πνεύματος· διὸ καὶ ὁράσεις ταῦτα ἔλεγον, ὁ δὲ Ματθαῖος, οὐ νοητῶς οὐδὲ ἐν χρηστῷ καὶ φαντασθεὶς αὐτὸν, ἀλλ' αἰσθητῶς αὐτῷ συνῆν, καὶ αἰσθητῶς ἤκουεν αὐτοῦ, βλέπων αὐτὸν ἐν σαρκί· διὰ τοῦτο οὐκ εἶπεν, ὅρασις ἣν εἶδον, ἢ φαντασία, ἀλλὰ βίβλος γενέσεως. Theophyl. init. Comm. in Matth.

s'eſt pas ſervi de cette expreſſion, *viſion qu'a vûë Matthieu*; mais *la Genealogie*, &c.

Sur ces mots du Chapitre 1. v. 3. qui ſont pris d'Eſaie, *Voicy la Vierge concevra*, il remarque après Saint Chryſoſtôme, que les Juifs objectoient aux Chrêtiens qu'il n'y avoit point dans l'Ebreu le mot de παρθένος, *vierge*, comme dans S. Matthieu, mais celuy de νεάνις, qui ſignifie en general une *fille*, ſoit qu'elle ſoit vierge ou non. A quoy il repond, que les Juifs corrompent malicieuſement l'Ecriture, ayant ſubſtitué νεάνις en la place de παρθένος: ce qu'il ne faut pas entendre comme s'ils avoient en effet alteré les Livres Sacrez. Theophylacte & les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ont fait avant luy ce reproche aux Juifs, ne parlent que des anciennes verſions Grecques qui avoient été faites ſur l'Ebreu après celle des Septante, principalement de celle d'Aquila.

Il refute auſſi les Juifs avec S. Chryſoſtôme ſur ces paroles, *C'eſt de vous que ſortira le Chef qui gouvernera mon peuple*, leſquelles ont été priſes du Prophete Michée. Mr. Huet n'avoit pas lu apparemment les Commentaires de ces deux ſavans Archevêques, lors qu'il leur a reproché auſſi bien qu'à Euthymius d'avoir ſuivi là-deſſus le ſentiment des Juifs, & d'avoir ôté aux Chrêtiens avec eux cette Prophetie, qui ne peut convenir qu'à JESUS-CHRIST. *Perſpicua*, dit-il en parlant de la Prophetie de Michée, *veritatis argumenta aſpernati Judæi complures, nec patrum ſuorum autoritatem reveriti, hæc ad Zorobabelem detorquere tentarunt; quos & vetuſtos aliquot Sacræ Scripturæ interpretes Chriſtianos aſſectatos eſſe video, Chryſoſtomum, Theophylactum, Euthymium.* Ces trois grands hommes au contraire ont refuté avec force dans leurs Commentaires les Juifs, ſur cet endroit de l'Evangile de S. Matthieu.

Matth. 2: 6.

D. Huet. Demonſt. Evangel. p. 321. edit. 1.

Au Chap. 3. où il y a dans le Grec ordinaire & dans la Vulgate, *C'eſt luy qui vous batizera dans le S. Eſprit & dans le feu*, il n'a point lu, *& dans le feu*. Sur ces autres mots, *Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint point*, il reprend Origene, qui a cru que les ſupplices des damnez auront une fin. Il refute de plus Manichée par cet endroit du même Chapitre, où il eſt dit que JESUS ayant été bati-

Matth. 3: 11.

Ibid. v. 12.

Ibid. v. 16.

ſe ſortit auſſi-tôt hors de l'eau. Ces Heretiques croyoient qu'il avoit laiſſé ſon corps dans le Jourdain, & que celuy qu'il avoit eu en ſuite n'étoit qu'en apparence. Theophylacte a gardé cette methode dans tous ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament : il combat les anciennes hereſies lors que l'occaſion s'en preſente.

Il explique d'abord, ſelon le ſens literal & Grammatical, de nôtre nourriture ordinaire ces mots de l'Oraiſon Dominicale, *Donnez nous aujourdhuy nôtre pain* ἐπιούσιον. Il ajoûte en ſuite conformément aux anciens Peres l'autre interpretation qui eſt Theologique, Καὶ τὸ σῶμα ϕησὶ, dit-il, ὃ χριστὸς, περί ϕησιν ἐπιούσιόν ϕησι, *Le corps de* JESUS-CHRIST *eſt un pain ſuperſubſtantiel.*

Matth. 6. 11.

Au commencement du Chapitre 10. où Saint Matthieu raporte les noms des douze Apôtres, nommant les premiers Simon & André, il obſerve que ce denombrement a été fait à cauſe des faux Apôtres; & qu'il a mis à la tête Pierre & André, parce qu'ils avoient été les premiers appellez, διὸ καὶ πρωτόκλητοι. Ce qui n'empêche pas qu'il ne reconnoiſſe en d'autres endroits la ſuperiorité de S. Pierre, comme ſur le dernier Chapitre de S. Jean. Il copie quelquefois ſi exactement ce qu'il a lu dans Saint Chryſoſtôme, qu'il imite juſques à ſes fautes. C'eſt ſur ce pied-là qu'il croit après luy, qu'il y a eu un peu de foibleſſe humaine dans la Sainte Vierge, lors qu'elle demanda à parler à ſon Fils, étant ravie de faire paroître que cet enfant luy étoit ſoumis. Ἀνθρώπινον τι ἐβούλετο ἐνδείξασθαι ἡ μήτηρ ὅτι ἐξουσάζει ὁ παῖς ... φιλοτιμουμένη ὡς ἐπιτεταγμένη αὐτῇ ὑπ' αὐτοῦ.

Matth. 12. 46.

Ce qui rend principalement recommandables les Commentaires de Theophylacte, c'eſt qu'outre qu'on y trouve en abregé les interpretations literales de S. Chryſoſtôme, & même de quelques autres Ecrivains Grecs, ils renferment preſque toute la Theologie de ces anciens Docteurs. Il y parle de la même maniere qu'eux du libre arbitre de l'homme, de la préſcience de Dieu, & de la grace generale que Dieu accorde à tout le monde. Si ſes expreſſions ſont un peu fortes, ne convenant pas entierement avec celles de Saint Auguſtin, il ne faut pas pour cela l'accuſer de Pelagianiſme, comme ont fait un peu trop librement quelques nouveaux

veaux Theologiens. Oecolampade a reconnu (b) que ce Commentateur n'a rien avancé là-dessus qui luy soit singulier, parce qu'il n'a fait qu'expliquer en abregé ce qui étoit repandu trop au long dans les autres, & principalement dans S. Chrysostôme: il avertit cependant dans sa Préface qu'on doit se precautionner en le lisant, lors qu'il parle du libre arbitre, jugeant qu'il a outré cette matiere. Il ajoûte en même tems qu'il ne faut pas le rejetter tout-à-fait, sous pretexte qu'il ne paroît pas orthodoxe en ces lieux-là; mais qu'il faut avoir recours à l'Ecriture, qui doit être seule nôtre regle. C'est ainsi que les Novateurs préferent leur jugement particulier à celuy de l'antiquité.

Oecolampad. Præf. in Comm. Theophyl.

Theophylacte est loüable, en ce qu'il a suivi exactement les sentimens des anciens Docteurs de son Eglise sur les faits dont il s'agit. Il a pu dire avec eux sur le Chap. 22. de S. Jean v. 14, il y en a beaucoup d'appellez; car Dieu en appelle beaucoup, ou plûtôt il appelle tout le monde: mais il y en a peu qui soient sauvez, & qui soient dignes d'être élus de Dieu. C'est pourquoy il depend à la verité de luy de nous appeller; mais il depend de nous d'être élus. Il venoit de dire nous avons été tous appellez par la grace seule, χάριτι γὰρ μόνῃ πάντες ἐκλήθημεν; lors qu'il fait en suite dependre nôtre élection de nos bonnes actions, on limitera sa pensée de la même maniere qu'il la limite luy-même dans ses Commentaires. Son dessein est de refuter à l'imitation des anciens Peres les Valentiniens & les Manichéens, qui vouloient qu'il y eût des hommes naturellement élus, & d'autres naturellement reprouvez. Que (c) les Manichéens, dit-il, qui assûrent qu'il

Id. Theophylact. Comm. in Cap. Luc. 22.

(b) *Inprimis ex Chrysostomo tanquam ex aureo suo fonte maximè aureas interpretationes hausit: ita ut in hujus compendio parum desideres ad explananda Euangelia eorum quæ ille sinuosis voluminibus protulerat, quem & sequitur de libero arbitrio ac fide & quibusdam aliis, & proinde in quibusdam interpretandis violentior; quod dixerim, ut in hoc tuum adhibeas judicium, qui te solis Canonicis Scripturis addictum nosti, non ut totum à lectione avocem quorundam more, qui mox cùm unum & alterum displicuerit, toti libro abrenunciant.* Oecol. Præf. Comm. Theophyl. in quatuor Euang.

(c) Ἐντεῦθεν θωσιν Μανιχαῖοι λέγοντες ὅτι οὐκ φύσεώς εἰσί τινες ἀμαθεῖς, καὶ ἀδιώρατον μεζατεθῆναι τούτους. Theophyl. Comm. in Cap. 22. Luc.

qu'il y a des hommes qui de leur nature ne peuvent jamais être instruits & changer de vie, soient confondus.

C'est dans cette même vûë qu'expliquant ces paroles de J. CHRIST aux Juifs, *Vous ne voulez pas venir à moy pour avoir la vie*, il remarque que c'étoit par leur propre volonté qu'ils étoient mechans; n'ayant pas dit qu'ils ne pouvoient pas venir, mais qu'ils ne vouloient point venir. Que les Manichéens aprennent, ajoûte-t-il, que le mal ne vient pas de la nature, mais de la volonté qui est libre, Ἀκείλωσιν Μανιχαίοις ὅτι ἡ φύσις τὸ κακὸν, ἀλλὰ προαιρέσις συνίστησιν.

Joann. 5: 40.

Il ne croit pas que ces autres paroles de JESUS-CHRIST, *Personne ne peut venir à moy si le Pere ne le tire*, ôtent la liberté aux hommes, mais qu'elles marquent seulement que ceux qui doivent croire, ont besoin que Dieu les assiste d'un grand secours pour agir avec eux, Τοῦτο λέγει, ὅτι τὸ αὐτεξούσιον ἀναιρῶν, ἄπαγε, ἀλλὰ δεικνύων ὅτι πολλῆς δεῖται συνεργείας παρὰ Θεοῦ ὁ μέλλων πιστεύειν. Il avoit dit un peu auparavant sur ces mots, *Tout ce que le Pere me donne viendra à moy*, que la foy est un don de Dieu, qui est donné à ceux qui sont dignes & droits de cœur, Δῶρον Θεοῦ πίστις ἀξίοις καὶ ὀρθοῖς τῇ καρδίᾳ παρὰ τοῦ πατρὸς διδομένη. Ces expressions & une infinité d'autres semblables supposent une grace generale, que Dieu accorde à tous les hommes.

Joann. 6: 44.

Joann. 6: 37.

Theophylacte a cru avec toute l'antiquité, que deux choses sont necessaires pour faire le bien, savoir la grace de Dieu & nôtre volonté. C'est ce qu'il observe sur le Chap. 22. de S. Luc, où à l'occasion de S. Pierre qui renonce JESUS-CHRIST, après avoir fait paroître tant de fermeté dans ses paroles; il dit, (*d*) Nous aprenons de là que la volonté de l'homme ne suffit pas sans le secours de Dieu; de plus le secours de Dieu ne suffit pas sans la volonté de l'homme.

Il s'explique d'une maniere si nette, quand il parle sur le Chap. 26. de S. Matthieu du changement des symboles au corps & au sang de J. CHRIST, qu'il

(d) Ἐνταῦθεν ἡ μανθάνομεν δόγμα, ὅτι οὐκ ἀρκεῖ πίστις ἀνθρώπου χωρὶς τῆς τοῦ Θεοῦ βοηθείας· καὶ αὖ οὐκ ἀρκεῖ ἡ τοῦ Θεοῦ βοήθεια μὴ καὶ προθύμου ἀνθρωπίνης ὄσης. Id. Theoph. ibid.

qu'il ſemble ne laiſſer aucun doute là-deſſus. Voicy ſes propres termes: (e) Lors que Jesus-Christ dit, *C'eſt mon corps*, il montre que le pain qui eſt ſanctifié ſur l'Autel eſt le corps même du Seigneur, & non pas l'antitype ou figure: car il n'a pas dit *c'eſt l'antitype*, mais *c'eſt mon corps*: car il eſt changé par une operation qui ne ſe peut exprimer, bien qu'il nous paroiſſe pain. Ce qu'il repete preſqu'en mêmes termes dans ſes Commentaires ſur S. Marc & ſur S. Luc. On ne peut pas dire que cet Evêque, qui vivoit dans un tems que les ſentimens des Latins étoient fort connus aux Grecs, ait plûtôt parlé le langage des premiers que de ceux de ſon Egliſe. Il s'eſt au contraire declaré entierement contre les Latins, même dans ſes Commentaires, où il les traite d'inſenſez & de gens qui n'entendent point l'Ecriture, à l'occaſion de leur opinion ſur la proceſſion du S. Eſprit.

Theophyl. Comm. in Cap. 3. Joann.

Comme il y a eu parmi les Grecs des Ecrivains, qui ont cru que Jesus-Christ n'a pas fait la Pâque Juive avant ſa mort, il les refute expliquant cet endroit de S. Matthieu, *Le ſoir étant venu il ſe mit à table avec ſes douze Diſciples.* Ils fondoient leur opinion ſur ce qu'il eſt dit icy *qu'il ſe mit à table*; au lieu que les Juifs mangeoient l'Agneau étant debout. Il repond (f) qu'il mangea d'abord l'Agneau Paſchal étant debout, & que s'étant mis en ſuite à table il donna ſon propre myſtere; commençant par la Pâque typique ou legale, & finiſſant par la veritable. Jesus-Christ voulut faire ſelon luy la Pâque, de peur de paroître contraire à la Loy: ce qu'il repete ſur le Chap. 22. de S. Luc où il dit, que le Fils de Dieu a montré en toutes choſes juſqu'aux derniers ſoupirs qu'il n'étoit en rien contraire à la Loy. En quoy il eſt conforme au ſenti- *Matth. 26: 20.*

(e) Εἰπὼν ἡ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα δεικνύει ὅπ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ἐστὶν ὁ ἁγιαζόμενος ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ, καὶ οὐχὶ ἀντίτυπον, ἀλλὰ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, ἀρρήτῳ δὲ ἐνεργείᾳ μεταποιεῖ, καὶ φαίνεται ἡμῖν ἄρτος. Id. Theophyl. Comm. in Cap. 26. Matth. v. 26.

(f) Ἔφαγε πρῶτον τὸ πάσχα ἑστώς, εἶτα ἀναπεσὼν παρέδωκε τὸ οἰκεῖον μυστήριον· πρῶτον μὲν τὸ τυπικὸν τελέσας, εἶτα τὸ ἀληθινὸν ἐπιπλήρωσε. Id. in Cap. 26. Matth. v. 20.

ment de Saint Chryſoſtôme, qui eſt reçu là-deſſus dans toute l'Egliſe Grecque.

Si ce Commentateur avoit conſulté les Juifs, il auroit appris d'eux que le commandement de manger debout l'Agneau Paſchal ne regardoit que la premiere inſtitution de cette Céne, parce qu'ils étoient obligez de ſortir promtement d'Egypte. JESUS-CHRIST fit donc la Pâque avec ſes Diſciples étant à table, comme les Juifs l'obſervoient alors. Ceux d'entre les Grecs qui ont nié cette derniere Pâque de nôtre Seigneur, ont eu d'autres raiſons que celles qui ont été raportées par Theophylacte: il y aura lieu d'en parler plus au long dans le chapitre ſuivant à l'occaſion d'Euthymius.

Il paroît des differentes interpretations qu'il aporte ſur ces paroles de nôtre Seigneur au bon larron, *Vous ſerez aujourdhuy avec moy dans le Paradis*, que les Grecs ont de la peine à les concilier avec les principes de leur Theologie. Ils croyent que les Saints ne joüiſſent point de la gloire du Paradis avant la reſurrection generale; & c'eſt ce qui les a jettez en de grandes extremitez ſur l'explication de ce paſſage. Il obſerve que (g) quelques-uns en ont forcé le ſens, plaçans le point après le mot de σήμερον, *aujourdhuy*, en liſant ainſi, *Je vous dis aujourdhuy, vous ſerez avec moy dans le Paradis*. Il explique au même endroit, & en quelques autres de ſon Commentaire ſur les Evangiles les ſentimens des Grecs touchant le Paradis & l'Enfer. Il s'emporte ſouvent contre Origene & ſes Sectateurs. Remarquez, dit-il, ſur le Chap. 16. de Saint Luc où il eſt parlé du Lazare & du mauvais riche, que ce lieu-cy combat les Origeniſtes, qui pretendent que les ſupplices des damnez auront une fin; & que les pecheurs ſeront reünis avec les juſtes. Abraham dit au mauvais riche, ceux qui veulent paſſer d'icy vers vous ne le peuvent, comme l'on ne peut auſſi paſſer du lieu où vous êtes en celuy-cy: d'où Theophylacte, qui prend cette parabole pour une hiſtoire veritable dans toutes ſes circonſtances, conclut que ſelon le té- Luc. 16. 26.

(g) Ἄλλοι δὲ ἐκβιάζονται τὸ ῥῆμα σίζοντες εἰς τὸ, σήμερον, ἵν' ᾖ τὸ λεγόμενον τοιοῦτον, ἀμὴν λέγω σοι σήμερον, εἶτα τὸ μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ ὑπερθέντες. Id. Theoph.

témoignage même du Patriarche Abraham, il n'eſt pas poſſible de paſſer du lieu où ſont les damnez à celuy des juſtes: or Abraham, ajoûte-t-il, eſt plus digne de foy qu'Origene, Ἀβραὰμ ἢ ἀξιοπιστότερος Ὠριγένους. Il expoſe en même tems ce que c'eſt que l'Enfer; en quoy les Grecs ne conviennent pas tout-à-fait entr'eux. Ces ſortes de reflexions qui appartiennent à la Theologie, & qu'il fait à l'occaſion de ſon texte, ne l'ont point empêché de s'appliquer au ſens literal: peut-être eût-il été mieux de les éviter dans le deſſein qu'il s'étoit propoſé.

Il avoit apparemment apris des Juifs, ou de quelque Commentateur qui le ſavoit d'eux, la remarque qu'il a faite ſur le Ch. 7. de S. Marc v. 3. Il a lu dans le Grec comme il y a encore aujourdhuy, οἱ γὰρ Φαρισαῖοι καὶ οἱ πάντες Ἰουδαῖοι ἐὰν μὴ πυγμῇ νίψωνται, οὐκ ἐσθίουσι, qui ſignifient à la lettre, *car les Phariſiens & tous les Juifs ne mangent point s'ils ne ſe lavent avec le poing (ou par le poing)*: ce qui paroît obſcur. Grotius croit s'apuyant ſur quelques Rabbins, qu'ayant fermé une main ils la lavoient avec l'autre. Theophylacte qui a eu plus d'égard à l'uſage des Juifs, qu'à la ſignification propre du mot Grec, a remarqué doctement que νίπτεσθαι πυγμῇ, ſignifie *être lavé juſqu'au coude*; & que πυγμὴ ſignifie icy ce qui eſt depuis le coude juſqu'au bout des doigts: (*h*) mais que c'étoit une tradition de leurs Docteurs, n'y en ayant rien d'exprimé dans la Loy. Euthymius a fait la même remarque dans ſon Commentaire ſur le commencement du Chap. 15. de S. Matthieu. En effet quand les Juifs lavent leurs mains, ils les plongent dans l'eau juſqu'au coude. Il eſt fait mention de cet uſage dans le Talmud, où les Docteurs qui ſont gens d'une grande précaution, ont arrêté que la pollution des mains ſe fait juſqu'au *pliant du bras*, & qu'ainſi il les faut laver juſques à cet endroit-là.

Il eſt conſtant que Theophylacte a lu dans ſon Exemplaire la derniere ſection de l'Evangile de S. Marc; on liſoit par conſequent ces douze der-

(h) Οὐ γὰρ ἐν τῷ νόμῳ γέγραπται νίπτεσθαι πυγμῇ, τετίσιν ἄχρι ἀγκῶνος· πυγμὴ γὰρ λέγεται τὸ ὀπὶ ἀγκῶνος ἄχρι τῶν ἄκρων δακτύλων. Id. Theoph. Comm. in Cap. 7. Marc. v. 3.

derniers verſets dans ſon Egliſe, puis qu'il les explique dans ſon Commentaire, ſans faire mention des autres Exemplaires où ils ne ſont point. Il va neanmoins au devant de l'objection qu'on forme ordinairement ſur cet endroit, qu'il eſt difficile de concilier avec S. Matthieu. Il dit qu'il ne faut pas lire tout d'une ſuite, *Or* JESUS *étant reſſuſcité le matin le premier jour de la ſemaine*; mais qu'il faut placer le point après ces mots, *or* JESUS *étant reſſuſcité*, & lire en ſuite, *le matin le premier de la ſemaine* &c. ce que d'autres Commentateurs avoient obſervé avant luy, comme il paroit des Chaînes Grecques ſur S. Marc. L'on trouve dans ces Chaînes pluſieurs autres choſes, qui ſont preſque mot pour mot dans le Commentaire de Theophylacte, & y étant ſouvent attribuées à des Auteurs plus anciens que luy. Cela me fait juger qu'il avoit lu ces Auteurs, & que ſon Ouvrage n'eſt pas un ſimple abregé de S. Chryſoſtôme; outre qu'il y explique pluſieurs difficultez auſquelles ce Pere n'a point touché. Cela ſe confirme auſſi par un des MSS. de la Bibliotheque du Roy, où ſon Commentaire ſur Saint Jean a pour titre, (i) *Interpretation de mon Saint Maître & très-bienheureux Seigneur le Seigneur Archevêque Theophylacte, qui a été compoſée des Ouvrages de differens Saints ſur l'Evangile de S. Jean.* Cod. MS. Bibl. Reg.

Ce Commentateur n'a point lu dans ſon Exemplaire l'hiſtoire entiere de la femme adultere; c'eſt pourquoy on a eu raiſon de ne la pas inſerer dans l'édition Grecque de Rome, où l'on ne devoit pas même mettre ces mots qui finiſſent le Chapitre 7. Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, *& chacun s'en alla en ſa maiſon.* Je ne les ay trouvez dans aucun des Exemplaires MSS. où cette hiſtoire n'eſt point. On remarquera cependant, que quelques Copiſtes Grecs n'ont pas laiſſé de mettre dans leurs exemplaires de Theophylacte cette hiſtoire, parce qu'on la liſoit dans leurs Egliſes, ſans conſiderer que l'Auteur qu'ils copioient ne l'a point commentée. Dans un des MSS. de la

(i) Ἑρμηνεία τῶν ἁγίων μου διδασκάλου καὶ αὐθέντου μακαριωτάτου ἀρχιεπισκόπου κύρ Θεοφυλάκτου, συντεθεῖσα ἐκ διαφόρων ἁγίων εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον. Cod. MS. Bibl. Reg.

la Bibliotheque du Roy, où le texte de S. Jean eſt joint au Commentaire ſous le titre de κείμενον, le Scribe ne s'eſt pas contenté d'écrire l'hiſtoire de la femme adultere, de la maniere qu'elle eſt dans le Grec ordinaire, il a de plus ajoûté vis-à-vis cette note, περὶ τ μοιχαλίδ, *de la femme adultere*, comme faiſant une petite ſection en particulier.

Il eſt encore bon de remarquer, qu'Oecolampade a lu dans ſon exemplaire MS. de Theophylacte, ſur le Chap. 1. de S. Jean v. 13. quelque choſe qui n'eſt point dans l'édition Grecque de Rome, ni même dans quatre exemplaires de la Bibliotheque du Roy que j'ay conſultez : neanmoins celuy qui a publié l'édition Grecque de Paris avec la verſion d'Oecolampade retouchée, a eu ſoin de laiſſer en ce lieu-là un eſpace en blanc, comme ſi le Grec étoit defectueux. Ceux qui voudront ſuppléer à ce pretendu defaut, n'ont qu'à lire ce que j'ay mis icy au bas de la page, & qui a été pris d'un bon MS. de la Bibliotheque du Roy (*).

On pourroit donner ſur ces MSS. une édition Grecque du Commentaire de Theophylacte ſur les Evangiles, plus exacte que celles que nous avons preſentement. L'édition Grecque de Paris, à laquelle on a joint le Latin, a été priſe de l'édition de Rome, ſans qu'on ait conſulté aucuns exemplaires MSS. Les diverſes leçons qu'on a miſes à la fin, & qui ſont en petit nombre, ne ſont que des conjectures, dont on a pris une partie de la traduction d'Oecolampade, qui a eu un MS. different de celuy de Rome.

Il y a une grande bevûë dans cette édition au commen-

(*) Λαγνείαν ἐδήλωσε νοήσεις δ' ἂν εἰκότως καὶ θέλημα σαρκὸς, τ ἐπιθυμίαν τ ἀναζωπυρῆσαν πρὸς μίξιν τ σάρκα· θέλημα γ ἀνδρὸς τ πρὸς τ σωδιασμὸν ἔ ἐπιθυμοῦν συγκαταθεσιν, ἥτις ἀρχὴ τ πράξεως· εἶπε γ καὶ ἀμφότερα ὅτι πολλοὶ ἐπιθυμοῦσι μὲν· ἐ μὴν ἀεὶ γε συναπάγονται τῇ ἐπιθυμίᾳ· ἀλλὰ καταργοῦσι ταύτης καὶ πρὸς τ πρᾶξιν τὸν ὁλισθαίνοντα. ὅσοι γ ἡττῶντο ἐκεῖνοι πρῶτον κατὰ τ σαρκὸς κ τ ἐν ταύτῃ κατοχμυχώσης ἐπιθυμίας ἀλλαξάμενοι, πρὸς τὸ θέλειν μιγῆναι ἐκτρέποντες· ἐντάυθα γὰρ διαγελᾶς τὸ θέλημα τ σαρκὸς προσιταξε ἔ θελήματ ἔ ἀνδρὸς, ὡς τ ἐπιθυμίας φυσικῶς προηγουμένης μίξεως κ ἀμφοτέρων ἐπὶ ἔ σωδιασμῶ σωτρεχόντων ἐξ ἀνάγκης· ταῦτα πάντα εἴρηται, &c. Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2391.

cement de S. Marc, où l'on a inſeré à l'imitation de l'édition de Rome la vie de cet Evangeliſte tirée de Sophronius. Le traducteur qui n'a pas ſçû que Sophronius n'avoit fait que mettre en Grec le livre des Ecrivains Eccleſiaſtiques de S. Jerôme, a interpreté ces mots, Καὶ τῇ ἐκκλησίᾳ ἀναγνωσθησόμενον αὐθεντίσας ἐξέδωκε, par ceux-cy, *Atque Eccleſiæ cum Lectoris dignitate præfecit*; comme ſi S. Pierre, dont il eſt parlé en ce lieu-là, avoit donné à S. Marc l'office de Lecteur à Rome. Mais ce docte Pere dit après Clement d'Alexandrie, que S. Pierre approuva l'Evangile qui avoit été écrit par ſon diſciple Marc, & que l'autoriſant il le donna à lire à l'Egliſe, *Eccleſiæ legendum ſuâ autoritate dedit*. On a tellement ſuivi l'édition de Rome dans celle de Paris, qu'on en a même pris la Préface, changeant ſeulement le nom du Pape Paul III. en celuy des Morels, comme ſi l'on avoit à ces Imprimeurs toute l'obligation de l'édition Grecque du Commentaire de Theophylacte ſur les Evangiles, bien qu'ils n'ayent fait que reïmprimer ce qui avoit été imprimé à Rome long-tems auparavant.

Il étoit difficile que la traduction de ce Commentaire étant d'Oecolampade, qui s'étoit jetté dans le party des Novateurs, ne fût bientôt decriée. Les Catholiques n'en eurent point d'autre juſqu'à l'année 1545. qu'elle fut retouchée à Paris par Philippe Montanus, qui en fit une ſeconde reviſion en 1552. Ce traducteur n'accuſe pas à la verité Oecolampade, comme a fait Poſſevin, d'avoir falſifié les endroits qui regardent la puiſſance du Pape; mais il luy fait ſentir dans ſa Préface qu'il n'avoit pas entendu pluſieurs paſſages de ſon Auteur. Montanus n'a eu cependant aucun MS. Grec; il a ſuivi l'édition de Rome, à laquelle il ne s'attache pas neanmoins entierement: car il garde l'ancienne traduction aux lieux où l'on peut ſouffrir l'une & l'autre, ſe contentant de mettre à la marge la diverſité. Il avertit auſſi quelquefois à la même marge, qu'on doit ſe précautionner ſur de certaines expreſſions de Theophylacte, & entre autres lors qu'il ſemble parler en Pelagien: *Cautè*, dit-il, *iſta ſunt legenda*; mais nous avons ôté cy-deſſus ce ſcrupule. On ne peut condamner l'Archevêque de Bulgarie, qu'on ne condamne en même tems toutes les

Poſſev. in Appar.

Philipp. Montan. Præfat. Comm. Theophyl.

les Egliſes d'Orient, & même la plus ſaine antiquité.

Sixte de Sienne a remarqué dans ſa Bibliotheque que Theophylacte a été repris par Oecolampade, de ce qu'expliquant ces mots, *Il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus*, il fait dependre du merite des élus l'élection, que Saint Paul attribuë à la ſeule grace de Dieu, *Theophylactus hoc explanans notatur ab Oecolampadio hæretico.* Ces ſortes de queſtions faiſant alors grand bruit à l'occaſion des Heretiques qui les avoient reveillées, & qui accuſoient de Pelagianiſme les Catholiques qui n'étoient point de leur ſentiment, ce ſavant homme examine celle-cy en particulier, & même fort au long. Il montre par pluſieurs temoignages de Saint Chryſoſtôme, d'Origene, de S. Ambroiſe, ou plûtôt du Diacre Hilaire, de S. Jerôme, de S. Auguſtin, de Theodoret, de Sedulius, auſquels il ajoûte Jaques Sadolet Evêque de Carpentras, que Theophylacte n'a rien avancé de nouveau: mais il croit que cette opinion a été condamnée dans Pelage. *Hæc igitur*, dit-il, *ſunt Patrum dicta, ex quibus colligi videtur præſcientiam meritorum eſſe cauſam divinæ prædeſtinationis, quæ quidem ſententia in Pelagio damnata eſt.* Il n'eſt pas ſurprenant que Sixte, qui faiſoit profeſſion d'être Thomiſte, ait plûtôt pris le party de S. Auguſtin avec S. Thomas, que celuy des Peres Grecs. Il avoüe que S. Auguſtin même a été de leur ſentiment pendant pluſieurs années; mais qu'après avoir examiné le fait avec plus d'application, il l'avoit abandonné. *D. Auguſtinus cùm priùs huic dogmati conſtanter adhæſiſſet; demum re diligentius perſpecta opinionem innumeris pene locis retractavit.*

Matth. 22: 14.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 99.

Id. Sixt. ibid. annot. 251.

Theophylacte eſt plus exact dans ſes Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, que dans le précedent. Ce dernier Ouvrage eſt un veritable abregé de ceux de S. Chryſoſtôme. Il n'y perd point de vûë ſon texte par des interpretations ſubtiles & allegoriques. Il n'y mêle aucunes digreſſions, à moins qu'on n'appelle digreſſion quelques endroits où il refute les anciens Heretiques: mais outre qu'il ne s'étend pas fort au long là-deſſus, ſes reflexions viennent ordinairement à-propos. Bien qu'il abrege S. Chryſoſtôme il le cite quelquefois, luy donnant ordinairement le ſimple nom

de Jean, comme il eſt appellé par les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ὁ μακάριος Ἰωάννης, ὁ πάμμεγας Ἰωάννης, ὁ ἐν ἁγίοις Ἰωάννης.

Ces Commentaires de Theophylacte ſur S. Paul ont été traduits en Latin avant la naiſſance des Proteſtans. Chriſtofle Perſona les avoit mis en cette langue à Rome dès l'année 1469. ſous le Pontificat de Paul II. & ils furent imprimez au même lieu en 1477. avec le nom de S. Athanaſe, ſous le Pape Sixte IV. auquel ils ſont dediez. Jaques le Fevre & Stunica ne les citent point ſous d'autre nom, parce qu'ils croyoient en effet qu'ils fuſſent de ce Pere: mais Eraſme qui avoit lu l'original Grec les redreſſa. C'étoit une grande bevûë d'attribuër à S. Athanaſe un Ouvrage, où S. Chryſoſtôme eſt cité pluſieurs fois.

Chriſtoph. Perſona.

Pour ce qui regarde la traduction Latine elle eſt fort libre, comme ſont la plûpart des autres verſions des Peres, qui ont été faites en Italie dans ces tems-là. Philippe Montanus aſſûre que c'eſt plûtôt une paraphraſe qu'une traduction, l'interprete ayant ajoûté des choſes qui n'étoient point dans l'original, & en ayant retranché d'autres qui ne luy agréoient point. Cela donna occaſion à Jean Lonicer Proteſtant d'Allemagne d'en publier une nouvelle, qui fut même reïmprimée par les Catholiques. Mais ce traducteur étant ſuſpect, & ſa verſion n'étant pas exacte, Montanus en publia une autre meilleure en 1552. ou plûtôt il ſe contenta de retoucher en quelques endroits celle de Lonicer, comme il le temoigne luy-même dans ſa Préface.

Philipp. Montan. Præfat. Comm. Theophyl. in Epiſt. Pauli.

Etant difficile d'entendre ces ſortes de livres Grecs, où il y a ſouvent des obſervations qui ſont fondées dans la langue Grecque, à moins qu'on ne publie en même tems le texte Grec, Montanus qui n'en donnoit que la traduction a taché de ſuppléer à cela, par de petites notes qui ſont à la marge de ſon édition. Mais après tout il a laiſſé beaucoup de fautes dans cette traduction. C'eſt pourquoy les Anglois ont eu raiſon d'imprimer à Londres en 1636. le texte de ce Commentaire, avec la verſion de Montanus qu'ils ont retouchée ſur leur exemplaire Grec, comme il avoit retouché celle de Lonicer ſur le ſien, qui étoit celuy dont Eraſme s'étoit autrefois ſervi. Ils ont ſuivi un ancien MS. qui étoit

étoit dans la Bibliotheque du Comte d'Arundel, ayant ajoûté aux marges quelques diverſes leçons, tirées d'un ou deux exemplaires Grecs.

Je n'ay trouvé dans la Bibliotheque du Roy qu'un ſeul exemplaire MS. du Commentaire de Theophylacte ſur S. Paul ; il eſt même nouveau, & il ne contient qu'une partie des Epîtres ; mais il eſt aſſez exact. Il confirme ſouvent les diverſes leçons de l'édition de Londres, où il y a neanmoins des fautes, & même quelque choſe d'omis qu'on pourroit ſuppléer par ce manuſcrit, qui a pour titre, (k) *Expoſition du bienheureux Archevêque de toute la Bulgarie le Seigneur Theophylacte ſur les Epîtres de S. Paul.*

Cod. MS. Bibl. Reg.

Comme il eſt mal-aiſé de purger entierement de ſes fautes une traduction qu'on ne fait que revoir, il eſt arrivé que les Anglois en ont laiſſé pluſieurs dans leur reviſion. Ils ont même conſervé quelquefois en traduiſant le texte Grec de Saint Paul l'ancienne édition Latine, ſans prendre garde qu'elle ne s'accorde point avec la leçon de Theophylacte. Par exemple au Chapitre 4. de l'Epître aux Epheſiens, où ce Commentateur a lu ἀπηλγηκότες, *étant inſenſibles*, ils ont mis avec la Vulgate *deſperantes*, comme s'il y avoit ἀπηλπικότες. Ils ont même traduit ces mots du Commentaire, Ἀπηλγηκότες γάρ, φησι, τυπέστι καπῤῥαθυμηκότες, par ceux-cy, *Deſperantes enim, inquit, hoc eſt ſegnes facti* ; ce qu'ils ont pris de la reviſion de Montanus : mais comme il faiſoit profeſſion de garder la verſion de Lonicer, il s'eſt contenté de remarquer à la marge, qu'il y avoit dans ſon exemplaire Grec de Theophylacte ἀπηλγηκότες.

Je ne m'arrêterai point à produire icy de longs extraits de ces Commentaires, qui ſont comme on l'a dêjà remarqué un abregé de ceux de S. Chryſoſtôme. L'uſage qu'on en peut faire, c'eſt qu'ils nous aprennent en peu de mots la doctrine des anciens Commentateurs Grecs. Il encherit même quelquefois pour ce qui eſt du ſens literal ſur S. Chryſoſtôme. Il donne en de certains endroits, auſſi bien que Theodoret, un plus grand jour

(k) Ἐξήγησις εἰς τὰς Παύλου ἁγίου τοῦ μακαρίου ἀρχιεπισκόπου πάσης Βουλγαρίας κυροῦ Θεοφυλάκτου. Cod. MS. Bibl. Reg.

aux penſées de ce docte Pere. Il dit, par exemple, clairement que ces paroles de l'Epître aux Romains, ὁ ὢν ἐπὶ πάντων Θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας, *qui eſt au deſſus de toutes choſes Dieu beni dans les ſiecles*, tombent ſur JESUS-CHRIST. Arius, dit-il, eſt confondu par ce temoignage de S. Paul, qui aſſûre hautement que JESUS-CHRIST eſt Dieu au deſſus de toutes choſes. Rom. 9: 5.

Après avoir expliqué l'endroit de S. Paul, où il eſt marqué que cet Apôtre fut ravi dans le Paradis, où il entendit des choſes qu'il n'eſt pas poſſible d'exprimer, il conclut de là que le livre, qui a été publié ſous le titre d'Apocalypſe ou revelation de Paul, eſt un ouvrage ſuppoſé, Ἐντεῦθεν δῆλον ὅτι ἡ λεγομένη Παύλου ἀποκάλυψις ψευδεπίγραφος. 1 Cor. 15: 15.

Les Marcionites s'apuyoient ſur les paroles du Chapitre 1. de l'Epître aux Galates verſ. 7. pour montrer qu'il ne falloit point recevoir quatre Evangiles, mais un ſeul qu'ils avoient ajuſté à leur maniere. Theophylacte leur prouve que Saint Paul ne parle point en ce lieu-là du nombre des Evangiles, mais de la diverſité de la doctrine, οὐδὲ γὰρ Παῦλος περὶ ἀριθμοῦ λέγων, ἀλλὰ περὶ διαφωνίας. Il objecte à ces mêmes Heretiques d'avoir detourné le veritable ſens de ces autres paroles, *Ayant été fait à la reſſemblance des hommes*, comme ſi JESUS-CHRIST n'avoit en effet pris que ὁμοίωμα ἀνθρώπου, *une reſſemblance d'homme*, & qu'il n'eût pas été homme veritablement & ſelon la nature, οὐσίᾳ ἄνθρωπος. Philipp. 2: 7.

Il s'étend au long ſur cet autre endroit de l'Epître aux Galates, où il eſt dit que S. Paul reſiſta en face à S. Pierre qui étoit venu à Antioche. L'on ſait qu'il y a eu autrefois de grandes diſputes là-deſſus entre S. Jerôme & S. Auguſtin. Theophylacte ſe declare ouvertement en faveur du premier, avoüant neanmoins que (l) pluſieurs ont cru, que Paul reprend en effet icy Pierre d'avoir diſſimulé : ce qui n'eſt point, ajoute-t-il, toute cette affaire s'étant paſſée entr'eux de concert, & ayant uſé en cela d'œconomie, ſans qu'il y Gal. 2: 11.

ait

(l) Πολλοὶ νομίζουσιν ἐντεῦθεν τὸν Παῦλον τὸν Πέτρον κατηγορεῖν ὑποκρίσεως· ἀλλ' οὐκ ἔστιν· ὅσα γὰρ δοκεῖ λέγειν ὁ Πέτρος, οἰκονομικῶς ἐπράχθησαν καὶ ἐλέχθησαν. Theoph. Comm. in Cap. 2. Epiſt. ad. Gal. v. 11.

ait eu de veritable diſpute. Il rejette en ſuite l'opinion d'Euſebe, (*m*) qui a pretendu que ce n'eſt pas l'Apôtre S. Pierre qui eſt icy repris par S. Paul, mais un autre Cephas qui étoit un des 70. Diſciples ; & s'adreſſant en ſuite au même Euſebe, auquel il donne la qualité de très-ſage, il ajoûte, Nous ne diſons point que Pierre ait été repris par Paul, comme s'il n'eût pas ſçû ce qu'il falloit faire ; mais qu'il a ſouffert volontairement d'être repris, afin qu'à ſon occaſion les autres ſe corrigeaſſent.

On jugera encore mieux de l'application de Theophylacte à chercher le ſens veritable de Saint Paul, par la remarque qu'il a faite ſur ces paroles de l'Epître II. à Timothée, 2 Tim. 3: 16. *Toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée.* Il y a dans le Grec πᾶσα γραφὴ, c'eſt-à-dire ſelon la rigueur du ſens Grammatical *toute écriture.* Quelques-uns (*n*), dit-il, demandent comment Saint Paul a pu dire que toute écriture eſt inſpirée. Eſt-ce que les écrits des Payens ont été inſpirez ? Il y en a qui forçant ce paſſage, placent la marque de diſtinction après le mot de θεόπνευστος, & forment ce ſens, *Toute écriture qui eſt divinement inſpirée, eſt auſſi utile.* Mais ils devoient conſiderer, ajoûte Theophylacte, que Saint Paul ayant dit auparavant, *Vous avez eu la connoiſſance des Saintes Lettres*, il dit maintenant *toute écriture ;* de quelle écriture peut-il parler, ſi ce n'eſt de celle qu'il vient de nommer *Sainte ?* C'eſt donc toute cette écriture qui eſt inſpirée & utile &c. Il ſemble que cette reflexion ait été faite exprès, pour repondre aux vaines ſubtilitez de Grotius, qui n'a rien oublié pour ôter

(m) Εὐσέβιος ἢ ὅ γε μέγας Πέτρον λέγει ἐπιλαμβάνεσθαι ὑπὸ Παύλου, ἀλλ' ἕτερόν τινα Κηφᾶν ἕνα τῶν ἑβδομήκοντα . . . ἀλλ' ὦ σοφώτατε, ἡμεῖς λέγομεν τὸν Πέτρον ὡς ἀγνοοῦντα τὸ δέον, ἐπιλαμβάνεσθαι ὑπὸ Παύλου, ἀλλ' ἑκόντα ὑποστῆναι τὸν ἐπιλαμβάνεσθαι, ἵν' ἕτεροι διορθωθῶσιν. Id. Theoph. ibid.

(n) Ζητοῦσι δέ τινες πῶς εἶπε, πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος· ἔδει οὖν καὶ αἱ τῶν Ἑλλήνων γραφαὶ θεόπνευστοι εἶναι; οἱ διαζόμενοί τινες στίζουσιν εἰς τὸ, θεόπνευστος· καὶ φασὶν ὅτι πᾶσα γραφὴ ἥτις ἐστὶ θεόπνευστος, ἐκείνη καὶ ὠφέλιμος· ἰδεῖν δὲ αὐτοὺς σωφρονεῖν ὅτι εἰπὼν ἀνωτέρω, τὰ ἱερὰ γράμματα οἶδας, λέγει νῦν, ὅτι πᾶσα γραφή· ποία, φησὶν ἡ διελέγετο, φησὶν ἡ εἶπεν, ὅτι ἱερά· πᾶσα οὖν ἡ τοιαύτη θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος πρὸς πάντα ἃ ἐξῆς ἐπιφέρει. Id. Theoph. Comm. in II. Epiſt. ad Tim. Cap. 3. v. 16.

ôter l'inſpiration à la plus grande partie des Livres Sacrez.

A Cologne en 1567. Enfin, l'on a imprimé un Commentaire Grec ſur les Actes des Apôtres avec la verſion de Sifanius, ſous le nom de Theophylacte, qui eſt écrit avec plus de negligence que les precedens. Il a pour titre, Extraits des Commentaires de Saint Jean Chryſoſtôme & de quelques autres Peres ſur les Actes, qui ont été recueillis en abregé par le bienheureux Theophylacte Archevêque de Bulgarie, Ἐκ τῶν ἐξηγητικῶν τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου καὶ τινων ἑτέρων τῶν πατέρων εἰς τὰς πράξεις καὶ συντομία συλλεγεῖσαι παρὰ τοῦ μακαριωτάτου Θεοφυλάκτου ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρείας.

C'eſt plûtôt une Chaîne de Commentateurs joints enſemble, qu'un veritable Commentaire. Car outre le nom de Saint Chryſoſtôme, de qui la meilleure partie de ce recueil a été tirée, on y lit les noms de Didyme, de Severe, de Severian & de Saint Cyrille. Y ayant dans cet ouvrage les mêmes choſes que nous liſons dans le Commentaire de Saint Chryſoſtôme ſur les Actes, on en peut tirer une preuve contre Eraſme, qui a nié que ce que nous avons de ce docte Pere ſur ce livre fût de luy. L'exemplaire MS. de Sambucus, ſur lequel cette édition a été publiée, n'eſt point exact, non plus que la verſion de Sifanius, qui s'eſt neanmoins appliqué à rendre ſon ouvrage utile par de petites notes critiques qu'il a ajoûtées aux marges. Je n'ay vû dans la Bibliotheque du Roy aucun MS. qui portât le nom de Theophylacte ſur les Actes des Apôtres, bien qu'il y ait un grand nombre de Chaînes MSS. ſur tous les livres du Nouveau Teſtament, deſquelles je parlerai dans la ſuite. Cette édition de Sifanius, qui eſt la ſeule qu'on ait publiée, eſt devenuë très-rare. Mais comme elle ne contient rien qui la rende recommandable, ni qui approche des excellents Commentaires qui ont été imprimez ſous le nom d'Oecumenius, il ſeroit peu utile d'en donner une nouvelle édition.

CHA-

CHAPITRE XXIX.

Du Commentaire sur les Evangiles qui a été imprimé en Latin seulement sous le nom du Moine Euthymius, & dont il y a deux Exemplaires Grecs dans la Bibliotheque du Roy.

EUTHYMIUS.

IL y a peu de Commentateurs Grecs qui ayent interpreté le texte des Evangiles avec autant d'exactitude & de jugement, que l'Auteur qu'on nomme ordinairement Euthymius. *Græcus auctor*, dit Maldonat, *Euthymius, & in verborum proprietatibus observandis diligentissimus* Il recherche avec beaucoup de soin le sens literal, & la signification propre des mots. Nous n'avons cependant aucune preuve évidente que le Commentaire qui a été publié sous le nom de ce Moine, lequel vivoit au commencement du XII. siecle, soit en effet de luy. Jean Hentenius qui l'a traduit en Latin sur un MS. Grec, qu'il avoit trouvé dans une Bibliotheque d'Espagne, ne sait pas luy-même à qui l'on doit attribuër cet Ouvrage. Il avertit dans sa Préface que plusieurs croyoient qu'il étoit d'Oecumenius, dont nous avons un recueil semblable sur les Actes des Apôt. & sur toutes les Epîtres. *Plurimis sane auctor hic fuisse videtur Oecumenius, qui similia Commentaria ex eisdem collegit auctoribus in Acta Apostolorum, in Epistolas quæ Catholicæ nuncupantur, ac in Paulinas omnes, ut certis quibusdam argumentis colligitur, etiamsi nec ibi voluerit suum nomen exprimere.* Il est assez probable que ces deux excellens Ouvrages sont d'une même main : mais il n'est pas tout-à-fait constant, comme il paroîtra de la suite de ce discours, que ce dernier recueil soit d'Oecumenius. Ce qui pourroit decider ce fait, c'est qu Euthymius est cité par Saint Thomas au commencement de sa Chaîne sur Saint Luc. Mais le nom d'Euthymius qui est raporté en ce lieu-là dans cette Chaîne, est une addition qui ne se trouve point dans les bons exemplaires, puis qu'elle n'est pas même dans les premieres éditions.

Mald. Comm. in C. 17. Matth. v. 8.

En 1544.

Id. Henten. Præf. in Comm. Euthym.

C'est une chose étonnante, qu'on n'ait rien publié en Grec (si l'on excepte un fragment de sa Panoplie, & une Preface sur les Pseaumes) des livres de ce savant homme; & que nous n'en ayons même que des versions Latines peu exactes,

au moins de ſon Commentaire ſur les Pſeaumes & de ſa *Panoplie*. Le P. Labbe qui avoit apris qu'ils étoient tous en MS. dans quelques Bibliotheques, ſouhaitte avec paſſion qu'on les faſſe imprimer en Grec & en Latin. *Quisquam ne erit qui hæc & quæ præterea dicuntur latere MSS. in Bibliothecis doctiſſimi interpretis monimenta, tandem ornatè & Græcè ſimul ac Latinè evulget ?* La ſeule Bibliotheque du Roy où ils ſont tous, & même plus d'une fois, auroit pu ſatisfaire à ſa curioſité.

Labb. Diſſ. de Script. Eccleſ. to. 1. p. 312.

On trouve dans cette Bibliotheque deux exemplaires fort exacts du ſeul Commentaire des Evangiles, qui eſt le plus rare. Un de ces MSS. qui vient de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, a au commencement le nom de *Nicetas de Serſes*, comme ſi ce Nicetas, dont le nom eſt auſſi à la tête de quelques Chaînes Grecques ſur les Evangiles, en étoit l'Auteur. Mais on remarquera que ce nom a été écrit après coup, & d'une main plus nouvelle que le corps du MS. dont voicy le titre entier. (a) *Explication de l'Evangile de S. Matthieu, qui a été recueillie avec beaucoup de travail, principalement des Commentaires de Saint Jean Chryſoſtôme, & auſſi d'autres differens Peres : Ammonius qui a fait ce recueil y ayant mis auſſi quelque choſe du ſien.* Quoy qu'on ne liſe dans le MS. que ἀμ. *Am.* & que le reſte du mot ſoit effacé, je ne doute point qu'il ne faille lire *Ammonius*, dont le nom eſt ſouvent dans les Chaines Grecques ſur le Nouveau Teſtament, & qui eſt un Auteur du 5. ſiecle, à moins que ce ne ſoit quelque autre Ammonius qui ait veçû depuis.

Tit. Euthym. MS. ex Bibl. Reg. n. 2401.

L'autre exemplaire MS. de la Bibliotheque du Roy a un titre tout-à-fait ſemblable, ſi ce n'eſt qu'il eſt attribué à Theophylacte Archevêque de Bulgarie. Je le produis icy entier afin qu'on en puiſſe mieux juger. Ἑρμηνεία ϛ κϛ Ματθαῖον διαγγέλιε Φιλοπόνως ἐρανισθεῖσα, μάλιστα μὲν ἀπὸ τ ἐξηγήσεως ϛ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννε ϛ Χρυσοστόμε, ἔτι ϳ κ ἀπὸ ἀμφὶ-ρων ἄλλων πατέρων, συνεισηγήσ-τ-ω.

Id. Euth. MS. ex Bibl. Reg. n. 2393.

(a) Ἑρμηνεία ϛ κϛ Ματθαῖον διαγγελίε Φιλοπόνως ἐρανισθεῖσα, μάλιστα μὲν ἀπὸ τ ἐξηγήσεως ϛ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννε ϛ Χρυσοστόμε· ἔτι ϳ κ ἀπὸ ἀμφὶ-ρων πατέρων, συνεισηγήσ-τ-ω· πινὰ κ ϛ τ αὐτὸν ἐρανισαμένε ἀμ. Tit. Euthym. in Euang. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2401.

τῶν πνὰ καὶ ἓν παύτῳ ἐρμηνευμένων ἱστορεῖται Βαλλαρίας. Ce qui a pu faire croire que Theophilacte eſt l'auteur de ce docte Commentaire, c'eſt qu'il y a pluſieurs choſes tout-à-fait ſemblables dans ces deux Ecrivains, même juſqu'aux expreſſions, comme ſi l'un avoit copié l'autre. Auſſi ne ſe pouvoit-il faire preſqu'autrement dans un recueil qui étoit principalement tiré de S. Chryſoſtôme. Euthymius neanmoins (car c'eſt ainſi que nous le nommerons toûjours) eſt plus exact & plus judicieux que Theophylacte. Il s'éloigne moins du texte des Evangiles, & il ajoûte de plus de tems en tems des remarques critiques. Les extraits qu'on en va donner le feront mieux connoître.

Il dit à la fin de ſa Preface, que S. Matthieu qui eſt le premier des Evangeliſtes a publié ſon ouvrage huit ans après l'aſcenſion de JESUS-CHRIST, qu'il l'a écrit en Ebreu aux Juifs nouvellement convertis, & qu'il a été en ſuite traduit en Grec, Τέτρον δὲ μεθηρμηνεύθη πρὸς τὴν ἡμετέραν διάλεκτον. On lit quelque choſe de ſemblable dans Theophylacte, qui eſt moins exact en ce qu'il dit après quelques autres, que S. Jean eſt l'auteur de cette traduction Grecque, Μετέφρασε δὲ τοῦτο Ἰωάννης ὁ τοῦ Ζεβεδαίου γλώττης εἰς τὴν ἑλληνίδα, ὡς λέγεται. Comme il n'y a rien de certain là-deſſus, Euthymius a eu plus de raiſon de ne parler de cette verſion qu'en general. On lit icy à la marge du MS. qui porte le nom de Theophylacte πρὸς Ἀμμώνιον, comme ſi cet endroit avoit été pris d'Ammonius; & c'eſt apparemment ce qui a donné occaſion à quelques Grecs d'attribuër le recueil entier à Ammonius. *Theophyl. init. Comm. in Matth.*

Le verbe Grec παραδειγματίσαι, qui eſt exprimé dans nôtre Vulgate par *traducere*, ſignifie ſelon luy mener quelqu'un devant les juges en denonçant ſon crime. (*b*) Un homme, dit-il, étoit cenſé παραδειγματίσαι, *denoncer* ſa femme, lors que la ſoupçonnant il la produiſoit devant le Sanedrin, & qu'il l'accuſoit, la faiſant ainſi ſortir publiquement de ſa maiſon. C'eſt ce que S. Chryſoſtôme appelle, ἐκπομπεύειν καὶ εἰς δικαστήριον ἄγειν. *Matth.* 1: 19.

(b) Παραδειγματίσαι δὲ ἔλεγεν ὅταν ἀνὴρ πρὸς τὸ συνέδριον ἄγῃ τὴν ὑποπτευομένην, καὶ κατηγορῇ παύτης, καὶ ὅτως αὐτὴν φανερῶς ἐπὶλυσιν ἀπὸ τῆς οἰκίας. Euthym. Comm. in Cap. 1. Matth. v. 19.

Les Juifs qui entendent ce paſſage d'Oſée cité par Saint Matthieu, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, de leur retour d'Egypte, objectent aux Chrêtiens que l'Evangeliſte a detourné le ſens de cette Prophetie pour l'accommoder à ſon deſſein. Euthymius leur repond que c'eſt une des regles de la Prophetie, qu'il y ait ſouvent des choſes qui s'entendent à la lettre de certaines perſonnes, & qui trouvent leur accompliſſement en d'autres. Ce qu'il juſtifie par des exemples, Οὐκ ἐκ τοῦ προφητείας νόμος ἐστὶ, τὸ πολλάκις ῥηθῆναι μὲν ἐπ' ἄλλων, πληρωθῆναι δὲ ἐφ' ἑτέρων.

Matth. 2: 15.

Il remarque judicieuſement ſur cette expreſſion *en ce tems-là*, qu'elle ne deſigne point une veritable ſuite de tems, puis qu'il s'eſt paſſé pluſieurs années entre ce qui eſt raporté icy, & ce qui precede. (c) C'eſt, dit-il, la coutume de l'Ecriture de dire tout d'une ſuite *en ce tems-là*, pour toute ſorte de tems qu'elle veut marquer, indiquant ſeulement le tems que les choſes qu'elle veut raporter ſont arrivées; comme l'Evangeliſte a fait en ce lieu, où il n'a point parlé des fait qui ont été entre l'un & l'autre. Il fait la même obſervation ſur ces mots, *alors on luy preſenta un poſſedé*: ce qu'il eſt à-propos de conſiderer; autrement on cherchera de la ſuite dans les écrits des Evangeliſtes des Apôtres, en des endroits où il n'y en a aucune. Ils ont joint enſemble pluſieurs faits ſans avoir égard à l'ordre des tems, auſſi bien que les Ecrivains du Vieux Teſtament.

Matth. 3: 1.

Matth. 12: 22.

Il a interpreté le mot εἰς μετάνοιαν, qui ſignifie à la lettre *à penitence*, comme s'il y avoit ἀπὸ μετάνοιαν, *à cauſe de la penitence*: car Saint Jean, dit-il, les batiſoit confeſſans leurs pechez ou ſe repentant, Ἐξομολογουμένους καὶ αὐτὰς, εἴ τ' ἂν μετανοοῦντας ἐβάπτιζε. Il n'a point lu en ce lieu-cy, non plus que Theophylacte, ἐν πυρί, *& dans le feu.* Il ajoûte même que ce mot n'eſt que dans Saint Luc. Mais il y a dans les deux MSS. du Roy une ſcolie, qui marque que cette

Matth. 3: 11.

(c) Ἔθος ἐστὶ τῇ γραφῇ τὸ, ἐν δὲ ἡμέραις ἐκείναις, ἀκολούθως λέγειν ἐφ' ὅσ' ἂν ἐθελήσῃ χρόνε, δηλοῦσι μόνον τὸν καιρὸν ἐκεῖνον ἐν ᾧ γέγονεν ἃ διηγήσασθαι βούλεται, καθάπερ καὶ νῦν ὁ εὐαγγελιστὴς ἐπιφέρει τὸ ἐν μέσῳ πραγματευόμενος. Id. Euthym. in Matth. Cap. 3. v. 1.

te addition καὶ περί, signifie une grace plus abondante. Hentenius a lu la même scolie dans son exemplaire: & ainsi les Grecs sont partagez entr'eux sur cette leçon.

Il trouve au Chap. 4. v. 15. de grandes difficultez dans l'explication de la Prophetie d'Isaïe, que Saint Matthieu n'a raportée qu'en abregé, & sans garder même l'ordre des paroles. Après avoir eu recours au Prophete même, il ajoûte cette reflexion, qu'on appliquera à plusieurs autres passages du Vieux Testament citez dans le Nouveau. Ne (*d*) vous étonnez point si cet Evangeliste n'a pas produit les paroles entieres du Prophete: car il est bon de savoir en general, que les Evangelistes raportent quelquefois les passages entiers, & qu'ils les abregent quelquefois; qu'ils gardent à la verité quelquefois le sens entier des mots; mais qu'ils en changent quelques-uns qu'ils ne conservent point, quand cela ne doit aporter aucun prejudice au sens du discours.

Au Chap. 8. du même S. Matth. v. 26. où il y a dans le Grec ἐπετίμησε, que les nouveaux interpretes ont traduit par *reprendre*, ou *parler avec menaces*, selon le sens grammatical, il observe qu'il signifie simplement *commander*, Ἐπετίμησεν ἀντὶ τοῦ ἐπέταξε: ce qui s'accorde avec la version Vulgate. Il a fait une semblable remarque sur le Chap. 12. v. 16. où il y a aussi dans le Grec ἐπετίμησε, & dans la Vulgate *præcepit*, *commanda*.

Au Chap. 10. v. 2. où Saint Pierre est nommé le premier entre les Apôtres, il dit que l'Evangeliste l'a mis à la tête des autres, non seulement par ce qu'il étoit plus âgé que son frere André, mais aussi parce qu'il les surpassoit tous en fermeté, Ἀλλὰ καὶ ὡς πάντων διαφορώτερον ἐπὶ τῇ σεμνότητι: & que c'est pour cette raison que J. CHRIST l'ayant nommé *Pierre*, ajoûta, *sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*.

Sur ces mots, *Le Fils de l'homme est le maître, même du Sabbat*, il fait une reflexion qui Matth. 12. 8.

(*d*) Εἰ τοίνυν μὴ ἀκριβείᾳ τὰ συμφηλικὰ πέφευκε ῥητῷ, μὴ θαυμάσῃς· καὶ γὰρ καθολικῶς γινώσκειν ὅτι οἱ εὐαγγελισταὶ, ποτὲ μὲν ἀκριβείας τῶν ῥητῶν ἀπομνημονεύουσι· ποτὲ δὲ ὑποτίμησιν αὐτῶν· ποτὲ δὲ τὰ μὲν τῶν ῥητῶν διάνοιαν ὁλόκληρον ὑποσώζουσι· λέξεις δέ τινας ἀπαρεγκλήτως ἐναλλάττουσιν, ὅταν μηδὲν τῷ μέλλοι τῷ λόγῳ τοῦτο λυμαίνεσθαι. Id. Euthym. in Cap. 4. Matth. v. 15.

qui merite d'être pesée. Après
Marc. 2: 27. avoir dit que Saint Marc, qui a aussi raporté cette reponse de nôtre Seigneur aux Juifs, y en a joint une autre qui n'est point dans Saint Matthieu, il ajoûte (e) qu'on ne doit pas être surpris, qu'un Evangeliste insere dans son histoire des choses qu'un autre passe sous silence: car ils n'ont pas écrit leurs Evangiles dans le même tems que JESUS-CHRIST parloit, pour pouvoir se ressouvenir de toutes ses paroles; mais plusieurs années après. De plus étant hommes, il est vraisemblable qu'ils en ont oublié une partie. C'est là, continue-t-il, la solution qu'on doit donner, lors qu'on trouve des additions & des omissions de cette nature. Quelques-uns aussi d'entr-eux ont omis des choses pour abreger, & il y en a d'autres qu'ils n'ont point jugé necessaires. Cette observation d'Euthymius est d'une grande étenduë.

Ce docte Commentateur a remarqué sur ces mots πολλοὶ προφῆται, *plusieurs Prophetes*, Matth. 13: 17. qu'on peut les entendre de tous les Prophetes en general, parce que le mot de *plusieurs* est souvent dans le N. Testament pour celuy de *tous*, πολλοὶ ἀντὶ τοῦ πάντες: ce qu'il confirme par divers exemples. Il repete cette observation en d'autres endroits qui sont d'une plus grande importance, comme au Chap. 20. v. 28. où il est dit que JESUS-CHRIST est venu *pour servir, & donner sa vie en rançon pour plusieurs*: il dit (f) que l'Evangeliste a mis en ce lieu-là *plusieurs* pour *tous*, selon le stile ordinaire de l'Ecriture: car J. CHRIST a donné sa vie pour tous, & a racheté tout le monde,

(e) Οὐ χρὴ θαυμάζειν εἰ τὰ μὴ αὐτῷ ὁ εὐαγγελιστὴς προσέθηκε· τὰ δὲ ἐκείνῳ παρέλιμπανεν· καὶ γὰρ οὐχ ἅμα τῷ λέγειν τὰ χείρονα ἐγεγράφασι τὰ εὐαγγέλια, ἵνα καὶ πάλιν ὑμᾶς τὰ αὐτὰ λόγων ἀναμνημονεύειν ἔχοιεν· ἀλλὰ μὴ πολὺς ὕστερον ἐνιαυτὸς· καὶ εἰκὸς ἀνθρώπους ὄντας αὐτοὺς ὑπολαθέσθαι πού καὶ παύτῃ ἔχει τὸ λύσιν ὅτι τῶν πιστῶν προσθηκῶν τε καὶ παραλείψεων· πολλάκις δὲ καὶ ἀφ' σωτηρίαν τινὰ τινὲς παρελίμπανον· ἔστι δὲ ὅτε καὶ οὐκ ἀναγκαῖα. Id. Euthym. in Cap. 12. Matth. v. 28.

(f) Πολλοὺς δὲ νῦν οὐ πάντας λέγει· πολλάκις γὰρ ἡ γραφὴ πολλοὺς, οὐ πάντας, φησί· ὑπὲρ πάντων γὰρ ἔδωκε τὴν ψυχὴν αὐτοῦ, καὶ πάντες ἐλυτρώσαντο· εἰ καὶ πολλοὶ θέλοντες ἐνέμειναν τῇ ἀπιστίᾳ. Id. Euthym. in Cap. 20. Matth. v. 28.

de, bien que pluſieurs ſoient demeurez dans la ſervitude, parce qu'ils ont voulu y demeurer. Sur ces autres mots, *Matth.* 26. 28. *C'eſt mon ſang, le ſang du N. Teſtament qui eſt repandu pour pluſieurs*, il obſerve que dans l'Ancien Teſtament le ſang de l'Agneau n'étoit repandu que pour les ſeuls Juifs; mais que le ſang de J. CHRIST eſt repandu generalement pour tous les hommes, le mot de *pluſieurs* ſignifiant *tous* en ce lieu, Πολλοὺς γὰρ τοὺς πάντας ἐνταῦθα λέγει.

Il remarque ſur ces mots qui *Ibid.* ſont au même endroit, *Pour la remiſſion des pechez*, que (g) *comme l'Ancien Teſtament avoit des victimes & du ſang, de même le Nouveau a le corps & le ſang du Seigneur, qui n'a pas dit ces choſes ſont les ſymboles de mon corps & de mon ſang; mais elles ſont mon corps même & mon ſang. Il faut donc ne pas regarder la nature des choſes qui ſont devant les yeux, mais leur vertu: car comme il a deifié ſurnaturellement la chair à laquelle il s'eſt uni, il change de même d'une maniere qui ne peut s'exprimer ces choſes-là en ſon corps même qui donne la vie, & en ſon ſang, & en ſa grace.* L'on a mis icy à la marge du MS. du Roy cotté 2401. la note ℔, c'eſt-à-dire, comme nous l'avons expliqué cy-deſſus, ὡραῖον νόημα, *belle penſée.*

Il s'étend encore plus au long ſur le myſtere de l'Euchariſtie, interpretant le verſet 35. du même Chapitre. (h) *Croyons*, dit-il, *toûjours à*

(g) Ὥσπερ ἦν ἡ παλαιὰ διαθήκη θύματα καὶ αἵματα εἶχεν· ὅτως ἔφη καὶ ἡ καινὴ, τὸ σῶμα καὶ τὸ αἷμα ἑαυτοῦ διαστόται, οὐκ εἶπε δὲ ὅτι ταῦτά εἰσι σύμβολα ἑαυτοῦ σωματὸς μὲν καὶ ἑαυτοῦ αἵματός μου· ἀλλ' ὅτι ταῦτά εἰσιν αὐτὸ τὸ σῶμά μου, καὶ αὐτὸ τὸ αἷμά μου· λοιπὸν οὖν χρὴ μὴ πρὸς τὴν φύσιν τῶν προκειμένων ὁρᾶν, ἀλλὰ πρὸς τὴν δύναμιν αὐτῶν· ὥσπερ γὰρ ὑπερφυῶς ἐθέωσε τὴν προσληφθεῖσαν σάρκα, ὅτως ὑπορρήτως μεταποιεῖ καὶ ταῦτα εἰς αὐτὸ τὸ ζωοποιὸν αὐτοῦ σῶμα, καὶ εἰς αὐτὸ τὸ τίμιον αὐτοῦ αἷμα καὶ εἰς τὴν χάριν αὐτοῦ. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth.

(h) Ἡμεῖς πίνωμεν πεισθώμεθα παντοχοῦ τῷ Θεῷ, καὶ μὴ ἀνθιλέγωμεν· καὶ εἰ τὸ παρ' αὐτοῦ λεγόμενον ἐναντίον εἶναι δοκεῖ τοῖς ἡμετέροις λογισμοῖς καὶ τῇ ὄψει, καὶ ἔσω καὶ λογισμῶν καὶ ὄψεων κυριώτερον ὁ λόγος αὐτοῦ, ὅτω καὶ ὅπου τῶν φαινομένων μυστηρίων πιστῶμεν, μὴ τὰ προκείμενα μόνον βλέποντες· ἀλλὰ τοῖς λόγοις δὲ διαστόται πειθώμεθα· καὶ ἐπειδὴ φησὶ, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, καὶ τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου, καὶ πιστεύωμεν καὶ πιστεύωμεν· καὶ γὰρ καὶ ὅπου ἑαυτοῦ βαπτίσματος, αἰσθητὸν μὲν τὸ ὕδωρ· ἀλλὰ νοητὸν τὸ δῶρον ἡ ἀναγέννησις. Id. Euthym. ibid.

à la parole de Dieu, & n'y contrediſons jamais, bien que ce qu'il nous dit paroiſſe contraire à nos raiſonnemens & à ce que nous voyons: que ſa parole l'emporte ſur ce que la raiſon & la vûë nous repreſentent. Agiſſons auſſi ainſi à l'égard des redoutables myſteres; ne regardant pas ſeulement ce qui eſt devant nos yeux, mais croyant aux paroles du Seigneur, puis qu'il dit c'eſt-là mon corps, & c'eſt-là mon ſang. Soyons perſuadez & croyons: car il en eſt de même du Batême, où l'eau eſt à la verité ſenſible; mais la regeneration eſt le don que nous ne connoiſſons que par l'entendement.

Ces paroles du même Chapitre de S. Matthieu, *Le ſoir étant venu* JESUS *ſe mit à table avec ſes douze Diſciples*, luy donnent occaſion de traiter une queſtion qui a été autrefois agitée parmi les Grecs; ſavoir ſi nôtre Seigneur fit alors la Pâque qui étoit ordonnée par la Loy. Il y a eu des Ecrivains Grecs, & entr'autres Philoponus, qui ont ſoutenu qu'il n'avoit point ſatisfait à la Pâque des Juifs l'année qu'il mourut. On peut conſulter là-deſſus la Chronique d'Alexandrie, & la Bibliotheque de Photius, qui font mention de quelques anciens Auteurs qui ont été de ce ſentiment: mais S. Chryſoſtôme ayant ſoutenu le contraire, la plûpart des Grecs l'ont ſuivi. L'on prendra neanmoins garde que l'auteur de la Chronique d'Alexandrie n'eſt pas toûjours exact. Euthymius qui traite cette queſtion en cet endroit auſſi bien que Theophylacte, produit quelques-unes des raiſons ſur leſquelles on apuyoit l'opinion oppoſée à celle de Saint Chryſoſtôme; & je ne doute point qu'il n'ait eu en vûë Philoponus. La premiere de ces raiſons eſt (i) qu'il étoit le treiziéme jour du mois, au lieu qu'on ne pouvoit manger la Pâque que le quatorziéme: la ſeconde eſt, que la Loy commande expreſſément de la man-

Matth. 26: 20.

(i) Ὅτι τεσσαρεσκαιδεκάτη τότε ἦν μηνὸς ἰουδαϊκοῦ· ἔδει γὰρ τοὺς Ἑβραίους τὴν πάσχα φαγεῖν, καὶ ὅτι ὁ μὲν νόμος ἐκώλυσεν ἐσθίειν τὸ πάσχα, ἔτος ἦν ἄπιστος· καὶ ὅτι πᾶς ἄρτος ζυμωτὸς ἐξηρεῖτο πρὸ τῆς θυσίας καὶ πυρὶ κατεκαίετο· νυνὶ δὲ καὶ ἄρτος ἀζυμίτης καὶ ἀζυμεύεται· καὶ ὅτι ὁπόταν μόνον θέμις ἦν φαγεῖν, ἐνταῦθα καὶ χωμὸς ἐδαπανᾶτο. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth. verſ. 20.

manger debout, & il étoit couché: la troisiéme consiste, en ce qu'on offroit entierement avant l'immolation de l'Agneau tout ce qu'on pouvoit trouver de pain levé, & qu'on le brûloit; au lieu que dans cette action de JESUS-CHRIST il y a du pain ordinaire, qu'on distribuë en le rompant: la quatriéme est, qu'il n'étoit permis de manger que du rôti, & il y a icy une soupe.

Nôtre Commentateur repond à toutes ces raisons en particulier: mais étant prevenu de l'opinion de ceux de son Eglise à l'égard du jour que JESUS-CHRIST fit la Pâque, ses reponses en sont moins solides. Il avoüe que nôtre Seigneur anticipa d'un jour le tems de la Pâque, parce qu'il connoissoit que les Juifs le feroient mourir le quatorziéme; étant juste que celuy qui étoit le veritable Agneau fût immolé le jour de l'immolation de l'Agneau typique, ou qui n'étoit que la figure. D'où il conclut qu'il accomplit la Pâque Legale, & qu'il donna à ses Apôtres la Pâque spirituelle, Οὕτω γὰρ ἡ νομικὴν ἐπλήρωσε πάσχα καὶ τὸ συμβολικόν. Il croit qu'on peut prouver de ces paroles, *J'ay eu un grand desir de manger cette Pâque avant que de souffrir*, que JESUS-CHRIST prevint la Pâque des Juifs. Cela signifie selon luy, J'ay fait toute la diligence possible pour manger cette année la Pâque avec vous, n'ayant point attendu le tems prescrit par la Loy; de peur que la mort que je dois souffrir sur une croix, ne soit un obstacle à la Céne Legale & à la mystique. Τυπίκη μὲν οὖν ἐσπέδασα τὸ ἐνιαυτὸν τοῦτο πάσχα φαγεῖν μεθ' ὑμῶν, μὴ ἀναμείνας τὸν νενομισμένον καιρὸν, ἵνα μὴ τὸ πάθος καιρὸς κωλύσῃ τὸν νομικὸν δεῖπνον καὶ τὸν μυστικόν.

Luc. 22: 15.

En second lieu il repond, que pour ce qui est de la maniere de manger, il y a de l'apparence qu'ils mangerent d'abord étant debout, comme il étoit ordonné par la Loy, & qu'ils se coucherent en suite pour souper. A l'égard du pain levé & de la soupe, on les mit sur la table après qu'ils eurent mangé la Pâque: car le 14. jour, auquel il étoit defendu de garder quoy que ce soit de pain levé, n'étoit point encore venu. Mais si cela est, ajoûte-t-il, pourquoy les Evangelistes n'ont-ils point parlé de l'anticipation de la Pâque? A quoy il repond, que c'est

c'eſt (*k*) parce qu'il n'étoit point neceſſaire qu'ils en parlaſſent: car de quelle utilité cela étoit-il pour les Chrêtiens? C'eſt pourquoy ils ont à la verité paſſé ce fait; mais ils ont traité avec plus d'exactitude ce qui apartient à la Céne myſtique, comme ayant neceſſairement de la liaiſon avec nôtre creance.

S'il étoit vray comme les Grecs l'aſſûrent, que JESUS-CHRIST eût anticipé le jour de la Pâque, il ſeroit, ce me ſemble, mieux ſelon ce principe de nier qu'il eût fait la Pâque Legale, l'Agneau ne ſe pouvant manger que le 14. jour. Mais S. Chryſoſtôme & la plûpart des autres Commentateurs Grecs aſſûrans qu'il a toûjours accompli la Loy, comme il le temoigne luy-même, il s'enſuit abſolument qu'il a fait la Pâque, auſſi bien cette derniere année que les précedentes, & c'eſt ce qui les embarraſſe; au lieu qu'il y a bien moins d'inconveniens dans l'opinion des Latins. En effet le ſentiment de ces Grecs, qui ont pretendu que JESUS-CHRIST n'avoit point mangé cette année la Pâque Juive, a paru ſi abſurde à Maldonat, qu'il n'a pas cru qu'on dût s'arrêter à le refuter, jugeant qu'il étoit manifeſtement oppoſé aux paroles des Evangeliſtes, *Quod cum omnes Euangeliſtæ tam aperte teſtentur eum Paſcha manducaſſe, refutatione non indiget.* *Maldon. Comm. in C. 26. Matth. v. 20.*

Pour revenir à Euthymius, le même Maldonat témoigne qu'il eſt difficile d'exemter de Pelagianiſme ſa remarque ſur ces paroles, *Je ne ſuis point venu appeller les juſtes à penitence, mais les pecheurs*, à moins qu'on n'adouciſſe ſon expreſſion: car il fait parler en ce lieu-là JESUS-CHRIST comme s'il n'étoit point venu pour les juſtes, qui peuvent d'eux-mêmes ſe ſauver, mais ſeulement pour les pecheurs qui ont beſoin de penitence. L'on ne peut cependant l'accuſer de Pelagianiſme, parce qu'il a ſuppoſé avec les autres Peres Grecs une grace generale qui eſt donnée à tout le monde, & qu'il a reconnu après eux que la volonté de l'hom- *Matth. 9. 13.*

(*k*) Διὸὶ οὐκ ἰῶ ἀναγκαῖον τὸ περὶ τούτης εἰπεῖν· τὶ γὰρ ἂν καὶ συνετέλεσε Χριστιανοῖς ἡ τοῦτης διήγησις, διὸ καὶ τοῦτο μὴ παρεδρεμον· τοῖς δὲ λόγοις ἅ μυσταῖς δεῖπνα φιλοπονώτερον περιζδιέτειψαν, ὡς ἀναγκαιότατον καὶ συνεκτικώτατον τῶν ἡμῶν πίστεως. Euthym. ibid.

Euthym. Comm. in C. 26. Matth. v. 35.

l'homme, quelque bonne & portée au bien qu'elle ſoit, ne ſauroit rien faire ſans la grace. Auſſi ce docte Jeſuite luy a-t-il rendu juſtice, ajoûtant qu'il ne condamne nullement l'Auteur qui eſt orthodoxe, pieux & ſavant, mais ſeulement ſon expreſſion qui paroît trop libre. *Quanquam*, dit-il, *non auctorem qui & Catholicus & pius & eruditus eſt, ſed auctoris minus cautum loquendi modum damno.*

Il y a pluſieurs autres endroits où ce ſavant Commentateur pourroit être ſoupçonné de Pelagianiſme, auſquels neanmoins Maldonat n'a point touché; ne croyant pas qu'il fallût juger de la doctrine d'Euthymius par raport à celle de S. Auguſtin. Il parle le langage de ſon Egliſe dans la remarque qu'il a faite ſur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Matth. 26. 24.* *Qu'il eût mieux valu que Judas ne fût point venu au monde.* (l) Quelques-uns, dit-il, aſſûrent qu'il n'y avoit point de la faute de Judas, puis qu'il a accompli ce qui avoit été determiné auparavant; auſquels nous repondons qu'il n'a pas trahi ſon Maître parce que cela avoit été determiné auparavant; mais il a été determiné parce qu'il l'a trahi, Dieu ayant prévû tout ce qui devoit arriver: car cet homme devoit être veritablement tel, non de ſa nature mais de ſa volonté.

Il obſerve ſur ces mots de S. Jean, *Afin que tous cruſſent par luy*, que Jean a à la verité rendu temoignage afin que tous cruſſent, & que cependant tous n'ont point cru: car la foy n'eſt pas contrainte mais volontaire, οὐκ ἐκ βίας γὰρ ἡ πίστις, ἀλλ' ἐκ προαιρέσεως. Il ajoûte en ſuite ſur ces autres mots, *Il étoit la lumiere veritable qui illumine tout homme qui vient au monde*: s'il (m) illumine tout homme qui vient au monde, comment eſt-il reſté tant d'hommes qui n'ont

Joann. 1: 7.

Ibid. v. 9.

(l) Φασὶ δέ τινες ὅτι ἀνέγκλητός ἐστι τὸ προωρισμένον πληρώσας, πρὸς οὓς λέγομεν ὅτι οὐ διὰ προώρισε, διὰ τοῦτο παρέδωκεν, ἀλλὰ διὰ παρέδωκε διὰ τοῦτο προώρισε, ὃ θεὸς προειδότως τὸ πάντως ἐσόμενον· ἐμισθώσατο γὰρ ἵνα ἐπιβουλεύσῃ πιστῷ, οὐκ ἐκ φύσεως, ἀλλ' ἐκ προαιρέσεως. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth. v. 24.

(m) Εἰ δὲ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον, πῶς τοσοῦτοι μεμυήκασιν ἀφώτιστοι; τὸ μὲν εἰς αὐτὸν ἦκον πάντας φωτίζει· οἱ δὲ μύοντες ἀφώ-

point été illuminez ? Il repond que pour ce qui eſt de JESUS-CHRIST il illumine tout le monde ; que s'il y en a quelques-uns qui demeurent ſans être illuminez, cela vient de leur volonté : car la grace de la lumiere, ajoute-t-il, a été repanduë generalement ſur tous à l'exemple du ſoleil ; mais ceux qui ne veulent point joüir de la grace, ſont eux-mêmes la cauſe de ce qu'ils ne ſont point illuminez.

Les Livres du Nouveau Teſtament étant remplis de particules cauſales, qui ſemblent detruire la liberté de l'homme, il remarque à l'imitation des autres Commentateurs Grecs, qu'on ne les doit point conſiderer comme cauſales, ayant été miſes ſeulement pour ſignifier ce qui devoit arriver. C'eſt en ce ſens qu'il explique cette expreſſion de S. Jean, *Afin que cette parole du Prophete Iſaïe fût accomplie*, Καὶ τοῦτο, dit-il, τὸ ἵνα, οὐκ ἔστιν αἰτιολογίας, ἀλλ' ὑποβάσεως, ἤτοι πληρώσεως ἢ μέλλοντος. Ce qu'il étend generalement à tous les endroits où cette expreſſion & quelques autres ſemblables ſe rencontrent : car, comme il ajoûte, les choſes que les Prophetes ont prédites ne ſont pas arrivées parce qu'ils les ont prédites ; maïs elles ſont prédites parce qu'elles devoient arriver. Il repete la même choſe ſur ces mots du verſet ſuivant, *C'eſt pourquoy ils ne pouvoient croire parce qu'Iſaïe a dit*, où il remarque en même tems que *ne pouvoir point*, ſignifie auſſi *ne vouloir point*, Τὸ γὰρ μὴ δύνασθαι σημαίνει καὶ τὸ μὴ βούλεσθαι.

Joann. 12: 38.

Joann. 12: 39.

Il ajoûte encore une reflexion ſemblable ſur ces autres paroles qui ſuivent immediatement après, & qui paroiſſent d'abord avoir quelque choſe de dur, *Il a aveuglé leurs yeux, il a endurci leur cœur de peur qu'ils ne voyent* &c. (n) Cela, dit-il, eſt auſſi une maniere de parler propre à l'Ecriture, de faire Dieu auteur

Ibid. v. 40.

ἀφαίρεσιν ἀλλὰ τῶν ἐκείνων προαίρεσιν πάσχειν· ἡ μὲν γὰρ θεία χάρις ἥλιός ἐστι λαμπρὸς ὃν πᾶσιν ἁπλῶς ἐκκέχυται· οἱ δὲ μὴ θέλοντες ἀποπλανῶσι τὴν χάριν, αὐτοὶ δὲ μὴ φωτισθῶσιν αἴτιοι. Id. Euthym. in Cap. 1. Joann. v. 40.

(n) Ἰδίωμα δὲ τοῦτο τῆς γραφῆς, τὸ τὰ ἀνθρώπινα τῷ Θεῷ, ὡς περ ἔξιν αὐτοῦ λέγειν· τὸ γὰρ πεπώρωκεν καὶ τὸ πεπώρακεν αὐτὸ δὲ παρεχώρησε τυφλωθῆναι καὶ πωρωθῆναι ὡς ἀνιάτων· ἐδόκει γὰρ ἀνθέλκειν ἀλλὰ τὸ αὐτεξούσιον ἐκάλυε. Id. Euthym. in Cap. 12. Joann. v. 40.

teur de ce qu'il ne fait que permettre: car ces mots, *il a aveugle*, *il a endurci*, ſont la même choſe que, *il a permis qu'ils fuſſent aveuglez & endurcis*, comme ne pouvant plus être gueris: car il ne tire perſonne par force, chacun ayant ſa liberté. Ce qu'il confirme par pluſieurs autres expreſſions tant du Vieux que du Nouv. Teſtament.

Je n'aurois jamais fait, ſi je voulois raporter en detail tous les lieux où ce ſavant Commentateur ſe précautionne, de peur qu'on n'attribuë à Dieu ce qui vient purement de nous. Il aſſûre après avoir conferé avec ſoin pluſieurs paſſages enſemble, que ce ſont des façons de parler propres à l'Ecriture: ce qu'il avoit apris des plus anciens Docteurs de l'Egliſe. J'infererai encore icy la reflexion qu'il a faite ſur ces paroles, *Afin qu'il donne la vie eternelle à tous ceux que vous luy avez donnez.* *Autant* (o), dit-il, *que cela eſt en luy. Si quelques-uns n'ont point cru, & n'ont point reçu la vie éternelle, c'eſt leur propre faute: car il a plu au Pere que le Fils donnât le pouvoir à tous par la foy, & que tous fuſſent ſoumis au joug de ſes commandemens. Le Fils a auſſi donné à tous par le miniſtere des Apôtres l'Evangile, qui eſt la connoiſſance de Dieu, en laquelle conſiſte la vie éternelle, comme communiquant la vie éternelle. Mais ceux qui ne ſont point ſoumis, & qui n'ont point reçu cet Evangile, ſont eux-mêmes la cauſe de leur perte: car Dieu ne contraint perſonne malgré luy; la vertu venant de nôtre choix.*

Joann. 17: 2.

Enfin j'ay raporté dans la premiere partie de cet Ouvrage, les obſervations critiques qu'Euthymius a faites ſur le Chapitre dernier de S. Marc, & ſur le 8. de S. Jean, leſquelles ſont des preuves de ſa grande exactitude. Il ne dit pas, comme Hentenius luy a fait dire dans ſa verſion, que les douze

Hentenius.

(o) Ὅσον τὸ ἐπ' αὐτῷ· εἰ δέ τινες ὅτι ἀπίστησαν, ὅτι ἐλάβον ζωὴν αἰώνιον, ἢ πιστῶν ἐστι τὸ ἐγκλημα· ὁ μὲν γὰρ πατὴρ ἐδώκησεν ἵνα πάντων ὁ υἱὸς ἐξουσίαν λάβῃ τῆς πίστεως, καὶ πάντες ὑπὸ τὸν ζυγὸν τῶν ἐντολῶν αὐτοῦ χάριν τιμῶν· καὶ ὁ υἱὸς τῇ πᾶσι λάβῃ τῶν ἀποστόλων δέδωκε τὸ εὐαγγέλιον τὴν θεογνωσίαν ἥτις ἐστὶ ζωὴ αἰώνιος, ὡς περέχουσα ζωῆς αἰωνίου· οἱ δὲ μὴ ὑποταγέντες μηδὲ ὑποδεξάμενοι ὅτι τῆς ἑαυτῶν ἀπωλείας αἴτιοι· ἐθέλοντα γὰρ οὐκ καταναγκάζει· αἱρετὴ γὰρ ἡ ἀρετή. Id. Euthym. in Cap. 17. Joann. v. 2.

douze verſets dont il s'agit en ce lieu-là n'ont été interpretez par aucun Commentateur, mais ſeulement que S. Chryſoſtôme n'en parle point, Μηδὲ τὸν Χρυσόστομον ὅλως μνημονεῦσαι αὐτῶν: car c'eſt ainſi qu'on lit dans les deux exemplaires manuſcrits de la Bibliotheque du Roy. Ce ſeroit icy le lieu de marquer les autres fautes de ce Traducteur: mais outre que cela ſeroit long & même ennuyeux, on pourra publier le texte Grec de cet excellent Commentaire avec une nouvelle traduction. Il faut cependant avoüer que Hentenius eſt beaucoup plus exact dans ſa verſion, que celuy qui nous a donné en Latin le Commentaire de cet Auteur ſur les Pſeaumes.

Hentenius de plus a eu un fort bon exemplaire MS. comme je l'ay reconnu en comparant ſa traduction avec les deux manuſcrits de la Bibliotheque du Roy, qui ſont très-exacts. On y trouve auſſi bien que dans le ſien des ſcolies qui y ont été ajoutées, & qu'il a fait imprimer en caracteres Italiques. Ce qui merite le plus d'être conſideré, c'eſt que les Copiſtes Grecs qui ont écrit ces ſcolies ne conviennent pas toûjours, y en ayant plus dans quelques MSS. que dans les autres. Elles ſont à la marge dans un des MSS. du Roy, & dans l'autre en partie à la marge, & en partie dans le corps du livre avec la note σχολ. *ſcolie*; & quelquefois même ſans cette note. Cette differente maniere d'écrire les ſcolies que les Grecs ajoûtent à la plûpart de leurs livres, y a aporté beaucoup de confuſion: car il eſt arrivé dans la ſuite qu'on a confondu avec le texte pluſieurs de ces ſcolies, comme il me ſeroit aiſé d'en produire un grand nombre d'exemples, tirez de ce Commentaire d'Euthymius. Mais il ſuffit d'avoir fait cette obſervation en general, afin qu'on ſe précautionne en liſant les Commentaires des Auteurs Grecs, où l'on a inſeré pluſieurs choſes après coup, comme nous avons auſſi vû qu'il eſt arrivé à Theophylacte.

CHAP. XXX.

Des Chaines Grecques ſur le Nouveau Teſtament, & premierement de celles qu'on a publiées ſur les Evangiles. Quel uſage l'on doit faire de ces ſortes de recueils.

ON trouve en MS. dans les bonnes Bibliotheques un

un assez grand nombre de ces recueils, qu'on nomme ordinairement *Chaines*, principalement sur le Nouveau Testament. Si les Jesuïtes qui ont publié celles que nous avons sur les Evangiles, avoient consulté les exemplaires Grecs qui sont dans la Bibliotheque du Roy, leurs éditions ne seroient pas si defectueuses qu'elles sont. Le P. Possin avoüe que l'ancien MS. de Mr. de Montchal Archevêque de Tolose, sur lequel il a fait imprimer ce qu'il nous a donné sur S. Matthieu, étoit si defiguré dans les premieres fueilles, qu'il n'étoit presque pas possible de le lire. De plus n'ayant eu que ce seul exemplaire, il a suivi ses conjectures en plusieurs endroits de tout l'Ouvrage, *Nos in cæteris divinando conflictati quantum profuerimus arbitrii tui sit.*

En 1646.

Petr. Poss. Præfat. ad lect. Cat. Græc. in Matth.

C'est ce qui fait qu'il n'est pas toûjours exact dans ce qu'il a produit, sous le nom des anciens Commentateurs Grecs. Quoy que ce defaut puisse être quelquefois attribué à ceux qui ont compilé ces scolies, il est tombé luy-même dans plusieurs fautes, qu'il est aisé de redresser par le moyen des exemplaires MSS. Par exemple sur ces mots de S. Matthieu, *Vox in Rama audita est*, il a raporté cette remarque comme d'Origene. Τὸν ὑψηλὸν σημαίνει τὸ Ῥαμά, διὸ καὶ ἐν τισι τῶν ἀντιγράφων βιβλίων οὕτω γέγραπται, ἐν τῇ ὑψηλῇ ἠκούσθη, *le mot de Rama signifie un lieu haut ; c'est pourquoy il est ainsi écrit dans quelques Exemplaires, il a été entendu dans le haut.* Il n'y a personne qui ne juge en lisant ces mots, qu'Origene a vû des Exemplaires de S. Matthieu où au lieu de Ῥαμά, *Rama*, il y avoit ὑψηλῇ, *haut*. Et en effet j'ay mis cette leçon entre les diversitez du texte Grec dans la premiere partie de cette Histoire, étant apuyé sur l'édition du P. Possin : mais l'ayant depuis conferée avec un MS. de la Bibliotheque du Roy, j'ay reconnu qu'il falloit lire, Ἐν τισι τῶν ἀντιγράφων προφήτου γέγραπται, φωνὴ ἐν τῇ ὑψηλῇ ἠκούσθη, *il y a dans quelques Exemplaires du Prophete, la voix a été entenduë dans le haut.* La diversité de cette leçon tombe sur les Exemplaires Grecs du Prophete Jeremie, & non pas sur ceux de S. Matthieu.

Matth. 2: 18.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1879.

Le defaut qui regne generalement dans ces Chaines, est que les compilateurs y abregent pour l'ordinaire les paroles

les des Auteurs dont ils produiſent les extraits, & qu'ils ſubſtituënt même quelquefois d'autres mots en leur place. Ils ſe contentent ſouvent d'aporter le ſens, ne faiſant aucun ſcrupule de changer les anciennes expreſſions en d'autres plus claires, & qui ſont plus nouvelles. Peu de gens croiront, par exemple, qu'Origene ait dit ce qui luy eſt attribué dans cette Chaîne ſur le Chap. 1. de S. Matthieu v. 18. On le fait parler ainſi expliquant ces mots, *Inventa eſt in utero habens de Spiritu Sancto*, Τῶν ὃ ἡ τ ἁγιασμὸν δηλοῖ καὶ τὸ ὁμοούσιον τ τριάδ ☧, *cela ſignifie la ſanctification & la conſubſtantialité de la Trinité.* Si Origene avoit parlé de la ſorte, il n'y auroit pas eu tant de diſputes ſur le mot de ὁμοούσιον, *conſubſtantiel*, entre les Catholiques & les Ariens, ces derniers ayant eu une grande veneration pour les écrits d'Origene. Il ſe peut faire neanmoins que le Traducteur de la Chaîne ait lu en ce lieu-là à la marge de ſon MS. ℔, & qu'il ait pris cette note qui eſt très-ſouvent dans les MSS. Grecs pour le nom de ce docte Pere; au lieu que les Grecs s'en ſervent ordinairement, comme il a été dêjà remarqué, pour indiquer ὡραῖον νόημα, *une belle penſée.* Ce qui ſemble confirmer cette conjecture, c'eſt que dans une autre Chaîne MS. où l'on trouve une ſemblable obſervation ſur ces paroles de S. Luc, *Et Filius altiſſimi vocabitur*, on a mis à la marge ce même ſigne ℔, que ceux qui ne ſont pas aſſez exercez dans la lecture des manuſcrits Grecs pourroient prendre pour le nom d'Origene.

Cod. MS. Bibl. Reg n. 2330.

Luc. 1: 32.

Le P. Poſſin a reconnu luy-même le defaut que nous venons de marquer, à l'égard des extraits qui ſont raportez dans ces recueils. Ce ne ſont, dit-il, que des phraſes rompuës & abregées où le ſens n'eſt pas achevé, comme je l'ay experimenté en copiant & en traduiſant cet Ouvrage. Voicy ſes propres termes: *Equidem tumultuaria phraſis eſt & properantis manus compendiis ſubinde curta, quod non in literarum modo præfeſtinatis ductibus & ſiglis frequentatis, ſed & in ſententiis non raro hiantibus ac mutilis nimio plus quàm neceſſe fuit experiri deſcribendo vertendoque meminimus: ergo ἀυτοψία convictus ipſa Patrum locis, quorum videlicet ſcripta extant, de aliis non opinor temerè conjecto, neutiquam ea verbatim in hac Catena*

Poſſin. Præfat. ad lect.

tena reddi, ſed vel collectorem vel exceptorem, ejus qui laudatur Patris ſententiam cum fide executum in verbis libertatem tenuiſſe. Il auroit pu aſſûrer hardiment que cette methode eſt generale, & qu'elle s'étend également à tous les Ecrivains, ſoit que nous ayons leurs livres, ou que nous ne les ayons point.

Ce Jeſuïte croit que cette ſorte de ſtile vient de la maniere dont ces Chaînes ont été compilées. Il juge (*a*) qu'elles ne ſont pas de la main d'un ſeul homme, mais de pluſieurs, qui liſant enſemble le texte d'un Evangile raportoient chacun ce qu'ils avoient lu là-deſſus dans les Peres, y ayant un Scribe qui mettoit par écrit à la hâte, & ſans s'attacher aux mots ce qu'on dictoit. Mais il n'eſt point neceſſaire de faire aſſembler pluſieurs perſonnes, pour former ces Chaînes dans l'état où nous les voyons. Si elles ne ſont pas d'une même main, c'eſt qu'elles ont été retouchées par pluſieurs Compilateurs en differens tems, comme je l'ay reconnu en comparant enſemble pluſieurs exemplaires MSS. Il s'en trouve de plus abregées les unes que les autres. Il y en a même qui ne ſont compoſées que de pures ſcolies, ſans marquer les noms des Auteurs dont elles ont été tirées. Celles-cy ſont d'ordinaire plus exactes, & d'un ſtile plus continué & plus uniforme.

Id. Poſſin. ibid.

Une bonne partie de ces extraits ayant été priſe de longs diſcours, il a été neceſſaire de les abreger, & de les accommoder au texte de l'Auteur qu'on expliquoit. Mais après tout, ce ſtile rompu & obſcur vient ſouvent auſſi des paroles mêmes des Auteurs qu'on tranſcrit. Comme ce ne ſont que des morceaux, elles perdent cette liaiſon qu'elles avoient dans le corps de l'ouvrage avec ce qui precedoit, & ce qui ſuivoit. Il arrive alors que pour avoir été trop exact

(a) *Videtur ex ſubitario dictionis modo nequaquam unius cura ac ſtudio contextum opus, ſed ex collatione multorum natum, qui ſorte conditis horis certas continuè partes ex Matthæi Euangelio communiter legentes, quid quisque à Patrum quopiam in eam partem annotatum reperiſſet, producere in medium ſoliti eſſent, excipiente collationis quaſi acta librario, & omnia quæ à quovis ex Patrum nomine recitarentur prout licebat rapiente.* Poſſin. Præfat. Caten. Gr. in Matth.

à raporter les propres termes d'un Auteur, on ne s'explique pas assez. C'est ce qui a donné occasion aux traducteurs de ces Chaînes de prendre de grandes libertez dans leurs versions. Ils se sont émancipez sous pretexte de donner plus de jour au texte Grec, qui est en effet quelquefois embarrassé. Possin qui a bien vû qu'on luy pourroit objecter de ne s'être pas assez attaché aux mots de son original, donne pour exemple S. Jerôme, qui en a usé de cette sorte dans sa traduction des Livres Sacrez. Mais cette imitation ne le met pas à couvert, non plus que les autres interpretes des Chaînes Grecques, des fautes où ils sont tombez pour s'être trop éloignez des Auteurs qu'ils traduisoient.

Corderius. Le Jesuite Corderius a donné au public une Chaîne d'Auteurs Grecs sur Saint Matthieu differente de la premiere, qu'il avoit tirée de la Bibliotheque du Duc de Baviere. Le P. Possin l'a fait imprimer à Tolose comme un supplément de la sienne, avec la version Latine de son confrere. Le nom de Nicetas Evêque de Serres est à la tête de cette édition, comme s'il l'avoit compilée, *Collectore Niceta Episcopo Serrarum.* Mais ce titre ne peut être vray, Nicetas étant nommé dans cette compilation comme les autres Scoliastes Grecs. Comme il est le premier en rang, son nom paroît au commencement du livre sans qu'il en soit pour cela l'Auteur. Et c'est à quoy il faut prendre garde dans ces sortes de recueils; parce qu'on a publié sous de faux titres plusieurs ouvrages de cette nature. On a même cru qu'ils étoient d'un seul Auteur, à cause de quelques exemplaires où il n'y avoit à la tête que le nom d'un seul Ecrivain, les Copistes ayant omis les autres noms dans le corps du recueil.

La Chaîne Grecque sur l'Evangile de S. Marc, qui a été imprimée à Rome en Grec & en Latin, est du P. Possin. Ce docte Jesuite ne s'est pas contenté de donner sur cet Evangile un recueil de plusieurs Auteurs Grecs, qu'il avoit trouvez à Tolose dans la Bibliotheque de Mr. de Montchal, il y a joint deux autres Scoliastes que Corderius luy avoit envoyez. Le premier qui a été copié sur un MS. d'Allemagne contient l'Ouvrage de Victor d'Antioche, que le Jesuite Peltanus avoit publié en Latin seulement à Ingolstat, ayant fait

En 1673. Possin.

Victor d'Antioche.

En 1580.

fait sa version sur un exemplaire peu exact. Cette version a été depuis inserée dans la Bibliotheque des Peres.

Posſin est le premier qui ait fait imprimer le Grec de ce Victor d'Antioche ; & quoy qu'il accuse son confrere de l'avoir traduit sur un MS. plein de fautes, il est obligé d'avoüer que son exemplaire est aussi fort defectueux. C'est une chose étonnante que ces deux Jesuïtes, qui ont travaillé pendant plusieurs années à la recherche de ces sortes de recueils, n'ayent point eu recours à la Bibliotheque du Roy, où ils en auroient trouvé plusieurs bien plus parfaits que ceux qu'ils ont publiez. Ce Victor d'Antioche y est en differens MSS. & même sous differens noms. Il y a de plus de grandes differences entre ces divers exemplaires ; de sorte qu'il est aisé de juger qu'ils ne sont pas tous d'une même main, & que c'est plûtôt un recueil de plusieurs scolies, que le livre d'un seul homme.

Corderius prouve que ce Victor ne peut avoir vêcu avant Saint Jean Chrysostôme, puis qu'il raporte des extraits de ce Pere sous le nom de Jean d'Antioche. Mais s'il y avoit d'ailleurs des raisons de cette grande antiquité, on pourroit dire que ces extraits de Saint Chrysostôme y auroient été ajoûtez, comme il est arrivé à la plûpart de ces livres, & principalement à celuy-cy, qui porte differens noms dans les exemplaires qui sont dans la Bibliotheque du Roy. Il est attribué dans quelques-uns à Origene, dans d'autres à Saint Cyrille d'Alexandrie, mais dans la plûpart à Victor Prêtre d'Antioche. Voicy ce que j'ay lu à la fin d'un de ces MSS. Ε πληρώθη σὺν Θεῷ ἡ ἑρμηνεία τοῦ κατὰ Μάρκον ἁγίου εὐαγγελίου ἀπὸ φωνῆς, ἐν πᾶσιν εὕρον Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας, ἐν ἄλλοις δὲ Βίκτορος πρεσβυτέρου, *J'ay achevé avec la grace de Dieu l'interpretation de l'Evangile de S. Marc, laquelle j'ay trouvée dans quelques exemplaires sous le nom de Cyrille d'Alexandrie, & en d'autres sous celuy de Victor d'Antioche.* Mais c'est un recueil qui n'est d'aucun de ces Auteurs en particulier. *Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.*

Cette diversité ne vient que des Copistes, qui ont mis differens noms au commencement de cette compilation. On a montré cy-dessus la raison qui l'a fait attribuër à Origene. L'exemplaire de la Bibliotheque du Roy qu'on vient de citer

ter, indique pourquoy il porte le nom de Cyrille: car on lit à l'entrée de ce MS. Τ' πρόθεσις εἰς τὸ κατὰ Μάρκον ἅγιον Εὐαγγέλιον ἐκ τῆς εἰς αὐτὸν ἑρμηνείας τοῦ ἐν ἁγίοις Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας, *Argument de l'Evangile de S. Marc tiré de l'interpretation de S. Cyrille d'Alexandrie.* On lit la même chose dans un autre MS. de cette Bibliotheque: & c'eſt ce qui a donné lieu à quelques Copiſtes de mettre à la tête du livre le nom de S. Cyrille, comme s'il en étoit le veritable Auteur. On lit neanmoins au commencement de la plûpart des MSS. Βίκτορος πρεσβυτέρου Ἀντιοχείας ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Μάρκον Εὐαγγέλιον, *Interpretation de l'Evangile de S. Marc par Victor Prêtre d'Antioche.* Mais la diverſité qui eſt entre les exemplaires MSS. eſt une preuve, comme on l'a dit cy-deſſus, que cet Ouvrage ne peut être entierement d'une même main.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1883.

Quoy qu'il en ſoit, ceux qui le voudront lire doivent avoir recours à l'exemplaire Grec que le Pere Poſſin a fait imprimer à Rome avec la verſion Latine, dans la Chaîne Grecque ſur Saint Marc; car il eſt defiguré d'une étrange maniere dans la traduction de Peltanus. Ce dernier Jeſuïte, qui a donné en même tems la verſion du Commentaire de Tite Evêque de Boſtres ſur S. Luc, avoüe dans la Preface qu'il a fait de grands changemens dans ces deux Commentateurs, principalement dans le premier: ayant trouvé leur ſtile rompu & preſque ſans aucune ſuite, il s'eſt donné la liberté de le redreſſer, & de l'ajuſter au texte des Evangeliſtes. *Quò igitur*, dit-il, *huic non levi incommodo occurreretur, & omnia planiora fierent, neceſſe habui pauciora pluribus, & plura paucioribus interdum reddere, præterea quaſdam ſententias & expoſitionum pericopas locis opportunioribus collocavi, & ad contextum ordinemque Evangelicum accommodavi.* Il étoit neanmoins facile de remedier à ces inconveniens ſans s'éloigner beaucoup du texte de Victor, que le P. Poſſin a ſuivi plus exactement. Il y a un defaut qui eſt repandu dans toute cette Chaîne ſur S. Marc: car ayant été priſe de differens recueils, on y repete quelquefois les mêmes choſes. On y a inſeré des ſcolies, qui ne ſont que des abregez de Victor d'Antioche.

Peltan. Præf. in Comm. Vict. & Ant. Tit. Boſtr.

On a ajoûté à la fin de cette

te

te Chaîne un recueil de diverſes leçons, qui ont été priſes de 22. Exemplaires Grecs MSS. du Nouv. Teſtament. Quoy qu'il ne ſoit fait mention dans le titre de ce recueil que des MSS. de la Bibliotheque Barberine, il paroît de l'avertiſſement qui eſt à la tête, qu'on a conſulté pour cela tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les Bibliotheques de Rome, par le commandement exprés du Pape Urbain VIII. *Conquiſitis juſſu Sanctiſſimi Domini noſtri Urbani VIII. MSS. codicibus venerandæ antiquitatis, è Vaticana potiſſimum & primariis in urbe Bibliothecis.* Ces 22. MS. ne ſont pas ſur tout le Nouveau Teſtament. Il y en a dix des Evangiles, huit des Actes des Apôtres & de toutes les Epît. quatre de l'Apocalypſe. C'eſt pourquoy lors que ceux qui ont fait ce recueil ont obſervé, que tout le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean n'eſt point dans huit de leurs MSS. ils ont voulu marquer qu'ils ne l'ont trouvé dans aucun des Exemplaires Grecs de Rome, puis qu'ils n'en ont eu que huit ſur les Epîtres Canoniques.

Matth. Caryoph. Monit. ad lect.

La Chaîne que le P. Corderius a fait imprimer à Anvers ſur S. Luc n'étant qu'en Latin, eſt moins conſiderable que les autres qui ont été publiées avec le texte Grec. Il y a ajoûté des remarques tirées de pluſieurs autres Peres. L'original Grec qu'il a copié pour faire ſa traduction, ſe trouve dans la Bibliotheque de la Republique de Veniſe parmi les livres du Cardinal Beſſarion. Ce Pere témoigne dans ſa Preface qu'il en avoit vû deux autres exemplaires; un à Vienne dans la Bibliotheque de l'Empereur, & l'autre à Ausbourg; mais qu'ils étoient imparfaits. On pourroit donner cette Chaîne en Grec beaucoup plus parfaite ſur les MSS. de la Bibliotheque du Roy.

On remarquera que le Jeſuïte Peltanus a fait imprimer en Latin ſous le nom de Tite Evêque de Boſtres un Commentaire ſur S. Luc, qui eſt une veritable Chaîne ou recueil de pluſieurs Auteurs Grecs ſur cet Evangeliſte. Cela ſe voit dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy, où il a pour titre, Τῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Τίτυ ἐπισκόπυ Βοσρων καὶ ἄλλων ἁγίων πατέρων ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Λουκᾶν ἅγιον εὐαγγέλιον, *Interpretation de nôtre S. Pere Tite Evêque de Boſtres, & de quelques autres Saints Peres*

A Ingolſtat en 1580.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2330.

res sur l'Evangile de S. Luc. Il a été imprimé en Grec & en Latin dans la Bibliotheque des Peres sous le nom de ce Tite; & il n'a point en effet d'autre titre dans plusieurs MSS. Peltanus a cru que ce Commentateur vivoit sous les Empereurs Julien & Jovinien: mais le P. Combefis assûre que cela ne peut être, & qu'il est d'un autre Tite plus jeune, parce qu'il cite souvent Saint Chrysostôme, S. Cyrille, & Isidore de Damiete. Il pourroit neanmoins être de l'ancien Tite, & avoir été interpolé en suite par les Scoliastes Grecs, y ayant des exemplaires MSS. beaucoup plus abregez les uns que les autres. Il dit luy-même qu'il a lu dans une Chaîne Grecque de la Bibliotheque du Roy sur Saint Matthieu, plusieurs citations sous ce même nom qui ne sont point dans ce Commentaire sur S. Luc, & d'autres qui y sont plus abregées. Il ajoûte qu'on trouve dans cette même Bibliotheque une Chaîne Grecque sur Saint Luc, où le Commentaire de Tite est en abregé; & enfin il juge que ce qui reste de meilleur de ces Commentaires est veritablement de l'ancien Tite, qui a écrit quatre livres contre les Manichéens, qui ont été traduits par Turrianus.

To. 2. Bibli. PP. Gr. & Lat. ann. 1624.

Combef. Recenf. Auct. Bibl. PP. concion.

Il est cependant bien difficile de marquer precisément dans ces sortes de recueils, qui ont été tant de fois interpolez par divers Compilateurs, ce qui est de Tite, & ce qui n'en est point. Ce Commentaire que le P. Combefis a indiqué est apparemment une Chaîne sur Saint Luc, qui est dans la Bibliotheque du Roy, où l'on trouve d'abord un extrait de S. Chrysostôme, & en suite un autre qui a été pris de ce Tite & d'Origene, Τῦ ἁγίυ Τίτυ ἐπισκόπυ Βοσρων καὶ Ὠριγένους, sur l'explication du verbe, ἐπεχείρησαν. Voicy ce que contient cet extrait. (b) *Le verbe* ἐπεχείρησαν *a été mis en ce lieu-là afin qu'on sût que quelques-uns se sont ingerez d'é-*

Cod. MS. Bibl. Reg.

(b) Τὸ ἐπεχείρησαν ἐνταῦθα ἀντὶ τῦ ὅτι χωρὶς χαρίσματος ἦλθον εἰς τὴν ἀναγραφὴν τῶν εὐαγγελίων τινὲς χρὴ νοεῖν, Μαθθαῖος γὰρ οὐκ ἐπεχείρησεν· ἀλλ' ἐγράφη ὑπὸ ἁγίυ πνεύματος· ὁμοίως καὶ Μάρκος καὶ Ἰωάννης· τὸ δὲ παλαιὸν ἢ καὶ Λουκᾶς· τὸ μὲν τοι ὑπηγορευμένον τῶν * δέκα εὐαγγέλιον οἱ συγγράψαντες ἐπεχείρησαν· πολλοὶ γὰρ καὶ ἐπράγματα φέροντες· ἀλλὰ τέσσαρα μόνα ἡ ἁγία Χριστῦ ἐκκλησία παραδέχεται. Tit. & Orig. in Caten. MS. Bibl. Reg.

* Δώδεκα.

d'écrire les Evangiles. Car Matthieu ne s'eſt pas ingeré; mais il l'a écrit étant inſpiré. De même Marc, Jean & Luc: car ceux qui ont écrit l'Evangile intitulé ſelon les Egyptiens, & celuy qui a pour titre des Douze ſe ſont ingerez. Il en court pluſieurs autres, mais l'Egliſe de Dieu ne reçoit que les quatre qu'on vient de marquer. On a raporté cy-deſſus quelque choſe de ſemblable, mais plus étendu, & qui a été pris d'une Preface MS. d'Origene. Cette Chaîne MS. eſt compoſée des mêmes Auteurs qui ſont dans les Chaînes imprimées ſur les Evangiles; & il eſt aiſé de juger de ce ſeul extrait, que ceux qui les ont recueillies ſe ſont appliquez à abreger les paroles des extraits

Outre ces trois Chaînes il y en a une quatriéme ſur Saint Jean, qui a été imprimée à Anvers en Grec & en Latin. Le P. Corderius qui l'a publiée, témoigne que l'exemplaire Grec dont il s'eſt ſervi étoit ancien & bien écrit, & qu'il avoit été au Cardinal Cuſa: deux de ſes confreres l'avoient aporté de Treves. *Exemplar Græcum MS. quo uſus ſum erat antiquiſſimum rotundo ac diſtincto charactere, in membrana eleganter accuratéque conſcriptum* En effet cette Chaîne eſt la plus exacte de toutes, à cauſe de la bonté du MS. Grec.

En 1630.

Corder. Præf. in Cat. Joann.

On trouve auſſi dans la Bibliotheque du Roy de ſemblables recueils ſur l'Evangile de S. Jean, dont quelques-uns n'ont au commencement que le nom de Saint Chryſoſtôme, comme ſi c'étoit un ſimple Commentaire de ce Pere. Mais il paroît manifeſtement que ce ſont de veritables compilations recueillies de differens Auteurs. On lit, par exemple, dans le titre d'un de ces MSS. Τῶ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννε Χρυσοστόμε ἑρμηνεία εἰς τὸ κ̄ τ̄ Ἰωάννου διαγγέλιον, *Commentaire de nôtre Saint Pere Jean Chryſoſtôme ſur l'Evangile de Saint Jean.* Ce même Commentaire qui commence par Τὸν ἕνεκεν τ̄ ἄλλων διαγγελιστῶν, eſt dans un autre MS. avec ce titre, Ἑρμηνεία εἰς τὸ κ̄ τ̄ Ἰωάννου διαγγέλιον ἀπὸ φωνῆς τ̄ Χρυσοστόμε κ̄ ἑτέρων μακαρίων πατέρων, *Interpretation de l'Evangile de Saint Jean tirée de Chryſoſtôme & d'autres Saints Peres.* Il ſemble qu'on doit plûtôt donner le nom de ſcolies que de Chaînes à ces ſortes d'ouvrages, parce que c'eſt pour l'ordinaire le tra-

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1944.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1883.

travail d'un ſeul Scoliaſte, qui a fait un choix de ce qu'il a trouvé de meilleur dans les anciens Commentateurs. Il y a même des ſcolies MSS. de cette façon, qui ſont aſſez abregées, & ſans le nom d'aucun Auteur en particulier. Ce ſont les meilleures, parce qu'elles s'attachent davantage au ſens literal, & qu'elles contiennent une interpretation continuée du texte des Evangiles.

Pour ce qui eſt de l'utilité de ces recueils, on y doit premierement conſiderer le texte Grec des Evangiles, qui a été quelquefois copié ſur d'anciens Exemplaires. On lit dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy à la fin d'une Chaîne ſur S. Matthieu, Εὐαγγελιον κ̄ς̄ Μαθθαῖον ἐγεάφη κ̀ ἀντεβλήθη ἐκ τ̄ ἱεροσολύμεις παλαιῶν ἀντιγεάφων ἐν στίχοις βφῑδ. *L'Evangile ſelon Matthieu a été copié & conferé ſur d'anciens Exemplaires de Jeruſalem. Il contient* 2514. *verſets.* Il y a à la fin d'une autre Chaîne ſur Saint Marc qui eſt dans le même MS. Εὐαγγελιον κ̄ς̄ Μάρκον ἐγεάφη κ̀ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐκ τ̄ ἱεροσολυμίτων ἐν στίχοις αφϛ. κεφαλαίοις σλ̄ζ. *L'Evangile ſelon Marc a été auſſi copié ſur des exemplaires exacts. Il contient* 1590. *verſets &* 237. *chapitres.* Dans ce même MS. à la fin d'une Chaîne ſur Saint Luc on lit, Εὐαγγέλιον κ̄ς̄ Λουκᾶν ἐγεάφη κ̀ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐν στίχοις βχ̄ζ. ἐν κεφαλαίοις τμ̄ε. *L'Evangile ſelon Luc a été copié & conferé de la même maniere. Il contient* 2677. *verſets, &* 345. *chapitres ou petites ſections.*

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.

Quoy qu'il y ait ordinairement plus de Theologie que de Critique dans les Chaînes & les ſcolies Grecques, on ne laiſſe pas d'y trouver de tems en tems d'excellentes remarques critiques. Les Grecs ſont fort partagez entr'eux ſur la derniere ſection de S. Marc. Elle n'eſt point, comme nous l'avons obſervé dans la premiere partie de cet ouvrage, dans quelques anciens Exemplaires Grecs. Il y a des Scoliaſtes qui la rejettent, & d'autres qui la reçoivent, comme étant veritablement de Saint Marc. Le compilateur des ſcolies qui eſt dans un des manuſcrits de la Bibliotheque de Mr. Colbert après avoir dit que les paroles de cette ſection ſont ſuſpectes à pluſieurs, qui ont cru qu'elles avoient été inſerées après coup, ajoûte que les ayant trouvées dans pluſieurs Exemplaires exacts, & dans celuy de Paleſtine, il les a jointes au reſte

Cod. MS. ex Bibl. Colb. n. 4112.

reſte (c) du texte, comme étant veritablement de l'original.

Le ſilence au contraire de ce Scoliaſte ſur l'hiſtoire de la femme adultere, dont il eſt parlé au Chap. 8. de S. Jean, eſt une preuve évidente qu'il ne l'a point lue dans ſon Exemplaire, & qu'il a même cru qu'elle n'étoit point de l'Evangeliſte. C'eſt pourquoy il paſſe tout d'un coup de l'interpretation de ces mots, Ἐκ τῆς Γαλιλαίας εἰς Αἴγυπτον, qui ſont à la fin du Chap. 7. à celle de ces autres, πάλιν ὁ Ἰησοῦς, où commence le verſet 12. du Chap. 8. L'exactitude même de celuy qui a copié ce MS. paroît en ce qu'il a marqué d'aſteriſques ces onze verſets, comme s'ils y avoient été ajoûtez d'un autre Exemplaire.

On lit une ſemblable remarque dans le Victor d'Antioche ſur la derniere ſection de Saint Marc, tant dans les exemplaires MSS. que dans l'imprimé à Rome. Les deux Jeſuites qui l'ont traduit en Latin ne paroiſſant pas avoir aſſez bien exprimé le ſens de la ſcolie, je la raporterai icy entiere, de la maniere qu'elle eſt dans deux MSS. de la Bibliotheque du Roy. (d) *Or parce qu'il y a dans quelques Exemplaires de Saint Marc*, étant reſſuſcité le premier jour de la ſemaine, il apparut premierement à Marie Magdeleine, *& le reſte, & que cela paroît ne s'accorder point avec ce qu'a dit S. Matthieu, nous* *Codd. MSS. Bib. Reg. 1880. & 2283.*

(c) Ἀλλ' ἡμεῖς ἐξ ἀκριβῶν ἀντιγράφων ἐν πλείοσι φέρονται αὐτὰ καὶ τῷ τὸ Παλαιστιναῖον ἐυαγγέλιον, ὡς ἔχει ἡ ἀλήθεια Μάρκε συμπληρώμαμεν, καὶ τὰ ἐν αὐτῷ διαφερομένως διασαλικῶ ἀνάστασιν, μὴ τὸ, ἐφοβοῦντο γάρ, τελείαν ἀπὸ τοῦ, ἀναστὰς δὲ πρωὶ πρώτῃ σαββάτου καθεξῆς μέχρι τοῦ ἐπακολουθούντων τοῦ σημείων ἀμήν. Cod. MS. Bibl. Colb. n. 4112.

(d) Ἐπειδὴ δὲ ἔν τισιν ἀντιγράφοις περίκειται τῷ κατὰ Μάρκον εὐαγγελίῳ· ἀναστὰς δὲ τῇ μιᾷ τοῦ σαββάτου πρωὶ ἐφάνη Μαρίᾳ τῇ Μαγδαληνῇ καὶ τὰ ἑξῆς, δοκεῖ δέ μοι καὶ τοῦτο ἀσφαλῶς τῷ κατὰ Ματθαῖον εἰρημένῳ, ἐρωτῶμεν ὡς δυνατὸν μοι ἐν αὐτοῖς ὅτι νενόηται τὸ παρὰ Μάρκῳ πλατύτερον ἐν τισι φερόμενον· πλὴν ἵνα μὴ δόξωμεν τὴν τοῦ ἔτους * καταφθάνειν, ἴστως ἀναγνωσόμεθα ἀναστὰς δέ, καὶ τὰ ἑξῆς εἰπόντες ἐπάγωμεν, πρωὶ τῇ μιᾷ τοῦ σαββάτου ἐφάνη Μαρίᾳ Μαγδαληνῇ, ἵνα τὸ μὲν, ἀναστὰς, † παραπέμψωμεν ἐν τῷ παρὰ Ματθαίῳ, οὐ σαββάτων· τότε δὲ ἐγήγερται αὐτὸν φησι· τὸ δὲ ἑξῆς ἐπιφέρει ὃν ἀγγέλος παρασκευὴν σωάψωμεν τοῖς ὑπολειπομένοις. Victor Antioch. ex Codd. MSS. Bibl. Reg. nn. 1880. & 2283.

* Al. πφυάσσειν.

† Al. Ἀναπέμψωμεν ἐπὶ τέλους.

dirons autant qu'on le peut dire, que le dernier Chapitre de Saint Marc a été ſuppoſé. Neanmoins de peur que nous ne ſemblions chercher une fuite liſons ainſi, or étant reſſuſcité: *puis mettant un point, liſons en ſuite*, le matin le premier jour de la ſemaine il apparut à Marie Magdeleine, *en ſorte que nous renvoyions ce mot*, étant reſſuſcité, *à ces autres mots de Saint Matthieu*, le ſoir du Sabbat. *Car il dit que c'eſt en ce tems-là qu'il eſt reſſuſcité: pour le reſte nous le joindrons avec ce qui ſuit, comme faiſant un autre ſens.*

Peltanus qui a changé tout l'ordre de ce diſcours, & qui y a ajoûté ce qui luy a plu, a traduit où nous liſons dans le Grec ἀναθετέον, *Comperti ſunt qui hunc Marci locum à falſariis corruptum exiſtiment: quelques-uns ont cru que ce paſſage de Saint Marc a été falſifié exprès.* Poſſin qui s'eſt plus attaché au texte de ſon Auteur a mis dans ſa verſion, *Dicemus fieri poſſe ut corruptus hic Marci locus auſu quodam fuerit: il ſe peut faire que cet endroit de Saint Marc ait été corrompu par la temerité de quelques-uns.* Mais il ne s'agit point en ce lieu-là d'une ſimple alteration ou corruption. Pluſieurs Commentateurs Grecs, même très-anciens, ont cru que toute cette ſection eſt ſuppoſée, & qu'elle a été ajoûtée à l'Evangile. C'eſt ce que Victor d'Antioche a eu deſſein d'exprimer par le verbe ἀναθετέον.

On peut de plus éclaircir par le moyen de ces Scoliaſtes Grecs les diverſes leçons du texte des Evangiles, & appuyer en même tems les anciennes verſions contre le Grec ordinaire. Victor, par exemple, a lu au commencement de S. Marc, ἐν Ἡσαΐᾳ προφήτῃ, conformément à l'ancien interprete Latin qui a traduit *in Iſaja Propheta*; au lieu qu'il y a dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, *dans les Prophetes.* Peltanus s'eſt trompé lors qu'il a remarqué ſur cet endroit, que la derniere leçon ſe trouve dans les meilleurs Exemplaires Grecs. Victor a ſuivi en ce lieu-là Origene qu'il copie ſouvent, & il eſt aiſé de juger que cette leçon, qui eſt dans la plûpart des Exemplaires Grecs, n'eſt pas l'ancienne & la veritable.

Il eſt évident que celuy qui a compilé la Chaine Grecque imprimée ſur Saint Jean, n'a point lu dans ſon Exemplaire, ni dans les Auteurs qu'il a recueil-

cueillis, tout ce qui appartient à l'hiſtoire de la femme adultere. Corderius a eu raiſon de remarquer icy dans une note, qu'elle ne ſe trouve point communément dans les Peres Grecs, bien qu'elle ſoit dans nos Exemplaires Latins. *Omiſſum hic, uti paſſim in Græcis Patribus, quod in Vulgata & in Latinis paſſim extat initio hujus capitis de muliere in adulterio deprehenſa ad Chriſtum adducta.* Auſſi ne l'a-t-il point inſerée dans le texte de S. Jean, qu'il a imprimé avec cette Chaîne. Mais je doute que ces mots de la fin du Chap. 7. Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, qu'il a mis dans ce texte, fuſſent dans ſon MS. Je ne les ay lus dans aucun des MSS. Grecs, qui ne contiennent point les onze premiers verſets du Chap. 8.

Cord. not. in C. 8. Joann.

Cette hiſtoire n'eſt point auſſi dans le texte d'une autre Chaine MS. dont on a parlé cy-deſſus, & il n'en eſt fait aucune mention dans les ſcolies. Mais on a marqué un aſteriſque ※ entre ces deux mots, ἐγήγερται & πάλιν, comme ſi on la devoit ſuppléer ſur d'autres Exemplaires. C'eſt pour cette raiſon qu'on l'a miſe entiere à la fin de ce MS. avec cette marque au commencement de chaque ligne ※ & cette obſervation au bas. Les (e) mots qui ont été notez d'une obeliſque ne ſont point dans quelques Exemplaires, ni dans Apollinaire; mais on les trouve tous dans les anciens. De plus les Apôtres en font tous mention, dans les Conſtitutions qu'ils ont expoſées pour l'édification de l'Egliſe. Il parle apparemment du livre que nous avons ſous le titre de *Conſtitutions des Apôtres.* Il ſemble que le Copiſte ait cru, que cette hiſtoire faiſoit une veritable partie de l'Evangile de Saint Jean : car après l'avoir raportée comme elle eſt dans les Exemplaires ordinaires, il ajoûte, Εὐαγγέλιον κατὰ Ἰωάννην ἐγράφη καὶ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐκ τῶν αὐτῶν ἀντιγράφων ἐν στίχοις βιτ. κεφαλαίοις σκβ. *L'Evangile ſelon Jean a été auſſi copié & conferé ſur les mêmes Exemplaires.* Il entend les Exemplaires de Jeruſalem,

Cod. MS. Bib. Reg. n. 1883.

(e) Τὰ ὠβελισμένα ἐν πᾶσιν ἀντιγράφοις οὐ κεῖνται, οὐδὲ Ἀπολιναρίῳ, ἐν ᾗ πᾶς ἀρχαίοις ὅλα κεῖνται· μνημονεύουσι δὲ αὐτῆς καὶ οἱ ἀποστολοι πάντες ἐν αἷς ἐξέθεντο διατάξεσιν εἰς οἰκοδομὴν τῆς ἐκκλησίας. Cat. MS. Bibl. Reg. n. 1883. ad calc. Joann.

dont on a parlé cy-dessus. Il eût mieux fait de placer cette remarque immediatement après la Chaîne, à laquelle il a joint ce texte de l'Evangile, puis que les 12. vers. dont il est question ne sont point du texte de Saint Jean dans cet Exemplaire de Jerusalem. Quoy qu'il en soit, la fidelité du Copiste paroît en ce qu'il n'a pas osé les inserer dans le corps de l'Evangile, bien qu'il fût persuadé qu'ils en étoient.

Pour ce qui regarde les Ecrivains dont ces recueils ont été tirez, une bonne partie ayant été imprimez, il vaut mieux les lire dans la source que dans les extraits qui ne sont pour l'ordinaire que des abregez. Ils sont neanmoins utiles, en ce qu'on peut lire en peu de tems les interpretations d'un grand nombre de Commentateurs Grecs sur plusieurs passages du N. Testam. & apprendre les principes de leur Theologie. Bien qu'on n'y voye pas toujoûrs leurs propres termes, on y reconnoît au moins leurs pensées. Il faut seulement se precautionner, pour ne pas recevoir comme d'eux de certaines expressions, qui n'étoient point encore en usage de leur tems. Mais après tout, ces sortes de changemens qui rendent ces extraits suspects lors qu'il s'agit de Theologie, ne nuisent en rien au sens literal & grammatical du texte des Evangiles; & c'est en cela principalement qu'on doit preferer les Commentateurs Grecs aux Latins. Le Nouveau Testament étant écrit en leur langue, ils ont mieux entendu la proprieté & la force des mots.

Ces Chaînes ont été d'un grand secours à Maldonat, qui les cite souvent & fort à propos, dans un tems qu'elles n'étoient encore qu'en MS. Il seroit bon de corriger sur des MSS. corrects celles qui ont été imprimées, ou plûtôt de les refondre entierement, étant la plûpart imparfaites. Il faudroit aussi retoucher les versions Latines qui ne sont point exactes. Il y a quelques endroits que les traducteurs n'ont point entendus, même dans des faits importans qui regardent la Theologie. Il y a de plus une autre faute repanduë dans tout l'ouvrage, laquelle vient aussi des traducteurs. On a mis vis-à-vis du texte Grec du Nouveau Testament la version Vulgate, sans considerer qu'elle n'est pas toûjours conforme au Grec

Grec, & qu'il ne falloit pas soumettre des Commentateurs Grecs à l'édition Latine; outre qu'il y a des endroits où leurs Commentaires ne s'accordent point avec la leçon qu'on leur attribuë dans le Latin. On lit, par exemple, dans le texte Grec au Chap. 7. de S. Jean vers. 39. οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, *car le S. Esprit n'étoit point encore.* Corderius a mis vis-à-vis comme il y a dans la Vulgate, *Nondum enim erat Spiritus datus, car l'Esprit n'avoit point été encore donné.* Au Chap. 10. v. 29. du même Evangile il y a dans le Grec, ὁ πατήρ μου ὃς δέδωκέ μοι μείζων πάντων ἐστί, *mon Pere qui me les a données est plus grand que toutes choses.* Ce Jesuïte a fait repondre à ces paroles celles-cy de la Vulgate, *Pater meus quod dedit mihi majus omnibus est, ce que mon Pere m'a donné est plus grand que toutes choses.*

CHAP. XXXI.

Extraits des Commentaires de quelques Auteurs celebres, qui sont citez dans les Chaînes Grecques sur les Evangiles, & dont nous n'avons point les Ouvrages.

NOus devons recourir aux Chaines Grecques pour avoir la connoissance de plusieurs doctes Commentateurs, dont les livres ne sont point venus jusques à nous. Il ne nous reste, par exemple, rien aujourdhuy de Theodore d'Heraclée, que ce qui s'en trouve dans les Chaînes tant du Vieux que du Nouveau Testament. Il paroît de celle qui a été imprimée sur les Pseaumes, où le Jesuïte Corderius a inseré un Commentaire de cet Auteur en Grec & en Latin, qu'il étoit habile dans la science des Livres Sacrez. S. Jerôme qui le fait vivre sous l'Empereur * Constance (a) en parle comme d'un homme éloquent, & qui s'étoit principalement appliqué au sens literal de l'Ecriture. Il fait de plus mention

THEODORE D'HERACLE'E.

Hieron. de Script. Eccles.

* On lit *Constantin* dans quelques editions.

(a) *Theodorus Heraclea Thraciarum Episcopus elegantis apertique sermonis, & magis historicæ intelligentiæ, edidit sub Constantio Principe Commentarios in Matthæum, & in Joannem, & in Apostolum, & in Psalterium.* Hieron. de Script. Eccles.

de ſes Commentaires ſur Saint Matthieu, ſur S. Jean & ſur S. Paul, dont il nous reſte pluſieurs extraits dans les Chaines Grecques. Quoy que Theodoret l'ait mis au nombre de ceux qui ont apuyé le party d'Arius, il luy donne de grandes loüanges à cauſe de ſa profonde érudition, & de ſa rare éloquence, Ἐλογιμᾶτο ὁ Διοφερείτης λεγόμενος Θεόδωρος. Il le nomme Theodore de Perinthe, ajoûtant que pluſieurs l'appellent Theodore d'Heraclée, Ἡρακλείτης ὁ αὐτὸν ὀνομάζουσιν οἱ πολλοί. En effet Perinthe & Heraclée ont été la même ville. Il ne dit rien qu'en general de ſes Commentaires ſur les Evangiles.

Theodoret. lib. 2. Hiſt. Eccleſ. c. 3.

Dans l'extrait qu'on a raporté de luy ſur ces paroles de S. Matthieu, *J'ay appellé mon Fils d'Egypte*, il pretend que l'Evangeliſte a cité en ce lieu-là un paſſage du Livre des Nombres, & non pas du Prophete Oſée, comme on le croit ordinairement, Τὸ ἐκ Αἰγύπτου ἐκάλεσα τὸν υἱόν μου, ἐν τῇ βίβλῳ τῶν Ἀριθμῶν γέγραπται, Θεὸς ἐξ Αἰγύπτου ἐκάλεσεν αὐτόν, *ce mot j'ay appellé d'Egypte mon Fils eſt écrit dans le Livre des Nombres, où il y a Dieu l'a appellé d'Egypte.*

Matth. 2: 15. Theod. Heracl. in Caten. Græc. in Matth. Cap. 2. v. 15.

Num. 23: 22.

On luy fait dire dans cette même Chaîne ſur ces mots, *C'eſt mon corps*, que JESUS-CHRIST (b) *a dit c'eſt mon corps & c'eſt mon ſang; afin qu'on ne crût pas que ce fuſſent des types, mais que le pain eſt le corps même & le ſang de* JESUS-CHRIST, *ayant été changé en ſon corps & en ſon ſang par une operation du Saint Eſprit, laquelle eſt inexplicable.* Il n'y a rien dans cette expreſſion qui ne puiſſe être de ces tems-là. Les anciens Peres ont toûjours oppoſé la Pâque des Juifs à celle que JESUS-CHRIST fit avec ſes Diſciples, comme le type à la verité. Il n'y a rien auſſi de plus ordinaire dans ces anciens Ecrivains Grecs, que le changement des ſymboles au corps & au ſang de JESUS-CHRIST, qu'ils attribuent à la vertu efficace du S. Eſprit, qu'on invoque pour cet effet dans toutes les Liturgies des Egliſes d'Orient.

Matth. 26: 26.

Ce

(b) Τοῦτό μου, φησίν, ἐστὶ τὸ σῶμα, καὶ τοῦτο τὸ αἷμα· ἵνα μὴ νομίσῃς τύπον εἶναι τὰ τοιαῦτα, ἀλλ' ὄντως ἀφ' ὧν αὐτὸς ἐμόνωσε τὸ σῶμα ἑαυτοῦ καὶ τὸ αἷμα ἐστι μεταποιούμενα εἰς σάρκα καὶ αἷμα ἑαυτοῦ ἡμῶν ἀῤῥήτῳ ἐνεργείᾳ ἁγίου πνεύματος. Theod. Herac. Caten. Græc. in Cap. 26. Matth. v. 26.

Ce qui eſt cité du même Auteur ſur ces mots, *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang a la vie éternelle*, eſt manifeſtement un extrait de ſon Commentaire ſur Saint Jean: car l'on n'en a produit qu'une partie, qui eſt liée avec une autre interpretation qui précedoit. Il avoit apparemment expliqué de l'Euchariſtie ce paſſage; & il ajoûte en ſuite qu'il (c) croit qu'on le peut auſſi interpreter d'une autre maniere, & ſelon une ſpeculation plus profonde du myſtere de l'Incarnation, à l'égard de ceux qui ont une creance ſincere & veritable de ce myſtere, qu'ils goûtent en quelque façon par leur raiſon. Ces gens-là, ſelon luy, mangent ſpirituellement la chair de JESUS-CHRIST, & ſont participans de ſon ſang par la foy.

Joann. 6. 55.

Ce ſens paroît aſſez naturel, bien qu'il ne ſoit pas commun: car il ſemble qu'il s'agiſſe plûtôt en cet endroit du myſtere de l'Incarnation, ou de J. C. conſideré en luy-même, que de l'Euchariſtie. L'explication qu'il aporte de ces autres paroles, *Ce diſcours eſt dur, qui peut l'écouter?* convient parfaitement avec ce dernier ſens. Ce diſcours, dit-il, étoit veritablement dur, parce que ceux qui l'entendoient étoient appellez & faits des mangeurs de chair & de ſang. Mais il n'y avoit rien de dur à l'égard de ceux, qui entendoient ſpirituellement ces choſes ſpirituelles, σκληρὸς ὢν ἀληθῶς ὁ λόγος ὀνομαζόμενος σαρκοφάγος τινὰς καὶ αἱμοβόρους οὓς ἀκούσας ἀποπλῶν.

Ibid. v. 61.

Quand Theodore parle de J. CHRIST dans ſon Commentaire, il s'exprime d'une maniere qui le pourroit faire paſſer pour orthodoxe. Et en effet les Ariens n'ont fait aucune difficulté de luy donner le nom de Dieu, & même de vray Dieu. C'eſt ſelon ce ſens qu'interpretant ces paroles, JESUS *ayant connu en luy-même que ſes Diſciples murmuroient ſur ce ſujet*, il dit, de ce qu'il decouvroit publiquement les choſes cachées, cela venoit de ſa Divinité,

Ibid. v. 62.

Καὶ

(c) Ἔστιν οἶμαι καὶ καθ' ἕτερον τρόπον καὶ βαθυτέραν θεωρίαν τὰ λεγόμενα ἐκλαμβάνειν· οἱ μὲν οὖν ἁπλικωτέρως τὴν ὑπόνοιαν παραδεξάμενοι, καὶ τῷ τῆς ψυχῆς λογισμῷ μόνῳ τὴν συνκατάθεσιν ὥσπερ ὑπογράψαντες δόγμασι λογικῶς ἐοίκασι τὴν σάρκα καὶ μεταλαμβάνειν μόνῳ τῷ πίστει καὶ αἵματος. Id. Theod. Herac. Cat. Græc. in Cap. 6. Joann. v. 55.

Καὶ τῶν τὸ αὐτὸ ζητησιν ὑπῆρχε, τὸ τὰ ἀπόῤῥητα φέρειν εἰς μέσον. Il refute ſur ce même pied les ſectateurs de Marcel d'Ancyre par ces autres paroles, *Si vous voyiez donc le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant.* Il prouve de là que celuy qui étoit auparavant dans le Ciel eſt appellé le Fils de l'homme; & que ce n'eſt pas le corps qui a été nommé ainſi, mais celuy qui a pris ce corps. Son Commentaire ſur S. Jean eſt rempli de ſemblables reflexions, contre ceux qui nioient la Divinité de J. CHRIST.

Ibid. v. 63.

Il refute de plus l'hereſie des Sabelliens par ces paroles, *Vous ne connoiſſez ni moy ni mon Pere, ſi vous me connoiſſiez vous connoitriez auſſi mon Pere.* S. Jean, dit-il, convaint par là non ſeulement l'ignorance des Juifs; mais encore plus l'impieté des Sabelliens, leur montrant manifeſtement deux perſonnes, ſavoir la ſienne & celle de ſon Pere, Φανερῶς δύο πρόσωπα ἑαυτοῦ τε καὶ πατρὸς εἰσηγούμενος. Il fait une ſemblable reflexion ſur ces autres paroles de nôtre Seigneur à ſes Apôtres, *La parole que vous entendez n'eſt point de moy, mais de mon Pere qui m'a envoyé.* Il a montré, dit-il, par là manifeſtement la difference des perſonnes, Σαφῶς καὶ ἐκ τούτου τὴν διαφορὰν τῶν προσώπων ὑπέδειξεν.

Joann. 8: 19.

Joann. 14: 14.

Expliquant cet endroit de Saint Jean, où le Fils de Dieu appelle les Juifs enfans du Diable, il dit conformément au langage des autres Ecrivains Grecs, que (*d*) le Diable ayant ſeduit le premier homme, tout le genre humain étoit devenu ſujet à la mort par le peché de ce premier homme. Sur ces autres mots, *Qui eſt ce qui a peché, eſt-ce cet homme, ou ſon pere & ſa mere, pour être né aveugle?* Il obſerve que quelques-uns ont été punis pour les pechez de leurs peres, ce qu'il prouve par un paſſage de Jeremie, Τινὲς ἢ διὰ προγονικὰς ἁμαρτίας ἐπλήγησαν.

Joann. 8: 44.

Joann. 9: 2.

Jerem. 2: 30.

Il s'étend au long ſur ces paroles, qui ſemblent faire Dieu auteur de l'incredulité des Juifs, *C'eſt pour cela qu'ils ne pouvoient croire, parce qu'Iſaïe a dit encore* &c. Il aſſûre qu'elle vient au contraire de leur

Joann. 12. 39.

(d) Ἐκεῖνος τὸ πρῶτον ἀπατήσας ἄνθρωπον θνητὸν τὸ γένος διὰ τοῦτο ἐκείνου πᾶσι θανάτου ἀπεργάσατο. Id. Theod. Her. in Cap. 8. Joann. v. 44.

leur propre volonté, n'y ayant été pouſſez par aucune neceſſité. Il ajoûte neanmoins qu'il ſe peut faire, que leurs premiers pechez qu'ils ont continuez leur ayent attiré de la part de Dieu cet endurciſſement, comme une juſte peine. Pour ce qui eſt d'Iſaïe, il croit (e) que ce Prophete ayant prevû leur incredulité, il l'a prédite parce qu'elle devoit arriver, & que de la maniere même dont il parle, il les fait eux-mêmes les auteurs de leur aveuglement. La préſcience de Dieu, ajoûte-t-il au même endroit, eſt infaillible, ſans neanmoins qu'elle impoſe aucune neceſſité aux impies, qui les oblige à ne point croire. Elle prévoit ſeulement que d'eux-mêmes ils ne ſe laiſſeront point perſuader. Il explique ſelon ce même principe pluſieurs autres expreſſions, où il ſemble que les choſes n'arrivent que parce qu'elles ont été prédites. Il fait voir que ces particules cauſales qui ſont en tant d'endroits du Nouveau Teſtament, n'ont raport qu'aux Protheties qui ont precedé, & qui ne ſont point la cauſe que les choſes arrivent plûtôt d'une maniere que d'une autre.

Sur ces mots, *Il y a pluſieurs demeures dans la maiſon de mon Pere*, il reconnoît que les gens de bien reçoivent en l'autre monde des recompenſes proportionnées à leur maniere de vivre: la juſtice de Dieu paroît, ſelon luy, en ce que chacun eſt recompenſé ſelon ſes merites dans le Royaume de JESUS-CHRIST. Sur cet autre endroit de Saint Jean, où J. CHRIST promet à ſes Apôtres que ſon Pere leur envoyera un autre *Paraclet*, qui étoit le Saint Eſprit, il demande aux Heretiques nommez Phrygiens, ſi nôtre Seigneur qui étoit la verité même n'a pas ſatisfait à ſa promeſſe; & comme l'on n'en peut pas douter, il leur fait voir qu'ils ſont manifeſtement dans l'erreur, ayans un autre *Paraclet* envoyé par Montanus,

Joann. 14. 2.

Ibid. v. 16.

(e) Ὁ μὲν γὰρ Ἡσαΐας τὴν αἰτίαν αὐτῶν προβλέπων προφητικῶς τὸ ἡμισόμμον ἔλεγε, ἀκοῇ ἀκούσετε καὶ οὐ μὴ συνῆτε, καὶ βλέποντες βλέψετε καὶ οὐ μὴ ἴδητε, τὴν αἰτίαν τῆς διανοίας καὶ τὸ πῶρωσεως δίλογος αὐτοῖς ἐπιγράφων . . . ἀφανὴς γὰρ ἡ τοῦ Θεοῦ πρόγνωσις, οὐκ ἀναγκάζουσα μὲν δοῦναι ἀσεβεῖς εἰς ἀπιστίαν, προβλέπουσα δὲ μόνον καὶ προγινώσκουσα αὐτῶν τὴν ἐκ προαιρέσεως ἀπείθειαν. Id. Theod. Her. Cat. Græc. in Cap. 12. Joann. v. 39.

nus & par Priſcille, long-tems après les Apôtres.

Cela ſuffit pour faire connoître la methode que Theodore d'Heraclée a ſuivie dans ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Saint Jerôme qui s'eſt ſervi de ſon autorité contre Saint Auguſtin ſur le fameux paſſage de l'Epître aux Galates, ne l'a point rangé parmi les Auteurs heretiques, bien qu'il ſemble avoir diſtingué en ce lieu-là les Ecrivains orthodoxes de ceux dont la doctrine pouvoit être ſuſpecte. Je paſſe ſous ſilence, dit-il, Didyme, Apollinaire de Laodicée qui a abandonné depuis peu l'Egliſe, Alexandre vieil heretique, Euſebe d'Emeſe & Theodore d'Heraclée, qui ont auſſi écrit des Commentaires là-deſſus. C'eſt apparemment ce qui a donné lieu à S. Auguſtin de le ranger parmi les Catholiques dans ſa reponſe à ce docte Pere, auquel il objecte qu'il n'a cité que trois Auteurs qui ne fuſſent point ſuſpects, ſavoir Euſebe d'Emeſe, Theodore d'Heraclée, & Jean qui avoit été depuis peu Evêque de Conſtantinople. Mais, comme il avoüe qu'il n'avoit lu aucun des ſix ou ſept Auteurs que Saint Jerôme cite en ce lieu-là, nous ne devons pas nous en raporter à ſon jugement. Il eſt certain qu'Euſebe d'Emeſe & Theodore d'Heraclée ont été de la faction des Ariens.

Hier. epiſt. ad Aug.

Aug epiſt. 19.

Theodore ayant été un des chefs de ce party, & ayant même été condamné par les Evêques du Concile de Sardique, avec les autres ennemis de S. Athanaſe, les Grecs ont negligé ſes Commentaires, dont il ne nous reſte que des fragmens mal couſus dans les Chaînes. Le Compilateur de la Chaîne ſur l'Evangile de S. Jean temoigne dès l'entrée de ſon ouvrage, qu'il y a recueilli non ſeulement les interpretations des Commentateurs orthodoxes, mais auſſi des Ecrivains ſuſpects & heretiques, ayant neanmoins rejetté tout ce qu'il a trouvé dans leurs livres éloigné de la Tradition de l'Egliſe. Il autoriſe ſa methode par un paſſage de Saint Cyrille d'Alexandrie, qui aſſûre dans ſa lettre à Eulogius, qu'il ne faut pas condamner tout ce qui a été dit par les heretiques, parce que leur Confeſſion de foy convient en pluſieurs choſes avec la nôtre, οὐ πάντα ὅσα λέγουσιν οἱ αἱρετικοὶ φεύγειν χρὴ παραιτεῖσθαι χρὴ· πολλὰ γὰρ ὁμολογοῦ-

Præm. Cat. Gr. in Joann.

λογοῦ-

λογῆσιν, ὧν καὶ ἡμεῖς ὁμολογῆμεν.

Il seroit à desirer que nous eussions entiers les livres de ces anciens Commentateurs de l'Ecriture soit Grecs soit Latins, qui ont été Heretiques ou Schismatiques. Saint Jerôme avoit beaucoup profité de la lecture de leurs ouvrages. Il les nomme également avec les Orthodoxes à la tête de la plûpart de ses Commentaires. S. Augustin n'a pas eu raison de luy reprocher, que des six ou sept Auteurs qu'il luy opposoit, il n'y en avoit que trois dont la doctrine ne fût point suspecte, puis qu'il s'agissoit en ce lieu-là d'un fait, sur lequel ni Origene, ni Didyme, ni les autres qu'il nomme ne pouvoient être suspects. Ne nous servons-nous pas aujourdhuy utilement des Commentaires du Diacre Hilaire sur les 13. Epitres de S. Paul, bien qu'il fût dans le schisme des Luciferiens? N'y a-t-il pas eu de savans hommes, qui ont compilé dans leurs explications sur cet Apôtre ce qui nous reste des scolies de Pelage? Saint Thomas qui a cru que l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu étoit de Saint Chrysostôme, semble l'avoir preferé pour ce qui est du sens literal aux veritables Homelies de ce Pere. L'on croit neanmoins qu'il est d'un Auteur qui a été infecté de l'Arianisme.

Les Grecs n'ont pas eu plus de soin des Commentaires de Theodore de Mopsueste, dont il ne nous reste aussi rien en Grec que dans les Chaînes Grecques. Je croy qu'on les trouveroit plus facilement en Syriaque ou en Arabe parmi les Nestoriens. Il a été disciple pour ce qui regarde la Rhetorique du celebre Libanius, avec Saint Jean Chrysostôme; & pour ce qui est de la Theologie, il a eu pour maître Diodore de Tarse, qui avoit fait un étude particuliere du sens literal de la Bible. Le nom de Nestorius qui avoit étudié sous luy le rendit odieux après sa mort, comme s'il eût été le premier auteur du Nestorianisme; mais Facundus qui n'a rien oublié pour le justifier, a cru qu'on avoit condamné mal-à-propos la memoire d'un si grand homme. Il loüe ses doctes ouvrages contre les Ariens & les Eunomiens, & ses excellens Commentaires sur le N. Testament. Il avoit aussi écrit contre Origene & Apollinaire. Ce fut principalement le party des Eutychiens, & ceux qui apuyoient les sens

THEODORE DE MOPSUESTE.

allegoriques de l'Ecriture, qui decrierent ſa doctrine.

Socrate parlant de Diodore Evêque de Tarſe dit (*f*) qu'il avoit écrit pluſieurs livres, où il s'attachoit au ſens literal de la Bible, évitant entierement les ſpeculations ou ſens ſpirituels & allegoriques. Theodore ayant imité en cela l'exemple de ſon maître, on le fit paſſer pour un homme qui favoriſoit le Judaïſme par ſes explications trop literales. Mais il eſt aiſé de juger par ce que Facundus a raporté de ſes Commentaires, qu'on ne luy a pas toûjours rendu juſtice. Il ſeroit plus difficile de le mettre à couvert du Pelagianiſme, ſur tout depuis qu'on a donné au public les ouvrages de Marius Mercator, où il y a quelques extraits des livres de Theodore traduits de Grec en Latin; d'où il paroît qu'il a été comme le Pere de cette ſecte. Il s'étoit declaré ouvertement contre Saint Auguſtin, (*g*) qu'il accuſe avec fierté d'être un pur declamateur, qui ſe mêloit d'écrire ſur des faits de Theologie dont il n'entendoit rien, parce qu'il ne s'étoit point appliqué à l'étude des Livres Sacrez.

Socr. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. c. 3.

Theod. Mopſ. apud Mar. Merc. excerpt. 2.

Ces paroles ſemblent inſinuer que Theodore ait nié abſolument le peché originel, peut-être n'attaquoit-il que la maniere dont S. Auguſtin l'expliquoit, qui luy paroiſſoit nouvelle, auſſi bien que les preuves de l'Ecriture ſur leſquelles il ſe fondoit. Les Ecrivains Grecs qui ont établi le libre arbitre de l'homme contre les Gnoſtiques & les Manichéens, ont regardé comme des nouveautez pluſieurs interpretations qu'on trouve dans ce Pere, qui leur paroiſſoient introduire le Manichéiſme. Il ſe peut faire que Theodore ſe ſoit oppoſé dans cette vûë avec tant d'opiniâtreté à S. Auguſtin,

---

(f) Διόδωρος . . . πολλὰ βιβλία συνέγραψε ψιλῷ τῷ γράμματι τῶν θείων στοίχων γραφῶν, τὰς θεωρίας αὐτῶν ἐκτρεπόμενος. Socrat. Hiſt. Eccleſ. lib. 6. cap. 3.

(g) *Sed nihil illorum percipere potuit mirabilis peccati originalis aſſertor, quippe qui in divinis Scripturis nequaquam fuerit exercitatus, nec ab* infantia *juxta B. Pauli vocem ſacras didicerat literas: ſed ſive de Scripturæ ſenſibus, ſive de dogmate ſæpe declamans multa frequenter inepta propriè communiterve de ipſis Scripturis dogmatibusque plurimis impudenter exprompſit.* Theod. Mopſ. apud Mar. Merc. excerpt. 2.

tin, & même à S. Jerôme qui avoit écrit contre Pelage. Photius qui n'avoit pas lu les écrits de ces deux Peres, parce qu'ils étoient en Latin, les regarde comme des Heretiques, que Theodore avoit refutez dans 5. livres qu'il avoit composez contr'eux, & qui avoient pour titre, Πρὸς τοὺς λέγοντας φύσει καὶ οὐ γνώμῃ πταίειν τοὺς ἀνθρώπους, *contre ceux qui disent que l'homme peche par sa nature, & non par sa volonté.* C'étoit en quelque maniere leur attribuër la vieille heresie des Gnostiques, que toute l'antiquité a condamnée.

Phot. Biblioth. sect. 177.

Le nom de S. Jerôme étant celebre dans tout l'Orient, où S. Augustin au contraire n'étoit presque point connu, Theodore ne nomme dans son Ouvrage que le premier, & il deguise même son nom l'appellant *Aram.* Mais il l'indique assez lors qu'il luy reproche (*h*) d'avoir forgé un cinquiéme Evangile, qu'il disoit avoir trouvé dans la Bibliotheque d'Eusebe de Palestine. Il parle de l'Evangile de S. Matthieu écrit en Caldaique, qui étoit à l'usage des Nazaréens, que ce docte Pere avoit mis en Grec & en Latin, & qu'il cite souvent. Il l'accuse de plus d'avoir rejetté les anciennes versions Grecques du Vieux Testament, pour substituër en leur place une nouvelle qui étoit de sa façon, & qu'il avoit faite sur l'Ebreu, sans qu'il se fût appliqué à cette langue dès son enfance, comme avoient fait ces anciens traducteurs; n'ayant point aussi apris le sens de l'Ecriture, mais ayant suivi les leçons de quelques miserables Juifs qu'il avoit écoutez.

C'est ainsi que Theodore ayant pris le party de Pelage contre S. Jerôme, qui avoit attaqué ce dernier comme un novateur, tâche de faire voir que ce Pere introduisoit luy-même des nouveautez dans

(h) Τὸν δὲ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον ἐν τοῖς Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου βιβλιοθήκαις ἐντυχόντα εὑρεῖν, καὶ ἀπορίσαντα μὲν τὴν θείας καὶ παλαιᾶς γραφῆς, ὡς οἱ ἑβδομήκοντα συνελληνυότες ἐκδεδώκασι μεταφράσιν, καὶ δὴ καὶ τὴν Συμμάχου, καὶ Ἀκύλα, καὶ τὴν ἄλλων· ἰδίαν δέ τινα καὶ καινὴν ἐπαρθέντα συντάξαι· μήτε τὴν Ἑβραίων, ὥσπερ ἐκεῖνοι, ἐκ παιδὸς ἀσκηθέντα, μήτε τὴν θείας γραφῆς νῦν ἐκδιδαχθέντα, Ἑβραίων δέ τισι τῶν χαμαιπετῶν ἑαυτὸν δεδωκότα, ἐκεῖθεν ἰουδαϊκὰς ἰδίαν ἔκδοσιν ἀναγράψαι. Theod. Mops. apud Phot. in Bibl. sect. 177.

l'Egliſe. Mais on peut voir dans l'extrait que Photius a inſeré dans ſa Bibliotheque, qu'il luy impoſe en pluſieurs choſes. Bien qu'il ne nomme que S. Jerôme comme le premier auteur de cette pretenduë hereſie, il eſt aiſé de juger par ce qu'il raporte qu'il avoit en vûë S. Auguſtin. Photius qui n'avoit lu que les raiſons de Theodore, qui avoit outré cette matiere, le loüe de ce qu'il refute très-bien en quelques endroits les ſentimens impies de ſes adverſaires, & de ce qu'il explique ſelon le ſens propre & naturel pluſieurs paſſages de l'Ecriture, dont ils s'étoient ſervis mal-à-propos ne les ayant point entendus: mais il ne peut l'approuver en d'autres, où ſes principes luy paroiſſent faux. Il ajoûte de plus qu'il ne reüſſit pas toûjours dans ſes interpretations, ayant donné lieu par quelques-unes à l'hereſie de Neſtorius, & ne paroiſſant pas même tout-à-fait éloigné de l'opinion d'Origene ſur les peines des damnez. Quoy qu'il en ſoit il eſt fâcheux que nous n'ayons rien aujourdhuy des Commentaires de ce ſavant homme, qui avoit étudié ſous un ſi bon maître avec S. Chryſoſtôme le ſens literal de l'Ecriture, que ce que nous en ont laiſſé les Compilateurs des Chaînes Grecques dans leurs recueils.

Celuy qui a compilé la Chaîne Grecque ſur S. Jean, produit d'abord dans ſa Préface ce que Theodore a remarqué à l'entrée de ſon Commentaire ſur cet Evangile, où il dit que les Diſciples de JESUS-CHRIST s'arrêterent long-tems à Jeruſalem & aux environs après ſon Aſcenſion, pour y prêcher l'Evangile principalement aux Juifs: mais Dieu ne permettant pas qu'ils demeuraſſent ſi long-tems en un ſeul lieu, il ſe preſenta diverſes occaſions d'en ſortir. Saint Pierre, continuë Theodore, alla à Rome à l'occaſion de Simon le Magicien, & les autres en d'autres endroits pour d'autres raiſons. La ville d'Epheſe échut à S. Jean, qui annonça l'Evangile aux peuples d'Aſie; qui après avoir embraſſé la Religion Chrêtienne, jugerent qu'il étoit plus digne de foy qu'aucun des Diſciples, ayant ſuivi JESUS-CHRIST avant Saint Matthieu, & en ayant été ſingulierement aimé. C'eſt pourquoy ils luy preſenterent les trois Evangiles qui étoient alors repandus dans tout le monde, afin de ſavoir de

de luy ce qu'il en penſoit. Il (*i*) en approuva les Auteurs, comme n'ayant rien avancé qui ne fût vray. Il ajoûta neanmoins qu'ils avoient omis certaines choſes qu'il étoit neceſſaire de ſavoir, & entr'autres quelques miracles. Il leur dit de plus qu'ayant traité de l'humanité de JESUS-CHRIST, ils ne devoient pas paſſer ſous ſilence ce qui regardoit ſa Divinité, de peur que dans la ſuite des tems les hommes étant accoutumez à ne parler que de ſon humanité, ne cruſſent qu'il n'étoit en effet que ce qu'il paroiſſoit aux yeux du monde.

Theodore convient avec toute l'antiquité, en ce qu'il a cru qu'une des principales raiſons qui pouſſa S. Jean à publier ſon Evangile, fut qu'il étoit à-propos de faire mieux connoître la Divinité de JESUS-CHRIST. Il s'accorde auſſi avec la plûpart des Peres, en ce qu'il aſſûre que ce fut à la priere des fideles qu'il le mit par écrit. (*k*) Les freres, dit-il, le ſupplierent d'écrire exactement ce qu'il jugeoit neceſſaire pour leur inſtruction, & qu'il voyoit avoir été omis par les autres Evangeliſtes: ce qu'il fit.

On apporte après cela dans cette Chaîne un long extrait des paroles de Theodore ſur ce premier mot de S. Jean, *au commencement:* d'où l'on juge qu'il a été trop étendu, & même trop ſubtil dans ſon Commentaire. Il y mêle beaucoup de raiſonnemens de Philoſophie ſelon l'uſage de ſon tems, ayant imité en quelque choſe S. Baſile. Il definit à la maniere des Philoſophes ce que c'eſt que principe, faiſant voir que l'Ecriture s'accorde là-deſſus avec eux. Il expoſe en ſuite ces premiers mots de la Geneſe, *Dieu crea au commencement le Ciel & la terre*, &

(i) Ὁ δὲ ἐπήνεσε μὲν τὸ ἀληθείας τοῦ γεγραφέναι, ἔφησε δὲ βραχέα μὲν αὐτοῖς παραλελεῖφθαι καὶ τὰ μάλιστα ἀναγκαίων λεχθῆναι θαυμάτων τὰ διδασκαλικὰ ἅπαντα μικρῷ· εἶτα καὶ δεῖν ἔφασκε τοῦτον περὶ τὸ ἐν σαρκὶ παρουσίας τοῦ Χριστοῦ παραλεγομένους, μηδὲ τοῦτον περὶ τὸ θεϊκὸν λόγου παραλιπεῖν, ὡς μὴ δόξαν προσκαινοῦν τούτοις ἐνεδιαθέντας τοῖς λόγοις τοῦ ἀνθρώπου τοῦτο μόνον αὐτὸν νομίζειν ὅπερ ἐφαίνετο. Theod. Mopſ. init. Cat. Gr. in Joann.

(k) Ἐπὶ τούτοις παράκλησις τῶν ἀδελφῶν ἐγένετο, ταῦτα ἃ μάλιστα ἀναγκαῖα μὲν κρίνει πρὸς διδασκαλίαν, παραλελειμμένα δὲ ὁρᾷ τοῖς λοιποῖς, γράψαι μὴ ἀναδῆς, ὃ δὴ καὶ ποιήσει. Id Theod. ibid.

& il vient peu-à-peu à ces autres, *Au commencement étoit le Verbe*, concluant par un raisonnement subtil, de la comparaison qu'il a faite de ces deux expressions, que le Verbe a toûjours été.

Il raffine beaucoup là-dessus, & principalement sur le verbe ἦν, *étoit*. Il explique le sens literal de son texte par raport aux regles de la Grammaire & de la Dialectique, à quoy il joint les principes de sa Theologie: ce qui le rend quelquefois obscur & embarrassé dans ses expressions, parce qu'il va trop avant. Il faut de l'application pour le suivre: Saint Chrysostôme au contraire s'exprime toûjours d'une maniere aisée & intelligible à tout le monde.

La plûpart des Peres Grecs ont refuté les Sabelliens par ces paroles de S. Jean, *Et le Verbe étoit avec Dieu*. Ils ont observé qu'il y a πρὸς τὸν Θεόν, *avec Dieu*, & non pas ἐν τῷ Θεῷ, *en Dieu*, d'où ils ont inferé une distinction de personnes. Theodore n'a point eu cette delicatesse. Il assûre que cela signifie indifferemment, *chez Dieu*, *avec Dieu*, *& en Dieu*. Καὶ ὁ λόγος ἦν, φησὶν, πρὸς τὸν Θεὸν, ἀντὶ τοῦ, ἦν πρὸς αὐτὸν, καὶ μετ' αὐτοῦ, καὶ ἐν αὐτῷ· τοῦτο γὰρ βούλεται τὸ ἦν πρὸς τὸν Θεόν.

Expliquant en suite ces paroles, *Il étoit au commencement avec Dieu, toutes choses ont été faites par luy*, il croit que l'Evangeliste s'est servi du pronom demonstratif οὗτος, qui est dans le Grec, pour l'opposer au mot πάντα, *toutes choses*, & qu'il a aussi opposé ces mots *étoit au commencement*, à celuy-cy *ont été faites*; en sorte que le Verbe qui étoit dès le commencement avec Dieu n'ait point été fait, au lieu que ces choses ont été faites, parce que n'étant point auparavant elles ont commencé d'être. C'est ainsi que Theodore parcourt la suite de ce Chapitre de S. Jean, examinant la force de chaque mot, & en tirant des consequences contre les Ariens. Il dit que cette expression ἦν, *étoit*, étant appliquée à nôtre nature signifie un tems passé, & même determiné; mais qu'étant appliquée à Dieu elle marque l'éternité; de la même maniere que τὸ ἐστὶν, *est*, denote le present à l'égard des hommes, & l'éternité à l'égard de Dieu.

Les Ariens prouvant de ces mots, *Toutes choses ont été faites par luy*, δι' αὐτοῦ, que le Verbe n'étoit qu'une cause instrumen-

ſtrumentale, il leur oppoſe que ce Verbe exiſtant de toute éternité avec le Pere, & luy étant ſemblable en nature, ὁμοιος τ φύσιν, il operoit auſſi avec luy lors qu'il falloit operer. C'eſt pourquoy, ajoûte-t-il, cette expreſſion δι' αὐτοῦ, *par luy*, ne ſignifie pas *le miniſtere* du Verbe, mais *ſa cooperation*, Τὸ δι' αὐτοῦ ἀ διακονίας ἐνεκεν αὐτῷ κεῖται, ἀλλὰ συνεργείας. Il lit au même endroit ſans heſiter, Καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο ὐδὲ ἕν, ὃ γέγονε, *& rien de ce qui a été fait n'a été fait ſans luy*. En quoy il convient avec S. Chryſoſtôme, au lieu que la plûpart des Peres avant ce tems-là, plaçant le point autrement formoient un autre ſens, comme il a été remarqué ailleurs.

Joann. 1: 13. Sur ces mots, *Mais qui ſont nez de Dieu*, il explique en quoy conſiſte cette naiſſance qui eſt ſpirituelle, Dieu nous donnant par ſa puiſſance une nouvelle naiſſance qui nous rend ſemblables à luy, Θείᾳ δυνάμει διὰ τ πρὸς αὐτὸν ὁμοιότητος τ ἀναφορᾶς τ γένεσιν δεχόμενοι.

Ibid. v. 14. Sur ces autres mots, *Le Verbe a été fait chair & il a habité parmi nous*, il aporte quelques paſſages du Vieux Teſtament, pour montrer que dans le langage ordinaire de l'Ecriture, on ſe ſert du mot de *chair* pour deſigner tout l'homme, τὸ σῶμα ἢ τ γραφῆς ἀπὸ τ μέρους τ ὅλον ἄνθρωπον καλεῖν.

Theodore s'étant propoſé d'interpreter dans ſon Commentaire non ſeulement le texte de S. Jean, mais auſſi de refuter les fauſſes conſequences que les Heretiques tiroient de certains paſſages qu'ils ajuſtoient à leurs idées, il eſt plein de reflexions qui ſont quelquefois trop ſubtiles : ce qui paroît du ſens qu'il donne à ces paroles, *J'ay vû l'Eſprit deſcendre du Ciel comme une colombe, & il eſt demeuré ſur luy*. Il rejette comme ridicule l'opinion de quelques Heretiques, qui concluoient de cet endroit que l'Eſprit de JESUS-CHRIST n'étoit pas fort grand, puis que la colombe eſt inferieure à l'homme. Il dit pour les refuter ſelon leur principe, que cette colombe ne fut vûë que de Jean ſeul, la deſcente n'ayant pas été réelle, mais en viſion ſeulement, comme il arrivoit ordinairement aux Prophetes, qui voyoient étant au milieu d'une foule de peuple ce que le peuple ne voyoit point. *Ce qui paroiſſoit étoit une viſion, & non une réalité*, Ὁ φαινόμενον γὰρ ἦν ἡ φύσις τὸ φαινόμενον. Ibid. v. 32.

Il a entendu du Batême avec tous les Ecrivains Eccleſiaſtiques ces paroles de nôtre Seigneur à Nicodême, *Si on ne renaît de l'eau & de l'eſprit on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Il remarque en même tems, que dans la forme d'adminiſtrer le Batême l'on ne fait mention que du Pere, du Fils & du S. Eſprit, ſans parler de l'eau, pour faire connoître qu'elle ne ſert que de ſymbole, ne nous faiſant pas enfans de Dieu; mais que c'eſt le S. Eſprit que nous invoquons avec le Pere & le Fils qui nous donne cette qualité.

Joann. 3: 3.

Il croit que quand Jesus-Christ dit qu'il eſt le pain de vie, & que ceux qui croyent en luy n'auront jamais de faim ni de ſoif, il a voulu marquer par là la vie immortelle que Dieu donne aux fideles après la reſurrection, parce qu'ils ne boiront ni ne mangeront; & ainſi ils n'auront point de faim.

Joann. 6: 35.

Sur ces paroles, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy, & je ne rejetterai point celuy qui vient à moy*, & ſur les verſets ſuivans, il declare que la volonté de ſon Pere & la ſienne eſt que tous croyent, & que croyans ils ſoient recompenſez, & obtiennent la vie éternelle; de ſorte que ſi les Juifs n'ont point cru, c'eſt qu'ils ont reſiſté à la volonté de ſon Pere. Ce qui convient avec la doctrine de S. Chryſoſtôme & des autres Peres Grecs, qui ont reconnu que Dieu éclaire tous les hommes, & que leur perte vient d'eux-mêmes, & non de Dieu qui accorde ſes graces à tout le monde.

Ibid. verſſ. 37. 38. 39. & 40.

Expliquant ces mots, *Vous ne pouvez venir où je vas*, il dit (*l*) qu'avant la reſurrection de J. Christ tous les morts étoient renfermez dans un ſeul lieu; mais que les Saints ont été depuis tranſportez dans le Paradis. Sur ces autres mots, *L'heure eſt venuë que le Fils de l'homme doit être glorifié*, il obſerve que Jesus-Christ n'a dit à ſes Apôtres, *Allez enſeigner toutes les nations*, qu'après que les Juifs l'ont entierement rejetté, & qu'ils l'ont fait mourir; qu'au contraire il leur avoit auparavant defen-

Joann. 8: 21.

Joann. 12: 23.

(*l*) Καὶ ἐν τῷ ὑποδεχόμενον πάντας χώρον περὶ τὸ ἀναστάσεως καὶ νεκρῶν, κἂν μὴ ταῦτα τὸ πέγμα τὸ ἅγιον εἰς ἀφάνειαν μεπίπτῃ. Id. Theodor. in Caten. Græc. Joann. Cap. 8. v. 21.

defendu d'instruire ces nations, sa mission n'étant alors que pour les Juifs.

Par le Paraclet dont il est parlé au Chap. 14. de S. Jean v. 16. il entend un maître qui devoit instruire les Apôtres, & leur aprendre ce qu'ils devoient faire dans les dangers où ils alloient être exposez, Ἄλλον δὲ παράκλητον λέγει, ἀντὶ τοῦ, ἄλλον διδάσκαλον, παράκλητον λέγων τὸν ἐν τοῖς θείοις διδασκαλίαν.

Où nous lisons tant dans le Grec que dans le Latin, *Mon Pere a été glorifié en cela*, il remarque que ce préterit est pour le futur, & que ces deux tems se mettent l'un pour l'autre, Ἀδιάφορον γὰρ καὶ τὸ χρόνων ἐναλλαγή. Il pretend que le vers. 26. du même Chapitre, où il est fait mention de l'Esprit de verité qui procede du Pere, établit manifestement la procession du S. Esprit, n'étant point parlé en ce lieu-là de la grace ou d'une mission exterieure, mais de la propre personne du S. Esprit.

Joann. 15. 8.

On ne peut douter qu'il n'ait écrit des Commentaires sur tous les Evangelistes: car il y renvoye luy-même interpretant le Chapitre 19. de S. Jean vers. 17. Καθὼς ἔφην, dit-il, ἐν τοῖς εἰς τὸν ἄλλους διαγελίοις ὑπομνήμασι. Il seroit inutile de produire un plus grand nombre d'extraits des Commentaires de ce Theodore, qui est le même que le Theodore d'Antioche, comme Photius le prouve par quelques lettres de cet Auteur. Antioche est le lieu de sa naissance, & Mopsueste en Cilicie est le nom de la ville dont il a été Evêque. Quoy qu'on ne puisse pas juger tout-à-fait de son stile par les extraits qui nous restent de ses Commentaires dans les Chaînes Grecques, on reconnoît neanmoins dans celuy que nous avons sur ces mots, *Au commencement étoit le Verbe*, presque tous les defauts que Photius y a trouvez. Il n'employe à la verité que des mots ordinaires, mais il est obscur parce qu'il lie les periodes les unes avec les autres, & qu'il y insere des choses qui en rompent le sens. Il repete de plus en un même endroit les mêmes choses, ce qui est ennuyeux. Cependant le même Photius qui a remarqué ces defauts, temoigne que Theodore de Mopsueste avoit étudié avec beaucoup de soin l'Ecriture Sainte, bien qu'il se soit éloigné souvent de la verité. Ἔοικε δὲ φιλοπονώτερον περὶ τὴν ἱερὰν ἡμῶν καὶ θείαν γραφὴν

Phot. Bibl. fol. 177.

Id. Phot. fol. 38.

Id. fol. 177.

διαπηλῶν, εἰ μὴ ἐν πολλοῖς σφαλεὶς τῆς ἀληθείας.

Outre les deux Theodores dont nous venons de parler, on trouve dans les Chaînes Grecques sur les Evangiles plusieurs extraits des Commentaires de Severe. Comme il n'est indiqué que sous le simple nom de Severe, ou de Severe d'Antioche, le P. Combefis n'a pu souffrir que Corderius luy ait donné quelquefois le nom d'Evêque d'Antioche. Cela étant, dit-il, il faudra bien multiplier les Evêques. Jean de Damas sera Evêque de Damas, Côme, André & Michel Syncellus seront Evêques de Jerusalem, & ainsi de plusieurs autres. Il est vray que si le nom d'Evêque n'est point dans les MSS. Grecs, on n'a pas dû l'ajoûter dans le Latin : mais cela n'empêche pas que ce Severe ne soit en effet celuy qui a été Evêque d'Antioche, & chef de Secte. Ce qu'on peut prouver par quelques Ouvrages de sa façon qui sont citez dans ces recueils, au moins dans les exemplaires manuscrits. Combefis ne veut pas que cet homme, qui a été un fameux Heretique & même un Heresiarque, ait composé ces Commentaires sur l'Ecriture : mais le Compilateur de la Chaîne sur Saint Jean qui le cite souvent, fait profession, comme nous l'avons déjà dit, de recueillir indifferemment les Commentateurs orthodoxes & les heretiques. Il a eu plus de raison de reprendre la conjecture du P. Corderius, qui juge sans aucune vraisemblance, qu'aux endroits où il y a le simple nom de Severe, c'est Severe Patriarche d'Alexandrie : car si le nom seul de Severe, & celuy de Severe d'Antioche faisoient deux Auteurs distinguez, on pourroit aussi distinguer Jean d'avec Jean de Constantinople, qui ne sont pourtant dans les Chaines Grecques que le seul S. Jean Chrysostôme Evêque de Constantinople. Il en est de même de plusieurs autres noms que les Copistes écrivent quelquefois simplement, & quelquefois avec les qualitez des personnes, ou avec les lieux de leur demeure.

SEVERE.

Pour ce qui est de ce Severe Patriarche d'Alexandrie, je croy que c'est un Auteur imaginaire. Le livre des rites du Batême qui a été traduit de Syriaque en Latin, & qui a été imprimé sous son nom, est de Severe Evêque d'Antioche, comme je l'ay montré ailleurs par

par un exemplaire MS. Syriaque, à la tête duquel est le nom de ce Severe d'Antioche. Je ne doute aussi nullement, que les notes qu'on lit sous ce même nom aux marges de quelques Bibles Syriaques MSS. ne soient de luy. C'est principalement chez les Syriens Jacobites qu'on doit chercher ses Commentaires sur l'Ecriture. Ce que nous en avons dans les Chaînes Grecques nous fait connoître qu'il étoit habile. Voicy quelques-uns de ses extraits sur S. Jean.

Il a suivi la methode des Commentateurs de ces temslà, qui joignoient aux interpretations literales des reflexions Theologiques. Il refute les Ariens sur ces premiers mots; *Au commencement étoit le Verbe*: cette expression, dit-il, *au commencement*, renverse l'impieté de ceux qui disent qu'il étoit un tems auquel il n'étoit point; car il étoit au commencement. Il ajoûte quelques autres reflexions de la même nature, & qui sont communes aux Peres Grecs, comme lors qu'il prouve par ces mots, *le Verbe étoit avec Dieu*, que ce Verbe est distingué selon son hypostase de celuy dont il est Verbe, Καὶ λόγος ἦν πρὸς τὸν Θεὸν, ἔδειξεν ὡς ἕτερος ἐστι κατὰ τὴν ὑπόστασιν ὁ λόγος παρ' ἐκεῖνον ὃν ἐστι λόγος.

Il dit de plus au même endroit que l'Evangeliste a declaré par ces autres mots, *& le Verbe étoit Dieu*, que ce Verbe subsiste, & qu'il n'est pas comme nôtre parole qui se perd en l'air. Si le Compilateur a raporté les termes de Severe, ce Commentateur s'explique d'une maniere nette & aisée, sans s'embaraser dans des raisonnemens trop longs & trop subtils, comme a fait Theodore de Mopsueste. Il s'est plus appliqué à la Theologie qu'à la Grammaire. Il donne même des sens mystiques & spirituels, mais rarement. Il forme aussi des questions de Theologie à l'occasion des passages qu'il interprete, comme sur ces paroles, *Je vous dis que personne ne peut voir le Royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau*, Joann. 3. 3. il demande si les enfans qui meurent avant que d'avoir été batisez ont part au Royaume du Ciel, Τῆς βασιλείας μετέχειν τὰ βρέφη. A quoy il repond qu'ils en sont manifestement exclus par ce passage: mais ceux qui sont morts, ajoûte-t-il, dans un bas âge n'ayant point encore peché, ne sont

ſujets à aucune peine : ils ſont dans un état qui tient le milieu (*m*).

Severe explique du myſtere de l'Euchariſtie ces paroles, *Ma chair eſt veritablement viande, & mon ſang eſt veritablement bruvage.* Nous (*n*) ne mangeons point, dit-il ſur cet endroit, le Verbe comme Verbe : car comment mangerions-nous celuy qui ne peut être touché, qui eſt incorporel, inviſible, & qui ne peut être mangé ? Mais après qu'il s'eſt uni à nôtre chair, ſa chair eſt auſſi vivifiante, demeurant neanmoins ce qu'elle étoit, & ſans être changée en la nature du Verbe. C'eſt pourquoy nous mangeons le Verbe, en mangeant la chair vivifiante du Verbe.

Joann. 6. 56.

Etant difficile de concilier. Saint Jean, qui dit que JESUS-CHRIST fut condamné par Pilate envïron à la ſixiéme heure, ὥρα ὡσεὶ ἕκτη, avec S. Marc qui aſſûre qu'il fut crucifié à la troiſiéme heure du jour, il a recours à la ſolution d'Euſebe. Ce ſavant homme a cru qu'il y a en ce lieu-là une faute de Copiſte dans l'Evangile de Saint Jean, où l'on a mis ϛ, qui eſt la marque du nombre *ſix*, en la place de la lettre γ̄ *gamma*, qui marque *trois*, Τῶν γὰρ γεγραμμένων τὸ γάμμα μεταθέντων εἰς τὸ ἐπίσημον. Ce qui paroît d'autant plus probable, que les nombres ſont en effet repreſentez par les lettres de l'Alphabet, dans les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, où ils ne ſont point écrits au long comme dans les livres imprimez, & même dans les MSS. qui ne ſont point anciens. Ces vieux MSS. de plus étoient écrits en lettres majuſcules, où le Γ̄ *gamma* approchoit davantage de la figure ϛ qui marque ſix ; & c'eſt ce que Severe inſinuë après Euſebe, quand il ajoûte que ces deux figures ont une grande reſ-

Joann. 19. 14.

Marc. 15. 25.

(m) Ἐπειδὴ δὲ ἠδύνατο ἐπλημμέλησεν τὸ ἐν ἀώρῳ τῇ ἡλικίᾳ πεπλανημένῳ, ὅτι κολάσεσιν, ἢ πῦρ βασάνοις ὑπάγοντες, μέσῳ δέ πνα τάξιν ὑφέξουσιν. Sever. in Caten. Græc. Joann. Cap. 3. v. 3.

(n) Οὐ τὸ λόγον ἐσθίομεν καθὸ λόγον ἐστί· πῶς γὰρ ἅπτὸν καὶ ἀσώματον, καὶ ὅτι ὀφθαλμοῖς ἰδεῖν ἀδύνατον ἀλώσιμον ; ἀλλ' ἐπειδὴ σὰρξ τὸ σῶμα τὸ ἄκρατον ἕνωσιν λῶσιν, ζωοποιὸς ὑπάρχει καὶ αὐτὸ, εἰ καὶ μεμόνηκεν ὅπερ ἐστί, καὶ σὰρξ εἰς τὸ αὐτὸ τοῦ λόγου μεταχωρήσασα φύσιν· ὅθεν τὸν λόγον ἐσθίομεν, τὸ ζωοποιὸν τοῦ λόγου σάρκα ἐσθίοντες. Id. Sever. in Caten. Græc. Cap. Joann. 6. v. 56.

ressemblance, πολλὴ ἐμφερείαν ἐχόντων πρὸς ἀλλήλους τυλωνὶ τ χαραχλήρων. Il montre même en quoy consiste cette ressemblance, & comment il est aisé que les Scribes mettent l'un pour l'autre.

AMMONIUS.

On lit bien plus souvent dans les Chaînes Grecques sur le Nouveau Testament le nom d'un certain Ammonius, que celuy de Severe. Ce n'est pas l'ancien Ammonius qu'Eusebe a suivi dans ses canons des Evangiles; mais un autre plus jeune, qui est apparemment celuy qui vivoit dans le cinquiéme siecle. Il s'applique avec soin au sens literal de son texte, y mêlant selon la coutume de son tems des reflexions sur la Theologie. Il étoit d'Alexandrie, aussi bien que l'ancien Ammonius: c'est pourquoy faisant la même observation que Severe sur le Ch. 18 v. 14. de S. Jean, il dit que le Scribe a mis au lieu de la lettre *gamma*, la figure que ceux d'Alexandrie nomment *gabex*.

Cet Ammonius suit quelquefois les Commentaires de Theodore d'Heraclée; & pour ce qui est de sa Theologie, elle est ordinairement conforme à celle de Saint Chrysostôme, ou plûtôt à celle des autres Peres Grecs. C'est selon leur doctrine qu'il dit sur ces mots de Saint Jean, *Personne ne peut venir à moy, si le Pere qui m'a envoyé ne le tire*, que (o) le Pere tire ceux qui sont bons par leur propre volonté, & qu'il laisse ceux qui sont mechans. Car cette expression, ajoûte-t-il, ne nous ôte pas le libre arbitre; mais elle montre que nous avons besoin de secours. On ne tire personne malgré luy; mais celuy qui travaille de son côté avec soin. Le Jesuite Corderius n'a pas entendu la pensée de ce Commentateur quand il a traduit ces paroles, Τὸς μὲν προαιρέσιν ἀγαθὸς ἕλκει ὁ πατήρ, par celles-cy, *probos quidem libera sua voluntate trahit pater*, comme si c'étoit la volonté du Pere qu'il tirât les bons. Ammonius a fait tomber manifestement le mot de *volonté* sur les *bons* & l'on ne peut pas même donner d'autre sens au texte Grec. Il ne faut pas croire pour cela que ce sentiment soit Joann. 6:44.

(o) Τὸς μὲν προαιρέσιν ἀγαθὸς ἕλκει ὁ πατὴρ, οὐδὲ ἢ μοχθηρὸς ἐᾷ· ἀπὸ ἰδίᾳ γὰρ αὐτεξουσίου αἱρεῖται ὁ λόγος, ἀλλὰ δείκνυσι βοηθείας δεομένους. Amm. in Caten. Græc. Cap. 6. Joann. v. 44.

soit Pelagien. Il est conforme au langage de tous les anciens Ecrivains Grecs, qui n'ont eu d'autre idée en se servant de cette expression que de refuter les heretiques Valentiniens & les Manichéens, comme on l'a déjà dit plusieurs fois.

Il remarque sur ces autres mots, *Quiconque donc a oüi le Pere, & a été enseigné vient à moy*, qu'il est commun à tous d'oüir, mais que ceux-là seuls apprennent qui se rendent eux-mêmes à la grace, Τὸ ἀκῦσαι, κοινὸν, τὸ δὲ μαθεῖν μόνον τ̃ ἑαυτὸς δεδωκότων τῇ χάριτι. Au Chap. 7. de S. Jean v. 38. où il y a dans le Grec, *Car le S. Esprit n'étoit point encore*, il dit que l'Evangeliste ne parle point en ce lieu-là de la personne du Saint Esprit; mais de son operation, ou de la grace qui fut donnée aux Apôtres après la resurrection de JESUS-CHRIST, lors qu'il souffla sur eux, & qu'il leur dit, *recevez le Saint Esprit*. Sur le Chap. 10. v. 36. où JESUS-CHRIST parlant de luy-même dit que son Pere l'a sanctifié; il remarque (p) qu'il a été sanctifié lors que le Pere l'a envoyé, pour être immolé pour le salut du monde. La raison qu'il aporte de cette interpretation, est parce qu'on donne le nom de *Saint* à ce qui est destiné pour être offert à Dieu en sacrifice.

Joann. 6: 45.

Je passe sous silence plusieurs autres anciens Ecrivains qui sont citez dans ces Chaînes Grecques, & dont nous n'avons plus les Ouvrages. S'ils n'expliquent pas toûjours le sens literal; au moins sont-ils utiles pour nous faire connoître la Theologie des anciennes Egliſes d'Orient, qui s'accorde pour l'ordinaire avec celle d'aujourdhuy. Quoy que la doctrine de quelques-uns de ces Auteurs soit suspecte, ce n'est qu'à l'égard de certains faits sur lesquels ils ont eu des sentimens particuliers, outre que les Compilateurs assûrent qu'ils n'ont rien inseré dans leurs recueils que ce qu'ils ont jugé orthodoxe.

Jo. 20: 22.

Il n'y a rien, par exemple, dans l'extrait qu'on a raporté de Didyme sur le Chap. 6. de Saint Jean v. 45. qui soit éloigné de la creance des anciens Doc-

DIDYME.

(p) Ἁγιασθεὶς ἤ λέγετω, ὁ ἐστὶ, σφαγιασθεὶς ἐπειδὴ ἐπέμφθη σφαγὴν ὑπὲρ τ̃ ὅλου κόσμου σωτηρίας· ἅγια γὰρ ἐστι τὰ ἀφοριζόμενα τῷ Θεῷ εἰς θυσίαν. Id. Amm. in Caten. Græc. Cap. 10. Joann. v. 36.

Docteurs de l'Egliſe. On luy fait dire ſur ces mots, *Quiconque a oüi le Pere, & a eté enſeigné vient à moy*, que Dieu (q) a comme ſemé dans l'homme, qui a été fait à ſa reſſemblance ayant été creé raiſonnable, des connoiſſances pour embraſſer la vertu, & un diſcernement de la verité. Ceux qui écoutent ſelon luy ces connoiſſances generales, & qui apprennent du Pere, viennent par la foy à JESUS-CHRIST. Il ajoûte que le Pere inſpirant la connoiſſance de JESUS-CHRIST, luy amene ceux qui écoutent & qui apprennent: que c'eſt de cette maniere, c'eſt-à-dire par la voye de la revelation, qu'il porta Pierre à croire au Fils en le luy revelant, Οὕτω γὰρ καὶ τὸ Πιστεῦον δι' ἀποκαλύψεως εἰς τὸ πιστεύειν τῷ υἱῷ, ἀποκάλυψας αὐτόν.

Les Peres avant Saint Auguſtin ont attribuë la vocation des hommes au Chriſtianiſme à leur foy que Dieu a prevûë. Cette foy qui vient d'eux ſuppoſe une grace generale qui eſt accordée à tout le monde: & c'eſt en ce ſens-là qu'ils ont interpreté cet autre endroit de Saint Jean, où JESUS-CHRIST eſt appellé *La vraye lumiere qui illumine tout homme venant au monde.* Joann. 1:9. Saint Chryſoſtôme obſerve ſur ce ce paſſage dans cette même Chaîne, que le Fils de Dieu a appellé vie & lumiere les biens de l'ame ou ſpirituels, que nous avons reçus par ſon avenement, Λέγει καὶ περὶ τῆς ψυχικῆς ἀγαθῆς αἴτιος παρέχειν ἐλθών, τὴν ζωὴν καὶ τὸ φῶς. S. Chryſoſtôme.

CHAPITRE XXXII.

De la Chaîne Grecque qui a été publiee ſous le nom d'Oecumenius ſur les Actes des Apôtres, & ſur toutes les Epîtres. De quelques exemplaires MSS. qui ſont dans la Bibliotheque du Roy.

NOus ſommes redevables au docte Jean Matthieu Guibert Evêque de Verone, dont on a fait l'éloge cy-deſſus, de la Chaîne Grecque ſur les Actes des Apôtres, & ſur le

(q) Καὶ εἰκόνα καὶ ὁμοίωσιν, καὶ αὐτὸ τοῦτο λογικὴν ἡμερώσας ἀνθρώπου ἐνεσπαρμένην εἶδεν αὐτῷ ὑπὸ Θεοῦ αἰ περὶ ἐπαινετῶν πράξεων ἔννοιαι, ἀλλὰ καὶ τὸ γνώστικὸν τῆς ἀληθείας· ὁ πίνων καὶ τὰς κοινὰς ἐννοίας ἀκούσας καὶ μαθὼν ἔλαβε δὲ παρὰ τοῦ πατρὸς ἔρχεται πρὸς τὸν υἱόν. Didym. in Caten. Græc. Joann. Cap. 6. v. 45.

le reſte du Nouveau Teſtament, qui a été publiée ſous le nom d'Oecumenius. Elle a été imprimée pour la premiere fois en Grec ſeulement dans la même ville en 1532. Morel qui l'a reimprimée * cent ans après y a joint la verſion Latine de Hentenius. Donat de Verone qui a pris le ſoin de cette premiere édition, nous aſſûre dans un avertiſſement écrit en Grec qui eſt à la tête, qu'il a reçu l'exemplaire MS. que Guibert luy avoit mis entre les mains, avant que de le donner aux Imprimeurs que ce ſavant Evêque entretenoit & nourriſſoit chez luy. Il nous apprend de plus dans ſon Epître adreſſée au Pape Clement VII. que cet exemplaire qui étoit d'une bonne main & fort ancien venoit de Jean Laſcaris.

Oecumenius

* En 1631. à Paris.

Don. Veron. Epiſt. ad Clem. 7. *Gibertum illius viri (Joannis Laſcaris) beneficio & munere exemplar nactum miro librarii artificio ſumptuque deſcriptum, apprimeque vetuſtum.*

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un exemplaire MS. tout-à-fait ſemblable à celuy-là, & qui a auſſi été à ce Jean Laſcaris: mais on n'y lit point au commencement de titre general comme dans l'imprimé. Peut-être eût il été mieux de mettre ſimplement à la tête, que ce recueil a été pris de differens Commentaires des Peres, Ἐκ διαφόρων τῶν ἁγίων πατέρων ὑπομνημάτων, ſans y ajoûter, comme l'on a fait, le nom d'Oecumenius, à qui l'on attribuë toute cette compilation, Τῶ Οἰκουμενίῳ εἰς τὰς πράξεις τῶν ἀποστόλων, εἰς τὰς ἑπτὰ καθολικὰς λεγομένας ἐπιστολάς, εἰς τὰς Παύλου πάσας. J'ay conſulté pluſieurs de ces Chaînes MSS. & je n'ay trouvé au commencement d'aucune le nom d'Oecumenius: on lit ſeulement dans quelques-unes, Τῶ Χρυσοστόμῳ καὶ ἑτέρων διαφόρων, *de Chryſoſtôme & de pluſieurs autres*; ce qui ſemble être le veritable titre, Oecumenius étant ſeulement un des Auteurs qui ſont nommez dans ce recueil. Poſſevin appuye ce ſentiment dans ſon Apparat ſur l'autorité de Fronton le Duc, qui étoit bon connoiſſeur. *Oecumenius Græcus ſcriptor quamvis à Sixto Senenſi & ab aliis hactenus habitus ſit auctor ſcoliorum ad Epiſtolas D. Pauli, rectè tamen mihi ſcripſit Fronto Ducæus noſter, in antiquis Græcis Patribus accuratus obſervator, ea non eſſe Oecumenii niſi ex parte, neque verò auctorem illius catenæ tam antiquum fuiſ-*

Poſſev. in Appar. voce Oecum.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 886.

Sixt Sen. Bibl. S. l. 4 voc. Oecum.

fuisse ; mais il ne marque rien de son antiquité. Sixte de Sienne juge par les Ecrivains qui sont citez dans cette Chaîne, qu'il ne vivoit qu'après l'année 800. *Claruit, ut ex temporibus auctorum qui ab eo citantur apparet, post annum Domini* 800. Et ainsi on le peut placer dans le IX. ou X. siecle. Ce qui étant il pourroit fort bien être l'auteur de ce recueil, nonobstant la remarque du P. Fronton.

En effet Donat, & après luy Hentenius, qui a traduit le premier cet ouvrage de Grec en Latin, ont produit des raisons qui rendent ce sentiment fort probable. Hentenius suppose comme une chose évidente, que ces Commentaires ne sont point d'un seul homme, puis qu'une bonne partie a été abregée de ceux de Saint Chrysostôme sur les Actes des Apôtres, & sur les Epîtres de Saint Paul. On y trouve de plus, dit-il, les interpretations de plusieurs autres Commentateurs, dont les noms sont quelquefois marquez dans le texte, & quelquefois à la marge. Il ajoûte qu'il y a des conjectures presque évidentes, qu'Oecumenius en est en partie l'auteur, & en partie le Compilateur. *Evidentibus tamen propemodum conjecturis colligimus Oecumenium esse partim auctorem horum partim collectorem.* Ce qu'il prouve par ces paroles qui sont sous le nom d'Oecumenius à la fin de l'Epître aux Colossiens, Ἐκ δὲ ἀνιγράφα μὴ εὑρὼν καλῶς· πὰς ὑπογραφὰς δὲ μακαρίε Ἰωάννε τε πρὸς Κολοσσαεῖς ἐπιστολῆς συνέγραψα αὐτὰς ὅπως ἐθεώρουν, *n'ayant point trouvé dans mon Exemplaire les extraits de Saint Jean Chrysostôme sur l'Epître aux Colossiens, je les ay écrits comme j'ay pu.* Donat s'étoit servi avant luy de cette même preuve dans son avertissement écrit en Grec.

Hent. Præf. in vers. Oecum.

Hentenius raporte encore un autre endroit tiré du Chap. 4. de l'Epître aux Ephesiens, où on lit sous le nom du même Oecumenius qui est marqué à la marge, Ὅρα τί κἀγὼ ἐγὼ ἐνόμισα· ὅτι γὰρ ἐχόρτασα τὸ δὲ μακαρίε νοῆσαι, *prenez garde à ce qui est aussi de moy: car je n'ay pas pu voir la pensée du bienheureux la-dessus:* il entend Saint Chrysostôme. Quoy qu'il en soit, il est certain que ces scolies ont été recueillies d'un grand nombre d'Auteurs qui ne sont pas tous nommez dans l'imprimé, com-

me on le peut juſtifier par les exemplaires MSS. On remarquera de plus que les Chaînes ſont très-differentes les unes des autres dans les differens MSS. ce qui vient de ce que pluſieurs perſonnes y ont mis la main. Il y en a qui ſont plus étenduës que celle qui a été imprimée ; & d'autres qui ſont beaucoup plus abregées. Je doute qu'on puiſſe aſſûrer avec le même Hentenius, que le Compilateur n'a mis le nom de Saint Chryſoſtôme, qu'il ſuit ordinairement, qu'aux endroits qu'il raporte entiers, & qu'il ne l'a point marqué lors qu'il n'a fait que l'abreger. Au moins n'en peut-on pas juger par les exemplaires que nous avons, parce qu'ils ne s'accordent point entr'eux là-deſſus. Il arrive ſouvent que les Copiſtes negligent ces noms, qu'on ne peut retablir qu'en conferant pluſieurs MSS. enſemble.

Au reſte, la Chaîne qui a été publiée ſous le nom d'Oecumenius n'eſt pas une ſimple compilation. Celuy qui a fait ce recueil s'étant principalement appliqué à donner le ſens literal du texte qu'il expliquoit, a accommodé à ſa maniere les interpretations des Ecrivains qu'il a conſultez, ou plûtôt les autres Chaînes qui étoient avant luy ; les abregeant ou les étendant ſelon qu'il le jugeoit à-propos. On en pourra mieux juger par les extraits que nous en allons donner.

Expliquant ces premiers mots des Actes des Apôtres, Τὸν μὲν πρῶτον λόγον, il examine pourquoy Saint Luc s'eſt plûtôt ſervi du mot de λόγος *diſcours*, que de celuy de Εὐαγγέλιον *Evangile*. Il attribuë cela à ſa modeſtie, donnant pour exemple Saint Matthieu qui s'eſt contenté de dire, *Le livre de la generation de* Jesus-Christ. Mais parce qu'on pouvoit luy objecter que Saint Marc a employé le mot d'Evangile, il repond que cet Evangeliſte n'a pas donné ce nom à ſon hiſtoire, mais à la predication de Jesus-Christ, οὐ τὴν ἑαυτοῦ συγγραφὴν καλεῖ Εὐαγγέλιον· ἀλλὰ τὸ τοῦ Χριστοῦ κήρυγμα. Il ajoûte que ce ſont les fideles qui ont donné le nom d'Evangile aux écrits de Saint Matthieu & de S. Luc, Αἱ γὰρ Εὐαγγελίαι οἱ πιστοὶ μετὰ ταῦτα ἐδικαίωσαν καλεῖν.

Il y a quelque choſe de ſemblable dans Saint Chryſoſtôme : mais ce Compilateur qui a compoſé des ſcolies, & non pas

pas des Homelies, s'éloigne bien moins de son texte; & c'est en cela principalement qu'on doit estimer son recueil. Il s'arrête sur les mots qui ont quelque ambiguité, exposant leur veritable signification, & marquant les hyperbates, & les autres defauts de stile qui rendent le discours de Saint Paul obscur. Comme il copie les Commentateurs Grecs qui sont pleins de reflexions Theologiques, il étoit difficile qu'il évitât entierement d'être Theologien. Mais au reste il n'est point ennuyeux, parce qu'il place toutes choses à-propos, si l'on excepte quelques endroits, où il est plûtôt Commentateur que Scoliaste: ce qui peut même avoir été inseré après coup, y ayant des exemplaires de cette Chaîne bien plus corrects que celuy qui a été imprimé.

Act. 1:2. Il observe que Saint Luc s'est servi du verbe ἀνελήφθη, *assumptus est*, & non pas de ἀνέβη, *a monté*, parce qu'il regardoit encore J. CHRIST comme homme, Ἀνελήφθη δὲ εἶπεν, οὐκ ἀνέβη· ἔτι γὰρ ὡς ἐπὶ ἀνθρώπου διαλέγεται. Il convient avec l'ancien interprete de l'Eglise Latine dans la signification qu'il donne au mot de συναλιζόμενος, ayant

Ibid. *v.* 4.

suivi en ce lieu-là & en plusieurs autres Saint Chrysostôme, qu'il ne nomme cependant point, parce qu'il l'abrege, & qu'il l'accommode à ses idées.

Les interpretations qu'il aporte des noms des Apôtres ne sont pas toutes exactes. Il a suivi en cela l'usage des autres Commentateurs Grecs, qui ont copié les anciens Dictionaires, où la plûpart de ces noms sont interpretez par raport à la langue Ebraïque, bien que plusieurs soient purement Grecs. C'est sur ce pied-là qu'il dit que le nom de *Pierre* signifie Πετρέων ἢ Πετρώδης, tirant sa signification du verbe Ebreu פתר. L'explication qu'il donne en ce lieu du nom de *Philippe*, qu'il fait aussi venir de l'Ebreu, est encore plus ridicule. On trouve encore presentement ces sortes de Vocabulaires sur chaque livre de l'Ecriture, qui ne sont pas même exacts dans l'interpretation des noms qui sont veritablement. Ebreux Les Grecs qui n'ont eu aucune connoissance de la langue Ebraïque n'ont pas été capables de les redresser.

Ibid. *v.* 13.

Ce Scoliaste Grec s'étend au long sur ce qui est raporté dans ce même Chapitre touchant la mort

Apud Oecum. C. 1. Act.

mort de Judas, & qui semble ne s'accorder pas entierement avec ce qu'en ont dit les Evangelistes. Il cite là-dessus Papias, qu'il met au nombre des disciples de l'Apôtre Saint Jean, Παπιας ὁ Ἰωάννε & ἀποστολε μαθήτης; mais on lit simplement ὁ Ἰωάννε μαθήτης, *le disciple de Jean*, dans un exemplaire manuscrit de la Bibliotheque du Roy. En effet Papias n'a pas été le disciple de l'Apôtre, mais d'un autre Jean.

Act. 6: 1. & apud Oecum. cap. 7.

Il observe judicieusement sur ces mots, Ἐν ταῖς ἡμέραις ταύταις, *en ces jours-là*, que cette expression ne marque pas toûjours dans le stile de l'Ecriture une veritable suite de tems. Il dit au même endroit qu'il ne faut pas entendre par les *Hellenistes*, des Grecs de Religion, mais simplement ceux qui parloient Grec, Ἑλληνιστὰς οὐ τὰ θρησκείαν, ἀλλὰ τὸν Ἑλληνισὶ φθεγγομένης. Il remarque un peu après sur le mot de Διακονία, que les Diacres dont il est parlé en ce lieu-là differoient de ceux qui ont été établis depuis dans l'Eglise; ces premiers n'ayant été chargez que du soin de fournir aux veuves, aux orphelins & aux autres pauvres ce qui leur étoit necessaire.

Par l'Ange dont il est parlé au Chap. 7. v. 30. il entend le Fils de Dieu avec toute l'antiquité. Ce qu'il confirme par quelques passages de l'Ecriture, & entre autres par le Prophete Isaïe, où il est nommé l'Ange du grand Conseil, ὁ μεγάλης βελης ἀγγελος.

Il prouve contre les Juifs, que cette Prophetie d'Amos *Posthæc revertar* &c. que S. Jaques a expliquée du tems du Messie, ne peut point être appliquée au retablissement de leur Temple sous Zorobabel. La raison qu'il en aporte, est que le Prophete promet un bâtiment qui doit durer toûjours, des biens qui ne finiront jamais, & la connoissance que toutes les nations doivent avoir du veritable Dieu: or cela n'est point arrivé sous Zorobabel, qui n'a gouverné le peuple que peu d'années.

Amos 9: 11. Act. 15: 16.

Il éclaircit doctement l'équivoque du mot Ἕλλην, expliquant ces paroles du Chapitre 17. Τῶν τε σεβομένων Ἑλλήνων πολὺ πλῆθος, qui ne sont pas traduites assez exactement dans nôtre Vulgate par celles-cy, *Et de colentibus gentilibusque multitudo magna.* Il s'agit, selon luy, des Juifs qui

Act. 17: 4.

sont

ſont (a) appellez Grecs parce qu'ils parloient Grec, & qui ſont auſſi nommez σεβόμενοι, parce qu'ils obſervoient la Loy. Il ajoûte de plus qu'on peut entendre de veritables Grecs, qui étoient proſelytes des Juifs.

L'auteur de ce recueil garde la même methode ſur les Epîtres de S. Paul, ſi ce n'eſt que les noms des Ecrivains de qui il a tiré ſes extraits, y ſont bien plus ſouvent marquez que ſur les Actes des Apôtres: ce qui peut venir des Copiſtes. On trouve à la tête de ces ſcolies ſur S. Paul, tant dans les exemplaires MSS. que dans l'imprimé, un prologue du Diacre Euthalius, Εὐθαλίου διακόνου προλογος, qui a donné occaſion à quelques faiſeurs de Catalogues, d'attribuër à ce Diacre une Chaîne Grecque ſur toutes les Epitres de cet Apôtre.

Saint Chryſoſtôme qui entre plus qu'aucun autre Pere dans cette compilation, y eſt ſouvent cité ſous le ſimple nom de Ἰωάννης, *Jean*, ou de ἁγιος & μακάριος Ἰωάννης. En effet les Grecs & même les Latins ne l'ont cité d'abord que ſous le ſimple nom de Jean Evêque de Conſtantinople. Photius eſt après luy un des plus grands Auteurs de ce recueil. Ce qu'il y dit eſt une preuve évidente que ce Patriarche n'avoit pas negligé l'étude des Livres Sacrez. Beze même a fait là-deſſus ſon éloge en quelque endroit de ſes notes ſur le Nouveau Teſtament, bien qu'il n'approuve pas l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Epître aux Romains, Ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, c'eſt-à-dire ſelon Photius, *parce que tous ont peché*. Πῶς ἂν, dit-il, διῆλθεν ὁ θάνατος εἰς πάντας ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, *comment eſt-ce que la mort a paſſé dans tous, parce que tous ont peché*. La plûpart des Commentateurs Grecs n'ont fait aucune mention du peché originel ſur ce paſſage de S. Paul.

PHOTIUS. Rom. 5. 12.

Le même Photius interpretant ces autres mots de l'Epître aux Romains, Ἵνα ἡ κατ' ἐκλογὴν πρόθεσις τοῦ Θεοῦ μένῃ, croit avec tous les Docteurs de ſon Egliſe que ce choix de Dieu ſuppoſe ſa préſcience, Τάξιν ἡ κατὰ πρόγνωσιν ἐκλογή. Il montre Rom. 9. 11.

(a) Σεβομένους Ἕλληνας οὐχ ὡς Ἰουδαίων μέρη ὄντας· Ἕλλησι γὰρ προσομιλοῦσι καλεῖ διὰ τὸ φυλάττειν τὸν νόμον· ἢ οὐχ ὡς ἐξ Ἑλλήνων, προσηλύτους Ἰουδαίων ὑπαρχοντας. Oecumen. Schol. in Cap. 17. Act. v. 4.

tre en même tems quel ſens on doit donner aux paroles de S. Paul, qui aſſûre que Dieu n'a eu aucun égard aux œuvres de Jacob & d'Eſaü, mais à la vocation. Il pretend que quand (b) l'Apôtre dit, *Ce n'eſt point à cauſe des œuvres*, il a voulu faire connoître la grandeur de la vocation & de la grace de Dieu, parce qu'il les élit & les appelle avant qu'ils euſſent rien fait: mais cela paroiſſant en quelque maniere contre la juſtice, le même Photius demande comment Dieu peut les élire *avant qu'ils ayent rien fait*, puis que le mot même d'élire ou choiſir ſuppoſe de la difference entre ceux qu'on élit. A quoy il repond qu'ils ne different à la verité en rien aux yeux des hommes, n'ayant encore rien fait; mais qu'ils different beaucoup à l'égard de Dieu, qui prévoit les choſes avant qu'elles arrivent: car l'un luy a été agreable, & l'autre ne l'a point été.

Rom 9: 12.

J'avoüe qu'il n'y a preſque rien dans ce Scoliaſte qui ne ſe trouve dans S. Chryſoſtôme, & dans les autres Peres Grecs: mais il a cela de commode, qu'il repreſente tout d'un coup ce qui eſt repandu en pluſieurs livres; outre qu'il renferme quelques extraits de Commentateurs Grecs que nous n'avons point. Au reſte l'on doit placer dans cette Chaîne les ſcolies ſur les Epîtres Canoniques immediatement après les Actes des Apôtres, comme elles ſont dans l'édition de Verone: Morel n'a pas dû changer l'ordre qui eſt dans tous les exemplaires manuſcrits. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces dernieres ſcolies, c'eſt qu'il n'y en a aucune ſur le Chap. 5. v. 7. de l'Epître I. de S. Jean; d'où l'on prouve que les Auteurs de ces ſortes de recueils, n'ont point lu dans leurs exemplaires le paſſage où il eſt parlé du temoignage du Pere, du Verbe, & du S. Eſprit. J'ay conſulté là-deſſus ſix Chaînes MSS.

(b) Εἰπὼν ἡ οὐκ ἐξ ἔργων, παρέστησε τὸ μέγεθος τῆς κλήσεως καὶ τῆς χάριτος αὐτοῦ, ὅτι καὶ μηδὲν προεξαίνων ἐκλέγεται καὶ προσκαλεῖται· ἀλλ' εἰ μηδὲν προεξαίνων ἐκλέγεται, πῶς ἐκλέγεται; ἡ μὲν γὰρ ἐκλογὴ ὑπὲρ τοῦ κατὰ πρόθεσιν ἀφορίζων· οἱ δὲ μηδὲν προέξαντες, τί ἀφορίζονται, καὶ πάνυ· ἀνθρωπίνοις μὲν γὰρ ὀφθαλμοῖς ἐπεὶ οὐδὲν ἐπράξαν, οὐδὲν ἀφορίζουσιν· θείᾳ δὲ προγνώσει δ μέλλονται καὶ ἀφορίζει· καὶ γὰρ ὁ μὲν δουλεύσει τῷ Θεῷ, ὁ δὲ οὐκ ἔτι. Phot. apud Oecumen. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

MSS. & bien qu'elles different assez les unes des autres, elles s'accordent neanmoins toutes sur ce sujet.

Chaine MS. Il y a dans la Bibliotheque du Roy une Chaîne sur les Actes des Apôtres, & sur une partie des Epîtres Catholiques, d'où l'on peut tirer de grands secours pour retablir les noms de plusieurs Auteurs qui ne sont point dans l'Oecumenius imprimé. Cet exemplaire qui est d'une bonne main, & qui a bien 600. ans, represente une partie des extraits au long, & avec les noms des Ecrivains desquels ils ont été tirez. Il n'a point d'autre titre que celuy-cy, Τῦ Χρυσοστομυ καὶ ἑτέρων διαφόρων, *de Chrysostôme & de plusieurs autres.* On a marqué seulement le nom de S. Chrysostôme en particulier, parce qu'il est à la tête du recueil, & qu'il eût été trop long de mettre tous les noms des autres, qu'on peut voir dans le corps du livre où ils sont raportez exactement. Ce qui est cité de Saint Chrysostôme se trouve dans ses Commentaires sur les Actes des Apôtres, si ce n'est qu'il y a quelques endroits qui n'y sont pas mot pour mot, le Compilateur ayant pris la liberté d'y faire quelques changemens. Severe d'Antioche qui y est souvent cité, n'y est pas sous le simple nom de Severe comme dans les Chaînes imprimées, il y est appellé plus de vint fois Evêque & Archevêque d'Antioche. On y indique aussi plusieurs de ses Ouvrages, qui font connoître évidemment que ce Severe est le fameux Severe qui a été chef de Secte.

On lit dans ce même recueil les extraits de plusieurs Auteurs dont nous n'avons point aujourdhuy les Ouvrages, comme de Didyme, d'Eusebe Evêque d'Emese, de Theodore d'Heraclée, de Theodore Moine Prêtre, de Theodote Evêque d'Ancyre, & de quelques autres. Il n'y en a point qui y soit plus souvent cité qu'Ammonius Prêtre, de qui la meilleure partie de cet excellent recueil a été tirée. Il paroît que ce Commentateur a été habile dans l'étude des Livres Sacrez, & dans la Theologie. *Ammonius.*

Pour former une Chaîne entiere, l'on a joint à Oecumenius une forme de Chaîne sur l'Apocalypse, qui a été recueillie par Arethas Evêque de Cesarée en Cappadoce, lequel fait profession dès le titre de son livre d'abreger un autre ARETHAS.

André. Archevêque de Cesarée nommé André, dont nous avons aussi le Commentaire en Grec & en Latin. Bellarmin & quelques autres après luy ont placé cet André au commencement du VI. siécle, sans en avoir d'autres preuves que parce qu'il a écrit après S. Basile & S. Cyrille, & qu'il insinuë qu'il a composé son ouvrage dans un tems que l'Empire Romain commençoit à tomber. Le Jesuïte Peltanus qui en a publié le premier * la version Latine, avoit avancé quelque chose de semblable, & il loüe de plus son érudition & sa doctrine: *Ad genus porrò doctrinæ*, dit-il, *quod attinet, illud est apprime accuratum & orthodoxum.* En effet il paroît que cet Evêque avoit lu avec soin les Peres Grecs, qui avoient écrit avant luy sur l'Apocalypse, & ceux mêmes qui en avoient éclairci par occasion quelques passages. Le P. Labbe temoigne que les savans n'ont encore pu trouver le tems auquel ce docte Commentateur vivoit, & qu'il n'a lu aucun ancien Ecrivain qui en ait fait mention, *Quo vixerit tempore nondum compertum est eruditis, nec veterum quisquam ejus, quod saltem viderim audiverimque, mentionem fecit.* Je suis neanmoins persuadé qu'il n'a point l'antiquité que le Cardinal Bellarmin luy donne.

* *A Ingolstad. 1584.*

Peltan. in Præf.

Labb. Dissert. de Script. Eccles. tom 1. pag. 76.

Arethas n'ayant presque fait que copier André, il est bon de dire quelque chose de la methode de ce dernier, qui a servi de regle au premier. Il juge qu'il est inutile de s'arrêter à prouver l'autorité de l'Apocalypse, ayant été reconnuë comme Divine non seulement par S. Gregoire de Nazianze, & par S. Cyrille d'Alexandrie, mais aussi par Papias, par Irenée, Methodius & Hippolyte, desquels il a inseré des extraits dans son Commentaire, qui est une veritable Chaîne. Après avoir parlé dans sa Préface des trois sens qu'on peut appliquer à l'Ecriture, qui sont l'historique, le tropologique, & l'anagogique, il juge que le troisiéme qui est spirituel convient mieux & plus souvent que les deux autres à l'Apocalypse, τὸ δὴ τρίτον δηλαδὴ τὸ πνευματικὸν ἐν τῇ ἀποκαλύψει, μάλιστα & θεολόγῳ ἀνδρὶ πλεονάζον ἐφάπτεται. C'est pourquoy il s'applique autant qu'il luy est possible à trouver ce sens, qu'il croit être celuy de S. Jean; & il témoigne même qu'il n'a pas osé raporter tout au sens literal & histo-

André.

hiſtorique. Ce n'eſt pas qu'il ſuive entierement les interpretations ſpirituelles & theologiques: il en rejette au contraire quelques-unes qui ne luy paroiſſent pas bien fondées; mais il ſe précautionne pour ne rien avancer de nouveau dans la Theologie. Lors qu'il interprete le Chapitre 13. où il eſt parlé de la Bête à dix cornes, il dit que Methodius, Hippolyte, & les autres anciens Peres ont entendu cet endroit de l'Antechriſt, Τοῖς δὲ ἁγίοις Μεθοδίῳ, καὶ Ἱππολύτῳ, καὶ ἑτέροις εἰς αὐτὸν τὸ Ἀνθίχεμσον τὸ πορὸν θηρίον ἐξειλήφασι. Ce qu'il explique en ſuite hiſtoriquement des Empereurs, qui ont blaſphemé contre JESUS-CHRIST avant & après Conſtantin. A l'égard du nombre de la Bête il n'aſſûre rien, parce qu'on peut former pluſieurs noms à qui ce nombre conviendra, & que le tems & l'experience inſtruiront ceux qui ſont prudens, & qui parlent de l'Antechriſt avec retenuë & moderation. Ceux qui voudront lire ce Commentaire, le trouveront en Grec & en Latin à la fin des Homelies de S. Chryſoſtôme ſur les Epîtres de Saint Paul. Nous ſommes redevables de cette édition Grecque à Commelin, qui l'a publiée le * premier ſur un MS. de la Bibliotheque Palatine. Sylburge qui avoit conſulté un autre exemplaire MS. de la Bibliotheque d'Ausbourg, a ajoûté des notes critiques qui meritent d'être luës.

Apoc. 13.

* A Heidelberg en 1596.

Pour ce qui eſt d'Arethas qu'on a joint à la Chaîne d'Oecumenius, il ne s'eſt pas contenté d'abreger André ſon prédeceſſeur; on trouve beaucoup d'érudition dans ſon recueil, même dans ce qui regarde la Critique, & les diverſes leçons du texte de l'Apocalypſe. Hentenius qui a fait l'éloge de ces deux ſavans Archevêques de Ceſarée, avoüe qu'il a eu de la peine à traduire le Commentaire d'Arethas, n'ayant pas eu pour cela un aſſez grand nombre d'exemplaires MSS. ni le livre d'André: *Quantum autem*, dit-il, *divinare licet erat hic Aretha ejusve prædeceſſor Andreas non in divinis tantùm, verùm etiam in humanis literis inſtructus, in Rhetoricis quoque ac Phyſicis apprimè eruditus, ut ſi alia exemplaria Græca aut ejus viri Commentarios, prout ab ipſo editi ſunt, nacti fuiſſemus, non adeò nos torſiſſent innumera in hoc libro loca.* Il y a en effet pluſieurs endroits que ce Traducteur n'a pas entendus, non

Aretha.

ſeulement dans le Commentaire d'Arethas ſur l'Apocalypſe, mais même dans les ſcolies d'Oecumenius. L'Abbé de Billi qui nous a laiſſé de ſavantes notes ſur quelques Peres Grecs, a corrigé un aſſez grand nombre de fautes de ce Traducteur, & il a même quelquefois redreſſé l'exemplaire Grec de Verone. Il eſt ſurprenant que Morel, qui a publié une ſeconde édition de cet excellent Ouvrage, n'ait fait autre choſe que de donner aux Imprimeurs le Grec de l'édition de Verone, & la verſion Latine de Hentenius imprimée à Anvers. Il n'a rien retouché ni dans l'un ni dans l'autre, & on ne laiſſe pas de lire à la tête de ſon édition, *Interprete Joanne Hentenio, emendatore & prælectore hujus editionis Frederico Morello, Regiorum in Academia Pariſienſi Profeſſorum Decano.* On pourroit rendre ce grand recueil bien plus exact & plus correct, ſur les exemplaires Grecs MSS. qui ſont dans la Bibliotheque du Roy. Venons maintenant aux Commentateurs Latins des derniers ſiecles.

Billi.

Morel.

CHAP. XXXIII.

Des Commentaires de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de S. Thomas, & de Nicolas de Lira ſur le Nouveau Teſtament. Des Additions de Paul Evêque de Burgos.

PIERRE LOMBARD.

Pierre Lombard le grand maître des Theologiens Scolaſtiques, qui vivoit au milieu du douziéme ſiecle, & qui a été Evêque de Paris, a compoſé un docte Commentaire, ou plûtôt une Chaîne ſur toutes les Epîtres de Saint Paul. Comme il etoit Dialecticien & methodique, il fait quelquefois l'analyſe des paroles de ſon texte, qu'il éclaircit en ſuite par les explications des anciens Commentateurs, marquant leurs noms. Je ne ſay ce qui a fait dire à Sixte de Sienne qu'il les avoit ſupprimez. Il n'eſt point uniforme dans ſa doctrine, ayant imité Raban Maur, Sedulius & quelques autres faiſeurs de Chaînes. C'eſt ce qui fait qu'il raporte ſur un même endroit les ſentimens du Diacre Hilaire, qu'il a cru être S. Ambroiſe, & de S. Auguſtin, bien qu'ils ſoient ſouvent oppoſez. Etant habile dans la Theologie, il ne

ſe

ſe pouvoit pas faire qu'il n'en inſerât beaucoup dans ſon Commentaire : mais il ne dit preſque rien de luy-même ; & il ne s'étend point, comme ont fait depuis les Docteurs Scolaſtiques, ſur de longs raiſonnemens qui n'ont pour l'ordinaire que de la ſubtilité. Outre les anciens Peres il cite ſouvent Haymo, dont il donne un extrait dès l'entrée de ſon Ouvrage. Il eſt rare d'y voir le nom de S. Chryſoſtôme, ſi ce n'eſt ſur l'Epitre aux Ebreux, où je trouve auſſi les noms de Remi & de Lanfranc. L'édition dont je me ſuis ſervi eſt de Paris en 1537.

Il ſemble qu'on ait negligé depuis quelque tems le Commentaire de ce ſavant Theologien. En effet les originaux des Peres & des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ayant été imprimez, ces ſortes de recueils ſont devenus preſqu'inutiles. Les citations n'en ſont pas même toûjours fideles : car ces Compilateurs ſe copient les uns les autres ; d'où il eſt arrivé que les livres des premiers Scolaſtiques, qui n'ont le plus ſouvent conſulté que des compilations de cette façon, ſont remplis de fautes. Tritheme a fait en peu de mots l'éloge de Lombard, qu'il appelle un homme noblement docte, éloquent, d'un eſprit ſubtil, & qui a aimé l'étude des Livres Sacrez, *Vir in Divinis Scripturis ſtudioſiſſimus & nobiliter doctus, ingenio ſubtilis & clarus eloquio.* Toutes ces qualitez luy conviennent ſi l'on a égard à la barbarie de ſon ſiecle. Ce n'eſt pas icy le lieu de parler de ſa Somme de Theologie, où il a recueilli en abregé les ſentimens des anciens Docteurs ; ce qui luy a acquis le nom de *Maître des ſentences.* Cet Ouvrage étoit alors fort utile aux particuliers, parce qu'il y avoit peu de perſonnes qui puſſent conſulter les originaux. Auſſi a-t-il ſervi de fond aux Theologiens, qui n'ont fait que le commenter. Mais bien qu'il ſoit leur maître, ils n'ont pas laiſſé de reprendre ſes erreurs avec beaucoup de ſeverité. *Quamvis*, dit Bellarmin, *magiſter appelletur, tamen diſcipuli ejus Scholaſtici Doctores viri acuti & docti, non omnia probant quæ magiſter docuit.*

Trithem. de Script. Eccleſ.

Bellarm. de Script. Eccleſ.

La methode d'Albert le Grand qui vivoit au milieu du treiziéme ſiecle, & qui nous a laiſſé des Commentaires ſur les Evangiles & les Epitres de S. Paul, aproche aſſez de celle

ALBERT LE GRAND.

du Maître des ſentences qu'il a imité. Il eſt neanmoins plus fecond que luy en raiſonnemens & en digreſſions. Bien qu'il s'attache ordinairement au ſens literal, & qu'il ait choiſi dans les Peres ce qu'il croyoit y avoir plus de raport, il n'a pas oublié leurs interpretations myſtiques & allegoriques. Il appelle auſſi quelquefois à ſon ſecours la Philoſophie, ſur tout celle d'Ariſtote. A l'égard des Peres, il les a plûtôt lus dans la Gloſe ordinaire, qu'il cite ſouvent, que dans la ſource. Il a ſçu profiter des recueils qui avoient été faits avant le ſien; mais ces ſortes de recueils qui étoient alors d'un grand uſage, ſont tous devenus inutiles dans ces derniers tems.

S. Thomas. La Chaine que Saint Thomas diſciple d'Albert a compoſée ſur les Evangiles, a cet avantage ſur les autres Chaînes des Auteurs Latins, qu'elle contient des extraits de quelques livres Grecs dont on n'avoit rien en Latin. Quoy qu'il ignorât la langue Grecque, il y avoit de ſon tems pluſieurs Grecs en Italie, ſur tout à Naples, dont il a pu ſe ſervir. Il y avoit de plus alors de grandes diſputes entre les Grecs & les Latins: ce qui donna lieu à ces derniers d'examiner les livres des Ecrivains Grecs. Je ſay qu'un Religieux Dominicain a pretendu dans une * Diſſertation qu'il a compoſée exprès là-deſſus, que cet Ange de l'école a ſçu la langue Grecque, & qu'il a lu Ariſtote & les Peres Grecs dans les originaux: mais les raiſons qu'il produit ne ſont point concluantes.

* *Bern. Guyart. Utr S. Thomas calluerit ling. Gr. Edit. Pariſ. ann. 1667.*

Saint Thomas parle à la verité quelquefois comme un homme qui ſait le Grec. Il dit dès l'entrée de ſon livre dans ſa lettre au Pape Urbain IV. auquel il le dedie, qu'il n'a pas toûjours cité entiers les paſſages des Peres, parce qu'ils étoient trop longs, & qu'il s'eſt même contenté quelquefois de n'en aporter que le ſens ſans s'arrêter à leurs paroles, principalement dans les Homelies de S. Chryſoſtôme ſur S. Matthieu, dont la verſion n'étoit pas fidele, *Interdum etiam ſenſum poſui, verba dimiſi, præcipuè in homiliis Chryſoſtomi, propter hoc quod tranſlatio eſt vitioſa.* Mais on pourroit prouver par la même raiſon, que le Cardinal Cajetan a ſçu parfaitement l'Ebreu & le Grec, qu'il fait profeſſion de ſuivre dans ſes Commentaires ſur la Bible, s'il ne nous avoit ap-

Tho. Præf. Cat. in Matth. ad Urb. IV.

appris luy-même qu'il a eu recours à des personnes habiles dans les deux langues. Saint Thomas avoüe aussi la même chose dans sa Preface sur Saint Marc, où il dit nettement que pour rendre son recueil des Peres plus parfait, il avoit fait traduire en Latin les interpretations de quelques Ecrivains Grecs, afin de les joindre aux Auteurs Latins, *Et ut magis integra & continua prædicta Sanctorum expositio redderetur, quasdam expositiones Doctorum Græcorum in Latinum feci transferri, ex quibus plura expositionibus Latinorum Doctorum interserui, nominibus prænotatis.* Il est donc inutile d'objecter que les Papes ne l'auroient pas chargé de refuter les erreurs des Grecs, s'il n'avoit entendu leur langue : car il a eu cette commission en qualité du plus habile Theologien de son tems, & il a été facile de luy fournir des interpretes. Sixte de Sienne qui n'a pas été moins attaché à S. Thomas que le P. Guyart, parlant de cette Chaîne sur les Evangiles temoigne qu'il la fit par ordre du Pape Urbain IV. & qu'il avoit fait traduire ce qu'il y a inseré des Auteurs Grecs, *Collegit Urbani Papæ IV. jussu ex centonibus Latinorum Patrum & rapsodiis Græcorum auctorum quas Latinè transferri curaverat, nobilissimum opus Explanationum in quatuor Euangelia.*

Tho. Præfat. in Marc. ad Hannib. Cardin.

Six. Sen. in Bibl. S.

Il a été à-propos de faire toutes ces reflexions, parce que quelques-uns ont accusé ce Saint Docteur, d'avoir cité sous le nom de certains Peres des passages qui ne sont point d'eux : & comme l'on ne peut pas l'accuser d'en avoir été l'Auteur, il est au moins difficile de justifier entierement sa trop grande facilité, ayant cru trop legerement aux memoires qu'on luy a fournis. L'extrait qu'il a produit sous le nom de Saint Cyrille d'Alexandrie sur ces paroles du Ch. 16. de S. Matthieu, *Tu es Petrus* &c. où la primauté du Pape est établie en termes formels, est un des endroits qui saute le plus aux yeux. On pourroit soupçonner que cet extrait a été ajoûté après coup, parce qu'il n'y a rien de semblable dans le Saint Cyrille imprimé, ni dans aucun exemplaire MS. Mais le P. Guyart a repondu au Docteur de Launoi qui avoit eu ce soupçon, que ce même passage est aussi bien dans un ancien MS. de la Bibliotheque du grand Convent des Jacobins de Paris, que

que dans la Chaîne imprimée.

Le même Saint Thomas produit un autre endroit qui n'eſt pas moins important que celuy-là, dans la Chaîne ſur le Chap. 22. de Saint Luc, comme étant auſſi de Saint Cyrille, & qui n'eſt cependant point dans ſes ouvrages. Il fait dire à ce Pere expliquant ces mots, *Et accepto pane gratias egit* &c. que Dieu a changé les ſymboles du pain & du vin en la verité de ſa propre chair, *Condeſcendens Deus noſtris fragilitatibus influit oblatis vim vitæ, convertens ea in veritatem propriæ carnis.* Mais n'ayant nommé Saint Cyrille qu'en general, ſans marquer le lieu d'où il a pris ſon extrait, on pourroit repondre que nous n'avons qu'une partie des Commentaires de Saint Cyrille ſur le Nouveau Teſtament, ſi nous n'avions d'ailleurs une reponſe poſitive. Ces mêmes paroles ſe trouvent dans une Chaîne d'Auteurs Grecs ſur l'Evangile de Saint Marc, de laquelle on a parlé cy-deſſus. Il y a dans la Bibliotheque du Roy pluſieurs exemplaires MSS. de cette Chaîne, dont quelques-uns portent le nom de Saint Cyrille. Toute la difference qu'il y a entre le Grec du MS. & le Latin de S. Thomas, c'eſt qu'on lit dans le Grec, προς ἐνέργειαν τ ἰδιᾶ σαρκός, qu'on auroit pu traduire plus à la lettre, *in efficaciam propriæ carnis*, que *in veritatem*.

Luc. 22: 19.

Quoy qu'il en ſoit, ce Saint Docteur n'a rien cité qui ne fût veritablement dans des ouvrages que les Grecs liſoient ſous le nom de Saint Cyrille. On infere de plus de cette obſervation, que ſes citations n'ont pas été priſes toutes des Auteurs mêmes, y en ayant quelques-unes qui ne ſont que dans les Chaînes, ou en quelques autres recueils ſemblables. On doit donc bien ſe précautionner en le liſant. A quoy l'on ajoûtera, que n'ayant pas été exercé dans la Critique des Ecrivains Eccleſiaſtiques, il a ſuivi les opinions communes. Il a cru, par exemple, comme on le croyoit alors, & même long-tems avant luy, que le Commentaire qu'on nomme l'Ouvrage imparfait ſur Saint Matthieu étoit veritablement de Saint Chryſoſtôme. Il le cite bien plus ſouvent dans ſa Chaîne ſur cet Evangeliſte, que les Homelies de ce Pere. Il a auſſi copié ſur Saint Marc la meilleure partie du Commentai-

taire qui a été publié sur cet Evangeliste sous le nom de S. Jerôme, & que tout le monde sait n'être point de ce docte Pere.

Le titre de *Catena aurea*, qu'on voit dans les éditions communes de cet Ouvrage, n'est point de Saint Thomas. Il est intitulé simplement *Continuum* dans une édition de Venise en 1486. Il paroît même de sa Preface sur S. Matt. que le veritable titre est *Continua expositio*. Enfin il est bon de remarquer que les premieres éditions de ce livre sont plus exactes que les dernieres, ausquelles on a inseré des additions après coup. On lit, par exemple, dans plusieurs éditions le nom d'Euthymius, parmi les Auteurs dont on a mis le catalogue à la tête : & en effet on trouve quelques paroles d'Euthymius avec son nom au commencement de S. Luc. Mais ce nom n'est point dans l'ancienne édition de Venise dont on vient de parler, ni dans une autre de Paris en 1566. qui est conforme à celle-là. Possevin prefere l'édition d'Anvers en 1592. aux autres, parce qu'on y a indiqué à la marge non seulement les noms des Commentateurs qui sont citez ; mais aussi les endroits d'où les extraits ont été pris ; ce qui a été aussi observé dans une édition de Venise en 1593. Mais quelque soin qu'on ait eu de rendre exacte l'édition de cet Ouvrage, elle ne peut être parfaite, parce que l'original est plein d'imperfections.

On attribuë au même Saint Thomas un autre Ouvrage sur le N. Testament, qui n'est pas moins digne de luy que le premier. C'est un ample Commentaire sur toutes les Epîtres de S. Paul, où il fait paroître beaucoup d'érudition. Le fond de ce livre est pris à la verité des Peres, & des autres Commentateurs qui l'ont precedé, mais il raporte pour l'ordinaire plûtôt le sens, que leurs paroles. Sa methode étant de raisonner sur les matieres de la Religion, il a mêlé plusieurs leçons de son art dans ses explications. En un mot son Commentaire sur S. Paul est l'ouvrage d'un habile Theologien Scolastique, qui traite un grand nombre de questions qui ne sont gueres d'usage que dans les écoles, & qui éloignent même quelquefois du veritable sens de l'Apôtre.

C'est sur ce pied-là qu'il s'étend d'abord assez au long sur ces mots de l'Epître aux Rom. *Qui prædestinatus est Filius Dei.* Il paroît tout rempli de Rom. 1. 4.

l'explication de Saint Auguſtin, & de la plûpart des autres Commentateurs qui l'ont ſuivi ſur ce paſſage; & il encherit même par deſſus eux. Il établit des principes d'où il tire en ſuite des conſequences, tachant même de prevenir les objections qu'on luy peut faire. Mais pour être trop ſubtil, il ſemble appuyer les ſentimens de Socin: (a) comme donc, dit-il, l'homme CHRIST n'a pas été predeſtiné pour ſes merites, mais par la ſeule grace à être Fils de Dieu naturel, nous ne ſommes auſſi predeſtinez que par la grace à être Fils de Dieu adoptifs. Il fait raiſonner Saint Paul ſelon les principes de ſa Theologie, appellant à ſon ſecours pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture pour confirmer ſa penſée. Il a neanmoins bien vû qu'il étoit difficile de comprendre, comment le Fils de Dieu, qui eſt éternel auſſi bien que ſon Pere, a pu être predeſtiné en qualité de Fils de Dieu. Il avoüe citant Origene, que l'interpretation des Grecs qui liſent ſimplement *deſtinatus* paroît plus naturelle; mais y ayant, ajoûte-t-il, *prædeſtinatus* dans les exemplaires Latins, chacun à tâché de trouver un ſens qui convint à ce mot Il cite la gloſe qui forme cette queſtion, ſi J. CHRIST comme homme eſt Fils de Dieu; *Utrum Chriſtus ſecundùm quod homo ſit filius Dei.*

On peut juger de là qu'il y a bien des choſes inutiles dans ce Commentaire. Il refute lors que l'occaſion s'en preſente Arius, Neſtorius, & les autres anciens heretiques. Il combat ſur le Chap. 9. de la même Epître l'opinion d'Origene, qui a écrit dans ſon livre des principes que Dieu n'a creé d'abord que des êtres ſpirituels, & qu'il les a même faits tous égaux, pour n'être pas injuſte à l'égard d'aucun; en ſorte que cette diverſité qui eſt arrivée dans la ſuite vienne de la diverſité de leurs merites. Il ſoutient que cette rêverie d'Origene eſt l'hereſie des Pelagiens, qui ont cru que Dieu accordoit la grace aux hommes en vuë de leurs merites; mais quoy qu'il ſuive en cela Saint Au-

Id. Thom. in C. 9. Epiſt. ad Rom. lect. 3.

(a) *Sicut igitur homo Chriſtus prædeſtinatus non eſt propter merita præcedentia, ſed ex ſola gratia, ut ſit Filius Dei naturalis: ita & nos ex ſola gratia, non ex meritis, prædeſtinamur ut ſimus filii Dei adoptivi.* Thom. Comment. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom.

Auguſtin, il eſt évident que Pelage eſt très-éloigné d'Origene, contre lequel les Pelagiens ſe ſont declarez fortement. On peut de plus defendre la préviſion des merites ſans tomber dans le Pelagianiſme.

Il remarque ſur ces autres mots du même chapitre, *In hoc ipſum excitavi te*, qu'il y a dans quelques exemplaires *ſervavi te*; & après avoir aporté le ſens literal des deux leçons, (*b*) il embraſſe le ſentiment de S. Auguſtin, qui ne veut pas qu'on entende d'une ſimple permiſſion, *permiſſivè*, cette expreſſion *excitavi te*; parce que Dieu pouſſe par un certain inſtinct interieur les hommes au bien & au mal, comme Saint Auguſtin l'aſſûre dans ſon livre de la grace & du libre arbitre. Il ajoûte pluſieurs autres paſſages de l'Ecriture pour appuyer cette opinion. Il garde la même methode ſur les autres Epîtres de S. Paul, étant Commentateur & Theologien en même tems. Il fait auſſi quelquefois le Grammairien, s'arrêtant après Iſidore aux ſignifications & aux etymologies de certains mots.

Sur cet endroit de l'Epître I. de Saint Paul aux Corinthiens, *Oportet hæreſes eſſe*, il parle au long de l'hereſie. Il definit un heretique, celuy qui mépriſant la foy qui a été revelée ſoutient avec opiniâtreté ſes propres erreurs. *Hæreticus dicitur qui ſpernens diſciplinam fidei quæ divinitus traditur, pertinaciter proprium errorem ſectatur*; en ſorte que pour être heretique, il faut que l'erreur ſoit accompagnée d'opiniâtreté. Expliquant ces mots qui ſont au même lieu, *Ego enim accepi à Domino* &c. il traitte à fond la queſtion de la tranſubſtantiation, n'oubliant rien de ce que les anciens Scolaſtiques ont écrit là-deſſus. Il copie ſouvent Haymo, qui en avoit copié d'autres. Ayant lu beaucoup il épuiſe quelquefois la matiere qu'il traitte, comme l'on pourra en juger par

Id. in 1. Cor. C. 11. lect. 4.

(b) *Sed amplius aliquid videtur mihi in hoc eſſe intelligendum, quia videlicet inſtinctu quodam interiori moventur homines a Deo ad bonum & ad malum: unde Auguſtinus dicit in lib. de gratia & libero arbitr. cap. 20. quod Deus operatur in cordibus hominum ad inclinandas eorum voluntates quocunque voluerit pro ſua miſericordia, ſive ad mala pro meritis eorum.* Id. Thom. Comment. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

par les differentes interpretations qu'il raporte de ces mots de l'Epître aux Ebreux, *Et adoravit fastigium virgæ ejus*, qui ont si fort partagé les Commentateurs.

Al Ebr. 11: 21.

Il observe d'abord que ce passage est tiré du Chap. 50. de la Genese, où il y a dans la version Latine, *adoravit ad caput lectuli*, & dans les Septante, *fastigium virgæ ejus*, & dans le Grec, *super fastigium*. Il pretend qu'on peut accorder tout cela ensemble, parce que Jacob étant vieil portoit un bâton, ou parce qu'il prit le sceptre de Joseph: & à l'égard de l'adoration, il juge (c) qu'il n'adora ni le bâton, ni Joseph, comme quelques-uns l'ont cru faussement, mais Dieu même, étant appuyé sur le bout de son bâton; & qu'il fut porté à cette adoration en vûë de la puissance de JESUS-CHRIST, dont la puissance de Joseph étoit la figure. Si l'on veut dire, ajoûte-t-il, qu'il adora le bout de son bâton, cela signifie qu'il adora JESUS-CHRIST representé par ce bâton: de la même maniere que nous adorons JESUS-CHRIST attaché à la croix, & la croix par raport à JESUS-CHRIST qui a souffert en croix; laquelle nous n'adorons pas proprement, mais JESUS-CHRIST qui y a été attaché. C'est ainsi qu'il concilie les differentes interpretations; & ce qui merite le plus d'être observé, c'est qu'il ne croit pas que quand nous adorons la croix, nôtre adoration se termine à cette croix; mais qu'elle se raporte à JESUS crucifié. Je ne dirai rien de son Commentaire sur Saint Matthieu & sur Saint Jean, parce qu'il y suit la même methode que dans le precedent, si ce n'est qu'il y est moins étendu, & qu'il s'y attache davantage à son texte. Outre ces Commentaires, on luy en attribuë quelques-uns qui ne sont point de luy, mais d'un certain Thomas Dominicain Anglois.

THOMAS ANGLOIS.

(c) *Adoravit non ipsam virgam nec Joseph, ut quidam malè putaverunt, sed ipsum Deum innixus ad cacumen vel super fastigium virgæ ejus. Ad quod motus fuit ex consideratione potestatis Christi, quam potestas Joseph præfigurabat . . . Vel si adoravit fastigium idem est sensus, quia adoravit Christum significatum per virgam illam, sicut & nos adoramus Christum crucifixum & crucem, ratione Christi passi in ipsa: undè proprie non adoramus crucem, sed Christum crucifixum in ipsa.* Id. Comm. in Cap. 11. Epist. ad Ebr.

Anglois, qui vivoit au commencement du XV. siecle. De *Thomas Anglicus* on a fait *Thomas Angelicus*, selon le jugement de Sixte de Sienne, qui met au nombre de ces Commentaires, ceux qui ont été publiez sous le nom de S. Thomas sur les Epîtres Canoniques & sur l'Apocalypse. Bellarmin neanmoins croit qu'il n'y a rien dans les premiers qui ne soit digne de luy, & qu'on y voit même son stile & ses manieres. *Commentaria verò*, dit ce docte Cardinal, *in Epistolas canonicas videntur mihi erudita & digna ingenio Sancti Thomæ, præsertim cum in iis cernatur stilus & modus procedendi D. Thomæ.* Mais pour ce qui est du stile & des manieres, la methode de l'un & de l'autre étant scolastique, il a été facile de les confondre ensemble. L'éloge que Tritheme a fait de ce Dominicain Anglois, qu'il appelle un homme savant dans l'Ecriture, & subtil dans les disputes de Theologie, *Vir in Divinis scripturis eruditus, & in scolasticis lectionibus disputator acutus*, convient très-bien à Saint Thomas, lequel n'a pas pu citer sur ces mots de Saint Pierre, *quasi liber* &c. Nicolas de Lira qui a vêcu après luy. Le même Tritheme ajoûte que le Thomas Anglois a écrit plusieurs excellens livres sur la Bible, dont il n'avoit vû qu'une petite partie, *Scripsit multa præclara in Scripturis sanctis opuscula . . . de quibus tamen pauca ad manus nostras pervenerunt.*

Bellar. de Script. Eccles.

Trith. de Script Eccles.

1 Pet. 2.

Si Nicolas de Lira Religieux Franciscain, qui vivoit au commencement du XIV. siecle, avoit eu une connoissance aussi parfaite de la langue Grecque, qu'il a eu de la langue Ebraïque, ces Commentaires ou *Postilles* sur le Nouveau Testament seroient plus exacts. Il a suivi la methode des Commentateurs qui l'ont precedé, si ce n'est qu'il s'applique plus qu'eux à la lettre de son texte. Il a inseré dans ses Commentaires plusieurs questions de Theologie, où il suit ordinairement Saint Augustin & Saint Thomas, qui étoient les deux grands maîtres des Theologiens de son tems. Il surpasse les autres en ce qu'ayant sçu à fond l'Ebreu, il a examiné plus en particulier les endroits du N. Testament, où il y a quelque chose qui demande une érudition Juive. Il s'explique même là-dessus avec beaucoup de liberté, & sans être préoccupé

De Lira.

en faveur d'aucun Pere, comme il le fait paroître dès le commencement de Saint Matthieu. Examinant un endroit de la genealogie de JESUS-CHRIST, il ne fait aucune difficulté de refuter le sentiment de Saint Jerôme, ajoûtant en même tems cette reflexion: (d) l'on ne doit point s'étonner que j'abandonne icy S. Jerôme, parce que les sentimens des Peres ne sont pas d'une si grande autorité, qu'on ne puisse leur être contraire dans les matieres qui ne sont point determinées dans l'Ecriture Sainte. Il appuye cette maxime sur un passage de S. Augustin. Il fait au même lieu l'éloge de Rahab, & il observe que le nom de *meretrix*, qui luy est donné dans l'Epître aux Ebreux, ne doit pas s'entendre comme si elle avoit été en effet une femme debauchée; mais que c'est un surnom, *Hoc erat tantùm ipsius cognomen.* Il observe de plus que le mot Ebreu qui est dans Josué, que les Grecs & les Latins après eux ont traduit *meretrix*, signifie aussi *hospitatricem*, une hôteliere.

De Lir. in C. 1. Matth.

La reflexion qu'il a faite, pour concilier la citation de Saint Matthieu avec le texte Ebreu du Prophete Michée, me paroît trop recherchée. Il croit que l'Evangeliste a écrit les paroles de ce Prophete autrement qu'elles ne sont dans l'original, parce qu'il devoit raporter precisément la reponse des Juifs à Herode, lequel étant étranger n'avoit aucune connoissance des Prophetes. C'est pour cette raison, selon luy, que les Scribes changerent quelques mots de la Prophetie, afin qu'elle fût plus claire, conservant neanmoins le même sens. *Scribæ aliqua verba in auctoritate scripta mutaverunt, ut planius regi loquerentur; tamen eamdem sententiam tenuerunt.*

Id de Lir. in C. 2. Matth. v. 6.

Expliquant ces paroles du Prophete Osée citées par Saint Matthieu, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, il dit qu'elles ont deux sens literaux, dont le premier convient au peuple d'Israël, qui a été rappellé veritablement d'Egypte, & l'autre qui est le plus parfait, à JESUS-CHRIST Fils naturel de

Matth. 2. 15.

(d) *Nec debet aliquis moveri si ego recedo hic à dictis Hieronymi, quia dicta Sanctorum non sunt tantæ autoritatis, quin liceat sentire contrarium in his quæ non sunt per Sacram Scripturam determinata.* De Lir. in Cap. 1. Matth.

de Dieu ; au lieu qu'Iſraël n'a été que fils par adoption. *Id. ibid. v. 15.* *Iſta auctoritas habet duplicem ſenſum literalem, quia verificata eſt ad literam de populo Iſraël vocato à Domino de Ægypto : perfectius tamen de Domino noſtro Jeſu Chriſto qui eſt filius Dei naturalis, alii autem ſunt tantùm filii per adoptionem.* Comme cette remarque eſt importante, il l'éclaircit par cet autre paſſage du 2 Reg. 7: 14. Livre des Rois, *Ego ero illi in Patrem, & ipſe erit mihi in Filium*, qui s'entend, dit-il, à la lettre de Salomon, & de JESUS-CHRIST ; mais plus proprement de JESUS-CHRIST, auquel Saint Paul l'a appliqué dans ſon Epître aux Ebr. 1: 5. Ebreux, *Ad literam intelligitur de Salomone, tamen minus propriè : de Domino autem noſtro Jeſu Chriſto propriiſſimè.*

De Lira qui étoit exercé dans les Livres du Vieux Teſtament n'a pas cru, comme ont fait pluſieurs Commentateurs, qu'on ne pouvoit donner qu'un ſens literal aux autoritez qui en ont été citées par les Evangeliſtes & les Apôtres. Il craignoit que les Juifs ne reprochaſſent aux Chrêtiens, de detourner en des ſens tout-à-fait éloignez des textes qui paroiſſent fort clairs. C'eſt ſelon cette idée qu'il explique quelques paſſages, que S. Paul a inſerez dans ſes Epîtres. Cette application, par exemple, qu'il fait dans ſon Epitre aux Romains de ces paroles d'Iſaïe, *Reliquiæ ſalvæ fient*, aux Juifs qui devoient ſe convertir à JESUS-CHRIST, eſt une veritable hiſtoire, qui a été accomplie lors qu'un petit nombre des dix Tribus qui avoient été menées en captivité, vint ſe joindre au Royaume de Juda ſous Sedecias. Cette converſion d'un petit nombre d'Iſraëlites, a été la figure de la converſion des Apôtres, & de quelques autres Juifs au tems de J. CHRIST. C'eſt pourquoy S. Paul l'a alleguée en cet endroit. *Quia illa converſio paucorum fuit figura converſionis Apoſtolorum & aliorum paucorum de Judæis in adventu Chriſti, ideo hoc allegatur ab ipſo.* *Rom. 9: 27.* *Id. de Lir. in cap. 9. Epiſt. ad Rom. v. 27.*

Il parle beaucoup plus au long de ces deux ſens literaux dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Ebreux, qui eſt remplie de ces ſortes de citations. Il y établit pour maxime generale, que ce qui eſt la figure d'un autre, doit contenir en ſoy quelque choſe qui le repreſente, parce qu'autrement

il

Id. in Cap. 1. Epiſt. ad Ebr. il ne ſeroit pas figure, *Illud quod nihil eſt non poteſt eſſe figura alicujus.* Il dit en ſuite que ce qui eſt figure ou ſigne peut être conſideré de trois manieres, ſavoir comme choſe ſeulement, comme pur ſigne, & comme choſe & ſigne enſemble, *Ut res tantùm, ut ſignum tantùm, ut res & ſignum:* ce qu'il applique à Salomon, qui a été dans le Vieux Teſtament la figure de JESUS-CHRIST. Cela étant ſuppoſé, il obſerve qu'il y a des choſes qui conviennent purement à Salomon, & qui ne peuvent par conſequent être appliquées à JESUS-CHRIST, dont il a été la figure; qu'il y en a d'autres qui ſont attribuées à Salomon comme pure figure; & ces choſes-là ne peuvent s'entendre à la lettre que de JESUS-CHRIST ſeul. Il donne pour exemple ce paſſage des *Pſalm. 71.* Pſeaumes, *Il dominera depuis une mer juſqu'à l'autre mer, & depuis le fleuve (l'Euphrate) juſqu'aux extremitez de la terre;* ce qui ne peut être vray de Salomon, dont le Royaume a été aſſez petit. Il y a enfin des choſes dans l'Ecriture qui regardent Salomon de ces deux manieres, c'eſt-à-dire en luy-même, & comme figure de JESUS-CHRIST: & celles-là s'entendent literalement de l'un & de l'autre, mais plus parfaitement de J. CHRIST.

Ibid.

Voilà le plan que ce docte Franciſcain a ſuivi, pour expliquer les Propheties du Vieux Teſtament qui ſont raportées dans le Nouveau, & qui ſemblent ſouvent plûtôt des applications, que des interpretations literales. Il refute auſſi quelquefois de certaines explications hiſtoriques des Juifs, leur oppoſant la Paraphraſe Caldaïque qui s'accorde là-deſſus avec les Chrêtiens. Mais je doute que cette Paraphraſe, principalement ſur les Livres Hagiographes, ſoit d'une aſſez grande autorité parmi eux pour l'appeller authentique. Il eſt certain qu'elle contient pluſieurs ſens myſtiques & allegoriques, & même pluſieurs rêveries de leurs Rabbins. Ces ſens myſtiques n'empêchent point, qu'il n'y ait d'autres interpretations hiſtoriques & literales. De Lira voyant bien qu'on luy pouvoit objecter, (e) qu'il y a dans l'Epitre aux Ebreux

Id. in Cap. 1. Epiſt. ad Ebr.

(e) *Dato etiam quòd hæc autoritas non poſſet exponi ad literam de Chriſto, ſed tantùm ſecundùm ſenſum myſticum, tamen bene eam inducit Apoſtolus ad ſuum*

Ebreux des autoritez du Vieux Teſtament, auſquelles il ſeroit difficile de donner un ſens literal, ſi on les entend de JESUS-CHRIST, dit que quand même l'on ſuppoſera cela, Saint Paul ne laiſſe pas de s'en ſervir à-propos: car bien que le ſens purement allegorique ne puiſſe pas être employé comme une preuve efficace, on le peut faire neanmoins lors qu'on a d'ailleurs des preuves literales; & alors ce ſont des preuves de convenance: ce qu'il confirme par Saint Auguſtin dans ſon épître à Vincent.

Ce Commentateur raiſonne bien mieux ſur cette matiere que ſur la plûpart des autres. Il fait quelquefois pitié lors qu'il ſe mêle de Theologie. Sans ſortir de l'Epitre aux Ebreux, qu'y a-t-il de plus foible que ce qu'il obſerve ſur ces mots, *Quod minus eſt à meliore benedicitur?* Il s'objecte que cela n'eſt pas vray abſolument, puis que le Pape qui eſt conſacré par l'Evêque d'Oſtie, eſt plus grand dès qu'il eſt élu & avant ſa conſecration que cet Evêque. Il dit la même choſe d'un Archevêque qui eſt conſacré par les Evêques ſes ſuffragans. Il ajoûte que les Heretiques qu'on appelle les Pauvres de Lyon, ſont tombez dans l'erreur à l'occaſion de ce paſſage, pretendans que tout homme juſte eſt plus grand qu'un homme pecheur, & qu'ainſi un Prêtre qui peche ne peut pas benir un laïque s'il eſt juſte. Il refute cette erreur comme une hereſie très-pernicieuſe, parce qu'il n'y auroit aucune certitude dans l'adminiſtration des Sacremens. De Lira ſe laiſſe quelquefois aller à ces ſortes de digreſſions, parce qu'elles étoient alors d'uſage, & qu'un Commentaire purement literal n'auroit pas été goûté de ſon tems. Il étoit neceſſaire de reſoudre les queſtions qu'on faiſoit dans les Ecoles de Theologie.

Ebr. 7:7.

Par le premier jour des Azymes dont il eſt parlé au Chap. 26. de S. Matthieu verſ. 17. il entend le Jeudy qui étoit la veille de Pâque, & le 14. du pre-

ſuum propoſitum, licet enim efficax non habeatur in Scriptura per ſenſum myſticum, propter quod ex ſolo ſenſu myſtico non eſt arguendum; tamen ſi prius habetur autoritas in ſenſu literali ad probandum propoſitum, bene poteſt alia autoritas adjungi in ſenſu myſtico ad idem declarandum in congruo. Id. de Lir. in Cap. 1. Epiſt. ad. Ebr.

premier mois, où les Juifs étoient obligez de manger des pains sans levain jusqu'au 21. du même mois, comme il est marqué au Ch. 12. de l'Exode. Il prend de là occasion de refuter les Grecs, qui croyent à cause de ces paroles de Saint Jean Chap. 18. v. 28. que JESUS-CHRIST mourut le jour même que les Juifs faisoient leur Pâque, c'est-à-dire le 14. du mois, & qu'il fit par consequent le 13. la Pâque mystique avec ses Disciples, d'où ils inferent qu'il leur donna son corps à manger en pain levé. Il s'emporte contr'eux avec excés, comme s'ils accusoient les Evangelistes d'avoir écrit des fausletez, que S. Jean qui a publié le dernier son Evangile a redressées. Il les attaque comme s'ils étoient en effet dans cette opinion, que le S. Esprit a dicté des fausletez aux autres Evangelistes, *In tantam insaniam prorumpunt, quòd dicunt Matthæum, Marcum & Lucam falsum scripsisse.* Pour les concilier avec S. Jean, il dit que lors que ce dernier a écrit, *que les Juifs n'entrerent pas au Prétoire, de peur qu'etant devenus impurs ils ne pussent manger la Pâque*, la Pâque ne se prend point pour l'Agneau Paschal, qui avoit été immolé la nuit d'auparavant; mais pour les pains Azymes qu'ils mangeoient pendant 7. jours. Il falloit être pur pour les manger. A cet autre passage de S. Jean, *Avant la fête de Pâque*, &c. qui sert aussi de preuve aux Grecs, il repond que la fête de Pâque dont il est parlé en ce lieu-là étoit le 15. du premier mois, & que cette fête commençoit dès le soir du jour précedent. C'est pourquoy ils commençoient alors à manger des pains sans levain.

Joann. 13: 1.

Joann. 13: 1.

Il. de Lir. in Cap 26. Matth.

Joann. 18: 28.

Je passe sous silence les remarques de de Lira, où il fait le Philosophe & le Theologien, & celles où il suit de certaines traditions populaires. C'est assez d'observer en general, que ce n'est pas en ces lieux-là qu'il reüssit; & qu'il le faut plûtôt consulter aux endroits où il s'agit d'éclaircir les passages difficiles du Vieux Testament, & les ceremonies de l'ancienne Loy, ayant lu les livres des Juifs. Il surpasse en cela tous ceux qui ont commenté avant luy le Nouveau Testament. Personne n'ignore que ses gloses ou *Postilles* sur toute l'Ecriture, se trouvent imprimées avec la Glose qu'on nomme *Ordinaire*. J'ajoûterai seulement qu'elles ont été imprimées

primées ſeparément à Rome en cinq gros volumes *in folio*, dès l'année 1471. ſous le Pape Sixte IV. qui avoit été Franciſcain. L'impreſſion ne faiſant que commencer dans cette ville, où étoient venus des Imprimeurs d'Allemagne, on a mis à la fin de cette édition un catalogue de tous les livres qu'ils avoient imprimez. J'ay vû dans la Bibliotheque du Roy une verſion en langue Italienne d'un Commentaire ſur toute l'Apocalypſe, qui porte le nom de Nicolas de Lira. Le lieu & l'année de l'édition ne ſont point marquez: mais il eſt aiſé de juger par les caracteres qui ſont très-beaux, & qui aprochent plus des livres écrits à la main, que des imprimez d'aujourdhuy, que cet Ouvrage a été publié dès les premiers commencemens de l'impreſſion.

PAUL DE BURGOS. J'ay peu de choſes à dire des additions de Paul Evêque de Burgos, qu'on joint ordinairement aux *Poſtilles* de de Lira; parce qu'outre qu'elles ſont en aſſez petit nombre, elles ſont de la même nature que celles qu'il a faites ſur le Vieux Teſtament. Cet Evêque ayant auſſi été Juif, on doit principalement chercher dans ſes additions ce qui regarde l'érudition Juive. Le deſſein qu'il avoit formé de combattre de Lira, le jette quelquefois dans des minuties, où il n'eſt pas même toûjours exact. Il diſpute, par exemple, fort au long contre luy pour defendre l'opinion de S. Jerôme à l'égard de Thamar, & des autres femmes qui ſont nommées dans la genealogie de JESUS-CHRIST. Il le releve ſur ce qu'il avoit avancé, qu'on pouvoit ſans aucun ſcrupule abandonner les Peres, lors qu'il ne s'agiſſoit point de faits decidez clairement dans l'Ecriture. Il ſoûtient que quand même cela ſeroit permis, il n'eſt point de la bienſéance de le faire, ſi l'on peut leur donner un ſens raiſonnable, *Præſertim ubi eorum dicta poſſent rationabiliter ſalvari.* Il cite en ſuite le Decret de Gratien, pour montrer qu'il n'eſt pas ſûr de s'oppoſer à Saint Jerôme, & aux autres Docteurs de l'Egliſe dans l'interpretation de l'Ecriture, puis que ces Docteurs ſont même preferez en cela aux Papes, *Ubi (in Decreto) habetur quòd Divinarum Scripturarum tractatores in ſacrarum Scripturarum expoſitionibus Romanis Pontificibus præponuntur.* Il ajoûte

Paul. Burg. in Cap. 1. Matth.

que (*f*) ce Pere eſt mis dans le même Decret au nombre de ceux qui ſont reçus dans l'Egliſe Catholique, & auſquels on ne peut contredire ſans impieté. Il a été là-deſſus dans le ſentiment ordinaire des Theologiens de l'Ecole, qui ſuivent encore preſentement cette regle dans leurs diſputes, où ils ont pour maxime de ne point avoüer que l'autorité d'un Pere leur ſoit contraire. Ils l'éludent par de certaines diſtinctions qui n'ont aucun fondement. S. Thomas même n'eſt pas exemt de ce defaut.

Pour revenir à Paul de Burgos, ce qu'il y a de meilleur dans ſes additions eſt tiré des livres des Juifs, qu'il avoit lus avec ſoin. C'eſt ce qu'on peut voir ſur le Chapitre 26. de S. Matthieu, où il examine l'opinion de de Lira touchant le jour que nôtre Seigneur fit la Pâque avec ſes Diſciples. Il a recours non ſeulement à l'Ancien Teſtament, mais auſſi aux Calendriers des Juifs pour regler leurs fêtes. Comme il y a beaucoup d'érudition & de jugement dans ce diſcours, ſon ſentiment a été ſuivi de pluſieurs Commentateurs. Cependant Dorink qui a écrit des repliques aux additions de Paul, bien qu'il ne fût pas capable de demêler cette grande difficulté, luy repond ſagement qu'il fait une longue ſupputation, où il entre bien des choſes douteuſes, *Facit unam longam ſingularem computationem, in qua multa ponit multis dubia.* En effet ces Calendriers Juifs ſur leſquels l'Evêque de Burgos s'apuye étant poſterieurs à J. CHRIST, ne peuvent pas ſervir de regle certaine pour ce qui étoit en uſage chez les Juifs de ce tems-là.

CHAP. XXXIV.

Des Notes de Laurens Valle, & des Commentaires de Denis le Chartreux, de Toſtat, & de Jaques le Fevre d'Etaples Theologien de Paris.

IL y a eu occaſion de parler des Notes de Laurens Valle ſur le Nouv. Teſtament dans la ſeconde partie de cette Hiſtoire. Il écrivoit vers le milieu

Laur. Valle. Hiſt. Crit. des Verſ. du N. T. ch. 21.

(*f*) *In Decretis diſt.* 15. c. Sancta Romana. *Inter opuſcula ſanctorum Patrum quæ in Eccleſia Catholica recipiuntur, ſit expreſſa mentio de opuſculis beati Hieronymi: undè contradicere talibus, etſi non ſit hæreticum, poſſet tamen dici impium.* Paul. Burgenſ. in Cap. 1. Matth.

lieu du quinziéme ſiecle, qui étoit encore un tems de barbarie: & c'eſt en cela principalement qu'il merite d'être loüé, s'étant appliqué avec ſoin à l'étude des langues Grecque & Latine. Les Anglois ont eu raiſon de luy donner place entre les Critiques, parce que la meilleure partie de ſon ouvrage ne regarde en effet que la Critique & la Grammaire. En quoy même il a été trop exact, s'arrêtant ſouvent à des minuties. Eraſme qui a remarqué ce defaut n'en eſt pas luy-même exemt. Valle cependant s'eſt émancipé parlant quelquefois de Theologie. Luther même l'a cité en ſa faveur: & c'eſt ce qui a fait dire à Bellarmin, qu'il a été le précurſeur des Lutheriens. Ceux-cy au contraire en ont fait l'éloge. Jaques Revius qui a publié une nouvelle édition de ſes Notes, l'appelle dans ſa Préface un homme d'un grand eſprit, d'un excellent jugement, & d'une profonde érudition. *Laurentius Valla homo acerrimi ingenii, judicii limatiſſimi, ac ſummæ in omni literarum genere eruditionis.* *Rev. in epiſt. nuncup.*

Il merite ces loüanges ſi l'on conſidere le tems auquel il a écrit: mais ſon ſtile eſt trop libre, reprenant avec trop de ſeverité les fautes de Remi, de S. Thomas & de quelques autres Ecrivains, qui ont oſé, ſelon luy, entreprendre de commenter S. Paul ſans aucune connoiſſance de la langue Grecque. Il rejette comme un conte fait à plaiſir ce qu'on dit communément de cet Apôtre qui apparut à S. Thomas, l'aſſûrant que perſonne n'avoit ſi bien entendu ſes Epîtres que luy. Si cela étoit, dit-il, il n'auroit pas manqué de l'avertir de ſes fautes, *Peream niſi id commentitium: nam cur eum Paulus non admonuit erratorum ſuorum?* Il traite fort durement en un autre endroit Remi, qui a accuſé S. Paul de s'être ſervi dans ſa I. Epît. aux Theſſaloniciens du verbe *diffamatus eſt*, au lieu de *manifeſtatus eſt*, comme s'il avoit écrit en Latin. Il reproche au contraire à Remi que c'eſt luy qui s'explique mal, ne prenant pas garde que S. Paul qui a écrit en Grec a parlé fort proprement en ce lieu-là. *Imò tu (Remigi) non curas de verborum proprietate, qui Græcam veritatem non conſulis, in qua Paulus accurate locutus eſt.* *Laur. Vall. Not. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 9. v. 13.* *Id. Vall. in I. Theſſal. Cap. 1. v. 8.*

Ces ſortes de reflexions qu'il fait ſouvent, ont donné occaſion à quelques Theologiens Scolaſtiques de decrier

ſes Notes. En effet il eût été mieux de rejetter ces fautes ſur l'ignorance & la barbarie de ces tems-là, que ſur les Auteurs. Il n'a pas même épargné S. Auguſtin, qu'il a redreſſé en quelques endroits, bien qu'il ne luy ait pas rendu toûjours juſtice. Mais après tout ſes Notes étoient d'un grand ſecours lors qu'il les écrivit, parce qu'il y explique pluſieurs expreſſions de l'édition Latine qui ſont obſcures & équivoques, ſi l'on n'a pas recours au texte Grec. Il corrige neanmoins quelquefois mal-à-propos cette ancienne Verſion, comme lors qu'il pretend qu'elle ne contient point l'Oraiſon Dominicale entiere, ſous pretexte qu'on n'y lit point l'addition qui eſt dans les Exemplaires Grecs, *Illud autem quâ ratione niti poteſt, quod bonam partem Dominicæ Orationis decurtavimus.* Il ne ſavoit pas que les plus anciens Exemplaires Grecs, auſquels l'interprete Latin eſt conforme, ne contenoient point cette partie de l'Oraiſon Dominicale. Il ſe trompe auſſi quand il aſſûre dans ſa note ſur le Chapitre 1. des Actes des Apôtres, qu'on ne doit point lire *conveſcens*, mais *converſans*: car *conveſcens* repond parfaitement au mot Grec. La Critique qu'il fait au Chapitre 11. de l'Epît. aux Romains du mot *inveſtigabiles*, où il juge qu'il faut lire ſelon le Grec *minveſtigabiles*, n'eſt pas tout-à-fait ſûre: car ἀνεξιχνίαστοι qui eſt icy dans le Grec, ſe trouve traduit par *inveſtigabiles* dans de vieux Gloſſaires, comme il eſt dans la Vulgate.

Il. in Cap. 6. Matth.

On ne peut nier que Valle n'ait été ſavant dans l'art de la Grammaire: mais quelque érudition qu'il ait eüe il ſe trompe quelquefois, donnant pour des regles certaines en ce genre de literature ce qui étoit purement de ſon invention. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a repris mal-à-propos la Vulgate ſur les pronoms *ejus* & *ſuus*. Il veut, par exemple, que ce ſoit une faute du Traducteur, d'avoir mis au Chap. 5. de Saint Matthieu v. 1. *diſcipuli ejus*, au lieu de *ſui*. Mais Ciceron & les Ecrivains les plus exacts pour la Latinité ont parlé de cette maniere, ſans qu'on puiſſe les accuſer de barbariſme. Il montre doctement ſur ce même Chapitre, que ces mots *ſitiunt juſtitiam* ſont équivoques, & qu'il les faut entendre comme s'il y avoit *propter juſtitiam*: mais il n'eſt pas exact quand il ajoûte qu'il eût été

Matt. 5. 6.

été mieux de traduire *juſtitiâ* à l'ablatif: car cette expreſſion n'eſt point Latine. Il ſuffit d'obſerver que l'ancien interprete a rendu les mots Grecs à la lettre. Il redreſſe ce même interprete aux endroits où il a mis *quoniam*, ou *quia* pour *quod*. *Utinam*, dit-il, *nunquam in mentem veniſſet illi qui primus inſtituit transferre* quoniam *vel* quia *pro* quod, *quâ dictione quaſi obſoleſcit oratio*. En effet cela n'eſt point Latin; mais *quòd* ne ſeroit gueres plus Latin. Le plus grand defaut vient de ce qu'on peut prendre *quoniam* & *quia* en ces lieux-là pour des particules cauſales, & qu'il eſt neceſſaire d'ôter ces ſortes d'équivoques.

Id. in C. 3. Matth. v. 9.

Nous devons raporter à ce même tems les Commentaires de Denis le Chartreux, qui a auſſi écrit au milieu du XV. ſiecle, & avant que les belles lettres fuſſent retablies dans l'Europe. Auſſi a-t-il ſuivi dans ſa methode les anciens Compilateurs, ſon ouvrage n'étant preſque compoſé que de ce qu'il avoit lu dans les Peres, & dans les autres Auteurs qui l'ont precedé. Il n'a point cependant fait une ſimple Chaîne, mais un Commentaire continué, qui eſt rempli d'une grande érudition. Un de ſes confreres qui a fait imprimer ſon Commentaire ſur les Epît. Canoniques & ſur l'Apocalypſe, temoigne que le Cardinal Cuſa, étant en Allemagne en qualité de Legat du Saint Siege, le vint voir exprès à Ruremonde, où il s'entretint pluſieurs jours avec luy. Il paroît que ce docte Religieux avoit lu une bonne partie des Ecrivains Latins, & qu'il étoit exercé dans la ſcience des Theologiens de l'Ecole qu'il cite ſouvent.

DENIS LE CHARTREUX.

Paſcual. Carthuſ. in epiſt. ad Car. Gebr. & Jul. Duc. ann. 1530.

Ses Commentaires n'ont été imprimez que pluſieurs années après l'hereſie de Luther: & ce fut même ce qui donna occaſion à ceux de ſon Ordre de les publier, après les avoir fait revoir à quelques Theologiens de Cologne; mais il falloit d'autres armes pour combattre les Proteſtans d'Allemagne, qui regardoient avec mepris ces ſortes de recueils. Neanmoins les livres de Denis furent fort approuvez des Catholiques, y en ayant eu en peu de tems quatre éditions; tant en Allemagne où parut la premiere, qu'à Paris où ils furent reimprimez deux ou trois fois, & en differentes formes. Mais ils ont été negligez dans la ſuite, d'autres Commentaires.

res qui ſont plus exacts & plus utiles ayant pris leur place; c'eſt pourquoy je ne m'arrêterai point à les examiner en detail.

Je ne ſay ſi je dois placer entre les Commentateurs du Nouveau Teſtament Alphonſe Toſtat qui vivoit en ce tems-là, & dont nous avons une longue explication ſur Saint Matthieu. Ce docte Evêque Eſpagnol, qui ſemble avoir ſurpaſſé en érudition tous ceux qui l'avoient precedé, au moins dans les ſiecles de barbarie, a rempli ſon ouvrage d'un ſi grand nombre de queſtions Theologiques à l'occaſion des paroles de ſon texte, que ce n'eſt plus un ſimple Commentaire. Il a compoſé quatre volumes *in folio* ſur le ſeul Evangile de S. Matthieu, qui ont été imprimez à Veniſe en 1596.

Tostat.

La barbarie qui regnoit encore au commencement du dernier ſiecle dans les écoles de Paris, ſervit beaucoup à la reputation que Jaques le Fevre s'acquit en ce tems-là. S'étant appliqué à l'étude de la langue Grecque, il mit en plus beau Latin en forme de paraphraſe quelques livres d'Ariſtote. Il traduiſit auſſi de Grec en Latin la Theologie de S. Jean de Damas, & voyant que la verſion du N. Teſtament qu'on liſoit dans toutes les Egliſes d'Occident étoit barbare en quelques endroits, & qu'elle ne repondoit pas aſſez exactement à l'original Grec, il crut qu'il ne pouvoit rien faire de meilleur, que d'en donner une nouvelle qui fût plus pure & plus fidele. En effet il publia dès l'année 1512. une traduction des Epîtres de Saint Paul avec un Commentaire. Cette premiere édition eſt dans la Bibliotheque du Roy ſur de beau parchemin. Il n'oſa pas rejetter tout-à-fait la Vulgate, qu'il a inſerée entiere dans ſon Ouvrage, y joignant vis-à-vis ſa nouvelle verſion, où il ne s'éloigne pas beaucoup de l'ancienne: mais il a ajoûté à ſon Commentaire des obſervations critiques qui ont pour titre, *Examinatio nonnullorum circa literam*; & c'eſt principalement dans ces obſervations qu'il a pris la liberté d'examiner & de corriger l'ancien interprete Latin. Bien qu'il y faſſe paroître de l'érudition, & qu'il s'éloigne autant qu'il luy eſt poſſible de la barbarie des Theologiens de ſon tems, il a laiſſé dans tout cet Ouvrage de grandes marques de foibleſſe, ſoit pour l'inter-

Jaques le Fevre.

pre-

pretation, soit pour la Latinité. Erasme & Stunica ont repris doctement une partie de ses fautes, ayant prouvé par plusieurs exemples, qu'il n'étoit que demi-Grammairien, & qu'il n'avoit qu'une connoissance mediocre de la langue Grecque. Natalis Bedda Theologien de Paris censura sa Theologie, aussi bien que celle d'Erasme. Enfin les Inquisiteurs de Rome ont mis sous Clement VIII. au nombre des livres defendus son Commentaire sur tout le Nouveau Testament, jusqu'à ce qu'il fût retouché & purgé de ses erreurs.

Eras. Apol. ad not. Edu. Lef.

Erasme neanmoins luy donne quelquefois de grandes loüanges, comme lors qu'il dit, qu'il est respecté si generalement de tout le monde, soit à cause de son âge ou de la sainteté de ses mœurs, ayant servi utilement le public, que personne jusqu'alors ne luy avoit reproché aucune heresie. *Fabri tanta est apud omnes reverentia, vel ob canitiem, vel ob vitæ sanctimoniam, ob tot vigilias in publicam utilitatem desudatas, ut nullus adhuc ei impegerit hæresim.* Ce Critique n'avoit pas encore vû les censures du Docteur Bedda, qui luy a objecté plusieurs erreurs, & entr'autres d'avoir écrit sur le Chap. 9. de l'Epit. aux Rom. qu'il ne dependoit point de la volonté de l'homme de se sauver, *Posse salvari non est in hominis voluntate, potestate aut operibus.* Si cela est, dit Bedde, il ne sera pas aussi en son pouvoir de quitter le vice pour embrasser la vertu; ce qui combat manifestement, ajoûte-t-il, l'experience, étant en la liberté de chacun de faire le bien & d'éviter le mal; parce que Dieu accorde non seulement sa grace à tout le monde: mais il n'y a personne que sa Divine bonté ne prévienne: elle ne lie point les hommes en leur commandant des choses impossibles. Je n'examine point si Bedda a rendu en cela justice à Jaques le Fevre, qui s'attacha dans la suite au party des Calvinistes: je remarquerai seulement, que le docte P. Taumassin de l'Oratoire, n'a pas manqué d'inserer dans ses memoires sur la grace cette censure de Bedda, ajoûtant que la doctrine de ce Theologien étoit en quelque façon la doctrine de la Faculté de Theologie de Paris, puis qu'elle avoit approuvé la censure. Quoy qu'il en soit, Bedda le presse fortement là-dessus,

Jac. Fab. apud Bedd. in Cens. C. 9. Epist. ad Rom. prop. 59. edit. Paris. in fol. ann. 1525.

ſus, comme s'il avoit nié la grace univerſelle.

La cenſure d'Eraſme ne s'étend qu'à la Critique & à la Grammaire, & il luy eſt même quelquefois favorable dans les endroits où il luy eſt oppoſé. Expliquant ces mots de l'Epître aux Romains, *pro nomine ejus*, il témoigne (a) que nonobſtant ſes fautes il ne peut parler de luy qu'avec reſpect & admiration, ne doutant point qu'en reliſant ſon Commentaire il ne les corrige, & qu'il ne ſe retracte à l'imitation de Saint Auguſtin. Il le redreſſe de cette ſorte en pluſieurs endroits, uſant d'adreſſe pour decrier peu-à-peu un ouvrage qui pouvoit diminuër l'eſtime du ſien. Il s'échappe neanmoins quelquefois. Titelman luy avoit objecté d'avoir ôté mal-à-propos la particule *quia* au Chap. 8. v. 36. de l'Epître aux Rom. que le Fevre avoit conſervée, y ayant dans le Grec ἐπ. Cela eſt vray, dit Eraſme: mais le Fevre eſt un admirable Rheteur qui remplit ſes livres de ſoleciſmes, *Non mirum, cùm ille ſuis verbis quàm maximè rhetoricans non rarò committat ſolœciſmos*; en quoy il ne ſe trompoit point. Il l'accuſe d'avoir changé ſans aucune raiſon au Chap. 6. v. 7. de l'Epît. II. aux Corinth. *A dextris & à ſiniſtris*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, en ces autres mots, *ſecundorum & adverſorum*. *Quod quid ſibi velit*, dit ce Critique, *prorſus ignoro*: & il ajoûte que quand même on pourroit leur donner un ſens commode, ils ne devoient point trouver place dans une verſion, mais dans un Commentaire. *Iſtud eſt officium Commentarium ſcribentis, non interpretis.*

Jaques le Fevre ſe voyant attaqué en beaucoup d'autres en-

Eraſ. Annot. in C. 1. ad Rom. v. 5.

Eraſ. lib. ad collat. Titelm.

(a) *Jacobus Faber Stapulenſis, quem ego quoties nomino honoris cauſa nomino, nempe cujus ardentiſſimum in reſtituendis bonis literis ſtudium magnopere comprobo, eruditionem tam variam miniméque vulgarem admiror, varam quamdam comitatem ac facilitatem adamo: porrò ſingularem vitæ ſanctimoniam veneror, etiam & exoſculor. Verùm quis unquam fuit adeo doctus vel attentus, qui non hallucinatus ſit ac dormitarit alicubi, præſertim in tot voluminibus, totque rerum difficultatibus verſans. Neque quicquam addubitarim, quin ipſe ſua relegens alicubi facturus ſit, quod in ſuis libris fecit Auguſtinus.* Eraſm. Annot. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. verſ. 5.

endroits des notes d'Eraſme, écrivit à ſon tour contre luy, dans une nouvelle édition de ſon Commentaire ſur les Epîtres de Saint Paul. Mais il auroit mieux fait de reformer la verſion, que d'y laiſſer une bonne partie des fautes dont on l'avoit averti. Le lieu où il diſpute avec le plus de chaleur contre luy eſt au Chap. 2. de l'Epît. aux Ebr. v. 7. où il y a dans tous les exemplaires Latins, *Minuiſti eum paulò minus ab angelis*: on lit auſſi dans tous les exemplaires Grecs, παρ' ἀγγέλους. Mais Saint Paul ayant cité en cet endroit le Pſeaume 8. où il y a dans l'original אֱלֹהִים, qui ſignifie *Dieu*, il pretend qu'il faut traduire *à Deo*, comme Saint Jerôme a traduit dans ſa verſion des Pſeaumes ſur l'Ebreu. Il n'accuſe pas Saint Paul de s'être trompé; mais il dit que cet Apôtre a écrit ſon Epître en Ebreu, & que l'interprete Grec a ſuivi en ce lieu-là les Septante.

Il repond en ſuite aux raiſons d'Eraſme, qu'il appelle ſon ami. Il luy objecte qu'il a tort de luy oppoſer l'autorité de Saint Thomas, qu'il reprend luy-même ſouvent dans ſes notes. *Neque ego*, dit-il, *in placita Thomæ juravi, neque Eraſmus ipſe, ut qui toties eum coarguat.* Il aſſûre même qu'il n'eſt point contraire à ce ſaint Docteur, qui a cru qu'il y avoit dans l'Ebreu comme dans le Grec, *ab angelis*. Il repond de plus à Eraſme qui s'étoit appuyé de l'autorité de Saint Chryſoſtôme & de Vulgarius, c'eſt-à-dire de Theophylacte, que Chryſoſtôme avoit ſuivi Saint Athanaſe, & que Vulgarius avoit ſuivi l'un & l'autre: de ſorte que ces trois autoritez ſe reduiſoient à une, & que cette erreur venoit originairement des Septante. Il ne ſavoit pas que le Commentaire qui avoit été publié ſous le nom d'Athanaſe étoit de Theophylacte, & qu'il n'y avoit point d'autre Vulgarius que le même Theophylacte. Ces trois témoignages ſe reduiſoient en effet à un ſeul, qui étoit de Saint Chryſoſtôme, que Theophylacte avoit abregé.

Il s'étend fort au long ſur les raiſons d'Eraſme, & prenant en quelque façon le party de Saint Thomas, il accuſe ſeulement le malheur des tems auquel ce ſavant homme a vêcu. *Quid aliud*, dit-il, *potuiſſet Thomas alioqui vir bono ingenio, qui ea temporum infelicitate natus eſt, in quibus* bo- *Jacob. Fab. Stap. Comm. in C. 2. Epiſt. ad Heb.*

bonæ literæ omnes & Latinæ & Græcæ & Hebraicæ tanquam ſepultæ & emortuæ ignotæ jacebant. In tanta tamen temporum caligine pleraque non aliis ſui temporis deterius, imò melius & vero vicinius vidit. Il prouve de plus que l'Epitre aux Ebreux étoit reçuë dans l'Egliſe Romaine avant Saint Jerôme, puis qu'il la cite dans ſa diſpute contre Jovinien, comme étant veritablement de Saint Paul. Il ſe moque du raiſonnement d'Eraſme, qui avoit mis au nombre de ſes preuves l'autorité de Saint Ambroiſe, ſous pretexte qu'il n'a commenté que 13. Epîtres de cet Apôtre. L'un & l'autre ſe trompoit, en ce qu'ils attribuöient à ce Pere un ouvrage qui n'eſt point de luy: mais le Fevre montre par d'autres livres qui ſont de Saint Ambroiſe, qu'il s'eſt ſervi de cette Epitre comme étant de Saint Paul, & qu'ainſi elle avoit été reçuë auparavant dans ſon Egliſe. Il joint à cela le témoignage de S. Denis dans ſon livre des noms de Dieu, & il conclut enfin qu'on a reconnu cette Epître dès les premiers ſiecles de la Religion Chrêtienne; qu'il n'y a eu que les Ebionites, les Marcionites & autres ſemblables heretiques, qui ayent oſé nier qu'elle fût de l'Apôtre. *Si fuerunt aliqui qui hanc refutantes Epiſtolam diſſiterentur eſſe Pauli; nequaquam ii fuerunt Ambroſius, Hieronymus, Auguſtinus . . . non Athanaſius, non Chryſoſtomus . . . non ulli fideles; ſed illi fuerunt Ebionitæ, Marcioniſtæ, & id genus peſſimorum hæreticorum.* Id. ibid.

Eraſme qui vit bien que ces paroles s'adreſſoient à luy, ne put diſſimuler ſon reſſentiment. Il publia auſſi-tôt une Apologie, où il fait voir à ſon ami par des preuves évidentes la fauſſeté de ſa traduction, leſquelles ſont inſerées en abregé dans ſa note ſur cet endroit de l'Epître aux Ebreux. Il luy reproche de s'être éloigné du ſentiment de tous les Ecrivains orthodoxes, & même de Saint Paul, & de la leçon reçuë & approuvée generalement dans toute l'Egliſe depuis tant de ſiecles. *Diſſentit ab omnibus orthodoxis, imò ab ipſo Paulo quem putat hujus autorem Epiſtolæ, & à publica Eccleſiæ lectione tot ſeculis recepta comprobataque.* Eraſm. Annot. in Epiſt. ad Hebr. Cap. 2.

Le Fevre pretendoit de plus, que ce mot βεάχυ τι, qui eſt exprimé dans la Vulgate

te par *paulò minus*, ne signifioit pas un espace de tems, comme Saint Chrysostôme & quelques autres Peres l'ont entendu ; mais la grandeur ou la petitesse, & que c'étoit le sens du mot Ebreu מעט *meat*, auquel répondoit le Grec, βραχυ τι. Il cite même là-dessus Eustathe dans son Commentaire sur Homere. Erasme repond que *meat* est équivoque dans l'Ebreu ; & que pour ce qui est d'Eustathe, il est bien inferieur à Origene, à Saint Athanase & à Saint Chrysostôme. *Plus tribuendum arbitror Athanasio, Chrysostomo, Origeni, viris usque ad aliquod miraculum Græcè peritis, quàm Eustathio alienorum Commentariorum rapsodo.* Mais il me semble que lors qu'il s'agit de Critique, il faut plûtôt considerer les choses en elles mêmes, que l'antiquité & le nombre des temoins ; outre que le Fevre croyoit que ces savans Peres n'entendans point la langue Ebraïque, n'avoient pas connu la force de ce mot βραχυ τι. Il est vray qu'à force de raisonner sur ce passage, il s'etoit jetté dans une grande extremité. Il regardoit comme heretique la leçon & l'interpretation que les anciens Ecrivains ont suivie, supposant qu'ils avoient été trompez par les Septante. Je voudrois, dit Erasme, qu'il eût parlé un peu plus honnêtement de ces grandes colomnes de l'Eglise, qui ont été suivis en cela de tout le monde. *Mallem illum de tantis Ecclesiæ columnis paulò civilius fuisse locutum, præsertim cùm nemo sit omnium qui non cum illis hac in parte sentiat.*

Erasm. ibid.

Ibid.

Il est vray que cet Auteur parle quelquefois avec beaucoup de liberté des anciens Docteurs de l'Eglise, principalement de S. Jerôme, qu'il accuse d'avoir cru trop facilement les Juifs, quand il a attribué à Philon le livre de la Sagesse, que Saint Paul semble avoir cité dans son Epître aux Romains Chap. 11. vers 34. *Cuidam perfido Judæo in conficiendo illius libri argumento nimis credulus fuisse videtur Hieronymus.* Il souhaite que ce docte Pere n'eût jamais consulté les Juifs sur les Auteurs des Livres Sacrez, parce qu'ils font tous leurs efforts pour detruire l'autorité de la Religion Chrêtienne. *Utinam*, dit-il, *Hieronymus, alioqui vir sanctus & admirabilis, cùm confecit sacrorum argumenta librorum, nunquam consuluisset*

Jac. Fab Comm. in C. 11. Epist. ad Rom.

Fab. ibid.

Judæos, qui nituntur fidei abrogationem inducere, autoritatem imminuere, & Spiritum extinguere. . . . Et certè Salomonis esse, etsi Judæi negent, nequaquam diffiderim unquam. Mais il seroit à desirer que Jaques le Fevre eût été auſſi bon Critique que S. Jerôme. Il eſt conſtant que le livre de la Sageſſe n'eſt point de Salomon, bien qu'il ait pu être recueilli de ſes Ouvrages par quelque Juif, qui l'aura donné au public comme s'il étoit en effet de Salomon.

Il traite de plus ce docte Pere avec beaucoup de dureté, pour avoir cru contre le ſentiment de S. Ignace & de quelques autres Ecrivains Eccleſiaſtiques, n'étant même apuyé ſur aucun paſſage de l'Ecriture, mais ſur de fauſſes idées, que S. Paul n'a jamais été marié, *Dictum autem illic Hieronymi, neque majorum autoritatem, neque oculatorum teſtium fidem, qualis nullo inficiante Divinus fuit Ignatius, neque Scripturæ rationem, ſed potius ſuaſiunculam arbitrariam ac oratorium dicendi modum.* Id. Comment. in Cap. 4. Epiſt. ad Philipp.

Quand il parle ſur le Chap. 2. de l'Epître aux Galates de S. Paul, qui s'oppoſa au moins en apparence à S. Pierre, il ne peut ſouffrir la diſpute que S. Jerôme & S. Auguſtin ont eüe ſur le ſens de ce paſſage, parce que ces ſortes de diſputes ne peuvent plaire qu'aux hommes charnels, & qu'elles n'édifient perſonne. *Tales diſſenſiones nullos oblectant niſi carnales, & prorſus nullos ædificant.* Id. in Cap. 2. Epiſt. ad Galat.

Lors qu'il explique ces autres paroles de la même Epître, *Ego enim ſtigmata Domini Jeſu in corpore meo porto,* il fait aſſez connoître qu'il improuvoit la fête des ſtigmates de S. François, & de tout autre Saint ou Sainte, ne voulant pas même que S. Paul ait eu de veritables ſtigmates. *Sed age,* dit-il en cet endroit, *numquid Paulus plagatas manus, pedes foſſos & latus apertum, ut Chriſtus, ſenſibiliter portabat? Minimè, neque id intendit; ſed omnia hæc ſpiritualiter & in myſterio.* S'il (b) faut, ajoûte-t-il, celebrer la fête de quelques ſtigmates, nous ne devons Galat. 6: 17. Ibid.

(b) *Si ſtigmata Chriſti veneranda ſunt (ſunt enim) illorum maximè quibus redempti ſumus celebritas eſt agenda. Stultum profectò eſſet ſtigmatum manuum, pedum lateriſque unius mortalis hominis aut fœmina celebritatem maximam*

devons avoir cette veneration que pour celles par leſquelles nous avons été rachetez. C'eſt en elles que conſiſte la veritable Religion: à l'égard des autres il peut y avoir de la ſuperſtition. Attachons-nous à ce qui eſt certain, & laiſſons l'incertain. Il ne faut pas s'imaginer, que parce qu'il n'a pas approuvé la veneration qu'on avoit pour les ſtigmates de S. François, il ait rejetté l'honneur & le culte qu'on rend aux Saints dans l'Egliſe Catholique: car il donne des marques du contraire en d'autres endroits de ſes Commentaires, où il autoriſe l'invocation des ſaints Martyrs.

On ne peut excuſer ſa trop grande facilité à recevoir des pieces ſuppoſées comme veritables. Il attribuë à Denis l'Areopagite les livres qui ont été publiez ſous ſon nom, & de fauſſes épîtres à S. Martial, qu'il met au nombre des diſciples de JESUS-CHRIST. Il fait ſuivre après l'Epître à Philemon celles de Seneque à Saint Paul, avec celles de S Paul à ce Philoſophe, ſans les rejetter comme ſuppoſées. Il ajoûte même que Seneque a changé exprès ſon ſtile dans ces lettres, qu'il commente auſſi bien que les autres. Il joint de plus à ſon Commentaire ſur les Epîtres de cet Apôtre deux petits Ouvrages de S. Lin ſucceſſeur de S. Pierre, traduits de Grec en Latin, dont l'un a pour titre, *De paſſione Petri*, & l'autre, *De paſſione Pauli*. Il aſſûre que ces deux écrits ſont très-rares, principalement celuy qui contient l'hiſtoire de la paſſion de S. Pierre, qu'il a trouvé dans un ancien exemplaire de Marmoûtiers. Mais il n'étoit pas mal-aiſé de connoître que ces deux actes ont été faits à plaiſir, & que pour être anciens ils n'en ſont pas plus vrais.

En un mot, Jaques le Fevre n'étoit point exercé dans la Critique des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Ce qu'il y a de plus critique dans ſon ouvrage ſur S. Paul, eſt renfermé dans l'examen qu'il fait de la verſion de l'ancien Interprete, qu'il

mam peragere, & vera ſtigmata corporis Chriſti, per quæ redempti ſumus ſine honore præterire, nullam eorum pia devotione & memoria celebritatem inducere. . . . Stigmata Chriſti colere & in iis gloriari, non niſi vera Religio eſſe poteſt; in aliis autem poteſt eſſe ſuperſtitio: quod tutum eſt ſequamur, quod dubium eſt relinquamus. Jac. Fab. Comm. in Cap. 6. Epiſt. ad Gal.

qu'il reprend neanmoins ſouvent mal-à-propos ; & il le corrige en beaucoup d'endroits qui n'avoient point beſoin de ſa correction. Il mêle auſſi de tems en tems des reflexions peu exactes, comme au commencement de l'Epît. aux Romains, où après avoir obſervé ſur le mot de *prædeſtinatus*, qu'il vaut mieux lire *deſtinatus*, il le prouve par l'autorité de l'interprete d'Origene ſur S. Paul, qu'on croit, dit-il, communément être S. Jerôme: d'où il infere que la verſion Vûlgate n'eſt point de ce Pere, mais qu'elle eſt beaucoup plus ancienne. Il n'a pas ſçu que Ruffin eſt l'auteur de la traduction des Commentaires d'Origene. L'on a auſſi fait voir ailleurs la fauſſeté de ſon raiſonnement contre l'Auteur de la Vulgate ; mais après tout, ſon Commentaire ſur S. Paul ne laiſſa pas d'être eſtimé & recherché, y en ayant eu trois éditions en peu de tems.

Je n'ay vû qu'une édition de ſon Commentaire ſur les Evangiles, qui ne parut qu'en 1522. ayant été imprimé à Meaux au depens de Simon de Colines. Il a mis au devant une Préface, où il explique ſa methode d'une maniere myſtique, & en des termes qu'il a empruntez de la Theologie de Denis, qu'il a cru l'Areopagite. Il ne parle que de purgation, d'illumination & de perfection : & comme la purgation eſt la moindre de ces trois, il veut qu'on donne ce nom à ſon Commentaire qui n'eſt qu'un eſſay, *Perfectio tenet locum ſummum, illuminatio medium, purgatio infimum, quo in genere Commentarios noſtros qualescunque collocamus, & proinde purgatorios, id eſt initiatorios.* Mais laiſſons là cette *myſtiquerie*, qui ne vient gueres à-propos dans un ouvrage de Critique. Ce qu'il ajoûte à la fin de cette Préface eſt plus clair & de meilleur ſens. Il temoigne qu'il met d'abord (c) l'ancienne édition Latine, après laquelle ſuivent immediatement de petites notes, qui éclairciſſent ce qui eſt obſcur dans cette édition, & redreſſent ce qui y eſt de-

Id. Fab. Præfat. in Euang.

(c) *Primo loco vetus occurrit editio : deinde annotationes breves quæ partim quod in vetere editione obſcurum eſt illuſtrant, partim quod vitiatum eſt emendant, partim quod apud Græcos pluſculum eſt adjiciunt præpoſito aſteriſco *, partim quod non habetur apud illos confodiunt obeliſco.* Id. Fab. Præf. Comm. in Euang.

defectueux. On a inſeré dans ces mêmes notes ce qu'il y a de plus dans le Grec que dans le Latin, en mettant une étoile ou aſteriſque ; & l'on y a marqué auſſi d'une petite broche ou obele ce qui eſt dans le Latin & ne ſe trouve point dans le Grec. Il ſupplée par ce moyen à une nouvelle traduction en conſervant l'ancienne ; ce qui eſt aſſez bien imaginé. Son Commentaire ſur le texte des Evangiles ſuit après tout cela.

Pour ce qui regarde ſes petites notes critiques, il y en a une bonne partie d'inutiles qui ne conſiſtent qu'en des minuties, & quelques-unes mêmes ſont fauſſes. Il redreſſe ſouvent l'ancien interprete Latin, ſur la nouvelle traduction d'Eraſme. C'eſt luy qui a ajoûté le premier au Chapit. 1. de S. Matthieu verſ. 11. ces mots, Τον Ἰωακεὶμ, Ἰωακεὶμ δὲ ἐγέννησε, *Joacim, & Joacim engendra*, qu'il a deſignez par un aſteriſque * comme s'ils manquoient dans le Latin ; mais ne ſe trouvant point dans les Exemplaires Grecs ordinaires non plus que dans le Latin, il a remarqué dans ſon Commentaire qu'il les a pris d'un ancien MS. Grec, *Habetur ex vetuſto archetypo Græco, ubi Joacim qui nobis deeſt viceſimo octavo loco ponitur.* *Id. Commentin Cap. 1. Matth.*

Il regrette la perte qu'on a faite de l'original Ebreu de S. Matthieu, ne nous en étant demeuré que la verſion Grecque. Il eſt perſuadé que ſi nous avions cet original, il donneroit plus de jour à quelques endroits obſcurs que la traduction, qui n'exprime pas toûjours, ſelon luy, avec aſſez de netteté les paroles du texte. Il conjecture même que l'interprete Grec a quelquefois raporté autrement que S. Matthieu les paſſages du V. Teſtament, qui ſont citez dans ſon Evangile. Ne pouvant, par exemple, concilier le Prophete Michée avec ce que nous liſons au Chapitre 2. de cet Evangile v. 6. il juge qu'il (*d*) n'y a aucune apparence *Ibid v. 19.*

(d) *Oraculum Michea aliter hîc nobis repræſentavit interpres Græcus, quàm veriſimile ſit Euangeliſtam ſcripſiſſe. Nam Matthæus veterum conſenſu Euangelium ſuum ſcripſit Hebraicè, & proinde dubium eſſe non debet eum literam adduxiſſe Prophetæ. . . Nullus quoque dubitare debet quin, ut oraculum habet Hebraicè, ſic illud adduxerint Principes Sacerdotum & Scribæ conſulente Herode de ortu Meſſiæ.* Id. Fab. in Cap. 2. Matth. v. 6.

que S. Matthieu qui a écrit en Ebreu, ſe ſoit ſi fort éloigné de ce qui eſt dans l'original de ce Prophete. Il rejette cette diverſité ſur le Traducteur qui aura pris cette liberté. Plût à Dieu, continuë-t-il, que nous euſſions encore aujourdhuy l'Ebreu de cet Evangeliſte, pour ôter toutes ces obſcuritez ! *Utinam ſupereſſet Matthæus Hebræus, ut omnis caligo amoveretur!*

Id. init. Comm. in Marc. Il ne peut ſouffrir ceux qui croyent que S. Marc n'a fait qu'abreger S. Matthieu; parce qu'on ne pourroit pas le mettre au nombre des quatre Evangeliſtes, de la même maniere qu'on ne pourroit pas donner le nom d'Evangeliſte à celuy qui abregeroit S. Luc ou S. Jean : outre qu'on trouve pluſieurs choſes dans Saint Marc qui ne ſont point dans S. Matthieu. Enfin il conclut que les Evangiles ont été écrits par un mouvement particulier *Ibid.* du Saint Eſprit. *Afflatu igitur Spiritûs Sancti, & vehementi quidem motu corda Euangeliſtarum percellentis atque agitantis ſcripta ſunt Euangelia.*

A l'égard de la doctrine de Jaques le Fevre, Bedda ne luy a pas rendu toûjours juſtice dans la cenſure qu'il a faite de ſes Commentaires. Il me ſemble qu'on auroit pu reduire au ſentiment de S. Auguſtin, ce qu'il a avancé de la prédeſtination & du libre arbitre dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains; comme lors qu'il dit que ſi quelques-uns ne ſont point prédeſtinez à la vie, c'eſt leur faute. S'ils ſe convertiſſent ils ſont prédeſtinez, non parce qu'ils veulent, mais parce que Dieu veut; car c'eſt ſa volonté : *Non quia volunt, ſed quia Deus vult : eſt enim hæc Dei voluntas.* Il attribuë (e) toutes choſes après ce Pere à la volonté de Dieu : & c'eſt pour cela qu'il corrige cet endroit de la Vulgate, *Sed gratia Dei mecum*, traduiſant ſur le Grec, *La grace de Dieu qui eſt avec moy*; parce que cette grace étoit la cauſe principale, S. Paul n'en étant que l'in-

Id. in Cap. 11. Epiſt. ad Rom.

1 Cor. 15. 10.

(e) *Totum enim gratiæ Dei tribuit Paulus. Illa enim architectonica, & ipſe ſolùm inſtrumentum & vas gratiæ Dei, ut & Salvator dicebat Apoſtolis,* Vos non eſtis qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis. *Cùm etiam Paulus dixerit,* laboravi, *ſtatim verbum ſuum quaſi lapſus corrigit, & dicit,* Non ego laboravi, ſed gratia Dei quæ in me eſt, ſed Spiritus Dei in me. Id. Fab. in I. Cor. 15.

l'instrument. Ce qu'il confirme par ces autres paroles de JESUS-CHRIST à ses Apôtres, *Ce n'est point vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de vôtre Pere qui parle en vous.* De plus le même Apôtre après avoir dit j'ay travaillé, se corrige aussi-tôt & dit, *Ce n'est pas moy qui ay travaillé, mais la grace de Dieu qui est en moy.*

Il n'a pas pretendu pour cela, que S. Paul ait été un instrument purement passif, & que sa volonté n'ait point agi: il a seulement voulu rendre à Dieu la gloire qui luy est duë, en qualité de cause principale & de premier moteur. Il fait assez connoître sur le Chapitre 13. de S. Matthieu, où JESUS-CHRIST cite ces paroles d'Isaïe, *Vous écouterez & vous n'entendrez point*, &c. qu'il est bien éloigné des sentimens de quelques novateurs qui ont nié le libre arbitre. Il raporte en ce lieu-là les propres termes du Prophete comme ils sont dans la Vulgate, où il y a, *Audite audientes & nolite intelligere, & videte visionem & nolite cognoscere: excæca cor populi hujus* &c. Comme cette expression paroît dure il tâche de l'adoucir. Il observe que Dieu lors qu'il dit *ne vueilles point*, ne defend point, & qu'il ne commande point aussi lors qu'il dit, *Aveuglez, appesantissez, fermez:* mais qu'il prédit seulement ce qui doit arriver. Il remarque en même tems (*f*) que cette particule *nequando*, qui est dans la version de S. Matthieu, & cette autre *ne fortè*, qu'on lit dans Isaïe, ne sont point des marques de doute, mais de nôtre liberté, de laquelle il depend de se convertir avec le secours de Dieu, ou de ne se convertir point. La volonté de Dieu étoit de guerir les Juifs, s'ils avoient voulu se convertir avec le secours qu'il leur donnoit. D'où il conclut que ceux qui n'ont point été gueris, ne doivent

Matth. 13: 14.

Isaj. 6: 9.

(f) *Cùm hìc in tralatione Matthæi dicitur* nequando, *& illic in nostra tralatione Esajæ* ne fortè, *hæ particulæ non sunt notæ dubitationis, sed libertatis arbitrii, quod indifferenter se habet ad se ex Deo convertendum, & ex se non convertendum; & Dei voluntas erat illos sanare si se voluissent Divino adjuvante præsidio convertere . . . Quòd ergo non sanati sunt, id non erat ex parte illius qui in parabola loquebatur eis, sed ex parte ipsorum . . . Ergo qui peribant ex seipsis solis peribant, allato etiam ex Dei bonitate quantum licebat auxilio ne perirent.* Id. Comment. in Cap. 13. Matth.

vent pas rejetter la faute sur celuy qui leur parloit en paraboles, mais sur eux-mêmes. Ceux donc qui perissoient étoient seuls la cause de leur perte; la bonté de Dieu leur ayant accordé assez de grace pour ne pas perir.

Ce n'est pas là le langage d'un Calviniste, mais d'un Theologien orthodoxe, qui reconnoît que Dieu accorde generalement à tout le monde des graces pour se sauver. C'est pourquoy expliquant ces autres paroles de J. CHRIST, *Joann. 6: 44.* *Personne ne peut venir à moy, si le Pere qui m'a envoyé ne l'attire*, il dit que son Pere ne les avoit pas attirez, parce qu'ils s'opposoient à celuy qui les attiroit, & qu'ils ne se rendoient pas flexibles & dociles. *At quare non erant tracti? Quia trahenti reluctabantur, eo quòd se dociles suasibilesque non reddebant.*

Au lieu de ces mots, *Pœnitentiam agite*, & *pœnitentiæ*, au Chap. 3. de S. Matthieu, il a mis dans ses notes critiques, *resipiscite*, & *resipiscentiæ*. Il observe de plus dans son Commentaire que le mot Grec μετανοια, qui est en ce lieu-là, signifie un veritable changement de vie, & un retour à Dieu qui se fait par le mouvement du S. Esprit, & qu'il ne s'agit point de la penitence exterieure qui consiste à châtier son corps. Mais il avoüe en même tems que cette derniere penitence accompagne quelquefois la premiere, comme en étant une marque. Il n'y a aussi rien en cela qui ne soit conforme à la doctrine des Catholiques.

Il parle fort au long des differentes sectes qui étoient chez les Juifs au tems de nôtre Seigneur; & il ajoûte judicieusement, que les Chrêtiens en qualité de Chrêtiens ne sont d'aucune secte, mais seulement Israëlites selon l'esprit; parce que la veritable foy, la veritable esperance, & l'entiere confiance en Dieu avec une charité parfaite excluent toute sorte de sectes: *Christiani ut Christiani nullius sunt sectæ,* *Id. in Cap. 3. Matth.* *sed solùm secundum spiritum Israëlitæ ac Christiani. Nam vera fides, vera spes, plenaque in Deum fiducia ac intenta in unum charitas omnem sectam excludere videntur, & universale sequi lumen quod Dei lumen est, & universalem voluntatem quæ Dei est voluntas.* Il n'y a, dit-il, aucune secte, quelque sainte qu'elle paroisse, qui n'ajoûte quelque chose d'humain à ce qui est

eſt Divin : car autrement elle ne ſeroit point ſecte. *Secta quantumcunque ſancta videatur, aliquid humanum addit ad divinum; alioqui non eſſet ſecta.*

Quoy qu'il ſe ſerve du mot de *ſacramentalement*, en parlant de la maniere dont le corps & le ſang de JESUS-CHRIST ſont dans l'Euchariſtie, il n'avance rien qui ne ſoit orthodoxe, & même conforme à la definition du Concile de Trente. Il dit ſur ces ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*, (g) que JESUS-CHRIST donna à ſes Diſciples le même corps qui fut peu de tems après immolé ſur la croix; avec cette difference, qu'il leur donna d'une maniere ſacramentale & ſpirituelle, ſous la couverture du pain & du vin; au lieu qu'au dehors il étoit d'une maniere ſenſible. Mais il étoit auſſi réellement & auſſi veritablement d'une façon que de l'autre. L'on peut même dire qu'il étoit plus veritablement dans cette maniere ſpirituelle & ſacramentale, puis qu'il y étoit d'une maniere Divine.

Id. in Cap. 26. Matth.

Ce Commentateur a cru que ce qui eſt raporté au Chapitre 16. de S. Luc, touchant le mauvais riche & le Lazare, eſt une hiſtoire veritable, & qu'il le faut par conſequent expliquer à la lettre ſelon toutes ſes circonſtances : ce qui l'a jetté dans quelques ſentimens paradoxes, ſans neanmoins s'éloigner beaucoup des ſentimens ordinaires des Docteurs Catholiques. Il juge que l'Enfer dont il eſt fait mention dans cet endroit, eſt le lieu qu'on nomme communément Purgatoire, *Expiationum locum, quem non pauci Purgatorium appellant*, où le mauvais riche pouvoit expier ſes fautes, la peine qui étoit dûë à ſes pechez ne luy ayant point été remiſe : *Reſtabat profecto ei*, dit-

Id. in Cap. 16. Luc.

(g) *Tunc corpus illud quod paulò poſt fuit immolatum in cruce dedit illis, ſed ſacramentali & ſpirituali modo ſub velamento panis manducandum, & ſanguinem paulò poſt effundendum ſub velamento vini ſimiliter bibendum. Impaſſibilis in ipſis manens, quia ſpirituali & impaſſibili modo; paſſibilis autem exterius apparens. Cùm ergo ſumpſerunt corpus ejus diſcipuli, neque clauſum ſumpſerunt quia extra videbant, neque excluſum quia intra habebant. Totum enim extra tunc erat ſenſibiliter & paſſibiliter, & totum intra ſacramentaliter & impaſſibiliter, & æquè verè hîc atque illic, ſi non etiam verius hic quàm illic; quia hic Divino, illic humano modo erat.* Id. Comment. in Cap. 26. Matth.

dit-il, *ſola ſatisfactio pœnæ quam in flamma exſolvebat.* A ce qu'on luy objectoit, que l'Evangile porte expreſſément que ce riche fut enſeveli dans l'Enfer, *ſepultus eſt in inferno*, c'eſt-à-dire damné pour toûjours, il repond qu'il y a autrement dans le Grec, ſavoir, *Il fut enſeveli, & étant en Enfer levant ſes yeux dans les tourmens*, &c. Il n'oublie rien pour faire voir que le mauvais riche n'eſt point damné, comme on le croit ordinairement; & il prouve en même tems que Dieu remettant les pechez ne remet pas toûjours la peine; d'où il infere qu'il y a neceſſairement après cette vie un lieu d'expiation. Il avoit déjà établi auparavant un Purgatoire, *ignem purgatorium*, ſur ces paroles du Chap. 5. de S. Matthieu, *Qui iraſcitur fratri ſuo reus erit judicio*, &c.

Matth. 5: 22.

Etant Theologien de profeſſion, il a inſeré dans ſon Commentaire pluſieurs queſtions purement Theologiques. Il cite auſſi quelquefois les livres des Juifs, y mêlant de la controverſe Juive. Mais il n'en raporte rien que ce qu'il avoit lu dans Galatin, & dans quelques autres Auteurs qui avoient traité ces matieres avant luy. Bien qu'il n'ait eu qu'une connoiſſance très-mediocre de la langue Ebraïque, il en ſavoit aſſez pour ne ſe pas tromper ſi groſſierement qu'Eraſme.

Outre ſes Commentaires ſur les Evangiles & ſur les Epîtres de S. Paul, il a auſſi écrit ſur les Epîtres Canoniques. Il dedia ce dernier ouvrage à Antoine du Prat Chancelier de France, qu'il remercie de la protection qu'il avoit donnée à ſon explication des Evangiles: ce qui pourroit faire juger que les livres de cet Auteur ne plaiſoient pas dès ce tems-là à quelques Theologiens de Paris. Et en effet il fut obligé de ſe retirer dans la ſuite à Nerac, auprès de Marguerite Reine de Navarre, où il mourut. Il a ſuivi dans ce Commentaire la même methode que ſur les Evangiles, ſi ce n'eſt qu'il a mis ſes corrections à la marge vis-à-vis du texte: ce qui eſt plus commode. Il remarque dans une lettre qui eſt à la tête, écrite à Meaux en 1525. que l'original Grec des Evangiles & des Epîtres de S. Paul eſt plus exact que l'ancienne édition Latine; que cette édition au contraire eſt plus exacte que le Grec en quelques endroits des Epît. Canoniques. Ce qu'il prouve par la Préface at-

attribuée à Saint Jerôme ; mais nous avons montré ailleurs qu'elle n'eſt point de ce Pere.

Parlant de la foy & des œuvres ſur le Ch. 2. de l'Epît. de Saint Jaques, il aſſûre qu'on ne peut être veritablement fidele ſans les œuvres de la foy, qui eſt un don du Saint Eſprit, & un bon arbre lequel produit de bons fruits. La foy de tous les fideles, dit-il, doit operer par la charité ; autrement ce ne ſeroit pas une foy vive & parfaite. Sur ces mots de l'Epître de Saint Jude, *Ecce venit Dominus in ſanctis millibus ejus*, qui ſont rapportez comme étant du Prophete Enoch, il dit qu'il ne s'oppoſe point au ſentiment de ceux qui croyent que l'Apôtre Juda cite un livre apocryphe d'Enoch ; mais il ajoûte que ce mot *d'apocryphe* ne ſignifie autre choſe que *caché* ; & qu'en effet ce livre eſt ſi caché qu'il ne paroît en aucun lieu. Il ne veut point qu'on prenne icy en mauvaiſe part le mot *d'apocryphe*. Il aporte pour exemple l'Evangile Ebreu de S. Matth. qui eſt auſſi apocryphe en ce même ſens : ſi on le trouvoit il ceſſeroit d'être apocryphe, & on le mettroit au nombre des Livres Canoniques, *Non eſſet apocryphum, ſed retectum & verè canonicum*. Il en eſt de même ſelon luy de ce livre d'Enoch, qui n'a pas été autrefois un livre apocryphe aux Juifs, mais commun & connu, & qui étoit approuvé bien qu'il ne fût pas dans leur Canon, *Ex aliquo libro apud Hebræos non illis tunc apocrypho, ſed trito & manifeſto, non rejecto ſed illis approbato, tametſi non eſſet de canone.*

Epiſt. Jud. v. 14.

On lit pluſieurs autres obſervations ſemblables dans les Commentaires de Jaques le Fevre, qui doit être placé parmi les plus habiles Commentateurs de ſon ſiecle. Mais Eraſme qui écrivit en ce même tems, & qui avoit beaucoup plus de politeſſe, diminua beaucoup de ſa reputation. On ne lit preſque plus les ouvrages de ce Theologien de Paris ; au lieu que ceux d'Eraſme, dont nous allons parler, ſont encore aujourdhuy fort eſtimez.

CHA-

Ibid. enſeigné, *Pluris fieri inter monachos quid ſtatuerit Benedictus, aut Bernardus, aut Franciſcus, quam quod is docuerit de quo uno vox Patris audita eſt*, ipſum audite. Cette leçon qu'il fait aux Moines eût été mieux placée dans la Morale d'un Sermon, que dans des Notes literales ſur le Nouveau Teſtament.

Il eſt auſſi aiſé de juger que ſa remarque ſur le mot de Matth. 23. *Phylacteria*, n'a pas tant été faite pour imiter Saint Jerôme, S. Chryſoſtôme & quelques autres anciens Commentateurs, qui ont repris à l'occaſion de ce paſſage les ſuperſtitions de leur tems, que pour rendre ridicules les devotions qu'il appelle *Monachales*. Sa maniere de declamer contre ces devotions qui ne ſont entretenuës, ſelon luy, que par la ſimplicité du peuple, *quos alit populi ſtultitia*, fait connoître qu'il ſongeoit plus à ſe vanger des Moines, qu'à ce qu'il avoit promis dans la Preface de ſon livre. *Quid dicturus ſit Hieronymus*, dit-il, *ſi viderit hodie paſſim ad quæſtum oſtentari lac Mariæ, quod honore propemodum æquant corpori conſecrato?... Hic oſtentari Franciſci cucullam, illic intimam veſtem Mariæ Virginis, alibi pectinem Annæ, alibi caligam Joſeph, alibi calceum Thomæ Cantuarienſis, alibi Chriſti præputium.* Il y a des Moines bien ſenſez qui pourroient luy objecter, qu'il a gardé le même eſprit dans ſes Notes que dans ſes Colloques. En effet les plaiſanteries qu'il fait ſur ces autres mots, *Ecce hic Chriſtus*, Matth. 24. ne ſont pas d'un homme judicieux. Les (a) Moines, dit-il, crient tous en particulier, que JESUS-CHRIST eſt chez eux. Ceux de l'Obſervance publient qu'il eſt dans leur Maiſon, & non pas chez les Conventuels. JESUS-CHRIST, diſent les Jacobins, eſt icy, & non pas chez les Auguſtins. Les Benedictins crient auſſi de leur côté que JESUS-CHRIST n'eſt que chez eux, &

(a) *Audimus monachos paſſim clamantes, ecce Chriſtus hic eſt, nec hos tamen inter ſe conſentire. Obſervantes dicunt, apud Coletas & Conventuales non eſt Chriſtus, ſed hîc eſt. Jacobitæ clamant, hic eſt Chriſtus, apud Auguſtinenſes non eſt. Rurſus Benedictini clamant, hic eſt Chriſtus, non apud Mendicantes. Denique clamat hoc genus omne, hîc eſt Chriſtus, apud Sacerdotes qui cucullam non geſtant Chriſtus non eſt.* Eraſm. Not. in Cap. 24. Matth.

& qu'il n'eſt point chez les Mendians. Enfin tous les Moines crient J. CHRIST eſt icy ; il n'eſt point chez les Prêtres qui ne portent point de Cuculle. Mais laiſſons là les fauſſes plaiſanteries d'Eraſme, qui raporte auſſi quelquefois des contes pour faire rire ſes lecteurs.

L'affectation qui paroît dans ſes Notes à tourner en ridicules Iſidore, le Cardinal Hugue, Pierre Lombard, Comeſtor & quelques autres Ecrivains ſemblables, à cauſe de certaines etymologies abſurdes, eſt en quelque façon plus excuſable. Comme c'eſt un fait d'érudition, & qu'on avoit alors une grande veneration pour ces Auteurs, il étoit bon qu'il ôtât ce préjugé. Mais ce Critique qui reproche aux autres avec tant de ſeverité leur ignorance dans la langue Grecque, ne prevoyoit peut-être pas qu'on luy feroit le même reproche, ſur ce qu'il ſe mêle ſouvent de concilier l'Ebreu avec le Grec des Septante, & de marquer les raiſons que les Evangeliſtes & les Apôtres ont pu avoir de ne s'accorder pas toûjours avec les Livres du Vieux Teſtament qu'ils citent. *Teſtimonia veteris inſtrumenti*, dit-il, *quæ non pauca citantur, vel ex ipſis Hebræorum fontibus, ſi quando illorum editio cum Hebraïca diſſentit origine contulimus & excuſſimus, quamquam id quidem* οὐκ ἀνὰ θησέως.

Id. Eraſ. in Præfat.

Jean Ecolampade eſt ce Theſée dont il s'eſt ſervi pour ſe tirer d'affaire en ces occaſions, comme il le dit luy-même. Ne craint-il point qu'on luy objecte, que ceux qui ne voyent que par les yeux d'autrui courent riſque de tomber ſouvent ? *Vide*, dit-il, parlant de Saint Hilaire au ſujet d'une fauſſe interpretation d'un mot Ebreu, *quid eſt alienis cernere oculis, alienis ambulare pedibus* ; & c'eſt ce qui luy arrive ſouvent. On ne doit donc pas s'en raporter à luy, quand il traite cette matiere dans ſes Notes. Il ſeroit aiſé de luy faire ſentir les mêmes abſurditez qu'il reprend, dans les Commentateurs qui ont eu le malheur d'écrire dans des ſiecles barbarie. Croit-il ſe ſauver en rejettant ſes fautes ſur ſon Theſée, qui n'avoit preſque aucune connoiſſance des faits dont il s'agiſſoit ?

Ibid.

Id. Not. in C. 21. Matth.

Il leur reproche de n'avoir eu recours dans ces tems d'ignorance qu'à Iſidore leur grand Etymologiſte, *Si quid erat*

Id. Not. in C. 1. Matth. v. 19.

erat explicandum ad Iſidorum velut ad ſacram anchoram confugiebatur: il n'y a qu'à changer à ſon égard le nom d'Iſidore en celuy d'Ecolampade. Il ne leur rend pas même juſtice en cet endroit, quand il aporte pour exemple de leur ignorance le verbe *traducere*, qu'ils ont expliqué par *propalare*, après la Gloſe ordinaire qui remarque qu'au lieu de *traducere*, il y a dans le Grec *propalare*. *Perinde quaſi*, dit-il, *propalare vox ſit Græca.* Ne voit-on pas bien que l'auteur de cette Gloſe a ſeulement voulu dire que *traducere*, qui eſt obſcur dans le Latin, ſignifie *propalare* ſelon la force du verbe Grec. En effet c'eſt le ſens que Saint Chryſoſtôme & pluſieurs autres doctes Commentateurs Grecs luy ont donné en ce lieu-là.

Ce qui eſt encore plus admirable, c'eſt qu'Eraſme pouſſe ſa Critique juſques à vouloir reformer Saint Jerôme quand il ne l'entend point, comme il a fait ſur ce paſſage de S. Matthieu, *Vox in Rama audita eſt.* Il parle en maître ſur la Prophetie de Joel citée par Saint Pierre dans les Actes des Apôtres, où nous liſons dans la Vulgate, *Dies Domini magnus & manifeſtus*, conformément au Grec de Saint Luc & des Septante; il a traduit fort mal-à-propos *& horribilis.* Pour juſtifier ſa verſion il obſerve dans la note, qu'au lieu de *& horribilis* qui eſt ſelon luy dans l'Ebreu, S. Luc a mis ἐπιφανὴς, qui ſignifie *manifeſte* ou *illuſtre*; d'où il infere que les Apôtres & les Evangeliſtes ne ſe ſont point mis en peine d'exprimer à la lettre les paroles des Prophetes. Mais on a déjà repris cette faute dans la verſion Françoiſe de Port Royal. Il eſt certain que le verbe Ebreu qui eſt dans le Prophete peut être également traduit de ces deux manieres; c'eſt pourquoy il n'a pas raiſon de ſoupçonner que Saint Luc a pu être retouché en cet endroit ſur le Grec des Septante. Ses remarques ſont remplies de ces ſortes de ſoupçons, qui ne ſont nullement appuyez.

Matth. 2: 18.

Act. 2: 20.

Il n'eſt pas mieux fondé quand il juge avec trop de précipitation de quelques Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, qu'il croit avoir été reformez ſur les Exemplaires Latins. Le Cardinal Ximenes a lu dans un de ſes MSS. au Chap. 1. v. 23. de l'Epît. II. aux Corinthiens, ἵνα μὴ ἐλθὼν λύπην λύπην ἔχω, con-

formément à ce qui eſt dans la Vulgate. C'eſt aſſez que cet Exemplaire, qui ne s'accorde point avec les autres MSS. Grecs de ce Critique, ſoit venu de Rhodes, pour luy faire dire qu'il s'en faut defier, & qu'il eſt apparemment du nombre de ces Exemplaires que les Grecs ont corrigez ſur l'édition Latine, après leur reünion avec l'Egliſe Romaine. S'il avoit lu le MS. de Clermont qui eſt dans la la Bibliotheque du Roy, & celuy des Benedictins de Saint Germain des Prez, qui conviennent avec le MS. de Rhodes, il auroit parlé autrement. Il n'y a de plus aucune vraiſemblance, que les Grecs ayent corrigé leurs Exemplaires ſur les Latins. Il eſt bien plus probable que ce ſont les Latins mêmes, qui ont retouché ſur la Vulgate quelques Exemplaires Grecs qui étoient à leur uſage. Ce qui a pu arriver lors qu'ils ont été les maîtres de Conſtantinople, & de quelques autres villes qui appartenoient aux Grecs. Je me trompe fort, ſi ce n'eſt là l'origine de ces Exemplaires Grecs qui ont été reformez ſur les Latins; parce que les Evêques & les Prêtres Latins, qui étoient alors dans ces lieux-là, étoient obligez de lire le Nouveau Teſtament en Grec; & il ſe peut faire que quelques-uns d'eux ayent accommodé le Grec avec le Latin de la Vulgate.

Eraſme a eu cet avantage ſur la plûpart des Commentateurs qui ont écrit avant luy, qu'il a lu les ouvrages des Peres en eux-mêmes. Cependant il ne faut pas ſe fier entierement à ſes citations, qui ne ſont pas toûjours exactes. Car outre qu'il les avoit lus trop à la hâte, il cite quelquefois S. Chryſoſtôme & Theophylacte autrement qu'il n'y a dans leurs livres, parce qu'il n'a le plus ſouvent conſulté que les verſions Latines de ces deux ſavans Evêques, comme il l'avoüe luy-même. Il fait même quelquefois dire aux Auteurs Latins des choſes auſquelles ils n'ont jamais penſé, comme ſur ces paroles de nôtre Seigneur, *Beati pauperes ſpiritu*, où il pretend que Bede avec le commun des Theologiens les a entenduës d'une pauvreté veritable & réelle. Il luy oppoſe Saint Auguſtin, qui les a interpretées de la pauvreté de cœur & d'affection. Bede cependant n'eſt point contraire en ce lieu-là à Saint Auguſtin, ni même à Saint Jerôme Matth. 5.

me, à Saint Chryſoſtôme, & à pluſieurs autres Peres qui les ont expliquées de l'humilité. Ce docte Moine a tâché de concilier enſemble les deux ſens qu'on pouvoit leur donner. Il entend par ces pauvres d'eſprit ceux qui ſont humbles par une pauvreté voluntaire ; parce qu'on acquiert, dit-il, par l'humilité le Royaume qui ſembloit être perdu à cauſe de la ſuperbe. *Id eſt voluntaria paupertate humiles . . . . quia per humilitatem regnum acquiritur, quod propter ſuperbiam dimitti videbatur.* Cette expoſition n'eſt qu'une paraphraſe de celle de Saint Auguſtin.

Mais ce Critique qui ne ſongeoit alors qu'aux Religieux Mendians, n'a cité Saint Auguſtin & les autres Peres que pour refuter ces Moines, qui donnoient ſelon luy à ces paroles un ſens faux & éloigné de la penſée de J. CHRIST. *Itaque coactius*, dit-il, *& alienius mihi videtur hic inducere quæſtionem de profeſſione mendicitatis aut voluntariæ paupertatis. Sed Dominus per modeſtiam ac ſubmiſſionem ſui oſtendit viam ad veram ſublimitatem. Nam Adam per ſuperbiam dejectus eſt à regno.* L'interpretation qu'il aporte eſt plûtôt d'un Theologien, que d'un Critique exact. Il ne devoit par preferer l'explication de Saint Auguſtin à celle de l'Auteur de l'ouvrage imparfait, qui a obſervé doctement que le mot πτωχοί, qui eſt en ce lieu-là, ſignifie une veritable pauvreté. Il étoit inutile de faire venir icy les Moines Mendians: mais ces ſortes de digreſſions & de queſtions hors de propos ſe trouvent aſſez ordinairement dans les Notes d'Eraſme.

Il en propoſe même de certaines dont il ne ſe tire pas trop bien, comme quand il examine au long la penſée de Saint Jerôme ſur cette Prophetie de Michée raportée par Saint Matthieu, *Et tu Bethlehem terra Juda* &c. Il inſinuë que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont pas toûjours raporté fidelement les paſſages qu'ils ont citez du Vieux Teſtament, parce que la memoire leur a quelquefois manqué. JESUS-CHRIST ſeul, dit-il, eſt appellé la verité : il n'y a que luy qui n'eſt point ſujet à ſe tromper. *Solus Chriſtus dictus eſt veritas. Unus ille caruit omni errore.* D'où il ſemble inferer que les Apôtres ont pu tomber dans l'erreur en des faits de peu Matth. 2. 5.

d'importance. Il les compare aux Saints Peres, lesquels bien qu'ils fussent les interpretes de Dieu n'ont pas été exemts de faute, puis que les Catholiques mêmes ont rejetté quelques-uns de leurs ouvrages, & que Saint Augustin a écrit des Retractations. *Adfuit Spiritus Divinus & Cypriano, ut est probabile, & tamen quædam illius rejiciuntur ab orthodoxis. Adfuit & Hieronymo; rejiciuntur & hujus nonnulla. Adfuit & Augustino, atque ipse quædam sua retractavit.* Cette comparaison des Apôtres & des anciens Docteurs de l'Eglise sur le fait de l'inspiration pourroit faire juger, qu'Erasme n'a pas cru que les Livres du N. Testament fussent veritablement inspirez; ou plûtôt il n'est pas exact dans sa maniere de raisonner. Je ne say où il a apris que Saint Augustin a reçu le don de Prophetie pour interpreter l'Ecriture Sainte; que S. Jerôme a eu le don des langues: & comme ces dons extraordinaires qu'il suppose en eux, ne les ont point empêchez de se tromper, il veut aussi que les Apôtres n'ayent pas sçu la langue Grecque parfaitement, nonobstant le don des langues qu'ils avoient reçu du Saint Esprit. *Existimamus & Augustino Prophetiæ donum adfuisse in explicandis sacris literis, & tamen alicubi non assequitur sensum Scripturæ germanum: neque Hieronymo defuit opinor donum linguarum, & tamen in nonnullis dissentiunt ab eo qui literas Hebraicas profitentur.* Il auroit beaucoup mieux fait de s'arrêter simplement à la Grammaire & au sens literal de son texte, que de raisonner si pitoyablement. Id. Erasm. in C. 10. AA. Apost.

Il ne paroît pas même qu'il ait eu toutes les connoissances necessaires à un Grammairien, n'ayant point sçu la langue Ebraïque: & c'est ce qui l'a jetté dans quelques erreurs en ce qui regarde le sens grammatical & literal. En voicy un exemple considerable: au Chap. 21. de S. Matth. v. 42. où il a traduit, *A Domino factum est hoc, & est mirabile*, il y a dans le Grec au feminin αὕτη & θαυμάστη: & il remarque dans sa note, que ces deux mots se raportent à κεφαλὴ, qui précede, & qui est aussi au feminin dans le Grec: mais y ayant *caput* dans le Latin, il a mis au neutre *hoc* & *mirabile*. Il cite là-dessus Origene & S. Chrysostôme, pour prouver que cette proposition, *A Domino*

mino factum est istud, n'est point absoluë, comme quelques-uns le croyoient après S. Jerôme; mais que le pronom *istud* est relatif, & qu'il se doit raporter à *caput* ou à *angulus*. Bien loin de corriger dans ses autres éditions une faute si évidente, il repond à ceux qui luy avoient representé que cette expression étoit un Ebraïsme, qui avoit été fort bien traduit par Saint Jerôme dans sa version des Pseaumes sur l'Ebreu, que les livres de ce Pere avoient été corrompus par des demi-savans, & qu'ainsi l'on n'étoit pas certain de son interpretation. Il oppose son Commentaire sur les Pseaumes, qui est contraire à ce qu'on faisoit passer pour sa version. *Jam quid Hieronymus verterit ex Hebræo non satis liquet, cùm constet pleraque ejus volumina depravata fuisse à sciolis scribis, nec ipsis voluminibus inter se consentientibus.*

C'est ainsi que ce savant homme tâche de se tirer d'un mauvais pas par des lieux communs. Il accuse plus d'une fois les Copistes de S. Jerôme, & même des autres Ecrivains Ecclesiastiques, d'avoir corrompu leurs livres. Mais on ne peut douter que ce Pere n'ait mis dans sa version du Pseaume 117. *A Domino factum est istud, & hoc est mirabile in oculis nostris.* On sait de plus que le Commentaire sur les Pseaumes, qui a été publié sous le nom de S. Jerôme, n'est point de luy.

Le même Erasme s'emporte avec excés à l'occasion de la fausse épître aux Laodicéens, que Jaques le Fevre a fait imprimer avec les autres Epîtres de S. Paul, contre un je ne say qui, qu'il accuse d'avoir alteré exprès tous les écrits des anciens Theologiens, & principalement ceux de S. Jerôme. Il pretend que nous n'avons presque rien de ce Pere, si l'on excepte son Commentaire sur les Prophetes & quelques Epîtres, qui n'ait été corrompu d'une étrange maniere. Il depeint ce faussaire en des termes qui meritent d'être raportez. *Si quid*, dit-il, *mihi naris est, ejusdem est opificis (epistola ad Laod.) qui næniis suis omnium veterum Theologorum omnia scripta contaminavit, conspurcavit, perdidit, ac præcipuè ejus qui præ cæteris indignus erat eâ contumeliâ, nempe D. Hieronymus: nihil ferè habemus hujus præter Commentarios in Prophetas & Epistolas aliquot, quod non sit studioſè*

Id. Eras. in fine Notar. in Epist. ad Coloss.

dioſe ab hoc furcifero vel mutilatum, vel adulteratum, vel confuſum turpiſſimèque contaminatum.

C'eſt en vain qu'il rejette cette faute ſur un ſeul homme, puis que ç'a été le ſort commun des anciens Auteurs Latins, qui ont été copiez par les Moines, leſquels ont pris, comme on l'a dêjà remarqué, de grandes libertez en revoyant les anciens exemplaires. C'eſt à la verité un grand malheur que tant d'Ouvrages ayent paſſé par de ſi dangereuſes mains; mais après tout le mal n'eſt pas ſans remede. Il nous reſte un aſſez grand nombre d'exemplaires de la plûpart des livres pour les comparer enſemble, & faire le choix des meilleures leçons. Il y a même de l'exageration en ce que ce Critique avance de la corruption entiere des Ouvrages de S. Jerôme, à la reſerve de ceux qu'il marque. Ses Commentaires ſur les Prophetes n'ont pas été moins alterez que les autres: mais il eſt aiſé de les retablir.

De plus ce ſavant homme n'avoit vû qu'une partie des Ouvrages des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ne luy en donnoit qu'une connoiſſance fort limitée: & c'eſt ce qui fait qu'il ſe trompe ſouvent dans ſes conjectures. Ayant lu dans la Gloſe ordinaire ſur ce paſſage des Actes, *Quem & apprehenſum* &c. *Act.* 24. 6. que Bede a obſervé qu'il manquoit en ce lieu-là quelques mots dans l'édition Latine qui étoient dans le Grec, (*b*) il juge que ce docte Moine a eu des Commentaires de S. Jerôme que nous n'avons point preſentement. Mais il ne s'agit en cet endroit que d'une diverſité de leçon, & non d'aucun Commentaire. Bede n'a point lu dans ſon Exemplaire Latin ces mots qui ſont preſentement dans nôtre Vulgate, *Voluimus ſecundùm legem noſtram judicare. Superveniens autem Tribunus Lyſias cum vi magna eripuit eum de manibus noſtris. Jubens accuſatores ejus ad te venire.* Peut-on inferer de là qu'il a eu d'autres Commentaires de S. Jerôme que ceux que nous avons, ſous pretexte qu'il ne dit preſque rien de luy-même? Sa remarque

(b) *Non diſſimile veri eſt Bedæ fuiſſe commentariolos aliquos Hieronymi qui nobis non extent, ſi quidem Beda rarum eſt citare autorem; ſed alienis ferè abutitur pro ſuis.* Id. Eraſm. Not. in Cap. 24. Actor. verſ. 6.

marque sur ce passage des Actes prouve seulement, qu'il y avoit de la diversité entre les Exemplaires Latins, & qu'on lisoit dans quelques-uns conformément au Grec ce qui est dans la Vulgate. *In hoc loco*, dit Bede, *quidam nostri codices aliquot versus habent, qui in Græco ità leguntur*, &c. Comme les Exemplaires Latins varioient de son tems, les Grecs varient encore aujourdhuy là-dessus.

Bed. Expos. in C. 24. Act. Apostol. v. 6.

Il a eu un grand nombre d'adversaires à combattre qu'il refute dans ses notes. La meilleure partie des objections qu'on luy a faites étoient mal fondées, ne venant que de l'ignorance où l'on étoit alors, de tout ce qui apartient à la Grammaire & à la Critique. Ce qu'on luy a objecté de plus fort, est d'avoir apuyé l'Arianisme & le Pelagianisme. Bien qu'on le puisse justifier du dernier, il seroit très-difficile de le mettre entierement à couvert du premier. Les Antitrinitaires de ces derniers tems, qui n'ont pas été si bons Grammairiens que luy, ont adopté plusieurs de ses remarques qui apuyent manifestement leurs préjugez. Il seroit trop long de raporter en detail tous les endroits du Nouveau Testament, qu'il detourne en faveur des Ariens. Je n'en produirai qu'un, d'où l'on pourra juger de son esprit & de sa methode.

On lit au Chapitre 9. de l'Epitre aux Romains v. 5. dans tous les Exemplaires Grecs, & dans toutes les versions du monde, comme il y a dans nôtre Vulgate, *Ex quibus est Christus secundùm carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula.* Erasme qui semble n'avoir pu souffrir que S. Paul parlât en des termes si clairs de la Divinité de J. C. dit d'abord, que si ces mots *qui est super omnia Deus*, n'ont point été ajoûtez comme quelques autres, on ne peut nier que S. Paul n'ait établi ouvertement en cet endroit la Divinité de JESUS-CHRIST: & il avoüe qu'il n'y a aucune varieté là-dessus dans tous les Exemplaires qu'il a lus, *Nisi hæc particula adjecta est, sicuti quasdam adjectas offendimus, hoc certe loco Paulus palam Christum pronunciavit Deum, & consentiunt quæ quidem viderim Græcorum Exemplaria.* Quelle raison a-t-il eüe de soupçonner qu'on ait ajoûté quelque chose à ce passage, puis qu'il reconnoit que tous les Exemplaires conviennent en-

entr'eux ? Il y a, dit-il, des additions en d'autres endroits : cela eſt vray ; mais ſur ce pied-là on ne ſera aſſûré d'aucun mot du Nouveau Teſtament.

Il ajoûte qu'il y a de ſemblables additions en d'autres lieux, & il donne pour exemple celle qui eſt à la fin de l'Oraiſon Dominicale dans les Exemplaires Grecs. Il devoit donc produire quelque Exemplaire ſoit Grec ſoit Latin, ou en quelque autre langue, où les mots dont il s'agit ne fuſſent point, comme l'on en produit un aſſez grand nombre, où ce qui eſt dans le Grec ordinaire ne ſe trouve point. Il dit de plus que S. Cyprien & S. Hilaire qui ont cité ce paſſage n'ont point lu le mot *Deus* ; qu'il croit neanmoins que c'eſt une faute de Copiſte : mais il ſoûtient dans une de ſes reponſes, qu'il croira toûjours qu'ils ont lu en effet de cette maniere, juſqu'à ce qu'on luy ait montré des Exemplaires où ſoit *Deus* : *Deum nec in Cypriano addam, nec in Hilario, niſi nactus exemplar in quo ſcriptum reperiam.* En quoy il paroît de mauvaiſe foy ; ou pour luy rendre plus de juſtice, il n'avoit lu alors aucuns exemplaires MSS. de S. Cyprien, ſur lequel ſeul il pourroit y avoir quelque difficulté. Si l'on excepte les deux premieres éditions qu'il a ſuivies dans la ſienne, toutes les autres éditions de ce Pere qui ont été faites ſur de bons MSS. liſent en ce lieu-là le mot *Deus*. Or il eſt manifeſte qu'il y a une faute dans les deux premieres, qui ne doivent paſſer que pour une, la ſeconde ayant été faite ſur la premiere. Il y aura lieu dans la ſuite de parler plus à fond des diverſes éditions de S. Cyprien.

Id. Eraſ. in Reſp. ad Tiſelman.

Il falloit qu'Eraſme eût lu avec bien peu d'attention les ouvrages d'Origene, & qu'il eût même une connoiſſance très-mediocre de l'antiquité, pour ſoupçonner l'interprete de ce Pere de l'avoir alteré ſur ce paſſage de S. Paul, parce qu'il y inſinuë qu'il y avoit de ſon tems des perſonnes qui n'oſoient appeler J. C. Dieu, de peur de multiplier les Dieux. Cette même penſée ſe trouve dans les livres d'Origene, dont nous avons preſentement le texte Grec ; & ainſi l'on ne peut pas accuſer les traducteurs d'en être les auteurs. Ce docte Pere a indiqué un Heretique de ſon tems nommé Noet, qui nioit la Divinité de Jesus-Christ, ou quelque autre,

autre, parce qu'il y en avoit alors plusieurs de ce sentiment Il est bon d'être instruit de toutes les remarques qu'on vient de faire, afin qu'on se précautionne en lisant les Notes de ce Critique sur le Nouveau Testament, où il a voulu paroître beaucoup plus savant dans la lecture des anciens Peres, qu'il n'a été en effet.

Il affecte même quelquefois une certaine érudition Theologique, qui n'étoit nullement à-propos dans des Notes literales sur le Nouveau Testament. Il a inseré sur le Chapitre 7. de l'Epître I. de S. Paul aux Corinthiens, une longue & ennuyeuse Dissertation touchant le divorce, où après avoir fait le Theologien, il s'érige en Canoniste. Il cite Jean d'André, Panorme, Hostiensis, & quelques autres Canonistes. Il examine le pouvoir des Papes, aportant le sentiment de quelques Theologiens, qui croyent qu'il est en leur puissance d'abroger ce qui a été établi par S. Pierre & par les autres Apôtres. Il ajoûte qu'il y en a même qui poussent l'autorité de l'Evêque de Rome, jusques à pouvoir modifier la doctrine de l'Evangile en l'interpretant. Il prend de là occasion de parler de la Transubstantiation, qui n'a été definie que fort tard dans l'Eglise, *In synaxi transubstantiationem serò definivit Ecclesia. Diu satis erat credere sive sub pane consecrato, sive quocunque modo adesse verum corpus Christi.* Il dit la même chose de la procession du Saint Esprit, & de quelques autres articles de foy, sur lesquels il n'y avoit rien d'arrêté autrefois. Il combat au même endroit ceux qui veulent que les Papes soient infaillibles : *Si verum est*, dit-il, *quod quidam asseverant Romanum Pontificem errore judiciali non posse unquam errare, quid opus generalibus Conciliis ? Quid opus in Concilium accersere Jurisconsultos & Theologos eruditos, si pronuntians labi non potest ? Cur datus est appellationi locus vel ad Synodum, vel ad eumdem rectius edoctum, posteaquàm semel de causa pronunciavit Pontifex ? Quorsum attinet tot Academias in tractandis fidei quæstionibus distorqueri, cùm ab uno Pontifice quod verum est audire liceat.* Il produit les differens Decrets des Papes sur une même matiere ; & enfin après tous ces lieux communs il revient à l'affaire du divorce qu'il traite fort au long, parlant en même tems

de la plûpart des matieres qui regardent le mariage.

Cette methode n'eſt pas d'un homme judicieux; mais étant rempli des faits dont on diſputoit de ſon tems, il en a inſeré une partie dans ſon livre. Cependant nonobſtant ces defauts on doit rendre cette juſtice à Eraſme, qu'il a été un des plus habiles Critiques de ſon tems, pour tout ce qui apartient à l'étude des Livres Sacrez. Il a fourni de grandes lumieres à ceux qui y ont travaillé après luy: on ne ſauroit trop loüer les recherches qu'il faites. Il ſeroit ſeulement à deſirer, qu'il n'eût point lu avec tant de precipitation les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Un de ſes plus grands defauts eſt de n'avoir pas aſſez medité, entreprenant un trop grand nombre d'ouvrages à la fois. De plus ayant fait dès ſa jeuneſſe le mêtier de Declamateur, il a gardé cet eſprit dans ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament.

Des Paraphraſes d'Eraſme.

Outre ſa verſion & ſes remarques, il a compoſé des Paraphraſes qui luy attirerent beaucoup d'eſtime. Pour faire mieux connoître la neceſſité de cette ſorte d'ouvrage, il commença par les Epîtres de S. Paul, à cauſe de l'obſcurité du ſtile de cet Apôtre. C'eſt ce qui luy fait dire écrivant au Cardinal Grimani, à qui il dedie celle qui eſt ſur l'Epître aux Romains, (c) que bien que Saint Paul parle Grec, les Grecs ont de la peine à l'entendre, parce que ſon diſcours eſt rempli d'Ebraïſmes. Il ajoûte que quand même ſa diction Grecque ſeroit pure, il ne ſeroit pas encore facile de comprendre ſon ſens; car ayant eu en vûë des perſonnes peu éclairées dans les myſteres de la Religion, il s'eſt accommodé à leur foibleſſe, & il n'a traitté les choſes que ſuperficiellement. Ce Critique s'eſt fort émancipé ſous ce pretexte, croyant qu'il étoit neceſſaire d'éclaircir dans ſes Paraphraſes les écrits des Apôtres & des Evangeliſtes. *En 1517.*

Auſ-

(c) *Ita Græcè locutus eſt Apoſtolus, ut à meræ Græcis non ſatis queat intelligi ob paſſim admixtam Hebraï ſermonis proprietatem, quòd ſi maximè Græca ac puræ Græca fuiſſet oratio, multum tamen adhuc difficultatis ſupereſſet lectori, quod cùm ſcriberet rudibus adhuc & nuper Chriſto initiatis, myſteria quædam magis attigit quàm tractavit, & indicavit veriùs quàm explicuit, videlicet tempori ſerviens.* Id. Eraſm. in epiſt. ad Card. Grim.

Aussi luy objecta-t-on de tous côtez, qu'il ne s'étoit pas renfermé dans les bornes d'un Paraphraste. Il ne put excuser le titre de son livre, qu'en repondant que la Paraphrase est une espece de Commentaire, *Paraphrasis Commentarii genus est*. Il ne fait même aucune difficulté de témoigner dans la lettre qu'il écrivit à Charle Quint sur sa Paraphrase de Saint Matthieu, qu'il a suivi principalement Origene, Saint Jean Chrysostôme, & Saint Jerôme, comme les plus habiles des Peres. *Nos in hoc opere potissimum secuti sumus Origenem rei Theologicæ peritissimum, Chrysostomum ac Hieronymum ex orthodoxis peritissimos.*

Id. Erasm. in epist. ad Car. V. ann. 1522.

Mais l'autorité de ces grands hommes ne le mit point à couvert des Censures des Theologiens de Paris, qui ne purent souffrir que sous pretexte de paraphraser les Evangiles & les Epitres de Saint Paul, il se fût érigé en maître de Theologie, & qu'il eût même mis à la tête de la plûpart de ses Paraphrases des Prefaces & des Sommaires, où il decidoit des principales matieres de la Religion. En effet, il parle quelquefois trop librement des usages & des coutumes de l'Eglise, dans un tems que les Lutheriens n'y aportoient que des troubles par leurs nouveautez. Il eût mieux fait de suivre pied-à-pied le texte des Apôtres & des Evangelistes, s'arrêtant aux explications les plus simples, que de se jetter dans la Theologie. Il avoit beau dire (*d*) qu'il s'étoit attaché aux plus anciens Docteurs, qu'il avoit preferez aux Theologiens Scolastiques qui n'ont rien d'arrêté dans leurs sentimens, on n'eut aucun égard à ses reponses. Il representa même, que si l'on examinoit les ouvrages des Peres avec la même rigueur qu'on avoit examiné les siens, on y trou-

(d) *Ubique ferè gaudeo sequi vetustissimos quosque Doctores Ecclesiæ potius quàm placita Scholasticorum, quorum aliqua sunt dubiæ veritatis, aliqua etiam inter ipsos controversa sunt: quod si quis conetur ad eosdem gnomones examinare libros Basilii, Chrysostomi, Ambrosii, Hieronymi, Augustini, reperiet plus quàm duo millia propositionum quæ graviorem merentur censuram, quam plerasque mearum. . . . Fit enim interdum ut quod in Augustino & Cypriano cum plausu legitur, in meis ut impium carbone notetur.* Id. Erasm. Præfat. Declarat. ad Censur. Theol. Paris.

trouveroit plus de deux mille propoſitions qui meritent plus d'être cenſurées que la plûpart des ſiennes. Il arrive quelquefois, dit-il, qu'on lit avec plaiſir dans Saint Auguſtin & dans Saint Cyprien, ce qu'on condamne dans mes écrits comme une impieté.

Ces plaintes n'eurent aucun effet: auſſi avoit-il tort en quelques endroits, où il remuë mal-à-propos de certaines queſtions qu'il falloit taire. Il n'eſt pas toûjours permis aux particuliers de dogmatiſer, ſous pretexte que leur doctrine s'accorde avec celle de quelques Peres. Si Eraſme avoit eu égard au tems qu'il écrivoit ſa Paraphraſe ſur S. Matthieu, il ne ſe ſeroit pas étendu ſi au long ſur les traductions en langue Vulgaire dans ſa Preface, où il veut que les Evangiles ſoient lus indifferemment de toutes ſortes de perſonnes. *Non video*, dit-il, *cur idiotæ ſint ab Euangelicis præcipuè literis ceu profani à ſacris ſubmovendi, quæ doctis pariter & indoctis, quæ Græcis æque ac Scythis, quæ ſervis itidem ut liberis, quæ fœminis ſimul & viris, quæ plebeiis non minus atque Regibus proditæ ſunt.* Et comme s'il ne s'étoit pas aſſez expliqué là-deſſus, il ajoûte, j'aimerois mieux entendre certaines filles parler de JESUS-CHRIST, que certains Docteurs qui ne ſont habiles que de nom. *Ego puellas quasdam audire mallem de Chriſto loquentes, quam quosdam ſummos vulgi opinione Rabbinos.*

Id. Eraſ. Præfat. Paraphr. in Matth.

Ibid.

Mais les Theologiens de Paris qui avoient devant les yeux les Vaudois, les Albigeois, les Wicleſiſtes & quelques autres ſectaires, condamnerent ſa propoſition comme contraire à la paix de l'Egliſe, ajoûtant que ces verſions n'étant point abſolument neceſſaires au ſalut des particuliers, il valoit mieux conſiderer l'avancement de pluſieurs en les defendant, que d'utilité d'un petit nombre de perſonnes en les permettant. *Quare perſpectâ hominum malitiâ, periculoſa ac pernicioſa exiſtit hujusmodi traductio . . . . In re namque ad ſalutem non neceſſaria potius conſulendum eſt multorum profectui ipſam interdicendo, quàm paucorum utilitati eam permittendo cum gravi multitudinis incommodo.*

Cenſur. Theol. Pariſ. tit. 12. n. 37.

Eraſme n'a pas répondu directement à la Cenſure de ces Theologiens, quand il a pretendu que ce qu'on luy objectoit des Vaudois, des Albigeois

geois & des Turelupins, ne le regardoit nullement, parce que les troubles qui s'étoient élevez de ſon tems dans les affaires de la Religion ne venoient point des laïques, mais de perſonnes ſavantes que le peuple avoit ſuivies. Jean Hus, dit-il, & Wiclef ont été habiles dans la Theologie Scolaſtique : Balthaſar le grand maître des Anabatiſtes a été Docteur : Luther & Ecolampade ſont auſſi Docteurs. Si les Papes & les Evêques ont fait des Conſtitutions contre les verſions de la Bible en langue vulgaire, je ne croy pas qu'on les puiſſe appliquer à toute l'Egliſe, puis qu'il y en a eu depuis très-long-tems ſans que l'Egliſe s'y ſoit oppoſée. *Quod ſi qua conſtitutio Pontificis aut aliorum præſenti hominum temeritati aliquando fuit oppoſita, non arbitror eam ad univerſam Eccleſiam pertinere, præſertim cùm multis jam ſeculis habeantur ſacri libri in linguas vulgares diverſarum gentium tranſlati, connivente ad id Eccleſia.* *Eraſ. Declar. ad Cenſ. Fac. Theol. Pariſ. tit. 12. n. 37.*

Mais il ne s'agiſſoit pas de ſavoir ſi les Auteurs des dernieres ſectes ont été Docteurs en Theologie, ou laiques: toute la difficulté rouloit ſur les traductions en langue vulgaire, qui avoient aporté de grands deſordres dans l'Egliſe, & dans les Etats de pluſieurs Princes: & c'eſt ce qu'il ne pouvoit nier. Les exemples qu'il produit des anciens Peres, & principalement de S. Chryſoſtôme n'étoient nullement à-propos. On ne remedie aux maux que lors qu'ils ſont preſents, & étant très-grands au tems qu'il a écrit ſa Paraphraſe ſur Saint Matthieu, les Docteurs de Paris ont eu raiſon de cenſurer pluſieurs propoſitions qu'il y a avancées, touchant les verſions en langue vulgaire. S'il avoit même lu avec quelque application les Ouvrages de Saint Jerôme, qu'il a fait imprimer, il n'auroit pas aſſûré que ce Pere a traduit les Livres Sacrez en la langue de ſon pays, *Dalmaticâ linguâ ſacros libros vertit.* *Id. Eraſ. ibid.*

Ces Docteurs ne purent auſſi ſouffrir, qu'Eraſme eût traité de ridicule dans cette même Paraphraſe l'uſage qui eſt encore aujourdhuy dans nos Egliſes, de prier Dieu en une langue que le peuple n'entend point. Leur Cenſure porte que cette propoſition, qui detourne les femmes & le ſimple peuple de prier Dieu ſelon la coutu-

tume reçuë dans l'Egliſe, comme ſi ces prieres étoient inutiles, eſt impie & erronée, & qu'elle autoriſe l'erreur des Bohemiens, qui ont voulu qu'on fit le ſervice en langue vulgaire. *Hæc propoſitio . . . impia eſt & erronea, viam præbens errori Bohemorum, qui Officium Eccleſiaſticum in idiomate vulgari celebrare conati ſunt.* Ce Critique tâcha de ſe defendre, par ce qui ſe pratiquoit ſelon luy en Italie: *In Italia tale nihil videas, & in æde pontificia permittitur habere preculas privatas.* Il ajoûte que le peuple, qui prioit autrefois par la voix du Prêtre, entendant les paroles de celuy qui faiſoit la priere repondoit *amen*, & qu'on conſervoit encore preſentement quelque choſe de cet ancien uſage dans l'Egliſe Romaine. Il oppoſe enfin à ces Theologiens les paroles de S. Paul dans ſa I. Epitre aux Corinthiens, mais ils n'eurent aucun égard à toutes ſes raiſons.

Cenſ. eorum d. Theol. ibid. n. 41.

S'il ſe fût contenté d'une ſimple Paraphraſe, ſans ſe jetter ſur des explications Theologiques, il auroit pu embarraſſer ces ſages maîtres, qui luy firent pluſieurs procez de Grammaire très-mal fondez. Ils avoient en cela leurs regles, auſſi bien que ſur les faits qui appartenoient à la Theologie. Tout ce qu'ils ne trouvoient point dans la Vulgate leur paroiſſoit une nouveauté dangereuſe. Ce fut ſur ce prejugé qu'ils l'accuſerent d'avoir mis dans ſa Paraphraſe, *Cleopas* pour *Cleophas*, *Paracletus* pour *Paraclitus*, *Capernaum*, *Bethſeſda*, *Bethabara*, au lieu de *Capharnaum*, *Betſaïda* & *Bethania*. *In his*, diſent ils, *& aliis ejus generis non paucis, Latinis hominibus ſcribens Paraphraſtes, temerarie ab uſu communi Eccleſiæ Latinæ recedit.* Ils luy oppoſent Saint Gregoire, Saint Leon, Saint Proſper, Caſſiodore, Iſidore, Bede, & en general tous les Commentateurs Latins depuis Saint Jerôme, qui l'ont ſuivi exactement là-deſſus comme leur regle. Ils pouvoient même remonter plus haut: car les leçons dont il s'agit ſemblent être nées avec l'Egliſe Latine.

Cenſ. Theol. Pariſ. tit. 13.

Mais Eraſme ayant fait profeſſion de ſuivre dans ſa traduction & dans ſa Paraphraſe les Exemplaires Grecs qu'il avoit, & n'ayant point donné une nouvelle édition de la Vulgate, on ne devoit pas luy faire un crime de ce qu'il a ſui-

vi

vi les leçons de l'original Grec. On jugera de la même maniere de pluſieurs autres paſſages plus importans, où ſa verſion & ſa Paraphraſe ne s'accordent point avec l'ancien interprete Latin. Il repond ſagement à ces Docteurs, que s'étant propoſé de faire une verſion Latine du Nouveau Teſtament ſur le Grec, il avoit été obligé de s'attacher aux Exemplaires Grecs qu'il avoit. *Quod ſequor eam lectionem quæ ſola nunc habetur in libris Græcorum, cùm Græca vertam, non licuit ſecus facere.* Il leur fait la même reponſe ſur un autre endroit, où ils l'avoient accuſé d'avoir mis *bona voluntas*, où il y a dans la Vulgate, *bonæ voluntatis*. J'ay ſuivi, leur dit-il, ce que j'ay lu dans tous les Exemplaires Grecs, *ſic conſtanter legi in Græco.*

Eraſ. Not. in Epiſt. I. ad Cor. C. 15.

Luc. 2.

CHAP. XXXVI.

Des Apologies qu'Eraſme a ecrites pour defendre ſa Verſion, ſa Paraphraſe, & ſes Notes.

LEs Apologies qu'Eraſme a écrites pour ſa defenſe meritent d'être luës, parce qu'il y éclaircit pluſieurs faits de Critique & de Theologie avec beaucoup d'érudition. S'étant émancipé dans ſes Notes & dans ſes Paraphraſes, où il traitte toutes ſortes de queſtions, il donna lieu à ſes adverſaires de luy faire de fâcheuſes objections, non ſeulement ſur la Theologie, mais auſſi ſur la Politique. Ils tâcherent de le rendre odieux auprès des Princes. Il avoit comparé dans ſa Paraphraſe ceux qui condamnent à mort les Hereſiarques, à ces ſerviteurs qui vouloient cueillir l'ivraye avant le tems, leur apportant pour exemple le Pere de famille qui leur defend de l'arracher. Les Docteurs de Paris cenſurerent ſa propoſition, comme une erreur des Cathares, des Vaudois & de Luther, laquelle avoit été condamnée par les Conciles Generaux, & par les loix Imperiales. *Error Catharorum, Valdenſium & Lutheri generalibus Conciliis & legibus imperialibus damnatus.* Ils pretendent qu'on ne doit appliquer ces paroles qu'aux premiers ſiecles de l'Égliſe: mais Eraſme leur repond qu'on ne peut pas faire cette reſtriction, puis que le Pere de famille ordonne qu'on garde l'ivraye avec le bled juſques à la moiſſon, qui repreſente la fin

Matth. 13.

Conſ. Theol. Pariſ. tit. 23.

fin du monde ; auquel tems Dieu qui eſt le veritable juge des heretiques les punira.

Ces Docteurs condamnent au même endroit pluſieurs autres propoſitions ſemblables de ce Critique, qui dit que l'Evangile nous commande d'éviter les heretiques, & non pas de les brûler ; & que l'anathême eſt la plus grande peine dont ils ont été punis par les anciens Evêques. Il ajoûte neanmoins qu'il n'a jamais rien avancé qui ſoit contraire aux loix des Empereurs ; mais que ſon deſſein a été ſeulement de moderer la cruauté de quelques Eccleſiaſtiques. La douceur Eccleſiaſtique, dit-il, aportoit autrefois des temperamens à la ſeverité des Princes ; & aujourdhuy l'inhumanité de quelques Moines ſe porteroit à des excés de barbarie & de cruauté, ſi les Princes ne l'adouciſſoient. *Olim Principum ſeveritatem Eccleſiaſtica manſuetudo temperabat ; nunc monachorum quorundam ſævitia niſi principum lenitate temperaretur exiret in plusquàm Scythicam immanitatem.*

Eraſme fut auſſi cenſuré par les Theologiens de Paris, comme s'il avoit cru que la Loy Evangelique ne permettoit pas qu'on fit la guerre aux heretiques. Ils luy oppoſerent le droit Civil & le droit Canonique, qui permet, même aux Eccleſiaſtiques, de declarer la guerre aux Turcs & aux Juifs, & par conſequent aux heretiques. Ils (*a*) aportent l'exemple de Saint Dominique, qui alla luy-même en perſonne avec quelques Evêques combatre les Albigeois. Ils diſent de plus, que ſi les Princes tombent dans cette grande faute, de ne pourſuivre point les heretiques qui conſpirent la perte de la Religion, juſques à les exterminer, les Evêques ſont obligez en conſcience à les y porter. *Cenſ. Theol. Pariſ. ibid. n. 75.*

Les Proteſtans même voyant qu'Eraſme s'étoit declaré ouvertement contr'eux, & qu'il condamnoit hautement leurs nou-

(a) *In cujus rei comprobationem cum Præſulibus adfuit B. Dominicus ei bello quod contra Albigenſes hæreticos geſtum eſt. Et ubi Principes ſeculares graviter delinquunt, non exterminando hæreticos in perniciem Reipublicæ Chriſtianæ conſpirantes, & in ſuam hæreſim plurimos pertrahentes, tenerentur omnibus modis illos inducere orthodoxi Epiſcopi ad id faciendum, alioqui ipſi peccarent.* Cenſ. Theol. Pariſ. tit. 23. n. 75.

nouveautez, n'oublierent auſſi rien pour le rendre odieux de ce côté-là aux Princes & aux Magiſtrats. Ils publierent ſous ſon nom des extraits de ſes Ouvrages en forme d'une lettre adreſſée à la Diete de Spire, où il diſoit qu'il n'étoit permis à qui que ce ſoit de condamner à mort les heretiques, *Non fas eſſe in quemquam hæreticum pœnâ capitis animadvertere.* Mais il leur fit ſentir dans une reponſe qui
En 1530. a pour titre, *Contra quosdam qui ſe falſo jactant Euangelicos*, qu'il étoit très-éloigné de ce ſentiment. Il ſoutient avec force qu'il n'ôte point aux Princes, un droit que JESUS-CHRIST & les Apôtres ne leur ont point ôté, *Nec uſquam adimo gladii jus principibus, quod illis non ademit Chriſtus nec Apoſtoli.* Il deſigne de certaines hereſies qui renferment en elles-mêmes des blaſphêmes contre la Religion, comme eſt l'Arianiſme, & d'autres qui ne tendent qu'à ſedition & au renverſement des Etats. Eſt-ce, dit-il, que dans ces occaſions le Prince n'aura point le pouvoir d'exterminer les heretiques? Il en a non ſeulement le pouvoir; mais il eſt neceſſaire qu'il le faſſe. *An hic alligabimus Principi gladium, ut non liceat occidere hæreticos, certe blaſphemos & ſeditioſos? Tum fas eſt, tum ad tuendam Rempublicam neceſſarium.* Eraſm. in Epiſt. edit. Friburgi, ann. 1530. adv. Euang.

Il objecte à ſes adverſaires qu'étant eux-mêmes regardez comme heretiques, il eſt aiſé de juger qu'ils veulent mettre leurs crimes à couvert. Il fait en ce même endroit une peinture étrange de ceux qui prenoient le nom d'Evangeliques, leſquels luy repondirent; mais il les accabla dans une replique, adreſſée à ceux de la baſſe Allemagne & de la Friſe Orientale, *Germanis in Chriſto fratribus inferioris Germaniæ & Friſiæ Orientalis.* (b) Ils crient fortement, dit-il, qu'il ne faut point punir de mort les heretiques; & cependant

(b) *Miris modis urgent ne hæretici trucidentur, cùm ipſi Anabaptiſtas plectant capite, qui multò paucioribus articulis damnati ſint, & in ſodalitio ſuo plurimos habere dicuntur qui à perditiſſima vita ad emendatiſſimam ſe converterint; utcunque deliraut in opinionibus, nec ullas Eccleſias aut urbes occuparunt, nec ſe fœderibus communiverunt adverſus vim Principum, nec quemquam ſua ditione aut facultatibus ejecerunt.* Eraſm. in Epiſt. edit. Briſgoiæ, ann. 1530.

ils condamnent à mort les Anabatiſtes qui ſont moins heretiques qu'eux, & qui ne ſe ſont point rendus les maîtres des Egliſes & des villes. Ces Anabatiſtes de plus n'ont point fait comme les Evangeliques des ligues contre leurs Princes, & ils n'ont chaſſé perſonne de ſes terres ni de ſes biens. Eraſme eut le malheur de voir contre luy non ſeulement les Theologiens Catholiques & les Moines en France, en Italie, en Allemagne, en Flandres & en Eſpagne, mais auſſi la plûpart des Proteſtans, auſquels il ſçut bien rendre le change. Ses Apologies ſont une bonne partie de ſes Ouvrages.

Natalis Bedda fameux Docteur de Paris, fut un de ceux qui s'emporterent le plus contre luy, dans une Cenſure qu'il publia de ſes erreurs. Ce Docteur ne pouvant voir que des Grammairiens euſſent pris la liberté de reformer la Theologie, declara qu'après avoir detruit Luther l'Egliſe ne ſeroit jamais en repos, ſi l'on ne ruinoit entierement le party des Theologiens Greciſans, *Confecto Luthero non poſſe rem Eccleſiaſticam eſſe incolumem, niſi conficiantur & Græciſſantes Theologi.* C'eſt le nom qu'il donnoit à Jaques le Fevre, à Eraſme & à quelques autres, qui n'étant ſelon luy que de ſimples Grammairiens, avoient introduit un nouveau party dans l'Egliſe, *Per homines ſolis humanitatis literis & linguis inſtructos invectam factionem Eccleſiæ.* Il reproche à Eraſme d'avoir ſeulement corrigé, comme un petit Grammairien, quelques fautes des exemplaires Latins, d'avoir obſervé en paſſant quelques diverſitez de leçon, & d'avoir été commode par ſa Paraphraſe aux pareſſeux, qui ne veulent ou ne peuvent point conſulter les Commentaires de de Lira & du Cardinal Hugues. Il luy fait un crime de ce qu'il a donné le nom de *Rabbins* aux Docteurs de Paris, *Taxat magiſtros noſtros quos Rabbinos vocat.* Il y a bien des choſes inutiles dans cette Cenſure de Bedda, qui ſe mêle auſſi quelquefois de Grammaire.

Natal. Bedd. in Cenſ. ann. 1524.

ibid.

Eraſme qui de ſon côté étoit accoutumé à declamer, leur repondit plûtôt en Rheteur qu'en Critique. Je m'étonne, dit-il, que Bedda qui prend plaiſir auſſi bien que ſes confreres à ſe faire nommer *nôtre Maître*, ait tant d'horreur pour le nom de *Rabbin*,

ce

ce qui vient apparemment de la haine qu'il a pour la langue Ebraïque. *Rabbini vocabulum miror qui abominandum ducat, cùm Bedda cum suis tam libenter audiat, Magister noster, nisi fortè id faciat odio sermonis Hebraici.* Ce Docteur luy ayant objecté qu'on avoit refuté les heretiques par la seule Theologie Scolastique, il luy demande où étoit la force de cette Theologie, quand Luther ruïnoit, comme un sanglier furieux, la vigne du Seigneur, & ce que l'Eglise a fait dans tout le tems qu'elle n'a point eu d'Ecoles de Theologie, *Quid faciebat tot seculis Ecclesia, cùm nullas haberet Theologorum scolas.* Erasme reüssit toûjours quand il n'est question que de declamation & de Grammaire: mais s'étant émancipé en parlant des Constitutions de l'Eglise & de ses usages, Bedda prit avantage de ces endroits-là, luy reprochant d'un ton de maître, que sa doctrine est erronée, schismatique & contre les bonnes mœurs. *Erasmi doctrina ubi de Divinis literis seu Theologia differit, in non paucis erronea est & bonis moribus impudenter adversatur.* Erasme tâche de rendre la pareille à son adversaire, qu'il accuse d'avoir parlé peu avantageusement des anciens Peres, comme si leurs disputes contre les heretiques étoient obscures & embarrassées: d'avoir avancé qu'ils ne sont point uniformes dans leurs sentimens, ni même toûjours orthodoxes; qu'ils ont donné occasion par leurs écrits aux heresies de Joachim, d'Almaric, d'Abaelard, & d'Arnaud, *Ut horum scriptis natæ sint hæreses Joachimi, Almarici, Abaelardi, Arnoldi.*

Eras. Elench. in Cens. Bedda.

Eras. in Elench. p. 449.

François Titelman Religieux Franciscain en Flandres, a aussi publié quelques Ouvrages contre le Nouveau Testament d'Erasme, qu'il accusa de negligence, ayant laissé des fautes grossieres dans sa version, lesquelles étoient même dans la quatriéme édition. Il remarque entre autres qu'au Chap. 5. de l'Epitre aux Rom. v. 12. au lieu de traduire *per unum hominem*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, il avoit traduit, *propter unum hominem*, ce qui faisoit un sens different. Erasme qui ne pouvoit nier ce fait, rejette la faute sur ceux à qui il avoit donné son livre à corriger. Ayant fait ses remarques critiques en differens lieux, où il avoit consulté differens

exemplaires qu'il n'avoit point à Bâle lors qu'on les imprima, il juge que ſes Correcteurs ſe ſont ſervis d'un Exemplaire Grec où on liſoit, δι' ἕνα ἄνθρωπον ; ce qui leur avoit donné lieu de mettre *propter unum hominem :* car je ne revoy jamais, dit-il, les fueilles qu'on imprime : *neque enim ego caſtigo paginas excudendas.* Il y a cependant dans ſa Note ſur cet endroit, *per unum hominem*, & δι' ἑνὸς ἀνθρώπου. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où ſa verſion ne s'accorde ni avec le Grec, ni avec ſes Notes.

Eraſ. ad Collat. Titelm. edit. ann. 1529.

En voicy un autre exemple dans le même verſet, que Titelman luy a auſſi objecté. On trouve dans toutes les éditions de ſa verſion *peccavimus*, au lieu de *peccaverunt*. Il repond qu'il y avoit apparemment ἡμάρτομεν, dans le MS. Grec qu'il a lu en Angleterre, & qu'on a laiſſé par negligence *peccavimus* dans ſa traduction. Il s'étonne qu'aucun de ceux qui ont pris le ſoin de la revoir n'ayent point corrigé cette faute. Il nous apprend de plus qu'Ecolampade & Nicolas Gerbel ont été les reviſeurs de la premiere édition, & que Sigiſmond, qu'il qualifie d'homme très-docte, a corrigé la quatriéme. *In quarta Sigiſmundus vir egregiè doctus.* Cela fait connoître que ce ſavant homme n'a pas aporté à un ouvrage de cette importance toute l'attention qu'il meritoit. Il n'eſt pas même plus exact dans les citations des Commentateurs Grecs, dont il a produit les autoritez dans ſes Notes, n'ayant ſouvent conſulté que les traductions Latines, comme il en demeure d'accord dans ſa reponſe au même Titelman.

Ce Franciſcain luy ayant objecté, qu'il avoit raporté fauſſement ſur ces paroles de l'Epît. aux Romains, *In quo omnes peccaverunt*, le temoignage de Theophylacte, il luy repond que cet Ecrivain a été ſi mal traduit en Latin, & qu'il y a tant de fautes dans l'imprimé, qu'il n'entend pas même encore preſentement ſon ſens, avoüant auſſi qu'il s'eſt un peu trop hâté. J'en avois neanmoins, dit-il, un exemplaire Grec, mais il y avoit des pages tranſpoſées, en ſorte que je ne trouvois point ſouvent ce que je cherchois. *Ita incommode verſus eſt (Theophylactus) ac mendoſe excuſus, ut ne nunc quidem ſatis percipiam quid ſentiat & res tum temporis tumul-*

Eraſ. ibid.

multuanter agebatur. Eumdem habebam Græcum, sed paginis incuria scribarum inversis, ut quod quærerem sæpenumero non invenirem.

Eraſme eſt obligé d'excuſer ſes fautes le mieux qu'il peut, afin de ne pas paſſer pour ignorant ou malicieux, en faiſant dire aux anciens Commentateurs toute autre choſe qu'il ne diſent. Il ajoûte en même tems, que l'exemplaire Grec de S. Chryſoſtôme dont il s'eſt ſervi étoit ſi corrompu & ſi defiguré, qu'il doutoit qu'il fût de ce Pere; mais qu'il en avoit recouvré en ſuite un entier. *Chryſoſtomum habebam Græcum, ſed depravatè ſcriptum atque etiam mutilum, ut dubitarem an verè eſſet Chryſoſtomus . . . Poſt nactus ſum integrum*: c'eſt-à-dire pour parler franchement, que ce Critique a eu grand tort de nous donner ſes penſées ſur des points importans à la Religion, pour celles de Saint Jean Chryſoſtôme. L'on doit preferer les dernieres éditions de ſes Notes aux premieres, parce qu'il les a retouchées, & qu'il en a ôté pluſieurs imperfections, bien qu'il y en ait encore beaucoup.

Ibid.

Ses reponſes à Titelman ont quelque choſe de trop aigre. Il croyoit que les Religieux Franciſcains, qui le diffamoient par tout comme un heretique, l'avoient engagé à écrire contre luy. Mais Titelman aſſûre qu'avant que d'entrer chez eux il avoit été choqué de ſes écrits, principalement de ſon édition du Nouveau Teſtament. *Ego ſanè priuſquàm unquam in Minorum Fratrum conſortium me addicerem, non unam rem habui quæ me in tuis ſcriptis, maximè autem in Novi Teſtamenti editione offenderet.* Quoy qu'il en ſoit, le zêle que ce bon Religieux fait paroître pour defendre l'ancienne édition Latine, n'eſt pas toûjours accompagné d'une veritable ſcience. Il auroit combattu ſon adverſaire avec plus de force s'il ne s'étoit pas jetté ſur de certaines minuties, qui ne meritoient pas d'être relevées ſi fortement.

Titelm. Epiſt. Apolog. pro Opere Collat. edit. ann. 1529.

Jaques Latomus dans ſes Dialogues * *Des trois langues & de l'étude de la Theologie*, fit ſentir à Eraſme, qu'il ne nomme cependant point, qu'il parloit en demi ſavant de certaines choſes dans ſes remarques ſur le Nouveau Teſtament. Il luy reproche d'a-

* *De tribus linguis, & ratione ſtudii Theologici.*

d'avoir cité comme un Decret des Papes un passage de Saint Augustin, sous pretexte qu'il se trouve dans Gratien. Erasme dit pour excuser une faute si grossiere, que tout cet Ouvrage a pour titre, *Les Decrets des Papes*, ou selon quelques-uns *Le Decret*. On luy avoit objecté l'autorité de Panorme docte Canoniste, qui assûre que le Decret de Gratien n'a été approuvé, ni par les Papes, ni par aucun Concile General. A quoy il repond que quand cela seroit vray, on ne peut nier qu'il ne soit reçu par toutes les Ecoles du monde, ajoûtant que les Theologiens ont une si grande veneration pour cette Compilation, qu'ils le solliciterent fortement, lors qu'il faisoit imprimer S. Jerôme, de ne pas s'éloigner des citations de Gratien. *Opus hoc certe publico scholarum ac totius orbis usu receptum est, atque huic ab aliis Theologis tantum tribuitur, ut cùm adornarem editionem Hieronymi serio monerent ne quid rejicerem aut mutarem in ejus libris, quod esset à Gratiano citatum.*

Erasm. Apol. in Dialog. Jac. Latom.

Un homme qui fait profession d'être Critique, & de lire les Peres dans les originaux, devoit-il parler de cette sorte? C'étoit en effet l'usage de ce tems-là, & de quelques siecles auparavant, de ne citer les Peres que sur la foy de Gratien & de quelques autres Compilateurs. C'est ce qui avoit donné une grande autorité à l'Ouvrage de ce Moine, lequel est rempli de contradictions & de fausses citations. Latomus avoit raison de ne pas faire passer pour une Decretale un simple temoignage de S. Augustin, qui n'est pas du même poids parmi les Canonistes que le Decret d'un Pape. Mais Erasme reüssit en ce qu'il dit de l'étude des langues contre cet Auteur, qui croyoit qu'elles n'étoient point necessaires à un Theologien.

Edoüard Ley, dont on a parlé dans la seconde partie de cet Ouvrage, a écrit beaucoup plus au long contre la version & les Notes de ce Critique, qui se plaint de ce que son adversaire n'a attaqué que sa premiere édition, sans faire mention de la seconde qu'il avoit donnée au public, & qui étoit, selon luy, plus exacte que la premiere Mais il y a de l'apparence que Ley n'avoit vû que la premiere édition quand il composa son livre: car il se seroit encore plus recrié contre la seconde que contre la premiere,

Ley.

miere, où il s'éloigne bien moins de l'ancienne édition Latine. Il paroît de cette premiere * édition, que je n'ay luë que depuis peu, qu'il menageoit alors les Theologiens de l'Ecole, qui ne pouvoient souffrir qu'on abandonnât l'ancien Interprete de l'Egliſe, ſous pretexte de faire une meilleure traduction. Il n'avoit oſé rien changer dans le commencement de l'Evangile de S. Jean, qu'on lit tous les jours à la Meſſe : l'on y trouve comme dans la Vulgate, *In principio erat Verbum*, &c. Ce ne fut que dans la ſeconde qu'il ſubſtitua *Sermo* en la place de *Verbum*, & il le conſerva en ſuite dans les autres éditions. Mais il fut obligé d'écrire des Apologies pour apuyer ce changement, qui n'étoit nullement neceſſaire.

* Edit. Baſil. in fol. ann. 1516. calend. Mart. apud Froben.

Ley luy objecta auſſi, d'avoir fait des fautes dans pluſieurs mots Ebreux qu'il a mis dans ſes Notes, lors qu'il cite les paſſages de l'Ancien Teſtament. Comme il n'entendoit point la langue Ebraïque, il renvoye à Ecolampade qui les luy avoit fait inſerer dans ſon Commentaire. *Jam*, dit-il, *quod diſceptat* (*Lejus*) *de vocibus Hebraicis quæ ſunt in Prophetia, reſpondeat Joannes Oecolampadius, quo autore hoc admiſcui meis Commentariis.* Mais cette reponſe n'eſt pas d'un habile homme, qui ne doit pas prononcer ſur des faits qu'il n'entend point. Auſſi prit-il le party d'ôter la plûpart de ces mots Ebreux dans ſes autres éditions.

Ce Docteur Anglois avoit fait ſentir à Eraſme, que Saint Chryſoſtôme a expliqué dans ſes Homelies ſur S. Matthieu, l'addition qui eſt à la fin de l'Oraiſon Dominicale dans les Exemplaires Grecs. Au lieu de repondre directement à cette objection, ou plûtôt d'avoüer qu'il s'étoit trompé, il ſe jette ſur de certains lieux communs qui luy ſont ordinaires. Il dit qu'on attribuë à S. Chryſoſtôme preſque tout ce qu'il y a de Commentaires Grecs ſur l'Ecriture, & qu'il y en a ſur S. Matthieu qui ſont contraires les uns aux autres. Il ſe peut faire auſſi, ajoûte-t-il, que quelqu'un ait ajoûté en ce lieu-là à Saint Chryſoſtôme ce qu'il croyoit y manquer, de la même maniere que Joſſe Clithou a tiré des Commentaires de S. Auguſtin ſur Saint Jean, des ſupplémens qu'il a inſerez dans ceux de S. Cyrille. A quoy bon tous ces detours? Il n'avoit qu'à conſulter les ve-

Eraſm. Reſp. ad 4. notat. Lej.

ritables Homelies de S. Chryſoſtôme, où il auroit reconnu que ce ſavant Evêque a commenté l'endroit dont il étoit queſtion.

Mais il n'avoit pas alors tous les ſecours neceſſaires pour bien juger des Ouvrages des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il avoüe en repondant au même Ley, que lors qu'il publia à Bâle pour la premiere fois ſon livre, il avoit emprunté de la Bibliotheque des Dominicains un volume Grec imparfait, qui portoit le nom de S. Chryſoſtôme ſur S. Matthieu, & qu'il s'en étoit ſervi pendant tout le tems qu'il l'avoit eu entre les mains. Eraſme nous fait connoître dans ſes Apologies les vieilles éditions des Peres, qu'il ſeroit difficile de trouver preſentement. Il dit en un autre lieu, que Ley s'étoit ſervi d'une édition d'Alde des Ouvrages de S. Chryſoſtôme, laquelle ne s'accordoit ſouvent point avec les deux éditions de Bâle.

Id. Eraſ. Reſp. ad 6. not. Lej.

Id. Eraſ. Reſp. ad 15. not. Lej.

Il y a bien des inutilitez dans les reponſes de ce ſavant homme, parce que les Theologiens qui le harceloient de tous côtez luy faiſoient des objections fort legeres, auſquelles il repondoit. Ils ne pouvoient luy pardonner le mepris qui paroiſſoit à l'égard de S. Auguſtin en pluſieurs endroits de ſes Notes. Ley luy objecte d'avoir dit que ce Pere étoit trop credule, *Auguſtinum impenſe credulum.* A quoy il repond qu'il n'a rien avancé qu'on ne puiſſe prouver facilement, ſi l'on veut comparer S. Auguſtin avec S. Jerôme. Celuy-cy, dit-il, qui ſe defioit des Exemplaires Latins conſulte les Exemplaires Grecs, & ne ſe fiant pas même aux Grecs, il a recours aux Ebreux & aux Caldaïques: celuy-là au contraire pretend qu'on devoit ſuivre exactement la verſion des Septante, ſans en avoir d'autre raiſon que parce qu'elle étoit reçuë. Mais S. Jerôme qui ne s'arrêtoit pas à ce qu'on en diſoit communément, en juge par luy-même. *Hieronymus nihil commotus populari judicio rejicit eam ex ipſa re.*

Id. Eraſ. Reſp. ad not. 113. Lej.

Il continuë de comparer enſemble ces deux Peres, pour montrer que Saint Auguſtin, qui n'avoit qu'une érudition fort mediocre, principalement dans ce qui regarde la Critique des Livres Sacrez, ſuivoit ordinairement les ſentimens communs. Il dit que ce Pere n'a pas eu le tems d'acquerir une connoiſſance ſolide de l'Ecriture

ture Sainte, *ſolidam cognitionem rerum ſacrarum*, parce qu'il fut élevé trop tôt à la dignité de Prêtre, afin d'être auprès de ſon Evêque & d'enſeigner le peuple en ſa place, comme il s'en plaint luy-même dans une de ſes lettres. Il prouve par pluſieurs autres raiſons que S. Auguſtin a été bien inferieur à S. Jerôme, ce que Ley ne pouvoit ſouffrir. En effet avant que l'étude des belles lettres & de la Critique fût retablie en Europe, il n'y avoit preſque que S. Auguſtin qui fût entre les mains des Theologiens. Il eſt même encore preſentement leur oracle, parce qu'il y en a très-peu qui ſachent d'autre langue que la Latine, & que la plûpart ſuivent S. Thomas, ſans prendre garde qu'il a vêcu dans un ſiecle barbare.

Les Proteſtans qui commençoient à paroître faiſoient tous profeſſion de ſavoir le Grec, & ils s'en ſervoient même pour apuyer leur doctrine; ce qui donna occaſion à quelques Theologiens de decrier Eraſme, comme s'il eût introduit des nouveautez dans l'Egliſe. Ley luy objecta que le Saint Eſprit, qui eſt l'auteur de l'Ecriture, ne pouvoit être l'auteur de la diſſenſion: d'où il concluoit que tout ce qui varie ne pouvoit venir du Saint Eſprit. Mais il ne s'agiſſoit que de Grammaire & de Critique, & nullement de ce qui apartient à la creance. Il luy oppoſoit de plus que l'ancienne verſion Latine, bien qu'elle ne ſoit pas tout-à-fait conforme au texte Grec, ne nous a produit aucune hereſie, ni aucun ſchiſme; qu'elle n'a jamais donné ſujet aux Heretiques de calomnier l'Egliſe. Cela tendoit manifeſtement à rendre odieux Eraſme, à cauſe de ſa nouvelle traduction ſur le Grec, & de ſes Notes critiques. C'étoit le mettre au rang de Luther & de ſes ſectateurs. C'eſt pourquoy il demande à ſon adverſaire, (c) s'il n'y avoit aucun heretique avant ſa nouvelle traduction. Il luy propoſe Pelage, les Bohemiens, Jean Wiclef & pluſieurs autres,

(c) *An antequam prodiret Novum Teſtamentum à me recognitum nulla extiterant hæreſes, nulla ſchiſmata? Et undè hauſit ſuum errorem Pelagius. . . undè Bohemi, undè Joannes Wiclef, cumque his innumerabiles alii? Hi certè Græcè neſciunt, nec aliam norunt interpretationem quàm veterem.* Id. Eraſm. Reſponſ. ad notat. 243. Ley.

tres, lesquels ne sachant point le Grec, n'ont pu se servir que de l'ancienne interpretation Latine. Comme Luther ne s'étoit pas encore si fort declaré contre l'Eglise qu'il fit dans la suite, il loüe ses grands talens qui pouvoient être utiles s'il s'en servoit bien. Il repond de plus que quand on supposera des erreurs dans les livres de Luther, elles ne viennent point des diverses leçons.

Id. Eras. Resp. ad notat. 243. Lej. *An lapsus sit alicubi*, dit-il, *Lutherus, nec est Leji nec meum pronuntiare. Vir is mihi videtur magnis dotibus præditus. Utinam utatur his ad Christi gloriam! Et tamen si quid errat, non hausit ex varia lectione.*

Edoüard Ley fit de nouvelles remarques sur la version & sur les Notes d'Erasme, auxquelles ce Critique ne manqua pas de repondre. Une bonne partie regarde la Theologie. Il l'accuse principalement d'avoir favorisé l'Arianisme, en ne mettant point dans sa version quelques endroits qui sont dans l'ancienne édition Latine, & en detournant dans ses Notes les sens qui apuyent la doctrine Catholique. Pour ce qui est du premier, il repond très-bien qu'il n'est pas le juge des Exemplaires Grecs, mais l'interprete ou le traducteur, *Neque me profiteor judicem Græcorum voluminum, sed interpretem.* A l'égard du second, j'aurois souhaité qu'il n'eût point montré le chemin aux nouveaux Ariens, de faire revivre une heresie qui a été autrefois très-pernicieuse à l'Eglise. Servet & Socin n'avoient point encore paru: il consideroit l'Arianisme comme une heresie tout-à-fait éteinte. *Nulla hæresis magis extincta quàm Arianorum.*

Id. Eras. Resp. ad not. 25. novar. Annot. Lej.

Eras. ibid.

Stunica. Jaques Lopes Stunica dont nous avons déjà parlé, luy reprocha aussi avec force d'avoir apuyé le parti des Ariens. Il l'accusa d'avoir avancé mal-à-propos, & même faussement, dans sa note sur ces mots de S. Jean, *Et le Verbe étoit Dieu*, que le nom de Dieu qui convient également aux trois personnes, est attribué ordinairement dans l'Evangile au Pere, & qu'il seroit difficile de le trouver dans tout le Nouveau Testament, si l'on en excepte deux ou trois endroits, attribué à Jesus-Christ sans aucune ambiguité. *Haud scio an usquam legatur Dei cognomen apertè tributum Christo in Apostolis & Euangelistarum literis, præterquam in duobus aut tribus locis.*

Sanctius

Sanctius Caranza Docteur de la faculté de Theologie de Complute ou Alcala, publia un autre Ouvrage pour confirmer celuy de Stunica, sur les endroits qui regardent la Divinité de JESUS-CHRIST. Mais ce qui fut plus sensible à Erasme, le même Stunica qui l'avoit auparavant attaqué assez modestement, & qui s'étoit plus arrêté à la Critique & à la Grammaire qu'à la Theologie, fit imprimer un nouveau livre contre luy avec ce titre, * *Les blasphèmes & les impietez d'Erasme.* Le dessein de ce nouveau livre étoit de faire le parallele d'Erasme & de Luther. Il choisit pour cela plusieurs endroits de ses Notes, où il parle du nombre des Sacremens, de chaque Sacrement en particulier, principalement de la Confession, de l'Extrême Onction & du Mariage; de plus de la primauté du Pape, & des ceremonies de l'Eglise.

* Blasphemiæ & impietates Erasmi.

Erasme vit bien qu'on vouloit le faire passer pour heretique, puis qu'on trouvoit dans ses écrits les mêmes erreurs qui venoient d'être condamnées dans Luther. Pour detourner cet arrêt qui sembloit le menacer, il repondit à son adversaire, (*d*) que le Pape & l'Empereur n'avoient point pretendu qu'on fit une recherche odieuse des Ouvrages de ceux qui avoient écrit avant l'affaire de Luther; qu'autrement il y auroit peut-être plus de raison de soumettre à cette censure les livres de S. Thomas, de S. Bonaventure & de Pierre Lombard, que les siens. Je n'ay rien entrepris, dit-il, contre la Bulle du Pape Leon, ni contre l'Edit de l'Empereur. J'ay agi, avant même les declarations des Princes, comme doit agir un homme orthodoxe qui obeït aux Princes de l'Eglise. Il objecte à Stunica, qu'en publiant ce parallele il avoit rendu un grand service aux Lutheriens, qui en avoient medité un semblable, & qui l'avoient abandonné pour profiter

Id. Eras. Apol. ad conclus. Stun.

Id. Eras. Apol. ad libell. Stun.

(d) *Nec Pontifex nec Cæsar voluit odiosam inquisitionem fieri in eorum libros qui scripti essent ante negotium Lutheri natum, alioqui deberet inquiri & in Thomæ & Bonaventuræ & Petri Lombardi libros fortasse justius quàm in meos, nec adversus bullam Leonis, nec adversus edictum Cæsaris quicquam tentavi: sed ita me gessi in hoc negotio, etiam ante Principum edicta, ut decuit orthodoxum & Ecclesiæ Principibus obedientem.* Erasm. Apol. ad concluſ. Stun.

fiter de la folie de ſon adverſaire.

En effet ce livre, qui n'étoit preſque compoſé que des extraits des Ouvrages d'Eraſme, venoit très-mal à-propos dans un tems que les nouveautez de Luther ſe repandoient dans toute l'Allemagne. Les Lutheriens diſoient que leur maître n'avoit avancé rien de nouveau, & qui ne ſe trouvât dans Eraſme, comme Stunica l'avoit montré dans un livre qu'il avoit publié à Rome. Si nous en croyons le même Eraſme, ſon adverſaire avoit déjà tenté en Eſpagne quelque choſe de ſemblable; mais les plus ſages & les plus gens de bien s'y oppoſerent. Son livre n'ayant pu paroître en Eſpagne il le porta à Rome, où il ne reüſſit pas mieux, le Pape Leon X. s'y étant oppoſé, *Vetitus eſt à Leone ne quid ederet quod læderet famam Eraſmi.* Il fit de nouvelles tentatives après la mort du Pape; & comme l'on ſe donne de grandes libertez à Rome pendant la vacance du Siége, il y travailla à l'impreſſion de ſon nouveau livre: ce que les Cardinaux n'eurent pas plûtôt apris, qu'ils firent un Decret pour empêcher qu'il ne parût. Stunica fut obligé de ſe tenir en repos pendant un certain tems: mais quelques Moines, qui étoient plus appliquez à perdre Eraſme qu'à refuter les erreurs de Luther, l'ayant publié, les Cardinaux en defendirent la vente par un nouveau Decret.

On peut juger de tout ce diſcours, qu'en Eſpagne & à Rome les Catholiques les mieux ſenſez avoient de la peine à arrêter les emportemens des Theologiens & des Moines, qui s'étoient dechaînez contre Eraſme: & ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour luy, & même pour la Religion, c'eſt que les extraits de Stunica étant malins, & des pieces detachées, ſa doctrine paroiſſoit beaucoup plus Lutherienne, qu'elle n'étoit dans le corps de ſon livre. Il ſe plaint auſſi de ce qu'on ne citoit que la premiere édition de ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament, ſans faire preſque mention de la ſeconde & de la troiſiéme, dans leſquelles il avoit retouché pluſieurs endroits pour s'accommoder au tems. Mais quelque adouciſſement qu'il eût mis dans ſes nouvelles éditions, il y paroiſſoit encore fort éloigné des ſentimens communs des Theologiens de ſon tems; & cela ſeul ſuffiſoit pour le decrier comme un fauteur

teur de Luther. S'il avoit un peu moins affecté de paroître ſavant dans l'antiquité, il ne ſe fût point attiré tant d'affaires ſur les bras.

Il repreſentoit ſans ceſſe, que (e) ce qu'il avoit écrit de la primauté du Pape précedoit les diſputes qui étoient depuis ſurvenuës là-deſſus, & qu'il n'avoit même rien dit qu'il n'eût en même tems prouvé par les temoignages des anciens Peres: mais on ne l'écoutoit point. Il devoit avoir apris, que depuis que la Theologie avoit été reduite en art par les Docteurs Scolaſtiques, il falloit ſe ſoumettre à de certaines regles, & à de certaines manieres de parler; qu'il ne s'agiſſoit plus de ſavoir ce qu'on liſoit dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, puis qu'il demeuroit luy-même d'accord qu'ils ne convenoient point entr'eux; outre qu'il n'avoit produit dans ſes Notes que de ſimples extraits de leurs Ouvrages, qui ne decouvroient pas toûjours leurs veritables penſées.

Ce qui le chagrina le plus, c'eſt que Stunica avoit mis à la tête de la plûpart de ſes objections, *Eraſmus Lutheriſſat*. Il eut été mieux de dire *Lutherus Eraſmiſat*, puis qu'il avoit écrit avant que Luther fit bruit dans le monde, *Quid impudentius quam de me dicere Lutheriſſat, cùm hæc omnia ſcripſerim ignoto Luthero.* Auſſi ſon adverſaire ne le traita-t-il pas ſimplement de Lutherien, mais de chef des Lutheriens, *Non Lutherianum eſſe ſolùm, ſed Lutherianorum ſigniferum ac principem.* Il luy repond qu'il eſt auſſi ridicule de l'appeller Lutherien, que de dire qu'Origene a été Pelagien; que bien loin d'être Lutherien, les Lutheriens écrivent contre luy, & que ceux qui écrivent contr'eux tirent des preuves de ſes écrits. Il proteſte qu'il eſt le premier qui ait travaillé à detourner cet orage.

Eraſm. ibid.

Stun. in Præfat.

Enfin Stunica qui crut avoir triomphé d'Eraſme, compoſa un quatriéme livre contre luy ſur le même ſujet, où il ne traite que des matieres de controverſe par raport à la doctrine

(e) *Hæc mihi ſcripta ſunt antequàm naſceretur hæc tragœdia de principatu Pontificis, cui me nunquam admiſcui, & ſcripta ſunt non ſine autoribus orthodoxis: oſtendo quid interpretetur Auguſtinus, quid Origenes, quid Chryſoſtomus.* Id. Eraſm. Apol. ad libell. Stun.

trine de Luther. Comme il écrivoit à Rome, cela sembloit donner plus d'autorité à tout ce qu'il avoit avancé. Erasme luy repondit, qu'il n'étoit pas le seul fou qui fût à Rome, où il étoit regardé d'un mauvais œuil par les Cardinaux, qui ne pouvoient souffrir ses medisances, *Quasi solus hic Romæ insaniat : scribit quidem hæc Romæ Stunica, sed cum pessima gratia Cardinalium, qui hujus libellos ut sycophantas ac seditiosos & indignos eâ urbe vetuerunt excudi, & furtim excusos vetuerunt vendi.*

Au reste bien qu'il soit difficile d'excuser entierement les libertez que ce savant homme a prises dans la plûpart de ses livres, ce qu'il devoit bien moins faire dans ses Notes sur le Nouveau Testament, on doit luy rendre cette justice, qu'il est demeuré toûjours ferme dans la creance orthodoxe, & qu'il s'est même declaré publiquement contre les Lutheriens, & contre les autres Novateurs de son tems. Il ne se plaint ni des Princes, ni du Pape, ni des Cardinaux, ni des Evêques, ni des veritables Theologiens ; mais de Stunica seulement, qui a publié le premier des libelles contre luy à Rome, pour faire plaisir à deux Moines, *Qui novum exemplum induxit in urbem Romam, ut in gratiam duorum monachorum famosis libellis debacchetur in famam ejus, de quo nullus adhuc pronuntiavit in malam partem.*

Mais quelque mepris qu'Erasme temoigne pour Stunica dans ses reponses, il est certain que cet Espagnol a été un des plus savans hommes de son tems, & qu'il entendoit au moins aussi bien que luy le Grec & le Latin. Il savoit de plus la langue Ebraïque, & il étoit exercé dans l'art de la Critique. Sa maniere d'écrire ne cede en rien à celle d'Erasme, qui a paru à quelques-uns plus habile dans les minuties de la Grammaire, que dans la veritable Latinité. Ceux mêmes qui ont eu une connoissance exacte de la langue Grecque, ont jugé que ce savant homme ne la possedoit pas parfaitement. A quoy l'on peut ajoûter, qu'il n'a aussi eu qu'une connoissance mediocre des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il a été necessaire de faire toutes ces reflexions, parce que plusieurs Commentateurs du N. Testament qui ont écrit après luy, ont copié ses fautes avec trop de facilité.

CHA-

CHAP. XXXVII.

Des Commentaires de Cajetan sur le Nouveau Teſtament, & du livre que Catharin a écrit contre ce Cardinal. Du Commentaire du même Catharin ſur les Epîtres de S. Paul, & de celuy de Dominique Soto ſur l'Epître aux Romains.

CAJETAN. ON a traité au long dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, de la methode que le Cardinal Cajetan a ſuivie dans ſes Commentaires: & comme il eſt par tout uniforme, nous n'en dirons rien icy. Il a commenté tous les Livres du Nouveau Teſtament à la reſerve de l'Apocalypſe; parce que s'étant propoſé de n'expliquer que le ſens literal de ſon texte, & avoüant de bonne foy qu'il ne comprenoit rien dans les myſteres cachez de ce Livre, il a fait ſagement de n'y point toucher. *Cajet. Præfat. in Epiſt. Paul.* *Quoniam*, dit-il, parlant à l'Empereur Charle-quint, *intentionis meæ fuit ſenſum duntaxat germanum proſequi, ideò Apocalypſim Joannis omiſi: fateor enim ingenuè me non penetrare illius myſteria juxta ſenſum literalem.*

Selon ſon deſſein, qui a été de s'attacher uniquement à la lettre de l'original Grec, il a eu raiſon de preferer aux anciens Interpretes les Notes d'Eraſme, qui avoit donné depuis peu une nouvelle traduction de tout le Nouveau Teſtament ſur le Grec: mais n'étant pas aſſez habile pour redreſſer ce Critique lors qu'il ſe trompe, il tombe dans les mêmes fautes que luy, & il en ajoûte même de nouvelles. Il auroit, par exemple, mieux fait de croire avec S. Jerôme, ou plûtôt avec tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que S. Matthieu a écrit ſon Evangile en Ebreu ou en Caldaïque, que de ſuivre aveuglément Eraſme, qui n'a point entendu cette matiere. Il devine quand il dit au commencement de ſon Commentaire, qu'il s'eſt pu faire que cet Evangeliſte ait été traduit de Grec en Ebreu, de la même maniere que la Somme de S. Thomas contre les Gentils a été traduite de Latin en Grec. On ne doit jamais combattre le conſentement univerſel de toutes les Egliſes par de ſimples conjectures.

Il obſerve bien plus à-propos après Eraſme, que la clauſe qu'on lit après l'Oraiſon Dominicale dans les Exemplaires

plaires Grecs y a été ajoûtée après coup, & que c'eſt pour cela qu'elle n'eſt point dans l'ancienne édition Latine. Il a eu auſſi raiſon de ſoutenir avec le même Auteur, que S. Marc n'a point écrit ſon Evangile en Latin, comme pluſieurs le croyoient, mais en Grec. Il n'en devoit pas inferer, qu'il étoit abſolument neceſſaire de corriger la verſion Latine ſur le Grec, puis que le Grec d'aujourdhuy n'eſt pas toûjours le même que celuy ſur lequel l'ancien Interprete a fait ſa traduction. De plus il arrive quelquefois qu'on reforme mal-à-propos une verſion qui eſt bonne, parce qu'on n'a pas une connoiſſance aſſez étenduë des langues. Cajetan, par exemple, pretend après Eraſme que le mot de *conveſcens*, qui eſt dans nôtre Vulgate au commencement des Actes des Apôtres, ne repond point au Grec, & qu'il faut mettre en ſa place *congregans & commorans*. S. Chryſoſtôme cependant, qu'on ne peut pas ſoupçonner de n'avoir point entendu ſa langue, & pluſieurs autres doctes Commentateurs Grecs après luy, s'accordent parfaitement avec l'ancien Interprete Latin, comme on l'a déjà remarqué.

Je n'aurois jamais fait ſi je voulois raporter en detail les fautes de ce docte Cardinal, qui ayant eu le malheur commun aux Theologiens de ſon tems, de ne point aprendre les langues ſaintes, a entrepris un ouvrage qui étoit au deſſus de ſes forces. Il eſt neanmoins loüable, en ce qu'il n'a rien oublié de ſon côté pour remedier à ce mal. Il étoit perſuadé qu'on ne pouvoit refuter ſolidement les nouvelles hereſies, ſans une connoiſſance exacte du ſens literal de l'Ecriture. C'eſt pourquoy il declare dès l'entrée de ſon Commentaire ſur S. Matthieu, que la verſion Vulgate n'étant point fidéle en quelques endroits, & que ſon intention étant d'expliquer le veritable texte du Nouveau Teſtament, & non pas une traduction, il a employé des perſonnes ſavantes dans les deux langues, afin d'avoir un texte pur de la parole de Dieu: *Quia vulgata editio totius Novi Teſtamenti quandoque minùs fida eſt, & nos non interpretes, ſed verum textum intendimus exponere, ideo adhibuimus ſtudium noſtrum, ut textus corrigeretur, judicio peritorum in utraque lingua.* Ce qu'il aſſûre n'avoir fait qu'aux endroits qui le meritoient, ſi

Id. Cajet. init. Comm. in Matth.

cc

ce n'eſt ſur l'Evangile de Saint Jean & ſur l'Epître aux Romains, où il a examiné plus en particulier le ſens grammatical, & les differences du Grec & du Latin, à cauſe des grandes difficultez qui ſe rencontrent dans ces deux Livres: *Propter arduam enim utriusque materiam exactiùs ſtuduimus correctioni literæ.* *Ibid.*

Comme les Docteurs ne ſont point accoutumez à un langage qui paroît trop libre, principalement depuis le Concile de Trente, l'on a ajoûté à la marge de l'édition de Lyon, qu'on prendra garde que Cajetan a écrit avant ce Concile, qui a arrêté que la Vulgate eſt Canonique, *Vulgatam editionem pro canonica ab omnibus haberi decrevit.* Le faiſeur de remarques a apparemment voulu dire authentique: mais le Concile n'a point empêché les particuliers, de faire dans leurs Commentaires des obſervations critiques ſur la Vulgate, leſquelles ne diminuent rien de ſon authenticité. Le deſſein de ce Cardinal étoit bon, & propre au tems qu'il écrivoit: tout ce qu'on y peut trouver à redire, c'eſt qu'il ne l'a pas bien executé. *En 1639. in fol.*

Il n'eſt pas au reſte ſi fort attaché à la Grammaire & à la Critique, qu'il ne s'éleve quelquefois juſques à la Theologie, & qu'il n'établiſſe les veritez de la Religion quand l'occaſion s'en preſente. Il fait même ſervir à cet uſage la Grammaire, à l'imitation des Peres Grecs, dans ſon Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean, où il combat les Ariens. Etant habile Theologien, ſon texte luy preſente quelquefois des reflexions, auſquelles un ſimple Critique n'auroit peut-être pas penſé. C'eſt ſur ce pied-là que ſur ces premiers mots de S. Luc, *Sicut tradiderunt nobis* &c. il dit que cet Evangeliſte declare (*a*) que la Tradition eſt l'origine d'une ſcience très-entiere; d'où il paroit manifeſtement, ajoûte-t-il, que Luc a écrit ce qu'il avoit entendu dire aux Apôtres, & non par une revelation immediate, étant neanmoins dirigé par l'Eſprit de *Luc.* 1. 1. 2.

Yyy 2 Dieu,

(a) *Originem pleniſſimæ ſcientiæ declarat* (Luc. 1.) *traditionem Apoſtolicam, unde clarè apparet Lucam ſcripſiſſe ex auditu ab Apoſtolis, & non ex Divina revelatione ſibi immediatè facta, Divinâ tamen gratiâ dirigente & ſervante ne in aliquo erraret.* Cajet. Comm. in Cap. 1. Luc.

Dieu, afin de ne se point tromper.

On remarquera qu'on a retranché & changé quelque chose dans l'édition qu'on a publiée à Lyon en 1639. de tous les Ouvrages de Cajetan sur l'Ecriture. On en a ôté ces mots qui sont dans le titre d'une ancienne édition de Paris, *Ad Græcorum codicum veritatem castigata*, comme s'il n'avoit pas été permis à ce Commentateur d'examiner dans ses notes l'ancienne édition Latine. Cela étant il falloit supprimer entierement son Ouvrage. On a de plus retranché de l'édition de Lyon une petite epitre adressée au Pape Clement VII. où il dit que son dessein est de s'appliquer uniquement au sens literal. *Fuit autem intentio mea sensum literalem tantummodo prosequi.* C'est assez d'avoir averti de cela en general: & on le peut même appliquer à plusieurs autres Auteurs, qui n'ont pas été mieux traitez après leur mort par des censeurs peu judicieux.

En 1536.

* Annotationes Fratris Ambros. Catharini Politi Senensis in excerpta quædam de Commentariis Reverendissimi Cardinalis S. Xysti dogmata. Parisiis apud Simonem Colinæum, anno 1535.

Cajetan n'a point eu de plus grand adversaire qu'Ambroise Catharin son confrere, dans un livre qu'il a fait imprimer à Paris, sous le titre de * Remarques sur quelques dogmes extraits des Commentaires du Cardinal Cajetan. Les Theologiens étant d'une humeur à ne faire quartier à personne, même à leurs propres freres, lors qu'ils croyent qu'il s'agit de la Religion, l'on ne doit pas être surpris qu'un illustre Cardinal y soit traitté comme le plus infame des heretiques. Catharin assûre dans sa Preface, qu'il y a dans ces Commentaires non seulement des choses qui sont évidemment fausses, mais même pernicieuses à la Religion Chrêtienne, parce qu'elles combattent la doctrine des Peres, & de Saint Thomas en particulier, & qui doivent par consequent être condamnées de tout le monde, comme étant contraires à la creance de l'Eglise, & au veritable sens de l'Ecriture, *Quæ non solùm evidenter falsa meritò culpari possint; verùm etiam Christianæ Religioni perniciosa, utpote contra sanctorum & Thomæ nostri, atque adeo Catholicæ ipsius Ecclesiæ & Scripturarum apertum sensum militantia, uno omnium consensu atque judicio damnari necessariò debeant.* Cathar. Præfat. Annot. in Cajet.

Il temoigne au même endroit, que s'agissant de faire le procés à un homme d'un si grand me-

merite, (*b*) il eſt venu exprès à Paris pour en conferer avec les plus habiles de ſes confreres, & qu'il a même fait revoir ſon livre aux Docteurs de Sorbonne pour l'examiner ; en ſorte que c'eſt plûtôt un ouvrage du corps des Jacobins, que d'un particulier. Mais quoy que Cajetan ait été trop libre ſur de certains articles, un homme moins entêté que Catharin l'auroit traitté avec plus de moderation. Pour ce qui eſt des Theologiens de Paris, ils étoient trop en colere contre Eraſme qu'ils venoient de condamner, pour épargner ce Cardinal qui l'avoit copié en pluſieurs endroits.

Catharin examinant les raiſons qui ont porté Cajetan à douter que l'Epît. aux Ebreux fût Canonique, le compare à Julien l'Apoſtat qui s'eſt ſervi de preuves ſemblables pour detruire l'autorité de l'Evangile de Saint Matthieu. *Dico quod ſimili argumento Julianus Apoſtata arguit Matthæum Euangeliſtam.* Il eſt vray que ce Commentateur n'a pas fait aſſez de reflexion, ſur la maniere dont les Apôtres ont interpreté le Vieux Teſtament. Car ſi les frequentes allegories qui ſont dans l'Epître aux Ebreux, & qui luy ſemblent indignes de Saint Paul, la rendoient ſuſpecte, il y auroit lieu de juger de la même maniere des autres Livres du Nouveau Teſtament. Ceux qui ſavent la methode des Juifs de ce tems-là, ſur tout des Phariſiens qui compoſoient la Secte dominante, en jugeront autrement.

La comparaiſon de ce Cardinal avec l'Empereur Julien eſt tout-à-fait odieuſe, puis qu'il n'a fait que propoſer des doutes ſelon l'uſage même des Docteurs Scolaſtiques, qui forment dans leurs écrits des difficultez ſur les plus importantes veritez de la Religion. Tena s'eſt contenté de dire, que comme dans la Cenſure qu'on a faite des Notes d'Eraſme l'on a effacé ce qu'il dit à la fin de cette Epitre, l'on devroit auſſi effacer ce que Cajetan

(b) *Hujus rei gratiâ etiam ad urbem Pariſios profectus ſum. . . . Ibi primùm cum his qui noſtri Ordinis ac loci videbantur primariæ columnæ ſeorſim quæ ſcripſi contuli. . . Sacratiſſimæ Facultati Sorbonicæ oblata ſunt, ut illa cenſeret utrum hæc noſtra ſtudia vitâ digna eſſent. Deo gratia eſt, faverunt Chriſtianæ veritati.* Cathar. Præfat. Annot. in Cajet.

tan a remarqué au commencement de la même Epitre, *Pariter deberent deleri quæ in ejus principio dixit Cajetanus.* Selon ce principe il y auroit bien des choſes à retrancher dans les livres des anciens Peres, & en particulier dans ceux de Saint Jerôme ſur le ſujet de cette Epître, lequel ſemble avoir donné lieu à Cajetan de revoquer en doute ſon autorité, bien que ce docte Pere ait ſeulement raporté en Hiſtorien ce qu'on en croyoit de ſon tems.

Ten. in Epiſt. ad Heb. prælud. 4. ſect. 3.

On ne peut nier que ce Cardinal ne ſe trompe ſouvent quand il corrige la Vulgate ſur le Grec: mais il ne laiſſe pas de faire de bonnes obſervations ſur le Grec & ſur le Latin. Catharin eſt luy-même rempli de certains prejugez, qui le font quelquefois tomber dans des fautes groſſieres. Il ne rend pas juſtice à ſon adverſaire, lors qu'il l'accuſe d'avoir eu de mauvais ſentimens de la Vierge, parce qu'il a avancé que ces paroles du Cantique, *Reſpexit humilitatem ancillæ ſuæ*, ne marquoient point ſon humilité; mais la baſſeſſe de ſa condition. Cajetan a auſſi pu croire ſans être heretique, que ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Jean, *Niſi manducaveritis carnem filii hominis* &c. ne s'entendent point à la rigueur de la lettre de la manducation Sacramentale; bien qu'il ſoit oppoſé en cela au ſentiment commun des anciens & des nouveaux Interpretes de l'Ecriture. On a tort de luy oppoſer que Luther & Ecolampade ſont auſſi de ſon opinion, & qu'ils ſe ſont oppoſez là-deſſus à Saint Thomas & aux autres Theologiens. Comme il fait profeſſion de s'attacher au ſens literal avec toute l'exactitude poſſible, il a pu ſelon cette idée avancer, qu'on ne peut pas prouver efficacement de ces paroles la creance de l'Egliſe, touchant la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

Joann. 6. 54.

Si nous en croyons Catharin, ce Cardinal n'a pas auſſi eu des ſentimens orthodoxes ſur la Confeſſion, ſur l'Ordre, ſur le Mariage & ſur l'Extrême Onction. Il le depeint comme un franc Lutherien, qui s'étoit gâté l'eſprit en liſant Eraſme, & quelques autres Novateurs de ce tems-là. Ce qui le choque encore plus, c'eſt que Cajetan expliquant les paſſages de S. Jean, où il eſt dit que les Diſciples de JESUS-CHRIST ont acheté des

vian-

viandes pour manger, & que Judas a gardé l'argent, infere de là que ni J. CHRIST, ni les Apôtres n'ont point vêcu de quêtes. Sur ces autres mots de Saint Matthieu, *Beati pauperes ſpiritu*, ayant declaré ouvertement que JESUS-CHRIST n'a point mendié, Catharin l'accuſe de combattre en cela des textes formels l'Ecriture, les Peres, & même l'autorité de l'Egliſe. Il luy oppoſe les Decretales de Nicolas IV. & de Gregoire IX. qui ont approuvé la Regle de Saint François, & Saint Bonaventure qui a écrit contre Guillaume de Saint Amour, pour la defence des Freres Mendians.

Enfin ſi nous en croyons Catharin, le Cardinal Cajetan eſt le diſciple de Laurens, Valle, d'Eraſme, de Luther & d'autres peſtes ſemblables, pour avoir avancé dans ſon Commentaire ſur les Actes des Apôtres, qu'il n'eſt pas certain que le Denis dont il eſt parlé en ce lieu-là, ſoit celuy dont nous avons les livres des noms de Dieu & de la Hierarchie. Catharin ne manque pas de produire là-deſſus la Cenſure de Sorbonne contre Eraſme. *Hoc à Valla qui nihil non momordit Lutherus & Eraſmus acceperunt. Cardinalis etiam his videtur conſentire, adjuvare has peſtes.* Voyons preſentement ſi ce cenſeur eſt luy-même exemt des defauts qu'il a repris dans les autres avec tant de ſeverité. Son zêle l'ayant pouſſé à écrire contre Bernardin Ochin, qui de Capucin s'étoit jetté dans le party des Proteſtans, il s'attira une furieuſe reponſe. Ochin qui avoit prêché plus de trente ans en Italie avec applaudiſſement, & qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé en ce païs-là, principalement à Rome, reprocha à Catharin qu'ayant eu en vûë d'être élevé à l'Epiſcopat, il s'étoit fait de Docteur Courtiſan, *di Dottore ti faceſti Cortigiano.* Il luy objecta de plus que cela ne luy ayant point reüſſi, il s'étoit en ſuite fait Moine; & que de Lancelot il étoit devenu Ambroiſe; de Polite, Catharin, & de Legiſte, demi-Theologien. *Mà perche non ti rieſcono li vani tuoi diſegni, penſo che per diſperato, di Meſſer ti faceſti Frate; di Lanziloto, Ambroſio; di Polito, Catharino; di Legiſta, Theologaſtro.*

CATHARIN.

Act. 17.

Catha. Annot. p. 354.

Riſpoſta di Meſſer Bernardino Ochino alle falſe calumnie di Frate Ambroſio Cathar.

Je ſuis perſuadé qu'Ochin eſt un mediſant; mais on ſera peut-être bien aiſe de ſavoir

les

les differens noms & les differens états de Catharin, auquel ſon adverſaire reprocha encore d'avoir écrit contre ſon General, & contre le Cardinal Contarin. *Contra Luthero, è poi contra il tuo Cardinale della Minerva, contra il tuo Generale, e contra il Cardinale Contarino.* Il eſt certain qu'il a été un des plus habiles Theologiens de ſon tems, & que ſon merite luy procura un Evêché.

Catha. Præfat. Comm. in Epiſt. Pauli.

Nous avons de luy un Commentaire ſur toutes les Epîtres de Saint Paul, dedié au Pape Jule III. où il a fait entrer la plûpart des matieres de Theologie qui étoient alors en controverſe. Les heretiques qui ſembloient n'avoir publié leurs Commentaires ſur l'Ecriture, & principalement ſur Saint Paul, que pour y établir leurs nouveautez, comme ſi elles euſſent été conformes à la pure parole de Dieu, l'engagerent à cet ouvrage, afin que les Catholiques puſſent repondre plus facilement aux objections des Proteſtans. *Quia*, dit-il, *hæretici in Commentariis ſuis ad ſcripturas, & præſertim ad Paulum, ſuos illos diſſeminarunt errores. Idcirco hoc à plerisque deſiderabatur, ut & noſtri quoque haberent in Commentariis, quo ex ipſa ſcriptura reſponderetur illis & confutarentur, dum verior Apoſtoli ſenſus commodius declaratur.* Il remarque de plus que parmi même les Catholiques, il ſe trouvoit des Commentateurs qui approchoient trop des heretiques, & d'autres au contraire, qui voulant s'éloigner des Lutheriens étoient tombez dans le Pelagianiſme.

Son deſſein dans ce Commentaire eſt de garder le milieu, & d'apuyer la creance orthodoxe. Il aſſûre que pour l'executer avec ſuccés, il a lu les anciens & les nouveaux Auteurs, & que pour decouvrir les veritables leçons du texte de Saint Paul il a conſulté les Exemplaires Grecs, & les remarques des ſavans qui ſe ſont appliquez au ſens literal. Il dit même, que (c) bien qu'il prefere l'ancienne

(c) *Licet ego veterem ac vulgatam editionem omninò magis probem atque illam interpreter, non tamen adeo durus eſſe volui, ut ſi quid fortè emendatius in antiquis aut Græcis codicibus viderim illud deſpexerim, cùm planè noverim hac in re à plerisque in utramque partem peccari.* Cath. Præf. Comment. in Paul.

ne édition Latine aux autres traductions, il ne s'y eſt point neanmoins attaché avec entêtement, étant perſuadé qu'on a été de part & d'autre dans de trop grandes extremitez. Il blâme Cajetan d'avoir ſuivi trop exactement les nouveaux Exemplaires Grecs, comme s'il n'y en avoit jamais eu d'autres. Il objecte auſſi à Eraſme les fautes qu'on a trouvées dans ſa verſion & dans ſes Notes, ayant été obligé d'en faire une cinquiéme édition, qui n'étoit pas encore exemte de fautes. Enfin il reconnoît librement qu'il y a un grand nombre de diverſes leçons dans les Exemplaires Grecs, & que les Exemplaires Latins ne s'accordent point auſſi entr'eux.

Il n'y a rien dans tout ce diſcours qui ne ſoit de bon ſens; & ce qui merite le plus d'être conſideré, c'eſt qu'il fait profeſſion de n'avoir point d'autre vûë que de chercher le veritable ſens de l'Apôtre, & de montrer en même tems qu'il eſt tout-à-fait contraire aux nouveaux heretiques. *Illud ego præcipuè mihi curæ fuit verum Apoſtoli ſenſum pro viribus explorare, aſſequi, proferre, ac ſimul oſtendere, nullum magis cum ætatis noſtræ hæreticis pugnare quàm Paulum ipſum.*

Id. Catharin. ibid.

Il faut avoüer que Catharin, bien qu'il fût Dominicain, n'étoit point rempli des prejugez de ceux de ſon Ordre en faveur de Saint Auguſtin & de Saint Thomas. Il dit au contraire ſur le Chapitre 9. de l'Epître aux Romains, que ce Pere eſt le premier auteur de la maſſe de corruption dont il parle ſouvent dans ſes ouvrages. Il la combat par plus de vingt raiſons, pretendant qu'elle eſt de l'invention de Saint Auguſtin. Il l'avoit même déjà attaquée exprès dans un livre ſeparé: mais ayant formé un ſyſteme particulier ſur la preſcience & la prédeſtination, lequel n'eſt ni de Saint Auguſtin ni des Peres Grecs, il donna occaſion à Soto, celebre Dominicain, d'écrire contre luy. Le party des Thomiſtes étoit alors trop fort; en ſorte qu'il étoit dangereux de s'y oppoſer. C'eſt de Soto dont il parle dans ſa Preface, quand il ſe plaint d'un certain maître qui avoit tâché de le rendre odieux par ſes écrits.

Sixte de Sienne, qui avoit été ſon diſciple, témoigne qu'il avoit d'abord trouvé l'opinion de ſon maître ſi vraye, & ſi propre à ôter des eſprits

de certaines opinions dures touchant la prédestination, qu'il l'avoit enseignée en chaire pendant 10. ans avec beaucoup de fruit dans les meilleures villes d'Italie. Mais il ajoûte en même tems qu'ayant reconnu quelle souffroit beaucoup de difficultez, & qu'elle avoit été rejettée de la plûpart des Theologiens, il avoit mieux aimé s'abstenir de la prêcher, que d'enseigner des choses qui n'étoient point approuvées des personnes pieuses & savantes, *Satius duxi ab ejus prædicatione desistere, quàm pio eruditorum judicio improbata docere.* Il n'est pas surprenant que Sixte qui étoit Religieux Dominicain ait abandonné son maître, pour suivre Saint Augustin & Saint Thomas qui sont les deux oracles de son Ordre. Mais que dirons nous de Bellarmin, qui a refuté au long Catharin sur cette matiere, & qui a pris le party de Soto? Cet homme a été accusé à son tour de n'être pas éloigné de quelques erreurs de Calvin & de Luther. Possevin juge qu'il est dangereux de lire ce que ce Theologien a écrit sur la justification, & son Apologie contre Soto, si l'on n'a lu auparavant la refutation du Cardinal Bellarmin.

Sixt. Sen. Bibl. S. l. 6. annot. 248.

Possev. in Appar. voc. Ambros. Cath.

Il dit aussi que le Saint Siége a proscrit les deux questions qu'il a données au public, touchant les paroles dont JESUS-CHRIST s'est servi pour changer le pain & le vin en son corps & en son sang, *Quæstiones duæ quibus Christus sanctissimum Eucharistiæ sacramentum confecit, eas proscripsit atque prohibuit Sedes Apostolica.* *Ibid.*

Ces censures ne nous doivent point empêcher de lire ses Commentaires sur S. Paul, & même ses autres livres. Il est neanmoins plus Theologien que Commentateur, & pour ce qui est de la Critique, il y est peu exercé. Il suit les prejugez des autres, n'ayant pas été capable de les redresser. C'est ainsi que sur ces mots de l'Epître aux Romains, *Cui servio in spiritu meo*, après avoir observé qu'il y a dans le Grec λατρεύω, qui signifie le culte qu'on rend à Dieu, il traite Valle de petit Grammairien, qui a pretendu que λατρεία & δουλεία étoient la même chose, *Quamquam*, dit-il, *Grammaticulus quidam obstet, & velit* λατρείαν & δουλείαν *non differre. Sed non audimus illum.* Ce Grammairien avoit cependant raison, si l'on considere l'ancien usage de

ces

ces deux mots, qui eſt même confirmé par l'Ecriture, comme il a été remarqué ailleurs. Il raiſonne mieux lors qu'il reprend les Scolaſtiques d'avoir donné au mot de preſcience une notion contraire à celle de Saint Paul, l'ayant entendu de la reprobation. *Præſcitum eum vocant qui ſit reprobus propter mala opera, ſed hoc impropriè valde & præter ſcripturæ ſenſum.*

Quoy qu'il n'ait point approuvé le ſentiment de Saint Auguſtin ſur la prédeſtination & la reprobation, il ne laiſſe pas de ſe declarer par tout contre les Pelagiens. Il trouve même du Pelagianiſme où il n'y en a point : & ainſi ayant gardé un certain milieu entre la doctrine des Peres Grecs, qui luy paroiſſoit Pelagienne, & celle de S. Auguſtin, qu'il croyoit approcher trop de Luther & de Calvin, il n'a été goûté de perſonne. Auſſi Sixte de Sienne dit, parlant du ſentiment de ſon maître, qu'il en a été l'inventeur : *Dogma de præſcientia & prædeſtinatione, quod ipſe primus omnium ni fallor invenit, & peculiari volumine evulgavit.*

Sixt. Sen. Bibl. S. l. 6. annot. 248.

Enfin ce Commentateur s'eſt declaré fortement contre Eraſme, ſur quelques endroits où il a appuyé l'Arianiſme. Il l'appelle, expliquant ce paſſage de l'Epître aux Romains *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus*, un ennemi de la Divinité de JESUS-CHRIST, qui a tâché de ſe couvrir par ſes ruſes ordinaires ; *Divinitatis Chriſti non purus iis qui puros oculos habent hoſtis, licet ſubdolè ſuo more ſtudeat perfidiam contegere.* *Rom. 9. 5.*

Catharin a auſſi compoſé un Commentaire ſur les Epîtres Canoniques, où il n'eſt pas ſi étendu que dans le premier. Il attaque dès l'entrée Cajetan, qui a oſé nier que l'Epître de Saint Jaques fût Canonique, parce qu'il ne paroiſſoit point que l'Apôtre S. Jaques en fût l'auteur. Ce Cardinal a pretendu qu'il n'y a eu que les Apôtres, qui ayent eu le pouvoir de faire des Livres Sacrez ; de ſorte qu'il n'y ait rien de Canonique que ce qui vient de leur part, ou qu'ils ont approuvé. Catharin pretend que ce raiſonnement eſt faux & dangereux ; car ce qui étoit écrit par les Apôtres ne devenoit Ecriture Sainte, qu'après avoir été approuvé de l'Egliſe ; *Hujus modi opinio & tota ratiocinatio falſa eſt & periculoſa : non enim quidquid ſcribebat quiſpiam ex Apoſtolorum* *Cathar. Præf. Comm. Epiſt. Jac.*

numero continuò erat ſcriptura ſancta, niſi prius legitime probatum eſſet ab Eccleſia.

Il eſt bon de faire ſuivre après Ambroiſe Catharin, ſon grand adverſaire Dominique Soto, Eſpagnol de Segovie, Religieux Dominicain & Confeſſeur de l'Empereur Charle-quint. Ce docte Theologien n'a écrit que ſur l'Epître de S. Paul aux Romains, & il a joint à cet ouvrage qui a été imprimé à Anvers, trois livres de la nature & de la grace adreſſez au Concile de Trente, avec une Apologie contre Catharin. Tout le monde ſait le bruit que ces deux Theologiens ont fait dans ce Concile, où il ſemble qu'on ait pris plaiſir à leurs diſputes, pour éclaircir davantage pluſieurs faits importans, principalement ceux qui regardent la grace & la predeſtination.

Domin. Soto.

En 1550.

La methode de Soto eſt entierement la même que celle de Catharin. Il mêle de la Controverſe avec les interpretations literales du texte de l'Apôtre, & il ſemble n'avoir eu auſſi d'autre vûë que de s'oppoſer aux explications des heretiques, qui abuſoient de cette Epît. *Paulus*, dit-il, dans ſa Preface, *ut corruptè expoſitus ſeminarum fuit errorum omnium hujus tempeſtatis; ita ſi ſanè integréque intelligatur univerſos valeat protinus extirpare.* Il ne ſe plaint pas ſeulement des Lutheriens; mais même des principaux Commentateurs orthodoxes, qui auroient reformé ſelon luy leurs interpretations s'ils avoient vêçu, *In ea tempora infelicia calamitoſaque incidimus, quibus præcipui etiam ipſi Pauli enarratores, ſi ſuperſtites eſſent, proprios ſuos Commentarios accuratiùs reviſerent, quos denuo adverſus neotericos interpretes procul inſtaurarent.* Il y a neanmoins ſujet de craindre que cet habile Dominicain, qui avoit plus étudié la Theologie de Saint Thomas & de Saint Auguſtin que les Epîtres de S. Paul, n'ait eu quelques préjugez, qui luy ayent fait prendre la doctrine de ſon maître pour celle de cet Apôtre.

Domin. Sot. init. Comm. in Epiſt. ad Rom.

En effet il paroît prévenu dès le commencement de ſon Commentaire ſur le mot de *prædeſtinatus*. Il obſerve doctement qu'y ayant *prædeſtinatus* dans tous les Exemplaires Latins, il y a lieu de croire qu'il y a eu autrefois dans quelques Exemplaires Grecs προωρισθεις. Mais il ajoûte en

en ſuite après avoir aporté l'interpretation de Saint Chryſoſtôme, (*d*) qu'il eſt étonnant qu'elle ſoit reçuë generalement depuis trente ans, de tous ceux qui ont fait des Commentaires ſur cette Epître, & qu'on ait abandonné entierement S. Auguſtin & ſon diſciple S. Thomas, & même pluſieurs grands hommes, comme s'ils ne meritoient plus d'être écoutez. C'eſt pourquoy il tâche de concilier les differentes explications de ces deux Evêques. Mais quoy qu'il diſe, il eſt difficile de juſtifier le ſens que S. Auguſtin & S. Thomas après luy ont donné à ce paſſage de S. Paul; ce ſens étant trop éloigné de la verité, & ayant même donné occaſion à des queſtions très-difficiles à reſoudre ſur la prédeſtination de J. Christ.

Soto n'eſt pas ſeulement Theologien dans ſon Commentaire, il eſt auſſi quelquefois Grammairien & Critique. Il defend ſouvent l'ancienne édition Latine, & marque les diverſes leçons. Il ne peut ſouffrir le grand nombre des verſions de l'Ecriture qu'on avoit faites de ſon tems, ſans neanmoins aprouver la barbarie des Theologiens Scolaſtiques. Mais il craint que cette affectation de faire parler bon Latin les Apôtres & les Evangeliſtes, ne nuiſe plus à la Religion que la barbarie de ces Theologiens, *Laborabant fateor Theologorum ſcholæ barbarie immodica: at neſcio an nocentior jam ſit tam ſedula tamque improba & anxia Latinitatis cura.* Il avoüe que le ſtile de S. Paul eſt plein d'Ebraïſmes, & qu'on peut appeller ſon langage un langage Ebreu-Grec, *ſermonem Hebræo-Græcum*; que ſon diſcours eſt rempli d'hyperbates, de paroles ſuperfluës, & d'autres ſemblables imperfections de ſtile, *Hyperbatis & verborum redundantiis, aliisque id genus quæ in Rhetore non levia ſunt vitia.* *Id. Soto in Prolog.*

C'eſt ce qui luy fait admirer ceux qui le donnent à lire indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, & qui pretendent qu'on

(d) *Mirari ſatis certè nequeo cur tantâ concordiâ & applauſu his retro annis triginta ſuſceptus omnibus ſit & probatus (Chryſoſtomi ſenſus) ut D. Auguſtinum ejusque aſſectatorem D. Thomam, atque alios non vulgaris eruditionis viros, quaſi indignos qui audiantur explodam.* Domin. Soto Comment. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom.

qu'on le doit même traduire en la langue du ſimple peuple. Il blâme les Paraphraſtes, qui faiſoient parler S. Paul un langage ſi poli & ſi élegant, que ceux qui ſe piquent de bien parler Latin, ne pouvoient plus ſouffrir le ſtile bas de cet Apôtre. Les Apôtres, dit-il, écrivoient avec beaucoup de ſageſſe, parce qu'ils étoient inſpirez : mais ils ne s'expliquoient pas avec aſſez de netteté, *Scribebant Apoſtoli ſapientiſſimè quidem, quia numine inflati ; at non ita nitidè.* Ibid. Comme la revelation ne leur a pas donné la connoiſſance de toutes les choſes naturelles, mais ſimplement autant qu'ils en avoient beſoin pour la propagation de la foy, il n'a pas auſſi été neceſſaire qu'ils fuſſent inſtruits de l'élegance & de la politeſſe des langues. *Quemadmodum ſcientiarum naturalium non ampliorem ſortiti ſunt (Apoſtoli) revelationem, quàm quæ ad propagandam fidem ſatis erat : ita neque linguarum politiem edocti.* Ibid.

CHAP. XXXVIII.

Du Commentaire de Jaques Sadolet ſur l'Epitre aux Romains ; de Naclantus, de Tena, de Ferus, & de quelques autres Commentateurs Theologiens.

J'Ay lu une ſeconde édition du Commentaire de l'illuſtre Jaques Sadolet, Evêque de Carpentras & Cardinal, ſur l'Epître aux Romains. Cet Ouvrage qui eſt compoſé en forme de dialogue & diviſé en trois livres, eſt plus d'un Orateur que d'un Theologien, bien qu'il traite de pluſieurs matieres de Theologie, principalement de la prédeſtination & du libre arbitre. Il ſemble même qu'il n'ait eu en vûë, que de s'oppoſer aux ſentimens durs de Luther, & de quelques autres Novateurs ſur ces deux articles. Il feint d'abord que ce qu'il donne au public eſt un entretien qu'il a eu à Rome, il y avoit déjà quelques années, avec (a) Jules Sadolet ſon frere, qui étoit habile

SADOLET. *Edit. Lugd. in fol. ann. 1536.*

(a) *Julius Sadoletus frater Græcè Latinéque doctiſſimus, atque in omni artium optimarum, præſertimque Philoſophia cognitione non æqualibus ſuis, ſed etiam majoribus natu longè præſtans, multa quoque de ſacris literis conferre ſæpenumero mecum, & vel percontari de me, vel etiam diſſerere ipſe ſubtilius ſolebat.* Jac. Sadol. init. Comment. in Epiſt. ad Rom.

habile dans les langues Grecque & Latine, & fort exercé dans la connoissance des beaux arts, sur tout de la Philosophie. C'est pourquoy faisant profession de parler purement Latin dans cet entretien, il a retouché la version Vulgate, mettant en sa place une autre qu'il a faite sur le texte Grec; & il ne peut même souffrir la barbarie ordinaire des Theologiens de l'Ecole. *Volo*, dit-il, *ut Latinè omnia, atque ut inter ingenuè eruditos maximè decet. Nam hos qui genere dicendi inaccurato & incondito res Theologicas scribere aggrediuntur, ego sanè non probo.*

Jac. Sadol. init. Comm. in Epist. ad Rom.

Il s'attache dans sa nouvelle traduction à exprimer la force des mots Grecs, & à ôter l'obscurité qui est dans l'édition Latine, laquelle a donné quelquefois occasion aux Theologiens, de traiter des questions ausquelles S. Paul n'a jamais pensé. Voicy de quelle maniere il traduit les versets 3. & 4. du Chapitre 1. de cette Epître, d'où l'on pourra juger de sa methode: *De Filio suo unigenito ex semine David secundùm carnem, diffinito Filio Dei in potentia, secundùm Spiritum sanctitatis ex resurrectione à mortuis, Jesu Christo Domino nostro.* Il remarque en suite dans son Commentaire, que le verbe Grec ὁρισθέντος n'exprime point le sens de l'Apôtre, si on le traduit par *prædestinatus*, comme il y a dans la Vulgate; qu'il est mieux de le rendre par *declaratus*, avec les Peres Grecs; mais que si l'on veut luy donner toute sa force, il faut le rendre par *diffinitus* & *determinatus*. Il songeoit alors à l'embarras où la plûpart des Theologiens s'étoient jettez, en parlant de la prédestination de JESUS-CHRIST, à l'occasion du mot *prædestinatus* qui est dans la Vulgate: mais il n'est point necessaire de former toutes ces difficultez, en conservant même ce verbe, qui signifie en ce lieu-là *destinatus* & *definitus*. Il semble n'avoir pas été assez exact à conserver de certains mots, qui sont en quelque maniere consacrez, comme est celuy d'*Apostolatus*, ayant mis en sa place *legatio*, au vers. 5. du même Chapitre. Sa delicatesse ne va pas neanmoins jusques à les rejetter tous: car il garde celuy de *fides* & plusieurs autres. Il lit avec la Vulgate au v. 17. de ce même Chapitre, *Justitia enim Dei in ipso revelatur ex fide in fidem.*

Pour ce qui regarde la Theo-

Theologie de ce docte & éloquent Cardinal, elle eſt bien éloignée de celle de S. Auguſtin. Il concilie autant qu'il luy eſt poſſible la raiſon avec la foy, & il prend pour ſes guides les anciens Peres Grecs. Sur ces paroles du Chapitre 2. *Ce ne ſont point ceux qui écoutent la Loy qui ſont juſtes devant Dieu, mais ce ſont ceux qui obſervent la Loy qui ſeront juſtifiez*, il aſſûre que non ſeulement les Juifs, mais auſſi toutes les nations du monde ont pu ſe ſauver avant la naiſſance de J. CHRIST, & que c'eſt même le ſentiment de S. Paul, bien que quelques-uns en ayent douté. Les bonnes œuvres, dit-il, ſont celles qui viennent d'un bon commencement, & qui tendent à une bonne fin, *Bona opera ſunt quæ & ex bono initio oriuntur, & ad bonum finem pertendunt.* Les Juifs n'ont point, ſelon luy, cherché la vie éternelle, dont il n'eſt point fait mention dans leur Loy, mais ſeulement les biens de la terre & les commoditez de la vie, des richeſſes, des enfans, des Royaumes, la paix & le repos. *Fructus terræ & vitæ commoda conſectabantur, opes, familias, liberos, regna, pacem atque otium.* Il juge qu'ils convenoient en cela avec les Grecs ou Gentils, ſi ce n'eſt qu'ils demandoient toutes ces choſes au vray Dieu, les Gentils au contraire s'adreſſoient aux faux Dieux. Il avoüe neanmoins que pluſieurs Juifs ont eu la connoiſſance du Meſſie qui devoit venir; & qu'à l'égard des autres tant avant la Loy qu'après la Loy, pluſieurs ont été appellez de Dieu à une veritable ſainteté. Que parmi les Grecs mêmes, il eſt croyable que ceux qui ont adoré & aimé le vray Dieu ont obtenu la vie éternelle, *Honorem immortalitatis eſſe aſſecutos.* La raiſon qu'il en aporte, eſt que (b) Dieu accorde toûjours aux bons ſa grace, & ce qui depend de ſa liberalité: il leur decouvre la lumiere de ſa verité; & quand il s'agit de repandre ſes bienfaits, il ne diſtingue point le Juif d'avec le Grec.

Rom. 2: 13.

(b) *Quòd enim gratiæ jam eſt & liberalitatis ſuæ bonis mentibus ſemper occurrit Deus, & illis oſtendit lumen veritatis ſuæ . . . nec in beneficiis ſuis dilargiendis hominem ab homine, Judæum à Græco vult ſibi eſſe eximium. Itaque Petrus in Actis*, Revera percipio, *inquit*, quòd non eſt perſonarum fautor Deus. Id. Sadol. in Cap. 2. Epiſt. ad Rom.

Grec. Saint Pierre dit dans les Actes des Apôtres, *En verité je reconnois que Dieu n'a pas plus d'égard à une personne qu'à l'autre.* Act. 10: 34.

Bien qu'il s'applique au sens literal des paroles de S. Paul, il est quelquefois un peu trop étendu, sur tout quand il tombe sur de certains passages qui avoient donné lieu aux disputes de son tems. Il s'arrête, par exemple, vers la fin du Chap. 3. à expliquer en quel sens personne n'est justifié par les œuvres de la Loy. Il marque les differentes significations que ce mot a dans Saint Paul, & ce qu'on doit entendre par cette expression, *Le juste vit par la foy*; montrant par les paroles mêmes de l'Apôtre ce que c'est que la foy & les œuvres. Il veut que la foy des Chrêtiens ne soit pas une simple creance, mais qu'elle soit accompagnée d'une pleine & entiere confiance en Dieu, parce qu'autrement ce ne seroit pas une vraye foy; *Non fides nostra simplex est credulitas, quanquam sedes & fundamentum fidei credere est: sed fides in Deum plena atque integra est, ita credere ut confidamus, hoc est ut non minùs spei insit in ea quàm credulitatis.* Id. Sadol. in Cap. 3. Epist. ad Rom.

Quand il vient à l'endroit du Chap. 8. où il est parlé de la prédestination, il fait plûtôt une leçon de Theologie qu'un Commentaire. L'on croiroit qu'il n'auroit eu d'autre dessein que de combattre la doctrine de Saint Augustin, que Luther & Calvin pretendoient leur être favorable. Il declare d'abord qu'il deteste l'impieté de Pelage, qui a donné un si grand avantage à nos merites, qu'il n'oublie rien pour éteindre la grace de Dieu, *Pelagii impietatem sine ulla dubitatione detestor, qui tantum meritis nostris honoris tribuit, ut Divinæ gratiæ liberalitatem conetur extinguere.* Id. in Cap. 8. Epist. ad Rom. v. 29. Il ajoûte en suite, (c) que le sentiment opposé qui donne tout à Dieu, comme si nous ne faisions rien de nôtre part pour obte-

(c) *Sed ex altera quoque parte, etsi ab ea stat doctor omnium maximus, idemque gravissimus & sanctissimus vir, tamen durum admodum mihi videtur, quodque illubi non facile queat ad sensus nostros, si omninò à nobis nihil quod valeat ad obtinendam gratiam, in pari conditione cunctorum ita quosdam à Deo eligi, ut ceteri in calamitate & damno destituantur.* Id. Sadol. Comm. in Cap. 8. Epist. ad Rom.

obtenir la grace, luy paroît très-dur & même inconcevable, bien qu'il ſoit apuyé par le plus grand & le plus ſaint Docteur de l'Egliſe, le temoignage duquel eſt d'un grand poids. Il ne peut comprendre comment tous les hommes étant de même condition, Dieu choiſit les uns & abandonne les autres, qu'il laiſſe dans la miſere & dans la damnation.

C'eſt pourquoy il (*d*) prefere au ſentiment de ce ſavant Evêque, l'opinion des Peres Grecs qui luy ſont tous oppoſez, & des autres Peres Latins qui ſont recommendables par leur antiquité, parce qu'elle eſt plus moderée, & qu'elle concilie la liberté de l'homme avec la grace de Dieu. Il tient comme le milieu entre l'opinion ſevere de S. Auguſtin, & celle de Pelage qu'il condamne comme une hereſie, laquelle detruit la grace qui ne ſeroit plus grace. Il rejette en même tems ceux qui font Dieu le premier & le ſeul auteur de tous les efforts que nous faiſons pour le bien, comme s'il changeoit ſeul nôtre volonté: *Qui Deo omnia prorſus ita ferri velint accepta, ut in omnibus quæ conamur rectè atque ſuſcipimus, ille primus ac ſolus impulſor animi noſtri converſorque voluntatis ſit, uſque eò quidem, ut ipſos primos afflatus cogitationum noſtrarum, non à nobis, ſed à Deo pelli & moveri putent: quæ ſanè ſententia in maximas item ipſa incidit difficultates.* Il convient que la volonté de Dieu eſt la loy & la raiſon ſouveraine: mais il pretend qu'il eſt abſurde de mettre en Dieu une raiſon ſouveraine & infinie qui faſſe quelque choſe ſans raiſon, *Dei voluntas ſumma rationum omnium eſt fateor; ſed ſummam tamen in Deo infinitamque rationem aliquid ſine ratione facere abſurdum eſt.* Il raporte donc toutes choſes à la préſcience de Dieu, ſuivant exactement pour ce qui eſt de la prédeſtination, de la grace & du libre arbitre, l'ancien ſentiment des Docteurs de l'Egliſe qui ont vêcu avant S.

(d) *Itaque Græci & Doctores Latini reliqui quibus vetuſtas addidit autoritatem meo judicio moderatiores, qui ſic nobis aliquid tamen relinquunt, ut totum quod habemus virtutis & meriti ad Dei gratiam nihilominus referant, quorum neque doctrina illorum eruditione qui ſecus ſentiunt, neque Religionis ſanctitas ſanctitate eſt inferior.* Id. Sadol. ibid.

S. Augustin, quoy qu'il fût persuadé que S. Thomas & ses disciples l'eussent combattu.

Sadolet traite sur le Chapitre 14. de la même Epître, des Jûnes & de quelques autres observations qui sont de pure discipline, raportant là-dessus les differens sentimens de plusieurs grands hommes de son tems, & entr'autres celuy du Cardinal Cajetan & de Campege. Le premier a cru que ce n'étoit pas pecher mortellement que d'omettre un Jûne, lors qu'on ne le faisoit point par mépris, parce qu'il ne peut y avoir de peché mortel, que lors qu'on peche contre l'amour de Dieu & l'amour du prochain. Campege apuyoit cette opinion par les temoignages des Canonistes, *Campeggius astipulabatur hoc ab legum interpretibus defensitatum esse memorans.* Le Cardinal Sadolet produit en même tems les autoritez de plusieurs savans hommes, qui soutenoient le contraire. Mais après tout il approuve le sentiment de Cajetan, & il nous aprend que le Pape Clement VII. avoit eu dessein de retrancher une partie de ces Jûnes. p. 206.

Id. Sad. in Cap. 14. Epist. ad Rom.

On lit en ce même endroit une assez longue dissertation sur les divers Ordres des Moines, ausquels il ne paroît pas favorable, faisant parler differentes personnes, & entr'autres le Cardinal Trivulce, & Guillaume du Bellay Ambassadeur de François I. auprès du Pape. Trivulce raconte sur cette matiere un discours, où il avoit été present étant jeune, entre Olivier Caraffe Cardinal de Naples, & Nicolas Flisque. Ces deux savans hommes agiterent cette question (e) s'il étoit à-propos pour la Religion Chrêtienne de soutfrir ce grand nombre de Religieux, si differens de nom, d'habit & d'institution, où s'il ne seroit pas plus à-propos de les reduire à un petit nombre. Il ajoûte que le bruit s'étoit repandu parmi le peuple, que le Pape songeoit à cela, & qu'on devoit parler de cette reduction dans le Consistoire. Il est aisé *Id. ibid.* p. 204.

(e) *Utrum istas religiosorum hominum societates, quas Fratrum Religiones vulgò nominamus, tot jam præsertim & tam varias habitu, institutu, appellationibusque differentes, sic permitti & tolerari expediret Christiano nomini, an eas ad certum numerum eumque exiguum redigi utilius esset. Et manarat fortè illis diebus in populo prospici huic rei à Summo Pontifice, & de hac reductione in Senatu actum iri.* Id. Sadol. in Cap. 14. Epist. ad Rom. p. 204.

de juger qu'on ſe ſeroit alors porté facilement à ſupprimer une bonne partie des Moines, leſquels loin d'être utiles à l'Egliſe, luy avoient beaucoup nuit. Luther & la plûpart des premiers Proteſtans étoient ſortis des Monaſtéres, & avoient rempli le monde de leurs écrits ſeditieux. Ceux de * l'Ordre de Saint Auguſtin avoient eu l'inſolence d'aſſembler un Synode à Wittenberg en 1521. où ils avoient declamé contre les vœux, & fait pluſieurs autres Conſtitutions ſemblables, qui donnerent occaſion aux Moines de ſe marier, & de ſe jetter dans la debauche.

* Eremitæ S. Auguſtini.

Sadolet qui n'avoit pas moins de pieté que de ſcience, loüe la ſainteté des Moines dans leur origine : mais il ne pouvoit les ſouffrir dans l'état qu'ils étoient de ſon tems, parce qu'ils avoient degeneré entierement de leur premiere inſtitution. N'ayant point d'autre vûë que le bien de l'Egliſe, il propoſe le plan de leur reformation, qui eſt bien different des reformations qu'on a faites depuis. Il croit qu'il faut reduire tous ces divers Ordres à trois Claſſes, en ôtant plûtôt la grande varieté que le nombre des Religieux. *Videri mihi, noſtræ Religioni ac Chriſtianæ Reipublicæ melius conſultum iri, ſi triplex illa Inſtitutio induceretur, quæ non tam quidem de numero Religioſorum diminueret, quàm varietatem ac diſſimilitudinem Religionum prohiberet.* Sa penſée eſt qu'on ſupprime tout-à-fait les Religieux Mendians, parce que leur profeſſion n'eſt point honnête, & qu'elle eſt contraire à la ſpeculation. Il ne ſouffre point auſſi les grandes richeſſes des Benedictins, parce qu'il eſt difficile que des Moines ſi riches ſoient gens de bien. Il veut qu'on partage tous ces grands biens en deux parts, dont on donnera une moitié à deux Societez qui ſeront continuellement appliquées à l'inſtruction de leur prochain. L'autre moitié ſera aſſignée à des Moines qui meneront une vie ſolitaire, & retirée de tout le commerce des hommes. Ibid.

Jaques Naclantus ſur les Epîtres de S. Paul aux Epheſiens & aux Romains, doit plûtôt étre placé parmi les Theologiens controverſiſtes, que parmi les Commentateurs du Nouveau Teſtament. Comme il avoit aſſiſté au Concile de Trente, & qu'il étoit rempli des queſtions qui y avoient été

Jacobus Naclantus Epiſcopus Clugienſis.

été traittées, il prit le party de commenter ces deux Epitres, pour y debiter plus facilement ce qu'il avoit preparé pour le Concile. Ce titre qui est à la tête de son livre marque assez sa methode. *Enarrationes in Epistolas ad Ephesios & Romanos, atque una digressiones quædam, quibus Christianæ Religionis & pietas & præcipua sacramenta ac dogmata declarantur confirmanturque.* Je n'ay lu que l'édition qui est jointe au corps de ses ouvrages, qui ont été imprimez à Venise. Le Religieux Dominicain qui a pris le soin de les publier, ne dissimule point dans une Preface qu'il a mise au devant, que (*f*) Naclantus qui avoit été de leur Ordre est trop subtil, & qu'à force de subtiliser il trouve des difficultez où il n'y en a point. Ce n'est pas qu'il n'ait expliqué d'abord à la lettre les paroles de son texte : mais il se jette en suite sur des questions de Theologie, ausquelles il a donné le nom de *digressions*, les jugeant alors necessaires pour refuter les heresies qui s'élevoient de tous côtez. *Tractationes*, dit-il à l'entrée de son ouvrage, *sub digressionum titulo quas ex textus occasione visum est interserere, quæ & hac tempestate non modo sunt opportunæ, sed necessariæ.*

En 1567.

Il ne faut que lire ce titre, qui est à la tête du Commentaire de Loüis Tena Docteur Espagnol sur l'Epitre aux Ebreux, *Commentaria & disputationes in Epistolam D. Pauli ad Hebræos*; pour juger que sa methode est semblable à celle de Naclantus. Il forme à l'occasion des paroles de son texte un grand nombre de questions, quelques-unes servent à l'éclaircir, & les autres en sont tout-à-fait éloignées. Comme il suit quelquefois les anciens Commentateurs, & les Compilateurs du neuviéme siecle, il tombe dans les mêmes fautes qu'eux, & traitte même des choses peu importantes. Il s'arrête, par exemple,

TENA.

(*f*) *Cùmque hic vir doctissimus (Naclantus) pro ingenii sui acumine nunquam difficultates vitare consueverit, quin potius illas ultro quasi & nodum in scirpo quærere, non mirum si has potissimum Epistolas enarrandas susceperit, tum ut difficilia elucidaret, tum ut maxime ab Hæreticorum calumniis dogmata nostræ Religionis ab iis malè intellecta vindicaret.* Petr. Fratrin. Præfat. Oper. Naclant.

ple, dès l'entrée de son livre, à l'imitation de Haymo & de quelques autres, sur l'étymologie du mot *Epistola*. Il dit après eux que c'est la même chose que *supermissa*, comme *epitaphium* signifie *super sepulcrum*. Cette érudition de Grammaire n'est nullement à-propos, non plus que ce qu'il dit des Epîtres Catholiques, qui tirent, selon luy, leur nom de ce qu'elles ont été comme *surajoûtées* à l'Evangile, pour une plus grande explication. *Quasi epistola idem sit quod supermissa vel superaddita toti Euangelio ad majorem illius explicationem, morum correctionem, & probationem dogmatum fidei.*

Les questions qu'il propose en suite dans ses préludes sont plus importantes. Il y traitte des Epîtres de S. Paul en general, & en particulier de celle qui est écrite aux Ebreux. Il est vray qu'il n'a rien oublié de ce qui a été dit par les anciens Ecrivains sur l'origine du nom de Paul, & sur le changement de Saul en Paul, mais cette exactitude à raporter une foule d'autoritez, sur des faits qui peuvent être expliquez en peu de mots, n'est pas judicieuse. Ce defaut regne dans tout l'ouvrage de Tena, lequel mêle ensemble le fort & le foible, preferant même quelquefois les opinions communes à celles qui ont le plus de vraisemblance. C'est sur ce pied-là qu'il pretend que l'Epître aux Ebreux a été écrite veritablement en Ebreu, ou plûtôt en Syriaque qui étoit l'Ebreu de ce tems-là. Il cite là-dessus Melchior Canus, qui avoit apris d'un docte Juif qu'on la trouvoit en Ebreu à Carpentras, & Matthieu Galen qui assûre dans la Préface de son Commentaire sur cette Epit. qu'elle avoit été imprimée en Ebreu par ordre du Pape Jules III. & de l'Empereur Ferdinand, & qu'on en avoit fait depuis peu une nouvelle édition en ancien Ebreu, *Matthæus etiam Galenus in proœmio hujus Epistolæ dicit Hebraico sermone jussu Julii tertii & Ferdinandi Imperatoris elegantissimis typis excusam studiosorum manibus ferri, & quod de novo fuit excusa juxta Hebraicum antiquum.* Prælud. 4. Prælud. 4. sect. 1.

Il vient après ces préludes au texte de S. Paul qu'il explique à la lettre, & il se jette en suite sur de certaines questions qu'il fait naître de son sujet. Parmi ce grand nombre de questions il s'en trouve plusieurs qui sont utiles, par-

ce

ce qu'elles éclairciſſent non ſeulement les paroles de cet Apôtre, mais auſſi pluſieurs matieres importantes à la Religion. C'eſt ainſi que ſur ces premiers mots, *Dieu ayant parlé autrefois à nos Peres en differentes manieres* &c. il examine les apparitions dont il eſt fait mention dans le Vieux Teſtament, ſi c'eſt Dieu qui a apparu aux Patriarches, ou s'il s'eſt ſervi du miniſtere des Anges. Les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques s'étant beaucoup étendus ſur cette queſtion, il l'a partagée en pluſieurs chapitres. Ces queſtions ſont en trop grand nombre pour en parler en particulier : on concevra aiſément que cette Epître traittant de pluſieurs points qui regardent l'ancienne & la nouvelle Loy, elles renferment les principales matieres de la Theologie. On a reïmprimé ce Commentaire à Londres, & quelques-uns le joignent aux autres Critiques d'Angleterre : mais la methode de Tena eſt fort differente de celle des Auteurs Critiques.

En 1661.

Je mets auſſi au nombre des Commentateurs Theologiens Jean Ferus ſavant Cordelier, dont les Commentaires ſur S. Matthieu & ſur S. Jean ont été imprimez après ſa mort. Il ne propoſe pas à la verité des queſtions à la maniere de Naclantus & de Tena : mais étant Predicateur, il a mêlé dans ſes diſcours beaucoup de Theologie & de Morale. Son deſſein ayant été d'apprendre au peuple les myſteres de la Religion, il s'étend au long là-deſſus, ſans ſe jetter neanmoins dans des digreſſions trop éloignées. C'eſt pourquoy il ne s'arrête point à debiter des fables, ou des hiſtoires peu certaines. J. CHRIST, dit-il, eſt venu ſeul du Ciel pour être nôtre Docteur : il n'y a que luy qui nous puiſſe enſeigner des choſes certaines, étant la ſageſſe éternelle; *Chriſtus enim ſolus è cælo profectus eſt doctor, ſolus certa docere potuit, cùm ſit æterna ſapientia.* (g) Voicy l'Evangile de Saint Matthieu que je vous propoſe, ſans y rien ajoûter ni diminuër; je ne dirai rien de moy

Jo. Ferus.

Joann. Fer. Præfat. Comm. in Matth.

(g) *Ecce vobis Euangelium ſecundùm Matthæum : ab initio autem nihil addam, nihil detrahàm, nihil ex me dicam. . . Nemini blandiar, neminem timebo, ſed purè annunciabo, & eo modo quo reſpondere volo ſupremo Judici.* Joann. Fer. Comm. in Cap. 26. Matth.

moy-même, & je ne cacherai point la verité par des conſiderations humaines; mais je vous dirai les choſes comme elles ſont, & comme en devant rendre compte à Dieu.

En effet il eſt tout-à-fait libre & deſintereſſé. Il y a dans ſon ouvrage de certains endroits qui n'ont pas été approuvez de la Cour de Rome. Quelques-uns même ont cru, comme l'a remarqué Sixte de Sienne, que ſon Commentaire ſur Saint Matthieu avoit été alteré par les heretiques d'Allemagne avant qu'il fût imprimé; principalement dans le lieu où il explique ces paroles de nôtre Seigneur à Saint Pierre, *Vous êtes Pierre, & ſur cette pierre j'edifierai mon Egliſe* &c. Ferus qui étoit touché des grandes diſputes qu'il y avoit de ſon tems ſur ce paſſage, accuſe également les deux partis de n'avoir point gardé aſſez de moderation, chacun le tirant de ſon côté. Il proteſte de ne vouloir point entrer dans ces diſputes où la verité n'eſt jamais, & qu'il reconnoît de tout ſon cœur la puiſſance que Saint Pierre a reçuë de JESUS-CHRIST, *Poteſtatem Petri quam à Chriſto accepit ego toto corde veneror & amplector.*

Six. Sen. lib. 6. Bibl. S. annot. 72.

Matth. C. 16. v. 18. & 19.

Mais il ajoûte en même tems, que ſi les Succeſſeurs de ce Saint Apôtre ne s'étoient point ſervis de leur puiſſance autrement que luy, aucun Chrêtien ne l'auroit attaquée. *Si ſucceſſores Petri eo modo poteſtate ſua uſi eſſent quo Petrus, nemo Chriſtianus eam poteſtatem impugnaſſet.*

Il s'étend fort au long ſur ces mots, *Je vous donnerai les clefs du Royaume du Ciel*, pour ſavoir ſi ces clefs ont été données à l'Egliſe ou à Saint Pierre: & parce qu'il ne veut rien decider de luy-même, il raporte le ſentiment de Saint Auguſtin *Ego igitur ne quid temere hic definiam, non meam, ſed Auguſtini ſententiam in medium afferam, qui ſic tractatu 124. in Joannem* &c. Il combat de plus par l'autorité de Saint Bernard, dont il produit auſſi les paroles, la puiſſance que les Papes pretendent avoir ſur les choſes temporelles; & il inſiſte ſur ce que JESUS-CHRIST n'a pas dit à S. Pierre, qu'il luy donneroit les clefs des Royaumes de la terre, mais du Royaume du Ciel. Enfin il conclut après pluſieurs reflexions, que Saint Pierre n'a pas reçu le pouvoir de donner & d'ôter les Royaumes, & de faire tout ce qu'il

vou-

voudroit, comme plusieurs se l'imaginent; mais de lier & de delier en qualité de ministre, conformément à la volonté de son (*h*) maître. Ce Commentateur n'a pas seulement attaqué en cet endroit le grand pouvoir des Papes, il represente aussi aux Evêques, après Saint Jerôme dont il aporte la remarque, qu'ils ne doivent pas abuser de leur autorité, sous pretexte qu'ils sont les successeurs des Apôtres.

Quoy que Ferus n'avance rien ordinairement qu'il n'appuye sur les témoignages des anciens Peres, il ne paroît pas qu'il ait pris cette précaution sur le Ch. 26. de S. Matthieu, lors qu'il explique les deux manieres de recevoir le corps de JESUS-CHRIST, dont l'une est sacramentale, & l'autre spirituelle. Il ne doute à la verité nullement que ce mot, *c'est mon corps*, ne se doive prendre à la lettre, & sans aucun trope ou figure. *Quid simplicius dici potest*, dit-il, *etiam si omnes linguæ in unum convenirent? Cum igitur nullus Euangelistarum vel minima litera indicaverit tropum aliquem in his verbis latere* &c. Mais quand il vient à la manducation spirituelle, il semble avoir plûtôt suivi les Lutheriens que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, assûrant après les premiers, qu'on ne peut entendre ces paroles de nôtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*, que de la manducation spirituelle. La raison qu'il en aporte est qu'il (*i*) n'est point question en ce lieu-là du Sacrement l'Eucha-

Id. Fer. Comm. in C. 26. Matth.

Ioann. 6. 54.

(h) *Potestatem igitur accepit Petrus, non terrenam aliquam, ut possit scilicet dare, auferre, alienare regna, principatus &c. nec talem potestatem ut sibi licuerit facere quicquid libuisset, id quod plerique somniant; sed potestatem accepit ligandi ac solvendi, remittendi peccata & retinendi, aperiendi & claudendi, neque id pro libito suo, sed tanquam minister voluntatem Domini perficiens.* Id. Fer. ibid.

(i) *Non loquitur de Sacramento: non enim omnes damnantur qui Sacramentum non percipiunt aut perceperunt; sed de spirituali manducatione, id est fide in Christum, sine qua nemo videbit Deum. Hoc modo manducaverunt etiam Patres Veteris Testamenti corpus Christi: offerebatur enim & ipsis Christus in verbo & promissionibus. . . . Has promissiones qui fide acceperunt vere corpus Christi spiritualiter manducavere.* Id. Fer. Comm. in Cap. 26. Matth.

riſtie, puis qu'il n'eſt pas vray que tous ceux qui ne reçoivent point ce Sacrement ſoient damnez. D'où il conclut que JESUS-CHRIST a parlé de la manducation ſpirituelle, c'eſt-à-dire de la foy qu'on a en luy, laquelle manducation a été commune aux anciens Patriarches.

Il repete la même choſe dans ſon Commentaire ſur Saint Jean, où il ajoûte que l'autre ſentiment eſt ſujet à de grands inconveniens, parce qu'il s'enſuivroit qu'il faudroit donner le Sacrement de l'Euchariſtie aux enfans en peril de mourir; ce qui eſt ſelon luy formellement contraire à Saint Paul, *Sequeretur quod pueris etiam dandum eſſet hoc ſacramentum alioqui non victuris, quemadmodum & quidam faciunt contra expreſſum Pauli verbum, qui vult ut ſumpturus ſacramentum prius probet ſeipſum; quod pueri non poſſunt.* Il ne laiſſe pas d'expliquer au long cette derniere opinion, & d'aporter les preuves ſur leſquelles elle eſt appuyée. Ce Commentaire ſur Saint Jean, qui contient les Sermons que ce docte Religieux a prononcez en 1536. dans l'Egliſe Cathedrale de Mayence, a été imprimé à Paris en 1552. ſans privilege & ſans approbation, au moins dans l'exemplaire que j'ay lu. L'autre qui eſt ſur Saint Matthieu, & qu'on ſoupçonne d'avoir été corrompu dans le MS. par les Proteſtans, a été imprimé à Anvers en 1560. avec le privilege de l'Empereur Ferdinand I. & l'approbation du Cenſeur de Louvain en 1559. Il a même été dedié à cet Empereur par Philippe Agricola, qui prend la qualité de Chapelain de cet Empereur, & de Predicateur de Mayence.

Id Fer. Comm. in C. 6. Joann.

Je ne parlerai point de pluſieurs autres Predicateurs qui ont expliqué doctement & à la lettre les Livres du Nouveau Teſtament, parce que mêlant dans leurs Sermons beaucoup de Morale & de Theologie, ils ne peuvent pas être mis au rang des ſimples Commentateurs. Alfonſe Avendano Religieux Dominicain a fait imprimer à Madrit, *En 1593.* ſous le titre de Commentaire ſur l'Evangile de Saint Matthieu, deux volumes *in folio* de Sermons, qu'il avoit prononcez en Latin dans les Univerſitez de Salamanque, & de Complute ou Alcala. Il s'y attache aſſez au ſens literal de ſon texte, & il reprend même

la

la plûpart des Predicateurs, qui se rendent ridicules lors qu'ils s'en éloignent, ne prenans pas garde que les interpretations literales sont le fondement du sens mystique & spirituel. *Sensum literalem*, dit ce Predicateur Espagnol, *magna cum diligentia explico, quoniam multi quidem illum negligentes impropria multa ac ridicula proferunt, quæ aures doctorum virorum maximè offendunt. Sensus quippe literalis basis est ac fundamentum mystici ac spiritualis.* On peut aussi reduire à cette classe quelques autres Commentateurs, qui traitent dans leurs Ouvrages une infinité de questions éloignées de leur sujet, & qui ne laissent pas d'être utiles aux Theologiens & aux Predicateurs. C'est sur ce pied-là qu'on doit considerer les Commentaires de Barradius Jesuïte de Lisbone sur la Concorde des Evangiles, qui ont été imprimez à Anvers en deux volumes *in folio*. On a imprimé au même lieu & dans le même tems un Commentaire assez étendu de Nicolas Gorran Religieux Dominicain, sur les Evangiles & sur les Epîtres de Saint Paul. Sa methode étant peu éloignée de celle des Commentateurs qui ont écrit dans les siecles où regnoit encore la barbarie, il fait un grand fond sur l'auteur de la Glose ordinaire, qu'il cite presque par tout. Bien qu'il fasse paroître quelque érudition, il faut cependant avoüer que ces sortes de recueils ne peuvent pas être d'un grand secours pour le sens literal, parce qu'ils sont remplis de Theologie, & même d'une Theologie où il y a bien des inutilitez.

Avend. Præfat. Comm. in Matth.

Sebastian. Barradius.

En 1617.

Nicol. Gorran.

CHAP. XXXIX.

De la Paraphrase de Titelman sur le Nouveau Testament. Des petites Notes de Robert Etienne, & des Censures des Theologiens de Paris. D'Isidorus Clarius, de Zegerus & de Guilliaud.

ON évite dans les Paraphrases, & dans les Notes ou scolies, les defauts de ces longs Commentaires dont on vient de parler. Il semble que Titelman Religieux de l'Ordre de S. François, qui a donné une Paraphrase sous le titre *d'Eclaircissement* sur S. Paul & sur les Epîtres Canoniques, n'ait eu d'autre idée que d'apprendre en peu de mots à ses lecteurs le veritable sens de ces Livres. Il a mis d'un

Franciscus Titelmann. Elucidatio, edit. Parisiis in 8. ann. 1532.

côté la verſion Vulgate; & de l'autre l'eclairciſſement. Il a même été plus judicieux qu'Eraſme, en ce qu'il n'a pas fait comme luy de longues explications. Nous avons, dit-il, gardé un certain temperament en ne nous étendant point trop, de peur de donner plûtôt un Commentaire qu'un éclairciſſement. *Sic tamen hac in re temperatum eſt, ut non nimis multa adjicerentur, ne Commentarios potius quam elucidationem exhiberemus.* *Titelm. in Præmonſt.*

Cependant nonobſtant ces ſages précautions, comme il étoit Theologien de profeſſion, il ſubſtitue ſouvent les préjugez de ſa Theologie en la place des paroles de Saint Paul: & ainſi bien qu'il ſoit court, & qu'il pretende ne dire preciſément que ce qui eſt neceſſaire pour faire entendre le ſens de ſon Auteur, il tombe quelquefois dans les mêmes fautes où les Commentateurs Theologiens ont accoutumé de tomber. Il fait, par exemple, repondre à ces premiers mots de l'Epître aux Romains, *Qui prædeſtinatus eſt filius Dei in virtute*, ces autres comme un ſimple éclairciſſement, *De quo fuerat prædeſtinatum, ut in hoc tempore eſſet ſecundùm carnem manens Dei Filius ejuſdem omnino cum Patre virtutis.* Tout le monde ne demeurera pas d'accord que ce ſoit-là le veritable ſens des paroles de l'Apôtre. Il eſt plus exact ſur cet endroit du Chap. 9. de la même Epitre, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula*, qu'il expoſe ſimplement par ces mots, *Qui eſt ſuper omnia verus Deus in æternum benedictus.* Rom. 9. 5.

Comme l'on ne convient point qu'il ſoit parlé de la prédeſtination & de la reprobation dans ce même Chapitre, il a trop limité ces paroles de Saint Paul, *Igitur non volentis neque currentis*, quand il les a éclaircies par celles-cy, *Non eſt igitur humanæ poteſtatis interiori ullo animi motu, aut externa quantumvis vehementi atque laborioſa operatione in Deo prædeſtinationem cauſare, quæ (prædeſtinatio) ſolius eſt Dei miſerentis quibus vult, & quos vult ſine operum conſideratione ab æterno prædeſtinantis.* Cette interpretation eſt plûtôt d'un Theologien que d'un Paraphraſte, qui ne doit point s'éloigner de la lettre de ſon texte. Rom. 9. 19.

Il a ſuivi la même methode ſur les Epîtres Canoniques, qu'il explique à la verité claire-

rement & en peu de mots : mais il ne satisfait point les personnes qui cherchent des interpretations purement literales, & sans aucune restriction. Il ne pouvoit, par exemple, exposer avec plus de netteté ce passage de l'Epitre I. de S. Jean Chap. 5. v. 7. *Et hi tres unum sunt*, que par cette autre expression, *Et hæ tres personæ tam substantia quam testimonio unum sunt, testificantes concorditer quod Christus sit verus filius Dei.* Il donne cependant occasion aux Antitrinitaires de dire qu'il a trop limité le sens de ce passage, dans l'idée qu'il s'est proposée de ne donner que de simples éclaircissemens. Mais il est difficile de trouver des Paraphrastes qui ne soient point tombez dans ce defaut, dont les nouveaux Antitrinitaires mêmes qui veulent passer pour exacts ne sont point exemts.

Le même Auteur nous a laissé une Paraphrase sur les Evangiles de Saint Matthieu & de Saint Jean, qui est plus étenduë que la precedente. Il a de plus ajoûté à cette Paraphrase des notes literales, pour éclaircir les principales difficultez de son texte. Ces notes de Titelman peuvent servir de Commentaire, parce qu'il y explique les endroits les plus obscurs de ces deux Evangelistes, & qu'il est bien plus exact & plus Critique dans cet ouvrage, que dans celuy qu'il a composé sur les Epitres de Saint Paul.

Ejusd. Titel. Elucid. in Matth. & Joann. additis annot. Bib. Par. ann. 1646. in fol.

Les petites Notes que Robert Etienne a fait imprimer sur tout le Nouveau Testament sont utiles pour entendre le sens literal. Elles se trouvent dans trois éditions differentes, qu'il a publiées de l'ancienne version Latine étant encore Catholique. J'ay lu celles de 1543. & de 1545. qui sont *in* 12. & très-commodes. Il assûre dans sa Preface qu'il n'a eu d'autre dessein, que de donner l'ancienne édition Latine le plus exactement qu'il luy a été possible, ajoûtant à la marge les leçons de quelques Exemplaires Latins, aux lieux où ils s'accordent avec le texte Grec ; marquant de plus les endroits où l'on a de coûtume de traduire le Grec autrement qu'il n'est dans la Vulgate. Il a aussi inseré dans le texte des asterisques & des obeles, afin qu'on pût voir tout d'un coup en quoy le Grec & le Latin different ; & par dessus tout cela, il y a aux marges de petites notes literales, dont

Rob. Steph. Annot. in N.T. edit. ann. 1542. 1543. 1545.

quelques-unes expliquent les Ebraïſmes. En un mot il y a peu d'ouvrages qui contiennent tant de choſes en une ſi petite forme. Ce n'eſt pas qu'il ait été capable de faire toutes ces obſervations : il témoigne que des perſonnes habiles dans les langues Grecque & Ebraïque, luy ont communiqué l'explication d'une partie des Ebraïſmes, qui ſont en grand nombre dans le Nouveau Teſtament, *Partem nonnullam Hebraiſmorum qui in Novo Teſtamento ſunt plurimi.*

R. Steph. in Præf. edit. 1543. & 1545.

Un Nouveau Teſtament Latin de cette ſorte, qui étoit utile à tout le monde, principalement à ceux qui ignoroient le Grec & l'Ebreu, devoit avoir une approbation generale. Il fut neanmoins cenſuré par les Theologiens de la Faculté de Theologie de Paris avec une extrême rigueur, y ayant pluſieurs remarques auſquelles on pouvoit donner un bon ſens, ſur tout étant de la façon d'un Grammairien, qui ne faiſoit pas profeſſion de Theologie. Mais il s'attira cette cenſure, ayant affecté de certaines notes qui ſembloient favoriſer les nouveautez des Proteſtans. Il ne s'étoit pas aſſez précautionné là-deſſus, ſachant qu'il avoit affaire à des gens qui ne luy pardonneroient rien. Ces Docteurs publierent un Catalogue de ſes erreurs avec ce titre, *Catalogus inſigniorum lapſuum & errorum collectus ex ſummariis annotationibus ſeu Commentariis, marginibus & textibus novorum Teſtamentorum à R. Stephano excuſorum diverſis temporibus, videlicet annis* 1542. 1543. 1545. Voyons en quelques-unes en particulier.

Etienne a expliqué le mot *Eccleſiæ* de cette maniere, *Id eſt cœtui & congregationi publicæ.* Les Theologiens de Paris cenſurent cette interpretation, qui leur paroit trop abregée, & propre à jetter les lecteurs dans l'erreur, favoriſer les Vaudois & les Wicleſiſtes, & être même contraire à la puiſſance des Evêques, *Hæc propoſitio diminuta eſt & fallax, ac favens errori Valdenſium & Wicleſiſtarum, nec non derogans poteſtati Prælatorum.* Mais il me ſemble qu'ils pouvoient épargner là-deſſus ce ſavant Imprimeur, lequel ne fait qu'interpreter grammaticalement le mot Grec *Eccleſia*, par des termes Latins plus clairs & plus connus. Il n'étoit nullement neceſſaire de fai-

faire venir icy les Vaudois & les Wiclefiſtes : auſſi leur repond-il qu'il n'a pas écrit des Commentaires, mais de petites Notes pour éclaircir ſeulement les mots obſcurs : & il ajoûte comme en ſe moquant de ſes adverſaires, on m'accuſe pour cette ſeule raiſon que j'ay appellé l'Egliſe une aſſemblée publique : elle ne conſiſte apparemment qu'en un homme ſeul. *Hoc tantùm nomine accuſor, quòd Eccleſiam publicum cœtum vocavi, quaſi non niſi unus homo ſit.*

R. Steph. ad Conſ. Theolog. Pariſ.

Il remarque ſur ces mots de S. Luc, *Nolite judicare, & non judicabimini*, que le mot Grec ſignifie auſſi *accuſer : Dictio Græca etiam accuſare ſignificat :* d'où il infere que le ſens eſt, n'accuſez perſonne, ſi vous ne voulez être auſſi accuſez, que ſi vous attirez quelqu'un devant le Juge par vôtre accuſation, ne le faites pas condamner, ſi vous ne voulez être condamnez vous-mêmes, *Ne curetis eum condemnandum, niſi & ipſi condemnari velitis.* Cette interpretation qui eſt auſſi purement grammaticale pouvoit être excuſée, ſi ce n'eſt qu'il ſemble que R. Etienne, par la reflexion qu'il a ajoûtée, n'approuve point qu'on puniſſe perſonne pour ſes crimes. Au moins eſt-ce le ſens que les Docteurs de Paris y trouvent : *Hæc propoſitio*, diſent-ils, *falſa eſt & erronea pro illis partibus quibus hortatur, ut neminem accuſemus, & neminem curemus condemnandum, & retrahens à punitione malefactorum.* Mais Etienne repond qu'il parle en Grammairien, & non en Theologien, & qu'il n'y a rien dans ſa propoſition qui ſoit de luy, *Neque hæc Theologica eſt expoſitio, ſed Grammatica ſolùm, & nihil in ea meum eſt.* Il eſt neanmoins blâmable d'avoir affecté de certaines explications, qui aprochoient de celles des Novateurs.

Luc. 6: 7.

J. CHRIST repond dans S. Luc, à celuy qui luy demande la permiſſion d'aller enſevelir ſon pere avant que de le ſuivre, *Laiſſez les morts enſevelir leurs morts.* Etienne remarque que ceux qui ſuivent JESUS-CHRIST doivent laiſſer toutes choſes. Les Docteurs qui craignoient que cette propoſition priſe dans ſa generalité ne reveillât les Vaudois, la condamnent comme fauſſe, & peu éloignée de l'erreur de ces Heretiques, *Hæc annotatio in univerſum accepta falſa eſt, & affinis errori Valdenſium.*

Luc. 9: 59.

A quoy Etienne repond en raillant, qu'ils devoient auſſi l'accuſer d'avoir favoriſé la ſecte des Adamites, qui marchoient nuds & ſans chemiſe, parce que ſa propoſition priſe dans toute ſon étenduë, marque auſſi qu'il faut quitter ſa chemiſe. Ce qui luy donne lieu de leur repreſenter, qu'ils n'en devoient pas juger ſelon des vûës generales, auſquelles il n'a jamais penſé. Une bonne partie de ces cenſures ſont de cette nature; & ſi l'on jugeoit ſur ce pied-là de tous les Commentateurs du Nouveau Teſtament, on n'en trouveroit pas un qui fût orthodoxe. Il eût été beaucoup mieux de ne reprendre dans Rob. Etienne, que ce qui meritoit veritablement d'être corrigé.

On ne peut neanmoins excuſer de certaines interpretations trop libres qu'il a avancées, & qui ne ſont point tout-à-fait d'un Grammairien. Comme quand il explique ces paroles de JESUS-CHRIST, *Joann. 3. 13.* *Perſonne n'eſt monté au Ciel, que celuy qui eſt deſcendu du Ciel*, ſavoir *le Fils de l'homme qui eſt dans le Ciel*, par ces autres, *Perſonne n'a connu ce qui regarde le Ciel, que moy*, *Nemo novit res cœleſtes præter me.* Cette interpretation a été condamnée par les Theologiens de Paris, comme detournant le veritable ſens du texte, & comme ſuſpecte d'hereſie, *Extorta eſt hæc propoſitio, corruptiva textus, & ſuſpecta de hæreſi.* Etienne a tort de leur objecter qu'il n'a rien avancé qui n'ait été dit par JESUS-CHRIST, & de les traiter d'ânes, qui n'aiment que des interpretations de Sophiſtes & embarraſſées, *Mirùm eſt ſi aſinis iſtis non ſapiunt niſi ſophiſticæ & ſpinoſæ expoſitiones.* Il eſt certain que les anciens Peres ſoit Grecs ſoit Latins ſe ſont ſervis de ce paſſage en un autre ſens, & qu'ils l'ont oppoſé aux heretiques de leur tems.

On voit de plus qu'il a pris quelquefois plaiſir, à éclaircir en faveur des Proteſtans des endroits où il n'y a aucune difficulté, comme au Chap. 10. des Actes des Apôtres, où il eſt dit que Pierre releve Corneille qui s'étoit jetté à ſes pieds pour l'adorer, il a mis à la marge, *Pierre ne veut point qu'on flechiſſe les genoux devant luy.* *Act. 10. 26.* Quoy que cela ſoit vray, les Theologiens de Paris condamnent ſa remarque, parce qu'on peut prendre de là occaſion de negliger le

le culte des Saints. Il auroit pu repondre, qu'il avoit seulement mis en forme de sommaire à la marge ce qui étoit exprimé plus au long dans le texte : au lieu de cela il s'emporte avec excés contre l'honneur qu'on rend aux Saints dans l'Eglise Catholique, ayant voulu gagner les bonnes graces de ceux de Geneve où il étoit alors. Mais aussi faut-il avoüer que ces Theologiens ont trouvé à redire à plusieurs notes, qui ne devoient pas être relevées comme des erreurs. Etienne sur cet endroit des Actes où il est dit, que *le sort étant tombé sur Matthias, il fut ajoûté au nombre des onze Apôtres*, a observé que le mot *annumeratus est*, qui est dans la Vulgate, signifie qu'il fut ajoûté à ce nombre par la voye du suffrage. Il n'a fait autre chose que de rendre à la lettre le verbe Grec συγκατεψηφίσθη, auquel le verbe Latin *annumeratus est* repond en ce lieu-là. Ces Docteurs censurent son observation, parce qu'elle ne dit pas assez, n'ayant point parlé du Saint Esprit qui eut aussi part à cette élection. *Hæc propositio diminuta est, subticens Spiritus Sancti autoritatem.* Il a raison de

Act. 1: 26.

leur repondre que s'il n'en a point parlé, c'est qu'il n'y en a rien dans le texte de Saint Luc, *Respondeat pro se Lucas, qui mecum etiam subticet.*

Outre ces trois éditions du Nouveau Testament que R. Etienne avoit publiées séparément, les Docteurs de Paris censurerent ses éditions de la Bible entiere, où est le N. Testament. Lesquelles censures tombent aussi sur les trois éditions dont on vient de parler, parce qu'on y trouve les mêmes Notes. Il a remarqué à la marge de cet endroit de Saint Matthieu, où il est parlé de la robe nuptiale, que cette robe signifie la foy, *Vestis nuptialis fides*; ce qui paroît affecté, parce que les Calvinistes appuyent leur sentiment de la foy sans les œuvres sur ce passage. Cette remarque de plus ne fait rien au sens grammatical ou literal : c'est pourquoy ces Theologiens l'ont condamnée comme heretique, *Hæc annotatio est hæretica.* Etienne a beau crier que ses censeurs sont les plus injustes & les plus ignorans du monde; qu'il n'a rien avancé qui ne soit dans les anciens & dans les nouveaux Docteurs de l'Eglise : il s'est attiré justement

Matth. 22: 12.

cette censure. Quoy qu'il puisse dire, il auroit eu bien de la peine à nommer ces Docteurs qu'il pretend être favorables à son interpretation. Par cette robe nuptiale ils ont entendu la charité, *Quam pii quique doctores*, dit Gagney, *dicunt esse charitatem.*

Jo. Gagn. Scot. in C 22. Matth. v. 12.

Jac. 2: 17.

Il est encore aisé de juger qu'Etienne a ajoûté exprès cette note, *La foy sans les œuvres n'est point foy*, sur l'endroit de l'Epître de Saint Jaques où il est marqué en termes formels, que la foy qui n'est point accompagnée des œuvres est morte. Bien que sa proposition puisse avoir un bon sens, & qu'elle soit même autorisée par les Catholiques, qui reconnoissent que la foy parfaite doit être animée de la charité, les Docteurs de Paris la censurerent comme heretique, *Hæc propositio hæretica est.* Il s'explique dans sa reponse d'une maniere mepriſante & injurieuse, comme si ces Theologiens avoient voulu regler la Religion, & en particulier le sentiment de Saint Jaques, sur les decisions de leur Ecole, *Fateor*, dit-il, *certe fidem historicam qua Dæmones contremiscunt fidem vocari: sed ego cum Jacobo loquor qui fidem quæ operibus vacua est mortuam esse asserit . . . Sed venerandis patribus cœlum ruere videtur, nisi fidem suam informem mordicus retineant, qua Christiani sint absque Christo.*

Ces rigides censeurs trouverent aussi mauvais, que dans l'édition de 1543. il eût mis une note sur ces paroles de l'Epître I. aux Corinth. *Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur*, sans faire mention du Purgatoire. Il y observe que le mot de *dies jour*, signifie la recherche exacte que Dieu doit faire des œuvres d'un chacun, & que le *feu* se prend pour les souffrances de cette vie. Il ajoûte en suite pour éloigner en quelque façon la pensée qu'on pourroit avoir du Purgatoire, c'est-là le feu qui éprouvera quelles sont les œuvres de chacun, *Hic est ignis qui cujusque opus quale sit probaturus est.* Cette note a été censurée parce qu'il n'y est point parlé du Purgatoire, dans un tems que les Protestans le nioient, comme suspecte d'heresie, & contraire au sens que l'Eglise donne à ce passage. *Hæc annotatio reticens Purgatorium, præsertim hoc tempore suspecta est de hæresi, conspirans inter-*

1 Cor. 3: 13.

terpretationi hæreticorum negantium Purgatorium, cum Ecclesia hunc locum Pauli interpretetur de Purgatorio.

Rob. Etienne se recrie fortement contre cette censure, pretendant (*a*) qu'on ne peut l'accuser, qu'on ne condamne en même tems Saint Chrysostôme, Saint Ambroise & tous les autres anciens Commentateurs orthodoxes, qui l'ont entendu autrement que du Purgatoire. Il leur demande quelle est cette Eglise dont ils parlent, puis que de tous les anciens Peres, il n'y a que Saint Augustin qui ait fait mention du Purgatoire, & même en doutant & n'osant rien assûrer. Mais au moins ces Docteurs semblent-ils avoir eu raison de relever sa note, où il paroit de l'affectation. Quelque chose qu'il dise de Saint Augustin, ce savant Evêque a établi manifestement le Purgatoire, qui est même reconnu de toutes les Eglises du monde, si l'on considere plûtôt la chose en elle-même que le nom.

Enfin les Theologiens de Paris auroient pu censurer avec plus de moderation, la note que Rob. Etienne a faite sur ces autres mots de la même Epitre aux Corinth. *Calix benedictionis cui benedicimus.* Il a observé dans les éditions de 1543. & 1545. que cette expression est un Ebraïsme, & que le calice de benediction ou d'action de graces que nous benissons, n'est autre chose que le calice que nous prenons avec benediction, loüanges & action de graces. La censure condamne cette observation, comme ne differant en rien de l'interpretation des heretiques *Sacramentaires*, qui nient la realité de J. CHRIST dans le sacrement de l'Eucharistie, de laquelle realité le faiseur de notes devoit parler en cet endroit; *Hæc interpretatio eadem est cum interpretatione* 1 Cor. 10: 16.

(a) *Suspecta est illis mea expositio, suspecta igitur sint & Chrysostomi & Ambrosii & similium. . . . Quotquot extant orthodoxi Ecclesiæ Doctores locum hunc aliter quam de Purgatorio exponunt. . . . Quid porro hac impudentia putidius fingi potest, cùm jactare non verentur locum ab Ecclesia de Purgatorio exponi? Agedum saltem unum ex vetustis Patribus in medium proferant: ubi igitur ista quâ gloriantur Ecclesia? Unus Augustinus quod sciam timide & dubitanter Purgatorium ignem attingit.* Rob. Stephan. Respons. ad Cens. Theolog. Paris.

Sacramentariorum negantium realem præsentiam corporis & sanguinis Christi in sacramento, de qua debuit interpres hic meminisse. Ideo vehementer suspecta de hæresi. Mais il n'y a rien en cela qui approche de l'heresie, étant certain que les prieres qu'on fait sur le pain & sur le vin s'appellent benediction & action de graces. Il n'étoit pas necessaire qu'Etienne s'étendit sur la presence réelle, dans un endroit où il explique simplement un Ebraisme. C'est assez qu'il ne dise rien qui y soit contraire.

Si j'ay parlé au long de ce qui regarde les éditions du Nouveau Testament publiées par Rob. Etienne, c'est que sa reponse aux Censures des Theologiens de la Faculté de Paris qu'il imprima d'abord en Latin, & en suite en François, est devenuë très-rare. Il est bon d'observer, que la plus grande partie de ces censures tombe plûtôt sur les sommaires qui sont à la marge exterieure, que sur les Notes literales & critiques qui sont à la marge interieure. Ce sont principalement ces dernieres qui doivent faire rechercher ce Nouveau Testament. Il suffit d'être averti en general, que cet Imprimeur a été préoccupé des nouveautez de son tems: mais aussi d'autre part devons-nous reconnoitre, que les Theologiens qui l'ont censuré étoient de trop mauvaise humeur contre luy

Les Notes qu'Isidore Clarius a jointes à sa nouvelle édition Latine du Nouv. Testament, dont on a parlé dans la seconde partie de cette Histoire Critique, ne sont pas d'une grande étendue, & il y a même peu de choses qui appartiennent à la Critique, bien que les Anglois leur ayent donné place entre leurs Critiques. Elles peuvent neanmoins être utiles à ceux qui étudient le sens literal de l'Ecriture, auquel il s'est appliqué. Il a même évité comme inutile tout ce qu'on appelle controverse de Religion: c'est pourquoy il se contente de remarquer sur ce mot de l'Epitre aux Rom. *secundum propositum*, qu'il est équivoque, & que Saint Chrysostôme & quelques autres Commentateurs Grecs l'ont entendu de la volonté des hommes; que Saint Augustin au contraire & les autres Docteurs Latins l'ont raporté à Dieu. Il ne decide rien là-dessus: mais comme il ne fait que nommer ces derniers, ISID. CLARIUS. Rom. 8. 28.

niers, & qu'il s'arrête au contraire à raporter l'interpretation des premiers, il eſt aiſé de juger qu'il a preferé les Peres Grecs aux Latins. Et en effet il ne cite preſque point d'autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques que les Grecs, principalement Saint Baſile & Saint Gregoire de Nazianze.

Il paroît qu'il avoit étudié les langues Grecque & Ebraïque; mais il n'y étoit pas beaucoup exercé. Elias Levita a été ſon maître pour l'Ebreu, comme il nous l'apprend ſur cet endroit de Saint Matthieu, *Benedictus qui venit in nomine Domini, Hoſanna in altiſſimis.* Il avoit ſçu de ce celebre Rabbin, que les Sacrificateurs avoient coutume de reciter ces paroles, lors qu'on amenoit les victimes pour être immolées. *Helias Hebræus magiſter meus narravit hæc verba ſolita dici à ſacerdotibus cùm victimæ afferebantur immolandæ, quod pulcre hic in vera victima Chriſto impletum fuit.*

Matth. 21. 9.

Iſid. Clar. Not. in C. 21. Matth.

Nicolas Zegerus docte Franciſcain, qui a publié des remarques critiques ſous le titre de *Caſtigationes*, qu'il y a eu lieu de citer pluſieurs fois dans la I. & dans la II. partie de cette Hiſtoire, a auſſi compoſé des Notes ou ſcolies ſur tout le Nouveau Teſtament, que les Anglois ont reïmprimées parmi leurs Critiques. Il fait profeſſion de ne s'arrêter qu'aux principales difficultez, parce que ſon intention n'a pas été d'écrire des Commentaires. *Intelligas oportet non Commentarios, ſed ſcolia nos ſcribere, eaque in ſalebroſos ſeu impeditos locos.* Il a recueilli ce qu'il avoit lu de plus exact dans les autres Commentateurs, ſans neanmoins les copier. Il a imité Eraſme en pluſieurs choſes, mais il n'a pas été ſi habile que luy dans la Critique. Par exemple, il a très-bien obſervé qu'il faut lire au Chap. 8. de Saint Jean verſ. 25. le mot de *principium* à l'accuſatif dans la Vulgate, parce qu'il y a dans le Grec ἀρχὴν: mais il pretend qu'on le doit lire avec cette conſtruction, *Ego ſum id quod loquor vobis principium*, pour l'accommoder à l'interpretation de Saint Ambroiſe & de Saint Auguſtin qu'il defend en cet endroit: ce qui eſt plûtôt d'un Theologien que d'un Critique. Il cite même là-deſſus S. Cyrille, ne prenant pas garde que ce qu'il raporte n'eſt point de ce Pere, mais d'un ſupplé-

Id. Zeger. Præf Scol.

NIC. ZEG. *Scol. in N. T. edit in 8. Colon. ann. 1553.*

ment Latin que Joſſe Clithou y a ajoûté. Il devoit ſe précautionner davantage, puis qu'il doute ſur le verſ 27. du même Chap. que le Cyrille ſur lequel il appuye une diverſe leçon ſoit celuy qui vivoit au même tems que S. Auguſtin, & qui a écrit en Grec; au lieu que celuy-là a écrit en Latin : outre que, dit-il, Tritheme & ſon continuateur n'ont fait aucune mention des Commentaires de Cyrille ſur Saint Jean. *Quamquam addubito num hic Cyrillus idem ſit qui vixit tempore Auguſtini. Ille enim Latinè ſcripſit ni fallor, hic Græcè, & Trithemius de Commentariis in Joannem nullam facit mentionem, ſed neque is qui Trithemium auxit.*

Id. Zeg. Schol. in c. 8. Joann.

Cette reflexion fait voir que Zegerus n'avoit pas lu exactement le Commentaire de Saint Cyrille ſur l'Evangile de Saint Jean : car il y auroit diſtingué ce qui eſt veritablement de ce Pere, des additions de Clithou. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il ſe trompe, quand il parle des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques : mais nonobſtant ce defaut & quelques autres que je paſſe ſous ſilence, ſes remarques ſont bonnes & utiles pour entendre le ſens literal des Livres du Nouveau Teſtament.

Il a mis au devant de ſes ſcolies ſur les Epîtres de S. Paul une Preface, où il traitte de certaines phraſes qui ſont ordinaires à cet Apôtre, *De phraſibus Paulino ſermoni familiaribus.* (b) (b) Ce qu'il applique même à nôtre Vulgate, & à toutes les autres verſions qui ſont remplies de façons de parler qui leur ſont propres, & dont on ne peut avoir l'intelligence, ſans le ſecours non ſeulement de

(b) *Ut de Vulgata noſtra & Eccleſiæ uſitata Novi Inſtrumenti loquamur, quo pacto hanc intelliget, qui veterem illum ignorarit loquendi modum quo tum vulgus utebatur, & quo ipſa verſio pro omnium captu proque faciliori ipſius intellectu ac publico totius vulgi conſcripta eſt? . . . Quin imò in quocunque ſacros quis evolvat Novi Inſtrumenti codices idiomate, fruſtra ibi poſtulabitur ipſorum intelligentiam, circa certarum conſuetudinum ac proprietatum earumdem cognitionem, niſi certè probatorum interpretum juvetur Commentariis*, &c. Nic. Zeger. Præf. Schol. in Epiſt. Paul.

(b) *Niſi etiam aliarum quarumdam linguarum veluti Hebraïca, Chaldaïca*

de la langue Grecque, mais de l'Ebraïque & de la Syriaque. C'eſt là-deſſus qu'il établit la neceſſité qu'il y a d'avoir un bon Scoliaſte, qui explique toutes ces difficultez. Zegerus étoit bien éloigné de la penſée de pluſieurs Theologiens de ſon tems, qui croyoient que la connoiſſance de toutes ces langues étoit inutile pour entendre les Livres Sacrez. On remarquera que ſa Critique qu'il a imprimée ſeparément, ſous le titre de *Caſtigationes* & de *Epanorthoſes*, eſt jointe à ſes ſcolies dans les Critiques d'Angleterre dont je me ſuis ſervi.

CL. GUILLIAUD. *Coll. in D. Pau. Epiſt. & in Epiſt. Can. edit. Lugd. in 4. ann. 1543.*

Je mets dans la claſſe des Scoliaſtes ſur le N. Teſtament Claude Guilliaud, Theologien de Paris & Chanoine d'Autun. J'ay lu la ſeconde édition des judicieuſes remarques qu'il a publiées ſur toutes les Epîtres de Saint Paul, & ſur les ſept Epîtres Canoniques ſous le titre de *Collatio*. Il a eu raiſon de donner ce titre à ſon ouvrage, parce qu'il n'a pas fait un Commentaire de ſa façon, ſe contentant de raporter les interpretations des autres Commentateurs, qui luy ont paru les meilleures & les plus literales, après les avoir conferées enſemble. *Non ſic inſanii*, dit-il parlant des Epîtres de Saint Paul, *ut tam arduum tamque myſticum opus Commentariis illuſtrandum ſuſceperim. Quin hactenus doctorum interpretum lectione contentus . . . has in Paulum notulas congeſſi.* En quoy il avoit ſuivi le ſage conſeil de Jaques Hurault ſon Evêque, à qui il a dedié ſon livre : & il nous aprend luy-même qu'il avoit expliqué ces Epîtres en Sorbonne pendant trois ans, & pendant ſept autres années à Autun ; en ſorte qu'il avoit eu le tems de mediter & de faire un bon choix. *Guilliaud. in Epiſt. ad Jac. Hurault. Epiſc. Eduenſ.* *Ibid.*

Pour ne paſſer pas pour plagiaire il avertit ſes lecteurs, que s'il n'a point marqué les noms des Auteurs, principalement des modernes, auſquels il eſt redevable de ſes notes, c'eſt

---

ca & Syriaca proprietates, imò barbariſmos: denique niſi & peculiares nonnullarum ſive Latinarum, ſive Græcarum vocum, apud emendate loquentes minimè aut ſecus uſitatarum, ſignificantias ignores, non erit ſanè unde ſinceram tibi poſſis Divinorum eloquiorum polliceri intelligentiam. Quin imò ſæpe tibi erit in eorum intellectu cæcutiendum & hallucinandum, niſi fortè probati ac ſinceri alicujus enarratoris paſſim juveris gloſſemate. Id. Zeger. ibid.

c'eſt que la plûpart étoient échappez à ſa memoire, outre que cela n'étoit point neceſſaire. Bien qu'il ſoit attaché à la Vulgate qu'il raporte entiere, comme étant la verſion de ſon Egliſe, il a mis à la marge vis-à-vis de certains mots de petites notes, qui ſont ordinairement priſes de la verſion d'Eraſme, ou de quelque autre interprete qui a ſuivi le Grec. Ce qui eſt aſſez bien penſé : car l'on voit tout d'un coup les diverſes interpretations des mots qui ſont obſcurs, & des endroits où il y a de l'ambiguïté.

Il s'applique dans ſes ſcolies à éclaircir les difficultez de ſon texte, ſans ſe jetter dans des queſtions inutiles. Par exemple, ſur le mot de *prædiſtinatus* qui eſt au commencement de l'Epître aux Romains, il dit ſeulement que *prédeſtiné* ſe prend en ce lieu-là pour *declaré* & *manifeſté*. *Qui prædeſtinatus eſt, id eſt, Jeſus Chriſtus declaratus ac demonſtratus eſt filius Dei, certiſſimisque argumentis orbi exhibitis, nempe potentiâ, ſpiritu & reſurrectione.* Il ne nomme point Saint Chryſoſtôme, ni les autres Commentateurs Grecs qui luy ont fourni cette explication. Il cite neanmoins très-ſouvent ce ſavant Evêque, auſſi bien qu'Origene, Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, Saint Jerôme, & quelques autres Peres dont il raporte les interpretations. S'il rencontre des paſſages de Saint Paul qui luy ſemblent être oppoſez à d'autres, il tâche de les concilier à la fin de chaque chapitre; mettant en titre *Conciliatio.* Et il ajoûte en ſuite à cette conciliation, ſous le titre de *dictio*, la definition de certains mots qui ne ſont pas aſſez clairs : & par ce moyen il fait comprendre plus facilement les penſées de ſon Auteur, y mêlant quelquefois un peu de Theologie, ſans s'éloigner neanmoins de ſon ſujet. Il ſuit aſſez ſouvent les ſentimens de Saint Auguſtin, ſur tout quand ils ne contiennent rien qui paroiſſe trop dur.

Il eſt un peu plus étendu ſur les endroits difficiles que ſur les autres; & s'il y a de la controverſe ſur ces endroits-là, il ſe précautionne pour ne rien avancer qui ne ſoit conforme aux definitions des Theologiens. Expliquant ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Uniuscujusque opus ma-* 1 Cor. 3. 13.

Id Guill. in Epiſt. ad Rom. C. 1. v. 4.

manifestum erit, &c. il dit que cela se doit entendre du jugement de Dieu, soit general soit particulier, & que le feu dont il est parlé signifie l'examen rigoureux de ce jugement, & non pas un veritable feu ou quelque autre tourment, *Dies judicii sive generalis sive singularis index erit omnium operum, quia in igne, id est in stricto & exacto Divini judicii examine manifestabitur: hoc autem significat hoc loco ignis, non tormentum aut flammam, sed ipsum examen judicii.* Il ajoûte en suite sur ces autres mots, *Sic tamen quasi per ignem*, qu'ils designent quelque peine qui doit purger après cette vie, de quelque maniere qu'on explique cette peine, *Id est per aliquam pœnam, qualis qualis illa fuerit, purgatoriam post hanc vitam.* Il apporte l'interpretation du Diacre Hilaire, qu'il cite toûjours sous le nom de S. Ambroise, auquel il joint S. Augustin, qui assûre, selon luy, que les pechez veniels seront purgez par ce feu. Il fait dire de plus à Theodoret sur cet endroit, qu'il est fait mention du feu qu'on nomme Purgatoire, *Theodoretus in hunc locum scribens ait, hunc ignem credimus esse purgatorium, in quo animæ tanquam aurum in conflatorio purgantur.* Il y a quelques autres endroits semblables, où ce savant Theologien cite de certains livres sous le nom des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, lesquels ne sont point d'eux.

August. Serm. de Sanctis.

Le respect qu'il avoit pour la sacrée Faculté de Theologie de Paris, luy a fait inserer dans son Commentaire quelques decisions de cette Faculté, qu'il raporte comme des explications literales, bien qu'elles regardent plûtôt la controverse que le veritable sens du texte. Il observe sur ce passage de la même Epitre aux Corinthiens, *Debet in spe qui arat arare*, que (c) ces Theologiens ont arrêté, que bien que nous devions plûtôt faire nos bonnes actions pour l'amour de Dieu, que dans la vûë d'aucune recompense, il

1 Cor. 9: 10.

(c) *Sacra Facultas Parisiensis inquit . . . Tametsi principaliùs Dei amore quàm præmii debent homines certare & bene operari, licitum est tamen eos præmio moveri ad bene operandum & certandum contra tentationes, & oppositum asserere erroneum est, & Scripturæ adversatur. Scribit enim Apostolus*, debet in spe &c. Guilliaud. Not. in I. Epist. ad Corinth. Cap. 9. v. 10.

eſt neanmoins permis de faire le bien dans la vûë d'en être recompenſé. Il explique auſſi cet autre paſſage de S. Paul aux Corinthiens, *Sed in Eccleſia volo quinque verba ſenſu meo loqui*, &c. par (*d*) la deciſion de ces mêmes Docteurs, qui ont arrêté dans une de leurs cenſures, que S. Paul parle en ce lieu-là des ſermons qu'on prononçoit pour l'inſtruction du peuple, & non pas du chant de l'Egliſe.

1 Cor. 14: 19.

Guilliaud a remarqué ſur le Chapitre onziéme de cette même Epître, où l'Apôtre parle des femmes qui prioient Dieu, ou qui prophetiſoient ſans être voilées, qu'il n'étoit point defendu en ce tems-là aux femmes de faire la priere publique & de prêcher, *Nondum interdictum erat mulieribus publicè cùm orare tum prædicare & vaticinari, ut argumento ſunt multarum illius temporis acta.* Il ſemble avoir preferé l'interpretation de S. Jerôme & des Peres Grecs à celle de S. Auguſtin, ſur ce fameux endroit de l'Epître aux Galates, *Cephas étant venu à Antioche je luy reſiſtai en face:* car après avoir fait mention de la diſpute de ces deux grands hommes, il ne raporte que l'explication de Saint Jerôme, *Hieronymus cum Græcis ſentit Petrum non peccaſſe*, &c.

Id. Guill. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 11. v. 4.

Gal. 2: 11.

Comme ces paroles de Saint Paul écrivant à Timothée, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez*, ſemblent contraires à ce que cet Apôtre dit de l'endurciſſement de Pharaon, & à quelques autres expreſſions, Guilliaud pretend qu'on doit expliquer ces endroits-là par celuy-cy; où le libre arbitre eſt établi manifeſtement & ſans aucune ambiguïté, *Hic manifeſtè oſtenditur libertas arbitrii: imò & hoc loco ſolvitur quod objici ſolet de obdurationè Pharaonis, & ſi quæ ſint hujus generis quæſtiones.* Saint Paul n'ayant parlé dans cette Epître que des Evêques & des Diacres, ſans nommer les Prêtres, nôtre Scoliaſte dit après S. Chryſoſtôme, qu'il n'a point fait mention de ces derniers, par-

1 Tim. 2: 4.

ce

(d) *Sacra Theologia Facultas Pariſienſis in quadam cenſura de cantu Eccleſiæ tractans ait, ſcribens* in Eccleſia volo quinque verba *&c. de concionibus ſeu ſermonibus qui habentur ad populum tractat, in quibus inutilis eſt copia verborum non intellectorum; non de cantibus Eccleſiaſticis, quorum alia eſt ratio.* Id. Guill. in I. Epiſt. ad Corinth. Cap. 14. verſ. 19.

ce que tout ce qu'il attribuë aux Evêques convient auſſi aux Prêtres, auſquels il apartient de droit de préſider aux Egliſes & d'inſtruire le peuple, n'étant inferieurs aux Evêques que dans la ceremonie de l'Ordination : *Chryſoſtomus quærit cur hic Sacerdotes ſeu Preſbyteros præterit : quia quæ de Epiſcopis dicta ſunt Sacerdotibus competunt ; his namque junctum eſt, ut Eccleſiis præſint & alios inſtruant, & ſola ſint illis conſecrationis ceremonia & ordinatione inferiores.* Cet Auteur a ſuivi la même methode dans ſes Scolies ſur les Epîtres Canoniques que ſur S. Paul, gardant par tout un certain milieu entre les Commentateurs qui s'arrêtent trop à la Grammaire & à la Critique, & ceux qui s'étendent trop ſur la Theologie. Nous avons auſſi quelque choſe de ce Commentateur ſur les Evangiles : mais il n'eſt pas ſi exact dans ce dernier Ouvrage que ſur les Epîtres de Saint Paul.

CHAP. XL.

Des Commentaires de Jean Gagney, de Jean Arboreus & de Claude d'Eſpence, Theologiens de Paris.

LES doctes Scolies de Jean Gagney Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, qui vivoit ſous François I. ſont une preuve manifeſte que Robert Etienne n'a pas rendu juſtice aux Theologiens de cette Faculté, quand il leur a reproché leur profonde ignorance dans la langue Grecque, & dans l'étude des Livres Sacrez. Ce Commentateur fait paroître dans tout ſon ouvrage ſur le Nouveau Teſtament qu'il entendoit la matiere qu'il traite, & qu'il étoit même habile dans la Critique. Il étoit perſuadé que les Peres Grecs, qu'il ſuit preſque toûjours, avoient eu une connoiſſance plus exacte du Nouveau Teſtament que les Latins. Il n'a même preſque fait ſur les Actes des Apôtres, ſur S. Paul & ſur les Epîtres Canoniques, qu'un abregé des Scolies Grecques, qui avoient été imprimées depuis peu à Verone ſous le nom d'Oecumenius. Il avoit auſſi lu le Commentaire de S. Chryſoſtôme ſur S. Paul, qu'on ve- JOANN. GAGNEJUS.

noit de publier au même lieu en Grec ſeulement. Il raporte quelquefois le Grec de ces Scoliaſtes, auquel il joint ſa traduction Latine, ne donnant neanmoins en pluſieurs endroits que le Latin, & renvoyant pour le Grec aux Auteurs mêmes qui ſont dans ce recueil d'Oecumenius.

Pour ce qui eſt de ſa methode elle eſt judicieuſe. Il exprime le ſens literal en peu de mots, ne perdant gueres de vûë l'original Grec & les plus habiles Commentateurs Grecs. Il étoit neanmoins difficile, qu'écrivant dans un tems qu'il y avoit de grandes diſputes ſur la Religion, il ne s'arrêtât quelquefois à la controverſe: mais il le fait avec moderation. Il traite fort mal Cajetan, & il loüe au contraire Catharin. Je ne doute point qu'il n'ait été un de ſes approbateurs. Il corrige auſſi quelquefois Eraſme ſelon les regles de la Critique, & non ſelon les préjugez de la plûpart de ſes confreres. Si Bedda avoit eu la capacité de Gagney, il ne ſe ſeroit pas ſi fort emporté contre ce Critique, & contre Jaques le Fevre d'Eſtaples.

Il commença par ſes Scolies ſur les Epitres de Saint Paul, qu'il dedia au Cardinal de Lorraine qui l'avoit engagé à ce travail. Il luy repreſente d'une maniere forte dans la lettre qu'il luy adreſſe, les difficultez dont ces Epîtres ſont remplies à cauſe des longues hyperbates, & des ſens qui ne ſont point achevez. Ce qui luy en rendit l'interpretation plus facile, (a) c'eſt qu'il les avoit luës exactement dans l'Univerſité de Paris, & qu'il avoit auſſi lu avec ſoin tous les Commentateurs Latins, & quelques Grecs qui n'avoient point encore paru en Latin. Auſſi-a-t-il fait le choix de ce qu'il a trouvé de meilleur dans ces Auteurs, principalement dans les Grecs. Ses Scolies cependant ſont continuées, & il n'a pas negligé entierement les differences du Grec & du Latin, ayant conſulté les differentes éditions Grecques qu'on avoit alors du Nouveau Teſtament. Car pour ce qui eſt des MSS. il ne fait

Edit. Pariſ. in 12. ann. 1539.

(a) *Perlectis in Academia Pariſienſi quanta maxima fieri potuit diligentia Pauli Epiſtolis, poſt evolutos Latinorum omnium & Græcorum aliquot Commentarios, quos Latinis hominibus nondum viſos mihi mutuavit N. Boerius Maclorienſis Epiſcopus.* Joann. Gagn. in epiſt. ad Joann. à Lothar. Cardin.

fait ce me ſemble mention que d'un Exemplaire qu'il avoit eu de la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Denis, & qu'il nomme pour cette raiſon, *codicem Dionyſianum.* Il a même ſçu diſtinguer en quelques endroits le Grec des anciens Exemplaires, du Grec de ceux d'aujourdhuy. S'il y a quelque defaut dans ſes remarques ſur Saint Paul, c'eſt qu'elles ſont trop courtes, & qu'elles ne ſuffiſent pas pour entendre un livre qu'il reconnoit luy-même être rempli de difficultez inſurmontables Mais (*b*) il s'accommoda en cela à la volonté du Cardinal de Lorraine, qui ſouhaita d'avoir un Commentaire de cette ſorte; & au goût des perſonnes ſavantes qui étoient à la Cour, leſquelles n'aimoient pas les gros livres.

Ces Scolies où Gagney n'a fait preſque autre choſe que compiler les Commentateurs Grecs, qui ſont tout-à-fait oppoſez à la doctrine de Luther, venoient fort-à-propos en ce tems-là. Il en donna peu d'années après une nouvelle édition plus étenduë. Elles ſont, dit-il, à la verité courtes, ſi l'on compte les pages; mais il y a autant de bonnes choſes que dans les longs Commentaires des autres. *Brevia quidem illa ſi paginas ſpectes: cæterum prolixis aliorum Commentariis non minus ſucculenta.* En effet elles contiennent un grand nombre de doctes remarques, qu'il avoit tirées des Scoliaſtes Grecs qui n'avoient été preſque encore lus de perſonne. On obſervera cependant, que n'ayant pu conſulter tous ces Auteurs Grecs dans la ſource, on ne doit pas toûjours ſe fier à ſes citations. Nous en avons donné cy-deſſus un exemple conſiderable parlant de Theodoret, dont il a produit un endroit très-important qui ne ſe trouve point dans le Commentaire de cet Evêque ſur Saint Paul, ni même dans le recueil d'Oecumenius.

Edit. Pariſ in 8. anno 1543.

On jugera plus facilement de ſa methode, & du choix qu'il a fait de ſes Auteurs par quelques exemples. Il ne craint point qu'on luy objec-

(b) *Quæ (ſcholia) in enchiridii formam emittenda curavimus, primùm ut voluntati tuæ morem gererem ſic optanti: deinde omnium in aula doctorum hominum commoditati ſtuderem, quibus gravem eſſe ſcio magnorum librorum farcinam.* Id. Gagn. ibid.

te de favoriſer le Pelagianiſme, en appuyant l'interpretation de Pelage ſur ces mots de l'Epitre aux Romains, *In quo omnes peccaverunt*. Il obſerve d'abord (c) qu'on peut traduire le mot Grec ἐφ' ᾧ par *in quo*, comme il y a dans la Vulgate, ou par *quatenus*, comme a fait Pelage & quelques Commentateurs Grecs. Cette premiere interpretation, qui a été ſuivie par les Latins & par quelques Grecs, luy paroît éloignée de la penſée de l'Apôtre. C'eſt pourquoy il prefere l'explication de Photius, qui a cru que ἐφ' ᾧ étoit la même choſe en ce lieu-là que le *quatenus* des Latins, le ſens de ces paroles étant, *La mort eſt paſſée dans tous les hommes en ce que tous ont peché*. Il cite ce Patriarche en luy donnant de grands éloges.

Rom. 5: 12.

Sur ces paroles du Chap. 9. de cette même Epître, *Igitur non volentis neque currentis* &c. où l'on trouve ordinairement beaucoup de difficulté, il a recours au même Photius, qui les explique comme ſi on liſoit, *Non volentis ſolùm neque currentis ſolùm*, οὐ θέλοντος μόνον, οὐδὲ τρέχοντος μόνον: laquelle explication vient des anciens Peres Grecs, comme nous l'avons déjà remarqué. Je ſerois trop long ſi je voulois raporter en detail tous les endroits difficiles que Gagney a éclaircis par les interpretations de Photius, dont il admire le bon ſens & la penetration d'eſprit.

Nôtre Commentateur n'étoit pas du nombre de ces Theologiens chagrins de ſon tems, qui ne pouvoient ſouffrir qu'Eraſme, qui faiſoit profeſſion de ſuivre le texte Grec dans ſa traduction, ſe fût éloigné ſi ſouvent de la verſion Vulgate. Il a obſervé luy-même les differences du Grec & du Latin, lors qu'elles ſont de quelque importance, comme ſur ce paſſage de l'Epitre I. aux Corinthiens, *Omnes quidem reſurgemus* &c. où il dit que Saint Jerôme nous apprend que les Exemplai-

(c) *In quo vel quatenus omnes peccaverunt. Quanquam longiùs petita mihi videtur collatio, ſi* in quo *legamus & referamus ad Adam; etſi non diſplicet hæc lectio Latinis & aliquot Græcis: certè Photius Græcorum Interpretum doctiſſimus interpretatur* ἐφ' ᾧ *per* quatenus, *ut ſit ſenſus*, & ita in omnes homines mors pertranſiit quatenus peccaverunt. Id. Gagn. in Cap. 5. Epiſt. ad Rom. verſ. 12.

plaires Grecs varioient de son tems. Et après avoir raporté en quoy consiste cette varieté, il appuye la leçon de nôtre Vulgate sur l'autorité de Saint Cyrille, dont il produit un extrait. *Mihi nuper*, dit-il, *in manus venit Græca Cyrilli in hunc locum expositio nostræ versioni per omnia consentiens, quam hic addere visum est, ne etiam nostram lectionem nullis Græcis placuisse lectores credant.*

Joann. Gagn. in C. 15. Epist. 1. ad Cor.

Quoy que ses Scolies soient purement literales, & qu'il s'attache plus à la Critique & à la Grammaire qu'à la Theologie, il y mêle de tems en tems des controverses. Mais ce qui donne du poids à ses decisions, c'est qu'il ne parle presque jamais qu'après d'anciens Auteurs, dont le témoignage ne peut être suspect. Il aporte, par exemple, sur ces mots de l'Epitre I. aux Corinth. *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam* &c. l'interpretation de Gennadius Commentateur Grec, d'où il prend occasion de refuter en peu de mots les Protestans, qui croyoient que la foy sans les œuvres est suffisante. Il oppose aux Lutheriens sur cette même matiere ces paroles de Saint Jaques, *Fides si non habeat opera mortua est*; & afin qu'on ne croye pas qu'il leur impose, il prend à témoin de leur creance le celebre George Wicelius, qui avoit vécu long-tems parmi eux, & qui devint un de leurs plus redoutables adversaires.

1 Cor. 13. 2.

Jac. 2.

Il se sert de plus de l'exemple de la Piscine dont il est parlé au Chap. 5. de Saint Jean, pour faire voir aux mêmes Protestans que Dieu attache quelquefois les miracles qu'il fait, ou par luy-même ou par les Saints, à de certains lieux & à de certains tems, & même à de certaines circonstances. Il est bon, ajoûte-t-il, d'observer, que le Roy très-Chrêtien François dans un Conseil qu'il tint avec des nobles & des personnes doctes pour reünir les Protestans d'Allemagne avec l'Eglise, a fait cette remarque avant nous. *Hoc notatum volui quòd & ante nos Rex Christianissimus Franciscus dum de conciliandis ad fidem Ecclesiæ ac concordiam Germanis in augusto suo consilio ageret, cum viris nobilibus & peritis annotavit.* J'ay douté cy-dessus en parlant de Primasius, si Gagney avoit traduit de Latin en François les Commentaires de cet Auteur sur les Epitres de

Id. Gagn. in C. 5. Joann.

de S. Paul aux Romains & aux Ebreux. Depuis ce tems-là j'ay vû cette traduction imprimée à Paris en 1540. avec ce titre, *Brieve & fructueuse exposition sur les Epitres de Saint Paul aux Romains & Hebrieux par Primasius jadis disciple de Saint Augustin, translatées de Latin en langue vulgaire Françoise par Jean de Gagny Docteur & premier Aumônier du très-Chrêtien Roy de France premier du nom par le commandement du dit Seigneur* Gagney n'est pas à la verité si exact dans ses Scolies sur les Evangiles, qu'il a écrites après celles-cy: mais il ne laisse pas d'y faire paroitre beaucoup d'érudition & de bon sens. Il n'a pas eu dans ce dernier Ouvrage un si grand nombre de Scoliastes Grecs que dans le premier. Il a imité en plusieurs choses S. Jerôme sur S. Matthieu. C'est après luy qu'il remarque sur ces mots, *Vox in Rama audita est*, que *Rama* n'est point un nom propre; mais qu'il signifie *haut* dans la langue Ebraïque, ensorte que le sens propre de ce passage soit celuy icy, *Vox in excelso & aëre audita est, on a entendu une voix en l'air.*

Matth. 2.

Il croit que ces autres paroles du même Chap. de Saint Matthieu qui ont été prises du Prophete d'Osée, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, s'entendent à la lettre du peuple Israël, que Dieu a non seulement nommé son Fils dans l'Ecriture, mais même son premier-né. Comme on pouvoit luy objecter, que Saint Matthieu faisoit une simple application de cette Prophetie, il repond que Dieu le Pere ayant rappellé d'Egypte son Fils après la mort d'Herode, comme il avoit tiré d'Egypte les Israëlites, on peut aussi assûrer que cette Prophetie a été accomplie en luy, mais dans un sens different. L'Evangeliste ne dit pas, afin que ce que le Seigneur a predit de luy fût accompli, mais afin que ce qui avoit été dit d'Israël son premier-né, fût accompli en la personne de JESUS-CHRIST son Fils unique: c'est-à-dire que cela se doit entendre par comparaison & similitude, & non à la rigueur de la lettre. *Neque enim dicit Matthæus ut adimpleretur quod dictum est de eo à Domino, sed ut quod dictum erat de filio Dei primogenito Israele adimpleretur in unigenito & primogenito ejus Filio, per collationem videlicet.*

Ce

Ce Theologien n'a cherché dans les Evangiles que le ſens literal, évitant de donner des interpretations foibles, d'où les Juifs & les autres ennemis de la Religion Chrêtienne puſſent prendre quelque avantage. Il reconnoît auſſi que cette preuve dont J. CHRIST ſe ſert contre les Sadducéens, *Ego ſum Deus Abraham* &c. ne paroît pas concluante, le paſſage qu'il produit du Vieux Teſtament ne marquant point expreſſément la reſurrection des morts, qui n'en peut être tirée que par une conſequence. (*d*) Il prend de là occaſion de faire le procés aux heretiques de ces derniers tems, qui ne veulent recevoir en matiere de Religion aucune preuve qui ne ſoit fondée ſur des termes clairs & formels de l'Ecriture Sainte.

Matth. 22.

S'il fait quelquefois des digreſſions, c'eſt pour refuter les heretiques, ou au moins des ſentimens qu'il jugeoit contraires à la paix de l'Egliſe; comme ſur le Chap. 13. de Saint Matthieu, où JESUS-CHRIST dit qu'il parle en paraboles au peuple, *Auquel il n'a pas été donné de connoître les myſteres du Royaume du Ciel*, il combat les verſions de la Bible en langue vulgaire. Où ſont, dit-il, ceux qui veulent qu'on traduiſe l'Ecriture S. en langue vulgaire pour être luë de tout le monde, ne conſiderans pas qu'outre les choſes qui ſont neceſſaires pour acquerir la vie éternelle, elle contient une infinité de myſteres? Il donne pour exemple l'Apocalypſe & les Propheties obſcures d'Iſaje & d'Ezechiel. Il demande de quelle utilité peut être la traduction de ces Propheties, & de quelques autres qui ſont encore plus difficiles à entendre dans une langue étrangere, que dans le Grec & dans l'Ebreu ou dans le Latin. Il n'y a perſonne de bon ſens, dit-il, qui vueille mettre entre les mains des jeunes filles & des ſimples femmes en leur langue les Cantiques de Salomon. *Porro Salomonis Cantica nemo adeo deplorato judicio eſt qui puellis & mulierculis vernaculè verſa exhibere velit.* Il re-

Matth. 13.

(d) *Argumentum iſtud non procederet contra noſtræ tempeſtatis hæreticos, qui nihil volunt adduci ex Scriptura Sancta, quod non expreſſe contineatur in illa: nec enim in loco quem Chriſtus allegat expreſſè mortuorum reſurrectio aſſeritur, ſed ex eo in bona conſequentia deducitur.* Id. Gagn. in Cap. 22. Matth.

reduit (e) les livres que les particuliers peuvent lire en ſûreté dans leur langue à ceux qui ſont purement hiſtoriques, ou qui ne contiennent que de la Morale, comme ſont les Proverbes de Salomon & l'Eccleſiaſtique: & encore eſt-il neceſſaire qu'ils ſoient traduits avec l'autorité de l'Egliſe par une perſonne pieuſe & ſavante: autrement à quelle verſion s'arrêtera-t-on, ſi chacun prend la liberté de traduire l'Ecriture à ſa maniere? Il avoit ſans doute égard aux deſordres que ces verſions cauſoient de ſon tems.

Il ſe peut faire auſſi que ce ſoit par ce même eſprit qu'il declame ſi ſouvent dans ſes Scolies contre le Cardinal Cajetan, dont les ſentimens luy paroiſſoient trop libres en pluſieurs endroits de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Il le decrie de toute ſa force, ne luy pardonnant pas la moindre faute. Ce Cardinal qui n'avoit point lu dans l'édition Grecque d'Alde, ces mots du Chapitre 9. de Saint Marc qui ſont dans le Latin, *At illi ignorabant & timebant interrogare eum*, les avoit jugez ſuperflus. Gagney après avoir admiré ſon ignorance, parce que ce verſet eſt dans tous les Exemplaires Grecs tant imprimez que manuſcrits, à la reſerve de celuy d'Alde, ajoûte qu'il excuſe l'ignorance de cet homme, qui ne ſavoit pas même lire le Grec, *Miror hoc loco Cajetani ignorantiam qui totam hanc ſententiam ſuperfluere dicit, neque Græcè haberi. Sed excuſo hominis ignorantiam; qui ne Græcè quidem legere noverat.*

Il eſt vray que Cajetan n'ayant pas ſçu la langue Grecque, reforme quelquefois peu judicieuſement ſur le Grec l'ancienne verſion Latine: mais Gagney paroît trop paſſionné contre luy. Dans un petit diſcours qu'il a mis au devant de l'Epît. aux Ebreux, où il prouve que S. Paul en eſt l'auteur, il l'accuſe d'avoir rempli ſes Commentaires d'impertinences & de fauſſetez, & il renvoye au livre que Ca-

(e) *Sunt igitur inter Scripturæ Sacræ Libros quorum vulgata verſio paucis officere poſſit, cujusmodi ſunt purè hiſtorici Libri paréque morales, quales ſunt Salomonis Paræmiæ & Eccleſiaſticus, modò ab homine pio & docto publicaque Eccleſiæ autoritate vertantur. Cui enim verſioni ſtabitur, ſi cuique pro arbitrio vertere licet?* Id. Gagn. in Matth. Cap. 13.

Catharin a publié contre luy. *Inania autem alia argumenta & similes nugas perversasque opiniones, quibus suas in Scripturam Sanctam farragines insperſit Cajetanus, abundè retulit frater Lancilotus homo pius & doctus.* Il y a de l'excés dans la peinture qu'il en fait ſur ces mots de l'Epître I. de S. Pierre, *Si propter Dei conſcientiam*, que ce Cardinal a expliquez par ces autres, *Propter applicationem ſcientiæ quam habet de iis quæ grata ſunt Deo.* (f) Voyez, dit-il, quel jugement a pu avoir cet homme, interpretant à la lettre l'Ecriture, qui depend du Grec & de l'Ebreu? Il eſt bon qu'on ſache qu'il a dechiré par tout impudemment l'ancienne verſion de l'Egliſe, n'ayant aucune connoiſſance des langues qui luy étoient neceſſaires. Il a de plus rempli ſes Commentaires de ſentimens contraires à la doctrine des Catholiques, comme Catharin qui eſt du même Ordre que luy, mais dont la foy eſt plus pure, l'a très-bien montré. C'eſt pourquoy l'on ne doit, ſelon luy, avoir aucune creance à ſes Commentaires. Mais il n'étoit pas judicieux d'exagerer ſi fort les defauts de ce docte Cardinal, dans un tems que les Proteſtans pouvoient s'en prévaloir. Il y a de l'apparence que Gagney avoit été échauffé par Cajetan.

Id. Gagn. in argument. Epiſt. ad Ebr.

1 Pet. 2: 19.

Le même Gagney attaque auſſi quelquefois dans ſes Scolies Jaques le Fevre, mais avec plus de moderation. Il reprend plus ſeverément Jean Benoît Theologien de Paris, qui avoit publié l'ancienne édition Latine du N. T. avec des obeles, des aſteriſques & d'autres petites notes, pour indiquer ce qu'il y avoit de plus & de moins dans le Grec que dans

(f) *Vide obſecro lector quid iſte judicii habere potuit in explicatione Scripturarum ad literam quæ ex Græcis & Hebraïs literis pendent? Hoc autem te admonitum volui, quia præter quàm quod impudenter Eccleſiaſticam verſionem lacerare ubique penè conatus ſit homo, bonarum literarum quæ ad inſtitutum illius erant perneceſſariæ ignarus, etiam multa ſuis in Sacram Scripturam rapſodiis inſarſit, orthodoxæ fidei & ſanctæ Eccleſiæ dogmatis contraria, quemadmodum egregiè oſtendit frater Hippolytus Katharinus Senenſis & ipſe Prædicatorii Ordinis, homo doctus & pius & verè Chriſtianus, Ordinis quidem ejuſdem, ſed fidei melioris, ne tu poſthac ejus Commentariis fidem habeas.* Id. Gagn. in Cap. 2. Epiſt. I. Petr.

la Vulgate, marquant en même tems à la marge les endroits où il pretendoit que l'ancien Interprete n'a point traduit assez exactement l'original. Gagney ne nomme cependant point Benoit, se contentant de l'indiquer seulement sous le nom de *Librarius*, ou de quelque autre maniere. Quoy que le dessein de Benoît fût très-bon, & que la Vulgate imprimée de cette façon pût être très-utile aux particuliers, il ne l'a pas bien executé. Il ne paroît pas même qu'il ait consulté le texte Grec. Ses remarques sont la plûpart tirées de Cajetan, d'Erasme & de Jaques le Fevre. Il fait profession de donner la Vulgate pure, en y joignant seulement des Notes critiques; & cependant il l'a retouchée en quelques endroits sur le Grec. Il lit, par exemple, au Chap. 1. de S. Jean, *Hæc in Bethabara facta sunt*, au lieu qu'il y a *Bethania* dans tous les Exemplaires Latins, & même dans quelques Grecs. Gagney a eu raison de luy reprocher sa temerité, & de luy objecter qu'il devoit mettre *Bethabara* à la marge, conservant *Bethania* dans le texte de l'ancienne version. Mais Benoît a eu plus d'égard à la remarque de Jaques le Fevre qu'il suit souvent, qu'aux Exemplaires Latins de l'ancien Interprete.

Au reste bien que le Docteur Gagney n'ait pas eu sur les Evangiles ces Scoliastes Grecs, qui luy ont été d'un grand secours sur les Actes des Apôtres & sur le reste du Nouveau Testament, il a tâché de remedier à ce defaut en consultant S. Chrysostôme, S. Cyrille, Theophylacte & Euthymius : mais il ne l'a fait ni assez souvent, ni avec assez d'application. Il cite sous le nom de S. Chrysostôme des Commentaires sur l'Evangile de S. Luc, qui ne sont point de luy. Il a cru avec le commun des Theologiens, que les livres qui ont été publiez sous le nom de S. Denis sont de l'Areopagite. Il attribuë de plus à Eusebe d'Emese des ouvrages qui sont manifestement d'un Ecrivain Latin. Ce qui n'empêche point qu'il ne merite les loüanges que Sixte de Sienne luy a données dans sa Bibliotheque, où il l'appelle un homme docte dans les belles lettres, & consommé dans l'étude de l'Ecriture, *Vir in secularibus literis doctus, & in Divinis Scripturis . . . absolutissimus.*

Com-

Comme il n'écrivoit que des Scolies, il s'eſt abſtenu exprès de traiter pluſieurs matieres de controverſe qui faiſoient alors grand bruit. Mais il eſt aiſé de juger quels ont été ſes ſentimens ſur la juſtification, ſur la grace, le libre arbitre & la prédeſtination, par le ſommaire qu'il a mis au devant de l'Epître aux Romains, où (g) il renvoye pour toutes ces matieres au livre que Pighius avoit donné depuis peu au public, ſur les queſtions qui avoient été agitées dans l'aſſemblée de Ratisbonne. Il eſt perſuadé qu'on trouve dans cet ouvrage la creance des anciens Peres orthodoxes, & la veritable Tradition de l'Egliſe. Tout le monde ſait que Pighius & Catharin, qui ſont les deux grands Theologiens de Gagney, ont été fort oppoſez à S. Auguſtin, & qu'ils ont été même accuſez d'avoir des opinions particulieres.

Enfin le Docteur Gagney a été bien éloigné de la delicateſſe de pluſieurs de ſes confreres, qui n'ont pu ſouffrir ceux qui ont avancé que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont pas eu une connoiſſance exacte de la langue Grecque. Il dit librement que S. Paul ne la ſavoit que mediocrement, *Paulus Græcæ linguæ non admodum peritus:* & expliquant ces mots de l'Apocalypſe, *Qui eſt, qui erat, & qui venturus eſt*, il obſerve que les mots Grecs qui repondent à ceux-cy ne forment aucun ſens, y ayant un ſoleciſme que les Ecrivains Sacrez, qui ont negligé la proprieté de la diction & des expreſſions, n'ont point eu ſoin d'éviter. *Græca nullum ſenſum habent: complectuntur enim verum ſolœciſmum, à quo non abhorruerunt Scriptores Euangelici, utpote non adeò curioſi proprietatis verborum & locutionum.* *Id. Gagn. in argument. Epiſt. ad Ebr.* *Id. in Cap. 7. Apoc.*

Jean Arboreus qui a auſſi été Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, a compoſé des Commentaires ſur les Evan- JOANN. ARBOREUS, *edit. in fol. Pariſ. ann. 1551.*

Eeee 3

(g) *Qui volet amplam hujus argumenti (de juſtificatione operum ac fidei) tractationem, ſed & caterorum qui hodiè controvertuntur de fide articulorum, comparet ſibi librum Alberti Pighii Campenſis de controverſiis in Ratiſponenſibus Comitiis habitis, quem ego librum omnibus legendum relegendumque arbitror, qui de doctrinis hodiè controverſis, juxta veterum orthodoxorumque Patrum & univerſæ Eccleſiæ traditionem, ſacrarumque literarum uſum animo ſuo ſatisfactum cupiunt*, Id. Gagn. in Argum. Epiſt. ad Rom.

Evangiles & ſur les Epitres de S Paul, où il y a beaucoup d'érudition. Ce titre qui eſt à la tête nous fera juger de ſa methode, *Commentarii in quatuor Domini Euangeliſtas, in quibus Doctorum ſententiæ diſcutiuntur & pernicioſæ quorumdam Interpretum aſſertiones revincuntur.* Il dit neanmoins dans ſa lettre au Cardinal Charle de Vendôme, à qui il dedie ſon livre, qu'il (*h*) ne s'eſt pas tellement aſſujetti aux interpretations des autres, qu'il n'ait fait que les copier. Il aſſûre qu'il y a mis plus du ſien, qu'il n'en a pris des autres Commentateurs.

Il ne paroît pas qu'il ait entendu la langue Ebraïque. Je doute même qu'il ait ſçu la langue Grecque : car il n'auroit pas dit dans ſa lettre au Cardinal Charle de Guiſe, laquelle eſt au devant de ſon Commentaire ſur Saint Marc, qu'on peut entendre parfaitement l'Ecriture ſans le ſecours de cette langue, *Nihil tamen obſtat, quin abſque Græcarum literarum adminiculo poſſimus plane Scripturam Sacram intelligere.* Auſſi eſt-il plus Theologien que Critique, faiſant ſouvent des leçons de Theologie & de controverſe. Il a rejetté ſelon cette idée le ſens qu'Eraſme a donné à ces paroles de nôtre Seigneur dans S. Jean, *Principium qui & loquor vobis*, pretendant (*i*) qu'il a préferé les Exemplaires Grecs à la verité, & qu'il n'a nullement conſideré la Philoſophie ſublime de JESUS-CHRIST, & ſa reponſe admirable. Il a ſuivi l'interpretation de S. Auguſtin,

Joann. Arbor. in Epiſt. ad Cardin. Carol. Guyſian.

Joann. 8: 25.

(h) *Nec ita aliorum ſcriptis & veſtigiis innixi ſumus, ut nihil noſtra incude noſtroque marte confecerimus, quandoquidem illum exiſtimo omnium ſibilis explodendum & apertis cachinnis ſubſannandum, qui duntaxat ſuum calamum aliorum atramento illinit. . . . Auſim etiam citrà jactantiam affirmare, imò dejerare, meo marte meisque ſtudiis longè plura in enarratione hujus Euangelii confeciſſe, quàm quæ ab eruditis Interpretibus ſuſtulerim.* Joann. Arbor. in epiſt. ad Cardin. Carol. Vindam.

(i) *Eraſmus plus tribuens Græcis codicibus quàm veritati, & parùm reſpiciens ad ſublimem Chriſti Philoſophiam & admirandam ejus reſponſionem, putat loco hujuſce contextus*, Principium qui & loquor vobis, *legendum eſſe*, Principio ſum ille qui etiam loquor vobis. . . . *Verùm ut rebelles & pervicaces Judæos confutaret Dominus, & oſtenderet ſe eſſe verum Deum ſibique credendum eſſe dixit*, Principium qui & loquor vobis; *& ita legit Auguſtinus.* Id. Arbor. Comment. in Cap. 8. Joann.

guſtin, parce qu'elle s'accommode mieux avec les principes de la Theologie. Cela ſeul fait connoître qu'il n'a pas été exercé dans la Critique. Il ſe declare neanmoins quelquefois pour le texte Grec contre la Vulgate, comme ſur cet endroit de S. Jean, *Pater meus qui dedit mihi majus omnibus eſt*, où il dit qu'il vaut mieux ſuivre le Grec où il y a, *Pater qui mihi dedit major omnibus eſt*.

Joann. 10. 29.

Edit. Pariſ. in fol. ann. 1553.

Il a gardé la même methode dans ſon explication des Epîtres de Saint Paul, où il eſt auſſi plus Theologien que Commentateur. Ces ſortes de Commentaires étoient alors de ſaiſon en France, où les Calviniſtes ſemoient leurs nouveautez. Il étoit neceſſaire de les combattre par les Epîtres de S. Paul, ſur leſquelles ils faiſoient un grand fond. Arboreus ſemble avoir préferé quelquefois dans cette vûë les interpretations des Peres Grecs à celles de S. Auguſtin. Sur le Chap. 8. de l'Epître aux Romains, où il parle au long de la prédeſtination, il dit que les choſes n'arrivent pas parce que Dieu les a connuës dans ſa préſcience, mais qu'il les a connuës parce qu'elles devoient arriver, *Non enim quia Deus præſcivit hoc futurum eſt, ſed quia futurum eſt idcirco Deus præſcivit.* Il forme auſſi quelques queſtions ſur cette matiere, expliquant le Chapitre 9. de cette même Epître, & il renvoye ſes lecteurs à un ouvrage qu'il avoit publié ſous le titre de *Theoſophia*, où il en a traité en particulier.

Ce Commentateur n'a pas de plus pris le party de S. Auguſtin & de S. Thomas ſur le mot de *prædeſtinatus*, au commencement de la même Epître, mais celuy des Peres Grecs. Il obſerve en même tems qu'il y a dans le Grec ὡρισμένος, qui ſignifie *qui definitus erat*; d'où il conclut que JESUS-CHRIST n'a pas été prédeſtiné. Il a dedié ce dernier Commentaire au Roy Henri II. dont il loüe la pieté & le zêle pour defendre la verité de l'Evangile, parce qu'il condamnoit au feu les Heretiques & ceux qui les favoriſoient. *Pro gloria Euangelii*, dit-il dans la lettre qu'il luy adreſſe, *& integritate fidei fortiter incumbis, ut hæretici & hæreticorum fautores ultricibus flammis adurantur & de medio tollantur.*

Id. Arbor. in epiſt. ad Reg. Henric. II.

La methode que Claude d'Eſpence Theologien de Paris a ſuivie, dans les Commentaires

CL. D'ESPENCE.

taires qu'il a laiſſez ſur les deux Epitres de S. Paul à Timothée & ſur l'Epitre à Tite, eſt fort differente de celle des autres Commentateurs. Ayant été employé pour les affaires du Concile de Trente par Henri II. qui l'envoya pour ce ſujet à Bologne, il a inſeré dans ſes Commentaires pluſieurs choſes qui regardent la diſcipline Eccleſiaſtique, & il s'y étend beaucoup contre les abus de la Cour de Rome. Il a auſſi mis dans ſon ouvrage quelques controverſes de Theologie, dans leſquelles il étoit habile, ayant aſſiſté au Colloque de Poiſſi par ordre de Charle IX. ou plûtôt de la Reine Catherine.

Il affecte de paroître ſavant & d'avoir lu les Peres: *Equidem*, dit-il, *in Patribus orthodoxis non omninò nec indiligenter nec infeliciter per Dei gratiam verſatus ſum.* Mais ſi l'on y regarde de près, on trouvera qu'il a pris de Gratien & de quelques autres Compilateurs une bonne partie de ce qu'il cite. L'on trouve auſſi dans ſes livres beaucoup d'érudition profane. A l'égard de ſon ſtile, il temoigne luy-même écrivant au Cardinal Charle de Lorraine, à qui il a dedié ſon Commentaire ſur l'Epît. I. à Timothée, qu'il ſe ſent de l'Ecole, & que quelques-uns appellent ce ſtile en ſe moquant, *le ſtile de Paris: Stylus eſt Scholaſticus, quem Pariſienſem ridicule quidam vocant. Scholis enim & Scholaſticis ſcribimus.*

Il n'a pas neanmoins negligé entierement le ſens literal: mais ce literal eſt comme enſeveli dans ſes longues & frequentes digreſſions. Par exemple ſur cet endroit de l'Epître à Tite, où S. Paul luy recommande d'établir des Prêtres, c'eſt-à-dire des Evêques, dans les villes, il fait un long denombrement de tous les nouveaux Evêchez qui ont été créez, ſelon luy, par les Papes, afin d'être les maitres dans les Conciles, où les affaires ſe terminent à la pluralité des voix. Il raporte là-deſſus les plaintes du Cardinal Loüis d'Arles dans le Concile de Bâle, (k) qui diſoit hautement qu'on ne decidoit rien que ce qui plaiſoit aux Italiens, parce qu'ils

Claud. Eſpenc. Comm. in Epiſt. ad Tit. p. 257.

Id. Eſpenc. in epiſt. ad Cardin. Carol. Lotharing. ann. 1561.

Tit. 1. 5.

Id. Eſpenc. in Cap. 1. Epiſt. ad Tit.

(k) *In Concilijs id demùm fiat & neceſſariò fiat quod nationi placeat Italicæ, in qua ſola Epiſcoporum, qui & ipſi ſoli vocem illic deciſivam habent, numero nationes*

qu'ils avoient eux seuls plus d'Evêques que toutes les autres nations, comme Æneas Sylvius l'a aussi temoigné dans l'histoire de ce Concile avant qu'il fût Pape. Il pretend que les choses se sont passées de cette maniere dans le Concile de Trente: mais il ne faut pas s'en raporter tout-à-fait à luy sur les affaires de ce Concile, parce que les François n'étoient pas alors en bonne intelligence avec la Cour de Rome: & c'est même à cela qu'on doit en partie attribuër la mauvaise humeur de ce Theologien contre cette Cour. Il y avoit en effet de grands abus dans la discipline Ecclesiastique. Le Concile ne les a pas ôtez tous, ayant laissé plusieurs faits indecis qu'il a renvoyez aux Papes pour en juger. De plus cette clause qui est ajoûtée à quelques Canons, *Salva semper Sedis Apostolicæ autoritate*, les rendoit en quelque façon les maîtres de toute la discipline. C'est pourquoy d'Espence a observé que le Pape Pie IV. remercia publiquement les Peres du Concile, dans une harangue qu'il prononça à Rome dans le Consistoire, de ce qu'ils avoient eu tant d'égards pour son autorité, en ce qui apartenoit à la reformation de la discipline.

Ce Docteur n'a rien oublié dans son Commentaire sur l'Epître à Tite pour decrier Rome: & ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est qu'il temoigne qu'ayant pris la liberté de representer à Paul IV. tous les abus qui étoient dans la discipline de l'Eglise, ce Pape voulut le retenir auprès de luy & le faire Cardinal. Il nous aprend au même endroit, qu'un Gentilhomme Romain qui n'étoit pas ignorant luy disoit souvent, que ceux de son païs avoient un grand éloignement de l'étude de la Theologie, de peur de devenir heretiques; qu'ils s'appliquoient seulement au Droit Civil & au Droit Canon, qui leur ouvroient le chemin pour entrer dans la Rote, pour parvenir aux Evêchez, au Cardinalat & aux plus grandes Nonciatures. Je me trompe fort si cet esprit ne regne encore presentement à Rome, & même dans toute l'Italie.

Id. Espenc. ibid. p. 91.

Ibid. p. 105.

nationes aliæ æquet aut superet, sicut scripsit lib. 1. de gestis ejus Concilii (Basileensis) Æneas Sylvius nondum Pius. Hæc illa est Helena quæ nuper Tridenti obtinuit. Claud. Espenc. Comment in Cap. 1. Epist. ad Tit.

Peut-être seroit-il à desirer qu'en France les personnes de qualité, qui sont élevées aux plus grandes dignitez de l'Eglise, étudiassent un peu moins de Theologie Scolastique, & qu'ils s'appliquassent davantage à l'étude du Droit, & de la pratique des affaires Ecclesiastiques.

Ce Commentateur expliquant cet autre endroit de l'Epitre à Tite, où S. Paul dit qu'un Evêque ne doit point être αἰσχροκερδῆ, *amateur d'un gain honteux*, s'étend au long sur les abus qui étoient dans les Officialitez des Evêques & dans la Chancellerie de Rome: *Officiales Episcoporum*, dit-il, *emungunt & exugunt tum Clericos tum Laicos.* Et à l'égard de la Chancellerie Apostolique, il s'étonne de ce qu'on vend publiquement le livre où chaque peché est taxé, & où l'on aprend des crimes qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs, *In quo plus scelerum discas licet, quàm in omnibus omnium vitiorum summistis & summariis. . . . Mirum hoc tempore, hoc schismate, non suppressum tot tamque fœdorum tamque horrendorum scelerum velut indicem.* Il ne manque pas aussi de crier fortement à l'occasion de ce passage contre les Annates: & afin qu'on ne croye pas qu'il reprend sans sujet les abus de la Cour de Rome, il fait mention d'un Conseil de neuf personnes, que le Pape Paul III. avoit assemblé pour y remedier.

Tit. 1: 7.

Le Docteur d'Espence a aussi consideré comme un abus en France les versions de la Bible en langue vulgaire, que le Prince permettoit plûtôt qu'il n'approuvoit, *Cùm Biblia laicis omnibus prostent & permittente magis Principe quàm probante liceant*, &c. Il juge qu'on doit suivre en cela l'arrêté de la Faculté de Theologie de Paris, contre les propositions d'Erasme *titre* 12. Ce qu'il confirme par un Decret du Pape Innocent III. qui fut donné à l'occasion d'une traduction Françoise de la Bible, lequel a été inseré dans le corps du Droit Canonique. Il va même plus avant: car il ajoûte qu'il n'a jamais été de ce sentiment, qu'on donnât l'Ecriture à lire indifferemment à toutes sortes d'Ecclesiastiques & de Moines. La raison qu'il en aporte, est qu'on voyoit manifestement que dans ces derniers tems les schismes & les heresies, & en un mot tous les desordres qui étoient dans les

Id. Espenc. ibid. digress. 5.

les Etats & dans la Religion, tiroient leur origine de cette
Ibid. lecture, *Ex Scriptura lecta quidem, ſed perperam aut non intellecta, hæreſes, ſchiſmata, rerum denique omnium & Religionum confuſio & perturbatio.*

Il a ajoûté à la fin de ce Commentaire ſur l'Epitre à
En 1566. Tite, qui a été imprimé à Paris avec le privilege de Charle IX. une Diſſertation ſur la lecture des livres ſuſpects, où il prouve par pluſieurs autoritez des Peres, principalement de S. Jerôme, qu'on doit lire les ouvrages des heretiques. Il produit là-deſſus un Edit de Henri II. donné en 1551. où dans la defenſe qu'il publia d'un grand nombre de ces ſortes de livres, pour les faire ſortir de ſon Royaume, il excepte les perſonnes qui ſelon le Droit & les Conſtitutions Canoniques peuvent & même doivent les lire.

CHAP. XLI.

Du Commentaire de Janſenius Evêque de Gand ſur ſa Concorde des Evangiles, & des Commentaires du Cardinal Tolet ſur S. Jean, ſur S. Luc, & ſur l'Epitre aux Romains. De Ribera ſur l'Epitre aux Ebreux, & ſur l'Evangile de S. Jean.

JAnſenius Evêque de Gand ayant reduit les quatre Evangiles comme en une hiſtoire continuée, a écrit un excellent Commentaire ſur cette Concorde. Ses explications ſont un peu étenduës, parce qu'il ne laiſſe rien paſſer ſans l'examiner, & qu'il a recueilli en abregé ce qu'il avoit lu dans les plus habiles Commentateurs tant anciens que nouveaux; s'étant retiré pour cela dans une Abbaye où il y avoit une bonne Bibliotheque. C'eſt pourquoy ſes citations ſont ordinairement exactes, ſi ce n'eſt qu'il a quelquefois attribué à S. Chryſoſtôme & à d'autres Peres des livres qui ne ſont point d'eux. Son deſſein a été, comme il le dit luy-même dans ſa Préface, d'être utile à ceux qui manquent de livres, ou de maîtres pour s'inſtruire; & même à ceux qui

JANSENIUS DE GAND.

en ont, mais qui n'ont point le tems ou la volonté de les lire.

Il eſt non ſeulement Theologien, mais auſſi Grammairien & Critique. Lors qu'il rencontre des mots dont la force n'eſt pas aſſez exprimée dans le Latin de l'ancien Interprete, il a recours au texte Grec. Il avoit profité des remarques d'Eraſme, qu'il reprend en quelques endroits ſans le nommer, ſe contentant de l'indiquer ſous le nom de *quidam*. Il a conſulté auſſi les Commentateurs Proteſtans, n'ayant fait aucune difficulté d'emprunter d'eux ce qui pouvoit perfectionner ſon ouvrage, & il les refute lors qu'il juge qu'ils s'éloignent de la verité. Quoy (*a*) que ſa principale application ait été de donner le ſens propre & literal des Evangiles, *Genuinum ubique & germanum Scripturæ ſenſum inveſtigantes*, il n'a point negligé le ſens myſtique qu'il tire de la lettre du texte, ſans ſe jetter dans des explications imaginaires qui n'ont aucun fondement. Il a ajoûté ces expoſitions myſtiques en faveur des Prédicateurs, qui doivent tirer de l'Evangile leur Morale, lors qu'ils inſtruiſent le peuple, *Verbi Dei ad populum præconibus, quorum eſt Euangelicas omnes hiſtorias ad morum ac vitæ informationem accommodare.* En ùn mot ce ſavant & judicieux Evêque a tâché de ſe rendre utile à tout le monde, & de ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuër à un ſi loüable deſſein. *Ibid.*

Le tems auquel il a écrit l'a obligé de diſputer ſouvent avec les heretiques; mais il le fait modeſtement, & il ſe précautionne pour ne leur oppoſer rien qui ne ſoit ſolide, & d'où ils puiſſent prendre occaſion de triompher. Il refute même les Theologiens orthodoxes qui leur font des objections foibles, comme on le peut voir à la fin du Chapitre 13. où après avoir rejetté une preuve dont quelques-uns ſe ſervent pour établir la Tranſubſtantiation, il ajoûte qu'on ne peut pas apuyer une doctrine

Janſen. Gandav. in Præfat.

(a) *Neque verò literalem hîc tantùm Scripturæ ſenſum, quem autor Spiritus Sanctus inprimis propoſitum habuit, ſed myſticum quoque non indiligenter tractatum invenies, eumque non commentitium, coactum aut procul petitum, ſed à Patribus ipſis acceptum, & primariæ ſententiæ fundamento pulcrè innixum ac exædificatum.* Janſen. Gandav. in Præfat. ad Lector.

ne sur des raisons incertaines, & ausquelles il est facile de repondre; que cela même rend les heretiques plus opiniâtres dans leurs sentimens. Mais nonobstant ces sages précautions, il n'a pas assez pris ses mesures là-dessus. Il objecte à Luther, qui a regardé comme une idolâtrie l'adoration de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, l'exemple des Mages qui ont adoré l'enfant JESUS dans le berceau sans être idolâtres. *Per factum*, dit-il, *horum Magorum convellitur satis impius error Lutheri, asserentis etsi in Sacramento Altaris verè præsentem, non tamen debere nec posse ibi à fidelibus adorari, imò idololatricum esse cultum qui hic Christo exhibetur. . . . Ergone idololatræ fuere Magi illi qui Christum adoraverunt in cunabulis?*

Id Jans. Concord. cap. 9.

Il devoit prévoir qu'un Lutherien pourroit luy repondre, que le mot d'*adorer* est équivoque, ne signifiant souvent dans l'Ecriture que le simple respect qu'on rend aux personnes lors qu'on les saluë, comme il en convient luy-même un peu auparavant, lors qu'il refute ceux qui inferent de ces paroles des Mages, *Et venimus adorare eum*, qu'ils ont reconnu la Divinité de ce Roy enfant. Il a observé doctement en ce lieu-là, que le verbe Ebreu auquel repond nôtre verbe Latin *adorare*, ne signifie autre chose que *se prosterner* devant quelqu'un pour luy faire la reverence, & que c'étoit autrefois la maniere de saluër les Rois, & même les particuliers. Il pouvoit ajoûter que cette coûtume est encore presentement en vigueur dans plusieurs lieux de l'Asie. Ce qu'on appelle à Rome l'adoration du Pape, où l'on se prosterne à ses pieds, semble être un reste de cet ancien usage, qui se conserve même chez la plûpart des Moines, lesquels se jettent aux pieds de leurs Superieurs.

Ce docte Commentateur, qui n'a pas eu une connoissance assez exacte de la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, appelle quelquefois à son secours dans ses disputes des Auteurs supposez. Il oppose à Luther, qui condamnoit l'usage de mettre de l'eau avec le vin dans le calice lors qu'on celebre la Messe, le Pape Alexandre I. qui n'a pas été éloigné du tems des Apôtres, *Alexander primus Apostolorum temporibus vicinus & Cypriano antiquior, in suis Decretis* &c. Personne n'ignore

Id Jans. Concord. cap. 130.

preſentement que cette Decretale, & la plûpart des autres des premiers Papes juſques à Syrice ont été ſuppoſées. Il cite pour prouver la même choſe les queſtions Ebraïques de S. Jerôme ſur les Paralipomenes, leſquelles ne ſont point de ce Pere.

Il ne faut point s'en raporter à tout ce qu'il avance ſur les endroits où il s'agit de la langue Ebraïque, parce qu'il ne paroît pas qu'il ait eu une connoiſſance exacte de cette langue. Il ſoutient, par exemple, ſur ces mots, *Et vocabis nomen ejus Joannem*, que ce nom eſt *Jehohanna* en Ebreu, & qu'il eſt compoſé de *Jehova*, & du verbe *hanan*: *Componitur ex duabus dictionibus, nempe ex nomine Dei tetragrammaton, & verbo hanan, quod precari & misereri ſignificat.* D'où il infere qu'il faut plûtôt croire ceux qui luy donnent la ſignification de *grace de Dieu*, qu'aux autres qui pretendent qu'il ſignifie ſimplement, *en qui eſt la grace*. *Proinde malè quidam interpretantur hoc nomen in quo eſt gratia; rectiùs verò illi qui interpretantur Dei gratiam.*

Luc. 1: 13. Id. Janſ. Concord. cap. 2. Ibid.

Ce ſavant Evêque reüſſit mieux quand il ſe preſente dans le Latin des mots ambigus, & qu'il ne faut que recourir au texte Grec pour en ôter l'ambiguité. Interpretant ces paroles de la Vierge, *Reſpexit Deus humilitatem ancillæ ſuæ*, il n'a pas ſuivi l'opinion commune des Theologiens de ſon tems, qui ont pretendu qu'il étoit parlé de ſon humilité, comme ſi elle avoit merité par cette vertu d'être élevée à la qualité de mere de Dieu. Il prouve au contraire que cette interpretation ne peut être vraye, à cauſe du mot Grec ταπείνωσις, qui ne ſe prend jamais en ce ſens-là, & qu'on doit les traduire, *Il a regardé la petiteſſe de ſa ſervante: Reſpexit exiguitatem ancillæ ſuæ, hoc eſt me exiguam & infimam ancillam ſuam.* De plus, ajoûte-t-il, la grande modeſtie de la Vierge ne luy permettoit pas de dire en ſe loüant, que Dieu avoit conſideré ſon humilité. Il a copié en cet endroit & en quelques autres les notes d'Eraſme, n'ayant pas imité pluſieurs Theologiens, qui ont reproché à ce Critique d'avoir corrigé le *Magnificat* & le *Pater noſter*. C'eſt auſſi de luy qu'il a pris l'obſervation ſur ces premiers mots de S. Luc, *Quæ in nobis completæ ſunt rerum*. Il dit qu'il y a dans le Grec πεπληρο-

Luc. 1: 48.

πληροφορημένων πραγμάτων, c'est-à-dire, *des choses qui sont d'une entiere certitude parmi nous*, & non pas, *qui ont été accomplies parmi nous*. Il cite même là-dessus S. Ambroise après Erasme : mais il eût été mieux de remarquer, que le verbe qui est dans le texte Grec a pu être traduit de ces deux differentes manieres.

Il est plus exact sur le mot *pœnitentiam agite*, au Chap. 3. de S. Matthieu, où il y a dans le Grec μετανοεῖτε, qui signifie selon luy à la lettre, *resipiscite & ad mentem redite*. Il croit que le mot Latin *pœnitentia*, signifie en general toute sorte de douleur & de deplaisir qu'on a, d'avoir fait une chose qu'on voudroit bien n'être point faite. Ce qui repond assez au mot Grec μετάνοια. Il dit en suite, que le mot de *penitence* se prend aussi dans les Ecrivains Ecclesiastiques pour la satisfaction, & pour la peine qu'on impose à ceux qui ont peché. Il vient après cela à la refutation des Protestans, qui pretendent qu'on ne peut point donner d'autre signification aux mots μετανοεῖν & μετάνοια dans le Nouveau Testament, que la premiere; c'est-à-dire qu'ils signifient toûjours une veritable resipiscence & amendement de ses fautes. Il assûre au contraire & avec raison, (*b*) que les Apôtres & les Evangelistes leur ont donné dans leurs écrits un sens plus étendu qu'ils n'ont d'eux-mêmes. Ce qu'il prouve par ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *Contristati estis ad pœnitentiam . . . quæ enim secundum Deum tristitia est pœnitentiam in salutem stabilem operatur*. Il y a dans le Grec μετάνοια. A quoy il ajoûte, que quand S. Jean & JESUS-CHRIST ont prêché la penitence aux Juifs, μετανοεῖν, les circonstances font connoître qu'il ne s'agit point en ces lieux-là d'une simple douleur de leurs pechez, mais de les confesser, & de marquer par des actions exterieures qu'ils étoient veritablement repentans de leurs fautes. En effet il n'est point necessaire de consulter les Grammairiens, pour aprendre ce que signifie μετάνοια, *penitence*, dans le Nouveau Testament, mais l'usage des

Matth. 3: 2.

Id. Jans. Concord. cap. 13.

1 Cor. 7: 9. & 10.

(b) *Animadvertendum dictiones illas* μετανοεῖν & μετάνοια, pœnitere & pœnitentia, *plus quid apud Apostolos & Evangelistas significare, quàm ex se significent.* Id. Jans. Concord. Euang. cap. 13.

des Juifs de ce tems-là. Il eſt conſtant que leur diſcipline à l'égard de la penitence étoit fort rigoureuſe. Leurs Rabbins puniſſent encore preſentement ceux qui pechent contre la Loy, par des penitences ſeveres qu'ils leur impoſent. Cette ancienne pratique des Juifs a paſſé de leurs Synagogues à nos Egliſes: & c'eſt ce que les Proteſtans n'ont pas aſſez conſideré.

Janſenius n'a pas negligé, comme font la plûpart des Theologiens, l'étude de la Grammaire, étant perſuadé que ſi l'on ne ſait la proprieté des mots, on ſe trompe facilement. C'eſt pourquoy cherchant la veritable ſignification du verbe λατρεύω, que les Theologiens reſtreignent ordinairement à l'adoration qui eſt duë à Dieu, il a recours à Laurens Valle & à Suidas, qui ont interpreté λατρεύω & λατρεία par δουλεύω & δουλεία: d'où il prouve qu'il s'applique indifferemment à l'honneur qu'on rend à Dieu & aux hommes: mais il ajoûte qu'il ſignifie preſque toûjours, dans les Septante & dans les Epîtres de Saint Paul, l'adoration qui eſt dûë à Dieu ſeul. Auſſi les anciens Peres, & principalement S. Auguſtin, ont-ils attaché cette idée au mot de λατρεία.

Id. Janſ. Concord. cap. 15.

Ce docte Commentateur ayant reconnu, qu'une partie des paſſages du Vieux Teſtament qui ſont citez par les Evangeliſtes & les Apôtres, ne ſont point raportez à la lettre & ſelon leur ſens naturel, a remarqué ſur cet endroit, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, que (c) l'Ecriture peut être accomplie de deux manieres. La premiere eſt, lors que la choſe dont elle fait mention s'accomplit veritablement ſelon le ſens de l'Auteur, ſoit que ce ſens ſoit literal ou myſtique. Il ſuppoſe que pluſieurs paſſages de l'Ancien Teſtament ont ces deux ſens ſelon l'intention du S. Eſprit, donnant pour exemple ces paroles du ſecond Livre des Rois Ch. 7. *Ego ero illi in Patrem, & ipſe erit mihi in filium*, qui ont été accomplies dans Salomon, & en ſuite dans

(c) *Cùm multæ Scripturæ duplicem habeant ſenſum, literalem ſcilicet & myſticum in literali reconditum, & per literalem ſignificatum Scriptura impleri dicitur, & cùm id ſit quod ad literam ſignificatur, & cùm ſit quod ex intentione Spiritûs Sancti per literam & hiſtoriam myſticè ſignificatur.* Id. Janſ. Concord. cap. 11.

dans JESUS-CHRIST, dont il a été la figure. Il raporte de plus ces autres, *Os non comminuetis ex ea*, qui s'accompliſſoient tous les ans dans la Pâque des Juifs, & S. Jean ne laiſſe pas de dire qu'elles ont auſſi été accomplies ſelon le ſens myſtique en J. CHRIST, qui a été le veritable Agneau Paſchal.

Exod. 12.

Joann. 19.

Secondement l'Ecriture s'accomplit lors que la choſe dont il eſt parlé arrive en effet, bien que ce ne ſoit pas l'intention ni le ſens de l'Auteur. JESUS-CHRIST applique dans Saint Matthieu aux Phariſiens ce que le Prophete Iſaïe dit des hypocrites de ſon tems, *Ce peuple m'honore des levres, mais ſon cœur eſt éloigné de moy.* Il en eſt de même de cette autre Prophetie d'Iſaïe, *Vous écouterez & vous n'entendrez point*, &c. que JESUS-CHRIST aſſûre être accomplie en ceux à qui il parloit en paraboles. Cependant il eſt certain que cela s'entend à la lettre des Juifs obſtinez, qui vivoient au tems de ce Prophete. *Fuit ergo*, dit Janſenius, *hoc dictum in illis Chriſti auditoribus completum, quatenus de eis dicebatur & in ipſis quadrabat.* Il reduit à cette claſſe la Prophetie d'Oſée, *J'appellerai d'Egypte mon Fils*, que S. Matthieu a appliquée à J. CHIRST enfant lors qu'il revint d'Egypte; & ces paroles du Pſeaume 77. *Je parlerai en paraboles, & je prononcerai des choſes qui ont été cachées depuis la création du monde.* Aſaph dit cela de luy-même; neanmoins Saint Matthieu aſſûre qu'il a été accomplie en JESUS-CHRIST. Enfin il met auſſi au nombre de ce dernier accompliſſement cette Prophetie de Jeremie, *L'on a entendu une voix dans Rama*, que le même Evangeliſte a appliquée au meurtre des enfans. Ce ſavant Evêque s'eſt étendu au long là-deſſus, jugeant qu'il étoit à-propos d'établir des principes, qui puſſent ſervir de reponſes aux objections que les Juifs & l'Empereur Julien ont faites contre les Evangeliſtes, comme s'ils avoient detourné le veritable ſens des Prophetes en faveur de leur maître.

Matth. 15: 8.

Matth. 13: 14.

Matth. 2: 15.

Matth. 13: 35.

Matth. 2: 18.

On ne peut nier que Janſenius n'ait été très-habile Theologien: il y a cependant certains faits qui regardent la Theologie des anciens, qu'il traite trop ſuperficiellement. Il ſuppoſe, par exemple, interpretant ces paroles de JESUS-CHRIST, *Quiconque aura*

Matth. 5: 32.

ra quitté ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultere la fait devenir adultere, & quiconque épouſera celle que ſon mari aura quittée commet adultere, un conſentement univerſel de tous les Peres ſur le ſens de ce paſſage. Il reprend Cajetan & quelques autres d'avoir cru qu'il faut repeter dans le ſecond membre de cette periode ces mots, *ſi ce n'eſt pour cauſe d'adultere*, comme ſi en ce cas-là l'homme avoit la liberté de repudier ſa femme, & d'en épouſer une autre. Ce (*d*) ſentiment, dit-il, eſt contraire à la creance de toutes les Egliſes du monde, à l'Ecriture & au bon ſens. Il n'y a jamais eu aucun Chrêtien orthodoxe, principalement chez les Latins & les Grecs les plus anciens, qui ait été de cette opinion; & il cite là-deſſus S. Auguſtin. Il pretend que les anciens Peres conviennent tous, que la ſeparation du mari & de la femme s'étant faite pour une cauſe legitime, le lien du mariage ſubſiſte toûjours. Mais cela n'eſt pas ſans de grandes difficultez, leſquelles meritoient d'être éclaircies, puis qu'il s'eſt arrêté bien plus au long ſur des points de controverſe moins importans que celuy-là. Il eſt certain que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ſont partagez ſur ce ſujet.

Expliquant la parabole du bon grain où l'on avoit ſurſemé de l'ivraye, il refute ceux qui pretendent prouver par cette parabole, qu'on ne doit point punir de mort les heretiques repreſentez par l'ivraye, ſous pretexte que le pere de famille defend de l'arracher, & que S. Chryſoſtôme leur eſt favorable. *Hinc*, dit-il, *poſt Chryſoſtomum hodiè plerique colligunt non eſſe comburendos & occidendos hæreticos.* Mais il montre que ſi leur raiſonnement étoit concluant, il ne faudroit punir de mort aucun criminel, puis que l'ivraye ne re-

Matth. 13.

Id. Janſ. Concord. cap. 52.

(d) *Hæc intelligentia & ſententia pugnat cum communi totius Eccleſiæ ab initio per orbem diffuſa ſententia, & cum apertiſſimis Scripturis, & cum rationis æquitate. Ab initio Eccleſiæ nemo inventus eſt orthodoxus Chriſtianus, maximè apud Latinos & Græcos antiquiores, qui repudiata uxore ob fornicationem aliam duxerit illa vivente, aut qui repudiatam ob fornicationem duxerit, aut cui hoc facere tentanti Eccleſia permiſerit; ſed & Patres antiqui concorditer docuerunt & ſcripſerunt vinculum conjugale manere etiam facto divortio legitimo.* Id. Janſ. Concord. cap. 40.

repreſente pas ſeulement les heretiques, mais tous les mechans en general; & ainſi les larcins & les meurtres devroient auſſi demeurer impunis. Il aporte la raiſon pourquoy S. Chryſoſtôme, S. Jerôme & S. Auguſtin ont entendu les heretiques par l'ivraye; & il fait valoir en ſuite la lettre de ce dernier à Vincent, condamnant en même tems ce qu'Eraſme a avancé ſur cette matiere dans ſes Paraphraſes du N. T. où il ſoutient qu'il faut tolerer les heretiques. *Ex quibus omnibus patet, quàm non ſatis Catholicè hoc tempore in Paraphraſibus quidam hunc locum tantùm de hæreticis expoſuit, intelligendum legentibus relinquens eos non eſſe extinguendos, ſed tolerandos.* *Id. ibid.*

Quoy qu'il prefere ſur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Perſonne ne peut venir à moy, ſi mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, l'interpretation de S. Auguſtin à celle de S. Chryſoſtôme, & des autres Commentateurs Grecs qui l'ont ſuivi, il eſt très-éloigné de condamner l'explication de ces derniers, comme ſi elle étoit Pelagienne. Il ſe contente de reprendre Eraſme, qui l'ayant inſerée dans ſes Paraphraſes d'une maniere trop cruë, ſemble apuyer l'erreur de Pelage, lequel a pretendu que le commencement de nôtre foy & de nôtre juſtification venoit purement de nous, & que Dieu y donnoit ſeulement la perfection. Ce Novateur ſoutenoit même qu'il n'avançoit en cela rien de nouveau, & qui ne ſe trouvât en termes formels dans S. Chryſoſtôme. Mais Janſenius aſſûre que Pelage avoit mal entendu ce docte Pere, (e) dont les ſentimens ſur la grace ſont orthodoxes; & s'il donne beaucoup au libre arbitre lors qu'il écrit contre les Manichéens, ſans faire mention de la grace, c'eſt que l'hereſie de Pelage n'étoit point encore alors. Quand S. Chryſoſtôme a dit, que le commencement de nôtre foy & de nos bonnes actions venoit de nous, & que Dieu y ajoûtoit en ſuite la perfection, *Joann. 6. 64.* *Id. Janſ. Concord. cap. 59.*

(e) *Chryſoſtomus ſanè optimè ſentiens de Dei gratia, tamen multa ſcripſit contra Manichæum in commendationem liberi arbitrii, pleraque illi tribuens ſine commemoratione gratiæ divinæ, quæ non ſic ſcripſiſſet ſi prævidere potuiſſet exorituram Pelagii hæreſim, quæ tum adhuc non erat exorta vel illi cognita.* Id. Janſ. Concord. cap. 59.

il a ſeulement voulu marquer que nous commencions à la verité, mais étant accompagnez de la grace, & que cette grace ſurvenoit de nouveau pour rendre nos actions plus parfaites, *Tantùm dicere voluit, quòd hæc nobis incipientibus non quidem ſine gratia Dei, accedit rurſum gratia Dei nos perficiens.* Ibid.

En effet, les Grecs ſuppoſans tous cette grace univerſelle, n'avoient point beſoin d'inſiſter là-deſſus lors qu'ils refutoient les Gnoſtiques, les Manichéens & les autres heretiques qui nioient le libre arbitre. Il n'étoit pas même neceſſaire que S. Auguſtin, comme on l'a montré cy-deſſus, inventât de nouveaux principes pour repondre aux Pelagiens. Il eût été, ce me ſemble, mieux de ſuivre ceux qui avoient été établis par les anciens Docteurs de l'Egliſe: neanmoins Janſenius qui eſt icy Auguſtinien, juge que ce Pere ayant eu à combattre l'hereſie de Pelage a parlé plus exactement de la grace de Dieu. *Auguſtinus exorta jam hæreſi Pelagiana exactius & expreſſius locutus eſt de gratia Dei.* Ibid.

Il eſt vray qu'il en a parlé plus en detail, puis qu'il a traitté exprès cette matiere: mais il y a lieu de douter que les principes dont il s'eſt ſervi, & les conſequences qu'il en a tirées pour combattre plus fortement Pelage, doivent être préferez à ceux des anciens Peres qu'il auroit pu ſuivre, detruiſant en même tems les erreurs des Pelagiens.

Pour ce qui eſt de la Critique, l'Evêque de Gand ne s'arrête pas ordinairement à obſerver les diverſitez des Exemplaires, ſi ce n'eſt aux endroits les plus importans. N'ayant point eu de nouveaux MSS. ſoit Grecs ſoit Latins, il ne pouvoit rien ajoûter à ce qu'Eraſme avoit remarqué là-deſſus dans ſes notes. Il l'a ſuivi dans les reflexions qu'il fait ſur l'hiſtoire de la femme adultere, qui n'eſt point dans S. Chryſoſtôme & dans pluſieurs autres Commentateurs Grecs, non plus que dans la verſion Syriaque. Après avoir raporté ce que Papias en dit dans l'hiſtoire d'Euſebe, (f) il en infere que Saint Jean Id. Janſ. Conc. c. 76.

(f) *Ex quibus ſatis patet hanc hiſtoriam non in primis fuiſſe ab Euangeliſta hoc loco deſcriptam; ſed vel ex apocrypho illo (ſecundum Hebræos) Euangelio ad di-*

Jean ne l'a point inserée d'abord dans son Evangile, mais qu'elle a été prise de l'Evangile apocryphe des Ebreux & approuvée en suite par le consentement universel de l'Eglise: ou que cet Evangeliste l'a en suite ajoûtée à son Evangile, ce qui fait qu'il se trouve de la varieté entre les Exemplaires; mais il n'y a gueres de vraisemblance à cette derniere conjecture. De quelque maniere que la chose soit arrivée, il juge qu'il n'est point permis presentement de douter de la verité de cette histoire, à cause du consentement general de toutes les Eglises qui la reçoivent. Il dit la même chose de l'histoire de Susanne, *Ut ut est, quamquam aliquando de historiæ hujus firmitate dubitare licuerit, nunc tamen propter Ecclesiæ consensum dubitare non licet, sicut nec de historia Susannæ.* *Ibid.*

Je mets aussi au nombre des points qui appartiennent à la Critique, la reflexion que ce docte Commentateur a faite sur cet autre passage de l'Evangile de Saint Jean, JESUS *fit aussi en presence de ses Disciples plusieurs autres miracles, qui ne sont point ecrits dans ce livre.* Grotius pretend, comme il a été remarqué ailleurs, que l'Evangeliste finit icy son Livre, & que ce qui suit y a été ajoûté après coup. Mais Jansenius croit avec plus d'apparence de verité, que cette pretenduë addition n'est pas moins de S. Jean que le reste de son Evangile. Il avoüe qu'il avoit fini son histoire en cet endroit; mais sa memoire luy ayant fourni de nouveau ce qui est contenu dans le dernier Chapitre, il jugea à-propos de le mettre aussi par écrit. *Joann.* 20: 30.

Id. Jans. Concord. c. 147.

Posteà verò etiam addidisse quæ ultimo sui Euangelii habentur capite, quòd inter multa à se & ab aliis prætermissa, & memoriæ posteà occurrerent, judicaretque operæ pretium ea posteritati literis tradere.

Le Cardinal Tolet dont nous avons les Commentaires sur l'Evangile de Saint Jean, & sur les douze premiers Cha- TOLET.

ditam, quæ tamen autoritatem obtinuerit, non quòd in apocryphis scripta fuerit, sed quòd eam Papias e suo doctore audierit, quodque hanc Ecclesia consensus ut Euangelio dignam comprobarit, vel Joannem posteà semel descriptum à se Euangelium adjecisse hanc partem suo Euangelio, ut ob id contigerit in quibusdam codicibus haberi, in quibusdam non. Id. Jans. Concord. cap. 76.

pitres de Saint Luc, merite d'être mis au rang des plus habiles Commentateurs du N. Teſtament. Il eſt neanmoins trop étendu & trop fecond en queſtions, qui l'éloignent quelquefois de ſon ſujet. Mais, comme la plûpart de ces queſtions éclairciſſent l'ancienne Theologie & la doctrine des Peres, elles ne ſont point ennuyeuſes, ſur tout à ceux qui aiment la Theologie. Sa methode eſt exacte, parce qu'il a ſeparé ſon Commentaire qui eſt court, de ſes notes où il traite differentes matieres. Il eſt à-propos de les lire, au moins une partie, parce qu'il y a inſeré pluſieurs choſes qui ſervent à avoir une connoiſſance plus exacte du ſens literal, & qu'il y eſt même quelquefois Critique. Ayant été exercé dans la Theologie de l'Ecole qu'il avoit enſeignée, il eſt ſubtil dans ſes deciſions; & quoy qu'il ſemble preferer ordinairement la doctrine de Saint Auguſtin à celle des autres Peres, il n'eſt pas cependant pur Auguſtinien: car il la modifie d'une certaine maniere, qu'il en ôte les expreſſions qui pourroient paroître dures. Il ne fait même aucune difficulté de l'abandonner en pluſieurs rencontres, quand il juge que les explications de ce Pere ſont plûtôt des préjugez de ſa Theologie, que des interpretations literales des Evangiles. On connoîtra mieux ſa methode par les exemples qu'on va produire.

Expliquant ce paſſage de S. Jean, qui dit que J. Christ *etoit la veritable lumiere qui illumine tout homme qui vient dans ce monde*, il marque d'abord dans ſon Commentaire le ſens propre & naturel, comparant le Fils de Dieu au ſoleil, qui repand ſa lumiere pour éclairer tout le monde, en ſorte que ſi quelques-uns ne voyent point, cela ne vient pas du ſoleil, mais d'eux-mêmes. Il en eſt de même, dit-il, de Jesus-Christ qui éclaire tous les hommes, ſa lumiere ſurnaturelle ſe repandant generalement ſur tous, & ſi quelques-uns ne ſont pas illuminez cela vient d'eux, & non pas du defaut de cette lumiere. *Sic Chriſtus in hoc mundo omnibus quidem hominibus quantùm eſt in ſe & ex efficacia lucis ſuæ lucet. Si autem non omnes illuminantur non eſt defectus lucis hujus; & ſermo eſt de luce ſupernaturali quæ eſt per fidem Chriſti in quo eſt ſalus.*

Joann. 1: 9.

Francij. Tolet. Comm. in C. 1. Joann. v. 9.

Ce

Ce Commentaire étant conçu en des termes trop generaux; il y a joint plusieurs remarques, dont la premiere regarde le participe *venientem* qui est équivoque dans le texte Grec, où ἐρχόμενον peut se raporter indifferemment à *l'homme* & à *la lumiere*. Il cite Saint Cyrille & Saint Augustin qui ont fait avant luy cette observation, & il approuve l'une & l'autre leçon. Sa seconde remarque contient les differentes explications des Peres touchant cette lumiere, *Non omnes Doctores conformes sunt in exponendo quæ sit illa lux vera quæ illuminat omnem hominem.* Mais parce que leurs interpretations ne marquent pas assez en particulier le veritable sens de l'Evangeliste, il ajoûte que la suite du discours fait connoître qu'il s'agit de la lumiere que JESUS-CHRIST a aportée dans le monde par son Incarnation. *Sed mihi probabilius videtur sermonem esse de illuminatione quam fecit veniens in carne: nam contextus hoc postulat.*

Id. Tolet. annot. in C. 1. Joann.

Ibid. annot. 28.

C'est selon cette même idée qu'après avoir observé dans la note suivante, que les anciens Docteurs ne conviennent point aussi entr'eux sur cette illumination, il improuve l'interpretation de S. Augustin, qui est en effet trop subtile. Ce savant Evêque a restreint cette proposition de l'Evangeliste, *il eclaire tous les hommes*, qui est absoluë & universelle, à celle-cy, *De tous ceux qui sont éclairez, aucun n'est eclaire que par cette lumiere*, ou, *tous ceux qui sont éclairez sont éclairez par cette lumiere.* (g) Mais je ne croy pas, dit Tolet, que ce soit-là la pensée de S. Jean, qui parle d'une illumination faite par le Verbe incarné, & de son avenement en ce monde, ayant annoncé tant par luy-même que par ses Predicateurs la verité de l'Evangile à toute la terre. Il fait encore une note sur ces autres mots, *venientem in hunc mundum*, où il raporte comme auparavant les diverses explications des Peres, marquant en même tems son jugement, & il ajoû-

Ibid. annot. 29.

Ibid. annot. 30.

(g) *Hoc tamen loco non crediderim id cogitasse Joannem qui agit de illuminatione facta à Verbo incarnato, & de adventu suo in hunc mundum, ubi per se & per suos prædicatores toti orbi veritatem suam & Euangelium salutis annunciavit.* Franc. Tol. in Cap. 1. Joann. annot. 29.

ajoûte enfin à tout cela, qu'il faut ſe donner de garde de deux anciennes hereſies qui abuſoient de ce paſſage.

Cette methode regne dans tout ſon Commentaire, où il éclaircit non ſeulement ce qui appartient à ſon texte, mais auſſi toute l'ancienne Theologie. Le reſpect qu'il a pour les Docteurs de l'Égliſe, ne l'a point empêché d'expoſer librement ſes ſentimens. Il dit dans ſa note 71. ſur ce même Ch. de Saint Jean, qu'il faut ſe précautionner en liſant l'explication que quelques-uns ont donnée à cette Prophetie de David, *Unxit te Deus Deus tuus oleo lætitiæ*, comme ſi elle ne s'étoit accomplie que dans le Batême de J. CHRIST, étant certain qu'il a été l'Oint de Dieu, ou le Meſſie, dès le moment de ſon Incarnation, *Doctores ſacri cautè legendi ſunt dum verſant & opponunt unctionem illam* &c. La même liberté paroît dans l'examen qu'il fait des diverſes interpretations, que les Peres ont aportées de ces paroles de nôtre Seigneur dans Saint Jean, *Nemo aſcendit in cœlum* &c. Il trouve celle de Saint Auguſtin dure, parce qu'elle ne s'accorde point avec le texte de l'Evangeliſte, *Hæc Auguſtinus, ſed durus ſenſus videtur, & verbis difficile accommodatur.*

Pſ. 44.

Joann. 3. 13.

Id. Tol. in C. 3. Joann. annot. 16.

Il s'étend au long dans ſa note ſur ces autres paroles de JESUS-CHRIST au Chap. 6. de Saint Jean, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy.* Bien qu'il prefere là-deſſus le ſentiment de Saint Auguſtin à celuy des Peres Grecs, il ne le reçoit point ſans le modifier, & ce qui merite d'être conſideré, c'eſt (*h*) qu'il prouve contre les heretiques de ces derniers tems, qu'on ne peut pas inferer de cette façon de parler, que la prédeſtination ſoit la cauſe pourquoy les uns viennent à J. CHRIST, & les autres n'y viennent point n'étant point prédeſtinez. Il regarde cette opinion comme un ſentiment particulier aux Cal-

Joann. 6. 37.

(h) *Sequitur etiam contra noſtræ tempeſtatis hæreticos verba Joannis interpretantes in eum ſenſum, ut per hæc verba Dominus cauſam cur non veniant in æternam prædeſtinationem revocet, ſed decipiuntur: prædeſtinatio cauſa non eſt cur non veniant, nempe quia prædeſtinati non ſunt, ſed culpa eorum & vitium, ſine quo in æterna prædeſtinatione rejecti non ſunt.* Id. Tol. in Cap. 6. Joann. annot. 20.

Calviniſtes. Sa remarque ſur cet autre endroit du même Chapitre, *Perſonne ne peut venir à moy s'il ne luy a eté donné de mon Pere*, eſt encore plus claire. Il dit que le Pere n'eſt pas la cauſe de l'incredulité de ceux qui ne viennent point à luy, mais que leur malice & leur propre faute en ſont la cauſe, comme Saint Cyprien l'a obſervé dans une de ſes Epîtres; en ſorte que le Pere qui voit, & qui a même prevû leur faute ne les a point donnez à ſon Fils, *Non quod cauſa ſit pater eorum incredulitatis, quia non eos dedit, ſed ipſorum malitia & culpa, ut doctè annotat Cyprianus: qua culpa exiſtente pater eos non dat, & ea prævisa nec dedit.*

Ibid. v. 65.

Cypr. Epiſt. lib. 1. epiſt. 3.

Id. Tol. Comm. in C. 6. Joann. v. 66.

Il traitte ſur ce même Chap. 6. de Saint Jean pluſieurs queſtions de controverſe touchant l'Euchariſtie. Il ne peut goûter quelques Commentateurs Catholiques, qui ont pretendu qu'il n'étoit parlé en ce lieu-là que d'une manducation ſpirituelle, étant perſuadé que cette interpretation combat non ſeulement la créance commune des anciens Peres, mais auſſi le texte de l'Evangile, *Miror Catholicos quosdam viros in eam incidiſſe opinionem contra communem veterum Patrum ſententiam, & contra argumenta veritatis fortiſſima, & contra tam manifeſtam verborum Euangelicæ hujus lectionis ſeriem.*

Id. Tol. in C. 6. Joann. annot. 25.

Nous avons vû ailleurs, que dans l'ancienne Egliſe on donnoit la communion également à tout le monde, même aux enfans à cauſe de ces paroles de JESUS-CHRIST, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ſi vous ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Cette coutume de donner la communion aux enfans eſt encore preſentement dans les Egliſes d'Orient. Tolet explique la penſée de Saint Auguſtin, comme ſi ce Pere n'avoit pas cru qu'il fût neceſſaire de communier actuellement les enfans, qui étoient cenſez recevoir l'Euchariſtie dans leur Batême, parce qu'ils devenoient alors membres du corps myſtique de JESUS-CHRIST; & ainſi ils participoient en quelque maniere au Sacrement de l'Euchariſtie. *Ideo hoc ſacramentum modo aliquo participant, nempe quantum ad rem ſignificatam, & dici poſſunt carnem Chriſti manducare & bibere ſanguinem ejus. Vera enim caro & verus ſanguis*

Joann. 6. 54

Aug. lib. 1. de peccat. mer. C. 20 & ſeqq.

Id. Tol. in C. 6. Joann. annot. 18.

guis Christi in hoc sacramento unionis realiter continetur. Mais il paroît bien de la subtilité dans cette interpretation, & toute l'antiquité a inferé de ce passage la necessité de donner actuellement l'Eucharistie aux enfans, aussi bien que le Batême.

Pour ce qui est de la Critique, ce docte Cardinal s'arrête quelquefois à la Grammaire & aux diverses leçons, lors que cela est necessaire pour faire mieux entendre la pensée de son auteur. Mais il n'est pas toûjours exact, parce qu'il tâche d'accommoder les sentimens communs de son tems avec ceux des anciens. Il soupçonne, par exemple, que l'histoire de la femme adultere, qui est raportée au commencement du Chap. 8. de S. Jean, a été expliquée par Saint Chrysostôme sur cet endroit, & qu'elle en a été retranchée en suite par quelques-uns qui là croyoient apocryphe. Sa raison est que ce Pere ayant parlé de cette femme dans une de ses Homelies sur le même Evangile, il n'y a pas d'apparence qu'il ne l'ait point interpretée en son lieu. Mais cette conjecture n'a aucune vraisemblance, étant difficile qu'on ait ôté de tous les exemplaires de Saint Chrysostôme, qui sont très-communs parmi les Grecs, l'explication de cette histoire. Il est bien plus probable que ce savant Evêque n'en a point fait mention, parce qu'on ne la lisoit point en ce tems-là dans son Eglise, bien qu'elle fût connuë d'ailleurs étant dans plusieurs Exemplaires Grecs.

Chrys. Hom. 60. in Joann.

Les préjugez où sont plusieurs Theologiens sur ce passage de Saint Jean, *Principium qui & loquor vobis*, ne l'ont point empêché de recourir à l'original Grec pour trouver le sens grammatical. Il dit dans son Commentaire que le mot de (*i*) *principium* est adverbe en ce lieu-là, & que c'est la même chose que si on lisoit *à principio*; mais il l'accommode en même tems avec les principes de sa Theologie. Il examine au long dans sa note les differentes interpretations des Peres, & entr'autres celle de Saint Augustin, qu'il ne peut approuver parce qu'elle

Joann. 8: 25.

(i) *Nomen* principium *positum est per modum adverbii: hoc enim Græca vox indicat, quasi diceret à principio ego sum qui nullo concludor tempore; qui omnia præcedo*, &c. Id. Tol. Comment. in Cap. 8. Joann. v. 25.

le ne s'accorde point avec la Grammaire. *Hæc grammaticalis conſtructio dura eſt*, dit-il, parlant de l'explication de ce Pere.

Tolet a ſuivi dans ſon Commentaire ſur les douze premiers Chapitres de Saint Luc, la même methode que dans les deux précedens ſi ce n'eſt qu'il eſt plus étendu dans celuy-cy, & plus fecond en queſtions éloignées de ſon ſujet. Lors qu'il s'agit neanmoins du ſens literal, il conſidere plus la verité des choſes en elles-mêmes, que l'autorité des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, comme il le montre d'abord dans ſa remarque ſur le mot *conati ſunt*. Il avoüe que tous les Docteurs ont pris en mauvaiſe part le verbe Grec ἐπιχείρησαν, auquel repond le Latin *conati ſunt : Concors Doctorum ſententia in malam partem accipit.* Mais il juge nonobſtant ce conſentement univerſel qu'il vaut mieux l'entendre en bonne part, *Probabilius & accommodatius eſt contextui verbum non accipi in malam partem.* S'il croit que l'ancien Interprete n'a point exprimé la force des mots Grecs, il ne fait aucune difficulté de s'en éloigner dans ſon Commentaire & dans ſes notes. C'eſt ſur ce pied-là qu'au lieu de ces mots qui ſont dans la Vulgate, *Quæ in nobis completæ ſunt rerum*, il a mis dans ſon Commentaire, *Ea quorum nobis certa fides facta eſt, & quæ explorata ac certa fide tenemus.* Il obſerve de plus dans ſa note, que le verbe πληροφορίω qui eſt dans le Grec a ces deux ſignifications, & qu'il a ſuivi celle qui eſt la plus reçuë parmi les Commentateurs. Il juge même qu'on doit donner ce ſens-là au mot Latin *completæ*, dans quelques paſſages de S. Paul qu'il a citez auparavant. Quoy qu'il en ſoit, on voit par là que ce ſavant homme ne s'eſt pas laiſſé facilement préoccuper, & qu'il a remonté juſques à la ſource, au moins lors qu'il s'agit d'un point de Critique.

Luc. 1: 1.

Id. Tolet. in C. 1. Luc. annot. 1.

Luc. 1: 1.

Id. Tol. ibid. annot. 3.

Enfin, l'on a imprimé à Rome en 1603. un Commentaire aſſez ample de ce Cardinal ſur l'Epître aux Romains. Cet Ouvrage ayant été imprimé après ſa mort, il n'y eſt pas ſi exact que dans ceux qu'il a donnez luy-même au public. On y reconnoît neanmoins ſes manieres & ſa methode. Il s'y étend avec beaucoup de ſubtilité ſur les queſtions de Theologie qui ſe

preſentent, & ſur les diverſes interpretations des Peres, dont il juge à ſon ordinaire. C'eſt ſelon cette idée que ſur ces mots du Chap. 5. v. 12. *in quo omnes peccaverunt*, il obſerve que Theodoret, qui n'a point reconnu en ce lieu-là le peché originel, les a expliquées de cette maniere, *La mort a paſſé dans tous en ce que tous ont été pecheurs, mors in omnes tranſiit quatenus omnes fuerunt peccatores.* Il ajoûte en ſuite l'explication de Saint Chryſoſtôme & de S. Auguſtin, qui ont raporté à Adam le mot *in quo*, *dans lequel;* mais quoy qu'il ſe declare en leur faveur, il ne condamne cependant point le ſens de Theodoret, ſe contentant de dire que l'autre eſt plus vray. *Tamen verior eſt interpretatio Chryſoſtomi & Auguſtini, in quo, nempe in primo homine, peccaverunt omnes, ut ſignificetur peccatum Adæ cauſam fuiſſe noſtrorum quibus naſcimur peccatores.*

Id. Tol. Comm. in C. 5. Epiſt. ad Rom. v. 12.

Sur le Chap. 9. de cette même Epître où il parle de *l'élection*, il abandonne les Peres Grecs auſquels il préfere Saint Auguſtin; ſans autoriſer neanmoins toutes les interpretations de ce Pere, lors qu'il croit qu'il s'éloigne de la lettre du texte de ſon Auteur. Il pretend de plus contre le ſentiment commun des Peres & des autres Commentateurs, que Saint Paul n'a point pris d'Iſaïe ces paroles qu'il cite au Ch. 11. *Dedit illis Deus ſpiritum compunctionis, oculos ut non videant* &c. mais du Chap. 29. du Deuteronôme, *Origenes*, dit-il, *Chryſoſtomus & fere omnes interpretes hæc verba ſumpta ex Iſajæ 6. exiſtimant, cui expoſitioni contradicit illud verbum*, uſque in hodiernum diem: *non enim habetur in Iſaja.* Il a ſuivi en cela Anſelme, ou plûtôt Hervé qui avoit fait cette remarque avant luy.

Rom. 11: 8.

Id. Tol. Comm. in Epiſt. ad Rom. C. 11. v. 8.

Il n'a pu ſouffrir ſur ces autres mots du même Chap. *Et hoc illis à me teſtamentum*, quelques (*k*) nouveaux Traducteurs qui ont mis *fœdus* en la place de *teſtamentum*, ſous prétexte que Saint Jerôme a traduit *fœdus* dans Iſaïe, d'où ce paſſage eſt tiré. Il avoüe

Ibid. v. 27.

(k) *Sicque* (fœdus) *Hieronymus vertit. Id quod aliqui recentiores imitantes hoc in loco legunt ſic*, & hoc fœdus illis à me. *Id tamen nullatenus probo, exi-*

avoüe que le mot Ebreu ברית signifie auſſi bien *fœdus* que *teſtamentum* : mais il juge qu'on doit plûtôt s'en raporter à l'autorité des Septante, que Saint Paul ſuit ordinairement, qu'à celle de Saint Jerôme. Il eſt bon de raporter icy l'éloge que Cornelius *à Lapide* a fait du Commentaire de Tolet ſur l'Epitre aux Romains, qu'il loüe à cauſe de ſon grand jugement, & de ſon application à montrer la ſuite des paroles de l'Apôtre : il ajoûte qu'on y trouve pluſieurs interpretations nouvelles. *Commentarium*, dit à Lapide, *plenum & exactum magno judicio edidit Cardinalis Toletus, qui Apoſtoli argumenta & rationes acri indagine rimatur, nectit & ſtringit. Multas hic habet novas expoſitiones, easque veſtigare & adunare videtur.*

Cornel. à Lap. init. Comm. in Paul.

Nous joindrons à cet excellent Commentaire ſur l'Epitre aux Rom. de Ribera ſur l'Epître aux Ebreux. Ce ſavant Jeſuïte, dont on a parlé dans l'Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, à l'occaſion de ſes Commentaires ſur les 12. petits Propheteſ, a dicté cet ouvrage dans Salamanque ſur la fin de ſa vie ; & il finit au verſ. 5. du dernier Ch. le reſte étant d'un de ſes confreres, qui l'a donné entier au public. On voit à la tête une Preface, où il eſt traitté de l'autorité & de l'Auteur de cette Epître. Pour ce qui eſt du corps du livre, il s'applique principalement à trouver le ſens literal, & il reſout en même tems pluſieurs queſtions importantes de Theologie, que ſon texte luy fournit, n'épargnant point ceux qui ne ſont pas de ſon ſentiment, & entr'autres le Cardinal Cajetan. Il examine les paſſages de l'Ancien Teſtament, que S. Paul a appliquez à J. CHRIST, & dont une partie ne paroît pas s'entendre de luy à la lettre. Quelques Commentateurs ont cru que ces paroles qui ſont tirées du Liv. II. des Rois, *Ego ero illi in patrem* &c. ne conviennent point à Salomon ſelon le ſens literal, par-

Ebr. 1: 5.

RIBER. Comm. in Epiſt. ad Hebr. edit. Turnon. in S. ann. 1606.

exiſtimoque non eſſe majorem hac in parte fidem adhibendam Hieronymo, quàm vitis LXX. quorum erat idioma proprium, maximè cùm Paulus eorum utatur verſione, videaturque probare eorum ſignificationem. Id. Tol. Comment. in Epiſt. ad Rom. Cap. 11. v. 27.

parce (*l*) qu'il ſemble qu'on ne peut luy attribuër quelques circonſtances qui ſont marquées au même endroit ; comme lors qu'il dit que *ſon Royaume durera toûjours*. Mais il leur fait voir qu'il n'y a rien dans cette expreſſiõn qui ne puiſſe convenir à David, auquel Dieu promet que la Couronne durera à perpetuité dans ſa famille, ſi elle garde ſes commandemens.

Lib. II. Reg. 7: 14.

Il refute après cela de Lira & quelques autres ſavans Auteurs, qui établiſſant deux ſortes de ſens hiſtoriques & literaux, ont entendu ce paſſage également à la lettre de Salomon & de JESUS-CHRIST ; ce qu'il traitte d'erreur manifeſte, parce qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul ſens hiſtorique de chaque choſe. *Senſus enim*, dit-il, *hiſtoricus eſt quem verba efficiunt, ſpiritualis autem quem efficiunt res illis ſignificatæ :* d'où il conclut que le paſſage des Rois cité par Saint Paul convient literalement à Salomon, & dans un ſens ſpirituel à J. CHRIST, dont Salomon a été la figure, comme de Lira même en demeure d'accord.

Rib. in C. 1. Epiſt. ad Ebr.

Un des endroits où ce Jeſuïte fait le plus paroître ſon application au ſens literal de ſon texte, eſt le verſet 16. du Chap. 2. de cette Epître, où il y a dans la Vulgate, *Nuſquam enim angelos apprehendit, ſed ſemen Abrahæ apprehendit.* Il (*m*) reconnoît que l'explication ordinaire de ces paroles eſt, que le Fils de Dieu n'a pas pris la nature des Anges, mais celle des hommes. Il trouve neanmoins je ne ſay quoy de dur dans cette explication, bien qu'il n'oſe pas l'abandonner entierement à cauſe de ſa grande antiquité. Il ſe contente d'inſinuer les rai-

(l) *Quod gloſſa objicit non convenire Salomoni*, Et fidelis erit domus tua & regnum tuum uſque in æternum, *meminerit* fidele *dici quod non deficit, ſed ſemper manet, ut Iſaj.* 55. Feriam vobiscum pactum ſempiternum, miſericordias David fideles. . . . *Senſus ergo eſt, ſemper domus tua & regnum tuum manebunt, ſi poſteri tui ſcilicet ſervaverint præcepta mea.* Rib. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Ebr.

(m) *Communis Græcorum & Latinorum ferè expoſitio eſt, non aſſumpſit naturam Angelicam, ſed humanam : quæ, etſi veneranda & valdè probabilis ſit, habet quiddam durius, velut quòd in utroque loco* apprehendit, *non præteriti temporis eſt, ſed præſentis*, &c. Id. Rib. in Cap. 2. Epiſt. ad Hebr.

raisons qui l'ont porté à en chercher une autre. Le verbe Grec ἐπιλάμβανομαι, auquel repond le Latin de la Vulgate *apprehendit*, luy paroît signifier en ce lieu-là *delivrer*; le sens étant que J. CHRIST ne delivre pas les Anges, mais qu'il delivre ou sauve tous les jours les hommes, *Non liberari ab eo angelos . . . sed homines quotidie liberat.* Mais nonobstant sa nouvelle interpretation, qui semble bien plus probable que l'autre, si l'on considere seulement la force de l'expression Grecque, il declare qu'il aime mieux avoüer, qu'il n'entend point le sens de Saint Paul, que de s'opposer à un si grand nombre de Peres, *Libentius fatebor me non intelligere sensum Pauli, quàm tot Patrum explicationi contradicere.*

Id. in C. 2. Epist. ad Hebr.

Rib. ibid.

La connoissance qu'il a euë de la langue Grecque, luy sert quelquefois à justifier l'ancienne version Latine, contre les nouvelles traductions. Il en donne un exemple sur ces mots du Ch. 6. v. 11. *ad expletionem fidei*, qui repondent à ces autres mots du texte Grec, Πρὸς τὴν πληροφορίαν ἐλπίδος. Erasme & Budée, comme il le remarque, & plusieurs autres après eux, ont pretendu que πληροφορίαν devoit être traduit par *plenam certitudinem, une entiere certitude*, sous prétexte que le verbe πληροφορῶμαι signifie *compertissimè habetur, certissimè novi*, tirant son origine de πλήρης, *plenus*, & de φωράω, *comperire.* Ribera au contraire assûre qu'il vient de φέρω: de sorte que, si l'on à égard à son étymologie, πληροφορεῖν est la même chose que *porter plenitude, abonder, être rempli, plenitudinem ferre, abundare, impleri, plenitudinem habere.* Cela étant supposé, il préfere à la nouvelle version d'Erasme celle de l'ancien Interprete, qui a très-bien exprimé ces mots Grecs qui sont au commencement de Saint Luc, Περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων, par ces autres Latins, *quæ in nobis completa sunt rerum.* Ce qu'il confirme par un passage de l'Epitre à Tim. où il y a dans la Vulgate, *Ut per me prædicatio impleatur*, & dans la version d'Erasme, *ut per me præconium expleatur.* On lit cependant en cet endroit le même mot Grec que dans l'Evangile de S. Luc.

2 Tim 4: 17.

S'il remarque quelque diversité de leçon dans le Grec, laquelle ait donné occasion aux an-

anciens heretiques d'appuyer leurs nouveautez, il ne les accuſe pas facilement d'avoir corrompu les paroles de l'original, mais ſeulement d'en abuſer. C'eſt ainſi qu'après avoir obſervé avec Oecumenius & Theophylacte, que les Neſtoriens liſoient χωρὶς, *ſans*, au Chap. 2. de l'Epît aux Eb. au lieu de χάριτι, *par la grace*, il ajoûte que cette alteration ne vient pas d'eux, puis que Saint Ambroiſe qui a vêcu avant Neſtorius confirme la même leçon. *Et quidem hoc teſtimonio abuſos fuiſſe Neſtorianos verum eſt: non eſt autem locus ab ipſis depravatus, quandoquidem Ambroſius antiquior Neſtorio ita legit libro de fide C. 4. ut ſine Deo pro omnibus guſtaret mortem.*

Id. Rib. in C. 2. Epiſt. ad Heb.

Nous avons un Commentaire poſthume du même Ribera ſur l'Evangile de Saint Jean, qui a été imprimé à Lyon en 1613. Il y explique la lettre de ſon texte, & en même tems les plus difficiles queſtions de la Theologie, ſuivant en cela la methode de la plûpart des anciens Commentateurs: c'eſt pourquoy il ſe jette quelquefois à leur exemple ſur des matieres qui ſont purement de controverſe. Il raporte ordinairement les interpretations des Peres, & lors qu'il y a quelque ambiguïté dans nôtre verſion Latine, il a recours à l'original Grec, ſans neanmoins abandonner l'ancienne interpretation de l'Egliſe: n'ayant principalement en vûë dans ſa Critique, que d'éclaircir les endroits qui ne paroiſſent pas aſſez clairs dans le Latin.

Sur ce premier mot *in principio*, qui peut avoir pluſieurs ſens, il reprend Titelman d'avoir rejetté comme impie, l'interpretation de ceux qui ont cru qu'il étoit parlé du *commencement du tems*. Ce Cordelier s'étoit imaginé qu'il s'enſuivroit de là que le Verbe ſeroit une creature. L'Ecriture S. dit (*n*) Ribera, a de coutume de ſe ſervir de cette expreſſion pour marquer l'éternité, les hommes ne concevant rien de plus ancien que la création du Ciel, & le commencement des tems. Il condamne d'erreur hon-

(n) *Hanc eſſe conſuetudinem Scripturæ, ut cum æternitatem vult ſignificare, his verbis ſignificet*, antequàm fieret cœlum aut terra, ante ſecula, *& ſimilibus; quod facit ut accommodet ſe craſſitudini intellectus humani: vix enim poſſunt homines cogitare aliquam durationem antiquiorem creatione cœli & initio temporis.* Id. Rib. Comment. in Cap. 1. Joann. v. 1.

honteuſe, *turpiſſimus error*, la remarque d'Origene ſur ces mots, *& Deus erat verbum*, luy oppoſant Saint Chryſoſtôme, qui a obſervé judicieuſement que bien que Θεὸς *Dieu* ſoit icy ſans article, on n'en peut pas inferer que le Verbe n'eſt point Dieu par eſſence, puis que le même mot Θεὸς ſans article eſt auſſi quelquefois appliqué au Pere.

Il fait neanmoins valoir cet article avec les Peres Grecs ſur ces paroles, *Propheta es tu?* car après avoir dit que S. Auguſtin & quelques autres Commentateurs Latins les entendent generalement de quelque Prophete que ce ſoit, il ajoûte qu'au contraire les Grecs les interpretent d'un Prophete par excellence, & que le ſens eſt, *êtes-vous le Prophete*, qui a été promis dans la Loy; Saint Jean ne niant pas qu'il fût Prophete, mais ce Prophete promis au Chap. 18. du Deuteronome. La raiſon de ces Ecrivains Grecs eſt que le mot de Prophete eſt dans le Grec avec l'article, *Quoniam Propheta ponitur in Græco cum articulo, & ideo certus quidam & eximius Propheta ſignificatur.* Il préfere ce ſentiment à celuy de Saint Auguſtin, qui a été ſuivi par Janſenius Evêque de Gand.

Joann. 1. 21.

Au reſte ſes remarques de Critique ne paroiſſent pas toûjours exactes, ſoit qu'il n'ait pas eu le tems de les revoir, ou plûtôt que ſon ouvrage ait été retouché après ſa mort. Il appuye de certaines explications, qui ſont plus Theologiques que literales. Sur ce paſſage du Chap. 8. de Saint Jean v. 25. *Principium qui & loquor vobis*, il n'a pas aſſez pris garde qu'on peut lire dans le Grec ἀρχὴν à l'accuſatif, & lire en même tems *principium* dans la Vulgate auſſi à l'accuſatif, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'accuſer le Grec ordinaire d'avoir été alteré. *Itaque*, dit-il, *Græci codices quos nunc habemus, & quos habuit Chryſoſtomus vitiati fuerunt.* Il ne ne s'eſt jetté dans cette extremité que pour defendre la Vulgate, n'ayant point conſideré que Saint Jerôme qui l'a corrigée a laiſſé le mot de *principium*, comme il étoit dans l'ancienne édition Latine, & que ce mot eſt en ce lieu-là à l'accuſatif. Ce Pere a lu ἀρχὴν dans le Grec auſſi bien que Saint Auguſtin: & par là ce que Ribera produit en cet endroit en faveur de la Vulgate, contre les Exemplaires

res Grecs du Nouveau Teſtament, devient inutile. Il ſemble même y avoir de la contradiction dans ſa remarque, & c'eſt ce qui me fait juger qu'on y a inſeré quelque choſe qui n'eſt point de luy.

CHAPITRE XLII.

Du Commentaire de Maldonat ſur les Evangiles. De Benoit Juſtiniani ſur S. Paul & ſur les Epîtres Canoniques. Des Scolies d'Emmanuel Sa, de Luc de Bruges & de Mariana.

MALDONAT. DE tous les Commentateurs dont nous avons parlé juſques à preſent, il y en a peu qui ayent expliqué avec tant de ſoin, & même avec tant de ſuccés le ſens literal des Evangiles, que Jean Maldonat Jeſuïte Eſpagnol. Etant mort à Rome avant qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude Aquaviva General de ſa Societé, à qui il recommanda ſon Commentaire en mourant, donna ordre aux Jeſuïtes de Pont à Mouſſon en Lorraine de le faire imprimer, ſur une copie qui leur fut envoyée. Ces Jeſuïtes temoignent dans la Preface qui eſt à la tête de cet ouvrage, qu'ils y ont inſeré quelque choſe de leur façon, & qu'ils ont été obligez de redreſſer la copie MS. qui étoit defectueuſe en quelques endroits, n'étant point en leur pouvoir de conſulter l'original qui étoit à Rome. L'Auteur de plus n'ayant point marqué à la marge de ſon exemplaire les livres & les lieux, d'où il avoit pris une bonne partie de ſes citations, ils ont ſuppleé à ce defaut. Il paroît même que Maldonat n'avoit pas lu dans la ſource tout ce grand nombre d'Ecrivains qu'il cite; mais qu'il avoit profité, comme il arrive ordinairement, du travail de ceux qui l'ont precedé. Auſſi n'eſt-il pas ſi exact, que s'il avoit mis luy-même la derniere main à ſon Commentaire.

Nonobſtant ces defauts, & quelques autres qu'il eſt aiſé de redreſſer, on voit bien que ce Jeſuïte a travaillé avec beaucoup d'application à cet excellent ouvrage. Il ne laiſſe paſſer aucune difficulté qu'il ne l'examine à fond. Lors qu'il ſe preſente pluſieurs ſens literaux d'un même paſſage, il a de coutume de choiſir le meilleur, ſans avoir trop d'égard à l'autorité des anciens Commentateurs, ni même au plus grand nombre, ne conſi-

ſiderant que la verité en elle-même. Il rejette ſouvent les interpretations de Saint Auguſtin, non ſeulement lors qu'il s'agit d'un point de Grammaire ou de Critique, mais même en des faits importans de Theologie, étant perſuadé que de quelque poids que fût ſon autorité, elle ne devoit point ſervir de regle aux Theologiens. S'il s'étend un peu trop ſur de certaines matieres de controverſe, il ne pouvoit pas faire autrement, ſelon le deſſein qu'il s'étoit propoſé de repondre aux heretiques, principalement aux Calviniſtes qui avoient publié des Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, remplis de ces ſortes de diſputes. Il étoit neceſſaire pour le bien de l'Egliſe, qu'il fit voir la fauſſeté des preuves qu'ils tiroient de l'Ecriture en faveur de leurs nouveautez.

Ses controverſes ne ſont point ennuyeuſes, parce qu'il ne fait point de longues digreſſions. Son ſtile qui eſt pur & didactique eſt à la verité quelquefois mordant: mais ſi on le compare avec celuy de Calvin & de Beze, qui declament continuellement contre l'Egliſe Romaine, il paroîtra moderé. Ceux mêmes d'entre les Calviniſtes qui l'ont traitté de médiſant, *maledicentiſſimus Maldonatus*, n'ont pu s'empêcher de loüer la force de ſon eſprit, & ſa grande érudition. Lors que Caſaubon le releve en un endroit, où il ſemble en effet n'avoir pas gardé aſſez de moderation, il fait en même tems ſon éloge. *En quo*, dit-il parlant de luy, *præcipitem egerit hominem doctum, & ſine controverſia acerrimi ingenii, immoderatum partium ſtudium.* Caſaub. Exercit. 16. ad Annal. Baron. ſect. 32.

S'il eſt queſtion d'examiner un point de Critique & de Grammaire, il s'en acquite avec jugement. Il decouvre là-deſſus les fautes groſſieres de Calvin, & il reprend auſſi en quelques endroits les erreurs de Beze. Il poſſedoit parfaitement le Grec & le Latin, & il ſavoit mieux qu'eux la langue Ebraïque. C'eſt pourquoy il a ſouvent recours aux Ebraïſmes, pour expliquer les expreſſions des Evangeliſtes. Il cite même un livre de ſa façon intitulé, *Liber Hebraicarum lectionum*, où il avoit traité des diverſes leçons du texte Ebreu, aux endroits où il ne convient point avec les Septante. J'ay apris * d'un ſavant Jeſuïte, que Maldonat avoit remarqué un bien plus Joann. Mald. Comm. in C. 13. Matth. v. 15.

* Le P. Vaſſeur.

grand nombre de diverſes leçons des Exemplaires Grecs, que ce que nous en voyons preſentement dans ſon Commentaire; ceux qui ont pris le ſoin de le publier en ayant ſupprimé une partie. Il eſt certain qu'il avoit conſulté de bons Livres Grecs, & entre autres des Chaines Grecques qu'il cite ſouvent, principalement ſur l'Evangile de S. Jean. Il fait auſſi mention de l'Exemplaire Grec du Vatican qu'il avoit lu. A l'égard de la Theologie, il la poſſedoit auſſi plus à fond qu'aucun Proteſtant. Il eſt le premier de ſa Societé qui en ait fait des leçons publiques dans Paris, où il fut applaudi de tous ceux qui l'alloient entendre. Il renvoye quelquefois aux écrits qu'il a dictez, & qu'il avoit deſſein de publier, dans leſquels il traitoit plus en detail de certaines matieres, dont il ne raporte que ce qui vient à ſon ſujet. Mr. du Bois ſavant Docteur de Sorbonne, qui ne peut être un temoin ſuſpect, a fait ſon éloge dans une Préface, qu'il a miſe au devant de quelques Ouvrages Theologiques de ce docte Jeſuite, imprimez à Paris en 1677.

Il étoit difficile qu'un homme de ce merite, & qui faiſoit profeſſion de dire librement ſes ſentimens, ſans s'arrêter aux préjugez des autres, plût à tout le monde. Quelques faux zêlez l'accuſerent d'avoir enſeigné des hereſies. Leurs accuſations allerent ſi loin, qu'ayant été portées à Rome, le Pape Gregoire XIII. les renvoya à l'Evêque de Paris, pour être examinées ſur les lieux. Les faits de l'accuſation conſiſtoient en ce qu'il avoit enſeigné, contre le ſentiment de la Faculté de Theologie de Paris, qu'il n'étoit point de foy que la Ste. Vierge eût été conçuë ſans peché originel. Les Docteurs pourſuivirent cette affaire avec tant de chaleur, que Maldonat qui rendoit de ſi bons ſervices à la Religion & à l'Etat, fut obligé de comparoître au tribunal de l'Evêque, où il fut abſous. Ses Confreres jugerent à-propos de faire imprimer la Sentence de ſon abſolution à la tête de ſon Commentaire, de la maniere qu'elle avoit été publiée. Elle ne ſe trouve cependant que dans les premieres éditions, c'eſt-à-dire dans celle de Pont à Mouſſon qui parut en 1596. & dans les autres juſques à 1615. auquel tems les Jeſuites retoucherent ce Commentaire dans une

une édition de Lyon : & je voy qu'on a ſuivi preſque toûjours dans la ſuite cette édition reformée, d'où l'on a ôté la Sentence d'abſolution que je raporterai icy entiere, comme je l'ay luë dans l'édition de Pont à Mouſſon.

Petrus Gondius Dei & Sanctæ Sedis Apoſtolicæ gratiâ Epiſcopus, univerſis præſentes literas inſpecturis ſalutem in Domino. Notum facimus quòd, cùm vir venerabilis & diſcretus Magiſter Joannes Maldonatus, Presbyter Societatis nominis Jeſu, Profeſſor in Collegio Claromontenſi in Academia Pariſienſi fundato, apud nos delatus fuiſſet, quòd in ſuis prælectionibus aliquid adverſus fidem Chriſtianam dixiſſet, & ſuis auditoribus dictaſſet, ac de ea re à quodam declamatum diceretur, nos ſuper eo teſtes per Promotorem Curiæ noſtræ audiri, ac informationem fieri mandavimus, & ſubinde eumdem Maldonatum coram nobis accitum & comparentem interrogavimus & audivimus. Denique poſtquàm nobis viſi ſumus de ea re ſatis inſtructi, ac cum doctis & peritis viris negotio communicato, die datæ præſentium ſententiam noſtram, in hunc & ſequentem modum protulimus & pronunciavimus. Chriſti nomine invocato, viſis informationibus per Promotorem Curiæ noſtræ Epiſcopalis Pariſienſis de ordinatione noſtra factis, ſuper his quæ contra venerabilem virum Magiſtrum Joannem Maldonatum, Doctorem Collegii Societatis nominis Jeſu, publicè dicta & declamata ſunt, quòd hæreticè docuiſſet, & ſuper his audito eodem Maldonato, adhibitoque virorum proborum & peritorum conſilio, nos dictum Maldonatum nihil hæreticum, nec à fide & Religione alienum docuiſſe dicimus & pronunciamus. In cujus rei fidem &c. Datum Pariſiis anno 1575. die 17. menſis Januarii.

Quelque favorable que fût cette ſentence, Maldonat jugea qu'il étoit plus à-propos d'abandonner entierement ſes leçons de Theologie, que de donner occaſion à ſes ennemis de luy ſuſciter de nouvelles affaires. Il ſe retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de ſa Societé. Ce fut en ce lieu-là qu'il s'appliqua à la compoſition de ſon Commentaire ſur les Evangiles, & ſur quelques Prophetes. Il renvoye quelquefois à ceux qu'il a écrits ſur Iſaïe & ſur Jeremie, leſquels ont été imprimez.

mez. Il fait auſſi mention de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, que Cornelius à Lapide qui en parle avoit vû à Rome, lors qu'il y faiſoit des leçons ſur l'Ecriture Sainte. Nous nous renfermerons icy dans ſon Commentaire ſur les quatre Evangiles, qui eſt ſon principal ouvrage.

Son eſprit & ſon jugement paroiſſent dès le commencement de ſa Préface, où il dit que le mot d'*Evangile*, qu'il regarde comme un terme conſacré, vient des Septante, qui ont traduit le verbe Ebreu בשר, par Εὐαγγελίζεσθαι, d'ou il a paſſé en ſuite aux Apôtres, & des Apôtres aux Egliſes Grecques & à celles des Latins, de la même maniere que celuy de *batizer*. Ceux qui par une trop grande delicateſſe s'en abſtiennent, ont ſelon luy plûtôt l'eſprit de Ciceron que de l'Egliſe, *Ut qui nimis religioſe ab iis abſtinent parum religioſi habeantur, meritoque putentur Ciceronianum potius ſpiritum, quàm Eccleſiaſticum habere.* Il ne veut point qu'on abandonne facilement dans une verſion des termes qui ont été reçus par un long uſage : c'eſt aſſez d'en expliquer le ſens & l'origine dans des notes ſeparées, comme il fait ſur le mot de *teſtamentum*, au Chap. 26. de S. Matthieu, où après avoir expoſé la ſignification du mot Grec Διαθήκη, auquel repond le Latin *teſtamentum*, il remonte juſqu'au mot Ebreu ברית, que les Septante, qui ont été ſuivis par les Evangeliſtes & les Apôtres, ont interpreté Διαθήκη. C'eſt pourquoy il traite de Grammairiens ridicules les Lutheriens & les Calviniſtes, qui ont affecté de mettre *fœdus* en la place de *teſtamentum*. *Itaque nimis putidi ſunt Grammatici Calviniſtæ & Lutherani, qui Vetus & Novum Fœdus, quàm Vetus & Novum Teſtamentum appellare malunt.*

Matth. 26: 28.

Id. Mald. Comm. in C. 26. Matth. v. 28.

Une de ſes plus grandes applications eſt d'ôter l'ambiguité des mots & des expreſſions, évitant par ce moyen bien des queſtions inutiles, dont les livres de controverſe ſont remplis. Au même Chap. de S. Matthieu v. 26. il prouve par pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, que le verbe Εὐλογεῖν, *benir*, dont cet Evangeliſte & S. Marc ſe ſont ſervis dans la benediction du pain, eſt le même que Εὐχαριστεῖν, *rendre graces*, qu'ils ont employé dans la benediction du Calice. A ce qu'on objecte, qu'il ſemble que l'Egliſe

Mal lon. Præfat. Comm. in Evang.

gliſe ait voulu diſtinguer la ſignification de ces deux mots dans le Canon de la Meſſe, où le Prêtre dit, *Tibique gratias agens benedixit*, il repond judicieuſement que l'Égliſe ne donne point la ſignification propre aux mots, mais qu'elle ſuit ce qui eſt probable ; *Reſpondeo Eccleſiam non interpretari verborum ſignificationes, ſed quod probabile eſt ſequi.* Il eſt probable, ajoûte-t-il, que Jesus-Christ a fait l'un & l'autre ; qu'il a rendu graces à ſon Pere, & qu'il a beni le pain.

Maldon. ibid.

Il interprete ſelon la même methode ces autres mots, *Hoc eſt corpus meum*, dont on a ſi fort diſputé depuis la naiſſance des Proteſtans. Comme il remonte toûjours à la ſource, & qu'il ne perd gueres de vûë les Calviniſtes, lors qu'il eſt queſtion d'un point de controverſe, il dit qu'avant que ces heretiques, qui reglent les myſteres de la Religion ſur leur ſens & ſur leur raiſon, fuſſent dans le monde, il n'y avoit rien de plus clair que cette propoſition. L'on croyoit ſans former aucune difficulté la Trinité, l'Incarnation & la reſurrection de J. Christ, qui ſont des myſteres plus éloignez des ſens, que celuy de l'Euchariſtie ; & cependant il n'y a aucun de ces premiers myſteres, qui ſoit expoſé en termes ſi clairs dans l'Écriture que celuy-cy. En quel endroit, dit-il, l'Écriture parle-t-elle auſſi clairement des trois perſonnes en Dieu, qui ne ſont qu'une eſſence, qu'elle parle icy du corps de J. Christ dans l'Euchariſtie ? Où nous enſeigne-t-elle auſſi diſtinctement qu'il y a deux natures en Jesus-Christ, & une ſeule perſonne, qu'elle nous aprend en ce lieu-cy qu'il nous donne ſon corps & ſon ſang ? Il leur demande pourquoy ils croyent ſelon leurs principes tous ces myſteres, & qu'ils ne croyent point le dernier. Pourquoy, ajoûte-t-il, ne trouvent-ils point des manieres de parler figurées, où les Ariens, les Marcionites, les Manichéens & les Origeniſtes en ont trouvé ? Il leur repreſente fort à-propos, que s'ils veulent ſuivre exactement leur methode, ils n'ont encore fait que la moitié du chemin, & que les Calviniſtes les plus raffinez ſe moquent des autres Calviniſtes, qui croyent le myſtere de la Trinité, comme de gens ſimples qui ne font pas un bon uſage de leur raiſon. Il indique les premiers Antitrinitaires,

nitaires, qui tirent leur origine des Calviniſtes de Geneve (a).

Lors qu'il s'agit d'expliquer la ſignification propre d'un mot, il ne ſe rend pas facilement à la pluralité des voix, ſi le ſentiment contraire luy paroît bien fondé. C'eſt ſur ce pied-là, que nonobſtant l'autorité d'un grand nombre de Peres tant Grecs que Latins, qui ont pris en mauvaiſe part le verbe Grec ἐπιχείρησαν, au commencement de S. Luc, & qui a été traduit dans la Vulgate par *conati ſunt*, il aſſûre que ſelon l'uſage de la langue Grecque, il ſignifie en general entreprendre quelque choſe, & qu'ainſi il ſe prend auſſi en bonne part; *Non magis in vitio ponitur quàm in laude, idque ſexcentis Græcorum Scriptorum exemplis probari poteſt.* Il infere de là que S. Luc a pu indiquer Saint Matthieu & S. Marc, faiſant mention d'eux avec éloge. Cette interpretation a ſelon luy cela de commode, qu'elle ſert à refuter ſolidement le ſentiment de Beze, qui à cru contre toute l'antiquité, à cauſe de cette expreſſion ἐπιχείρησαν, que S. Luc eſt le premier des Evangeliſtes. Voicy en effet ce qu'on lit dans la premiere édition des Notes de ce Calviniſte, & qu'il a adouci dans la ſuite. *Ergo nec Matthæus nec Marcus ante Lucam ſcripſerunt, de quibus procul dubio magis honorificè eſſet locutus.* Maldonat ajoûte neanmoins, qu'il ne fait que propoſer ſes conjectures afin qu'on en juge, & qu'on ſuive ce qui aura le plus de vraiſemblance, ſans perdre pour cela le reſpect qu'on doit avoir pour les anciens Docteurs de l'Egliſe.

Bez. Annot. in Cap. 1. Luc. edit. ann. 1556. in fol. apud Rob. Stephan.

Id. Maldon. in Luc. 1: 1.

On appliquera cette reflexion aux autres endroits, où ce ſavant Jeſuïte expoſe librement ſa penſée ſur les difficultez qui ſe preſentent, ſans conſiderer le nombre des Auteurs qui luy ſont contraires. Il dit ſelon cette methode au Chapitre 5. de S. Matthieu, que la plûpart des Auteurs entendent les *humbles* par les pauvres d'eſprit, *Pauperes ſpiritu major*

Mald. in Matth. 5: 3.

(a) *Multos jam Calviniſtas videmus qui ingenioſiores & magis increduli, id eſt magis Calviniſtæ cæteris erant, eò jam perveniſſe, ut qua ratione hoc prius myſterium non credebant, nunc Trinitatis myſterium non credant, cæterosque Calviniſtas, ſicut Calviniſtæ nos, tanquam nimis ſimplices & credulos rideant.* Joann. Maldon. Comm. in Cap. 26. Matth. v. 26.

jor pars auctorum humiles interpretatur; mais qu'il ne doute point qu'il ne ſoit parlé en ce lieu-là de ceux qui étoient veritablement pauvres, & même mendians, *mendici*, comme a traduit Tertullien, parce qu'il y a dans le Grec πτωχοί. Il croit de plus que ces autres mots du même Chapitre, *Beati qui eſuriunt & ſitiunt juſtitiam*, s'entendent d'une veritable faim & d'une veritable ſoif, bien que tous les anciens Docteurs de l'Egliſe l'ayent entendu autrement: *Hos autores*, dit-il après les avoir nommez, *tot ac tantos & honeſtum & tutum eſt ſequi, ſed mihi ſi liceat ſecundùm eos meam dicere ſententiam, fateor probabilius videri Chriſtum non de metaphorica, ſed de vera fame ſitique loqui.* Il loüe le ſens que pluſieurs anciens Peres ont donné à ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Panem noſtrum ſuperſubſtantialem*, comme une interpretation pieuſe & Eccleſiaſtique, qui ne doit point empêcher un Commentateur de les expliquer ſelon le ſens literal: *Plerique veteres autores piè & religioſè atque ad Eccleſiæ uſum accommodatè dixerunt, panem noſtrum ſuperſubſtantialem Chriſti corpus appellari.* C'eſt pourquoy il juge qu'il eſt plus naturel de les entendre avec d'autres Peres, de tout ce qui eſt neceſſaire pour nôtre nourriture.

Id. Maldon. in Matth. 5: 6.

Id. Maldon. in Matth. 6: 11.

Quand il examine ces paroles de S. Jean, *Et ſine ipſo factum eſt nihil* &c. qui ont été interpretées ſi differemment par les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, parce qu'ils ne conviennent point du lieu où l'on doit placer le point, il rejette la maniere de lire de Saint Auguſtin, comme n'ayant aucune vraiſemblance. Il admire même que les nouveaux Commentateurs aſſûrent qu'elle a été ſuivie de tous les Latins, faiſant voir en même tems le contraire. Il refute de plus la ſignification que ce Pere a donnée au mot *nihil*, comme ſi ces mots, *& ſine ipſo factum eſt nihil*, ſignifioient, *& le peché a été fait ſans luy*; ce qui eſt entierement éloigné de la penſée de l'Evangeliſte. Quelques-uns ont cru que cette interpretation n'étoit point de Saint Auguſtin, mais qu'il avoit ſeulement voulu prouver de là que le peché n'étoit rien, contre les Manichéens qui aſſûroient que c'étoit quelque choſe. Maldonat fait voir que ceux qui tâchent de donner ce ſens à l'interpretation de ce

ſavant Evêque perdent leur tems, *Operam meo quidem judicio piam, ſed irritam ſumunt*; puis qu'il a apuyé cette même explication non ſeulement contre les Manichéens, mais auſſi dans ſes diſputes contre les Ariens.

La remarque qu'il fait ſur ces paroles de Saint Matthieu, *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais n'en peut produire de bons*, eſt d'une plus grande importance. Il aſſûre librement qu'il (*b*) ne faut point ſuivre l'opinion de ceux, qui croyent que toutes les actions des pecheurs & des infideles ſont des pechez, bien qu'il ſemble que Saint Auguſtin & Saint Proſper l'ayent autoriſée, & qu'elle ait été autrefois defenduë par des Theologiens Catholiques. Il leur oppoſe le Concile de Trente qui a decidé le contraire, inſinuant que la doctrine de ce Pere & de ſes diſciples a été rejettée dans un Concile General.

Matth. 7: 18.

Maldonat fait auſſi voir que c'eſt inutilement qu'on forme des queſtions difficiles ſur la prédeſtination & la reprobation, à l'occaſion de ce que JESUS-CHRIST dit à ſes Diſciples, qu'il leur a été donné de connoître les myſteres, & non pas à cette multitude de peuple, à laquelle il parloit pour cette raiſon en paraboles. Ceux, dit-il, qui ſuivent l'opinion de Saint Auguſtin touchant la prédeſtination, aſſûrent que les Apôtres ont reçu la connoiſſance des myſteres parce qu'ils étoient prédeſtinez, & qu'elle n'a point été accordée aux autres, parce qu'ils étoient reprouvez. Ce paſſage eſt un de ceux ſur leſquels ce Pere apuye ſon opinion de la prédeſtination & de la reprobation, *Hoc loco inter alios, ut ſententiam de prædeſtinatione & reprobatione ſuam probaret, uſus eſt Auguſtinus.* Nôtre Jeſuïte temoigne, que ſans toucher à ce que S. Auguſtin a cru de la prédeſtination & de la reprobation, il eſt du ſentiment de pluſieurs Doc-

Matth. 13: 11.

(b) *Nec enim ſequenda illa opinio eſt quam Tridentinum Concilium nuper merito damnavit, omnia peccatorum aut etiam infidelium opera eſſe peccata, quamvis maximum auctorem D. Auguſtinum lib. 4. contr. Julian. c. 3. & lib. 3. contra duas epiſtolas Pelagian. c. 5. & Proſperum ſentent. 106. habuiſſe videatur, & ex Catholicis aliquando Theologis ſuos habuerit defenſores.* Id. Maldon. Comment. in Cap. 7. Matth. v. 18.

Docteurs de l'Egliſe, qui n'apportent point d'autre raiſon de cette préference des Apôtres pour la connoiſſance des myſteres, que parce qu'ils en étoient dignes, & que les autres en étoient indignes. *Multos graves, antiquos, doctos ſecutus autores affirmo, non eam fuiſſe cauſam cur Apoſtolis datum ſit myſteria regni Cœlorum cognoſcere, quòd prædeſtinati, nec eam cur aliis datum non ſit, quòd reprobati eſſent; ſed quòd Apoſtoli digni eſſent, alii indigni.* Expliquant les paroles du verſ. 14. & 15. du même Chapitre, où il paroît quelque choſe de dur, il ajoûte que pour entendre ces paſſages obſcurs, on doit avoir toûjours devant les yeux ces autres propoſitions, qui ſont claires dans l'Ecriture & ſans aucune ambiguïté, *Que Dieu veut que tous les hommes ſe ſauvent, qu'il ne veut point qu'aucun periſſe, qu'il ne veut point la mort du pecheur, mais plûtôt qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive; que la mort de l'impie ne vient point de ſa volonté.*

1 Tim. 2: 4. 2 Reg. 14: 14. Ezech. 18: 23. 32.

Le même Maldonat (c) n'a pu auſſi goûter l'explication forcée que S. Auguſtin donne en pluſieurs endroits de ſes ouvrages à ces paroles de nôtre Seigneur, *Jeruſalem . . . . combien de fois ay-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as point voulu?* bien que le ſens en ſoit facile, & qu'il n'y ait que luy qui s'en ſoit éloigné. Il obſerve de plus, que ce docte Pere explique de certains paſſages du Nouveau Teſtament dans ſes diſputes contre les Pelagiens, d'une maniere qui les rend plus difficiles à entendre qu'ils ne ſont d'eux-mêmes: comme lors qu'il veut prouver que la grace n'eſt point donnée à tout le monde, & que tous ne ſont point illuminez, par ce paſſage de S. Jean, *Il étoit la vraye lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde.* Je ne diſpute point icy, dit Maldonat, de la prédeſtination: je dis ſeulement que l'interpretation de tous les Commentateurs Grecs me plaît beaucoup davantage, ſa-

Matth. 23: 37.

Joann. 1: 9.

(c) *Semper judicavi violentam eſſe interpretationem, quam ſæpè D. Auguſtinus adhibet in hunc locum,* Volui, *inquit,* congregare & noluiſti, *id eſt, etiam nolente te congregavi. Senſus enim eſt facilis, quem præter illum omnes prorſus auctores veteres ſecuti ſunt.* Id. Maldon. in Cap. 23. Matth. v. 37.

voir que Dieu quant à ce qui le regarde illumine tous les hommes, *Illuminare omnem hominem quantùm in ipso est*; que s'ils ne sont point illuminez, c'est qu'ils ne veulent point recevoir la lumiere qui leur a été offerte, *Si qui non illuminantur, ideò non illuminari, quia recipere oblatum lumen nolunt.*

Il seroit trop long de marquer en detail tous les endroits, où ce savant Commentateur s'éloigne des sentimens de S. Augustin. Je ne say pourquoy les Jesuïtes de Rome n'ont point publié son Commentaire sur l'Epître aux Romains, où il renvoye pour les questions de la prédestination & de la reprobation. Il temoigne sur ce passage du Prophete Isaïe raporté par S. Matthieu, *Matth.* *incrassatum est*, &c. qu'il n'ex- *13: 14.* plique point en quel sens il est marqué dans l'Ecriture que Dieu endurcit & aveugle les hommes, parce qu'il en devoit traiter dans ce Commentaire, *Supervacaneum hoc loco est, quomodo Deus excæcare & indurare dicatur, disputare. De ea re in Epistolam ad Romanos, Deo juvante, disseremus.* Sur ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Mat- *Matth.* thieu, *Toute plante que mon* *15: 13.* *Pere qui est dans le Ciel n'aura point plantée, sera arrachée*, il reprend quelques nouveaux Interpretes, qui encherissants sur S. Augustin y trouvent la prédestination & la reprobation, *Quidam Interpretes novi ad prædestinationem & reprobationem referunt, quod ne D. quidem Augustinus fecit, nec ego illis assentiri possum.* Il n'a pas cru que l'heresie des Prédestinatiens fût une heresie imaginaire. Ces heretiques qui vivoient selon luy au tems de S. Augustin, inferoient de ce passage de S. Matthieu où il est dit, que le Fils de l'hom- *Matth.* me est venu donner sa vie pour *20: 28.* la redemption de plusieurs, que JESUS-CHRIST n'étoit point né & mort pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinez qui devoient être sauvez. Ils apuyoient leur heresie absurde & impie sur quelques autres passages semblables, ausquels Maldonat oppose Saint Paul qui assûre en termes formels, que JE- *1 Tim.* SUS-CHRIST *s'est livré luy-* *2: 6.* *même pour racheter tout le monde.*

Au reste Maldonat n'est pas si opposé à S. Augustin, qu'il n'aprouve quelquefois ses interpretations. Il raporte au long son explication sur ces pa-

paroles de nôtre Seigneur à Nicodême, *Je dis que ſi l'on ne renait de l'eau & de l'eſprit, on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Il juge qu'elle doit ſervir de Commentaire, parce qu'on ne peut rien trouver qui ſoit plus à-propos. Il le ſuit en pluſieurs autres endroits; mais ayant plus medité que luy ſur l'Ecriture, il n'eſt pas ſurprenant qu'il l'abandonne ſouvent: comme ſur cet endroit de Saint Jean, *Qui non ex ſanguinibus* &c. où S. Auguſtin & Bede après luy obſervent que l'Evangeliſte s'eſt ſervi du mot de *ſang* au pluriel, pour marquer que nous ſommes engendrez du ſang de l'homme & de la femme. Maldonat croit que cette expreſſion eſt un pur Ebraïſme, & il ne goûte pas de plus le ſentiment de ceux qui prouvent par ce paſſage le peché originel. Ce grand homme eſt loüable en ce qu'il n'a eu d'autre deſſein, que de faire entendre à ſes lecteurs le texte des Evangeliſtes, ſans être préoccupé en faveur d'aucun Pere en particulier. Quand il a trouvé ces anciens Commentateurs éloignez du veritable ſens, il n'a fait aucune difficulté d'expliquer librement ſa penſée, ſans neanmoins perdre le reſpect pour eux. Qu'on (*d*) n'attribuë point à arrogance, dit-il, ſi je ne ſuis point du ſentiment de ces graves Auteurs: comme nous travaillons tous pour l'Egliſe, chacun la doit ſervir ſelon les talens que Dieu luy a donnez. Il nous aprend luy-même ſur le Chapitre 6. de S. Jean, en quel cas il n'eſt point permis d'abandonner l'interpretation des anciens Docteurs de l'Egliſe. Il pretend qu'ils ont tous entendu du Sacrement de l'Euchariſtie ces paroles de Jesus-Christ, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Il ajoûte aux temoignages ordinaires des Peres, ceux qu'il avoit lus dans les Chaînes Grecques ſur cet endroit, & la definition de quelques Conciles, principalement de celuy de Trente; après quoy il fait cette reflexion: Je ne com-

Joann. 1. 13.

Id. Mald. in Cap. 7. Joann. v. 8.

Joann. 6. 54.

(*d*) *Nolim arrogantiæ tribui, ſi inter tam graves auctores meam ego cum illis minimè comparandus dixero ſententiam. In domo omnes Domini laboramus; unuſquiſque in ejus ornamentum confert, quod ab eodem Domino ſibi datur.* Id. Mald. in Cap. 7. Joann. v. 8.

comprens (e) point en quelle occaſion l'arrêté de ce Concile, qui defend d'interpreter l'Ecriture Sainte contre le conſentement univerſel des Peres, doit avoir force, ſi ce n'eſt en celle-cy, où il s'agit d'un fait que les heretiques conteſtent aux Catholiques. Il croit même que quand il y auroit quelque ambiguïté ſur ce paſſage, il eſt contre la modeſtie & la pieté de rejetter avec mepris, ce conſentement univerſel de tous les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, n'y ayant eu preſque aucun Auteur avant Luther, ſoit bon ſoit mauvais, qui ait aſſûré qu'il n'étoit point parlé en ce lieu-là de l'Euchariſtie. Il avoüe neanmoins qu'il y a des Ecrivains Catholiques, & même ſavans & pieux, qui conviennent en cela avec les heretiques, *Scio Catholicos, ſcio doctos, ſcio religioſos ac probos viros eſſe*, &c. mais il les condamne d'imprudence & de temerité, ayant oſé combattre un ſentiment approuvé generalement de toute l'Egliſe. Il y a quelque choſe de fort dans cette ſentence de Maldonat, que je n'ay raportée que pour repondre à ceux qui ont accuſé ce Jeſuite de compter pour rien l'autorité des Peres.

On ne peut nier qu'il ne paroiſſe quelquefois trop deciſif, ſur tout quand il rejette les explications de S. Auguſtin. Par exemple ſur cet endroit difficile de S. Matthieu, *Quod dictum eſt per Jeremiam Prophetam*, où il ſemble que l'Evangeliſte ait mis le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie, il dit nettement que l'interpretation de ce Pere, qui a été ſuivie par Bede, n'eſt nullement recevable. Il s'arrête même à prouver que S. Auguſtin ſe contredit, & qu'il a avancé deux raiſonnemens, dont l'un combat manifeſtement l'autre. Je paſſe ſous ſilence quelques endroits où il le reprend de s'être éloigné du ſens des Evangeliſtes, pour n'avoir pas conſulté l'original Grec. Quoy qu'il n'approuve pas entierement les penſées ſubtiles de cet Evêque ſur les nombres, il tâche de les excuſer, ſous pretexte qu'il faiſoit alors

(e) *Neque equidem intelligo ubi Tridentini Concilii Decretum valere debeat, ne quis contra unanimem Patrum conſenſum Scripturas Sacras interpretetur, ſi hîc non valet, ubi de re agitur inter nos & hæreticos maximè controverſa.* Id. Maldon. in Cap. 6. Joann. v. 54.

alors plûtôt l'office d'un Predicateur, que d'un Interprete de l'Ecriture. *Etsi Augustinus*, dit-il, *subtiliter de his numeris, ut solet, disputat; tamen non tam interpretando, quàm concionando facit.* Matth. 13. 23.

Si ce judicieux Commentateur avoit suivi ses idées, son Commentaire seroit bien plus abregé. Il auroit évité d'y traiter plusieurs questions qui ne viennent point à-propos: mais il étoit en quelque maniere obligé d'imiter ceux qui l'avoient precedé. Nous lisons dans Saint Matthieu que les Mages étant entrez dans la maison où étoit l'enfant JESUS, se prosternerent & l'adorerent. La plûpart des anciens Peres ont cru qu'ils l'adorerent dans l'étable où il étoit né: Maldonat qui juge qu'il est plus probable, que l'enfant n'étoit plus alors dans l'étable, & qui n'ose cependant s'opposer à l'opinion commune, dit qu'il se peut faire que tous ces anciens Auteurs ayent été de ce sentiment, parce qu'il s'accommodoit mieux avec la predication, & qu'il contribuoit à augmenter la grandeur du mystere, & à faire admirer davantage la foy des Mages. *Auctores verò illi superiores concionando fortasse magis quàm interpretando in præsepi adoratum dixerunt, quòd id, & mysterium, & admirationem, & Magorum fidem augere videretur, sed quia illa superior fere communis est Patrum sententia, non facilè est rejicienda.* Matth. 12. 14.

Au commencement de son Commentaire sur l'Evangile de Saint Jean, où il examine à fond les diverses interpretations que les Peres ont données à ces mots, *In principio erat Verbum*, il n'approuve point ceux qui ont cru que le Pere est le principe dont il est parlé en ce lieu-là: mais il ajoûte en même tems, que l'autorité de ces anciens Commentateurs a rendu cette opinion probable: *Meruit huic sententiæ auctorum reverentia probabilitatem.* En un mot son unique application est de découvrir le sens literal des Evangiles, & de prendre le chemin le plus court & le plus naturel. Combien de questions inutiles fait-on sur Judas, dont JESUS-CHRIST a dit qu'il eût mieux valu qu'il ne fût point venu au monde? Ce docte Commentateur rejette toutes ces subtilitez, & il observe judicieusement, qu'on ne doit point regler ces sortes d'expres- Mald. in C. 1. Joann. v. 1. Matth. 26. 24.

preſſions de l'Ecriture ſur les ſubtilitez des Theologiens Scolaſtiques, parce que ce ſont des manieres de parler proverbiales, qui renferment d'ordinaire quelque choſe d'hyperbolique, *Non ſunt hujusmodi ſcripturæ locutiones ad ſcholarum excutiendæ ſubtilitatem: ſunt enim proverbiales & ſumptæ de vulgo, in quibus quiddam plerumque hyperbolicum eſſe ſolet.*

Il ne fait pas paroître moins de jugement lors qu'il s'agit d'une diverſe leçon, ou de quelque autre point de Critique, que dans les interpretations literales. S'il prefere ordinairement les leçons de l'ancien Interprete aux Exemplaires Grecs, il ne le fait point ſans de bonnes raiſons. Il n'eſt pas tellement prevenu de la verſion Vulgate, qu'il ne reconnoiſſe quelquefois que le Grec forme un meilleur ſens que le Latin. Si je ne m'étois trop étendu ſur le Commentaire de ce ſavant homme, je produirois quelques exemples des diverſes leçons qu'il examine, & des endroits où il corrige doctement Calvin & Beze, & même Eraſme ſur des points de Critique. J'aurois ſeulement ſouhaitté qu'il eût été un peu plus exercé dans la connoiſſance des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. S'il y avoit été exact il n'auroit pas admiré, comme il fait, l'explication de Theodore d'Heraclée ſur ces paroles de JESUS-CHRIST dans l'Evangile de Saint Jean, *Hæc eſt vita æterna ut cognoſcant te ſolum verum Deum* &c. Il n'a point ſçu que cet Evêque a été du party des Ariens : & ainſi il n'eſt pas ſurprenant, qu'il leur ait donné un ſens qui favoriſe l'Arianiſme, Enfin Maldonat ne (f) veut point qu'on s'embarraſſe trop à chercher de la liaiſon dans les diſcours des Evangeliſtes, parce que leur deſſein n'a pas été d'écrire ſelon l'ordre des tems les actions & les paroles de J. CHRIST : ce qu'ils ont encore moins obſervé dans ſes Sermons, s'étant contentez de raporter comme en ſommaire les prin-

Joann. 17. 3.

ci-

(f) *Ego jam monui non eſſe anxiè quærendam in Euangeliſtis ſententiarum connexionem, quia res non eo ordine ſcribere voluerunt quo facta à Chriſto vel dicta ſunt: quod præcipuè in ejus concionibus obſervatur, in quibus nec omnia quæ dixit, nec eo quo dixit ordine recenſent, contenti præcipua ejus doctrina capita commemorare.* Id. Maldon. Comm. in Cap. 7. Matth. v. 1.

cipaux articles de sa doctrine.

Benoit Justiniani.

Je joins à Maldonat Benoit Justiniani de la même Societé, dont nous avons un excellent Commentaire sur Saint Paul & sur les Epitres Canoniques. Sa methode est judicieuse, en ce qu'avant que de venir à une explication étenduë de son texte il en donne une paraphrase exacte, où il n'employe que les paroles qui sont necessaires pour en ôter l'obscurité. Cette Paraphrase est à la verité fort courte, mais comme il témoigne au Pape Pie V. à qui il a dedié son ouvrage, il n'a point voulu parler en faveur d'aucune opinion particuliere : & c'est pour cette raison qu'il a conservé le plus souvent les propres paroles de l'Apôtre, bien qu'elles soient ambiguës, sans y inserer quoy que ce soit qui en pût detourner le sens. *Adeo verò nullius prorsus sententiæ præjudicatum volui, ut plerumque ipsa Apostoli quamvis ambigua verba retinue-*

Bened. Justin. in Epist. ad Paul. V.

rim . . . nihilque omnino addiderim quod ab Apostoli sententia vel tantillum abhorreret. Une Paraphrase si abregée ne pouvant pas satisfaire ses lecteurs, il a ajoûté des notes separées, où il expose au long la pensée de Saint Paul, en y mêlant plusieurs choses qui regardent la Theologie, principalement celle des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qu'il fait profession de suivre sans s'arrêter aux nouveaux. C'est pourquoy (g) il évite autant qu'il est possible les disputes qui étoient de son tems entre les Catholiques & les Protestans, les laissant à ceux qui y étoient plus exercez que luy, parce qu'il n'avoit pas lu les livres des heretiques.

Comme il étoit attaché à la doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas, il préfere souvent leurs sentimens à ceux des Peres Grecs. Ce qui paroît dès le commencement de son Commentaire sur l'Epitre aux Romains, où après avoir aporté ce qu'on peut dire

(g) *Theologica decreta paucis delibavi, fidei dogmata uberius atque subtilius alias enucleanda reliqui, qui quotidie in arena cum hæreticis decertant, & ipsorum cavillos & sophismata penitus norunt. Cùm enim mihi hæreticorum libros legere necesse esset, neque si à supremis fidei Censoribus facta esset potestas, tanta eorum copia suppeteret, quanta foret necessaria, satius esse duxi pleraque non attingere, quam non pro dignitate explicare.* Benedict. Justin.

re de part & d'autre sur le mot de *prædestinatus*, il ne laisse pas de s'étendre avec les Theologiens de l'Ecole sur la prédestination de J. CHRIST: en quoy il est plus Theologien qu'Interprete. Outre les differentes interpretations des Peres qu'il a raportées en y ajoûtant ses reflexions, il remarque leurs differentes manieres de lire, & les compare ensemble: mais il n'est pas toûjours exact dans ses reflexions, qui sont neanmoins ordinairement doctes & judicieuses. N'ayant pas sçu assez à fond la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, il a cité sous leurs noms plusieurs ouvrages qui ne sont point d'eux. Mais après tout, il y a très-peu de Theologiens Scolastiques qu'on puisse comparer avec ce savant Jesuite, soit pour la connoissance qu'il a euë des Livres Sacrez, soit pour sa grande érudition dans l'ancienne Theologie.

Quoy qu'il ait regardé S. Augustin comme son maître, & qu'il l'ait suivi sur les matieres de la prescience, de la prédestination & du libre arbitre, quand il explique les Chapitres 6. & 9. de l'Epître aux Romains, il blâme (*h*) la conduite de certains demi savans zêlez, qui ne pouvoient souffrir qu'on s'éloignât là-dessus de S. Augustin & de S. Thomas; comme si l'opinion contraire n'avoit pas été defenduë par un grand nombre de Peres, & d'autres graves Ecrivains. Il y a, dit-il, plusieurs choses qu'on peut soutenir également de part & d'autre, sur tout quand l'une & l'autre opinion est appuyée par de bons Auteurs. Il traitte d'ignorans ceux qui accusoient devant le tribunal des Inquisiteurs, les personnes qui ne

(h) *Si quis plurimos sanctorum Patrum & non ignobiles auctores secutus de Divina prædestinatione aliter sentiat quam Augustinus & S. Thomas docuerit, non ego illi continuo aqua & igne interdicendum censeam. Sunt plurima de quibus in utramque partem fas sit differere & opinari, si præsertim utraque sententia & magnos & classicos habeat defensores: hic nego absque piaculo, vel apertissima insciitiæ nota ad fidei censores provocare quemquam posse. . . . Istis credo judicibus fidei censoribus sistendi damnandique essent complures tum Græci Latinique Patres, qui ante exortam hæresim Pelagii, & post illam aliquod esse dixerunt humanæ voluntatis propositum, quod Deus spectet & remuneretur.* Idem Justin. Comment. in Cap. 8. Epist. ad Rom.

ne s'accordoient point là-dessus avec Saint Augustin; autrement il faudroit condamner un très-grand nombre de Peres tant Grecs que Latins, qui ont écrit avant l'heresie de Pelage, & plusieurs hommes doctes qui ont vécu après luy.

C'est pourquoy il ne croit pas qu'on doive traiter de Pelagiens ceux qui sont d'un sentiment contraire à celuy de S. Augustin. *Tantum monuisse volo*, dit-il, *non esse illorum sententiam Pelagianæ impietatis insimulandam, qui aliquam Divinæ prædestinationis rationem aut causam moventem, in hominum voluntate Divina gratia adiuta requirunt.* En effet il montre dans son Commentaire, lors que l'occasion s'en presente, la difference de cette opinion d'avec le Pelagianisme, & comme il n'écrit qu'une simple interpretation du texte de S. Paul, il renvoye à des disputes de Theologie qu'il a composées exprès pour éclaircir davantage cette matiere. Il ne laisse pas de refuter les Peres Grecs, qu'il croit éloignez de la doctrine de l'Apôtre; regardant Saint Augustin comme son veritable interprete. En quoy il differe de Maldonat, & de quelques autres savans Auteurs.

Idem Justin. Comm. in C. 8. Epist. ad Rom.

Justiniani a expliqué selon la même methode les Epîtres Canoniques: il a joint au texte une Paraphrase, après laquelle suivent des notes fort étenduës. Il mêle aussi quelquefois de la controverse, comme sur ces paroles de S. Jaques, *Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur luy en l'oignant d'huile.* Il pretend qu'on prouve efficacement par ce passage le Sacrement de l'Extreme Onction; & qu'on ne doit avoir aucun égard à quelques Commentateurs Catholiques, qui veulent qu'il ne soit parlé en ce lieu-là que d'une certaine onction des malades qui étoit alors en usage, dont il est fait mention dans Saint Marc. Il appuye son explication sur l'autorité de plusieurs Peres tant Grecs que Latins, au nombre desquels il met Denis, qu'il nomme l'Areopagite. Il cite de plus les faux Canons Arabes du Concile de Nicée, & il conclut que ce Sacrement a été en usage dès les premiers siecles de l'Eglise. Ce savant Jesuite ne s'est pas assez précautionné dans ses citations; &

Jacob. 5. 14.

c'eſt ce qui rend quelquefois ſes preuves foibles. Il n'a pas auſſi raporté les témoignages des Auteurs Grecs dans leur langue, s'étant contenté de les produire comme il les avoit lus dans les verſions Latines, qui ne ſont pas toûjours exactes.

Pour avoir un Commentaire achevé de tout le Nouveau Teſtament, on peut joindre à Maldonat & à Juſtiniani, Lorin ſur les Actes des Apôtres, & Alcaſar ſur l'Apocalypſe. Ces deux Commentateurs ſont à la verité trop étendus dans leurs explications, y ayant inſeré quelques queſtions dont ils auroient pu ne point parler: mais ils font connoître, même dans leurs digreſſions, qu'ils ont étudié avec ſoin le ſtile des Ecrivains Sacrez, & qu'ils n'ont rien oublié pour penetrer le ſens de leurs Auteurs.

LORIN. ALCASAR.

Ceux qui n'aiment point les longs Commentaires, où il y a bien des choſes inutiles, doivent conſulter les Scoliaſtes, & entre autres Emmanuel Sa, François Luc de Bruges & Jean Mariana. Le premier qui s'applique entierement à trouver le ſens literal eſt exact: mais il n'eſt pas aſſez étendu, ni même aſſez Critique. Le ſecond au contraire, qui avoit vû les notes du premier, eſt trop long pour un Scoliaſte: auſſi ſon ouvrage porte-t-il le titre de *Commentaire*. Plantin qui connoiſſoit la grande capacité de Luc de Bruges dans tout ce qui regarde l'étude des Livres Sacrez, luy avoit demandé avec inſtance des Scolies ſur le N. Teſtament, ſemblables à celles qui ont été publiées ſur l'Ancien ſous le nom de Vatable. Mais ce ſavant homme témoigne dans ſa Preface, qu'il n'avoit pu ſe renfermer dans les bornes d'un ſimple Scoliaſte; qu'il avoit neanmoins tâché de n'être pas long, ſe contentant d'aporter en peu de mots le ſens literal, & évitant les longues diſputes. Quoy qu'il faſſe profeſſion de ne dire pas tout ce qu'il avoit lu dans les autres Commentateurs, il cite ſouvent les Peres Grecs & les Latins, & même quelquefois les Ecrivains modernes. Sa plus grande application eſt de rechercher la ſignification propre des mots; en quoy il reüſſit ordinairement, parce qu'il a eu une connoiſſance parfaite de la Critique & de la Grammaire. Etant perſuadé qu'on devoit lire les Auteurs dans les originaux, il a inſeré dans

EMAN. SA.

Comment. Franciſ. Luc. Brug. in Euang. edit. Antverp. ann. 1606.

ſon

son ouvrage le texte Grec des Evangiles, de la maniere qu'il est dans la Bible Royale de Philippe II. & il a mis vis-à-vis de ce texte la version Vulgate, autorisée par le Concile de Trente. Ce n'est pas qu'il ait cru que cette ancienne version fût tout-à-fait conforme à l'original Grec; mais il juge sagement, que si elle a quelques defauts il est bien mieux d'y remedier dans le Commentaire par des notes, que de donner une nouvelle traduction. *Quæ*, dit-il parlant de la Vulgate, *si quid aliquando minus clarè aut commodè vertere videatur, præstat hoc ex Commentario intelligere, quàm quavis aliâ additâ lectorum animos perturbare, memoriasve confundere. Expedit enim versioni uni omnes addictos esse.* C'est pourquoy il confere ces deux textes avec d'autres exemplaires pour discerner les veritables leçons, & souvent même avec la version Syriaque. Il s'arrête rarement aux matieres qui appartiennent à la Theologie, & s'il le fait, ce n'est qu'aux endroits où ces sortes d'observations peuvent servir à l'éclaircissement du texte.

Luc. Brugens. Proleg. in Evang.

A l'égard de Mariana, ses notes sur le Nouveau Testament sont de veritables Scolies, où il ne paroît pas moins de jugement que d'érudition. Il marque avec soin les diverses leçons qu'il a pu decouvrir, & il est le premier qui ait parlé des varietez, que le Marquis de los Velez avoit tirées de 16. MSS. Grecs. Il avoit entre les mains l'Exemplaire même de ce Marquis, dont il ne s'est neanmoins servi qu'avec de sages précautions, parce qu'il soupçonnoit qu'une partie de ces varietez a été prise de quel-

SCOLIES DE MARIANA.

Mar. Præfat. Schol in N. Test. ad Andr. Schott.

(i) *Græcum Testamentum nescio quâ sorte nactus eram quod Petrus Fagiardus Marchio Velesius ad fidem 16. Græcorum exemplarium castigavit, quæ magnâ diligentiâ undique congessit, neque impensæ parcens, nec labori, vir Græcè doctus. . . . Nihil sine labe tamen. Illud certe desideratur, ut variis lectionibus quas ad marginem minio adjecit designaret; ex quibus codicibus singulas sumpsisset. . . . Nam vix est locus in quo non consonent margines cum nostra editione Latina. Verùm ex tanta concordia rursus oriebatur suspicio, eum in aliquem Græcum codicem incidisse, ex eorum numero qui post Concilium Florentinum ad fidem Latinorum multi sunt castigati, & cum illis penitus consentiunt. Ex eo pleraque hausisse cogitabam.* Jo. Mar. Præfat. Schol. in N. Test.

quelque Exemplaire Grec, qui avoit été reformé sur nôtre version Latine après le Concile de Florence. Son soupçon est fondé : mais je croy qu'il se trompe, quand il attribuë après Erasme cette correction aux Grecs qui ont vêcu après ce Concile, supposant qu'ils ont retouché sur le Latin de la Vulgate plusieurs de leurs Exemplaires. Sepulveda aux lettres duquel il renvoye n'a pas été de ce sentiment, puis qu'il assûre que les leçons dont il s'agissoit entre luy & ce Critique, se trouvoient dans des MSS. bien plus anciens que le Concile de Florence. Il se pourroit faire que quelques-unes de ces leçons vinssent des Grecs qui demeurent en Italie, bien qu'il ne paroisse point que la Cour de Rome les ait obligez, à reformer leurs Bibles sur l'ancienne édition Latine. Quoy qu'il en soit, Mariana n'a pas osé donner pour de veritables varietez, toutes les diversitez que le Marquis de los Velez a remarquées, à cause des raisons qu'on vient de raporter : mais aussi ne les a-t-il pas rejettées entierement ; ces Exemplaires n'étant pas également suspects. *Eam ob causam* dit-il, *ea diligentia eoque codice parcè & cautè usi sumus, nec tamen prorsus rejecimus.* *Ibid.*

Ce savant Jesuïte fait aussi mention d'un MS. Latin, qui avoit de son tems plus de 800. ans, & qu'il nomme Gotthique, parce qu'il avoit été écrit par les Goths d'Espagne. Il cite souvent dans ses notes cet ancien MS. qui differe beaucoup de nôtre Vulgate, comme l'on en pourra juger par les versets 28. & 30. du Chapitre dernier des Actes des Apôtres, qu'on y lit de cette maniere, *Et recipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum Judæos atque Græcos, prædicans regnum Dei, & docens quoniam hic est Filius Dei, per quem omnis mundus judicabitur, cum omni fiducia sine prohibitione.* Mariana qui admire cette grande diversité entre les Exemplaires Latins, en infere que les Exemplaires Grecs auſquels on la doit attribuër, n'ont pas moins varié autrefois entr'eux. Cependant il n'est pas sûr de rejetter sur le Grec toutes les varie-

(k) *Gothicus apud nos codex in membranis magnæ fidei & antiquitatis fortasse ante* 800. *amplius annos descriptus, rerum credo potientibus Gothis, ante eversam Hispaniam à Mauris.* Mar. ibid.

varietez du Latin, qui a été souvent alteré par les Latins mêmes, sans que les Grecs y ayent eu aucune part.

Les diversitez de leçon sont le principal de ces Scolies: & comme l'Auteur n'a eu en MS. que les deux Exemplaires dont nous venons de parler, il s'est servi pour les autres varietez qu'il remarque des Notes des Docteurs de Louvain. Il avoüe même qu'il les a quelquefois inserées entieres dans son ouvrage. Il seroit à desirer que les observations de ce savant homme n'eussent pas été si abregées. Neanmoins il dit beaucoup de choses en peu de mots: par exemple au Chapit. 1. de l'Epitre aux Romains vers. 4. sur le mot de *qui prædestinatus est*, après avoir renvoyé aux Theologiens Scolastiques la dispute qui regarde la prédestination de J. CHRIST, il ajoûte que le participe Grec ὁρισθεὶς signifie également *predestiné, ou destiné & declaré*. *Disputationem de Christi prædestinatione ablegamus ad Scholas. . . . . Vox ὁρισθεὶς utrumque significat, prædestinatum seu definitum & declaratum.* Il explique ces autres mots de l'Epître aux Ebreux, *Angelos apprehendit*, par ceux-cy, *redemit & liberavit*: mais comme cette interpretation semble être contraire à toute l'antiquité, il ajoûte en même tems, *Aut verius non sumpsit naturam Angelicam... sed humanam.* Cette methode regne dans toutes les Scolies de Mariana.

Id. Mar. Schol. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 4.

Ebr. 2: 16.

CHAP. XLIII.

Des Commentaires d'Adam Sasbouth & de Guillaume Estius sur les Epitres de S. Paul. De Bence & de Fromond.

SASBOUTH.

Adam Sasbouth dont nous avons un Commentaire sur une partie des Epîtres de S. Paul, est du nombre de ces Theologiens qui ont suivi la doctrine de S. Augustin & de Saint Thomas. Il ne se jette neanmoins point, à l'imitation de Soto & de Catharin, dans de longues disputes sur les matieres de Religion, se contentant d'une explication simple & claire des paroles de son texte. S'il fait quelques reflexions, elles ne sont pas longues, parce qu'il est judicieux, & qu'il ne dit presque rien qui ne soit à-propos; si ce n'est qu'il s'étend quelquefois sur les diverses interpretations des Peres, & qu'il prend party pour celles de Saint Augustin.

C'est

C'eſt par raport à cette idée, que dès le commencement de ſon ouvrage expliquant ces mots, *Qui prædeſtinatus eſt Filius Dei*, il examine les interpretations des Peres Grecs & des Latins, & qu'il ajoûte qu'Eraſme a préferé les Grecs aux Latins; mais que pour luy il croit que les choſes étant bien peſées, on préferera l'explication des Commentateurs Latins à celle des Grecs, bien que la premiere ſoit plus difficile à entendre : *Verum diligentius ſingula perſcrutanti probabilior fortaſſe videbitur, licet difficilior ſit, Latinorum expoſitio.* Ce qu'il tâche de prouver par la force du verbe Grec ὁρίζειν & προορίζειν. Mais il eſt aiſé de juger que cet Auteur a été prévenu des opinions communes des Theologiens de Louvain, où il enſeignoit l'Ecriture.

Ad Sasb. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. v. 4.

C'eſt pour cette même raiſon qu'il ſe declare contre Valla, ſur ces autres mots de l'Epitre aux Romains, *cui ſervio*, en faveur de S. Auguſtin, & des autres Theologiens qui l'ont ſuivi. Il pretend que les Ecrivains Eccleſiaſtiques ont pu accommoder le ſens du verbe λατρεύω au culte qui n'eſt dû qu'à Dieu : & en effet je croy que Valla a eu tort de faire le procés aux Theologiens qui s'en ſont ſervis en ce ſens-là; mais Sasbouth ne peut pas inferer de là que S. Paul l'ait pris en ce même ſens : & c'eſt de quoy il s'agit icy. Si l'on met à part quelques préjugez de ce Commentateur il merite d'être lu, parce qu'il s'eſt appliqué avec ſoin à interpreter à la lettre ſon Auteur. Il avoit profité des remarques d'Eraſme, & il a ſçu en faire le choix. Il eſt court, exact & judicieux : en un mot il doit avoir place parmi les bons Commentateurs des Epitres de S. Paul.

Ibid. v. 9.

Nous mettrons dans cette même claſſe l'excellent Commentaire de Guillaume Eſtius, Docteur & Profeſſeur dans l'Univerſité de Doüai, ſur toutes les Epîtres de cet Apôtre. Il eſt neanmoins trop long, s'arrêtant quelquefois à des choſes qu'il pouvoit paſſer ſans rien perdre de ſon exactitude. De plus étant Theologien, & ayant pris party pour S. Auguſtin & pour S. Thomas, on y trouve quelquefois plûtôt la Theologie de ces deux grands hommes, que celle de S. Paul. Mais ſi l'on excepte de certains faits particuliers, comme ſont ceux qui regardent la prédeſtination, la

ESTIUS.

grace

grace efficace, & quelques autres matieres qui ont du raport avec celles-là ; il n'eſt pas ſi fort prévenu des ſentimens de S. Auguſtin qu'il ne l'abandonne en pluſieurs endroits, où il juge que ce Pere n'a pas expoſé le ſens literal de l'Apôtre. Bien qu'il ne paroiſſe pas avoir été très-habile dans l'art de la Critique, il avoit eu le ſoin de lire les Notes de Valla, d'Eraſme, de Jaques le Fevre, & même celles de Beze. Ce dernier luy a été d'un plus grand ſecours qu'aucun.

Il a auſſi conſulté les Commentateurs Theologiens, qui ont écrit avant luy ſur les mêmes Epîtres. Il trouve le Commentaire de Tolet ſur l'Epître aux Romains trop ſubtil : c'eſt aſſez que Catharin ſe ſoit declaré contre S. Thomas & S. Auguſtin ſur la prédeſtination, pour le rejetter. Il ne peut auſſi approuver Cajetan en bien des rencontres, où il s'eſt éloigné des opinions communes. Il a ſuivi plus exactement Adam Sasbouth, dont nous venons de parler. Enfin il fait quelquefois mention de Janſenius Evêque de Gand, & de Jean Heſſels, celebres Docteurs de Louvain, qu'il loüe comme ſes maîtres. Tous ces Docteurs de Flandres n'ont point negligé l'étude de l'Ecriture Sainte, & c'eſt pour cette raiſon que leurs ouvrages ſont plus ſolides, & moins remplis des ſubtilitez de l'Ecole.

Il y a peu de Commentateurs qui ayent remarqué avec autant d'application qu'Eſtius, les diverſes leçons du texte Grec & de la verſion Latine. Il cite auſſi l'ancien Interprete Syriaque : ce ſont en effet les trois meilleurs Exemplaires que nous ayons du Nouveau Teſtament. Etant perſuadé que la premiere choſe qu'on doit conſiderer dans l'interpretation d'un Auteur, eſt d'en établir les veritables leçons, il a traité doctement tout ce qui apartient à la Critique. Il juge ordinairement aſſez bien de ces varietez de leçon, & en homme qui n'étoit point préoccupé de l'édition Latine. Il rend juſtice aux Grecs, lors qu'il croit que la leçon de leurs Exemplaires eſt la meilleure ; & ſi les diverſitez ſont de quelque importance, il raporte les differens ſentimens. Ce n'eſt pas qu'il paroiſſe avoir lu aucuns Exemplaires Grecs MSS. il s'eſt ſeulement ſervi des remarques qui avoient été faites là-deſſus par d'autres Commentateurs. Il ſe trompe neanmoins quelquefois, donnant

le nom de texte Grec en general & abſolument au Grec ordinaire, ſans remonter juſques aux anciens Exemplaires Grecs.

La reflexion qu'il fait ſur le pronom αὐτοῦ, au Chapit. 15. v. 25. de la même Epître, peut être appliquée à pluſieurs autres endroits. Il juge qu'il faut lire αὐτοῦ avec un eſprit doux, & traduire, comme il y a dans la Vulgate, *ſub pedibus ejus*, & non pas *ſuis*, avec les traducteurs modernes, c'eſt-à-dire avec Eraſme. Il ajoûte en ſuite, (a) que les anciens n'avoient pas de coûtume d'écrire les mots Grecs avec des accens & des eſprits, comme l'on fait preſentement, & qu'ainſi l'on ne doit point ſe regler en cela ſur le Grec qui eſt imprimé, mais qu'on aura ſeulement égard au ſens. Cette obſervation eſt judicieuſe, bien qu'il ne ſoit pas vray qu'on liſe dans tous les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy αὐτοῦ, avec un eſprit âpre, comme il l'aſſûre: car ſans qu'il ſoit beſoin de marquer en detail ceux qui ont lu αὐτοῦ, avec un eſprit doux, Beze qu'il ſemble avoir copié n'a point lu autrement, non plus que Simon de Colines dans ſon édition Grecque du Nouveau Teſtament: Caſtalio a auſſi traduit, *Donec ille omnes hoſtes ſub pedibus ejus ſubjecerit.*

Eſtius raporte dans ce même Chapitre, après les anciens & les nouveaux Commentateurs, les trois manieres differentes de lire le verſ. 51. & il explique chaque leçon en particulier, ſans être prévenu de la verſion Vulgate, qui eſt oppoſée au Grec ordinaire. Il dit même qu'il ne faut point condamner le ſentiment de ceux qui croyent avec les Grecs, fondez ſur ce paſſage, que tous les hommes ne mourront point. Il n'y a, dit-il, rien dans cette opinion qui ſoit dangereux, puis que les Peres Latins qui ne l'aprouvent point ne l'ont point condamnée, & que S. Jerôme a apuyé l'une & l'autre interpretation. De plus S. Auguſtin n'a rien decidé là-deſſus. On connoit facilement qu'il a eu deſſein de juſtifier Eraſme, qu'il ne nomme cependant point. Quelques

Eſt. Comment. in I. Epiſt. ad Cor. Cap. 15. v. 51.

(a) *Sciendum veteres non ſolere vocabulis Græcis accentus aſcribere nec ſpiritus. . . . Poſteriores verò qui ſenſum putarunt eſſe reciprocum aſcripſerunt non tam denſi ſpiritus.* Eſt. Comm. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 15. v. 25.

ques Theologiens avoient reproché à ce Critique, d'avoir abandonné en ce lieu-cy l'ancien Interprete; auſquels il repondit judicieuſement, qu'ayant fait profeſſion de s'attacher à l'original Grec, il avoit été obligé de ſuivre la leçon qu'il trouvoit dans tous les Exemplaires Grecs. Nôtre Commentateur luy a rendu plus de juſtice que deux de ſes confreres, dont l'un l'accuſa publiquement, à l'occaſion de ce paſſage de S. Paul, de nier la reſurrection; & l'autre le traita d'heretique, pour avoir introduit une nouvelle leçon contraire à celle de l'Egliſe.

Le Profeſſeur de Doüai aſſûre neanmoins trop librement en cet endroit, que la leçon qui eſt dans la Vulgate ne ſe trouve dans aucun Exemplaire Grec, puis que Beze qu'il a conſulté ſouvent la raporte de ſon ancien Exemplaire de Clermont, & qu'elle eſt auſſi dans le MS. de S. Germain; & dans le Latin qui repond à ces deux anciens Exemplaires. Je ne voy pas de plus, pourquoy cette leçon qui eſt à la marge de l'édition de Complute, πάντες μὲν οὐ κοιμηθησόμεθα, ἀλλ' οὐ πάντες ἀλλαγησόμεθα, luy paroiſſoit ſuſpecte. Il ſe trompe quand il rejette cette leçon ſous pretexte que οὐ, qu'il croit être une faute de Copiſte, comme ſi de οὐ l'on avoit fait οὖν, & qu'il traduit par *igitur*, eſt une particule illative, qui ne fait pas un bon ſens en cet endroit. Ceux qui ont la moindre connoiſſance de la langue Grecque, ſavent que οὖν après μὲν, comme il eſt icy, n'eſt point illatif, mais affirmatif. Ce qu'il dit au même lieu de la verſion Latine des Commentaires de Theodoret ſur les Epîtres de S. Paul, où l'on a inſeré par tout le texte de la Vulgate, eſt plus juſte, ſi ce n'eſt qu'il avoüe qu'il ne ſait point d'où cela eſt venu, *Licet textum neſcio quis appoſuerit noſtræ Vulgatæ verſionis.* S'il avoit conſulté l'édition de Gentien Hervet, qui eſt l'auteur de la traduction Latine de Theodoret, il auroit vû que ce Traducteur avoit ſuppleé à ce defaut par de petites notes à la marge, comme il a été remarqué cy-deſſus. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres endroits, où la Critique de ce Commentateur n'eſt pas exacte. *Eſt. ibid.*

Il eſt loüable en ce qu'il a recherché la proprieté & la veritable ſignification des mots, afin d'entrer plus facilement

dans la penſée de Saint Paul : mais quelque ſoin qu'il ait pris pour cela, il n'eſt pas toûjours heureux dans ſes decouvertes. Il ne poſſedoit pas aſſez cette partie de Critique, qui fait diſcerner le veritable ſens d'avec le faux ; outre qu'il ne s'étoit pas defait entierement des préjugez de l'Ecole. Expliquant cet endroit de S. Paul, *Calix benedictionis cui benedicimus* 1 Cor. 10: 16. il pretend que εὐλογεῖν, *benir*, & εὐχαριστεῖν, *rendre action de graces*, ſont deux choſes differentes, & il produit même là-deſſus le Canon de la Meſſe, ajoûtant quelques autres circonſtances, qui font connoître qu'il a eu deſſein de combattre le ſentiment de Maldonat : mais les raiſons qu'il luy oppoſe ſont plûtôt d'un Theologien Scolaſtique, que d'un habile Critique. Ces benedictions & actions de graces qui ont été priſes de l'uſage des Synagogues, ſont de veritables prieres que J. C. a prononcées ſur le pain & le vin. Il ſe trompe auſſi lors qu'il aſſûre que S. Juſtin, S. Irenée & quelques autres Peres Grecs, ont pris les verbes εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν en un autre ſens que les Evangeliſtes : car ces anciens Ecrivains les ont formez ſur les Evangiles, & leur ont donné la même ſignification qu'eux.

Eſtius a cenſuré avec trop de rigueur Eraſme & quelques autres doctes Commentateurs, qui ont traduit au Chap. 5. de l'Epître aux Romains v. 12. le mot Grec ἐφ' ᾧ par *quatenus*, au lieu qu'il y a dans la Vulgate *in quo*, & que cette premiere traduction eſt l'interpretation de Pelage. Mais on a prouvé ailleurs qu'on peut donner ce ſens grammatical ſans être Pelagien, & il en demeure luy-même d'accord. Il ne peut cependant ſouffrir que Gagney ait loüé Photius, qui a expliqué ce paſſage de la même maniere que Pelage. *Photius*, dit-il, *à Gagnejo plus ſatis hac in parte laudatus, cùm ſit autor recentior, idemque gravi ſchiſmate fuerit ab Eccleſia Romana diviſus.* Id. Eſt. in C. 5. Epiſt. ad Rom. v. 12. Mais quelle liaiſon le ſchiſme de Photius a-t-il avec le peché originel. Theodoret qui eſt avant luy, ne l'a point interpreté autrement que ce Patriarche Schiſmatique.

L'idée que ce même Eſtius a attachée en pluſieurs endroits de ſon Commentaire au verbe Grec ἐνεργεῖν eſt trop limitée, parce qu'il le reſtreint en ces lieux-là, comme s'il ſignifioit toûjours *operer avec efficace.*

Sur ces mots, par exemple, de l'Epitre aux Galates, *Qui enim operatus est Petro in Apostolatum*, comme il y a dans la Vulgate, il pretend qu'on ne doit pas traduire simplement, *qui a operé*, le verbe Grec ἐνεργήσας, mais *qui a operé efficacement : Verbum Græcum quod interpres vertit operatus est, efficacem in aliquo operationem significat.* Mais on peut prouver par les Ecrivains Grecs, soit profanes soit Ecclesiastiques, que le verbe ἐνεργεῖν n'a point de luy-même cette signification : & ainsi il a eu tort de rejetter la version de l'ancien Interprete. C'est selon cette même idée qu'il trouve la grace efficace dans cet autre passage de S. Paul, *Prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundùm propositum voluntatis suæ. Sentit Apostolus*, dit-il, *Deum efficaciter operari salutem & totam justificationem nostram.* Et afin de mieux établir sa pensée, il ajoûte que S. Thomas a prouvé par ce même passage, que nous sommes prédestinez par la seule volonté de Dieu. Quand ce savant homme parle de la prédestination au Chap. 9. de l'Epit. aux Romains, & en quelques autres endroits, il explique plûtôt la Theologie de S. Thomas & de S. Augustin, que celle de Saint Paul.

Gal. 2: 8.

Ephes. 1: 12.

On doit neanmoins luy rendre cette justice, qu'il n'a pas toûjours suivi aveuglément les interpretations de S. Augustin. Il dit librement que l'explication que ce docte Pere donne à ces mots, *Non est volentis neque currentis*, &c. n'est point conforme à la pensée de l'Apôtre, qui ne parle point d'une grace qui nous fasse agir efficacement : *Quamvis hæc Augustini interpretatio sententiam & doctrinam contineat per omnia Catholicam, non tamen ex omni parte congruere videtur instituto & contextui Apostolico.* Etant purement Thomiste, il a des sentimens durs sur la reprobation : il ne peut même goûter ceux qui supposent avec S. Augustin *une masse de corruption*, d'où Dieu ait tiré les uns, y ayant laissé les autres. Il pretend (*b*) que la compa-

Rom. 9: 16.

(b) *Ostendit hæc comparatio quemadmodum in partibus massæ lutea non est ratio cur vel ex hac parte fiat vas in honorem, vel ex illa vas in contumeliam ; ita in hominibus velut partibus unius massæ generis humani non esse rationem cur vel hic eligatur, vel ille reprobetur.* Id. Est. in Cap. 9. Epist. ad Rom. v. 21.

Rom. 9: 21. raiſon priſe d'un potier, qui a le pouvoir de faire de la même maſſe tels vaſes qu'il luy plaît, ſuppoſe manifeſtement qu'il depend de la ſeule puiſſance de Dieu, de choiſir dans tout le genre humain ceux qu'il veut pour les ſauver, & de reprouver les autres, ſans qu'il y ait aucune raiſon de leur part, pourquoy l'un eſt élu & l'autre reprouvé.

Quoy que ce Theologien defende ſouvent le libre arbitre contre les Calviniſtes, ſa Theologie eſt très-dure en quelques endroits. Sous prétexte de donner à la toute puiſſance de Dieu ce qui luy eſt dû, il établit de certains principes qui paroiſſent contraires à ſa ſageſſe & à ſa juſtice, & qui ſemblent ruiner en même tems la liberté de l'homme. On ne peut rien imaginer de plus dur, que le ſens qu'il donne à ces paroles, qu'il croit être tirées du Deuteronome, *Dedit illis Deus ſpiritum compunctionis*, &c. Et comme s'il ne s'étoit pas aſſez expliqué là-deſſus, il finit ſon explication par ces mots: ce paſſage & les autres ſemblables prouvent manifeſtement, qu'il y a des hommes qui ſont tellement abandonnez de Dieu, qu'ils n'ont aucun ſecours pour ſe convertir, ayant beſoin pour cela d'une nouvelle grace: *Manifeſtè convincet hic locus, ut & alii ſimiles, ita quosdam a Deo deſeri, ut auxilium iis præſto non ſit quo ſe convertant, ſed ad eam rem novo Divinæ gratiæ auxilio opus eſſe.* Rom. 11: 8. Mais ce qu'il ſuppoſe être évident n'a point été connu des plus anciens Peres, qui ont expliqué autrement ces paroles, qui ſont d'Iſaïe ſelon la plûpart des Commentateurs, & non de Moyſe.

Eſtius eſt ſi fort prévenu de la grace efficace de S. Auguſtin, qu'elle ſe preſente preſque par tout à luy. Ne pouvoit-il pas dire, comme il fait quelquefois, que les interpretations de ce docte Pere en ces lieux-là ſont Theologiques, & non literales? Qu'il a expliqué S. Paul par raport aux principes de la Theologie qu'il s'étoit formée? Il eſt luy-même obligé de reconnoître ſur ces mots de l'Ep. aux Romains *Signum accepit circumciſionis*, qu'on ne trouvera aucun Pere avant S. Auguſtin, qui ait mis dans la Circonciſion une vertu d'effacer le peché; & que cependant cette opinion a été communément reçuë après luy parmi les Latins, *Nec facile quemquam reperias Auguſtino priorem, qui* Rom. 4: 11.

in

in signaculo circumcisionis virtutem agnoscat animas à peccato mundandi, tametsi hæc opinio post Augustinum, eoque ut apparet autore, multùm apud Latinos fuerit recepta. Il a rejetté de plus le sens de S. Augustin sur ces paroles de S. Paul, *Cæteris ego dico, non Dominus*, &c. bien qu'il ait été suivi par un grand nombre de Commentateurs Latins, & presque par tous ceux qui ont écrit sur le Maître des Sentences. Ce Pere a cru que par ces *autres*, *cæteris*, il faut entendre les Chrêtiens qui avoient épousé des femmes infideles, & qu'il ne s'agit en ce lieu-là que d'un conseil, & non d'un commandement, comme s'il avoit été permis aux Chrêtiens de rompre leurs mariages dans le cas qui est icy designé. Estius condamne cette opinion, sans considerer le grand nombre d'Auteurs qui l'ont soutenuë. *Verùm alius*, dit il, *hæc sententia non probatur, nec verò probanda est: nunquam enim in Ecclesia permissum fuit ut fidelis conjugem infidelem, cui in Paganismo conjunctus fuerat, absque Religionis injuria commanere volentem à se dimitteret.*

1 Cor. 7: 12.

Il n'a aussi aucun égard à la pluralité des Theologiens, ni même aux Evêques Latins assemblez à Florence, qui ont expliqué du Purgatoire ces paroles de Saint Paul, lesquelles sont très-difficiles à entendre, *Dies enim Domini declarabit quia in igne revelabitur.* La raison qu'il en aporte, est qu'il ne s'agit point en cet endroit du jugement particulier, & que le feu du Purgatoire n'éprouve point les œuvres d'un chacun, mais qu'il punit seulement les œuvres mauvaises des bons, *Nec Purgatorius ignis probat uniuscujusque opus, sed tantùm punit mala opera bonorum.*

1 Cor. 13: 13.

Ce savant homme a pris fortement le party de S. Augustin contre S. Jerôme, sur le celebre passage de l'Ep. aux Galates, où il est dit que Paul resista en face à Pierre, parce qu'il étoit reprehensible. Il n'aporte presque point d'autres preuves pour refuter les temoignages des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, sur lesquels l'interpretation de S. Jerôme est fondée, que celles que S. Augustin avoit dêjà opposées à ce docte Pere, & qui ont été depuis confirmées par S. Thomas. Mais on sait que la Theologie de ce dernier n'est pour l'ordinaire qu'une confirmation de la doctrine de S. Augustin.

Gal. 2: 11.

guſtin. Il ſemble compter pour rien S. Chryſoſtôme, Theodoret & les autres Commentateurs Grecs, qui ſont entierement conformes à S. Jerôme. Il accuſe même Caſſien qui eſt de leur ſentiment, & qu'il range parmi les Peres Latins, d'avoir été le defenſeur du menſonge après Origene. *Certè Caſſianum poſt Origenem mendacii patronum fuiſſe eadem collatio* (17) *plane convincit.*

Il combat avec plus de force dans ſon Commentaire ſur l'Epît. à Tite l'opinion qu'on attribuë à S. Jerôme, qui ſemble avoir cru qu'il n'y avoit au commencement de l'Egliſe aucune diſtinction entre les Evêques & les Prêtres. *Quod Hieronymus ſcribit primis Eccleſiæ temporibus Epiſcopum & Presbyterum unum & eumdem fuiſſe, ac poſteà in toto orbe fuiſſe decretum, ut unus de Presbyteris electus præponeretur cæteris, mihi videtur, ut pace tanti viri dixerim, nec Scripturæ Sacræ nec antiquitatis hiſtoriæ conſentaneum.* Il tâche neanmoins d'adoucir les paroles de ce Pere, comme s'il n'avoit pas nié abſolument que les Evêques fuſſent d'inſtitution Divine au deſſus des Prêtres; mais qu'il a ſeulement voulu dire, que les Conſtitutions de l'Egliſe ont attribué dans la ſuite des tems aux Evêques pluſieurs prérogatives, dont ils ne joüiſſoient point dans leur origine.

Id. Eſt. Comm. in C. 1. Epiſt. ad Tit.

Barthelemi Pierre, qui a ajoûté quelques notes au Commentaire d'Eſtius, pretend que Saint Jerôme n'a pu ignorer, que les Evêques ſont de droit Divin ſuperieurs aux Prêtres, non ſeulement pour ce qui regarde la juridiction, mais même pour ce qui eſt de l'Ordre. Ce Pere s'eſt ſervi, ſelon luy, d'hyperboles à la maniere des Rheteurs, & ayant eu des vûës particulieres, il a diminué exprès la grande puiſſance des Evêques en general, parce qu'il vouloit faire ſentir à Jean Evêque de Jeruſalem, qui le tourmentoit injuſtement, qu'il abuſoit de la ſienne. *Hieronymus oratorio more per quamdam hyperbolem ex certis cauſis extollit Presbyterorum dignitatem. . . . Credibile eſt illum præ oculis habuiſſe Joannem Hieroſolymæ Epiſcopum, de quo ſciunt eruditi quantopere afflixerit Hieronymum.* Il eſt vray que S. Jerôme n'a pas épargné Jean de Jeruſalem: mais il n'eſt pas croyable qu'il n'ait point eu d'autres raiſons de faire les Evêques égaux aux Prêtres dans leur

Barthel. Pierre.

Barthol. Petr. in addit. ad Comm. Eſt. C. 1. Epiſt. ad Tit.

leur origine, qu'un ſimple reſſentiment. Il parle trop deciſivement & en termes trop clairs, pour n'avoir pas été perſuadé de ce qu'il a avancé dans ſon Commentaire ſur l'Epître à Tite, & dans ſa lettre à Evagre.

Il y auroit pluſieurs autres reflexions à faire ſur le Commentaire de ce Theologien, qui a auſſi commenté les Epîtres Canoniques, au moins la meilleure partie; car il finit au Chapitre 5. de l'Epître I. de S. Jean. Barthelemi Pierre qui a ſuppleé au reſte a commencé ſon explication par ces mots, 1 Joann. 5. 7. *Sunt tres qui teſtimonium* &c. faiſant dire à pluſieurs anciens Peres des choſes auſquelles ils n'ont jamais penſé. Il s'étonne qu'Eraſme, qui croyoit que la lettre qu'on trouve dans les vieilles éditions de la Bible Latine à la tête de ces Epîtres étoit veritablement de S. Jerôme, ne l'ait point miſe avec les autres lettres dans ſon édition des Ouvrages de ce Pere. Il condamne auſſi pour la même raiſon (c) Marianus Victorius, avoüant cependant que cette lettre n'eſt point tout-à-fait du ſtile de S. Jerôme. Si nous nous en raportons à ce Commentateur, la difference de ce ſtile vient de ce qu'il étoit fort avancé en âge quand il la compoſa, & de ce qu'il écrivoit à une vierge: mais nous avons juſtifié ailleurs Eraſme & Marianus. La difference de ſtile a d'autres cauſes, que celles que le Docteur Pierre a produites.

On joindra au Commentaire d'Eſtius, celuy que Jean Bence Prêtre de l'Oratoire de France & Docteur de Sorbonne a publié ſous le titre de, *Manuale in omnes D. Pauli Epiſtolas & in ſeptem Canonicas*: car ce n'en eſt qu'un abregé ſur les Epitres de S. Paul, & il n'y a preſque rien qui ſoit de luy. L'auteur de la Preface qui eſt au devant de la nouvelle édition de Lyon loüe ce Commentateur, pour avoir expliqué en peu de mots ce qu'on cherche avec bien de la peine dans de longs Commentaires. Il eſt vray que la multitude des interpretations embarraſſe ſouvent le ſens, au lieu de l'éclaircir

Bence. En 1636. En 1681.

(c) *Mirum & illud quòd Marianus Victorius novus Hieronymi operum recognitor & Scholiaſtes eam non reſtituerit, cùm ſatis Hieronymum ſapiat, etſi non habeat illam ſummè floridam diſertitudinem, ſcripta ſcilicet à ſene & ad virginem.* Barthol. Petr. Comment. in Epiſt. I. Joann. Cap. 5. v. 7.

claircir : mais l'abregé de Bence n'eſt pas exemt de ce defaut, parce qu'on y ſuit preſque pied-à-pied le Commentaire d'Eſtius. C'eſt de luy qu'il a pris ce qu'il raporte de Saint Auguſtin, bien que l'auteur de cette Preface aſſûre qu'il a puiſé dans la ſource. *Mirabile*, dit-il, *comperies in illo opere doctrinæ Auguſtini compendium, & quidquid ille Doctor Sorbonicus in illo Patre hauſit, id totum in illum Commentarium largè effudit.* Nous avons du même Bence un petit Commentaire ſur les Evangiles, qui peut être utile à ceux qui commencent à étudier les Livres du Nouveau Teſtament.

FROMOND. *Comm. in Epiſt. S. Paul. & Canon. & in Apocal. Edit. Lovan. ann. 1663.*

Fromond qui a fait des leçons publiques de l'Ecriture Sainte dans l'Univerſité de Louvain, eſt redevable à Eſtius de ce qu'il y a de meilleur dans ſon Commentaire ſur S. Paul & ſur les Epitres Canoniques. Ses explications qui ſont plus Theologiques que Grammaticales & Critiques, ſont approuvées de la plûpart des Theologiens. Mais elles ne peuvent pas plaire à ceux qui ne cherchent que le ſens literal, & qui n'aiment point les diſputes de Theologie. Ce Commentateur eſt ſi fort attaché à la doctrine de Saint Auguſtin, qu'il a de la peine à ſouffrir Eſtius ſon maître lors qu'il s'en éloigne. C'eſt ce qu'on peut voir ſur cet endroit de Saint Paul, *J'ay aimé Jacob & j'ay haï Eſaü*, 3. Rom. 9. où il (d) aſſûre après ce Pere, que Dieu n'aimoit rien dans Jacob que le don gratuit de ſa miſericorde, & qu'avant qu'Eſaü eût fait aucun mal, il ne haïſſoit rien en luy que le peché originel. Ce qui luy donne occaſion de reprendre Eſtius, & pluſieurs autres ſavans Commentateurs qui ont declaré, qu'il ne s'agiſſoit en ce lieu-là que de l'amour & de la haine à l'égard des biens de la terre, n'y étant nullement parlé de la prédeſtination & de

(d) *Quid enim diligebat in Jacob niſi gratuitum miſericordiæ ſuæ donum, inquit S. Auguſtinus epiſt.* 105. . . . *Quid enim oderas in Eſau antequàm feciſſet aliquid mali, niſi originale peccatum, ait S. Auguſtinus loco citato. Undè vehementer falli videntur Eſtius, à Lapide, & alii recentiores, qui tantùm explicant hoc teſtimonium de dilectione aut odio ad bona & mala temporalia utriuſque populi, addunt que veriſimile eſſe Eſau eſſe ſalvatum, contra S. Auguſtinum tot locis.* Fromond. Comment. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

de la reprobation. Il condamne un peu après le sentiment de Beze, d'Estius & de plusieurs Theologiens de l'Ecole, qui ont cru avec Saint Thomas, que Dieu prédestinoit & reprouvoit les hommes independamment du peché originel, & de cette masse de corruption que Saint Augustin a supposée. *Beza*, dit-il au même endroit, *Estius & multi Scholastici massam istam intelligunt naturam generis humani peccato nondum infectam . . . . sed S. Augustinus ubique interpretatur massam per originale peccatum corruptam, ideoque reprobos non posse justè conqueri, quia antequàm relinquerentur jam erant infecti conspersione communis massæ damnationis.* Et enfin après avoir cité de nouveau Saint Augustin, il conclut que le Commentaire d'Estius est manifestement contraire en ce lieu-là à l'interpretation de cet Evêque, *Hinc patet Commentarium Estii directè repugnare Augustino.* Fromond a aussi composé un Commentaire sur les Epitres Canoniques & sur l'Apocalypse, où il n'est pas plus exact que dans le precedent.

Fromond. Comm. in Epist. ad Rom. C. 9.

CHAP. XLIV.

Des Commentaires de Menochius, de Tirin & de Cornelius à Lapide sur le N. Testament. De celuy de Jansenius Evêque d'Ipres sur les Evangiles.

ON doit plûtôt donner le nom de Scolies que de Commentaire aux remarques qui ont été composées sur toute la Bible par le Jesuite Menochius. Son dessein a été d'expliquer à la lettre & en peu de mots le texte de l'Ecriture: mais il est trop court, & il n'en dit pas assez pour ceux qui veulent en avoir une connoissance plus que mediocre. Il marque dans un avertissement qui est au devant de son ouvrage, les raisons qu'il a eues d'entreprendre une nouvelle interpretation des Livres Sacrez après Emmanuel Sa, Mariana & Estius. Les notes de Sa luy ont paru trop abregées; Mariana, dit-il, n'a rien sur quelques Livres entiers, outre que sa principale application a été d'observer les diverses leçons & les differentes traductions, afin de les concilier avec la Vulgate. Il a donc tâché de suppléer à leurs defauts, & de donner

Menochius.

un Commentaire plus exact, en abregeant neanmoins ce qu'il a jugé être trop étendu dans les autres Commentateurs. *Brevitatem cum perſpicuitate quantum licuit conciliare conati ſumus, & ex optimis quibusque ſcriptoribus ea ſelegimus quæ ſacri textus ſententiam planam facerent . . . Fuſe ab aliis diſputata in pauca quantum fieri potuit contraximus.* En effet il ne dit preſque rien de ſuperflu : mais il y a quelques endroits obſcurs, qui demandoient une plus longue explication.

C'eſt un des plus judicieux Scoliaſtes que nous ayons tant ſur le Vieux que ſur le Nouveau Teſtament. Il ne s'arrête point à de certains lieux communs de Theologie, ni aux matieres de controverſe. Il avoit profité ſur les Evangiles des Commentaires de Tolet & de Maldonat, auſquels il renvoye quelquefois ſes lecteurs. Il paroît avoir été mal informé de certains faits, qu'il ne devoit pas cependant ignorer, comme lors qu'il accuſe les Antitrinitaires de Tranſylvanie de rejetter comme fauſſe l'Epître I. de Saint Jean, à cauſe du celebre paſſage ou il eſt parlé de la Trinité des perſonnes en Dieu. *Moderni quidem Ariani in Tranſylvania propter nimis luculentum teſtimonium SS. Trinitatis & Divinitatis Chriſti illam rejiciunt; ſed hoc nomine ab aliis ridentur & exploduntur.* Ils croyent à la verité que le paſſage dont il eſt queſtion a été ajoûté après coup; mais ils ne diminuënt rien pour cela de l'autorité de cette Epitre, qui a été reçuë de toute l'antiquité. Je ne voy pas auſſi pourquoy il a mis Eraſme & Calvin au nombre de ceux qui ne reçoivent point l'Apocalypſe comme un livre Divin, ſi ce n'eſt qu'il l'avoit lu dans quelques Auteurs controverſiſtes. Il a combattu le ſentiment de Ribera, de Salmeron & de pluſieurs autres ſavans Commentateurs, qui ont jugé qu'il y avoit quelque defaut de ſtile dans cette Prophetie, principalement en ce qui regarde l'ordre des choſes qui n'y eſt pas aſſez gardé. Il n'oublie rien pour faire voir le contraire : mais quoy qu'il diſe, il eſt difficile de juſtifier entierement Saint Jean là-deſſus.

Le Commentaire de Tirin ſur toute la Bible eſt du goût de la plûpart des Theologiens, parce qu'il y a recueilli en abregé ce qu'il avoit trouvé de meil- TIRIN.

meilleur dans les autres Commentateurs, & qu'il explique ſouvent le texte de ſes Auteurs par raport aux opinions des Theologiens de l'Ecole. De plus, il ne s'arrête point trop en detail à la Grammaire & à la Critique, regardant ces ſortes de matieres comme des minuties inutiles. Peut-être auroit-il mieux fait de ne mêler point tant de controverſes dans un ouvrage de cette nature. Il reprend dans ſa Preface les Theologiens, qui n'ont pas une connoiſſance parfaite de l'Ecriture Sainte. *Quàm probroſum Theologo non ad unguem callere S. Scripturam!* Il ſe plaint auſſi des Predicateurs, qui font paroître beaucoup de zêle & d'éloquence dans la chaire, & qui donnent cependant des marques de foibleſſe, s'il leur arrive de diſputer de la Religion avec les heretiques. *Quis non ingemi ſcatin ſolemni pugna blateronem hæreticum audaciſſimè quidvis effutirè, Catholico Doctori linguam hærere?*

Tirin. in Præfat.

Ibid.

Ce n'eſt point ſans raiſon que ce Jeſuïte ſe plaint; mais il y a lieu de douter qu'il ait remedié à ce mal par ſon Commentaire. Pour l'ôter entierement il faudroit aller juſques à la ſource, & reformer l'étude de la Theologie Scolaſtique. Tirin au contraire appuye en divers endroits les prejugez de l'Ecole. Un homme qui n'aura point d'autre érudition que celle qui eſt dans ſon ouvrage, ne ſera pas propre à refuter ſolidement les Proteſtans & les Sociniens. Par exemple ſur ces mots de Saint Matthieu, JESUS *prit du pain, & l'ayant beni le rompit & le donna à ſes Diſciples*, au lieu d'interpreter chaque mot en particulier, il ſe jette tout d'un coup ſur une queſtion de Theologie. Il dit que la conſecration ne conſiſte point dans cette benediction, comme Saint Thomas l'a cru; mais que cette benediction eſt une ſimple priere, ſemblable à celle du Chap. 9. de Saint Luc v. 16. Il s'appuye même pour cela ſur l'autorité du Concile de Trente, *Benedictio tamen hæc non fuit conſecratio, ut vult S. Thomas, ſed prævia oratio, qualis illa Lucæ 9. v. 16. aliis panibus impartita.*

Matth. 26. 26.

Il tombe dans le même defaut expliquant ces autres mots, *Hoc eſt corpus meum*: car ſans examiner en particulier cette expreſſion, que les heretiques de ces derniers tems ont interpretée en tant de manieres, il aſſûre que la

Tranſubſtantiation ſe fait lors que le Prêtre prononce ces quatre mots, (a) parce que ce diſcours n'eſt pas une ſimple énonciation, mais une propoſition *prattique* : d'où il conclut que le Prêtre ne raporte pas ces paroles comme une hiſtoire ſeulement, mais auſſi *perſonnellement* & *prattiquement*, étant luy-même la perſonne de JESUS-CHRIST. Cela doit plûtôt s'appeller des leçons de Theologie, qu'un Commentaire des Evangiles. S'il avoit auparavant interpreté à la lettre les paroles de ſon texte, il auroit pu en ſuite ajoûter ces reflexions.

Un defaut qui regne generalement dans tout ſon livre, c'eſt qu'il a cru que ce (b) ſeroit le gâter s'il l'interrompoit par des notes trop frequentes ſur chaque mot ; comme s'il s'agiſſoit d'autre choſe dans un Commentaire, que d'éclaircir ſeparément tous les endroits où il y a de la difficulté. Il luy étoit libre de s'arrêter ſur les interpretations hiſtoriques & Theologiques : mais il ne devoit pas, ſous pretexte d'être plus agreable à ſes lecteurs, paſſer ſi legerement la ſignification propre de certains mots, & même les diverſes leçons qui changent le ſens. Tirin eſt loüable, en ce qu'il fait profeſſion dans ſa Preface de (c) ne rien avancer de luy-même, ſur tout lors qu'il explique les paſſages qui ſont importans à la Religion, où il ſuit les anciens Docteurs de l'Egliſe, & les nouveaux Commentateurs les plus approuvez. Il auroit neanmoins pu ſe don-

(a) *Eſt enim hæc oratio non enunciativa ejus quod ante fuit, ſed practica ſeu factiva ejus quod non fuit . . . Ex quibus patet conſecrationis verba cùm à Sacerdote proferuntur, non hiſtoricè tantum aut narrativè proferri, ſed etiam perſonaliter, perinde ac ſi Sacerdos ipſe eſſet Chriſtus ; quia in eo ſupplet ipſe locum Chriſti.* Jac. Tirin. Comment. in Cap. 26. Matth. v. 26.

(b) *Neque grata tot commata, tot ſectiones . . . Magu ſapit illud commentandi genus, quod partim hiſtoricum partim didacticum ſit, neque poſt penè ſingula verba diſruptum, quodque uno quaſi filo plures mutuoque junctas ſententias ſimul explanet. Hoc modo conſulitur non minus audientium voluptati, quàm commodo.* Id. Tirin. in Præfat. Comment.

(c) *Commentarium concinnandum ſuſcepi, non ex proprio ſenſu vel ingenio, ſed ex placitis Sanctorum Patrum & Doctorum Eccleſiæ, ex optimis & probatiſſimis quibuſque tum veterum tum recentiorum ſcriptis.* Id. Tir. ibid.

donner un peu plus de liberté, parce que les Peres ne se sont pas toûjours appliquez aux interpretations literales de l'Ecriture. Mais nonobstant ces petites imperfections, son Commentaire merite l'estime qu'on en fait ordinairement : il suffit à ceux qui se contentent d'une connoissance mediocre de l'Ecriture. Les digressions qu'il a faites pour refuter les heretiques de ces derniers tems sont excusables, parce qu'il a eu d'abord cette vûë, & qu'il les a jugées necessaires pour fortifier les Theologiens & les Predicateurs contre les objections de ces heretiques.

CORNELIUS A LAPIDE.

Si l'on juge de la bonté d'un Commentaire par le grand nombre des éditions qui en ont été publiées, il y en a peu qui puissent être comparez à ceux de Cornelius à Lapide sur le Nouveau Testament. Aussi sont-ils propres à la plûpart des Ecclesiastiques, qui cherchent plûtôt dans un Auteur la diversité des matieres qu'il traitte, que l'exactitude. Ce n'est pas qu'il n'y ait une infinité de bonnes choses dans les livres de ce Jesuite : mais ceux qui ne sont pas capables d'en faire le choix se tromperont souvent, comme il s'est trompé luy-même après d'autres. Ayant enseigné l'Ecriture à Rome, où il pouvoit consulter des personnes savantes dans les langues Orientales, il fait quelquefois mention des Exemplaires du Nouv. Testament, qui sont à l'usage des peuples du Levant. Il avoit vû dans la Bibliotheque du Vatican, & même dans celle du College de sa Societé, les Evangiles en Copte ou Egyptien, en Ethiopien & en Persan. L'Evangile, dit-il, a été porté en Egypte par Saint Marc, en Ethiopie par Saint Matthieu, & dans la Perse par Saint Simon & Saint Jude. Le Pere Jerôme Xavier, cousin de Saint François Xavier, a envoyé d'Agra au College de nôtre Societé à Rome un ancien Exemplaire des Evangiles en Persan, qui a été écrit en l'an de J. CHRIST 1381. mais l'original est plus ancien. C'est pourquoy l'on y trouve plusieurs mots fort differens de ceux qui sont presentement en usage chez les Persans. Il ajoûte qu'il s'est servi de tous ces Exemplaires, mais avec moderation, parce qu'ils n'ont pas la même autorité que les Grecs & les Latins. *His omnibus subinde utar, sed sobriè & cum grano salis : non enim istam*

Corn. à Lapid. C. 3. Præm. in Euang.

iſtam habent autoritatem & fidem quam obtinent Euangelia Græca & Latina ; illa tamen confirmant & ſubinde illuſtrant.

Il parle de plus des Ethiopiens qui étoient à Rome, & qui luy ont interpreté avec le Pere Kircher les Evangiles de ceux de leur nation : car cette grand ville, dit-il, eſt tout le monde, *In urbe enim eſt orbis.* Mais ce que Cornelius à Lapide a inſeré des langues Orientales dans ſon Commentaire ſur les Evangiles eſt ſi peu de choſe, & même ſi peu exact, qu'on voit bien qu'il n'entendoit pas aſſez la matiere qu'il traittoit. Sans aller loin, il obſerve ſur le premier mot de Saint Matthieu qu'il y a dans toutes les verſions *Liber generationis*, comme dans le texte Grec, excepté dans l'Ethiopienne, où on lit ſelon luy *Genealogia Chriſti :* mais l'Ethiopienne ne differe en rien des autres verſions Orientales. Il ſeroit trop long de marquer toutes les fauſſes diverſitez de leçon qu'il aporte, en parlant du Syriaque & de l'Arabe. C'eſt aſſez de dire en general, qu'il ne paroît point avoir eu d'autre connoiſſance de ces langues, que celle qu'il a tirée des interpretations Latines de ces deux traductions.

La grande varieté de matieres dont ſon Commentaire eſt rempli, peut être agreable & utile à ceux qui s'appliquent à la predication. Ils y trouveront, par exemple, ſur Saint Joſeph, tout ce que les anciens & les nouveaux Ecrivains Eccleſiaſtiques ont dit à ſa loüange, ſans oublier le Docteur Gerſon & le Breviaire de Jeruſalem, qui aſſûrent qu'il a été ſanctifié dès le ventre de ſa mere. Ceux qui voudront ſavoir à fond l'hiſtoire des Mages, n'ont qu'à lire l'explication de ce Jeſuïte ſur le Chap. 2. de Saint Matthieu. Il fait venir après Genebrard l'étymologie de leur nom du mot Ebreu מגים, *maagim*, qui ſignifie des gens qui meditent ou ſpeculent. Après avoir raporté les differens ſentimens, ou plûtôt les conjectures qu'on a ſur le païs d'où ils venoient, il juge qu'il eſt plus probable qu'ils étoient Arabes, & il croit que la Vierge qui avoit le don des langues leur a parlé en Arabe, à moins qu'ils ne ſe ſoient ſervis d'un interprete pour luy parler en Ebreu.

Il raporte de plus comme une choſe fort curieuſe que Na-

Navarrus avoit apriſe du celebre Oſorius Evêque des Algarbes; qu'on lit dans les anciennes Annales de Calecut, que le Roy de ce païs-là avoit été un des Mages, au moins un de leurs premiers compagnons. Ce qui eſt apparemment arrivé, ajoûte-t-il, lors que les Mages prêcherent en ce lieu-là l'Evangile avec l'Apôtre Saint Thomas. *Credibile eſt id poſtea factum, cùm Magi ibidem cum S. Thoma Apoſtolo prædicarunt.* Le même Oſorius a écrit dans l'hiſtoire d'Emanuel Roy de Portugal ſur une tradition des Indiens, que le Roy de Cranganor, qui n'eſt pas beaucoup éloigné de Calecut, a été auſſi un de ces Mages. Je ne raporterai pas icy ce que Cornelius à Lapide a remarqué de curieux, ſur l'étoile qui apparut aux Mages & ſur pluſieurs autres choſes. Il ſuffit qu'on ſache qu'il ſuit cette methode dans tout ſon Commentaire ſur les Evangiles. On y trouve le ſens literal, le tropologique & l'allegorique. Il fait venir à ſon ſujet diverſes hiſtoires, ſans examiner avec aſſez de ſoin ſi elles ſont vrayes ou fauſſes. Il eſt outre cela Theologien & controverſiſte quand l'occaſion s'en preſente.

Id. Cornel. in C. 2. Matth.

Pour ce qui eſt de ſon Commentaire ſur Saint Paul, bien qu'il s'y étende auſſi ſur la Theologie & ſur les matieres de controverſe, il y eſt plus exact, n'étant pas ſi fecond en digreſſions que dans le précedent. Les queſtions qu'il y traitte ſont auſſi moins éloignées de ſon ſujet, & elles ſont d'une plus grande utilité. Il y avoit 18. ans qu'il enſeignoit publiquement l'Ecriture dans Louvain lors qu'il le publia, comme il nous l'aprend dans ſa lettre à l'Archevêque de Malines, à qui il a dedié cet ouvrage. *Hortabaris me*, luy dit-il, *ut ea quæ in totam Sanctam Scripturam jam per octodecim annos ſemel iterumque in celebri hac urbe tua & Univerſitate Lovanienſi publicè docuiſſem typis evulgarem, omnibusque Belgis, quin & aliis provinciis communia facerem.* Les heretiques qui n'avoient que Saint Paul dans la bouche, l'obligerent de s'appliquer avec plus de ſoin à ſes Epîtres, qu'à tous les autres Livres de la Bible. En 1614.

Il témoigne qu'il a travaillé continuellement à ce Commentaire pendant pluſieurs années, & qu'il y a eu en vûë quatre choſes; I. d'être ſolide

dans ſes interpretations, cherchant toûjours le veritable ſens de Saint Paul. II. d'être court, ayant choiſi pour cela ce qu'il a trouvé de meilleur dans les autres Commentateurs. III. d'être methodique, donnant d'abord en abregé le plan de chaque Chapitre, & raportant les ſentimens des principaux Peres & des autres Docteurs. Après quoy il marque les interpretations qui luy paroiſſent les plus naturelles. IV. il fait profeſſion d'être clair en tout ce qu'il avance, & de ſe ſervir d'un ſtile didactique; d'éviter les digreſſions, & tout ce qui paroît trop recherché. A quoy il ajoûte qu'il a tiré du texte Grec, de l'Ebreu, du Syriaque, des Peres & des autres Docteurs, tout ce qui pouvoit luy ſervir à éclaircir le veritable ſens de l'Apôtre, *Ex textu Græco, Hebræo & Syro, atque ex Patribus & Doctoribus ea profero, quæ ſenſum genuinum vel demonſtrant, vel illuſtrant*, Un Commentaire de cette façon ne peut être que bon & utile à tout le monde. Ce qui le rend encore plus exact, c'eſt que pour n'être pas long il ne refute point les explications des autres Commentateurs, parce qu'en aportant la veritable, les autres tombent d'elles-mêmes, outre qu'il hait les Critiques, qui ne cherchent par leurs cenſures qu'à établir leur reputation, *Averſor criticos, qui ex aliorum cenſura famam aucupantur.* Voyons maintenant ſi le Commentaire de ce Jeſuite repond entierement à l'idée qu'il en a donnée.

Ibid.

Ibid.

En general pour ce qui eſt de ſa ſolidité, il n'a pas fait aſſez le choix des Auteurs d'où il tire ſes preuves; & il mêle quelquefois dans ſon diſcours des faits qui ont peu de vraiſemblance, Il n'eſt pas de plus heureux à choiſir toûjours les interpretations les plus naturelles. Enfin il auroit pu être beaucoup plus court, ſans rien perdre de ſa force. Les perſonnes qui ont quelque érudition, ne croiront pas facilement à tout ce qu'il raporte de S. Dominique & de S. Thomas dans ſes Prolegomenes, où il fait l'éloge de Saint Paul. Les hiſtoires qu'il y debite ne doivent trouver place que dans les Legendes, parce que les auteurs de ces ouvrages ont cru, que les fictions qui ont une bonne fin étoient permiſes.

Il eſt plus judicieux dans les Canons qu'il a mis au devant de

de ſon Commentaire, y ayant inſeré pluſieurs obſervations très-utiles. Il remarque dans le premier de ces Canons, que quand S. Paul traite quelque matiere il ſe jette ordinairement dans l'autre extremité, de ſorte qu'il ſemble nier abſolument ce qu'il ne nie cependant point. *Spiritus ejus ſublimis & acer in partem in quam inclinat ita vehementer fertur, ut in extrema declinare videatur, alterumque extremum negare.* En effet cela ſe voit en pluſieurs endroits de ſes Epîtres; & ceux qui n'ont point fait aſſez de reflexion ſur cette regle, ont formé une Theologie à leur mode qu'ils ont attribuée à Saint Paul. Il obſerve auſſi très-doctement dans dans ſon douziéme Canon, qu'il ne faut pas toûjours chercher de la liaiſon entre les paroles de ce Saint Apôtre, qui a écrit d'un ſtile épiſtolaire, où l'on s'explique quelquefois à demi mot, & où l'on ſuppoſe des faits qui ſont connus de ceux à qui l'on écrit.

Id. Corn. Can. 1.

Id. Can. 12.

Il reconnoît de plus que bien que S. Paul ait compoſé ſes Epîtres en Grec, ſes manieres de parler ſont ſouvent Ebraïques; *Sed quia Hebræus erat, hinc ſæpè hebraïzat.* Il croit (*d*) que le S. Eſprit s'eſt accommodé au genie des Ecrivains Sacrez, laiſſant chacun parler & écrire ſelon ſa capacité: & c'eſt ce qui fait, ſelon luy, qu'on trouve dans Saint Paul des phraſes qui ne ſont point tout-à-fait Grecques, des Ebraïſmes, & même des ſolecíſmes. Il explique très-bien dans un autre Canon, par une maniere de parler propre aux Ebreux, de certaines expreſſions qui paroiſſent purement negatives, quoy qu'elles ne ſoient que comparatives. On lit, par exemple, dans le texte Grec de l'Epître I. aux Corinthiens, *J'ay travaillé plus qu'eux tous, non pas moy, mais la grace de Dieu qui eſt en moy*; c'eſt-à-dire ſelon ce Commentateur, la grace de Dieu a fait plus que moy. Il en eſt de même de cet autre endroit de la même Epître, *Celuy qui plante n'eſt rien, ni celuy qui arroſe; mais c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement;*

Id. Can. 20.

Id. Can. 36.

1 Cor. 15. 10.

1 Cor. 3. 7.

(d) *Per Sanctos Scriptores ita accommodè locutus eſt Spiritus Sanctus, ac ſi ipſi ſuo nutu, conceptu, voce loquerentur & ſcriberent. . . . Undè in hisce Epiſtolis voces parum Græcas . . . quin & ſolœciſmos & plurimos Hebraiſmos invenias.* Cornel. à Lapid. Can. 20.

ce qui signifie que les prédicateurs de l'Evangile sont peu de chose, si on les compare avec la grace de Dieu.

Cornelius à Lapide ne repond pas au dessein qu'il s'est proposé de ne rien dire d'inutile, quand il s'arrête au commencement de l'Epître aux Romains à defendre comme probable l'opinion de Salmeron, qui a cru que S. Paul a écrit cette Epitre en Latin. Ce qui est encore plus inutile, c'est qu'après avoir montré que le sentiment commun est qu'elle a été écrite en Grec, il ajoûte de nouveau, qu'il est probable que Tertius ou quelque autre interprete de Saint Paul l'a traduite de Grec en Latin, & qu'il envoya cet Exemplaire Latin aux Romains qui parloient Latin. Cela n'a pas besoin d'être refuté, non plus que ce qu'il ajoûte de l'Evangile de S. Marc, qu'il pretend avoir été d'abord écrit en Latin, & traduit en suite en Grec à Aquilée. Je ne l'ay raporté que pour faire voir, que ce savant homme est éloigné de l'exactitude qu'il promet dans sa Preface.

Il n'est pas aussi tout-à-fait exemt du defaut de ces Commentateurs, qui employent bien du tems inutilement à refuter les sentimens des autres. Etant accoutumé aux disputes de l'Ecole, il traite la plûpart des matieres d'une maniere Theologique, s'opposant à tout ce qui ne s'accorde point avec les opinions communes. C'est dans cette vûë que sur ces mots de l'Epître aux Romains, *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis*, il condamne le Maitre des Sentences, qui a pretendu que la charité qui est en nous n'est point une qualité creée & infuse, mais le Saint Esprit même, agissant en nous & avec nous par luy-même sans aucune habitude infuse. *Hinc refellitur error Magistri Sententiarum, docentis charitatem quæ in nobis est non esse qualitatem creatam & infusam, sed esse ipsummet Spiritum Sanctum, qui per se solùm sine habitu charitatis infuso operatur in nobis & nobiscum actum amoris.* N'eût-il pas été mieux d'expliquer simplement le sens naturel de ce passage, que de se jetter sur ces sortes de questions, qui font une partie de son Commentaire? Il remonte jusques à S. Augustin, qu'il croit avoir donné occasion à cette erreur, parce qu'il dit dans ses livres de la Trinité & ail-

Rom. 5: 5.

ailleurs, que la charité eſt Dieu même. Mais il ajoûte en même tems, que (e) ce Pere qui avoit été Platonicien avant que d'être Chrêtien, n'avoit pas abandonné entierement les expreſſions des Philoſophes Platoniciens.

Rom. 5. 12. Sur ces autres mots de la même Epître, *Sicut per unum hominem peccatum* &c. il traite à fond du peché originel, oppoſant à ceux qui croyent qu'on ne le peut pas prouver efficacement de ce paſſage, le Concile de Mileve, & celuy de Trente. Mais il n'y a pas d'apparence que ces deux Conciles ayent voulu condamner les plus doctes Peres, qui l'ont entendu autrement : ils n'ont ſongé qu'à condamner l'hereſie des Pelagiens. Ce n'eſt pas auſſi être Pelagien que d'interpreter au même endroit ἐφ' ᾧ, où il y a dans la Vulgate *in quo*, par *quatenus*, ou *eo quòd*, avec Theodoret & Eraſme. Le ſentiment de S. Auguſtin, qui traite cette interpretation de nouvelle & de fauſſe, n'eſt pas une deciſion de foy. Ce Pere, comme on l'a pu voir cy-deſſus, a repris pluſieurs choſes dans les Pelagiens, qui ne ſont pas pour cela des erreurs Pelagiennes.

On prendra garde que ce Jeſuïte, qui traite un grand nombre de queſtions dans ſon Commentaire, marquant en même tems les differens ſentimens des Peres, a ſuivi la methode des Theologiens Scolaſtiques, qui ſe copient les uns les autres ſans conſulter les Auteurs dans leur ſource. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a compilé ſur ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Quia in igne revelabitur ; Ipſe autem ſalvus erit, ſic tamen quaſi per ignem*, ce qu'il avoit lu dans quelques Commentateurs modernes. Il n'aprouve point l'interpretation de S. Chryſoſtôme & de Theophylacte, qui ont entendu par *le feu* dont il eſt parlé en ce lieu-là le feu de l'Enfer. Ils ont donné, ſi nous l'en croyons, un ſens tout-à-fait éloigné au mot de *ſalvus* : mais on a prouvé cy-deſſus, que l'explication de S. Chryſoſtôme ne contient rien qui ne puiſſe s'accommoder au

1. Cor. 3. 13. & 15.

(e) *Reſpondeo Auguſtinum loqui more Platonicorum : fuit enim ipſe ante converſionem Platonicus. Platonici autem hac phraſi utebantur, ut dicerent nos eſſe bonos bonitate Dei, amantes amore Dei.* Id. Cornel. in Cap. 5. Epiſt. ad Rom. verſ. 5.

ſtile de l'Ecriture. Il conclut que ce paſſage ne peut être entendu que du Purgatoire, ſelon l'arrêté du Concile de Florence, auquel il joint Theodoret, attribuant à cet Evêque ce qui n'eſt point de luy. Mais il ajoûte après cela, que bien (*f*) qu'il ſoit de foy qu'il y a un Purgatoire, il n'eſt point de foy que ce ſoit un veritable feu où les ames ſoient tourmentées, parce que les Peres Latins n'ont point defini dans ce Concile que ce fût un feu réel, de peur d'offenſer les Grecs qui reconnoiſſoient le Purgatoire comme un lieu obſcur, nians ſeulement qu'il y eût du feu. En effet la diſpute des Grecs & des Latins ſur le Purgatoire n'eſt que de nom. La plûpart des raiſons dont les premiers ſe ſervent, n'attaquent que ce feu renfermé dans un certain lieu, où l'on ſuppoſoit que les ames étoient tourmentées après leur mort, & dont elles étoient delivrées après un certain tems.

Il ne s'accorde au Chap. 9. de l'Epître aux Romains, ſur le fait de la prédeſtination & de la reprobation, ni avec S. Auguſtin, ni avec S. Chryſoſtôme & les Peres Grecs. Il rejette l'opinion de ces derniers comme contraire au texte de S. Paul, qui dit que Dieu a aimé Jacob & haï Eſaü avant qu'ils fuſſent nez, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal. Son ſentiment qui merite d'être conſideré, eſt qu'il n'eſt nullement parlé en ce lieu-là des prédeſtinez & des reprouvez; que Malachie & après luy Saint Paul ont deſigné par cette expreſſion la poſterité de Jacob & d'Eſaü. L'Apôtre prend ſeulement occaſion d'appliquer ce paſſage par forme d'allegorie à l'état où étoient alors les Juifs & les Chrêtiens, Dieu ayant negligé les premiers, & ayant au contraire appellé les Gentils à la Religion Chrêtienne. Selon ce principe il reſout l'objection que Calvin a faite contre le libre arbitre à cauſe de ces paroles, *Non volentis neque currentis*, comme ſi les hommes ne cooperoient point avec Dieu dans ce qui regarde leur

(f) *Licet Patres Latini in Concilio Florentino ita intelligant, & conſequenter certum ſit eſſe ignem Purgatorium, idque ne Græcos offenderent qui concedebant quidem Purgatorium, negabant tamen in eo eſſe ignem, ſed dicebant eſſe locum obſcurum laborum plenum.* Id. Cornel. in Epiſt. I. ad Corinth. Cap. 3. verſ. 13. & 15.

leur salut. Il montre que ce n'est point de quoy il est question en cet endroit, où Saint Paul a seulement voulu dire, que bien qu'Esaü n'ait rien oublié de son côté pour s'attirer la benediction de son Pere, elle étoit neanmoins tombée sur Jacob, parce que Dieu l'avoit voulu ainsi. L'Auteur des Questions attribuées à Anastase a suivi cette interpretation qui est literale, & elle a été confirmée par le Cardinal Tolet, qui dit sur ce passage que Jacob a reçu la benediction & l'heritage d'Isaac son Pere, non pour avoir prevenu Esaü par le conseil de sa mere; mais parce que Dieu a voulu luy donner & à sa posterité cet heritage.

Anast. quæst. 59.

Cornelius à Lapide met dans le même rang que le destin des Stoïciens, le sentiment de Calvin sur la prédestination & la reprobation, que cet heretique a établi sur ces paroles, *Ergo cujus vult miseretur, & quem vult indurat. Hoc est fatum*, dit-il, *Calvini longè generalius, efficacius & violentius fato Stoïcorum.* Il veut que tout ce que S. Paul avance icy, ait du raport avec ce qui est marqué de Jacob & d'Esaü au Chapitre 13. de la même Epître, & que ce n'en soit qu'une plus ample explication. Il remarque de plus, que l'Ecriture assûre en termes formels que Pharaon s'est endurci luy-même, *Videns Pharao quòd data esset requies ingravavit cor suum*, son endurcissement venant de sa volonté. D'où il infere que Dieu n'a fait que le permettre en ne l'empêchant point: *Ipse ergo Pharao proprie & positivè se induravit, Deus verò permissivè & negativè.* Ce qui s'accorde parfaitement avec l'explication des Peres Grecs dont on a parlé cy-dessus.

Exod. 8. 15.

Je passe sous silence les Commentaires que Cornelius à Lapide a composez sur les Actes des Apôtres, sur les Epîtres Canoniques & sur l'Apocalypse, parce qu'il a suivi la même methode que dans les précedens. Après avoir remarqué dans sa Préface qu'il a mise au devant des Epîtres Canoniques, que les Ariens ont autrefois ôté de leurs Exemplaires le vers. 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de S. Jean, il accuse aussi-bien que Menochius les nouveaux Ariens de Transylvanie, de ne point recevoir cette Epître entiere. Il leur oppose non seulement l'autorité de tous les Exemplaires Latins & des Grecs les plus exacts, mais aussi les temoignages de plu-

plusieurs Peres, & entr'autres de S. Athanase, de S. Augustin & de S. Cyprien. D'où l'on peut juger qu'il n'a pas lu ces Auteurs en eux-mêmes.

JANSEN. D'YPRES. Jansenius Evêque d'Ypres a composé un Commentaire des quatre Evangiles, qu'il a expliquez en peu de mots & avec beaucoup de netteté : mais ayant été prevenu de certains sentimens de Theologie, il a quelquefois accommodé le sens des Evangelistes à ses idées. Il n'a pas assez distingué les interpretations Theologiques des Peres, principalement celles de S. Augustin, d'avec les veritables & literales. Etoit-il, par exemple, necessaire de faire venir la grace efficace & la prédestination éternelle, pour trouver le sens de ces paroles de J. CHRIST, *Joann. 6. 37.* *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy. Ad me veniet*, dit-il, *id est indeclinabiliter mihi credet; quia quos Deus ab æterno salvandos prædestinavit, hos sine dubio secundum illud propositum suum vocabit.*

Il étoit si rempli de ses pensées sur la prédestination, qu'il s'en sert encore pour expliquer ces autres paroles qui suivent, *Ibid. v. 39.* *Car c'est la volonté de mon Pere qui m'a envoyé, que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnez.* Ce qu'il entend de ceux qui doivent être sauvez selon le decret de la prédestination, *Ut omne quod dedit mihi ex decreto prædestinationis ejus salvandum non perdam ex eo.* Comme il avoit bien plus lu S. Augustin que les autres Peres, il s'éloigne rarement de ses sentimens. Pour ce qui regarde la Grammaire & la Critique, il ne paroît pas qu'il y soit beaucoup exercé. S'il avoit eu une connoissance mediocre de la langue Ebraïque, il n'auroit pas repris Jansenius de Gand & Maldonat de ce qu'ils ont observé sur ces mots, *Nequaquam minima es in principibus Juda*, *Matth. 2. 6.* que le mot Ebreu אלפים, peut être traduit indifferemment par *in millibus*, & par *in principibus*. L'un & l'autre se trompe, dit-il, y ayant de la difference dans la maniere d'écrire ce mot selon ces deux differentes significations : *Uterque fallitur; nunquam enim* אלף, *id est mille, significat principem, sed* אלוף, *alouph.* Il se trompe luy-même, n'ayant pas sçu que les Juifs, dont le texte Ebreu n'étoit pas alors limité par des points voyelles comme il le fut dans la suite, ont pu lire en gardant le même

me

me mot Ebreu אלפים, *alaphim* & *aluphim*, & par conſequent traduire *in millibus*, & *in principibus*.

Ce Commentateur decide auſſi trop en maître, lors que parlant de Raab qui eſt appellée זונה dans l'Ebreu, il traite de novateurs ceux qui croyent après quelques Rabbins, que cette femme a été une hôteliere, & non pas une femme debauchée. Cela ne peut être, dit Janſenius, parce que ce mot ſignifie toûjours dans la langue Ebraïque une proſtituée, *Contra proprietatem linguæ Hebraicæ, ubi zonah ſemper meretricem ſignificat.* Il eſt vray que les Septante, & après eux Saint Paul dans ſon Epître aux Ebreux, l'ont interpreté en ce ſens-là: cependant de Lira, qui luy a donné l'autre ſignification après R. Salomon Iſaaki, & qui vivoit avant les novateurs, n'a pas ignoré la proprieté de la langue Ebraïque. Maldonat que l'Evêque d'Ypres ſemble avoir copié en cet endroit, auſſi bien qu'en pluſieurs autres, eſt bien plus moderé. Il ne s'éloigne de la penſée de de Lira qu'en faiſant ſon éloge, & en le diſtinguant des heretiques de nôtre tems: *Quam ſententiam*, dit ce ſavant Jeſuïte, *Lyranus doctus ſanè & laborioſus interpres pio, ut arbitror, ſtudio ſecutus eſt. Utinamque noſtri temporis novatores eodem animo ſecuti eſſent!* Quand il ne s'agit que d'un fait de pure Grammaire, l'on peut abandonner les ſentimens les plus communs & les plus anciens ſans être pour cela novateur. Janſenius aſſûre encore trop librement, que le verbe λατρεύω ſe prend toûjours, au moins dans l'uſage de l'Ecriture, pour le culte qu'on rend à Dieu ſeul, *Græcè λατρεύσεις, ſervitute ſcilicet quâ Deus ſolus colitur. . . . Hoc enim ſignificat Græca vox, ſi non ſignificatione, ſaltem uſu Scripturæ, ut notavit Auguſtinus.* Nous avons fait voir cy-deſſus, que cet uſage vient plûtôt des Theologiens que des Auteurs Sacrez. Je paſſe ſous ſilence quelques autres fautes d'exactitude, qu'il ſeroit trop long de raporter: ce qui n'empêche pas que cet Evêque ne doive être placé dans le rang des habiles Commentateurs des Evangiles.

Maldon. Comm. in Cap. 1. Matth. v. 5.

Janſ. in Cap. 4. Matth. v. 10.

CHAP. XLV.

Des Commentateurs Heterodoxes de ces derniers tems, & premierement de Jean Wiclef, & de Jean Hus.

WICLEF. AVant que de venir aux Commentaires des Proteſtans ſur le Nouveau Teſtament, il eſt à-propos de dire quelque choſe de la doctrine de Jean Wiclef, qui peut être conſideré comme leur Patriarche. Il nous reſte de luy un ouvrage imprimé en 1525. qui contient un Dialogue entre trois perſonnes, où l'on introduit *Alithia la verité*, *Pſeudis le menteur*, & *Phroneſis* la *ſageſſe* ou *prudence*. L'auteur repond ſous le nom de *Phroneſis* aux objections que le menteur ou ſophiſte propoſe. Voicy le titre entier de cet ouvrage qui eſt diviſé en quatre livres. *Trialogus ubi primò Alithia tanquam ſolidus Theologus loqueretur, ſecundò infidelis captioſus tanquam Pſeudis obiiceret; & tertio ſubtilis Theologus & maturus tanquam Phroneſis decideret veritatem.*

Cet homme qui avoit la tête remplie des ſubtilitez de l'Ecole, eſt plus Philoſophe que Theologien. Il raffine même ſur les ſubtilitez des autres, s'embarraſſant de difficultez qu'il ne peut reſoudre. Il ſe ſert neanmoins de certains principes generaux, qui ſont ſpecieux pour établir ſa reformation. Saint Auguſtin eſt ſon plus grand auteur, & en ſuite Saint Anſelme. Il cite quelquefois Saint Jerôme & d'autres Peres; mais la meilleure partie de ſes citations eſt priſe du Decret de Gratien, & du Maître des Sentences. Pour la Philoſophie, il ſemble avoir preferé Platon à Ariſtote, & il ſuit ce que le premier a dit des idées, les accommodant avec l'Ecriture. Il n'a pas diſtingué les abus qu'il attribuë à la Cour de Rome, & quelques ſuperſtitions dont il fait les Moines auteurs, de la veritable creance de l'Egliſe. A l'égard de ſon ſtile, il eſt tout-à-fait barbare, & il y mêle de groſſes injures. Luther & Calvin ont ſuivi non ſeulement une partie de ſa doctrine, mais même de ſes manieres; il a vêcu plus de cent ans avant le premier.

Ses trois premiers livres, où il parle de Dieu & de ſes attributs, ne contiennent preſque rien que de Metaphyſique. Il a même pretendu demontrer la Trinité par des raiſons natu-

rel-

relles dans le chap. 7. du liv. 1. qui eſt intitulé, *De naturali demonſtratione Trinitatis*, & il a employé trois chapitres de ce même livre à traitter des idées, dont il parle au long & en Platonicien. Son ouvrage étant devenu très-rare, j'en produirai icy quelques extraits, afin qu'on en puiſſe mieux juger. Le chap. 2. qui a pour titre, *Deus eſt ſupra omne genus*, & c'eſt *Alithia* ou la *verité* qui parle, commence ainſi, *Habito quod prima veritas ſit, Deum eſſe naturam Divinam, vel ipſam Deitatem, & ſic omnium nominabilium primam cauſam, manifeſtum eſt quòd non ſit aliud genus vel ejus individuum, ſed naturaliter ſupra genus*, Au chap. 7. où il explique la Trinité des perſonnes en Dieu, après avoir raporté la deciſion de Pierre Lombard touchant la nature Divine, qui n'engendre point & qui n'eſt point engendrée, il montre la probabilité du ſentiment contraire. *Poteſt tamen dici probabiliter, quòd ſicut ex natura Divina eſt Filius, ſic ex illa gignitur Filius, & ita in perſona Patris gignit Filium, & Spiritus S. procedit ex illa in Patre & Filio, non tamen idem gignit ſe, quamvis perſona gignens & perſona genita ſint eadem eſſentia trina.* Pſeudis luy objecte qu'il parle en ignorant, d'une matiere que ſa raiſon ne peut pas luy decouvrir, *Videtur quod in iſtis materiis idioticè loqueris vocem propriam ignorando.* Wiclef avoüe qu'il ne fait que balbutier, bien qu'il ſoit certain de ce qu'il avance, & parce qu'il ne peut pas voir clairement ces veritez en ce monde, il dit qu'il s'en raporte entierement à l'Ecriture & à la raiſon. *Fateor quod propter altitudinem materiæ ignoro plurimum: ſed credo quòd in patria videbo clarè ſententiam quam modo balbutio. Ideo teneo me in fide Scripturæ & limitibus rationis.*

Id. lib. 1. C. 8.

Ibid.

L'Ecriture Sainte eſt le ſeul principe de ſa Theologie, au ſecours de laquelle il fait venir la raiſon, & ſous ce pretexte il invente une nouvelle Logique, qui luy ſert à reſoudre les plus grandes difficultez de la Bible. (a) Toutes les erreurs

(a) *Patet quòd totus error in Scriptura Sacra notitia, & quare idiota ipſam turpificant atque falſificant eſt ex Grammatica & Logica ignorantia, & niſi Deus ad-*

reurs viennent selon luy de l'ignorance de l'Ecriture faussement expliquée, par ceux qui n'ont aucune connoissance de la Grammaire & de la Logique: en sorte que si Dieu n'y met la main, l'autorité de cette Ecriture court un grand risque. Il prouve par Saint Augustin, que s'il y a quelque verité elle est dans l'Ecriture Sainte, & que c'est par son moyen que nous devons resoudre toutes les difficultez qui se presentent, la Grammaire, la Logique, & même toute autre science ne contenant rien qui n'y soit d'une maniere plus excellente. Traitant dans tout ce Chap. 8. des idées de Dieu selon les principes de sa Logique, il s'objecte sous le nom de *Pseudis*, qu'on ne le croira pas facilement à cause de sa Logique extraordinaire, *In ista materia possunt credere tibi qui volunt Logicam tuam inusitatam accipere.* Mais parce qu'il pretend que sa Logique est tirée des Livres Sacrez, il repond sous le nom de *Phronesis*, que ceux qui (*b*) ajoûtent foy aux paroles de l'Ecriture doivent aussi ajoûter foy à sa Logique, condamnant ceux qui preferent à cette Logique Divine ce que les hommes ont inventé. Ibid.

C'est la coutume de tous les novateurs d'assûrer qu'ils n'avancent rien qui ne soit fondé sur la pure parole de Dieu. Wiclef qui ne debite en cet endroit, & dans la plus grande partie de son ouvrage, que des subtilitez de Metaphysique par raport à la methode des Ecoles de son tems, veut qu'on croye que sa Metaphysique & sa Dialectique sont fondées sur cette parole Divine, & qu'ainsi il ne peut se tromper. Si nous

adjuverit ad illa rudimenta fidei cognoscenda, fides Scripturæ erit nimium parvi pensa: patet secundo veritas sententiæ quam Augustinus sæpè inculcat, scilicet quod si est aliqua veritas, ipsa est in Scriptura: nulla quidem est subtilitas Grammatica vel Logica, vel alia nominanda quin sit excellentius in Scriptura. Joann. Wicl. Trial. lib. 1. cap. 8.

(b) *Credens fidei Scripturæ cum verbis suis debet dictam Logicam acceptare: quia sicut Sacra Scriptura sententia, sic & ejus Logica à fidelibus est veneranda. Unde peccant mortaliter, qui dimissa Logica Scripturæ immiscentur adinventionibus frivolis hodiè usitatis, cùm Deus obligat plus homines ad formam verborum fidei Scripturæ, quàm creatura aliqua posset ad suas inventiones vel consuetudines obligare.* Ibid.

nous nous en raportons à luy, il parle des idées de Dieu au ſujet du myſtere de la Trinité, de la même maniere que l'Ecriture & les Philoſophes qui ont bien parlé, *Philoſophi rectiloqui.* Il ajoûte qu'Ariſtote n'a pu avec tous ſes detours detruire le ſentiment de Platon, ayant au contraire jetté les hommes dans l'erreur; mais que Saint Auguſtin & pluſieurs autres ont
Ibid. decouvert ſes fauſſetez, *Nec Ariſtoteles ſcivit iſtam ſententiam Platonis deſtruere, ſed æquivocando & ignorando veritatem ſui ſermonis multos homines duxit in devium; ſed Auguſtinus & multi alii errorem Ariſtotelis detexerunt.*

Au Chap. 10. de ce même livre, où il reconnoît une pleine liberté dans la puiſſance Divine, il croit que tout ce quelle fait arrive neceſſairement, rejettant la liberté qu'on nomme de contradiction dans les Ecoles comme une erreur, & un terme qui a été fauſſement inventé par les Docteurs, *Quantum ad libertatem Divinæ potentiæ patet quòd eſt ſummè libera, & tamen quicquid facit neceſſariò evenit, ſicut Deus Pater ſummè liberè producit Filium, & tamen neceſſariò abſolutè. Et quantum ad libertatem contradictionis, patet quòd eſt terminus magiſtralis erroneè introductus.*

Le même Wiclef ne traitte preſque d'autre choſe dans ſon ſecond livre que de matieres philoſophiques. Il y examine en quoy conſiſte l'eſſence du corps & de l'ame. Il *Ll. Wiclef. Trial. l.* prouve avec Democrite, Pla- *2. C. 3.* ton & Saint Auguſtin contre Ariſtote, que la quantité continuë n'eſt point compoſée de parties continuës, *quantum componi ex non quantis;* & il decide comme une choſe importante à la Religion, qu'il y a réellement & veritablement des natures univerſelles, *Certum eſt quod ſunt univerſalia ex parte rei, teſtificata tam ab Ariſtotele quàm Platone.* Ayant aporté pluſieurs raiſons ſur la nature de l'ame qu'il a priſes d'Ariſtote, & ne voulant pas paroître purement Philoſophe, il ajoûte qu'il ne ſuit les Philoſophes que quand ils s'accordent avec la foy, *Tenebo me in limitibus* *Id. l. 2.* *fidei, ſequendo Philoſophos* *C. 5.* *quando conſentiunt ei.* Ce principe & pluſieurs autres qu'il fait valoir par tout ſont bons; mais l'application n'en eſt pas juſte, parce qu'il ſe

jette en même tems sur des raisonnemens purement Metaphysiques. Chaque (c) homme selon luy est composé de deux sortes d'ames, dont l'une qui est presque la même chose que luy est un esprit immortel, & l'autre est corruptible & semblable à l'ame des bêtes. Il nous apprend que les Moines condamnerent ce sentiment comme heretique, parce qu'il ne pouvoit pas y avoir plusieurs formes substantielles dans un même corps. Il y avoit alors une si grande liaison entre la Philosophie, & la Theologie qu'on enseignoit dans les Ecoles, que c'étoit une heresie de s'éloigner des opinions les plus reçuës dans la Philosophie.

Il ne faut pas s'étonner que Wiclef qui s'érige en Reformateur, & qui pretend même tirer sa reformation de l'Ecriture, ait rempli ses livres d'une infinité de questions qui n'ont aucune solidité. Il a suivi la methode de son tems; & c'est sur ce pied-là qu'il s'étend fort au long sur la nature des Anges, sur leurs actions & leurs mouvemens. Il est vray qu'il s'objecte sous le nom de *Pseudis*, qu'il parle de ces matieres comme un homme yvre qui se plaît dans ses songes, *In ista materia video te notabiliter deficere & balbutire, ac si ebrius dormiens somniaret.* Mais il repond qu'il a dêjà reconnu son ignorance sur cette matiere; qu'il n'a cependant presque rien dit qui ne soit pris des Saints Peres, & qui ne paroisse même appuyé sur l'Ecriture, *Dixi publicè quòd in ista materia parum nosco, & plurior pars illius materiæ quam hic dico est sanctorum sententia elicita probabiliter ex Scriptura.* Ibid. c. 11.

Bien qu'il cite rarement cette Ecriture, ne rempliſſant ses discours que de Metaphysique & de Dialectique, il s'en prevaut toûjours, comme quand il parle de la prédestination & de la reprobation, qu'il nomme prescience selon l'usage le plus ordinaire de ce tems-

Lib. 2. C. 10. & 11.

(c) *Omnis homo habet duas maneries animarum, unam spiritum immortalem, quæ est eadem ferè persona cum homine, & aliam corruptibilem similem animæ bestiarum, quæ anima non est res quæ potest per se existere. . . . Hic tamen Fratres clamant quòd illud sit hæreticum & impossibile, quòd multæ animæ sint in homine, vel multæ formæ substantiales.* Id. Wicl. Trialog. lib. 2. cap. 5.

tems-là. *Pseudis* luy objecte que son opinion établit en Dieu une necessité à l'égard des predestinez & des reprouvez, *Deum necessitare homines prædestinatos ac præscitos*; à quoy il repond, qu'il faut entendre ces mots de la maniere qu'ils sont limitez dans l'Ecriture, & non pas autrement, de peur de tomber dans l'erreur en parlant de l'essence de Dieu. *Hic oportet intelligere terminos, ut fides Scripturæ hos limitat, & non ultra, ne dent occasionem concipiendi erroneè de essentia increata, & sic videtur mihi probabile ut supra, quod Deus necessitat creaturas singulas activas ad quemlibet actum suum.* Il n'aporte cependant là-dessus que des raisons speculatives, qui ne servent qu'à embarrasser davantage cette grande difficulté, à laquelle il tâche de donner de nouveaux éclaircissemens dans son liv. 3. ch. 8. qui est intitulé, *Omnia eveniunt necessitate absoluta, que tout ce qui se fait, se fait par une necessite absoluë.*

Lib. 2. C. 14.

Pseudis luy objecte en ce lieu-là qu'il a des sentimens tout-à-fait particuliers, supposant que Dieu ne peut sauver aucun reprouvé. *In omnibus considero quòd figendo infundabiliter conceptum proprium extraneus à modernis, & ad tantum dilaberis, quod ponis nullum præscitum Deum posse salvare.* Il repond à cette objection (*d*) qu'il parle de la même maniere que les anciens Docteurs, qui sont fondez sur de bonnes raisons & sur l'Ecriture; que les Docteurs modernes au contraire forgent des termes selon leur phantaisie, suivant aveuglément les decisions de la Cour de Rome. Il demeure à son ordinaire sur ces generalitez; & au chap. 28. de ce même livre, où il traitte * *Du nombre de ceux qui doivent être sauvez*, *Alithia* ou le Docteur solide luy objecte, que le sentiment de plusieurs est qu'il detruit par ses blasphemes les questions qu'on agite dans les Ecoles, & qu'il laisse des questions solides sans y toucher, *Vi-*

Lib 3. C. 8.

* De numero salvandorum.

(d) *In ista materia utor terminis sicut usi sunt Doctores antiqui moti ex rationibus & Scriptura; moderni autem qui baptizant terminos secundùm sua arbitria vix fundantur in isto syllogismo topico qui multos decipit*, Curia Romana, vel Doctores quos approbaverat sic loquuntur, ergo verum. Id. lib. 3. cap. 8.

Videtur multis quòd blasphemè extingais subtilitatem Scholæ, & dimittis subtilitates solidas omnino intactas. Il avoüe cependant sous le nom de *Phronesis*, qu'il s'éloigne en beaucoup de choses des Theologiens modernes, mais qu'il convient avec plusieurs anciens Peres, & principalement avec S. Augustin, *Considero quòd in multis extraneo à modernis, sed cum multis sanctis antiquis, & specialiter Augustino convenio.* Wiclef étoit persuadé qu'il devoit preferer les sentimens de ce savant Evêque, sur le fait de la prédestination & de la reprobation, aux opinions reçuës de son tems dans les Ecoles: & c'est ce qui luy fait dire souvent qu'il n'avance aucune nouveauté; mais qu'il est fondé sur l'Ecriture & sur les anciens Docteurs de l'Eglise.

Lib. 3. C. 28.

Au commencement du même livre où il traitte des vertus morales & des vices, il assûre (e) qu'il est impossible que l'homme ait aucune vertu morale sans la grace de Dieu, parlant des vertus morales qui meritent une recompense éternelle. Pour prouver que le peché n'est rien de positif, il se sert après quelques anciens de ce passage de S. Jean, *Sine ipso factum est nihil.* Après quoy il fait venir les Categories d'Aristote, ne trouvant le peché directement dans aucune de ces Categories; d'où il conclut avec S. Augustin qu'il n'y a aucune cause efficiente du peché, *Unde secundùm Augustinum non habet (peccatum) causam efficientem; sed deficientem.* La distinction si commune des pechez mortels & veniels ne luy paroît point recevable, parce qu'il ne juge pas qu'elle (f) soit fondée dans l'Ecriture. C'est pour

Ibid. c. 2.

Ibid. c. 3.

Joann. 1: 3.

(e) *Quamcunque virtutem moralem est impossibile inesse homini nisi adsit gratia Dei sui. . . . Quidquid homo egerit vel natura creata in ipso genuerit, non dicitur virtus moralis meritoria præmii vel laudis perpetuæ, nisi illa virtus ab alio venerit, & per consequens à gratia Dei sui, & ex ipso patet, quòd nemo cognoscit si sit moraliter virtuosus, nisi à Deo sibi fuerit specialiter revelatum.* Id. lib. 3. cap. 2.

(f) *Iste terminus vulgaris non fundatur expressè in fide Scriptura quantum considero: ideò videtur licitum limitare significationes illius secundùm quod magis convenit in Scriptura. Potest autem peccatum dici mortale quod est dignum morte, secundum puniri ex arbitrio Dei nostri, & sic solum peccatum finalis impæ-*

pour cela qu'il croit que pour parler plus conformément à
Ibid. C. 5. cette Ecriture Divine, l'on peut donner le nom de peché mortel aux pechez qui ſont dignes de mort ſelon la volonté de Dieu ; & qu'ainſi il n'y a que la ſeule impenitence finale qui ſoit de ce genre, tous les autres pechez étant veniels, parce qu'ils peuvent être pardonnez.

Dans le dernier chap. de ce même livre, où il compare la loy de JESUS-CHRIST avec les autres loix, il explique ce que c'eſt proprement que l'Ecriture Sainte, laquelle ne conſiſte pas ſelon luy en de ſimples écrits, mais dans les ſens veritables joints à ces
Ibid. C. 31. écrits. *Hoc nudum ſcriptum materiale non didici vocare Scripturam Sacram, quia illi codices non ſunt ſacri niſi illis ſententia adſit ſacra, & tunc intelligo ſimpliciter aggregatum ex illis codicibus, & ſacra ſententia, eſſe Scripturam Sacram.* Il regarde les livres de tous les Docteurs, quelque éminens qu'ils ſoient, comme des ouvrages apocryphes, & auſquels on ne doit ajoûter aucune foy, que dans les choſes où ils ſont appuyez ſur la parole de Dieu, *Scripta aliorum Doctorum magnorum quantumcunque vera dicuntur apocrypha, nec ſunt credenda niſi de quanto in Scriptura Domini ſunt fundata.* *Ibid.* Ce qu'il prouve par l'autorité de Saint Auguſtin, qui a cru ſelon luy que toute verité eſt renfermée dans la ſeule Ecriture, ſoit explicitement ou implicitement, & qu'aucune autre écriture ne peut avoir force & autorité, ſi elle ne la tire des Livres Divins. Cette propoſition generale ſemble n'avoir d'autre fin que de condamner les nouveaux Docteurs & la Cour de Rome, contre laquelle il s'emporte avec excés dans tout ſon ouvrage. *Indubiè*, dit-il, *Ibid.* *idem eſt judicium de ſcripturis aliorum ſanctorum Doctorum, & multo magis de ſcriptis Romanæ Eccleſiæ & Doctorum novorum.*

Il attribuë à ces nouveaux Docteurs des ſentimens qui luy font horreur, en ce qu'ils pretendent montrer par leur Logique, qu'il n'y avoit point

pœnitentiæ, quod eſt peccatum in Spiritum Sanctum, præcipuè eſt mortale. Qualecunque aliud peccatum cùm ſit dignum venia poteſt dici rationabiliter veniale. Ibid. cap. 5.

d'écrits qui fussent remplis de tant de faussetez que les Livres Sacrez, & principalement l'Evangile de Saint Jean,
Ibid. *Detestandi sunt Doctores novelli, qui nituntur asserere quòd Scriptura Sacra sit inter omnia dicta vel scripta falsissima, & specialiter verbum Christi in Euangelio Joannis, sicut ex Logica sua sè putant clarè deducere, & inter omnes hæreticorum sententias non recolo quæ sit damnabilior.* Mais il n'y a aucune apparence, que les Theologiens de son tems ayent eu de si étranges sentimens de l'Ecriture. Ils ont bien pu dire & avec raison, qu'elle ne suffit pas seule pour établir les veritez de la Religion, & montrer en même tems qu'elle a été alterée par la longueur des tems, ayant été sujette aux mêmes changemens que tous les autres livres.

On ne doit pas à la verité rejetter sur l'Ecriture toutes les fausses consequences que les heretiques en tirent: mais d'autre part les regles que Wiclef prescrit pour en trouver le sens veritable sont ridicules. Il veut que les Chrêtiens ayent appris de Dieu la vraye Logique, & une Philosophie épurée, *Expedit au-*
Ibid. *tem ut pro habenda hujusce modi Scripturæ notitia, quòd fidelis in recta Logica, & etiam in Philopsohia depurata à Domino sit instructus.* Si par cette Philosophie épurée, il avoit entendu une Philosophie éloignée de toutes les vaines subtilitez de l'Ecole, je ne trouverois rien à redire à sa proposition, parce qu'il est certain que la plûpart des heresies, même dès le commencement du Christianisme, sont venuës de ces sortes de subtilitez introduites dans la Religion. Nous en avons vû des exemples dans les Gnostiques & dans plusieurs autres: mais cet homme qui se mêle de reformer la Theologie ordinaire, par une Logique nouvelle qui puisse donner une connoissance parfaite de l'Ecriture, veut qu'on soit instruit de la veritable opinion des Universaux, & qu'on sache en quoy consiste l'essence du tems & des autres accidens, qui sont des dispositions ou modifications de la matiere. *Primò quòd instruantur in recta scientia de universalibus . . . secundò quòd cognoscant secundum veram Metaphysicam scholæ Christi veritatem de quidditate temporis & aliorum accidentium, quo*

mo-

modo non sint nisi dispositiones subjecto suo formaliter inhærentes &c.. La Theologie Scolastique qui regnoit seule alors, ayant emprunté beaucoup de de principes & de raisonnemens de la Philosophie, il ne pouvoit reformer l'une qu'il ne reformât l'autre en même tems.

Cette reformation paroît davantage dans son livre 4. où il traitte des sept Sacremens. Il commence par l'Eucharistie, parce qu'il croit qu'elle est tres-bien établie dans l'Ecriture, & qu'il y avoit de son tems de plus grandes disputes sur ce Sacrement, que sur les autres, *Quia videtur habere fundationem maximam in Scriptura, & quia hodie circa Eucharistiam est dissensio plus brigosa.* La grande controverse étoit de savoir de quelle maniere le corps de J. CHRIST étoit dans l'Eucharistie: car il suppose la presence réelle, ayant neanmoins eu une autre idée du mot de réel selon les principes de sa Philosophie, que nous n'en avons ordinairement, comme il paroîtra par la suite de ces reflexions. Il nie absolument absolument la Transubstantiation, parce qu'il pretend que le corps de JESUS-CHRIST est dans le pain, & non pas dans de simples accidens, comme les Catholiques qu'il traite d'heretiques le croyoient. Pour éclaircir ce fait, (g) il veut qu'on s'en raporte plûtôt à l'Evangile qu'à la Cour de Rome, & il ajoûte faisant allusion à un passage de l'Apocalypse, qui a fort plu depuis aux Protestans, que cette Cour étoit plus conforme à l'ancienne opinion avant que Satan fût delié, & que les Moines eussent, selon luy, rempli l'Eglise de nouveautez. Sa principale preuve consiste, en ce que lors qu'il est parlé de l'Eucharistie dans le Nouveau Testament, on conserve toûjours le mot de pain, *Christus qui mentiri non potuit, dixit panem quem accepit in manibus esse realiter corpus suum.* Il appelle aussi à son secours plusieurs anciens Peres, qui

Id. Wicl. Trial. lib. 4. C. 2.

Ibid.

(g) *Certum est quòd in Evangelio Christi plenius, auctoritativius & moderatius quàm in Romana Curia ante solutionem Diaboli cum antiqua sententia prædicta planius concordat. . . . A tempore autem solutionis Satanæ dimissa fide Scripturæ multæ hæreses in ista materia, & specialiter inter fratres & discolos eis similes volitarunt.* Id. Wicl. lib. 4. cap. 2.

qui se sont servis du mot de pain quand ils ont fait mention de l'Eucharistie, & entr'autres Saint Jerôme, qu'il prefere à tous les autres pour l'interpretation de l'Ecriture. Mais on remarquera qu'il n'est pas exact dans ses citations.

Comme les Theologiens Scolastiques sont partagez entr'eux sur la maniere dont se fait la Transubstantiation, il tâche de profiter de leur division, leur (*h*) objectant de plus qu'ils ne sauroient la defendre ni par l'Ecriture ni par la raison, ni même par l'autorité d'aucun Pere qui ait vêcu avant que Satan fût delié. D'où il conclut qu'il faut s'en raporter entierement à l'opinion de Saint Jerôme, qu'il cite à sa maniere. Il s'étend encore plus au long sur ce même sujet dans les chapitres suivans, où il établit cette maxime, que s'agissant d'un fait positif il s'en faut raporter entierement à l'Ecriture, *Oportet cum ista materia sit positiva ad fidem Scripturæ attendere, & ipsi planè credere.* Or il pretend que selon Saint Augustin, l'Eucharistie est appellée *pain* par Jesus-Christ dans l'Oraison Dominicale où nous lisons, *Panem nostrum quotidianum* ou *supersubstantialem da nobis hodie.* Il joint à cette autorité celle de S. Paul, qui donne aussi le nom de pain à ce Sacrement, & non pas d'accident sans sujet, *Panem, non verò accidens sine subjecto.*

Ibid. C. 3.

Enfin il consulte ses sens & sa raison, prenant pour temoins les rats & les autres animaux qui mangent ce pain. Il infere de là que ce venerable Sacrement est un pain veritable de sa nature, & le corps de Jesus-Christ sacramentalement, *Hoc sacramentum venerabile est in natura sua verus panis, & sacramentaliter corpus Christi.* Après cela il fait venir à son secours toutes les regles de la Dialectique, pour expliquer de quelle

Ibid. C. 4.

(h) *Iste sensus nec ex fide Scripturæ nec ex revelatione vel ratione ostendi poterit; sed quoscunque sanctos usque ad solutionem Satanæ omninò latuit, & plures Sancti Hieronymus, Augustinus & vivax ratio omnimodè contradicunt... Tales autem hæretici non possunt fingere pro quo instanti est transubstantiatio vel accidens sine subjecto. . . . Standum est ergo sententiæ Hieronymi solidi & subtilis qui dicit, quòd panis sacramentaliter est virtute verborum Christi corpus Domini Salvatoris.* Ibid. cap. 3.

le maniere le pain eſt le corps de N. Seigneur, ne l'étant point *identiquement*. *Quo modo panis eſt corpus Domini non exiſtens identice corpus ſuum.* Il diſtingue trois ſortes de manieres dont une choſe peut être attribuée à une autre, ſavoir, *eſſentiellement*, *formellement & habitudinellement*, *Triplex eſt prædicatio ſcilicet formalis, eſſentialis & habitudinalis.* C'eſt ſelon luy de la troiſiéme maniere que le pain eſt le corps de J. C. aportant pour exemple ces endroits de l'Ecriture où il eſt dit, que J. Christ eſt une pierre, & que les ſept epis & les ſept vaches graſſes ſont ſept années de fertilité; leſquels exemples ont été adoptez dans la ſuite par les Zuingliens & les Calviniſtes. Wiclef cependant ſemble avoir dit plus qu'eux là-deſſus; car il ſuppoſe je ne ſay quelle réalité Metaphyſique, qui eſt un des grands principes de ſa Logique, & il a appliqué cette réalité au corps de J. C. dans l'Euchariſtie.

Ibid. C. 7.

Il a tellement obſcurci cette matiere par ces ſortes de ſubtilitez, qu'il ne s'entendoit pas luy-même. *Pſeudis* luy faiſant ce reproche, il repond que pour comprendre ſon ſentiment, il faut ſavoir ſon opinion des Univerſaux, & l'appliquer au corps de J. C. parce que les concluſions de Logique ſervent à decouvrir les veritez de la foy. *Oportet*, luy dit-il, *te cognoſcere ſcientiam de univerſalibus, & ſic intelliges quòd ſicut ſpecies humana eſt quodlibet ejus individuum, ſic idem corpus Chriſti in numero eſt quælibet pars ſenſibilis hoſtiæ conſecratæ. Concluſiones enim Logicæ juvant ad veritates Catholicas cognoſcendas.* Quelles chimeres! On peut neanmoins juger de là, qu'il n'a pas cru que J. Christ fût réellement corporellement dans l'Euchariſtie, mais réellement eſſentiellement, c'eſt-à-dire d'une réalité purement Metaphyſique, qu'il a expliquée à ſa maniere, ſe jettant dans un labyrinthe d'où il ne peut ſe tirer: comme lors qu'il dit (*i*) que

Ibid. C. 9.

(i) *Corpus Chriſti eſt in loco hoſtiæ extenſum cum corpore panis, quia eſt panis extenſus cum corpore panis, cùm ſit quarta pars panis, & ſic de multis ejus partibus. Veruntamen corpus Chriſti non coextenditur cum corpore panis. . . . Dictum eſt tibi ſuperius quod corpus Chriſti eſt ibi ſpiritualiter, etiam modo quo diſtinguitur eſſentialiter à corpore.* Ibid. cap. 10.

bien que le corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie soit étendu, parce qu'il est tel de sa nature étant le pain, il n'y est point cependant étendu: *Quamvis corpus Christi sit ibi extensum, quia res extensa ut puta ille panis, non tamen ibi extenditur*, &c.

Pseudis vient encore une fois à la charge, luy opposant qu'il ne peut pas dire ce que c'est que le corps de JESUS-CHRIST est essentiellement dans ce Sacrement. Il repond que ce corps est étendu dans l'Hostie avec le corps du pain, parce qu'il est un pain étendu avec le corps du pain: mais pour ce qui est de la réalité, il semble n'en admettre qu'une spirituelle & Metaphysique, & non pas corporelle. Sa Dialectique l'embarrasse si fort, qu'il n'ose rien decider absolument, ajoûtant qu'il est probable que le corps de JESUS-CHRIST est dans le Sacrement veritablement corps, parce que c'est le même corps qui est dans le Ciel avec sa quantité; & il veut en suite par un raffinement particulier, qu'il n'y soit point corporellement, à moins qu'on ne prenne ce mot de corporellement dans le sens que S. Paul luy donne dans son Epître aux Colossiens. Il est bon de raporter les propres termes de cet homme, qui est inimitable dans sa maniere de raisonner: *Probabiliter dicere possumus quòd corpus Christi est ibi corpus, quia illud idem corpus quod in cœlo extenditur; sed utrum sit ibi corporaliter, vel etiam dimensionaliter, videtur mihi quòd corpus Christi sit ibidem corpus, & non sit corporaliter: sed cum adverbiis analogis concedi debet quòd corpus Christi est ibi benè, pulchrè & realiter: non tamen audeo dicere quòd est ibi dimensionaliter & extensè. Sed secunda æquivocatio adverbiorum hujusmodi est quòd accipiuntur quandoque simpliciter, ut res dicitur esse corporaliter alicubi, dum est ibi modo corporis, & sic intelligunt quidam quòd corpus Christi est in hostia corporaliter, substantialiter & essentialiter, & potest confirmari ista locutio ex textu Apostoli ad Coloss. 2. dicentis, quòd in Christo omnis plenitudo Divinitatis habitat corporaliter; non quòd Divinitas posset esse corporaliter . . . hoc est modo corporis habitat identificè ipsa Divinitas.*

Toutes ces subtilitez, & plusieurs autres qu'il seroit ennuyeux de produire, ne tendent qu'à nier la verité du

corps

ibid. cap. 10.

ibid.

corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, n'y étant ſelon luy que d'une maniere ſpirituelle, *Secundùm rationem ſpiritualis & virtualis exiſtentiæ.* C'eſt pourquoy le Concile de Conſtance a mis cette propoſition au nombre de ſes hereſies, *Chriſtus non eſt in Sacramento altaris identicè & realiter in propria ſubſtantia.* Wiclef a expliqué ſelon ce même ſens l'adoration de l'Hoſtie, qu'il reconnoît avec les Catholiques, pretendant ſeulement qu'on ne peut pas en inferer que le pain ne demeure point, parce qu'il eſt certain, dit-il, que la Trinité qui eſt bien plus parfaite que le corps de JESUS-CHRIST eſt dans chaque creature. Il n'attribuë point d'autre adoration à cette Hoſtie, que celle qu'on rend à la Croix & aux autres images: *Certum eſt quòd in qualibet creatura eſt Trinitas increata, & illa eſt longè perfectior quàm eſt corpus Chriſti. . . Nos ex fide Scripturæ evidentius & devotius adoramus hanc hoſtiam, vèl crucem Domini, vel alias imagines humanitus fabricatas.* Il eſt difficile d'accorder ce que dit icy Wiclef du culte des images, qu'il croit être fondé ſur l'Ecriture, avec ce que Mr. Burnet luy fait dire dans ſon Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.

Ibid. cap. 7.

Burnet Hiſt. de la Reformat. liv. 1.

Il paſſe de l'Euchariſtie au Batême, parce qu'il le trouve auſſi dans l'Ecriture: mais il ne ſouſcrit point à la creance commune, qu'on ne doit employer que de l'eau ſimple & naturelle, ne voyant point que J. CHRIST ſe ſoit expliqué là-deſſus dans le Nouveau Teſtament, *Cùm hoc non ſit à Domino exemplatum.* A l'égard de l'immerſion & de l'aſperſion, il juge qu'il faut ſuivre l'uſage des lieux où l'on eſt, la principale choſe étant le Batême interieur qui ſe fait par le S. Eſprit, & qui remet tous les pechez. Il eſt bien plus embarraſſé ſur les enfans qui meurent ſans Batême, n'oſant pas les damner, parce que J. CHRIST peut les ſauver ſans être batiſez, *Videtur probabile Chriſtum eos poſſe ſine lotione ſpiritualiter baptizare, & per conſequens ſalvare.* Mais ces paroles de l'Evangile de Saint Jean, *Si quelqu'un ne renait de l'eau & du Saint Eſprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu*, paroiſſant formelles & deciſives, il tâche de les detourner en un autre ſens, comme ſi JESUS-CHRIST parloit en ce lieu-là de l'eau qui ſortit de ſon côté étant ſur la Croix,

Id. Wiel. cod. lib. 4. cap. 11.

Ibid. cap. 12.

Joann. 3. 5.

Croix, ou qu'on les pût entendre du Batême qu'il appelle *flaminis* avec les Theologiens. *Quantum ad fidem Scripturæ Joan.* 3. Nisi quis renatus fuerit &c. *probabiliter dici potest quòd Christus loquitur de aqua quæ fluxit de suo latere, & de baptismo tertio (flaminis.)*

Pour ce qui est de la Confirmation, il semble l'exclure du nombre des Sacremens, ne jugeant point qu'elle soit suffisamment prouvée par ce passage des Actes des Apôtres, *Act. 8. 14. & seqq.* *Cum audissent Apostoli* &c. Il ajoûte neanmoins qu'on la pourroit admettre si les Evêques imitoient les Apôtres, qui prioient pour ceux qui avoient été batisez afin qu'ils reçussent le S. Esprit; au lieu qu'ils l'administrent, comme s'ils donnoient eux-mêmes le S. Esprit: ce qu'il appelle un blasphême. A l'égard de l'Ordination il ne reconnoît que deux Ordres, savoir la Prêtrise & le Diaconat, étant persuadé que S. Paul n'a point distingué les Evêques des Prêtres; & que Saint Jerôme qu'il nomme un Theologien profond, *profundum Theologum*, a été de ce sentiment. Il honore le mariage du titre de venerable Sacrement, *venerabile Sacramentum*, condamnant les abus des Officialitez, où l'on separe avec trop de facilité des personnes qui sont veritablement mariées: *Pseudofratres, Capitulares Clerici, & alii cupidi faciunt sæpe divortium de personis quas Deus approbativè conjunxit.*

La Penitence consiste, selon luy, principalement dans la contrition, les autres parties n'étant qu'accidentelles, en sorte qu'elle est purement interieure, *Pœnitentiam intelligo formam qua contritus dicitur formaliter pœnitere; & sic apparet mihi pœnitentiam in mente consistere; alia autem quæ vocantur partes pœnitentiæ sunt sibi accidentia, ipsam ut communiter complentia.* *Ibid. cap. 23* Quand il vient à examiner en particulier la Confession auriculaire, si elle est necessaire pour être sauvé, il observe qu'il y a beaucoup de disputes là-dessus, & que pour luy (k) il s'en raporte à Jean de Dieu,

(k) *Sed oportet credere Joanni de Deo in hac parte, qui in Glossa ordinaria Decretorum dicit, post multas opiniones quas reprobat, quòd Innocentius III. hanc invenit, & pro confirmatione hanc legem statuit,* Omnis utriusque sexus, *quæ in 5. Decretalium expressatur.* Ibid. cap. 23.

Jean de Dieu. Dieu, auteur de la Gloſe ordinaire du Decret, qui a cru que le Pape Innocent III. a mis le premier en uſage cette Confeſſion, lequel pour l'établir avoit fait le Canon qui commence par *Omnis utriusque ſexus*, qu'on a inſeré dans le cinquiéme livre des Decretales. Après pluſieurs reflexions il ajoûte, que pour bien vivre & par conſequent pour être ſauvé l'Ecriture ſeule ſuffit, ſans avoir recours aux nouvelles deciſions de la Cour de Rome, *In fide Scripturæ ſine novis additionibus de Curia Romana ſatis exprimitur quomodò quis debet vivere, quo ſervato ſequitur ex fide, quòd vitam illam perficiens ſit ſalvandus.* Mais on ne doit pas écouter un homme qui n'ayant preſque aucune connoiſſance de l'antiquité, fait ſouvent paſſer pour des abus de la Cour de Rome & des Moines de très-anciennes pratiques, qui ont été dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles. Expliquant au même endroit ces paroles de JESUS-CHRIST à S. Pierre, *Quodcunque ligaveris* &c. il declame de toute ſa force contre les Evêques, qui n'ont ſelon luy le pouvoir de lier & de delier que conformément au jugement de JESUS-CHRIST, *Conformiter ad Chriſti judicium & Eccleſiæ triumphantis.* Il les appelle les diſciples de l'Antechriſt, qui ont plûtôt les clefs de l'Enfer que du Ciel. *Tales Antichriſti diſcipuli, habent claves Inferni & non Cœli, cùm claves regni Cœlorum ſint poteſtates ligandi & ſolvendi in humilitate & cæteris virtutibus fundatæ, & limatæ per fidem à rubigine Antichriſti.* Matth. 23. Eod. cap. 23.

Enfin Wiclef ne croit pas, que (*l*) le Sacrement de l'Extrême Onction ſoit aſſez bien établi

(l) *Iſta videtur nimis levis fundatio Sacramenti, cùm fidelis poſſet dicere ſatis probabiliter, quòd iſte Sanctus Apoſtolus non ſpecivocat infirmitatem finalem, ſed conſolationem faciendam à Presbytero dum aliquis infirmatur: & quia per viam naturæ oleum abundans in illis partibus valet ad corporis ſanitatem, ideo talem meminit unctionem, non quòd illud oleum agat in animam, ſed quod oratio effuſa à Sacerdote devoto medicat quandoque, ut Deus infirmitati animæ ſuffragetur. Si enim iſta corporalis unctio foret Sacramentum, ut modo fingitur, Chriſtus & cæteri Apoſtoli ejus promulgationem & executionem debitam non tacerent. Concedo tamen tibi quod iſta corporalis unctio eſt aliquibus cæteris paribus Sacramentum: ſed oportet tunc quòd Presbyteri medeventur ſuis devotis orationibus infirmatis.* Id. Wicl.

établi par ce passage de S. Jaques, *Infirmatur quis in vobis*, &c. parce qu'on peut repondre que cet Apôtre n'a point designé en ce lieu-là des personnes malades à l'extremité ; mais qu'il a voulu seulement dire, que les Prêtres doivent consoler generalement toute sorte de malades. Pour ce qui est de l'Onction, ajoûte-t-il, l'huile qui est propre à la santé du corps abondant en ce païs-là, S. Jaques en a fait mention, parce que la priere faite par un Prêtre qui est homme de bien, attire la benediction de Dieu sur l'ame du malade, & non parce que l'huile agit sur l'ame. JESUS-CHRIST & ses Apôtres n'ayant point institué ni mis en usage, selon luy, cette Onction, elle ne doit point être au nombre des Sacremens. Il n'ose cependant le nier tout-à-fait. Il se declare bien plus ouvertement contre les ceremonies dont on se sert dans l'administration du Batême, de la Confirmation & des autres Sacremens, les condamnant comme des choses qui sont de l'invention de l'Antechrist. C'est sur ce pied-là que cet emporté juge de tout ce qu'il ne croyoit point être dans l'Ecriture, sans considerer que ces ceremonies qui ne sont point essentielles à la Religion sont très-anciennes. *Sic in Sacramento Baptismatis, in Sacramento Confirmationis & cunctis aliis Antichristus ritus infundabiles adinvenit, & ad onus Ecclesiæ extra fidem Scripturæ supra fideles subditos cumulavit.* Satan & l'Antechrist luy servent de denoüement quand il a quelque difficulté à resoudre.

Jac. 5. 14.

Ibid. cap. 15.

Il employe les derniers chapitres de son Ouvrage à declamer contre les Moines, principalement contre les Mendians. Cette haine venoit de plus haut : car il assûre que les Evêques d'Angleterre les haïssoient mortellement au tems d'Armacanus, qu'ils avoient assisté d'argent afin qu'il s'opposât plus fortement à eux : *Olim Episcopi nostri dicuntur Pseudofratres tanquam Diabolos odivisse, cùm in tempore domini Armacani dicuntur ipsum in sumptibus contra hos Pseudo-ordines defendisse.* Il finit son Ouvrage par un discours sur les qualitez des corps bienheureux : & comme les Theologiens sont fort partagez là-dessus, il repond à *Pseudis* qui admire cette grande diversité de sentimens, que dans ce qui apartient à la Religion, l'on ne doit ajoûter foy

Ibid. cap. 36.

foy à tous ces Auteurs de quelque qualité qu'ils soient, que lors qu'ils s'accordent avec la raison, *Unum scias quòd nec dictum Anselmi nec alicujus alterius Doctoris citra autores Scripturæ defendimus, vel tenemus in fide, nisi de quanto consonant rationi.* C'est assez parlé de Wiclef: disons deux mots de Jean Hus qui a été un de ses plus grands admirateurs, & qui l'a copié en plusieurs articles, principalement dans les questions de la discipline.

JEAN HUS. EN 1558.

Les Ouvrages de Jean Hus ont été imprimez en deux volumes *in folio*, avec quelques Actes de son histoire & de celle de Jerôme de Prague. Nous avons de luy non seulement des Commentaires sur le Vieux & sur le Nouveau Testament; mais aussi des Sermons, des Lettres & quelques Traitez de Theologie. Il y en a deux sur l'Eucharistie, dont l'un est intitulé *De Cœna Domini*, & l'autre a pour titre, *De sanguine Christi à laicis sub specie vini sumendo*, où il veut qu'on donne la coupe aux laïques aussi bien qu'aux Prêtres. Il est beaucoup plus retenu que Wiclef, sur tout lors qu'il s'agit de quelque point de doctrine. L'on ne voit point qu'il ait nié à son exemple la Transubstantiation. L'auteur même de l'histoire qui est à la tête de ce recueil, assûre qu'on l'accusa faussement auprès du Pape Jean XXIII. d'avoir enseigné au peuple prêchant dans Prague, que la substance du pain restoit dans le Sacrement de l'Eucharistie. Son opinion étoit, dit cet Ecrivain, que bien que le pain ne fût pas reduit à rien, il cessoit neanmoins d'être par la Transubstantiation qui s'en faisoit au corps de JESUS-CHRIST: *Ipse (Hus) dicebat, etsi panis non annihilaretur, tamen singulariter ibi desinere esse per transsubstantiationem in corpus Christi.* Mais s'étant declaré le defenseur de Wiclef, & ayant adopté une partie de ses sentimens, on ne peut pas le justifier entierement. *Hist. Joann. Hus.*

Il avoit les mêmes principes de Logique & de Metaphysique que luy. C'est pourquoy il (*m*) defendit publiquement en chaire son livre de la Trinité dont on a parlé cy-dessus, EN 1410.

(m) *Ut honor Dei omnipotentis amplius in nobis fulgeat, veritas oppressa falsitate plus eluceſcat, & honor Christianissimi Regni Bohemiæ defensus latius vtilet,*

commençant par ces paroles de S. Jean, *Sunt tres qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus, & hi tres unum ſunt.* Mais il proteſte en même tems que tant dans cette action, que dans toutes les autres qu'il pourroit faire à l'avenir, il n'avoit aucun deſſein de ſoutenir quoy que ce ſoit qui fût contraire à l'Ecriture, ni même erronée en aucune maniere. Il pretendoit qu'on ne devoit point brûler cet Ouvrage, ni même obeïr là-deſſus au Pape qui l'avoit condamné.

1 Joann. 5. 7.

CHAP. XLVI.

Des Commentaires de Luther & de Melancton ſur le Nouveau Teſtament, avec des reflexions ſur leur methode.

LUTHER. Bien que Luther ait beaucoup écrit, nous n'avons preſque rien de luy ſur le Nouveau Teſtament. Ce qu'il a même publié là-deſſus, ſi l'on en excepte ſes gloſes, eſt ſi peu de choſe, qu'il ne merite pas d'être mis au rang des Commentateurs. Il témoigne neanmoins dans la Preface qui eſt à la tête de ſes ouvrages, qu'il a fait des leçons publiques ſur les Epîtres que Saint Paul a écrites aux Romains, aux Galates & aux Ebreux. Mais il n'a rien donné d'entier qu'un Commentaire ſur l'Epître aux Galates, qu'il a retouché deux fois. Cet homme étoit ſi rempli de ſes préjugez, qu'il revoyoit plûtôt ſes livres pour debiter avec plus de liberté ſes nouveautez, que pour produire quelque choſe de plus exact ſur le texte de l'Ecriture. Ayant une fois pris party, il ne ſongea qu'à l'apuyer; & comme l'Epître aux Galates luy paroiſſoit favorable pour ſon deſſein, il s'y arrêta d'avantage que ſur le reſte du Nouv. Teſtament, dont il n'a commenté en particulier qu'un petit nombre d'endroits.

Op. Luth. edit. Jen. ann. 1612.

Si

---

tilet, volui confidens de auxilio potentiæ Dei Patris & ſapientiæ Filii & bonitate Spiritûs Sancti cathedram aſcendere, librumque Magiſtri Joannis Wiclef de increata benedicta & veneranda Trinitate in ſuis veritatibus, adverſus ejus condemnatores defendere, proteſtando more ſcholaſtico & ſolito, quòd nec in hoc actu, nec in quocunque alio per me fiendo in poſterum intendo aliquid pertinaciter aſſerere vel defendere, quod eſſet Scripturæ Sacræ contrarium, vel quovis modo erroneum. Joann. Hus.

Si l'on veut donc ſavoir à fond la methode de cet Hereſiarque, & ſa maniere d'interpreter, il faut conſulter ſes diſputes & ſes autres ouvrages. Il mepriſe la plûpart des Peres, ſur tout Origene & S. Jerôme, auſquels même il dit ſouvent des injures ſans en avoir d'autre raiſon, que parce qu'il les trouvoit fort éloignez de ſes ſentimens. Il a oſé avancer ce paradoxe, qui eſt une preuve évidente de ſon entêtement, qu'il n'y a point de plus impertinens ou de plus ridicules Commentateurs de l'Ecriture parmi les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qu'Origene & Jerome, *Cùm inter Eccleſiaſticos ſcriptores nulli ferè ſint qui ineptius & abſurdius Divinas literas tractarint, quàm Origenes & Hieronymus.* Il ne laiſſe pas cependant de les ſuivre lors qu'ils s'accommodent avec ſes préjugez. C'eſt ſur ce pied-là qu'expliquant ce paſſage de Saint Matthieu, *Vous êtes Pierre* &c. il prefere l'interpretation d'Origene à toutes les autres. *Locum Matthæi*, dit ſon diſciple Melancton, Tu es Petrus, *Lutherus enarrans ſequitur Origenem, qui unus pro multis eſt, idque eo loco ubi hoc ipſum agit Origenes ut enarret.*

Luth. de ſerv. arbit. adv. Eraſ. fol. 196.

Phil. Mel. defenſ. Luth. cont. Ecc.

Eraſme luy ayant oppoſé, dans ſa docte Diſſertation pour le libre arbitre, l'autorité des Peres Grecs, Luther les decrie comme s'ils avoient été Pelagiens, au nombre deſquels il met ſon adverſaire, qu'il combat par l'autorité de Saint Auguſtin, qu'il prefere à tous les autres Peres. Ayant été condamné par les Theologiens de Paris, comme un novateur qui troubloit la paix de l'Egliſe, Melancton n'eut rien de plus fort à oppoſer à ces Theologiens que la doctrine de cet Evêque, à laquelle il pretendoit que Luther étoit entierement conforme. Ce qu'il (a) a, dit-il, avancé ſur le libre arbitre & ſur la grace ne s'accorde-t-il pas parfaitement, & ſi on l'examine bien, avec la doctrine de Saint Auguſtin, qu'il a ſuivie en toutes choſes dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates.

Melanct. Apol. pro Luth. adv. Theol. Pariſ.

(a) *An non Lutheri de libero arbitrio, de gratia, ſi rectè rem æſtimes, ſententia tota Auguſtini eſt: & hanc per omnia ſecutus eſt in Commentario ad Galatas. Extant utriusque Commentarii, quos ſi conferas videbis convenire inter eos*

Nous avons, ajoûte-t-il, les Commentaires de l'un & de l'autre: ſi l'on veut prendre la peine de les conferer enſemble, on trouvera qu'ils conviennent dans le fond. Nous avons les livres qu'Auguſtin à écrits contre les Pelagiens étant dèjà âgé. Si on les compare avec les dogmes de Luther, ils s'accordent dans le principal. Il peut y avoir quelque choſe de plus ſubtil dans le premier; mais il y a plus de ſolidité en pluſieurs endroits dans le ſecond.

Le nom de novateur ayant été toûjours odieux dans l'Egliſe, Melancton n'a rien oublié pour faire voir qu'on ne rend pas juſtice en cela à ſon maître. (b) Luther, dit-il, eſt du même ſentiment dans le point capital de ſa doctrine que Saint Auguſtin, dont l'autorité eſt d'un grand poids. Il a pour luy tous ceux que ce Pere a citez en ſa faveur, & pluſieurs qui ont vêcu après luy. Ce n'eſt pas, continuë le même Melancton, que je croye qu'il ſoit fort important de ſavoir ce qu'ont penſé les Auteurs de quelque qualité qu'ils ſoient, quand on eſt certain du ſens de l'Ecriture: mais je raporte ces autoritez pour ſatisfaire aux perſonnes difficiles, qui croyent que Luther n'a fait qu'aporter des nouveautez, bien qu'il n'ait fait autre choſe que de nous rappeller à l'Ecriture, & par conſequent auſſi aux témoignages des Peres, qui ont approché le plus du veritable ſens de cette Ecriture. S'il ne s'agiſſoit que de certains points de Critique, ou de quelques autres faits qui ne regardent

Melanct. ibid.

---

eos de rerum ſumma. Extant Auguſtini libri adverſus Pelagianos, quos ille jam natu grandior ſcripſit. Eos ſi contuleris cum Lutheranis dogmatibus, videbis de ſumma rei convenire: fortaſſis alter alicubi quiddam dixit argutius, & multa Lutherus diligentius quàm Auguſtinus. Melanct. Apol. pro Luth. adv. Theol. Pariſ. fol. 428.

(b) *Ecce in primario loco, adeoque in eo in quo potiſſimum regnat Lutherus, habet ὁμόψηφον Auguſtinum & patronum minimè vulgarem. Habet item ſuæ ſententiæ teſtes quotquot in ea diſputatione Auguſtino ſuffragantur . . . & qui poſt Auguſtinum ſcripſere . . . Atque hæc ideo recenſeo, non quod magni putem referre quid ſcriptores ſenſerint quicunque tandem ſunt, quando de Scripturæ ſententia conſtat, ſed ut ſatisfaciam moroſis, qui putant novaſſe omnia Lutherum, cùm is aliud non egerit, quàm ut revocaret nos ad Scripturam, adeoque ad Patres etiam qui ad Scripturæ ſenſum proximè acceſſerunt.* Id. Melanct. ibid.

dent point les principaux dogmes de la Religion, il n'y auroit rien à redire à cette methode de Luther. Mais lors qu'il eſt queſtion de la doctrine, il eſt dangereux de s'en raporter tout-à-fait à ſon jugement. Ce principe qui eſt ſujet à l'illuſion, a jetté les Proteſtans & ceux qui les ont imitez dans de très-grandes erreurs.

De plus la foibleſſe qui paroît dans les Commentaires de Luther & dans ſes autres livres, fait voir qu'il n'a pas été capable de faire un bon choix des meilleures interpretations. Il declare qu'il s'attache au ſens literal, & qu'il n'en faut point même reconnoître d'autre, lors qu'il s'agit d'établir un point de doctrine, *Solo literali ſenſu pugnandum eſt, qui & unicus eſt per totam Scripturam:* mais il n'a pas eu tous les ſecours neceſſaires pour decouvrir ce ſens literal. Il a negligé l'étude des Peres Grecs, qui ne luy pouvoient pas moins ſervir que Saint Auguſtin. Il a cru mettre à couvert ſon ignorance par l'exemple de ce docte Pere, lequel bien qu'il ſe ſoit, dit-il, éloigné ſouvent du veritable ſens de l'Ecriture ignorant la Grammaire, demeure neanmoins dans l'analogie de la foy: parce qu'il avoit une connoiſſance exacte de ce qui appartient à l'hiſtoire des Livres Sacrez. *Auguſtinus quamquam Grammaticæ ignarus ſæpe à genuino ſenſu aberrat; tamen quia hiſtoriam diligenter ſequitur & cognitam habet, manet in analogia fidei.*

Luth. adv. Ambr. Cathar.

Idem. Luth. enarr. in Eſaj.

Mais on ſe trompe ſouvent ſous pretexte de cette analogie de foy; chaque party prenant de là occaſion d'appuyer ſes opinions. Croit-il, par exemple, avoir bien repondu à Eraſme, qui avoit ſuivi l'interpretation des Peres Grecs ſur ce qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que Dieu *a endurci le cœur de Pharaon*, quand il luy oppoſe qu'il faut expliquer ce paſſage & pluſieurs autres ſemblables à la rigueur de la lettre? Ce luy eſt aſſez que ces anciens Commentateurs, & après eux Eraſme, ayent trouvé quelque choſe de figuré dans cette expreſſion, pour condamner en general le ſens tropologique ou figuré. Cela luy donne occaſion de declamer contre Origene, contre les Ariens & contre les Zuingliens, qu'il nomme les nouveaux Prophetes de ſon tems. *Vide*, dit-il, *quid acciderit tro-*

Id. Luth. de ſerv. arbit. adv. Eraſ. fol. 195.

tropologo illi Origeni in enarrandis Scripturis. Quàm dignas præbet occaſiones calumniatori Porphyrio : . . . Quid accidit Arianis in tropo illo, quo Chriſtum fecerunt Deum nuncupativum? Quid noſtro ſeculo accidit novis iſtis Prophetis in verbis Chriſti, Hoc eſt corpus meum?

Il eſt vray qu'Origene a porté les allegories juſques à l'excés : & c'eſt en quoy on ne doit pas l'imiter. A l'égard des Ariens, Luther auroit bien de la peine à les refuter par ſon principe, qui eſt la ſeule Ecriture independemment de la Tradition. Ses ſectateurs ſe trouvent fort embarraſſez à repondre aux objections des Zuingliens & des Calviniſtes. On ne peut nier qu'il ne faille expliquer le plus ſimplement qu'il eſt poſſible, & ſelon le ſens qui paroît le plus naturel, les paroles des Evangeliſtes & des Apôtres, ſans avoir recours à des figures outrées & à des raiſonnemens : mais il y a des endroits où il eſt neceſſaire de recourir aux tropes ou figures. Eraſme a eu raiſon de dire après les anciens Commentateurs Grecs, que ces mots, *j'endurcirai le cœur de Pharaon*, ſont la même choſe que ceux-cy, *je permettrai que le cœur de Pharaon ſoit endurci.* Ils ont appuyé leur interpretation ſur d'autres paſſages de l'Ecriture, & ſur l'analogie de la foy, que ce novateur a tant vantée.

Les raiſons qu'il aporte contre cette explication, ſont plûtôt d'un declamateur que d'un habile homme. Il ſe fonde ſur la ſignification naturelle de ce verbe *j'endurcirai*, pretendant qu'il eſt dangereux, & que c'eſt même une impieté, de detourner le ſens propre de la parole de Dieu ſans aucune neceſſité : *Qua neceſſitate vocis illa naturalis ſignificatio mihi ſic torquetur? . . . Periculoſum imò impium eſt verbum Dei ſine neceſſitate, ſine autoritate torquere.* Ces reflexions generales ne prouvent rien : auſſi Melancton n'a-t-il pas cru commettre une impieté en abandonnant ſon maître en ce lieu-cy, & en quelques autres endroits de la même nature pour ſuivre les Peres Grecs.

Id. Luth. ibid. fol. 196.

Luther repond plûtôt en furieux qu'en homme raiſonnable à Eraſme, qui a ſuivi l'interpretation de Saint Jerôme ſur ce paſſage de la Geneſe, *L'aîné ſervira le cadet*, que Saint Paul a raporté dans ſon Epitre aux Romains parlant

Rom 9. 12.

lant de Jacob & d'Esaü. Cette (c) interpretation, dit-il, est de Jerôme, qui ose accuser Saint Paul de se contredire ; au lieu qu'Erasme le devoit lire avec jugement, & mettre ce que ce Pere a écrit là-dessus entre ses assertions impies, qui sont en assez grand nombre. Il prend ajoûte-t-il, sa pensée sans l'examiner, & sans l'adoucir par quelque gloſe. Cet homme parle en maître sur des faits dont il n'avoit qu'une connoissance très-mediocre. Il suffit d'observer que ses disciples mêmes & ses sectateurs, n'ont point suivi les interpretations qu'il donne dans ce Traitté contre Erasme à un grand nombre de passages du Nouveau Testament. Il auroit mieux fait de supprimer ses ouvrages, comme il témoigne luy-même en avoir eu le dessein sur la fin de sa vie, que de publier tant d'impertinences. *Cupiebam omnes libros meos perpetua oblivione sepultos, ut melioribus esset locus.*

Luth. ibid. fol. 204.

Luth. Præfat. Oper. ann. 1545.

Il s'étoit érigé en reformateur, avant que d'avoir étudié avec quelque application le stile des Livres Sacrez. Il nous apprend qu'il avoit eu une grande passion d'entendre l'Epître de Saint Paul aux Romains, mais que ce mot du Ch. 1. *La justice de Dieu nous est revelée dans l'Evangile*, l'en avoit empêché jusqu'alors. Je haïssois, dit-il, ce mot de *justice*, que j'étois accoutumé d'entendre selon l'usage de tous les Docteurs à la maniere des Philosophes, de la justice qu'ils nomment formelle ou active, par laquelle Dieu est juste & punit les pecheurs. Je lisois & relisois souvent cet endroit, jusqu'à ce qu'enfin par la misericorde de Dieu après de continuelles meditations, je compris par la liaison de ces paroles, qu'il s'agissoit de la justice par laquelle Dieu nous justifie par la foy. L'Ecriture me parut depuis ce tems-là tout autre que je ne l'avois trouvée auparavant : je par

Ibid.

(c) *Illud Hieronymianum est, qui non uno loco audet superstitiosè satis, sed simul ore sacrilego dicere ea pugnare apud Paulum, quæ locis suis non pugnant . . . Ubi Hieronymus cum judicio legi debeat, & hoc dictum ejus inter ea numerari quæ multa vir ille, ea fuit oscitantia & hebetudo ejus in Scripturis intelligendis, impiè scribit, diatribe ipsum sine judicio arripit, nec glossa saltem aliqua dignatur mitigare.* Luth. ibid. fol. 204.

courois les autres endroits, comme je pouvois m'en ſouvenir, auſquels j'appliquois par analogie ce même ſens, comme *l'œuvre de Dieu* ſignifie l'œuvre que la puiſſance de Dieu opere en nous. Enfin il aſſûre qu'en liſant le livre de Saint Auguſtin qui a pour titre, *De l'eſprit & de la lettre*, il fut ſurpris de voir qu'il avoit interpreté de la même maniere ce paſſage de Saint Paul.

On peut juger de là que Luther étoit bien peu exercé dans la lecture des Livres Sacrez, dans le tems qu'il travailloit à la reformation de tout le genre humain. S'il avoit eu quelque connoiſſance des Commentateurs Grecs, pour leſquels il fait paroître beaucoup de mepris, il n'auroit pas été dans une ignorance ſi groſſiere. Ce n'eſt pas aſſez de dire, comme il fait dans la Preface de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Tom. 1. Galates, que (*d*) ſelon S. Auguſtin il ne faut croire à perſonne, quelque ſainteté & quelque ſcience qu'il ait, s'il ne nous perſuade par l'Ecriture ou par de bonnes raiſons; qu'autrement on eſt ſujet à l'illuſion. Ces reflexions generales ne le rendoient pas plus habile dans la ſcience des Livres Sacrez. Il a pris de S. Jerôme & des remarques d'Eraſme, ce qu'il y a de bon pour le ſens literal dans ſon Commentaire ſur l'Epît. aux Galates. Il traite cependant ſouvent très-mal ces deux habiles Critiques, parce que leur Theologie ne s'accorde pas ordinairement avec la ſienne. Il a eu raiſon d'éviter les ſens allegoriques; mais à quoy bon charger ſes explications de digreſſions inutiles. Il les remplit de diſputes hors de propos & de fauſſes applications, comme ſi cela ſervoit à faire mieux entendre la doctrine de Saint Paul. S'il trouve quelque expreſſion qui favoriſe ſes préjugez, il ne manque pas de s'y arrêter, & il appelle même à ſon ſecours Saint Jerôme & Eraſme pour l'appuyer davantage.

Il remarque, par exemple, ſur le verſ. 8. du Chap. 2. de cette Epître, où il y a dans la Vulgate, *Qui enim operatus eſt*

(*d*) *Divus Auguſtinus docet nulli credendum quantalibet ſanctitate doctrinaque polleat, niſi Divinis litteris aut ratione probabili perſuadeat, ne ſi aliter ludamur, illudamur.* Id. Luth. Præfat. Comm. in Epiſt. ad Gal. tom. 1.

est Petro, que l'Apôtre n'a pas dit *qui a cooperé*, mais, *qui a operé*. Il ajoûte de plus que le mot Grec ἐνεργῶν signifie plus que le verbe Latin *operari*, selon Eraſme, marquant de luy-même une vertu efficace; & que Saint Jerôme inſinuë cette efficace dans une de ſes lettres. Mais ſoit qu'on liſe *operatus est*, ou *cooperatus est*, le ſens eſt le même. Dieu qui s'eſt ſervi du miniſtere des Apôtres n'a pas agi ſeul: ils ont agi conjointement avec luy, & ainſi cette reflexion de Luther qui eſt purement Grammaticale n'eſt pas tout-à-fait à-propos, non plus que celle qu'il tire du verbe Grec ἐνεργῶν, qui ne ſignifie point de luy-même *agir efficacement*, comme on l'a montré ailleurs. Quand même l'on ſuppoſeroit qu'il a cette ſignification en ce lieu-là, il n'en peut rien conclure pour appuyer ſa nouvelle Theologie, qu'Eraſme a attaquée fortement & exprès dans un Traité qu'il a écrit contre luy ſur le libre arbitre.

Sur le verſ. 11. du même Chap. où il eſt dit que Saint Paul *reſiſta en face à Saint Pierre*, il raporte la diſpute qui a été entre Saint Jerôme & Saint Auguſtin touchant l'explication de ce paſſage. Il prend le party du dernier, pretendant que Saint Jerôme, qu'il traitte dans tout ce Commentaire plus honnêtement, que cy-deſſus, s'eſt trompé ſe laiſſant emporter par l'autorité du plus grand nombre. *Hic defecit ſanctus vir abductus à majoribus ſuis aliquot.*

Cet homme qui fait quelquefois valoir le peu d'Ebreu qu'il ſavoit, n'a pas connu que cette expreſſion du chap. 3. v. 19. *in manu mediatioris* étoit un pur Ebraïſme, & que cela ſignifioit, *par le miniſtere d'un mediateur*. Comme il ne ſongeoit qu'à trouver dans les paroles de Saint Paul les principes de ſa nouvelle Theologie, il a cru que cet Apôtre a dit, *in manu mediatoris*, parce que la Loy n'a pas été en nôtre puiſſance pour pouvoir l'accomplir, devant s'accomplir par le Meſſie, *Quia lex non ſit poſita in manu noſtra, ut nos eam impleamus, ſed in futuri Chriſti eam impleturi.* C'eſt pourquoy ajoûte-t-il elle n'a pas été donnée pour juſtifier, mais plûtôt pour reprendre les pecheurs, & pour requerir la main du mediateur, *Quare non ut juſtificaret poſita eſt, ſed magis*

peccatores argueret, & manum mediatoris requireret.

Il aime mieux avoir recours avec Saint Auguſtin à une raiſon myſtique pour expliquer ces deux mots, *Abba Pater*, qui ſont une même choſe, qu'à une raiſon Grammaticale, ne jugeant pas qu'on puiſſe en aporter aucune. Il croit après ce Pere que le premier mot qui eſt Syriaque repreſente les Juifs, & l'autre qui eſt Grec les Gentils, qui ſont reünis enſemble dans une même creance. Il prefere en pluſieurs autres lieux les penſées de Saint Auguſtin à celles d'Origene & de Saint Jerôme, ſur tout lors qu'il s'agit de la Theologie. Il eſt perſuadé que des anciens Commentateurs, il n'y a eu que luy qui ait entendu ce qui regarde la Theologie de Saint Paul ſur la juſtification: & encore reſtreint-il cela à ſes livres contre les Pelagiens, *Nec hunc in omnibus locis, ſed ubi cum Pelagianis gratiæ hoſtibus pugnat.*

Gal. 4: 6.

Luth. Comm. in C. 2. Epiſt. ad Gal.

Au reſte il ſuit ordinairement dans ce Commentaire la Vulgate, qu'il corrige ſur le Grec quand il ne la trouve pas exacte: ce qu'il a pu faire, principalement lors qu'il eſt appuyé ſur les anciens Peres Latins, comme au Chap. 5. où nous liſons douze fruits du S. Eſprit, il obſerve qu'il n'y en a que neuf dans Saint Paul, ce qu'il juſtifie par l'autorité de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin & du texte Grec, *Non eſt dubium quin tantum novem fructus numeravit Paulus, ut ex D. Hieronymo & B. Auguſtino & Græco liquet.* Il s'attache au ſens litteral, mais ne s'étant pas defait entierement des prejugez de l'Ecole, il ne fait pas toûjours un bon choix. Il avoüe qu'il n'avoit pas alors une grande connoiſſance de la langue Grecque, qu'il apprenoit de Melanéton qui l'enſeignoit en ce tems-là à Wittenberg. *Philippus meus Melanchton adoleſcens corpore, ſenex venerabili mentis canicie, quo in Græcis præceptore utor.* Il avoit beſoin de ce maître pour le diriger.

Id. Luth. Comm. in C. 5. Epiſt. ad Gal.

Neanmoins n'étant pas content de ce Commentaire qu'il avoit publié en 1519. il le retoucha, & en publia en 1524. une ſeconde édition, qui eſt plus exacte & plus châtiée. N'étant pas même encore ſatisfait de cette ſeconde édition, il en donna une troiſiéme en 1535. Enfin il avertit ſes lecteurs dans une lettre qui eſt

au

au devant de ſes ouvrages, & qu'il a écrite en 1545. qu'il eſt, comme Saint Auguſtin écrit de luy-même, du nombre de ceux qui ont profité en écrivant & en enſeignant. En effet c'étoit un pauvre homme que Martin Luther quand il commença ſa reformation, & s'il a eu un peu plus de lumiere dans la ſuite, elle n'a preſque ſervi qu'à l'entêter davantage. Ses diſciples mêmes n'ont pas ſuivi tout-à-fait le ſyſtême de cette nouvelle Theologie, qu'il pretendoit avoir trouvée dans les Epîtres de Saint Paul, & dans les livres que Saint Auguſtin a écrits contre les Pelagiens. Melancton dont nous allons examiner les Commentaires ſur le Nouveau Teſtament en eſt un témoin fidele.

MELANCTON. Philippe Melancton fut appellé à Wittenberg en 1518. par le Prince Frederic, pour y enſeigner la langue Grecque. Etant jeune, & s'étant plus appliqué à l'étude des belles lettres qu'à celle de la Theologie, il ne fut pas difficile à Luther de le gagner, & de l'attirer à ſon party dans un tems où il ſembloit n'attaquer que quelques abus. Mais ce qui ne paroiſſoit d'abord qu'une querelle de Moines, étant devenu dans la ſuite une veritable diſpute ſur des faits importans à la Religion, Melancton ſe trouva inſenſiblement engagé à ſoûtenir une doctrine, ſur laquelle il n'avoit pas aſſez medité. Il en fut même l'apologiſte, & de Rheteur qu'il étoit il devint tout d'un coup maître en Theologie, *Factus de Rhetore Doctor.*

Les nouveautez de Luther avoient en effet quelque choſe de ſpecieux. Il ſe declaroit le defenſeur de la doctrine de S. Paul & de S. Auguſtin, contre les Theologiens de l'Ecole qu'il traittoit de Sophiſtes. Il leur reprochoit d'avoir abandonné les écrits des Evangeliſtes & des Apôtres, & d'avoir mis en leur place la Philoſophie d'Ariſtote. Il mepriſoit leurs deciſions, les tournant en ridicules par des quolibets injurieux. Tout (e) le monde ſait, diſoit-il, l'eſtime qu'on

(e) *Quis neſcit in quam fabulam abierint articuli Pariſienſes, dicentibus Anglis, non tranſeunt mare; Italis, nec montes; Germanis, nec Rhenum; ſicut B. Thomæ autoritatem, non extra ſepta monaſtica Prædicatorum, nec in illis ipſis ſatis tutam?* Luth. Reſp. ad Theol. Lovan. & Colon.

qu'on fait des Decrets des Theologiens de Paris. Les Anglois disent qu'ils ne passent point la mer ; les Italiens, qu'ils ne vont point au delà des monts ; & les Allemans, qu'ils ne passent point le Rhin : qu'à l'égard de Saint Thomas, son autorité est renfermée dans les Cloîtres de ceux de l'Ordre Saint Dominique, où elle n'est pas même trop à couvert.

Luth. Resp. ad Thesl. Louan. & Colon.

Melancton qui ne pouvoit d'ailleurs souffrir la barbarie des Theologiens de l'Ecole, ne devint pas moins leur ennemi que son maître. Il crut trop facilement qu'il ne s'agissoit point du fond de la Religion ; mais de s'opposer à des gens qui avoient introduit une nouvelle Theologie. Il regarda l'Ecole de Paris comme la mere de cette nouvelle Theologie, qui avoit selon luy obscurci l'Evangile : il l'accusoit d'avoir anéanti la foy en établissant la doctrine des œuvres, & d'avoir plûtôt enseigné aux Chrêtiens la Morale d'Aristote, que l'Evangile de JESUS-CHRIST. *Constat natam esse Lutetiæ profanam illam Scholasticam, quam Theologiam vocari volunt, qua admissa nihil salvi reliquum est Ecclesiæ, Evangelium obscuratum est ; fides extincta, recepta operum doctrina, & pro Christiano populo ne Legis quidem, sed Moralium Aristotelis populus sumus.* Il vouloit qu'on en revint à l'Ecriture Sainte, qu'il pretendoit n'avoir été enseignée en sa pureté dans aucune Ecole. Celle de Paris, disoit-il, qui philosophe depuis tant d'années, ne philosophe plus presentement. Toutes les questions qu'elle fait ne sont que sur des impertinences de Logique. *Quæ Schola usquam docuit purè sacras literas ? Parisiaca verò cùm hactenus tot annos philosophetur, his temporibus non jam philosophatur, sed nugatur tantùm de parvis Logicalibus.*

Melanct. pro Luth. cont. Theol. Paris.

Id. Melanct. ibid.

Comme il s'appliquoit au retablissement des belles lettres, & même de la Philosophie en Allemagne, il jugeoit de la verité de la Theologie par raport à sa profession. Il ne pouvoit croire que la Religion fût pure, dans un lieu où il y avoit une si grande barbarie. Ce préjugé fit une forte impression sur son esprit : & ce qui contribua encore plus à l'attacher aux sentimens de Luther, fut le nom de S. Augustin que ce novateur faisoit valoir dans toutes ses disputes.

tes. Les Theologiens de Paris l'ayant condamné comme un Manichéen, Melancton leur repondit que les Pelagiens ont fait autrefois le même reproche à S. Auguſtin. Il ajoûte que ceux qui ont écrit ſur la Theologie Scolaſtique ſont Pelagiens, & qu'ils ont même une doctrine plus corrompuë que celle des Pelagiens. *Non pudebit Lutherum ejus convitii : ſiquidem cum Auguſtino commune habet . . . Pelagiani, imò Pelagianis impuriores ſunt Scholaſticæ Theologiæ Scriptores.*

Ibid. p. 430.

Il traite de Sophiſtes les Docteurs de Sorbone, *Sorbonicos Sophiſtas :* & après leur avoir oppoſé quelques paſſages du Nouveau Teſtament, & des livres de S. Auguſtin, il en conclut qu'il n'y a perſonne dans ce corps qui ait lu les Ouvrages de ce Pere : *In tota iſta Sorbonica Facultate neminem eſſe qui Auguſtinum attigerit.* Il étoit alors attaché aux opinions de ſon maître d'une maniere outrée : il le defendoit plûtôt en declamateur qu'en veritable Theologien : auſſi revint-il de cet entêtement dans la ſuite. Ses ſentimens furent bien plus moderez, & il avoüa enfin que la doctrine des Catholiques étant bien entenduë n'étoit point Pelagienne. Venons enfin à ſes Commentaires, où il eſt quelquefois plus raiſonnable que dans ſon Apologie, bien qu'il y paroiſſe encore fort entêté contre l'Egliſe Romaine.

On a imprimé à Wittenberg en quatre volumes *in folio* les Ouvrages de Melancton, qui contiennent dans la troiſiéme partie ſes diſcours ou Sermons ſur les Evangiles des Dimanches de l'année, & ſur l'Epître de S. Paul aux Romains. On trouve à la tête une Preface de l'Auteur écrite en 1542. où il parle de ſa methode ; mais ces diſcours ſont ſi peu de choſe, qu'ils ne meritent pas de trouver place icy. Ce ne ſont que digreſſions & lieux communs de Theologie. Il eſt plus exact dans les Commentaires qu'il a compoſez ſur quelques Epîtres de S. Paul, parce qu'il s'y attache davantage au texte de ſon Auteur. On y voit neanmoins toûjours cet eſprit de Rheteur & de declamateur, qui paroît dans tous ſes livres. Il y fait de longues analyſes, expoſant ces Epîtres de la même maniere qu'il expliquoit dans les Ecoles les Oraiſons de Ciceron, comme ſi cet Apôtre avoit ſuivi les regles de la Rhetorique.

En 1600.

Il rend même raiſon de cette methode dans une lettre qui eſt au devant de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains. Il veut que (*f*) quand même l'on ſuppoſeroit que S. Paul n'a eu aucune literature, il ſe ſoit au moins attaché à quelques regles dans ſes diſputes, & qu'il y ait raiſonné en homme d'eſprit. Bien qu'il n'ait point eu, dit-il, cette partie de l'oraiſon qu'on nomme élocution, l'on ne peut luy ôter ce qui apartient à l'invention, & à la diſpoſition des matieres qu'il traitoit. Mais quoy qu'il puiſſe dire, il eſt aiſé de juger qu'étant accoutumé à cette methode il n'a pu s'en defaire. Une bonne partie de ſon ouvrage ſur cette Epître conſiſte en prolegomenes. Il eſt par tout trop étendu, & il ne traite preſque que des controverſes de Theologie, faiſant plûtôt le metier d'un Docteur que d'un Interprete. Il s'arrête principalement à expliquer la juſtification, ſur laquelle il y avoit alors de grandes diſputes. En un mot ces Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul ne repondent point à la reputation de Melanćton.

Ce qu'on y doit principalement conſiderer, c'eſt qu'il s'éloigne peu de l'ancienne verſion Latine ; & bien qu'il fût habile dans l'art de parler, il ne rejette point les mots de *pœnitentia*, de *ſcandalum*, & pluſieurs autres expreſſions ſemblables, qu'une fauſſe delicateſſe a fait rejetter à la plûpart des Proteſtans. Pour ce qui eſt de ſa doctrine, ſes ſentimens aprochent bien plus de ceux des Peres Grecs, que de ceux de S. Auguſtin, ayant abandonné en cela ſon maître: en quoy il a été ſuivi de la plûpart des autres Lutheriens, qui ont reconnu après luy une grace univerſelle, & qui ont encore aujourdhuy horreur des opinions dures des Calviniſtes.

Lors qu'il parle de l'élection ſur

(*f*) *Res loquitur ipſa non ſine certa ratione diſputaſſe Apoſtolum. Nam ut fuerit illiteratus, tamen omnes ſani atque ingenioſi homines in dicendo rationem aliquam adhibent, ut auditorem ordine de re doceant, & ne quid temerè admiſceant alienum à cauſa ; concedant ſaltem communem ſenſum Paulo, ſi qui trivialem doctrinam admunt. Nam ut maximè defuerit ei illa pars artis quæ continet elocutionem, tamen inventionem ac diſpoſitionem, quæ non tam doctrinæ quàm mediocris cujusdam prudentiæ ſunt, concedi ei neceſſe eſt.* Philipp. Melanct. diſpoſ. orat. in Epiſt. ad Rom.

sur le Chap. 9. de l'Epître aux Romains, il croit que bien que la misericorde de Dieu soit la cause de cette élection, la promesse de la grace & de la remission des pechez regarde generalement tout le monde. Nous ne devons point, ajoûte-t-il, feindre deux volontez contraires en Dieu : l'Ecriture nous enseigne en termes évidens qu'il veut absolument que tous croyent à son Fils : *Sciamus de voluntate Dei ex verbo revelato statuendum esse, nec fingendas esse contradictorias voluntates in Deo. . . . . Manifestissimum est mandatum Dei immutabile esse, ut omnes credant Filio.* Bien loin de s'opposer avec Luther à l'interpretation que les Peres Grecs ont donnée à ces paroles de la même Epître, *Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum*, il prouve que selon le stile ordinaire de l'Ecriture, elles doivent s'entendre d'une simple permission, & que le sens est que Dieu a permis qu'ils tombassent d'eux-mêmes, ou étant poussez par le Diable, *Id est, permisit eos ruere sua voluntate, aut impulsos à Diabolo.* Ce qu'il confirme par d'autres exemples, tant du Vieux que du Nouveau Testament, assûrant que c'est une maniere de parler propre aux Ebreux : *Hæc significatio*, dit-il, *permissionis usitatissima est in verbis Ebræorum, ut in Precatione Dominica, Ne inducas nos in tentationem, id est non sinas nos opprimi tentatione : ut in Psalmo* 104. *Mutavit corda eorum, ut odissent populum ejus, id est mutari permisit. Deus enim non fuit causa odii in Pharaone adversus Israëlitas.* Il ajoûte après cette observation, que c'est (g) là l'interpretation simple & literale de ce passage, laquelle resout tout d'un coup plusieurs questions qu'on a accoutumé de faire ; & qu'il faut tenir comme une chose constante ce que Dieu dit dans Osée, que la perte des hommes vient d'eux-mêmes, & leur secours de luy, parce qu'il n'est jamais auteur du mal de quelque maniere que ce soit.

Id. Melanct. Comm. in C. 9. Epist. ad Rom.

Rom. 1: 24.

Il fait la même remarque sur l'endurcissement de Pharaon, qu'il

(g) *Hæc simplex & vera grammatica interpretatio labyrinthos multarum quæstionum tollit, estque tenenda verissima sententia quæ extat apud Oseam,* Ex te perditio tua, tantùm in me auxilium tuum, *nec vult, nec approbat, nec efficit peccatum Deus.* Id. Melanct. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

qu'il explique auſſi par un Ebraïſme, étant ordinaire ſelon luy aux Ebreux d'exprimer par un verbe actif une ſimple permiſſion, en ſorte que ces mots, *Il endurcit ceux qu'il luy plait*, ſoient la même choſe que ceux-cy, *Il permet qu'ils s'endurciſſent, ne les convertiſſant point. Ebræa phraſis eſt, in qua verba activa ſæpe permiſſionem ſignificant, indurat, id eſt ſinit eſſe durum, nec convertit eum.* Il regarde même le ſentiment de Luther & de Calvin comme une fureur Stoïcienne, n'attribuant pas à une neceſſité inévitable la colere & les emportemens de Pharaon, mais à ſa propre volonté. *Removendi ſunt Stoici furores de neceſſitate: Pharao volens ardet ira & cupiditate.*

Rom. 9: 18.

Melancton explique très-bien en pluſieurs autres endroits le ſens literal de Saint Paul, & il exhorte les jeunes gens auſquels il faiſoit ſes leçons, de s'appliquer avec ſoin à la proprieté des mots. Mais les diſputes de ſon tems l'occupoient ſi fort, qu'il en a rempli ſes Commentaires. Il étoit de plus touché des deſordres qui étoient parmi ceux de ſa ſecte, leſquels s'étoient diviſez en differens partis. Il ſouhaitoit avec paſſion qu'ils ſe reüniſſent enſemble pour s'oppoſer aux Catholiques, qui les preſſoient avec force. Il parle avec éloge de Reynald Pol, d'Oſius, de Caniſius, de Roardus & de Gropper: *Hinc nos Pontificis Scriptores inſtructi ingeniis, eloquentia & auctoritate oppugnant, Polus in Anglia, Oſius in Polonia, Caniſius in Auſtria, Roardus in Belgico, Gropperus Cardinalis in Vibbiis.* Les Lutheriens avoient auſſi (*h*) ſur les bras une troupe de fanatiques & d'Anabatiſtes qui leur faiſoient la guerre Ils étoient de plus attaquez par les diſciples de Servet; & les ſectateurs de Swenkfeld ne ſe ſervoient pas ſeulement de la plume contr'eux, mais auſſi de l'épée. C'eſt pourquoy nôtre Commentateur conjure les ſiens, de conſiderer que la veritable Egliſe eſt

Id. Melanct. Præfat. Comm. in Epiſt. ad Rom.

(h) *Illinc inſerunt nobis bella fanatici homines inimici miniſterii publici, Anabaptiſtæ, & multi errones & luciſugæ ſpargentes contagia Servetica, & Swenkfeldius centimanus eſt, habet milites paſſim qui ipſius nomine non ſolum ſcriptæ ſpargunt, ſed etiam ſeditiones movent.* Id. Melanct. Præf. Comment. in Epiſt. ad Rom.

Ibid. eſt parmi eux, temoignant le deplaiſir qu'il a de les voir ſi diviſez, *Etſi autem ingenti dolore afficior intuens tantas diſputationes.* Mais comment peut-il aſſûrer que la verité eſt dans le party Lutherien, qui étoit partagé en tant de ſectes, & où il étoit luy-même conſideré comme le chef d'une ſecte? Il eſt obligé de refuter les ſentimens d'Oſiander & d'Illyricus, qui n'étoient pas moins diſciples de Luther que luy.

Paul Eber. Paul Eber celebre *Predicant* de Wittenberg, qui a donné au public les Commentaires de Melancton ſur les deux Epîtres de S. Paul aux Corinthiens, a mis à la tête une lettre adreſſée au Prince Wolfgang Comte Palatin, où il deplore bien plus au long la confuſion qui étoit dans ſon party. Si vous jettez les yeux, dit ce *Predicant*, ſur ceux qui font profeſſion d'enſeigner les autres, vous n'y voyez que fauſſeté & corruption, & des gens qui ſe haïſſent mortellement, & qui n'ont point d'autre Religion que de ſatisfaire à leurs paſſions. Il eſt bon de raporter les propres termes de ce Docteur, qui nous fait une peinture étrange de ſa Reformation: *Videas quosdam doctrinam corrumpere, & falſa dogmata audenter ſpargere, aut pertinaciter tueri, aliquos non neceſſaria certamina ſerere & fovere implacabilibus odiis, aliquos Religionem inflectere, fingere ac refingere, ad nutum & cupiditates vel dominorum, vel cœtuum quorum gratiam pluris faciunt, quàm gloriam Dei & veritatis propagationem; aliquos verò univerſum id quod vera docendo extruxerunt, morum licentia & turpitudine vitæ rurſus deſtruere. Hi nævi conſpecti in ordine profitentium doctrinam cœleſtem, non poſſunt non contriſtare pios*, &c. Il ne faut pas s'étonner ſi les affaires des Lutheriens étant dans cette ſituation, lors que Melancton écrivit ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, on y trouve tant de pauvretez & d'inutilitez. On n'y voit que des diſputes, ſoit contre les Catholiques, ſoit contre ceux de ſon party. Sa methode eſt même très-ennuyeuſe. Il faut lire beaucoup pour trouver quelque choſe qui regarde l'Auteur qu'il fait profeſſion d'interpreter.

Paul. Eber. Epiſt. ad Princip. Wolfg. Com. Palat.

CHAP. XLVII.

Des Commentaires de Flacius Illyricus, de Joachim Camerarius, & de quelques autres Lutheriens.

ILLYRICUS. JE place après Melancton Mathias Flacius Illyricus ſon grand ennemi. Bien qu'ils fuſſent l'un & l'autre diſciples de Luther, leur eſprit étoit fort oppoſé auſſi bien que leurs ſentimens. Le premier tâchoit d'adoucir toutes choſes; l'autre au contraire étoit dur & ſevere. Ce dernier a eu meme des opinions particulieres ſur quelques points de doctrine, & entr'autres ſur le peché originel & ſur la juſtice originelle, ayant compoſé des Traitez ſeparez ſur ce ſujet. Il a pretendu que cette juſtice & injuſtice originelle ne conſiſtoient point en des qualitez ou accidens, comme on le croit ordinairement, mais dans l'eſſence même de l'ame; ce qu'il tâche d'établir par quelques paſſages du Nouveau Teſtament. Il trouve, par exemple, ſur ces mots de l'Epître aux Epheſiens, *Revêtez-vous du nouvel homme, qui a été creé ſelon Dieu dans la juſtice & dans la ſainteté de la verité*, ſa pretenduë juſtice originelle. S. Paul, dit-il, (a) explique en ce lieu-là ce que c'eſt qu'être creé à l'image de Dieu, ſavoir dans une juſtice & ſainteté veritable, en ſorte que nôtre entendement connoiſſe Dieu par une lumiere increée & qui luy ſoit eſſentielle, & que nôtre volonté ſe porte auſſi à luy par une bonté qui luy ſoit eſſentielle. Il inſiſte de plus ſur la prépoſition ἐν, qu'il faut traduire par *in*, tant en cet endroit que dans la Geneſe, & non pas par *ad*, comme quelques-uns ont fait, parce qu'elle marque que l'homme a été ainſi formé de Dieu, & non pas avec de certaines qualitez. Beze traite cette opinion de Mani- *Epheſ.* 4. 24.

(a) *Exponit autem quid ſit in imagine condi, nempe in juſtitia & ſanctitate vera, id eſt ſolida & ſeria, ut ipſemet intellectus ſit ita optimè formatus ac effigiatus, ut ſua Divinitus increata luce Deum agnoſcat, & voluntas ſic conſtituta exiſtat, ut ſua propria eſſentialique bonitate Deum velit. Nec eſt parva vis in præpoſitione* in *quæ hîc & in Geneſi eſt, pro qua malè ſubſtituitur ab aliquibus* ad: *ſignificat enim illud* in, *hominem in tali eſſentia eſſe à Deo formatum & effigiatum, & non tantùm in bonis quibuſdam accidentibus ceu coloribus fucisque infectum aut pigmentatum.* Illyr. Gloſſ. in Cap. 4. Epiſt. ad Epheſ. v. 24.

Manichéïsme dans sa note sur ce même passage : *Loquitur non de ipsius animæ essentia, ut post Manichæos impurus ille Flacius Illyricus docuit, sed de qualitatum instauratione.*

Beza Annot. in Cap. 4. Epist. ad Ephes. v. 4.

Illyricus apuye aussi son opinion touchant le peché originel, dont il veut que l'essence de l'ame soit infectée, sur ces paroles de JESUS-CHRIST aux Juifs dans l'Evangile de S. Jean, *Vous êtes les enfans du Diable*, &c. *Hic*, dit-il, *& in præcedentibus horribilis descriptio est originalis peccati, id est ipsius cordis ac naturæ substantiæ hominum longè pessimæ, seu imaginis Satanæ, quæ diligenter observanda est contra istos synergiæ patronos, & facientes ex originali peccato tantùm accidens quoddam separabile citra subjecti corruptionem, sicut calor febrilis invadit, & etiam deserit hominem.*

Joann. 8: 44. Illyr. Gloss. in Cap. 8. Joann. v. 44.

Cependant si nous écoutons ce Commentateur, son dessein est de publier une explication du Nouveau Testament exemte des defauts où étoient tombez la plûpart des autres Interpretes, qui avoient plûtôt donné leurs idées qu'une explication des Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Il (*b*) y avoit long-tems, si nous l'en croyons, qu'il avoit dessein de remedier à ce mal, dont les plus habiles Theologiens se plaignoient. Il dit librement que plusieurs ne lisent que de longues rapsodies, sans regarder presque jamais le texte de l'Ecriture, qui est obscur & fort abregé. Il semble même, ajoûte-t-il, qu'ils ayent de l'aversion pour cette lecture. Comme il n'épargnoit personne, il est aisé de juger qu'il a voulu noter par là les Commentaires de Luther & des autres Protestans, qui y ont inseré des disputes hors de propos, & une érudition malplacée, qu'il appelle *Verbosi Rhetoris otiosum sermonem, nugasque canoras.* Je ne doute point qu'il n'ait indiqué Melancton par ces derniers mots,

Id. Illyr. in epist. ad Straburgens.

(b) *Ipse indè à juventute initioque Theologicorum studiorum ex animo optavi, aliquem eximiis donis spiritus exornatum virum Divinitus in Ecclesia excitari, qui summâ brevitate ac perspicuitate ipsum Sacratum Literarum fontem ac textum illustraret, id semper omnique arte ac conatu spectando, agendo & efficiendo, ut perspicua brevitate ipsum textum intimamque mentem aut sensum Sacrorum Librorum illustraret.* Id. Illyr. in Epist. ad Straburgens.

qui expriment assez bien son caractere. Mais la crainte qu'il avoit de passer pour un medisant luy fait ajoûter, que son dessein n'est point de blâmer les explications étenduës de Luther & de quelques autres savans hommes, qui ont eu besoin d'éclaircir plusieurs points de doctrine.

Quoy qu'il en soit, il a eu raison de condamner tous ces longs Commentaires, & de tracer le plan d'une bonne interpretation: ce qu'il a fait judicieusement dans sa lettre à ceux de Strasbourg, ausquels il a adressé son Commentaire sous le titre de Glose abregée, *Glossa compendiaria.* Mais sa Glose n'est pas si abregée, qu'elle ne soit sujette à la plûpart des defauts qu'il a repris dans les autres avec tant de severité. En quoy il est beaucoup plus blâmable qu'eux, puis que s'étant proposé de ne donner que des Scolies pour faire entendre le texte du N. Testament, il se jette souvent sur des controverses de Theologie. Il veut qu'on ne trouve dans un Commentaire que ce qui sert precisément à entendre la parole de Dieu, afin qu'on la puisse distinguer de celle des hommes: & neanmoins il fait venir par tout les préjugez de sa doctrine. Il s'emporte avec excés contre ceux qu'il nomme Papistes. Si quelque ancien Pere, ou quelque nouveau Commentateur luy paroissent éloignez du veritable sens, il les redresse avec des termes injurieux. Par exemple, après avoir dit que S. Justin a cru que les Mages, dont il il est parlé au Chap. 2. de S. Matthieu, ont été des impies & des enchanteurs, il ajoûte qu'on peut juger de là si les Peres sont infaillibles dans leurs explications de l'Ecriture, & si ceux de Cologne ont eu raison d'honorer ces Mages comme des Saints: *Unde liquet quàm infallibilis sit Patrum Scripturæ interpretatio. Sed hoc viderint cultores eorum Colonienses.* Où a-t-il apris que les Catholiques regardent les Peres comme infaillibles? Etoit-il necessaire qu'il fit venir icy les traditions populaires de ceux de Cologne?

Il est bien difficile qu'un Protestant, quelque bon sens qu'il ait, soit exemt de cet esprit de party qui domine dans la plûpart de leurs livres, & qui devoit être banni entierement de la Glose d'Illyricus, puis qu'il s'est proposé de ne dire que ce qui faisoit à son sujet.

jet. Il paſſe legerement pluſieurs endroits dont il a parlé dans ſa *Clef de l'Ecriture*, à laquelle il renvoye ſouvent. C'eſt pourquoy l'on ne ſeparera point ces deux ouvrages l'un de l'autre, ſa Clef étant comme le fondement de celuy-cy. Un des lieux de controverſe qu'il ait traité le mieux eſt celuy qui regarde la preſence de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie: car il ne s'apuye que ſur des textes formels de l'Ecriture, qu'il éclaircit doctement. Il montre que ces paroles de l'Epître aux Ebreux, *C'eſt le ſang du Teſtament* &c. qui ſont les mêmes dont JESUS-CHRIST s'eſt ſervi dans la conſecration du Nouveau Teſtament, doivent s'entendre proprement, & non dans un ſens figuré, comme les Calviniſtes les expliquent. Ce qu'il prouve par le paſſage de l'Exode d'où celuy-cy a été tiré, & où il eſt parlé d'un ſang réel & veritable. *Unde ſimul etiam*, dit-il, *verus ſenſus verborum Cœnæ liquidò haberi poteſt, quòd ea videlicet proprie & non figuratè intelligenda ſunt, ſicut ſemper hæc fœderalis formula uſurpata eſt.* Il confirme ſon explication par le mot Ebreu הִנֵּה, *ecce*, dont Moyſe s'eſt ſervi, lequel marque une choſe preſente, & auquel repond le pronom τοῦτο, *hoc eſt*, dans les Evangiles & dans S. Paul. Beze contre lequel il a écrit là-deſſus l'appelle Sophiſte, & le charge d'injures, n'ayant rien de ſolide à luy repondre. *Illyricus ille Sophiſta infelicis memoriæ non minus inepte quàm impudenter hanc enunciationem, cum illa Chriſti Cœnam inſtituentis*, Hoc eſt ſanguis meus &c. *ut pares comparari voluit.*

Ebr. 9. 20.

Exod. 24. 8.

Id. Illyr. Gloſſ in Cap. 9. Epiſt. ad Ebr.

Id. Gloſſ. in C. 26. Matth. v. 26.

Bez. Annot. in Cap. 9. Epiſt. ad Ebr. v. 20.

La methode de Joachim Camerarius, qui a auſſi été du party des Lutheriens, eſt bien differente de celle d'Illyricus. Ce ſavant Alleman nous a donné un Commentaire abregé ſur tous les Livres du Nouveau Teſtament, où il explique à la lettre & ſelon le ſens grammatical les paroles de ſon texte, ſans ſe jetter à l'exemple des autres Proteſtans dans la Theologie, & dans des diſputes inutiles. Cet ouvrage eſt plus d'un Grammairien que d'un Theologien, ſa profeſſion, comme il le temoigne luy-même, ne s'étendant point au delà de la Grammaire, *Secundum meæ profeſſionis, quæ Grammatica eſt, rationem ac modum.* L'étude qu'il avoit faite des Auteurs Grecs, tant profanes qu'Eccleſiaſtiques, luy

CAMERARIUS.

Joach. Camer. Præfat. Comm. in N. T.

luy a été utile pour son dessein. Il auroit été neanmoins plus exact s'il avoit eu quelque connoissance de la langue Ebraïque, & s'il s'étoit appliqué à la lecture de la version Grecque des Septante, qui luy auroit mieux apris le stile des Evangelistes & des Apôtres, que ces Poëtes, ces Philosophes, & ces autres Ecrivains Grecs qu'il cite.

Comme les Livres du Nouveau Testament ont été écrits en Grec, il a eu raison de preferer les Peres Grecs aux Latins, qu'il nomme très-rarement. Il paroît même quelque chose d'affecté dans la citation des premiers, dont il raporte de longs extraits qu'il traduit en Latin. Son plus grand Auteur est Theophylacte, dont il a inseré une bonne partie dans son Commentaire. Mais il ne paroît pas qu'il ait eu S. Chrysostôme en Grec sur S. Matthieu, ne le citant ce me semble que sur S. Jean & sur les Epîtres de S. Paul. Il est loüable en ce qu'il se contente de marquer son sentiment sur les difficultez qui se presentent, sans critiquer les autres Commentateurs: *Litigare verò decertareve cum ullo de quibuscunque, non est mei moris.* Il a eu raison de dire qu'il n'a point suivi l'exemple d'Erasme, ni d'aucun autre, *Non quidem vel ad Erasmicum, vel ad alterius ullius exemplum.* Id. ibid.

Il condamne aussi ces emportemens qu'on voit dans la plûpart des Commentateurs, principalement dans les Protestans, lors qu'il s'agit d'un fait de Religion. Il les regarde comme des actions indignes d'un Chrêtien, bien qu'elles ne fussent que trop communes de son tems. Je (c) laisse, dit-il, ces demêlez de Religion à ceux qui les aiment: pour moy je me suis renfermé dans ce qui apartient à la Grammaire: ceux qui en veulent davantage n'ont qu'à le chercher ailleurs. Sa Grammaire neanmoins ne s'arrête pas à la simple interpretation des mots: il explique les metaphores & les autres difficultez de cette nature, lors que cela sert à faire entendre le veritable sens, évitant

(c) *De abstrusis sententiis disputationes & altercationes de singularibus rebus & de Religionis negotiis contentiones, relinquo iis quibus illæ cordi sunt. . . . Grammatica & literarum nostra est doctrina; altior atque sublimior & quærenda & invenienda alibi.* Joach. Camer. de for. orat. Script. Euang.

tant toûjours les allegories & les tropologies, comme trop éloignées de son dessein. Il fait même connoître le defaut de ceux qui ont negligé le sens literal pour s'attacher à ces mystiqueries. *Allegorias autem & τροπολογίας, & quas nominarunt ἀναγωγίας, tanquam longiora & difficiliora itinera declinando vitavit imbecillitas nostra . . . De quibus quidem ita locuti sunt nonnulli, ut fuisse eos γραμματικωτέρους optandum esse videatur.*

Id. Camerar. in Præfat. 2.

Il blâme de plus les Theologiens Scolastiques, qui ont fait entrer dans leurs livres de certaines questions qui n'ont d'autre fondement que les subtilitez de l'Ecole; & ces subtilitez ont même passé dans les Commentaires de l'Ecriture. Il loüe l'esprit & l'érudition d'Erasme, qui a fait revivre dans l'Europe les anciens monumens de la Religion Chrêtienne, qui y avoient été comme ensevelis pendant plusieurs siecles: *Copia artium & literarum instructus (Erasmus) neglectos jamdudum & in pulvere jacentes libros, & monumenta doctrinæ Christianæ in lucem adduxit.* Mais Erasme n'est pas le premier, comme on le peut voir dans tout ce qu'on a raporté cy-dessus, qui ait commencé à retablir dans l'Europe l'ancienne Theologie; en publiant son édition Grecque du Nouveau Testament avec des notes Critiques, & en mettant sous la presse plusieurs Ouvrages des Peres. Camerarius a été en quelque façon obligé d'en faire son heros pour ce qui est de la Critique, parce qu'il n'a point marqué les diverses leçons, n'ayant eu qu'un Exemplaire Grec MS. des Evangiles, dont il fait quelquefois mention. Il a supposé qu'on ne pouvoit rien ajoûter en cela à la grande exactitude d'Erasme: *Cujus*, dit-il, *diligentia, labore, assiduitate & constantia illis temporibus periculosa perfectum est, ut libros Scriptorum Apostolicorum & Evangelicæ historiæ integros purosque habeamus.* Ce qui n'est pas tout-à-fait vray.

Ibid.

Quoy que ce Commentateur fasse profession de ne passer point les bornes d'un Grammairien, il nous aprend luy-même que ceux de son party n'ont pas laissé de luy reprocher, d'avoir avancé des choses contraires au Symbole attribué à S. Athanase. Il se mêle aussi quelquefois de Theologie, principalement dans son Commentaire sur Saint Jean.

Id. Camer. Monit. ad lector.

Il (*d*) accuſe expliquant les premiers mots de cet Evangile quelques anciens Ecrivains, & entr'autres Euſebe Evêque de Ceſarée, d'avoir trop *theologizé* en parlant du Verbe, & de s'être ſervi de termes trop recherchez & trop ſinguliers, pour expliquer ce qui étoit inexplicable. Cela fut cauſe, dit-il, qu'on le ſoupçonna d'Arianiſme, & que quelques-uns luy firent un crime de ce qu'il avoit donné au Fils de Dieu le nom de *ſecond*, & d'autres noms ſemblables qui marquoient qu'il tiroit ſon eſſence d'un autre. Il tâche de le juſtifier par un paſſage de ſon livre IV. de la Demonſtration, qu'il produit en Grec & en Latin, croyant qu'il a été dans le ſentiment des Orthodoxes ſur le myſtere de la Trinité: mais Euſebe ne dit rien en ce lieu-là dont les Ariens ne demeuraſſent d'accord. La qualité de Grammairien n'a pas empêché Camerarius de faire icy une belle leçon aux Theologiens, qui ne ſe precautionnent pas aſſez lors qu'ils expliquent ce myſtere, voulant approfondir des choſes qu'ils n'entendent point.

11. in Comm. in C. 1. Joann. v. 1.

Bien qu'il paroiſſe beaucoup de moderation dans le Commentaire de cet habile Proteſtant, il n'a pas épargné Illyricus, qui avoit relevé dans ſa *Clef de l'Ecriture*, l'obſervation qu'il a faite ſur les trente pieces d'argent que Judas reçut pour trahir ſon maitre. Il l'accuſe d'avoir cauſé par ſa temerité & par ſes emportemens de grands deſordres dans le party Lutherien. Nous raporterons icy ſes propres paroles, qui confirmeront ce qu'on a dit cy-deſſus en parlant de Melancton. *Sane audacia hominis, non enim libet graviore verbo uti, multorum magnorum malorum cauſam dedit, & tanquam immiſſi floribus auſtri, & liquidis fontibus apri, ſecundùm Poetam, ſtrages paſſim fecit in ſanctæ Religionis tractatibus atque negotiis, eorum quibus illius cuſtodia com-*

(d) *Ut verum fatear nimis accuratè de his ipſis* πεϱὶ θεολογικέων *quidam Eccleſiaſtici quoque Doctores videntur, in hisque inprimis Euſebius vocabulis utens ad explicandum inexplicabilia nimis exquiſitis & ſingularibus: & ideò non caruit ſuſpicione erroris Ariani, & fuere qui in eum inhumaniter hoc crimen intenderent, quòd & δεύτερα & ἑτερωθέν & πεϱίοδος nominibus minus conſideratè uteretur de Filio Dei.* Id. Camer. Comm. in Cap. 1. Joann. v. 1.

commissa est negligentiam sic etiam fortasse Deo æterno ulciscente.

Camerarius n'est point de l'humeur de ces Critiques hardis qui n'ignorent rien. Il avoüe franchement qu'il n'entend point cette expression de Saint Pierre, Τοῖς ἐν φυλακῇ, qui est traduite dans nôtre Vulgate par ces mots, *his qui in carcere erant*. Mais je ne say point, dit-il, ce que signifie cette façon de parler: *Sed quæ phrasis sit, aut quid significetur hoc loco, mihi quidem planè ignotum.* Après avoir raporté l'explication de Clement d'Alexandrie & de quelques autres Peres Grecs, il ajoûte que cet endroit de l'Ecriture est un de ceux sur lesquels on peut garder le silence, jusqu'à ce qu'on en soit mieux instruit, *Est igitur hic unus ex iis locis Sacrarum Literarum de quibus pietas religiosa quærere amplius, & dubitare quid dicatur sine reprehensione.* Il ne decide rien aussi sur le nom de Babylone, dont cet Apôtre s'est servi dans la même Epître. Il se contente après avoir observé

1 Petr. 3: 19.

que quelques-uns, qui pretendent qu'elle a été écrite à Rome, le prennent allegoriquement, de dire que les termes en sont propres & significatifs, & qu'elle est d'un fort bon stile, *Ipsam compositionem ejusmodi esse, quæ, ut in neglectione hujus studii præclara videri possit, ut diligenter & accuratè istam Epistolam perscriptam esse appareat.*

Il blâme le (e) zêle indiscret de quelques Protestans, qui croyent que tout est clair dans l'Ecriture, & qu'il n'y a rien d'obscur & d'équivoque; parce que Dieu l'a donnée aux hommes pour leur servir de regle, n'y ayant pas d'apparence qu'il les ait voulu tromper. Mais tout son ouvrage, où sa principale application est d'éclaircir un grand nombre de termes équivoques, prouve évidemment le contraire. Ces équivoques & ambiguïtez étant communes à toutes les langues, il n'y a aucune raison d'en exemter les Ecrivains Sacrez; outre qu'il est ridicule de s'opposer à une verité qui saute aux yeux. Ce

(e) *Sunt autem quidam præposterè religiosi qui indicia ambiguitatis in Sacra Scriptura refutant, quasi ita obtrectetur doctrinæ Sancti Spiritûs, nequaquam fallaci aut dubiæ.* Id. Camerar. Comm. in Acta Apost. Cap. 3. v. 21.

Commentateur ne perd presque jamais de vûë ce qu'il appelle τὸ ῥητὸν, *la lettre*, qu'il a sçu distinguer de la doctrine que chacun peut tirer du sens Grammatical ou litteral. *Aliud est interpretatio scripti, id est τὸ ῥητὸν, & aliud doctrina quæ ex scripto deducitur.* C'est sur ce premier fondement qu'on doit bâtir, si l'on veut avoir une connoissance exacte de ce qui est contenu dans les Livres du Nouveau Testament. Car quelque habileté qu'on ait dans la Theologie, il est impossible sans le secours de la Grammaire de penetrer un grand nombre de difficultez qui sont repanduës dans ces Livres.

Id. Cameron. Comm. in Epist. I. ad Cor. C. 6. v. 13.

La plûpart neanmoins des Commentateurs Lutheriens se sont plus arrêtez à la Theologie qu'à la Critique, parce qu'ils ont été Theologiens de profession. C'est ce qui fait que Gilles Hunnius, Professeur dans l'Academie de Wittenberg, a inseré un grand nombre de lieux communs dans ses Commentaires sur S. Matthieu & sur Saint Jean, ayant aussi la même methode sur les Epîtres de Saint Paul. Ce sont plûtôt des leçons de Theologie, que de veritables Commentaires, parce qu'il s'étend plus sur les disputes qui regardent la Religion, que sur les paroles de son texte, qu'il ne laisse pas neanmoins d'éclaircir. Par exemple, après avoir parlé au long du *Verbe* au commencement de son explication de Saint Jean, il montre par quelques passages de l'Ancien Testament, que cet Evangeliste n'est pas le premier auteur de ce mot λόγος, *Verbe*; car Moyse & David ont donné ce nom à la seconde personne de la Trinité, *Porro Joannes hanc appellationem non jam primùm excogitavit, sed eam ex veteri Testamento est mutuatus. Nam & Moses & David secundam personam Trinitatis* λογον *appellant. Moses quidem Genes. 1. describens historiam creationis mundi singulis operibus præmittit, & dixit Deus fiat lux . . . Ita Ps. 33. verbo Domini cœli firmati sunt.* Cette observation, & une bonne partie des autres de cet Auteur, conviendroient mieux à un Interprete Catholique, qui joint à l'Ecriture la Tradition des anciens Docteurs de l'Eglise, qu'à un Protestant qui se trouve embarrassé lors qu'il s'agit de repondre aux Sociniens

Hunnius.

Ægid. Hunn. Comm. in C. 1. Joann.

niens, qui ne reçoivent point les interpretations de ces anciens Ecrivains. Il faut cependant que les Commentaires de Hunnius ayent été goûtez de ceux de sa secte, y en ayant eu plusieurs éditions. Aussi sont-ils commodes aux jeunes Theologiens, à cause du grand nombre de questions qu'ils renferment, & qui y sont traittées separément.

PELARGUS. Il semble que Chrystofe Pelargus, qui a été Professeur en Theologie à Francfort pour le party Lutherien, n'ait point aussi approuvé les explications trop literales. Il n'a point eu d'autre idée dans ses Commentaires sur Saint Matthieu & sur Saint Jean, que de faire connoître la doctrine des anciens Docteurs de l'Eglise, comme il le marque dans le titre de son ouvrage, où il promet d'expliquer ces deux Evangelistes par questions & reponses, & de tirer la plûpart de ses decisions des Peres orthodoxes, *ex antiquitate orthodoxa*. Sa methode repond assez bien à son titre. Il ne se sert même, autant qu'il le peut, que des propres termes de ces anciens Ecrivains, reconnoissant après S. Basile qu'il faut avoir de la veneration pour l'antiquité, Τὸ γὰρ δεχαῖον αἰδέσιμον, *Divo Basilio.* *Christoph. Pelarg. Præf. Comm. in Joann.*

Comme il fait plûtôt des leçons de Theologie qu'un veritable Commentaire, il luy a été plus facile d'établir par ce moyen ses sentimens, que s'il s'étoit arrêté simplement à la lettre de son texte, sur tout lors qu'il refute les nouveaux Antitrinitaires. Il témoigne qu'il ne s'est éloigné en rien de l'ancienne Confession de foy des Orthodoxes, sans neanmoins s'assujettir à aucun Docteur particulier. Et en effet il cite bien plus souvent les anciens Auteurs que les nouveaux, & entre les nouveaux il nomme moins souvent les Protestans que les Catholiques.

Les questions de Theologie qu'il forme sont prises ordinairement de son texte, & il y mêle quelquefois de la controverse, ne pouvant pas faire autrement. C'est ainsi qu'à l'occasion de ces paroles de nôtre Seigneur à la Samaritaine, *Donnez moy à boire*, *Joann.* 4. 7. il refute le Jesuïte Salmeron qui les a expliquées en faveur des Mendians, comme si JESUS-CHRIST avoit mendié. *Ineptissimè Salmeron . . . . ex his verbis* da mihi bibere, *Christum mendicasse, & mendicantium ordinem hinc pro-*

bari posse nugatur. Il luy oppose Pererius, qui a montré dans ses disputes sur l'Ecriture, que J. CHRIST & ses Disciples ne mendioient pas pour l'ordinaire.

Quelque estime que Pelargus faſſe paroitre pour les anciens Peres, il n'est pas tout-à-fait exemt de préjugez. Il suit l'opinion de Luther sur le Chap. 6. de S. Jean, croyant après luy contre toute l'antiquité, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie, mais seulement de la manducation spirituelle & mystique du corps & du sang de JESUS-CHRIST: ce qu'il tâche d'appuyer par les paroles de Saint Augustin dans son Traité 26. sur Saint Jean. Il ne faut point chercher dans un ouvrage de cette façon des remarques Critiques, mais seulement de la Theologie. Il s'étend neanmoins fort au long sur l'histoire de la femme adultere au commencement du Chap. 8. de Saint Jean, savoir si elle est Canonique ou non; mais il n'ose rien decider. Il expose seulement les raisons qu'on produit ordinairement de part & d'autre, laissant à la liberté de ses lecteurs d'en croire ce qu'il leur plaira. Pelargus a aussi écrit un Commentaire sur les Actes des Apôtres que je n'ay point vû.

Nous aurions dû placer dans cette classe, avant même tous ces Commentateurs, les notes de Munster sur l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, qu'il a publié le premier en cette langue; mais elles ne regardent presque que les Juifs. Je ne say pourquoy les Anglois l'ont mis à la tête de leurs Critiques, puis qu'il n'y a rien de Critique dans son ouvrage, qui est une controverse purement Juive, si l'on excepte quelques endroits où il éclaircit le texte de cet Evangeliste. On a montré ailleurs que cet Evangile Ebreu étant une traduction, qui a été faite sur la Vulgate, ne peut-être d'aucune utilité; & par consequent les notes que Munster a faites sur cette fausse piece ne sont d'aucun usage. Il avoüe même dans sa lettre à Henri VIII. Roy d'Angleterre, à qui il a dedié son livre, qu'il ne donne point cet Evangile de la maniere qu'il l'a trouvé chez les Juifs fort imparfait; mais comme il l'a retabli. *D. Matthæi Euangelium sub auspiciis tuis potentissime Rex, in nativa sua, hoc est Hebraica lin-*

MUNSTER.

lingua, non qualiter apud Hebræorum vulgus lacerum inveni, sed à me redintegratum & in unum corpus redactum emittimus.

Les Lutheriens ont aussi eu parmi eux quelques Commentateurs Critiques, & entre autres Gualtperius, qui a fait un petit ouvrage où il explique les mots barbares qui sont dans le texte Grec du Nouveau Testament. Il a été d'abord imprimé à Wittenberg avec ce titre, *Sylloge vocum exoticarum . . . quæ habentur in textu Græco Testamenti Novi cum interpretatione etymologica, & rerum utilium adhærentium commonefactione.* Les Anglois l'ont ensuite fait reïmprimer parmi les autres Critiques. Cet Auteur qui prend la qualité de Recteur du College de Lubec, & qui avoit enseigné pendant neuf ans à Marpurg les langues Grecque & Ebraïque, ne s'arrête pas seulement aux mots étrangers qui sont dans le Grec; il examine aussi ceux de la version Syriaque, s'étendant sur plusieurs autres choses qui n'avoient point besoin d'éclaircissement.

GUALTPERIUS.

Ortho. Gualtp. edit. ann. 1508. in 8.

In Academia Marpurgensi.

Il a ajoûté des observations qui sont quelquefois un peu longues, & il ne paroit pas qu'il ait eu assez de capacité pour corriger les Auteurs qu'il a compilez. Il remarque, par exemple, sur le mot de *Phylacteres*, qu'il (*f*) y a dans la version Syriaque *tefilin*, qu'il fait venir du verbe *tafal*, qui signifie *conjunxit*; d'où les Docteurs contemplatifs ont pris occasion de dire que la priere a été appellée *tefila*, parce qu'elle nous joint à Dieu par la meditation. Mais ceux qui entendent la langue Ebraique, savent que ce nom vient d'un autre verbe qui signifie *prier*. Il fait de plus venir mal-à-propos en cet endroit le Concile d'Antioche, qui a condamné l'usage des Phylacteres comme une superstition: car ce Concile ne parle nullement des Phylacteres des Juifs. Il est plus exact sur le mot βαπτίζω, *batise*, assûrant qu'il signifie *mergi, immergi, être plongé*, & qu'il repond au verbe

In C. 23. Matth.

(*f*) *Syrus habet . . .* תפילחין, *ex radice* תפל, *quæ inter alia significat* conjunxit, connexuit: *unde secretioribus interpretibus* תפילה, *id est* oratio, *dicitur quòd nos Deo conjungat per meditationem & affectum.* Gualtper. Syllog. in Cap. 23. Matth.

be Ebreu טבל *taval*, & au Syriaque ܥܡܐ *amad*.

Jacob. Revius edit. ann. 1638.

Les remarques Critiques que Jaques Revius a ajoûtées à ſa nouvelle édition des notes de Laurens Valle, luy ont fait trouver place parmi les Critiques d'Angleterre. Outre que ſon édition eſt plus exacte que celle qu'Eraſme en avoit publiée avant luy, il defend ſon Auteur des cenſures injuſtes de ce Critique. Valle comme on l'a pu voir cy-deſſus, s'eſt quelquefois émancipé en parlant de Saint Thomas, & de quelques autres Commentateurs Latins qui ont ignoré la langue Grecque. Il eſt étonnant qu'Eraſme qui parle encore plus mal que luy de ces ſavans hommes, l'ait accuſé de n'avoir pas eu aſſez de moderation à leur égard. *Longiùs evectus*, dit Eraſme, *animi calore Valla demiratur impudentiam quorumdam Theologorum.* Mais Revius fait voir que (g) Valle ne s'eſt point ſervi des paroles injurieuſes qu'il luy fait dire; que c'eſt au contraire Eraſme qui a employé ces termes, & d'autres ſemblables quand il parle de S. Thomas. *Eat nunc Eraſmus*, ajoûte Revius après cette reflexion, *& Vallam erga ſanctos ſuos, & nominatim Thomam doceat.*

In I. Epiſt. ad Cor. C. 9. v. 13.

En effet Eraſme a eu tort en cela. Il n'en eſt pas de même de quelques autres endroits où ce Lutherien ne luy rend pas juſtice; comme lors qu'il luy reproche d'avoir rejetté ce qui eſt à la fin de l'Oraiſon Dominicale dans les Exemplaires Grecs, parce que l'Egliſe Romaine ne le reconnoit point: comme ſi, dit-il, il luy étoit permis pour cela d'accuſer de fauſſeté toute l'Egliſe Grecque. *Eraſmus autem contumelioſe coronidem hanc rejicit, eo maxime argumento, quod alioqui totam Eccleſiam Romanam hæc pars precationis Dominicæ fugiſſet . . . quaſi majus in eo flagitium eſſet, quàm totam Eccleſiam Græcam falſimoniæ arguere, quæ conſtanter eam legit.* Revius n'a pas ſçu que cette addition n'eſt point dans les plus anciens Exemplaires Grecs, & qu'ainſi la Critique d'Eraſme eſt très-bien fondée, n'étant pas appuyé ſur l'au-

(g) *Profecto impudenter conſingit hoc ipſe Eraſmus, cùm nec* impudentiæ, *nec* fabulæ, *nec* figmenti, *nec ejus mentio ſit apud Vallam.* Rev. Animadverſ. in Vall. in Epiſt. I. ad Corinth. Cap. 9. v. 13.

l'autorité ſeule de ſon l'Egliſe.

BUGENHAGIUS

Jean Bugenhagius devoit trouver ſa place immediatement après Luther avec qui il a vêcu, ayant même eu part à la traduction Allemande de la Bible, comme on l'a remarqué dans la II. Partie de cette Hiſtoire. Je n'ay lu de cet Auteur que des Notes aſſez abregées ſur dix Epîtres de Saint Paul, commençant par l'Epître aux Epheſiens. Quoy qu'il ſoit court, & qu'il ait plûtôt écrit des Scolies qu'un Commentaire, il étoit trop prévenu des ſentimens de ceux de ſa ſecte pour donner quelque choſe d'exact. S'il tombe ſur quelque endroit qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec les ſentimens de Luther, il n'oublie rien pour le detourner en un autre ſens. Par exemple ſur ces mots, *Cum metu & tremore veſtram ſalutem operamini*, où S. Paul exhorte les Philippiens à travailler avec crainte à leur ſalut, il avertit ſes lecteurs que ce paſſage n'établit point le libre arbitre, puis qu'on lit immediatement après que c'eſt Dieu qui agit en nous. *Ne verò hinc ſtatuas liberum arbitrium quia dicit*, operamini veſtram ſalutem, *addit*, nam Deus eſt qui agit in vobis &c. Le mot de *pro bona voluntate*, ou comme il traduit, *pro bono animi propoſito*, qui eſt dans le verſet ſuivant, pouvant auſſi bien s'entendre de nôtre volonté que de celle de Dieu, il a recours au texte Grec pour ôter l'équivoque : d'où il infere que nôtre ſalut ne depend point de nos efforts, mais de ſa volonté & de ſa grace. *Ipſius eſt enim bona voluntas, quod ſic per gratiam in nobis operatur, non noſter conatus.* Il eſt vray qu'il eſt parlé en ce lieu-là de la volonté de Dieu ; mais elle n'exclut pas la volonté des hommes : & ainſi un Commentateur qui n'auroit point pris party auroit concilié l'une avec l'autre

Annot. Jo. Bugenh. Pomerani in 10. Epiſtolas Pauli. Edit. Baſil. ann. 1524. in 8.

Philipp. 2. 12.

La meilleure partie des notes de Bugenhagius eſt de cette nature, ayant choiſi exprès les endroits qui luy paroiſſoient les plus propres à faire des reflexions de Theologie, où Luther parle plûtôt que Saint Paul. Il ajoûte auſſi quelquefois de la controverſe & des digreſſions contre l'Egliſe Romaine : en quoy il eſt neanmoins plus moderé que Juſtus Jonas Lutherien du même tems, qui a publié de ſemblables remarques ſur les

Annot. Juſti Jonæ in Acta Apoſt. Ed. in 8. ann. 1525.

Actes des Apôtres. Celuy-cy étoit si fort préoccupé des sentimens de sa secte, qu'il ose comparer l'état de sa Reformation à ces jours heureux de l'Eglise naissante. *Versamur enim*, dit-il écrivant à un Duc de Saxe à qui il dedie son ouvrage, *jam in magna luce verbi, tantâ procul dubio quantâ nunquam inde ab Apostolorum diebus fuit. Fiunt miracula non minora quotidie, quàm tunc facta sunt. Quis enim tam celerem cursum verbi, quis hanc subitam mutationem rerum, non miraculum maximum esse ducat?* Il met au nombre des plus grands miracles les desordres que Luther avoit causez dans l'Eglise, l'appellant un autre S. Paul. Cela n'a pas besoin d'être refuté, & il seroit même inutile de nous arrêter à ces Commentateurs entêtez, dont toute l'érudition consiste à debiter quelques lieux communs de Morale & de Theologie. Jonas tombe dans des fautes grossieres, lors qu'il se mêle de Grammaire & de Critique. Ce defaut est commun à la plûpart de ces premiers Reformateurs, qui n'ont pas eu une connoissance assez exacte des langues Grecque & Ebraïque, ni même de l'ancienne Theologie.

Jonas in Epist. ad Joann. Frider. Sax. Duc.

CHAP. XLVIII.

De quelques autres celebres Commentateurs Lutheriens sur le Nouv. Testament.

ANdré Osiander s'est acquis beaucoup de reputation, non seulement dans le party de ceux de sa secte; mais même parmi les Catholiques, par une Harmonie des quatre Evangiles qui a été imprimée en Grec & en Latin en 1537. & qui a été depuis reimprimée plusieurs fois; je ne parlerai icy que des notes qu'il a jointes à cet ouvrage. Bien qu'il s'y applique principalement à justifier sa Concorde, il ne laisse pas de s'arrêter sur de certains endroits obscurs, qu'il tâche d'éclaircir par de nouvelles interpretations, comme il le fait voir sur ce passage de Michée cité par S. Matthieu, *Et tu Bethlehem terra Juda nequaquam minima es in principibus Juda.* Il y a de très-grandes difficultez à concilier la citation de l'Evangeliste avec le texte original, que Saint Jerôme a traduit dans un sens qui paroît contraire. Osiander croit que la traduction de ce Pere ne repond point aux mots Ebreux, qui signifient selon luy,

OSIANDER.

Basil. in fol.

Matth. 2. 6.

luy, *Parum eſt ut ſis inter chiliadas ſeu chiliarchos Judæ.* (a) Il n'eſt pas ſurprenant, dit-il, que la verſion de Saint Jerôme ſur l'Ebreu ne s'accorde point avec l'Evangeliſte, qui a neanmoins exprimé le ſens du Prophete: car il a traduit *parvulus es*, au lieu qu'il falloit traduire *parum eſt*. Après s'être étendu aſſez au long ſur ce nouveau ſens, qui a quelque choſe de ſpecieux, il ajoûte qu'on ne doit pas pour cela diminuer rien de l'eſtime qu'on a de S. Jerôme, qui s'eſt fait admirer de tout le monde à cauſe de ſa profonde érudition: étant homme il a été ſujet à ſe tromper. *Hæc nolim in contumeliam Hieronymi à quoquam accipi: fuit enim ſine controverſia vir præter vitæ ſanctitatem rara & admiranda eruditione præditus, cui ſtudioſi multum debent; ſed homo tamen fuit.* Mais le docte Caninius a refuté de toute ſa force cette nouvelle interpretation, aſſûrant qu'on ne pouvoit nullement donner ce ſens-là au mot Ebreu צָעִיר

Andr. Oſiand. lib. 1. annot. in C. 10.

Ibid.

En effet ce Lutherien qui avoit l'eſprit ſubtil & qui meditoit, s'eſt éloigné quelquefois des ſentimens ordinaires, & en a eu quelques-uns qui n'ont pu être goûtez de ceux même de ſon party. Il ne fait paroître aucune ſolidité dans tout ce qu'il a raporté fort au long ſur le nom de *Jeſus*, qu'il a pretendu n'avoir pas été le nom Ebreu יהשע, mais יהשוּעַ, où il trouve, je ne ſay par quel raffinement, יהוה, qui eſt le nom ineffable de Dieu.

Les nouvelles interpretations ſont ſi fort de ſon goût, qu'il ne craint point de condamner toute l'antiquité ſur l'explication de ce paſſage d'Oſée cité par S. Matthieu, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, que tous les Anciens ſelon luy ont entendu literalement du peuple d'Iſraël lors qu'il ſortit d'Egypte. Si ce ſens eſt veritable, dit-il, il faut que l'Evangeliſte ſe ſoit joüé

Matth. 2. 15.

Id. ibid. in C. 2.

(a) *Quod* (צָעִיר לִהְיוֹת) *cùm Hieronymus reddiderit* parvulus es, *cùm deberet reddere* parum eſt, *quid mirum ſi tranſlatio ejus non conſentiat cum Euangeliſta, qui Prophetæ ſententiam liberis quidem verbis, integram tamen & interruptam nobis expreſſit? Idem enim eſt omnino ſive dicas*, Parum eſt ut ſis inter principes Judæ, *ſive dicas*, Nequaquam es minima inter principes Judæ. Andr. Oſiand. lib. 1. Annot. in Cap. 10.

joüé de ſes lecteurs, lors qu'il l'a appliqué à JESUS-CHRIST. Il refute même en particulier la reponſe de Saint Jerôme à l'objection de l'Empereur Julien, croyant qu'on ne peut mettre à couvert Saint Matthieu de cette objection, quelque type ou allegorie qu'on ſuppoſe. En un mot il decide hardiment, que juſqu'à luy tous les Commentateurs qui ont entendu du peuple d'Iſraël cette Prophetie ſe ſont trompez, *Commentatores omnes quotquot ea verba de filiis Iſraelis enarrarunt erraſſe.* C'eſt ce qui luy a fait trouver un nouveau ſens, l'expliquant de JESUS-CHRIST à la lettre. Mais il fait connoître en même tems qu'il eſt bien plus facile de refuter les autres, que d'établir ſes propres opinions. Il eſt neanmoins loüable, en ce qu'il n'a rien oublié pour donner un ſens literal aux paſſages de l'Ancien Teſtament raportez dans le Nouveau, où ils paroiſſent être plûtôt des applications, que de veritables interpretations. Mais il y a de grandes raiſons de douter qu'il ait ſatisfait en cela ſes lecteurs, & ſur tout les Juifs, qui ne manqueront pas d'objecter que ces ſortes d'explications ſont forcées.

Ibid.

Quoy qu'il ait fait peu de notes, il y traite de pluſieurs queſtions importantes à la Religion. Il ſemble avoir trop multiplié dans ſon Harmonie, qu'il a dediée à Cranmer Archevêque de Cantorberi, de certaines actions qui ſont les mêmes, ſi ce n'eſt qu'elles ont été raportées par les Evangeliſtes avec quelque difference; au moins pour les circonſtances. Calvin a remarqué ce defaut & quelques autres dans Oſiander: mais il ne faut pas s'en raporter entierement à luy, ayant pris à tâche de le decrier. Les Catholiques qui trouverent en ce tems-là ſon Harmonie commode, la firent reïmprimer ſans les notes, qui ſont neanmoins dans quelques éditions, & entr'autres dans une de Robert Etienne. Au reſte l'on diſtinguera cet André Oſiander, qu'on nomme ordinairement l'ancien, d'un autre André Oſiander fils de Luc Oſiander.

Paris. in 12. ann. 1545.

L'ouvrage d'Oſiander étant trop court, Martin Chemnitius travailla après luy ſur la même matiere, dans le deſſein d'expliquer au long toutes les difficultez qui regardent non ſeulement la Concorde des Evangeliſtes, & le ſens literal de ſon texte; mais un grand nom-

MARTIN. CHEMNITIUS.

nombre de queſtions incidentes. C'eſt ce qui rend ſon Commentaire fort ample, y mêlant de la Theologie & des lieux communs de controverſe, tant contre les Calviniſtes que contre les Catholiques. On voit que ce Proteſtant s'étoit appliqué avec ſoin à l'étude des Livres Sacrez, & qu'il n'avoit pas même negligé celle des Peres & des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques. Ce qui paroît dès l'entrée de ſon livre dans ſes prolegomenes, où il examine doctement pluſieurs faits qui ont de la liaiſon avec ſon deſſein. Il y reprend même avec liberté le defaut de ſon confrere Oſiander, qui a ſeparé contre le conſentement de toute l'antiquité des hiſtoires qui ne ſont pas differentes, pour être raporteés dans les Evangeliſtes avec quelques circonſtances differentes. *Unum*, dit-il, *tantum incommodum habet* (*Oſiander*) *quod hiſtorias quæ conſenſu totius antiquitatis & circumſtantiis hoc maxime teſtantibus apud diverſos Euangeliſtas eædem ſunt, ipſe cogitur alias ſeu diverſas facere, & longo temporis intervallo divellere; qua ratione perit illa collatio Euangeliſtarum.* Il loüe au contraire la Concorde de Janſenius Evêque de Gand: mais il ne juge pas qu'on doive mettre Calvin au nombre de ceux qui ont compoſé des Concordes des Evangiles, parce que ce dernier ne s'eſt pas aſſez appliqué à ſeparer de certains faits qui paroiſſent à la verité les mêmes, ou au moins ſemblables, & qui ſont neanmoins arrivez en differens lieux, ou en differens tems, outre qu'il n'a pas joint S. Jean aux autres Evangeliſtes l'ayant commenté ſeparément. *Ibid.*

Chemnitius de plus témoigne qu'il ſe (*b*) trouva embarraſſé ſur le choix qu'il devoit faire d'une verſion Latine,

Chemnit. proleg. C. 2.

(b) *Veterem & Vulgatam verſionem, quia & ubique uſurpatur, & in noſtris etiam Eccleſiis in citationibus ſive allegationibus ſententiarum uſurpatur, conſtitueram retinere, & ea quæ in illa verſione Librariorum vel incuria vel inſcitia, ſive omiſſa ſive depravata ſunt, quæque à fontibus impropriétate vel incommoditate interpretationis nimium recedunt, ad ipſos fontes modica inflexione corrigere. Sed vidi hoc non poſſe fieri, quia videatur quaſi nova eſſet tranſlatio, quæ tamen omnibus non ſatisfaceret. Ideo tandem judicavi ſimpliciſſimam eſſe rationem, ſi Eraſmi verſionem quæ à veteri non nimis longè recedit, quæque ubique jam recepta & uſitata eſt ſumam.* Martin. Chemn. Harmon. Proleg. cap. 7.

qui repondit exactement au texte Grec des Evangiles. Il avoit eu dessein de preferer l'ancienne à toutes les autres, parce que l'usage des Eglises d'Occident l'avoit autorisée, & qu'on n'en citoit pas même d'autre dans les assemblées publiques de ceux de son party. Il crut d'abord que c'étoit assez de la retoucher en de certains endroits, où elle paroissoit trop éloignée de l'original. Mais ayant reconnu que ses corrections faisoient une espece de nouvelle traduction, qui ne satisferoit pas tout le monde, il jugea qu'il étoit plus à-propos, pour garder quelque uniformité, de s'attacher uniquement à la version d'Erasme qui convenoit assez avec l'ancienne, & qui étoit même alors reçuë de tout le monde.

Comme il a joint le texte Grec à cette traduction, si elle ne luy paroît pas en exprimer assez la force & l'étenduë, il supplée à cela dans son Commentaire, où il est Critique, Theologien, & quelquefois Controversiste. Il y suit assez souvent la Theologie de Saint Augustin & ses explications, sans neanmoins s'y assujettir entierement. Si les interpretations de ce Pere luy semblent plus Theologiques que literales, il prend la liberté de le redresser, comme on le peut voir sur ces paroles de Saint Jean, *Dedit eis potestatem filios Dei fieri.* Augustin (c) dit-il, a de coutume d'entendre par cette puissance la grace de la foy, que JESUS-CHRIST nous a donnée afin que nous puissions croire, & devenir par la foy les enfans de Dieu ; cette puissance ne venant point de nôtre libre arbitre, parce que nous ne pouvons pas croire de nous-mêmes. Cela est vray, ajoûte Chemnitius : mais il est évident que ce n'est pas là le veritable sens de ce passage. Il pretend que le mot Grec ἐξουσία qui est en ce lieu-là, & qui repond selon luy dans la version des 70. au mot Ebreu כוח, ne signifie pas seulement le pouvoir de faire ou d'aquerir quelque chose ; mais

(c) *Augustinus solet exponere* potestatem *pro gratia fidei data per Christum ut possimus credere, atque ita fide filii Dei fieri : quæ potestas, inquit, ex libero arbitrio nulla est: non enim possumus ex nostris viribus verè credere; sed illud posse donatur nobis à Christo per Spiritum Sanctum. Et sententia quidem vera est ; coactam tamen hoc loco illam esse manifestum est.* Chemnit.

mais qu'il se prend aussi pour *droit, excellence, autorité & prééminence*; ce qu'il appuye sur quelques autres passages du N. Testament, *Vocabulum ἐξουσίας significat non tantùm facultatem aliquid vel faciendi vel acquirendi; verùm etiam dignitatem, præeminentiam, excellentiam, autoritatem & jus aliquod.* Ce Commentateur n'a rien de recherché pour ce qui regarde la Critique & les diverses leçons: n'ayant point eu d'Exemplaires Grecs MSS. il a seulement profité du travail d'Erasme.

Son entreprise étant trop grande il n'a composé qu'une partie de cet ouvrage, qui a été continuée par deux de ses confreres, comme il est même indiqué dans le titre qui est exprimé en ces termes. *Harmonia quatuor Euangelistarum, à Theologis celeberrimis Martino Chemnitio primùm inchoata, D. Polycarpo Lysero post continuata, atque D. Joanne Gerardo tandem felicissimè absoluta.* J'en ay vû deux éditions, dont la premiere est de
En 1641. Geneve en deux gros volumes *in folio*; le premier volume est de Chemnitius & de Lyse-
En 1652. rus. L'autre édition qui est de Francfort & de Hambourg en trois gros volumes *in folio*, a été publiée par quelques Academies Lutheriennes. On lit à la tête de ces deux éditions une Epître écrite par Lyserus en 1593. à Frideric Duc de Saxe, où il donne à Chemnitius la qualité de Superintendant de l'Eglise de Brunsuic, *Martini Chemnitii Sacræ Theologiæ Doctoris & Ecclesiæ Brunsuicensis quondam Superintendentis vigilantissimi.* Il le loüe d'avoir refuté les erreurs des Catholiques Romains, & des Zuingliens ou Calvinistes; & il dit en parlant de ces derniers, *Illorum errores & blasphemias in duobus scriptis de persona Christi & sacra Domini Cœna refutavit, evertit, prostravit.*

Salomon Glassius qui prend à la tête de ses ouvrages la qualité de *Superintendant des Ecoles du Duché de Saxe-Gotha*, s'est aussi acquis beaucoup de reputation dans le party des Lutheriens. Mais il me semble qu'on le doit plûtôt mettre dans le rang des Controversistes Critiques & des Predicateurs, que parmi les Commentateurs de la Bible. Il a donné au public quelques volumes sous le titre de *Philologie Sacrée*, où il s'arrête principalement à faire voir que le texte de l'Ecri-
GLASSIUS.

ture

ture eſt pur & entier. Il paroit dans ſon premier Traité un zélé defenſeur de la Maſore des Juifs, & dans le ſecond, où il n'oublie rien pour prouver que le texte Grec du Nouveau Teſtament n'eſt point corrompu, il ſe plaint de ce que les Chrêtiens n'ont point eu de Maſoretes pour conſerver leurs livres. C'eſt à ce defaut de Maſore qu'il attribuë ce grand nombre de varietez qui ſe trouvent dans les Exemplaires Grecs. *Tali verò*, dit-il, *exactiſſima cenſura (Maſora) & contextus Græci reviſione in Novo Teſtamento caremus. Quare mirum haud quaquam eſt, per tot tam variorum deſcriptiones multum varietatis Græcum textum contrahere.* D'autres au contraire jugeront que c'eſt un bonheur à l'Egliſe de n'avoir point eu de ſemblables Maſoretes ou Critiques, qui nous ayent ôté la connoiſſance de la diſpoſition des anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, comme les Maſoretes Juifs nous ont privé en partie de celle des anciens Exemplaires Ebreux. L'Auteur témoigne en un autre endroit, qu'il a écrit cette Philologie, qui regarde plus les diverſes leçons & la Grammaire qu'aucune autre choſe, pour la commodité des jeunes gens qui s'appliquent à l'étude de l'Ecriture, *in tyronum commoda*. La premiere édition de cet ouvrage eſt de 1623. j'en ay lu la ſeconde, qui eſt de Jene en 1643.

Glaſſ. Philol. Sacr. lib. 1. tract. 2.

Les Sermons du même Glaſſius ſur les textes des Evangiles & des Epîtres, qu'on lit dans les aſſemblées des Proteſtans les Dimanches & les Fêtes de l'année, ont été imprimées en 1664. à Nuremberg en deux volumes *in folio*. Ce dernier ouvrage merite plûtôt le nom de Commentaire que le premier, bien qu'il y ſuive la methode ordinaire des Prédicateurs, qui s'arrêtent plus à debiter leurs lieux communs, qu'à l'explication ſimple & literale de leur texte. Il faut cependant luy rendre cette juſtice, qu'il crie fort contre ceux qui prêchent au peuple tout ce qui leur vient dans la penſée, ſans faire le choix des matieres qui ſont propres à leur ſujet, & qui peuvent être utiles à leurs auditeurs: *Magni ſanè refert in tanta eorum quæ dici poſſunt copia ea prudenter ſeligere, quæ ſcopo accommodata dicentis, populoque ad ſalutem erudiendo conducibilia.* Il ne peut de plus ſouffrir ce grand amas de citations d'Auteurs,

Euangelicor. & Epiſtolicor. textuum, qui Dominicis & Feſtis diebus ſolent in Eccleſia tractari.

Id. Præfat. in Exegeſ.

teurs, ni qu'on faſſe venir dans une Prédication des hiſtoires & des traditions qui n'ont aucun fondement, *fabellas*, *hiſtoriolas*, *traditiunculas*. Parlant à des Lutheriens, il leur fait valoir quelques Sermons de Luther qui étoient fort rares : mais cela ne peut être agreable qu'aux *Predicans* Lutheriens, qui ont en quelque maniere fait un cinquiéme Evangeliſte de leur Patriarche.

HACKSPAN. Il eſt bon de dire auſſi quelque choſe de Theodore Hackſpan, Profeſſeur en langue Ebraïque dans l'Academie d'Altorf. Ce Docteur Lutherien a fait un grand nombre de remarques Critiques, & en même tems Theologiques, ſur l'Ancien & ſur le Nouveau Teſtament, qui ont été publiées ſous le titre de *Notæ Philologico-Theologicæ :* & en effet la plûpart de ſes obſervations regardent la Critique & la Theologie. Il y traite les matieres de controverſe par raport à la Grammaire, s'attachant principalement à expliquer la ſignification propre des mots de ſon texte. C'eſt ainſi que dès le commencement de la troiſiéme partie, qui eſt ſur les Evangiles, & qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, il refute par le verſ. 16. du Chap. 1. de S. Matthieu les Anabatiſtes, qui nient que JESUS-CHRIST ait pris de la Sainte Vierge la ſubſtance de ſa chair. Il y a très-peu de choſes dans cet Auteur qui ſoient de ſon fond, ne faiſant ordinairement qu'appliquer aux matieres qu'il traite ce qu'il a lu dans les autres. Il combat ſelon cette methode ſur ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem*, les Calviniſtes, qui s'en ſervent pour établir une providence de Dieu efficace, même dans le mal. Il a recours à un Ebraïſme qui marque une ſimple permiſſion en ce lieu-là. *Verba activa*, dit-il, *ſeu actionem ſignificantia, ſæpe permiſſionem denotant*. Parœus qu'il cite ayant demandé aux Lutheriens, quel pouvoir ils avoient de detourner ainſi les paroles de l'Ecriture, il les renvoye à la Confeſſion des Arminiens, qui ont ſatisfait, ſelon luy, amplement à cette objection. Matth. 6. 13.

Hackſpan n'eſt pas cependant toûjours heureux dans ſes reflexions ſur les Ebraïſmes, comme il le fait voir lors qu'il reprend l'ancien Interprete Latin d'avoir traduit au commencement de S. Marc, *in Iſaja Propheta*, pretendant

qu'il faut lire comme il y a dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, & que c'eſt un Ebraïſme; les Ebreux citant ſous le nom des Prophetes en general, ce qui n'eſt tiré que d'un ſeul Prophete. Mais cette regle ne peut avoir lieu icy, étant évident que l'auteur de la Vulgate a ſuivi l'ancienne & la veritable leçon de l'original. Il n'eſt pas plus exact ſur le Ch. 14. de S. Matth. v. 19. où il obſerve que Luther, & pluſieurs Proteſtans à ſon imitation, ont traduit le verbe εὐλογεῖν par *rendre graces:* car les plus habiles d'entre les Catholiques conviennent, que les verbes εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν ſe mettent indifferemment l'un pour l'autre dans le Nouveau Teſtament. La conſequence qu'il tire de là contre les Catholiques, & qui eſt commune à la plûpart des Proteſtans, eſt plûtôt d'un Controverſiſte que d'un Critique habile.

Il raiſonne mieux ſur ces paroles de Saint Jean, *Il étoit la veritable lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde*, lors qu'il reprend Piſcator grand ennemi de la grace ſuffiſante, & defenſeur outré du decret abſolu de Dieu, de les avoir interpretées de la lumiere de la raiſon: *Nonnulli* dit-il, *univerſali locutioni veritatem conſtare putant, ſi rationis atque intelligentiæ non fidei lucem verbo φωτίζειν notari dicas. Inter alios Piſcator gratiæ ſufficienti quàm qui maxime infenſus, & peremptorii decreti aſſertor id defendit acerrimè.* Enfin Theodore Hackſpan combat auſſi très-ſouvent les Sociniens par cette même methode, les accuſant d'avoir detourné en pluſieurs endroits le texte des Evangeliſtes par de fauſſes explications.

Le nom que George Calixte s'eſt acquis dans le party Lutherien, nonobſtant ſes ſentimens particuliers, nous oblige de dire auſſi un mot de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, qui ne repondent pourtant point à ſa reputation. Auſſi ne les a-t-il pas donnez luy-même au public, n'étant la plûpart que des extraits de ſes leçons de Theologie ou de ſes diſcours. C'eſt de cette maniere que ſa Concorde des Evangeliſtes & des interpretations des lieux les plus difficiles a été recueillie, comme il paroît de la Preface qui eſt au commencement de l'edition d'Halberſtat. Sa methode n'a rien de Critique & de recherché. Il s'applique nean- CALIXTE.

neanmoins avec ſoin à chercher le ſens literal & naturel ; ajoûtant en même tems quelques reflexions Theologiques. On pourra mieux juger de ſon eſprit par les deux exemples qu'on va raporter, & qui ſont conſiderables.

Sur ces mots du Chapit. 6. de S. Jean, *Perſonne ne peut venir à moy, ſi mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, il obſerve que c'eſt la même choſe *être donné*, & *être tiré par le Pere*, qui tire les hommes comme hommes & raiſonnables: *Idem eſt dari & trahi à Patre ; trahit autem Pater homines ut homines, non ut bruta, multò minus ut ligna & ſaxa.* Et pour expliquer plus en particulier en quoy conſiſte cet attrait du Pere, il ajoûte qu'il (d) attire les hommes en éclairant leur entendement, & propoſant de ſouverains biens à leur volonté, ſavoir ſon amour envers eux, le merite de ſon Fils, & la felicité éternelle. Ce qu'il fait, ajoûte-t-il, tant par les ſecours exterieurs de la prédication de l'Evangile, que par des graces interieures, en ſorte neanmoins que ces graces n'ôtent la liberté à perſonne. Elles donnent ſeulement le pouvoir d'obeïr, & de ſuivre celuy qui attire: elles n'impoſent aucune neceſſité ou violence, & l'on eſt toûjours en état d'y reſiſter, & de les rejetter ſi on le veut. Quand Calixte a fait ces reflexions, il avoit en vûë les Calviniſtes & quelques autres Novateurs, qui ont voulu établir par ce paſſage de S. Jean une grace efficace, qui fait agir neceſſairement nôtre volonté. Il ne dit cependant rien qui ne ſoit conforme aux plus anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ont parlé de la même maniere contre les Gnoſtiques & contre les Mani-

(d) *Trahit illuminando intellectum eorum, & proponendo voluntati eorum ſumma bona, ſuam ſcilicet in genus humanum benevolentiam, Filii meritum, & quæ hujus vi obtineri queat æternam felicitatem. Hæc vero facit cùm externis auxiliis, nempe Euangelii per vivam vocem prædicatione . . . tum internis auxiliis quibus datur, ut quæ docentur intellectu percipere & credere, & voluntatis fiducia amplecti poſſimus. . . . Interea tamen hæc auxilia nulli neceſſitatem inferunt, ſed id præſtant, ut qui pridem non poterat obedire, jam poſſit obedire & ſequi trahentem ; ſi verò nolit omnino, ſi poſitâ etiam gratiâ reſiſtat Spiritui Sancto, non cogunt auxilia nec violenter impellunt.* Georg. Calixt. in Cap. 6. Joann. v. 44.

Manichéens, comme on l'a pu remarquer cy-dessus.

C'est aussi selon la doctrine des anciens Peres, sans avoir égard aux préjugez de ceux de sa secte, qu'il refute sur le vers. 54. du même Chap. de S. Jean, Zuingle, Ecolampade & Calvin, qui nient qu'il soit fait mention en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie, pour n'être pas obligez de reconnoître la presence réelle du corps & du sang de JESUS-CHRIST: *Zuinglius & Oecolampadius & Calvinus de Sacramento hic agi nolunt, ne veram præsentiam sanguinis & carnis in Sacramento concedere cogantur.* Il leur oppose le consentement universel des Peres sur ce texte de l'Evangile de S. Jean, qui de luy-même ne peut avoir, selon luy, d'autre sens: *Ratio contextûs & cohærentiæ expositioni Patrum favet in solidum.* Nous avons du même Auteur une explication fort courte sur les Actes des Apôtres, où il s'arrête seulement sur les endroits les plus difficiles. Ce Commentaire aussi bien que ceux qu'on a publiez après sa mort à Helmstat, & à Brunswick sur quelques Epîtres de S. Paul, ont été recueillis de ses leçons. C'est pourquoy l'on y doit plûtôt chercher des decisions de Theologie, que de veritables interpretations: il tire neanmoins ses decisions du sens literal de son texte.

In Acta Apostol. Exposit. liter. Helmst. ann. 1663.

Pour ne pas m'arrêter davantage aux Commentateurs Lutheriens, je viens à celuy d'Abraham Calovius Superintendant de l'Academie de Witenberg, qui semble les renfermer tous, & qui est plûtôt une Chaine qu'un Commentaire, comme il le temoigne luy-même dans sa Préface. Il dit qu'il a preferé cette sorte d'interpretation, parce qu'il est dangereux de ne pas suivre les autres lors qu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture: *In sacris maxime studiis multum refert non esse aut videri velle αὐτοδίδακτον: tales enim qui sunt singulares esse amant.* Mais ce qui rend ce Commentaire qui est sur tout le Nouveau Testament plus recommendable, c'est qu'il a pris à tâche d'y refuter les fautes qu'il a cru trouver dans celuy de Grotius, qu'il a même inseré dans le sien, afin qu'on pût mieux juger de ce qu'il en improuve. Il se plaint des nouveautez & des sentimens singuliers de ce savant homme sur plusieurs articles de nôtre creance: & c'est ce qui l'a engagé à les examiner

CALOVIUS.

Biblia N. Testamenti illustrata à D. Abrah. Calov. edit. Francof. in fol. ann. 1676.

In Præfat.

ner avec quelque application. Bien qu'il ne luy rende pas toûjours juſtice, & qu'il conſulte ſouvent ſes préjugez, il faut neanmoins avoüer qu'il le releve très-bien en pluſieurs endroits.

Calovius a mis à la tête de ſon ouvrage une Harmonie des quatre Evangeliſtes, où il raporte ſimplement le texte des Evangiles. Il fait ſuivre après cela ſes notes ſur chaque Evangile en particulier. Comme c'eſt un recueil des plus ſavans Commentateurs qu'il avoit lus, il ne ſe pouvoit pas faire qu'il n'y eût beaucoup d'érudition. Il y refute auſſi les nouveaux Antitrinitaires lors que l'occaſion s'en preſente, auſquels il joint très-ſouvent Grotius. De plus il n'oublie pas d'y mêler de la controverſe, contre les Catholiques & contre les Calviniſtes. S'il y fait venir de la Critique s'arrêtant ſur les diverſes leçons, ce n'eſt pour l'ordinaire qu'après d'autres, n'ayant eu aucuns Exemplaires MSS. du Nouveau Teſtament. Mais il ne reüſſit pas toûjours dans ſes deciſions : ce qu'il ſeroit trop long de marquer en particulier. Au reſte il y a très-peu de Commentateurs, ſur tout parmi les Lutheriens, où il paroiſſe plus de bon ſens que dans celuy-là. On voit bien qu'il a étudié les matieres dont il traite : & s'il tombe dans quelques fautes, une bonne partie vient du zêle qu'il avoit pour ſon party. Quoy qu'il faſſe profeſſion de ne raporter que ce qu'il avoit lu dans les autres, il ne laiſſe pas de donner ſon jugement ſur les matieres qui ſe preſentent, & quelquefois même ſur les perſonnes. Dans un catalogue qu'il aporte des Commentateurs de S. Matthieu, il accuſe Frideric Spanheim d'avoir écrit en Pyrrhonien ſur les Evangiles dans ſon livre des doutes Evangeliques, & d'avoir mieux reüſſi à trouver des difficultez, qu'à les reſoudre. *Felicior in dubiis conquirendis quàm ſolvendis, non pauca magis dubia reddens, deque iisdem ſaltem Pyrrhonice diſputans.*

Enfin Calovius nous a donné pluſieurs autres ouvrages, où il n'explique pas à la verité exprès les Livres du Nouveau Teſtament : mais ils ont tous leur utilité, parce qu'il y examine aſſez judicieuſement un grand nombre de paſſages de l'Ecriture, s'arrêtant principalement ſur ceux qui regardent les Sociniens. C'eſt aſ-

ſez parlé des Lutheriens : venons maintenant à ceux qui nous ſont connus ſous le nom de Zuingliens & de Calviniſtes.

CHAP. XLIX.

Des Commentateurs Zuingliens & Calviniſtes. Premierement de Zuingle, de Bullinger, d'Oecolampade, & de Martin Bucer.

ZUINGLIUS. IL ſemble que ce ſoit un effet de la providence Divine, qu'il ſe ſoit élevé un autre Novateur dans l'Allemagne en même tems que Luther. Cela fit connoître que les nouveautez qui parurent alors n'étoient pas apuyées ſur de bons fondemens, puis que ces deux hommes qui étoient animez de l'eſprit de Reformation, & qui ſe ſervoient des mêmes principes pour combattre l'ancienne creance de l'Egliſe, étoient ſi oppoſez l'un à l'autre. Zuingle ſe vantoit d'être l'auteur de ſes ſentimens, & de n'avoir rien apris de Luther, qui vouloit qu'on le regardât comme le ſeul Reformateur du genre humain. Si j'avois apris de vous l'Evangile, luy diſoit-il, pourquoy ne l'avoüerois-je pas? *Euangelii autem rationem ſi abs te didiciſſem, cur non faterer?* Il aſſûre (a) qu'avant que Luther parût dans le monde, il y a eu pluſieurs ſavans hommes qui ont connu à fond la Religion. Et pour ce qui eſt de moy, ajoûte-t-il, j'ay apris la verité de l'Evangile en liſant S. Jean, & les Traitez de S. Auguſtin ſur cet Evangile, & les Epîtres de S. Paul, que j'ay copiées moy-même en Grec trois ans avant que vous paruſſiez. Il fait l'éloge de ſon maître Thomas de Witembach, de qui il avoit apris que la ſeule mort de JESUS-CHRIST eſt le prix de la redemption, *Solam Chriſti mortem pretium eſſe redemptionis.* Dans pluſieurs Ouvrages qu'il a publiez contre Luther, il en parle comme d'un homme peu habile, qui n'entendant pas le ſtile de l'Ecriture

Zuingl. Exegeſ. Euchar. fol. 358.

Ibid.

(a) *Fuerunt multi atque excellentes viri, qui antequam Lutheri nomen eſſet celebre viderunt undè penderet Religio, longè altis præceptoribus quàm tu putes docti: nam de meipſo coram teſtor Euangelii vim atque ſummam cùm Joannis Auguſtinique tractatuum lectione didici, tum diligenti Græcarum Pauli Epiſtolarum, quas hisce manibus ante undecim annos exſcripſi, cum tu annis jam octo regnes.* Zuingl. in Exeg. Euchar.

criture n'avoit point remis la Religion dans ſon ancienne pureté. Il reproche à Luther, à l'occaſion du livre qu'il avoit compoſé touchant l'adoration de l'Euchariſtie, (*b*) qu'il luy étoit arrivé la même choſe qu'à S. Auguſtin, qui s'étoit acquis une ſi grande autorité qu'on l'obligeoit ſouvent à écrire ſur des matieres qu'il n'entendoit pas bien: car le peuple, dit-il, qui eſt ignorant, croit que celuy auquel il a donné une ſi grande autorité doit ſavoir toutes choſes, & après cela il le regarde comme infaillible.

Les remarques de Zuingle ſur les Evangiles, & ſur quelques Epîtres des Apôtres, qui ſe trouvent dans la derniere partie de ſes Ouvrages imprimez à Zuric en quatre volumes *in folio*, ſont des recueils de ſes Prédications & de ſes leçons, leſquels ont été publiez après ſa mort. Bien qu'il ſuive la methode des Declamateurs, il eſt pour l'ordinaire plus modeſte dans ſes inſtructions que la plûpart des premiers Proteſtans. Auſſi y mêle-t-il moins de controverſe, s'arrêtant aſſez ſur le ſens literal. Comme le Fanatiſme étoit dêjà repandu de ſon tems, & que pluſieurs préferoient leur eſprit particulier à la raiſon, il (*c*) tâche de concilier ces deux choſes ſans tomber dans la viſion. Il ſuppoſe que cet eſprit doit être reglé par la parole de Dieu, En 1545.

(b) *Videri potes tale quiddam eſſe paſſus, quale ſummi quoque viri. Auguſtinum enim quidam perhibuerunt tanta apud plerosque autoritatis fuiſſe, ut invitum adigerent ad ea ſcribendum quæ non eſſent illi apertiſſima, partim quod iſti flagitarent, partim quod nonnihil ſubpuderet, ſi vel tantillum autoritati decederet, alicujus rei ignorantiæ confeſſione. Putat enim indocta plebs, ubi tantum autoritatis homini detulit eum omnia noſſe non modo oportere, ſed etiam pro ſua ſententia expoſiturum eſſe: ac ubi id dictum eſt unius autoritate nititur quem ſic extulit.* Zuing. ibid.

(c) *In tractatione rerum Divinarum dum cœtus ſacer erit oportet ut habeamus verba & ſpiritum: in controverſiis enim Scripturarum, ſi quæ oriuntur, ſpiritui duci ac magiſtro literæ obedire debemus, quidque is indices diligenter animadvertere, non literæ pertinaciter contra dictamen ſpiritûs hærere, minus contra Scripturas ſpiritum jactare; ſpiritui Scripturæ conſonet. Loquor autem de noſtro fidei ſpiritu, qui niſi frenis ac funibus Scripturæ ſit revinctus, jam petulans ac feros extra chorum quod dicitur & organum effertur. Sic ſpiritus ille noſter cœleſti & divino Spiritu doctus & imbutus Scripturæ conformis fiet.* Id. Zuingl. in Cap. 1. Matth. v. 25.

Dieu, parce qu'autrement il y auroit de l'illusion. Il semble même avoir passé dans une autre extremité, ayant été accusé d'avoir accordé à la raison & à la Philosophie les mêmes privileges qu'à la foy, comme si les Payens & les anciens Philosophes avoient pu se sauver par les seules lumieres de la raison. Il a de plus été soupçonné d'avoir nié le peché originel, étant dans cette pensée que ceux qui n'étoient point encore au monde n'ont pu pecher. Il assûre neanmoins que la doctrine de Pelage est manifestement condamnée dans le Chapitre 5. de l'Epître aux Romains. Il a mieux aimé donner le nom de maladie que de peché à cette contagion originelle. *Sic ergo diximus originalem contagionem morbum esse, non peccatum, quòd peccatum cum culpa conjunctum est; culpa verò ex commisso vel admisso ejus nascitur qui facinus designavit.*

Idem Zuingl. declar. de peccat. origin.

Ses Notes sur quelques Epîtres de S. Paul sont plus exactes & plus à la lettre, que ce que nous avons de luy sur les Evangiles. Il reconnoît sur le Chap. 8. de l'Epître aux Romains une veritable prédestination, avec les autres Commentateurs. Il prétend qu'on ne peut entendre ces mots, *Iis qui secundùm propositum vocati sunt*, que d'une vocation interieure, c'est-à-dire du choix que Dieu a fait de toute éternité, *Hæc de interna vocatione, id est de electione intelligo, non de externa verbi vocatione.* Mais il semble supposer la préscience, quand il ajoûte que (*d*) Dieu qui a connu toutes choses avant qu'elles arrivent, a aussi prédestiné ceux qui doivent avoir part à l'heritage avec son Fils, & qu'en suite de cette prédestination il les appelle par une vocation interieure. C'est même le sens qu'il donne au v. 44. du Chapit. 6. de S. Jean, où il est parlé, selon luy, d'un attrait interieur

Id. in Cap. 8. Epist. ad Rom. v. 28.

(d) *Omnia electione Dei libera constant. Deus qui omnia novit antequàm sint, etiam præsinivit eos ut coharedes sint Filii sui. . . . Quos sic præsinivit & præordinat, eos deinde internâ vocatione vocat, id est trahit totus, Joann. 6. id est fideles reddit. . . . Quos sic fideles reddidit, hos & justificat per certam fidem, scilicet Filii sui, & tum demum glorificat. . . . Electio ergo, si propriè velimus loqui, salvat, non fides: sed quia fide certum est te esse electum, tribuitur fidei quod est electionis.* Id. Zuingl. in Cap. 8. Epist. ad Rom.

terieur à la foy. D'où enfin il conclut que c'eſt proprement cette élection qui nous ſauve, & non pas la foy, laquelle ſert ſeulement pour marquer que nous ſommes élus.

Zuingle étant éloigné des ſentimens de Luther dans ce qui regarde la foy & les bonnes œuvres, il n'a fait aucune difficulté de mettre au nombre des Livres Sacrez l'Epître de S. Jaques, qu'il a auſſi commentée. Leon de Juda, dont nous avons parlé ailleurs, a mis au devant une Preface où il refuta les fauſſes idées des premiers Lutheriens, qui avoient oſé rejetter cette Epître, ſous pretexte qu'elle ne s'accordoit point avec leurs préjugez: *Quidam*, dit-il, *ſatis incivititer, ne dicam ſcurriliter eam tractant, cùm ſibi interpretes interim egregii videantur.* Il ajoûte que ſi leurs raiſons ſont valables, ils ne doivent point reconnoître comme Apoſtolique l'Epître de S. Paul aux Corinthiens, où ce Saint Apôtre aſſûre en termes formels, que la foy ſans la charité eſt inutile: *Qui verò Epiſtolam hanc Apoſtolicam eſſe negant, quòd fidem abſque operibus mortuam eſſe, eadem ratione Pauli ad Corinthios Epiſtolam vellicabunt, in qua ſidem ſic elevat Apoſtolus, ut abſque charitate vel ſummam nihil prodeſſe aſſerat.*

Leo Jud. Præfat. Comm. Zuingl. in Epiſt. Jac.

Id. ibid.

Enfin les diſciples de Zuingle ont auſſi publié ſous le nom de leur maître des remarques ſur l'Epître I. de S. Jean, d'où il paroît qu'il n'a point eu dans ſon Exemplaire Grec le celebre paſſage où il eſt parlé des trois perſonnes de la Trinité: car il ne l'explique point. Au reſte ce novateur s'exprime dans tous ſes diſcours d'une maniere ſimple & nette, allant ordinairement droit à ſon but, ſi ce n'eſt qu'il eſt quelquefois trop Rheteur. Nous raporterons icy ſon éloge fait par Leon de Juda: *Huldrychus Zuinglius . . . non ſolum concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis mira arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, parique diligentia, dexteritate ac fide tractavit, ut nec prioris ſeculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus judicio doctiſſimorum hominum cedere videatur.* Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge, s'il avoit été moins agité de l'eſprit de Reformation, qui ne luy permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.

Id. Leo Præfat. Oper. Zuingl.

On ne peut rien voir de plus emporté que la lettre qu'il écrivit au Roy François I. au-

quel il dedia son livre *De la vraye & de la fausse Religion.* Il represente à ce Prince les Docteurs de Sorbonne, comme des gens qui n'ayant aucune connoissance des langues & de l'Ecriture, traitoient d'heretique & d'impie ce qui y étoit conforme: *Audi obsecro, humanissime Rex, habes in regno tuo istud Sorbonicum Theologistarum genus, quod pro dignitate nemo depingere queat. Linguas ignorant, at non modo contemnunt, sed etiam prosequuntur, cùm ipsi linguas ad maledicendum acuere ut serpentes soleant. Quæ ex sacris literis deprompta sunt, impia pronunciant, hæretica & blasphema, cùm ipse non videam ullum doctrinæ genus esse in Deum blasphemius quàm quod ipsi sectantur.* Cet ouvrage où il raporte au long les principes de sa Reformation, est composé avec beaucoup d'artifice. Il y fait neanmoins le personnage d'un Declamateur outré, qui condamne insolemment toute l'antiquité. C'est ainsi qu'en parlant de l'Eucharistie, après s'être étendu sur le Chap. 6. de S. Jean il ajoûte, qu'il est persuadé que tout ce que les Theologiens & les Canonistes ont avancé là-dessus, vient de leur temerité ou de leur ignorance, & qu'ainsi leur autorité doit être comptée pour rien, n'étant point apuyée sur la verité: *Liquere enim hinc posse arbitramur, quòd quæcunque hactenus Theologi & juris Pontificii periti ex hoc loco ad Eucharistiæ abusum detorserunt, vel audacter vel ignoranter fecisse: unde & illorum autoritas parum debet valere ubi veritate nixa non est.* Il assûre avec une hardiesse incroyable, que son interpretation est si claire & si naturelle, que le sentiment contraire, quelque autorité qu'il ait, est éloigné de la pensée de l'Evangeliste: *Quidquid ergo ex isto capite decerptum sive in legibus Pontificiis, sive apud Theologos legitur, sive in templis aut compitis canitur, alio quàm hoc nativo sensu Dominus per nos explicuit, aliò detortum est... Quid ergo eorum valebit autoritas, quantumvis magni & excellentes sint?*

Zuingl. epist. ad Francis. I.

Idem Zuingl. Comm. de ver. & fals. Relig. tit. de Euchar.

Ibid.

Cet air decisif & ses manieres touchantes luy attirerent en peu de tems un grand nombre de sectateurs. Neanmoins afin de ne paroître pas tout-à-fait novateur, dans le sens qu'il donnoit à ces paroles de J. Christ, *Hoc est corpus meum*, il témoigne qu'il avoit apris que

que Wiclef & les Vaudois étoient du même ſentiment que luy, ayant cru que le verbe *eſt* étoit en ce lieu-là pour *ſignificat*; mais qu'il n'avoit point vû leurs raiſons: qu'il ſe pouvoit faire que leur opinion fût veritable, & que ne l'ayant pas bien apuyée, elle avoit été condamnée comme impie. Il raporte là-deſſus quelques paſſages de l'Ecriture, qui ſont auſſi dans Wiclef; & bien qu'il ne faſſe pas un grand fond ſur les Peres, il cite neanmoins ſouvent S. Auguſtin ſur cet article de l'Euchariſtie. Lors qu'il parle de la Confeſſion dans l'article ſuivant, il dit qu'elle n'eſt point dans l'Ecriture, qu'il regarde dans toutes ſes diſputes comme le ſeul & veritable principe de la Religion. Les premiers Proteſtans n'ayant eu preſque aucune connoiſſance de l'antiquité, uſerent d'adreſſe en ſe renfermant dans les ſeuls Livres Sacrez, où chacun trouva ce qu'il vouloit. Zuingle oppoſa neanmoins à Luther ſur le fait de la Meſſe d'anciens Actes, qu'il avoit trouvez dans quelques Bibliotheques d'Allemagne: mais ces Actes d'où il pretendoit montrer que la Meſſe étoit une choſe tout-à-fait nouvelle, étoient plus propres à établir ſon antiquité, qu'à en faire voir la nouveauté. Tant il eſt vray qu'il y avoit plus d'entêtement que de veritable doctrine dans la Reformation de Zuingle.

BULLINGER.

Henri Bullinger qui luy ſucceda dans l'Egliſe de Zuric, a auſſi compoſé des Commentaires ſur le Nouveau Teſtament: mais je n'ay lu que ce qu'il a écrit ſur les ſept Epîtres que nous appellons Canoniques. Il commence par les Epîtres de Saint Pierre, changeant l'ordre qui eſt dans les Exemplaires Grecs. La raiſon qu'il aporte de ce changement dans ſa Preface, c'eſt que les Epîtres de S. Pierre & la premiere de S. Jean ſont préferables aux autres pour beaucoup de raiſons. Il reconnoît cependant ces dernieres pour ſaintes & Canoniques: *Haud abs re conſuetum harum Epiſtolarum ordinem mutavi: licet enim quatuor poſtremæ & ipſæ Canonicæ, ſanctæ & utiles ſint, multis tamen nominibus præſtant priores Petri & Joannis.* Il trouve de grandes difficultez dans la premiere Epît. de S. Pierre, non ſeulement à cauſe des penſées profondes & cachées, mais auſſi parce qu'elle eſt preſque ſans aucun ordre. C'eſt pourquoy il s'eſt

In Monit. ad lector.

Ibid. appliqué à le retablir : *Obscurior Petri Epistola non modò propter sententias reconditiores, sed & propter ordinem perturbatiorem asperioremque.* Il aporte des raisons pour prouver que la seconde Epître de S. Pierre n'est pas moins Canonique que la premiere : mais il ne paroît pas Critique, lors qu'il pretend que les raisons qu'on a eües autrefois de douter de cette Epître, si elle devoit être mise dans le Canon des Livres Sacrez, venoient du Diable qui envioit un si grand tresor à l'Eglise : *Mihi persuaserim prorsus istud dubii quodcunque apud quoscunque de hac Epistola fuit ex Diaboli enatum esse versutia : invidebat ille nimirum nobis tantum thesaurum obtigisse.*

Il s'oppose de plus fortement à quelques novateurs de son tems, qui avoient rejetté l'Epître de S. Jaques, comme si elle eût été éloignée de l'Esprit de Dieu, & qui n'avoient aucun égard à sa grande antiquité, ni aux commandemens importans qu'elle contient : *Nimis quidem procaciter Epistolam hanc D. Jacobi quidam contempserunt, tractarunt scurriliter, cui pepercissent merito vel propter antiquitatem, vel propter salubria quæ in ipsa continentur præcepta.* Pour ce qui est de sa methode, il prend souvent occasion des paroles de son texte de se jetter sur des matieres de controverse. Par exemple sur ces mots de l'Epître I. de S. Pierre, *Soyez toûjours prêt de repondre*, &c. il declame contre la pratique de l'Eglise Romaine, qui defendoit, selon luy, au peuple la lecture de la Bible, & qui ne permettoit point qu'on la traduisît en langue vulgaire : *Nec hodie aliâ causâ ita faciunt & in Pastores quos ipsi dicunt hæreticos, & in artem impressoriam, inque vulgatas Bibliorum interpretationes, quàm quòd oves sapere incipiunt, & illi pro sua libidine misera plebe ad quæstum nunc ut quondam abuti non possunt.* 1 Pet. 3. 15.

On a fait voir dans la seconde Partie de cet Ouvrage, que cette defense qui n'étoit que provisoire étoit alors de saison, à cause des grands maux que cette lecture aportoit dans la Religion & dans les Etats. Je n'en veux point même produire d'autre preuve que la fureur des Anabatistes, que Bullinger refute souvent dans ce Commentaire. On sait les excés auxquels ces Fanatiques se porterent en Allemagne, après la lecture de la version de Luther.

Ce

Ce Commentateur ſuit d'ordinaire pour la lettre les Notes d'Eraſme, & il n'a point même d'autre verſion que la ſienne Il n'a fait aucune remarque ſur le verſ. 7. du Ch. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean, que ceux de Zuric n'ont point point auſſi mis dans leur verſion, parce qu'il n'étoit point dans leur Exemplaire Grec, non plus que dans les deux premieres éditions de la traduction d'Eraſme. Il traite fort au long dans ſon Commentaire ſur l'Epître de Saint Jaques la queſtion de la foy & des œuvres, raportant là-deſſus pluſieurs paſſages de Saint Auguſtin.

Ecolampade.

Jean Ecolampade qui a été agité du même eſprit de Reformation que Luther & Zuingle, a laiſſé auſſi des Commentaires ſur quelques Livres du Nouveau Teſtament. Je n'ay lu de luy que ſes remarques ſur l'Epître aux Romains qui ont été imprimées à Bâle, où il commença à dogmatiſer. Il avoüe que cette Epître eſt remplie d'Ebraïſmes, d'hyperbates & d'autres figures qui la rendent difficile à entendre: mais il croit qu'une étude aſſiduë peut ſurmonter toutes ces difficultez. *Sunt & alia*, dit-il, *quæ difficultatem videntur invehere, nempe Hebraiſmi, hyperbata, anantapodota, perſonarum mutationes: verùm illa omnia ſunt ſuperabilia ſtudio & diligentia.* Il n'y a rien neanmoins que de commun dans ſes obſervations, & il faut d'autres ſecours pour penetrer les ſens cachez de Saint Paul. Il eſt vray qu'il s'attache au ſens literal, & qu'il a plûtôt écrit des ſcolies qu'un Commentaire: mais il n'entre pas aſſez dans le detail des difficultez. Il ſe jette même quelquefois dans la controverſe; ce qui devoit être éloigné d'un ouvrage auſſi abregé que le ſien.

Pour ce qui eſt de ſa doctrine, ayant profité des diſputes qui étoient entre Luther & Zuingle, il a gardé comme un milieu entre ces deux Chefs de faction. L'on trouve quelquefois dans ſes notes des expreſſions dures ſur le libre arbitre, qu'il avoit empruntées du premier. Expliquant le verſ. 16. du Chap. I. de cette Epître, où l'Apôtre dit que l'Evangile eſt la vertu de Dieu pour ſauver tous ceux qui croyent, il obſerve que ces paroles peuvent ſervir de reponſe à ceux qui autoriſent le libre arbitre, & qui demandent pourquoy

Dieu commande des choſes qui ſont au deſſus de nos forces. *Hic etiam habes quod reſpondeas aſſertoribus liberi arbitrii dicentibus, quare Deus præcipit ea quæ noſtras vires excedunt. Deſine conqueri: ecce habes in verbo Dei & in Scripturis Divinam efficaciam quæ animum excitet, & virtutem ſuppeditet.* Il croit que ce ſeul paſſage du Chap. 4. v. 5. *ei verò qui non operatur* &c. ſuffit pour renverſer tous nos merites, *Locus hic ſolus ſufficit ad evertenda merita noſtra.* Ce qu'il repete en d'autres endroits; niant abſolument ce qu'on appelle merite & ſatisfaction, comme une doctrine contraire à celle de S. Paul. Mais il ne ſeroit peut être pas difficile de concilier ſon ſentiment avec celuy des Orthodoxes, bien qu'il s'explique autrement qu'eux.

Sur ces mots du Chap. I. *Ideo & tradidit illos Deus in deſideria cordis eorum*, il ne croit pas que Dieu abandonne poſitivement les pecheurs, en les jettant luy-même dans de nouveaux pechez, comme cette expreſſion ſemble l'inſinuer; mais ſeulement en ne les gardant plus, & en les laiſſant à leur propre conduite. *Porro Deus tradit peccatis ſubtrahendo ſuam cuſtodiam, & relinquendo nos concupiſcentiis quæ in carne naſcuntur, non involuntarios ad novas concupiſcentias protrudendo.* Ce qu'il prouve par ces paroles de Saint Jaques, *Unusquiſque propria concupiſcentia abſtrahitur & ineſcatur.* Jac. 1: 14.

Pour faire mieux comprendre la penſée de l'Apôtre, qui aſſûre que la bonté de Dieu invite les hommes à la penitence, il produit ces paroles du Prophete Ezechiel, *Nolo mortem peccatoris, ſed ut magis convertatur & vivat*, & ces autres de Saint Paul, *Deus vult omnes homines ſaluos fieri.* D'où il conclut que tout ce que Dieu fait nous devroit inviter à la penitence; prouvant par d'autres paſſages de l'Ecriture que tous nos maux nous doivent être attribuez, & que nôtre perte vient uniquement de nous. La grande liaiſon qu'il avoit eüe avec Eraſme, ayant travaillé à l'édition de ſa verſion & de ſes notes, ne luy a point fait embraſſer ſes ſentimens ſur le verſ. 12. du Chap. 5. de cette Epître. Il pretend au contraire que ce texte, *Quem ad modum per unum hominem* &c. établit formellement le peché ori-

originel dont il aporte la definition, ajoûtant enſuite que les Scolaſtiques, qui ne veulent point donner le nom de peché à la concupiſcence qui nous reſte après le Batême, ont en cela plus de delicateſſe que Saint Paul. C'eſt pour cette raiſon qu'il a abandonné le même Eraſme ſur la traduction de ce paſſage, où il lit avec la Vulgate *in quo*, & non pas *quatenus*. Dans ſa note ſur ce même endroit il prefere la doctrine de Saint Auguſtin à celle de quelques Commentateurs Grecs, de peur d'approcher de Pelage. *Omnes peccaverunt*, dit-il, *non ſolum imitatione, ut Pelagiani exponunt, ſed etiam quia habitavit in nobis peccatum quod hæreditavimus.* Il ſuit plus ordinairement les ſentimens de cet Evêque, que d'aucun autre Pere.

BUCER. Martin Bucer qui étoit témoin des deſordres que les diſputes de Luther & de Zuingle avoient cauſez dans le party Proteſtant, n'oublia rien pour trouver un milieu, principalement ſur le Sacrement de l'Euchariſtie; il s'approcha du ſentiment d'Ecolampade. Une bonne partie de ſon Commentaire ſur les Evangiles conſiſte en des matieres de controverſe: il y propoſe des voyes d'adouciſſement, tâchant de raprocher de l'Egliſe Romaine ceux qui s'en étoient trop éloignez, de ſorte que quelques-uns l'accuſerent d'inconſtance. Les Lutheriens dont il condamne les emportemens declamerent fort contre luy: mais il leur fait voir que (e) s'il ſe relâchoit en quelque choſe de ſes premieres opinions, on ne devoit pas pour cela le traiter d'inconſtant, puis qu'il n'avoit d'autre deſſein que de donner une connoiſſance plus exacte des myſteres de la Religion, & d'aporter en même tems la paix aux Egliſes qui étoient dans le trouble. On acquiert tous les jours, dit-il, de nouvelles lumieres, & ſi nous avions le même eſprit de Re-

In Præfat. ſeu epiſt. ad Fox.

(e) *Perturbat & hoc nonnullos, quòd non dubitant plerosque eos offenſum iri quòd videmur jam ipſi parum nobis conſtare. At cùm conſtare oportet in eo, ut Chriſtum quotidie plenius & cognoſcamus & prædicemus, morari horum offenſionem non poſſumus, quo minus ad ſolidiſſimam & pleniſſimam myſteriorum Dei explicationem, pacemque Eccleſiarum conſummatiſſimam continuo enitamur.* Bucer in Præfat. ſeu epiſt. ad Fox.

Religion que Saint Auguſtin, pluſieurs écriroient aujourd'huy à ſon exemple des livres de Retractations. *Indubiè, ſi eadem nobis hodie eſſet Religio in Divinas Scripturas quæ D. Auguſtino fuit, plures edi hac quoque tempeſtate Retractationum libros videremus.*

Il étoit perſuadé que les premiers Reformateurs avoient été trop vite, & étant tombé luy-même dans cette faute, il n'eut point de honte de ſe retracter, dans une nouvelle édition qu'il publia de ſon Commentaire ſur les Evangiles à Bâle en 1536. ſous ce titre, *In ſacra quatuor Euangelia Enarrationes perpetuæ ſecundùm recognitæ.* Il dedia cet ouvrage à Edoüard Fox Evêque de Herefort en Angleterre, & dans la lettre qu'il luy adreſſe écrite de Strasbourg en la même année, il aſſûre qu'il a fait tout ſon poſſible pour ne rien avancer qui ne fût également appuyé ſur l'Ecriture, & ſur l'ancienne Tradition de l'Egliſe: *Cuncta quoad ejus fieri potuit ſic exponere atque confirmare, maximè de quibus hoc ſeculo aliquid controverſiæ, operam dedi, ut facilè quivis cernat ea, ſicut niti ipſo verbo Dei, ita minimè quoque diſſidere ab orthodoxis Patribus, & receptis pridem in Eccleſia Catholica cum dogmatis cum inſtitutis,* Il regarde comme des novateurs ceux qui ſous pretexte de ne recevoir que la pure parole de Dieu, s'éloignent de la creance reçuë par le commum conſentement des Egliſes, *Quod nobis commendat ſancta vetuſtas, & publicus credentium per tot ſecula conſenſus.* Ce fut ſur ſon modele que les Proteſtans d'Angleterre qu'on nomme Epiſcopaux firent leur Reformation; mais n'ayant pas alors une connoiſſance exacte de l'antiquité, il embraſſerent pluſieurs nouveautez.

Bucer remarque dès le commencement la neceſſité qu'il y a d'expliquer la ſignification propre des mots, parce que la fauſſe interpretation d'un mot donnant un ſens contraire à celuy de l'Auteur fait naître un dogme faux. C'eſt (f) ce qui

(f) *Dabo igitur operam ut in præſenti enarratione neminem prorſus quàm Spiritum ipſum in Scripturis ſeipſum explicantem, quantum ipſe dederit, etiam cùm voces declarandæ erunt ſequar in ſingulis, id quod Spiritus Sanctus per eas voluit*

qui l'engage à ne consulter là-dessus que l'esprit même qui s'explique dans l'Ecriture, de peur de tomber dans l'erreur. Il n'y a rien à la verité de meilleur que cette methode, où l'on explique l'Ecriture par elle-même, & sans avoir recours à un esprit particulier qui est le pur Fanatisme. Mais d'autre part chacun abondant en son sens, & l'Ecriture étant remplie d'une infinité de difficultez, ce principe quoy que bon de luy-même a donné occasion à toutes les heresies de ces derniers tems, parce qu'on ne s'est pas assez reglé sur la Tradition.

Bucer Enarr. in C. 1. Matth.

Ce Commentateur loüe les Evangelistes & les Apôtres d'avoir suivi la Bible Grecque qui étoit alors la plus commune, afin de s'accommoder à l'usage reçu, bien qu'ils fussent persuadez que l'Ecriture étoit plus pure dans sa source. Il fait profession de les imiter en cela, & de ne raporter point autrement qu'eux les passages qu'ils ont citez dans leurs écrits, se reservant neanmoins la liberté d'avoir recours aux originaux, lors qu'il citera luy-même l'Ecriture. Il n'y a rien que de sage & de judicieux dans cette conduite, sur tout dans un Protestant qui ne s'étoit assujetti à aucune traduction. Il avoüe que les témoignages de l'Ancien Testament qui sont appliquez à J. C. ne luy conviennent pas tous à la lettre, croyant qu'ils ont souvent leurs sens literal & historique dans les livres d'où ils ont été tirez, les Apôtres les ayant appliquez à J. C. Il ajoûte de plus qu'afin qu'on puisse dire qu'une chose a été accomplie en quelqu'un, il suffit qu'elle luy convienne en quelque sens; mais qu'on ne doit pas nier pour cela les explications que les Juifs donnent de ces passages, leurs interpretations n'excluant point celles des Chrêtiens.

Sa Critique ne l'a pas porté jusques à rejetter les mots autorisez par un long usage, bien qu'il fût persuadé qu'ils n'exprimoient pas assez la verité des choses. Il en donne un exemple sur le mot de *fides* au Ch. 8. de S. Matth. où il observe que ce mot vient originairement de l'Ebreu אמונה, que les interpretes Grecs ont tra-

voluit exprimere observaturus quàm licuerit religiosissimè, ne in foribus errantes sensim ab improprietate vocum ad dogmatum quoque, ut priscis accidisse videmus, peregrinitatem devolvamur. Id. Bucer. Enarr. in Cap. 1. Matth.

traduit par πίστιν. Les Latins, dit-il, n'ayant point dans leur langue de terme assez propre pour en exprimer la force, ils se sont servis de celuy de *fides*, qui signifie neanmoins autre chose. Il cite là-dessus Valla & Budée, lesquels ont cru que le mot de *persuasio* repondoit mieux à ce que nous appellons *la foy*. Mais nonobstant cette reflexion, il ajoûte que pour s'accommoder à l'usage, il n'employera point d'autre mot que celuy de *fides* qui est reçu de tout le monde: *Ergo fidei vocabulo publico nos usui accommodantes ad hanc significandam virtutem utemur, non ut Latinis illa significat, sed pro persuasione, qua per Spiritum S. animi electorum de Divinis rebus persuadentur.*

Il ne faut cependant point lire les Commentaires de Bucer pour y trouver de la Critique & de la Grammaire: car outre qu'il n'en avoit qu'une connoissance mediocre, son principal dessein a été d'éclaircir les matieres de Religion, sur lesquelles on étoit partagé de son tems. Une de ses plus grandes applications a été de concilier Luther & Zuingle sur le sujet de l'Eucharistie, en trouvant je ne say quel milieu qui fut adopté en suite par Calvin. Il loüe beaucoup Ecolampade, qui luy avoit donné de grandes ouvertures, & bien qu'il approche plus de l'opinion de Zuingle, que de celle de Luther, il rejette l'explication que le premier aporte de ces paroles, *Hoc est corpus meum*, comme s'il n'y étoit parlé que de signe & de figure. *Illas interpretationes*, dit-il, est *pro* significat, corpus *pro* figura, *nemo in meis libris inveniet, utcunque conarer defendere eos qui panem dicebant signum & figuram corporis Christi esse, propterea quod non viderem ex eo consequi panem esse signum & figuram absentis Christi, aut non veram cum pane & vino in Eucharistia exhiberi corporis & sanguinis Domini communionem: solam enim physicam corporis Domini cum pane inclusionem impugnabam.* Il s'explique fort au long, & il veut même qu'on corrige ses premiers ouvrages, aux endroits où il paroîtra qu'il a trop appuyé le sentiment des Zuingliens. *Ubi itaque videbor illam per sacrum ministerium donorum Dei exhibitionem non satis expressisse, ea loca vel corrigantur vel sarciantur, & compleantur ex hisce meis posterioribus elucubrationibus.*

Id. Buc. Præf. in Euang.

Ibid.

Mais

Mais il luy eſt arrivé ce qui arrive à la plûpart des conciliateurs, qui voulant attirer à eux les deux partis, inventent des termes dont ils n'ont pas d'idées claires & diſtinctes. En effet l'opinion de Bucer ſur l'Euchariſtie, qui a été en ſuite celle de Calvin, n'eſt pas facile à comprendre. Ce milieu entre la réalité de Luther & la figure de Zuingle approche fort du galimatias.

On trouve dans ſon ſeul Commentaire ſur Saint Matthieu un abregé de controverſe. Par exemple ſur ces mots du Ch. 3. v. 6. *Et baptizabantur ab eo in Jordane confitentes peccata ſua*, il traite au long du Batême & de la Confeſſion: il y refute les Anabatiſtes pour ce qui regarde le Batéme, & il improuve la pratique de l'Egliſe Romaine, ſans neanmoins la condamner entierement. Il conſidere comme des Traditions purement humaines ce qui n'eſt point dans l'Ecriture, d'où il infere qu'on ne peut pas y aſſujettir les Chrêtiens ſous peine de damnation. Il veut cependant bien qu'on les exhorte à confeſſer leurs pechez aux Prêtres qui ont ſoin de leur conduite; mais de confeſſer ſes pechez en detail juſques aux moindres circonſtances & en de certains tems, c'eſt ce qui luy paroît venir des hommes. Il pretend même avoir de ſon côté les plus habiles gens qui ayent été parmi les Theologiens & les Canoniſtes. *Docendi igitur ſunt homines, Chriſtiani quidem eſſe & homini nonnunquam ſua peccata confiteri, & maximè ei qui gerit publicum munus prædicandi Euangelii & conſolandi conſcientias, uti Epiſcopi & Paſtores ſunt ſuæ functioni ritè incumbentes. At confiteri certo tempore, & peccata ſingula etiam cogitationum, id humanam eſſe traditionem. Id quod & Panormitanus, autor gloſſæ multique alii Jureconſulti & Theologi agnoverunt, eoque Chriſtianos ad confitendum homini certo tempore & peccata ſingula non amplius teneri, quam id ad pietatis incrementum conduxerit.*

Il ſuit cette même methode au Chap. 4. de S. Matthieu, où il eſt parlé du jûne de quarante jours de nôtre Seigneur. Il ne blâme point les jûnes en eux-mêmes: mais il ne peut ſouffrir qu'on en ait fait des commandemens rigoureux & ſeveres, ſous peine de peché mortel. Il reconnoît la grande antiquité du Carême dans

l'Egliſe : mais il nie qu'il ait été inſtitué par les Apôtres, qui ſe ſont contentez d'exhorter les fideles à jûner & à veiller, ſans deſigner aucun tems en particulier, parce qu'il faut faire penitence & mortifier ſa chair en tout tems. *Quis enim Apoſtolus hanc ceremoniam tradidit ? Ad jejunandum quidem & vigilandum hortati ſunt ; ſed nullum certum tempus præſcripſerunt, quòd ſemper quidem, non quadraginta dies caro domanda ſit.*

Enfin tout ce Commentaire eſt rempli de lieux communs pour ce qui regarde les dogmes & la diſcipline de l'Egliſe ; & quoyque Bucer condamne pluſieurs uſages reçus dans l'Egliſe Romaine, il tâche d'adoucir les choſes autant qu'il eſt poſſible à un homme, qui s'étoit declaré ouvertement pour le party Proteſtant. Expliquant ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem*, il ſemble faire Dieu auteur du mal, ſous pretexte d'établir ſa ſouveraineté ſur toutes choſes ; & comme ſon ſentiment eſt extremement dur, il ramaſſe un grand nombre de paſſages de l'Ecriture, pour prouver que Dieu pouſſe les hommes non ſeulement aux bonnes actions, mais même aux mauvaiſes : *Apertis itaque Scripturæ teſtimoniis evincitur Dominum inducere in tentationem tam ſuos quam rejectitios, & in eam tentationem non ſolùm qua adverſis externis probentur, quæ tentatio peculiaris ſanctis eſt, verùm etiam qua errent, peccent, & malis ſeipſos ac alios involvant.* In C. 6. Matth.

Comme il s'eſt beaucoup étendu ſur l'Evangile de Saint Matthieu, il ne dit preſque rien ſur Saint Marc & ſur Saint Luc. Il n'eſt point du ſentiment de ceux qui preferent S. Luc aux deux autres Evangeliſtes, pour ce qui eſt de l'ordre des matieres. Ces gens-là, dit-il, n'ont pas bien examiné l'hiſtoire de S. Matthieu, dont Saint Marc n'eſt qu'un abregé, *Profecto illi haud probe Matthæi hiſtoriam conſiderarunt : res enim ipſa diverſum teſtatur.* C'eſt pourquoy il redreſſe Saint Marc & Saint Luc ſur Saint Matthieu, dans ce qui regarde la ſuite de l'hiſtoire : mais après tout il juge qu'il ne faut pas s'arrêter beaucoup à l'ordre, les Evangeliſtes n'ayant point eu d'autre vûë que de raporter les actions & les paroles de JESUS-CHRIST, ſans marquer exactement les tems auſquels les Id. Buc. Præfat. in Marc.

cho-

choſes ſe ſont paſſées. Son Commentaire ſur Saint Jean eſt plus long que les deux derniers, parce qu'il y traite pluſieurs matieres de controverſe. Il indique même aſſez dans ſa Preface * adreſſée à ceux de Berne, que ſon deſſein étoit d'y établir ſes nouveautez, n'étant pas ſatisfait de ce qu'Eraſme, Melancton & Brentius avoient écrit ſur cet Evangeliſte. Il ſemble avoir douté avec les premiers Lutheriens de l'autorité de l'Epître de S. Jaques, ne jugeant pas qu'on s'en puiſſe ſervir ſans autre ſecours pour établir le Sacrement de l'Extrême Onction, *Epiſtola hæc ea autoritate non eſt, ut in rebus tanti momenti aliquid ſola probet.*

* Ecrite à Strasbourg, en 1518.

In C. 10. Matth.

Outre les Commentaires dont nous venons de parler, Bucer en a compoſé un autre fort étendu ſur l'Epitre aux Romains, qui a été * imprimé à Bâle ſous le titre de *Metaphraſis & Enarratio.* Il loüe dans ſa Preface *, qui eſt adreſſée à Cranmer Archevêque de Cantorberi, Henri VIII. Roy d'Angleterre, de ce qu'il avoit embraſſé la pureté de l'Evangile, & qu'il le faiſoit prêcher dans ſon Royaume. Si nous l'écoutons, il n'y a aucun des anciens Commentateurs ſur cette Epître qui n'ait ſes defauts. On ne peut lire Origene ſans danger, à moins qu'on ne ſache diſcerner le bon d'avec le mauvais : * Ambroiſe eſt trop court pour ceux qui commencent : Saint Auguſtin n'a fait que commencer : Saint Chryſoſtôme a expliqué au long & avec une grande netteté les Epîtres de Saint Paul, ayant ſurpaſſé de beaucoup tous les autres interpretes ; mais s'étant appliqué, continuë nôtre Auteur, à reveiller la pareſſe des hommes, il a trop relevé leurs forces, & l'on ne trouve point dans ſes explications des remedes propres aux maux qui regnent de nôtre tems. C'eſt donc dans cette vûë qu'il cherche dans Saint Paul de quoy établir ſes dogmes, comme ſi la Theologie des anciens n'étoit pas aſſez conforme à celle de cet Apôtre.

* En 1562.

* Ecrite à Strasbourg, en 1536.

* Ou plûtôt le Diacre Hilaire.

Il reconnoît que l'Epître aux Romains eſt très-difficile à entendre, & que les Peres n'en ont pas bien compris le ſens à cauſe des Ebraiſmes, & des façons de parler ſingulieres dont elle eſt remplie, *Ob ignorationem linguæ Ebrææ & Paulinæ, ipſis quoque ſanctis Patribus plerique* (E-

In ead. Præfat.

braiſmi & idiotiſmi) *intellecti non ſunt*. Mais outre que Bucer n'étoit pas habile dans la langue Ebraïque, il y a de grandes raiſons de douter qu'il ſoit auſſi bien entré dans les penſées de cet Apôtre, que Saint Chryſoſtôme. Il étoit ſi prevenu des diſputes de ſon tems, qu'il ne ſongeoit qu'à les concilier, & à apuyer ſes propres idées.

Pour ce qui eſt de ſa methode, elle eſt judicieuſe. La difficulté qu'il avoit trouvée à traduire S. Paul luy a fait prendre le party de le paraphraſer ; & c'eſt ce qu'il appelle *Metaphraſis* dans le titre de ſon livre. Il joint à cela une longue explication qu'il a nommée *Enarration*, où il raporte aſſez ſouvent les interpretations des Peres, s'attachant neanmoins beaucoup plus à Saint Auguſtin qu'à aucun autre. Le ſens que la plûpart des anciens Commentateurs ont donné à cette expreſſion de Saint Paul, *Tradidit illos Deus*, l'ayant entenduë d'une ſimple permiſſion, & non pas d'un abandonnement poſitif, luy paroît inſoutenable. L'Apôtre, dit-il, a imité les autres Ecrivains Sacrez, qui aſſûrent ſans aucune ambiguïté que Dieu endurcit le cœur des hommes, & qu'il les aveugle quand il luy plaît : *Reliquæ Scripturæ quas libenter imitatur Paulus, non verentur dicere Deum quorum vult corda indurare*, *Exod. 7. v. 9. cor hominum craſſum pingueque facere, aures gravare, oculos obturare*, *Jeſ. 6.* Il pretend neanmoins qu'on ne peut pas inferer de là que Dieu ſoit l'auteur du peché : mais il eſt difficile de ne point tirer cette conſequence de ſes propres paroles, quoy qu'il tâche de de s'appuyer ſur Saint Auguſtin. Après avoir cité le livre de la grace & du libre arbitre, il ajoûte qu'il eſt évident que ce Saint Evêque a cru, que lors que Dieu ſeduit les hommes, lors qu'il les endurcit, qu'il les livre à un ſens reprouvé, qu'il les jette dans l'erreur, il le fait non ſeulement en les abondonnant, mais auſſi en les pouſſant luy-même dans leurs mauvais deſirs, *Ex quibus ſatis apparet ſenſiſſe ſanctum hunc virum, Deum cùm ſeducit, indurat, tradit in ſenſum reprobum, immittit efficacem errorem, id facere non tantùm deſerendo, ſed etiam animos hominum ut errori concedant & à concupiſcentiis vincantur inclinando, judicio ſuo, ut inquit, nunc aper-*

c. 1. Epiſt. ad Rom.

aperto, nunc occulto, semper tamen justo. Il explique en beaucoup d'autres endroits la Theologie de Saint Paul par celle de Saint Augustin, dont la doctrine a été embrassée selon luy de toute l'Eglise, parce qu'il a été très-orthodoxe, *Summè enim Catholicus hic doctor erat.* Il corrige même quelquefois les Theologiens Scolastiques qui ont cru suivre S. Augustin, qu'ils n'avoient lu que dans le Maître des Sentences. Il accuse même Saint Thomas de n'avoir pas toûjours bien pris la pensée de ce savant Pere.

In Cap. 3. Epist. ad Rom.

Bucer a été aussi un zêlé defenseur de la grace efficace, croyant suivre en cela S. Augustin qu'il cite souvent. Il n'a pas manqué de faire bien valoir la force du verbe ἐνεργεῖν, qui signifie selon luy *agir efficacement. Sic enim*, dit-il, *Apostolus solet accipere verbum* ἐνεργεῖν: & afin qu'on n'en doute point, il marque exactement les endroits où S. Paul l'a pris en ce sens-là. Je ne m'arrête point à raporter en particulier ce qu'il dit de la prédestination & de la reprobation, sur les Chap. 8. & 9. de cette Epître, parce qu'il ne differe point de Calvin, dont l'opinion est connuë de tout le monde.

In Cap. 7. v. 5.

Comme il tâche ordinairement de concilier les Peres, & de montrer l'uniformité de leur doctrine, il observe en ce même endroit que quelques-uns qui n'ont point entendu ces anciens Docteurs, ont cru faussement que nôtre prédestination dependoit de la prévision de nos bonnes œuvres; mais que cette erreur a été refutée solidement par S. Thomas: *Ex Sanctis Patribus non rectè intellectis extitit aliquando is error, nostra bona opera esse aliquo modo causam nostræ prædestinationis, quòd Deus prævidens suos gratiam suam amplexaturos, & donis suis probè usuros, eos hac de causa prædestinet, & ad salutem præfiniat: sed hunc errorem etiam D. Thomas rectè refutat.* S. Augustin & S. Thomas sont ses deux plus grands Auteurs pour la Theologie: c'est sur eux, principalement sur le dernier, qu'il regle la doctrine des autres.

Ce sont ces mêmes Docteurs qu'il consulte, & desquels il veut dependre entierement dans la question qu'il fait touchant le libre arbitre: *Utrum homo sit libero arbitrio præditus, & quid eo valeat.*

Les manieres dures dont il s'exprime quand il parle de la pré-

prédeſtination & de la reprobation, avoient apparemment choqué pluſieurs perſonnes : car avant que de conclure cet article, il ajoûte qu'il n'a pas pu ſe ſervir d'autres termes que de ceux de S. Paul. Il ſupplie ceux qui liront ſon Commentaire, de ne le point condamner qu'ils n'ayent lu avec ſoin cet Apôtre, & même les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qu'il pretend luy être favorables : *Oro itaque per Dominum, eos qui hæc legerint, priusquàm me damnent vel καινοτομίας, vel irreligioſæ incautæque tractationis Scripturarum, perpendant diligenter quibus verbis non Apoſtolus modò, ſed omnes quoque Canonici Scriptores de hisce myſteriis legantur.* Mais il ſe trompe en cela : car à la reſerve de Saint Auguſtin & de ceux qui l'ont ſuivi, toute l'antiquité luy eſt contraire. Auſſi eſt-il obligé d'avoüer que les Peres, excepté S. Auguſtin & S. Jerôme, ont eu ſcrupule de dire ſimplement avec l'Ecriture, que Dieu endurcit, aveugle & livre les hommes à un ſens reprouvé : *Fateor excepto D. Auguſtino & D. Hieronymo, alicubi ſanctos Patres ſubvereri cum Scriptura ſimpliciter dicere Deum indurare, excæcare, tradere in ſenſum reprobum, concludere ſub incredulitate.* Il ne devoit pas mettre S. Jerôme & S. Auguſtin dans un même rang, étant certain que le premier n'a point été éloigné des Peres Grecs, qui ont adouci les expreſſions tant du Vieux que du Nouveau Teſtament ſur cette matiere. Il a même outré la penſée de S. Auguſtin. Bucer qui liſoit S. Chryſoſtôme ſur S. Paul dans l'édition Grecque de Verone, comme il témoigne luy-même, auroit peut-être mieux fait de s'attacher à la doctrine de ce Pere. Ce fut en effet le party que la plûpart des Lutheriens prirent dans la ſuite, ſans avoir aucun égard à l'autorité de leur premier Reformateur.

Enfin Tremellius a fait imprimer un Commentaire du même Bucer ſur l'Epître aux Epheſiens, qui n'eſt pas ſi étendu que le précedent, bien qu'il y ſuive preſque la même methode, & qu'il y traite pluſieurs lieux communs de Theologie : mais comme il ne l'a pas publié luy-même, & qu'on accuſe les Calviniſtes d'avoir alteré les ouvrages de cet Auteur dans les éditions qu'ils en ont données, il le faut lire avec précaution. Au moins

moins Genebrard & Grotius leur ont fait ce reproche : le dernier après avoir cité le Commentaire de Bucer sur les Pseaumes, renvoye à l'édition de Strasbourg, assûrant que celle d'Etienne a été corrompuë ; ce qui arrive, dit-il, souvent aux éditions de Geneve : *Bucerus in Psalm.* 11. *non editionis Stephanicæ quæ planè corrupta ac depravata est, ut plerumque editiones Genevenses, sed Argentoratensis.* Je ne say s'il dit vray lors qu'il assûre que la Preface qui est à la tête du Commentaire de Bucer sur les Evangiles, a été omise exprès dans l'édition d'Etienne. Cette derniere represente entierement celle de Bâle dont j'ay parlé cy-dessus. On lit dans ces deux éditions l'épitre adressée à Fox, laquelle tient lieu de Preface.

Grot. vot. pro pace Eccles. p. 657.

rum præsertim sanctæ memoriæ virum & eximium Ecclesiæ Doctorem sum imitatus, qui præ aliis non pœnitendam hac in re operam meo judicio navavit : quemadmodum autem ipse veterum labore adjutus fuit. . . . . ita mihi suâ industriâ & sedulitate non parum levationis attulit. En effet il n'a gueres d'autre système de Theologie que celuy de Bucer. S'étant declaré chef de party, il eût bien voulu concilier par cette voye les Lutheriens & les sectateurs de Zuingle : mais cela ne luy reüssit point ; les Lutheriens ont été toûjours très-éloignez des Calvinistes, quelque effort que ceux-cy ayent fait pour s'approcher d'eux.

Epist. ad Senat. Francof. ann. 1555.

Pour ce qui est de cette Harmonie, elle n'a pas été fort estimée. Charles du Moulin qui a travaillé sur la même matiere après luy, en parle comme d'un ouvrage qui embarrassoit plûtôt le discours des Evangelistes, qu'il ne l'éclaircissoit. La version Latine qu'il a jointe à son Commentaire a été prise en partie de la Vulgate, & en partie de celle d'Erasme. Il y affecte d'être clair, sans être barbare ni trop poli. Ce n'est pas qu'il ne reprenne quelquefois ces deux traduc-

CHAP. L.

Des Commentaires de Calvin, de Musculus & de Beze sur le Nouveau Testament.

CALVIN. CAlvin avoüe ingenuement, dans l'épitre qui est au commencement de son Commentaire sur les trois Evangiles reduits en Harmonie, qu'il a beaucoup profité des explications de Bucer. *Buce-*

tions, principalement la Vulgate: mais n'ayant eu qu'une connoiſſance mediocre de la langue Grecque, il n'eſt pas toûjours bon juge. Il pouvoit, par exemple, traduire au commencement de S. Luc le participe πεπληροφορημένων par *certæ ſunt inter nos fidei*, ſans accuſer d'ignorance l'ancien Interprete Latin, puis que comme il a été dêjà remarqué ailleurs, ce verbe Grec a également ces deux ſignifications. Son Commentaire ne s'accorde pas toûjours avec l'édition que j'ay luë de ſa verſion: car il paroit qu'elle étoit bien plus conforme dans les commencemens à nôtre Vulgate; ceux de Geneve & les autres Proteſtans ne s'étant émancipez que peu-à-peu.

Edit. Genev. ann. 1617.

Il lit, par exemple, au Chapitre 2. de S. Luc. v. 11. *Natus eſt vobis hodiè Servator*, au lieu qu'il approuve dans ſa note le mot de *Salvator*, témoignant (*a*) qu'il a mieux aimé garder le mot barbare de *Salvator* avec les anciens Docteurs de l'Egliſe, que de diminuër quelque choſe de la puiſſance de JESUS-CHRIST en mettant un terme plus Latin. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où ſes remarques ne s'accordent point avec ſa traduction, qui a été apparemment retouchée. Il conſerve de plus dans cette verſion pluſieurs mots de l'ancien Interprete, & entr'autres celuy de *pœnitentia*, bien qu'il diſe quelquefois que le mot Grec a plus d'emphaſe, & que les Papiſtes, comme il parle, ont abuſé du mot Latin *pœnitentia*. C'eſt ſelon cette idée qu'il a traduit au Chap. 1. de S. Jean v. 12. *Quotquot autem receperunt eum dedit eis poteſtatem ut filii Dei fiant:* mais il obſerve que le mot Grec a un autre ſens qu'il ſeroit plus à-propos de ſuivre, pour s'oppoſer aux Papiſtes qui prouvent le libre arbitre par ce paſſage: *Nomen ἐξουσίας mihi hoc loco dignitatem ſignificat, & præſtaret ita vertere ad refellendum Papiſtarum commentum. . . . Liberum arbitrium ex hac voce tanquam ignem ex aqua eliciunt.*

(a) *Cùm autem σωτὴρ plus Græcis exprimat, teſte Cicerone, quàm Latinis ſervator, nec extet tamen Latinum quod illi reſpondeat, ſatius mihi viſum eſt barbare loqui, quàm ex Chriſti virtute aliquid diminuere; nec dubito quin idem vulgato Interpreti & vetuſtis Eccleſiæ Doctoribus conſilium fuerit. Salvator ergo dicitur Chriſtus qui plenam ſalutem confert.* Calv. in Harm.

ciunt. Ce novateur n'a pas osé prendre la liberté que Beze s'est donnée en suite dans sa version : il s'est contenté de préoccuper ses lecteurs dans sa remarque.

A l'égard de ses explications, elles sont ordinairement literales, si ce n'est qu'étant Theologien & Controversiste, il les ajuste quelquefois à ses idées. Son ouvrage est de plus rempli de declamations inutiles. Si l'on en ôtoit ces imperfections, il pourroit être utile à tout le monde. Je ne dis rien des expressions dures qu'il employe en de certains endroits, parce qu'il suit pour l'ordinaire en ces lieux-là la Theologie de Bucer, comme on le peut voir sur ces mots de l'Oraison Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem : Deus non modo*, dit-il, *Satanæ libidini nos permittit, ut ignem concupiscentiæ accendat, sed eo utitur iræ suæ ministro, quoties vult homines in exitium præcipites agere.* Il ne veut pas qu'on croye pour cela que Dieu soit auteur du mal, parce que faisant tomber les hommes dans un sens reprouvé il exerce sa justice, bien qu'elle nous soit cachée : *Neque tamen propterea Deum vocabimus malorum autorem, quoniam homines mittendo in sensum reprobum, non confusam tyrannidem exercet, sed justa sua judicia, licet arcana exequitur.* Il établit conformément aux sentimens de Bucer & de Luther la souveraine puissance de Dieu, sans avoir aucun égard au libre arbitre de l'homme.

On joint ordinairement à son Harmonie un Commentaire sur S. Jean, qu'il publia à Geneve en 1553. où il garde la même methode que dans le précedent. Il y refute de tems en tems les Ariens, & Servet en particulier, qu'il charge d'injures, *Servetus superbissimus ex gente Hispanica nebulo.* La plûpart des anciens Peres, sur tout les Grecs, ont prouvé la Divinité du Verbe par cette expression, *In principio erat Verbum*, s'apuyant sur le mot *erat :* Calvin trouve cette preuve foible, sans avoir aucun égard à l'autorité des anciens Docteurs de l'Eglise : *In tantis rebus*, dit-il, *magis solide argumentandum est.* Quoy qu'il fasse profession de suivre la Theologie de Saint Augustin, il ne peut neanmoins quelquefois souffrir les subtilitez de ce Pere. Il l'accuse sur ces paroles, *Si-* *Init. Comm. in Joan.*

ne ipso factum est &c. d'être trop entré dans les idées de Platon : *Augustinus more suo nimium Platonicus ad ideas rapitur.*

Calvin a aussi composé un Commentaire sur les Actes des Apôtres, dont j'ay lu la seconde édition, qu'il dedia au Prince Radzivil Polonois. Dans sa lettre adressée à ce Prince, il fait une étrange peinture des nouveaux Antitrinitaires qui s'étoient établis en Pologne. Il parle de Stancarus comme d'un homme seditieux & plein d'ambition. Il crie encore plus fortement contre Blandrata, & contre ses erreurs, se plaignant de la faveur que le Servetisme avoit trouvée dans ce Royaume-là. Il prévoyoit sans doute que cette heresie subtile, qui étoit sortie de Geneve, & qu'il n'avoit pu étouffer dans sa naissance, en faisant mourir cruellement Servet, seroit un jour fatale à sa nouvelle secte. Cet emporté declame avec fureur dans cette même Epître contre les Evêques assemblez à Trente, ne gardant aucune bienseance. Il y a neanmoins de très-bonnes choses dans ce Commentaire, qui merite d'être lu, si l'on en retranche les declamations injurieuses dont tous ses livres sont remplis.

Edit. Genev. ann. 1568.

Il est plus exact dans ses Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul, principalement dans celuy qu'il publia à Strasbourg sur l'Epître aux Romains dès l'année 1539. Il croyoit alors, comme il le marque dans sa Preface, que la plus grande application d'un bon Commentateur de l'Ecriture étoit d'être court & clair, *Præcipuam interpretis virtutem in perspicua brevitate esse positam.* N'étant point content du travail de Melancton & de Bullinger sur ces Epîtres, ni même de celuy de Bucer, parce qu'il luy sembloit trop long & trop embarrassé, il se resolut d'en donner une nouvelle explication, qui fût exemte des defauts qu'il avoit reconnus dans les autres. Il faut avoüer qu'il est moderé dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains. On voit bien qu'il ne songeoit alors qu'à se concilier les esprits des differens partis, qui étoient fort échauffez les uns contre les autres. Il devoit profiter luy-même de la leçon qu'il fait en cet endroit. Comme l'on ne peut pas, dit-il, esperer en ce monde une conformité de sentimens sur l'explication des passages de l'Ecriture, l'on doit

Calv. in epist. ad Simon. Gryn.

doit (*b*) au moins faire ſon poſſible pour ne point s'éloigner des anciennes interpretations, ſi ce n'eſt dans une très-grande neceſſité, & ſans que le deſir d'innover ou de reprendre les autres y ait aucune part. Il veut même que dans ce qui regarde les dogmes de la Religion, l'on prenne moins de liberté, parce que c'eſt en cela principalement que Dieu veut qu'on ſoit d'accord. Si nous l'en croyons, il n'a rien oublié dans ſon Commentaire pour repondre exactement à cette idée. Il n'eſt pas beſoin de remarquer icy qu'il copie ordinairement Bucer dans les principaux points de la Theologie, comme ſur la prédeſtination, la reprobation, & ſur l'endurciſſement de Pharaon. Il évite ſeulement les diſputes & les longues digreſſions, ſe contentant de raporter ſon interpretation ſans s'étendre ſur celles des autres. Il loüe neanmoins quelquefois la ſolidité & la ſubtilité des preuves de S. Auguſtin contre Pelage.

Il ne paroît pas tant de moderation dans ſes Commentaires ſur les autres Epîtres de S. Paul, qu'il compoſa étant à Geneve. Il s'y applique à ſon ordinaire au ſens literal, y mêlant ſes lieux communs de Theologie. Enfin le même Calvin a auſſi laiſſé un Commentaire ſur les ſept Epîtres Canoniques, n'en rejettant aucune, bien qu'il inſinuë dans ſes Prefaces qu'il y a de grandes raiſons de douter de l'autorité de quelques-unes. De tout le N. Teſtament il n'y a que l'Apocalypſe qu'il a laiſſée ſans explication; & peut-être n'eſt-il pas blâmable en cela.

J'ay peu de choſes à dire des Commentaires de Wolfgang Muſculus ſur le Nouveau Teſtament, n'ayant lu que ce qu'il a écrit ſur l'Évangile de S. Jean & ſur l'Epître aux Romains. Il publia ſon explication de S. Jean en 1553. L'édition que j'ay luë eſt de Bâle en 1618. MUSCU-LUS.

(b) *Danda eſt opera ut nulla novandi libidine incitati, nulla ſuggillandi alios cupiditate impulſi, nullo inſtigati odio, nulla ambitione titillati, ſed ſola neceſſitate coacti, nec aliud quærentes quàm prodeſſe à ſuperiorum ſententiis diſcedamus. Deinde ut id fiat in Scripturarum expoſitione: in Religionis autem dogmatibus, in quibus præcipuè Dominus voluit conſentaneas eſſe ſuorum mentes, minus ſumatur libertatis, utriuſque ſtudium mihi fuiſſe facile deprehendent lectores.* Id. Calv.

Il a joint à ſon interpretation une verſion Latine du texte Grec, où il s'éloigne aſſez rarement de l'ancien Interprete; & alors il ſuit pour l'ordinaire la traduction d'Eraſme, qu'il abandonne neanmoins dès le commencement, liſant avec la Vulgate, *In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum.* Il le reprend même d'être tombé dans une équivoque, traduiſant, *Hic erat in principio apud Deum*, parce que le pronom *hic* peut être raporté indifferemment à *ſermo* & à *Deus*, qui précedent. Mais ces ſortes d'équivoques qui ne ſont que de Grammaire, & qui ne changent point le ſens, ſont ordinaires aux Latins, & même à la plûpart des autres langues. Il ſemble que ce ſoit une trop grande delicateſſe de vouloir toûjours les éviter.

Pour ce qui eſt de la methode de ce Commentateur, il eſt plus Theologien qu'interprete, & il ſe jette auſſi ſur des leçons de Morale. Il eſt un peu plus exact dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains pour l'explication du ſens literal, au moins au commencement. Il le publia en 1555. mais je n'ay lu que l'édition de Bâle qui eſt de 1600. Il avoüe dans ſa Preface que les Epîtres de S. Paul ſont difficiles à entendre: mais on ne doit pas pour cela, dit-il, ôter au peuple la lecture de l'Ecriture Sainte: ce qu'il prouve par l'autorité de S. Chryſoſtôme. Il raporte ſur les endroits les plus embarraſſez les explications des anciens Commentateurs, & il n'eſt pas de luy-même fort deciſif. C'eſt pourquoy ſur ces mots du Chap. 9. *Itaque non volentis neque currentis*, &c. il donne en abregé les diverſes interpretations qu'il avoit luës, ſans neanmoins prendre party. Il tâche de concilier la grace avec le libre arbitre, attribuant à l'un & à l'autre ce qui leur eſt dû: *Ab hujusmodi contentionibus*, dit-il, *nos libenter abſtinemus, credentes homini quidem eſſe voluntatem & conatum, ſed quatenus ad velle & currere divinitus, vel ex gratia, vel ex indignatione Dei fuerit motus.* Il improuve neanmoins l'opinion de ceux qui ont recours avec les Peres Grecs à la préſcience de Dieu, croyant qu'elle ne ſe peut accorder avec la penſée de S. Paul: *Hæc ſententia planè aliena eſt à Paulo, qui omnia tribuit miſerentis Dei liberæ voluntati & gratiæ.* Enfin il s'attache dans

ce Commentaire à la verſion d'Eraſme, ſi ce n'eſt en un très-petit nombre d'endroits où il l'a abandonné, & entr'autres ſur lẽ Chap. 5. v. 12. où il lit *in quo*, & non pas *quatenus*.

BEZE. Il faut avoüer de bonne foy que Theodore Beze, diſciple de Calvin, a ſurpaſſé dans ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament la plûpart des autres Proteſtans, qui ont écrit avant luy ſur cette matiere. L'on y trouve beaucoup d'érudition; & comme il avoit profité des obſervations de Valla, d'Eraſme & de Jaques le Fevre, pluſieurs ont auſſi profité des ſiennes. Elles ſeroient plus utiles s'il n'y avoit pas inſeré tant de Theologie. Il ſemble même que ſa principale application dans ſa verſion & dans ſes Notes, ait été de faire parler les Evangeliſtes & les Apôtres la Theologie de ceux de Geneve. C'eſt ce qu'on luy a reproché de tous côtez. Pearſon docte Proteſtant Anglois, après avoir repris un endroit de l'Epître aux Ebreux que ce traducteur a accommodé à ſes préjugez, ajoûte que cela ſeul doit faire connoître combien doit être ſuſpecte la verſion de ce Calviniſte: *Ex quo loco quam ſuſpecta eſſe debeat ejus tranſlatio nemo neſcit, qui quibus opinionibus in Theologia adhæſerit novit.* Courcelles l'a auſſi accuſé d'avoir traduit au Chap. 2. de l'Epitre I. à Timothée, *quosvis homines*, au lieu de *omnes homines*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, de peur que le langage de S. Paul ne parût contraire à ſes opinions particulieres: *Intolerabili licentia Scripturam torquens, ne privatis ſuis opinionibus adverſari videatur.*

Joann. Pearſon. Præf. in Sept. edit. Cantabr. ann. 1665.

Steph. Curcell. Inſtit. Relig. Chriſt. lib. 6. cap. 5.

L'obſervation de ces deux Auteurs tombe également ſur ſes Notes, parce qu'il y juſtifie ſa traduction. Ce defaut étant repandu dans tout ſon ouvrage, l'on doit bien ſe précautionner en le liſant, & le regarder toûjours comme un homme qui a pris party. Ce qui ne nous doit pas empêcher de le lire: car ſi l'on met à part ſes préjugez & ſes digreſſions frequentes, on trouve dans ce Commentateur pluſieurs choſes qu'on ne trouvera pas facilement ailleurs. Il eſt Critique & Grammairien, & il a eu de plus le bonheur d'avoir entre les mains de bons Exemplaires Grecs MSS. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût pas rempli ſes Notes d'une infinité de diſputes, où il paroît bien

bien de l'aigreur. Il étoit si accoutumé à faire des leçons de controverse, & à declamer contre les Catholiques, qu'il a gardé cet esprit dans un livre qui ne doit contenir que de simples remarques sur le texte du Nouveau Testament, & sur sa nouvelle traduction. Que ne dit-il point à l'occa-
Matth. 2. 1. sion des Mages contre de certaines opinions populaires, comme si les Catholiques les faisoient aller de pair avec l'Ecriture? *Ferenda non est*, dit-il, *eorum audacia qui ejusmodi commenta sacris historiis assuunt.* Venons à un detail plus particulier, & faisons voir que ce Commentateur a plûtôt consulté ses préjugez que sa raison.

Au Chapitre 2. de S. Matthieu vers. 2. où il y a dans le Grec μετανοεῖτε, & dans la Vulgate *pœnitentiam agite*, il a traduit *resipiscite*, marquant dans sa note qu'il a beaucoup de raisons de rejetter l'ancienne interpretation, principalement à cause que plusieurs ignorans ont pris de là occasion d'autoriser leurs fausses opinions touchant la satisfaction: *Quam interpretationem multas ob causas repudio, sed ob eam potissimum quòd multi imperiti occasionem ex hoc dicendi genere arripuerint falsarum opinionum de satisfactione, quibus hodiè agitatur Ecclesia.* Mais n'eût-il pas été mieux de conserver cet ancien mot, qui est devenu un terme consacré dans les Eglises d'Occident, que de le rejetter sous pretexte du mauvais usage que quelques-uns en peuvent faire? N'aura-t-on pas plus de raison de dire, qu'il n'en a substitué un autre en sa place, que pour apuyer ses sentimens particuliers?

Il se detruit luy-même dans une reflexion qu'il fait au Chapitre suivant sur le mot de *baptizo*. Castalio a mis au lieu de *baptizo* & *baptismus* dans sa version *lavo*, *abluo* & *lotio*. Beze luy fait un crime de cette fausse delicatesse. Il luy reproche qu'il a tort de s'opposer à un usage approuvé par les Theologiens de tant de siecles, & d'improuver un mot qui est tellement consacré que le peuple n'en reconnoît point d'autre: *Delicati certè homines, qui neque perpetua tot seculorum autoritate commoventur, neque quotidiana vulgi consuetudine in loquendo adduci possunt, ut Theologis licere putent, quod cæteris artium Magistris & Professoribus omnes concedunt, hoc est*

ut

ut quæ longo usu & optima fide possederint tanquam sua retineant. Mais le mot de *penitence* est-il moins consacré que celuy de *Batême?* Il avoüe que ce dernier n'est pas si autorisé que le premier, puis que quelques Peres se sont servis du mot de *tingere* pour exprimer le Batême.

L'observation qu'il a faite au même endroit sur la signification du verbe Grec βαπτίζω, est encore une preuve évidente que cet homme ne consultoit que ses préjugez. Il assûre qu'il ne signifie point de luy-même *plonger*, comme quelques-uns l'ont pretendu, & qu'ainsi les disputes qu'on a faites sur la maniere de batiser, quelques-uns croyant qu'il faut plonger tout le corps, sont inutiles; outre que, dit-il, le verbe Syriaque *amad*, qui repond au Grec βαπτίζω, ne signifie point aussi *plonger: Ex quo efficitur esse* ἀναφορικὸν, *quod nonnulli de integro corpore in Baptismi ceremonia immergendo jampridem disputarunt, nec est alia significatio verbi* אמד. Bien loin que ces disputes soient hors de propos, toutes les Eglises d'Orient observent encore presentement cette ancienne pratique. Les Etiennes & Casaubon qui ont été plus habiles que Beze dans la langue Grecque, & qui ne peuvent pas luy être suspects, ne donnent point d'autre signification au verbe βαπτίζω, que celle de *plonger*. Ils condamnent même ceux qui l'interpretent autrement. De plus il est faux que le verbe ܥܡܕ, qui repond dans le Syriaque au Grec βαπτίζων ne signifie point de luy-même *batiser* ou *plonger*. Ce Calviniste n'a avancé toutes ces fausletez que pour se mettre à couvert de l'objection que les Catholiques font aux Protestans, de ce qu'ils ont changé contre les paroles expresses de l'Evangile l'ancienne maniere de batiser, d'où l'on conclut que l'Eglise qu'ils ont suivie, n'a pas eu moins de pouvoir de changer quelque chose dans l'administration de l'Eucharistie à l'égard de la Coupe, que dans le Batême.

Beze ne fait presque aucun pas, qu'il ne songe plûtôt à fortifier ceux de son party, qu'à expliquer le texte des Evangelistes & des Apôtres. Au Chapitre 14. de S. Matthieu v. 19. où il traduit avec la Vulgate *benedixit*, il croit être obligé d'observer que *benir* signifie en ce lieu-là *prier* & rendre

graces à Dieu, & non pas faire des signes de croix en l'air, ou consacrer à la maniere des Magiciens : *Benedixit . . . bene precatus est & gratias egit Deo Patri. . . . Quod annotavi ne quis rudior benedictionis appellatione intelligat signum crucis in aerem sparsum, aut consecrationem magicam.* Quelle impertinence !

Il ne s'est pas seulement proposé dans ses Notes de combattre les Catholiques ; il y refute aussi les anciens & les nouveaux heretiques. Mais il ne paroît pas s'être assez précautionné contre ces derniers : car rejettant les Traditions aussi bien que luy, il ne devoit leur opposer que des preuves convaincantes & évidentes; autrement il leur donne occasion de luy reprocher qu'il ne suit que ses préjugez. Je veux croire qu'il a bien traduit selon le sens ces mots de l'Epître aux Ebreux, χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ, par ceux-cy, *character personæ illius :* mais la remarque qu'il ajoûte pour justifier sa traduction le peut rendre suspect aux nouveaux Antitrinitaires. Il avoüe que la Vulgate & Erasme ont traduit *substantiæ*, & que S. Hilaire s'est aussi servi du mot de *substantia*, au lieu de *persona*. Ce qui m'a empêché, dit-il, de les suivre, c'est que je voy que plusieurs prennent en cet endroit le mot d'*hypostasis* pour celuy de οὐσία, comme s'il n'y avoit point de difference entre essence ou nature & substance. Il ajoûte que cette interpretation a cela de commode, qu'elle distingue les personnes contre Sabellius, & qu'elle confirme l'unité d'essence contre les Ariens. Mais il me semble qu'il eût été plus à-propos de s'arrêter à l'interpretation Grammaticale avec la Vulgate & Erasme, que de s'en éloigner pour cette seule raison, que l'autre interpretation paroît plus propre à refuter les heretiques. Il devoit prévoir que ces heretiques ne manqueroient pas de luy objecter, qu'il a restreint à un sens particulier un mot general.

Je ne trouve rien à redire à la note qu'il a faite sur le Chapit. 2. de la même Epître v. 16. parce qu'elle s'accorde avec la doctrine des anciens Docteurs de l'Eglise. Mais il falloit considerer, que son dessein étant de combattre des gens qui ne s'attachent aussi bien que luy qu'au sens le plus literal de l'Ecriture, il n'est pas judicieux de leur opposer une interpretation

tation qui souffre de très-grandes difficultez, & que des Ecrivains orthodoxes ont cru n'être point tout-à-fait literale. Il s'agit du verbe Grec ἐπιλαμβάνεται, qu'il a traduit par *assumpsit*, & il ajoûte en suite dans sa note, que ce passage est un de ceux qui prouvent le plus clairement l'union de la nature humaine avec la Divine dans JESUS-CHRIST, & que c'est pour cette raison qu'il a été remarqué avec soin par les anciens Commentateurs, principalement par les Grecs: *Est autem insignis hic locus ad probandam veræ humanæ naturæ cum Divina unitionem, ad unum constituendum Christum.* Il infere delà qu'on doit avoir en horreur Castalio, qui a osé traduire ἐπιλαμβάνεται par *opitulatur*, donnant à ce verbe une signification inconnuë à tous les Grecs: *Quo magis est exsecranda Castellionis audacia, qui* ἐπιλαμβάνεται *convertit* opitulatur, *non modò falsâ sed etiam ineptâ interpretatione, cùm* ἐπιλαμβάνεσθαι *nunquam hoc declaret apud Græcos.* Cependant Ribera, comme on l'a pu remarquer cy-dessus, n'est pas bien éloigné du sentiment de Castalio, & il est apuyé par de très-habiles Commentateurs, soit Catholiques soit Protestans, qui ont cru que l'interpretation des anciens Docteurs de l'Eglise n'exprimoit pas la veritable signification du verbe Grec.

Beze fait quelquefois sentir à Erasme, qu'il a detourné le veritable sens des paroles de son texte en faveur des Ariens, comme lors qu'il a traduit ces mots de l'Epître de Saint Jude, Καὶ τὸν μόνον δεσπότην Θεὸν καὶ κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ἀρνούμενοι, par ceux-cy, *Ac Deum qui solus est herus, ac Dominum nostrum Jesum Christum negantes.* N'y ayant point d'article dans le Grec qui precede le mot κύριον, il devoit traduire selon le sens Grammatical, *Et solum Dominum Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum negantes.* On ne peut traduire trop literalement ces sortes de passages importans, qui sont sujets à differentes explications, lesquelles doivent trouver leur place dans les remarques: mais il faut suivre dans la version l'interpretation la plus simple & la plus Grammaticale. Jude v. 4.

Il y a peu de traducteurs qui soient entierement exemts de ce defaut: car quoy qu'Erasme se soit plus attaché à ren-

dre la lettre que Beze, il s'en eſt neanmoins trop éloigné en certains endroits, où celuy-cy l'a repris judicieuſement; comme lors qu'il a traduit au Chap. 7. de l'Epît. aux Ebreux verſ. 3. ἀπάτωρ & ἀμήτωρ, par *ignoti patris* & *ignotæ matris*, au lieu de *ſine patre*, *ſine matre*. Ce n'eſt pas que je croye avec Beze, qu'Eraſme a ôté par ſa traduction une preuve évidente de la Divinité de JESUS-CHRIST contre Paul de Samoſate & Arius, ni que l'interpretation ordinaire établiſſe manifeſtement contre Neſtorius l'unité de perſonne, comme il le pretend. Peut-être eût-il été mieux que ce Calviniſte, qui ne reconnoît point d'autre regle de ſa creance que l'Ecriture, n'eût point inſeré dans ſes Notes un ſi grand nombre de preuves contre les Antitrinitaires: car il leur a donné occaſion d'en faire voir la foibleſſe, au moins d'une partie qui ne paroît pas aſſez bien établie. Il a imité à la verité les anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ont joint à leurs Commentaires la refutation des hereſies: mais ayant à combattre les nouveaux heretiques, qui ne reconnoiſſent point d'autres articles de leur creance, que ceux qu'ils jugent être clairement & diſtinctement dans le texte de l'Ecriture, il devoit ſe precautionner plus qu'il n'a fait.

Il a eu raiſon, par exemple, de traduire au Chapitre 5. de l'Epitre aux Romains, avec l'ancien Interprete Latin, *In quo omnes peccaverunt:* mais il donne trop aux préjugez de ſa Theologie, lors qu'il accuſe Eraſme qui a traduit *quatenus*, & non *in quo*, d'avoir ſuivi en cela les erreurs d'Origene: *Eraſmus*, dit-il, quatenus, *vel* per hoc quod, *ut mordicus teneat errorem quem ſemel ex Origene arripuit, hæc nimirum ad imitationis peccata pertinere.* Les plus zêlez defenſeurs du peché originel, même du party Calviniſte, tant en Flandres qu'à Geneve, n'ont point improuvé cette interpretation: & c'eſt inutilement qu'il objecte que Saint Auguſtin l'a refutée mille fois dans ſes diſputes contre les Pelagiens, *Interpretationem illam* eo quòd *millies refutat Auguſtinus adverſus Pelagianos:* comme ſi lors qu'il s'agit de l'interpretation Grammaticale de quelque paſſage de S. Paul, qui a écrit en Grec, le ſentiment de S. Auguſtin devoit ſervir de regle, ſur tout à des Critiques ou à des Proteſtans.

Il

Il eſt ſurprenant qu'un homme qui n'a que du mepris pour l'antiquité, lors qu'elle eſt contraire à ſes opinions particulieres, vueille nous perſuader ſur le témoignage de Saint Auguſtin, que JESUS-CHRIST lors qu'il fit la Pâque avec ſes diſciples ne leur ait donné qu'une fois la Coupe. Il avoüe que Saint Luc fait mention de deux, mais il croit avec ce ſavant Evêque que ſon hiſtoire n'eſt pas de ſuite, & qu'il le faut expliquer par raport aux deux autres Evangeliſtes, qui n'ont parlé que d'une ſeule Coupe. Il devoit bien plûtôt conſulter les Juifs, pour apprendre leurs uſages en ces ſortes d'occaſions : mais la methode ordinaire de Beze eſt de ſuivre ſes prejugez, & de chercher en ſuite des preuves pour les appuyer.

Luc 22: 17.

C'eſt ſur ce pied-là qu'il a de la peine à ſouffrir qu'au Chap. 10 de Saint Matth. v. 2. on liſe tant dans l'original que dans toutes les verſions, *Primus Simon qui dicitur Petrus*. Il conjecture que quelqu'un a ajoûté le mot de πρῶτος, *premier*, pour établir la primauté du Pape ; *Hoc vocabulum ſuſpicor ab aliquo fuiſſe additum, qui Petri primatum vellet ſtabilire : nihil enim ſequitur quod cohæreat.* C'eſt ainſi qu'on lit dans la premiere édition de ſes Notes, au lieu qu'il y a dans la derniere, *Quid ſi hoc vocabulum ab aliquo additum eſt, qui Petri primatum* &c. Quel aveuglement ! Il reconnoît que cette leçon eſt dans tous les Exemplaires Grecs, & que Theophylacte même, qu'on ſait n'avoir pas été favorable à Rome, a fait une remarque ſur cet endroit. Ce Calviniſte a ſi peu de juſteſſe dans ſes raiſonnemens, qu'au Chap. 3. de Saint Marc v. 16. il a ajoûté le mot πρῶτος, avant le nom de *Simon*, bien qu'il ne fût dans aucun de ſes Exemplaires.

Je paſſe ſous ſilence les ſentimens durs de ce Commentateur ſur la prédeſtination & la reprobation, ſur la grace efficace & ſur quelques autres matieres ſemblables. Ce ſont des lieux communs dont il a rempli ſes Notes, principalement ſur les Epîtres de S. Paul. Il ſuffit même de lire ce qu'il a remarqué ſur le Ch. 9. de l'Epître aux Rom. où il ſe declare ouvertement contre les Peres Grecs, ſous pretexte de ſuivre Saint Auguſtin. Il eſt ſi fort prevenu de la doctrine de Geneve touchant

chant le Decret abſolu de Dieu, qu'il a oſé changer les expreſſions de cet Apôtre, pour les rendre plus conformes à cette fauſſe doctrine, comme on le peut voir ſur ces paroles de l'Epît. I. de Saint Paul à Timothée, *Deus vult omnes homines ſalvos fieri.* Il condamne d'erreur & d'aveuglement l'opinion de ceux qui prouvent par ce paſſage, que Dieu veut generalement que tous les hommes ſe ſauvent.

Il établit ſur cet endroit & ſur pluſieurs autres d'étranges maximes, qui doivent faire horreur à tous les gens de bien. Quand il parle des reprouvez, il aſſûre hardiment que les tenebres dans leſquelles ils ſont nez ne leur permettent pas de voir la lumiere, *Sicut credere nolunt reprobi, ita certum eſt non poſſe velle credere, quia tenebræ in quibus nati ſunt, lucem comprehendere non poſſunt* Il traite d'arrogans ceux qui demandent pourquoy Dieu endurcit les uns plûtôt que les autres, pretendant au contraire qu'on doit bien plûtôt s'étonner, de ce qu'il a aſſez de bonté pour en appeller efficacement quelques-uns qu'il n'a pas endurcis: *Mira autem eſt hominum arrogantia, qui rogant cur Deus aliquos induret, cùm potius mirari debuerint tantam ipſius eſſe bonitatem, ut aliquos non induret ſed efficaciter vocet.*

Il reprend au même lieu l'ancien Interprete d'avoir traduit πεπώρωκεν par *excæcavit*, au lieu *d'induravit*: mais il ſe trompe; car il y a en cet endroit dans la Vulgate *induravit*, comme il l'a remarqué luy-même dans ſa premiere édition. Il accuſe cet Interprete d'avoir ſouvent confondu πώρωσις & πήρωσις: il croit même qu'il y a de l'apparence qu'il a lu au Chap. 3. de Saint Marc verſ. 5. πηρώσει, & non pas πωρώσει, *Videtur autem vetus interpres non* πωρώσει, *ſed* πηρώσει *legiſſe, aut hæc duo confudiſſe cùm hoc in loco, tum aliis plurimis.* Mais l'auteur de la Vulgate, & Eraſme après luy, ont fort bien traduit en ce lieu-là ἐπὶ πωρώσει, *ſuper cæcitate*, étant certain que πωρὸς eſt ſouvent la même choſe que τυφλὸς, *aveugle*, dans les meilleurs Ecrivains Grecs.

Je ſerois trop long ſi je voulois marquer en détail tous les endroits où il a corrigé mal-à-propos l'Interprete Latin, tant dans ſa verſion que dans ſes notes. Il faut neanmoins avoüer qu'il luy a rendu quelque-

quefois juſtice, & qu'il l'a preferé aux nouveaux traducteurs, en des lieux même où il n'avoit aucuns Exemplaires Grecs. Il a traduit, par exemple, au Chap. 8. de Saint Matthieu v. 30. *Erat autem longe ab iis*, ἦν δὲ μακρὰν ἀπ' αὐτῶν. Il ajoûte dans ſa note en même tems, qu'il y a au contraire *non longè* dans la Vulgage, & qu'il prefere cette leçon nonobſtant le conſentement de tous les Exemplaires Grecs, parce qu'elle luy ſemble faire un meilleurs ſens, *Vulgata* non longè, *repugnante quidem fide omnium Græcorum exemplarium quæ nobis videre contigit, ſed tamen rectius ni fallor quàm abſque negante particula.*

Il obſerve auſſi ſur le Ch. 6. de S. Luc v. 35. qu'il a mieux aimé traduire avec la Vulgate, *Mutuum date nihil inde ſperantes*, parce qu'elle fait un bon ſens, que de s'attacher à la ſignification propre du verbe Grec ἀπελπίζοντες, qui ſignifie *deſperantes: Nolui ex recepta interpretatione quicquam mutare, cum & ipſa commodum ſenſum habeat.* Ce ſeroit icy le lieu de montrer par quelques exemples, que Beze n'a pas toûjours fait un choix exact des diverſes leçons que luy fourniſſoient ſes Exemplaires Grecs MSS; mais je ne me ſuis déjà que trop étendu ſur ce Commentateur: j'ajoûterai ſeulement deux mots touchant les differentes éditions de ce livre. La premiere édition a été publiée à Geneve en 1556. par Rob. Etienne, avec une Preface de l'Auteur écrite à Lauſanne en la même année, & qui a été inſerée en ſuite entiere dans la lettre à la Reine Eliſabeth, au commencement des autres éditions. Le texte Grec n'eſt point dans cette premiere édition, mais ſeulement la verſion Vulgate d'un côté, & la ſienne de l'autre, avec des remarques au deſſous. On n'y trouve point de plus les diverſes leçons de l'Exemplaire de Cambrige, ni celles du MS. de Clermont. Le titre de tout l'Ouvrage eſt ainſi exprimé: *Novum D. N. Jeſu Chriſti Teſtamentum, Latinè jam olim à veteri interprete, nunc denuo à Theodoro Beza verſum, cum ejuſdem annotationibus in quibus ratio interpretationis redditur.* Il le fit reïmprimer en ſuite à Geneve ſur trois colomnes, en y joignant le texte Grec, & ayant augmenté ſes notes: il les retoucha même en pluſieurs endroits

endroits. Ceux qui les voudront lire doivent preferer l'édition de Cambrige à toutes les autres, à laquelle on a ajoûté le Commentaire de Camerarius. De plus ces mêmes Notes qu'on appelle grandes, pour les distinguer des extraits qu'on en a publiez, ont été imprimées à Geneve separément en deux volumes *in* 8.

CHAP. LI.

De Jean Piscator, de François Gomar & de quelques autres Commentateurs Calvinistes du Nouveau Testament.

PISCATOR.

JEan Piscator qui copie Beze tant dans sa traduction que dans ses notes, qu'il ne fait souvent qu'abreger, doit être placé après luy. Sa methode est exacte, (a) & afin même d'être plus clair, il fait d'abord l'analyse de son texte, laquelle sert comme de Commentaire; & il ajoûte en suite des Scolies, où il explique ce qui appartient à la Grammaire, joignant à tout cela de certaines reflexions qui regardent l'usage & la prattique. Il est Grammarien & Theologien, & par consequent Controversiste. Il mêle aussi quelquefois de la Critique, sans entrer neanmoins trop avant. Il y a des endroits, principalement dans ses Scolies, où il est trop abregé, n'éclaircissant pas assez les difficultez qui se rencontrent. On doit consulter en ces lieux-là les Notes de Beze ausquelles il renvoye. *Si quid autem*, dit-il dans sa Preface sur l'Epître aux Rom. *in istis Scholiis videbitur deesse, in annotationibus clarissimi viri D. Th. Bezæ abundè expositum reperietur. Nam quæ ipse copiosè annotavit, eorum ego summam paucis verbis comprehendere studui.*

Il n'est cependant pas si attaché aux Notes & à la version

(a) *Primum est ut genuinum textus sensum teneamus; hunc ostendit analysis Logica. Proximum est ut genuino sensu cognito, & summâ rei perceptâ, removere possimus impedimenta quæ passim occurrunt, & perfectam intelligentiam remorantur. Huce obstaculis removendis inserviunt Scholia. Postremo cùm jam perfectam quoad ejus fieri potest alicujus textus intelligentiam sumus adepti, restat ut illam ad nostros usus referamus: hosce usus indicant observationes locorum doctrinæ.* Piscat. Præf. Comment. in Nov. Test. edit. Herbor. ann. 1658. in fol.

sion de Beze qu'il ne s'en éloigne quelquefois, comme il l'assûre luy-même. *Quin etiam versionem ejusdem D. Bezæ, ut analysibus meis accommodatior esset, partim ex postrema ipsius recognitione nuperedita, partim pro Christianæ libertatis jure ex meo ipsius judicio passim mutavi.* Je produirai icy un exemple considerable, où il a jugé à-propos de l'abandonner quoy que la chose fût importante. L'on sait avec quelle chaleur Beze a condamné ceux qui ont traduit ἐφ' ᾧ au Chap. 5. de l'Epître aux Rom. par *quatenus* ou *eò quòd*, comme s'ils avoient favorisé les erreurs de Pelage: Piscator sans avoir aucun égard à cette remarque a mis dans sa version, *eò quòd omnes peccaverunt*, & il appuye fortement dans sa Scolie cette traduction, assûrant que l'autre interpretation *in quo*, ne peut s'accorder avec la suite du discours; outre qu'il ne croit pas qu'on puisse donner ce sens-là à la particule ἐπὶ. Et afin qu'on ne croye pas qu'il vueille aporter quelque nouveauté parmi ceux de sa secte, il cite Calvin & Pierre Martyr qui ont été du même sentiment que luy, ausquels il joint l'interprete Syriaque. On ne peut pas soupçonner de Pelagianisme cet homme, qui a été un defenseur outré des sentimens durs de Calvin & de la grace efficace.

GOMAR. Nous mettrons aussi au rang des Commentateurs Calvinistes François Gomar, qui a été un zêle defenseur de ce party-là; & il a même laissé le nom de *Gomaristes* à ses sectateurs. Ses disciples ont fait imprimer après sa mort tous ses ouvrages de Theologie en trois volumes *in folio*, où l'on trouve dans la premiere partie des explications sur de certains endroits choisis de Saint Matthieu, de Saint Luc & de Saint Jean, n'ayant point fait de Commentaire continué. Il s'arrête seulement à donner le sens de quelques mots obscurs, ramassant là-dessus ce qu'il avoit lu dans les plus habiles Commentateurs, en sorte qu'il est fort étendu. Il mêle dans tous ses discours beaucoup d'érudition, soit de Grammaire, soit de Critique, soit de Theologie. Il refute de plus les heresies de son tems, & entr'autres celles des Anabatistes & des Sociniens, & même quelquefois les erreurs des Juifs, lors qu'il les rencontre à son chemin.

Amstelod. ann. 1644.

Sur ces paroles du Chap. 1.

de Saint Matth. *Quod in ea genitum est ex Spiritu Sancto est*, dont les Anabatistes abusoient, il observe que Menno même un de leurs principaux chefs, n'a pas pretendu que Jesus-Christ fût Fils du Saint Esprit : d'où il infere qu'on ne peut donc pas dire veritablement qu'il soit engendré de luy : *Christus fatente etiam Mennone Anabaptistarum Coryphæo non est propriè filius Spiritûs Sancti : ergo non est propriè ex Spiritu Sancto genitus*. Il examine au même lieu ce que Socin, qu'il nomme Anabatiste Samosatenien, *Socinus Anabaptista Samosatenus*, a raporté là-dessus dans sa reponse à Wicki. Il s'arrête de plus fort au long dans ce même Chap. sur les versets 22. & 23. où Saint Matthieu applique à la Vierge & à Jesus-Christ, ce qui est dit dans le Prophete Isaïe de cette vierge, laquelle devoit enfanter un fils qui seroit appellé Emmanuël. Après avoir cité les Rabbins, qui ont pretendu que cette Prophetie ne pouvoit convenir au Messie, il s'étonne que Pellicanus, Bucer & Musculus ayent en quelque maniere appuyé leur sentiment, ayant cru que cela s'entend selon le sens historique, d'une fille qui ait vêcu en ce tems-là, & qui ait été le type ou la figure de la Sainte Vierge & de Jesus-Christ : *Probari non potest viri alioqui eruditi & orthodoxi Pellicani sententia, qui de puella intelligit quæ Esajæ tempore typus fuerit Christi ; ac mirum est clarissimos viros Bucerum Matth.* 1. *& Musculum in Esajam eò inclinasse.*

Comme il y a de grandes difficultez à accorder ce qui est cité du Prophete Michée au Chapit. 2. de S. Matthieu, avec le texte de ce Prophete, & que quelques-uns ont inferé de là, que les Evangelistes & les Apôtres se sont quelquefois trompez par un defaut de memoire, il rejette comme une impieté cette opinion, dont S. Jerôme fait mention dans son Commentaire sur Michée. Il reprend même Erasme de l'avoir favorisée. Toute l'Ecriture, (*b*) dit-il, étant inspirée, il ne peut pas y avoir la moin-

(b) *Cùm tota Scriptura sit θεόπνευς, in ea scribenda omnem abesse errorem necesse est, non solùm malicia ac fallacia, sed etiam memoria, quia Spiritus*

moindre faute, parce que le S. Esprit l'a dictée aux Apôtres. C'est une chose tout-à-fait indigne d'eux de leur attribuer cette negligence, que par un defaut de memoire, ils ayent pu sans y penser prendre un mot ou un fait pour un autre. Gomar traite plusieurs autres questions incidentes, & il fait voir qu'il étoit homme d'une grande lecture.

Sur le vers. 23. de ce même Chapitre 2. de S. Matthieu, il reconnoît qu'on a perdu plusieurs écrits des Prophetes, & qu'ainsi l'on ne doit pas chercher toûjours les citations des Evangelistes & des Apôtres dans les Livres du Vieux Testament qui nous restent. On trouve dans ce même recueil des discours particuliers, qui apuyent les opinions des Calvinistes sur la prédestination & la reprobation, sur la grace efficace, & sur d'autres matieres semblables. On lit par exemple sur le Chap. 20. de Saint Matthieu, une longue Dissertation sur le mot de *mundus*, qui est équivoque dans l'Ecriture. Gomar expose au même endroit tous les differens sens qu'on peut donner au mot *omnis*, s'appliquant avec soin à refuter ceux qui pretendent qu'on peut prouver par quelques passages de S. Paul qu'il produit, que J. CHRIST a sauvé tous les hommes en particulier, c'est-à-dire les reprouvez aussi bien que les élus. Il fait enfin une longue digression touchant la grace de la conversion, sur le vers. 37. du Chapitre 20. de S. Matthieu. Tout cela ne tend qu'à fortifier les dogmes des purs Calvinistes.

2 Cor. 5. 15. 1 Tim. 2. 4.

On trouve dans la seconde partie des Oeuvres de Gomar l'explication de plusieurs Epîtres de S. Paul, d'une partie des Epîtres Canoniques, & de quelques Chapitres de l'Apocalypse. Il n'est pas si Critique sur S. Paul que sur les Evangiles: mais il y a inseré un plus grand nombre de questions Theologiques, n'ayant eu presque d'autre dessein que d'établir les sentimens rigoureux de Calvin, qui commen-

ritus Sanctus eam non solùm Prophetis & Apostolis dictavit, sed etiam in scriptione illius direxit. . . . Deinde quàm quaeso indignum est eam Apostolis tribuere negligentiam, quasi Scriptura consideratione omissa temerè fallaci memoriæ credentes, in ejus citatione à veritate aberrassent. Francisc. Gomar. in Cap. 2. Matth. vers. 6.

çoient à n'être plus goûtez, même par les plus habiles du party. C'eſt dans cette vûë qu'il fait au commencement de l'Epître aux Galates pluſieurs queſtions ſur la mort de JESUS-CHRIST, ſi elle a été appliquée par une grace ſpeciale aux ſeuls élus, ou generalement à tout le monde en particulier par une grace univerſelle: *An Chriſtus ſpeciali gratiâ pro ſolis electis, an verò univerſali gratiâ pro omnibus & ſingulis.* Il refute les Lutheriens qui ſont pour la grace univerſelle, & qui regardent l'opinion des Calviniſtes comme une impieté.

Un des endroits qu'il ait traité plus à fond eſt le celebre paſſage de l'Epître I. de S. Jean Chap. 5. v. 7. car il n'oublie preſque rien de ce qui a été dit là-deſſus de part & d'autre: & bien qu'il le croye veritablement de S. Jean, il ne juge pas qu'on puiſſe s'en ſervir efficacement contre les Sociniens, à cauſe des raiſons contraires qui ſont probables. Il prend en même tems contre Eraſme le party de S. Jerôme, dont il fait l'éloge, ſuppoſant que la Preface qui eſt au devant des Epîtres Canoniques eſt de ce Pere. Il loüe ſa grande exactitude & fidelité, tant dans le diſcernement qu'il a fait des Livres de l'Ecriture, que dans ſa correction de la verſion Latine ſur les Exemplaires Grecs: *Ut in libris Sacræ Scripturæ vindicandis ac judicandis ſumma Hieronymi fides conſtat apud omnes; ſic eamdem in corrigenda verſione Latina producendo lectionem Græcam ſinceram adhibuit.*

On lit enfin dans la troiſiéme partie de Gomar un examen des difficultez qu'on propoſe ordinairement ſur la genealogie de JESUS-CHRIST, *Examen controverſiarum genealogiæ Chriſti.* Il accuſe de temerité Beze, qui a oſé retranchér au Ch. 3. de S. Luc v. 36. le nom de *Caïnan*, qui eſt dans tous les Peres & dans tous les Exemplaires, à la reſerve d'un ſeul, qui ne devoit pas être preferé à un conſentement ſi univerſel: *Illud*, dit-il parlant de cette temerité de Beze, *non ſatis reverenter factum, nec firmis rationibus munitum . . . nec unus ille quem vetuſtiſſimum vocat codex tantæ videtur eſſe antiquitatis, ut reliquis omnibus & priſcis Patribus ſit conferendus, ne dum præferendus.*

Si je n'ay rien dit du fameux Coccejus dans l'Hiſtoire Critique du V. Teſtament, c'eſt Cocce-jus.

que

que je n'avois pas alors ſes Commentaires, qui étoient fort rares en France. Il a été un des plus habiles Profeſſeurs que les Calviniſtes des Païs-Bas ayent eu dans leur Academie de Leyde, principalement dans ce qui regarde l'étude des Livres Sacrez. Il poſſedoit parfaitement la langue Ebraïque & les Rabbins, & il n'ignoroit pas de plus la langue Grecque. J'aurois ſeulement ſouhaité qu'il ſe fût appliqué davantage à la lecture des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, deſquels il auroit pu tirer quelque lumiere. Toute ſon occupation étoit le ſimple texte de la Bible, ſur lequel il meditoit ſans ceſſe : auſſi a-t-il fait de nouvelles decouvertes dans l'Economie de l'Ancien & du Nouveau Teſtament : mais il ſemble avoir eu des penſées trop particulieres ſur de certains ſens, qui ne paroiſſent pas tout-à-fait à la lettre. Il faut être perſuadé de ſes principes, pour demeurer d'accord des interpretations qu'il a données à pluſieurs Propheties. On a dit de luy qu'il trouvoit par tout le Meſſie, & que Grotius au contraire, qu'il combat ordinairement, ne le trouvoit preſque en aucun endroit.

Ce ſavant Commentateur ayant eu des principes & même des ſentimens ſinguliers, quelques-uns de ſes confreres le traiterent de novateur. Il s'en plaint luy-même au commencement de ſon Commentaire ſur l'Epitre aux Philippiens, où il pretend que toute nouveauté n'eſt pas blâmable. Les Juifs, dit-il, & les Gentils ont rejetté l'Evangile, parce qu'il leur paroiſſoit nouveau : les partiſans de l'Antechriſt ont perſecuté la Reformation comme une nouveauté. Toute ma nouveauté conſiſte en ce que je n'ay point eu d'autre maître que les Livres Sacrez, & l'on dit de moy que je ne ſay rien que l'Ecriture : *Sola mea novitas in hoc verſatur, quòd non videor didiciſſe quicquam aliunde quàm ex Scripturis : & ita de me perhibentur loqui, nihil novit niſi Scripturas.* C'eſt ainſi qu'il ſe defendoit contre ſes confreres, qui porterent ſi loin leurs accuſations qu'ils le traiterent de Socinien ; mais ils ne luy ont pas rendu juſtice en cela, n'y ayant point d'heretiques qu'il ait refuté ſi ſouvent dans ſes Commentaires, que les Sociniens & les Arminiens, qui s'étoient trop approchez de ceux-cy.

Je n'ay rien vû de luy ſur les

Evangiles, qu'un Commentaire ſur S. Jean imprimé après ſa mort, & des reflexions ſur le commencement de cet Evangeliſte, qu'il a publiées luy-même. Il s'applique dans ce dernier ouvrage à refuter les fauſſes interpretations de Socin, d'Enjedin, & de quelques autres fameux Unitaires, auſquels il a joint Epiſcopius & Grotius, comme fauteurs du Socinianiſme. Les Sociniens, ſi nous l'en croyons, ſont de grands corrupteurs du texte de S. Jean. Enjedin aſſûre que le commencement de cet Evangile eſt très-obſcur & très-difficile à entendre : Socin veut au contraire qu'il ne ſoit pas ſi obſcur qu'on le croit communément, toute ſa difficulté ne venant que de ceux qui l'ont embarraſſé par leurs vaines ſpeculations : & ainſi ces deux Unitaires, qui ſont ſi oppoſez ſur un même fait, ſemblent n'avoir parlé que ſelon leurs préjugez.

Edit. Franeker. ann. 1654.

La methode de Coccejus doit être eſtimée, en ce que combattant des gens qui ne s'apuyent que ſur l'Ecriture, il ne leur oppoſe que des preuves tirées de cette même Ecriture, dans laquelle il étoit exercé. Il leur fait voir que leurs explications ſont ſouvent forcées, comme lors qu'ils expliquent ces paroles *eſſe apud Deum*, par celles-cy, *Deo notum eſſe*. C'eſt le ſens que leur donnent Socin & Enjedin : mais Schlichtingius & Smalcius, qui ont vû que ce ſens n'étoit point naturel, ont cru qu'*avoir été avec Dieu* eſt la même choſe qu'avoir été dans le Ciel ; comme ſi JESUS-CHRIST, qui n'eſt ſelon eux qu'un pur homme, avoit été en effet dans le Ciel vers le commencement de la prédication de Saint Jean Batiſte. Le nouveau ſyſtême de Socin a jetté ſes ſectateurs dans d'étranges paradoxes. Coccejus accuſe même icy Grotius, de ne s'être pas beaucoup éloigné là-deſſus des Sociniens en de certains endroits de ſes Notes, où il explique *ex cœlo eſſe* par *habere corpus in cœlo*.

Joann. 1. 1.

Il eſt neanmoins obligé quelquefois de ſortir de ſon principe, & d'objecter aux Sociniens que leurs interpretations ſont nouvelles, & oppoſées à toute l'antiquité : comme lors qu'il reproche à Socin d'être le premier qui ait traduit ces mots καὶ θεὸς ἦν, par ceux-cy *& ſermo fuit*, au lieu que juſques alors on les avoit expliquées

ou

ou traduites par *sermo factus est* (c). Nous verrons dans la suite que Socin n'est pas l'auteur de cette nouvelle interpretation, Servet l'ayant adoptée avant luy. Au reste cette preuve n'est pas si forte dans la bouche d'un Protestant que d'un Catholique, & sur tout dans celle de Coccejus, qui s'est moqué de ceux qui deferant plus à l'autorité & à la Tradition des anciens, qu'à la verité, n'ont point d'autre regle de leurs explications que de suivre les gloses de leurs Peres: Ἀδοκιμάστως, dit-il, *sequi & recitare audita à Patribus, à Magistris, à magnis viris, assumere verba Dei obiter, eaque non ponderare, commentariis & glossis, quibus plerique delectantur aut contenti sunt, affixum esse, eligere dicere quod plures dicunt vitium est bestiæ quam infamat Apocalypsis.* Ne craint-il point que les Sociniens luy objectent, qu'il est marqué luy-même du caractere de cette Bête, quand il fait valoir contr'eux une Tradition qu'il a comparée au Talmud des Juifs.

In C. 5. Joann. v. 39.

En effet ces preuves sont bien plus fortes dans les principes des Catholiques, qui ont pour maxime de ne s'opposer jamais à des interpretations reçuës generalement de tout le monde. Ce sera alors qu'on pourra dire avec ce Protestant, que Socin ne croit pas qu'il luy soit permis d'entendre l'Ecriture comme tout le monde l'entend, qu'il luy faut chercher des explications extraordinaires, surprenantes & éloignées du sens naturel & simple, que les mots portent d'eux-mêmes: *Nefas est Socino Scripturas intelligere ita ut sonant, & ut eas omnes intelligere possunt: quærendum est aliquid à cogitatione hominum & simplicitate verborum remotum quod mirum accidat, quod ingenium & morsos ungues testetur, quo torqueatur Scriptura, ea erudita & apta fuerit interpretatio.* C'est là le caractere des Sociniens, qui sont plus subtils que solides. Coccejus se sert fort à-propos dans ce même livre de l'autorité de Grotius, pour les combattre plus fortement, leur opposant le temoignage d'un homme qui a detourné

(c) *Igitur hactenus Satanas decepit Christianos in Oriente & Occidente, ut existimarent ἐγένετο vertendum esse factum est, pro fuit, soli Socino Deus hoc revelavit.* Coccej.

tourné dans ſes Commentaires pluſieurs paſſages, dont on ſe ſert ordinairement pour établir la Divinité de J. Christ. Il ne pouvoit refuter plus ſolidement le ſens faux que Schlichtingius a donné à ces mots de S. Jean, *& habitavit in nobis*, que par les paroles même de Grotius; & il ajoûte cette reflexion qui merite d'être raportée: *Eò libentius ponimus hujus autoris verba, quia conſtat eum ſcrupuloſiſſimum fuiſſe in omnibus locis quæ de Chriſto & ipſius præcellentia agunt, & non niſi coactum de vera & Divina majeſtate ipſius expoſuiſſe quos de ea expoſuit, fortè quia meminit adverſus hoſtes fidei non utendum eſſe argumentis, niſi cogentibus.*

Edit. Lugd. Batav. ann. 1670.

Son Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean, que ſon fils a donné au public, n'eſt point achevé. Il joint au texte Grec une verſion Latine de ſa façon qui eſt aſſez literale, ſans être neanmoins obſcure; & il ſuit cette même methode dans la plûpart de ſes autres Commentaires. Il s'y applique à faire connoître la ſignification propre des mots qui peuvent avoir quelque ambiguïté. Il a comparé enſemble pluſieurs paſſages de l'Ecriture, pour en avoir une notion plus claire & plus diſtincte. Il a expliqué de plus le Nouveau Teſtament par l'Ancien, étant perſuadé que Jesus-Christ ſe trouve clairement dans Moyſe, & dans les Livres Prophetiques. Comme il mêle ſouvent de la Theologie dans ſes explications, il eſt trop étendu, & ſa Theologie même eſt tirée de certains principes qu'il a établis, & dont tout le monde ne demeure pas d'accord.

Au reſte il eſt par tout fort ſubtil, s'arrêtant ſur les mots & ſur la Grammaire. C'eſt ce qui luy fait dire ſur ces paroles de Jesus-Christ dans S. Jean, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy*, que Jesus-Christ ne parle point de l'operation efficace de ſon Pere, parce qu'il auroit dit *vient* au preſent, & non pas *viendra*. Il n'oublie cependant rien lors que l'occaſion s'en preſente, pour établir la grace efficace des Calviniſtes contre Grotius & les autres Arminiens.

Joann. 6: 37.

Sur ces autres paroles de J. Christ, *Et maintenant mon Pere glorifiez moy en vous-même de la gloire que j'ay eüe en vous avant que le monde fût*, il reprend S. Auguſtin, Grotius & Enjedin d'en avoir diminué la force, les ayant en-

Joann. 17: 5.

ten-

tenduës du Decret, au lieu qu'il s'agit manifeſtement de la gloire que JESUS-CHRIST a euë de toute éternité avec ſon Pere: *Grotius cum Enjedino* deſtinatione tua: *hæc quidem interpretatio, etiamſi eam & Auguſtinus afferat, eſt manifeſta ſenſus imminutio. Nam, ut verba ſonant, ſignificant Chriſtum fuiſſe antequàm mundus eſſet apud Patrem, & gloriam hoc eſt excellentiam habuiſſe, nempe ut Filium Dei.* Il s'arrête aſſez rarement à la Critique & aux diverſes leçons du texte, parce que n'ayant point eu de nouveaux Exemplaires MSS. il étoit difficile qu'il ajoûtât quelque choſe à ce qui avoit été remarqué là-deſſus avant luy.

Coccejus a auſſi écrit des Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul aux Romains, aux Galates, aux Epheſiens, aux Philippiens, aux Ebreux, & ſur les deux Epîtres à Timothée. Il y ſuit la même methode que ſur S. Jean, ſi ce n'eſt qu'il eſt encore plus étendu dans ceux-cy ſur la Theologie & la controverſe, à cauſe des matieres qui y ſont traitées. Il a auſſi joint au texte Grec de l'Epît. aux Romains & de quelques autres une verſion Latine, où il tâche d'exprimer la ſignification propre des mots; ce qui la rend quelquefois trop Grammaticale: outre que pour expliquer mieux ſa penſée, il met en de certains endroits deux mots Latins, où il n'y en a qu'un dans le Grec. C'eſt ainſi qu'il traduit le participe ὁρισθέντος, par *qui definitè notatus eſt*; & pour marquer encore plus en particulier la proprieté de ce participe Grec, il ajoûte dans ſon Commentaire, *Hoc eſt qui definitè, ſolitariè, cum excluſione omnium aliorum, denotatus appellatusque eſt, & vocatus Filius Dei.* Rom. 1: 4

Quoy qu'il ne s'éloigne gueres des expreſſions de la Vulgate, il n'eſt pas exact en ce qu'il rejette de certains termes reçus generalement dans toutes les Egliſes d'Occident, pour en ſubſtituer d'autres en leur place. Par exemple au lieu des mots *Apoſtolatus* & *Euangelium*, il ſe ſert de *legatio* & de *annunciatio*. Il ne l'a pas abandonnée, comme la plûpart des nouveaux Traducteurs, ſur le verſ. 4. du Chap. 1. de la même Epître aux Romains, où il traduit *cui ſervio*. De plus il improuve dans ſon Commentaire la diſtinction que S. Auguſtin a faite des verbes λατρεύω & δουλεύω.

Il obſerve ſur le Chapitre 3. verſ. 28. qu'on a accuſé Luther d'avoir traduit en ce lieu-là, que *l'homme eſt juſtifié par la foy ſeule*, ayant ajoûté le mot de *ſeule* qui n'eſt point dans l'original. Il prend ſon party ſous pretexte que cet homme, étant alors attaqué de tous côtez, a mis ce mot dans ſa verſion pour rendre le ſens plus clair. Mais cela devoit entrer dans une note, & non pas dans le texte de la verſion; outre que Luther ſe defendoit plaiſamment, en diſant qu'il ne vouloit pas être l'écolier des Papiſtes, *Se nolle Papiſtarum eſſe ſcholarem.*

Je ne dirai rien icy de ce que ce Commentateur a avancé ſur la prédeſtination, la reprobation, la grace efficace, & ſur quelques autres matieres ſemblables. Il ſuffit d'avoir obſervé en general qu'il eſt pur Calviniſte là-deſſus, & qu'il nie abſolument la grace ſuffiſante. Il refute auſſi dans tout ce Commentaire les Sociniens & les Remontrans, principalement Epiſcopius & Grotius: mais il y a de certains endroits où il pouſſe trop loin ſes principes, trouvant du Socinianiſme où il n'y en a point. Ce qu'il aporte contre Enjedin ſur ces mots, *Qui eſt ſuper omnes Deus benedictus*, eſt ſolide. Il prouve que cet Unitaire, qui demeure d'accord que le mot Ὑπερευλογητὸς, qui eſt dans le texte Grec, convient proprement à Dieu le Pere, ſe contredit, quand il avoüe qu'il ſe peut auſſi attribuër à J. CHRIST, qu'il nie cependant être veritablement Dieu & éternel.

Rom. 9: 5.

Dans le Commentaire qu'il a compoſé ſur l'Epitre aux Ebreux, il pretend qu'on ne doit point combattre les Juifs par d'autres armes, que par celles dont les Apôtres ſe ſont ſervis pour les convertir: qu'il leur faut montrer que ce qui eſt dans l'Ancien Teſtament ſe trouve dans le Nouveau: *Quid verò aliud opus eſt, quàm quæ in Veteri Teſtamento leguntur, eadem in Novo ſcribi demonſtrare.* Il ne peut ſouffrir Grotius qui a ſouvent recours aux interpretations myſtiques, & qui aſſûre ſur le v. 4. du Chapit. 1. de cette Epitre, que le raiſonnement de Saint Paul eſt tiré du ſens myſtique. Je voudrois bien ſavoir, dit Coccejus, ſi ce ſens myſtique qu'on fait venir par tout ſe peut demontrer; s'il eſt vray qu'on en puiſſe donner des demonſtrations, pourquoy ne les produit-on point? *Velim ſcire an ſenſus ille myſticus ſit de-*

demonſtrabilis nec ne, & ſi eſt demonſtrabilis, quare hi autores qui paſſim ſenſus myſticos crepant non eam demonſtrationem afferunt ? Il attaque encore avec plus de force ſur le v. 6. du même Chap. ces ſortes de ſens myſtiques, ne voulant point reconnoître d'autre interpretation que le ſens literal : il (*d*) regarde comme des fictions & des menſonges tout ce qui s'en éloigne. Il croit même qu'on ruïne par là toute l'autorité de l'Epître aux Ebreux, & les preuves qu'on en peut tirer pour la converſion des Juifs. Mais on a montré ailleurs que les Juifs conviennent de ces ſens myſtiques. Il devoit conſiderer qu'on ne peut pas leur faire goûter une bonne partie des interpretations que Saint Paul apporte dans cette Epître, à moins d'avoir recours au ſens myſtique, étant évident qu'elles ne ſont point literales.

Enfin Coccejus a auſſi compoſé un ouvrage ſur l'Apocalypſe, ſous le titre de *Cogitationes de Apocalypſi.* Il étoit difficile qu'il n'avançât des impertinences, auſſi bien que la plûpart des Commentateurs de ces derniers tems, qui ſe ſont mêlez d'écrire ſur cette Prophetie. Ayant été entêté de ſon Calviniſme, il y raporte pluſieurs hiſtoires auſquelles Saint Jean n'a jamais penſé. L'étude particuliere qu'il avoit faite de ce livre luy a donné des ouvertures pour le reſte de l'Ecriture. Il en a tiré pluſieurs principes pour l'explication des Propheties tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, trouvant preſque par tout le regne de JESUS-CHRIST, & celuy de l'Antechriſt. Ce dernier ſelon luy doit être aboli par un veritable regne de JESUS-CHRIST, qui doit s'élever ſur la terre à la fin des ſiecles, après la converſion des Juifs & de toutes les nations à la Religion Chrêtienne. Il témoigne dans ſa Preface qu'il avoit commencé dès ſa jeuneſſe ſes meditations ſur l'Apocalypſe, avec laquelle les anciennes Propheties con-

(d) *Sed nos eos ſenſus qui à literali diſcedunt pro mendaciis habemus. Senſus qui literalis non eſt hominis commentum eſt : fundatus in cerebro humano, nihil probat, nihil oſtendit, hoc eſt omnem autoritatem hujus Epiſtolæ convellere, hoc eſt intercidere omnem demonſtrationem qua Judæi ad Chriſtum convertendi ſunt.* Id. Coccej.

viennent, & qu'il les avoit continuées jusques à sa vieillesse, *Cogitationes meas de Apocalypsi, cui concordant omnes etiam Veteris Testamenti Prophetiæ, nunc tecum communico, quas juvenis inchoaram usque ad senium ex animo non depono.* Sur ce pied-là il a eu tout le tems de mediter sur cette Revelation: car il nous apprend luy-même au commencement de son Commentaire sur l'Epître aux Philippiens qu'il publia en 1669. qu'il y avoit 39. ans qu'il professoit publiquement l'Ecriture Sainte sans autre occupation que celle-là, *Sunt jam 39. anni quibus mihi Sacros Libros publicè interpretandi provincia incubuit, ita ut non liceret agere aliud. Quod fortasse cum paucis commune habeo.* Cependant ses Commentaires ne repondent pas à une meditation de tant d'années. Quoy qu'il ait été combattu de son tems par de puissans ennemis qui n'ont rien oublié pour le decrier, son nom est aujourdhuy en veneration dans la Hollande & en quelques autres lieux, où il a des sectateurs qu'on nomme *Coccejens.*

J'ay douté si je mettrois au nombre des Commentateurs Protestans Charles du Moulin celebre Jurisconsulte, qui a publié une Concorde des Evangiles sous le titre de *Collatio & unio quatuor Evangelistarum*, avec des remarques de sa façon; mais il s'est declaré si fortement pour leur party dans ce livre, qu'il n'y a pas moyen de luy donner un autre rang. A la tête de cette Concorde, qu'il a dediée au Roy Charle IX. il prend la qualité de Professeur de l'Ecriture Sainte, aussi bien que celle de Docteur en Droit, *Per Carolum Molinæum Jurium Doctorem Sacrarumque Literarum Professorem.* Il ajoûte même celle de *defenseur des Lettres Sacrées*, au commencement de sa Preface, *Sacrarum Literarum Professor & propugnator.* Il nous apprend dans ses remarques qu'il a composé ce livre à Orleans, lors qu'il y faisoit des leçons publiques de l'Ecriture. CHARLES DU MOULIN.

Du Moulin étant homme d'un grand sens, ses observations sont ordinairement judicieuses, & il n'épargne pas meme Calvin & Beze, ayant été plus attaché aux Protestans d'Allemagne, qu'à ceux de Geneve. L'on ne peut rien voir de mieux sensé que le jugement qu'il fait de la ver-

verſion Latine de ce dernier, qu'il traite de Paraphraſte, parce qu'il y a inſeré des mots qui ne ſont point dans l'original. Cette liberté, dit-il, ne peut pas ſe ſouffrir dans un Traducteur : autrement on renverſera le texte de l'Evangile, *Alias multis in locis textus Euangelicus paſſim inverteretur . . . quæ nimia licentia Interpretibus adimenda eſt, & ad Paraphraſtas releganda.* Il eſt vray que l'endroit qu'il reprend ne ſe trouve preſentement que dans ſes notes : cependant il eſt certain que Beze s'eſt émancipé, & qu'il n'a pas aſſez gardé le caractere de ſon original. Il le condamne auſſi ſur le Chap. 26. de S. Matthieu v. 67. où au lieu de ces mots qui ſont dans la Vulgate, *palmas in faciem dederunt*, conformément au texte Grec, ce Traducteur a mis dans ſa verſion, *bacillis eum ceciderunt*. Il luy reproche en même tems de citer là-deſſus mal-à-propos Homere, *Citat Homerum in locis valde remotis.*

Luc. 1: 48.

Il a eu ce reſpect pour l'ancien Interprete Latin qu'il ne l'abandonne point ſans de grandes raiſons, comme l'on en pourra juger par les premiers mots de l'Evangile de Saint Jean, qu'il a traduits après luy par *in principio erat Verbum*. Si je me ſuis, dit-il, ſervi du mot de *verbum* plûtôt que de celuy de *ſermo*, ce n'eſt pas que je mepriſe Eraſme, Calvin, ni aucun autre des anciens Traducteurs, mais parce que j'ay cru que *verbum* vient mieux en cet endroit. A quoy il ajoûte qu'un uſage (*e*) de plus de mille ans, autoriſé par un ſi grand nombre de Docteurs, & même par pluſieurs Egliſes Reformées d'Allemagne & de Zuric qui ont conſervé ce mot dans leurs traductions, auſſi bien que Bucer, Brentius & Muſculus, l'a porté à ne le point changer.

Expliquant le Sermon du Chap. 5. de Saint Matth. il pretend que JESUS-CHRIST n'a rien ajoûté en ce lieu, ni en aucun autre à l'ancienne Loy

(e) *Movit etiam me perpetuus plus mille annorum uſus Eccleſiæ Chriſti, & multorum per id tempus doctorum & pierum autoritas ; ut omittam hodie multas ſanctas Eccleſias in Germania & Tiguri purum verbum Dei, rejectis idolomaniis & illuſionibus Antichriſti, profeſſas antiquam hanc verſionem ſervare, pluresque inſignes Doctores ut Martinus Bucerus, Joannes Brentius, Wolfgangus Muſculus, alioquin Eraſmi verſionem ſequentes, quam in hoc omittunt.* Carol. Molin.

& au Decalogue, dont il n'a été que l'interprete, en éloignant seulement les fausses interpretations des Pharisiens : *Christus in hac celeberrima concione, nec alibi, nihil addit Legi nec Decalogo, non agit novum Legislatorem operum, sed tantùm interpretatur, & nativo suo sensui restituit Decalogum Pharisaicis depravationibus laxatum, aut quandoque superstitiosè restrictum.* Si nous l'en croyons, il a eu une version de toute la Bible traduite en François sous Charle V. surnommé le Sage. Il assûre que ce Prince avoit ordonné qu'on fît cette traduction, & qu'on mît en nôtre langue pour l'instruction de son peuple plusieurs bons livres. Il est hors de doute qu'on traduisit en François sous le regne de ce Prince plusieurs livres Ecclesiastiques, & quelques-uns même ont été imprimez : mais quelque recherche que j'aye faite, je n'ay pu trouver la version que du Moulin cite en cet endroit, & dont plusieurs autres Ecrivains ont fait en mention.

CHAP. LII.

Des Remarques de Castalio, de Drusius, de Casaubon & de quelques autres Protestans, qui se sont appliquez à la Critique & à la Grammaire.

LEs Protestans qui n'ont point d'autres principes de leur Religion que l'Ecriture, & qui d'ailleurs sont persuadez que cette Ecriture est plus pure dans la source que dans les versions, ont fait une étude particuliere des langues Grecque & Ebraïque. Ils ont eu soin d'avoir chez eux des Professeurs qui enseignassent ces langues : & c'est de là en partie que nous sont venuës les remarques qu'ils nous ont données sur l'Ancien & sur le Nouveau Testament. Je mets à la tête de ces Critiques sur le Nouveau Testament Sebastian Castalio ou Châteillon, dont il y a eu lieu de parler assez au long dans les deux premieres Parties de cette Histoire, & même dans celle du Vieux Testament. Les Critiques d'Angleterre ont eu raison d'inserer ses Notes dans leur recueil, parce que l'Auteur y paroît très-habile dans la Critique. Tout ce qui seroit

CASTALIO.

roit à desirer, c'est qu'il en eût fait un plus grand nombre sur les endroits difficiles.

Castalio s'étant trop éloigné du stile simple des Apôtres, il a été obligé de suppléer souvent à ce defaut dans ses remarques, où il explique leurs Ebraïsmes, qui ne se reconnoissent point dans sa version. C'est ce qu'il fait d'abord sur les premiers mots de S. Matthieu qu'il a traduits par ceux-cy, *Enumeratio generis*, au lieu qu'il y a à la lettre *Liber generationis*, comme nous lisons dans nôtre Vulgate. Ce qui semble, dit-il, insinuër que le dessein de l'Evangeliste ait été de marquer dans son Livre, comment JESUS-CHRIST a été engendré, & cependant ce n'est point sa pensée. De plus ces paroles, *Liber generationis*, n'étant pas claires d'elles-mêmes, il a cru qu'il luy étoit permis d'en mettre d'autres en leur place, qui expliquassent la même chose avec plus de netteté. Voilà ce qu'il a observé sur les deux premiers mots de S. Matthieu, & l'on trouve dans la suite plusieurs autres notes semblables, qui tombent à la verité plûtôt sur sa traduction, que sur le texte du Nouveau Testament; mais elles ne laissent pas d'aporter aussi quelques éclaircissemens à ce texte, parce qu'elles font connoître le stile des Ecrivains Sacrez.

Il a eu cette même vûë dans sa remarque sur ces mots suivans, *filii David*, qui repondent parfaitement au Grec υἱοῦ Δαυὶδ. Mais comme *filius* dans le Latin se prend pour celuy qui est veritablement le fils d'un autre, & que JESUS-CHRIST n'est pas proprement le fils de David, il remonte jusqu'à la source, observant que le mot Grec υἱὸς repond à l'Ebreu בן, qui signifie generalement ceux qui sont sortis d'un autre, soit immediatement soit mediatement. Il remonte doctement à la même source au Chap. 6. de Saint Matth. v. 5. où il a traduit le participe Grec ἑστώς, par *esse*, bien qu'il signifie à la lettre *stantes*, comme il y a dans la Vulgate. La raison qu'il aporte de ce changement c'est que ce verbe repond à l'Ebreu עמד, qui se prend quelquefois en ce sens-là. Il le confirme par d'autres passages des Evangelistes, & entr'autres par ces paroles de S. Luc, σταθεὶς δὲ ὁ Ζακχαῖος, ou comme il y a dans la Vulgate, *Stans autem Zacchæus.*

Ce

Ce qui ne signifie pas en ce lieu-là *être debout*, mais *se presenter*. *Nec enim*, dit-il, *significat illic statum corporis*.

Il a cru qu'il étoit mieux selon cette même idée de traduire au Ch. 12. de S. Matth. v. 7. le mot Grec ἔλεος par *pietatem*, que par *misericordiam*, comme on le traduit ordinairement, parce que le mot Ebreu חסד a ce sens-là dans le Prophete Osée, d'où ce passage a été tiré. Il ajoûte au même endroit que le Grec καὶ οὐ, qui est exprimé dans la Vulgate par *& non*, est la même chose que le לא des Ebreux, qu'on met souvent pour מן, qui est la marque du comparatif dans la langue Ebraïque. Cela étant supposé il traduit ainsi le passage entier, sans s'éloigner de la lettre, *Pietatem malo quàm sacrificium*, & il aporte dans sa note ce vers d'Homere, Βούλομ' ἐγὼ λαὸν σὸν ἔμμεναι, ἢ ἀπολέσθαι, pour montrer que *volo* est la même chose que *malo*, aussi bien dans les Auteurs profanes que dans les Livres Sacrez.

Ces exemples sont plus que suffisans pour juger de la capacité de Castalio, & de son application au stile des Ecrivains du Nouveau Testament. La connoissance qu'il a euë de la Grammaire, l'a empêché de confondre les articles de la langue Grecque avec les pronoms, comme ont fait plusieurs Traducteurs, principalement ceux de Geneve, qui employent souvent dans leurs versions le pronom *ille* en des endroits où il n'est point dans l'original. Castalio se contente de dire sur le mot τῷ πολλῷ, au Chap. 15. de Saint Luc v. 22. que l'article τῷ designe qu'il est parlé d'une certaine robe en particulier; mais que les Latins n'ont rien dans leur langue qui reponde à ces articles Grecs, lesquels ne peuvent être exprimez que dans les langues qui ont aussi des articles. Qui traduiroit, par exemple, ces mots Grecs, φησὶν ὁ ποιητὴς, par ces autres Latins, *ait ille Poëta*, ne les traduiroit pas exactement, au lieu qu'en François on dira très-bien *le Poëte dit*. La plûpart de ceux qui ont traduit la Bible en nôtre langue n'ont pas eu toutes ces vûës, qu'il est neanmoins necessaire d'avoir pour faire une bonne traduction.

Il semble que l'érudition de Drusius, qui a fait une étude particuliere de la langue Ebraï- DRUSIUS.

Ebraïque, devoit être renfermée dans ſes Notes ſur l'Ancien Teſtament, où il a reüſſi. Mais il crut qu'il pouvoit ajoûter quelque choſe ſur le Nouveau aux remarques d'Eraſme, de Beze & de quelques autres ſavans Commentateurs. C'eſt ce qui luy a fait donner à ſon livre le nom de *Præterita*, ſe contentant de ſuppléer à ce qui manquoit aux autres, *Quæ ab Eraſmo, Theodoro & aliis præterita fuerunt, aut non ita fuſe illuſtrata.* Il publia cet ouvrage à Franeker en 1612. & il a été depuis inſeré dans les Critiques d'Angleterre, avec une autre partie de ſes notes ſur le N. Teſtament qui avoit été imprimée en 1616. Comme il fait profeſſion d'être Grammairien, il n'eſt pas ſurprenant d'y voir pluſieurs minuties de Grammaire, qui ne ſont preſque d'aucun uſage pour l'intelligence du ſens. Il ſe vante, par exemple, dans ſa lettre ou Preface adreſſée aux Etats Generaux, d'être le premier qui ait obſervé l'ancienne maniere d'écrire les mots Ebreux, *Non enim ante me quisquam illam obſervavit.* Il eſt vray que la plûpart des Proteſtans, & même quelques Auteurs Catholiques ont ſuivi la prononciation des Juifs modernes, qui eſt bien éloignée de celle des Septante & de S. Jerôme. Les Apôtres même n'en ont point eu d'autre dans leurs écrits, que celle qui étoit en uſage chez les Juifs Helleniſtes.

Druſius qui raporte tout à ſon Ebreu, n'a pu ſouffrir qu'on liſe *Capernaum* dans les Exemplaires Grecs ordinaires du Nouv. Teſtament, au lieu de *Capharnaum*, qui eſt dans quelques anciens MSS. Grecs & dans Nonnus, auſſi bien que dans la Vulgate. Il s'appuye ſur l'autorité de S. Jerôme, qui a obſervé que les Ebreux manquoient autrefois de la lettre Π des Grecs, & du P des Latins, *Minus ſe probat mihi quod in Græcis codicibus* Καπερναούμ : *nam Græco* Π *ut & Latino* P *carebant olim Ebræi teſte Hieronymo.* Mais cela vient de ce que les Grecs voulant adoucir à leur ordinaire ce mot barbare, ils ont changé la lettre φ en π. La remarque qu'il fait ſur le v. 5. du Chap. 5. de Saint Matth. où il appuye la verſion de Beze, qui a changé *poſſidebunt* qu'on lit dans la Vulgate, en *hæreditario jure obtinebunt*, eſt plûtôt d'un ſimple Grammairien, que d'un habile maître. Il eſt vray que

In Matth. 4: 13.

c'eſt le ſens du verbe Grec κληρονομήσωσι, ſi l'on ne conſidere que l'étymologie: mais cette ſorte d'exactitude où l'on exprime dans une verſion juſqu'aux étymologies, n'eſt pas toûjours conforme à la verité du ſens, & à l'uſage ordinaire des mots.

Au reſte Druſius ne s'eſt pas arrêté ſimplement dans ſes Notes aux mots & à la Grammaire; il a éclairci pluſieurs endroits par les livres des Rabbins, où il avoit trouvé des expreſſions ſemblables à celles qui ſont dans le Nouveau Teſtament. Il cite, par exemple, ſur le Chap. 8. de Saint Matth. v. 9. l'ancien livre Zoar, pour éclaircir le mot de *Gehenna*. Il avoit d'abord avancé ſelon le ſentiment de quelques Juifs, que R. Simeon à qui l'on attribuë cet Ouvrage vivoit avant Jesus-Christ: mais il ſe corrige dans la ſuite, reconnoiſſant qu'il ne peut pas être ſi ancien, puis qu'il y eſt fait mention des points voyelles, qui n'étoient point encore dans le texte Ebreu de la Bible au tems de Saint Jerôme. Quelque érudition que cet Auteur faſſe paroître dans la literature Juive, il ne laiſſe pas de ſe tromper quelquefois ſur le fait des Rabbins, dont il n'a pas toûjours compris les ſentimens.

Les Notes qu'on a publiées ſur le Nouveau Teſtament ſous le nom de Scaliger ſont en ſi petit nombre, & même ſi peu conſiderables, qu'elles ne meritoient pas de luy faire trouver place parmi les Commentateurs Critiques. Elzevir les a imprimées dans une édition Grecque du Nouveau Teſtament avec celles de Caſaubon, & elles ont été reïmprimées par les Anglois dans le recueil des Critiques. Il y en a très-peu qui ſoient dignes de ce ſavant homme, qui ne s'étoit pas appliqué à cette étude. Il fait quelquefois le Theologien & le Controverſiſte, oſant même accuſer d'ignorance les anciens Docteurs de l'Egliſe: mais comme il n'a pas donné luy-même au public ces remarques, je ne n'y arrêterai pas davantage.

Scaliger. En 1641.

L'erudition d'Iſaac Caſaubon, dont nous avons auſſi des Notes critiques ſur le Nouv. Teſtament, eſt bien differente de celle de Druſius. Ce ſavant qui avoit une connoiſſance exacte de la langue Grecque, s'en eſt ſervi aſſez heureuſement pour éclaircir quelques endroits des Evangeliſtes & des

Casaubon.

des Actes des Apôtres. Il remarque sur le Chap. 1. de S. Matth. v. 18. que l'ancien Interprete Latin a confondu les mots γένησις & γέννησις, qu'Erasme au contraire a très-bien distinguez, ayant traduit γέννησιν par *nativitatem*. En effet les anciens Peres ont mis une grande difference entre ces deux mots: γένησις signifie selon eux ce que nous appellons ordinairement *creation*, & γέννησις ce qu'on nomme *generation*. Sur ce pied-là ils ont accordé aux Ariens que le Fils de Dieu étoit γεννητὸς, *engendré*; mais ils ont nié qu'il fût γενητὸς, *fait* ou *creé*. Sur le vers. 18. du même Chapitre il observe que le verbe συγγενμαλίζεσθαι est souvent dans Polybe, aussi bien que plusieurs autres mots du Nouv. Testament, qu'il seroit difficile de trouver aussi souvent ailleurs que dans cet Auteur.

Quelques Theologiens, principalement parmi les Protestans, ayant une fausse idée du mot de *Batême*, Casaubon assûre que (a) βαπτίζειν signifie *plonger*, conformément à l'ancienne maniere de batiser; & il repete cette même observation dans ses Notes sur les Actes des Apôtres. Il cite souvent la Paraphrase de Nonnus sur Saint Jean avec éloge, approuvant les interpretations qu'il a données de plusieurs passages ambigus. Il le loüe sur le Chap. 16. & 17. de cet Evangeliste d'avoir exprimé λατρεύειν par δουλεύειν, & δοῦλον par λάτριν, ces deux verbes λατρεύειν & δουλεύειν, étant synonymes; en sorte qu'il traitte de sottise, *putidas nugas*, la distinction que quelques Theologiens font après Saint Augustin de ces deux verbes, comme si λατρεύειν ne convenoit qu'à Dieu seul.

Casaubon prend aussi quelquefois le party de l'ancien Interprete Latin, comme sur le Chap. 3. de Saint Luc v. 1. où il pretend qu'il a fort bien traduit le mot Grec ἡγέμονα, par *procuratorem*, conformément à Tacite, qui a donné ce même nom à Pilate dans ses Annales, au lieu qu'Erasme a traduit *præside*. Quoy qu'on lise dans le Grec ordinaire, &

(a) *Hic enim fuit baptizandi ritus ut in aquas immergerentur, quod vel ipsa vox* βαπτίζειν *declarat satis. . . . Unde intelligimus non esse abs re quod jam pridem nonulli disputarunt de toto corpore immergendo in ceremonia Baptismi: vocem enim Baptismi urgebant.* Casaub. Not. in Cap. 3. Matth. v. 36.

dans la plûpart des Ecrivains Grecs *Bethabara*, au Chap. 1. de Saint Jean v. 28. il juge avec raiſon que la leçon de la Vulgate où il y a *Bethania* eſt la plus ancienne. Allant juſques à la ſource, il croit que ce changement s'eſt fait par ceux qui ont ſuivi la correction de Saint Chryſoſtôme, lequel a cru qu'il falloit reformer cet endroit, parce que *Bethania* n'étoit pas au delà du Jourdain, mais au deçà. Je ne ſay, dit-il, ſi cette raiſon eſt valable pour changer l'ancienne leçon, *Neſcio an cauſa fuerit in illis juſta ſollicitandæ antiquæ lectionis.* Il prouve que le mot πέραν, que ce docte Pere & pluſieurs autres Commentateurs Grecs après luy ont cru ſignifier ſimplement au delà, ſignifie auſſi au deçà, & qu'ainſi il n'y a eu aucun fondement de changer *Bethania* en *Bethabara.* Caſaubon pouvoit même remonter juſques à Origene, que S. Chryſoſtôme n'a fait que copier.

Ce ſavant Critique n'a publié des Notes que ſur les Evangiles, & ſur les Actes des Apôtres, mais on en a trouvé quelques-unes après ſa mort écrites de ſa main ſur S. Paul & ſur les Epîtres Canoniques, & même ſur la verſion de Beze. Ces dernieres qui ſont en très-petit nombre, & qui ne ſont pas du même poids que les premieres, ont été publiées par ſon fils, & les Critiques d'Angleterre les ont jointes aux autres dans leur recueil. Il reprend Beze d'avoir mal traduit au Chap. 1. v. 12 de l'Epître. I. de Saint Pierre le mot πυρώσει par ces trois mots, *exploratione illa per ignem*, au lieu que s'agiſſant en ce lieu-là de toute ſorte de calamitez en general, il n'étoit pas neceſſaire d'ajoûter *per ignem*, ſous pretexte de rendre ce mot plus à la lettre: on rompt le veritable ſens de l'auteur par cette addition. *Nec puto*, dit-il, *etiam neceſſarium*, πυρώσει exploratione illa per ignem, *cum Beza exponere, imò cùm de omnibus calamitatibus in genere loquatur, non rectè ita exprimitur.*

Jean Cameron Eſcoſſois qui a paſſé la plûpart de ſa vie en France, où il a enſeigné les belles lettres & la Theologie chez les Calviniſtes, merite d'être mis au rang des habiles Critiques. Il a expliqué quelques endroits choiſis du Nouv. Teſtament. Son ouvrage qui a pour titre *Myrothecium*, a été publié par Loüis Cappel ſon ami; ceux de Ge-

CAMERON.

ne-

neve l'ont imprimé en 1632. & on le trouve de plus dans les Critiques d'Angleterre. Il eſt vray qu'il traite quelquefois en Theologien les matieres de controverſe ; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait éclairci doctement le ſens literal & Grammatical d'un grand nombre de paſſages, faiſant connoître qu'il s'étoit appliqué avec ſoin à l'étude de la Critique. Auſſi a-t-il eu une connoiſſance aſſez exacte des langues Grecque & Ebraïque. Il avoit même étudié le Grec de la Verſion des Septante, afin de poſſeder mieux le ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres.

Il a remarqué ſur ces mots du Chap. 18. de S. Matthieu v. 17. *Sit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus*, que JESUS-CHRIST ne s'eſt pas toûjours ſervi d'expreſſions propres & recherchées à la maniere des Philoſophes & des Orateurs ; mais qu'il parloit ordinairement le langage qui étoit en uſage parmi le peuple : *Chriſtus non ubique ſequitur genus dicendi accuratum & exactum, ad normam Philoſophorum & Oratorum ; ſed utitur ut plurimum & ferè ſemper iis loquendi formulis quæ populo erant in ore.* Sur le Chapitre 19. v. 7. du même Evangeliſte, il pretend que le mot βιβλίον, qui eſt traduit dans la Vulgate par *repudium*, n'eſt en uſage que dans la Bible : *Vox hæc* βιβλίον, repudium, *planè Biblica eſt, & profanis ſcriptoribus Latinis & Græcis ignota : nam divortium* ἀποστάσιον *& διάστασιν vocant Græci.* Au verſ. 8. du même Chapitre, où Beze a traduit la prépoſition πρὸς, comme s'il y avoit κατὰ dans le Grec, il accuſe cet Interprete de (*b*) n'avoir pas pris garde, qu'il n'y a rien de ſi ordinaire dans le N. Teſtament & dans la Verſion des Septante, ſur laquelle les Apôtres ont reglé leur ſtile, que de mettre une prépoſition pour l'autre.

Selon cette maxime qui eſt très-conſtante, il a eu raiſon de traduire la prépoſition Grecque πρὸς par *propter*, parce qu'elle repond à l'Ebreu ל, qu'on peut rendre par *ad* & *propter*.

(b) *Metus vanus fuiſſe videtur : etenim in libris Novi Teſtamenti, adeoque in verſione LXX. Interpretum, quorum phraſes Scriptores Codicis Novi Teſtamenti ideo æmulati ſunt, quòd eſſent uſitatæ in iis Synagogis Judæorum quæ erant inter gentes, à quibus collecta fuit Eccleſia, nihil eſt frequentius iſtis enallagis præpoſitionum.* Joann. Camer.

propter. C'eſt donc en vain que Beze ſe fatigue à chercher dans Plutarque & dans Ariſtophane de ſemblables façons de parler. Sur le Chap. 10. de l'Epît. I. aux Corinthiens v. 9. où on lit dans le Grec καθὼς καὶ, qui ſignifie à la lettre *comme auſſi*, il reprend le même Beze d'avoir avancé que la particule καὶ eſt ſuperfluë en ce lieu-là. En effet ſi l'on retranche cette particule, on donne occaſion aux Sociniens d'éluder la preuve qu'on en tire pour établir la Divinité de J. CHRIST.

Quoy que Cameron ne ſoit pas du nombre de ces Calviniſtes melancoliques, qui ont outré les matieres de la prédeſtination, de la grace & du libre arbitre, il ne paroît pas de ſon Commentaire, qu'il ſoit tout-à-fait exemt de préjugez là-deſſus. C'eſt par raport à ces préjugez que ſur le Chapitre 17. de S. Jean v. 12. il a obſervé qu'on ne doit pas traduire en ce lieu-là εἰ μὴ par *niſi*, comme il y a dans la Vulgate, mais par *ſed*, étant pris ſelon luy adverſativement, & non pas comme une exception: *Non enim εἰ μὴ hoc loco eſt exceptivum, ſed adverſativum, nec reddendum eſt*, niſi filius perditionis, *verùm*, ſed filius perditionis. On ne peut nier qu'il n'y ait des endroits où εἰ μὴ a ce ſens-là: mais lors que la choſe n'eſt pas claire, l'on doit garder dans ſa verſion le ſens purement grammatical, & ajoûter en ſuite une note: autrement on court riſque de limiter le ſens de l'original ſelon ſes idées.

C'eſt par raport à ces mêmes préjugez que ce Commentateur traite de Semipelagiens, ceux qui entendent generalement de tous les hommes ces paroles de Saint Jean, *Dieu illumine tous les hommes* &c. Il pretend que le mot de *tous* ne doit pas ſe prendre en ce lieu-là *collectivement*, mais *diſtributivement*; en ſorte qu'il faille reſoudre cette propoſition, *Deus illuminat omnem hominem*, par celle-cy, *Quotquot illuminantur ad ſalutem, non niſi ab illa luce illuminantur*: ce qui paroît trop ſubtil, & qui a même été inconnu à tous les anciens Peres Grecs. Il traite encore de novateurs ceux qui ne trouvent point la grace efficace par elle-même dans ces autres paroles, *Quiconque a oüi le Pere, & a été enſeigné vient à moy*. Sur ce pied-là les plus anciens & les plus doctes Peres de l'Egliſe doivent paſſer pour novateurs. Joann. 1: 9. Joann. 6: 45.

Les

JAQUES CAPPEL. Les deux Cappels Jaques & Loüis ont auſſi trouvé place dans les Critiques d'Angleterre. Le premier qui a été Profeſſeur en Theologie à Sedan, a laiſſé quelques obſervations ſur le Nouv. Teſtament; mais elles ſont imparfaites, parce qu'il n'y a point mis la derniere main: elles n'ont même été données au public que 28. ans après ſa mort par Loüis Cappel ſon frere. On voit bien que l'Auteur a eu une connoiſſance plus que mediocre des langues Grecque & Ebraïque, & qu'il avoit auſſi lu des Rabbins. Il affecte même quelquefois de paroître homme d'érudition: mais après tout il y a peu de choſes qui ſoient conſiderables dans ſes remarques. Il s'y jette ſouvent ſur des faits éloignez, ne s'attachant pas aſſez à ſon texte, & il eſt même rarement Critique. Il pretend que ſi l'on ne trouve point dans quelques Exemplaires au commencement du Chap. 8. de S. Jean l'hiſtoire de la femme adultere, cela ne vient pas de ce que les anciens ayent cru qu'on la dût retrancher du Canon, comme une piece ſuppoſée; mais de ce qu'ils ont jugé qu'il n'étoit point de la bienſeance de la lire dans les aſſemblées publiques: *Quòd non putarent expedire, ut coram populo legeretur: hinc factum ut etiam inter ſcribendum à quibusdam omitteretur, ſed non ab omnibus.* Obſerv. in C. 8. Joann.

En 1652.

Sur ces mots du Chap. 18. de S. Matthieu v. 17. *dic Eccleſiæ*, qui ſont la même choſe ſelon luy que, *dic Doctoribus Eccleſiæ*, il remarque que JESUS-CHRIST eſt le premier qui ſe ſoit ſervi en ce ſens-là du mot d'*Egliſe*, & qu'on s'en eſt ſervi depuis à ſon imitation: *Quam vocem eo ſenſu primus uſurpavit Chriſtus, ac ejus uſum exemplo ſuo commendavit.* Il refute en même tems Eraſte & Bilſon, qui ont pretendu qu'il n'étoit parlé en ce lieu-là que des aſſemblées Politiques, & que par l'Egliſe on devoit entendre le Magiſtrat: *Quod certè*, dit Cappel, *novum prorſus & inſolens.* Sur ces mots de l'Epître I. à Timothée, *Unius uxoris virum*, il s'étend fort au long pour prouver que le Clergé n'a point été obligé par aucune loy à garder le Celibat avant le quatriéme ſiecle. Il renvoye même à ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, où il pretend avoir ſatisfait aux raiſons contraires de Baronius.

Ce qu'il y a de plus achevé dans

dans les obſervations de Jaques Cappel, c'eſt un Commentaire ſur l'Epître aux Ebreux, qui eſt entier avec des Prolegomenes où il parle de l'Auteur de cette Epître, prouvant contre le ſentiment de Ribera, qu'elle n'a point été écrite en Ebreu. Ce qui luy donne occaſion de dire auſſi quelque choſe de l'Evangile Ebreu des Nazaréens: mais il ne paroît pas qu'il ait bien entendu cette matiere. Il parle avec éloge de ce Jeſuïte, & même de Tolet & de Maldonat, *Joannes Maldonatus Jeſuïta doctiſſimus:* en quoy il fait paroître plus de moderation que la plûpart des autres Proteſtans. On lit auſſi dans ſes Notes deux ou trois reflexions aſſez judicieuſes ſur l'*Epiphane* du Pere Petau.

Sur cet endroit de l'Epître aux Ebreux *& deſpexi*, où il y a dans la Vulgate *neglexi*, il obſerve que S. Paul a ſuivi la verſion des Septante, qui étoit alors ſeule en uſage chez les Juifs Helleniſtes, bien que ces Interpretes ſe ſoient ſervis d'Exemplaires qui n'étoient point corrects, & qu'ils ayent même mal traduit pluſieurs endroits: *Apoſtolus hic, ut paſſim aliàs, ſequitur editionem Græcam, quæ ſola tum Helleniſtis erat in uſu, licet ejus autores codicibus mendoſis ſint uſi, aut emendatos codices ſæpe perperam ſint interpretati.* L'on ne doit pas, dit-il, inferer de là, que l'Apôtre ait voulu rejetter la leçon qui étoit reçuë par les purs Ebreux, en preferant celle que les Traducteurs Grecs ont ſuivie à la leçon des autres Exemplaires Ebreux, qu'on liſoit dans toutes les Synagogues. Ebr. 8: 9.

S'il avoit vû l'Exemplaire Grec de Clermont qui a été à Beze, & quelques autres MSS. qui ſont citez dans l'édition Grecque d'Oxfort, il n'auroit pas aſſûré ſi librement, que l'ancien Interprete Latin a mis dans ſa verſion au Chap. 9. de l'Epitre aux Ebreux verſ. 14. *per Spiritum Sanctum*, contre le conſentement univerſel de tous les Exemplaires Grecs, au lieu de *æternum* qu'on lit dans le Grec ordinaire: *Hîc autem perperam habet vetus Interpres per Spiritum Sanctum: hunc errorem ſatis revincit conſenſus Codicum Græcorum & Interpretum Orientalium Arabis & Syri, qui conſtanter legunt*, per Spiritum æternum. Il eſt neanmoins excuſable, parce qu'il ne pouvoit juger que de ce qu'il voyoit.

Loüis

LOÜIS CAPPEL.

Loüis Cappel, dont nous avons fait souvent l'éloge dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, a aussi composé des Notes sur le Nouveau, sous le titre de *Spicilegium*, qu'il a jointes à l'édition du *Myrothecium* de Cameron, & elles se trouvent aussi dans les Critiques d'Angleterre. Il declare d'abord que son dessein est de donner très-peu de Notes, & de n'en apporter presque aucunes qui regardent la Theologie, & les matieres de controverse qui étoient agitées de son tems. Elles sont, dit-il, toutes plûtôt Critiques que Theologiques, & pour éclaircir le sens Grammatical ou literal : *Pleræque omnes Criticæ sunt potius quàm Theologicæ, & circa sensum Grammaticum seu literalem, vel exquirendum & demonstrandum, vel illustrandum & confirmandum versantur.* Il (c) pretend que la phrase du Nouveau Testament étant toute Ebraïque, l'on ne peut l'apprendre exactement que des langues Ebraïque, Syriaque, Caldaïque, & des livres des Rabbins. Il dit de plus que J. CHRIST & les Apôtres ont suivi les usages, la doctrine & les manieres des Juifs de leur tems, & qu'ils se sont servis de leurs paraboles & de leurs façons de parler ordinaires. Drusius ayant travaillé avant luy sur ce même plan, il ne repete point ce que celuy-cy avoit dêjà remarqué.

In Præfat.

Il est aisé de juger qu'un livre de cette façon doit être rempli de pensées Rabbiniques ; & en effet les Rabbins y parlent un peu trop souvent. On les cite en plusieurs endroits où ils ne sont gueres necessaires. Ce n'est pas que cet Ouvrage ne renferme des choses utiles pour entendre la discipline de l'Eglise : mais l'Auteur s'arrête quelquefois sur des minuties, & même sur des faits éloignez de son sujet. Il nous apprend sur ce passage de l'Epît. de S. Jaques, *La priere de la foy sauvera le malade*, qu'il est fait mention dans le Talmud des prieres que les Juifs

Jacob. 5. 15.

(c) *Cum enim Novi Testamenti phrasis tota sit Hebraica . . . sanè penitior & accuratior ejus intelligentia pendet à lingua Hebraica, Syriaca, Chaldaica, Rabbinica earumque propria phraseos cognitione. Multa etiam sunt in Novo Testamento . . . in quibus tum Christus, tum ejus Apostoli, respexerunt ad mores, placita, dogmata, usum, consuetudinem, sententias, proverbia, parabolas, gnomas veterum sui temporis Judæorum.* Lud. Cappell.

Juifs faiſoient pour leurs malades, qui étoient quelquefois gueris par le moyen de ces prieres. Sur le Ch. 12. v. 9. de l'Apocalypſe il obſerve que cette expreſſion, *l'ancien ſerpent*, eſt une phraſe Rabbinique, laquelle eſt dans le *Zohar* & dans le *Bereſcit Rabba*. On lit dans ce dernier livre, que le נחש הקדמוני, *l'ancien ſerpent*, vint pour demander jugement d'Abel.

Au reſte ce Commentateur n'eſt pas ſi fort attaché aux Rabbins, qu'il n'examine pluſieurs endroits du N. T. ſelon les regles de la Critique. C'eſt ſelon cette methode que ſur le Chap. 11. de l'Epît. aux Rom. v. 8. il confirme la penſée de Beze, qui a cru que le paſſage cité par S. Paul a été pris d'Iſaïe, & qu'il faut traduire le mot κατανύξεως par *ſoporis*, conformément au mot Ebreu תרדמה, qui eſt dans le Prophete. Mais il juge que cela ne ſuffit pas pour mettre à couvert les Septante, qui ſe ſont ſervis du mot κατάνυξις, auquel repond proprement le mot Latin *compunctio*. Il pretend donc que les Juifs Helleniſtes parlant un Grec impur, ont donné au verbe νύσσειν la ſignification du verbe νυστάζειν, c'eſt-à-dire *dormir*, & *être aſſoupi*; de ſorte que κατάνυξις ſoit la même choſe que νύσταγμος. Mais cela n'eſt pas ſans de grandes difficultez. Le ſentiment de Grotius, qui fait venir κατάνυξις de l'ancien verbe κατανύω, d'où les Latins ont tiré *nutus*, *nutare*, a plus de probabilité. L'endroit même du Pſeaume 10. que Cappel cite dans cette note, où les LXX. ont rendu le mot Ebreu תרעה, par κατανύξεως, *compunctionis*, comme il y a dans l'ancien Interprete, apuye cette derniere reflexion, puis que רעל ſignifie *trembler*, *etre agité*.

Bien loin que Cappel approuve l'opinion de ces Calviniſtes rigides, qui veulent qu'il n'y ait pas un mot dans les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres qui ne leur ait été inſpiré, il ne fait aucune difficulté d'avoüer ſur le Chap. 5. des Actes, que Saint Luc s'eſt trompé par un defaut de memoire, faiſant venir Theudas en ce lieu-là. Ce (*d*) qui arrive faci-

(d) *Qui lapſus μνημονικοὶ facilè obrepunt, cùm propoſitum nobis non eſt rerum geſtarum ſeriem ordine narrare & accurate notare, ſed obiter & ex occaſione*

facilement, dit-il, aux Ecrivains, qui ne se proposant point de raporter les histoires dans l'ordre & dans le tems que les choses se sont passées, disent seulement un mot par occasion de quelque chose qui regarde leur fait. Il ajoûte qu'il n'est pas le premier qui ait remarqué ce defaut de memoire dans les Ecrivains Sacrez. Enfin Loüis Cappel a quelquefois defendu l'ancien Interprete Latin contre les nouveaux Traducteurs. Il n'a pu souffrir que Beze, que quelques autres ont suivi, ait traduit deux fois au Chap. 7. de l'Epît. aux Ebreux le verbe Grec τελειοω, par *sanctificare*, n'ayant eu aucune raison de rejetter les verbes *perficere* & *consummare*, qui expriment parfaitement le sens de ces deux passages.

CHAP. LIII.

Des Remarques de Loüis de Dieu, de Jean Price, & de quelques autres Critiques sur le Nouveau Testament. Du Commentaire de Jean Lightfoot.

QUoy que les Remarques de Loüis de Dieu sur le Nouveau Testament n'ayent point trouvé leur place dans le recueil d'Angleterre, nous ne laisserons pas de le mettre au rang des habiles Critiques. Il est vray qu'il ne s'est pas tant arrêté au texte qu'aux versions, & principalement aux Orientales, comme il le marque luy-même dans le titre de son Ouvrage, où il fait profession de conferer ensemble l'Interprete Syriaque, l'Arabe, le Latin, l'Ethiopien, & les versions d'Erasme & de Beze. Mais en examinant toutes ces traductions, il ne se pouvoit pas faire qu'il n'éclaircît en même tems plusieurs difficultez du texte. Il est loüable en ce que sans avoir égard à l'estime qu'on avoit alors pour Beze dans le party Calviniste, Loüis de Dieu.

sione data aliquid, quod ad rem nostram facit, commemorare verbulo, quod hîc à Luca fit. Atque hujusmodi lapsuum μνημονικῶν exempla nonnulla ab aliis notata sunt in Sacris Scriptoribus. Id. Cappell.

il rejette souvent sa version comme fausse, defendant judicieusement en plusieurs endroits l'ancien Interprete des Eglises d'Occident. Par exemple au Ch. 12. de S. Luc v. 15. où ce Traducteur de Geneve a mis dans sa version, *Nec enim cujusquam vita ex iis quæ ipsi suppetunt*, il observe qu'il n'a eu aucune raison de s'éloigner si fort des paroles de l'original & de la Vulgate, *Longius à verbis & eorum situ recessit, nec video cur non Vulgatum potius sit secutus, qui simpliciùs longè & magis dilucidè vertit.*

Il le reprend aussi d'avoir voulu corriger le texte Grec du même Evangeliste Chap. 9. v. 53. où il a pretendu qu'il ne faut pas lire προσωπον, comme il y a dans tous les Exemplaires Grecs, mais προσωπα. De Dieu luy fait voir que cette phrase se trouve dans Jeremie, & en quelques autres Livres de l'Ancien Testament: qu'elle a été de plus imitée par les Septante. Au Chap. 23. de S. Luc v. 44. où Beze a traduit, *tenebræ factæ sunt in tota regione*, il dit qu'il eût été bien plus-à-propos de traduire avec la Vulgate, avec Erasme, le Syriaque & l'Arabe, *terra* que *regione*, afin de ne pas limiter le sens d'un mot qui est équivoque: *Malim cum Vulgato, Erasmo, Syro & Arabe vertere* terram, *ne in re dubia cujuspiam opinioni, & fortassis rei veritati præjudicium fiat.*

Il fait encore sentir à Beze, qu'il a eu (a) grand tort d'avoir ajoûté au Chap. 3. de S. Marc v. 16. le mot de *primum*, contre l'autorité de tous les Exemplaires Grecs & de toutes les anciennes versions, sous pretexte que cette addition rendoit la phrase de l'Evangeliste plus claire. Tout le monde sait, dit ce savant Critique, qu'un discours concis & même suspendu est souvent une élegance chez les Ebreux, lors que le sens n'est point suspendu. Il montre en même tems que sans lire πρωτον Σιμωνα, le sens est facile à entendre.

La plus grande partie des Notes de Louis de Dieu ne regardent que la Grammaire, & même

(a) *Fateor quidem pleniorem fore orationem & faciliorem constructionem si addatur πρωτον Σιμωνα, sed nemo ignorat concisam imo & hiantem orationem elegantiæ sæpe esse Hebræis, ubi non hiat sensus, quod hoc loco verissimum est.* Lud. de Dieu in Cap. 3. Marc.

même ordinairement la Grammaire des langues Orientales : elles ne peuvent pas être utiles à tout le monde. Neanmoins quelques-unes de ces remarques, tout Grammaticales qu'elles ſont, ne ſont point à negliger : en voicy un exemple conſiderable. Il a remarqué ſur le Chap. 26. de Saint Matthieu v. 8. où il y a dans la Vulgate, *Hic eſt enim ſanguis meus*, qu'on doit traduire de la même maniere ces mots de la verſion Syriaque ܗܢܐ ܕܡܝ, quoy que le pronom ܕܡܝ puiſſe être raporté auſſi bien au mot de *Calice* qui precede, qu'au mot de *ſang*. Cette même équivoque eſt dans le texte Grec. Ce qui l'a determiné à ſuivre cette interpretation, & à condamner celle de Beze, c'eſt que dans les mots qui ſont auparavant S. Matthieu ne ſe ſert pas du pronom ἄρτος, comme s'il ſe raportoit à ἄρτος, *pain*; mais de τοῦτο, le raportant à σῶμα, *corps*: *Non dixit Euangeliſta*, ἄρτος ἐστὶ τὸ σῶμα μου, *ſed* τοῦτο, *pronomine quoad genus ad* σῶμα *relato, non ad* ἄρτος. *Ita & in altero membro pronomen* τοῦτο *ſic exponi velim, ut ſanguinem potius, quam poculum genere referat.*

Outre les Remarques dont nous venons de parler, Louis de Dieu a ajoûté un Supplément à la fin des Evangiles, où il examine la verſion Ethiopique, & la traduction Ebraïque de S. Matthieu. Mais ce Supplément ne peut pas être d'un grand uſage, étant certain qu'une partie de l'Ethiopien, & l'Ebreu de S. Matthieu ont été faits ſur nôtre édition Latine. Il conjecture parlant de l'édition de Mercerus qu'elle n'eſt point ſincere, & que cet Evangile de S. Matthieu en Ebreu a peut-être été forgé exprès en faveur des Papes. Quoy que l'Ebreu en ſoit plus pur que celuy de l'édition de Munſter, il nie qu'aucun Juif en ſoit l'auteur : *Ut enim liberè quod ſentio dicam, etſi terſior ſit, & Hebraizans magis hujus ſcriptionis ſtilus, quàm quod à Munſtero eſt editum, ut tamen ab Hebræo homine profectum credam, impetrare non poſſum.* Mais on n'en peut pas douter après l'Exemplaire Ebreu MS. que j'ay cité dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage.

Je paſſe tout d'un coup aux Remarques de ce ſavant Critique ſur les Epîtres de S. Paul, ſans m'arrêter à ce qu'il a écrit ſur les Actes des Apôtres. Quoy qu'elles n'ayent été publiées qu'après ſa mort, il n'en

eſt pas pour cela moins exact, principalement ſur l'Epit. aux Romains, étant beaucoup plus abregé ſur les autres Epitres. Il y traite quelquefois des matieres de Theologie & de controverſe ; & pour ce qui eſt de la Critique, il y eſt auſſi contraire à Beze que ſur les Evangiles. Il cite de plus un Scoliaſte Syrien qu'il avoit lu, & dont la doctrine eſt la même que celle des Peres Grecs, S. Chryſoſtôme ayant été le maître de toute l'Egliſe Orientale.

Ce Scoliaſte Syrien dit ſur le Chap. 9. de l'Epître aux Rom. v. 10. que ſi Jacob a été preferé à Eſaü, l'un ayant été élu & l'autre rejetté, cela vient de la bonne volonté que Dieu a prevûë. Loüis de Dieu condamne cette expreſſion, comme ſi elle étoit entierement contraire à la penſée de Saint Paul : mais cet Auteur copie en ce lieu-cy & preſque par tout les Peres Grecs, qui n'ont eu autre deſſein en ſe ſervant de ces termes, que de combattre les Gnoſtiques & les Manichéens. C'eſt encore par raport aux ſentimens de ces Peres Grecs, que le même Scoliaſte a obſervé ſur le Chap. 11. de la même Epître, que Dieu n'étant pas comme les hommes, qui ne connoiſſent les choſes que lors qu'elles arrivent, il élit les uns & reprouve les autres, parce qu'il ſait ce qui doit arriver avant qu'ils naiſſent. La reflexion que de Dieu ajoûte ſur cette penſée, fait connoître qu'il ne l'a pas entenduë : car il n'y a rien de ſi commum que ces ſortes de reflexions dans les Commentateurs de l'Egliſe Orientale, qui ont tous attribué la prédeſtination & la reprobation à la preſcience de Dieu, lequel a prevû les choſes comme elles devoient arriver.

Loüis de Dieu accuſe encore fauſſement de Pelagianiſme cet interprete Syrien ſur le Chap. 11. de la même Epître aux Rom. v. 34. pour avoir avancé, que Dieu ayant creé les hommes libres, il depend de leur nature d'obeïr ou de ne pas obeïr. Si ce langage eſt Pelagien, il faut condamner la plûpart des anciens Docteurs de l'Egliſe.

De Dieu a pris auſſi quelquefois ſur cette même Ep. le party de l'Interprete Latin contre Beze, qui a traduit, par exemple, au Ch. 1. v. 28. *In mentem omnis judicii expertem*, au lieu que le mot de *reprobus* qui eſt dans la Vulgate fait

fait un très-bon sens, ne s'agissant point en ce lieu-là de ce qu'on appelle ordinairement *reprobation*. *Non video*, dit-il, *cur cum Vulgato & Erasmo non vertamus in reprobam mentem.* Il considere de plus la liberté que ce Traducteur de Geneve a prise de changer, n'étant appuyé que sur un seul Exemplaire, le texte Grec ordinaire, contre le consentement universel de tous les autres Exemplaires Grecs, & des anciennes versions, comme il a fait sur le vers. 17. du Chap. 5. de cette même Epitre. Il luy reproche encore cette temerité sur le Chap. 7. v. 6. où il a mis dans le texte Grec ἀποθανόντος, & dans sa version *mortuo eo*; au lieu qu'il y a generalement dans tous les Exemplaires Grecs ἀποθανοντες. *Ita solus*, dit de Dieu, *legit Beza, quem virum etsi ob insignem eruditionem, pietatemque maximopere colamus, quòd hic tamen in sacris commisit laudare aut ferre religio est.* De Dieu reprend beaucoup d'autres defauts dans Beze, qu'il seroit trop long de marquer en particulier.

WALÆUS. Outre tous ces Auteurs Critiques dont nous avons parlé, Balduinus Walæus a publié sur les Evangiles & sur les Actes des Apôtres un recueil sous le titre de, *N. Testamenti Libri historici Græcè & Latinè, perpetuo Commentario ex antiquitate, historiis, Philologia illustrati.* L'Auteur y dit à la verité peu de choses de luy-même, mais il a fait un choix assez judicieux d'un grand nombre de Commentateurs, & d'Auteurs Critiques de ces derniers tems dont il a marqué les noms. Il auroit été à souhaitter qu'il eût aussi indiqué les endroits de leurs ouvrages, quand ce ne sont pas des Commentateurs qu'il cite.

MORUS. Les Anglois qui ont fait reïmprimer le Commentaire de Tena sur l'Epître aux Ebreux, y ont joint les Notes d'Alexandre Morus sur quelques endroits du Nouveau Testament. Mais elles renferment peu de choses qui meritent d'être remarquées.

PRICÆUS. Les Scolies de Jean Price sur la meilleure partie du Nouveau Testament doivent être preferées à celles-là. Ce savant homme les publia d'abord à Paris, & les Anglois les ont depuis fait reïmprimer pour joindre aux autres Critiques. On voit une grande érudition dans tout l'ouvrage de cet habi-

bile Scoliaſte, & il ſemble même l'avoir affectée, faiſant venir trop ſouvent à ſon ſecours les Ecrivains profanes tant Grecs que Latins. Il a voulu apparemment prevenir cette objection au commencement de ſes notes ſur l'Epître de Saint Jaques où il dit; *Hæc non ex florilegiis deſumpta in unum reportavimus, ſed ex autorum jugi & aſſidua lectione, quæ dum bonus & cordatus lector utilia invenerit, ſemidocti maleque feriati homines locos communes vocent.* Il a imité en quelque choſe la methode de Grotius dont il a fait l'éloge, bien qu'il l'ait redreſſé en pluſieurs endroits. Il a auſſi juſtifié en beaucoup de lieux contre Beze, & contre les autres nouveaux Traducteurs l'ancien Interprete Latin, ſans neanmoins l'épargner lors qu'il a jugé que ſa verſion n'étoit pas exacte.

KNATCH-BULL. Nous ajoûterons à tous ces Commentateurs Critiques les *Reflexions paradoxes* d'un autre Anglois. C'eſt le titre que Knatchbull a donné à quelques notes literales ſur le Nouveau Teſtament. Il avoüe qu'il s'éloigne des interpretations reçuës: *Si arguas me* dit-il, *receſſiſſe à ſenſu veterum vel recentiorum interpretum, non eſt quòd reponam; imò ſi id non feciſſem, non ſcripſiſſem.* Mais il n'eſt pas ſi éloigné des autres, qu'il ne ſuive les regles ordinaires de la Critique. Il a tâché de faire connoître le ſtile des Apôtres par la connoiſſance qu'il a de la langue Ebraïque, & par la Verſion des Septante. Il pouſſe neanmoins quelquefois trop loin ſes conjectures, comme lors qu'il explique la Prophetie de Michée citée par Saint Matthieu, il juge qu'il ſe pourroit bien faire que ce paſſage eût été alteré, & qu'au lieu de צעיר, il faille lire עשר, *progredere, marchez avec pompe.* Si je dis, ajoûte-t-il, que cela a pu ſe faire, je n'avance rien de nouveau, & que Cappel n'ait déjà avancé dans ſa docte Critique du Vieux Teſtament: *Si hoc poſſibile eſſe affirmaverim, quid novum aſſero, quod non aſſeruit in Criticis ſuis ſacris eruditiſſimus Cappellus?* Mais ſi Cappel a avancé quelque choſe de ſemblable ſans l'autorité d'aucun Exemplaire, ou ſans être appuyé ſur quelque ancienne verſion, il ne doit pas être cru. Matth. 2. 6.

Sur le Chap. 27. de Saint Matth. v. 9. Knatchbull cite Saint

Saint Auguſtin & Calvin, comme s'ils avoient été dans cette penſée, que l'Evangeliſte s'eſt trompé mettant le nom de Zacharie pour celuy de Jeremie. Il aſſure même que ce n'eſt pas le ſeul endroit des Evangiles où l'on trouve cette ſorte de faute. Ce ſentiment, ſelon luy, étant la verité même n'a rien de dangereux, parce que le Saint Eſprit qui a dicté les choſes n'a point inſpiré aux Apôtres chaque mot en particulier, *Etſi ita dicamus vel ſentiamus, quid inde periculi vel incommodi? Neque verò poſſumus pro captu humano aliter ſtatuere: dictavit ſpiritus ſenſum, non verba ſingula, vel verborum formam: uno enim tunc ore loquerentur ſinguli.*

LIGHTFOOT. Enfin il nous faut dire quelque choſe des Commentaires que Jean Lightfoot a publiez ſur la meilleure partie du Nouveau Teſtament ſous le titre de, *Horæ Hebraicæ & Talmudicæ.* Ce titre fait aſſez connoître le deſſein de l'Auteur, qui a paſſé la meilleure partie de ſa vie à lire les livres des Juifs, afin d'entendre mieux les écrits des Evangeliſtes & des Apôtres, leſquels ayant été Juifs ont ſuivi les uſages & les façons de parler de ceux de leur nation. Mais après tout, à la reſerve de leurs Rites & d'autres choſes de cette nature, quelque érudition Rabbinique que cet Anglois faſſe paroître dans ſon ouvrage, les Chrêtiens n'en tireront pas un grand ſecours, s'ils ne joignent à cela l'étude de la Verſion des Septante, qui eſt plus utile pour apprendre le ſtile du N. Teſtament, étant jointe à une connoiſſance mediocre de la langue Ebraique & de la Syriaque, que tout ce grand apparat de Rabbiniſme. Il nous a donné des Remarques de cette façon ſur les quatre Evangiles, ſur les Actes des Apôtres & ſur l'Epît. I. de S. Paul aux Corinthiens: mais il eſt plus exact & plus étendu ſur les Evangiles, principalement ſur Saint Matthieu, que ſur les autres Livres. Il met de plus au devant de chaque livre une Chorographie, où il explique ſelon la même methode les noms des villes & des lieux dont il y eſt parlé.

Nous devons donc chercher dans ce Commentateur ce qui peut être de quelque utilité, pour connoitre plus à fond les anciens uſages des Juifs. Il eſt eſt bon, par exemple, de ſavoir que le verbe

Grec βαπτίζειν, repond à l'Ebreu טבל, qui signifie *plonger*, & que le Batême des Juifs ne se fait qu'en plongeant tout le corps dans l'eau, comme les Chrêtiens l'observent encore presentement dans toutes les Eglises d'Orient. Les Protestans qui font profession de s'attacher à la pure parole de JESUS-CHRIST, sont fort embarrassez quand on leur demande pourquoy ils ne batisent point par immersion, selon l'institution du Batême, mais comme on le prattique depuis quelques siecles dans l'Eglise Romaine. Lightfoot qui étoit instruit de la veritable signification de ce mot, & qui connoissoit de plus à fond les Rites des Juifs, n'a pas osé dire que *batiser* signifiât autre chose que *plonger*: mais pour se tirer d'affaire, il a recours à je ne say quel raisonnement qui ne peut être reçu, puis qu'il suppose que la prattique d'aujourdhuy est manifestement contraire aux propres termes du precepte, & à la prattique de tous les Juifs.

Les Protestans sont donc obligez d'avoüer qu'il est arrivé en cela du changement, & qu'ainsi l'Eglise a pu le faire; autrement leur Batême seroit nul. Les Catholiques de leur côté ont raison d'inferer de là, que la même Eglise a eu le pouvoir de retrancher la Coupe dans la Communion, comme une chose qui est purement de discipline, bien qu'elle soit marquée dans l'Evangile comme une espece de commandement.

Les mêmes Protestans n'ont pas moins de difficulté à repondre aux Anabatistes, qui leur demandent avec instance en quel endroit du Nouveau Testament il est commandé de batiser les enfans. Lightfoot tâche d'appuyer cet usage par quelques endroits du Talmud; mais ce qu'il produit n'est pas capable de satisfaire des gens, qui font conscience de recevoir autre chose que ce qui est expressément dans l'Ecriture. Il pretend (*b*) que le Batême des enfans chez les Juifs, lors qu'on recevoit un Prosely-

(b) *Cùm Pædobaptismus in Ecclesia Judaica in admissione Proselytorum ita fuit notus & usitatus & frequens, ut nihil ferè notius & frequentius, non opus erat ut aliquo precepto roboraretur, cùm Baptismus jam instrumentum evaderet Euangelicum: nam Christus Baptismum in manus suas atque in usum Euangelicum suscepit qualem invenit.* Lightf. in Cap. 3. Matth. v. 6.

lyte, étant alors connu de tout le monde, il n'étoit point neceſſaire d'en faire un commandement dans la Loy Evangelique. Jesus-Christ, dit-il, a introduit dans la nouvelle Loy le Batême de la maniere qu'il l'avoit trouvé dans l'ancienne : mais au moins peut-on prouver de là, qu'il y a des commandemens dont il n'eſt fait aucune mention dans le Nouveau Teſtament, & qui ne ſont par conſequent appuyez que ſur la Tradition.

Il ſeroit inutile de m'arrêter ſur pluſieurs autres endroits, où ce Commentateur éclaircit doctement par le Talmud & par les Rabbins ce qui appartient aux ceremonies des Juifs. Il s'étend trop à la verité ſur des faits éloignez & de pure curioſité ; mais il en traitte pluſieurs qui ſont neceſſaires, & entr'autres celuy qui regarde la Pâque des Juifs. On prendra garde neanmoins qu'il n'eſt pas exemt de prejugez ; & qu'il accommode quelquefois les Rabbins à ſes idées, comme on le peut voir dès le commencement de ſon Commentaire ſur Saint Matthieu où il pretend que cet Evangeliſte n'a point écrit en Ebreu ou Syriaque. Il cite là-deſſus pluſieurs paſſages du Talmud qui ne viennent guere à-propos. Saint Matthieu, dit-il, ni aucun autre Evangeliſte n'ont pu écrire dans une langue qui ne fût pas agreable aux Juifs : or ſi nous écoutons les fables des Talmudiſtes, la langue Syriaque ou Caldaïque étoit une langue maudite. A quoy bon cette fauſſe érudition Rabbinique, pour combattre un ſentiment qui eſt fondé ſur toute l'antiquité ? Peut-on être deſagreable à une nation lors qu'on luy parle en ſa langue ? Qui a-t-il de plus naturel que ce que Saint Matthieu a fait dans cette occaſion ? Il écrit ſon Evangile pour les Juifs de Jeruſalem en Ebreu ou Syriaque, qui etoit la langue qu'ils parloient alors dans cette grande ville.

On remarquera de plus que la Critique de Lightfoot eſt quelquefois trop Rabbinique. Les Commentateurs ont trouvé de tout tems de grandes difficultez ſur le verſ. 9. du Chap. 27. de Saint Matthieu, où il ſemble que cet Evangeliſte ait mis le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie. Nôtre Auteur croit ſe tirer d'affaire par un paſſage qu'il rapporte du Talmud, d'où il prouve que Jeremie étoit autrefois à la tête des Propheties. Cela

étant supposé, il dit (c) que bien que Saint Matthieu ait cité en effet un passage de Zacharie, il l'a raporté sous le nom de Jeremie, parce qu'il n'a cité sous ce nom que le Livre des Prophetes en general, qu'il appelle Jeremie à cause que Jeremie y tenoit le premier rang. Il donne pour exemple de cette expression ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Luc, il falloit que tout ce qui a été écrit de moy dans la Loy de Moyse, dans les Prophetes & dans les Pseaumes fût accompli. On entend, dit-il, par les Pseaumes tous les Livres Hagiographes, parce que les Pseaumes étoient à la tête : *In Psalmis, id est in libro Hagiographorum, in quo primum obtinuit Liber Psalmorum.* Mais je doute que les personnes qui ont quelque goût de la Critique soient satisfaites de cette reponse, qui paroit plus ingenieuse que solide.

Luc. 24: 44.

In Matth. 27: 9.

Lightfoot outre ces Commentaires sur le Nouveau Testament, nous a laissé une Harmonie des quatre Evangiles, où il est à la verité moins Rabbin; mais il n'en est pas pour cela plus exact. C'est principalement dans cet ouvrage qu'il fait connoître son entêtement pour le party Protestant. Il n'y donne point d'autre version du texte des Evangiles que celle de Beze, à laquelle il a joint de petites notes, & en suite des explications amples qui servent de Commentaire. Il nous veut persuader dès le commencement, que Saint Luc par ces mots, *Ut agnoscas earum rerum veritatem quas auditione accepisti*, a voulu montrer qu'il n'est point defendu aux laïques de lire l'Ecriture Sainte, & que l'ignorance & la foy implicite ne suffisent pas pour être sauvé. *D. Lucas nec illicitum esse laico S. Scripturas evolvere, nec ignorantiam pietatis matrem, nec fidem implicitam sufficere ad salutem videtur credidisse.* Si cet homme n'étoit pas meilleur Rabbin que controversiste, le Libraire de Rotterdam, qui a recueilli avec tant de soin ses principaux Ouvrages, auroit bien perdu sa pei-

Luc. 1. 4.

Init. Harmon. quat. Evang.

(c) *Cùm ergo textum Zachariæ sub nomine Jeremiæ proferat Matthæus, verba è volumine Prophetarum citat tantum sub istius nomine, qui primum locum tenuit in volumine Prophetarum.* Id. Lightf. in Cap. 27. Matth. v. 9.

peine. L'on trouve enfin à la tête du II. volume de ce recueil les Livres du Nouveau Teſtament, redigez ſelon l'ordre & le tems avec des obſervations qui meritent d'être luës.

Je ne dirai rien des premieres éditions, ſinon que Lightfoot avoit fait imprimer luy-même en Latin ce que nous avons de meilleur de luy ſur le Nouv. Teſtament. On a depuis reimprimé à Paris ſon Commentaire ſur les Actes des Apôtres & ſur la I. Epître de Saint Paul aux Corinthiens: ceux de Leipſic ont auſſi publié un recueil de ſes meilleures pieces qui eſt aſſez commode. Mais la belle édition de Rotterdam, qui contient en deux volumes *in folio* tous les Ouvrages de cet Auteur, à la reſerve peut-être de ſes Sermons qui ſont en Anglois, & qui ne meritoient pas d'être mis en Latin, a effacé entierement toutes ces éditions.

Ce ſeroit icy le lieu de parler de quelques recueils qui ont été faits de nôtre tems ſur le Nouveau Teſtament: mais outre que nous avons traitté en particulier de la plûpart des Commentateurs qui y ſont renfermez, on s'eſt aſſez étendu dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament ſur ce qu'il y a de commode & d'incommode dans ſes ſortes d'ouvrages. Celuy de Matthieu Pol, qui a été publié ſous le titre de *Synopſis Criticorum*, doit être preferé aux autres, parce qu'il contient un plus grand nombre d'Auteurs, & même de toutes les ſectes, ſi l'on excepte les Sociniens. Je ne voy pas pourquoy dans le deſſein qu'il s'eſt propoſé, il n'y a pas fait entrer ces derniers auſſi bien que les Lutheriens, les Calviniſtes & les Arminiens, ſur tout aux endroits où il ne s'agit point de matieres de controverſe. Pol n'a pas fait de difficulté de faire parler le Lutherien & le Calviniſte, chacun ſelon les ſentimens de ſa ſecte. Il en a uſé de même à l'égard des Catholiques. Il me ſemble qu'il auroit auſſi pu raporter les interpretations des Unitaires, au moins en de certains lieux où elles n'ont rien de dangereux, & où il eſt facile d'en faire voir la fauſſeté: cela auroit rendu ſon recueil plus curieux. Il auroit imité les Compilateurs Grecs, qui n'ont point exclus de leurs Chaînes les Commentateurs Ariens, & ceux des autres ſectes, lors

qu'ils ont jugé que leurs explications pouvoient être utiles.

CHAP. LIV.

Des Commentateurs Arminiens. D'Arminius & d'Episcopius. Des Notes de Grotius sur tout le Nouveau Testament.

ARMINIUS. TOut le monde sait que les Arminiens, qui font presentement un party separé de celuy des Calvinistes dans les Païs-Bas, tirent leur nom de Jaques Arminius, celebre Professeur en Theologie dans l'Academie de Leyde. On les nomme aussi ordinairement Remontrans, à cause d'une EN 1611. remontrance qu'ils presenterent aux Etats, où ils exposoient les principaux points de leur creance. Je n'ay rien vû d'Arminius sur le Nouveau Testament qu'une Analyse du Chap. 9. de l'Epître aux Romains, & une Dissertation sur le Chap. 7. de la même Epître qui se trouvent dans ses Ouvrages. Quoy qu'il eût étudié sous Beze, & qu'il eût même été chargé de repondre à un livre qui avoit été publié en Hollande contre les sentimens de ceux de Geneve, il ne put se resoudre à soutenir l'opinion de Calvin sur la prédestination & la reprobation. Il prefera à la doctrine de S. Augustin celle des Peres Grecs, enseignant que Dieu a élu les fideles par la prévision de leur foy. Il prouve au long que S. Paul ne parle point dans ce Chap. 7. en la personne d'un homme regeneré, & il tâche même d'apuyer sa pensée sur l'autorité de plusieurs Peres, & de quelques Theologiens modernes. Mais il paroit plus habile dans l'art de la Dialectique, que dans la science des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qu'il ne possedoit pas assez.

Edit. Lugd. Batav in 4. ann. 1629.

Les Calvinistes luy objectoient, que ceux qui expliquent ces paroles de S. Paul d'un homme qui étoit encore sous la Loy, tombent dans le Pelagianisme. Il repond à leur objection, qu'il deteste les consequences que ses adversaires tiroient de son interpretation, & qu'il ne voyoit pas même comment ils pouvoient les en tirer: *Ingenuè fateor me ista consectaria ex animo detestari: at interim non videre quomodo ex illa sententia deduci queant.* *Differt. in Cap. 7. Epist. ad Rom.* En effet les Docteurs de Geneve, & quelques autres novateurs de ces derniers tems, accusent faussement de Pelagianisme ce qui ne

ne s'accorde point avec leurs opinions. A l'égard de Saint Auguſtin qu'on luy oppoſoit, il dit (a) qu'il ſe pouvoit faire que les premiers ſentimens de ce Pere euſſent été plus droits dans les commencemens, parce qu'il examinoit alors la choſe en elle-même & ſans préjugez ; au lieu que dans la ſuite il n'eut pas la même liberté, s'en étant plûtôt raporté au jugement des autres qu'au ſien propre.

EPISCOPIUS. Si les ſucceſſeurs d'Arminius s'en étoient tenus là, il n'y avoit pas de quoy les condamner comme Novateurs, puis qu'ils avoient de leur côté la plus ancienne Tradition des Egliſes. Mais Simon Epiſcopius pouſſa les choſes un peu trop loin, s'approchant beaucoup des Sociniens : ce qui donna de grands ſujets de plainte aux Calviniſtes, qui ne purent cependant les refuter ſolidement par leurs propres principes. Ils avoient beau leur reprocher qu'ils renouvelloient une ancienne heresie, condamnée dans les Pelagiens & dans les Semi-pelagiens; les Remontrans les combattoient par les raiſons qu'on avoit oppoſées aux Catholiques Romains, dans les commencemens de la Reformation. L'autorité ſeule des hommes, diſent-ils dans la lettre qui eſt à la tête de leur Apologie, ne peut ſervir de preuve legitime, que dans la Communion de Rome. Ce n'eſt pas aſſez d'aſſûrer qu'une opinion a été condamnée, ſi l'on ne montre en même tems qu'elle a été juſtement condamnée : *Ad juſtam probationem autoritas humana non ſufficit, niſi in Conſiſtorio Pontificio ; nec ſatis eſt damnatam olim ſententiam eſſe, niſi damnandam eam, aut jure aut ritè damnatam eſſe conſtet.* Sur ce principe que les Calviniſtes ne pouvoient pas rejetter, ils diminuerent bien le nombre de ce qu'on appelloit articles fondamentaux de la Religion. Comme ils ne les trouvoient point tous établis clairement dans l'Ecriture, *Remonſt. in Dedic. Apol.*

(a) *Fieri poſſe ut Auguſtinus initio rectiùs quàm poſtea ſenſerit, præſertim cùm tum ſuum ipſius judicium ſecutus ſit formatum ex accurata ipſius loci inſpectione, & diligenti omnium ſententiarum collatione ; poſteà verò motus ſit quorumdam Sacræ Scripturæ tractatorum autoritate, ut inquit lib. 1. Retract. c. 23. licet addat ſe diligentius rem conſideraſſe ; non enim conſideravit ſine præjudicio ex illorum tractatorum auctoritate concepto.* Jac. Armin. in. Cap. 7. Epiſt. ad Rom.

ture, ils se moquerent des Catechismes & des Formules de foy, ausquelles on vouloit qu'ils s'assujettissent aveuglément.

Episcopius n'oublia rien, pour trouver dans l'Epître de S. Paul aux Romains un sens qui luy fût favorable. Il publia une Paraphrase & des Observations sur les Chapit. 8. 9. 10. & 11. de cette Epître, afin d'ôter par ce moyen aux Calvinistes leur plus forte preuve. Il y raisonne beaucoup, principalement sur le Chapitre 9. où il montre qu'il n'est nullement parlé en ce lieu-là de l'élection absoluë de Jacob, & de la reprobation d'Esaü. Après avoir aporté le sens literal, il ajoûte que (*b*) les autres consequences qu'on tire de ces types ou exemples, pour appliquer au choix que Dieu fait de toute éternité pour donner aux hommes la gloire, & pour les condamner à des peines éternelles, sont toutes incertaines & vaines, & qu'elles ont même je ne say quoy de barbare, qui expose la Religion Chrêtienne à l'opprobre de ses ennemis.

Le sens veritable d'un passage dependant de la signification propre des mots, il les limite autant qu'il luy est possible, afin que les Calvinistes ne puissent pas prendre avantage de certaines expressions qui semblent les favoriser. C'est selon cette idée qu'il observe que le verbe Grec ἐμίσησα, *j'ay hai*, signifie en ce lieu-là, *j'ay moins aimé* : ce qu'il prouve par plusieurs autres passages de l'Ecriture. Sur ces autres mots, *ni de celuy qui court*, il reproche à Beze d'y avoir ajoûté mal-à-propos le mot de *electio* : *Quomodo enim*, dit-il, *electio est miserentis Dei?* Il remarque aussi au même lieu que le mot Grec ἔλεος, qu'on traduit ordinairement par *misericorde*, ne se prend point icy en ce sens-là ; mais qu'il signifie en general toute sorte de grace ou bienfait, sans qu'on suppose que celuy à qui l'on accorde cette grace soit dans la misere. Il ajoûte en suite qu'un bon Interprete ne doit

(b) *Cætera consequentia quæ ex typis & exemplis illis sumuntur, & ad electionem ad æterna gaudia, & reprobationem ad æternos cruciatus transferuntur, ea omnes sunt incerta, vana &, dicere audeo, maxime barbara, quæ totam Christi Religionem ubique locorum turpi opprobrio apud hostes & inimicos ejus exponunt.* Episcop. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

doit pas s'attacher aux étymologies des mots, s'il ne veut tomber ſouvent dans l'erreur: *Etymologias ſæpe mordicus curare non debet bonus interpres; alioquin facile & paſſim impinget.* Il dit enfin ſur ce même paſſage, qu'on ne peut pas prendre le mot d'endurciſſement comme ſi Dieu endurciſſoit poſitivement les hommes, parce qu'on le feroit auteur du peché: ce qui eſt une impieté. Il ne veut pas même qu'on l'entende, comme ſi Dieu retiroit de celuy qu'il endurcit tout ce qui pourroit ſervir à le flêchir. Ces obſervations d'Epiſcopius ſe trouvent dans le premier volume de ſes Ouvrages, qui a été imprimé *in folio* à Amſterdam en 1650.

Nous avons auſſi de luy au commencement de ſon ſecond volume, qui a été imprimé au même lieu en 1665. des remarques literales ſur 24. Chapitres de S. Matthieu. Ce dernier Ouvrage ne contient rien que de commun, & il n'y paroît pas fort exercé dans la Critique des Livres Sacrez. Il y examine aſſez au long les difficultez qui regardent la genealogie de JESUS-CHRIST. Après avoir obſervé que les Apôtres ont eu des Actes que nous n'avons point preſentement, & qui pourroient ſervir à les juſtifier, il ajoûte que quand même on ſuppoſeroit qu'ils ſe ſont trompez en quelque choſe, cela ne doit faire aucune peine à un homme de bien qui aime ſa Religion: *Poſito etiam, vel dato, ſed non conceſſo, quòd error aliquis ab ius commiſſus eſſet in recenſione hac, aut quod ſphalma ullum aliunde in hiſtoriam hanc irrepſerit, parum profectò hoc movere poſſet aut deberet hominem vere probum & Divinæ Religionis amantem.* In Cap. 1. Matth. Ce qui ne l'empêche pas de s'arrêter en particulier ſur les endroits les plus difficiles de cette genealogie.

Il examine de plus les Propheties, & les autres paſſages de l'Ancien Teſtament qui ſont raportez dans le Nouveau; & comme la plûpart y ſont citez en forme d'allegorie, il ne peut ſouffrir l'opinion de ceux qui croyent que les Evangeliſtes & les Apôtres ont employé ces allegories pour prouver que J. CHRIST étoit le Meſſie: ce qui eſt, dit-il, contraire au bon ſens, & même à la penſée de ceux qui ſe ſont ſervis les premiers de ces ſens myſtiques. Ils ſe ſont contentez des miracles &

de la resurrection de JESUS-CHRIST, pour prouver aux infideles qu'il étoit le Messie, ayant proposé ces sortes d'interpretations à ceux qui l'avoient reconnu (c). Mais il me semble qu'une bonne partie de ces autoritez de l'Ancien Testament pouvoit aussi faire quelque impression sur l'esprit des Juifs mêmes, qui n'étoient point encore convertis, voyant que leurs Docteurs les avoient aussi appliquées au Messie.

Episcopius a composé outre cela un long Commentaire sur l'Epître I. de S. Jean, où il a inseré plusieurs questions de Theologie, qu'il traite avec beaucoup d'étenduë. Aussi a-t-il donné à cet ouvrage le titre de *Lectiones Sacræ*. Ceux qui voudront savoir plus à fond les sentimens de ce zêlé defenseur du party Arminien, doivent lire ses Institutions de Theologie, où il explique un grand nombre de passages du Nouveau Testament. Quoy qu'il ne soit pas fort éloigné de Socin sur quelques articles de nôtre créance, il refute de certaines explications forcées de ce Patriarche des Unitaires, & entre autres l'interpretation qu'il a donnée au commencement de l'Evangile de S. Jean, & à ces paroles de J. CHRIST au Chap. 8. du même Evangeliste, *antequam Abraham fieret* &c. Mais il pretend qu'on ne doit pas rompre toute societé avec ces nouveaux Antitrinitaires, parce qu'on ne trouve point dans l'Ecriture, qui est le seul principe des Protestans, des raisons convaincantes pour les condamner; & c'est pour cela qu'il juge qu'on doit les tolerer. La créance de la Trinité & du mystere de l'Incarnation, de la maniere que les Theologiens orthodoxes expliquent ces deux mysteres, n'est point, selon luy, absolument necessaire pour être sauvé, puis qu'elle n'est point, dit-il, contenuë clairement & distinctement dans l'Ecriture. Il ajoûte que cela doit être d'un grand poids parmi les Reformez, qui assûrent tous que les choses qui sont necessaires au salut doivent être ren-

(c) *Id enim ineptum est & præter mentem eorum, qui sensus illos mysticos primi aperuerunt & indicarunt. contenti illi fuerunt miraculis & resurrectione Jesu Christi ad probandum eum esse Messiam, idque apud infideles: at quibus jam persuasum erat Jesum esse Messiam, apud hos protulerunt sensus istos mysticos.* Ed. Episcop. in Cap. 1. Matth.

renfermées si clairement dans l'Ecriture qu'on n'en puisse douter: *Hoc argumentum maximi ponderis ac momenti esse debet apud Reformatos omnes, qui media omnia ad salutem scitu ac creditu necessaria Scripturis perfecte ac perspicue contineri asserant.*

Id. Episc. Instit. Theolog. lib. 4. cap. 34.

Il est surprenant que le P. Mabillon, savant Moine Benedictin, ait recommandé avec de si grands éloges aux jeunes Moines de sa Congregation la lecture des Institutions Theologiques d'Episcopius. Il se peut faire que sans les avoir luës, il s'en soit entierement raporté au jugement de Grotius, qui en a parlé selon ses sentimens; n'y ayant point d'apparence que ce Religieux ait voulu autoriser la tolerance des Religions, & adopter plusieurs sentimens des Sociniens.

Mabill. Iter. Monast. p. 213.

GROTIUS. Il est tems que nous disions quelque chose des doctes Remarques de Grotius sur tout le Nouveau Testament, qui a aussi été un des martyrs du party Arminien, & l'ennemi declaré des Calvinistes. Ce savant homme nous a donné luy-même l'idée de son Ouvrage, dans un petit Avertissement qu'il a mis à la tête. Il nous y apprend qu'il a profité de la lecture de ceux qui avoient travaillé avant luy sur cette matiere, & que (d) s'il luy arrive souvent de ne les pas citer, c'est que leurs noms dans un tems que l'Eglise est partagée en tant de sectes differentes, pouvoient apporter plus de préjudice que d'utilité. Il témoigne qu'il n'a pris aucun party, son dessein ayant été d'être utile à tous les Chrêtiens de quelque party qu'ils soient. Mais sous ce pretexte de n'être d'aucun party, il n'a pu éviter qu'on ne luy ait objecté de toutes parts, d'avoir apuyé plusieurs heresies dangereuses, & entr'autres celles des Sociniens, dont il a fait l'éloge dans une de ses lettres à Crellius. Il remercie cet Unitaire de ce qu'il luy a montré le chemin, pour examiner à fond le sens des Livres Sacrez; & il conclut sa lettre par ces paroles: Ne pouvant

(d) *Mihi autem propositum fuit, non alicui earum servire partium, in quas ingenti seculi nostri malo divisi sumus Christiani; sed Christianis plane omnibus, meaque dirigere ad notitiam Evangelicæ veritatis, & incrementum pietatis ejus ad quam omni studio debemus contendere, si ex tanto nomine censeri volumus.* Grot. Præfat. Annot. in Nov. Testam.

maintenant autre choſe, je prie JESUS-CHRIST qu'il vous aſſiſte, & tous les autres qui travaillent à l'avancement de la Religion: *Nunc cum aliud nihil poſſim, Dominum Jeſum ſupplice animo veneror, ut tibi aliisque pietatem promoventibus propitius adſit.* *Grot. epiſt. ad Crell. ann. 1631.*

Dans une autre lettre où il loüe le Commentaire du même Crellius ſur l'Ep. aux Galates, il fait des vœux à Dieu pour la conſervation des Freres Polonois, afin qu'ils puſſent continuer de travailler avec ſuccés ſur l'Ecriture: *Quantum judicare poſſum, & ſcripti occaſionem & propoſitum, & totam ſeriem dictionis, ut magna cum cura indagaſti, ita feliciter admodum aſſecutus es; quare Deum precor, ut tibi & ſimilibus vitam det, atque alia ad illiusmodi labores neceſſaria.* Quand on luy a objecté qu'il favoriſoit ſur de certains points les dogmes des Sociniens, il a repondu qu'il n'avoit point de honte de ſuivre Socin dans les endroits où il convient avec la plus ſaine antiquité: *Neque me pudeat conſentire cum Socino, ſi quando is in veram veteremque ſententiam incidit, ut ſanè fecit in controverſia de juſtitia per fidem, & aliis nonnullis.* *Id. Grot. ad eumd. Crell. epiſt. ann. 1632.* *Id. in epiſt. ad Gerard. Voſſ.*

Il proteſte dès l'entrée de ſon Ouvrage qu'il a fait tout ſon poſſible, pour ne s'éloigner en rien des interpretations reçuës generalement dans toutes les Egliſes, depuis la naiſſance du Chriſtianiſme: *Teſtor autem ſi quid uſquam à me ſcriptum eſt, pugnans cum iis Scripturæ ſenſibus quos Eccleſiæ Chriſtianæ à prima ætate acceptos perſeverante conſenſu tenuere, quod repertum non iri ſatis confido, me id pro non ſcripto habere, ac mutare paratiſſimum.* Mais nonobſtant cette profeſſion, Calovius luy a reproché d'avoir une Theologie purement arbitraire, & veritablement heretique, où l'Atheïſme entre quelquefois: *Theologiam ejus (Grotii) meræ electivam, & verè αὐτοδιδακτὸν eſſe meritò dixeris, niſi quòd Atheiſmus quandoque in ea ſe prodat hæreſi quavis pejor.* Mais après tout il faut avoüer que ce Lutherien, & pluſieurs autres qui ont attaqué Grotius, ne luy ont pas toûjours rendu juſtice. Il eſt neanmoins très-difficile de le juſtifier entierement, principalement en de certains endroits où il ſemble s'être approché des Antitrinitaires. Il n'a pas à la verité apuyé toutes les nouveautez de Socin, comme ſes Remar- *Id. in Præfat.* *Abrah. Calov. init. Comm. in N. T.*

marques ſur le commencement de l'Evangile de Saint Jean le montrent évidemment : mais il favoriſe quelquefois l'ancien Arianiſme, ayant trop élevé le Pere au deſſus du Fils, comme s'il n'y avoit que le Pere ſeul qui fût Dieu Souverain, & que le Fils luy fût inferieur, même à l'égard de la Divinité. Il a detourné & affoibli par ſes interpretations le ſens de quelques paſſages, qui établiſſent la Divinité de J. CHRIST. On remarquera de plus que ce ſavant Commentateur, n'ayant pas toûjours conſulté dans les originaux les Auteurs qu'il cite, ſe trompe quelquefois après les autres. C'eſt pourquoy l'on ne doit pas ajoûter foy à tout ce qu'il avance en fait de citations : il eſt bon de ſe précautionner & de l'examiner auparavant.

Nonobſtant ces defauts on doit luy rendre cette juſtice, que pour ce qui eſt de l'érudition & du bon ſens, il ſurpaſſe les autres Commentateurs qui ont écrit avant luy ſur le Nouv. Teſtament. Il recherche avec ſoin le ſens Grammatical & literal : & pour l'entendre mieux il remonte juſques à l'origine des mots. Il explique les Ebraïſmes, ayant ſouvent recours à la verſion Grecque des Septante, pour donner un plus grand jour aux expreſſions des Evangeliſtes & des Apôtres. Il n'a pas même negligé les façons de parler des Rabbins, qui ſont auſſi d'un grand uſage. Et enfin quoy qu'il ne ſoit pas Controverſiſte, il a éclairci en pluſieurs endroits la Theologie des anciens, par de petites diſſertations qu'il fait entrer de tems en tems dans ſes Notes. Pour ce qui eſt de la Critique, il y a été très-habile ; & s'il avoit eu de nouveaux Exemplaires Grecs manuſcrits, il y auroit fait de plus grandes decouvertes. Mais il n'avoit que le ſeul MS. Alexandrin, dont les Anglois ont publié depuis les diverſes leçons. Il fait bien valoir cet Exemplaire, qu'il prefere ſouvent aux éditions communes, à cauſe de ſa grande antiquité. L'on jugera mieux de la methode qu'il a gardée dans ſes Notes, par les extraits que nous en allons raporter.

Grotius s'étend d'abord aſſez au long ſur le mot de διαθήκη, dont les Evangeliſtes & les Apôtres ſe ſont ſervis après les Septante. L'ancien Interprete Latin l'a traduit à la lettre par *teſtamentum* : mais quelques Ecrivains de ces derniers tems, principalement

parmi les Protestans, ont crû qu'il étoit plus à-propos de le traduire par *fœdus*, *alliance*, à cause du mot Ebreu בְּרִית auquel il repond. Après avoir bien raisonné là-dessus, il semble enfin se declarer pour cette opinion, pretendant (e) qu'on ne peut donner le nom de *testament* aux écrits des Apôtres, que dans un sens qui n'est pas exact. Il ne nie cependant point que ce qu'ils contiennent ne soit un veritable testament; mais on ne peut, dit-il, les opposer en ce sens-là aux Livres de l'ancienne Loy. En quoy il fait paroître trop de delicatesse, & il raffine même trop sur un mot qui a été autorisé par les Apôtres, & qui a été reçu dans toutes les Églises d'Occident. Il est bien plus à-propos, dit Calovius, de retenir le mot commun de *testament*, qui a été reçu par l'Eglise, S. Paul s'en étant même servi en ce sens-là dans son Epître aux Ebreux Chap. 9. vers. 16. *Sed retinenda potius communis translatio ab Eccle-*

Calov. Observ. ad Grot. praloq.

sia recepta Novi Testamenti, *maxime quia Spiritus Sanctus propriam vocis testamenti vim in hac causa urget, quod firmitudinem suam consequitur* morte testatoris accedente, *Ebr.* 9: 16. *cujus argumenti nervus inciditur, si* Διαθήκη *solùm legem non testamentum significet.*

Sur ces mots du Chap. 3. v. 6. de S. Matthieu, *Et confessant leurs pechez, il les batisoit dans le Jourdain*, il observe judicieusement que le verbe ἐξομολογεῖσθαι, *confiteri*, se prend pour une veritable confession des pechez, non seulement en general, mais en particulier. Les Juifs faisoient, selon luy, dans l'ancienne Loy cette confession aux Sacrificateurs, de la même maniere qu'elle s'observe dans l'Eglise Catholique. Il croit que ceux qui alloient trouver Saint Jean pour être batisez, luy confessoient veritablement leurs pechez en detail, & en marquant les circonstances: *Hoc autem & eos qui Joannem adibant fecisse*

(e) *Apparet hinc Latinè hunc Librum Novum Testamentum dici non posse, nisi laxiore illa atque recentiore vocis acceptione; non quod non propriè testamentum sit quod eo continetur (est enim voluntas Christi morte ipsius confirmata) sed quòd eo sensu Vetus ei opponi non possit; quare aut fœdus dicendum, aut testamenti vox extra usus veteris atque communis terminos producenda est.* Id. Grot. init. Annot. in Euang.

ciſſe credibile eſt, tum ut precibus ipſius apud Deum juvarentur, Jac. 5:16. tum ut inſtruerentur conſilio ad ſpeciales circumſtantias accommodato. Parlant du Batême au même lieu il le fait venir des Juifs, leſquels batiſoient les Payens qui embraſſoient leur Religion; & il a eu raiſon de dire que cette ceremonie qui n'étoit point nouvelle, a ſervi comme de prélude aux Gentils: *Ceremonia hæc neque nova planè fuit, & vocationi gentium præluſit.*

Calovius ne luy rend pas juſtice, lors qu'il l'accuſe à l'occaſion de cette remarque, de n'avoir reconnu dans le Batême des Chrêtiens qu'une pure œconomie exterieure, qui étoit long-tems auparavant en uſage chez les Juifs, & même chez les Payens: *Pro mera œconomia externa, eaque tum ab Ebræis tum à gentibus derivata.* Lightfoot & pluſieurs autres Proteſtans, leſquels ont remarqué cette origine, n'ont pas nié pour cela que le Batême des Chrêtiens, qui a été inſtitué par Jesus-Christ, ne fût un veritable Sacrement de la Loy nouvelle.

Le même Grotius juſtifie doctement en ce même endroit, la coutume que les Ethiopiens ont de ſe ſervir du feu dans le Batême. Il apporte là-deſſus le temoignage de Heracleon fameux Gnoſtique, auquel Clement d'Alexandrie a fait dire, qu'il y avoit dès ces anciens tems-là un uſage reçu parmi quelques-uns, de faire une marque avec le feu aux oreilles de ceux qu'on batiſoit. Grotius obſerve de plus que les Hermiens & Valentin employoient auſſi le feu dans le Batême: mais ce qu'il ajoûte, que cet uſage a donné occaſion à quelques Copiſtes Grecs, d'ôter de leurs Exemplaires dans ce paſſage de S. Matthieu le mot de πῦρ, *feu*, n'eſt qu'une conjecture qu'il ſeroit difficile d'apuyer. *Heracl. apud Clem. Alex. in excerpt. ex Lib. Prophet.*

Expliquant ces mots du Chap. I. de Saint Matthieu v. 22. *Ut adimpleretur quod dictum eſt*, il prend occaſion de s'étendre au long ſur cette expreſſion dont ſe ſervent les Evangeliſtes, quand ils citent des paſſages de l'Ancien Teſtament. Il pretend auſſi bien qu'Epiſcopius, que les Apôtres n'ont point eu deſſein de convaincre les Juifs par ces ſeules autoritez, que Jesus fût le veritable Meſſie, *Pauca enim ſunt*, dit-il, *oracula quæ in hunc finem uſurpant*, com-

contenti cæterum Christi miraculis & resurrectione. C'eſt pourquoy il a recours aux types ou figures, & aux ſens allegoriques, prouvant en même tems que les Juifs mêmes ne peuvent point rejetter cette maniere d'interpreter l'Ecriture, puis qu'elle eſt en uſage parmi eux. Calovius au contraire, qui eſt perſuadé que les paſſages dont il eſt queſtion s'entendent de JESUS-CHRIST veritablement & à la lettre, objecte à Grotius qu'il rend douteux par cet artifice, ce qu'il y a de plus clair dans l'Ancien Teſtament en faveur du Meſſie: *Quo artificio illuſtria etiam oracula Meſſiam aperte loquentia, dubia hoc loco reddit.* Neanmoins ce principe luy eſt commun avec les plus doctes Peres, & même avec les plus habiles Proteſtans. Il ſe peut faire qu'il l'ait trop étendu: mais on ne doit pas le condamner abſolument, comme s'il appuyoit le Judaïſme. C'eſt au contraire la ſeule voye de repondre ſolidement aux objections des Juifs.

Outre les explications literales du texte, Grotius s'applique en pluſieurs endroits à faire connoître l'ancienne Theologie, comme on le peut voir en ce qu'il dit du Batême des enfans dans ſa Note ſur le Ch. 19. du même Evangeliſte v. 13. où il reconnoît que l'uſage de batiſer les enfans tire en partie ſon origine de ces paroles de JESUS-CHRIST, *N'empêchez pas ces enfans de venir à moy.* Il n'a pu nier que cet uſage ne fût reçu dans toutes les Egliſes au tems de S. Auguſtin, & même de S. Cyprien. Il croit neanmoins que l'opinion qu'on a euë de la neceſſité de batiſer les enfans en ces premiers tems, a été bien plus approuvée dans l'Afrique que dans les autres parties du monde: *Videtur autem mihi antiquitus Baptiſmus infantium multo magis in Africa, quàm in Aſia aliisve mundi partibus fuiſſe frequentatus, & cum majori quadam neceſſitatis opinione.* Il ajoûte que le ſentiment de S. Auguſtin, qui veut abſolument que les enfans qui meurent ſans Batême ſoient condamnez à des peines éternelles, n'a point été goûté de ce Pere avant ſes diſputes avec Pelage: *Illa ſententia, infantes non baptizatos certò ſuppliciis æternis quamquam levioribus addici, tam rigidè defenſa ab Auguſtino, ne ipſi quidem Auguſtino placuerat antequàm cum Pe-*

Annot. ad Matth.

Ibid.

Pelagio collideretur. Il n'eſt pas vray que la plûpart des Grecs different encore aujourdhuy, comme il l'aſſûre, le Batême de leurs enfans, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de faire eux-mêmes leur profeſſion de foy. La diſcipline de l'Egliſe Grecque n'eſt point differente en cela de celle des Egliſes d'Occident. *Ibid.*

Sur ces mots de Saint Marc, *Ils oignoient d'huile pluſieurs malades, & ils les gueriſſoient*, il prouve par les temoignages des plus anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que cette ceremonie qui tire ſon origine des Juifs a été en uſage dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles. C'eſt en vain que Calovius luy reproche d'avoir fait cette remarque en faveur des Catholiques Romains, pour appuyer le Sacrement de l'Extrême Onction, puis que ſans faire mention de ce Sacrement, il ſe contente de raporter ce qu'il a lu dans les premiers Peres touchant cette onction. Il éclaircit ſelon cette methode ſur le Ch. 26. de Saint Matth. v. 26. tant par les Juifs que par les Docteurs de l'Egliſe, ce qui regarde la benediction de l'Euchariſtie. Mais il ne ſuit pas l'opinion la plus reçuë parmi les Marc. 6: 13.

Grecs, lors qu'il pretend ſur le verſ. 18. du même Chap. que JESUS-CHRIST ne fit point avant mourir la Pâque des Juifs. Neanmoins comme il paroît manifeſtement de l'Evangile, qu'il fit la Pâque cette année auſſi bien que les autres, il a recours à je ne ſay quelle Pâque, qu'il appelle μνημονικὸν, que les Juifs qui ne pouvoient point ſatisfaire à la Pâque Legale obſervoient, pour en faire au moins la memoire : mais cette memoire de la Pâque n'étant qu'une ceremonie volontaire, que les Juifs prattiquent encore preſentement, ne vient gueres à-propos, étant certain que JESUS-CHRIST parle en ce lieu-là de la Pâque Legale.

Ce docte Commentateur eſt très-éloigné des nouveautez de Socin ſur le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Si nous l'en croyons, cet Evangeliſte s'eſt propoſé de refuter les erreurs de ſon tems, principalement celle des Gnoſtiques, qui avoient forgé de certaines émanations Divines dont ils n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture. J'avoüe que ſi Grotius avoit prouvé que les idées de ces Gnoſtiques ſur leurs émana-

tions eussent été inventées dès ce tems-là, sa pensée apporteroit beaucoup d'éclaircissement aux paroles de l'Evangeliste, qui assûre que le Verbe procede du Dieu suprême; au lieu que les Gnostiques ne l'en faisoient proceder que mediatement, supposant d'autres émanations anterieures. Ils n'ont pourtant pas cru que S. Jean leur fût opposé: ils ont au contraire appuyé leurs Æons sur son Evangile.

Le même Grotius explique ces paroles, *Au commencement etoit le Verbe*, par les premiers mots de la Genese qu'il traduit ainsi, *Cum primum creavit Deus cœlum & terram*, c'est-à-dire que le Verbe étoit, lors que Dieu crea le Ciel & la terre. Les Juifs & après eux les Chrêtiens, se sont servis de cette expression pour marquer l'éternité. Il ajoûte conformément à la doctrine des anciens Peres, que Saint Jean a employé le mot de *Verbe* par raport à ces paroles de Moyse, *dixit Deus fiat lux, & facta est lux*. Les Ebreux, dit-il, ont pris de là occasion d'appeller *Verbe* cette vertu ou procession, & émanation de Dieu par laquelle il tire les creatures du neant, ou fait des choses rares & excellentes. *Hinc factum est ut vim, sive* προβολὴν, *aut* ἀπόῤῥοιαν (*has enim voces hac in re Christiani veteres usurpant*) *Dei illam qua res ex nihilo condit, aliaque rara & eximia efficit Hebræi appellarent* דבר. Comme les termes de προβολὴς & de ἀπόῤῥοιας sentent le Gnostique, nôtre Commentateur ajoûte, qu'on les trouve dans les écrits des anciens Docteurs de l'Eglise. Et en effet les premiers Peres ont plusieurs des termes communs avec les Gnostiques, lors qu'ils parlent du mystere de la Trinité. Ils les avoient plûtôt empruntez de la Philosophie des Platoniciens, que de l'Ecriture.

Le dessein que Grotius a eu de s'attacher à l'ancienne Theologie, le jette quelquefois dans des sens paradoxes, comme on le peut voir sur le Chap. 2. de Saint Marc v. 8. où il traitte de nouveau des processions ou émanations Divines. Il est dit en ce lieu-là, que JESUS connut en son esprit ce que les Juifs pensoient en eux-mêmes. Par le mot *d'esprit* il entend la nature Divine de JESUS-CHRIST, comme distingué de son Pere, c'est-à-dire le Verbe; & il produit les témoignages de quel-

quelques anciens Peres qui ont parlé de cette sorte, non seulement avant le Concile de Nicée, mais long tems après. C'est encore pour se conformer à ces anciens Docteurs, qu'il assure sur le Chap. 21. de Saint Jean v. 18. qu'on ne peut nullement douter après les temoignages de tant d'anciens Ecrivains, que S. Pierre ne soit mort à Rome, *Quin cruce Petrus, & quidem Romæ obierit, dubitandum non arbitror, cùm tot habeamus veterum testimonia.*

Au Chap. 13. des Actes des Apôtres v. 48. où nous lisons dans la Vulgate, *Crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam*, il observe judicieusement qu'il n'y a dans le Grec ni προωρισμένοι, ni προτεταγμένοι, mais simplement τεταγμένοι; & qu'ainsi il faut rendre ce verbe par *ordinati*, & non par *prædestinati*, ou *præordinati*. Après quelques reflexions fort critiques, & qui sont des preuves de son habileté dans le stile des Livres Sacrez, il conclut qu'il faut être bien préoccupé pour trouver dans ces paroles une predestination absoluë, comme l'on parle dans les Ecoles: *Nihil vident qui ad* prædestinationem *& quidem* absolutam, *ut loquuntur, hæc verba referunt.* Ce (*f*) n'est pas, dit-il, que j'excluë la grace prevenante: car ce que les hommes font, ils le font étant excitez par la grace; comme lors qu'on dit qu'ils se convertissent; car il y a une certaine grace, même avant la foy; & c'est ce qui s'appelle dans l'Evangile, *l'attrait du Pere.* Il n'y a rien en cela qui ne puisse s'accorder avec la doctrine des plus anciens & des plus doctes Peres de l'Eglise. C'est même la veritable voye de concilier la grace avec le libre arbitre sans tomber dans le Pelagianisme, ni dans l'opinion de quelques autres novateurs.

Grotius suit cette même methode dans son Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul, & sur le reste du Nouveau Testament. Il n'est pas si fort appliqué au sens literal de son texte, qu'il n'appelle

(*f*) *Non excludimus prævenientem gratiam: facere enim homines dicuntur id quod faciunt per Dei gratiam excitati, sicut je dicuntur* convertere. *Est enim quædam gratia etiam ante fidem, quæ Patris tractio vocatur.* Id. Grot. in Cap. 13. Act. v. 48.

quelquefois à ſon ſecours les interpretations des anciens Commentateurs, & l'ancienne Theologie remontant juſques aux Ebreux; & il tire même des lumieres de la Philoſophie des Payens. C'eſt ſur ce pied-là qu'expliquant le Chap. 5. de l'Epître aux Romains, il ſemble n'y trouver point d'autre peché originel que celuy qui a été connu des Juifs, & qu'il appelle avec eux ſur le Chap. 7. de la même Epître יצר הרע, en ayant déjà parlé plus au long ſur le Chap. 2. de S. Luc v. 22. où il le prouve même par quelques temoignages des anciens Philoſophes. Auſſi Calovius l'accuſe-t-il en ce lieu-là de (g) temerité, ayant voulu prouver par l'autoriré de Jamblique, d'Ariſtote & de quelques autres Ecrivains Payens, une choſe dont ils n'ont eu aucune connoiſſance.

Quoy qu'il ſoit habile dans l'art de la Critique, il y a neanmoins pluſieurs endroits de ſes remarques où ſa Critique n'eſt point exacte. Il raporte très-peu de diverſes leçons ſur Saint Matthieu: Saint Marc luy en fournit un plus grand nombre, parce qu'il pretend que pluſieurs Exemplaires Grecs de cet Evangeliſte ont été retouchez ſur l'ancienne verſion Latine: mais il n'en donne pas des preuves évidentes. S'il avoit conſulté les plus anciens Commentateurs Grecs ſur le mot de *Bethábara*, il n'auroit pas dit qu'ils conviennent tous, que cette leçon eſt plus ancienne que l'autre qui eſt dans la Vulgate. Il eſt certain au contraire que *Bethania* eſt l'ancienne leçon. Origene qui eſt le premier auteur de ce changement en demeure d'accord. Nonnus n'a point auſſi lu autrement que *Bethania*: & ainſi Grotius n'a pas raiſon de l'attribuër aux Copiſtes Latins, qui ont mis ſelon luy un nom plus connu en la place d'un autre moins connu, comme il arrive ordinairement. Je paſſe ſous ſilence quelques autres exemples ſemblables, qui ne ſont nullement importans à la Religion.

Il n'en eſt pas de même de ſa

(g) *Quæ (vitioſitas) uti ignota prorſus fuit Philoſophis, ita temerè probatur à Sopatre, Hierocle, Jamblicho, Ariſtotele, ut ut analoga nonnulla apud ipſos occurrant, cùm omni rationi humanæ abſconditum ſit, nec niſi Divina conſtet revelatione peccatum originis.* Calov. Annot. ad Cap. 2. Luc. v. 22.

ſa note ſur le Chap. 9. de l'Epitre aux Rom. v. 5. où ſa fauſſe Critique ſemble avoir été affectée. On lit dans tous les Exemplaires Grecs, & dans toutes les verſions, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* Cependant il aſſûre hardiment, que l'Interprete Syriaque nous apprend que le mot de Dieu n'étoit point dans les anciens Exemplaires: & pour rendre ſa remarque vraiſemblable, il dit que cette derniere leçon s'accorde mieux avec le ſtile ordinaire de Saint Paul, qui a de coutume de donner le nom de *Dieu* au Pere, & celuy de *Seigneur* au Fils: *Sed ex Syro apparet veteres codices habuiſſe,* ὁ ὢν ἐπὶ πάντων θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας; *quod conſuetæ locutioni Pauli melius convenit, qui cùm de Patre & Filio loquitur, Patri nomen Dei, & Filio nomen Domini tribuere ſolet.* Je voudrois bien ſavoir quelle édition Syriaque il a conſultée: elles conviennent toutes là-deſſus avec le Grec & le Latin.

Si Grotius s'eſt trompé dans une citation de cette importance, & dont tout le monde eſt capable de juger, on doit ſe precautionner ſur ſes autres citations. Il fait même connoître au même endroit qu'il étoit prevenu en faveur des Ariens, quand il ſe ſert de l'autorité d'Eraſme pour prouver que le mot *Deus* n'eſt point dans les anciens Exemplaires de Saint Cyprien, que Saint Hilaire ne l'a point auſſi lu, & qu'il ſemble même que Saint Chryſoſtôme ne l'a point eu dans ſon Exemplaire. Où eſt la bonne foy! Ne devoit-il pas preferer les autres éditions de Saint Cyprien, qui étoient en aſſez grand nombre de ſon tems, à celle d'Eraſme, qui n'a fait que copier une vieille édition pleine de fautes? En effet ſi l'on excepte cette premiere édition, qui a été copiée dans une ſeconde & en ſuite par Eraſme, celle de Rome, celle de Pamelius, de Morel, de Goulart, & en un mot toutes les autres liſent le mot *Deus.* Ceux qui les ont publiées ont tous eu des MSS. & il n'y en a pas un où il ne ſe ſoit trouvé. On peut conſulter là-deſſus la note que les Anglois ont faite ſur ce paſſage, dans leur édition de Saint Cyprien qui eſt la derniere. J'ay cru qu'il y avoit une faute d'impreſſion dans cette premiere édition qui eſt d'Allemagne, juſques à ce que j'ay trouvé un exemplaire

MS. des Ouvrages de ce Pere, où le mot *Deus* n'eſt point en effet. Il y a de l'apparence que la premiere édition a été faite ſur un exemplaire ſemblable à celuy-là. Mais un ou deux exemplaires où ſe trouvera une faute de Copiſte peuvent-ils être de quelque autorité, ſi on les compare avec un grand nombre d'autres exemplaires qui conviennent tous? A l'égard de Saint Hilaire, la ſuite de ſon diſcours fait voir qu'il a lu *Deus* avec les autres Peres Latins. Pour ce qui eſt de Saint Chryſoſtôme, il eſt vray qu'il n'a pas oppoſé ce paſſage aux Ariens: mais peut-on conclure de là qu'il l'a lu autrement qu'il n'étoit dans les Exemplaires de ſon tems?

Grotius tout habile qu'il eſt tombe quelquefois dans des fautes, auſquelles ſont ſujets la plûpart des Compilateurs qui joignent enſemble des remarques tirées de divers Auteurs: en voicy un exemple conſiderable. Sur le Ch. 13. des Actes des Apôtres v. 20. il prefere judicieuſement au Grec ordinaire l'ancien MS. d'Angleterre, qui a lu avec nôtre Interprete Latin μετὰ τοῦτο, *poſt hæc*, après ces mots, *quaſi poſt quadringentos & quinquaginta annos*: d'où l'on prouve que les années dont il eſt parlé en ce lieu-là ſe doivent compter juſques au partage que les Iſraëlites firent de la terre de Chanaan. Ce Commentateur au contraire detruit par la note qu'il ajoûte en ſuite ce qu'il venoit d'établir. Il veut qu'on compte ces années depuis leur ſortie d'Egypte, & quelles finiſſent au tems que David chaſſa de Sion les Jebuſeens. *Anni autem illi fermè quadringenti & quinquaginta incipiunt ab exitu ex Ægypto, deſinunt in illud tempus quo David ex Sione ejecit Jebuſæos.*

On remarquera enfin, que Grotius a rejetté trop facilement ſur les heretiques de certaines varietez de leçon comme s'ils avoient alteré exprès leurs Exemplaires. Il ſuffit qu'une leçon ſoit contraire à quelque ſecte, pour luy faire dire que ceux de cette ſecte en ſont les auteurs. C'eſt ainſi qu'au Chap. 1. de Saint Luc. v. 35. il aſſûre qu'on doit lire ἐκ σοῦ, *ex te*, qui n'eſt point dans le Grec ordinaire, parce que ce mot eſt non ſeulement dans l'Interprete Syriaque, & dans l'Arabe, mais auſſi dans les plus anciens Peres. Il ajoûte en même tems qu'il eſt croyable

ble, que les Eutychiens qui ont été puiſſans l'ont effacé, voyant que ce mot leur étoit contraire; *Credibile eſt inductum ab Eutychetis ſecta poſtea diu præpotente, cujus ſententiæ validè hic locus adverſabatur.* Il ſeroit trop long de marquer en detail tous les endroits où la Critique de Grotius n'eſt appuyée que ſur des conjectures, qui ſont même quelquefois éloignées. Je ne dirai rien icy de ſes notes ſur l'Apocalypſe, qui n'ont pas été goûtées de la plûpart des Proteſtans, principalement des Calviniſtes, parce qu'ils n'y ont point trouvé leur Fanatiſme.

CHAP. LV.

Des Nouveaux Antitrinitaires. Premierement de Michel Servet, de Bernardin Ochin & de quelques autres Unitaires.

SERVET. MIchel Servet Eſpagnol eſt le premier qui ait renouvellé par écrit dans le dernier ſiecle les ſentimens des anciens Antitrinitaires. Il ne paroît pas cependant avoir eu un Syſtême bien arrêté & fixe, au moins dans la premiere édition des ſept livres qu'il publia en 1531. contre la Trinité ſous ce titre, *De Trinitatis erroribus libri ſeptem per Michaelem Serveto alias Reves ab Arragonia Hiſpanum.* La Preface qu'il a miſe au devant de ſes Dialogues de la Trinité imprimez en 1532. fait aſſez connoître qu'il n'étoit pas luy-même content de cette édition. C'eſt pourquoy il en medita une autre, qui ne parut neanmoins qu'en 1555. un an avant ſa mort. Ceux de Geneve qui n'ont rien oublié pour ſupprimer les livres de cet Antitrinitaire, étant ſaiſis des exemplaires de cette derniere édition les firent brûler: & c'eſt ce qui fait qu'il eſt difficile d'en trouver. Sandius en a fait mention dans ſa Bibliotheque: Calvin n'en cite point d'autre dans ſa refutation des erreurs de Servet: mais quelque recherche que j'aye faite n'en ayant pu recouvrer aucun exemplaire, je me ſuis ſervi de la premiere édition qui contient en ſubſtance les mêmes propoſitions, que la ſeconde qui eſt ſeulement plus étenduë, comme je l'ay remarqué en conferant cette premiere édition avec les extraits de Calvin.

Ce chef des nouveaux Unitaires a eu des ſentimens parti-

ticuliers sur la Philosophie, qui l'ont jetté dans de grandes erreurs. Il a neanmoins pretendu que ses interpretations paradoxes étoient appuyées sur Tertullien, & sur quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qu'il fait venir quelquefois à son secours. Il traitte de Sophistes les Auteurs Grecs qui ont expliqué, si nous l'en croyons, le mystere de la Trinité par raport à la Philosophie des Platoniciens & des Gnostiques. Il n'épargne pas même les Ariens qu'il refute, aussi bien que les orthodoxes.

Le sujet de son premier livre est Jesus comme Messie, ayant jugé qu'il étoit à-propos de parler de luy consideré comme homme, avant que de le considerer comme Verbe: ce qu'il fait dans les autres livres: *In scrutandis*, dit-il, *Divinæ Triadis sanctis arcanis ab homine exordiendum eò duxi, quia ad verbi speculationem sine fundamento Christi ascendentes quàm plurimos cerno qui parum aut nihil homini tribuunt, & verum Christum oblivioni tradunt, quibus ego ad memoriam quis sit ille Christus reducere curabo.* Ce sont là les premiers mots de son ouvrage, & il produit en suite plusieurs passages tant du Vieux que du Nouveau Testament, pour montrer que Jesus-Christ est veritablement homme. Ce qui paroît assez inutile, si ce n'est qu'il a eu en vûë d'attaquer les Catholiques : car il ajoûte, que ceux qui l'appellent *humanité* forgent un nom inconnu aux Apôtres, *Tu propria autoritate novum & ineptum nomen & Apostolis inauditum ei imponis, humanitatem tantùm eum vocans.* Mais il n'est pas vray que les Catholiques donnent ce nom à Jesus-Christ: ils distinguent en luy la Divinité & l'humanité, parce qu'il est veritablement Dieu & homme. Il les traitte dans tout ce discours de Sophistes, voulant qu'on s'en raporte aux expressions de J. Christ & de ses Apôtres, lesquelles sont simples & sans art: *Tolle obsecro has sophisticas technas, & videbis lucem magnam. Christi sermones sunt fundamenta Ecclesiæ, qui simplicissimi sunt, & plani. Imitemur Apostolos qui non arte humana compositis verbis Christum prædicabant.*

Servet. de error. Trinit. lib. 1. fol. 4.

Id. ibid. fol. 5.

Après cela il prouve par les miracles que Jesus-Christ a faits, qu'il est ce Fils de Dieu

Dieu qui devoit être envoyé aux Juifs : *Ex signis quæ fecit infert Petrus, cognovimus quod tu es Christus Filius Dei vivi.* C'eſt (*a*) ſelon luy à l'égard de cette filiation que Dieu eſt appellé Pere, & qu'il l'eſt veritablement ; Joſeph n'ayant pas engendré JESUS, comme Carpocrates, Cerinthe & Photin l'ont oſé aſſûrer : mais il a été engendré par la vertu du Tout-puiſſant, & par l'operation du S. Eſprit. Il veut qu'on prenne garde à ces mots, *C'eſt pourquoy auſſi ce qui naîtra ſaint ſera appellé Fils de Dieu* ; & ſur tout au mot *c'eſt pourquoy*, parce qu'ils expliquent en quoy conſiſte cette filiation de JESUS-CHRIST. Comme on luy avoit objecté qu'elle n'auroit rien de ſingulier, les fideles étant auſſi appellez fils de Dieu dans l'Ecriture, il repond qu'il y a bien de la difference entre ces deux filiations, parce (*b*) que les fideles ne ſont enfans de Dieu que par la grace qu'ils reçoivent de JESUS-CHRIST, qui eſt luy-même l'auteur de cette filiation. Il apuye cette difference ſur les paroles de l'Evangeliſte, où l'article ὁ eſt ajoûté au mot de *fils* lors qu'il eſt parlé de JESUS-CHRIST : ce qui montre qu'il n'eſt pas fils comme les autres, mais Fils naturel, ne l'étant pas par adoption, mais par ſa naiſſance.

Il veut de plus que le Pere

(a) *Multis Scripturarum teſtimoniis ipſe ſpecialiter eſſe Filius monſtratur, & ejus reſpectu Deus dicitur Pater : verè inquam Pater, quia eo vicem humani Patris ſupplente genitus eſt : non enim ex ſemine Joſeph genitus eſt, ut Carpocrates, Cerinthus & Photinus impiè mentiti ſunt ; ſed potentiſſima Dei virtus vice ſeminis viri obumbravit Mariæ agente in ea Spiritu Sancto, Lucæ* 1. *& ſequitur*, Quapropter & quod naſcetur ſanctum vocabitur Filius Dei. *Pondera verbum* quapropter, *nota illationem : nota rationem quare Filius Dei vocetur.* Servet. de error. Trinit. lib. 1. fol. 6.

(b) *Et nos ſi filii dicimur, hoc eſt dono & gratiâ per ipſum nobis factâ : ideo ipſe hujus filiationis auctor excellentiori longè modo dicitur Filius, & quando de Chriſto fit mentio, ponitur articulus, & dicitur* Hic eſt ille Filius Dei, *ad deſignandum eum non generali appellatione dici filium, uti nos, ſed peculiari quadam & inſigni ratione : eſt enim ipſe naturalis Filius ; ſed alii non ſunt filii originis : fiunt filii Dei, non naſcuntur filii Dei. . . . Per adoptionem dicimur filii Rom.* 8. *Epheſ.* 1. *at Chriſtum ſimili ratione facere adoptivum, impietas eſt Bonoſianorum.* Id. Servet. ibid. fol. 9.

ne l'ait pas seulement engendré, mais qu'en l'engendrant il l'ait fait Dieu & semblable à luy : *Non solum eum genuit, sed Deitatis plenitudine eum decoravit, ut in hoc assimiletur Patri Filius.* Il prouve sa Divinité par plusieurs passages de l'Ecriture, assûrant que cette proposition, *Christus est Deus*, est veritable. Il fait servir à cela le passage de Saint Paul aux Philippiens, *Cùm in forma Dei esset*, &c. ces paroles de S. Thomas à JESUS-CHRIST, *Mon Seigneur & mon Dieu* ; & ces autres de l'Epit. aux Romains, CHRIST *qui est Dieu sur toutes choses beni dans les siecles.* Mais ajoûtant en même tems qu'on peut montrer par beaucoup de passages, qu'il est Dieu veritablement, *parce qu'il a été élevé pour recevoir la Divinité, & un nom au dessus de tous les noms*, il nous apprend en quel sens il reconnoît icy JESUS-CHRIST veritablement Dieu, & semblable à son Pere. Il y expose au long quelle est cette Divinité que Dieu a communiquée à son Fils, sans qu'il y ait plusieurs Dieux. Il rapporte là-dessus la reponse de JESUS-CHRIST aux Juifs, qui avoient été scandalisez de ce qu'étant homme il se faisoit Dieu ; d'où il conclut qu'il n'est Dieu que par grace & par privilege, & non de sa nature comme le Pere : *Ex privilegio igitur ei datum est ut sit Deus, quia per eum sanctificat . . . &, ut inquit Petrus, accepit à Deo Patre honorem & gloriam : nam per naturam solum Patrem dici Deum satis indicat Scriptura.*

Ibid. fol. 10. Philipp. 2:6. Joann. 20:28. Rom. 9:5. Joann. 10:35. & 36. Ibid. fol. 12.

Quoy qu'il se serve des mêmes raisons que les Ariens pour ôter la Divinité au Fils, il temoigne neanmoins être fort éloigné de leurs sentimens. (c) Arius, dit-il, qui a consideré le Fils comme une chose differente du Pere, & qui n'a pas compris la gloire de JESUS-CHRIST, a introduit faussement une nouvelle creature au dessus des hommes ; au lieu que sans cette creature qui est de sa façon, & même sans supposer rien qui fût

(c) *Arius cùm de Filio diversum à Patre sentiebat stultissimè, & Christi gloria incapacissimus novam creaturam homine excellentiorem introduxit, cùm tamen eâ seclusâ, & seclusâ omni distinctione potuisset concedere*, Pater major me est : *sed separatarum rerum pluralitatem philosophari volens fœdissimè lapsus est.* Id. Servet. ibid. fol. 13.

fût distingué du Pere, il auroit pu donner un veritable sens à cette proposition, *Le Pere est plus grand que moy.* Tout ce raisonnement ne depend que de la maniere de philosopher de Servet.

Pour donner un plus grand jour à sa pensée, il observe que le mot de Dieu est équivoque dans toutes les langues, si l'on excepte la langue Ebraïque, qui se sert du mot יהוה quand elle veut exprimer le veritable Dieu, & de celuy de אלהים, ou de quelque autre semblable, pour marquer ce qui n'est Dieu que de nom. C'est selon ce dernier sens, dit-il, que JESUS-CHRIST est appellé nôtre Dieu: *Quòd juxta vocem Elohim Christus sit factus Deus noster, non magis est quàm dicere quòd sit factus Dominus noster, Judex noster.* Il raporte à cette même idée les paroles de S. Thomas à J. CHRIST, *Dominus meus & Deus meus*, & ce passage d'Isaïe, *Vocabitur nomen ejus Deus fortis*, qu'il applique aussi à JESUS-CHRIST. Il ajoûte que l'Ecriture a donné le nom de *Dieu*, *Elohim*, au Roy Cyrus, qui a été la figure du veritable Messie, & qu'on ne doit point refuser ce nom à J. CHRIST considéré comme homme, puis que Moyse a été établi le Dieu de Pharaon dans l'Exode.

Ibid. *fol.* 13. — *Isaj.* 9: 6. — *Isaj.* 45: 3.

Enfin après s'être étendu au long sur l'équivoque du mot Grec θεὸς, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis, il conclut que les anciens Ecrivains Grecs, qui n'ont sçu faire cette distinction de mots n'entendant point la langue Ebraïque, ont apporté beaucoup de confusion au sujet qu'il traite: *Nec tantum nobis fecissent negotii, si Hebraicè Græci didicissent.* Il est à-propos de remarquer, que Servet parle icy de JESUS-CHRIST comme *homme*, au lieu qu'il tient un autre discours dans les livres suivans, où il parle de luy comme *Verbe* après Saint Jean. Il croit qu'il n'est fait mention de ce *Verbe* dans toute l'Ecriture que dans cet Evangeliste: *Excepto illo unico Joannis Verbo, dico universas Scripturas à prima usque ad ultimam loqui de homine ipso Christo.* C'est pour cette raison, que ne le regardant dans ce premier livre que comme homme, il a emprunté des Ariens & des autres Antitrinitaires la plûpart de ses preuves, bien qu'il ait un système particulier.

Ibid. *fol.* 15. — *Ibid.* *fol.* 20.

Il examine de plus dans ce

premier livre les raiſons qui peuvent apuyer la Divinité du S. Eſprit. Il traite les Orthodoxes qui reconnoiſſent trois perſonnes en Dieu de *Tritheites* : *Quòd ſi ita eſt quid culpantur Tritheïtæ qui tres Deos dicunt ; nam iſti tres Deos aut unum tripartitum moliuntur ?* Il repond de la même maniere que les Ariens aux paſſages du Nouveau Teſtament, d'où l'on prouve cette unité de nature en Dieu. Quand J. C. par exemple, a dit dans Saint Jean, *Mon Pere & moy ſommes une même choſe*, cela ſe doit entendre, ſelon luy, d'une unité de concorde & de vertu, & non pas de nature. Il eſt même perſuadé que Tertullien & les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ſont de ſon ſentiment. Il fait en ce même endroit la Critique du mot Grec οὐσία, comme s'il ne ſignifioit point ce que nous appellons *nature* : οὐσία *Græcis non ſignificat naturam, ſed facultates, opes, fortunas, divitias & poteſtatem, quæ omnia ſunt in Chriſto opulenter, & ejus cum Patre eſt una poteſtas, unus conſenſus & voluntas.* Il ajoûte (*d*) que le mot ἕν, *unum*, ne ſignifie ni en Grec ni en Latin l'unité de nature, & qu'il n'y a que des Metaphyſiciens qui s'en ſoient ſervis en ce ſens-là. Mais parce qu'on pouvoit luy objecter l'autorité des Peres Grecs qui luy ſont contraires, il repond que S. Baſile diſputant contre Eunomius, ne dit pas que ce mot ait de luy-même cette ſignification, la tirant ſeulement par un raiſonnement de Philoſophie : *Reſpondeat ad hoc magnus Baſilius contra Eunomium lib. 4. ubi non ex propria ſignificatione id eſſe dicit, ſed philoſophando ſyllogizat.* Quoy qu'il eût vû la Critique d'Eraſme ſur le celebre paſſage de l'Epît. I. de Saint Jean Chap. 5. v. 7. où nous liſons dans la Vulgate conformément au Grec ordinaire, *Tres ſunt qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum ſunt*, il n'avance rien qui puiſſe diminuër l'autorité de ce paſſage. Il le reçoit comme Canonique, de la même maniere que tout le reſ-

Ibid. fol. 21.

Joann. 10. 30.

Ibid. fol. 23.

Ibid.

(d) *Unum verò neutraliter non ad ſingularitatem, ſed ad unanimitatem & concordiam pertinet ; ut duo crederentur in una virtute, & hoc eſt quod antiquiores unam uſiam rectè dixerunt, quia eſt una poteſtas à Patre Filio tradita.* Id. Serv. cod. lib. 1. fol. 23.

te du Nouveau Teſtament. Mais il aſſûre qu'il n'eſt fait aucune mention en ce lieu-là de l'unité de nature, mais de l'unité & de la conformité de temoignage : *Mens enim Joannis eſt ex conformitate teſtium efficaciam veritatis oſtendere.* *Ibid. fol. 25.*

Servet qui eſt beaucoup plus étendu dans ce premier livre que dans les autres, s'arrête à refuter les preuves que le Maître des Sentences a tirées de l'Ecriture en faveur du myſtere de la Trinité. Comme il y en a quelques-unes qui ſont foibles, & qui en ſuppoſent d'autres plus fortes, il tâche de tourner en ridicule ce Theologien, ne conſiderant pas que les anciens Docteurs de l'Egliſe ont appliqué à la Trinité de certains paſſages, plûtôt par un ſens Theologique que literal & naturel. Ces ſortes d'interpretations, où l'on fait valoir juſques aux allegories, ſuppoſent la verité de ce myſtere. Mais cet Antitrinitaire qui n'a point eu tous ces égards, compare aux Gnoſtiques les Theologiens qui ſe ſervent de ces ſortes de preuves. Il ne ſe contente pas d'attaquer la creance des Catholiques par des temoignages de l'Ecriture, il a auſſi recours aux raiſons, pretendant que les Theologiens Scolaſtiques luy ſont favorables, & entr'autres (e) Holcoth, qui s'eſt formé là-deſſus 16. objections, auſquelles il n'a pas, dit-il, repondu ſolidement, mais en Sophiſte. Il renvoye auſſi aux écrits de Pierre d'Ailli.

Il joint à ces raiſons les plus anciens Peres, ſavoir S. Ignace, S. Irenée & Tertullien; & bien que ce dernier ſoit un de ſes plus grands Auteurs, il eſt obligé d'avoüer qu'il ne luy eſt pas toûjours favorable : *Similiter Tertullianus, etiamſi aliquando ſibi conſtare non videatur, tamen clariſſimas veritates multas ex Apoſtolica traditione prædicat.* *Ibid. fol. 34.* Il cite même le livre intitulé *Recognitiones Clementis*, lequel tout apocryphe qu'il eſt conſerve, ſelon luy, beaucoup de cette ſimplicité qui paroît dans les

(e) *Triadem hanc imaginariam impugnare poſſem 16. rationibus, quas ponit Robertus Holcoth in 1. Sententiarum diſt. 5. ad quarum nullam bene reſpondet, nec reſpondere poteſt niſi ſophiſticè. Imò articulum hunc contra omnem rationem naturalem eſſe concedit. Vide etiam Præludia Petri de Alliaco, lib. 1. quæſt. 5.* Id. ibid. fol. 32.

les anciens Ecrivains : *Licet sit liber apocryphus, est tamen antiquus, nempe Recognitiones Clementis, ubi etiam idiotis planissime Christus prædicatur, multiplicemque ibi illius antiquæ simplicitatis reperies odorem.* Mais n'ayant pas lu la plûpart de ces anciens Auteurs dans la source, il n'a pas eu une idée claire de leurs sentimens. Pierre Lombard & les autres Theologiens de l'Ecole, qui avoient formé de grandes difficultez contre le mystere de la Trinité, ont donné occasion à ses nouveautez. Calvin le convainquit dans la dispute qu'il eut avec luy, de n'avoir jamais lu ni en Grec ni en Latin les Oeuvres de Saint Justin, & de ne savoir pas même lire le Grec : *Quid hoc rei est*, luy dit-il, *cùm nulla extet Latina translatio (Justini) Græce legere nescias ; tamen in Justini lectione familiariter te versatum esse fingis.*

Calvin. in expos. error. Serv. & refut.

Il n'y a rien qui deplaise tant à cet heretique que le mot de *personne*, dans le sens que les Orthodoxes luy donnent. Il leur objecte que s'il signifie quelque chose de réel, c'est une suite necessaire qu'il y ait trois réalitez ou substances en Dieu ; d'où il resulte, selon luy, qu'ils sont veritablement *Tritheïtes*, & par consequent opposez à toute l'Ecriture, qui établit manifestement l'unité de Dieu : *Clarè sequitur eos esse reales Tritheitas, & per consequens Scripturis & unitati Dei realiter repugnare, & sophisticè unum Deum connotativum defendere.* Après cela il produit plusieurs endroits de l'Ecriture, où le mot de *personne* signifie toute autre chose : mais cette discussion est inutile, puis qu'on demeure d'accord qu'il a été necessaire de donner de nouveaux sens à plusieurs mots, pour expliquer avec plus de netteté les mysteres de la Religion. Pour ce qui est des Auteurs profanes, dit-il, la signification du mot de *personne* est si connuë aux Latins, que c'est quelque Demon qui leur a suggeré ces personnes imaginaires & purement Metaphysiques dans la Trinité : *Extra Scripturas significatio vocis* persona *est Latinis ita per se nota, ut aliquis Diabolus iis suggesserit mathematicas fingere personas, & pro personis imaginarias & metaphysicas res nobis ostendere.*

Ibid. fol. 36.

Ibid.

Sa pensée est que le mot Grec πρόσωπον, & le Latin *persona*, ne signifient autre chose qu'une forme ou apparence ex-

exterieure, & que c'eſt de cette maniere qu'une perſonne de la Divinité ſe faiſoit connoitre en JESUS-CHRIST. Il eſt bon de l'entendre luy-même là-deſſus: *In Chriſto enim relucebat una Deitatis perſona, & in apparitionibus ſeu locutionibus Dei Patris alia, & in miſſione Spiritus alia, & ſic tres in Euangelio perſonæ, Divina ſcilicet manifeſtatione; & alius Paracletus ſecundùm Tertullianum dicitur, non ſubſtantiæ nomine, ſed perſonæ, quia alius aſpectus, & alia fuit ibi Deitatis ſpecies & diſpoſitio: apparitionum namque modos conſiderat Scriptura, & non metaphyſicas rerum naturas.* Ibid. Cette notion du mot de perſonne étant ſuppoſée, il condamne non ſeulement les Catholiques, mais auſſi les Ariens, les Eunomiens, & generalement toutes les ſectes qui ont chacune expliqué le myſtere de la Trinité ſelon leurs prejugez. Ayant, dit-il, une fois erré dans le principe, elles ont accumulé erreurs ſur erreurs: *Ecce quomodo errato ſemel fundamento perditiſſimi homines in altum pelagus, quæſtioni minori quæſtionem majorem adjicientes, & quilibet novum excogitans Deum novas blaſphemias ei ſemper adjungit.* Ibid. fol. 38.

Voilà de quelle maniere Servet raiſonne dans ſon premier livre de la Trinité, comme s'il étoit le premier depuis tant de ſiecles qui eût eu la veritable connoiſſance de ce myſtere. Il commence ſon ſecond livre par l'explication de ces paroles de J. CHRIST à Nicodême, *Nemo aſcendit in cœlum niſi qui deſcendit de cœlo, filius hominis qui eſt in cœlo.* Joann. 3. 13. Comme elles marquent expreſſément que le Fils de Dieu a été dans le Ciel avant que de paroître ſur la terre, les nouveaux Antitrinitaires ont eu bien de la peine à y trouver un ſens qui s'accommodât avec leurs prejugez, & ils ne conviennent pas même entr'eux là-deſſus. Ce novateur croit ſe tirer d'affaire en diſant, que ceux qui forment ces difficultez ne conſiderent pas que le Ciel eſt où JESUS-CHRIST eſt: *Mirantur aliqui circa hoc quis eſt ille filius hominis qui in cœlo tunc eſſet, nec conſiderant quod cœlum illic eſt ubi Chriſtus eſt.* Il. Serv. lib. 2. fol. 44. Ce qu'il tâche d'appuyer ſur d'autres paſſages du Nouveau Teſtament, qui ſemblent avoir quelque raport avec celuy-là; d'où il infere que J. CHRIST n'a eu d'autre deſſein, que de marquer par ces mots que le Royau-

Royaume de l'Evangile qui eſt celeſte n'étoit encore connu qu'à luy ſeul, & qu'il ne peut être revelé qu'à ceux qui croyent qu'il eſt le Fils de Dieu : *Vult dicere Chriſtus quòd regnum Euangelii quod eſt cœleſte nulli adhuc erat notum, niſi ſibi ſoli, nec poteſt notificari niſi credentibus ipſum eſſe Filium Dei.* Cette interpretation qui eſt oppoſée à toute l'antiquité, eſt éloignée de la ſignification ſimple & naturelle des mots.

Ibid. fol. 45.

Il vient en ſuite au commencement de l'Evangile de S. Jean, dans le deſſein d'expliquer ce que c'eſt que le λόγος ou la *parole*, qui eſt contenuë dans ces premiers mots, *in principio erat Verbum.* Il juge (*f*) que leur ſens doit être pris du commencement de la Geneſe, & que nous apprenons de là en même tems, comment JESUS-CHRIST qui eſt la parole de Dieu eſt la veritable lumiere du monde, laquelle éclaire tous les hommes. Comme il a eu recours cy-deſſus pour expliquer le mot de *perſonne*, à je ne ſay quelles formes ou diſpoſitions qui font connoître au dehors la Divinité, il ſe (*g*) ſert icy de ces mêmes termes pour donner l'idée de ce λόγος ; & il croit même ne rien avancer qu'il n'ait lu dans Tertullien & dans S. Irenée, & qu'ainſi il a de ſon côté la plus ancienne Tradition, remontant juſques aux Apôtres. Il n'y a point ſelon luy d'autre difference entre Dieu & le Verbe, que celle qui eſt entre une choſe & ſon mode. Le Verbe dans Dieu, dit-il, n'eſt autre choſe que Dieu qui parle, & après qu'il a prononcé ſa parole, alors il eſt chair ou Verbe

(f) In principio erat Verbum, *id eſt eloquium ſeu vox Dei, quia in principio dixit Deus* Fiat, & factum eſt, *& verbum illud factum eſt lux vera dum dixit* fiat lux, *& illud idem verbum, illa eadem lux eſt homo Chriſtus, qui eſt lux mundi*, Lux vera, illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum. Id. Server. lib. 2. de Trinit. fol. 47.

(g) *Sciendum quòd antiquior Apoſtolorum traditio per ſacramentum verbi intelligit quamdam in Deo diſpoſitionem ſeu diſpenſationem, qua placitum eſt ei arcanum voluntatis ſuæ nobis revelare; & hoc Tertullianus* οἰκονομίαν, *& Irenæus diſpoſitionem ſapiſſime appellant; & ſicut Deus erat ille ſermo; ita etiam ſecundum Irenæum ipſemet Pater loquens dicitur eſſe* λόγος, *ut ſic diſtinguantur ſicut res ipſa & rei diſpoſitio, quaſi res ipſa lateat, & per ſonitum verborum pateſiat.* Ibid. fol. 48.

be de Dieu. *Verbum ergo in Deo proferente est ipsemet Deus loquens; post prolationem est ipsa caro seu verbum Dei.* Il ajoûte un peu après, que JESUS-CHRIST est appellé la parole du Pere, parce qu'il enonce sa pensée, & qu'il la fait connoître, *Propterea dicitur ipse sermo Patris, quia Patris mentem enunciat & ejus cognitionem facit.*

Ibid. fol. 48.

Ibid. fol. 49.

Servet ajuste aussi à ses idées ces autres mots, *Et la parole étoit avec Dieu.* Saint Jean, dit-il, qui avoit prevû que cette expression, *Et la parole étoit avec Dieu*, donneroit occasion à établir un être réel, & distingué veritablement de Dieu le Pere, a ajoûté aussi-tôt que cette parole étoit Dieu même; c'est-à-dire selon S. Irenée, le λογος ou *parole* est le Pere même qui parle: *Prævidit Joannes istos Philosophos qui ita arguunt, verbum illud erat apud Deum, ergo erat res aliqua distincta, ad quorum tollendam calumniam adiecit statim, & Deus erat illud verbum, hoc est, ut inquit Irenæus, ipsemet Pater loquens dicitur esse Logos.* Il continuë d'expliquer selon cette idée plusieurs autres passages tant du Vieux que du Nouveau Testament qui ont du raport à ce Verbe, principalement ceux qui regardent sa generation. Son nouveau systême combat non seulement les Catholiques & les Ariens, mais aussi Ebion & Cerinthe, ausquels il croit que S. Jean est tout à fait contraire dans son Evangile, *Eò tendit Joannes, ut confunderentur Ebion & Cerinthus qui solam in Christo carnalem generationem ponebant, cùm ex matre carnaliter nascatur, ex Patre verò ab æterno, nec est nisi unus natus filius & genitus.* Il traitte assez au long de cette generation; mais outre que mon dessein n'est pas de copier icy les livres de Servet, ce qu'on en vient de raporter suffit pour faire connoître sa methode, & les interpretations qu'il a données à plusieurs passages du N. T. Il a fait comme un mêlange des sentimens des Catholiques & des Ariens, remontant jusques aux Peres qui ont vêcu avant le Concile de Nicée. Il ajoûte enfin aux Auteurs qu'il a citez cy-dessus Clement d'Alexandrie, & Denis Evêque de la même ville, bien qu'il n'eût pas lu leurs Ouvrages, souhaittant avec passion de pouvoir voir tous les anciens Docteurs qui ont

Ibid. fol. 50.

Ibid. fol. 51.

écrit avant l'Arianiſme, *Quorum (Clementis & Dionyſii) ſcripta, ſimiliter & omnium aliorum qui ante Arianum ſchiſma ſcripſerunt utinam vidiſſem!*

Dans ſon troiſiéme livre, où il explique ſelon la même methode pluſieurs paſſages du N. Teſtament qui regardent JESUS comme Verbe, il commence par ces paroles ſi oppoſées aux nouveautez des Sociniens, *Antequam Abraham fieret ego ſum.* (*h*) Suppoſant que le Verbe eſt le Pere qui parle aux hommes, il ne luy a pas été difficile de montrer qu'il eſt en effet avant Abraham, & même avant Adam. Il ſe fonde ſur cette expreſſion de Saint Jean, *le Verbe a été fait chair*, d'où il tire la plûpart de ſes conſequences, & ſur laquelle il s'étend encore plus au long dans les livres ſuivans, & dans deux autres livres qu'il a intitulez *Dialogues de la Trinité*. Il y traitte plus à fond de la Divinité de JESUS-CHRIST, mettant de la difference entre ces deux expreſſions, *être fait chair* & *être uni à la chair*. Il reconnoit avec Saint Jean que le Verbe s'eſt fait chair; mais il nie qu'il ſe ſoit uni à la chair, au moins dans le ſens des Catholiques. *Hoc unum*, dit-il, *hic & ſemper deteſtamur quòd Philoſophi non permittunt nobis verbum fieri carnem, ſed volunt verbum carni uniri, & per alloioſin & metaphoras & idiomatum communicationem ſubſannare.* *Id. Servet. lib. 1. Dialog. de Trinit.*

C'eſt ce qu'il avoit dêjà examiné plus à fond & d'une maniere critique dans ſon livre 7. de la Trinité, où il aſſûre que (*i*) Saint Jean n'a pas dit que *le Verbe s'eſt fait chair*

(h) Verbum caro factum eſt *Joannis eſt illuſtre præconium, quod in ſcrutandis Chriſti arcanis ſemper eſt præmittendum: ex quo facilè intelligemus*, Antequàm Abraham naſceretur ego ſum. *Illud Dei oraculum quod ante Abraham prolatum & manifeſtatum ab ipſo Abraham eſt auditum & viſum: voce enim viſibili ante Abraham, imò ante Adam prolata Chriſtus jam ab initio egreditur ex ore Dei.* Id. Serv. lib. 3. de Trinit. fol. 67.

(i) *Non dixit Joannes*, Verbum caro factum eſt, *ad mentem illorum, ſed* Verbum caro fuit, Verbum caro extitit; *& hæc eſt propriſſima ſignificatio ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο: nam illud quod erat verbi perſona eſt nunc ipſe Chriſtus. Utinam nos legiſſemus*, Verbum caro fuit, *ſicut ibidem dicitur*, Fuit homo

chair, ſelon le ſens qu'on donne ordinairement à ces paroles, mais que *le Verbe a été chair*, & que c'eſt la ſignification du verbe Grec ἐσκήνωσεν. Plût à Dieu, ajoûte-t-il, qu'on eût lu, *le Verbe a été chair*, comme nous liſons dans ce même Chapitre, *il y eut un homme envoyé de Dieu*: c'eſt le même mot Grec ἐγένετο. Il faudra auſſi traduire au verſ. 3. *toutes choſes ont été par luy, & rien n'a été ſans luy*; au Pſeaume 32. *il a parlé & les choſes ont été*, & au commencement de la Geneſe, *Dieu a dit, que la lumiere ſoit, & la lumiere fut*. La raiſon qu'il aporte de ſa nouvelle interpretation, eſt fondée ſur ce que Saint Jean a exprimé par ἐσκήνωσεν le verbe Ebreu היה, *fuit*, dont Moyſe s'eſt ſervi. Il a recours à la même langue Ebraïque dans l'idée qu'il donne du mot Grec λόγος, qu'il pretend repondre au mot Ebreu דבר: *Res*, dit-il, *longè facilior evadet ſi Hebraiſmos hic non negligamus*. De plus il affecte de paroître conforme aux plus anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, recommandant même à ſes lecteurs de ne point abandonner l'ancienne Tradition, pour embraſſer les nouvelles opinions. Il confirme cette pretenduë Tradition au regard du λόγος, ou *Verbe*, par le temoignage de Saint Irenée & de Saint Ignace qu'il fait diſciple de Saint Jean. *Si Ignatium Joannis Euangeliſtæ diſcipulum legas, eamdem ſicut in Irenæo phraſim reperies quam obſecro ſerva, nec ab antiqua traditione in punctо recedas, & ex hoc omnes noſtri ſeculi adinventiones, blaſphemias & nugas facilè rejicies.* *Ibid.*

Ce ſeroit icy le lieu de combatre les fauſſes idées de ce Patriarche des nouveaux Antitrinitaires, ſi Calvin n'en avoit déjà montré la fauſſeté dans un ouvrage ſeparé, qui a été imprimé avec ſes autres Opuſcules de Theologie. On trouvera dans ces Opuſcules

Id. Servet. lib. 7. de Trin. fol. 117.

mo miſſus à Deo; *eadem enim eſt Græca vox. Similiter*, Omnia per ipſum fuerunt, & ſine ipſo fuit nihil, *ſicut & Pſalmo* 32. Ipſe dixit & fuerunt, *Gen.* 1. Dixit Deus, Sit lux, & fuit lux: *Hebraica enim vox eſt ibi in hac ſignificatione clariſſima, & Joannes eo verbo uſus eſt quo Deus in principio mundi uſus eſt, & pro* היה *poſuit* ἐσκήνωσεν: *quod & Græca tranſlatio clarè indicat.* Id. Serv. lib. 7. de Trinit. fol. 113.

plusieurs Actes, qui peuvent en quelque façon suppléer aux livres de Servet qui sont devenus très-rares. Je ne voy pas quelle raison les Ministres de Geneve ont euë de les supprimer avec tant de soin, publiant en même tems un abregé de sa doctrine & de ses principales preuves. Ils y furent en quelque maniere contraints, pour se justifier des reproches qu'on leur fit de plusieurs endroits sur ce qu'ils avoient fait mourir cruellement ce miserable, qui n'avoit point d'autres principes de sa Religion, que ceux qui étoient reçus à Geneve & parmi tous les autres Protestans. C'est pourquoy les raisons que Calvin employe contre luy seroient bien plus fortes dans la bouche d'un Catholique, que dans la sienne. Il l'accuse d'être un novateur, & un homme sans Religion qui abusoit de la parole de Dieu, se moquant de toute l'ancienne Tradition. Les Catholiques n'objectoient-ils pas la même chose à ce Docteur de Geneve ? N'avoient-ils pas les mêmes raisons de le condamner au feu pour ses nouveautez ? Il ne falloit point même d'autre juge que le livre qu'il venoit de publier avec ce titre, *Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti & brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos.*

Calv. in Resp. ad quæst. 3. Serv.

Calvin se plaint, presque dès le commencement de cet Ouvrage, d'une certaine maladie d'esprit qui regnoit de son tems, principalement dans les Italiens, lesquels étant subtils de leur naturel inventoient des nouveautez dans la Religion. *Vulgaris hic morbus est ac fere ubique regnat, quod ut quisque ingenii agilitate pollet, ita eum titillat inanis curiositas; sed in Italis propter rarum acumen magis eminet.* Mais il n'y avoit point alors de lieu dans l'Europe, où cette maladie d'esprit regnât plus qu'à Geneve. C'est de cette Ecole d'où sont sortis la plûpart des premiers Antitrinitaires du dernier siecle, dont une partie se refugia en Pologne, comme nous aprenons des Actes que Calvin en a publiez luy-même, & qu'il est bon de lire. Ils font mention de plusieurs Ouvrages de Servet, & entr'autres de ses Lettres, & d'une Apologie qu'il avoit écrite à Melancton. Il cite luy-même cette Apologie dans sa reponse au même Calvin qu'il traitte d'heretique

que, & de disciple de Simon le Magicien, à cause de ses sentimens sur le libre arbitre. *Mirari subit*, dit-il, *hominis impudentiam qui se orthodoxum dicat ministrum Ecclesiæ, accusatorem criminalem & homicidam.* En quoy il n'avoit pas tout à fait tort.

Son adversaire luy avoit objecté, que sur le fait du libre arbitre il étoit dans les sentimens de Pelage : mais il luy repond avec force, qu'il fait passer pour Pelagiens tous ceux qui n'embrassent point les impietez de ce Magicien ; que cela étant il n'y a aucun Docteur de l'Eglise depuis les Apôtres qui n'ait été Pelagien, parce qu'il n'y en a aucun qui ait ruiné entierement le libre arbitre : *Quicunque non est Simon Magus, est Calvino Pelagianus. Omnes igitur quotquot fuerint in Christianismo sunt à Calvino damnati, etiam Apostoli, etiam Apostolorum discipuli, etiam veteris Ecclesiæ Doctores : nemo enim unquam liberum arbitrium penitus sustulit, nisi Simon iste Magus.* Tout ce qui est dans Servet n'est pas heretique : il a attaqué dans son 3. livre de la Trinité les sentimens de Luther sur la prescience & la predestination, & sur le libre arbitre. Il les appelle des opinions qui font horreur ; *quod est perhorrendum.*

Servet. apud Calv. in refut. cavill. Serv.

Les Antitrinitaires, dont la faction s'éleva dans Geneve au tems de Calvin, étoient fort éloignez des visions de Servet, comme il paroît des Actes que nous en avons, & principalement de la Confession de foy de Valentin Gentil, qui n'est pas éloignée de l'ancien Arianisme. Cet Italien embarrassa tellement Calvin par ses subtilitez, que celuy-cy fut obligé de dire que le Fils étoit αὐτόθεος, *Dieu de luy-même*, aussi bien que le Pere. Valentin au contraire pretendit que toute l'antiquité n'avoit reconnu que le Pere seul pour αὐτόθεος. Il apporta même la definition du Concile de Nicée, qui a declaré le Fils *Deum de Deo.* A quoy Calvin repond, que cette expression luy paroît dure, *dura locutio fateor.* Les progrés que cette nouvelle secte fit en peu de tems dans la Pologne luy causerent du chagrin, comme on le peut voir dans les Actes qu'il nous a laissez. Dans une lettre qu'il écrivit de Geneve aux Polonois de sa Communion, il traitte George Blandrata, Valen- *En 1563.*

tin Gentil, Paul Alciat & quelques autres de furieux & de novateurs, qui mettant trois eſſences en Dieu au lieu de trois perſonnes, avoient forgé trois Dieux. Mais ſes declamations qui étoient remplies d'injures furent inutiles.

DUDITH. Ce party des Unitaires commença à ſe multiplier : il y eut même de ſavans hommes qui embaſſerent leurs opinions, & entr'autres Andre Dudith & Bernardin Ochin. Le premier qui avoit été Evêque, & fort conſideré à la Cour de l'Empereur, prit d'abord les ſentimens de ceux de Geneve ; mais il devint en ſuite un de leurs plus redoutables adverſaires, comme il paroît des lettres qu'il écrivit à Beze ſon ami, leſquelles ont été imprimées avec celles de Fauſte Socin.

OCHIN. Le ſecond, après avoir vêcu plus de 30. ans en Italie chez les Religieux de l'Ordre de Saint François dans une très-grande reputation, embraſſa le Calviniſme, & ſe fit en ſuite Unitaire. Ceux

En 1562. de Zurich l'ayant reçu chez eux le firent Miniſtre d'une Egliſe Italienne ; mais ayant écrit en faveur de la Polygamie, & ayant publié 30. Diagues en ſa langue, que Caſtalio traduiſit auſſi-tôt en Latin, ils le chaſſerent de leur païs, après l'avoir exhorté inutilement de changer de ſentiment. C'eſt ce que nous apprenons de la vie de Bullinger écrite par Melchior Adam, & de Joſias Simler dans une Preface qu'il a miſe au devant de quelques anciens Auteurs, qui ont traitté du myſtere de l'Incarnation contre les heretiques.

Ochin après avoir beaucoup ſouffert, parce que les Zuingliens ou Calviniſtes luy refuſerent toute ſorte de ſecours, ſe retira en Pologne, où il ne demeura pas long-tems à cauſe de ſa doctrine. C'eſt pourquoy il paſſa de là en Moravie, où il mourut s'étant joint aux Anabatiſtes. *In Poloniam abiit, quò ut venit dicitur palam hypoſtaſim Spiritus Sancti oppugnaſſe ; ſed nec ibi commorari ei diutius licuit ; quare in Moraviam ad Anabaptiſtarum conventicula ſe recepit, ubi & obiit.* Sandius n'a pas manqué de le mettre dans le Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires. De plus Fauſte Socin avoüe dans une de ſes lettres, n'être point l'auteur du ſentiment qu'il avoit ſur la ſatisfaction de JESUS-CHRIST, l'ayant lu au-

Melch. Adam in vita Bulling.

Socin. epiſt. ad Martin. Vadou. anno 1598.

auparavant dans les Dialogues d'Ochin. Il ne s'eſt pas neanmoins declaré tout à fait Unitaire dans ſes Dialogues, où il raporte ſeulement les raiſons de part & d'autre. Dans ſon premier livre qui traitte du Meſſie, il diſpute contre un Juif qu'il fait parler en Rabbin; mais il n'eſt pas aſſez inſtruit du Judaïſme. Il paroît plus exact dans ſon Dialogue de la Trinité, où il produit au long les raiſons des Catholiques & des Antitrinitaires: il pouſſe fort loin les raiſons de ces derniers, ſous pretexte d'y repondre.

Il temoigne dans ſa Preface, qu'il n'a entrepris cet ouvrage qu'à la priere de ſes amis; & qu'il avoit été même obligé de le donner au public, pour ôter les ſoupçons qu'on avoit de luy, ſans qu'il y eût donné occaſion: *Adde quod nonnulli nulla à me data occaſione, incipiebant non ſolùm ſuſpectum habere me, verùm etiam eam (Trinitatem) à me non credi dictitare: quæ res me coëgit eorum errorem oſtendere.* Il fait profeſſion de ne rien apporter qui ne ſoit pris de l'Ecriture, ſans ſe mettre en peine de l'autorité des Conciles & des Peres, parce que ce ſont, ſelon luy, des hommes qui ont pu ſe tromper. Ce qui l'engagea encore à publier cette diſpute, c'eſt que les Egliſes de Pologne qui avoient embraſſé les ſentimens des Reformez, étoient partagées entr'elles ſur l'explication de ce myſtere, comme il l'aſſûre dans ſa lettre au Prince Radzevil, auquel il a dedié ce Dialogue: *Et quoniam*, dit-il, *opinionum hanc varietatem in Poloniæ quoque Eccleſiis emergere audio; quarum tu pro tuis raris virtutibus, ſingularique pietate nominatim patrocinium defenſionemque ſuſcepiſti, viſum eſt mihi duos hosce Dialogos tibi dedicare.*

Ochin. Præfat. in Dial. de Trinit.

Idem Ochin. in epiſt. ad Princip. Radziv.

Je ne doute point qu'il n'eût lu les livres de Servet contre la Trinité, parce que celuy qu'il introduit ſous le nom de *Spiritus*, pour defendre la cauſe des Antitrinitaires, les copie ſouvent. C'eſt après ce chef des nouveaux Unitaires que *Spiritus* obſerve ſur ces mots, *Sermo caro factus eſt*, qu'on peut (k) traduire le verbe Grec ἐγέ-

(k) *Sciendum tibi eſt ubi nos in eo loco legimus* factus eſt, *in Græco eſſe* egeneto, *quod verbum non ſolùm* factum fuiſſe, *verùm etiam* fuiſſe *notat, ut poſtulat*

ἐγένετο par *fuit*, au lieu de *factus est*, & que la ſuite même du diſcours demande qu'on le traduiſe ainſi en ce lieu-là, comme l'Interprete Latin l'a traduit au v. 6. de ce même Chapitre de S. Jean. Ce *Spiritus* n'eſt pas auſſi beaucoup éloigné de Servet, dans l'explication qu'il donne à ces premiers mots du même Evangile, *In principio erat Verbum.* Il croit que cet Evangeliſte a imité Moyſe, comme s'il diſoit, ayant à écrire les actions de JESUS-CHRIST, la premiere choſe que j'ay à vous dire, c'eſt que la parole étoit. Il y en a d'autres, ajoûte-t-il, qui entendent par cette parole JESUS même dans ſa conception ou dans ſa naiſſance, c'eſt-à-dire lors que JESUS eſt né il étoit la Parole, ayant été ainſi appellé parce qu'il a fait connoitre l'Evangile : *Alii ſermonem de quo ibi Joannes loquitur interpretantur ipſum Jeſum quando conceptus, aut quando natus eſt, ut ſit Joannis hæc ſententia,* In principio, *hoc eſt quando natus fuit, mundoque apparuit,* erat ſermo, *videlicet Jeſus, ideo ſermo vocatus quia Euangelium nobis patefecit.*

Apud Ochin. Dial. de Trinit. p. 73.

Ochin qui repreſente dans ce Dialogue la perſonne de l'Orthodoxe, repond qu'il admire l'aveuglement de ceux qui donnent des ſens ſi éloignez à ces paroles de S. Jean. Il les rejette comme une nouveauté qui n'eſt jamais venuë en la penſée d'aucun heretique. Il prouve dans ce même Dialogue la Divinité de JESUS-CHRIST, par l'adoration qui luy eſt renduë dans les Livres du Nouveau Teſtament : mais il fait en même tems repondre cet *Eſprit* Arien, que le Pere doit être adoré & invoqué comme le premier & principal auteur de tous les biens, & qu'il veut être adoré ſeul de cette maniere. Ce qui n'empêche point, dit-il, qu'on n'adore le Fils comme Mediateur & Interceſſeur : *Pater honorari, adorari, invocari debet ut autor præcipuus omnium donorum, qui à ſe, non ab aliis, habeat omne bonum; quin ſe ſolum ut talem vult adorari, vultque & Filium honorari, adorari, invocari, ut ſequeſtrum, advocatum, non ut præ-*

ſtulat alioquin orationis tenor, ut eo in loco ſignificet fuiſſe, *ſicuti paulò ante ubi de Joanne Baptiſta,* Fuit homo miſſus à Deo. Ochin. Dialog. de Trinit. pag. 76.

præcipuum autorem datoremque boni quod habemus. Il eſt aiſé de juger par ce qu'on vient de raporter, que ce n'a pas été ſans raiſon qu'on ſoupçonna en Pologne Bernardin Ochin d'être Antitrinitaire, puis que ſous pretexte d'éclaircir les difficultez qui regardent le myſtere de la Trinité, il fortifie les ſentimens des Unitaires.

Outre les Dialogues dont nous venons de parler, où il explique un grand nombre de paſſages du Nouv. Teſtament, il a compoſé en ſa langue une eſpece de Commentaire ſur les Epitres de Saint Paul aux Romains & aux Galates. Je n'ay vû que ce qu'il a écrit ſur la derniere Epitre. C'eſt une Paraphraſe aſſez étenduë à l'imitation de celles d'Eraſme; & elle peut en quelque façon tenir lieu de Commentaire, parce qu'il y apporte differentes interpretations ſur les endroits difficiles, y mêlant auſſi quelque choſe de la Morale. Sa Theologie étoit plus exacte ſerieuſe, mais moins Declamateur. Pour ſe rendre plus agreable aux Proteſtans parmi leſquels il vivoit alors, il declame ſouvent contre la doctrine & les uſages de l'Egliſe Romaine, faiſant ſouvent le métier d'un Controverſiſte emporté, que d'un Commentateur des Livres Sacrez.

Quelques-uns ont cru que Bernardin Ochin, qui étoit de Sienne, a été le premier fondateur des Peres Capucins: mais ils ſe trompent; car il a ſeulement eu part à cette reformation de l'Ordre de S. François. Boverius qui a écrit leurs Annales, ne reconnoit point d'autre fondateur de leur Ordre que Matthieu Baſſi. Il avoüe neanmoins qu'Ochin a été un de leurs premiers Generaux; & qu'il s'étoit acquis une grande reputation dans toute l'Italie, & même à la Cour du Pape, à cauſe de ſes rares talens pour la predication. Il loüe auſſi ſes mœurs & ſa bonne conduite, qui luy attira la faveur de pluſieurs Princes & du Pape Paul III. qui l'excita de reciter ſon Breviaire pour le donner plus de tems à negocier les affaires de ces Princes, leſquelles il accommodoit entierement. Cette reformation des Capucins attribuée au commencement le meſme à la liaiſon [illegible] Napoli [illegible] ſur l'Epiſtre [illegible] qui luy apprit à faire les livres de Luther & de Bucer, & l'Inſtitution de Calvin, qui avoit été imprimée à Bâle en 1534.

Zachar. Boverii Annales Capucin. edit. Lugdun. 1632.

Sandius a donné place à ce Valdesius parmi les Unitaires. Ce que le même Boverius raporte dans ses Annales touchant le martyre d'Ochin, qui abjura ses erreurs dans Geneve sur la fin de sa vié, est une fable qui ne merite pas d'être refutée: car il est constant qu'il est mort dans les sentimens des Antitrinitaires.

CHAP. LVI.

Des Commentaires de Fauste Socin & de Jean Crellius sur le Nouveau Testament.

SOCIN. FAuste Socin, qui a donné le nom de Sociniens aux nouveaux Unitaires, est presentement si connu dans toute l'Europe, qu'il est inutile de faire icy son histoire; outre que j'en ay dêjà parlé ailleurs, & même assez au long. Quoy qu'il passe aujourdhuy pour le chef d'une nouvelle secte, il a protesté luy-même qu'on ne pouvoit pas raisonnablement l'appeller Heresiarque: *Nullo prorsus pacto possum ego hæresiarcha vocari*, puis qu'il ne dogmatisoit point, & qu'il n'avançoit rien qui n'eût été dêjà publié par d'autres, même dans la Pologne, avant qu'il vint s'y établir: *Cùm nec dogma ullum in meis scriptis in lucem editis asseruerim, quod non modo alibi, sed in hoc ipso regno ubi ea sunt edita ab aliis ante me, & meum huc adventum, partim publicè & voce & scripto assertum, partim jam affirmatum & disputiendum propositum non fuisset.* En effet il a plûtôt [illegible] par ses subtilitez sur les nouveautez qui regnoient de son tems, qu'il n'a été auteur d'un nouveau systême de Religion. Il est surprenant qu'un homme qui n'avoit presque aucune érudition, & qu'une connoissance très-mediocre des langues & de la Theologie, se soit fait un party considerable en si peu de tems.

Il avoüe librement dans sa Reponse à la Defense de Puccius, qui l'avoit accusé de parler en maître sur des matieres qu'il n'entendoit point, & qui dépendoient du Grec & de l'Hebreu, qu'il ne s'étoit guere appliqué à l'étude de ces langues: *Græcos fontes, & [illegible]net omnibus dico, leviter admodum degustavi, Hebræos vix dum attigi.* Cependant la plûpart de ses nouvelles interpretations de l'Ecriture, sur lesquelles roulent ses opinions, sont tirées du Grec & de l'Hebreu. Mais il avoit plus lu les Interpretes & les Traducteurs de

Socin. epist. ad Mart. Vadov. ann. 1598.

Ibid.

Id. Socin. Resp. ad Defens. Pucc. p. 273.

de ces derniers tems que les originaux, comme il paroît de ſes Ouvrages. On y trouve ſouvent les noms d'Eraſme, de Vatable ou Robert Etienne, de Caſtalio, de Beze, & d'Arias Montanus. Il choiſit dans ces Auteurs ce qui s'accommode le mieux avec ſes préjugez. On doit neanmoins luy rendre cette juſtice, que lors qu'il ne s'agit que d'un point de pure Critique, il ne manque ordinairement ni de bon ſens ni d'application, & il encherit même quelquefois ſur les autres Critiques. Mais quand il eſt queſtion d'établir ſes dogmes, il outre ſa matiere, ſa trop grande ſubtilité le jettant dans des explications paradoxes, comme il eſt aiſé de le juſtifier par pluſieurs exemples, qu'il ſeroit long de raporter. Ceux qui n'ont pas le tems de parcourir ſes Ouvrages, qui ont été imprimez en deux tomes *in folio*, à la tête de la Bibliotheque des Freres Polonois ou Unitaires, peuvent conſulter leur Catechiſme dont il y a eu diverſes éditions, & qui a pour titre, *Catecheſis Eccleſiarum Polonicarum, unum Deum Patrem illiusque Filium unigenitum Jeſum Chriſtum, una cum Spiritu Sancto ex Sacra Scriptura conſitentium.* Ce petit livre qui renferme en peu de mots les articles de leur doctrine avec les preuves, eſt un abregé de ce qu'il y a de plus conſiderable dans les deux volumes de Socin.

Je ne parlerai icy que de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, & de ſa methode, d'où les Catholiques mêmes peuvent tirer quelque avantage. Les Orthodoxes n'ont fait autrefois aucune difficulté d'inſerer dans leurs *Chaines* les Explications de Theodore d'Heraclée, bien qu'il fût Arien. Nous liſons dans Theodoret ſur l'Ecriture pluſieurs belles remarques, principalement ſur ce qui regarde la Critique, deſquelles il eſt redevable à ce Theodore: les Copiſtes de ces recueils ont confondu quelquefois ces deux noms. Socin a preferé en beaucoup d'endroits l'ancien Interprete Latin aux nouveaux, & il fait même profeſſion de le ſuivre. Il n'étoit point de plus entêté des nouveaux Dictionaires Ebreux, qui ont été compoſez ſur les interpretations de Kimhi & des autres Rabbins: & c'eſt ce qui luy a fait preferer Forſterus à Pagnin, ne jugeant pas favorablement de ce dernier,

qui (*a*) n'a fait, ſi nous l'en croyons, que copier les livres des Juifs ; au lieu que l'autre eſt plus exact à chercher la ſignification propre & l'origine des mots Ebreux. Il eſt neanmoins certain que Forſterus eſt fort inferieur à Pagnin : mais Socin qui n'avoit pas une connoiſſance aſſez étenduë de la langue Ebraïque, s'eſt ſervi de tous les ſecours qu'il a pu trouver. C'eſt pour cette même raiſon que dans l'interpretation des mots Grecs du N. Teſtament, il ne s'en raporte pas tout à fait aux faiſeurs de Dictionaires ; mais il remonte juſques à l'origine, les conferant avec le texte Ebreu, & quelquefois avec la verſion Grecque des Septante.

On a mis au commencement de ſon premier volume un Commentaire aſſez long, qu'il a compoſé ſur les Chap. 5. & 6. de S. Matthieu, qui contiennent le Sermon de JESUS-CHRIST ſur la montagne. Il obſerve d'abord (*b*) que le mot Grec μακάριος, n'a point été bien traduit dans la verſion Polonoiſe du Nouveau Teſtament, qui étoit à l'uſage des Unitaires de ce païs-là, par un mot qui repond au Latin *felix*, parce que ſelon le ſentiment des perſonnes ſavantes, μακάριος ſignifie quelque choſe de plus qu'une felicité humaine. Il s'étend ſur ces Beatitudes, comparant S. Matthieu avec S. Luc. Il raporte de plus les interpretations diverſes des Commentateurs, & il remarque les Ebraïſmes dont il juge avec beaucoup de liberté. Pour vouloir même être trop exact, il deſcend quelquefois juſques aux minuties. Il n'oublie point d'y apuyer les interpretations qui ont du raport avec ſes préjugez, comme on le peut voir ſur

(a) *Forſterus quanquam fortaſſis aliquando labitur, in ſignificationibus tamen verborum Hebræorum perquirendis, ſingularumque vocum vel origine vel peculiari ſenſu indagando multo diligentior quam Pagninus fuit : quandoquidem Pagnini opus nullis propemodum ingeni luminibus diſtinctum eſt, ſed multa tantùm lectione refertum.* Socin. Reſponſ. ad Defenſ. Pucc. pag. 279.

(b) *Video in verſione Polonica Novi Teſtamenti, quâ Eccleſia noſtra utitur hactenus, eſſe verbum Gracum reddituum eo verbo quod propriè* felicem *ſignificat; id quod mihi parum probatur, cùm Gracum verbum* μακάριος *aliquid ſignificet, quod verbo Latino* felicis *non bene videtur exprimi*, &c. Id. Socin. init. Explic. Cap. 5. Matth.

ſur cet endroit, où il pretend que Jesus-Christ a reformé veritablement l'ancienne Loy par de nouveaux preceptes. Selon cette idée il aſſûre, que le commandement d'aimer ſes ennemis a été inconnu aux Juifs dans l'ancienne Loy. Mais il me ſemble qu'un homme comme luy, qui cherche les explications les plus ſimples & les plus naturelles, ne devoit pas aſſûrer ſi hardiment que les Juifs n'ont point connu le precepte d'aimer ſes ennemis, puis que la Loy qui ordonne d'aimer ſon prochain, renferme ſous le nom de *prochain* les ennemis auſſi bien que les amis, ſelon la ſignification du mot Ebreu *rea*, que les Septante ont traduit par πλησίον. Moyſe ne veut-il pas qu'on rende ſervice à ſes ennemis auſſi bien qu'à ſes amis? Y a-t-il rien de plus formel que ces paroles de Salomon, *Si eſurierit inimicus tuus ciba illum; ſi ſitierit da ei aquam?* Et ainſi J. Christ a plûtôt renouvellé les anciens commandemens, qui ne s'obſervoient plus de ſon tems, qu'il n'en a donné de nouveaux. Les anciens dont il eſt parlé en ce lieu-là, ſont les Docteurs qui avoient alteré la Loy par leurs interpretations. Il repond neanmoins à ces objections; mais ſes reponſes ne paroiſſent pas ſolides. On pourroit neanmoins luy accorder, que le commandement d'aimer ſes ennemis dans la nouvelle Loy, a quelque choſe de plus parfait que dans l'ancienne, ſans en tirer les conſequences qu'il en a tirées.

Exod. 23. 4. & 5.

Pour ce qui eſt de la Critique, bien qu'il eût lu dans tous les Exemplaires Grecs & dans le Syriaque au verſ. 22. εἰκῇ, qu'il traduit par *temerè*, il prefere la verſion Vulgate où ce mot n'eſt point, ſans en apporter d'autres raiſons que les paroles mêmes du texte, qui luy font juger que c'eſt une addition: d'où il infere que l'ancien Interprete Latin a eu un Exemplaire Grec où ce mot n'étoit point: *Adverbium temerè non legitur in vulgata Latina editione, quod indicat in quibusdam exemplaribus Græcis antiquitus illud lectum non fuiſſe.* C'eſt ſur ce même pied-là qu'il conjecture judicieuſement au commencement du Chap. 6. que cet ancien Interprete qui a traduit *juſtitiam*, aura lu ἐλεημοσύνην dans ſon Exemplaire Grec, comme Beze a auſſi mis tant dans ſon texte que dans ſa verſion Latine: *Certe ab omni veriſimili-*

Id. Socin. Explicat. Caſ. 5. Matth. p. 13.

Id. Explicat. C. 6. Matth. p. 36.

tudine prorſus abeſt, ut vetus Latinus Interpres ſine ullo Græco codice, unde ſumpſerit ejuſmodi nomen cum ſignificatione eleemoſynæ, ex ſuo capite uſurpare voluerit. Il fait en pluſieurs autres endroits le même jugement de la Vulgate, qu'il prefere ſouvent pour de bonnes raiſons au Grec ordinaire & au Syriaque, comme on le peut voir ſur le verſ. 4. du même Chapitre, où il obſerve qu'il (c) y a dans ces Exemplaires *palam* ou *in propatulo*, mais que ce mot n'étant point dans la plûpart des Exemplaires Latins, ni dans les Grecs les plus corrects, il prefere ces derniers aux premiers, parce que le mot de *palam* luy paroit avoir été ajoûté après coup.

Il y a neanmoins des endroits où il condamne mal-à-propos l'ancien Interprete Latin, & entr'autres ſur ces paroles qu'on lit à la fin de l'Oraiſon Dominicale dans la plûpart des Exemplaires, *parce que le Royaume* &c. Elles ſont, dit-il, non ſeulement dans tous les Exemplaires Grecs, mais auſſi dans le Syriaque, qui s'accorde neanmoins ordinairement avec la Vulgate aux lieux où elle differe du Grec. D'où il conclut qu'il ne faut pas ſuivre temerairement l'opinion des Catholiques Romains, comme quelques-uns font, mais qu'on doit plûtôt croire que JESUS-CHRIST a enſeigné ce qui ſe trouve dans tous les Exemplaires, à la reſerve des Latins: *Quapropter non eſt temere adhærendum Pontificiorum opinioni, quod tamen quidam faciunt, ſed potius firmiter credendum ita Chriſtum docuiſſe, ut exemplaria omnia, præter Latina, habere creduntur.* Il auroit mieux raiſonné s'il avoit dit, conformément au principe qu'il a avancé cy-deſſus, que cet ancien Interprete n'avoit point dans ſon Exemplaire Grec ce qu'on lit dans le Grec ordinaire & dans le Syriaque: & en effet nous avons des Exemplaires Grecs qui ſont conformes à la Vulgate. Socin ne devoit pas s'éloigner en ce lieu-cy du ſentiment d'Eraſme, qu'il ſemble condamner: & Ibid. p. 54.

(c) *Quamvis communem lectionem Græcam & Syriacam ſimpliciter improbare non audeam, tamen Latini codices & emendatiora illa Græca exemplaria in ſuſpicionem me adducunt, quod aliquis de ſuo addiderit ab initio in codicis margine, ἐν τῷ φανερῷ.* Id. Socin. Explic. Cap. 6. Matth. pag. 37.

& pour ce qui eſt du Syriaque, il y a de l'apparence qu'il convenoit parfaitement là-deſſus avec l'Interprete Latin, & qu'il aura été depuis retouché.

Il defend la Vulgate en quelques autres endroits, même avec force, contre les nouveaux Traducteurs, & principalement contre Beze, qu'il accuſe d'avoir ajoûté à ſon texte pluſieurs mots ſous pretexte de l'éclaircir, bien qu'il fût aſſez clair de luy-même. C'eſt ſur ce pied-là qu'il fait venir icy ces mots de l'Epître aux Coloſſiens, *Non in honore aliquo ad ſaturitatem*, comme il y a dans la Vulgate conformément à l'original Grec. Beze les a traduits de cette maniere, *Nec* tamen *ullius ſunt pretii* cùm *ad ea* ſpectent *quibus farcitur caro:* ce que Socin appelle une interpretation monſtrueuſe, à cauſe des additions qu'on y a inſerées ſans aucune neceſſité, & qui corrompent même le ſens du Grec qui n'a aucune obſcurité : *Quæ interpretatio mihi planè monſtroſa videtur : additur enim in illa cauſa vox* tamen, *vox* ſunt, *& totum illud* cùm ad ea ſpectent, *vel certe illa duo verba* cùm ſpectent, *& mirabiliter ſenſus verborum Græcorum qui ſatis planus eſſe videtur, corrumpitur judicio quidem meo.*

Coloſſ. 2: 23.

Socin. ibid. p. 62.

Il étoit difficile que ce chef des nouveaux Unitaires ne mêlât quelquefois de la Theologie & de la controverſe dans ſes Commentaires, pour établir ſes nouvelles opinions lors que l'occaſion s'en preſente: mais je ne m'y arrêterai point. Je viens à ſon Commentaire ſur le commencement de l'Evangile de S. Jean. Il eſt court, parce qu'il ne s'étend que ſur les 14. premiers verſets: mais il eſt un des plus importans, contenant une explication de ces mots, *In principio erat Verbum*, qui eſt inconnuë à toute l'antiquité. Perſonne ne s'eſt aviſé avant Fauſte Socin, ou plûtôt avant Lælius ſon oncle, auquel il eſt redevable de ſa nouvelle interpretation, de dire que le ſens propre & naturel de ces paroles, *In principio erat ſermo*, étoit celuy-cy, *In Euangelii principio erat Dei ſermo:* car c'eſt ainſi que les Sociniens les paraphraſent; comme ſi le commencement dont il eſt parlé en ce lieu-là étoit le commencement de l'Evangile. Il pretend que celuy qui eſt appellé *Verbe* n'a pas été de toute éternité, ni avant la creation du monde, mais que par le Verbe ou parole il faut

faut entendre JESUS-CHRIST Fils de Dieu, savoir cet homme qui est né de la Vierge Marie sous l'Empereur Auguste;

Id. Socin. Explic. Cap. 1. Joann. p. 78. *Joannes verbi nomine ipsum Dominum Jesum Christum Dei filium, hominem scilicet filium qui Augusto imperante ex virgine Maria natus est, intelligit, non ob aliquam ejus naturam, aut substantiam, sed muneris tantùm causâ, quo ipse Dei Filius functus est, dum Euangelicum Patris sui verbum exponeret.*

Si nous l'écoutons, cette expression est particuliere à Saint Jean; car on ne trouve dans aucun autre Auteur Sacré que JESUS-CHRIST soit nommé Verbe ou Parole, et qu'il n'a pu entendre qu'en ce sens que la parole de l'Evangile qui étoit auparavant cachée a été découverte par le ministere de

Ibid. JESUS-CHRIST: *Nusquam in Sacris Literis, neque Novi Fœderis Christum appellatum reperies Verbum, præterquam ab Joanne, quod aliunde non ab eo factum non est, quam quod ipsius Christi operâ Euangelii verbum, quod prius latebat, innotuit.* Je veux que les autres Evangelistes n'ayent point donné le nom de *Verbe* à JESUS-CHRIST; conclura-t-on raisonnablement de là que ce mot ne peut avoir d'autre sens que celuy que Socin luy attribuë? Nullement: son explication a été inconnuë à toute l'antiquité, & même à Servet, qui a eu une autre idée du *Verbe*. En effet S. Jean n'a pu se servir que d'un mot qui fût déjà en usage chez les Juifs, & même chez les Grecs: or il est certain, que les uns & les autres ont eu une idée du mot de λογος différente de celle de Socin: & c'est par rapport à cette idée qu'on le doit expliquer avec les plus anciens Docteurs de l'Eglise, & même avec les Ariens.

On peut donc mettre cette interpretation entre les paradoxes de Socin: & il avoüe luy-même dans sa Preface qu'elle est nouvelle, où il dit de plus que, pour ôter toute occasion de le calomnier, il ne s'est point servi dans son Commentaire d'autre version que de l'ancienne, si ce n'est aux

(d) *Ut verò Literarum series situandis, & in his quæ non explicanda fuerunt, ut omnis calumniandi occasio auferatur, veterem translationem secuti sumus, nisi si quando à sana interpretatione nimis recedere est visa.* Id. Socin. Præfat. Explicat. Cap. 1. Joann.

aux endroits où il eſt évident qu'elle n'exprime point bien l'original. Le ſcrupule de cet Unitaire eſt admirable : il n'oſe s'ériger en auteur d'une nouvelle traduction de l'Ecriture, pour ne paroître pas novateur ; mais quand il s'agit de s'oppoſer à tout ce qu'il y a jamais eu de Commentateurs, tant orthodoxes que non orthodoxes, il n'a aucun ſcrupule là-deſſus. Il explique encore d'une maniere tout à fait nouvelle ces paroles ſuivantes, *Et le Verbe étoit avec Dieu*, par celles-cy, JESUS *n'etoit connu que de Dieu ſeul* : *Et verbum*, dit-il, *erat apud Deum*, hoc eſt, *Jeſus quatenus Dei verbum, antequam Baptiſtæ prædicatione patefieret, ſoli Deo notus erat.*

Id. ibid. pag. 79.

Sur ces autres mots, *Et le Verbe étoit Dieu*, il remarque par raport à ſes préjugez, que le mot *Deus* n'eſt pas de luy-même un nom propre, mais appellatif, qui ſignifie l'autorité & la puiſſance : *Hoc nomen* Deus *non eſt nomen ſubſtantiæ cujuſdam proprium vel perſonæ, ſed auctoritatis, potentiæ ac beneficentiæ :* mais qu'il eſt donné par excellence dans l'Ecriture au Souverain Dieu de toutes choſes ; qu'il y eſt neanmoins auſſi attribué quelquefois aux creatures, lors que ce ſouverain Dieu les éleve à de grands emplois ; ce qu'il confirme par pluſieurs exemples : d'où il infere qu'il n'eſt pas ſurprenant que JESUS-CHRIST Verbe de Dieu ſoit appellé Dieu : *Quæ cum ita ſint, quid mirum ſi Chriſtus Dei verbum Deus eſſe dicatur.* Il nie ſeulement qu'il ſoit ce ſouverain Dieu auteur de toutes choſes : *At verò aſſerere Chriſtum ita Deum eſſe, ut ſummus ille ſit altiſſimusque rerum omnium autor, qui cœlum terramque condidit ſuprema eſt inſcitia.* Il le met dans un rang ſuperieur à celuy des Anges & des hommes, ayant reçu de Dieu une puiſſance plus excellente & de bien plus grands honneurs, puis qu'il a été fait leur Chef. C'eſt le ſens qu'il donne à ce paſſage de l'Epître aux Ebreux, où S. Paul compare JESUS-CHRIST Fils de Dieu avec les Anges & avec Moyſe, *Tantò præſtantior factus eſt, quantò excellentius præ illis ſortitus eſt nomen :* d'où il reſulte, ſelon luy, que J. C. n'eſt pas moins redevable à Dieu de tout ce qu'il eſt, que Moyſe & les Anges avec leſquels il eſt comparé : *Periret enim*, dit-il, *collatio illa, ſi Chriſtus non à Deo, ſed à ſeipſo cuncta haberet quæ poſſidet.*

Ibid.

Ebr. 1:4.

Socin. ibid.

Il eſt facile de convaincre de faux ce raiſonnement de Socin par les paroles mêmes de S. Paul, ſans ſortir de ce Chapitre de l'Epitre aux Ebreux. Peut-on entendre d'un ſimple homme qui ait été élevé aux honneurs de la Divinité ce paſſage du Pſeaume, qu'il applique à JESUS-CHRIST ? *C'eſt vous Seigneur qui avez creé la terre dès le commencement, & les Cieux ſont l'ouvrage de vos mains.* Les Sociniens ne peuvent point avoir recours icy à ce qu'ils appellent *nouvelle creation*, qui eſt l'Evangile, car toute la ſuite du diſcours fait voir manifeſtement qu'il s'agit de la creation du monde. Et ainſi l'explication que cet Unitaire donne à ces autres paroles, *Toutes choſes ont été faites par luy*, comme ſi S. Jean parloit de cette nouvelle creation, ne peut ſubſiſter. Il pretend que (*e*) l'Evangeliſte n'a point eu en vûë ce monde corporel, que Moyſe repreſente au commencement de la Geneſe, mais un monde ſpirituel : cette interpretation eſt une pure viſion laquelle n'a aucun fondement. Il ſera aiſé de ruïner par ce même moyen tout ce petit Commentaire ſur le commencement de S. Jean. Il obſerve enfin après Servet & Ochin, qu'il ne nomme cependant point, que le texte Grec auquel repondent ces mots, *Et verbum caro factum eſt*, peut auſſi être traduit à la lettre, & ſelon le veritable ſens, *Et verbum caro fuit:* ce qu'il juſtifie par quelques exemples, où le verbe ἐγένετο qui eſt icy dans le Grec eſt rendu par *fuit* dans la Vulgate.

Ebr. 1: 10.

On a mis au rang des Commentaires de Socin ſur le Nouveau Teſtament, une diſpute qu'il a euë avec un autre Unitaire ſur le Chap. 7. de l'Epître aux Romains. Celuy-cy croyoit que S. Paul y parle en ſa propre perſonne, & en celle des regenerez : Socin aſſûre au contraire qu'il parle de luy-même en la perſonne d'un homme ſous la Loy qui n'étoit point regeneré. C'eſt pourquoy il explique dans toute cette diſpute ce que c'eſt que regeneration. Cet écrit ayant été attaqué par un Calviniſte, Socin publia une Defenſe ſous le nom de Proſper Diſydeus, qu'on

(e) *Joannes hoc loco non de corporei mundi hujus de quo perfectiſſimè ſcripſit Moſes, ſed de ſpiritualis mundi ſtructura loquitur, qui non corporeis, ſed ſpiritualibus rebus, id eſt Euangelii verbo conſtruitur, quo homines inſtaurantur, & ſpeciali quadam ratione denuo creantur.* Socin. Explic. Cap. 1. Joann. p. 80.

qu'on a auſſi imprimée dans le premier volume de ſes Ouvrages: mais parce qu'il diſpute, il ſonge plus à refuter les raiſons de ſon adverſaire, qu'à établir ſon opinion. Quoy qu'il n'eût preſque aucune érudition, il ne laiſſe pas d'en faire paroître dans cet Ouvrage, qu'il avoit apparemment empruntée de quelque autre, parce que cette queſtion avoit été fort agitée à l'occaſion des Calviniſtes, leſquels ſous pretexte de ſuivre Saint Auguſtin, ont introduit dans la Religion des ſentimens nouveaux & oppoſez à toute l'antiquité.

On avoit objecté à Socin, que preſque tous les anciens Docteurs de l'Egliſe, & les plus habiles Theologiens de ces derniers tems luy étoient oppoſez. A quoy il repond qu'au contraire il a pour luy Origene, Saint Chryſoſtôme, Theodoret, Photius, Oecumenius, & en un mot tous les Commentateurs Grecs qui avoient expliqué cet endroit de S. Paul: que pour ce qui eſt des Latins, Ambroiſe, c'eſt-à-dire le Diacre Hilaire, S. Jerôme & le faux S. Jerôme luy étoient favorables. Au regard des nouveaux Theologiens, il avoüe que la plûpart luy ſont contraires: car c'eſt là, dit-il, une de ces erreurs que nous avons priſes des Catholiques Romains, qui l'ont tirée de S. Auguſtin, auquel ceux qui ont pris le nom d'Evangeliques ſont auſſi trop attachez. Il eſt bon de raporter ſes propres termes: *Quod ad recentiores attinet, non nego plerosque ſententiam meæ contrariam ſequi: nam hic unus eſt ex multis erroribus quos Pontificiis acceptos referre debemus, ipſi verò Pontificii Auguſtino, cui nimium quoque Euangelici ſunt additi.* Il ajoûte neanmoins en même tems, que les Catholiques Romains n'ont pas tous ſuivi en cela S. Auguſtin: *Quanquam & ex Pontificiis ſunt qui mecum ſentiant.* Il ne leur rend donc pas juſtice, quand il met au nombre de leurs erreurs un fait ſur lequel il n'y a rien de decidé parmi eux, étant libre à chacun de tenir là-deſſus ce qu'il luy plaît. Socin ſoutient de plus avec raiſon, que S. Auguſtin n'eſt pas ſi favorable aux Calviniſtes qu'ils ſe l'imaginent. Enfin il oppoſe à ſon adverſaire non ſeulement Eraſme, Caſtalio & Ochin; mais auſſi Bucer & Muſculus, dont il ne pouvoit pas rejetter l'autorité étant du nombre des Evangeliques.

Socin. init. Defenſ. diſput. de Cap. 7. Epiſt. ad Rom.

Ibid.

Quoy que cet Unitaire dût mepriſer ſelon ſes principes l'objection qu'on luy faiſoit d'être Pelagien, πελαγιαίζειν, il ne laiſſe pas de s'expliquer ſur cela. Il ne rejette pas auſſi tout à fait l'autorité de Saint Auguſtin, que ſon adverſaire luy remettoit ſouvent devant les yeux : mais la reflexion qu'il ajoûte montre qu'il ſe mettoit fort peu en peine ſi ce Pere luy étoit favorable ou non ; *Quamquam*, dit-il, *non tanti faciendam Auguſtini auctoritatem cenſeo, ut quidquam laborandum mihi arbitrer, quo illius verba cum mea ſententia non pugnare oſtendam.* Comme on l'avoit accuſé de s'être trop attaché à Caſtalio, il en fait l'éloge l'ayant connu à Bâle ; & nonobſtant tout ce que ceux de Geneve avoient publié contre luy pour decrier ſa traduction de la Bible, il aſſûre avec pluſieurs autres ſavans hommes qu'on a de grandes obligations à ce Traducteur, tant à cauſe de ſa verſion que de ſes Scolies : mais il juge qu'on doit plûtôt conſiderer cette verſion comme une paraphraſe, que comme une interpretation exacte, & il n'en juge pas mal.

Ibid. p. 121.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit où Socin parle judicieuſement des verſions de l'Ecriture ; & il ſemble même que la principale raiſon pourquoy il ſe ſert plûtôt de la Vulgate que d'aucune autre, eſt parce qu'il étoit perſuadé que l'ancien Interprete étoit moins Paraphraſte que la plûpart des nouveaux Traducteurs. Auſſi refute-t-il ſouvent Beze, pour s'être éloigné des paroles de ſon original, qu'il ne fait ſouvent que paraphraſer. Son exactitude eſt ſi grande là-deſſus, qu'il ne veut pas même que quand le texte eſt ambigu, l'on ôte dans la verſion cette ambiguïté ſous pretexte de donner le veritable ſens. C'eſt pourquoy bien qu'il faſſe profeſſion de ſuivre icy ſur un paſſage de S. Paul, le ſens qui eſt exprimé dans la traduction de Beze, il ne la peut cependant approuver. *Et ſane*, dit-il, *ego ipſe locum iſtum ita intelligo, ut Bezæ interpretatio monet, quam tamen interpretationem non laudo. Nam cùm in Græco locus ſit ambiguus, itidem ambiguus in Latino, ſi id fieri poteſt, eſſe debet.* *Ibid. p.* 128.

Outre ce que nous venons de marquer, on trouve dans le premier volume de Socin l'explication de pluſieurs paſſa-

ſages de l'Ecriture, & principalement du Nouveau Teſtament. Il y en a quelques-uns qui ont du raport avec ſes opinions : & c'eſt pour cela qu'il a tâché de les éclaircir, pour appuyer d'avantage ſes prejugez. Je laiſſe là ce recueil pour venir à ſon Commentaire ſur l'Epître I. de Saint Jean, qui eſt le plus étendu de tous ſes Commentaires. Il y exerce ſa Critique, examinant la ſignification propre des mots Grecs, & les Ebraïſmes qui ſont aſſez ordinaires à cet Evangeliſte. Il n'oublie rien de ce qui peut établir ſes nouveautez, lors que l'occaſion s'en preſente ; & c'eſt ce qui fait qu'on trouve dans cet Ouvrage un mêlange de Grammaire & de Theologie.

Il rencontre quelquefois Beze, auquel il ne fait aucun quartier. Il cite plus ſouvent dans ce Commentaire que dans les autres la verſion Syriaque ; mais il ne paroît pas qu'il ait toûjours conſulté l'original de cette verſion, s'en raportant ordinairement à l'interpretation Latine. Quoy qu'il en ſoit il eſt loüable en ce qu'il ne s'eſt point entêté des nouveaux Traducteurs ; s'éloignant le moins qu'il luy eſt poſſible de l'ancienne verſion Latine. Entre les defauts de Beze il remarque celuy-cy, de s'être trop arrêté à exprimer les étymologies des mots, & que cette methode l'a jetté dans des interpretations fauſſes & contraires à l'original, *Dum nimis proprietatem in ſignificatione vocis ſectatur (Beza) verum ſenſum perdidit aut certe obſcuravit.* Au reſte Socin n'eſt pas ſi exact dans ce livre, qu'il ne s'y émancipe quelquefois par des digreſſions qu'il fait à l'occaſion des paroles de ſon texte, comme ſur ces mots du Chap. 5. v. 16. *Eſt peccatum ad mortem*, il explique ce que c'eſt que le peché qui eſt appellé, *blaſphême contre le Saint Eſprit*, lequel ne ſera pardonné ni en ce monde ni en l'autre. Il examine après cela, ſi les Catholiques Romains qui ſe ſervent de ce paſſage pour établir le Purgatoire ſont bien fondez. *Soc. Comm. in Epiſt. I. Joann. C. 3. v. 3.*

Ceux qui voudront connoître plus à fond la methode & la doctrine de Socin, joindront aux Commentaires dont nous venons de parler deux autres Ouvrages, dont le premier a pour titre *Lectiones Sacræ*, & l'autre *Prælectiones Theologicæ*, parce qu'il y explique un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, &

qu'il y éclaircit plusieurs difficultez. Si l'on met à part les endroits où il tâche d'appuyer ses nouveautez, ces deux livres peuvent être utiles aux Catholiques, principalement *ses Leçons sacrees*. A l'égard de ses Leçons de Theologie, bien que sa doctrine soit souvent fausse, il y refute les sentimens des Calvinistes sur le libre arbitre, sur la predestination, la grace efficace par elle-méme, & sur quelques autres matieres semblables. On prendra seulement garde à ne pas confondre les opinions de ce chef des Unitaires avec celles des Peres Grecs, qui ont reconnu une veritable grace interieure, & qui sont par consequent fort opposez à Pelage. Je ne dirai rien icy de ses Lettres, où il expose souvent plus en particulier ses nouveautez. On y peut apprendre aussi bien que dans ses Ouvrages polemiques, dont son second volume est composé, tout ce qui regarde le Socinianisme.

CRELLIUS. Les Freres Polonois ont fait imprimer ensemble en un volume separé les Commentaires de Jean Crellius sur une partie du Nouv. Testament, lesquels avoient été imprimez auparavant separément. Cet Auteur qui s'est acquis une grande reputation par ses Ouvrages dans le party des Unitaires, ne s'arrête precisément qu'au sens literal de son texte, sans se jetter sur des digressions. Ayant profité de la lecture des autres Commentateurs, il a choisi ce qu'il a cru être la plus à la lettre, & qui s'accommodoit le mieux avec les opinions de ceux de sa secte. Il fait venir souvent à son secours la Grammaire, par le moyen de laquelle il croit decouvrir plus facilement la signification propre des mots; & afin de persuader plus fortement ses lecteurs, il ajoûte des raisonnemens à ses observations Grammaticales, en sorte qu'il est tout à la fois Grammairien, Philosophe & Theologien; & cependant il n'est pas beaucoup étendu. Il s'applique assez rarement à la Critique qui regarde les diverses leçons, & les differentes versions, choisissant en cela ce qu'il juge le plus vray.

Nous n'avons de luy sur les Evangiles dans ce volume, que l'explication des quatre premiers Chapitres de Saint Matthieu, & d'une partie du cinquiéme. Il y copie souvent Maldonat qu'il appelle homme docte. Dans l'examen qu'il

qu'il fait des difficultez qui ſe rencontrent dans la genealogie de Jesus-Christ, il a joint aux remarques de ce ſavant Jeſuite les Leçons Theologiques de Fauſte Socin, auſquelles il renvoye quelquefois. Mais tant en ce lieu-là que dans les autres, il ne copie qu'avec diſcernement les Commentateurs qui ont écrit avant luy ſur la même matiere. Par exemple, il ne ſuit pas dans ſes Prolegomenes le ſentiment de ceux qui croyent, que S. Luc eſt plus exact dans ſon Evangile à garder l'ordre des tems que Saint Matthieu. Il donne au contraire cet avantage au dernier, ſi ce n'eſt en quelques endroits où Saint Luc eſt en effet plus exact là-deſſus. *In pleriſque*, dit-il, *vel ſaltem in pluribus Matthæo palmam hac in parte tribuendam eſſe cenſemus.* On jugera mieux de ſa methode par les exemples que nous allons raporter.

Joann. Crell. Proleg. in Matth.

Sur le mot d'adorer au Ch. 2. de Saint Matth. v. 2. où il eſt dit que les Mages vinrent à Jeruſalem adorer l'enfant Jesus, il remarque d'abord que le mot Grec προσκύνησις, qui repond au verbe Ebreu *hiſchtahaveh*, ne ſignifie proprement que l'inclination du corps qu'on fait pour ſaluer une perſonne; mais que par une metaphore l'on s'en eſt ſervi pour marquer le reſpect & la ſoumiſſion d'eſprit, & le culte religieux qu'on rend à une choſe ou à une perſonne; de laquelle ſorte d'adoration il eſt ſouvent parlé dans l'Ancien Teſtament: & il y a encore aujourdhuy des peuples qui rendent ce culte à leurs Princes. Cela étant ſuppoſé, il croit (f) que les Mages n'ont point rendu d'autre culte à Jesus enfant, que celuy qui auroit été rendu par les Juifs au Meſſie qu'ils attendoient. Or il eſt certain, ajoûte-t-il, qu'ils ont cru que leur Meſſie ſeroit un grand Roy, qui ſurpaſſeroit en puiſſance tous les Rois de la terre. Au verſ. 4. du même Chap. il explique judicieuſement le mot de *Scribe*,

(f) *Huc pertinere arbitramur hanc Magorum adorationem. Neque enim credibile eſt plus hos Magos tribuiſſe puero Jeſu, quàm quod à Judæis Chriſto quem expectabant tribueretur. Satis autem notum eſt eos credidiſſe Chriſtum regem fore terrenum longè lateque dominantem, ac potentiâ cæteros terræ Reges ſuperantem.* Joann. Crell. in Cap. 2. Matth. verſ. 2.

be, prouvant par d'autres passages du Nouveau Testament, que c'est la même chose que νομικος, *Docteur de la Loy*. Car quoy que ce mot s'étende generalement à tous ceux qui servoient de Notaires pour les affaires publiques, les Juifs donnerent ce nom *par excellence* à ces Docteurs, dont le principal employ étoit de conserver en leur entier les Livrez Sacrez, de les interpreter, & d'expliquer la Loy au peuple. C'est en ce sens qu'Esdras est appellé Scribe.

Esd. 7: 11.

Matth. 3: 6.

Sur cet endroit de S. Matthieu, où il est dit que les Juifs qui étoient batisez par Saint Jean confessoient leurs pechez, il observe qu'il y a de l'apparence que les Juifs confessoient en effet leurs pechez avant que d'être batisez; & que ceux qui croyent que cette expression signifie simplement qu'ils confessoient seulement en general qu'ils étoient pecheurs, affoiblissent par cette interpretation le sens des paroles de l'Evangeliste: *Quare nec ita*, dit-il, *verba hæc Matthæi accipimus ac si simpliciter tantùm confessi fuissent se peccatores esse: quod qui faciunt nimis enervant vim verborum atque sententiam, cum aliud sit sua peccata confiteri, aliud confiteri simpliciter se peccatorem esse.*

Id. Crell. in C. 3. Matth. v. 6.

Crellius suit cette même methode sur ces mots de l'Epitre aux Romains, τ῀ ὁρισθέντ῀ υἱ῀ θε῀ῦ, qu'il traduit par ceux-cy, *qui definitus est Filius Dei*. Il pretend dans sa note, que ce participe τ῀ ὁρισθέντ῀ ne peut pas être pris pour *declaratus est*, dans le sens qu'on donne ordinairement à ce verbe, c'est-à-dire pour *manifestatus est*. La raison qu'il en apporte est que τ῀ ὁρισθέντ῀ repond à τ῀ γενομένου, *qui factus est*, qui precede. D'où il resulte, selon luy, que comme l'on ne dit point que J. Christ a été manifesté Fils de David selon la chair, mais veritablement, on doit aussi dire qu'il a été fait Fils de Dieu selon l'esprit, & non pas simplement declaré & manifesté. A quoy il ajoûte quelques reflexions sur le verbe ὁρίζειν, qu'il pretend ne signifier jamais dans l'Ecriture declarer & manifester, mais établir: *Verbum ὁρίζειν nunquam declarare seu patefacere significat, sed in Sacris Litteris semper est decernere, constituere.* Et enfin il conclut, que Jesus-Christ n'a pas été engendré de l'essence Divine, ni avant tous

Rom. 1: 4

Id. Crell. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 4

tous les siecles : *Unde consequitur Christum nec ex essentia Divina nec ante omnia secula fuisse genitum, cùm constitutus fuerit Dei Filius ex resurrectione à mortuis.* Il condamne par là les Catholiques & les Ariens en même tems.

On peut repondre à ce raisonnement où il paroît beaucoup de subtilité, que Saint Chrysostôme & les autres Commentateurs Grecs semblent luy être contraires sur l'interpretation du verbe ὁρίζων. De plus Robert Etienne & Castalio que Socin suit ordinairement luy sont aussi opposez : car le premier dans son édition du Nouveau Testament en 1545. a mis vis-à-vis de ces mots, *qui prædestinatus est Filius Dei*, comme il y a dans la Vulgate ; *definitus, id est declaratus & demonstratus fuit.* Castalio qui a traduit *definito Dei Filio*, a ajoûté à la marge de son édition de 1556. à Bâle, pour expliquer ce qu'il faut entendre par *definito*, ces autres mots, *certè demonstrato & declarato.* Supposons avec Crellius, & mêmes avec quelques Commentateurs orthodoxes, que le verbe ὁρίζων ne se prenne dans les Livres Sacrez que dans le sens qu'il a marqué, l'on peut dire veritablement que cet homme qu'on appelle JESUS-CHRIST, n'a été fait parfaitement & dans toute son étenduë Fils de Dieu, qu'après sa resurrection. Les Theologiens Catholiques en demeureront d'accord, sans qu'on infere de là que son Pere ne l'a point engendré de toute éternité. L'on ne doute point que Saint Paul n'ait appliqué ces paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ay engendré aujourdhuy*, à JESUS-CHRIST après sa resurrection ; mais cet Apôtre qui applique encore à JESUS-CHRIST ces mêmes paroles au commencement de son Epitre aux Ebreux, suppose manifestement en ce lieu-là qu'il étoit avant la creation du monde, comme on l'a montré cy-dessus. Cette expression de JESUS-CHRIST dans S Jean, *Je suis avant qu'Abraham fût*, est si claire d'elle-même pour montrer que J. CHRIST est avant Abraham, que Socin a été obligé pour l'accommoder avec ses paradoxes d'inventer je ne say quel sens, qui n'a pu être goûté que de ceux de sa secte. C'est pourquoy la pensée de Crellius que nous venons d'examiner ne peut subsister, puis qu'il ti-

Act. 13: 33.

Joann. 8: 58.

tire du paſſage de Saint Paul aux Romains des conſequences qui n'y ſont point renfermées clairement & diſtinctement. Revenons à la methode de ce Commentateur.

Rom. 1. 9. Sur ces mots ᾧ λατρεύω, qu'il traduit avec la Vulgate par *cui ſervio*, il obſerve judicieuſement que le mot de λατρεία ne ſe prend point icy pour le culte ou adoration, mais pour l'office ou miniſtere, & que Saint Paul l'a entendu de l'Evangile qu'il prêchoit, *Refert enim*, dit-il, *ipſe Paulus hanc* λατρείαν *ad Euangelium*. Comme les Unitaires ne reconnoiſſent point le peché originel, ne le trouvant point dans le Nouveau Teſtament, Crellius a traduit avec Eraſme ces autres mots

Rom. 5: 12. de la même Epître aux Romains, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, par ceux-cy, *Quatenus omnes peccaverunt*. Il ne fait pas même mention de l'autre interpretation; tant il étoit perſuadé qu'elle n'étoit point literale. Il croit que cete expreſſion,

Ibid. *Le peche eſt entré dans le monde*, ſignifie ſimplement, que *le peché a commencé d'être parmi les hommes*, & que *la mort* qui eſt entrée *par le peché* eſt la mort éternelle, qui eſt venuë en ſuite à cauſe de la menace que Dieu fit à Adam, *Mors nempe æterna fuit ſubſecuta, videlicet comminationis quæ præcepto Adamo dato fuit addita. La mort qui a paſſé dans tous les hommes*, marque ſelon luy la ruïne generale de toute la poſterité d'Adam, qui a été comme renfermée dans ſon peché, *Oſtendit his verbis Adamum in eumdem ſecum ruinam traxiſſe & involviſſe poſteritatem ſuam, & ſuo peccato effeciſſe ut poſteritati ejus eadem ſubeunda eſſet conditio.* Mais parce que Saint Paul a ajoûté, *quatenus omnes peccaverunt*, il pretend que le ſeul peché d'Adam n'étoit pas capable de cauſer la mort à ſa poſterité, ſi chacun en particulier ne pechoit. *Id adhuc requirebatur ad ſubeundam parem cum Adamo mortis conditionem, ut proprium aliquod cujuſque delictum accederet, quo excluſo ſolum Adami peccatum poſteros ejus innoxios morti penitus ſubjicere nequiviſſet.* C'eſt pourquoy il juge qu'il faut remarquer trois choſes à l'occaſion de ces paroles: premierement qu'Adam n'a pu nuire qu'à ceux qui ſont deſcendus de luy; de plus qu'il ne leur a pu nuire qu'en pechant eux-

Ibid.

mê-

mêmes actuellement ; & en troisiéme lieu qu'il y a eu quelque inegalité dans le peché, & de l'égalité dans la (g) peine. Voilà les reflexions de cet Unitaire sur le passage de S. Paul, d'où l'on prouve ordinairement le peché originel.

Cet homme a une adresse merveilleuse à accommoder avec ses préjugez les paroles de Saint Paul, sur lesquelles il avoit medité. Sans s'arrêter à examiner les diverses interpretations des autres Commentateurs, il n'oublie rien pour établir les opinions de ceux de sa secte. Ce qu'il fait avec tant de subtilité, qu'aux endroits mêmes où il tombe dans l'erreur, & où il appuye ses paradoxes, il semble ne dire rien de luy-même. Comme il raisonne presque toûjours, ceux qui liront ses Commentaires doivent suivre ses raisonnemens, pour juger s'il est juste dans les consequences qu'il tire de son texte. Il est même necessaire d'être bon Grammairien, parce que ses raisonnemens sont ordinairement appuyez sur la signification des mots ; & si l'on ne trouve pas tant d'érudition empruntée dans ses ouvrages que dans ceux de Socin, il n'en est pas pour cela moins habile. Il va presque toûjours à son but par le chemin le plus court ; & je ne crains point de preferer sa methode à celle des autres Unitaires. Je me contenterai de ces reflexions generales, sans entrer dans un detail plus particulier qui pourroit être ennuyeux ; outre qu'il seroit difficile de renfermer dans cette troisiéme Partie de l'Histoire Critique un plus grand nombre de remarques. Au reste Crellius n'a pas mis la derniere main à tous ces Commentaires qu'il a laissez sur les Epîtres de S. Paul : une partie a été revûë par d'autres Unitaires qui avoient recueilli ses leçons. Le Commentaire sur l'Epître aux Ebreux n'est pas tant de luy, que de Schlichtingius qui a mis une Preface au devant où il se l'attribuë ; témoignant neanmoins qu'il n'a rien fait que de concert avec son confrere

(g) *Tria hîc notanda sunt, unum quòd Adamus nemini nocere potuerit, nisi suæ posteritati ; deinde quòd non nisi peccato cujusque proprio accedente ; tertiò, quòd in delicto quadam fuerit imparitas, in pœna paritas.* Id. Crell. in Cap. 5. Epist. ad Rom. vers. 12.

Schlicht. Præfat. Comm. in Epist. ad Heb.

Crellius, *Ita ut in eruendis Epistolæ istius sensibus omnis mihi cum Crellio sociata fuerit opera, idque ita ut ei primas hic partes meritò deferre debeam.* Nous avons enfin sous le nom du même Crellius dans la Bibliotheque des Freres Polonois un Commentaire sur les deux premiers Chapîtres de l'Epître I. de S. Pierre, & une explication de quelques endroits difficiles du Nouveau Testament. Je ne dis rien de ses autres ouvrages qui sont imprimez dans cette même Bibliotheque, & que Sandius a marquez dans son Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires.

CHAP. LVII.

Des Commentaires de Schlichtingius, de Wolzogue & de Brenius sur le Nouveau Testament. Des Controverses d'Enjedin.

SCHLICHTINGIUS.

LEs Unitaires qui ont écrit sur les Livres du Nouveau Testament après Socin & Crellius leur sont fort inferieurs, tant pour l'esprit que pour la capacité. Nous mettrons dans ce rang les Commentaires de Jonas Schlichtingius, qui occupent un volume entier de la Bibliotheque des Freres Polonois. Ce sont des Ouvrages posthumes, dont une partie a été composée dans des tems de guerre & de tumulte. L'Auteur qui a passé une partie de sa vie en exil n'a pas eu tout le loisir de mediter, outre qu'il a manqué des secours qui luy étoient necessaires. Il est vray que les nouveaux Antitrinitaires, principalement ceux qui ont écrit depuis Socin, n'ont gueres consulté d'autres Livres que le texte de l'Ecriture & les Ouvrages de ceux de leur secte, qu'ils n'ont fait que copier & ajuster à leurs idées. Celuy-cy a aussi profité des Notes de Grotius, qu'il mêle quelquefois avec les siennes.

Il n'a donné sur les Evangiles qu'une explication de S. Jean, qu'il a composée dans un tems que la guerre étoit en Pologne & en Pomeranie, comme il est remarqué dans la Preface : *Inter medios belli in Polonia & Pomerania furores.* Avant que de venir aux paroles de son texte il s'arrête sur le lieu commun des Sociniens, qui pretendent contre toute l'antiquité que S. Jean n'a point écrit son Evangile contre Cerinthe, & que son dessein n'a point été de refuter ceux qui nioient que

En 1659.

Je-

JESUS-CHRIST eût été avant qu'il prît naissance d'une Vierge. Ce sentiment des Catholiques, & qui est même des Ariens, vient selon luy d'une tradition fausse, qui n'est appuyée que sur les paroles mêmes de l'Evangeliste mal entenduës, *Ex erroneo verborum istorum intellectu profectis traditionibus Apostolicis.* Ignace, ou plûtôt le faux Ignace, dit-il, Irenée, Justin & Tertullien qu'on nous oppose ne sont pas toute l'antiquité, & ils n'ont point vêcu du tems des Apôtres: *Ignatius, Irenæus, Justinus, Tertullianus nondum sunt tota, nec Apostolorum temporibus æqualis antiquitas.* Il ne veut point qu'on s'en raporte sur un fait de cette importance à un si petit nombre de témoins; mais n'ayant aucuns Actes qui luy soient favorables, il juge que ceux qui nous restent ne sont point seuls suffisans. C'est ainsi que cet Unitaire, qui ne peut nier que l'ancienne tradition ne soit contraire à ses nouveautez, tâche de se tirer d'affaire. Il a même recours à des Actes qui ne subsistent que dans son imagination. Il demande (a) qu'on luy produise si l'on peut des temoignages des Eglises Apostoliques, ou de ces Nazaréens auſquels Saint Paul s'est associé: & comme il n'est pas possible de luy en produire, il pretend qu'on doit s'en tenir aux écrits des Apôtres, & aux premiers Symboles des Chrêtiens.

Schlichting. init. Comm. in Euang. Joann.

Il explique de la même maniere que Socin ces premiers mots, *In principio erat Verbum*, c'est-à-dire, *au commencement de l'Evangile*; & il remarque en suite que les Juifs Helleniſtes avoient de coutume d'appeller les Anges λόγους, ou *parole* de Dieu, & que Philon qui étoit Platonicien a donné ce même nom au Fils de Dieu. Mais cette reflexion, qu'il a prise apparemment des Notes de Grotius sur cet endroit, renverse tout son syſtême, comme on l'a montré cy-dessus. Il ajoûte de plus, que dans les

(a) *Apostolicas mihi proferant Ecclesias, aut Nazaræorum illorum autoritatem, quorum è numero Paulus se profitetur, si possunt, aut si non possunt, maneant in prima antiquitatis monumentis, id est in Apostolorum Scriptis, & primo illo Christianorum Catholico Symbolo.* Jon. Schlichting. init. Comment. in Euang. Joann.

Paraphraſes Caldaïques c'eſt Dieu même qui eſt appellé *Verbe de Dieu*, & non pas un Verbe diſtingué de luy, comme Saint Jean le diſtingue icy.

Il donne un nouveau ſens à ces autres paroles de S. Jean, *Et Verbum erat apud Deum*, car il croit que J. CHRIST étoit avec Dieu, parce qu'il étoit monté en effet au Ciel; & il le prouve par cet autre paſſage du même Evangeliſte, *Joann. 3: 13.* *Perſonne n'eſt monté au Ciel que celuy qui eſt deſcendu du Ciel*, ſavoir, *le Fils de l'homme qui eſt deſcendu du Ciel*: *Idem Schlicht. in Cap. 3. Joann. v. 13.* ſur quoy il s'étend au long dans ſa note ſur cet endroit, comme ſi JESUS-CHRIST avoit voulu prouver en ce lieu-là qu'il eſt au deſſus de Moyſe & des Prophetes, parce qu'il n'y a que luy qui ſoit veritablement monté au Ciel & qui en ſoit deſcendu; en ſorte qu'il avoit appris dans le Ciel même la doctrine qu'il enſeignoit aux hommes. Ce qu'il repete ſur le Ch. 6. v. 62. du même Evangeliſte où nous liſons, *Si donc vous voyiez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant*: *Erat ergo*, dit Schlichtingius, *priùs in cœlo, quia in cœlum priùs aſcenderat: & ſanè qui in terris natus ex cœlo miſſus eſt, inde mitti non potuit, niſi in cœlum priùs aſcendiſſet.* *Id. Comment. in Cap. 6. Joann. v. 62.* Cette interpretation paradoxe, & inconnuë à toute l'antiquité, a été approuvée de pluſieurs Unitaires, parce qu'elle a du raport avec leurs prejugez, & qu'elle exprime ſimplement & ſans aucunes metaphores les paroles du texte. Mais il eſt neceſſaire en beaucoup d'endroits, ſur tout dans l'Evangile de Saint Jean, de recourir aux metaphores pour trouver le ſens veritable & naturel.

Schlichtingius expliquant ces mots du Chap. 1. de Saint Jean, *Et habitavit in nobis*, inſiſte ſur l'étymologie du verbe Grec ἐσκήνωσεν, comme ſi l'Evangeliſte s'en étoit ſervi pour marquer que J. CHRIST a demeuré comme dans une tente avec ſes Diſciples, à l'imitation des voyageurs: *Uſus autem eſt verbo ἐσκήνωσεν, quod propriè habitationem in tabernaculo ſignificat, quæ deſultoria eſt & peregrinabunda, ut hac metaphora exprimeret ſermonis perpetuam cum ſuis diſcipulis ex uno loco in alium peregrinationem.* *Id. in Cap. 1. Joann. v. 14.* Mais il n'y a rien de ſi mal fondé que les interpretations qu'on tire des étymologies, comme on le pourroit prouver par une infinité

finité d'exemples. On jugera facilement que ce Commentateur n'a eu recours à cellecy, que pour fortifier ses fausses idées contre le mystere de l'Incarnation. Si l'on ôte ce préjugé, l'on peut admettre ce sens : car Maldonat a dit quelque chose de semblable, se vantant même d'être le premier auteur de cette observation. Mais ces sortes d'explications n'ont ordinairement rien de solide. Les anciens Commentateurs Grecs ont fait valoir dans un sens tout opposé cette même étymologie.

Sur ces paroles du Chap. 6. v. 44. *Personne ne peut venir à moy, si mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, il remarque que Dieu attire à luy tout le monde; mais que tous ne souffrent pas d'être tirez : parce qu'autrement les hommes ne seroient pas coupables; toute la faute retomberoit sur Dieu, & chacun pourroit dire, si je ne suis point venu à JESUS-CHRIST, c'est que le Pere ne m'a point tiré. Il ajoûte au même lieu, que cet attrait n'empêche point que la volonté n'y puisse resister, parce que les hommes ne sont pas comme les choses inanimées : ils sont attirez à la foy de JESUS-CHRIST comme hommes, & par consequent comme libres : *Trahuntur lapides & trunci sola vi, sed homines ratione & arbitrio præditi trahuntur ad fidem in Christum ut homines, non ut lapides & trunci.* Cet Unitaire s'eloigne de la creance orthodoxe, lors qu'il restreint cet attrait aux graces purement exterieures, c'est-à-dire aux miracles de J. CHRIST, ne faisant aucune mention de l'attrait interieur : *Deus nimirum ille unus*, dit-il, *qui me misit, qui omnes ad me trahit Divinissimis suis operibus & miraculis quæ per me facit.* *Idem Schlicht. in Cap. 6. Joann. v. 44.* *Ibid.*

Il explique sur le même pied ces autres paroles qui suivent, *Quiconque donc a ouï le Pere & a appris vient à moy.* Il insiste sur le mot de *didicit*, comme s'il marquoit une personne qui a donné son consentement aux instructions de JESUS-CHRIST, à cause de l'efficace de l'Evangile & des miracles. D'où il conclut que ceux qui ne venoient point à luy, c'est-à-dire qui ne se faisoient point ses disciples, en devoient rejetter toute la faute sur eux-mêmes, parce qu'ils s'opposoient à l'attrait du Pere.

Ce Commentateur a presque toûjours en vûë d'établir ses

ſes opinions, & de refuter celles qui ſont contraires à ſon party, quand l'occaſion s'en preſente. S'il parle du Batême qu'il fait conſiſter dans l'immerſion, comme le verbe Grec βαπτίζειν le marque de luy-même, il ne ſauroit ſouffrir la maniere de batiſer d'aujourdhuy, qu'il ne croit pas être un veritable Batême. Il ne ſuffit pas, ſelon luy, de verſer ſeulement quelques goutes d'eau ſur la tête, il faut plonger tout le corps dans l'eau pour être veritablement batiſé : *Non enim vertici capitis aliquot aquæ guttas digitis affundere, baptizare eſt ; ſed totum hominem in aqua merſare, & ſic abluere, hoc veræ & plenæ ablutionis Sacramentum eſt.*

Id. in Cap. 1. Joann. v. 26.

C'eſt ſelon cette même idée qu'expliquant ces paroles du Chap. 8. *Vous mourrez dans vos pechez*, il obſerve que JESUS-CHRIST fait voir manifeſtement en ce lieu-là, que les Juifs ne periront pas pour n'avoir point été prédeſtinez de toute éternité, mais pour n'avoir point voulu croire en luy, & à cauſe de leurs mauvaiſes mœurs : *Docet apertè Chriſtus Judæos non ideò perituros eſſe, quòd ad hoc ante ſecula prædeſtinati eſſent, ſed quòd in ipſum nollent credere ; nec hoc ob eamdem prædeſtinationem, ſed ob pravos ſuos mores.*

Joann. 8. 24.

Idem Schlichtingius in Cap. 8. Joann. v. 24.

Cet Unitaire ne s'applique nullement à la Critique: il n'a pas même remarqué au commencement de ce Chapitre 8. de S. Jean, qu'il y a des Exemplaires Grecs où l'hiſtoire de la femme adultere ne ſe trouve point.

Nous avons auſſi de luy des Commentaires ſur toutes les Epîtres de S. Paul, où il a gardé la même methode. L'on a neanmoins joint aux Commentaires de Crellius ceux qui ſont ſur les Epîtres aux Galates & aux Ebreux, parce que ce ſont en effet des recueils de ſes leçons, comme l'a inſinué l'Auteur de l'Epît. ou Preface qui eſt au devant du volume de Schlichtingius : *Secutus jam olim eſt feliciſſimè*, dit cet Auteur, *tam bonum ducem Crellium Jonas Schlichtingius, vir & genere & eruditione & pietate nobiliſſimus, in ſuis quos ex Prælectionibus Crellianis ante complures annos in Epiſtolam ad Galatas & Hebræos edidit Commentariis.* Enfin l'on ajoûtera à tous ces Commentaires ceux qu'il a écrits ſur toutes les Epît. de S. Pierre & de S. Jean, avec un petit fragment ſur l'Epît. de S. Jude.

Schoſt. Lubienec.

Les

WOLZOGUE. Les Freres Polonois pour composer un Commentaire entier sur le Nouveau Testament, ont fait imprimer tout ce qu'ils ont pu trouver de Wolzogue sur les quatre Evangiles. Cet Unitaire, qui avoit été auparavant Calviniste, a écrit en Alleman. Son ouvrage a été traduit d'Alleman en Latin après sa mort, auquel on a même suppleé l'explication de quelques Chapitres de l'Evangile de S. Jean, parce que son original étoit defectueux. On trouve d'abord à la tête de son Commentaire sur Saint Matthieu de longs Prolegomenes, où il s'arrête à prouver que les Livres du Nouveau Testament ont été veritablement écrits par ceux dont ils portent les noms. Il copie une partie du petit livre que Socin a fait *de l'autorité de l'Ecriture Sainte*, où il y a de bonnes choses, & même selon la methode des Catholiques. Je ne voudrois point combattre les Sociniens par d'autres preuves, pour les obliger à reconnoître la Tradition de l'Eglise au regard de ses dogmes, que par celles que Wolzogue employe icy après son Patriarche pour établir l'autorité des Livres du Nouveau Testament : car il a recours pour cela à l'ancienne Tradition des Eglises qui les ont conservez.

On reconnoît avec cet Unitaire, que l'Eglise Grecque n'a pas moins contribué à leur conservation que l'Eglise Romaine : mais il ne rend pas justice à cette derniere, lors qu'il l'accuse de se vanter qu'on luy est principalement redevable de cette conservation. L'on ne nie point à Rome que le Grec du Nouveau Testament, si l'on excepte S. Matthieu, ne soit l'original : mais il faut avoüer de bonne foy que par le moyen de l'ancienne version Latine, l'on peut rétablir plus facilement un assez grand nombre d'endroits, qui ont été manifestement alterez dans les Exemplaires Grecs. Les emportemens de ce Commentateur Socinien ne sont pas excusables, quand il avance que si les Grecs n'avoient point conservé ces livres, ou ils auroient été supprimez entierement, ou au moins corrompus en une infinité d'endroits par les Catholiques Romains. Il raisonne plus juste au même lieu, lors qu'il ajoûte ayant les Calvinistes en vûë, que le seul temoignage des anciens Docteurs de l'Eglise, qui n'ont point été éloignez du tems des

Apôtres, suffit pour nous faire connoître les Livres Canoniques, & les distinguer des Apocryphes, sans qu'il soit necessaire d'avoir recours à la revelation. A ce qu'on luy objecte, qu'il y a eu de la dispute là-dessus dès les premiers tems de la Religion Chrêtienne, il repond que nous apprenons à la verité de ces anciens Ecrivains qu'on a douté de quelques-uns de ces Livres, s'ils étoient Canoniques ou non; mais qu'ils nous apprennent eux-mêmes qu'on a cessé en suite d'en douter.

Lors qu'il vient à examiner en particulier l'Evangile de S. Matthieu, s'il a été écrit en Ebreu ou en Grec, il semble detruire les raisons qu'il vient de produire: car il pretend contre toute l'antiquité que cet Evangeliste n'a point écrit en Ebreu ou Caldaïque. Il n'a cependant que des raisons foibles à opposer à cette ancienne tradition, & ausquelles on a repondu dans la premiere Partie de cette Histoire Critique. Wolzogue suit la même methode dans ses Commentaires sur les Evangiles, que dans ses Prolegomenes. Il ne se contente pas d'y expliquer le texte des Evangelistes, & d'apuyer les idées de ceux de son party, il y fait de plus quelquefois le metier de Controversiste. C'est ainsi qu'après avoir raporté sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Hoc est corpus meum*, le sens qui favorise ses préjugez, il dispute contre les Catholiques Romains, contre les Lutheriens & contre les Calvinistes. *Matth. 26: 26.*

Sur le Chapitre 7. de S. Jean v. 15. où les Juifs s'étonnent comment JESUS-CHRIST savoit l'Ecriture ne l'ayant point étudiée, il cite un passage de S. Chrysostôme qui exhorte les laïques à la lire; & il prend en suite de là occasion de traiter d'heretiques ceux qu'il nomme Papistes, comme s'ils condamnoient absolument la lecture des Livres Sacrez en langue vulgaire: *Vide*, dit-il, *ut Chrysostomus contra institutum Ecclesiæ Romanensis ad lectionem Sacrarum Literarum etiam seculares invitet: nondum scilicet tunc exorta fuit ista hæresis quæ deinceps in Ecclesia Papistica enata est, ut Sacra Scriptura inter libros prohibitos referretur, & tanquam pestis, tanquam venenum, & hæresum omnium mater fugienda esse doceretur.*

Expliquant ces autres mots du même Evangile, *Et oves vocem ejus audiunt*, il rejette *Joann. 10: 3.*

le

le ſentiment de ceux qui par *les brebis* entendent les prédeſtinez, appellant Maldonat à ſon ſecours, bien qu'il ne l'approuve pas entierement, parce que les Unitaires ont des opinions particulieres ſur la prédeſtination. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il cite ce Jeſuïte: ce qu'il fait même quelquefois aſſez à-propos contre les Calviniſtes. Les penſées de Socin ſe trouvent repanduës dans tout ſon Ouvrage. Il a auſſi emprunté beaucoup de choſes de Grotius, lequel de ſon côté eſt redevable d'une partie de ſes Notes à Socin & à Crellius.

Après avoir expoſé dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu ce que ſignifie le nom d'*Emmanuel*, qui ne marque, ſelon luy, que la grace & le ſecours de Dieu, il declame fortement contre ceux qui s'en ſervent pour prouver le myſtere de l'Incarnation; & il ſe jette après cela ſur des lieux communs, qui luy ſont aſſez ordinaires lors qu'il diſpute. Il mêle de plus dans ſes explications de certaines reflexions qui ne ſont rien à ſon ſujet. Comme quand il remarque ſur le Chap. 1. verſ. 22. du même Evangeliſte, que (*b*) toute l'Ecriture eſt à la verité inſpirée, mais qu'il faut mettre de la difference entre l'inſpiration des Evangeliſtes & des Apôtres, & celle des Prophetes. Il veut que les derniers ayent tellement été tranſportez par l'Eſprit de Dieu, qu'ils n'ayent point entendu ce qu'ils diſoient, au lieu que le S. Eſprit a ſeulement aſſiſté les premiers pour écrire ce qu'ils ſavoient, en les conduiſant afin que leur memoire ne les trompât point point.

Matth. 1:23.

La parabole du Lazare & du mauvais Riche luy a donné occaſion de faire pluſieurs reflexions, ſur l'état des ames

(b) *Etſi omnis Scriptura Sacra à Deo inſpirata ſit, omnesque Sacri Scriptores quaſi amanuenſes S. Spiritûs fuerint, longè tamen alio ac diverſo modo Deus per Evangeliſtas & Apoſtolos locutus eſt, qui ea quæ ſub Evangelio geſta ſunt deſcripſerunt, qui que quæ ſciverunt ante didicerunt, quàm per Prophetas qui de futuris rebus vaticinati ſunt: nam hi quodammodo violenter à Deo rapti ſunt, ut ipſi haud intellexerint quid loquerentur, & quorſum verba eorum ſpectarent.... Illis autem Spiritus Sanctus ſolummodò ita adſtitit, ut in deſcriptione eorum quæ bene norant, memoria ipſorum infirma ac labilis ab errore lapſuque præſervaretur.* Wolzog. Comment. in Cap. 1. Matth. v. 22.

après qu'elles ſont ſeparées de leurs corps. Il ſuppoſe comme une verité conſtante, que Dieu conſerve juſques à la reſurrection generale les ames des juſtes, dans un lieu qui nous eſt inconnu : *Quod autem piorum animæ certo & nobis incognito loco uſque ad tempus reſurrectionis per Divinam potentiam aſſerventur, ne intereant ac diſſipentur eſt extra omne dubium.* Sur le mot de *Gehenna* il remarque, que JESUS-CHRIST s'eſt ſervi d'une figure que les Grammairiens appellent *ſynecdoque*, parce qu'il ne ſignifie de luy-même qu'une partie de l'Enfer. Si on l'en croit, tout ce qu'on dit de l'Enfer eſt une fable, qui a paſſé des Grecs aux Juifs, & en ſuite aux Peres de l'Egliſe : mais il ne peut condamner là-deſſus la veritable creance de l'Egliſe, qu'il ne rejette en même tems les Livres du N. Teſtament.

In Luc. 16: 21.

Ibid. v. 23.

Pluſieurs Unitaires ayant une Philoſophie particuliere ſur la nature de l'ame, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils appliquent cette Philoſophie à l'état où elle ſe trouve étant hors du corps. Wolzogue donc croit (c) que les ames dans cet état ſont incapables de joye & de douleur ; de plus qu'avant la reſurrection les juſtes ne peuvent recevoir aucune recompenſe, ni les impies ſouffrir aucun tourment, parce qu'ils n'ont point été jugez. Sur le Chapitre 23. de S. Luc verſ. 43. où il eſt parlé du Paradis, il obſerve que le mot ἅδης, *enfer*, ſignifie en general l'état ou le lieu des morts, dont le Paradis où ſont les ames des juſtes ne fait qu'une partie, & que l'autre partie où ſont les ames des mechans eſt appellée *Gehenne*. C'eſt le ſens, dit-il, qu'on doit donner aux paroles du Symbole, qui nous apprennent que JESUS-CHRIST eſt deſcendu aux Enfers. Il veut que ſon corps ayant été mis en terre, ſon ame ſoit deſcenduë veritablement aux Enfers ; & il pretend même qu'il eſt fait mention de ce lieu au Chap. 37. de la Geneſe verſ. 35. où Jacob pleurant

Ibid.

(c) *Animæ extra corpus neque cruciatu neque gaudio ullo affici queunt, quia ſenſu omni carent. Præterea ante reſurrectionem & univerſale judicium neque pius præmium, neque impii pœna contingere poteſt : abſurdum enim foret aliquem damnare antequàm judicetur.* Id. Wolzog. Comment. in Cap. 16. Luc. verſ. 23.

rant ſon fils Joſeph dit, *qu'il deſcendra en Enfer vers ſon fils*, *Deſcendam ad filium meum in infernum.* Mais ſi les Unitaires n'ont point de paſſage plus clair dans le Vieux Teſtament que celuy-là pour prouver cet Enfer, ils auront de la peine à le perſuader à ceux qui l'entendent du ſepulcre, à moins qu'ils n'ayent recours à la Tradition. Wolzogue avoüe ſur le verſ. 27. du Chap. 29. de ce même Evangeliſte, que les Juifs au tems de J. CHRIST appliquoient au Meſſie un bien plus grand nombre de paſſages de l'Ancien Teſtament, qu'ils ne font preſentement: *Certum eſt priſcis temporibus multo plura loca Veteris Teſtamenti a Judæis ad Meſſiam fuiſſe accommodata, quæ illi hodiè Chriſtianæ Religionis odio in dubium vocant.* Il falloit donc qu'il y eût alors quelques traditions parmi les Docteurs, leſquelles s'étoient repanduës parmi le peuple.

Ce Commentateur a auſſi mis de longs Prolegomenes au devant de ſon Explication de l'Evangile de S. Jean, où il reconnoit que les Docteurs de l'Egliſe ont trouvé de tout tems un abîme de difficultez dans le commencement de cet Evangile: *Initium Euangelii Joannis . . . omni tempore ab omnibus tam antiquis quàm recentioribus Eccleſiæ Doctoribus ac Interpretibus habitum eſt arduum, ſublime, & plus in receſſu quàm in fronte gerens.* C'eſt ce qui a cauſé, ſelon luy, ce grand nombre d'interpretations differentes ſur chaque mot. Ce n'eſt pas, dit-il, que l'Evangeliſte ait affecté cette obſcurité, parce qu'il n'a écrit que pour faire reconnoître JESUS-CHRIST; mais les hommes qui ſont remplis de préjugez l'ont rendu obſcur, ne l'expliquant que par raport à leurs fauſſes idées. Sur ce pied-là il n'y aura que Socin & ſes ſectateurs qui ſoient exemts de préjugez, ayant les premiers inventé un ſens qui n'avoit été revelé à perſonne. Wolzogue qui embraſſe de tout ſon cœur la nouvelle interpretation de ſon Patriarche, rejette tous les anciens Commentateurs, comme des gens qui ont introduit dans la Religion Chrêtienne la Philoſophie de Platon. Il entend ces paroles, *Et Verbum erat apud Deum*, de la même maniere que Schlichtingius. Socin avoit luy-même inſinué cette nouvelle interpretation dans ſa diſpute contre Volanus.

Id. Wolz. Proleg. in Euang. Joann. Cap. 1.

Le même Wolzogue a ajoûté à ſes Commentaires ſur les Evangiles des Appendices, où il explique plus à fond de certaines difficultez qui ont quelque raport avec ſon texte. Etant plus étendu que les autres Commentateurs Unitaires, on trouve dans ſes livres un plus long detail de leur Theologie. Pour ce qui eſt de la Critique, il y en mêle aſſez peu, & il ne dit rien même là-deſſus que de fort commun: l'on voit bien qu'il n'y étoit point exercé. Les Freres Polonois ont joint à cela une Explication des Actes des Apôtres, qui n'eſt point de luy, non plus que les Remarques ſur l'Epître de S. Jaques & ſur celle de S. Jude, leſquelles ſe trouvent avec les Commentaires de Wolzogue. Ces derniers Ouvrages ſont d'André Woiſſovas, fils d'une fille de Fauſte Socin.

BRENIUS. Daniel Brenius doit auſſi trouver ſa place parmi les Commentateurs Sociniens, parce qu'il ſuit ordinairement leurs opinions ſur le myſtere de la Trinité, dans les Notes que nous avons de luy ſur tout le Nouveau Teſtament. Auſſi Sandius l'a mis ſans heſiter dans ſon Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires. Ces Notes ne ſont preſque qu'un abregé de celles de Grotius, auſquelles il renvoye ſouvent pour n'être pas long. La principale application de cet Auteur eſt d'expoſer en peu de mots le ſens literal de ſon texte, de ſorte qu'il a plûtôt écrit des Scolies, qu'un veritable Commentaire. Sa Theologie étant pour l'ordinaire Socinienne, les principes en ſont repandus dans tout ſon Ouvrage. C'eſt par raport à cette Theologie qu'il a interpreté le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Il croit après Socin que par ces mots, *In principio erat verbum*, il faut entendre le commencement de l'Evangile, ou de la predication du Royaume du Ciel, *Principium Euangelii ſeu prædicationis regni Cœleſtis.* Jean, (*d*) dit-il, s'étant propoſé de decrire l'ouvrage de la nouvelle creation, & de la reſtitution de toutes choſes, de laquelle JESUS-CHRIST devoit être l'auteur dans les derniers tems, fait

(d) *Joannes novæ creationis ac reſtitutionis omnium opus quod per Chriſtum ultimis temporibus fieri debebat deſcripturus, Euangelii ſui initio perpetua utitur alluſione ad veteris creationis hiſtoriam.* Dan. Bren. init. Annot. in Joann.

fait une alluſion perpetuelle à l'hiſtoire de l'ancienne creation, de la maniere qu'elle a été decrite par Moyſe.

Il detourne ſelon cette même methode pluſieurs autres endroits, où il eſt parlé du Fils de Dieu & du S. Eſprit: & s'il ne s'accorde pas toûjours avec Socin, dont les interpretations ſont quelquefois forcées & trop ſubtiles, il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires. C'eſt de cette maniere qu'il s'éloigne de Socin & de la plûpart des Sociniens, dans le ſens qu'il donne à ces paroles de JESUS-CHRIST, *Prius quàm Abraham fieret ego ſum.* Il croit avec eux que J. CHRIST n'a point exiſté actuellement avant Abraham; mais il les abandonne en ce que, ſelon luy, le ſens de ce paſſage eſt que Dieu l'a deſtiné pour être le Sauveur de ce Patriarche, & de tous les autres fideles: *Fuit autem Jeſus antequàm Abraham exiſteret, non quidem actu, ſed Divina conſtitutione deſtinatus Abrahami cæterorumque credentium animis & corporibus ſervator.* Quoy que cette explication ſoit contraire à toute l'antiquité, qui a prouvé par ces paroles la Divinité de JESUS-CHRIST, Bremius temoigne qu'il n'en eſt point l'auteur, & qu'il n'a parlé qu'après Beze & Grotius: *Hunc ſenſum*, dit-il, *rectè annotavit Beza & Grotius.*

Joann. 8: 58.

Expliquant cet endroit de l'Epît. aux Romains, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula*, il ne chicane point mal-à-propos ſur le mot de *Deus*, comme a fait Grotius après Eraſme: il dit conformément à la Theologie des Freres Polonois, que JESUS-CHRIST ſelon ſa nature ſpirituelle eſt maintenant Dieu au deſſus de toutes choſes, & au deſſus de tous ceux qui s'appellent Dieux. Il apuye ſouvent ſes idées ſur les remarques de Grotius, comme on le peut voir ſur ce paſſage de l'Epître aux Ebreux, *Et adorent eum omnes Angeli Dei.* Il pretend qu'on n'en peut point prouver, ni de pluſieurs autres paſſages ſemblables de cette même Epître la Divinité de JESUS-CHRIST, parce que les Juifs en appliquent auſſi quelques-uns au Meſſie, dans lequel Dieu devoit habiter d'une maniere ſinguliere. C'eſt pour cette raiſon, dit Grotius, qu'ils donnoient au Meſſie, en parlant de luy, les mêmes honneurs qu'à Dieu: *Idcò quæcunque de honore Dei dicebantur*

Rom. 9: 5.

Ebr. 1: 6.

tur, eadem applicari ſolebant Meſſiæ.

Brenius ſemble inſinuër en pluſieurs endroits de ſes Notes qu'il n'y aura que les juſtes dont les corps reſſuſciteront. Au moins aſſure-t-il, que ç'a été l'opinion la plus commune parmi les Juifs, qui ont cru ſelon luy que les ames des impies ſont condamnées à des priſons éternelles, pour y ſouffrir éternellement ſans être jamais reünies à leurs corps. Il juge que JESUS-CHRIST dans (e) la deſcription qu'il a faite des tourmens du mauvais Riche, s'eſt accommodé à cette opinion qui étoit commune parmi les Phariſiens. Ce qu'il confirme ſur le Chap. 24. des Actes des Apôtres v. 15. où il dit que Saint Paul parle en ce lieu-là de la reſurrection conformément à l'opinion commune des Juifs. Outre les Notes de cet Auteur ſur le Nouv. Teſtament, il a compoſé un Traité qui a pour titre, *De regno Eccleſiæ glorioſo per Chriſtum in terris erigendo*, où il explique pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament par raport à ce Royaume charnel de J. CHRIST ſur la terre. Si nous l'en croyons la terre dont il eſt parlé au Chap. 5. de Saint Matth. v. 5. où nous liſons, *Beati mites quoniam terram poſſidebunt*, n'eſt autre choſe que ce Royaume. Je ſerois trop long ſi je voulois marquer en detail tous les autres paſſages du Nouveau Teſtament, que Brenius raporte à ce même Royaume charnel de JESUS-CHRIST. En quoy il aproche plus du ſentiment des Juifs, que de celuy des Chrêtiens.

Idem Bren. in Matth. 14: 2.

Id. in Luc. 16: 22.

Quoy que George Enjedin, qui vivoit en même tems que Fauſte Socin, ait plûtôt compoſé un livre de Controverſes pour le party des Unitaires, qu'un Commentaire ou des Notes ſur le Nouveau Teſtament, nous ne laiſſerons pas de le mettre au rang des Commentateurs de cette faction. En effet l'Ouvrage qu'il a publié en Tranſylvanie ſous ce titre, *Explicationes locorum V. & N. Teſtamenti ex quibus Trinitatis dogma ſtabiliri ſolet, autore Georgio Enjedino, Super-*

ENJEDIN.

(e) *Deſcriptio hæc cruciatus de quo dives conqueritur congruit cum opinionibus Judæorum præcipuè Phariſæorum, credentium animas impiorum æternis carceribus concluſas teneri & æternis ignibus torqueri, nec unquam corporibus poſtliminio reddi.* Id. Bren. in Luc. Cap. 16. v. 22.

Superintendente Ecclesiarum in Transylvania, unum Patrem Deum, & ejus Filium Jesum Christum per Spiritum Sanctum profitentium, approche assez d'un Commentaire, parce qu'on y trouve les interpretations de plusieurs passages de l'Ecriture, sur tout du N. Testament. Ce qu'il fait neanmoins à la maniere des Controversistes, n'ayant point eu d'autre but que de refuter les preuves dont on se sert ordinairement pour établir le mystere de la Trinité. Dans le grand nombre de preuves qu'il examine, il y en a quelques-unes ausquelles il ne devoit point s'arrêter, les Orthodoxes n'y faisant pas beaucoup de fond. Au reste il est par tout fort subtil, & même Critique, n'oubliant rien de ce qui peut servir à ses idées. Aussi son livre fut-il trouvé si dangereux qu'on le supprima; & une bonne partie des Exemplaires furent brûlez. Il a été depuis reimprimé en la même forme dans les Païs-Bas. La premiere édition qui est très-rare est plus correcte que la seconde : le lieu & l'année ne sont marquez ni dans l'une ni dans l'autre. Voyons plus en detail quelle est sa methode.

Il fait tout son possible pour donner au commencement de l'Evangile de Saint Jean un sens qui soit favorable aux nouveautez des Unitaires. Il pretend que le dessein de cet Evangeliste n'a pas été d'établir la Divinité de JESUS-CHRIST contre Cerinthe. Saint Jean, dit-il, n'attaque pas plus en ce lieu-là Cerinthe, que les Nicolaïtes qui ne s'accordoient pas là-dessus avec luy. Si nous l'en croyons cet ancien Ecrivain n'a eu en vûë que la majesté Divine du Pere, parce qu'il refute des heretiques qui croyoient que le Dieu qui avoit creé le monde étoit different du Pere de JESUS-CHRIST. A quoy il ajoûte que n'y ayant rien de bien formel dans l'Ecriture, d'où l'on puisse prouver clairement la Divinité de J. CHRIST, on a tort d'appuyer un mystere de cette importance sur des conjectures foibles, & sur des passages très-obscurs: *Non prudenter neque pudenter faciunt, qui tantum fidei articulum quem ipsi pro Christianitatis apice adorant, ex tenuissimis conjecturis & locis obscurissimis extruere conantur.* Mais sans qu'il soit besoin de venir au detail de cette objection, je remarquerai seulement

Georg. Enjed. in Præfat. Joann.

lement qu'elle eſt beaucoup plus forte contre les Proteſtans que contre les Catholiques, qui ont aſſocié à l'Ecriture les Traditions fondées ſur de bons Actes. Auſſi attaque-t-il icy en particulier les Calviniſtes : il oppoſe Calvin à Beze, faiſant voir que celuy-cy a cru avec les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que cette expreſſion, *In principio erat verbum*, eſt une preuve de la generation éternelle du Fils de Dieu, à cauſe du verbe qui eſt à l'imparfait ; que Calvin au contraire la rejette comme n'ayant aucune ſolidité : *Quod Calvinus putat eſſe infirmum & minimè ſolidum, id Beza cum primis obſervandum eſſe affirmat.*

Id. Enjed. ibid.

Enjedin ne ſe contente pas de conclure du peu d'accord qui eſt entre les Commentateurs ſur le commencement de l'Evangile de S. Jean, qu'on n'en peut pas prouver efficament la Divinité de Jesus-Christ, il combat en ſuite l'interpretation commune par de purs raiſonnemens. Il juge que cet Evangeliſte s'étant propoſé d'écrire l'Hiſtoire de Jesus-Christ, a dû ſuivre l'ordre que doit garder un Hiſtorien : ce qu'il n'aura pas fait ſi l'on ſuppoſe, comme on le ſuppoſe ordinairement, qu'il a parlé de la nouvelle creation ou generation avant ces paroles, *Et verbum caro factum eſt :* car il s'enſuivroit qu'il auroit expliqué ce que Jesus-Christ a fait après ſon Incarnation, avant que d'avoir rien touché de cette Incarnation. Ce qui eſt, ſelon luy, abſurde & contre toutes les loix de l'Hiſtoire. Il n'a pas pris garde que ce defaut d'ordre eſt commun, non ſeulement aux Evangeliſtes, & principalement à Saint Jean, mais même à Moyſe. L'on doit juger de la maniere d'écrire des Auteurs par raport à eux-mêmes, & non par raport à nos idées. Et c'eſt en quoy cet Unitaire ſe trompe ſouvent, lors qu'il oppoſe des raiſons generales à des faits particuliers ; comme il fait encore en ce lieu-cy, où il conclut que S Jean (*f*) écrivant ce qui appartient au N. Teſtament, n'a pu traitter que de la nouvelle creation ou regene-

(*f*) *Notum eſt hos ſcriptores eſſe Novi Teſtamenti & præcones, ideoque de rebus novis, de regeneratione & nova creatione diſſerere. Quid enim de veteris mun-*

neration, Moyſe ayant decrit au long ce qui regarde la creation du monde. Il eſt ſurprenant que perſonne juſques à Socin n'ait penſé à cette nouvelle interpretation, qui cependant devroit ſauter aux yeux ſelon le raiſonnement de cet Unitaire. La verité eſt que l'Evangeliſte n'a fait qu'une ſimple alluſion aux premieres paroles de la Geneſe, avant que de venir au myſtere de l'Incarnation, & à la nouvelle creation.

L'Epître aux Ebreux n'étant pas moins contraire aux faux prejugez des Sociniens, que l'Evangile de Saint Jean, Enjedin a recueilli de tous côtez ce qui pouvoit diminuër l'autorité de cette Epître, & la rendre ſuſpecte. Il ajoûte neanmoins après cela, qu'il n'a point ramaſſé toutes ces preuves dans le deſſein de la rejetter comme un livre Apocryphe; qu'il avertit ſeulement par avance, que les paſſages & les exemples qui y ſont raportez de l'Ancien Teſtament ne doivent pas tous être pris à la lettre, mais dans un ſens myſtique & ſpirituel. Mais de quelque maniere qu'il les entende, l'on trouvera toûjours dans cette Epître de Saint Paul des preuves évidentes de la préexiſtence du Verbe, & par conſequent une condamnation expreſſe des nouvelles opinions de Socin.

Outre ces generalitez, Enjedin vient à une diſcuſſion particuliere de pluſieurs paſſages qu'il detourne en ſa faveur, y appliquant les regles ordinaires de la Critique & de la Grammaire. C'eſt ſur ce pied-là qu'il detourne la preuve de la Divinité du Meſſie, qu'on tire de la reponſe que J. CHRIST fit aux Juifs, lors qu'il leur oppoſa ces paroles de David, *Le Seigneur a dit à mon Seigneur* &c. Il y a dans la Vulgate conformément au texte Grec, *Quomodò ergo David in ſpiritu vocat eum Dominum:* ἐν πνεύματι, dit-il, qui ſignifie *en eſprit*, eſt la même choſe en ce lieu-là de Saint Matthieu que πνευματικῶς, *ſpirituellement*: d'où il infere que J. CHRIST n'a pas

Pſ. 109. *v.* 1.

Matth. 22: 43.

mundi creatione quam ſatis copioſè & Divinè deſcripſit Moſes loqui ipſos erat neceſſe? Niſi ſi obiter aliquando illius mentionem fecerint. Itaque non debuerunt ſemper quod in confeſſo erat inculcare. Georg. Enjed. in Proœm. Joann. pag. 173.

apporté le ſens hiſtorique & literal de ce paſſage, mais le ſens myſtique & ſpirituel.

Quelques Commentateurs ont inſiſté ſur le mot διὸ καὶ, qu'on lit au Chap. 1. de Saint Luc v. 35. & qui eſt traduit dans la Vulgate par *ideoque &*, comme ſi καὶ, &, qui a relation avec ce qui precede, étoit une preuve des deux natures en J. C. Enjedin leur repond que cette reflexion eſt trop Grammaticale; que καὶ, &, n'eſt point exprimé dans le Syriaque; qu'il eſt ſouvent ſuperflu, διὸ & διὸ καὶ étant la même choſe. Il ajoûte de plus, que quand même on lira καὶ, &, ſeparément, il n'y a aucune raiſon de le lier plûtôt avec le participe γενώμενον, qu'avec le verbe κληθήσεται. C'eſt ainſi qu'il élude cette preuve, que Beze a raportée après quelques anciens dans ſa note ſur cet endroit. Mais bien qu'elle ne ſoit pas concluante, l'on fait voir par là que les Unitaires n'ont pas toûjours raiſon, lors qu'ils opposent aux Catholiques des reflexions qui n'ont pas plus de fondement, & qui ne ſont que de pures ſubtilitez Grammaticales.

Les anciens Docteurs de l'Egliſe, principalement les Grecs, ont oppoſé aux Ariens cet endroit de l'Epître à Tite, *Adventum gloriæ magni Dei & ſalvatoris noſtri Jeſu-Chriſti*, comme une preuve évidente de la Divinité de Jesus-Christ. La force de cette preuve conſiſte, en ce qu'il n'y a dans le Grec qu'un article qui joint enſemble ces deux mots, *Dieu & nôtre Sauveur* J. Christ. Mais Enjedin ſe moquant de Beze, qui a icy recours à l'autorité des Peres qu'il abandonne en d'autres endroits, pretend que la particule καὶ, &, lie enſemble deux choſes, ſavoir le grand Dieu qui eſt le Pere, & le Sauveur qui eſt Jesus-Christ. Il aporte des exemples, pour montrer que l'uſage de cet article n'eſt pas fixe & arrêté dans les Livres du Nouveau Teſtament; d'où il prend en ſuite occaſion d'accuſer Beze, comme ſi ſous pretexte de cette regle, il avoit corrompu le ſens de pluſieurs paſſages pour y trouver la Divinité de Jesus-Christ. Mais il me ſemble qu'en ces lieux-là où l'article n'eſt point exprimé, il a été permis à Beze de le remarquer dans ſes notes; & même d'ajoûter avec les Peres Grecs, qui ont entendu mieux

Al Tit. c. 2. v. 13.

que

que les Sociniens la force de cet article dans leur langue, que cette expreſſion prouve la Divinité de JESUS-CHRIST. Il a même été en quelque maniere obligé de le faire, parce que l'uſage de ces articles n'eſt point dans la langue Latine; outre que le mot de ἐπιφάνεια, *avenement*, ne peut convenir au Pere, mais à JESUS-CHRIST ſeul.

La même difficulté ſe rencontre au verſ. 4. de l'Epître de Saint Jude, où il y a dans le Grec ordinaire, Καὶ τὸν μόνον δεσπότην Θεὸν καὶ κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ἀρνούμενοι; & dans la verſion de Caſtalio conformément au Grec, *Et ſolum herum Deum Dominumque noſtrum Jeſum-Chriſtum negantes.* Beze qui s'eſt auſſi exprimé de la même maniere dans ſa traduction, a mis dans ſa note, que n'y ayant dans le Grec qu'un article qui tombe ſur tous ces mots, c'eſt une preuve manifeſte que JESUS-CHRIST eſt icy appellé *l'unique maître, Dieu & Seigneur: Unicus autem articulus omnibus epithetis iſtis communis omnino oſtendit Chriſtum hic vocari unicum herum Deum ac Dominum.* Mais Enjedin montre par quelques autres endroits du Nouveau Teſtament, que la leçon de l'ancien Interprete qui n'a point lu dans ſon Exemplaire Grec le mot de Dieu eſt la meilleure. Il dit de plus qu'en gardant la leçon du Grec ordinaire, la particule conjonctive qui eſt entre *Deum* & *Dominum* luy eſt favorable; & enfin il repond à Beze, qu'il detruit luy-même ſa reflexion, en apportant la leçon de l'édition de Complute, où il y a l'article τὸν devant le mot de κύριον. Socin a auſſi refuté cette même remarque de Beze, luy oppoſant la verſion d'Eraſme qui a traduit ſans aucune ambiguïté, *Deum qui ſolus eſt herus, ac Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum*; & pour ce qui eſt de l'article τὸν qui étant ſeul tombe ſur tous ces mots, il repond qu'on n'en peut rien conclure de convaincant, parce que cette regle ne ſe trouvant point vraye par tout, l'on n'en peut juger que par les circonſtances. Mais cela étant, Beze a eu raiſon de mettre dans la verſion Latine la même ambiguïté qui eſt dans le texte Grec, & de determiner dans ſa note l'interpretation qu'il juge la plus vraiſemblable. Eraſme au contraire n'a pas

dû limiter dans sa traduction le sens de l'original, traduisant un passage de cette importance. Socin même a établi cette regle, comme on l'a remarqué cy-dessus, de conserver dans la version l'ambiguïté du texte; quand cela est possible. Mais les Unitaires qui sont remplis de leurs prejugez ne sont point constans, dans leurs maximes.

On prouve ordinairement de ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Neque tentemus Christum sicut quidam eorum tentaverunt*, que JESUS-CHRIST comme Verbe a été avant qu'il prit naissance de la Vierge. Enjedin élude ce passage, en disant que *tentarunt* n'est pas en ce lieu-là un verbe actif; mais que c'est la même chose que s'il y avoit *tentationem fecerunt*. Il ajoûte qu'en le supposant même à l'actif, on ne doit pas suppléer le mot de *Christum* qui precede, mais qu'il faut sousentendre *Deum* par raport à l'Ancien Testament; d'où cette pensée a été prise. Et enfin il pretend qu'en repetant même le mot de *Christum*, l'on n'en pourra pas encore conclure que JESUS-CHRIST soit veritablement Dieu, puis que l'Apôtre

1 Cor. 10: 9.

enseigne en ce lieu-là, que toutes les choses qui sont arrivées aux Israëlites ont été des figures. Nous savons, dit-il, que JESUS-CHRIST, a été mis à mort, qu'il a été vendu & crucifié en figure dans l'Ancien Testament: il a été aussi tenté de la même maniere.

Il seroit trop long de raporter en detail toutes les subtilitez d'Enjedin, & des autres Unitaires. Il avoit lu avec soin les Notes d'Erasme, de Castalio & de Beze: mais il refute souvent le dernier, le traittant quelquefois de *faussaire*, pour avoir detourné soit dans sa version, soit dans ses Notes le sens de l'original. Et en effet il y a des endroits où il seroit difficile de le justifier, comme sur le Chap. 5. v. 27. de l'Evangile de S. Jean où il a traduit ὅτι par *quatenus*, bien qu'il s'appuye sur l'autorité de Saint Augustin & de S. Cyrille. Il devoit se contenter d'observer cette interpretation dans sa note. C'est pourquoy nôtre Unitaire qui n'a pu souffrir ceux qui tirent de cette expression, *quatenus filius hominis*, une preuve en faveur de la Divinité de J. CHRIST, prononce librement que ce Traducteur de Geneve est un

fauf-

fauſſaire, & que ſa verſion en ce lieu-là eſt ſans exemple: *Ad hoc confutandum*, dit-il, *ſatis eſt dicere falſarium eſſe Bezam, ex cujus interpretatione hoc argumentum conſtructum eſt: nullo enim exemplo ipſe docuit vel doceri poteſt ὅτι idem ſignificare quod Latinum* quatenus.

Id. Enjed. in C. 5. Joann. v. 27. p. 212.

Il n'eſt pas du ſentiment de ces Unitaires, qui croyent qu'il faut expliquer ces paroles de JESUS-CHRIST, *Nemo aſcendit in cœlum* &c. dans leur ſens ſimple & naturel: il juge au contraire qu'elles ſont fort obſcures, & qu'on doit les prendre dans un ſens figuré. Il raffine beaucoup ſur ces autres paroles, *Antequam Abraham fieret*, qui embarraſſent ſi fort les nouveaux Antitrinitaires: car il juge que la joye d'Abraham doit être tirée de ſon hiſtoire: or ce Patriarche, dit-il, n'a rien ſouhaitté avec tant de paſſion que d'avoir un heritier; c'eſt pourquoy il fit paroître beaucoup de joye à la naiſſance d'Iſaac, laquelle eſt ſelon luy appellée *le jour de* JESUS-CHRIST, dont il a été la figure. Pour donner plus de jour à cette explication qui ſemble être plûtôt appuyée ſur ſon raiſonnement, que ſur le texte de l'Evangeliſte, il obſerve que c'eſt la coutume de JESUS-CHRIST, de reſoudre par des reponſes ſpirituelles & élevées au deſſus de la lettre les queſtions qu'on luy propoſe: ce qu'il montre par ſes reponſes à la Samaritaine & aux Capharnaïtes dans l'Evangile de Saint Jean. Il pretend par raport à ce principe, qu'Abraham n'a pas conſideré JESUS-CHRIST ſelon la chair mais ſpirituellement, *Non carnaliter & φυσικῶς, ſed ſpiritualiter & πνευματικῶς*; que JESUS-CHRIST (*g*) a plus repondu qu'on ne luy demandoit, & que cela luy eſt ordinaire, pour faire ſentir davantage à ceux qui l'interrogent leur ſtupidité. Après toutes ces ſuppoſitions il explique ce paſſage de la même maniere que Socin, laquelle eſt ſi raffinée, qu'on ne la peut goû-

Joann. 3: 13.

Joann. 8: 58.

Joann. C. 4: & 6.

(*g*) *Chriſtus plus & amplius reſpondet quàm objectio adverſariorum requirat, ut hoc modo magis illos exaſperet: eſt enim uſitatum Chriſto ut cùm ſtupiditatem & pertinaciam adverſariorum videt, non modo illos non mitiget aut favorem capiat; verùm etiam magis ac magis inflammet.* Id. Enjed. in Cap. 8. Joann. v. 58.

goûter ſans être Socinien auparavant.

Au reſte nonobſtant ces raffinemens qui ſont communs à tous les Unitaires, il ne laiſſe pas d'y avoir dans le livre d'Enjedin des regles pour l'intelligence de l'Ecriture, que les Catholiques peuvent appliquer à leurs uſages. Etant mort avant que d'y avoir mis la derniere main, il eſt demeuré imparfait. Il n'a point achevé la partie qui regarde les paſſages de l'Ancien Teſtament, n'ayant rien écrit ſur les Propheties. Si je n'étois pas obligé de renfermer dans un ſeul volume tout ce que j'ay a dire des Commentateurs du Nouveau Teſtament, je me ſerois étendu plus au long ſur les ouvrages des Unitaires. J'aurois examiné plus à fond les raiſons ſur leſquelles ils appuyent leurs nouveautez : & c'eſt ce qu'on pourra executer plus commodément dans une autre occaſion.

CHAP. LVIII,

Des Commentaires en langue vulgaire ſur le Nouveau Teſtament tant en general qu'en particulier, & principalement des Notes de René Benoit & du P. Veron ; des Paraphraſes de Mr. Godeau, & des Remarques du P. Amelote.

LE ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres étant difficile à entendre, la plûpart de ceux qui ont donné au public des verſions en langue Vulgaire, y ont en même tems ajoûté des Notes pour en determiner le ſens. La relation qu'elles ont avec le texte des Traducteurs m'a donné occaſion d'en parler dans la ſeconde Partie de cette Hiſtoire Critique. L'on y peut voir ce que j'ay dit de ces notes, ſans qu'il ſoit beſoin de m'y arrêter icy. Il eſt certain que la plûpart des nations de l'Europe ont eu en leurs langues avant la naiſſance des Proteſtans des *Apoſtilles* ſur les Evangiles, & ſur les Epîtres qu'on lit dans les Egliſes. L'Office Eccleſiaſtique étoit traduit en la langue du peuple : mais depuis qu'on a reconnu que ces ſortes de livres troubloient les Etats

Etats & la Religion, l'on a été beaucoup plus reservé là-dessus principalement parmi les Catholiques.

BRUCCIOLI. Neanmoins Antoine Bruccioli osa publier en Italien dans le tems des plus grandes disputes un Commentaire sur

En 1546. toute la Bible, imprimé à Venise en quatre volumes *in folio* avec ce titre, *Commento di Antonio Bruccioli in tutti i sacrosanti libri del Vecchio & Nuovo Testamento dalla Hebraica & fonte Græco per esso tradotti in lingua Toscana.* On lit à la tête de ce grand Ouvrage une lettre écrite à Madame la Dauphine, *Alla Serenissima Madama la Delphina.* Il est beaucoup plus étendu sur les Livres du N. Testament, que sur ceux de l'Ancien : & il avoit publié dès l'année 1542. son Commentaire sur les Evangiles, qui est dedié à Hyppolyte d'Este Cardinal de Ferrare, *Allo Illustrissimo & Reverendissimo Signore Hippolyto Estense Cardinale di Ferrara.* Il luy dit qu'après avoir donné une traduction de toute la Bible, il avoit songé à ce Commentaire : *Et cosi i presenti libri della Doctrina Euangelica ho con nuovo Commento dichiarati alla commune utilità di tutti quegli che di tale scientia sono amatori.* La seconde partie qui contient l'explication des Epîtres de Saint Paul & des Epîtres Canoniques, n'a été imprimée qu'en 1544. & elle est dediée à Cosme de Medici Duc de Florence, *Allo Illustrissimo & Excellentissimo Duca Cosimo de Medici Duca di Firenze.* Il a joint ensemble les Actes des Apôtres & l'Apocalypse, avec un Commentaire imprimé au même lieu en 1537. & dedié à Madame la Dauphine. Pour ce qui est de sa methode, il s'attache ordinairement au sens literal, ayant imité en beaucoup de choses les Paraphrases d'Erasme qui étoient alors fort estimées.

Bruc. epist. ad Hippol. Estens.

PROTESTANS. Je n'ay rien de particulier à dire icy des Notes des Protestans, qui ont suivi la même methode sur le Nouveau Testament que sur l'Ancien. On leur doit rendre cette justice, qu'ils ont travaillé avec application sur le sens literal : mais étant divisez en differens partis, chacun n'a songé qu'à établir ses nouveautez ; en sorte qu'il seroit difficile de trouver parmi eux un faiseur de Notes tout à fait exemt de préjugez, comme je l'ay montré ailleurs. En Allemagne les Lutheriens

n'ont pu ſouffrir les Remarques des Zuingliens & des Calviniſtes, ni même leurs Prefaces & leurs Sommaires. Bucer qui a traduit d'Alleman en Latin une partie des *Apoſtilles* de Luther, n'a pu en approuver quelques-unes. En Angleterre quelles diſputes n'y a-t-il point eu là-deſſus entre les Epiſcopaux & les Puritains? Ces derniers ont traduit en leur langue une bonne partie des Notes Italiennes de Diodati, & des Remarques de quelques autres Docteurs de Geneve. L'Epiſcopat étant incompatible avec la doctrine de Geneve, ceux du party Epiſcopal ſe ſont toûjours oppoſez à ces Notes, qui ont même été condamnées par le Roy Jaques I.

En France il n'eſt pas ſurprenant que les Bibles de Geneve ayent été rejettées & condamnées par les Catholiques, l'eſprit de party regnant manifeſtement dans leurs Notes. Ce n'eſt pas que l'ignorance des langues Grecque & Ebraïque n'ait auſſi contribué à les decrier: le peu de moderation que quelques Theologiens de Paris ont gardé là-deſſus, n'a ſervi qu'à entêter les Calviniſtes, & à leur attirer mêmes des approbateurs de leurs verſions, comme il arrive ordinairement dans toutes les nouveautez. Il y a de l'excés dans la Preface que Jaques le Fevre Docteur de Sorbone a miſe à la tête d'une Bible Latine, publiée au nom de pluſieurs de ſes confreres, & imprimée à Paris en 1573. avec les Scolies de Jean Benoît. Il ſemble condamner abſolument dans les verſions de Geneve toutes les traductions faites ſur l'Ebreu & ſur le Grec, comme ſi elles étoient contraires à l'ancienne Tradition de l'Egliſe: *Peſtem porrò dixerim & intrepide reipublicæ Eccleſiaſticæ calamitatem*, dit ce Docteur, *iſtas novas, non dico priſcorum modo hæreticorum, ſed & Huſgnaleorum atque Genevenſium, maximè verò Bezariorum iſtorum de Græcis hodiernis, & ſi volet Hebræis vulgatis codicibus Sacrarum Scripturarum verſiones.* Si nous l'en croyons, toute la peine que les Huguenots ſe ſont donnée à faire de nouvelles traductions de l'Ecriture eſt inutile, & même contraire à la pureté de la Religion; la Tradition ſeule ſuffit: *O vana Huſgnaleorum contra fidem, Religionem, pietatem, imò verò & Chriſtum Dominum ſtudia, ſi modo una nobis ſteterit ſalva*

Jacob. Fab. Præf. in Bibl. Lat. edit. ann. 1573. apud Sebaſt. Nivell.

Ibid.

va traditio illa ipſa Eccleſiaſtica.

Mais les Peres, par le canal deſquels nous avons reçu les Traditions, ont jugé tout autrement des verſions & des Commentaires des Heretiques, comme je l'ay dêjà remarqué. Auſſi les Docteurs de Louvain & René Benoît, dont il a été parlé ailleurs, n'ont-ils fait aucune difficulté de ſe ſervir des Bibles de Geneve, & de les accommoder à leurs uſages. Il eſt à-propos de dire icy quelque choſe des Notes du dernier, qui s'eſt contenté de crier contre la doctrine des Calviniſtes, dans le tems même qu'il les copioit. Ce Docteur ayant en vûë d'ôter des mains du peuple les traductions de Geneve, principalement à cauſe de quelques remarques où ils avoient inſeré leurs nouveautez, il les retoucha ſur la Vulgate, en y ajoûtant des Notes de ſa façon, comme on le peut voir dans le titre de l'édition Latine & Françoiſe de 1568. où on lit, *Avec annotations & expoſitions des lieux les plus difficiles, & principalement ceux qui ont été depravez & corrompus par les heretiques de nôtre tems.* C'eſt auſſi ce qu'il témoigne dans ſon Avertiſſement apologetique, qui eſt à la fin de ſa ſeconde édition, où il dit, *Voyant la neceſſité pour nôtre tems, auquel je ne voy plus expedient moyen d'ôter les pernicieuſes & corrompuës Bibles de la main des hommes, tant Catholiques que errans, ſinon en baillant une bonne, par la leçon, connoiſſance & intelligence de laquelle les hereſies mal fondées en l'Ecriture Sainte, & abus ſeront facilement ôtez.*

RENÉ BENOÎT.

Ren. Ben. Avertiſſ. apologet.

Il eſt certain que bien des gens liſoient alors dans Paris les verſions Huguenotes qui plaiſoient, parce qu'elles étoient en bon François, & d'un ſtile clair & net, peu de perſonnes pouvant juger de leur exactitude. Benoît eut raiſon de les imiter; mais il ne ſe precautionna pas aſſez. On trouva dans ſon Ouvrage quelques notes mot pour mot de celles de Calvin, en des endroits même qui regardent la Religion: ce qu'il ne put nier; mais il repondit à ſes adverſaires, elles ſont dans Calvin *à l'intention d'iceluy, & non pas ſelon mon ſens, lequel par la grace de Dieu eſt & ſera toûjours Catholique. Il me ſemble qu'il faut prendre & expoſer ce qui eſt dit au ſens de celuy qui parle.* On impri-

Ibid.

ma à Anvers sa version du N. Testament & ses Notes, avec l'approbation de quatre Docteurs de Louvain, & le Privilege du Roy d'Espagne, dans le même tems que les Theologiens de Paris la condamnoient si hautement. En effet il y a inseré un grand nombre de remarques, qui pouvoient être alors d'un grand secours aux Catholiques, les controverses étant devenuës à la mode: & c'est ce qui obligea ce Docteur à faire des notes sur les passages dont les heretiques abusoient, & sur ceux qui établissoient la doctrine orthodoxe. Aussi se rend-il ce témoignage à luy-même à la fin de son *Avertissement apologetique*, où il dit, *En ma conscience & sans philaftie je pense que de toutes les Bibles qui sont de present en François n'y en a une si correcte & seure, & la leçon de laquelle puisse aporter tant de fruit que la presente, à cause principalement du remarquement & exposition des lieux qui sont aujourdhuy diversement exposez par les Catholiques & par les heretiques.* Nous n'avons point même presentement de Bible en nôtre langue dont la lecture soit si utile au simple peuple, soit pour le sens literal, soit pour l'explication des faits qui regardent la Religion, que celle de René Benoît. Par exemple sur ces paroles de J. Christ au Chap. 26. de S. Matthieu v. 26. *Prenez mangez cecy est mon corps*, il observe, que *ceux-là corrompent manifestement ce lieu, & ajoûtent pernicieusement à la parole de Dieu, qui l'exposent de la figure du corps & du sang de* J. Christ *seulement*. Au Chapit. 6. de S. Luc v. 47. où il lit, *Quiconque vient à moy & oit mes paroles, & les met en effet*, &c. il fait cette remarque, *Notez icy la necessité & la possibilité de l'accomplissement des commandemens de Dieu.*

Les Calvinistes abusans de ce passage de S. Paul, *Non point que soyons suffisans de penser quelque chose de nous comme de nous-mêmes, mais nôtre suffisance est de Dieu*, il a mis à la marge cette note, *Ceux-là abusent de ce lieu, qui en colligent que l'homme ne fait rien; ce que ne veut dire l'Apôtre; ains qu'il faut toujours avoir recours à la grace de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons bien faire & être sauvez.* Ces sortes de remarques où on limite le sens d'un passage selon l'intention de l'Auteur, sans s'étendre sur de longues 2 Cor. 3. 5.

gues disputes, sont toûjours utiles. C'est encore sur ce pied-là que Benoît sur ces autres paroles de S. Paul, *Si nous-mêmes, ou un Ange du Ciel, vous évangelise autrement que nous ne vous avons évangelisé, qu'il soit maudit*, a fait cette judicieuse observation, *Ceux-là abusent de ce lieu, qui en colligent ne falloir recevoir en l'Eglise que ce qui est és Ecritures : car il ne parle des Ecritures, comme il est facile à voir. Il veut donc enseigner qu'il ne faut jamais changer la foy & Religion, & profession d'icelle baillée en l'Eglise Catholique.* Il seroit inutile de raporter un plus grand nombre des remarques de ce Docteur : celles-là suffisent pour le mettre à couvert du reproche qu'on luy fit, *de n'avoir rien du tout changé des Bibles de Calvin.*

Galat. 1:8.

Il est vray qu'il les copie trop souvent : mais d'autre part il faut avoüer que ses confreres ont repris mal-à-propos plusieurs endroits, sous pretexte qu'ils étoient de la même maniere dans les versions de Geneve. Tout ce qui est dans les Bibles des heretiques n'est pas heretique. Quoy que René Benoit ne fût pas beaucoup exercé dans cette matiere, il n'a pas laissé d'ajoûter de bonnes Notes à sa version pour l'explication du sens literal. Par exemple le mot d'*adorer* étant équivoque dans l'Ecriture, il a remarqué sur le passage de S. Matthieu, où il est dit que les Mages adorerent JESUS enfant, qu'*adorer* en ce lieu-là, *est luy faire la reverence comme à un Roy & grand Seigneur.* On trouve quelque chose de semblable dans d'autres Bibles qui ont été publiées par les Catholiques. Saint Paul qui nomme au commencement de son Epître aux Philippiens les Evêques & les Diacres, sans faire mention des Prêtres, luy a donné occasion de faire cette remarque, *Ce passage montre qu'il y avoit plusieurs Evêques en une même ville.* Il y a de l'apparence que les Evêques n'étoient point alors distinguez des Prêtres, c'est-à-dire que ceux qui étoient ordonnez Prêtres par les Apôtres, étoient aussi ordonnez Evêques, afin qu'ils pussent faire les fonctions Episcopales lors qu'on auroit besoin d'eux.

Matth. 2:2.

Enfin en retouchant quelques endroits de la Bible de René Benoît, on pouvoit en faire un ouvrage qui eût été utile à tout le monde. Il im-

portoit peu qu'il eût copié des Commentateurs heretiques, ſi ce qu'il avoit copié ne renfermoit aucune hereſie. Quelle raiſon avoient les Docteurs de Paris de luy faire un crime de ce qu'il avoit changé les Sommaires de Saint Jerôme, pour mettre en leur place ceux de Calvin & de Geneve? *Biblia (Renati Benoît) merentur ſupprimi*, diſent-ils dans le Memoire qu'ils envoyerent au Pape, *quia rejectis argumentis librorum & ſummariis capitulorum à D. Hieronymo communi verſioni præpoſitis, auſus eſt Magiſter Benedictus Calvini & Genevenſium inventa ſupponere.* Ces ſages Maîtres étoient ſi habiles, qu'ils croyoient que la verſion Vulgate étoit entierement de Saint Jerôme, de la maniere qu'ils la voyoient imprimée avec les Sommaires dans les éditions communes. Mais étant hors de doute que ces Sommaires ne ſont point du corps de la Bible, il falloit ſeulement examiner ſi ceux de Benoît étoient exacts, & s'il n'y avoit rien qui favoriſât les Calviniſtes: car il eſt aſſez ordinaire aux novateurs d'inſinuër leurs opinions dans ces ſortes de Sommaires.

VERON. Les Notes que le P. Veron a ajoûtées aux marges de ſa verſion ſont la plûpart literales. Il dit peu de choſes de luy-même, ayant choiſi ce qu'il a trouvé de plus literal dans les Peres & dans quelques Ecrivains modernes. A l'égard de ces derniers, Mariana eſt ſon grand Auteur. Pour rendre ſa traduction plus claire, il raporte quelquefois à la marge les paroles du texte Grec; & même en de certains endroits où les mots Grecs peuvent être interpretez de differentes manieres, il garde dans ſa verſion le ſens de l'ancien Interprete, marquant en même tems l'autre interpretation à la marge. Il n'y a rien en cela que de judicieux; mais outre qu'il n'eſt pas toûjours exact, il ne fait pas paroître aſſez d'uniformité dans ſa methode.

S'il eût eu une connoiſſance plus étenduë de la langue Grecque & de la Critique, il auroit pu juſtifier en un grand nombre d'endroits l'ancienne édition Latine, par la diverſité des Exemplaires Grecs. C'eſt ſur ce pied-là qu'il a remarqué fort à-propos au commencement de ſon Ouvrage, que la difference qui eſt entre l'original Grec & cette édition ne vient pas de la faute du Traducteur, mais *de la diverſité des Exemplaires Grecs.* Ce qu'il

Veron. Avis aux Lecteurs.

qu'il montre par les varietez que Casaubon a mises à la marge de son édition Grecque du Nouveau Testament. Par exemple au Chap. 2. des Actes des Apôtres vers. 24. où il y a dans nôtre Vulgate, *Solutis doloribus inferni*, il traduit ces mots, *ayant delié les douleurs de l'Enfer*; & il ajoûte en même tems à la marge, qu'au lieu d'*Enfer* on lit dans le Grec θανάτου, *de la mort*, mais que Casaubon a lu dans quelques Exemplaires Grecs ἅδου, *de l'Enfer*.

Veron ayant souvent en vûë les Calvinistes, qu'il tâche de refuter par des passages du N. Testament, une partie de ses remarques regarde la controverse. Il leur reproche sur le vers. 31. de ce même Chapitre des Actes des Apôtres d'avoir traduit *au sepulcre*, contre la verité du texte: *Grec*, dit-il, εἰς ἅδου, *même en Casaubon; partant les Ministres ont mal traduit icy*, au sepulcre, *pour éviter le troisiéme lieu ou le Limbe des Peres.* Il fait plusieurs autres observations de cette nature; mais il y en a quelques-unes peu importantes, parce qu'il reprend de certaines choses qui ne meritoient pas d'être relevées.

Le Latin de la Vulgate étant quelquefois obscur, il a recours dans ses Notes au texte Grec qui en ôte l'ambiguïté. Ayant traduit ces mots du Chap. 11. de S. Luc vers. 41. *Quod superest date eleemosynam*, par ceux-cy, *du surplus donnez l'aumône*, il redresse aussi-tôt sa version comme ne repondant pas exactement à l'original, en ajoûtant cette remarque: *Bede, Thomas & autres traitant de l'aumône; mais le Grec*, donnez en aumône ce que vous avez, *Cyrill. Aug. Chrysostôme.* Il fait la même chose sur cet endroit de l'Evangile de S. Jean, qui est fort obscur dans le Latin: *Principium qui & loquor vobis:* car après avoir mis dans sa version, JESUS *leur dit le principe lequel aussi parle à vous*, il ajoûte à la marge les mots Grecs avec cette note, *C'est-à-dire que je suis le* CHRIST *& Sauveur: car c'est ce que je vous ay dit du commencement que je suis.* Comme la Vulgate repond exactement en ces deux endroits au texte Grec, il eût été mieux d'ôter l'équivoque du Latin sur le Grec dans le corps même de la traduction, que de traduire mal, & redresser en suite sa version dans une note.

Si Mr. Godeau avoit separé ses GODEAU.

ſes Notes de ſa verſion, les mettant à la marge, il y auroit bien moins de confuſion dans ſon Ouvrage. Il devoit ſe contenter ſelon ſon deſſein d'ajoûter des mots ſynonymes ou explicatifs, aux endroits qui luy paroiſſoient obſcurs ou trop concis. Mais ayant inſeré des additions qui rompent quelquefois la ſuite de ſon diſcours, on a de la peine à le ſuivre, bien qu'il les renferme entre deux crochets. Il falloit renvoyer ces ſortes d'additions aux marges de ſon livre, ou au bas de chaque page, pour la commodité de ſes lecteurs.

Les Paraphraſes que cet Evêque a faites des Epîtres de S. Paul, ont eu bien plus de cours dans le monde que ſa verſion expliquée du Nouveau Teſtament. Cet Apôtre qui eſt de luy-même obſcur & embarraſſé dans ſon ſtile, parle clairement & avec beaucoup de netteté dans ces Paraphraſes de Mr. Godeau. Il copie preſque par tout Eſtius, & cependant dans un diſcours où il traite en general de ſa Paraphraſe, & où il marque les principaux Auteurs qu'il a ſuivis, il ne fait aucune mention de ce Docteur, auquel il a tant d'obligation. *Ceux*, dit-il, *que j'ay principalement ſuivis ſont S. Chryſoſtôme, Oecumenius, S. Ambroiſe, Primaſius & Denis le Chartreux, après leſquels je penſe qu'on ne ſauroit faillir.* Il eſt vray qu'il ajoûte en même tems qu'il ne condamne point les Auteurs modernes, qu'au contraire il les reſpecte comme ſes maîtres.

Diſc. ſur la Paraphraſ. des Epit. de S. Paul.

Pour ce qui eſt de ſa methode, il temoigne au même endroit qu'il s'eſt attaché à la verſion Vulgate autant qu'il luy a été poſſible. *Si je m'en ſuis*, dit-il, *departi en quelques endroits, ce que j'ay fait fort rarement, c'eſt que le texte Grec m'a paru plus intelligible.* A l'égard de ſon ſtile, il reconnoît que S. Paul aſſûrant luy-même qu'il n'eſt point éloquent, ce luy ſeroit une temerité *de le faire parler comme un declamateur*, & qu'il s'eſt ſeulement appliqué à rendre ſon ſens. Il fait encore connoître plus en particulier ſa methode, dans un Avertiſſement qui eſt à la tête de ſa Paraphraſe ſur l'Epître aux Ebreux. Il y obſerve judicieuſement contre quelques Grammairiens fâcheux, *qu'il ne ſuffit pas pour bien poſſeder Saint Paul de ſavoir toutes les étymologies des mots qu'il employe; de marquer quelques alluſions auſ-*

Ibid.

Avertiſſ. ſur la Paraph. de l'Epit. aux Ebr.

auſquelles peut-être il n'a jamais ſongé, & qui bien ſouvent ne ſe peuvent rendre en nôtre langue ſans faire un galimatias étrange, ou ſans être obligé à un Commentaire pedanteſque. Mais après tout il eſt difficile qu'un Commentateur ſoit exact ſans le ſecours de la Grammaire. Il a beau dire que *ce qui eſt un ornement pour la Grammaire deshonore la Theologie*, cela ne met pas à couvert les Theologiens, qui pour avoir negligé la Grammaire ſont tombez en des fautes groſſieres, qui ont été relevées par Eraſme & par quelques autres Critiques avec un peu trop d'aigreur.

Ibid.

Mais Monſſieur Godeau qui ſuit ordinairement Eſtius, auſſi bien pour la Grammaire que pour la Theologie, a eu un bon guide. C'eſt après luy qu'il paraphraſe ces mots, *Nuſquam enim Angelos apprehendit*, &c. par ceux-cy, *Cette delivrance ne touche que les deſcendans d'Abraham ſelon la nature & ſelon la foy : les Anges n'y ont point de part :* en quoy il differe du ſentiment commun des Peres & des Theologiens. Il n'eſt pas auſſi du nombre de ces Theologiens qui trouvent le Purgatoire dans ces paroles de Saint Paul, *Uniuscujusque opus manifeſtum erit, dies enim Domini* &c. car voicy de quelle maniere il les paraphraſe, *Ne croyez pas que ces differens ouvrages demeurent toûjours inconnus : à ce jour épouvantable du Seigneur qui viendra par le feu, la conduite de chacun dans le miniſtere de l'Evangile ſera manifeſtée : car de même que la lumiere du feu fait voir les choſes cachées, & que la chaleur éprouve la bonté de l'or : ainſi le jugement de Dieu qui eſt un feu conſumant, diſſipera les tenebres des conſciences, & decouvrira aux yeux de tous les hommes les fautes qui leur avoient été deguiſées.*

Ebr. 2: 16.

1 *Cor.* 3: 13.

Il a évité ſagement toutes les difficultez que les Theologiens font ſur la prédeſtination de JESUS-CHRIST, à l'occaſion de ces mots de l'Epître aux Romains, *Qui prædeſtinatus eſt in virtute*, qu'il paraphraſe ainſi, *Qui s'eſt fait reconnoître pour ſon Verbe & Fils unique par ſes actions miraculeuſes durant le cours de ſa vie.* S'il a preferé en ce lieu-là le ſentiment des Peres Grecs à celuy des Commentateurs Latins, il s'en eſt éloigné entierement ſur les Chapitres 7. 8. & 9. de cette même Epî-

tre, où il se declare pour le decret absolu de Dieu.

Comme il suit la doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas, ses expressions paroissent un peu dures: il tâche neanmoins d'adoucir les termes du texte qu'il paraphrase, comme l'on en pourra juger par ces mots, *Ergo cujus vult miseretur, & quem vult indurat*, auſquels il fait repondre ceux-cy, *Concluons de là pour une derniere fois ce que je vous ay dit si souvent, que Dieu fait misericorde aux uns & endurcit les autres, c'est-à-dire, permet qu'ils tombent dans l'endurcissement du cœur, & les y laisse parce qu'il luy plaît d'en user ainsi: non pas toutefois en imprimant aucune malice dans leur volonté, mais en ne donnant pas la grace qui la pouvoit amolir, laquelle aussi il n'est point obligé de leur donner.* *Ibid. v. 18.*

Il s'en tient auſſi au sentiment de S. Augustin sur le Ch. 7. de cette même Epît. comme il le temoigne luy-même dans l'Argument qu'il a mis au devant, où il dit, *S. Paul parle en sa personne, non pas comme étant sous la Loy de Moyse, mais comme sous la Loy de* JESUS-CHRIST . . . *J'ay suivi cette opinion encore que tous les Grecs soient de la premiere: Saint Augustin l'avoit tenuë premierement; mais depuis il la retracta, & tous les Latins l'ont expliqué après luy de la même sorte que j'ay fait.* Il devoit dire la plûpart des Latins, & non pas tous; car il y en a quelques-uns qui ont abandonné Saint Augustin, & même parmi les Calviniſtes.

Au reste la Paraphrase de M. Godeau a cela de commode qu'elle n'est point trop étenduë, & il a fait imprimer à la marge nôtre édition Latine, afin qu'on pût mieux juger qu'il ne s'en éloigne gueres. Pour abreger davantage il ne met ordinairement qu'un sens, aux endroits où les mots sont équivoques: c'est sur ce pied-là qu'il a rendu ces mots, *Propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat*, par ceux-cy, *il faut toutefois que chaque homme qui est marié retienne sa femme, & chaque femme son mari.* 1 Cor. 7. 2.

Enfin Saint Paul est par tout clair & facile à entendre dans les Paraphrases de cet Evêque, qui a mis à la tête de chaque Paraphrase des Argumens, dont quelques-uns doivent plûtôt être nommez Ana-

Analyſes qu'Argumens ou Sommaires, parce qu'il s'y étend en detail ſur toutes les parties du livre dont il donne la Paraphraſe; il y paſſe même quelquefois les bornes d'une ſimple Analyſe.

AMELOTE. Nous n'avons rien de plus Critique ſur le Nouveau Teſtament traduit en nôtre langue que les Notes du P. Amelote de l'Oratoire, qui ne ſe trouvoient que dans la premiere édition laquelle étoit devenuë rare. Mais on vient d'en donner une nouvelle en deux volumes *in* 4. & en beaux caracteres. Les amis de Mrs. de Port-Royal ont pris le ſoin d'en faire ôter l'ancienne Epître dedicatoire, où ils ſont très-mal-traittez. Auſſi deplaiſoit-elle fort à Mr. Arnaud, & à ceux de ſon party, parce qu'ils y ſont traittez d'Heretiques & d'impoſteurs. A la reſerve de cette Epître, cette nouvelle édition eſt la même que la premiere, pour ce qui regarde les notes. Il y a dans les Prefaces & dans les remarques de ce Pere quelques fautes qui ſautent aux yeux, & qu'il n'auroit pas manqué de corriger ſi cette édition s'étoit faite de ſon vivant. Il eſt ſurprenant qu'on ait laiſſé au Libraire le ſoin de l'impreſſion de cet Ouvrage; & qu'au lieu d'en corriger les fautes, on les y ait au contraire multipliées, comme il arrive ordinairement dans les nouvelles éditions des livres après la mort des Auteurs.

A Par. chez Mug. en 1688.

On a eu raiſon de preferer la verſion Françoiſe du P. Amelote, pour la mettre entre les mains du peuple, à toutes les autres verſions, parce qu'il juſtifie doctement en une infinité d'endroits de ſes remarques l'ancien Interprete de l'Égliſe. Il y fait voir clairement que ſi l'édition *Vulgate* n'eſt pas toûjours conforme aux Exemplaires Grecs ordinaires, elle s'accorde en la plûpart de ces lieux-là avec d'autres Exemplaires très-anciens. Ce qui donne une bonne idée de nôtre Interprete; au lieu que les Traducteurs de Mons en donnent une très-mauvaiſe dans leur Verſion & dans leurs Notes, comme on l'a montré ailleurs. Il y a à la verité un grand nombre de minuties dans les obſervations Critiques de ce Pere: mais ce qui paſſeroit pour minutie dans une autre matiere, ne doit point être negligé dans un ſujet de cette importance. Il fait voir clair comme le jour

l'exactitude de l'ancien Interprete Latin à ſuivre ſon original Grec. J'aurois ſeulement ſouhaitté qu'il eût été un peu plus moderé, quand il cite les manuſcrits du Marquis de los Velez, ſur leſquels on ne peut pas faire foy lors qu'ils ne ſont appuyez d'aucun autre Exemplaire Grec; étant ſans doute qu'ils ont été retouchez ſur le Latin en pluſieurs endroits. Il a auſſi trop affecté de multiplier ſes MSS. & il luy eſt même échappé là-deſſus des fautes aſſez groſſieres, comme quand il cite, *l'exemplaire du Cardinal Civerius marqué par Eraſme.* Ce Civerius n'eſt autre que le Cardinal Ximenes appellé de Cineros, & on lit dans Eraſme *Civerius* au lieu de *Cinerius*.

Amel. Not. in Epiſt. ad Cor. C. 2. v. 4.

Mais après tout nonobſtant ces petits defauts, le travail de ce Pere eſt d'une grande utilité. Son deſſein n'avoit été d'abord que de donner en Latin ces ſortes de remarques Critiques ſur l'Evangile de S. Matthieu, d'où il pût faire connoître la fidelité de l'ancien Interprete Latin. C'eſt pourquoy il n'en a point mis ſur tous les Evangiles, comme ſur le reſte du Nouveau Teſtament, ſes notes ſur ces derniers livres étant beaucoup plus longues, que ſur les premiers. Il a plûtôt fait un Commentaire ſur l'Apocalypſe que de ſimples remarques.

Pour ce qui eſt de ſa methode il s'arrête au ſens literal, y mêlant auſſi quelquefois de la Theologie, & aſſez rarement de la Controverſe. Il eſt pour l'ordinaire Auguſtinien & Thomiſte, ayant copié le Commentaire d'Eſtius ſur les Epîtres de Saint Paul, bien qu'il luy ſoit contraire en de certains endroits. Il a même pris auſſi bien que les Traducteurs de Mons une trop grande liberté dans ſa verſion, qui eſt ſouvent plûtôt une Paraphraſe ou une explication du texte, qu'une ſimple verſion. C'eſt pour cette raiſon que ces deux verſions different quelquefois peu l'une de l'autre, les Auteurs ayant non ſeulement ſuivi la même methode, mais ayant auſſi mis dans le corps de leur traduction les interpretations d'Eſtius: ce qui eſt une faute qu'on ne peut pas excuſer en des Traducteurs. Examinons en particulier quelques notes de ce Pere.

Au Chap. 12. de S. Matthieu v. 16. où il traduit avec la Vulgate, *il leur commanda*, il

il ajoûte cette note, le Grec porte ἐπέτιμησεν, *les menaça*: & en effet Messieurs de Port Royal qui avoient d'abord traduit, *il leur commanda*, ont mis dans leurs dernieres éditions, *il leur defendit avec menaces*, comme si l'ancien Interprete n'avoit pas bien exprimé la force du verbe Grec par *imperavit*. Mais la remarque Critique d'Euthymius sur cet endroit de Saint Matthieu, est une preuve manifeste qu'ils ont eu tort de reformer en ce lieu-là la Vulgate. Le Verbe ἐπέτιμησε, dit ce docte Commentateur, est icy la même chose que παρήγγειλε, c'est-à-dire *commanda*.

L'observation qu'il a faite au Chap. 26. v. 26. sur le pronom τοῦτο qui est dans le Grec, & sur le pronom *hoc* qui est dans le Latin, ne s'accorde nullement avec sa traduction. Car après avoir traduit cet endroit par *cecy est mon corps*, il dit dans sa note, *Le mot Latin* hoc *& le Grec* τοῦτο *est adjectif, & n'a point d'autre signification que celle que luy donne son substantif* corps, *ou* σῶμα. Il fait la même remarque sur le v. 28. savoir que τοῦτο, *hic*, est adjectif: cela étant il ne devoit pas traduire, *cecy est mon corps* ni *cecy est mon sang*.

Il s'étend au long sur le mot *oriens* qui est dans Saint Luc Chap. 1. v. 78. & qui repond au mot Grec ἀνατολή. Après avoir montré par l'autorité de Saint Jerôme, dans son Commentaire sur le Prophete Zacharie, qu'on pourroit le traduire *rejetton* ou *germe*, & qu'il n'y auroit même rien à perdre pour le sens, si au lieu *d'Orient* l'on traduisoit *le germe celeste*, il ajoûte, *Nonobstant toutes ces choses je n'ay rien voulu innover en un lieu si celebre, me souvenant de l'émotion que causa le mot de* hedera *dans* Saint Augustin Epître 10. *& du beau sens de ce vieux proverbe François, Laissez le Monstier comme il est.* Il n'y a rien en cela que de judicieux. Il a aussi eu raison de conserver au Chap. 2. de S. Marc v. 26. le terme de *pains de proposition*, & de ne le pas bannir, comme Mrs. de P. R. l'ont banni de leur traduction: c'est assez qu'il l'ait expliqué dans sa note. C'est selon cette même idée qu'au Chap. 1. du même Evangile v. 24. il a gardé cet Ebraïsme, *qu'y a-t-il entre vous & nous*, & qu'il ajoûte en même tems dans sa remarque; *Je conserve cette phrase Hebraïque comme consacrée, parce que*

nous n'en avons point de ſemblable pour dire nous n'avons point d'affaire . . . nous n'avons rien à demêler enſemble.

Ce ſavant homme *Rabiniſe* auſſi quelquefois : mais il n'eſt pas toûjours heureux dans ſon *Rabinage*. Par exemple, la remarque qu'il fait ſur le Chap. 13. de Saint Jean v. 4. n'eſt pas juſte : il veut que JESUS-CHRIST lors qu'il fit la Pâque avec ſes Diſciples ait eu une robe de ceremonie ſelon l'uſage des Juifs ; que cette robe qui s'appelloit ſelon luy *Talith* étoit ſans manches, & avoit quatre angles. Mais il n'eſt pas vray que le maitre de la maiſon fût revêtu en cette ceremonie d'aucun habit particulier : il prenoit ſeulement le plus propre qu'il eût pour garder la bienſeance. L'habit à quatre pans étoit alors leur vêtement ordinaire, & il eſt different de ce qu'ils nomment *Taleth*, qui n'eſt autre choſe qu'un voile qu'ils mettent ſur leur tête dans les Synagogues lors qu'ils y font la priere.

Le P. Amelote cite de plus la verſion Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopienne & la Perſienne : mais il ne paroît pas qu'il ait lu ces traductions dans les originaux, n'ayant conſulté que les interpretations Latines que nous en avons. Auſſi ſe trompe-t-il quelquefois là-deſſus. Il ſemble même qu'il n'ait pas connu d'autre verſion Arabe du Nouveau Teſtament imprimée, que celle qui a été miſe dans les deux grandes Bibles Polyglottes : autrement il n'auroit pas repris Grotius de ce qu'il a remarqué, que la *clauſe* qui a été ajoûtée à la fin de l'Oraiſon Dominicale dans les Exemplaires Grecs ordinaires ſe trouve auſſi dans la verſion Arabe : *Qua in re*, dit-il, *memoria lapſus eſt Grotius, labori libros adeundi parcens.* Mais il eſt certain que Grotius ne s'eſt point trompé en ce lieu-là, puis que cette *clauſe* eſt dans l'Arabe qui a été publié par Erpenius, & qui a été imprimé à Leyde en 1616. *Amel. Not. Lat. in Cap. 6. Matth. v. 13.*

Il n'eſt pas de plus tout à fait exact dans ſa note ſur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *In faciem Jeſu Chriſti.* Il remarque qu'il y a dans le Grec ἐν προσώπῳ, qui ſignifie le *viſage*, ou la *perſonne : Mais nous traduiſons*, dit-il, *la perſonne, à l'exemple de l'Interprete Syriaque, le ſens en etant plus conforme à l'intention de l'Apôtre.* Il n'a pas *2 Cor. 4: 6.*

pris

pris garde que le même mot προσωπον se trouve aussi dans le Syriaque, étant seulement *syriacisé*, & qu'ainsi la même équivoque est dans cet Interprete que dans le texte Grec. Laissons là ce qui regarde la Critique, & venons aux remarques Theologiques de ce Pere.

Nous avons observé ailleurs qu'il faisoit profession d'être Thomiste & Augustinien, & il en a même donné des marques évidentes, dans un Ouvrage qu'il a composé pour la defense des Constitutions du S. Siege contre les Jansenistes. Ses adversaires le combatirent par ses propres principes, dans un livre ou plûtôt un libelle qu'ils publierent contre luy, sous le titre d'*Idée du P. Amelote*. L'on ne s'étonnera donc point de voir qu'il soit d'accord avec les Traducteurs de Mons en plusieurs endroits, tant de ses Notes que de sa version, où il s'agit d'établir la Theologie de S. Augustin & de S. Thomas, à laquelle il a été plus attaché qu'à celle des Peres Grecs. Il a copié en la plûpart de ces lieux-là le Commentaire d'Estius, aussi bien que Messieurs de Port-Royal.

C'est par raport à cette idée, qu'après avoir traduit cet endroit de l'Epître aux Philippiens, *Deus est enim qui operatur in vobis* &c. par ces mots, *C'est Dieu qui par sa bonne volonté produit en vous le vouloir & le faire*, il met dans sa note qu'il y a dans le Grec ὁ ἐνεργῶν, *qui produit puissamment & efficacement. Il y a donc*, ajoûte-t-il, *sujet de trembler, puis que le vouloir & l'action dependent de la bonne volonté & de la production efficace de Dieu. S. Augustin. S. Thom.* On lit aussi dans la note de Port-Royal, *G.* ἐνεργῶν, *produit efficacement:* au. *qui vous fait vouloir & qui vous fait faire.* Estius s'est étendu fort au long sur ce passage, d'où il pretend qu'on prouve invinciblement la grace efficace, de la maniere que S. Augustin l'a expliquée contre les Pelagiens. ὁ ἐνεργῶν, dit ce Commentateur, *id est efficaciter agens: unde manifestus est hic locus & irrefragabilis contra Pelagianos pro efficaci gratia Dei.* Le P. Amelote est neanmoins plus moderé que ce Theologien, en ce qu'il n'attribuë pas comme luy ce sentiment touchant la grace efficace aux Peres Grecs, aussi bien qu'aux Latins. Il se contente de citer S. Augustin & S. Thomas: & en effet il seroit difficile de produire

Philipp. 2. 13.

duire aucun Auteur avant S. Auguſtin, qui ait attaché au mot d'efficace le ſens que ce Pere luy donne. L'on pourroit demeurer d'accord, que le verbe ἐνεργεῖν ſignifie quelquefois *agir efficacement*, ſans en conclure qu'il y a une grace efficace par elle-même, & qui a toûjours ſon effet. Cette grace a été inconnuë à toute l'antiquité: tous les Commentateurs Grecs ſoit anciens ſoit nouveaux l'ont ignorée.

Le P. Amelote ne s'eſt pas contenté d'exprimer dans ſes Notes la force du verbe Grec ἐνεργεῖν; il la marque auſſi quelquefois dans le corps de ſa verſion, comme au Chap. 2. verſ. 13. de l'Epît. I. aux Theſſaloniciens, où il y a ſimplement dans la Vulgate, *Verbum Dei qui operatur in vobis*, il a traduit, *la parole de Dieu qui opere puiſſamment en vous*: dans la verſion de Port-Royal il y a, *qui agit efficacement en vous*. Comme l'on ſait ce que ces Meſſieurs entendent par le mot d'*efficace* ſelon les principes de leur Theologie, il eſt bon de ſe precautionner en tous les endroits où ce mot ſe trouve, ſoit dans leur traduction ſoit dans leurs Notes. C'eſt encore par raport à la Theologie de S. Auguſtin que le P. Amelote a traduit ces paroles de l'Epître aux Romains, *Quicunque ſpiritu Dei aguntur*, par celles-cy, *ceux qui ſont pouſſez par l'eſprit de Dieu*; & il ajoûte dans ſa note, *S. Auguſtin peſe ſur le mot, pouſſez.* Il n'y a rien cependant dans le verbe Grec ἄγονται, & le Latin *aguntur*, qui merite qu'on peſe ſi fort ſur ce mot. Il appelle à ſon ſecours le même S. Auguſtin en pluſieurs autres endroits, qu'il ſeroit trop long de marquer en particulier. Rom. 8: 14.

Quoy qu'il copie ſouvent le Commentaire d'Eſtius ſur S. Paul & ſur les Epitres Canoniques, il ne laiſſe pas de refuter au long l'explication que ce Theologien a donnée à ce paſſage de l'Apocalypſe, *Ecce ſto ad oſtium & pulſo*: *Eſtius*, dit-il, *pour éviter la grace que la volonté rejette ou ne rejette pas, pretend que ces paroles veulent dire, je viendrai bientôt pour le jugement fraper à la porte, comme un maître qui retourne en ſa maiſon. . . . Mais cette explication n'eſt nullement naïve, ni conforme au ſens des Saints Peres.* Ce qu'il apuye en ſuite de quelques raiſons & de pluſieurs autoritez. Quand il a fait cette remarque, il n'avoit pas tant Apoc. 3: 20.

en

en vûë Estius, que les Traducteurs de Mons qui ont rendu ainsi ce passage: *Je serai bientôt à la porte, & je fraperai.* Et pour justifier leur Version, ils ont ajoûté en même tems une longue note tirée d'Estius, comme s'il étoit permis d'inserer dans le texte d'une traduction de l'Ecriture, les pensées d'un Theologien qui avoit pris party.

Ce Pere qui s'attache ordinairement aux interpretations des anciens Docteurs de l'Eglise, apporte quelquefois des explications Theologiques, qu'il croit être literales. Il remarque, par exemple, sur ces paroles de JESUS-CHRIST dans l'Evangile de Saint Jean, *Celuy que le Pere a sanctifié, & qu'il a envoyé dans le monde*, que S. Athanase, S. Cyrille, & S. Chrysostôme les ont entenduës *d'une sanctification spirituelle, qui est la Divinité du Verbe, à laquelle son humanité est personnellement unie. Mais*, ajoûte-t-il, *parce qu'il semble parler d'une sanctification qui a precede sa mission dans le monde, il vaut mieux l'entendre avec S. Augustin de la sainteté essentielle qui luy est communiquée éternellement par son Pere.* Bien qu'il n'y ait rien que de très-vray dans ces deux sens par rapport à la Theologie, il est plus simple & plus naturel de prendre le mot de sanctifier à la maniere qu'il se prend dans le Vieux Testament, pour être destiné à quelques fonctions. L'Evangeliste l'explique luy-même quand il ajoûte, *Et qu'il a envoyé dans le monde.*

Joann. 10: 36.

Il tâche de concilier autant qu'il luy est possible les sentimens des Peres, lors qu'ils luy paroissent n'être pas tout à fait d'accord, comme on le peut voir sur cet endroit de l'Epît. I. aux Corinthiens, *Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentarunt*, qu'il traduit ainsi, *Que nous ne tentions pas* JESUS-CHRIST, *comme firent quelques-uns d'entr'eux. Les Israëlites*, dit-il, *le tenterent dans le desert en sa figure, qui étoit l'Ange qui les conduisoit, & qui selon les anciens Peres Grecs & Latins paroissoit sous le visage que devoit avoir* JESUS-CHRIST. Mais parce que Saint Augustin semble avoir eu une opinion particuliere sur ces anciennes apparitions, il ajoûte, *Ce qui n'empêche pas ce que prouve S. Augustin contre les Ariens, que le Pere & le Saint Esprit n'ayent aussi paru sous des formes visibles.* Estius qui a rapporté

1 Cor. 10: 9.

porté plus au long cette interpretation des anciens Docteurs de l'Egliſe, conclut que les Iſraëlites ont tenté JESUS-CHRIST en tentant l'Ange qui étoit leur conducteur, & qui repreſentoit la perſonne de J. CHRIST : *Secundùm hæc igitur tentaverunt Iſraëlitæ Chriſtum in illo Angelo ductore ſuo.*

Eſt. Comment. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 10. v. 9.

Dans ſa note ſur le commencement de l'Epître aux Philippiens, où S. Paul fait mention des Evêques & des Diacres ſans parler nullement des Prêtres, il remarque après Saint Chryſoſtôme, que par les Evêques on doit entendre les Prêtres, leſquels, dit-il, *pour la commodité de l'Egliſe naiſſante étoient tous, ou du moins avoient tous le nom d'Evêques: car d'ailleurs il y a toûjours eu un chef en chaque Egliſe.*

Sa Theologie s'étend quelquefois aux matieres de Controverſe, accommodant les deciſions de l'Egliſe avec les paſſages de l'Ecriture qui y ont du raport. C'eſt ce qu'il fait fort au long après Eſtius ſur ce paſſage de l'Epître de S. Jaques, *Quelqu'un eſt-il malade, qu'il appelle les Prêtres de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur luy en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* Il obſerve d'abord que par le mot ἀσθενῶ, *l'Apôtre entend une perſonne grievement malade, parce qu'au verſet ſuivant il l'appelle* τὸν κάμνοντα, *c'eſt-à-dire periculoſè laborantem.* Ce qu'il confirme par le Concile de Trente & par celuy de Florence.

Jacob. 5: 14.

Je finis les remarques du P. Amelote ſur le Nouveau Teſtament par celle qu'il a faite ſur le celebre paſſage de l'Epître I. de S. Jean, *Tres ſunt qui teſtimonium dant in Cælo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus.* Il reconnoît qu'il y a là-deſſus une étrange difference entre la plûpart des manuſcrits Grecs qui ſe trouvent maintenant, & même entre pluſieurs Peres & pluſieurs Bibles Latines ; qu'il manque dans trois MSS. du Roy, dans celuy de S. Magloire, & en trois autres d'Angleterre ; que ſelon Eraſme il manquoit dans un ancien MS. Grec du Vatican ; mais je le trouve, ajoûte-t-il, dans le plus ancien de cette Bibliotheque. A tous ces Exemplaires il joint la verſion Syriaque, l'Arabe & l'Ethiopienne ; de plus S. Cyrille d'Alexandrie, S. Athanaſe, S. Gregoire de Nazianze, S. Chryſoſtôme, Didyme, Ecumenius, S. Auguſtin, S. Leon & Bede, qui ne l'ont point auſſi lu. Mais il ſe trompe quand

1 Joann. 5: 7.

quand il ne marque que trois Exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roy ; car j'en ay consulté au moins huit, & il n'est dans aucun. A l'égard des Exemplaires du Vatican, il se trompe aussi : car dans une recherche exacte qu'on fit à Rome sous Urbain VIII. des meilleurs MSS. Grecs, ce verset ne se trouva dans aucun.

CHAP. LIX.

Des Notes qui sont jointes à la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons.

APrès avoir examiné la Version du N. Testament imprimée à Mons dans la seconde Partie de cette Histoire Critique, il est à-propos de parler icy des Notes qu'on y a jointes. Je me servirai de l'édition de 1688. qui est conforme à celle qui a pour titre *25. édition*, & qu'on pretend avoir été retouchée en plusieurs endroits par Mr. Arnauld. Les Traducteurs de Mons ont traduit conformément à la Vulgate au Chap. 8. de S. Matthieu v. 26. *il commanda*, & ils ajoûtent en même tems cette note, *G. il parla avec menaces*, comme si l'ancien Interprete n'avoit pas bien exprimé la force du verbe Grec ἐπέτιμησε, qu'ils ont aussi traduit de la même maniere au Chapit. 12. vers. 26. sans mettre aucune note : mais Mr. Arnauld a changé cette interpretation, & a mis dans le corps de la Version, *Il leur defendit avec menaces.* Cependant les plus habiles Commentateurs Grecs, qu'il n'avoit pas apparemment consultez, & entr'autres Euthymius, ont observé que le verbe Grec ἐπέτιμησε signifie simplement en ce lieu-là *commander*, & non pas *commander avec menaces.* Ce qui justifie parfaitement cet ancien Interprete.

Messieurs de Port-Royal n'ont eu aucune raison de rejetter la Vulgate en plusieurs autres endroits, sous pretexte qu'elle ne leur paroissoit pas repondre assez exactement au texte Grec. C'est sur ce pied-là qu'ils ont traduit ces mots de l'Epit. aux Romains, *Unusquisque in suo sensu abundet*, par ceux-cy, *Que chacun n'agisse que selon qu'il est pleinement persuadé* ; & ils ont mis dans leur note qu'il y a à la lettre, *que chacun abonde en son sens*, & que cela peut signifier aussi, *qu'on laisse agir chacun selon sa conscience.* On lit dans le Grec le verbe πληροφορείσθω, qui est en beaucoup Rom. 14. 5.

d'autres lieux du Nouv. Testament, & que la Vulgate exprime ordinairement par *impleri*, *plenum esse*, qui est le sens qu'on doit donner au verbe *abundare*. Les Traducteurs de Mons ont abandonné sans aucune necessité en quelques-uns de ces endroits-là l'ancien Interprete, que Calvin a accusé mal-à-propos d'ignorance, comme s'il s'étoit trompé toutes les fois qu'il a traduit de cette sorte les mots πληροφορεῖσθαι & πληροφορία: *In quo*, dit cet heretique, *non semel deceptus fuit vetus Interpres, hacque insciti pulcherrimos quosdam locos nobis corrupit, in quibus est ille Pauli* (Rom. 14. 5.) *ubi quemque suæ mentis certum esse jubet. Inde etiam descendit nomen* πληροφορίας, *quod male plenitudinem vertit, cùm firma sit ex fide persuasio.*

Calv. Comm. in Cap. 1. Luc. v. 1.

Mais Maldonat & Ribera ont bien fait voir le contraire dans leurs Commentaires sur le Nouveau Testament. Estius apuye encore avec plus de force sur cet endroit de S. Paul le sentiment de ces deux Jesuïtes après Heslels, dont il avoit le Commentaire en manuscrit. Il prouve même par la Version Grecque des Septante, que c'est le sens qu'on doit donner au verbe Grec πληροφορεῖσθαι. Grotius a aussi approuvé dans sa note sur ce passage de l'Epitre aux Romains la remarque judicieuse d'Estius. Il produit après luy le Ch. 8. de l'Ecclesiaste, où on lit le verbe Ebreu מלא, qui signifie *être rempli*, & il y a dans le Grec des Septante ἐπληροφορήθη: d'où il infere que ce verbe Grec a aussi ce sens: *Ponitur enim*, dit ce Critique, πληροφορεῖσθαι *etiam pro* πληροῦσθαι, *impleri.*

Les Traducteurs de Mons se sont encore éloignez de nôtre Interprete avec ceux de Geneve au Chap. 1. v. 5. de l'Epit. I. aux Thessaloniciens, où ils ont traduit ces mots, *In plenitudine multa*, par ceux-cy, *d'une pleine & entiere persuasion*, parce qu'il y a dans le Grec ἐν πληροφορίᾳ; & ils n'ont pas même fait de note sur cet endroit, tant ils sont exacts. Le P. Amelote, selon le veritable sens & du Grec & de la Vulgate, a traduit *en plenitude de graces*. Je m'étonne qu'ils n'ont aussi mis cette *pleine & entiere persuasion* au Chapitre 6. de l'Epitre aux Ebreux vers. 11. où nous lisons dans la Vulgate, *Ad expletionem spei:* car il y a également dans le Grec πληροφορία,

πία, que les Docteurs de Geneve, qui ſont plus uniformes dans leur verſion que ceux de Port-Royal, ont traduit *pleine certitude*, & Beze, *certam perſuaſionem*. C'eſt pourquoy ne les ayant point ſuivis en ce lieu-cy, ni ſur l'Epit. II. à Timothée Chap. 4. v. 5. il eût été plus à-propos de ne les point ſuivre auſſi ſur le Chap. 1. de S. Luc v. 1. où la Verſion de Mons a préferé le ſens qui eſt dans la traduction de Geneve à celuy de la Vulgate, ſous pretexte que le premier a paru plus naturel ſelon le Grec. Mais de très-habiles Critiques, même parmi les Proteſtans, en ont jugé autrement.

Au Chap. 1. de S. Jean v. 1. ils ont très-bien traduit & ſelon le Grec, & ſelon la Vulgate, *Et le Verbe etoit avec Dieu*. Mais quand ils ajoûtent dans leur note, qu'on peut auſſi traduire *en Dieu*, ils ſont en cela contraires aux plus doctes Peres Grecs, qui ont remarqué avec ſoin que cette derniere interpretation favoriſoit l'hereſie des Sabelliens. *Admirez*, dit S. Baſile dans ſon Homelie ſur cet endroit, *l'exactitude de chaque mot. L'Evangeliſte n'a pas dit le Verbe etoit* ἐν τῷ Θεῷ, *mais* πρὸς τὸν Θεὸν, *avec Dieu, afin de nous repreſenter ce qu'il y a de propre à l'Hypoſtaſe. Il n'a pas dit en Dieu, pour ne donner pas occaſion à confondre l'Hypoſtaſe.* Je ſay que Saint Auguſtin favoriſe la remarque de Port-Royal. De plus le P. Amelote, qui n'avoit pas de Sabelliens à combattre, a mis ſans y faire reflexion dans le texte de ſa verſion, *Le Verbe etoit en Dieu:* mais la plûpart des autres Traducteurs ont ſçu diſtinguer, auſſi bien que les anciens Peres Grecs, les prépoſitions ἐν & πρός. Il y a dans la verſion Françoiſe de Calvin, *la parole etoit avec Dieu:* dans l'Eſpagnole d'Enzinas, & dans une autre Eſpagnole imprimée à Veniſe en 1556. *eſtava con Dios*; Caſſiodore de Reyna & Cyprien de Valere ont traduit avec la Vulgate, avec Eraſme & Beze, *era cerca de Dios*; on lit auſſi en ce même ſens dans la verſion Italienne de Diodati, *era appo Iddio:* enfin ceux de Geneve ont traduit, *& la parole etoit avec Dieu*, ajoûtant à la marge qu'on prouve par là une diſtinction perſonnelle entre le Pere & le Fils.

Les mêmes Traducteurs ne devoient pas ſupprimer la prepoſition Latine *à*, qui re-

Baſil. Hom. 16. in verba illa, In principio erat Verbum.

l'Apôtre comme premiere cause, & le Fils comme seconde. *Ille*, dit-il, (*Pater*) *tanquam prima : hic* (*Filius*) *tanquam secunda causa. Ille ut is ex quo omnia ; is ut per quem omnia.* Mais la reflexion de S. Chrysostôme prouve évidemment, que la distinction que les Unitaires font des prepositions παρὰ ou ἐξ & de διὰ n'est pas bien fondée ; puis que Saint Paul en parlant du Pere & du Fils se sert de la preposition παρὰ, qui est la même chose que ἐξ, & qu'il n'a pas employé cette expression, Ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς διὰ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, qui est celle que les Ariens objectoient aux Orthodoxes.

Je suis persuadé que M. Arnauld, qui a laissé dans sa revision de la Version de Mons ce defaut lequel paroît considerable, n'a pas eu dessein de fortifier les erreurs des Antitrinitaires. Mais après tout, si les Sociniens avoient traduit dans leur version Polonoise du Nouveau Testament, ou dans celle qu'ils ont en Alleman tous les passages dont il s'agit, comme ont fait Messieurs de Port-Royal, il y auroit eu sujet de les accuser d'avoir supprimé exprès cette preposition.

Je ne puis aussi m'imaginer qu'ils ayent eu des vûës particulieres, quand ils ont traduit au Chap. 16. de S. Matthieu v. 8. *pourquoy vous entretenez-vous ensemble*, où il y a dans nôtre Vulgate, *quid cogitatis inter vos?* Erasme a conservé ce même verbe *cogitatis:* Calvin & ceux de Geneve ont aussi traduit, *qu'est-ce que vous pensez en vous-mêmes?* Cassiodore Reyna, & Cyprien de Valere, *que penseys dentre de vos otros :* tous ces gens-là ont traduit sur le Grec. Et ce qui merite encore plus d'être pesé, c'est qu'Origene prouve par ces mêmes paroles la Divinité de JESUS-CHRIST, qui connoissoit les pensées de ses Disciples ; & il les oppose à ceux qui croyoient qu'on n'en trouvoit aucune preuve dans l'Evangile de Saint Matthieu. On ne peut donc pas dire que les Auteurs de la Version de Mons ont reformé ou expliqué la Vulgate par le Grec en cet endroit, puis qu'Origene qui appuye l'ancienne édition Latine entendoit sa langue. *Orig. Comm. in C. 16. Matth.*

Il est vray que Beze a traduit icy, *quid disceptatis inter vos?* Et qu'au vers. 7. où il y a aussi dans le Grec, Διελογίζοντο ἐν ἑαυτοῖς, & dans la Vulgate, *cogitabant intra se*, il

il a mis dans sa version, *disceptabant inter se*. De plus il ajoûte dans sa note sur cet endroit, que ἐν ne signifie pas en ce lieu-là *intra* ou *apud*, mais *inter*, & qu'il y a de l'apparence que les Apôtres s'entretinrent entr'eux de ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit. Grotius qui éloigne souvent les sens d'où l'on peut établir la Divinité de J. CHRIST va encore plus avant : car il dit qu'il n'y a pas seulement de l'apparence, mais que cela est très-vray ; comme il paroît évidemment de Saint Marc, *Non tacitos tantum cogitasse, sed inter se collocutos non est tantùm verisimile, sed certissimum ex Marci verbis*, *Marci* 8: 16. Messieurs de Port-Royal ont traduit conformément à cette opinion ces mots de la Vulgate qui sont au même endroit: *Matth.* 8: 7. *At illi cogitabant intra se dicentes*, par ceux-cy, *mais ils pensoient & disoient entr'eux;* au lieu qu'il les falloit traduire, même selon le Grec, *or ils pensoient & disoient en eux-mêmes*, comme a fait le Pere Amelote, ou par ces autres avec ceux de Geneve, *ils pensoient en eux-mêmes disant*. Les Traducteurs de Mons n'ont pas pris garde qu'ils traduisoient Saint Matthieu, & non pas Saint Marc. Il est permis aux Commentateurs d'expliquer & d'éclaircir un Evangeliste par l'autre: mais un Traducteur doit conserver inviolablement le texte de chaque Evangile : & ainsi il faut traduire dans Saint Matthieu, *ils pensoient en eux-mêmes*. parce qu'il y a dans la Vulgate corrigée *intra se*, au lieu qu'on lisoit auparavant *inter se* dans la plûpart des éditions Latines : & cette correction est conforme au texte Grec. A l'égard de Saint Marc, ils y ont bien traduit, *ils se disoient l'un à l'autre*, parce qu'il y a dans le Grec πρὸς ἀλλήλους, & dans le Latin *ad alterutrum*. Il me semble que cet endroit de Saint Matthieu meritoit bien une note, sur tout dans un Ouvrage où il y en a plusieurs qui ne sont pas de cette importance.

Au Chap. 1. de Saint Jean v. 28. où nous lisons dans nôtre Vulgate *en Bethanie*, les Traducteurs de Port-Royal ont mis dans leur note qu'il y a dans le Grec *Bethabara*. Il est vray que cette derniere leçon se trouve dans la plûpart des Exemplaires Grecs, & que Theophylacte & Euthymius ont remarqué après S. Chrysostô-

ſoſtôme, que ces Exemplaires ſont les plus exacts: mais ſi l'on remonte juſqu'à l'origine, il paroît qu'on liſoit *Bethanie* preſque dans tous les Exemplaires avant Origene, & que ce Pere qui a été en cela trop hardi Critique, a mis *Bethabara* dans le texte Grec ſans avoir égard aux Exemplaires, comme je l'ay remarqué ailleurs. L'ancien Interprete eſt donc icy conforme au veritable Grec: l'Interprete Syriaque n'a point auſſi lu autrement. De plus cette leçon eſt confirmée par Nonnus dans ſa Paraphraſe. Si Mrs. de Port-Royal étoient exacts, ils auroient fait cette obſervation dans leur note, en ayant fait de ſemblables en quelques endroits.

S'ils avoient deferé à l'autorité des plus ſavans Peres Grecs, ils n'auroient pas remarqué ſur le Chap. 1. des Actes des Apôtres v. 4. où ils ont traduit avec la Vulgate, *& mangeant avec eux*, qu'il y a dans le Grec, *& les ayant aſſemblez*: car S. Chryſoſtôme, Ecumenius & quelques autres Scoliaſtes Grecs, qui étoient habiles dans leur langue, n'ont point donné d'autre ſens au mot Grec συναλιζόμενος, que celuy qui eſt dans la Vulgate, & qui eſt confirmé par l'Interprete Syriaque. Leur note ſur le Chap. 2. des mêmes Actes v. 24. où ils marquent de la varieté entre le Grec & la Vulgate, n'eſt point exacte: car bien qu'on liſe dans la plûpart des Exemplaires Grecs θανάτου, *de la mort*, il y a dans quelques-uns ἅδου, *de l'Enfer*: & cette derniere leçon ſemble être la plus ancienne & la veritable.

Quelle neceſſité y avoit-il de mettre dans leur Verſion au Chap. 12. de S. Jean v. 7. la leçon du texte Grec, & renvoyer aux notes celle de la Vulgate, qui convient en ce lieu-là avec de très-anciens Exemplaires Grecs, & même avec la Paraphraſe de Nonnus? De plus la leçon de la Vulgate ne fait point un mauvais ſens: c'eſt pourquoy il étoit bien plus à-propos de conſerver cette derniere leçon dans le corps de la traduction, & remarquer l'autre dans la note. Cette même faute eſt en pluſieurs autres endroits, les Traducteurs de Mons n'ayant gardé aucune uniformité là-deſſus. En de certains lieux où ſelon leur methode le Grec devoit être preferé au Latin, ils ont conſervé ce dernier dans le corps de leur Verſion, & ils

l'en ont exclus en d'autres ſans aucune raiſon, ſi ce n'eſt qu'ils ont ſuivi le jugement de quelques Commentateurs : & c'eſt ce qui fait qu'il y a ſi peu d'uniformité dans tout leur Ouvrage.

Au Chap. 1. de l'Epître aux Romains verſ. 32. ils ont mis dans leur note la difference du texte Grec d'avec le Latin de la Vulgate, qui convient cependant non ſeulement avec des MSS. Grecs, mais auſſi avec quelques Peres & quelques Scoliaſtes Grecs. Auſſi Cornelius à Lapide n'a-t-il pu ſouffrir les nouveaux Traducteurs, qui ont icy rejetté la Vulgate ſous pretexte qu'elle differe du texte Grec. Chemnitius, dit ce Jeſuïte, Valla, Eraſme & Faber veulent que nôtre verſion ait été corrompuë en cet endroit, parce qu'il y a dans le Grec ἀλογίας . . . & que S. Chryſoſtôme, Theophylacte & Ecumenius ont ſuivi cette leçon : mais il paroît manifeſtement d'Ecumenius, d'Origene & de quelques MSS. que les Exemplaires Grecs ont autrefois varié là-deſſus : *Variare & olim variaſſe exemplaria Græca patet ex Oecumenio, Origene & quibusdam MSS.*

Cornel. à Lapid. Comm. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. v. 32.

Si les Traducteurs de Port-Royal étoient exacts, ils auroient fait une remarque ſemblable à celle-là, pour juſtifier l'Interprete de l'Egliſe : mais ayant pris pour leur regle le Commentaire d'Eſtius ſur S. Paul, c'eſt aſſez qu'ils y ayent lu que le Latin de nôtre Vulgate eſt icy different du Grec & du Syriaque : *A Latinis tam Græca quàm Syriaca non parum diſcrepant.* Ce Theologien même ajoûte, que tous les Interpretes Grecs ont lu autrefois comme il y a preſentement dans le Grec ordinaire, bien que le texte de la Vulgate ſe ſoit gliſſé dans quelques-uns, & entr'autres dans Origene. Mais quelle apparence y a-t-il à cela, puis que le Latin de la Vulgate eſt conforme aux plus anciens Exemplaires Grecs, ſur leſquels cette verſion a été faite ? Ecumenius, continuë Eſtius, raportant les deux leçons, rejette celle qui eſt dans nôtre édition Latine : cela ſeul luy devoit faire voir, que la leçon qui a été ſuivie par nôtre Interprete eſt très-ancienne, puis que ce Compilateur ſe l'objecte comme étant dans un ancien Exemplaire : οὕτως γὰρ ἔχειν ἔφασαν τὸ παλαιὸν ἀντίγραφον. Il dit même que ceux qui apuyoient cette leçon, condamnoient celle

Iſidor. apud Oecum. in Epiſt. ad Rom. Cap. 1. v. 32.

le qui eſt dans le Grec ordinaire comme une depravation. Quoy qu'il defende cette derniere, il n'oſe pas improuver entierement la premiere : & ce qu'il eſt bon d'obſerver, c'eſt que ce n'eſt pas luy qui parle, mais Iſidore contemporain de S. Chryſoſtôme : d'où il reſulte que les plus anciens Peres Grecs ont été partagez ſur la leçon de ce paſſage de S. Paul.

A l'égard d'Eſtius, il n'a pas été toûjours exact dans ſa Critique. Il n'a rien oublié pour autoriſer en cet endroit le Grec ordinaire contre la Vulgate, appellant même à ſon ſecours le Cardinal Cajetan, qui aſſûre que le texte eſt corrompu dans nos Exemplaires Latins. Il pretend de plus que S. Cyprien confirme la leçon Grecque. Mais pour ce qui eſt de Cajetan, on ſait que n'ayant eu aucune connoiſſance de la langue Grecque, il ſuit aveuglément en ces occaſions les remarques d'Eraſme. S. Cyprien, bien loin de favoriſer les ſentimens d'Eſtius, luy eſt tout à fait oppoſé ; car il a lu en cet endroit conformément à nôtre Vulgate, *Qui cùm juſtitiam Dei cognoviſſent non intellexerunt, quoniam qui talia agunt morte ſunt digni, non tantùm qui faciunt ea, ſed & qui conſentiunt eis qui hæc agunt.* C'eſt pourquoy l'Evêque d'Oxfort a remarqué que ce Pere convient avec les Exemplaires Grecs, auſquels la Vulgate eſt conforme : *Conſentit Cyprianus lectioni illorum codicum qui habent* οὐκ ἐπίστασθαι, *& deinceps* οἱ ἀντὶ πιστῶν, *&* οἱ συνδοκοῦσι.

Cypr. epiſt. 67.

Joann. Oxon. Not. in epiſt. 67. Cypr.

Mrs. de Port-Royal ont copié Eſtius ſur le verſ. 18. du Chap. 2. de l'Epitre aux Romains, où au lieu de ces mots qui ſont dans la Vulgate *probas meliora*, ils ont traduit, *ſavez diſcerner le bien & le mal* ; ce qui repond à ces paroles du Commentaire de cet Auteur, *id eſt ex Lege ſic inſtitutus es ut noris bona à malis diſcernere.* Comme ſi ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis dans le texte de leur traduction une partie des remarques d'Eſtius, ils obſervent encore dans leur note après luy, qu'il y a dans le Grec *les choſes differentes ou excellentes : In Græco eſt*, continuë ce Theologien, διαφέροντα, *q. d. differentia . . . . porro differentia, id eſt meliora.* Ils ajoûtent enfin dans leur note, qu'il y a dans la Vulgate *les choſes les plus utiles.* Il eſt vray que dans leurs dernieres éditions,

on lit dans le corps de la Version, *savez discerner ce qui est de plus utile:* mais on n'a rien changé dans la note.

Il n'y a en tout cela dans l'original que le seul mot Grec διαφέροντα, qui a toutes ces significations. Cette pretenduë diversité entre le Grec & le Latin de la Vulgate est imaginaire. Erasme a traduit *probas eximia*; Beze, *exploras quæ discrepant*; & il justifie à même tems dans sa note après Theophylacte & Budée la version Vulgate, comme étant conforme au Grec: *Vulgata*, dit-il, *probas utiliora; quomodo etiam interpretatur Theophylactus: nam τὸ διαφέρειν interdum accipitur pro συμφέρειν, id est utilem esse, ut prolatis exemplis ostendit doctissimus Budæus.* Cornelius à Lapide a fait la même remarque.

Au Chap. 5. v. 1. de cette même Epître ils marquent, qu'il y a de la difference entre le Grec & le Latin de la Vulgate sur le mot *habeamus.* Cependant il y a ἔχωμεν en ce même sens dans les plus anciens Exemplaires Grecs. Estius même demeure d'accord qu'Origene, S. Chrysostôme & les autres anciens Commentateurs apuyent la leçon de la Vulgate. Mais les Traducteurs de Mons n'ont eu égard qu'à ce que ce Theologien ajoûte au même endroit, savoir que Rob. Etienne n'a lu dans aucun de ces MSS. ἔχωμεν; comme si ce Critique avoit recueilli toutes les diverses leçons, & que son édition Grecque dût servir de regle contre l'autorité des Peres Grecs, qui s'accordent là-dessus avec l'Interprete de l'Eglise. Gagney qui avoit publié ses Scolies sur les Epîtres de S. Paul, avant qu'Etienne nous eût donné cette belle édition Grecque du Nouveau Testament, cite un MS. du Monastere de S. Denis où il avoit lu ἔχωμεν: *Vetus Dionysiani Cœnobii habet* ἔχωμεν, *i. e. habeamus*; laquelle leçon est confirmée par l'ancien Exemplaire Alexandrin & par l'Interprete Syriaque. C'est ce qu'il eût été à-propos de remarquer. *Gagnej. Schol. in Cap. 5. Epist. ad Rom. v. 1.*

Il n'étoit nullement necessaire de traduire ces mots du Chapitre 6. de la même Epître vers. 7. *Justificatus est à peccato*, par ceux-cy, *est delivré du peché*, en ajoûtant dans la note qu'il y a à la lettre, *est justifié du peché.* Je veux que le premier explique bien le sens: Loüis de Dieu n'a pu ap-

approuver Beze, qui a auſſi changé le verbe *juſtificatus* qui eſt dans la Vulgate, & qui repond parfaitement au verbe Grec δεδικαίωται, en celuy de *liberatus eſt : Fateor*, dit ce Critique, *perplacere mihi vulgatum Interpretem, qui ad verbum vertit juſtificatus eſt à peccato.* Il croit que quand S. Paul s'eſt ſervi de cette expreſſion, il avoit en vûë le verbe Syriaque ܙܟܝ, qui ſignifie *être pur, juſte & innocent.*

Au Chapit. 11. de l'Epître aux Romains v. 8. où ils ont traduit ces mots de la Vulgate, *Dedit illis Deus ſpiritum compunctionis*, par ces autres, *Dieu leur a donné un eſprit d'aſſoupiſſement & d'inſenſibilité*, ils ont mis dans la note de l'édition de Bruxelles en 1675. que c'eſt le ſens de l'Ebreu & des Peres Grecs. Ils devoient nommer ces Peres Grecs qui apuyent ce ſens de l'Ebreu. S. Chryſoſtôme & après luy Ecumenius ont expliqué à la lettre le mot κατάνυξις, auquel le mot Latin *compunctio* repond exactement. On a fait voir ailleurs que Meſſieurs de Port-Royal ont icy changé peu judicieuſement le texte de S. Paul, le reformant ſur l'Ebreu.

Ils ont obſervé une varieté entre le Grec & le Latin de la Vulgate au Chap. 10. de l'Epitre II. aux Corinthiens v. 7. Elle ne conſiſte que dans une marque d'interrogation, qui ne ſe trouve pas même dans tous les Exemplaires Grecs imprimez. De plus la difference qu'ils mettent au Chapitre 3. verſ. 5. de l'Epît. II. aux Theſſaloniciens entre la Vulgate & le Grec eſt imaginaire. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où ils n'ont point pris garde que εἰς & ἐν ſe mettent quelquefois l'un pour l'autre dans le Nouveau Teſtament. On ne peut entendre plus à la lettre le mot Grec ἀπαιδεύτους, qui eſt au au Chap. 2. de l'Epître II. à Timothée verſ. 23. que par *ſine diſciplina*, comme il y a dans la Vulgate : ils ont remarqué cependant dans leurs premieres éditions qu'il y a dans le Grec, *qui ne ſervent de rien à l'inſtruction des fidelles.*

Au Chap. 9. de l'Epître aux Ebreux verſ. 14. ils ont traduit *l'Eſprit éternel*, & ils ont ajoûté tant dans les premieres que dans les dernieres éditions, qu'il y a à la lettre *le S. Eſprit.* Mais cette derniere leçon eſt de la Vulgate, conformément à quelques Exemplaires Grecs,

& ainſi il eût été beaucoup mieux de la conſerver dans le texte. Après avoir traduit ſelon la Vulgate au Chap. 4. de l'Epître I. de S. Pierre verſ. 7. *Soyez donc temperans & vigilans dans la priere*, ils ont mis dans leur note qu'il y a dans le Grec, *Soyez donc temperans & ſobres pour être mieux diſpoſez à la priere.* Cependant l'ancien Interprete a très-bien exprimé toutes les paroles du texte Grec: car le verbe νήψατε ſignifie également *ſoyez vigilans*, & *ſoyez ſobres*, comme Eſtius l'a auſſi obſervé. Beze même & la verſion Françoiſe de Geneve ſont icy d'accord avec la Vulgate. Dans l'Epître II. de S. Pierre Chapit. 1. verſ. 15. ils euſſent bien mieux fait de conſerver dans leur traduction ces mots *après ma mort*, avec la Vulgate, que d'y inſerer ces autres, *après mon depart*, puis que le mot Grec ἔξοδος ſignifie auſſi bien la *mort* que le *depart*. S'ils jugeoient le premier ſens plus conforme à la penſée de cet Apôtre, il ſuffiſoit d'en faire une note.

Dans l'Epître I. de Saint Jean Chap. 2. v. 11. où ils ont traduit *l'ont aveuglé*, ils ajoûtent, qu'il y a à la lettre, *luy ont aveugle les yeux*. C'eſt ſans aucun choix, & ſans aucune application qu'ils ont mis dans leur Verſion la leçon du texte Grec, renvoyant à la note la leçon de la Vulgate. Au Chap. 5. de l'Apocalypſe v. 12. ils ont gardé le mot *Divinitatem* qui eſt dans la Vulgate, & ils ont remarqué à même tems qu'il y a dans le Grec *richeſſes*: mais s'il y a un endroit où l'on doive mettre le Grec dans le corps de la Verſion en la place du Latin de la Vulgate, il me ſemble que c'étoit celuy-là: car il paroît manifeſtement que quelque Copiſte, ou plûtôt quelque Correcteur mal-habile a changé *divitias* en *Divinitatem*: Beze attribuë ce changement aux Ariens; & je croy qu'il ſe trompe. Il eſt encore plus évident qu'au Chap. 14. de la même Apocalypſe, où il y a dans la Vulgate *dicere* qu'ils ont traduit par *chanter* ajoûtant que le Grec porte *apprendre*, le verbe *dicere* s'eſt gliſſé en la place de *diſcere*, y ayant dans tous les Exemplaires Grecs μαθεῖν, *apprendre*. S'il y avoit quelque reformation à faire dans la Vulgate, c'étoit principalement en ces lieux-là qui ont été manifeſtement alterez dans le Latin. Je parle icy ſelon les idées des

Tra-

Traducteurs de Mons: car je suis persuadé qu'aucun particulier ne doit être assez hardi pour entreprendre cette reformation. On doit traduire en langue vulgaire l'édition Latine selon la correction de Clement VIII. & s'il y a quelques endroits qui ayent encore besoin d'être reformez on le doit observer dans les remarques, sans introduire aucun changement dans le texte de la version. Ces Messieurs au contraire ont pris la liberté d'ôter en des endroits importans la leçon de la Vulgate, lors qu'elle est conforme aux plus anciens Exemplaires Grecs, pour mettre en sa place celle du Grec ordinaire. Par exemple, dans l'Epître de Saint Jude vers. 5. ils lisent dans leur Version avec ce Grec ordinaire, *Après que le Seigneur eut sauvé le peuple en le tirant de l'Egypte*, & ils observent en même tems, qu'au lieu de *Seigneur*, il y a dans la Vulgate *Jesus*. Ils n'ont pas consideré qu'en preferant cette leçon, ils fortifioient le party des nouveaux Unitaires. Estius qui prefere souvent le Grec au Latin de l'ancien Interprete ne l'a pas fait en cet endroit, où il n'oublie rien pour faire voir que le *Jesus* dont il est parlé n'est pas Josué, mais JESUS-CHRIST: *Restat*, dit ce Theologien, *ut secundum Latinos interpretes & Didymum Græcum de Jesu Christo Domino nostro hæc dicta accipiantur*: & enfin il conclut que ces paroles de Saint Jude & quelques autres semblables detruisent l'heresie des Ebionites & des Photiniens, qui ont nié que JESUS-CHRIST fût avant Marie, & même l'Arianisme: *Per hæc destruitur hæresis Ebionitarum & Photinianorum negantium Christum fuisse ante Mariam, imo & Arianorum qui Christo veram Deitatem ademerunt.* Aussi Grotius, qui affoiblit souvent les passages dont on se sert pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST, a-t-il remarqué icy que par le mot de κύριος, *Seigneur*, il faut entendre *Jehova*, & que *Jesus* qui est dans la Vulgate vient d'une erreur des Exemplaires Grecs, où l'on aura mis ΙΣ pour ΚΣ. Il se sentoit apparemment pressé par l'ancien Exemplaire qu'il suit si souvent, où on lit en effet Ἰησοῦς, *Jesus*, aussi bien que dans celuy du Vatican, & dans deux MSS. de la Bibliotheque du Roy qui ont été remarquez par Rob.

Rob. Etienne à la marge de ſa belle édition Grecque du Nouv. Teſtament. Meſſieurs de P. R. ont cru que c'étoit aſſez pour marquer les differences du Grec & du Latin, de raporter ſeulement celles qui ſont dans le texte Grec des éditions communes; comme ſi la plûpart des diverſes leçons qui ſont aux marges de l'édition de Robert Etienne qu'ils ont ſuivie étoient moins de veritables leçons, que celles qui ſont dans le corps de cette édition. Si on les renvoyoit à des Exemplaires MSS. & qu'on les accuſât en cela de negligence, ils auroient raiſon de dire que tout le monde ne peut pas faire cette recherche, & qu'ils ne l'ont pas même cru neceſſaire, après tout ce que les habiles, Critiques ont produit là-deſſus. Ils ſe mêlent de marquer dans leurs notes les varietez du Grec & du Latin, & ils ne le font qu'à demi, & d'une maniere même ſi peu exacte, qu'ils ont omis un trés-grand nombre de diverſitez qu'on peut recueillir, ſans conſulter d'autres Exemplaires Grecs que les éditions ordinaires. Ils ſemblent neanmoins avoir eu deſſein de marquer les differences tirées des autres Exemplaires Grecs, & même des anciennes verſions: car on lit dans la derniere édition au Chap. 4. de l'Epître I. de Saint Pierre v. 14. une addition du Grec remarquée avec cette obſervation, *Cela n'eſt point dans l'ancien MS. ni dans le Latin, Syriaque ni Arabe.* J'ay cru d'abord que celuy qui a fait cette note avoit eu quelque ancien MS. qui auroit été indiqué auparavant: mais je me ſuis detrompé, quand j'ay trouvé les mêmes mots dans la note de Grotius ſur cet endroit, *Abeſt hoc à manuſcripto non minùs quàm à Latino, Syro & Arabe.* Quand ce Critique cite en general un MS. c'eſt l'ancien Exemplaire Alexandrin, dont il inſere ordinairement les diverſes leçons dans ſes notes, & auquel il s'attache plus qu'à aucun autre Exemplaire. De plus l'Arabe dont il parle en ce lieu-là eſt l'édition d'Erpenius, & non pas la Verſion Arabe qui a été imprimée dans les Bibles Polyglottes, où l'addition dont il s'agit ſe trouve auſſi bien que dans le Grec ordinaire.

Pour n'être pas ſimple Copiſte, il falloit faire cette reflexion qui auroit été bien plus

plus à-propos que je ne ſay quelles notes myſtiques, qu'on a quelquefois jointes aux autres ſous pretexte qu'elles ſont tirées de Saint Auguſtin. C'eſt ainſi que ſur le Chap. 3. de l'Epître aux Epheſiens v. 18. où Saint Paul pour marquer la grandeur du myſtere qu'il prêchoit ſe ſert de cette expreſſion, *La largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur*, ils ont ajoûté ces mots pour ſervir de note explicative, *C'eſt-à-dire quelle eſt la majeſté & la grandeur; mais avec alluſion aux quatre dimenſions de la croix, dont la largeur marque la charité; la longueur, la perſeverance; la hauteur, la vûë de Dieu & la pureté de l'intention; & la profondeur, le ſecret de la predeſtination qui eſt le fondement de l'humilité.*

CHAP. LX.

Des explications que les Traducteurs de Mons ont inſerées dans le texte de leur Verſion du Nouveau Teſtament.

MEſſieurs de Port-Royal, qui affectent de parler de la juſteſſe d'eſprit dans tous leurs Ouvrages, ſont les hommes du monde qui ont le moins de *juſteſſe* dans les Traductions qu'ils ont publiées de l'Ecriture Sainte. C'eſt inutilement que les Critiques donnent des regles pour bien traduire les livres d'une langue en une autre; ces Meſſieurs qui ne produiſent rien que d'extraordinaire ſont au deſſus de toutes les regles. Au lieu d'une Verſion ſimple des écrits des Evangeliſtes & des Apôtres, ils ont fait un Commentaire, & ils oſent donner le nom de *Nouveau Teſtament de* JESUS-CHRIST à leurs propres idées, ſans craindre les playes dont ſont menacez dans l'Apocalypſe ceux qui ajoûtent à la parole de Dieu, ou qui en retranchent quelque choſe.

Une des principales raiſons que les Theologiens de Paris re-

repreſentoient au Pape pour condamner la verſion de René Benoit, fut que ce Traducteur (a) y avoit inſeré pluſieurs choſes qui n'étoient point du texte de la Bible, ayant imité en cela ceux de Geneve. Ils ajoûterent, que bien qu'on eût imprimé ces additions en caractere Italique, cela étoit neanmoins contre l'uſage de l'Egliſe, ne s'étant point pratiqué avant Calvin; outre qu'il arrive dans la ſuite du tems qu'elles ſont confonduës avec le texte de l'Ecriture. Il y a bien plus de raiſon de faire tomber cette cenſure ſur la Traduction de Mons, que ſur celle de René Benoît, qui n'avoit inſeré ces additions qu'en un très-petit nombre d'endroits, & même le plus ſouvent où le ſens paroiſſoit ſuſpendu; au lieu que celles de Port-Royal ſont en une infinité d'endroits où il n'y a aucune ſuſpenſion de ſens.

Calvin n'eſt pas le premier auteur de ces petits ſupplémens, qui ſont pour l'ordinaire abſolument neceſſaires, lors qu'on traduit d'une langue en une autre. Quoy que les Docteurs de Geneve ſe ſoient quelquefois émancipez ſous ce pretexte, ils ſont bien plus moderez là-deſſus que les Traducteurs de P. R. Ce n'eſt point le plus ſouvent S. Paul qui parle dans leur Verſion des Epîtres de S. Paul, mais Eſtius. Ils font paſſer les gloſes de ce Theologien pour les paroles de cet Apôtre. Il eſt vray qu'ils ont prévû qu'on formeroit contr'eux cette difficulté qui ſaute aux yeux: *On ne peut*, diſent-ils dans leur Preface, *trouver à redire, que ſuivant le genie de nôtre langue on ait determiné quelques endroits, qui ont un ſens ſuſpendu & indetermine dans le Latin & dans le Grec.* Les Apôtres ont eu grand tort de s'expliquer d'une maniere ſi confuſe. Ils prévoyoient apparemment que Meſſieurs de Port-Royal ôteroient de leurs Ecrits

(a) *Inſeruit paſſim in contextu Bibliorum quæ non ſunt de contextu . . . ſequutus eſt novitatem Genevenſium, ſavitque in eo hæreticus; nec tantum inſeruit vocabula, ſed aliquando integras ſententias & lineas. . . . Licet autem tales additiones fiant minutulis literis, tamen hoc eſt contra conſuetudinem Eccleſiæ, & ante Calvinum factum non eſt. Quin etiam tales additiones ſunt periculoſæ, tandem lapſu temporis exiſtimabuntur eſſe de textu.* Theolog. Pariſ. rat. cenſ. Verſ. Ren. Bened.

Ecrits cette confuſion ; comme ſi un Traducteur ne pouvoit pas remedier à cette ſuſpenſion de ſens, ſans être obligé d'inſerer un Commentaire dans le corps de ſa Verſion.

La trop grande liberté que ces Meſſieurs ont priſe eſt ſans exemple ; & ils ſemblent même avoir voulu ôter ce defaut dans les dernieres reviſions de leur Ouvrage, en ayant retranché beaucoup de mots ſuperflus, principalement dans l'Epître aux Romains. Mais après tout, cette correction qui n'eſt qu'en de certains endroits peu importans n'a pas changé la nature de cette Traduction, qui a beſoin d'être refonduë entierement. Il n'y a jamais eu que Luther qui ait oſé publier une Verſion de cette ſorte : ce qui luy reüſſit très-bien dans l'eſprit des perſonnes de qualité, & ſur tout des Dames qui ne pouvoient ſouffrir qu'on en parlât mal. Il ne s'eſt rien paſſé de nôtre tems au ſujet de la Verſion de Mons, qui ne ſoit arrivé cy-devant à celle de cet Hereſiarque. Staphyle qui étoit une perſonne de merite, après avoir abandonné le party Lutherien attaqua cette Bible Allemande, qu'il trouvoit très-éloignée de l'original. Melancton ſon ami luy repondit, que tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité en faiſoient une eſtime particuliere, à cauſe de la beauté & de la netteté des expreſſions. Je (*b*) ſay, luy dit-il, que vôtre femme en fait ſes delices : ſi les Dames & les Demoiſelles ſavoient le mépris que vous en faites, vous ne ſeriez pas en ſûreté : elles vous jetteroient de la bouë dans tous les endroits où elles vous rencontreroient.

N'eſt-ce pas là ce qui ſe paſſe encore aujourdhuy à l'égard de la Verſion Françoiſe du N. Teſtament imprimée à Mons ? Les Dames les plus qualifiées n'ont-elles pas pris hautement le party de Meſſieurs de Port-Royal ? Leur Verſion fait les delices de pluſieurs perſonnes de la Cour. Mais ſans faire tort à ces Meſſieurs, les heros de Witemberg qui ont travaillé enſemble à la Verſion Allemande, ne leur cedoient en

(b) *Scio tuam honeſtiſſimam conjugem nullas delicias anteferre huic lectioni, & idem poſſum affirmare de multis principibus & aliis hominibus. Si ſcirent honeſtæ matronæ & virgines vituperari à te hæc ſua κειμήλια, ubicunque te viderent cœnum in te conjicerent.* Philipp. Melanct. Reſp. ad criminat. Staphyl.

rien, tant pour ce qui eſt de la politeſſe du langage, que pour l'érudition. Trouvera-t-on dans Port-Royal un homme qu'on puiſſe comparer, pour ce qui eſt des belles Lettres & de la connoiſſance de la langue Grecque, à Philippe Melancton, qui a eu part à la Traduction Allemande du N. Teſtament? Elle n'eſt plus cependant en aucune eſtime, ſi ce n'eſt dans le party Lutherien, parce qu'elle a été compoſée ſur une fauſſe idée. Je puis auſſi aſſûrer ſans être Prophete, qu'il arrivera la même choſe à la Traduction de Mons. Il ſera aiſé de juger du merite de cette Verſion, par quelques exemples que je vais produire.

Ces Meſſieurs qui ſont accoutumez à declamer, & à imiter dans la plûpart de leurs Ouvrages le ſtile des Rheteurs, ont le plus ſouvent fait parler S. Paul en Rheteur, ſans conſiderer qu'ils n'étoient que de ſimples Traducteurs, & qu'ainſi ils devoient imiter, au moins autant que cela étoit poſſible, le ſtile bas & ſimple de cet Apôtre. De plus l'experience leur ayant fait connoître, que pour perſuader les perſonnes à qui l'on parle il faut s'expliquer avec beaucoup de netteté, afin de ne laiſſer aucun doute dans l'eſprit de ceux à qui l'on parle, ils ont jugé qu'il étoit à-propos de faire parler de cette maniere les Evangeliſtes & les Apôtres, & de relever même leur diſcours par des expreſſions qui n'euſſent rien que de grand. Je me trompe fort ſi ce n'eſt là l'origine de toutes ces additions inutiles qu'on a inſerées dans la Traduction de Mons, où ce n'eſt plus Saint Paul qui parle, mais un autre Paul de Port-Royal.

Il n'y a rien ſi dangereux que cette methode, principalement dans les Livres Sacrez, où le moindre changement peut cauſer des erreurs. Ce qui a fait dire à un habile Critique, dans un endroit où il defend l'ancien Interprete Latin contre les nouveaux Traducteurs, (c) qu'il vaut bien mieux repreſenter les paroles du texte qu'on traduit, que de les interpreter dans un ſens qui ne ſoit pas tout à fait certain;

Dan. Heinſ. lib. 3. Exercit. Sac. c. 1.

(c) *Præſtat in reddendo Dei verbo exhibere verba quæ leguntur, quàm interpretari mentem in qua hæreas aut de qua dubites, quod ad commentationem aut paraphraſim accedit.* Heinſ. lib. 3. Exercitat. Sacr. cap. 1.

tain ; parce qu'alors ce n'eſt plus traduire, mais faire un Commentaire ou une Paraphraſe : & il loüe en cela l'exactitude de l'Auteur de la Vulgate, qui s'eſt renfermé dans les mots de ſon original : *Qua religione*, dit-il, *ex inſtituto uſus eſt.* Si Heinſius a fait cette reflexion à l'occaſion de la particule ἐν, que Beze & la plûpart des autres nouveaux Traducteurs n'ont point exprimée, donnant au mot Grec *Luc.* 1: 1. περιπεφορημένων, un ſens different de celuy qui eſt dans la Vulgate, que n'auroit-il point dit s'il avoit vû la Verſion de Mons, qui eſt preſqu'un perpetuel Commentaire ?

Selon cette methode de P. Royal, il ſera permis aux Sociniens de traduire ces premiers mots de l'Evangile de S. Jean, *In principio erat Verbum*, par ceux-cy, *la parole étoit au commencement de l'Evangile :* & en effet c'eſt ainſi qu'ils les paraphraſent ; il ſuffit qu'ils marquent en caractere Italique le mot d'*Evangile*. Si on leur objecte, qu'en ajoûtant ce mot ils corrompent la parole de Dieu pour l'ajuſter à leurs idées, ne pourront-ils pas repondre ſelon le principe des Traducteurs de Mons, que ſi l'on traduit ſimplement comme il y a dans l'original, *la parole étoit au commencement*, le ſens demeure indeterminé, & qu'on ne ſait de quel commencement il s'agit ? *Il eſt ſans doute*, diront-ils, *plus avantageux aux ſimples, pour qui ces verſions ſont particulierement deſtinées, d'y trouver un ſens qu'ils entendent, que de n'y voir qu'une expreſſion confuſe, où ils ne comprennent rien du tout.* *Preſ. du N. Teſt. de Mons, Part. 2. n. 8.*

Mais il me ſemble que les Notes ou Commentaires ſont deſtinez pour ôter cette confuſion. Lors que l'expreſſion eſt generale & indeterminée ; & que d'ailleurs elle fait un ſens, il n'eſt point permis aux Traducteurs de la limiter, & de la reſtreindre à des ſens particuliers dans leurs Verſions. Meſſieurs de Port-Royal ont fait tout un autre uſage de leurs Notes, où ils mettent ſouvent les expreſſions generales du texte ; au lieu que les explications limitées ſont dans le corps de leur traduction. Et comme une bonne partie de cette traduction a été imprimée ſans Notes, & ſans aucune diſtinction de caracteres en quelques-uns de leurs autres Ouvrages, on n'y trouve plus les propres paroles des Evangeliſtes & des Apôtres, mais

des interpretations incertaines qui ont été substituées en leur place. De plus ceux qui lisent ces sortes de Versions où il n'y a rien qui les arrête, jettent rarement les yeux sur les Notes.

Quelle raison, par exemple, ont ils euë de traduire au Chapit. 10. v. 2. de l'Epître I. aux Corinthiens, *Ils ont tous été batisez sous la conduite de Moyse*, où il y a dans la Vulgate, *In Moyse baptizati sunt?* Cette expression qui est dans leur note, *ils ont tous été batisez en Moyse*, n'a rien de suspendu. Cette expression n'est pas à la verité bien Françoise; mais s'il y a quelque faute, il vaut mieux qu'elle vienne de l'expression que du sens. Il y a de certains endroits où l'on est en quelque maniere contraint d'en user ainsi lors qu'on traduit les Livres Sacrez, pour ne donner pas de fausses explications au lieu de la parole de Dieu: & alors on s'explique avec netteté dans les notes, qui sont destinées à cet usage. Les Traducteurs de P. Royal ayant lu dans Estius, *Id Græci sic exponunt, freti Moyse ductore*, ont cru qu'ils devoient suivre cette interpretation. Le Commentaire de ce Theologien leur sert presque par tout de regle, sans prendre garde qu'ils traduisent S. Paul, & non pas Estius; outre que ce Commentateur raporte plusieurs autres interpretations de ce passage, qui sont toutes apuyées sur les Peres. Ce seroit un étrange desordre, si chaque Traducteur du Nouv. Testam. substituoit en la place des paroles des Evangelistes & des Apôtres, les explications des Peres qui leur paroissent faire un meilleur sens. Je say que les Sociniens abusent de cette expression, & qu'ils en inferent qu'on peut être batisé en quelqu'un qui n'est pas pour cela Dieu. Mais on ne doit pas changer les termes des Apôtres, sous pretexte que les heretiques en abusent. Moyse a été Mediateur dans l'Ancien Testament, mais un Mediateur en type seulement ou figure: & c'est dans cette vûë que S. Paul a dit que les Israëlites *ont été batisez en Moyse*, c'est-à-dire *typiquement*. Comme cette mediation typique ne convient qu'à Moyse seul, on ne peut rien changer de l'expression de l'Apôtre, qu'on ne luy fasse dire ce qu'il ne dit point.

Les Traducteurs de Mons n'ont pas assez consideré, que les moindres additions au tex-

te

te des Apôtres, ſous pretexte de le rendre plus clair, en changent quelquefois entierement le ſens. Ils n'ont pas cru, par exemple, favoriſer au Chap. 9. de l'Epître aux Rom. v. 5. les Ariens & les Sociniens, par l'addition d'un ſeul mot & de la particule conjonctive *&*. Il y a dans la Vulgate conformément à l'original Grec, *Ex quibus eſt Chriſtus ſecundùm carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula:* ce qu'ils ont traduit ainſi, *deſquels eſt ſorti ſelon la chair Jeſus-Chriſt même, qui eſt Dieu* élevé *au deſſus de tout & beni dans tous les ſiecles.* Ce mot *élevé* qui eſt dans leur Verſion en caractere Italique a été ajoûté mal-à-propos, auſſi bien que la conjonction *&*, qui n'étant ni dans le Grec ni dans le Latin, devoit être auſſi marquée en Italique. Cette expreſſion ſimple de S. Paul Θεος ἐυλογητος, *Dieu beni*, ne tombe en d'autres endroits que ſur le Pere, & par conſequent ſur celuy qui eſt le veritable & le ſouverain Dieu; d'où les Orthodoxes inferent que ce mot *Dieu beni* étant icy appliqué au Fils, il eſt ce vray Dieu qui eſt au deſſus de toutes choſes.

Mais ces Traducteurs avec leurs additions explicatives ont ôté la force de cette preuve, qui conſiſte en ce que le mot de *beni* tombe immediatement ſur le nom de *Dieu.* C'eſt une expreſſion qui eſt ordinaire aux Juifs dans leurs Formules de prieres: quand ils parlent du Dieu ſouverain qui eſt chez eux le Pere, n'en reconnoiſſant point d'autre, ils l'appellent *Dieu beni*, ou ſimplement ברוך, *beni*, & c'eſt ce que les Sociniens mêmes ne peuvent nier. De plus on a ajoûté très-mal à-propos dans la Verſion de Mons cet autre mot *élevé*, parce qu'il fortifie les fauſſes idées des Unitaires, qui diminuënt autant qu'ils peuvent la ſimplicité de l'expreſſion de Saint Paul; pour montrer qu'il n'eſt point parlé en ce lieu-là du Dieu ſouverain, mais du Fils que le Pere a élevé au deſſus de toutes choſes, & qui n'eſt ſelon eux Dieu que par participation. Crellius le plus habile des nouveaux Antitrinitaires, qui a ſenti la force de cette expreſſion, *au deſſus de tout*, tâche de l'affoiblir, ſans neanmoins y ajoûter avec Meſſieurs de Port-Royal le mot d'*élevé* qui n'eſt point dans le texte. Il ſe contente de dire, que bien que ces mots,

au

au (*d*) *deſſus de tout*, ou *de tous*, ſemblent n'être mis que pour étendre davantage le mot de *Dieu*, neanmoins ils le reſtreignent, parce que cette expreſſion n'étant pas aſſez ſimple ſignifie moins que le ſimple nom de *Dieu beni dans les ſiecles*, principalement quand il eſt parlé de JESUS-CHRIST. Mais pour rendre fidellement ce paſſage de Saint Paul, il le faut traduire de cette ſorte ſans rien changer de l'ordre des mots qui eſt dans le texte Grec & dans la Vulgate, JESUS-CHRIST *qui eſt au deſſus de tout* (ou *de tous*) *Dieu beni dans les ſiecles*, ou comme il y a dans la Verſion Italienne de Diodati, *Il Chriſto il quale è ſopra tutti, Iddio benedetto in eterno*, & dans la Latine de Caſtalio, *qui eſt ſuper omnia Deus collaudandus in ſempiternum.* Beze a auſſi traduit, *qui eſt ſupra omnes Deus laudandus in ſecula.*

Meſſieurs de Port-Royal, qui ſe ſont principalement appliquez à bien tourner une periode, & à ne ſe ſervir d'aucune expreſſion qui pût choquer leurs lecteurs, n'ont pas eu toutes ces vûës. Autrement ils n'auroient pas manqué d'obſerver au Chap. 10. v. 9. de l'Epître I. aux Corinth. qu'il y a dans le Grec la particule καί qui n'eſt point exprimée dans la Vulgate, & qui cependant eſt d'une grande importance contre les Ariens & les Sociniens. Ils ont traduit ſelon le Latin, *Ne tentons point* J. CHRIST *comme le tenterent quelques-uns d'eux*, ſans remarquer aucune varieté entre le Grec & le Latin. On lit dans tous les Exemplaires Grecs ſans aucune diverſité de leçon, *comme auſſi quelques-uns d'eux* le *tenterent*, & il faut mettre en Italique le pronom relatif *le* qui n'eſt point dans le texte. Et c'eſt ce qui fait que Socin, & même quelques Commentateurs Catholiques ont ſuppleé le mot de *Dieu*. Mais la particulte *auſſi* qui eſt dans l'o-

ri-

(d) Super omnia *aut* omnes . . . *licet videatur vocem* Dei *maximè dilatare, reſtringit tamen aliquo modo: plus enim in eo videtur eſſe cùm quis ſimpliciter* Deus *nominatur, præſertim* benedictus in ſecula, *quàm cùm* Deus ſuper omnes *vel* omnia *vocatur. Facilius enim vox* omnia, *præſertim cùm ſermo eſt de Chriſto, reſtringi poteſt, quàm ſimplex vox* Dei benedicti in ſecula. Crell. Comm. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom. v. 5.

riginal ne peut ſouffrir ce ſupplément; c'eſt pourquoy Cameron a repris judicieuſement en cet endroit Beze (*e*) qui l'a jugée inutile. Ce qu'on ne ſauroit, dit Cameron, aſſez admirer, parce qu'on ne peut la retrancher qu'on ne change entierement le ſens: & en effet, ajoûte-t-il, ſi on l'ôte, on donnera lieu à la fauſſe penſée des Sociniens, qui croyent qu'on doit entendre ainſi ce paſſage, *Ne tentons point* JESUS-CHRIST, *comme quelques-uns d'eux ont tenté Dieu.* L'ancien Interprete Syriaque a exprimé cette même particule par ܐܦ, qui ſignifie *auſſi.*

Camer. not. in Epiſt. I. ad Cor. C. 10. v. 9.

Il ſeroit inutile de remarquer en particulier toutes les additions, les reſtrictions & les autres changemens que les Traducteurs de Mons ont inſerez dans leur Verſion, principalement dans les Epîtres de S. Paul. C'eſt aſſez d'obſerver en general que lors qu'ils l'ont compoſée, ils ont plus conſulté les Commentaires que le texte de cet Apôtre. Quelle raiſon, par exemple, ont ils euë de commencer le v. 27. du Ch. 2. de l'Epître aux Rom. par la particule illative, ſi ce n'eſt qu'ils ont lu en ce lieu-là dans Eſtius, *eſt inſtar concluſionis?* Cela eſt bon dans un Commentaire; & ils n'ont pas même mis *ainſi* en Italique, bien qu'il ne ſoit ni dans le Latin ni dans le Grec.

Au Chap. 3. verſ. 2. de la même Epître, où il y a dans l'original πρῶτον, & dans la Vulgate *primùm*, ils ont traduit *principalement*, parce qu'ils ont lu dans Eſtius, *id eſt hoc inprimis & præcipuè.* L'on trouve cependant peu de Traducteurs, excepté ceux de Geneve, qui ayent abandonné icy l'ancien Interprete. Ce qui les aura pu porter à s'en éloigner avec eux, c'eſt qu'il n'y a rien dans la ſuite qui reponde au mot de *premierement.* Mais il n'y a rien de ſi commun dans l'Ecriture que ces ſortes d'expreſſions, comme Crellius l'a obſervé après

(e) *Doctiſſimus interpres exiſtimat particulam καὶ redundare, quod profectò nemo poſſit ſatis mirari, cùm non poſſit ea detrahi niſi tota ſententia mutetur.... Et certè ſi hæc particula καὶ detrahatur erit locus obnoxius cavillationi hæreticorum qui contendunt ſic intelligendum hunc locum,* Ne tentemus Chriſtum quemadmodum nonnulli Deum tentarunt. Camer. Not. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 10. v. 9.

après quelques autres Commentateurs. *In his verbis*, dit cet Unitaire, *interpretes quidam notarunt* ἀναστροφὴν, *cum huic membro nullum aliud respondeat.* Il a donné pour exemple le Chap. 1. v. 8. de cette même Epître. Il y a en ces deux endroits, *primùm quidem :* Messieurs de Port-Royal ont traduit dans le premier, *premierement*. Grotius a jugé aussi bien que Crellius, qu'il falloit conserver en l'un & en l'autre le mot de *premierement*. On lit aussi dans la Version d'Erasme *primum*, & dans celle d'Enzinas, *lo primero :* l'Auteur de la traduction en Grec vulgaire a retenu le mot Grec πρῶτον, que l'Interprete Syriaque & l'Arabe ont aussi exprimé en leur langue. Mais Beze traduit icy *primarium*, ceux de Geneve *sur tout*, & Diodati *il principale è.*

Les Traducteurs de Mons ont copié mot pour mot le Commentaire d'Estius au v. 7. du même Chap. Il a expliqué ces paroles de la Vulgate, *Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius*, par celles-cy, sensus totius versus est, *Si fides & veracitas Dei clarior & illustrior facta est per meum mendacium sive injustitiam.* Il y a aussi dans leur Version, *Si par mon mensonge & mon infidelité, la verité & la fidelité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire.* Ils ont changé le verbe *abundavit* qui est dans la Vulgate conformément au Grec, parce qu'ils ont traduit le Commentaire d'Estius. De plus il est aisé de juger, que ce grand nombre de mots synonymes qu'ils ont inserez dans leur Traduction ne vient que des Commentaires qu'ils ont copiez. Il est vray qu'ils les ont ôtez de ce verset & de quelques autres dans les dernieres éditions. Sur ce pied-là ils devoient refondre toute leur Traduction, qui est remplie de ces sortes de synonymes inutiles.

Rom. 3: 7.

On lit aussi dans les premieres éditions au vers. 8. du même Chap. ces mots, qui ne sont ni dans le Grec ni dans le Latin, *Ceux qui parlent de la sorte :* mais il y a dans le Commentaire d'Estius, *Scilicet eorum qui sic loquuntur.* C'est sur ce même Commentaire & sur les Notes de Beze, qu'Estius copie souvent, qu'ils ont traduit au vers. 12. ces mots de la Vulgate qui repondent au Grec, *inutiles facti sunt*, par ceux-cy, *ils sont tous corrompus.*

pus. Ils avoient lu dans ces deux Commentateurs, qu'il y a dans l'Ebreu d'où ce paſſage eſt tiré *putruerunt : In Hebræo eſt*, dit Eſtius, *putruerunt ſive rancidi facti ſunt* ; comme ſi un Traducteur avoit la liberté de reformer les paroles de S. Paul, qui ſuit ordinairement le Grec des Septante. Cet endroit eſt reformé dans leurs dernieres éditions : je ne ſay pourquoy ils ont laiſſé en d'autres endroits cette faute qui eſt conſiderable.

Ils ont été ſi appliquez à traduire le Commentaire d'Eſtius, qu'ils l'ont mis en la place de la Vulgate en des endroits où il n'y a aucune obſcurité : mais le ſtile de S. Paul leur paroiſſoit trop bas. Par exemple au verſ. 16. du même Chapit. où il y a dans la Vulgate conformément au texte Grec, *Contritio & infelicitas in viis eorum*, ils ont traduit, *leur conduite ne tend qu'à opprimer & à perdre les autres*, ou comme il y a dans la derniere reviſion, *à opprimer les autres & à les rendre malheureux*. Ils ont eu en vûë cette explication d'Eſtius : Senſus, *omne eorum ſtudium eſt, ut alios conterant & vaſtent*.

Ce n'eſt pas mon deſſein de parcourir toute la Verſion de Mons, pour montrer que ceux auſquels on l'attribuë n'ont le plus ſouvent conſulté dans les Epitres de S. Paul, que le ſeul Commentaire d'Eſtius. J'en pourrois encore apporter d'autres preuves, ſans ſortir du Chap. 3. de l'Epitre aux Romains : mais outre que cela ſeroit ennuyeux, le Commentaire de ce Theologien & nôtre Vulgate ſont entre les mains de tout le monde : & ainſi chacun peut juger de l'exactitude des Traducteurs de Mons.

Meſſieurs de Port-Royal ont encore pris la liberté de changer les particules du texte, pour en mettre d'autres en leur place. Ils en ont même ôté quelques-unes, & en ont ajoûté de leur façon en de certains endroits ſans aucune neceſſité ; ce qui change ſouvent le ſens. Quelle raiſon, par exemple, ont-ils euë d'ôter dans leurs premieres éditions du Chap. 7. de l'Epit. aux Ebreux v. 12. la particule cauſale *car*, pour mettre en ſa place *or ?* Ils ont pu lire dans Eſtius, que Gagney a cru que *enim* étoit en ce lieu-là pour *autem*. Il eſt vray que ces deux particules ſe mettent quelquefois dans le Grec l'une pour l'autre ; & c'eſt ce qu'un Commentateur

exact doit remarquer, comme a fait judicieusement Gagney, qui dit en ce lieu-cy, *Hic mihi* enim *pro* autem *sumere videtur Paulus*. Mais un Traducteur ne doit pas faire passer dans le texte de sa version ce qui n'est bien souvent qu'une conjecture: il doit renvoyer à ses notes ces sortes d'observations. Aussi ont-ils retabli la particule *car* dans leurs dernieres éditions, où je lis, *Car le Sacerdoce étant changé*. Sur ce pied-là ils doivent corriger plusieurs autres endroits au regard de ces particules.

Ils n'ont même retouché qu'à demi ce passage de l'Epître aux Ebreux, où ils ont mis le mot de *changé*, en la place de celuy de *transferé*, qui est dans la Vulgate conformément au Grec, & qui a même été conservé par les plus habiles Traducteurs. Ils ont voulu imiter Beze qui a traduit, *mutato enim Sacerdotio*, & qui tâche de prouver dans sa note, que cette interpretation doit être preferée à celle de l'ancien Interprete, qui a été suivi par Erasme. Estius cependant, que ces Messieurs copient ordinairement, n'en demeure pas d'accord; au contraire il apporte des raisons pour montrer qu'on doit preferer en ce lieu-cy le mot de *transſation* à celuy de *changement*: *Quare potius*, dit-il, *utitur vocabulo* transſationis, *quàm* mutationis, *nimirum, ut significet, non quomodocunque mutandum fuisse sacerdotium in aliud, sed transferendum ex una tribu ad aliam.* Enzinas qui a traduit sur le Grec a aussi mis dans sa version Espagnole avec la Vulgate, *pues que trasportado el sacerdotio, necessaria cosa es que la Ley sea tambien trasportada*. Il n'est pas judicieux à un Interprete, qui fait profession de donner la Vulgate en François, de s'en éloigner sans aucune necessité.

Selon ce principe, ils n'ont pas dû changer au Chap. 8. de la même Epître v. 10. la particule *quia*, *parce que*, qui est dans la Vulgate conformément au Grec de S. Paul, en *sed, mais*. On peut croire que quand ils ont fait ce changement ils avoient devant les yeux la remarque d'Estius, qui a observé que Saint Jerôme a traduit cet endroit qui est pris du Prophete Jeremie par *sed*, dans sa Version sur l'Ebreu. Il est vray qu'on lit dans loriginal Ebreu la particule כִּי, laquelle peut être traduite de ces deux manieres.

Je

Je croy même que Saint Jerôme a eu raiſon de la traduire en ce lieu-là par *ſed*; mais les Traducteurs de Mons devoient conſiderer qu'ils traduiſoient Saint Paul, qui a ſuivi la Verſion Grecque des Septante. C'étoit aſſez de marquer dans une note cette diverſité d'interpretation. Comme cette faute leur eſt aſſez ordinaire, il eſt bon de les convaincre par Eſtius même qu'ils n'ont pas dû prendre une ſi grande liberté.

Ce Theologien, qui a ſçu la difference qu'il y a entre une Verſion de l'Ecriture & un Commentaire, a accuſé de temerité Jaques le Fevre d'Etaples, pour avoir oſé changer dans ſa Verſion au Ch. 2. de l'Epît. aux Ebreux v. 7. le mot *d'Anges* en celuy de *Dieu*, ſous pretexte que ce paſſage eſt tiré des Pſeaumes, & qu'il y a dans l'original Ebreu le mot *Elohim*, que Saint Jerôme a traduit *Deo*. *Non ferenda eſt*, dit Eſtius, *Jacobi Fabri temeritas, qui quod hoc loco & iterum paulò inferius Græcè eſt παρ' ἀγγέλους*, ab Angelis, *auſus eſt Latinè vertere* à Deo. Cependant le Fevre paroît plus excuſable en cela que Meſſieurs de Port-Royal; car il n'a fait le changement dont il s'agit, que parce qu'il croyoit que Saint Paul avoit écrit cette Epitre en Ebreu, & que la faute pretenduë venoit de l'Interprete de cet Apôtre, & non pas de luy-même. Ces Meſſieurs au contraire n'ont eu aucun ſcrupule de changer en ces ſortes d'endroits le veritable texte de Saint Paul.

Eſt. Comment. in Cap. 2. Epiſt. ad Ebr. v. 7.

Ce n'eſt pas auſſi avoir aſſez de reſpect pour les Ecrits des Apôtres, que de tranſpoſer l'ordre des mots, ſous pretexte que cette tranſpoſition forme un ſens plus net & plus naturel. Il eſt bon de le remarquer; mais il n'eſt pas permis de faire ce changement dans le texte, comme ont fait les Auteurs de la Verſion de Mons. C'eſt ainſi qu'ils ont traduit au v. 5. de l'Epitre à Philemon, *J'apprens quelle eſt vôtre foy envers le Seigneur Jeſus, & vôtre charité envers tous les Saints*; au lieu qu'il y a à la lettre dans le texte, comme ils l'ont mis dans leur note, *Apprenant vôtre charité & vôtre foy envers le Seigneur Jeſus & tous les Saints.* S. Jerôme a cru que le mot de foy tombe également ſur JESUS-CHRIST & ſur les Saints: & comme cela ſemble avoir quelque difficulté, ſe-

lon les principes de la bonne Theologie, il apuye (*f*) ſon interpretation ſur ce paſſage de l'Exode, où il eſt dit que *le peuple crut à Dieu & à Moyſe ſon ſerviteur* ; d'où il infere que c'eſt une même foy, en ſorte que ce peuple croyoit auſſi bien en Moyſe qu'en Dieu. Mais Theodoret juge que le mot de *foy* ne ſe raporte qu'à JESUS-CHRIST, & celuy de *charité* aux Saints. Eſtius a preferé ce dernier ſentiment au premier: & c'eſt ce qui a fait que les Traducteurs de Mons l'ont mis dans le corps de leur Verſion, ſans prendre garde qu'ils traduiſoient S. Paul, & non pas Eſtius, ni aucun autre Commentateur. En effet je n'ay lu aucun Interprete, ſoit Catholique, ſoit Proteſtant, ſoit Unitaire, qui ait oſé prendre cette liberté : ils ſe contentent tous d'indiquer le ſens dans leurs notes s'ils en font. Le P. Amelote, qui eſt un des Traducteurs François qui s'eſt le plus émancipé, après avoir repreſenté dans ſa Verſion l'ordre des paroles qui eſt dans le Grec & dans le Latin, ajoûte cette remarque ſous le nom de Theodoret, *La foy en* JESUS-CHRIST, *& la charité envers les Saints.* Caſtalio & Beze, qui ſe ſont auſſi beaucoup émancipez dans leurs Traductions Latines pour en éloigner toute l'obſcurité, ont conſervé exactement ce même ordre.

Exod. 14. 31.

Outre ces defauts, il y en a un autre conſiderable qui ſe trouve repandu dans toute cette Verſion. Ils ont traduit un grand nombre de mots de deux façons, la ſeconde étant comme l'explication de la premiere, ou une plus grande determination, afin de faire mieux connoître l'étenduë ou la reſtriction du mot qui eſt dans l'original. *Lors qu'il arrive*, diſent ces Traducteurs dans leur Preface, *qu'on ſubſtituë preciſement deux mots au lieu d'un, parce qu'un d'eux ne s'explique pas ſuffiſamment, on joint ces deux mots par un & en Italique . . . . . pour faire entendre qu'il n'y a qu'un mot dans l'original ; mais qu'on en a eu beſoin de deux pour en bien*

Part. 2. n. 4.

(*f*) *Ad expoſitionem hujus loci de Exodo ſumamus exemplum*, Credidit populus Deo & Moyſi ſervo ejus. *Una atque eadem credulitas in Moyſem refertur & in Deum, ut populus qui credebat in Dominum atque credidiſſe dicatur in ſervis.* Hieron. Comm. in Epiſt. ad Philem.

bien marquer le ſens. Mais outre que cette maniere de traduire a été inconnuë juſques à Meſſieurs de Port-Royal, ils ont inſeré dans leur Verſion une infinité de mots ſynonymes, dont ils ont retranché une partie dans leurs dernieres éditions; & ceux qui y reſtent limitent la plûpart, ou étendent trop la ſignification des mots, ou ils doivent être ſeuls, en ſorte que les premiers deviennent inutiles. C'eſt ce qu'il eſt à-propos de juſtifier par quelques exemples.

Au Chap. 5. de S. Matthieu v. 47. où il y a dans la Vulgate, *Si ſalutaveritis fratres veſtros tantùm*, ils ont traduit, *ſi vous ne ſaluëz & n'embraſſez que vos freres:* & en effet le verbe Grec ἀσπάσησθε, ſignifie ſelon le ſens Grammatical *complexi fueritis*, comme Eraſme & Beze l'ont traduit. Mais un habile Traducteur doit conſiderer, qu'il y a bien des rencontres où l'on doit changer le ſens ſpecifique & particulier des mots, en un ſens qui ne ſoit que generique: & c'eſt ce que l'Auteur de la Vulgate & Caſtalio après luy ont fait judicieuſement en cet endroit. L'Interprete Syriaque eſt auſſi demeuré dans cette generalité, ayant mis dans ſa Verſion une expreſſion qui ſignifie *ſaluër* en general; & il eſt loüé en cela par Grotius, qui a approuvé l'ancienne interpretation. C'eſt pourquoy l'on doit mettre au nombre des explications trop grammaticales, que Mr. Godeau a eu raiſon de nommer *pedanteſques*, l'addition de Port-Royal, laquelle ne devoit trouver ſa place que dans une note: & cette note même ne paroit pas neceſſaire. Car ce même verbe ἀσπάζεσθαι, qui eſt en beaucoup d'autres endroits du N. Teſtament, ſignifie ſimplement *ſaluër*, comme au Chap. 10. du même Evangeliſte, où ils ont traduit conformément à la Vulgate, *Quand vous entrerez dans une maiſon, ſaluëz-là, en diſant que la paix ſoit dans cette maiſon*, & il y a dans le Grec ἀσπάσασθε: & l'Interprete Latin a ajoûté, conformément à quelques Exemplaires Grecs, la maniere dont les Juifs ſe ſaluoient les uns les autres. Les Traducteurs de Mons ſelon leur principe, devoient auſſi traduire à la fin de l'Epître de S. Paul, où le mot de *ſaluër* ſe trouve tant de fois, *ſaluëz & embraſſez:* car le même verbe ἀσπάζεσθαι eſt dans le texte Grec.

Ils ont encore ſuivi les idées de

de Beze au Chap. 10. de Saint Matthieu verſ. 32. lors qu'ils ont rendu ces mots de la Vulgate, *Omnis ergo qui confitebitur*, par ceux-cy, *quiconque donc me confeſſera* & *me reconnoîtra*. Ce Traducteur de Geneve a changé par une fauſſe delicateſſe le verbe de *confeſſus fuerit*, en celuy de *agnoverit*: il a même tâché de juſtifier ſa nouvelle interpretation; mais Heinſius l'a refuté ſolidement là-deſſus. Etoit-il neceſſaire de rendre cette expreſſion de la Vulgate, *Confiteor autem hoc tibi*, par ces deux verbes, *il eſt vray & je le reconnois?* Act. 24. 14.

Ces additions inutiles ſont bien plus frequentes dans les Epîtres de S. Paul, ſur tout dans leurs premieres éditions, comme l'on en pourra juger dès le Chap. 1. de l'Epître aux Romains. Le verbe *confirmare* au verſ. 11. eſt traduit par *fortifier* & *affermir*: au verſ. 16. celuy de *virtus*, par *force* & *vertu*: au verſ. 27. *error*, par *erreur* & *impieté*: au v. 28. *reprobus*, par *depravé* & *corrompu*: au verſ. 31. *ſine affectione*, par *inſenſibles* & *ſans affection*. Il eſt vray qu'ils ont ôté de leurs dernieres éditions ces termes explicatifs, & quelques autres qu'il ſeroit ennuyeux de produire: mais ils y en ont laiſſé un très-grand nombre qui ne meritoient pas moins d'être retranchez: & ſi l'on reforme outre cela les longues phraſes de Port-Royal, où l'on met quelquefois une ligne entiere pour un ſeul mot, on abregera de la quatriéme partie la Verſion de Mons, ſans rien perdre du texte ſur lequel elle a été faite.

Si nous en croyons ces Traducteurs, ils n'ont ſubſtitué deux mots au lieu d'un qu'aux endroits où cela étoit neceſſaire pour bien marquer le ſens. Ils ont donc grand tort d'en avoir ôté une partie, principalement dans l'Epît. aux Romains, s'ils ſont abſolument neceſſaires pour le ſens. Il n'eſt pas beſoin d'une grande recherche pour decouvrir l'origine de ces additions inutiles: nous n'avons qu'à continuer l'Epître aux Romains. Au Ch. 2. verſ. 8. au lieu de ces mots, *Qui ſunt ex contentione*, ils ont mis dans leur Verſion, *ceux qui ont l'eſprit contentieux & opiniâtre*, parce qu'Eſtius a expliqué *contentieux* par *opiniâtre*: *Contentionem dicit eorum qui ſenſa capitis ſui non ratione, ſed animi pertinaciâ defendunt.*

Ils ont encore eu devant les yeux

yeux le Commentaire de ce Theologien au v. 15. du même Chapitre, quand ils ont traduit le mot de *cogitationes*, qui eſt dans la Vulgate, par ces deux autres *reflexions* & *penſées*: car il a obſervé en ce lieu-là, que le mot Grec ne ſignifie pas de ſimples penſées, mais celles qui ſe forment en raiſonnant: *Pro cogitationibus*, dit Eſtius, *Græce eſt λογισμῶν; quo vocabulo ſignificantur non qualescunque cogitationes, ſed quæ fiunt ratiocinando ac diſceptando.* Mais Eraſme, Caſtalio & Beze qui ont traduit ſur le Grec, ont conſervé le mot de *cogitationes*: Enzinas a auſſi mis dans ſa Traduction Eſpagnole *los penſamientos*; Diodati dans ſa Verſion Italienne *penſieri*; Calvin & les dernieres Traductions de Geneve *penſees*.

Je ne ſay comment il leur étoit échapé au Chap. 8. de cette même Epître verſ. 14. de traduire le verbe Latin *aguntur*, qui repond au Grec ἄγονται, par ces deux autres, *pouſſez* & *conduits*: & en effet il ſemble que *aguntur* ne ſignifie autre choſe en ce lieu-là que *ſont conduits*, comme il y a dans la Verſion de Geneve, & *ſon condotti* dans l'Italienne de Diodati; mais ayant reconnu que ce paſſage eſt un de ceux ſur leſquels les diſciples de S. Auguſtin établiſſent la grace efficace, & que ce Pere même a reconnu la force de ce verbe, ils ont ôté de leurs dernieres éditions ce mot, *& ſont conduits*, qui ne faiſoit pas aſſez ſentir cette grace efficace.

Il eſt évident que le mot *humilis* au Chap. 7. v. 6. de l'Epître II. aux Corinthiens, qui repond au mot Grec ταπεινός, ſignifie *affligez*, & ainſi il ne falloit pas le traduire comme ils ont fait par *humbles* & *affligez*: autrement ils devoient auſſi traduire au Chap. 1. de S. Luc verſ. 48. ces mots, *Reſpexit humilitatem ancillæ ſuæ*, par ceux-cy, *il a regardé l'humilité* & *la baſſeſſe de ſa ſervante*: ce qui étoit bon pour les Theologiens du tems paſſé qui ne s'appliquoient point à la Grammaire. Il en eſt de même du Chap. 4. v. 12. de l'Epître aux Philippiens, où le mot *humiliari* eſt bien exprimé dans leur Verſion par *vivre pauvrement*, en ſorte que leur note où ils diſent qu'il y a à la lettre dans la Vulgate *être humilié* n'eſt pas vraye: car *humilis*, *humilitas* & *humiliari* étant des mots équivoques, leur ſignification eſt limitée ſelon les lieux où ils

ſont, & par raport aux mots Grecs ταπεινὸς, ταπείνωσις & ταπεινοῦσθαι. Quelle raiſon ont ils euë au Chap. 3. v. 17. de l'Epître de S. Jaques, où ils ont traduit le mot de *modeſta* par *moderée*, de mettre dans leur note qu'il y a à la lettre dans la Vulgate *modeſte*; comme ſi *modeſtus* n'étoit pas la même choſe que *moderatus*?

Je ne trouverois rien à redire à cette nouvelle interpretation du verſ. 16. du Chap. 2. de l'Epître aux Ebreux, *Il ne s'eſt pas rendu le liberateur des Anges*, s'ils avoient en même tems marqué dans une note l'autre interpretation, qui eſt generalement de tous les Peres, & qu'ils ont même employée contre les heretiques, pour prouver le myſtere de l'Incarnation. Il y a dans le Grec, οὐ γὰρ δήπου ἀγγέλων ἐπιλαμβάνεται, & dans la Vulgate, *Nuſquam enim Angelos apprehendit*. Les Traducteurs de Mons qui ont lu dans Eſtius que le verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι ſignifie *être delivré*, n'ont pas manqué de le ſuivre, ſans faire aucune mention de l'autre ſens. Ils ſe ſont contentez de mettre dans leur note que *le verbe Grec eſt au preſent, & qu'il ſignifie prendre un homme par la main pour le tirer de la ſervitude*. Cependant Ribera, auquel Eſtius temoigne être redevable de ce nouveau ſens, ne l'a fait qu'indiquer, proteſtant en même tems qu'il n'abandonne pas pour cela l'ancien, à cauſe de l'autorité des Peres qui s'accordent là-deſſus.

Beze qui a exprimé le verbe ἐπιλαμβάνεται par *aſſumpſit*, s'emporte avec excés dans ſa note, comme il a été remarqué cy-deſſus, contre Caſtalio qui a traduit le premier ce verbe par *opitulatur*. Calovius a auſſi rejetté cette nouvelle interpretation, parce quelle luy paroiſſoit fortifier le Socinianiſme, & il ne reçoit point le temoignage de Ribera ſur lequel Crellius & Schlichtingius s'appuyent: *ad Riberam*, dit-il, *provocant Crellius & Schlichtingius*. Mais ce Jeſuïte, comme l'on vient de le remarquer, n'a rien avancé là-deſſus qu'avec de très-grandes precautions. Beze & Calovius qui ſont Proteſtans, n'ont pu ſelon leurs principes oppoſer aux Unitaires le conſentement des Peres ſur ce paſſage.

Mais il n'en eſt pas de même des Traducteurs de Mons, qui n'ont pas dû introduire dans leur Verſion un nouveau ſens,

ſens, ſans parler de l'ancien dans une note. Theodoret s'eſt ſervi de ce paſſage dans une de ſes Epîtres pour montrer que (g) JESUS-CHRIST s'eſt fait homme, non par un changement de ſa nature Divine, mais en prenant de la race d'Abraham la nature humaine; & il ajoûte même en le citant, que Saint Paul le dit en termes formels. C'eſt ſur ce pied-là que le P. Amelote a mis dans ſa Verſion, *car il ne s'eſt point uni aux Anges*; ceux de Geneve ont traduit plus à la lettre, *il n'a nullement pris les Anges*, & ils ont ajoûté dans leur note, *il n'a point pris à ſoy en unité de perſonne la nature des Anges*. On lit la même choſe dans la Verſion Italienne de Diodati: & Eraſme avoit traduit avant eux, *non enim videlicet Angelos aſſumit*.

Enjedin ſubtil Unitaire a pris fortement le party de Caſtalio contre les Traducteurs de Geneve, & en particulier contre Beze, auquel il reproche ſa negligence & ſon ignorance le faiſant paſſer pour un calomniateur, puis qu'il a donné luy-même ce ſens au verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι en un autre endroit. Cameron même qui étoit Calviniſte n'a rien oublié pour montrer, contre le ſentiment commun des anciens Interpretes, qu'on ne doit point l'appliquer au myſtere de l'Incarnation. *Doctiſſimi*, dit-il, *interpretes unanimi conſenſu verbum* ἐπιλαμβάνεσθαι, *ad naturæ aſſumptionem in perſonæ unitatem retulerunt; ſed primo hæc non eſt vis verbi* ἐπιλαμβάνεσθαι, *ut ſignificet aſſumere in unionem perſonæ; quin* ἐπιλαμβάνεσθαι *proprie eſt* apprehendere, *unde factum eſt ut etiam* opitulari *ſignificet*. Grotius qui a ſuivi le ſentiment d'Eſtius l'appuye ſur l'autorité de Platon, & des autres Ecrivains Grecs profanes, & même ſur la Verſion des Septante.

Mais après tout, ces obſervations Critiques qui meritent d'être conſiderées ne juſtifient point entierement les Traducteurs de Port-Royal.

(g) Ἄνθρωπον ἦ αὐτὸν ἡ θεία λέγει γεγονέναι γραφή, ἀ τῷ θεοπνεύστῳ τεταπείνωται, ἀλλὰ τῆ ἀνθρωπίνης φύσεως οἰκειότητι· ἀλλ' ἀπείρατον ἁμαρτίας· τοῦτο γὰρ ὁ θεῖος ἀπόστολος ἀνέκραγε βοᾷ λέγων, οὐ γὰρ δήπου ἀγγέλων ἐπιλαμβάνεται, ἀλλὰ σπέρματος Ἀβραὰμ ἐπιλαμβάνεται. Theodor. epiſt. 104. ad Flavian.

Ce n'eſt pas qu'on les doive accuſer d'avoir eu deſſein de favoriſer les Sociniens par une interpretation qui a été inconnuë à toute l'antiquité : mais leur negligence paroît manifeſtement en ce qu'ils nont point remarqué l'autre interpretation, qui eſt autoriſée par les Peres & par les plus doctes Commentateurs, comme ceux mêmes qui ont introduit le nouveau ſens en demeurent d'accord. Calovius qui a ſçu tout ce que nous venons de raporter, n'a (*h*) pas laiſſé de reprocher à Grotius & à Cameron d'avoir fait plaiſir aux Sociniens, expliquant comme eux ce paſſage de l'Epitre aux Ebreux.

Ce ſeroit icy le lieu de m'étendre ſur pluſieurs mots que Meſſieurs de Port-Royal ont limitez par raport au texte Grec, tant dans leur Verſion, que dans leurs notes ſans aucun diſcernement ; mais cette recherche me meneroit trop loin. Ils ont bien trouvé que le verbe ἐνεργεῖν ſignifioit *agir avec efficace*, donnant au mot *d'efficace* un ſens inconnu à tous les Commentateurs Grecs : mais ils n'ont fait aucune reflexion ſur de certains endroits qui ne s'accordent point avec leurs prejugez. Par exemple ſur ces mots des Actes des Apôtres, *Crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam*, qu'ils ont traduit par ces autres, *Tous ceux qui avoient ete predeſtinez à la vie eternelle embraſſerent la foy*, ils n'ont point remarqué, que le verbe τεταγμένοι, qui eſt dans le texte Grec, ne ſignifie pas *predeſtinez*. Il n'y a point en ce lieu-cy, dit Grotius, προωρισμένοι, qui ſignifieroit *predeſtinez*, ni προτεταγμένοι, c'eſt-à-dire, *preordonnez*, mais le ſimple verbe τεταγμένοι, qui ſignifie *ordonnez*. Je me ſers de cette expreſſion pour rendre plus à la lettre le verbe Grec, & ſi nous en croyons ce ſavant Critique, il ne s'agit nullement de la predeſtination ou du decret abſolu de Dieu. *Nihil vident*, dit-il, *qui ad prædeſtinationem & quidem abſolutam, ut loquuntur, hæc ver-* Act. 13: 48.

(h) *Quæ verba non de* vindicatione, *ut vult Grotius, aut de* opitulatione, *ut cum Riberâ Jeſuitâ in Commentar. Joannes Camero in Myroth. Euang. vult ; quo pacto gratificantur Socinianis ſimiliter locum depravantibus.* Abrah. Calov. Comm. in Epiſt. ad Hebr. Cap. 2. v. 16.

verba referunt. Calovius qui ſemble n'avoir compoſé ſon Commentaire ſur le Nouveau Teſtament, que pour combattre Grotius, approuve ſa note ſur cet endroit. Je raporterai les propres termes de cet Auteur, pour faire mieux connoître que les Traducteurs de Mons, qui ont eu recours au texte Grec en pluſieurs endroits ſans aucune neceſſité, n'ont pas dû laiſſer celuy-cy ſans note. *Rectè notat Grotius*, dit ce Commentateur Lutherien, *contra Calvinianos non eſſe hic,* προωρισμένοι; *quòd eſſent prædeſtinati, ſed nec* προπαγμένοι, *verùm* τεταγμένοι: *quodque manifeſte* τὸ παγμένοι *opponitur eis qui ſeſe ea vita indignos oſtenderant.*

Calov. in Act. Apoſt. C. 13. v. 48.

Si les Traducteurs de Mons ont jugé qu'il étoit neceſſaire, d'exprimer dans leur Verſion la force des mots Grecs ſelon toute l'étenduë de la Grammaire, pourquoy ne l'ont-ils fait qu'en très-peu d'endroits? Au Chap. 16. de Saint Matthieu v. 4. ce n'étoit pas aſſez ſelon leur idée de traduire ſimplement le verbe *quærit* par *demande*, puis qu'il y a dans le Grec ἐπιζητᾶ, & dans la Verſion de Geneve, *demande d'abondant*. Il y a pluſieurs verbes compoſez dans le ſeul Chap. 8. de l'Epitre aux Rom. qu'ils n'ont exprimez que par des verbes ſimples: ce qui eſt contraire à leur methode. On lit au verſ. 22. de ce Chap. συστενάζω, & συνωδίνω: & cependant il n'y a rien dans leur Traduction qui reponde à la prepoſition σὺν, non plus que dans la Vulgate. Mais Beze qu'ils ont ſuivi en d'autres endroits a traduit en celuy-cy, *una ſuſpirare* & *unà parturire*. Il a fait la même choſe au v. 26. où il y a dans le Grec, συναντιλαμβάνεται, & dans ſa Verſion, *unà ſublevat*, au lieu qu'il y a ſimplement dans celle de Mons, *ſoulage*, & dans la Vulgate, *adjuvat*.

Ils ont fort bien traduit ces paroles de l'Epître II. aux Corinth. *An æmulamur Dominum*, par celles-cy, *eſt-ce que nous voulons irriter Dieu?* Mais parce qu'on lit dans le Grec παραζηλοῦμεν, ils ont ajoûté dans le texte de leur Verſion, *& comme le piquer de jalouſie*, afin d'exprimer la ſignification Grammaticale de ce verbe. Ce qui eût été mieux dans une note que dans la Traduction, comme ils l'ont obſervé en quelques autres endroits, où même ils ne reüſſiſſent pas toûjours. Par exem-

2 Cor. C. 10. v. 22.

ple, dans l'Epître II. à Timothée Chap. 2. v. 15. où il y a dans le Grec, Ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον ἀληθείας, & dans la Vulgate, *rectè tractantem verbum veritatis*, ils ont aussi très-bien traduit, *qui sait bien dispenser la parole de verité*. Mais la remarque qu'ils ajoûtent n'est pas beaucoup éloignée de ces interpretations trop Grammaticales, que Mr. Godeau nomme *pedantesques*.

Ils disent qu'il y a à la lettre dans le texte Grec, *qui sait bien couper* le pain *de la parole de verité*. Il est vray que Beze a traduit, *qui rectè sermonem veritatis secet*. Il reprend de plus l'ancien Interprete de n'avoir pas gardé la metaphore, & de n'avoir par consequent pas bien rendu le sens de l'Apôtre, qui fait selon luy allusion aux victimes qu'on coupoit. Grotius appuye aussi cette pensée de Beze, qui n'a cependant rien de solide: car il ne s'agit icy ni de couper *le pain*, ni de couper *la victime*. Saint Paul a imité le stile des Septante, qui ont traduit un verbe Ebreu qui signifie *faire droit* par ὀρθοτομεῖν, & c'est une comparaison qui est prise des voyageurs qui ont besoin de guides pour les conduire, dans les lieux où les chemins ne sont pas faits & routez. C'est en ce sens-là qu'on lit au Chap. 3. des Proverbes vers. 6. Ἵνα ὀρθοτομῇ τὰς ὁδούς σου, *afin qu'il coupe droit vos chemins*, & au Chap. 11. v. 5. du même livre, Δικαιοσύνη ἀμώμου ὀρθοτομεῖ ὁδούς, *La justice de l'homme sans tache coupera droit ses chemins*. Il y a dans l'Ebreu de ces deux versets יישר, & תישר, qui signifie *dressera* ou *fera droit*. Symmaque a traduit avec plus de netteté Εὐθεῖς ποιήσει, *fera droits*: & Saint Jerôme, *diriget*. Saint Paul s'est servi de cette même comparaison parlant à Timothée, parce que les Ministres de l'Evangile qui sont les dispensateurs de la parole de Dieu, sont comme des guides fideles qui conduisent les autres dans le chemin de la verité. L'Interprete Syriaque, sans avoir aucun égard à l'etymologie ou proprieté du verbe Grec, a traduit doctement selon le sens, *qui prêche avec droiture la parole de verité*.

FIN.

CATA-

CATALOGUE

des Commentateurs dont les Ouvrages ſont examinez dans ce III. Tome de l'Hiſtoire Critique.

A.

Albert le Grand. 469
Alcaſar. 636
Alcuin. 346
S. Ambroiſe. 206
Amelote. 883
Ammonius. 455
André. 466
Ansbert. 369
Anſelme. 386
Arator. 335
Arboreus. 589
Aretas. 465
Arminius. 798
S. Athanaſe. 91
S. Auguſtin. 246

B.

S. Baſile. 101
Bede. 339
Bence. 649
R. Benoît. 875
Beze. 751
Brenius. 862
Bruccioli. 873
Bruno. 387
Bucer. 735
Bugenhagius. 713
Bullinger. 731

C.

Cajetan. 537
Calixte. 722
Calovius. 724
Calvin. 745
Camerarius. 703
Cameron. 780
J. Cappel. 783
L. Cappel. 785
Caſaubon. 778
Caſtalio. 774
Catharin. 543
Chaînes Grecques. 422
Chemnitius. 716
S. Chryſoſtôme. 147
Claude de Turin. 353
Clement d'Alexandrie. 7
Coccejus. 764
Cornelius à Lapide. 655
Crellius. 846
S. Cyprien. 14
S. Cyrille d'Alexandrie. 300

D.

De Dieu. 787
Denis le Chartreux. 487
Didyme. 456
Druſius. 776
Druthmar. 370
Dudith. 830

E.

Ecolampade. 733
Enjedin. 864
Epiſcopius. 799
Eraſme. 504
d'Eſpence. 591
Eſtius. 640
Euſebe de Ceſarée. 88
Euthymius. 409

F.

Ferus. 559
le Fevre d'Etaples. 488
Fromond. 650

G.

Gagney. 579
Glaſſius. 719
Gnoſtiques anciens. 25
Godeau. 878
Gomar. 761
Gorranus. 563
S. Gregoire de Nyſſe. 111
S. Gregoire de Nazianze. 119
Grotius. 803
Gualtperius. 711
Guilliaud. 575

H.

Hackſpan. 721
Haymo. 365
Heracleon. 32
S. Hilaire. 125
Hilaire Diacre. 133
Hunnius. 708
J. Hus. 683

I.

Janſenius de Gand. 595
Janſenius d'Ypres. 664
S. Jerôme. 209
Illyricus. 700
S. Irenée. 8

Iſidore

Isidore Clarius. 572
Isidore de Damiete. 306
Justiniani. 633
Justus Jonas. 713
Juvencus. 332

K.

Knatchbull. 792

L.

Lanfranc. 385
Lightfoot. 793
de *Lira.* 477
P. *Lombard.* 468
Lorin. 636
Luc de Bruges. ibid.
Luther. 684

M.

Maldonat. 618
Mariana. 637
Melancton. 693
Menochius. 651
Morus. 791
C. du *Moulin.* 772
Munster. 710
Musculus. 742

N.

Naclantus. 556
Nonnus. 325

O.

Ochin. 830
Oecumenius. 458
Origene. 37
Osiander. 714

P.

Paschase Ratbert. 382
Paul de Burgos. 483
Pelage. 236
Pelargus. 709
Photius. 463
Piscator. 760
Pricæus. 791
Primasius. 336
Proba. 335

R.

Raban Maur. 348
Revius. 712
Ribera. 613
Richard de S. Victor. 390
Robert Etienne. 565
Rupert. 389

S.

Sa. 636
Sadolet. 550
Sasbouth. 639
Scaliger. 778
Schlichtingius. 852
Sedulius Poëte. 334
Sedulius. 379
Servet. 815
Severe. 452
Smaragde. 384
Socin. 834
Soto. 548

T.

Tena. 557
Tertullien. 10
Theodore de Mopsueste. 443
Theodore d'Heraclee. 437
Theodoret. 314
Theophile d'Antioche. 4
Theophylacte. 390
S. *Thomas.* 470
Tirin. 652
Titelman. 563
Tolet. 605
Tostat. 488
Traducteurs de Mons. 891

V.

Valentin. 29
L. *Valle.* 484
Veron. 879
Victor d'Antioche. 326
Walæus. 791
Walafr. Strabus. 377
Wiclef. 666
Wolzogue. 857

Z.

Zegerus. 573
Zuingle. 726

FIN.

DIS-

DISSERTATION CRITIQUE

ſur les principaux

ACTES MANUSCRITS.

qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.

On repond en même tems aux objections de Mr. ARNAULD ſur le Manuſcrit de Beze, & ſur quelques autres difficultez qui regardent les Livres Manuſcrits.

DISSERTATION CRITIQUE

sur les principaux ACTES MANUSCRITS

qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.

M'Etant appliqué depuis plusieurs années à l'étude de la Critique, cela m'a donné occasion de chercher dans les meilleures Bibliotheques de Paris le plus de livres MSS. qu'il m'a été possible. J'ay reconnu par ce moyen qu'il y a souvent bien de la difference entre les livres imprimez & les Exemplaires MSS. Les Protestans se separant de l'Eglise Romaine crurent qu'ils devoient traduire le Nouveau Testament sur le Grec, étant persuadez que l'ancienne édition Latine en étoit éloignée en beaucoup d'endroits : ils ne prirent point garde qu'il y avoit de plus anciens Exemplaires Grecs que l'Interprete Latin avoit suivis. Erasme qui a aussi fait sa nouvelle traduction sur le Grec ordinaire, sentit bientôt la force des objections qui luy furent proposées par Stunica & Sepulveda. Ces deux savans Espagnols, principalement le dernier, pretendirent que ses Exemplaires Grecs avoient été alterez en une infinité d'endroits, non seulement pour ce qui étoit des mots, mais même au regard des periodes entieres : *Scito*, dit Sepulveda écrivant à Erasme, *exemplaria Græca quæ tu secutus es in Novo Testamento plerisque mendis esse depravata, jam singulis verbis, jam solidis orationibus sublatis aut vicissim redundantibus.* Ce mal étoit, selon luy,

Dispute d'Erasme avec Stunica & Sepulveda sur les MSS. Grecs du N. Test.

Gines. Sepulved. Epist. lib. 1. epist. 3.

luy, (a) ſi general, qu'il s'étoit repandu non ſeulement dans tous les livres imprimez, mais même dans une bonne partie des MSS. Pour y remedier, il propoſa à ce Critique un très-ancien Exemplaire Grec de toute la Bible, qu'on conſervoit à Rome dans la Bibliotheque du Vatican, & qui étoit fort different du Grec ordinaire. La grande antiquité, diſoit-il, de cet Exemplaire, & le ſoin avec lequel il a été écrit ſont des preuves certaines de ſon exactitude. A quoy il ajoûtoit, que s'accordant plus qu'aucun avec la Vulgate, qui avoit été faite ſur un Exemplaire très-correct, il devoit ſervir de regle à tous les autres. Mais Eraſme de ſon côté, qui ne ſe croyoit pas ſeulement appuyé ſur les Exemplaires Grecs ordinaires, mais auſſi ſur les plus ſavans Peres Grecs qu'il avoit conſultez, ſe deffia des MSS. qui approchoient trop de la Vulgate. Il jugea qu'ils pourroient bien avoir été retouchez ſur cette verſion : il fixa même l'époque de ſa correction, aſſûrant que cela étoit arrivé après la reünion des Grecs avec l'Egliſe Romaine dans le Concile de Florence. Il ne fut pas difficile de le convaincre de la fauſſeté de ſa ſuppoſition par le ſeul Exemplaire du Vatican, qui étoit de mille ans ou environ plus ancien que ce Concile. C'eſt pourquoy Sepulveda luy dit hardiment, que cette pretenduë correction des Exemplaires Grecs ſur l'édition Latine étoit imaginaire, & qu'il ne paroiſſoit aucun Acte

(a) *Id malum ſemel per errorem à nonnullis admiſſum tam latè, ut video, permanavit, ut non ſolùm excuſi omnes libris cum eis erratis circumferantur, ſed quædam etiam MSS. exemplaria ab his mendis non abhorreant. Quo minus debet mirum videri cuipiam, te, dum cæcos ſequeris, ad easdem ſalebras offendiſſe. Eſt enim Græcum exemplar antiquiſſimum in Bibliotheca Vaticana, in quo diligentiſſimè & accuratiſſimè literis majuſculis conſcriptum utrumque Teſtamentum continetur longè diverſum à vulgatis exemplaribus. . . . Hoc autem exemplar omnium eſſe emendatiſſimum cùm ejus antiquitas declarat & Librarii diligentia; tum quod multum convenit cum vetere noſtra tranſlatione, quæ dubitari non debet quin ex emendatiſſimo quoque exemplari converſa & tradita nobis ſit à majoribus. Cùm igitur ad illius exemplaris fidem & quaſi normam cæteri libri ſint emendandi ac dirigendi, quid opus facto ſit ipſe conſiderabis.* Sepulved. Epiſt. lib. 1. epiſt. 3. ad Eraſm. ann. 1533.

Acte d'où l'on pût prouver qu'elle se soit faite. Je m'étonne que de savans Critiques ayent suivi cette conjecture d'Erasme qui n'a aucun fondement.

Cet Espagnol cependant n'a pas eu raison de proposer l'Exemplaire du Vatican comme le seul & le veritable, sur lequel on doive regler tous les autres Exemplaires Grecs ; puis que plusieurs Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, comme je l'ay prouvé dans les deux premieres Parties de cette Histoire Critique, ont été alterez dès les plus anciens tems de l'Eglise. Sepulveda ne satisfait pas aussi à l'objection d'Erasme, qui prenoit pour ses juges Saint Chrysostôme, & quelques autres doctes Commentateurs Grecs qui luy étoient favorables. Il luy fit reponse (*b*) qu'il étoit vray, que pour ce qui est de la connoissance de la langue Grecque nous devions la prendre des Grecs ; mais que pour ce qui regarde les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament qui étoient le fondement de nôtre Religion, il falloit preferer les Archives de l'Eglise Romaine qui est la principale Eglise du monde, & qui a toûjours été la regle de la foy ; au lieu que l'Eglise Grecque a eu dans son sein un grand nombre de novateurs. Mais ce n'étoit pas de ces novateurs qu'Erasme tiroit ses lumieres. L'ancien Exemplaire du Vatican venoit des Grecs, & en quelque lieu qu'il se conserve soit à Rome, soit à Constantinople, il est toûjours le même. Il y a neanmoins quelque vraisemblance à ce qu'ajoûte Sepulveda au même endroit, savoir que les livres sont plus à couvert des additions & des changemens qui y sont inserez par les Scoliastes mal-habiles, dans les lieux où ils sont peu lus, que dans les lieux où l'on est

(b) *Quod ais Græcam lectionem à Græcis auctoribus esse petendam, diceres aliquid si rationem Græci sermonis affirmares à Græcis commodius quàm à Latinis explicari ; at libros archetypos fundamenta nostræ Religionis continentes, qui Græce fuerunt à suis auctoribus scripti, cur non credamus sanctius, gravius & incorruptius asservatos esse in scriniis ac Bibliothecis Ecclesiæ Romanæ, quæ caput est Christianorum & semper fuit norma Catholicæ pietatis, quàm in Græcia quæ sæpe fuit hæreticorum & levissimorum hominum fraudibus & motu rerum novarum agitata.* Id. Sepulv. ibid. epist. 4. ad Erasm.

obligé de les copier ſouvent: *Adde quod*, dit ce Critique, *libri tutiores ab injuriis eſſe ſolent, & minus à parum doctis ſcholia ſæpe cum Scriptura confundentibus vitiari, ubi à paucioribus vel leguntur vel intelliguntur.*

Id. Sepulv. ibid. epiſt. 4. ad Eraſ. ann. 1534.

Il y a en effet pluſieurs fautes dans les Exemplaires Grecs ordinaires, qui doivent être corrigées ſur les anciens, ſur tout quand ces derniers Exemplaires conviennent avec les anciens Commentateurs Grecs: & c'eſt ce qu'Eraſme & la plûpart des Proteſtans n'ont pas aſſez conſideré. Lors qu'il ſe rencontre des varietez entre ces deux ſortes d'Exemplaires, il ne faut pas preferer les anciens aux nouveaux ſous ce ſeul titre d'antiquité: mais on examinera les uns & les autres ſelon les veritables regles de la Critique; comme quelques ſavans Critiques de Rome l'ont obſervé ſagement ſous le Pape Urbain VIII. Ils n'ont pas cru avec Sepulveda, qu'il fallût reformer tous les Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ſur l'ancien MS. du Vatican: mais ils ont eu recours aux meilleurs Exemplaires qu'ils ont pu trouver dans les Bibliotheques de cette grande ville, pour en former une nouvelle édition plus exacte que celles qui avoient paru juſques alors. Comme je n'ay rien dit de ce grand deſſein dans ma Critique en parlant des MSS. j'en raporterai icy quelque choſe. Ceux qui voudront en être inſtruits plus à fond, doivent lire ce qui ſe trouve là-deſſus à la fin de la Chaine Grecque ſur l'Evangile de Saint Marc imprimée à Rome.

Comment on doit juger des Exemplaires Grecs du N. Teſt.

Jugement de quelques Critiques de Rome.

Le deſſein de cette nouvelle édition Grecque du Nouveau Teſtament, eſt expoſé dans un Avertiſſement qui eſt au devant de la Collation des MSS. ſous le nom de Jean Matthieu Caryophile. Comme l'on avoit publié à Rome, avec l'autorité & l'approbation du Saint Siege, l'édition Grecque des Septante ſur un MS. très-ancien, en y joignant des remarques Critiques, pluſieurs ſouhaittoient de voir une édition ſemblable du Nouveau Teſtament en Grec. Ce qui les portoit à cela, c'eſt qu'ils trouvoient une ſi grande varieté entre les Exemplaires Grecs, ſur tout entre les differentes éditions, qu'ils ne ſavoient à laquelle ils devoient s'arrêter. L'on jugea donc à propos de recourir à la ſource la plus pure, & de regler

gler (c) ces varietez ſoit qu'elles vinſſent des Copiſtes, ou de quelques perſonnes trop hardies, ſur les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs. Les Auteurs de ce recueil des diverſes leçons du N. Teſtament conſervent le texte Grec qui eſt dans la Bible Royale de Philippe II. & en effet étant le même que celuy du Cardinal Ximenes, qui eſt la premiere édition, ils ont eu raiſon de n'en mettre point d'autre en la place. Ils ſe contentent de marquer les endroits qu'ils croyent devoir être reformez ſur 22. Exemplaires MSS. qu'ils ont conſultez. Il y en a dix des Evangiles; huit des Actes des Apôtres & de toutes les Epitres; & enfin quatre de l'Apocalypſe. Voicy quelle eſt leur methode dans cette reformation.

Premierement, ſi la plus grande partie des MSS. Grecs s'accorde avec la Verſion Vulgate, l'on reformera le texte Grec de la Bible Royale ſur la leçon qui eſt dans l'édition Latine. En ſecond lieu, ſi tous les MSS. Grecs different de ce texte & de la Vulgate, on le reformera ſur ces MSS. en mettant l'ancienne leçon à la fin des Chapitres. En troiſiéme lieu, ſi la plûpart des MSS. different du même texte, & que cette difference ne regarde en rien la Vulgate, on le corrigera ſur la pluralité des MSS. en marquant à la fin des Chapitres l'endroit qui a été corrigé. En quatriéme lieu, s'il arrive qu'un ſeul des MSS. Grecs appuye la leçon de la Vulgate, l'on ne manquera point de le marquer dans les notes à la fin des Chapitres. En cinquiéme lieu, on negligera les mots qu'on voit manifeſtement avoir été pris d'un Evangile pour les mettre dans un autre, & l'on n'en fera même aucune mention dans les remarques.

Voilà les regles qu'on a cru devoir ſuivre à Rome, pour avoir un texte exact du Nouveau Teſtament. Le Pape

(c) *In Græcis ipſis fontibus puriores requirere fontes oportuit, & Græcam in codicibus diſſonantem ad Græcam rurſus quoad fieri potuit revocare originem, expurgatis ad vetuſtiſſimorum codicum fidem inutilibus plerumque mutationibus, adjectionibus & detractionibus, ſive Librariorum vitio, ſive quorumvis audacia in ſacrum textum novitates irrepſerint.* Præfat. Collat. context. Græc. cum 22. codd. MSS. Rom. ann. 1673.

pe Urbain VIII. étoit bien éloigné du ſentiment de quelques Theologiens, qui croyent qu'il ne faut point conſulter d'autre Nouveau Teſtament que la Vulgate, & que le Grec même doit être reformé ſur le Latin, ſous pretexte que l'édition Latine a été declarée authentique par le Concile de Trente. Il fit faire une recherche exacte des MSS. Grecs, dont une bonne partie ſe trouva dans ſa Bibliotheque. Il veut qu'on corrige ſur ces MSS. l'édition Grecque vulgaire, appuyant en même tems la Vulgate, lors qu'il fait obſerver en des notes ſeparées les MSS. Grecs auſquels elle eſt conforme. L'on donne par ce moyen au texte Grec toute l'autorité qu'il doit avoir en qualité d'original, & à l'ancienne Verſion Latine tout ce qu'elle merite, en qualité de Verſion qui a été faite ſur de très-anciens Exemplaires Grecs. On remarquera de plus, que ces ſages Critiques de Rome ont été bien éloignez des idées de Meſſieurs de Port-Royal, qui en marquant dans leur traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Mons les differences du Grec d'avec la Vulgate, n'ont raporté que celles qui ſe trouvent dans le Grec ordinaire.

Exemples des reformations que ces Critiques jugerent à-propos de faire dans les éditions Grecques du N. Teſt.

Pour faire mieux connoître le projet de cette nouvelle édition Grecque du Nouveau Teſtament, je produirai icy quelques exemples des reformations qu'on jugeoit à-propos de faire. Au Chap. 6. de Saint Matthieu v. 18. où on lit dans le Grec ordinaire, ἐν τῷ φανερῷ, les Cenſeurs de Rome n'ayant point lu ce mot dans dix de leurs Exemplaires veulent qu'on l'ôte du texte: *Tollatur è textu quod non habent* 10. *MSS. cum Vulgata.* Ils prononcent la même ſentence ſur ces autres mots du Chap. 10. de Saint Matthieu v. 12. qu'on lit dans quelques Exemplaires, λέγοντες εἰρήνη τῷ οἴκῳ τούτῳ, *diſans la paix ſoit à cette maiſon. Tollantur è textu*, diſent ces Cenſeurs, *verba illa quæ MSS.* 10. *non legunt.* C'eſt ſelon cette même idée, qu'ils veulent qu'on marque d'un *obele* ou petite broche ces mots du Chap. 27. v. 35. *Afin que ce qui a été dit par le Prophete fût accompli, Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ont jetté ma robe au ſort.* La raiſon qu'ils apportent de leur reformation, eſt qu'ils ne les ont point trouvez dans dix de leurs

leurs MSS. *In textu*, disent-ils, *apponatur obelus ad verba illa cùm in MSS.* 10. *non legantur.*

Ils devoient selon cette methode marquer d'une semblable note ou *obele* ces mots de l'Epitre I. de Saint Jean Chap. 5. v. 7. *Il y en a trois qui rendent temoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint Esprit, & ces trois sont une même chose*, parce qu'ils ne les ont point aussi lus dans aucun de leurs MSS. Tout ce verset, disent-ils en ce lieu-là, n'est point en huit Exemplaires Grecs MSS. *Porro totus septimus versus hujus Capitis desideratur in* 8. *MSS. codicibus Græcis*, c'est-à-dire dans tous les Exemplaires qu'ils avoient consultez: car ils n'en ont marqué que huit sur les Epîtres Canoniques. Ils ont neanmoins jugé à propos de le conserver, parce qu'ils ont cru que Saint Cyprien avant la naissance de l'Arianisme, & Saint Athanase du tems des Ariens l'ont lu de la maniere qu'il est dans la Vulgate, & dans la plûpart des éditions: *Idcirco*, disent ces Critiques, *versus integer in textu Græco relictus est juxta veritatem Latinæ vulgatæ editionis, & impressos etiam codices Græcos.* Mais s'ils avoient examiné avec plus d'application les passages de ces deux anciens Peres, ils auroient porté un autre jugement de ce verset, conformément aux regles qu'ils ont établies. Je ne l'ay trouvé en effet dans aucun MS. Grec, bien que j'en aye lu plusieurs differens de ceux que j'avois consultez, quand j'ay donné au public les deux premieres Parties de cette Histoire Critique.

Les Censeurs de Rome ne marquent pas seulement ce qu'ils jugent qu'on doit retrancher du texte Grec; ils remarquent aussi ce qu'on y doit ajoûter; & lors qu'il n'y a aucun changement à faire, ce qui arrive ordinairement, ils se contentent d'observer ce qu'ils ont lu dans leurs MSS. & le nombre de ces MSS. soit qu'ils appuyent la leçon ordinaire, ou qu'ils en representent une autre. Cet Ouvrage qui a été imprimé dans l'Imprimerie Barberine a pour titre, *Collationes Græci contextus omnium librorum Novi Testamenti juxta editionem Antverpiensem Regiam, cum* 22. *codicibus antiquis MSS. ex Bibliotheca Barberina.* Quoy que le titre ne fasse men-

tion que de la Bibliotheque Barberine, il paroit dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête, qu'on a conſulté les meilleures Bibliotheques de Rome par le commandement exprés du Pape Urbain, *Conquiſitus juſſu Sanctiſſimi Domini noſtri Urbani VIII. MSS. codicibus venerandæ antiquitatis è Vaticana potiſſimum, & primariis in Urbe Bibliothecis.* Ainſi il eſt ſans doute que l'ancien Exemplaire du Vatican eſt compris dans le nombre de ces 22. Exemplaires Grecs. J'aurois ſouhaitté qu'ils l'euſſent indiqué en particulier, & qu'ils euſſent même fait connoître l'âge & les qualitez de leurs autres MSS. qu'ils diſent être très-anciens.

Joan Matth. Caryoph. mon. ad Lect.

Je n'ay rien à ajoûter à ce que j'ay dit ailleurs du MS. Alexandrin qui eſt en Angleterre, & qui ne paroit pas moins ancien que celuy du Vatican. Grotius qui le cite ſouvent dans ſes notes ſur le Nouveau Teſtament, ſemble l'avoir preferé aux Exemplaires Grecs ordinaires, à cauſe de ſa grande antiquité. Ce que Calovius n'a pu ſouffrir, ſur tout aux endroits où ce MS. eſt conforme à nôtre Vulgate : mais ce Lutherien qui étoit entêté du Grec ordinaire avec la plûpart des autres Proteſtans, n'a eu égard en cela qu'aux prejugez de ceux de ſon party. L'on doit établir pour une maxime certaine, que plus les Exemplaires Grecs du Nouv. Teſtament ſont anciens, plus ils conviennent avec l'ancienne Verſion Latine qui a été faite, comme l'on n'en peut douter ſur de très-anciens Exemplaires : mais ils n'en ſont pas pour cela toûjours plus exacts. Et ainſi il les faut tous joindre enſemble, & en juger ſelon les regles de la Critique. J'apprens qu'on travaille en Angleterre à une édition de ce MSS. qu'on donnera entier au public de la maniere qu'il eſt. Au reſte cet Exemplaire qui eſt ſi ancien prouve évidemment, auſſi bien que celuy du Vatican, la fauſſeté de la ſuppoſition d'Eraſme, qui a eu pour ſuſpects les Exemplaires Grecs qui ſont trop conformes à la Vulgate.

Du MS. Alexandrin qui eſt en Angleterre.

On ne peut pas porter tout à fait le même jugement des 16. Exemplaires du Marquis de Los Velez : car il paroit manifeſtement que parmi ces MSS. il y en a eu quelqu'un qui a été retouché exprès ſur nôtre Vulgate. Mariana même qui nous en a don-

Jugement des MSS. du Marquis de Los Velez.

donné le premier la connoiſſance en demeure d'accord. Il (d) n'y a point, dit ce Jeſuïte, d'endroit à la marge de l'Exemplaire de ce Marquis, où il n'y ait quelque MS. qui s'accorde avec l'édition Latine: mais cette grande conformité me faiſoit ſoupçonner, qu'il étoit tombé ſans y prendre garde ſur quelque Exemplaire Grec du nombre de ceux qui ont été corrigez ſur les Latins après le Concile de Florence. C'eſt pour cette raiſon, ajoûte-t-il, que je ne me ſuis ſervi de ſon travail & de ſon Exemplaire que rarement & avec precaution, ſans neanmoins le rejetter entierement; *Eam ob cauſam eâ diligentiâ eoque codice parcè & cautè uſi ſumus, nec tamen prorſus rejecimus.*

Marian. Præf. in Scholia ad Bell.

Il ſe trompe quand il ſuppoſe avec Eraſme, que les Grecs ont corrigé après le Concile de Florence pluſieurs Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ſur l'édition Latine. Le P. Amelote qui n'a pas examiné ce fait, eſt auſſi tombé dans la même erreur en un ou deux endroits de ſes Notes, bien qu'il ait loüé avec excés les MSS. de ce Marquis, ſous pretexte de juſtifier la Vulgate. Il eſt à-propos de ne les citer qu'avec de grandes precautions, & de n'y ajoûter gueres de foy que lors qu'ils conviennent avec d'autres Exemplaires: car alors ils ne peuvent plus être ſuſpects. Ce Marquis avoit apparemment vû quelques-uns de ceux dont s'eſt ſervi le Cardinal Ximenes dans ſon édition Grecque du Nouveau Teſtament: mais n'ayant fait connoître aucun de ſes MSS. en particulier, & étant d'ailleurs évident qu'il y a des leçons, même en aſſez grand nombre, qui ont été priſes du Latin de la Vulgate, il faut uſer de la precaution du Jeſuïte Mariana.

Lacerda qui a fait imprimer ces remarques, aſſûre qu'elles ſont d'une très-grande utilité à ceux qui ſavent la langue Grecque, *Græcè ſcientibus utiliſſimæ ſunt.* Mais

(d) *Vix eſt locus in quo non conſonent margines cum noſtra editione Latina. Verùm ex tanta concordia rurſus oriebatur ſuſpicio eum in aliquem Græcum codicem incidiſſe, ex eorum numero qui poſt Concilium Florentinum ad fidem Latinorum multi ſunt caſtigati, & penitus conſentiunt.* Joann. Marian. Præfat. in Schol. ad Bellarm.

lors qu'il ajoûte que le Marquis de Los Velez, qui les a recueillies avec beaucoup de travail, a corrigé le texte Grec ayant en vûë l'ancien Interprete Latin qui luy a servi de regle, il semble les rendre suspectes, principalement dans les endroits où la correction sur la Vulgate est évidente. Lacerda. *Græcè scientibus*, dit ce Jesuite à la fin de son recueil, *utilissimæ sunt : magno labore comparatæ sunt à viro sapientissimo, & emendatus Græcus textus ad normam vulgati interpretis.* Il temoigne même qu'il auroit bien voulu avoir de semblables explications sur la Version Grecque des Septante. S'il parle de la conformité des Septante avec nôtre Vulgate, comme il y en a de l'apparence, il n'a pas fait assez de reflexion sur ce qu'il souhaittoit, puis que cette Version a été faite sur l'Ebreu, & non sur le Grec des Septante. Mais cē qui est bien plus à souhaitter, ce seroit de trouver une ancienne Vulgate du Vieux Testament, telle qu'elle étoit dans les premiers siecles de l'Eglise. Nous y trouverions à la verité bien des imperfections ; mais elle ne laisseroit pas d'être d'un grand secours pour retablir ces Interpretes qui sont si defigurez, depuis qu'Origene en a fait un mêlange avec d'autres anciens Interpretes Grecs.

Quels sont les Exemplaires Grecs du N. Test. qui ont pu être corrigez sur l'édition Latine.

Quelque recherche que j'aye faite dans les meilleures Bibliotheques, je n'ay pu trouver aucun de ces Exemplaires Grecs qui ont été corrigez sur la Vulgate. S'il y en a eu quelques-uns, il y a de l'apparence qu'ils ont été fabriquez par les Latins, dans le tems qu'ils ont été les maitres d'une partie de l'Empire des Grecs. Les Evêques & les Curez ne purent instruire ces peuples qu'en la langue du païs : & ainsi ils eurent occasion de mettre en Grec le Latin de la Vulgate. Ce que j'avance n'est pas une simple conjecture : car c'est à cela qu'on doit attribuër le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. dont on a imprimé dans la derniere Compilation des Conciles un Fragment considerable, sur un MS. qui est presentement dans la Bibliotheque du Roy. Je say que le P. Labbe fait valoir cette Traduction, comme si elle avoit été faite pour toute l'Eglise Grecque du consentement des Patriarches : mais il est obligé luy-même d'avoüer qu'elle est barbare & impertinente en

en plusieurs endroits, où le Traducteur n'a pas bien lu ce qui étoit dans le Latin; ou plûtôt il a fait sa Version sur une copie pleine de fautes, qu'il étoit neanmoins facile de corriger. Ce qui merite le plus d'être remarqué, c'est qu'on voit manifestement qu'une partie des passages du Nouveau Testament n'y sont pas raportez comme ils sont dans l'original Grec, mais de la maniere qu'ils ont été traduits sur le Latin. Y a-t-il la moindre apparence, que les Evêques Grecs que le P. Labbe pretend avoir assisté pour leurs Eglises à ce Concile, ayent eu part à une Traduction Grecque qui a été faite par un homme, qui ne savoit ni le Grec ni le Latin.

Après avoir medité sur cette piece, qui paroît en effet aussi ancienne que les Actes Latins du Concile, je me suis imaginé que c'est de là que nous est venu dans le MS. d'Angleterre cité par Erasme, le verset 7. du Chap. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean. Je le raporterai icy de la maniere qu'il est dans le MS. parce que cet endroit a été imprimé dans l'édition des Conciles, comme s'il y manquoit quelque chose dans l'original. On lit ainsi dans le Latin : *Quemadmodum in canonica Joannis Apostoli Epistola legitur*, quia tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt, *statimque subjungitur, sicut in quibusdam codicibus invenitur.* Il y a dans le Grec vis-à-vis du Latin, Οὐ τρόπον ἐν τῇ καθολικῇ τοῦ Ἰωάννου ἐπιστολῇ ἀναγινώσκεται, ὅτι τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν οὐρανῷ, ὁ πατὴρ, λόγος καὶ πνεῦμα ἅγιον· καὶ ὅτι οἱ τρεῖς ἓν εἰσὶν, οὕτως τε προσέθηκε, καθὼς ἔν τισι κώδιξιν εὑρέθη. Le P. Labbe represente ainsi ces derniers mots dans son édition, Εὐθύς τε προσέθηκεν . . . *quæ sequi debent desunt*, καθὼς ἔν τισι κώδιξιν εὑρέθη. Mais il ne manque rien dans le MS. Le sens de ce passage est que ces mots, *& hi tres unum sunt*, se trouvent dans quelques Exemplaires. Ce qui est conforme à l'observation de Saint Thomas que j'ay raportée dans la II. Partie de cet Ouvrage *p.* 114. & en effet ils ne se trouvent point dans plusieurs Exemplaires Latins. On en a même fait une note sur cet endroit dans l'édition de Complute ou Alcala, qui a suivi cette leçon.

D'où a été tiré le verset 7. du Chap. 5. de l'Epitre 1. de S. Jean, lequel ne se trouve dans aucun veritable MS. Grec.

On reformera sur ce pied-

là ce que j'ay avancé dans la premiere Partie de cette Hiſtoire Critique touchant ce verſet, qui me paroiſſoit avoir paſſé de la marge dans le texte. Je croyois alors avec la plûpart des Commentateurs qu'on le trouvoit en quelques MSS. Beze même qui ſemble être en cela plus croyable qu'aucun autre, parce qu'il en a fait une étude particuliere, aſſûre qu'il eſt non ſeulement dans l'Exemplaire d'Angleterre cité par Eraſme, & dans l'édition de Complute, mais auſſi dans quelques anciens Exemplaires de Robert Etienne; *Legit Eraſmus in Brittannico codice, & extat in Complutenſi editione, & in nonnullis Stephani veteribus libris.* Il devoit dans une varieté de leçon auſſi importante qu'eſt celle dont il s'agit, marquer en particulier ces anciens MSS d'Etienne: car de tous ceux de la Bibliotheque du Roy qu'il avoit lus ce verſet n'eſt dans aucun. Les Critiques de Rome dont on a parlé cy-deſſus, ne l'ont auſſi trouvé dans aucun de leurs Exempl. C'eſt pourquoy je me trompe fort, ſi ces anciens livres de ce ſavant Imprimeur ne ſe peuvent reduire à la ſeule édition Grecque du Cardinal Ximenes. Cela me paroît évident: car Etienne n'a eu que huit Exemplaires ſur les Epîtres Canoniques, & il en indique ſept où il ne l'a point lu. Si le P. Morin avoit pris garde à cela, il n'auroit pas avancé que de 16. Exemplaires Grecs que Robert Etienne a eus, il en a marqué ſept où ce verſet étoit: *Robertus ex 16. notat ſeptem qui illum exhibeant.* *Mor. l. 1. Exerc. Biblic. exerc. 2. cap. 1.*

La Diſſertation que Mr. Arnauld vient de publier ſur le MS. de Beze, qu'il pretend avoir été fabriqué par un fauſſaire du ſixiéme ſiecle, m'oblige d'examiner les raiſons de ce grand homme, qui avoüe de bonne foy qu'il n'a connu ce MS. que depuis qu'il a lu *les Hiſtoires Critiques de Mr. Simon*, n'en ayant point conſideré auparavant les étranges falſifications. Il s'agit de trois pieces MSS. dont la premiere, qui contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, eſt preſentement dans la Bibliotheque de Cambrige: la ſeconde qui ne contient que les Epîtres de S. Paul, eſt dans la Bibliotheque du Roy; & c'eſt ce MS. que Beze indique dans ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament, ſous le nom de l'ancien Exemplaire de Clermont: la troi- *Diſſertation de Mr. Arnauld ſur le MS. de Beze, à laquelle on repond.*

troiſiéme piece, qui eſt un MS. ſemblable à celuy-là, eſt dans l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Differt. p. 5. & 6. *Je n'ay jamais vû*, dit ce ſavant homme, *aucun de ces MSS. & je n'avois jamais fait grande attention à ce que j'en avois appris, avant que d'avoir lu ce qu'en dit Mr. Simon: mais depuis que je me ſuis applique a conſiderer ce qu'il en raporte, & que je l'ay comparé avec les conſequences qu'il en tire, & avec le grand nombre de fauſſes ſuppoſitions qu'il bâtit ſur cela, il m'a ſemble que dans toute l'Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament il n'y avoit point de queſtion plus importante que celle-là.* En effet cette queſtion eſt importante, & elle meritoit que Mr. Arnauld la traitât avec plus de ſoin qu'il n'a fait. Il ne produit dans une queſtion de fait que des conjectures. Il n'oppoſe que des argumens purement negatifs à des preuves poſitives. Il ſe contente de tirer de mon hypotheſe des conſequences, qu'il pretend être abſurdes & horribles; cependant il veut qu'on luy ſache

Ibid. quelque gré, *d'avoir donné moyen de mieux juger qu'on n'a fait juſques icy de ce MS. fameux; qui a fait tant de bruit dans le monde depuis que Beze l'a fait connoître.*

Il compare le MS. de Beze, qui n'a paru ſi nous l'en croyons qu'au ſixiéme ſiecle, à la Collection des Decretales, qu'on a ſuppoſées ſous le nom des premiers Papes. La queſtion qu'il ſe propoſe de traiter eſt, ſelon luy, tout à fait ſemblable à celle qui a long-tems diviſé les Catholiques ſur ces Decretales. Lors que vers la fin du huitiéme ſiecle, dit-il, Riculphe Evêque de Mayence repandit par toute l'Egliſe cette Collection de Canons & de Decretales, *on fut fort étonné de cette nouveauté: mais perſonne n'oſa croire que ce fût un impoſteur qui eût fabriqué toutes ces lettres. . . . Ce n'a été qu'environ le XIV. ſiecle, qu'on commença à douter ſi elles n'étoient point ſuppoſees.* Il en eſt de même du MS. de Beze. Pluſieurs ſavans Critiques qui l'ont examiné, ont été à la verité ſurpris de ſa nouveauté: mais aucun d'eux n'a oſé croire que ce fût l'ouvrage d'un impoſteur. Il n'y a eu que Mr. Arnauld, qui ſans avoir lu le MS. ni même aucun autre avec lequel il le pût comparer, a jugé par la ſeule lecture *des Hiſtoires Critiques de Mr. Simon*, qu'il venoit de la

Ibid.

Pag. 32. & 33.

main

main d'un fauſſaire du ſixiéme ſiecle.

Je ne voy pas quel raport il peut y avoir de la Collection du faux Iſidore à un Exemplaire du Nouv. Teſtament, qui ne differe des autres Exemplaires que par quelques varietez. Sur ce pied-là il faudra que Mr. Arnauld multiplie le nombre de ſes impoſteurs: car il y a d'autres Exemplaires du Nouveau Teſtament, qui ont des varietez qui paroiſſent leur être ſingulieres, & qui ne ſont mêmes gueres moins conſiderables que celles dont il s'agit. La ſuppoſition des Decretales ſaute aux yeux d'elle-même, non ſeulement à cauſe du ſtile & des fauſſes dates, mais auſſi à cauſe de la matiere dont il y eſt traité. L'on ne voit rien de ſemblable dans le MS. de Beze. Le fauſſaire des Decretales a été ſi peu habile, qu'il fait citer à ces anciens Papes la verſion Vulgate, retouchée par S. Jerôme. Le MS. au contraire dont il eſt queſtion, repreſente l'ancienne Vulgate de la maniere qu'elle ſe trouve dans les premiers Peres. Cela étant joint à quelques autres circonſtances qui accompagnent ce manuſcrit, & que je marquerai dans la ſuite, eſt une preuve qu'il n'a pas été ſuppoſé dans le ſixiéme ſiecle.

Cette comparaiſon priſe des fauſſes Decretales eſt du ſtile ordinaire de Mr. Arnauld. L'exemple des Decretales des premiers Papes publiées par le faux Iſidore luy eſt ſi familier, qu'il le fait encore venir dans ſa *Defenſe des verſions de l'Ecriture*. Il nous apprend en ce lieu-là, *qu'il n'y a plus maintenant d'homme ſavant qui ne ſoit convaincu qu'elles ſont fauſſement attribuées à ces ſaints Pontifes.* Il en eſt de même, ſelon luy, de la queſtion qu'on fait, s'il eſt à-propos qu'il y ait des Verſions en langue vulgaire, cela n'étant plus aujourdhuy un ſujet raiſonnable de diſpute. Pour montrer avec plus d'évidence qu'il ne doit plus y avoir de queſtion là-deſſus, il propoſe les Antipodes dont on a douté long-tems, la lepre de Conſtantin & ſon Batême par Saint Silveſtre, la fabuleuſe Papeſſe Jeanne, que tant d'Hiſtoriens ont miſe ſur la Chaire de S. Pierre. Il fait de plus venir à la queſtion des Verſions en langue vulgaire l'incorruptibilité des Cieux, qu'on a enſeignée dans les Ecoles pendant quelques ſiecles après Ariſtote, & la circulation du ſang qui a trouvé

Defenſ. des verſ. p. 48.

Ibid. p. 49.

trouvé tant de *revoltes* dans l'Ecole de Medecine. Mais ſans nous arrêter à cette comparaiſon laquelle n'eſt pas à-propos, examinons pied-à-pied tous ſes raiſonnemens.

Diſſert. p. 8. *Quoy que je n'aye pas lu*, dit-il, *ce MS. comme je l'ay déjà avoüé, je n'apprehende point qu'on me conteſte ce que j'en dirai, parce que je n'en parlerai que ſur les temoignages exprés de ceux qui l'ont vû, & ſur ce qu'en raporte Mr. Simon.* Cela étant, il nous fera plaiſir de nous apprendre, où il a lu que la ſeconde Partie de ce MS. laquelle eſt dans la Bi-

Ibid. p. 5. bliotheque du Roy, *contient les Epîtres de S. Paul & le reſte du Nouveau Teſtament.* Tous ceux qui l'ont vûë aſſûrent qu'elle ne contient que les Epîtres de cet Apôtre: & c'eſt auſſi ce que Mr. Simon a marqué en termes formels. Mais ce qui eſt plus digne de remarque, c'eſt la ſuppoſition qu'il fait qu'il n'y a jamais eu d'autre copie de ce MS. qu'une ſeule de la premiere Partie, qui eſt preſentement à Cambrige, & deux de la ſeconde, qui ſont dans Paris. Il eſt au contraire clair comme le jour, que cet Exemplaire a été copié ſur un autre plus ancien: & ainſi le pretendu fauſſaire de Mr. Arnauld n'eſt pas le premier auteur du MS. dont il s'agit.

Mr. Arnauld avoüe de n'avoir rien vû de ce MS. dont il dit bien des choſes qui ſont évidemment fauſſes.

La preuve de cela paroît manifeſtement, lors qu'on jette les yeux ſur la copie qui eſt dans l'Abbaye de S. Germain, auſſi bien que ſur l'autre qui eſt dans la Bibliotheque du Roy. On y voit pluſieurs endroits corrigez & retouchez ſur le Latin de l'édition de S. Jerôme, & ſur le Grec qui eſt conforme à cette édition. Une partie de ces corrections étant écrite de la même main que le texte de l'Exemplaire, peut-on concevoir qu'un impoſteur qui a affecté exprès, comme l'aſſûre Mr. Arnauld, de copier dans ſon Nouveau Teſtament l'ancienne Vulgate, ait retouché en même tems ſon Ouvrage ſur la nouvelle Vulgate, qui étoit plus en uſage de ſon tems? Il eſt évident que ceux qui ont écrit les deux copies de la ſeconde Partie n'ont point ſçu de Grec, & qu'ils n'ont eu qu'une très-mediocre connoiſſance de la langue Latine.

On ne peut donc pas douter que ces deux copies, qui ſont ſorties de deux differens Monaſteres, n'ayent été faites par des Moines ſur d'autres plus anciennes, ſelon la cou-

Le métier de Censeur chez les anciens Moines qui copioient les livres.

tume de ces tems-là. Ceux qui avoient quelque érudition parmi eux, revoyoient ce que les moins habiles, qui avoient la main bonne pour écrire, avoient copié ; selon cette regle de Cassiodore que j'ay raportée ailleurs, *A paucis doctisque faciendum est quod simplici & minus eruditæ congregationi noscitur esse præparandum.* Il parle en ce lieu-là de la maniere qu'on devoit corriger les Livres Sacrez en les relisant, comme le titre de ce chapitre le porte, *Sub qua cautela relegi debeat cœlestis autoritas.* Bien que cet illustre Moine ne semble étendre sa correction qu'aux mots où il y avoit quelque faute, soit pour l'orthographe soit pour l'élocution, ces Reviseurs s'émanciperent. Ils s'imaginerent qu'il étoit de leur métier de reformer les Exemplaires qui ne leur paroissoient pas exacts, sur d'autres plus exacts. Ils prirent la liberté de corriger l'ancienne Vulgate sur la nouvelle, & même le Latin sur le Grec. C'est ce qui fait qu'on trouve d'anciens Exemplaires Latins, qui ont été retouchez peu judicieusement sur le Grec ordinaire. Quoy qu'il en soit, il paroît manifestement de ce qu'on vient de raporter, que le MS. de Beze n'a pu être fabriqué dans le tems où il a été écrit.

Cassiod. Divin. lect. c. 15.

Cela seul est plus que suffisant pour montrer la fausseté de l'hypothese de Mr. Arnauld : mais il est à-propos de le convaincre par des preuves plus positives & plus particulieres. *Mr. Simon*, dit-il, *contre les vrayes regles de la Critique, ne fait point de scrupule d'ajoûter aux faits certains ses plus incertaines conjectures.* Ce qu'il pretend montrer par cet exemple. *En S. Matthieu Chap. 20. après le vers. 28. qui porte ces termes*, Sicut filius hominis . . . *on a ajoûté ces paroles dans le Grec & dans le Latin*, vos autem quæritis de minimo crescere & de magno minui : *ce qui n'est nulle part dans l'Evangile : & puis on y a cousu un endroit de S. Luc tout defiguré:* Introeuntes autem & rogati cœnare, ne discubueritis in eminentioribus locis, ne fortè dignior te superveniat, & accedens invitator dicat tibi, adhuc deorsum accede, & confundaris ; si autem discubueris in minimum locum & superveniat minor te, dicat tibi invitator cœnæ, collige adhuc superius & erit tibi hoc utile. *Voilà un fait bien étrange & bien*

Differt. p. 10.

Ibid.

Erreur évidente de Mr. Arnauld sur une addition considerable qui est dans le MS. de Beze.

bien certain. Mais Mr. Simon ne manque pas selon sa coutume d'y mêler ses fausses suppositions en disant, que Saint Jerôme a ôté cette addition de l'ancienne édition, lors qu'il l'a retouchée par l'ordre du Pape Damase. *Il suppose donc qu'elle étoit dans l'ancienne Vulgate avant que S. Jerôme l'en eût ôtée.*

Ce fait ne peut être étrange qu'à ceux qui n'ont point lu les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, puis que cette addition se trouve en termes formels dans la Paraphrase de Juvencus, qui vivoit sous l'Empereur Constantin. On sait que cette Paraphrase repond assez exactement à la Version Latine du Nouveau Testament. Je n'ay donc point mêlé de fausses suppositions avec des faits certains, comme l'assûre Monsieur Arnauld. J'ay même indiqué dans mon Ouvrage cet endroit de Juvencus, qu'on trouvera tout au long au Chapit. 23. de cette troisiéme Partie, où j'ay parlé de sa Paraphrase. De plus ces paroles, *Vos autem quæritis de minimo crescere & de magno minui*, qui ne sont presentement nulle part dans l'Evangile, y étoient au tems de ce Poëte, qui les a exprimées par ces deux vers:

At vos ex minimis opibus transcendere vultis,
Et sic è summis lapsi comprenditis imos.

Mr. Arnauld dira-t-il après cela, que *c'est une des fausses suppositions de Mr. Simon, que cette addition étoit dans l'ancienne Vulgate corrigée par S. Jerôme, & que ce Saint l'en a ôtée.* En peut-on douter après un temoignage si ancien & si formel? Opposons encore une autre preuve de ce fait à l'argument negatif de ce Docteur. Mr. Mareschal dans ses Observations Critiques qu'il a publiées sur une ancienne Version en Anglois-Saxon, nous a donné cette même addition en langage Saxon, de la maniere qu'il l'a luë dans cette Version, qui a été faite, au moins en ce lieu-là, sur l'ancienne Vulgate. Afin que chacun juge de la conformité de ce fragment avec le MS. de Beze, je raporterai les termes Latins qui ont été traduits mot pour mot par ce savant Anglois sur l'Anglois-Saxon. *In rebus exiguis crescere vos cupitis & in maximis rebus minui. Cùm autem vos ad refectionem* vel ad convivium vo-

Differt. p. 76.

Maresch. Observ. in vers. Anglo-Saxon. p. 496.

vocati *fueritis*, *ne discumbite in primis* (i. e. *summis*) *sedibus: ne forte vir te honorabilior accedat post te*, *& paterfamilias te surgere jubeat & alteri locum dare*, *& tu confundaris. Si in convivio discubueris in sede ultima* (i. e. *infima*) *& post te accedat alius conviva*, *dicatque tibi invitator*, *amice interius* (i. e. *eminentius*) *discumbe: tunc tibi honorificentius erit quam si te exterius* (i. e. *infertius*) *detrudat.*

Mr. Mareschal a trouvé cette leçon dans quatre Exemplaires MSS. qu'il nomme: *Matth.* 20. dit-il, *inter vers.* 28. *&* 29. *hæc interjecta leguntur in MS. Oxonienſi, nec non Cantabrigienſi, Benedictino Hattonianoque:* & ainſi voilà quatre nouveaux fauſſaires ſelon le raiſonnement de Mr. Arnauld. Mais ſans nous arrêter aux ſuppoſitions de ce ſavant homme, diſons plûtôt que dans le tems qu'on a fait cette traduction Angloiſe-Saxone, dont il ne nous reſte que quelques fragmens, on liſoit encore dans quelques Egliſes de la Grand' Bretagne l'ancienne Vulgate: au moins n'y liſoit-on point encore la Vulgate de la maniere qu'elle a été retouchée par S. Jerôme. Ce que Mr. Mareſchal prouve par quelques autres endroits qu'il produit, où elle s'accorde avec le MS. de Beze: d'où enfin il conclut qu'il eſt évident, que cet Interprete Anglois-Saxon a ſuivi une Verſion Latine qui n'avoit point été retouchée, au moins en quelques endroits par S. Jerôme: *Ut hinc lectori conſtet Interpretem hunc noſtrum ſecutum fuiſſe verſionem quamdam Latinam antiquam quæ Hieronymi non paſſa eſt, in aliquibus ſaltem, emendationem.*

Id. Mareſch. ibid.

Id. Mareſch. ibid. p. 508.

De plus Mr. Arnauld dit qu'on a ajoûté dans le Grec & dans le Latin du MS. de Beze, au Chap. 6. de S. Luc v. 5. cette hiſtoire: *En ce même tems* (Jeſus) *ayant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbat*, &c. Cette alteration de l'Evangile eſt, ſelon luy, *d'autant plus mechante, qu'elle fait paſſer une erreur viſible pour une inſtruction que* J. CHRIST *auroit donnée aux Juifs de ſon tems.* Il auroit approuvé *la doctrine que les Marcionites, les Manicheens, & les autres ennemis de l'ancienne Loy luy attribuoient fauſſement.* Un homme qui raiſonneroit un peu moins que ce Docteur, auroit examiné avec ſoin s'il ne ſe trouve point d'anciens Exem-

Diſſert. p. 11.

Faux raiſonnement de ce Docteur ſur une autre addition.

Exemplaires du Nouveau Teſtament où il y ait de ſemblables narrations. Sans même qu'il ſoit neceſſaire d'une grande recherche, mes Hiſtoires Critiques en fourniſſent pluſieurs, qui ont été priſes de S. Jerôme & de quelques anciens Exemplaires Grecs du Nouv. Teſtament, auſquelles on en pourroit ajoûter d'autres. Cela étant ſuppoſé comme un fait conſtant, on ne peut pas raiſonnablement traiter de faux un MS. qui contiendra de ſemblables additions, puis qu'il y a de veritables MSS. de cette ſorte, & qu'il s'en trouve même encore aujourdhuy dans les Bibliotheques.

Cependant Mr. Arnauld après une ſi belle remarque ajoûte, *Mr. Simon eſt ſi mal inſtruit des plus communes veritez du Chriſtianiſme, que mêlant toûjours ſes conjectures chimeriques avec ce qui eſt certain, il nous vient dire gravement, qu'il ſe peut faire que cette hiſtoire ait été priſe de quelque ancien livre apocryphe, ou qu'elle étoit commune dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, & peut-être croyoit-on qu'elle venoit des Apôtres ou de leurs diſciples.* Qu'on ne s'imagine pas que ce grand homme parle icy ſerieuſement: c'eſt une de ces figures de Rhetorique dont il croit être redevable à S. Auguſtin, comme il nous l'aprend luy-même ailleurs. C'eſt pourquoy il avoüe un peu après, qu'il n'eſt point contraire à ce que diſent le P. Morin & Mr. Simon, *que la fable de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat peut avoir été tirée d'un Evangile apocryphe.* Mais comme il a toûjours de fines idées, il juge que ſon impoſteur *peut avoir pris d'ailleurs* une partie des *pieces qu'il a employées dans ſes alterations*, n'étant pas toutes de ſon invention. Il falloit que ce fauſſaire fût bien habile pour compoſer ſon Nouveau Teſtament de tant d'anciens Actes: & afin même qu'il ne luy manquât rien pour le faire paroître plus ancien, il a mis dans ſon Latin l'ancienne Vulgate qui étoit en uſage avant S. Jerôme.

Ibid. p. 12.

Pag. 96.

Si j'ay jugé autrement du MS. de Beze, c'eſt que j'ay été convaincu par mes propres yeux, & par les anciens Actes que j'ay lus tant imprimez que manuſcrits, qu'il y a eu dans les premiers ſiecles de l'Egliſe des Chrêtiens aſſez ſimples, pour ajoûter aux Exemplaires du Nouveau Teſtament d'autres Actes apocryphes,

On a inſeré des changemens dans quelques Exemplaires du N. Teſt. dès les premiers ſiecles de l'Egliſe.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

phes, qu'ils croyoient neanmoins être veritables. Mais parce que ces additions ne ſe trouvoient point dans tous les Exemplaires, & que ceux mêmes où elles étoient varioient entr'eux, il a été facile d'en ôter ces imperfections, ſur tout dans un tems que les livres d'où ces Actes avoient été pris étoient encore la plûpart entre les mains des ſavans. Ce fut par ce moyen, & par le ſecours de quelques Exemplaires plus exacts, qu'Origene tâcha de retablir autant qu'il luy fut poſſible la pureté des premiers originaux du Nouv. Teſtament. S. Jerôme à qui l'Egliſe Latine eſt redevable de la correction de l'ancienne Vulgate, prefera les Exemplaires d'Origene & de Pierius comme les plus exacts.

Mr. Arnauld au contraire ſe recrie fortement contre ce que j'ay avancé là-deſſus dans l'Hiſtoire Critique du texte du Nouveau Teſtament. Il eſt bon de l'entendre luy-même parler. *Mr. Simon*, dit-il, *eſt* Diſſert. pag. 16. *loüable de s'être applique plus que perſonne à remarquer les horribles depravations du MS. de Beze, & d'avoir reconnu de bonne foy, que ce n'étoit point par megarde & par haſard, que le texte ſacré s'y trouvoit alteré & corrompu en une infinité d'endroits; mais que cela s'étoit fait de ſang froid & à deſſein, de quelque faux zéle qu'on ait pu colorer cette hardieſſe criminelle. Mais qui auroit pu s'imaginer qu'étant convaincu de tout cela, il eût eu ſi peu de jugement, ou ſi peu de zéle pour la Religion, que de repreſenter cette damnable coutume de falſifier l'Ecriture, dans la langue même dans laquelle elle a été inſpirée, comme une choſe dont on ne doit pas être fort ſurpris; parce qu'il étoit fort ordinaire, ſi on l'en croit, d'en uſer ainſi dans les premiers ſiecles de l'Egliſe?* Afin qu'il ne manquât rien à ſa declamation, il ajoûte plus bas: *Peut-on* Pag. 80. *rien concevoir de plus injurieux à l'Egliſe primitive, que d'aſſûrer, comme fait Mr. Simon, que cet exemplaire horriblement falſifié, fait mieux connoitre que quoy que ce ſoit l'état des exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament dans les plus anciens tems de l'Egliſe?*

Sur ce pied-là Origene, S. Jerôme, Saint Epiphane & quelques autres anciens Peres, & même les plus habiles Commentateurs de ces derniers tems, n'ont eu ni jugement ni zêle pour la Religion, ayant re-

reconnu ces ſortes d'alterations dans les plus anciens Exemplaires du Nouv. Teſtament. Il n'y a point d'Auteur qui nous puiſſe mieux repreſenter l'état des anciens Exemplaires qu'Origene, qui a été curieux de ces ſortes de recherches. Ce ſavant Critique, après avoir obſervé qu'il y avoit beaucoup de difference entre les Exemplaires, ajoûte que cette grande diverſité ne venoit pas ſeulement, ἀπὸ ῥᾳθυμίας τινῶν γραφέων, *de la negligence de quelques Copiſtes*, mais auſſi d'une damnable hardieſſe que quelques-uns avoient priſe de corriger ce qui étoit écrit, & de la liberté que d'autres s'étoient donnée d'ajoûter ou de retrancher ce qu'ils jugeoient à-propos en corrigeant ces Exemplaires. C'eſt proprement ce que ſignifient ces paroles, Εἴτε ἀπὸ τόλμης τινῶν μοχθηρᾶς τὴ διορθώσεως τ γεγραμμένων· εἴτε ἀπὸ τ τὰ ἑαυτοῖς δοκοῦντα ἐν τῇ διορθώσει προσπλήττων ἢ ἀφαιρόντων. Je les ay déjà produites ailleurs: mais je n'en avois pas exprimé toute la force.

Orig. tom. 15. Comm. in Matth.

Si Mr. Arnauld y avoit fait quelque reflexion, il n'auroit pas oſé avancer que c'eſt n'avoir ni jugement ni zêle pour la Religion, que de repreſenter cette damnable coutume de falſifier l'Ecriture dans la langue même dans laquelle elle a été inſpirée, comme une choſe qui étoit ordinaire dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Origene n'a pu parler que du texte Grec, & par conſequent de la langue même dans laquelle l'Ecriture a été inſpirée. De plus il ne s'agit en ce lieu-là que des Orthodoxes des premiers ſiecles, & nullement des Heretiques. Saint Epiphane n'a-t-il pas accuſé les mêmes Orthodoxes, d'avoir ôté des veritables Exemplaires de Saint Luc au Chap. 19. v. 41. l'endroit où il dit que JESUS-CHRIST pleura ſur la ville de Jeruſalem, parce qu'ils jugeoient que ces pleurs étoient indignes de luy? Οἱ ῥᾳθυμοῦντες, dit Epiphane, ἀφείλοντο τὸ ῥητόν, *ce ſont les Orthodoxes qui ont ôté ce mot.* Quand Saint Jerôme conjecture qu'on liſoit dans les commencemens au Chap. 13. de Saint Matth. v. 35. *per Aſaph Prophetam*, il témoigne qu'il avoit lu dans quelques Exemplaires, *per Eſajam Prophetam*: d'où il infere que quelques-uns qui étoient en cela trop prudens, ne trouvant point ce paſſage dans Iſaïe avoient ôté ex-

Exemples de ces changemens, & le ſentiment des Peres là-deſſus.

exprès le nom de ce Prophete: *Quod quia minimè inveniebatur in Esaja arbitror postea à prudentibus viris esse sublatum.* Ce Pere ne croyoit donc pas, qu'il n'a jamais pu venir dans la pensée des anciens Chrêtiens de retoucher les Livres Sacrez. *Hieron. Comm. in C. 13.*

Mais sans recourir aux conjectures d'Origene, peut-on douter que la veritable leçon de Saint Marc au commencement de son Evangile ne soit celle-cy, *dans le Prophete Isaïe*, comme Origene & S. Jerôme après luy ont lu dans les Exemplaires Grecs? Cette leçon cependant qui est dans tous les Exemplaires Latins, conformément au plus ancien Grec, ne se trouve presentement qu'en un très-petit nombre de MSS. Grecs. On lit depuis long-tems dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, *dans les Prophetes*, & quelques Critiques peu judicieux ont cru que c'étoit la veritable leçon. Mais Jansenius Evêque de Gand, qui l'avoit trouvée dans toutes les éditions Grecques, dit librement que le changement a été fait exprès par quelques savans, qui voyoient que le passage cité renfermoit les temoignages de deux Prophetes. *Græci codices non habent in Isaja Propheta, sed in Prophetis: verum id apparet mutatum à doctis datâ operâ, quòd deprehenderent hoc testimonium ex duobus Prophetis esse conflatum.* Cela ne peut venir que de quelques Chrêtiens, qui ont eu dessein de detourner par cet artifice l'objection de Porphyre, qui demandoit aux Chrêtiens comment il se pouvoit faire, que Saint Marc n'eût cité que sous le nom d'Isaïe un passage qui étoit également tiré d'Isaïe & de Malachie? *Cùm enim testimonium*, dit Saint Jerôme, *de Malachia Esajaque contextum sit, quærit Porphyrius, quomodo velut ab uno Esaja exemplum putemus assumptum?* *Hieron. Comm. in C. 3. Matth.*

Cette objection qui est ancienne, est une preuve évidente de l'antiquité de la leçon qui est dans la Vulgate conformément au MS. de Beze. Les Peres y ont repondu differemment: mais il n'y a rien de plus solide là-dessus que l'observation du savant & pieux Evêque de Gand, laquelle est confirmée par Maldonat, sans parler de plusieurs autres Commentateurs. Il y a bien plus d'apparence dit ce Jesuite, que quelqu'un pour repondre à l'objection de Por-

Porphyre a changé le mot, *d'Isaïe* en celuy de *Prophetes*, que de croire qu'on ait substitué le nom *d'Isaïe* en la place du mot de *Prophetes*. Où est le jugement & le zêle de ces deux grands hommes, nous dira Mr. Arnauld, d'avoir eu cette damnable pensée des premiers Chrêtiens? On luy répondra que le zêle pour la Religion ne doit jamais être contraire à la verité, & que si les anciens Exemplaires du Nouveau Testament ont été alterez exprès en quelques endroits par les Orthodoxes, dès les premiers siecles du Christianisme, ils n'ont pas tous été alterez: & ainsi l'on peut dire qu'ils sont demeurez en leur entier nonobstant ces alterations. L'on a distingué les faux d'avec les veritables par les regles ordinaires de la Critique.

Mald. Comm. in C. 1. Marc.

Il y a une autre sorte d'alteration plus importante, laquelle consiste en des additions prises des Evangiles apocryphes, & d'autres livres de cette nature. Les premiers Chrêtiens, même les plus savans, bien loin de les rejetter comme faux les citent souvent, comme s'ils avoient été veritablement Divins. Les Ouvrages de Clement d'Alexandrie, d'Origene & de quelques autres Peres nous en fournissent des preuves évidentes. Origene, par exemple, dans son Commentaire sur le Chap. 12. de Saint Matthieu v. 12. raporte ces paroles comme étant de JESUS-CHRIST, Καὶ Ἰησοῦς γὰρ φησι Διὰ τοῦτο ἀσθενεῖς οὐ θεῖνε, καὶ Διὰ τοῦτο πεινῶντας οὐκ ἐπίανεν, καὶ Διὰ τοῦτο διψῶντας οὐκ ἔπιεν, *Jesus donc dit, J'étois infirme à cause des infirmes, j'avois faim à cause de ceux qui ont faim, & j'avois soif à cause de ceux qui ont soif.* Mr. Huet soupçonne qu'elles sont tirées de quelque livre apocryphe, ou qu'elles ont été ôtées du Nouv. Testament. Le même Origene, Saint Jerôme & quelques autres citent aussi ces paroles comme de J. CHRIST. Γίνεσθε τραπεζῖται δόκιμοι . . . & cependant elles ne sont point dans les écrits des Apôtres & des Evangelistes. Mr. de Valois dans sa note sur le liv. 3. ch. 16. de l'Histoire Ecclesiastique de Socrate, qui les a aussi raportées comme étant de JESUS-CHRIST, appuye le sentiment d'Usserius, qui a cru qu'elles ont été prises de l'Evangile *selon les Ebreux*.

Orig. Comm. in Matth. p. 308.

Origine de quelques additions dans le N. Test.

Quoy qu'il en soit de ces

deux paſſages, & de quelques autres de la même nature qui ſe trouvent dans les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, la creance commune où l'on étoit alors, que ces diſcours venoient des Apôtres ou de leurs diſciples, a donné lieu à pluſieurs additions, que quelques Chrêtiens trop ſimples ont inſerées dans leurs Exemplaires. On en a produit quelques exemples dans l'Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament. S'il ſe trouve aujourdhuy très-peu de ces ſortes d'Exemplaires, c'eſt qu'ils ont été rejettez comme peu exacts. L'uſage s'en eſt conſervé plus long-tems dans quelques Egliſes, que chez les particuliers, ſur tout lors qu'ils ont été curieux d'avoir de bons Exemplaires. Nous voyons que les Lectionnaires & les autres livres Eccleſiaſtiques retiennent de vieilles erreurs, que les perſonnes qui ont la moindre capacité n'oſent pas defendre. C'eſt de là principalement que nous ſont venuës en partie tant de fauſſes pieces, qui ont été publiées ſous le nom des Peres & d'autres celebres Auteurs. Bien qu'on ait reformé pluſieurs fois le Breviaire Romain, & qu'on reforme encore tous les jours les Breviaires des Egliſes particulieres, il y reſte encore pluſieurs faits que les perſonnes ſavantes regardent comme faux. Il faut donc bien prendre garde à ne pas confondre les Exemplaires du Nouv. Teſtament ſoit Grecs ſoit Latins, que les Peres ont copié ou fait copier pour leur uſage, avec ceux qui étoient deſtinez aux uſages des Egliſes. Le MS. de Cambrige eſt de ces premiers, ayant été copié ſur un Exemplaire qui avoit ſervi à quelque Egliſe; les ἀναγνώσματα ou *Leçons* y étant marquées.

Cela étant ſuppoſé, bien loin de conclure avec Mr. Arnauld que ce MS. ſoit l'ouvrage d'un fauſſaire du 6. ou 7. ſiecle, à cauſe de certaines additions qui y ont été inſerées, on prouvera au contraire de là qu'il ne peut être que très-ancien, & du nombre de ces premiers Exemplaires qu'Origene nous a repreſentez cy-deſſus. Après avoir medité ſur l'hiſtoire de la femme adultere, qu'on lit au commencement du Chap. 8. de Saint Jean dans tous les Exemplaires Latins, & qui n'étoit point autrefois dans les Exemplaires Grecs les plus exacts, je n'ay pu raporter cette grande

de difference à d'autre raiſon, qu'à la correction du même Origene, qui a cru que cette hiſtoire avoit été ajoûtée après coup au texte de Saint Jean, ayant été priſe d'un Evangile apocryphe. Les Egliſes d'Orient ont ſuivi cette correction; & c'eſt ce qui fait que l'Egliſe de Conſtantinople, les Egliſes d'Egypte & celles des Syriens ne l'ont point luë, bien qu'Ammonius & Tatien l'euſſent trouvée dans leurs Exemplaires avant Origene.

L'ancienne Vulgate ayant été faite ſur un MS. où cette hiſtoire étoit, elle s'eſt conſervée dans les Exemplaires Latins qu'on liſoit dans les Egliſes. Quoy que S. Jerôme preferât l'Exemplaire d'Origene, où elle n'étoit point, il n'oſa cependant pas l'ôter de l'édition Latine, étant trop autoriſée par l'uſage public. Quand il ſe ſert d'un endroit de cette hiſtoire contre Pelage, il ne la cite pas comme étant abſolument de Saint Jean, mais ſeulement parce qu'elle ſe trouvoit dans pluſieurs Exemplaires: *In multis*, dit-il, *& Græcis & Latinis codicibus invenitur.* Euſebe ne croyoit pas auſſi qu'elle fût de cet Evangeliſte, lors qu'il obſerve que Papias l'a expoſée, & qu'elle étoit dans l'Evangile ſelon les Ebreux. Ce qui a fait juger à de très-habiles Theologiens, qu'elle a été priſe de l'Evangile apocryphe des Nazaréens. Janſenius de Gand qui n'improuve point ce ſentiment, n'a pas regardé comme une choſe horrible, & qui ruïnât les premiers fondemens de la Religion Chrêtienne, la liberté que quelques premiers Chrêtiens ont priſe d'inſerer dans le texte même de l'Evangile des hiſtoires tirées de livres apocryphes. Il a cru qu'il étoit probable, que celle-cy avoit été priſe de cet Evangile apocryphe des Nazaréens, & qu'elle ne tiroit point ſon autorité de cette piece apocryphe, mais de Papias qui l'avoit appriſe de ſon maître, & de l'Egliſe qui l'a reçuë, *Hanc hiſtoriam ex apocrypho illo Euangelio additam, quæ tamen autoritatem obtinuerit, non quod in apocryphis ſcripta fuerit, ſed quod eam Papias è ſuo Doctore audierit, quodque hanc Eccleſiæ conſenſus ut Euangelio dignam comprobarit.* Janſen. Gandav. Comm. Concord. in Euang. C. 76.

Origene qui n'a pas jugé en Theologien, mais en Critique de la verité de cette

Hier. lib. 2. adv. Pelag. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 39.

hiſtoire, a cru qu'elle ne devoit point tenir ſa place dans l'Evangile de S. Jean, voyant qu'elle avoit été tirée de l'Evangile Ebreu des Nazaréens. C'eſt le jugement qu'on doit porter de quelques additions qui ſont dans l'ancien MS. de Beze, & qu'on ne trouve plus dans les autres Exemplaires Grecs d'ou ils ont été ôtez. Il en eſt de même de quelques autres MSS. où il eſt reſté de de ſemblables hiſtoires, bien qu'ils ſoient très-rares preſentement. Nous ne liſons plus aujourdhuy dans aucun Exemplaire Grec, ce que Saint Jerôme a lu à la fin de Saint Marc dans quelques Exemplaires. Il eſt cependant aiſé de juger, que cette addition qui eſt aſſez longue a été priſe de quelque livre apocryphe. Ce Pere qui regardoit ces Exemplaires comme alterez, n'en a point raporté les varietez dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu ; mais ſeulement par occaſion dans ſa diſpute contre les Pelagiens, où il met tout en œuvre.

Hier. lib. 2. adv. Pelag.

Beze a lu une autre addition à la fin de Saint Marc dans un MS. & je l'ay auſſi trouvée dans un des plus anciens MSS. de la Bibliotheque du Roy. Peut-être ſeroit-il difficile d'en rencontrer un troiſiéme ſemblable. Conclura-t-on de là que ce ſont des fauſſaires qui ont été les Auteurs de ces anciens MSS. qui ont des leçons importantes qui leur ſont particulieres ? Nullement. On dira ſeulement que les MSS. où ſont ces ſortes d'imperfections étoient autrefois plus communs, & que les habiles gens les ayant rejettez comme peu exacts, ils ſont enfin devenus très-rares. Le MS. du Roy que j'ay cité dans la I. Partie de cette Hiſtoire Critique, ne contient l'addition dont il s'agit qu'en forme de Scolie, bien qu'elle ſoit dans le texte, & écrite de la même main que le reſte du texte. En effet il y a de l'apparence qu'on n'a d'abord mis cette addition qu'en forme de remarque, & que d'autres en ſuite qui ont été moins exacts, l'ont confonduë avec le corps des Evangiles.

Origine de la grande difference du MS. de Beze d'avec les autres Exemplaires du N. Teſt.

Le P. Morin conſiderant la grande difference qui étoit entre le MS. de Beze & les autres Exemplaires, a très-bien jugé qu'il ſe pouvoit faire qu'on eût inſeré dans quelques anciens Exemplaires des Evangiles, *ce qu'on liſoit dans d'autres Evangiles apocryphes, & que les Peres ayent en ſuite pris*

pris le ſoin de retrancher ces additions. Mais Mr. Arnauld, qui ne juge des faits que par raport à ſes idées, rejette la conjecture de ce ſavant homme, parce qu'elle ne s'accorde point avec ſes prejugez. *Cela*, dit-il, *ne pourroit faire avoir qu'une très-mechante opinion des exemplaires où ces additions ſe trouveroient, comme elles ſe trouvent dans le MS. de Cambrige. Car quelle foy pourroit-on ajoûter aux Nouveaux Teſtamens, qui auroient paſſé par des mains qui auroient été aſſez hardies, pour inſerer dans les vrais Evangiles des additions conſiderables priſes de faux Evangiles?* Tout ce que j'ay raporté cy-deſſus fait voir clairement, que la conjecture du P. Morin doit paſſer pour une verité. Le MS. de Cambrige n'eſt pas le ſeul où ſoient les additions dont il eſt queſtion. Si le raiſonnement de Mr. Arnauld prouve quelque choſe, les livres MSS. où il ſe trouvera des additions conſiderables auront tous été compoſez par des fauſſaires.

Diſſert. pag. 48.

Cependant ſi nous en croyons ce grand homme, mon hypotheſe & par conſequent auſſi celle du Pere Morin eſt horrible. Il demande s'il eſt poſſible que je n'aye pas vû la playe que je faiſois à la Religion, en ſuppoſant que les premiers Chrêtiens ont pris tant de liberté à l'égard des Exemplaires du Nouveau Teſtament? Il ſuffit pour me juſtifier d'avoir recours au jugement d'Origene, qui a été un temoin oculaire de ces ſortes d'Exemplaires. Nôtre Docteur n'en demeure pas là: *Comment,* ajoûte-t-il plus bas, *S. Auguſtin auroit-il pu prouver contre les Manicheens & les infidelles, que les veritables écrits des Evangeliſtes & des Apôtres s'étoient conſervez dans les Egliſes Catholiques, ſi on fût demeuré d'accord de ce que ſuppoſe Mr. Simon, que dans les plus anciens tems de l'Egliſe, ni les Grecs ni les Latins ne trouvoient pas mauvais, que l'on ſe donnât la liberté d'en ôter & d'y ajoûter ce que l'on jugeoit à-propos, d'y inſerer des hiſtoires que l'on ſavoit bien n'en être pas, pourveu qu'on les crût veritables, & enfin de les refondre pour les rendre plus intelligibles, ou pour quelque autre raiſon; & que juſques à S. Jerôme, c'eſt-à-dire pendant les quatre premiers ſiecles, on a été dans cette pratique? Cela étant une fois accordé, l'autorité des Ecritures du N. Teſtament,*

Pag. 84. & 85.

Declamation inutile de Mr. Arnauld.

tament eſt renverſee ou tellement affoiblie, qu'il y a une infinite de choſes de grande importance qu'on ne pourra prouver par ces livres, quelque clairement qu'elles s'y trouvent.

Je ne ſais pas de quelle maniere S. Auguſtin auroit ſatisfait aux objections des Manichéens : mais s'il avoit conſulté S. Jerôme ſur cette matiere, je ſuis perſuadé que celuy-cy, qui n'a pas ignoré ce fait dont Origene avoit été convaincu, auroit repondu que ç'a été un malheur commun à tous les livres, qu'il y ſoit ſurvenu de grands changemens, non ſeulement par la negligence des Copiſtes, mais même par la trop grande liberté que quelques-uns ont priſe en les copiant. Nous ne pouvons nier, auroient dit ces deux grands hommes, qu'il ne ſoit arrivé la même choſe aux Exemplaires du Nouv. Teſtament, puis qu'il s'en trouve pluſieurs qui ont ces alterations. Mais la Providence de Dieu n'a pas permis qu'elles ayent paſſé dans tous les Exemplaires, comme on le demontre par un aſſez grand nombre qui ſont reſtez plus entiers. Ainſi en conferant les uns avec les autres, ſelon les regles ordinaires de la Critique, l'on diſtinguera facilement les veritables d'avec ceux qui ont été alterez mal-à-propos. C'eſt ſur ce pied-là que S. Jerôme a reformé ces paroles qu'on liſoit dans l'ancienne Vulgate au Chap. 5. de l'Epitre aux Galates verſ. 6. & 7. *Nemini conſenſeritis, perſuaſio veſtra ex Deo eſt qui vocavit vos.* N'ayant lu ces mots, *nemini conſenſeritis*, ni dans le texte Grec, ni dans les anciens Commentateurs ſur S. Paul, il juge qu'on doit les retrancher: *Sed quia nec in Græcis libris, nec in his qui Apoſtolum commentati ſunt hoc ſcriptum invenimus, prætereundum videtur.* Pour ce qui eſt de ces autres mots, *perſuaſio veſtra ex Deo eſt qui vocavit vos*, il croit & avec raiſon qu'il y avoit auparavant *ex eo*, qui a été changé dans la ſuite en *ex Deo*. *Quod quidem*, dit-il, *puto* ex eo *fuiſſe, & non intellectum paulatim ob ſimilitudinem* ex Deo, *increbuiſſe pro eo quod eſt*, ex eo. Ce ſavant Critique ajoûte, que quelques-uns par une trop grande ſimplicité, croyant honorer Dieu en le faiſant auteur de nos propres ſentimens, ont ôté de leur texte la particule negative, ſans conſiderer qu'ils changeoient entierement le ſens de l'Apôtre :

C'eſt un malheur commun à tous les livres qu'ils ayent été alterez.

Hieron. Comm. in Cap. 5. Epiſt. ad Gal.

Ibid.

Ibid. tre : *Verùm ſimpliciores quique putantes ſe deferre Deo, ut perſuaſio quoque noſtra in ejus ſit poteſtate, abſtulerunt partem orationis* non, *& ſenſum contrarium Apoſtolo reddidere.* Ce changement, comme il paroit, a été fait à deſſein dans l'ancienne Vulgate. S. Jerôme l'aſſûre en termes formels. Luc de Bruges qui avoit conſulté là-deſſus un grand nombre d'Exemplaires Latins, temoigne qu'il n'a point lu dans les plus anciens & dans les plus exacts, ni même dans S. Auguſtin, *nemini conſenſeritis* Mais Lucifer de Cagliari, qui vivoit avant S. Jerôme & S. Auguſtin, a lu ces mots dans ſon édition Latine: & ce qui eſt encore plus remarquable, c'eſt que ce ſavant Evêque nous repreſente de cette maniere le paſſage entier, *Nemini conſenſeritis ſuaſio veſtra ex Deo eſt.* On lit auſſi dans le Latin du MS. de Beze ſans la particule negative, *ſuaſio ex eo eſt.* Ce qui fait bien voir que Mr. Arnauld n'a pas eu raiſon, d'attribuër à un fauſſaire ce MS. qui s'accorde en ce lieu-cy qui eſt de quelque importance, non ſeulement avec la remarque de S. Jerôme, mais auſſi avec la leçon du S. Evêque Lucifer. Il ſeroit cependant difficile de trouver cette leçon dans d'autres Peres. Luc de Bruges qui avoit lu tant de bons MSS. Latins du Nouveau Teſtament, n'a marqué aucune varieté ſur cet endroit.

Lucif. Calarit. lib. de non conv. cum hæret.

Il n'eſt donc pas vray que mon hypotheſe affoibliſſe l'autorité des Ecritures, par leſquelles on ne pourroit plus prouver une infinité de choſes: autrement on ne pourroit plus auſſi rien prouver par l'autorité des Conciles & des Peres, puis qu'ils ont été ſujets au même ſort. Les Moines Benedictins, qui ont été en Occident pendant pluſieurs ſiecles preſque les ſeuls maîtres des ſciences & des livres, ont alteré quelquefois ces Actes, ſous pretexte de les rendre plus conformes à la Theologie orthodoxe, comme il eſt aiſé de le prouver par pluſieurs exemples. Ce ſeroit un grand malheur pour l'Egliſe, ſi à cauſe de ces changemens l'on ne pouvoit plus tirer aucune preuve ni des Peres ni des Conciles. Les ouvrages des anciens Philoſophes & des Poëtes ont auſſi été ſujets aux mêmes alterations : dira-t-on pour cela qu'on n'en peut pas tirer les veritables ſentimens de Platon, d'Ariſtote & d'Homere? Les Critiques y ont mis la main, pour

pour ſeparer ce qui étoit veritablement d'eux d'avec ce qui n'en eſt point. Origene a fait la même choſe à l'égard des Livres du Nouv. Teſtament. S. Jerôme corrigeant l'ancienne édition Latine ſur les Exemplaires Grecs, a fait le choix des plus corrects, & il paroît de ſes Commentaires qu'il a ordinairement preferé ceux d'Origene & de Pierius.

Des Exemplaires Latins avant qu'ils euſſent été retouchez par S. Jerôme.

Au reſte je n'ay pas avancé, comme l'aſſûre Mr. Arnauld, que juſques à S. Jerôme les Chrêtiens ont été dans la pratique d'ajoûter à leurs Exemplaires ce qu'ils jugeoient à-propos, mais ſeulement que les Exemplaires Latins, qui avoient été tirez des Exemplaires Grecs où ſe trouvoient ces anciennes alterations, étoient demeurez dans l'uſage de quelques Egliſes juſqu'à la correction de ce Pere. Mais on ne peut pas douter que la plûpart des particuliers qui ont eu quelque érudition, tant chez les Grecs que chez les Latins, n'ayent eu des Exemplaires plus corrects: & c'eſt en partie ce qui fait la difference qui ſe trouve entre les Peres lors qu'ils citent le Nouveau Teſtament.

Ce Docteur n'a pas auſſi entendu ce qu'il a lu au chap. 31. de l'Hiſtoire Critique du N. Teſtam. où je dis qu'il ſeroit inutile de chercher des Exemplaires ſemblables au MS. de Cambrige dans les Egliſes du Levant, étant aiſé de juger, qu'étant écrits en Grec & en Latin d'une même main, ils ne peuvent être que dans l'Occident. Il en infere qu'il ſemble que je n'impute cette coutume vitieuſe, d'alterer les Livres du N. Teſtament, qu'aux Egliſes Latines. Mais je fais dans tout mon Ouvrage les Grecs auteurs de cette ancienne coutume. Quand on trouve une Bible Latine où la verſion Françoiſe eſt jointe, comme il y en a quelques-unes dans la Bibliotheque du Roy, ne doit-on pas conclure de là que cette Bible a été écrite dans un lieu où le François étoit en uſage? Il en eſt de même d'un Nouveau Teſtament, où l'on voit le Grec d'un côté & le Latin de l'autre. Je dis qu'il n'a pu être écrit qu'en un lieu où le Latin étoit en uſage, au moins où il y avoit des Latins, & nullement par les Grecs. C'eſt ce qui m'a donné occaſion de decouvrir que le MS. de Beze ne vient point des Grecs, comme on l'avoit cru juſqu'alors.

Hiſt. Critique du texte du N. Teſt. p. 377.

Les MSS. ſemblables à celuy de Beze ont été écrits dans l'Occident.

Differt. p. 82.

Mais comment n'ay-je pas vû,

vû, me demande Mr. Arnauld, que cela eſt très-vray dans ſon hypotheſe, *qui eſt que ce MS. eſt l'ouvrage d'un fauſſaire Latin du VI. ſiecle*, & que dans la mienne *c'eſt un pur ſophiſme?* Il faut avoir l'eſprit auſſi penetrant que ce Theologien, pour juger de là qu'un fauſſaire a forgé dans le VI. ſiecle ce MS. de Beze, parce qu'il a été écrit dans ce tems-là par un Moine d'Occident. On aura la même raiſon de conclure, que ces MSS. Latins & François dont on vient de parler, ont été compoſez par ceux qui les ont copiez. Ne ſait-on pas que les Moines d'Occident ont fait autrefois le mêtier de copier non ſeulement des livres Latins, mais auſſi d'anciens livres Grecs? C'eſt ce qu'il pouvoit apprendre de Caſſiodore. Je pourrois même marquer icy d'autres Exemplaires Grecs & Latins tout enſemble, que celuy dont il eſt queſtion, leſquels ont été copiez par des Latins. En ſont-ils pour cela les auteurs?

Ibid.

Ecoutons neanmoins le raiſonnement de ce grand homme: *Si ce MS. avoit été copié ſur des exemplaires fort anciens, pourquoy le Grec de ces exemplaires fort anciens n'auroit-il pas pu être conforme aux exemplaires Grecs des Egliſes du Levant? Et cela étant, pourquoy ſeroit-il inutile de chercher dans les Egliſes du Levant, auſſi bien que dans celles d'Occident, des exemplaires ſemblables à celuy de Cambrige pour ce qui eſt du texte Grec? Mais de ce qu'on n'a pu encore trouver aucun exemplaire Grec venu du Levant, ni d'ailleurs, dont le Grec du MS. de Cambrige ne ſoit horriblement different, n'eſt-ce pas une forte preſomption, que ce Grec ſi étrangement corrompu eſt l'ouvrage d'un Latin du VI. ſiecle?* Où a-t-il lu qu'on ait nié que le MS. de Beze fût conforme à des Exemplaires Grecs du Levant? Ne ſuppoſe-t-on pas au contraire par tout qu'il a été copié ſur ces anciens Exemplaires, qui ont été alterez par des Chrêtiens trop ſimples dès les premiers ſiecles de l'Egliſe? Veut-il qu'on cherche un Exemplaire qui eſt Grec & Latin chez des Grecs?

Ibid. pag. 83.

Faux raiſonnement de Mr. Arnauld.

A l'égard même du texte Grec de ce MS. il ſeroit inutile de le chercher chez les Grecs depuis pluſieurs ſiecles; parce que les anciens Exemplaires qui avoient ces imperfections, ont été rejettez comme peu ſinceres par Origene & par

d'autres Critiques. Les Egliſes d'Orient ont reçu peu à peu dans leur uſage les Exemplaires Grecs les plus corrects. Ces Egliſes ont eu une ſi grande veneration pour l'Exemplaire d'Origene, qu'elles l'ont approuvé juſques aux fautes qu'il y avoit miſes. D'où S. Chryſoſtôme, & les autres Commentateurs Grecs après luy, ont-ils appris qu'on liſoit au Chap. 1. de S. Jean v. 28. *Bethabara*, dans les Exemplaires les plus corrects, & non pas *Bethania*, ſi ce n'eſt de la correction d'Origene, qui a oſé retoucher ce mot ſelon ſes idées, contre le plus grand nombre des Exemplaires Grecs de ſon tems? C'eſt donc principalement dans l'Occident qu'on les doit chercher, & dans les lieux les plus éloignez du Levant, parce que ç'a été dans ces lieux-là que l'on a conſervé plus long-tems les vieilles éditions Grecques avec leurs fautes. Je ne doute point que ce ne ſoit une des raiſons de ces grandes varietez, qui ſe trouvent entre quelques MSS. Grecs qui ſont venus juſques à nous, & les Exemplaires ordinaires. Ceux-là qui ſont très-anciens n'ont point été corrigez par les Critiques Grecs, avec la même rigueur que les derniers. C'eſt pourquoy plus ils ſont anciens, plus ils approchent de la Vulgate. Ce qu'on doit même étendre aux autres verſions anciennes qui ont été faites ſur le Grec, & qui confirment en beaucoup d'endroits les leçons Greques, qui ont été ſuivies par l'Interprete Latin.

Comparaiſon des anciens Exemplaires Grecs des LXX. avec les anciens Exemplaires du N. Teſt.

Pour éclaircir d'avantage ce fait, je produirai icy l'exemple de la verſion Grecque des Septante, qui ayant été corrigée par Origene, fut d'abord reçuë des ſavans & de pluſieurs Egliſes d'Orient. On donna le nom de κοινή, ou *Vulgate*, à l'ancienne édition, qui ſe conſerva bien plus long-tems dans l'Occident, que dans le Levant. S. Jerôme écrivant à Sunia & Fretela, qui luy avoient propoſé quelques difficultez de Critique ſur les Pſeaumes, les reſoud par cette diſtinction d'Exemplaires. Il (e) y a, leur dit-il,

(e) *Hoc intereſt inter utramque, quod koini pro locis & temporibus & pro voluntate ſcriptorum veterum corrupta editio eſt. Ea autem quæ habetur in Hexaplis, & quam nos vertimus, ipſa eſt quæ in eruditorum libris incorrupta & immaculata Septuaginta Interpretum tranſlatio reſervatur.* Hieron. init. epiſt. ad Sun. & Fretel.

il, cette difference entre ces deux éditions, que la premiere a été corrompuë selon les tems & les lieux, & selon la volonté des anciens Copistes; au lieu que l'autre qui est dans les Hexaples, & que nous avons mise en Latin, est la pure version des Septante.

Voilà un fait semblable à celuy dont il est question. Il étoit arrivé d'étranges corruptions à la version Grecque des LXX. que les Peres n'ont pas moins respectée dans les premiers siecles de l'Eglise, que le texte Grec du Nouveau Testament, la croyant inspirée. Aussi-tôt qu'on crut en avoir une édition plus exacte, l'on abandonna l'ancienne, de sorte qu'en peu peu de tems cette ancienne ne fut plus en usage dans la plûpart des Eglises du Levant, qui copierent la nouvelle. Ce qui passa même peu à peu jusqu'aux Eglises d'Occident. Si l'on decouvroit aujourdhuy dans quelque Monastere une copie de cette ancienne édition en Grec & en Latin, Mr. Arnauld nous diroit-il, que les Moines qui auroient copié cet Exemplaire en seroient les auteurs? Il ne se trouve plus aujourdhuy, dit ce Docteur, d'Exemplaire Grec semblable au MS. de Beze, qui est si étrangement corrompu: c'est donc l'ouvrage de l'imposteur Latin, qui l'a publié dans le VI. siecle. Les personnes savantes jugeront si cette conclusion est juste.

Nous ne trouvons plus depuis très long-tems d'Exemplaires de l'édition de Septante, de la maniere qu'elle étoit avant qu'Origene y eût mis la main: conclura-t-on de là qu'elle n'a jamais été? Le Grec que nous avons de la Prophetie de Daniel est le Grec de Theodotion, si nous en croyons S. Jerôme. Quelque soin qu'on prenne de chercher tant dans l'Orient que dans l'Occident, soit le Grec soit le Latin de ce Prophete, tel qu'il étoit avant que la version de Theodotion fût reçuë dans l'usage public des Eglises, je ne croy pas qu'on les puisse trouver. Si on decouvroit à present cette ancienne édition de Daniel, seroit-elle supposée, parce qu'on n'en auroit que ce seul MS? Il suffiroit pour en montrer la verité, de recourir aux premiers siecles du Christianisme, qui nous apprennent qu'elle a été autrefois. Il en est de même du MS. de Beze: car si nous remontons jusqu'à ces anciens tems, nous sommes convaincus par nos propres yeux, qu'il

y a eu des Exemplaires du N. Testam. avec ces sortes d'imperfections, comme on l'a déjà fait voir.

Entre les faits que Mr. Arnauld suppose certains, & qu'on ne peut revoquer en doute, il met celuy-cy, *Il ne se trouvera aucun Auteur des six premiers siecles, qui nous ait temoigné avoir vû de ces exemplaires du N. Testament Grecs & Latins, le Latin étant vis-à-vis du Grec, comme il est dans le MS. de Beze: ce qui auroit été remarquable, parce que c'auroit été une imitation des Hexaples d'Origene, à l'imitation du texte Hebreu & des differentes versions de ce texte.* Il n'y a rien de plus foible que ce raisonnement. Est-il necessaire que ceux qui lisent presentement le texte Grec dans une Bible Polyglotte, ou dans quelque édition qui represente le Grec d'un côté & le Latin de l'autre, marquent en particulier la qualité de leur édition? Il est certain qu'il y a eu des Exemplaires tout pareils dans ces anciens tems, où l'on regardoit le texte Grec du N. Testament comme l'original, sur lequel on devoit regler le Latin, & où même chacun prenoit la liberté de corriger l'édition commune sur ce Grec. J'ay vû dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France un MS. des Pseaumes, qui avoit pour le moins mille ans, où le Grec des LXX. étoit d'un côté, & le Latin de l'ancienne version étoit de l'autre. Les Peres cependant ne parlent point de ces sortes d'Exemplaires.

Dissert. p. 14.

Foible raisonnement de Mr. Arnauld.

Si Mr. Arnauld ou ses amis de Paris avoient été curieux de faire recherche de ces livres dans les bonnes Bibliotheques, ils y auroient vû des Exemplaires du Nouv. Testament où le Grec est d'un côté, & de l'autre la version de S. Jerôme. Nous ne lisons point cependant qu'aucun Ecrivain des tems où ces livres ont été copiez en ait fait mention. Il n'y a presque point de nation, de celles qui lisent la Bible en une autre langue qu'en leur langue vulgaire, où l'on ne trouve de semblables MSS. Les Coptes & les Syriens en ont, où leur ancienne version Copte & Syrienne est d'un côté, & l'Arabe qu'ils parlent est de l'autre. J'ay parlé cy-dessus des Exemplaires de la Bible entiere qu'on trouve dans nos Bibliotheques, où le Latin est aussi joint à la version Françoise. En un mot ces sortes de livres ont été de tout tems & en tous lieux.

lieux. Mais Mr. Arnauld s'eſt formé une fauſſe idée à l'occaſion des Hexaples d'Origene.

Il nous dit que dans les difficultez que S. Auguſtin propoſe à S. Jerôme dans ſon épitre 10. *Il paroit que S. Auguſtin n'avoit point dans le même livre le Latin vis-à-vis du Grec, mais qu'il prenoit un autre livre pour le conferer avec le Grec. Que ſi on dit que ç'avoit été ſeulement avant la correction de S. Jerôme qu'on avoit ces livres Grecs & Latins, on ne voit pas par quelle raiſon une choſe ſi commode ne ſe ſeroit pas faite depuis la correction comme auparavant.* Si S. Auguſtin a conferé quelquefois le Latin de l'édition commune avec le Grec, & qu'il ait eu un Exemplaire où le Grec fut à côté & le Latin de l'autre, ne ſeroit-il neceſſaire qu'il indiquât exprès cette ſorte d'Exemplaire, cela ne faiſant rien à ſon ſujet? Un Copte qui cite ſon ancienne verſion Copte, & qui la lira dans un MS. où l'Arabe ſera vis-à-vis du Copte, dira-t-il qu'il cite un MS. fait de cette ſorte? Un Juif qui lit le Pentateuque de Moyſe, dans un Exemplaire où la Paraphraſe Chaldaique eſt jointe au texte Ebreu, s'il luy arrive de citer l'Ebreu, fera-t-il mention de la qualité de ſon Exemplaire?

Diſſert. p. 52.

Autre foibleſſe de ce Docteur.

Au reſte ces Exemplaires du N. Teſtament, où l'on voit le Grec d'un côté & le Latin de l'autre, ont été avant & après la correction de S. Jerôme. Si l'on n'en trouve plus dans les Bibliotheques où ſoit l'ancienne Vulgate, de la maniere qu'elle étoit avant que ce Pere l'eût retouchée, c'eſt qu'on a ceſſé de la copier, lors qu'elle n'a plus été en uſage dans les Egliſes d'Occident. De plus ſi S. Auguſtin n'a pas produit à S. Jerôme ce Grec defectueux tel qu'il eſt dans le MS. Beze, c'eſt, comme il a été déjà remarqué, parce que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques en ont reconnu les defauts qui ſautent aux yeux, auſſi bien que du Latin qui y repondoit. Ces ſortes de livres n'étoient plus que dans l'uſage de quelques Egliſes. Il eſt de cela comme de l'Epit. aux Ebreux, qu'on ne liſoit point au tems de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, & de S. Auguſtin dans une bonne partie des Egliſes Latines, ſous pretexte que ces Egliſes n'avoient point cru autrefois qu'elle fût de S. Paul: neanmoins tous les Peres la citoient comme étant de cet Apôtre. Le Diacre Hilaire & Pelage

lage ont commenté toutes ces Epitres, excepté celle qui eſt adreſſée aux Ebreux, parce qu'on ne la liſoit point alors communément dans les Egliſes comme de S. Paul. Auſſi eſt-elle dans le MS. de Beze hors d'œuvre, & hors du rang des autres Epîtres. Ce que j'ay même apporté pour prouver que ce MS. avoit été copié ſur un plus ancien.

Voicy encore une autre preuve negative de Mr. Arnauld, laquelle luy paroit très-forte, pour montrer que Saint Jerôme n'a jamais vû ces anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, ſemblables à celuy de Cambrige qui eſt ſi corrompu. Ce Pere, dit-on, aſſûre en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages qu'il a fait ſa nouvelle traduction du Nouveau Teſtament, (ou plûtôt retouché l'ancienne) ſur la verité de l'original, *Novum Teſtamentum Græcæ fidei reddidi, Græcæ reddidi autoritati*; & dans ſa lettre 102. à S. Marcelle, il appelle les Exemplaires Grecs, *l'eau toute pure de la ſource*, & les Exemplaires Latins, *des ruiſſeaux troubles*. Saint Jerôme, ajoûte ce Theologien, auroit-il parlé de la ſorte, *s'il étoit vray & qu'il l'eût ſçu, comme le ſuppoſe Mr. Simon, que tout ce qu'il y avoit de plus trouble dans les Exemplaires Latins venoit des Exemplaires Grecs, ſur leſquels ils avoient été traduits?*

Diſſert. p. 57. & 58.

Ce Saint Docteur a ſçu diſtinguer les Exemplaires Grecs, qu'il nomme quelquefois vrais & Apoſtoliques, de ceux qui avoient été alterez. C'eſt ſur ces premiers qu'il a corrigé l'ancienne édition Latine qui étoit pleine de fautes. On n'a qu'à jetter les yeux ſur ce qu'on a raporté cy-deſſus de ſon Epître à Sunia & Fretela, où il témoigne qu'il avoit fait l'ancienne verſion des Pſeaumes ſur les vrais Exemplaires Grecs, & non ſûr la vieille édition des Septante, qui avoit été corrompuë en une infinité d'endroits. Il a ſuivi la même regle au Nouveau Teſtament des Exemplaires Grecs du N. Teſtament, & quoy qu'en diſe Mr. Arnauld, ce ſavant Pere en a fait luy-même la diſtinction dans ſon Commentaire ſur le Chap. 21. de S. Matth. v. 31. On lit en ce lieu-là dans la Vulgate *primus*, conformément au texte Grec, & il obſerve qu'il y a dans l'ancienne Vulgate *noviſſimus*; mais que dans les veritables Exemplaires on lit *primus*: *Sciendum*

S. Jerôme a diſtingué deux ſortes d'Exemplaires du N. Teſt.

dum eſt in veris exemplaribus non haberi noviſſimum, *ſed* primum. Or cette leçon qu'il juge n'être point dans les vrais Exemplaires, ne ſe trouve que dans le MS. de Beze, qui repreſente dans le Grec ἔσχατον, & dans le Latin *noviſſimus*. Ce que l'Interprete Anglois-Saxon a auſſi lu dans ſon Exemplaire Latin. De plus il paroît de Saint Hilaire & de Saint Auguſtin que c'eſt l'ancienne leçon, comme l'a remarqué Mr. Marechal, qui montre que l'Interprete Copte avoit auſſi dans ſon Exemplaire Grec ἔσχατον: & par conſequent la diſtinction que Saint Jerôme a faite des Exemplaires veritables & de ceux qui le ſont point, s'étend également aux Grecs & aux Latins, bien qu'il ſemble ne faire mention que des derniers, parce qu'il écrivoit pour les Latins.

Voicy une autre preuve évidente de cette diſtinction d'Exemplaires. Au Chap. 24. de Saint Matth. v. 36. il n'y a que le MS. de Beze où on liſe οὐδὲ ὁ υἱος, *ni le Fils*. Saint Jerôme qui a remarqué ſur cet endroit que ces mots étoient auſſi dans quelques Exemplaires Grecs ne les reçoit point, parce qu'il ne les liſoit point dans les Exemplaires d'Origene & de Pierius qu'il a preferez aux autres les jugeant plus corrects. Il fait cette même diſtinction au Chap. 5. de Saint Matth. v. 22. où il y a dans le MS. de Beze, & même dans tous les autres Exemplaires Grecs à la reſerve de celuy du Vatican, εἰκῆ, *ſine cauſa*. Ce docte Pere veut qu'on retranche ce mot, parce qu'il n'eſt point dans les vrais Exemplaires, *in veris*. Saint Auguſtin a pris en cela le party de Saint Jerôme, aſſûrant qu'on ne lit point *ſine cauſa* dans le texte Grec. Il y étoit cependant dès le tems de Saint Irenée, & des autres Peres des premiers ſiecles. Mais Saint Jerôme après avoir conferé enſemble les Exemplaires Grecs a rejetté cette ancienne leçon, pour cette ſeule raiſon que les Exemplaires où elle étoit ne luy paroiſſoient pas les veritables & les Apoſtoliques, comme il parle ailleurs, bien qu'ils fuſſent très-anciens.

Nonobſtant toutes ces reflexions, & pluſieurs autres que je paſſe ſous ſilence pour abreger, Mr. Arnauld aſſûre qu'il n'y a rien de plus faux, que ce que j'ay fait dire à ce Pere dans ſa Preface au Pape Da-

Diſſert. p. 59. Damaſe, *Qu'il eut recours pour faire ſa reformation à des exemplaires anciens & plus exacts, par le moyen deſquels il ôta cette confuſion dans l'édition Latine de ce tems-là, & dans quelques exemplaires Grecs qui ne differoient en rien de cette édition.* Voicy les paroles de cette Preface ſur leſquelles je me ſuis appuyé: *Hæc præſens præfatiuncula pollicetur quatuor Euangelia codicum Græcorum emendata collatione.* Si nous en croyons ce Docteur, *Saint Jerôme dit ſimplement que les MSS. Grecs dont il s'étoit ſervi pour corriger la Vulgate étoient anciens. Mais c'eſt une pure viſion, de vouloir qu'il ait fait entendre par là qu'il y avoit d'autres exemplaires Grecs dont il n'avoit garde de ſe ſervir, parce qu'ils étoient auſſi defectueux que l'édition Latine. S'il avoit connu ces pretendus exemplaires Grecs & Latins auſſi defectueux & corrompus que le MS. de Cambrige, & qu'il eût voulu diſtinguer les ſiens de ceux-là, il auroit dû le faire par une autre marque qu'en appellant les ſiens* veteres: *car les autres l'etoient pour le moins autant, ſi on en croit Mr. Simon, qui les appelle par tout anciens & très-anciens.*

Ibid. p. 60.

Saint Jerôme dit dans ſa Preface, qu'il a corrigé l'ancienne verſion Latine des Evangiles en la conferant, non pas avec un ſeul Exemplaire qui luy ſervît de regle, mais avec pluſieurs qui étoient anciens. Or, pour ſavoir les qualitez de ces anciens Exemplaires qu'il a conſultez, nous ne le pouvons mieux apprendre que de luy-même qui en a fait deux claſſes, comme on vient de le prouver, ſavoir de vrais, & d'autres qui ne l'étoient point. Ainſi l'on a eu raiſon d'avancer, que pour faire ſa reformation il a eu recours à d'anciens Exemplaires, preferant ceux qui étoient plus exacts à d'autres qui avoient été alterez. On ne luy a fait rien dire qu'il n'ait dit luy-même, mettant de la difference entre les vrais & Apoſtoliques, & ceux qui ne l'étoient point. Si j'ay nommé ces derniers *anciens*, & *très-anciens*, c'eſt parce qu'ils le ſont en effet, puis qu'ils ſe trouvent conformes aux plus anciens Peres de l'Egliſe, & qu'Origene en fait mention. Mais S. Jerôme ſuivant en cela les regles d'une bonne Critique, a ſçu faire à l'imitation du même Origene le diſcernement de ceux qui avoient été cor-

rompus de ceux qui ne l'étoient point. Il ne fait aucune mention dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, de l'addition qui devoit être de ſon tems dans quelques Exemplaires Grecs à la fin de l'Oraiſon Dominicale, puis que S. Chryſoſtôme l'a luë. Il jugea que cette clauſe qui n'étoit point dans l'Exemplaire d'Origene, qu'il preferoit aux autres, y avoit été inſerée après coup.

Qualité des Exemplaires dont ce Pere s'eſt ſervi.

Au reſte quelque curieux qu'ait été Saint Jerôme de rechercher ce qui pouvoit regarder la Critique des Livres Sacrez, il ne ne faut pas s'imaginer qu'il ait lu tous les differens Exemplaires Grecs & Latins de ſon tems. Car outre que cela auroit demandé une trop grande depenſe, il s'attachoit principalement à en avoir de bons, & il n'a pas toûjours pris les varietez qu'il raporte des Exemplaires mêmes, mais quelquefois des Commentateurs qu'il avoit lus. Il ſe moque de ceux qui affectoient d'avoir d'anciens Exemplaires écrits en caracteres d'or & d'argent, ou en ces grandes lettres qu'on appelle *unciales*, & qui n'en étoient pas pour cela plus exacts. Il prefere a ces beaux Exemplaires les ſiens qui n'avoient rien de cette magnificence, parce qu'ils étoient plus corrects. *Habeant qui volunt veteres libros vel in membranis purpureis auro argentoque deſcriptos, vel uncialibus, ut vulgo ajunt, literis onera magis exarata quàm codices, dummodo mihi meisque pauperes habere ſchedulas, & non tam pulcros codices quàm emendatos.* Ce Saint Docteur ſe (*f*) plaint hautement de ce qu'on le traittoit de fauſſaire, parce qu'il corrigeoit les fautes des anciens Exemplaires: on l'accuſoit de les corrompre ſous pretexte de les corriger, tant on aime, dit-il, les erreurs qui ſont autoriſées par une longue coutume, bien qu'on convienne de ces erreurs: chacun aime mieux avoir des Exemplaires de la Bible bien écrits, que corrects. *Hieron. in Præfat. 1. in*

Ce que Saint Jerôme dit icy de l'ancienne édition de

(f) *Corrector vitiorum falſarius dicor, & errores non auferre ſed ſerere: tanta eſt enim vetuſtatis conſuetudo, ut etiam confeſſa plerique vitia placeant, dum magis pulcros habere volunt codices quàm emendatos.* Hieron. Præfat. 2. in Job.

Job, peut être appliqué en quelque façon aux Exemplaires du N. Teſtament. Ce Pere laiſſa ceux qui avoient été alterez, pour ſuivre ceux d'Origene, de Pierius & de quelques autres Critiques. Il ne s'en raporta pas même tout à fait à leur autorité : il les examina de nouveau afin de mieux juger de ceux qui étoient veritables & Apoſtoliques. Les autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ont mis en uſage ces mêmes regles, les uns plus, les autres moins, ſelon leur application & leur capacité : & c'eſt ce qui fait qu'ils ne conviennent point entr'eux touchant pluſieurs leçons. Nous trouvons dans Saint Irenée des leçons très-anciennes conformes au MS. de Beze, qu'il ſeroit difficile de trouver dans les autres Peres Grecs, & elles ſont confirmées par l'ancienne Vulgate. Mais Saint Jerôme qui n'a pas cru ces leçons vrayes & Apoſtoliques, a reformé la Vulgate ſur des Exemplaires qui luy ont paru plus exacts.

Les preuves negatives de Mr. Arnauld ne concluent rien.

Il paroît manifeſtement de tout ce qu'on vient de raporter, que les preuves negatives de Mr. Arnauld ne ſont nullement concluantes, pour attribuër à un fauſſaire du VI. ſiecle un MS. du N. Teſtament, qu'on a montré n'avoir rien qui ne s'accorde avec la pratique des premiers ſiecles. Voicy une nouvelle preuve de ce Docteur. La Genealogie de JESUS-CHRIST ſelon Saint Luc a été reformée dans le MS. de Beze, ſur cette même Genealogie ſelon Saint Matthieu. *Rien*, dit-on, *n'eſt plus conſtant par toute la Tradition de l'Egliſe que la difference de ces deux Genealogies.* D'où l'on infere qu'il n'eſt pas poſſible, que s'il y avoit eu dans les premiers ſiecles de l'Egliſe des Exemplaires Grecs & Latins ſemblables à celuy de Cambrige, perſonne ne ſe fût aviſé de parler de ces Exemplaires, qui ne laiſſoient point de lieu à l'objection qu'on faiſoit contre la contrarieté de ces deux Genealogies. L'on ajoûte, que s'il y avoit eu au tems de S. Jerôme des Exemplaires de cette ſorte, ce Pere en auroit parlé dans ſon Commentaire ſur Saint Matthieu où il fait mention de l'Empereur Julien, qui a objecté aux Chrêtiens que Saint Matthieu faiſoit Joſeph fils de Jacob, au lieu que ſelon Saint Luc il étoit fils d'Heli. *Auroit-il manqué*, dit Mr. Arnauld, *de faire remarquer qu'il* Diſſert. p. 34.

qu'il y avoit des Exemplaires où cette contrarieté ne se trouvoit point s'il en avoit connu, luy qui a remarqué en divers endroits de ses Ouvrages tant de diverses leçons du texte de l'Ecriture, infiniment moins considerables que celle-là?

Les anciens Docteurs de l'Eglise n'avoient garde d'opposer à l'Empereur Julien, & aux autres ennemis de la Religion Chrêtienne un Acte qui paroissoit manifestement alteré, & dont l'alteration se pouvoit demontrer par les autres Exemplaires, qui n'avoient point été retouchez de la sorte dans la Genealogie de Jesus-Christ. S. Jerôme pour resoudre l'objection de Julien, n'avoit aussi garde de citer ces Exemplaires corrompus, luy qui en a fait le discernement d'avec les veritables: & s'il ne raporte point cette varieté dans son Commentaire sur Saint Matthieu, c'est qu'elle ne pouvoit pas raisonnablement être placée parmi les diversitez de leçon. Il y a bien d'autres varietez dont il n'a fait aucune mention; & ainsi l'on ne peut rien conclure de son silence. Et sans sortir du lieu allegué par Mr. Arnauld, ce docte Pere a remarqué sur ces mots de Saint Matth. Chap. 1. *Josias autem genuit Jechoniam* . . . que pour trouver en ce lieu-là les 14. generations il faut entendre *Joakim* par le premier *Jechonias*, qui est nommé deux fois, parce qu'autrement il n'y auroit que 13. personnes. Mais cette observation ne resoud pas tout à fait la difficulté. Il devoit selon les principes de nôtre Docteur recourir à ces Exemplaires, qui ajoûtent le nom de *Joakim*, entre Josias & Jechonias. Nous avons plusieurs MSS. qui appuyent cette leçon, laquelle a même passé dans quelques éditions du Nouveau Testament. S. Epiphane qui renvoye à ces Exemplaires, qu'il prefere même aux autres les croyant plus corrects, suppose manifestement qu'il y en avoit quelques-uns de son tems où étoit cette leçon, bien qu'il n'en marque aucun en particulier. Mais Saint Jerôme qui étoit meilleur Critique, voyant que ces Exemplaires où on lisoit le nom de *Joakim* ajoûté, avoient été retouchez sur ce qu'on lit au Liv. IV. des Rois Chap. 23. les a negligez ne les jugeant pas veritables.

Matth. 1: 11.

Epiph. Haref. 1. *tit.* Judæi.

On a prouvé dans l'Histoire Critique du N. Testament,

que ces ſortes d'alterations n'ont pas été inconnuës à S. Jerôme, qui marque expreſſément dans ſa Preface à Damaſe cette faute qui s'étoit gliſſée dans nos Exemplaires, ſavoir que lors qu'un des Evangeliſtes a exprimé en d'autres termes la même choſe, *celuy qui en avoit lu un, a cru qu'on devoit corriger les autres ſur celuy-là.* Mr. Arnauld qui manque & d'Actes & de raiſons pour oppoſer à un paſſage ſi formel, repond premierement, que *c'eſt un ſophiſme d'appliquer une expreſſion generale à un cas ſi ſingulier.* Mais peut-on dire qu'un homme qui raporte à une regle generale, les eſpeces qui ſont contenuës ſous la regle, tombe dans un ſophiſme? Je le veux convaincre ſans ſortir de cet endroit de S. Jerôme, qu'il raiſonne luy-même très-mal. Entre les alterations qui étoient dans les Exemplaires Latins, ce Pere apporte celle-cy en general ſeulement, que *lors que ſur la même choſe un Evangeliſte a dit quelque choſe de plus que l'autre, on a ajoûté dans l'autre ce qu'on a cru qui y manquoit.* Or n'a-t-on pas raiſon de reduire à cette regle, les paroles qui ont été manifeſtement priſes d'un Evangeliſte pour les mettre dans un autre, bien que S. Jerôme ne les ait point marquées en particulier? C'eſt ſur cette regle, que ſans heſiter j'ay jugé que l'addition conſiderable qui eſt dans le ſeul MS. de Beze au Chap. 20. de S. Matth. après le 28. verſ. a été priſe du Chap. 14. de S. Luc. J'ay montré en même tems par le temoignage formel de S. Jerôme, que cette ſorte d'alteration eſt très-ancienne. Mr. Arnauld au contraire, qui n'a attaqué ce MS. que par des preuves negatives & indirectes, pretend que ce Pere n'en ayant point parlé, elle doit être rejettée ſur je ne ſais quel impoſteur. Mais l'autorité expreſſe de Juvencus que S. Jerôme avoit lu, & la verſion Angloiſe-Saxone qui eſt conforme en cela à l'Exemplaire de Cambrige, font voir clairement que je ne ſuis pas tombé dans un ſophiſme.

Diſſert. p. 39.

Hieron. Præf. ad Damaſ.

En ſecond lieu il m'accuſe d'avoir raporté infidellement le paſſage de S. Jerôme, en ayant retranché le commencement de la propoſition, *vel dum eumdem ſenſum alius aliter expreſſit*, afin d'en pouvoir conclure que S. Jerôme a obſervé le changement dont il s'agit icy. Si l'on n'a point raporté ces mots en ce lieu, c'eſt qu'on n'y fait que repeter par forme

Diſſert. p. 41.

Reponſe à quelques autres objections de ce Docteur.

forme d'application ce qu'on avoit dit peu auparavant dans le même chapit. avec plus d'étenduë, où l'on produit le paſſage tout entier, & non ſeulement avec ces paroles, *vel dum eumdem ſenſum . . .* mais avec les autres qui precedent. Ainſi s'il y a de l'infidelité, elle ne peut tomber que ſur Mr. Arnauld.

Hiſt. Critiq. du N. Teſt. p. 359.

La falſification, dit-il, de la Genealogie de S. Luc n'a point de raport à ces paroles de S. Jerôme, *puis qu'il la reſtreint aux endroits où un Evangeliſte avoit exprimé le même ſens que quelque autre, quoy qu'en d'autres termes. Or on ne peut dire qu'avant cette alteration de S. Luc le même ſens fut exprimé dans S. Luc.* S. Jerôme ne parle pas ſeulement de la diverſité des termes pris Grammaticalement, c'eſt-à-dire de purs mots, mais il a auſſi voulu marquer, que quand un des Evangeliſtes a exprimé autrement une même choſe, celuy qui en avoit lu un, l'a corrigé ſur l'autre. Or c'eſt le fait dont il eſt icy queſtion. Il ne s'agit que d'une même choſe, ſavoir la Genealogie de J. CHRIST. S. Luc l'ayant raportée autrement que S. Matthieu, on a pris la liberté de corriger celuy-là ſur celuy-cy dans le MS. de Cambrige.

Diſſert. p. 41.

Il faut être bien fin pour concevoir la fauſſeté que j'ay commiſe, en faiſant dire à S. Jerôme, *qu'on prenoit en ce tems-là la liberté de reformer les Evangiles ſur celuy qu'on avoit lu le premier.* Ce mot de *liberté* ne plaît pas à nôtre Docteur, parce qu'il fait entendre, *que la coutume de ces premiers tems de l'Egliſe étoit de faire des changemens dans le texte des Evangiles, non en croyant que ce qu'on changeoit etoit une faute ou du Traducteur ou du Copiſte, mais ſachant bien que ce n'en étoit point une; à cauſe ſeulement qu'il valoit mieux que les Evangiles fuſſent conformes les uns aux autres.* Je n'ay pu, ajoûte-t-on, *attribuër cette pretenduë liberté à ces premiers ſiecles de l'Egliſe, ſans luy faire une extrême injure, ni imputer à S. Jerôme d'avoir reconnu qu'on ſe donnoit en ces tems-là cette liberté ſacrilege, ſans une inſigne fauſſeté.*

Ibid.

Ibid. p. 42.

On raiſonne inutilement ſur les faits, lors qu'on n'aporte que des conſequences pour montrer qu'ils ne ſont pas poſſibles, ſi l'on a d'ailleurs des preuves certaines & évidentes que ces faits ſont réels. C'eſt ce qui arrive icy à Mr. Arnauld. Il juge que ces ſortes

d'alterations n'ont point été faites, parce que ce seroit faire passer pour faussaires les premiers Chrêtiens. Mais on a montré cy-dessus, que les choses sont arrivées de la maniere que je l'ay exposé, & que Saint Jerôme même n'en a nullement douté. Ce que j'attribuë à une trop grande simplicité ou foiblesse, & non à un dessein formé ou malice prémeditée. Cela s'est aussi quelquefois fait par un zêle indiscret pour l'interêt de la Religion, & par une trop grande prudence. Mais de quelque maniere que la chose soit, ces changemens ne font nul tort à la Religion, parce qu'ils n'ont passé que dans une partie des Exemplaires du N. Testament, qui ont été rejettez comme peu exacts.

Dissert. p. 56. & 57. Ce qu'il y a de plus vray dans tout ce discours de Mr. Arnauld, c'est que S. Jerôme dans sa Preface au Pape Damase ne parle nullement de ces Exemplaires Grecs defectueux, auxquels l'ancienne version Latine étoit conforme comme je le suppose, mais seulement des Exemplaires Latins qu'il s'étoit proposé de corriger par le Grec, qui étant l'original étoit plus pur qu'une version. *Si S. Jerôme*, dit-on, *avoit eu connoissance, que l'ancienne édition Latine qu'il avoit à reformer avoit été faite sur des Exemplaires Grecs falsifiez, & corrompus en une infinité d'endroits tout à fait semblables au MS. de Cambrige, c'est à cela principalement qu'il auroit dû raporter les fautes qu'il avoit à y corriger: or il fait tout le contraire.* Ce Docteur ne devoit pas dissimuler, que je demeure moy-même d'accord d'une partie de ce qu'il objecte icy: car après avoir raporté les paroles de la Preface à Damase, j'ajoûte aussi-tôt, *Il est vray que cette observation de S. Jerôme semble tomber seulement sur les Exemplaires Latins*, & ainsi l'on ne doit pas prendre cette Preface separément des autres raisons qui sont repanduës dans toute l'Histoire Critique, où je montre que Saint Jerôme a reconnu après Origene des Exemplaires Grecs du Nouv. Testament qui avoient été alterez, les ayant distinguez de ceux qu'il nomme vrais & Apostoliques. *Ibid.* *Hist. Critiq. du N. Test. p. 359.*

Mais à quoy bon, dira quelqu'un, a-t-on apporté la Preface au Pape Damase, pour prouver la confusion des anciens Exemplaires Grecs, puis qu'il y est seulement parlé des Exem-

Exemplaires Latins? Il eſt facile de reſoudre cette difficulté. L'ancienne verſion Latine ayant été faite ſur le Grec, & même mot pour mot, comme tout le monde en convient, & d'une maniere trop literale, ſelon l'uſage de ces tems-là, c'eſt une ſuite neceſſaire que les defauts qu'on trouve dans l'un ſoient dans l'autre, ſi l'on en excepte quelques-uns qui peuvent venir de l'Interprete & des Copiſtes. Il n'y a qu'à appliquer à cette ancienne verſion de l'Egliſe, l'exemple de l'ancienne traduction Latine de S. Irenée, qui a été faite literalement ſur le Grec, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. Quand nous n'aurions rien en Grec preſentement de l'Exemplaire Grec de Cambrige, les fragmens qui nous reſtent de cette ancienne édition dans les Ecrivains Eccleſiaſtiques & dans quelques autres Actes, ſont des preuves ſuffiſantes pour montrer que du tems de S. Jerôme il y avoit des MSS. Grecs Grecs, fort differens de ceux ſur leſquels il a corrigé l'ancienne verſion. Il n'étoit point neceſſaire qu'il en parlât expreſſément dans ſa Preface, parce qu'il ne les regardoit pas comme le veritable original des Evangeliſtes. C'eſt aſſez qu'il en ait fait mention dans ſes Commentaires, & dans ſes autres Traitez.

Quand même nous n'aurions aucune preuve de cela dans les écrits de S. Jerôme, il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les Exemplaires Grecs qui ſont venus à nôtre connoiſſance: nous y trouverons encore une bonne partie des defauts que S. Jerôme temoigne avoir été dans les anciens Exemplaires Latins. On y reconnoît manifeſtement qu'un Evangile a été retouché ſur un autre: & c'eſt ce qui obligea Euſebe d'inventer ſes Canons, pour en ôter la confuſion. S. Jerôme fit la même choſe au regard de l'édition Latine, après l'avoir retouchée ſur de ſemblables Exemplaires Grecs. Quand ce Pere dit, que tout eſt confondu dans nos Exemplaires Latins, y ayant dans S. Marc pluſieurs choſes qui ſont de S. Luc & de S. Matthieu, & dans celuy-cy pluſieurs choſes qui ſont de S. Jean & de S. Marc, & ainſi des autres, eſt-ce que ces mêmes defauts n'étoient point dans les Exemplaires Grecs, parce qu'il ne parle que des Latins de ſon tems? C'eſt ce qui ſuit neceſſairement de la preuve negative de Mr. Arnauld:

On a autrefois retouché un Evangile ſur l'autre.

Hieron. Praf. ad Damaſ.

nauld : & cependant on ne peut nier que ce même desordre, auquel Eusebe tâcha de remedier par ses Canons, ne fût dans plusieurs Exemplaires Grecs très-anciens. Le remede même qu'il y a apporté, n'a pas empêché qu'il n'y soit encore demeuré une partie de ces fautes, comme il est aisé de le justifier par plusieurs exemples. Si l'on veut prendre la peine de remonter plus haut, l'on en trouvera un plus grand nombre, même après le travail d'Eusebe, les corrections n'ayant pas passé tout d'un coup dans tous les Exemplaires. Erasme & Beze après luy ont remarqué sur le Chap. 19. de S. Jean v. 30. que S. Cyrille d'Alexandrie a lu en cet endroit ces mots, qu'ils n'avoient trouvez dans aucun Exemplaire de cet Evangeliste, *Et après avoir rendu l'esprit, le voile du Temple se dechira depuis le haut jusques en bas*. Ce Pere a eu un Exemplaire de S. Jean où l'on avoit inseré ces paroles prises des trois autres Evangelistes. Tritheme en a aussi eu un semblable, comme on le peut voir dans l'édition Grecque du N. Testament imprimé à Oxfort, où l'on trouve cette varieté de leçon.

J'ay fait voir par l'exemple de Tatien, disciple de S. Justin Martyr, que la mechante coutume de retoucher les Ecrits des Apôtres & des Evangelistes est très-ancienne. *Il ne s'agit pas*, dit Mr. Arnauld, *de savoir si cette coutume est ancienne ; mais si l'Eglise ancienne y avoit trouve si peu à redire.* Or il paroît du passage d'Eusebe que j'ay moy-même produit, qu'il a condamné cela comme une hardiesse qui ne se devoit pas souffrir. S. Jerôme a fait la même chose parlant de Tatien. *Il faut donc*, ajoûte nôtre Docteur, *que ni l'un ni l'autre de ces deux savans hommes n'ayent eu connoissance de ces pretendus Exemplaires Grecs semblables à celuy de Cambrige.* C'est comme si je disois, Origene condamne ceux qui avoient eu la hardiesse de corrompre selon leur volonté les Exemplaires Grecs du N. Testament, donc il n'a eu aucune connoissance de ces Exemplaires corrompus. Cette coutume d'alterer les Exemplaires du N. Testament est vitieuse en qui que ce soit qu'elle se trouve, soit dans les Orthodoxes soit en Tatien, & ainsi Eusebe & S. Jerôme ont eu raison de la condamner, étant condamnable en elle-même. L'on n'en peut pas inferer

Hist. Critiq. du N. Test. p. 368.

Dissert. p. 54.

Ibid. p. 55.

rer qu'ils n'ont point reconnu d'autres Exemplaires corrompus que ceux de Tatien, le contraire ſe prouvant par des raiſons de fait. Je ne veux point même d'autre preuve, pour montrer qu'on ne ſe mettoit pas beaucoup en peine autrefois de lire dans les Egliſes des Exemplaires qui avoient été corrompus, que l'Exemplaire même de Tatien. Theodoret, comme je l'ay remarqué en ce même endroit, aſſûre que pluſieurs Egliſes de ſon Dioceſe liſoient publiquement le recueil des Evangiles, que Tatien avoit fait à ſa maniere. Il y en trouva plus de 200. Exemplaires, pour leſquels ces Egliſes avoient de la veneration, & il les en ôta pour mettre en leur place les veritables Evangiles.

On a lu dans les Egliſes des Exemplaires du N. T. qui avoient été alterez.

J'ay auſſi produit l'exemple des Nazaréens, qui ont alteré dès les premiers commencemens du Chriſtianiſme l'Evangile de S. Matthieu par quelques additions. Mr. Arnauld ne peut ſouffrir qu'on donne pour exemple ces *demi-Chrêtiens & demi-Juifs*, dont la hardieſſe a été deteſtée par l'Egliſe. Mais s'il avoit fait reflexion ſur ce qu'on a raporté de l'Evangile des Nazaréens au chap. 7. de l'Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, & du ſentiment des anciens Peres là-deſſus, il n'en parleroit pas de la ſorte. Il y a eu deux ſortes de Nazaréens, & les premiers dont les autres tiroient leur origine, ne peuvent pas être accuſez d'avoir été des demi-Chrêtiens, pour avoir obſervé pendant quelque tems les ceremonies de la Loy. On ſait de plus que les Juifs n'ont pas eu moins de reſpect pour les Livres Sacrez que les Chrêtiens. Quand on ſuppoſera donc que ces additions auront été inſerées dans l'Evangile de S. Matthieu par les ſectaires Nazaréens, ils n'ont pas eu deſſein de le corrompre exprès, mais de le rendre plus parfait, parce qu'ils étoient perſuadez de la verité des faits qu'ils y ajoûtoient. Je ne doute point qu'ils ne ſe ſoient trompez dans une partie de ces faits, & qu'ils n'ayent pris des hiſtoires apocryphes pour des narrations veritables; mais après tout, quelques anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques n'ont pas laiſſé de regarder cet Evangile comme une piece authentique. Pluſieurs ont auſſi cru que l'hiſtoire de la femme adultere, qui eſt raportée par Saint Jean, a été priſe de leur Evangile: ils n'ont pas preten-

Diſſert. p. 24.

De l'Evangile des Nazaréens.

du pour cela qu'il la fallût ôter de nos Exemplaires.

Je ne parle point icy des changemens que les Ebionites ont faits dans ce même Evangile, à dessein de le corrompre par rapport à leurs fausses idées; & il se peut même faire que dans la suite des tems, les sectaires Nazaréens y ayent inseré exprès quelques faussetez. Quoy qu'il en soit, je me restreins aux plus anciens Nazaréens, qui ont mis après coup dans l'Evangile de S. Matthieu des histoires, qu'ils croyoient de bonne foy venir des Apôtres, & par consequent n'être pas moins certaines que le premier original de cet Evangeliste. Quelques-uns des premiers Chrêtiens ont pris la liberté de faire la même chose dans leurs Exemplaires, sans avoir d'autre pensée que de les rendre plus parfaits.

Cette hardiesse paroît si criminelle à Mr. Arnauld, qu'il ne conçoit pas comment j'ay pu avoir cette pensée des premiers Chrêtiens. Il m'objecte d'avoir usé d'artifice, évitant d'appeller les choses par leur nom. *Car au lieu de dire que les gens à qui j'attribuë cette maudite methode, falsifioient & corrompoient le texte sacré, je dis seulement qu'ils le retouchoient & le reformoient; & au lieu de reconnoître que ces Exemplaires que je decris étoient corrompus & falsifiez, je me contente de dire qu'ils étoient defectueux & peu exacts.* On me fait un crime de ce que je n'ay pas traité ces gens-là de *faussaires* & d'*imposteurs*. On a même mis une section entiere dans cette Dissertation sous ce titre, *Des fausses couleurs que Mr. Simon employe pour faire recevoir la hypothese.*

Dissert. p. 23.

Pag. 65.

Si je n'ay pas chargé d'injures si grossieres ces premiers Chrêtiens, comme auroit fait Mr. Arnauld, je n'ay point usé en cela d'artifice. Je n'ay point employé de fausses couleurs, pour faire recevoir plus facilement mon hypothese: mais j'ay cru que je ne devois pas traiter de faussaires & d'imposteurs, des gens dont l'intention n'a pas été mauvaise. L'on peut bien condamner avec Origene leur trop grande hardiesse: mais n'ayant rien fait de propos deliberé pour nuire à la Religion, ils ne peuvent passer pour des faussaires & des *corrupteurs*: autrement on pourroit charger de semblables injures, tous ceux qui produisent dans leurs ouvrages des Actes qui ne sont pas exemts

On a eu raison de ne pas traiter de faussaires les premiers Chrêtiens qui ont alteré quelques Exemplaires du N. Test.

exemts de ces sortes de faussetez.

Les Moines Benedictins ont alteré exprès plusieurs livres MSS.

Il ne faut pas avoir lu un grand nombre de MSS. Latins des Peres & des Conciles, pour y voir que les Moines Benedictins en ont alteré exprès quelques endroits, par raport à leurs idées. Mr. Arnauld voudroit-il qu'en publiant un Ouvrage, où l'on donneroit plusieurs exemples de ces sortes de changemens faits dans les MSS. par ces Moines, on les traitât de *faussaires* & d'*imposteurs ?* Voudroit-il qu'au lieu de dire, que les Benedictins *ont retouché* & *reformé* plusieurs endroits des anciens livres, & même de l'Ecriture, je disse qu'ils les ont *corrompus* & *falsifiez* ; étant persuadé, comme je le suis, de leur bonne intention, au moins dans la correction de ces sortes d'Actes ? Je ne les regarderai jamais comme des faussaires, quoy qu'en dise Mr. Arnauld. Ils font eux-mêmes gloire de les avoir retouchez, pour les rendre conformes à la foy orthodoxe. Nous lisons dans la vie de Lanfranc, Moine Benedictin, & en suite Archevêque de Cantorberi, qui a été publiée par les Benedictins de la Congregation de S. Maur avec les Ouvrages de cet Archevêque, qu'ayant trouvé les Livres de l'Ecriture beaucoup corrompus par ceux qui les avoient copiez, il s'étoit appliqué à les corriger, aussi bien que les livres des saints Peres, selon la foy orthodoxe : *Quia Scripturæ scriptorum vitio erant nimium corruptæ, omnes tam Veteris quàm Novi Testamenti libros, nec non etiam scripta sanctorum Patrum, secundùm orthodoxam fidem studuit corrigere.* Il est à-propos de bien remarquer ces mots, *secundùm fidem orthodoxam*, qui font connoître que ces reviseurs n'ont pas seulement corrigé les fautes des Copistes selon les regles ordinaires de la Critique, mais qu'ils ont veritablement retouché ces livres, sous pretexte de les accommoder à la foy orthodoxe. Si Mr. Arnauld en doute, je suis prêt à luy en donner des preuves authentiques.

A Paris en 1648.

Entre ces fausses couleurs, dont on pretend que je me suis servi pour faire illusion aux lecteurs, on raporte ces paroles de l'Histoire Critique du Nouv. Testament p. 373. *Comme l'Exemplaire de Cambrige conserve le même ordre que tous les autres Exemplaires du N. Testament, cela prouve* Diſſert. p. 68.

manifeſtement qu'il n'a pas été alteré exprès par des heretiques. Cette propoſition, dit Mr. Arnauld, eſt extravagante : *car ſi des heretiques vouloient alterer exprès le N. Teſtament, ce ſeroit pour y mettre des choſes qui favoriſeroient leurs hereſies, ou pour en ôter d'autres qui y ſeroient contraires. Or quel beſoin auroient-ils pour cela de ne pas conſerver l'hiſtoire ?* Ce Docteur change l'état de la queſtion. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi un heretique ne peut pas corrompre le N. Teſtament, en conſervant le même ordre qui eſt dans tous les Exemplaires Grecs ; mais l'on a comparé le MS. de Beze avec les autres, pour juger s'il devoit être mis au nombre de ceux qui ont été produits par les anciens heretiques. On a dit & avec raiſon, qu'il ne peut point être placé dans ce rang, parce qu'il convient avec les autres Exemplaires quant à l'ordre & à la ſuite du diſcours ; au lieu que cet ordre ne ſe trouve point dans les Exemplaires des anciens heretiques, qui avoient corrompu exprès le Nouv. Teſtament par raport à leur doctrine. Il s'agit d'un fait dont on a montré l'évidence par une raiſon de fait, & non pas par une raiſon metaphyſique.

On a bien prouvé que le MS. de Beze n'eſt point du nombre des Exemplaires qui ont été corrompus exprès par les heretiques.

Le P. Morin a avancé quelque choſe de ſemblable, parlant de l'Evangile de S. Luc, qui luy avoit paru plus alteré dans le MS. de Beze que le reſte du N. Teſtament. Il juge que nonobſtant toutes ces varietez, on n'y reconnoît aucune corruption qui y ait été faite exprès par les heretiques, ou qu'elle ſeroit fort cachée. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que cet Exemplaire conſerve exactement l'ordre & la ſuite de S. Luc, en ſorte qu'il a été, ſelon luy, tranſcrit ſur un autre MS. de cet Evangeliſte, & que cette varieté y eſt ſurvenuë dans la ſuite du tems. *Sequitur tamen κ) νῦν textûs Lucæ ordinem ; ita ut appareat ex alio Lucæ MS. hæc olim exſcripta fuiſſe, hancque varietatem lapſu temporis irrepſiſſe Nam nulla ſubeſt fraudis hæreticæ ſuſpicio, vel admodum latet.* *Morin. Exercit. Bibl. lib. 1. exercit. 2. cap. 3.*

Il n'y a rien dans cette penſée qui ne ſoit conforme aux regles ordinaires de la Critique : mais Mr. Arnauld temoigne qu'il ne peut comprendre le raiſonnement du P. Morin ; ſur tout comment il a pu arriver, que ces varietez ſe ſoient gliſſées avec le tems dans cet autre Exemplaire, ſur lequel le MS. de Beze auroit été tranſcrit, *Diſſert. p. 46. & 47.*

ſcrit, y ayant *beaucoup de ces differences qu'on ne peut nier qui ne ſe ſoient faites de propos deliberé*. Il donne pour exemple la reformation de la Genealogie, & l'hiſtoire de l'homme qui travailloit au jour du Sabbat. *On ne perſuadera pas*, dit-il, *à aucun homme de bon ſens, qu'une varieté de la nature de celle-cy, que ce Pere appelle enorme, puiſſe être du nombre de celles*, quæ lapſu temporis irrepunt. Eſt-ce que les grandes varietez qu'Origene trouva dans les Exemplaires Grecs de ſon tems, & dont une partie avoit été faite de propos deliberé, ne ſont pas veritablement du nombre de celles, *quæ lapſu temporis irrepunt?* L'addition que S. Jerôme a luë dans quelques Exemplaires à la fin de S. Marc, eſt-elle moins énorme que l'hiſtoire de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat? Et cependant elle eſt de ce nombre. Il eſt ridicule de recourir pour expliquer ces ſortes de varietez à des fauſſaires & à des impoſteurs. Elles ont été le plus ſouvent miſes à la marge, ou même dans le corps du livre par forme de remarque ou ſcolie, & elles n'ont fait avec le tems dans ces Exemplaires qu'un même texte. L'on trouvera des exemples de cela au chap. 11. de l'Hiſtoire Critique du N. Teſtament p. 118. De plus cette hiſtoire de *l'homme qui travailloit le jour du Sabbat*, n'eſt pas ſeulement dans le MS. de Beze; Rob. Etienne l'avoit raportée avant luy, tirée d'un autre MS.

Il ſeroit inutile de marrêter icy à un endroit des notes de Beze, auquel je fais dire un galimatias ridicule, ſi l'on en croit Mr. Arnauld, qui luy attribuë une penſée ſi abſurde, qu'elle ne peut venir dans l'eſprit d'un homme bien ſenſé. Quoy qu'il en ſoit, le ſentiment de ce Docteur de Geneve, de quelque maniere qu'on l'explique ne fait rien à nôtre ſujet: venons à quelque choſe qui y ait plus de raport. Il eſt faux, dit Mr. Arnauld, que le ſens des Evangeliſtes ne ſoit point alteré par pluſieurs falſifications du MS. de Cambrige: ce qu'il prouve par l'exemple de la reformation de Saint Luc, par la fauſſe hiſtoire d'un homme qui travailloit le jour du Sabbat, & par quelques autres endroits moins importans que ces deux-là. *Diſſert. p. 71.*

Quand on a dit que les alterations du MS. de Beze n'alteroient point le ſens des

En quel sens les alterations du MS. de Beze n'alterent point le sens.

Evangiles, on n'a parlé que des alterations faites exprès pour appuyer des heresies : & c'est ce quon ne trouvera point dans ce MS. Autrement l'on pourra avancer avec autant de raison, que la plûpart des anciens Exemplaires du Nouveau Testament ont été falsifiez de propos deliberé, pour établir des sentimens qui ne sont pas orthodoxes : & ainsi selon le raisonnement de nôtre Docteur, on attribuera ces varietez à des faussaires & à des imposteurs. Il n'y a que la seule histoire de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat, où il y ait quelque apparence d'heresie. Mr. Arnauld croit y voir la doctrine des Marcionites & des Manichéens : mais si l'on juge sur ce pied-là de l'addition que Saint Jerôme a luë dans quelques Exemplaires de son tems à la fin de Saint Marc, & qui a été marquée au Chap. 11. de la Critique du texte du Nouveau Testament, on y verra aussi le Manichéisme, que ce Pere neanmoins n'y a point trouvé. Et en effet ceux qui ont inseré dans leurs Exemplaires ces sortes d'additions, n'ont point eu toutes ces vûës: c'est pourquoy l'on n'en doit pas juger à la rigueur. Pour ce qui est des autres changemens moins importans qui ont été faits dans le MS. de Beze, il faut être bien fin pour y voir des heresies, ou des sentimens contraires a la pensée des Evangelistes: car c'est proprement ce qu'on doit entendre par les alterations qui changent le sens. Si l'on examinoit selon cette rigueur les passages du Vieux Testament que les Evangelistes & les Apôtres ont citez dans leurs écrits, où ils n'en raportent souvent que le sens sans se mettre beaucoup en peine des paroles du texte, les Juifs leur auroient pu reprocher avec quelque espece de justice, selon le raisonnement de Mr. Arnauld, qu'ils les ont falsifiez exprès. Si ce Docteur avoit vêcu de ce tems-là, auroit-il pris le party de la Synagogue?

Hier. l. 2. adv. Pelag.

Au regard des changemens qui ne contiennent point des faits ou des histoires, mais seulement des transpositions de mots, de petites additions, & quelque autre chose semblable qui n'est pas de grande importance, l'on a pretendu dans l'Histoire Critique du Nouveau Testament, que cela ne s'est fait le plus souvent que dans la vûë de rendre ces

Li-

Differt. p. 75. Livres plus intelligibles. Mr. Arnauld au contraire assûre hardiment, que ceux qui ont reformé ces Exemplaires n'ont jamais eu ce dessein, & il produit l'exemple de Saint Luc qui a été plus defiguré que les autres Evangelistes: & cependant, *tout le monde demeure d'accord que c'est le Grec le plus intelligible, & celuy dont le Grec est plus pur.* On a de plus aporté pour raison de ces changemens les Ebraïsmes, & les phrases concises dont le Nouv. Testament est rempli. Mais ce Docteur assûre que si l'on en examine les diverses leçons, l'on sera convaincu qu'on n'a jamais eu la pensée en retouchant ces Exemplaires de les rendre plus clairs & plus intelligibles. *Je croy*, ajoûte-t-il, *que l'on trouvera que ce faussaire n'en a point ôte les Hebraïsmes & les phrases concises.*

Ibid. p. 78. & 79.

Il faut que ce grand homme ait bien peu de connoissance de la langue Grecque; ou qu'il n'ait pas pris la peine de lire les varietez du MS. de Beze: car il est évident qu'une bonne partie de ces changemens n'a point d'autre raison, que de rendre le Nouv. Testament plus intelligible. Ces varietez ayant été la plûpart imprimées, chacun en pourra juger par luy-même. Dès les premiers mots où commence ce MS. il y a dans le Grec ordinaire διὰ τοῦ προφήτου, *par le Prophete*, & dans le MS. διὰ Ἡσαΐου τοῦ προφήτου, *par le Prophete Isaïe.* Au Chap. 10. du même Evangile de S. Matthieu v. 42. où il y dans tous les Exemplaires Grecs, ποτήριον ψυχροῦ, c'est-à-dire en traduisant mot pour mot, *un verre de froide*, on lit dans l'Exemplaire de Cambrige, ὕδατος ψυχροῦ, *d'eau froide.* Mr. Marechal qui a remarqué cette même leçon, dans l'ancienne version Gothe qui a été faite sur le Grec, dit qu'on ne doute point que le mot *d'eau* n'ait été ajoûté exprès par forme d'explication. Il produit en même tems le MS. de Beze, avec lequel la version Gothe s'accorde assez souvent: *Non dubitant eruditi quin* aqua *adjecta sit explicationis gratiâ, sed codex Bezæ vetustissimus, cujus lectionem noster* (*Gothicus*) *non rarò imitatur, habet* ὕδατος ψυχροῦ. Au Chap. 1. de Saint Marc v. 3. où il y a dans le Grec ordinaire, τὰς τρίβους αὐτοῦ, *ses sentiers*, on lit dans le MS. de Beze & dans la version Gothe, τὰς τρίβους

Matth. 1. 23.

Mr. Arnauld n'a aucune connoissance de la qualité des varietez du MS. de Beze.

τῆ θεῆ ἡμῶν, *les ſentiers de nôtre Dieu:* cet endroit a été manifeſtement retouché ſur le Prophete Iſaïe.

Il eſt ordinaire à ce MS. quand une même choſe, ou au moins ſemblable, ſe trouve en pluſieurs endroits, ſi elle eſt dans quelques-uns plus intelligible & avec plus d'étenduë, de ſuppléer par ces endroits-là ce qui n'eſt point dans les autres. Cela même arrive en des lieux où il y a très-peu d'éloignement entre les deux paſſages. On lit, par exemple, au Chap. 18. de S. Matth. v. 6. *Si quelqu'un ſcandaliſe un de ces petits qui croyent en moy*, & au v. 10. du même Chap. *Prenez garde de ne mépriſer aucun de ces petits.* Le ſeul MS. de Beze ajoûte après le mot de *petits* par forme de ſupplément, τῶν πιστευόντων εἰς ἐμέ, *qui croyent en moy.* Il y a de ſemblables ſupplémens dans la verſion Gothe, & il me ſeroit facile de faire voir par les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que cette coutume eſt très-ancienne, & qu'ainſi il n'y a rien de particulier en cela dans l'Exemplaire de Cambrige.

A l'égard de Saint Luc qui eſt plus defiguré que les autres, bien qu'il ſoit, dit-on, conſtant, que ſon Grec eſt plus pur, je repons que bien que les mots de cet Evangeliſte ſoient plus Grecs, que ceux des autres Evangeliſtes, il n'y en a point neanmoins qui ait tant d'Ebraïſmes que luy. C'eſt ce qui a été remarqué doctement par Jean Vorſtius, qui a écrit au long ſur les Ebraïſmes du Nouveau Teſtament. Je (*g*) pretens, dit ce Critique, qu'il y a plus d'Ebraïſmes dans Saint Luc que dans aucun autre des Ecrivains du Nouveau Teſtament. J'en pourrois même faire voir juſques à cinquante dans le ſeul Chapitre 1. de cet Evangeliſte, & dans un ſeul verſet quatre & davantage. D'où il reſulte, ſelon luy, qu'il n'eſt pas vray que le ſtile de Saint Luc approche le plus du ſtile des Auteurs profanes. Ce n'eſt pas

(g) *Ego contenderim S. Lucam plus Hebraiſmorum uſurpaſſe quàm ullum caterorum Novi Teſtamenti Scriptorum, & in uno Capite primo Euangelii Luca vel quinquaginta; in uno vero ejuſdem Capitis verſiculo vel quatuor aut plures Hebraiſmos demonſtrare poſſim.* Joann. Vorſt. de Hebraiſm. N. Teſt. Part. 2. in Dedic.

pas au reſte que j'aye pretendu, que ceux qui ont retouché les Exemplaires dont il eſt queſtion ayent eu en vûë d'en ôter les Ebraïſmes: car il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent ſçu l'Ebreu, pour juger de ces Ebraïſmes. Ils ont eu ſeulement deſſein de rendre plus clairs pluſieurs endroits de ces Livres, ſoit que le ſtile leur en parût trop concis, ſoit pour d'autres raiſons. Quelque motif qu'ils ayent eu, le fait eſt clair comme le jour.

Pour n'être pas long je me contenterai d'en produire un exemple. Au Chap. 14. de Saint Marc v. 72. on lit dans tous les Exemplaires Grecs, καὶ ἐπιβαλὼν ἔκλαιε; il n'y a que le ſeul MS. de Cambrige où il y ait, καὶ ἤρξατο κλαίειν, & ſelon cette leçon dans nôtre Vulgate, *& cœpit flere.* Il eſt évident que le Grec qui n'eſt pas aſſez clair a été retouché en ce lieu-là: ce qu'on ne peut pas attribuër à l'impoſteur de Mr. Arnauld, puis que les deux plus anciennes verſions que nous ayons aujourdhuy après la Latine, je veux dire la Syriaque & la Gothe, ont exprimé le Grec du MS. de Beze. Les Traducteurs de Mons n'ont remarqué dans les premieres éditions de leur Verſion aucune varieté entre le Grec ordinaire & la Vulgate en ce lieu-là; & en effet il n'y en a aucune. Mais ayant eu recours depuis ce tems-là à l'oracle de Geneve, ils ont mis après luy dans leurs dernieres éditions, *&* [*G. s'etant retiré*] *il ſe mit à pleurer.* Cet oracle cependant n'étoit pas certain du ſens qu'il donnoit au verbe ἐπιβαλὼν: car après l'avoir traduit par *cùm erupiſſet*, s'appuyant même ſur Saint Matthieu, il ajoûte dans ſa note qu'on le peut auſſi traduire par *cùm animadvertiſſet.* Mais ce qui paroît obſcur dans le Grec, ne l'eſt nullement à une perſonne qui remonte juſques à l'Ebreu. Ἐπιβαλὼν, comme Grotius & quelques autres ſavans Critiques l'ont remarqué, eſt la même choſe que le verbe Ebreu יסף, *addens*, que le MS. de Cambrige, qui a été ſuivi par les plus anciennes verſions, a très-bien exprimé ſelon le ſens par *& cœpit.* De plus cette expreſſion eſt fort Grecque: car nous liſons dans les *Caracteres* de Theophraſte ἐπιβαλὼν ἐρωτᾶν, *addens interrogare*, ou comme traduit Caſaubon, *pergens interrogare.* Beze

Mr. Arnauld oppose à une infinité d'exemples qu'il pouvoit voir luy-même dans les varietez du MS. de Beze, l'addition qui s'y trouve au Chap. 20. de S. Matth. v. 28. & qui a été prise du Chap. 14. de Saint Luc en y changeant quelques mots. L'endroit de Saint Luc est plus intelligible & plus clair, dit-on, que celuy du reformateur dans Saint Matth. *Il faut encore remarquer*, ajoûte-t-il, *qu'il y a une bevûë dans le Grec du reformateur : c'est qu'il a cru que δειπνοκλήτωρ signifioit le maître du logis qui avoit invité au souper ; au lieu que les Grecs entendoient par le mot de δειπνοκλήτορες les valets, par lesquels les maîtres envoyoient prier ceux qu'ils invitoient à un festin. Constantin : δειπνοκλήτορες servi* &c. *Differt. p. 78.*

La bevûë est plûtôt du côté de ce Theologien, que de la part du reformateur. L'addition qui a été inserée en cet endroit de Saint Matth. n'est point du nombre de ces additions qui regardent l'éclaircissement simple d'un passage ; mais on a cru suppléer par-là à quelque defectuosité. Celuy qui a pris de Saint Luc ce passage, sans s'assujetir aux termes en a exprimé le sens, non d'une maniere très-embrouillée & très-barbare, comme l'assûre Mr. Arnauld, mais au contraire dans des termes très-intelligibles dans le texte Grec. Constantin que nôtre Docteur cite, est l'auteur d'un gros Dictionnaire Grec qui n'est pas fort estimé. S'il avoit à consulter là-dessus quelque Dictionnaire, il devoit preferer Henri Etienne à ce Constantin. Etienne a remarqué après de bons Auteurs dans son Tresor de la langue Grecque, que par le mot de δειπνοκλήτορες, les Grecs n'entendoient pas de simples valets, mais de certains Officiers qui invitoient les personnes à la table des Empereurs & des Princes, τὰς ἐπὶ τῷ βασιλικῷ καλοῦντες τραπέζαι. Ces gens-là étoient les maîtres de toute l'économie du festin, & il étoit par consequent de leur charge de marquer le rang & la place de chacun des invitez. Il n'y a donc rien d'embrouillé ni de barbare dans le stile de ce reformateur, qui n'a point eu d'autre idée du mot de δειπνοκλήτωρ, que celle qu'on vient de marquer, & qui repondoit à l'usage de son tems. Il semble avoir changé exprès le mot de *no-*

ces

ces qui est dans Saint Luc en celuy de *festin*, pour l'expliquer plus noblement. Peut-être même a-t-il fait allusion au commencement des Chapp. 23. & 25. du Livre des Proverbes, où il est parlé de ceux qui sont invitez à la table des Rois, & qui se trouvent en leur presence.

Mr. Arnauld après tant de raisonnemens hors de propos conclut, *Qu'on n'a point dû mettre entre les diverses leçons du Grec du Nouveau Testament celles de ce MS.* puis que le faussaire qui l'a mis en l'état où il se trouve, n'a point eu dessein de copier fidelement d'autres Exemplaires. *Qui ne voit*, dit-il, *que ce seroit agir contre le bon sens, que de prendre ce que l'on ne trouve que dans cet Exemplaire pour une diverse leçon du texte sacré?* Pour donner plus de jour à sa pensée il produit l'Evangile des Nazaréens, que Saint Jerôme a vû. *Si nous l'avions encore*, ajoûte ce Docteur, *s'aviseroit-on de mettre parmi les diverses leçons de l'Evangile de Saint Matthieu tout ce que nous trouverions dans celuy-là, qui ne seroit pas dans nôtre veritable Evangile de Saint Matthieu? On pourroit donc mettre aussi entre les diverses leçons du Nouveau Testament, les 78. alterations de Marcion que Saint Epiphane raporte.*

Differt. p. 97. & 89.

Je crois au contraire que Beze, qui a publié le premier les diverses leçons de son ancien MS. est très-loüable: car un Acte quelque vitié & interpolé qu'il soit, n'est pas vitié par tout. Les Epîtres interpolées de Saint Ignace, étant jointes aux autres Exemplaires servent à decouvrir plus facilement les veritables leçons, & à les confirmer. Quand il n'y a plus d'original primitif, il ne faut negliger aucune copie. Si le raisonnement de Mr. Arnauld prouvoit quelque chose, il faudroit rejetter non seulement le MS. de Cambrige, mais aussi plusieurs autres très-anciens qui ont de semblables defauts, bien qu'ils n'y soient pas en si grand nombre. Si ce Docteur avoit fait reflexion sur le livre de Bede qui a pour titre, *Retractatio in Actus Apostolorum*, & qui est plein de remarques Critiques, il y auroit vû que ce docte Moine a eu un Exemplaire Grec fort different du Grec ordinaire en plusieurs endroits, & qui a été retouché de propos deliberé. Cet Exemplaire

On a pu mettre entre les diverses leçons du Grec du N. Test. celles de ce MS.

Bede a eu quelque MS. Grec semblable à celuy de Beze.

repreſente ſouvent des leçons particulieres, & en quelques-uns de ces endroits-là il convient avec l'ancien MS. de Cambrige. Les Anglois ont donné au public les diverſes leçons d'un MS. de la Bibliotheque de Bodlei, qui s'accorde ordinairement avec l'Exemplaire de Bede : & ſi ce n'eſt pas le même, ou plûtôt une copie, au moins en differe-t-il aſſez peu.

J'ay donc eu raiſon d'avancer dans l'Hiſtoire Critique du N. Teſtament, que c'eſt principalement dans les Egliſes d'Occident qu'on doit chercher ces anciens Exemplaires Grecs peu exacts & retouchez, parce que les Grecs & les autres Orientaux ont été plus curieux, ſur tout après Origene, d'avoir des Exemplaires Grecs corrects, & où ne fuſſent point ces defectuoſitez. Nous mettrons encore au nombre des Exemplaires retouchez, & où l'on a inſeré de propos delibere des additions même conſi-

R. Etienne cite auſſi un MS. ſemblable.

derables, le MS. que Robert Etienne marque le ſecond de ſes MSS. & qu'il qualifie de très-ancien Exemplaire, qui a été conferé par ſes amis en Italie, *Exemplar vetuſtiſſimum in Italia ab amicis collatum.* On lit dans ce MS. d'Italie, auſſi bien que dans le MS. de Beze, une longue addition par forme de paraphraſe aux trois derniers verſets du Chap 16. des Actes des Apôtres. Au verſ. 35. du même Chapit. des Actes, il y a encore dans ce MS. d'Italie une autre addition conſiderable, qui eſt auſſi dans l'Exemplaire de Beze. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres additions de la même nature, qui ſont également dans ces deux anciens Exemplaires Grecs. Mr. Arnauld nous dira-t-il, que ce MS. d'Italie vient auſſi de quelque fauſſaire? Cela étant, il y aura bien plus de fauſſaires & d'impoſteurs qu'il ne s'eſt imaginé, puis qu'il eſt clair comme le jour que le ſeul MS. de Beze n'a pas été alteré exprès, mais qu'il y en a un aſſez bon nombre d'autres qui ont été ſujets au même ſort. Il nous reſte, Dieu merci, pluſieurs bons Exemplaires, qui nous ſervent à faire le diſcernement de ceux qui ont été alterez, d'avec les veritables.

Rob. Stephan. Præf. in Teſt. Gr. in fol.

Je demeure neanmoins d'accord, qu'on ne doit pas prendre pour des diverſes leçons les varietez, où il eſt évident que le MS. de Beze, & les autres qui luy ſont ſemblables ont été alterez exprès. Mais

je

je pretens que ce n'eſt pas agir contre le bon ſens, de prendre quelquefois pour une diverſe leçon ce qui ne ſe trouve que dans cet Exemplaire: car il n'eſt ſouvent ſeul, que parce que nous ne ſommes pas riches en Exemplaires bien anciens du N. Teſtament. Avant que nous euſſions connoiſſance du MS. d'Alexandrie, qui eſt en Angleterre, & qui s'accorde ſi ſouvent avec nôtre verſion Vulgate, il ſembloit qu'il y eût lieu de rejetter pluſieurs leçons de l'Exemplaire de Cambrige, leſquelles ſont preſentement confirmées par l'Alexandrin.

Je pourrois faire là-deſſus une infinité de remarques, qui prouveroient évidemment que lors qu'une leçon eſt dans le ſeul MS. de Beze, l'on ne doit pas l'exclure du nombre des varietez, pour cette ſeule raiſon qu'elle n'eſt que dans ce MS. ſur tout ſi la Vulgate y eſt conforme. Mais on doit ſe precautionner en citant ces ſortes de MSS. qui pour être très-anciens n'en ſont pas meilleurs, comme je l'ay remarqué pluſieurs fois. Cependant quoy qu'ils ayent été retouchez, ils ne laiſſent pas de conſerver quelques leçons anciennes & veritables, qui ne paroiſſent plus dans tous les autres Exemplaires Grecs, qui ont été retouchez en ces lieux-là mal-à-propos. C'eſt ainſi, par exemple, qu'au Chap. 6. de S. Matth. v. 13. on lit dans tous les Exemplaires Grecs que nous avons, à la reſerve du MS. de Beze & de cet ancien d'Italie cité par Etienne, une clauſe qui eſt une addition manifeſte à l'Oraiſon Dominicale. Voilà donc une varieté de leçon très-bien fondée, & qui eſt même la veritable, quoy qu'elle ne ſe trouve que dans deux Exemplaires MSS. qui ſont du nombre de ceux qui ont été retouchez.

Pour ce qui eſt de l'Evangile des Nazaréens, ſi nous l'avions encore, tout interpolé qu'il étoit, il nous ſeroit d'un grand ſecours, non ſeulement pour entendre mieux le ſens de pluſieurs endroits du Grec de S. Matthieu, qui eſt une verſion de cet Evangile Ebreu ou Caldaïque, mais même pour juger des diverſes leçons. On diſtingueroit ſelon les regles ordinaires de la Critique les interpolations d'avec le veritable texte. Jaques le Fevre d'Etaples ſe plaint quelquefois dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, de ce qu'il ne nous reſte qu'une verſion

Jac. Fab. in Matth. Cap. 1. v. 19.

de cet Evangile. Il eſt perſuadé que ſi nous avions encore l'original, il donneroit à quelques endroits obſcurs plus de jour que la traduction Grecque, laquelle n'exprime pas toûjours avec aſſez de netteté les paroles du texte. S. Jerôme nous en fournit un exemple remarquable dans le mot ἐπιούσιος au Ch. 6. de S. Matth. v. 13. où il a très-bien éclairci l'ambiguité de ce mot par le mot Ebreu מחר, qu'il avoit lu dans l'Evangile des Nazaréens.

Au regard de l'Evangile de Marcion, il ne peut pas être comparé avec les Exemplaires qui ont été retouchez par les Orthodoxes: car cet Heretique l'a corrompu exprès dans la ſeule vûë d'établir ſes nouveautez; ce qu'on ne peut pas dire des autres. C'eſt pourquoy Origene repond à Celſe, qui avoit objecté aux Chrêtiens qu'ils changeoient tous les jours leurs Evangiles, que cela n'étoit vray que des Gnoſtiques & de Marcion. Il n'ignoroit pas cependant, comme on l'a montré cy-deſſus, les autres changemens que quelques Orthodoxes trop ſimples ou trop hardis, avoient inſerez dans les Exemplaires du N. Teſtament. Mais ces derniers étant ſoumis à l'Egliſe, & y ayant dans leur fait plus de ſimplicité que de malice, ils étoient toûjours prêts de redreſſer leurs Exemplaires ſur ceux qui étoient plus exacts. Marcion au contraire n'avoit eu d'autre deſſein, en corrompant l'Evangile de S. Luc, que d'appuyer ſes ſentimens heretiques; & il pretendoit avec obſtination qu'il avoit le veritable Evangile. Mais après tout, on auroit pu encore trouver dans cette piece, qui avoit été corrompuë exprès & malicieuſement, quelques endroits qui auroient été de ſimples varietez de leçon.

Pourquoy on a mis de la difference entre les falſifications faites par les heretiques, & celles qui ont été faites par les Chrêtiens.

Il ſemble que Mr. Arnauld n'ait pu ſouffrir la difference que j'ay miſe entre les falſifications faites de propos deliberé par les Heretiques, & entre celles dont les Chrêtiens orthodoxes ont été les auteurs, ſans neanmoins avoir de méchant deſſein. Il me demande à quoy je penſe de dire, *que cela n'a pas été fait par des heretiques, pour faire croire que nous ne le devons pas regarder comme une mechante choſe. Eſt-ce que les menaces*, dit-il, *que fait S. Jean à la fin de l'Apocalypſe, contre ceux qui alteroient les paroles de ſa Prophetie, ou par des additions ou par des retranchemens, ne regar-*

Diſſert. p. 69.

gardoient que les heretiques, & que cela n'étoit pas defendu aux Catholiques ?

Bien loin d'approuver ces falsifications faites exprès par quelques Catholiques, je les ay au contraire blâmées: mais je n'ay pas cru que je dûsse les mettre dans le même rang, que celles qui ont été faites malicieusement par les Heretiques. Je ne doute point que les menaces de l'Apocalypse ne tombent sur les uns & sur les autres, mais avec quelque difference: les premiers sont dans la disposition de reconnoître leurs fautes en étant avertis; au lieu que les autres étant obstinez dans leur malice, tombent dans un peché énorme & qui est contre le Saint Esprit. Mais sans s'arrêter aux raisonnemens de ce Docteur, l'on doit prendre garde qu'il s'agit d'un fait. Il suffit d'avoir montré par des preuves de fait, qu'il y a eu des Chrêtiens orthodoxes qui ont inseré exprès des changemens dans quelques Exemplaires du N. Testament. Cela ayant été prouvé clairement par de bons Actes, l'on ne peut point être reçu à prouver le contraire par de simples raisons, qui ne sont fondées sur aucuns Actes.

Mr. Arnauld ne prend pas garde, que les menaces de S. Jean dans l'Apocalypse peuvent tomber sur les Traducteurs de Port-Royal, aussi bien que sur ces anciens reformateurs du N. Testament, contre lesquels ce grand Docteur est si animé, puis que dans la Version de Mons on s'est donné la liberté de *changer, d'augmenter, & d'exprimer en d'autres termes, ce qui avoit été dicté par le Saint Esprit aux Evangelistes & aux Apôtres.*

Qu'il ne dise pas qu'il y a une grande difference entre les changemens qu'on fait dans l'original, & ceux qui se font dans une version: car quoy qu'il soit vray qu'on doit avoir un respect tout particulier pour la langue dans laquelle les Livres Sacrez ont été écrits, & qu'il ne soit pas possible d'en representer tous les termes dans une traduction, il n'est pas pour cela permis de s'éloigner si fort de l'original. L'Ecriture Sainte en quelque langue qu'elle soit, doit toûjours être considerée comme la parole de Dieu: & ainsi lors qu'on donne sous le titre de version des explications douteuses, & même quelquefois fausses, au lieu de ce qui est dans l'original, on peut être accusé d'avoir alteré les paroles

les de la Prophetie. La verſion de quelque Acte que ce ſoit, qui auroit été traduit de la maniere que le N. Teſtament a été mis en François par Meſſieurs de Port-Royal, ne pourroit faire foy : on le rejetteroit comme n'étant pas une piece authentique.

Comparaiſon des anciens falſificateurs du N. Teſt. avec les Traducteurs de Mons.

Si l'on veut ſavoir la raiſon principale, qui a porté quelques premiers Chrêtiens à inſerer dans leurs Exemplaires du N. Teſtament de certaines additions, à tranſpoſer des mots & à en changer d'autres, ç'a été celle-là même qui a donné occaſion à Mr. Arnauld, & aux autres Traducteurs de Port-Royal, de nous donner une Verſion Françoiſe du N. Teſtament, qui eſt beaucoup plus longue que le texte ſur lequel elle a été faite. *Il eſt ſans doute*, diſent ces grands hommes dans leur Preface, *plus avantageux aux ſimples, pour qui ces verſions ſont particulierement deſtinées, d'y trouver un ſens qu'ils entendent, que de n'y voir qu'une expreſſion confuſe, où ils ne comprennent rien du tout.* Comme il ne s'agiſſoit point de traduction au regard de ces premiers Chrêtiens, le Nouveau Teſtament étant écrit en leur langue, ils crurent auſſi qu'il ſeroit plus avantageux, de mettre entre les mains du ſimple peuple un texte qui fût plus clair que celuy des Apôtres. De plus y ayant alors de certains livres apocryphes, que pluſieurs faiſoient aller de pair avec les veritables Ecrits des Evangeliſtes, bien qu'ils ne fuſſent pas reçus dans l'uſage public des Egliſes comme les quatre Evangiles, ils s'imaginerent que ce ſeroit une nouvelle perfection à leurs Evangiles, s'ils y en inſeroient quelque choſe. C'eſt ce qui fait qu'on en trouve encore des fragmens non ſeulement dans le MS. de Beze, mais dans quelques autres Exemplaires, qui ſont à la verité en petit nombre, parce que ceux qui avoient ces imperfections ont été rejettez peu à peu, étant regardez comme des copies alterées. Bien loin donc de conſiderer l'Exemplaire de Cambrige, comme une piece ſuppoſée par un fauſſaire du V I. ou plûtôt du V I I. ſiecle, ſi l'on a égard au tems qu'il a été écrit, il a toutes les marques d'une piece très-ancienne.

Pour finir ce qui regarde le MS. de Beze, l'on remarquera que la premiere Partie, qui contient les Evangiles & les Actes

Description du MS. de Beze.

Actes des Apôtres, & qui eſt preſentement à Cambrige, eſt écrite en grands caracteres, ſans points, ſans accens, & ſans aucune marque de diſtinction entre les mots. Mais on a mis à la marge des Evangiles toutes les notes ou lettres qui diſtinguent le texte en petites ſections, comme elles ſont ordinairement dans les Exemplaires Grecs MSS. & dans quelques éditions. J'en ay compté TNB. 352. dans l'Evangile de S. Matthieu; & la 352. repond à ces mots ἐν ὄρει Μαμβρῆ, où eſt marquée la 350. dans la belle édition Grecque de Robert Etienne. Les leçons de plus des Samedis, des Dimanches & des principales ſolennitez de l'année, ſont indiquées dans ce MS. conformément aux uſages des Egliſes Grecques. On y voit, par exemple, ſouvent ces mots, ΑΝΝΑΓΝΟΣΜΑ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΣΑΒΒΑΤΟΥ. ΑΝΝΑΓΝΟΣΜΑ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΚΥΡΙΑΚΗ. *Leçon du Samedi, Leçon du Dimanche.*

Pour ce qui eſt de la ſeconde Partie, qui ne contient que les Epîtres de S. Paul, elle eſt à la verité écrite de la même maniere que la premiere; mais on y a mis les accens & les eſprits ſur les mots Grecs, avec cette difference neanmoins, que dans l'Exemplaire qui eſt dans l'Abbaye de S. Germain des Prez ces accens & ces eſprits ſont de la même main que l'écriture du texte; au lieu que dans celuy de la Bibliotheque du Roy ils ſont d'une autre main, y ayant été ajoûtez. Le P. Mabillon prouve dans ſa *Diplomatique*, par ce MS. de ſon Abbaye, que les accens Grecs ne ſont pas ſi nouveaux que quelques-uns le pretendent, puis qu'ils ſont dans un MS. de mille ans: *Extat*, dit ce ſavant Moine, *codex Græco-Latinus ab annis mille ſcriptus, Epiſtolas Pauli complectens .... in quo Græcos accentus & ſpiritus primaria manu adſcriptos vides, tametſi à noſtris aliquantò diverſos. Non ergo adeo recentes videri debent accentus Græci, ut nonnulli opinantur.* Mais on ne doute point de l'antiquité des accens, étant certain qu'ils ont été avant même les Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. On nie ſeulement qu'ils ſoient dans les anciens MSS. Et en effet il eſt très-rare d'en voir dans des Exemplaires de mille ans, bien qu'il y en ait eu quelques-uns avec les accens avant ce tems-là.

Mabill. lib. 5. de re Diplom.

A l'égard de l'autre obſervation que ce Religieux fait, que les accens & les eſprits qui ſont dans ſon MS. ſont en quelque choſe differens de ceux que nous voyons preſentement, cela n'eſt pas abſolument vray: car les mêmes figures des eſprits qui ſont peintes dans le MS. de S. Germain, paroiſſent ſur les lettres majuſcules de l'édition Grecque *in folio* du N. Teſtament de Robert Etienne : l'eſprit doux y eſt ainſi figuré Ἐν, & l'âpre de cette façon ὁ. Ces deux figures pour marquer les eſprits, leſquelles ſont très-anciennes, ſe trouvent auſſi dans une édition Grecque de quelques Oraiſons de S. Gregoire de Nazianze imprimées à Veniſe en 1516. & quelquefois même ſur les petites lettres ; ce qu'on pourra remarquer dans d'autres livres Grecs, ſoit MSS. ſoit imprimez: & cela a même paſſé juſqu'aux Latins. Dans un ancien Exemplaire Latin des Evangiles dont je parlerai plus bas, la lettre *H* y eſt écrite quelquefois de cette maniere ꟾ ſur les lettres, comme ſi ce n'étoit qu'un eſprit. Pour ce qui eſt de la figure de l'accent circumflexe, qui imite la figure d'un chevron ʌ dans le MS. de S. Germain, il n'y a rien auſſi en cela d'extraordinaire, ſe trouvant de la même maniere dans pluſieurs livres imprimez, ſur les mots qui ſont en lettres majuſcules.

Des autres MSS. Grecs du N. Teſt. citez dans l'Hiſtoire Critique.

Pour venir aux autres MSS. Grecs du N. Teſtament que j'ay citez dans l'Hiſtoire Critique, ils ſont tous au deſſous de 600. ans, ſi l'on en excepte deux qui contiennent les Evangiles, dont l'un eſt dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre dans la Bibliotheque de Mr. Colbert. Ils ont au moins 800. ans. Le premier qui eſt cotté 2861. eſt écrit en caracteres qui approchent aſſez des lettres unciales, ſi ce n'eſt qu'elles ſont plus petites. Les accens y ſont comme dans les autres Exemplaires. Il y a de plus dans le texte de certaines marques de diſtinction, indiquées par la figure d'une croix. Ce que j'ay auſſi vû dans deux autres Exemplaires, où les tons du chant étoient marquez ſur les mots. Ce qui m'a fait juger que ces croix n'ont pas été miſes pour diſtinguer les verſets, mais ſeulement pour ſervir de pauſe dans le chant. L'autre MS. qui eſt de la Bibliotheque de Mr. Colbert cotté 5199. a été apporté de l'Ile de Chypre. Il

eſt

eſt auſſi écrit en ces caracteres qui approchent beaucoup des lettres unciales. Les accens & les eſprits ſont de la même main que le corps du texte; l'eſprit doux neanmoins n'y eſt point diſtingué de l'eſprit âpre, l'un & l'autre étant marquez par un ſimple point ſur les lettres. Les mots n'y ſont pas tous ſeparez les uns des autres, ſi ce n'eſt aux endroits où l'on a mis de certains points, qui tiennent la place des points & des virgules dans nos Exemplaires imprimez. Au lieu de 700. ans que j'ay donnez à ce MS. dans l'Hiſtoire Critique du Texte du N. Teſtament, il faut lire 800. Je ſay que Mr. Coutelier, qui étoit bon connoiſſeur, luy en a donné 1000. mais je ne doute nullement qu'il ne ſoit de 200. au deſſous. L'on prendra même garde qu'il ſe pourroit faire que ce MS. fût de la main de quelque Copte : & ainſi nonobſtant ſes caracteres *demi-unciaux*, & ſes autres marques d'antiquité, il ſeroit plus nouveau qu'on ne le croit. Quoy qu'il en ſoit, il eſt à-propos de remarquer qu'il differe en fort peu d'endroits du Grec ordinaire, & cela même n'arrive preſque jamais qu'en des lieux de nulle importance. L'orthographe de ces deux Exemplaires n'eſt point exacte; ceux qui les ont copiez ne paroiſſent pas avoir bien entendu la langue Grecque, y ayant une grande confuſion entre les lettres & les ſillabes qui n'ont qu'un même ſon dans la prononciation.

De quelques anciens MSS. Latins du N. Teſt.

Si nous avions aujourdhuy des Exemplaires Latins du N. Teſtament qui fuſſent au deſſus de 1200. ans, & avant que l'édition de S. Jerôme eût été preferée à l'ancienne Vulgate, nous y trouverions un bien plus grand nombre de diverſes leçons, & même plus conſiderables que celles qui ſont venuës à nôtre connoiſſance. Depuis que les Moines, principalement les Benedictins, ont pris la liberté de retoucher les MSS. ils en ont ôté la plûpart de ces varietez, pour les rendre conformes à la Vulgate corrigée par S. Jerôme. C'eſt la raiſon pourquoy nous n'avons plus preſentement de MSS. qui nous repreſentent les leçons que S. Ambroiſe, ſans parler des autres Peres, avoit dans ſes Exemplaires, & ſur leſquelles même il s'appuye quelquefois pour refuter les Ariens. Il eſt ſurprenant que ce ſavant Evêque, qui avoit une connoiſſance aſſez exacte

de la langue Grecque, se soit si peu appliqué à l'étude de la Critique, qu'il se soit servi sans aucun discernement d'Exemplaires Latins du N. Testament qui avoient été alterez. Pour en juger mieux j'ay cherché les plus anciens Exemplaires Latins qu'il m'a été possible: mais je n'en ay trouvé que deux qui pussent servir à mon dessein. Ne les ayant point encore vûs lors que j'ay composé mes Histoires Critiques, tant du Texte que des Versions, il est à-propos que j'en dise icy quelque chose. L'on en tirera de grandes lumieres pour la confirmation de certains faits de Critique dont j'ay déjà parlé.

Cod. MS. Evange'. Lat. in 8. ex Bibl. Reg. n. 4582.

Le premier de ces MSS. qui ne contient que les quatre Evangiles, est très-bien écrit en ces lettres que nous appellons *unciales*, & il est environ de mille ans. Les mots n'y sont point separez les uns des autres, non plus que dans le MS. de Beze: mais il paroit manifestement que c'est l'édition Vulgate retouchée par S. Jerôme, dont on a mis la Préface à la tête du Livre avec les Canons d'Eusebe, qui sont aussi marquez exactement à la marge, de la maniere que ce Pere a voulu qu'ils fussent marquez. Ce MS. ne represente pas tellement la nouvelle édition de S. Jerôme, qu'il ne conserve quelque chose de l'ancienne, comme il est aussi arrivé aux Exemplaires Latins du Vieux Testament, qui gardent même encore aujourdhuy dans nôtre édition Vulgate quelques endroits de l'ancienne. Ayant passé par les mains de plusieurs Reviseurs, il a été retouché en ces lieux-là sur des Exemplaires plus corrects de la nouvelle Vulgate. C'est ce qui fait qu'il y a des corrections de differentes mains, dont quelques-unes sont aussi anciennes que l'écriture du texte, principalement celles qui regardent les omissions qui y sont suppléées en plus petits caracteres; mais elles sont écrites de la même main, & de la même encre que le corps du livre.

Quoy que cet Exemplaire soit écrit avec beaucoup d'exactitude, l'on y a neanmoins omis un très-grand nombre de passages qui y ont été ajoûtez après coup en petites lettres. Il est bon d'en raporter quelques-uns, afin que chacun en puisse juger. Au Chap. 10. de S. Matthieu vers. 19. ces mots, *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini*, ne sont point

point de la premiere main, non plus que ces autres du verſ. 35. *Et nurum adverſus ſocrum ſuam.* Il en eſt de même de ceux-cy au Chap. 12. verſ. 42. *Et ecce plusquàm Salomon hic*, & de ces autres au verſ. 45. *Sic erit & generationi huic peſſimæ* On ne lit point auſſi de la premiere main dans ce MS. au Chap. 13. du même Evangeliſte v. 34. *Et in parabolis non loquebatur eis*, & au verſ. 55. *Nonne hic eſt fabri filius ?* Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres omiſſions de cette ſorte, & même plus conſiderables, y en ayant quelques-unes d'un, de deux & même de trois verſets entiers : mais la plûpart ne viennent que du defaut d'application du Copiſte. L'on remarquera neanmoins que ces omiſſions ne laiſſent preſque jamais le ſens imparfait. On ne lit point, par exemple, écrit de la premiere main au Chap. 7. de S. Luc verſ. 50. *Fides tua te ſalvam fecit*, ni au Ch. 8. v. 17. du même Evangeliſte, *Manifeſtetur, nec abſconditum quod non* : ce qui ne rompt nullement le ſens. Tout le verſ. 4. du Chap. 5. de S. Jean, où il eſt parlé de l'Ange qui deſcendoit dans la Piſcine, n'eſt point dans ce MS.

On ne peut pas raiſonner de la même maniere du changement de certains mots en d'autres, qui a été fait exprès, ni de quelques additions qu'il ſeroit difficile de rejetter ſur la ſeule negligence des Copiſtes. Il eſt aiſé de voir qu'au Chap. 6. de S. Matth. v. 16. l'on a ôté de propos deliberé le mot *demoliuntur*, pour mettre en ſa place *exterminant*. Le Reviſeur a changé au Chap. 21. du même Evangile v. 31. le mot *noviſſimus*, qui étoit dans l'ancienne Vulgate, en *primus*, ſelon la reformation de S. Jerôme. Au Chap. 7. de S. Jean v. 39. où nous liſons preſentement dans la Vulgate, *Nondum enim erat Spiritus datus*, le mot *datus* n'eſt point dans cet ancien MS. laquelle leçon étant la plus ſimple, eſt auſſi la plus ancienne : le Reviſeur a ajoûté *datus*. Au Chap. 2. de S. Matthieu v. 23. on lit dans ce même MS. *Prophetam* au lieu de *Prophetas*, & il y a à la marge d'une écriture auſſi ancienne que celle du texte, *In Iſaja ſcriptum*, pour indiquer que ce paſſage a été tiré d'Iſaïe : ce qui fait voir que cet endroit a été corrigé exprès. Mais le Reviſeur a retabli le veritable leçon, ayant mis la lettre *s* ſur la der-

niere lettre du mot *Prophetam*.

Pour ce qui eſt des additions, au nombre deſquelles on doit placer le mot *datus* du Chap. 7. de Saint Jean, il n'y en a pas un grand nombre. Au Chap. 3. de Saint Luc à la fin de la Genealogie, l'on a ajoûté ces mots d'une plus petite lettre que le texte, mais de la même main, *generationes* LXXV. ce qui a été pris apparemment de quelque autre Exemplaire qui n'étoit point exact. Il y a une addition plus importante que celle-là au Ch. 3. de Saint Jean v. 6. ou après ces mots *caro eſt*, on lit dans le corps même du texte ces autres, *quia de carne natum eſt*, que S. Ambroiſe avoit auſſi dans ſon Exemplaire; où il a lu de plus après ces autres mots, *Spiritus eſt*, ceux-cy, *quia Deus ſpiritus eſt*, leſquels ne ſont point dans nôtre MS. bien qu'ils ſemblent venir de la même main que les premiers. Cependant ſi nous en croyons les Moines Benedictins, qui nous ont donné depuis peu une nouvelle édition de tous les Ouvrages de ce Pere, l'on a eu grand tort de ne pas mettre dans nôtre verſion Latine du Nouveau Teſtament ces dernieres paroles, qui en ont été retranchées ſelon eux par les Heretiques: comme ſi l'autorité ſeule de Saint Ambroiſe étoit un motif ſuffiſant pour changer l'ancienne leçon, qui ſe trouve, comme ils l'avoüent eux mêmes, dans tous les Exemplaires Grecs & dans toutes les verſions. Si les Cenſeurs de Rome qui ont retabli ſi ſagement les defauts de la Vulgate ſur de bons Exemplaires, n'avoient pas eu plus de jugement que ces Moines, où en ſerions nous? Je ne doute point que ce Saint Evêque n'ait lu en effet dans ſon Exemplaire Latin, ce qu'il a raporté comme de Saint Jean dans ſon 3. liv. *du Saint Eſprit*. Nôtre MS. qui repreſente une partie de cette leçon extraordinaire, en eſt une preuve évidente. Mais ſon Exemplaire, ſur lequel il s'eſt trop appuyé dans ſes diſputes contre les Ariens, avoit été alteré: & c'eſt à quoy il faut bien prendre garde en liſant ce Pere; car ce n'eſt pas le ſeul endroit où il s'eſt trompé, en ſuivant des Exemplaires Latins qui n'étoient point exacts.

Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 10.

Le ſecond de ces deux anciens MSS. Latins qui ſont dans la Bibliotheque du Roy, ne

ne contient auſſi que les quatre Evangiles écrits fort exactement en beaux caracteres Saxons. Ceux qui ont travaillé au dernier Catalogue des MSS. Latins de cette Bibliotheque luy donnent plus de mille ans ; mais je crois y avoir vû le nom de Bede dans les Scolies qui y ſont jointes en forme de Chaîne : & ainſi il ne peut avoir été écrit qu'un tems conſiderable après la mort de ce ſavant Moine, c'eſt-à-dire il y a plus de 800. ans. Il me ſemble que le nom du Moine qui l'a copié eſt à la fin de chaque Evangile, où il y a quelques mots en partie Latins & en partie Saxons. Je croy même y avoir lu le lieu où il a été écrit. Quoy qu'il en ſoit, ce MS. repreſente aſſez exactement l'édition Latine, de la maniere qu'elle a été retouchée par Saint Jerôme, ſi l'on en excepte quelques mots, & l'on y a laiſſé auſſi de certaines additions. Par exemple, au Chap. 1. de S. Matthieu on lit après le verſ. 17. *Omnes itaque generationes ab Abraham uſque ad Chriſtum generationes ſunt XLII.* comme ſi ces mots étoient veritablement du texte. Au Chap. 9. du même Evangile après *manducat*, il y a *& bibit*. Etienne avoit auſſi lu dans un de ſes MSS. Grecs καὶ πίνει. Mais ces additions & quelques autres ſemblables ne ſont d'aucune importance. On lit auſſi au Chap. 6. de cet Evangile v. 16. ſelon la correction de Saint Jerôme dans ſon Commentaire ſur cet endroit, *demoliuntur*, au lieu de *exterminant*.

On a effacé dans ce MS. quelques mots pour en mettre d'autres : ce qui eſt ordinaire à tous les MSS. qui ont été relus & corrigez. Au Ch. 8. de Saint Matth. v. 30. où il y a dans tous les Exemplaires Latins, *erat autem non longè*, le parchemin a été gratté pour y reformer l'ancienne leçon. Les corrections & les notes critiques qui ſont dans ce MS. outre les Scolies qui forment une eſpece de Chaîne, ne ſont pas toutes d'une même main, y en ayant quelques-unes écrites en petits caracteres Saxons, & d'autres d'une écriture plus nouvelle ; ce qui fait voir qu'il a paſſé par differentes mains. On y a inſeré quelques diverſes leçons, comme au Chap. 24. de Saint Luc v. 25. où on lit dans le texte *duri corde*, l'on a mis au deſſus *vel tardi*, qui eſt la veritable leçon. Au v.

24. du même Chap. vis-à-vis de *piſcis aſſi*, on a mis à la marge, *vel aſſati*, & ſur le mot *aſſi*, *aigthi* en langue Saxone. Au Chap. 6. de Saint Marc v. 19. on lit dans le texte, *Herodes autem inſidiabatur illi*, & à la marge, *vel Herodias ut in quibusdam libris.*

Il auroit été à ſouhaitter qu'on eût marqué dans tous les Exemplaires MSS. les diverſes leçons ſur les mots ſeulement ou à la marge, ſans effacer les anciennes, comme on l'a obſervé en quelques endroits de cet Exemplaire Saxon. C'eſt ainſi que dans le ſeul Chap. 1. de Saint Jean on lit verſ. 26. *ſtetit*, & au deſſus, *vel ſtat* : au verſ. 29. *peccata*, & au deſſus, *vel peccatum :* au verſ. 42. on lit comme dans les Exemplaires d'aujourdhuy *filius Jona*, & il y a au deſſus, *vel Johanna.* Au Chap. 19. du même Evangile v. 3. ſur le mot *alapas*, on a écrit *vel palmas.* Il eſt cependant à-propos de remarquer, que ces notes critiques qui ſont marquées ſur les mots du texte ou à la marge, ne ſont pas toûjours des diverſes leçons priſes d'autres Exemplaires, mais quelquefois des éclairciſſemens ou explications : & c'eſt de là que ſont venuës les gloſes interlineaires qui ſont anciennes, & qu'on trouve dans toutes ſortes de MSS. ſoit Grecs ſoit Latins. Ce qui a donné occaſion de multiplier les varietez de leçon ; car il eſt arrivé que les Copiſtes ont mis quelquefois dans le texte l'explication, en la place de l'ancienne leçon. Sur le mot de *Jechonia*, au Chap. 1. de S. Matth. v. 11. & 12. on trouve dans ce MS. deux fois *i. Joachim* ; comme ſi par *Jechonias*, il falloit entendre *Joachim.* Au Chap. 2. du même Evangeliſte vis-à-vis du mot de *Rama*, on lit à la marge, *i. in excelſo.* Au Ch. 5. v. 22. ſur le mot, *gehennæ ignis*, il y a, *i. Purgatorii*, d'une main Saxone & ancienne.

Ce qui m'a paru de plus curieux dans ce MS. c'eſt l'orthographe de certains mots, où la lettre *h* n'eſt point au rang des veritables lettres de l'Alphabet, mais ſeulement comme une ſimple marque d'aſpiration au deſſus des lettres. Par exemple, dès le commencement de l'Evangile de Saint Matth. *Abraham* & *Phares* ſont écrits de cette maniere, *Abraàm*, *Pàres :* au lieu de *horrea*, on lit auſſi *òrrea.*

Il paroît de plus de ce MS. & même du precedent écrit en lettres unciales, que les diphtongues ne sont pas si nouvelles que quelques-uns se sont imaginé: car on y en trouve quelques-unes, principalement *æ*. Il ne faut donc pas s'inscrire facilement en faux contre une piece ancienne, sous pretexte qu'on y trouvera quelques diphtongues.

Nous apprenons de ce MS. Saxon, que les Commentaires sur le Nouveau Testament en forme de Chaînes avec des glosses interlineaires sont très-anciens : car on y lit dès l'entrée ces noms écrits en caracteres Saxons; *Orig. Aug. Hir. B. Origene, Augustin, Jerôme, Bede*, aux lieux où l'on raporte leurs explications. Il n'y a neanmoins des Scolies que sur l'Evangile de Saint Matthieu, qui sont prises la plûpart de Saint Jerôme, & sur le commencement de S. Marc où on lit quelquefois *Be*, que je croy être *Bede*. Il y a aussi quelques Scolies sans aucun nom d'Auteur, & on en trouve entre celles-là de fort impertinentes.

Je ne dirai rien icy de plusieurs autres Exemplaires Latins du N. Testament, qui ont été écrits avec assez d'exactitude sous Loüis le Debonnaire & Charles le Chauve. Ces MSS. ne sont pas rares: mais il faut remonter plus haut, si l'on en veut avoir qui conservent encore une partie de l'ancienne Vulgate, à moins qu'on n'en trouve quelques-uns de ce tems-là qui ayent été copiez sur ces anciens. Luc de Bruge dans ses notes critiques sur le Nouv. Testament cite deux ou trois anciens Exemplaires, qui representent plusieurs leçons de l'ancienne édition Latine telle qu'elle étoit avant la correction de Saint Jerôme, qui a été suivie dans nôtre édition. *Constat*, dit-il parlant de ces Exemplaires, *exemplaria hæc multa ex veteri editione servare quæ in nostra emendata sunt*. Cela étant supposé comme un fait constant, il paroît que la nouvelle édition de Saint Jerôme, même au regard du Nouveau Testament, n'a pas été reçuë tout d'un coup dans les Eglises d'Occident. Dans les premiers changemens on a gardé une partie de l'ancienne.

Luc. Brug. Notat. in Epist. 1. ad Cor. C. 7. v. 33 & 34.

Il est arrivé la même chose à sa nouvelle traduction du V. Testament sur l'Ebreu; car l'édition dont nous nous servons a retenu quelques endroits

droits de l'ancienne. Il faudroit avoir son *Canon Ebreu*, c'est-à-dire sa Version comme il l'avoit faite sur l'original Ebreu. J'en ay vû une partie, & je croy qu'il ne seroit pas difficile de la trouver entiere dans les Bibliotheques anciennes des Benedictins, ausquels on est redevable des meilleures pieces que nous avons en Latin, tant de l'Ecriture Sainte que des Peres. Mais comme ces Moines ont été fort hardis dans leurs revisions, on se precautionnera pour ne pas confondre leurs corrections avec celles de S. Jerôme. L'on prendra garde qu'on a retouché quelques MSS. Latins du Nouveau Testament sur un Grec different du sien. Il se trouve, par exemple, des MSS. où on lit aussi bien que dans le Grec ordinaire cette clause à la fin de l'Oraison Dominicale, *Quia tuum est regnum & potentia & gloria in secula seculorum.* Et cependant il est certain que Saint Jerôme n'a point mis dans son édition ces paroles, qui n'étoient point dans ses Exemplaires Grecs les plus anciens & les plus corrects, & entr'autres dans celuy d'Origene qu'il suit ordinairement.

Hardiesse de quelques Correcteurs Latins de la Bible.

J'avois cru jusques à present, qu'il n'y avoit eu rien à craindre de ce côté-là pour la reformation de nôtre Vulgate sur l'Ebreu, parce que nous ne voyons point que ces Moines se soient appliquez à l'étude de la langue Ebraïque, au lieu qu'il y en a eu parmi eux qui ont sçu la langue Grecque. Mais depuis que le P. Mabillon a fait imprimer une *Censure* des Bibles Latines, retouchées par les Moines de Cîteaux sur le texte Ebreu qu'ils n'entendoient point, j'ay été convaincu que je me trompois. Voicy le titre de la Censure qui a été faite au commencement du XII. siecle, *Censura Stephani Abbatis Cisterciensis II. de aliquot locis Bibliorum*, & elle commence par ces termes, *Frater Stephanus novi Monasterii Abbas & præsentibus & futuris servis Dei salutem.* Il est bon d'entendre là-dessus le même P. Mabillon, qui loüe dans son Traité des Etudes Monastiques la diligence & l'application de cet Abbé à la correction de la Bible. *Ayant*, dit-il, *amassé plusieurs MSS. de la Bible, & s'étant apperçu qu'un des Exemplaires qu'ils avoient étoit extremement different des autres, il fit venir plusieurs*

In fine 1. vol. oper. S. Bern. Edit. Paris ann. 1690.

En 1109.

Mabill. Etud. Mon. Part. 1. ch. 10.

ſieurs Juifs habiles pour corriger ce qui regardoit le Vieux Teſtament, & après avoir examiné tout avec grand ſoin, il ordonna que l'on bifferoit ces additions particulieres qui ſe trouvoient principalement dans les Livres des Rois, & que ceux qui tranſcriroient à l'avenir cette Bible omettroient ces additions. Cette Ordonnance paroît encore aujourdhuy à la tête de cet Exemplaire de la Bible, qui ſe garde à Citeaux.

Voilà un coup bien hardi, & qui ne peut pas même être comparé à la correction dont quelques-uns accuſent les Juifs Maſoretes. Car au moins ceux-cy entendoient-ils ce qu'ils reformoient : mais les Moines étoient en poſſeſſion depuis long-tems de corriger les Bibles Latines, auſſi bien que les Peres & les Conciles. Il y a de l'apparence que ce MS. qui étoit ſi different des autres Exemplaires de la Verſion de S. Jerôme, étoit le *Canon Ebreu* de ce Pere. Si cette correction a été bien faite ou non, l'on n'en ſauroit que dire, à moins qu'on n'examine l'Exemplaire qu'on dit être encore à Citeaux. Il ſeroit à deſirer, que quelque perſonne ſavante dans la langue Ebraïque & dans la Critique prît ce ſoin-là. Les paroles de la Cenſure étant plus étenduës, & même plus fortes dans le Latin que dans le François du P. Mabillon, je les raporterai icy entieres. *Hanc Hiſtoriam*, dit Etienne troiſiéme Abbé de Citeaux, *ſcribere diſponentes, inter plurimos libros quos de diverſis Eccleſiis congregavimus ut veraciorem ſequeremur, in quemdam ferè ab omnibus multum diſſonantem impegimus. Et quia illum pleniorem cæteris invenimus, fidem ei accommodantes hanc Hiſtoriam, ſecundùm quod in eodem libro invenimus, ſcripſimus. Quâ digeſtâ non modicè de diſſonantia Hiſtoriarum turbati ſumus; quia hoc plena docet ratio, ut quod ab uno interprete videlicet B. Hieronymo, quem cæteris interpretibus omiſſis noſtrates jam jamque ſuſceperant, de uno Hebraicæ veritatis fonte translatum eſt, unum debeat ſonare. Sunt tamen quidam Veteris Teſtamenti libri qui non de Hebraico, ſed de Chaldaico ſermone ab eodem noſtro interprete ſunt translati, quia ſic eos apud Judæos invenit, ſicut ipſemet in Prologo ſuper Daniele ſcribit, nosque illos ſicut cæteros*

libros ſecundùm ejus translationem ſuſcepimus. Unde nos multum de diſcordia noſtrorum librorum quos ab uno interprete ſuſcepimus admirantes, Judæos quosdam in ſua ſcriptura peritos adivimus, ac diligentiſſime lingua Romana inquiſivimus de omnibus illis ſcripturarum locis, in quibus illæ partes & verſus quos in prædicto noſtro exemplari inveniebamus, & jam in hoc opere noſtro inſerebamus, quosque in aliis multis Hiſtoriis Latinis non inveniebamus : qui ſuos plures libros coram nobis revolventes, & in locis illis ubi eos rogabamus Hebraicam ſive Chaldaicam ſcripturam Romanis verbis nobis exponentes, partes vel verſus pro quibus turbabamur, minimè repererunt. Quapropter Hebraicæ atque Chaldaicæ veritati, & multis libris Latinis qui illa non habebant, ſed per omnia duabus illis linguis concordabant, credentes, omnia illa ſuperflua prorſus abraſimus, veluti in multis hujus libri locis apparet, & præcipuè in libris Regum, ubi major pars erroris inveniebatur. Nunc verò omnes qui hoc volumen ſunt lecturi rogamus quatenus nullo modo prædictas partes vel verſus ſuperfluos huic operi amplius adjungant. Satis enim lucet in quibus locis erant, quia raſura pergameni eadem loca non celat. Interdicimus etiam autoritate Dei & noſtræ Congregationis, ne quis hunc librum magno labore præparatum inhoneſtè tractare, vel ungulâ ſuâ per ſcripturam vel marginem ejus aliquid notare præſumat.

Je ne trouverois rien à redire à cette Cenſure, ſi elle venoit de perſonnes qui euſſent été habiles dans la Critique, des Livres Sacrez. On doit demeurer d'accord, que pour bien retablir le Canon Ebreu de Saint Jerôme, il faut conſulter non ſeulement les Exemplaires Latins, mais auſſi l'original Ebreu ſur lequel ce Pere a fait ſa nouvelle traduction. Mais il eſt à craindre que les Moines de Citeaux n'ayent été trompez par les Juifs, qui leur marquoient la difference de la Bible Ebraïque d'avec les Exemplaires Latins qui n'y étoient point conformes. Il ſe peut auſſi faire, qu'ils n'ayent pas toûjours bien entendu ce que les Juifs leur diſoient, ces Reviſeurs de Citeaux n'étant point capables de juger par eux-mêmes de ces varietez. Dans le peu d'u-

d'uniformité qui ſe trouvoit entre les MSS. Latins de Saint Jerôme, il étoit facile de biffer un endroit pour un autre. Quoy qu'il en ſoit, il a été à-propos de faire toutes ces reflexions, afin que ſi l'on vient à publier le Canon dont il s'agit, c'eſt-à-dire la pure verſion de ce Pere ſur l'Ebreu, l'on ne s'en raporte pas tout à fait aux MSS. qu'il faut bien examiner avant que de rien prononcer là-deſſus. Il eſt encore bon d'obſerver qu'en fait de MSS. il n'eſt pas ſûr de s'en raporter toûjours au plus grand nombre : car un ſeul qui aura été retouché & corrigé ſe ſera repandu facilement & en peu de tems dans une Province entiere, par le moyen des copies que les Moines en faiſoient. Un ſeul Moine dictoit à pluſieurs : & ainſi l'on avoit pluſieurs copies d'un même livre qui étoient tout à fait ſemblables, ſi ce n'eſt dans l'orthographe. Pour bien juger des MSS. il eſt neceſſaire d'en avoir quelques-uns écrits en differens païs éloignez les uns des autres. Ceux qui publient des Ouvrages ſur des MSS. devroient marquer les lieux où ils ont été écrits, & même le tems autant que cela eſt poſſible Il ſeroit auſſi bon de donner la figure de leurs caracteres & l'orthographe. A l'égard des diverſes leçons, il faudroit quand les Exemplaires ont été retouchez, dire ſi elles ſont de la premiere ou de la ſeconde main. Je prefererois les fautes de ceux qui n'ont point été retouchez, aux corrections de ceux qui ont été revûs par les Moines qui ont été ſouvent peu habiles, & même quelquefois remplis de fauſſes idées qui leur ont ſervi de regle. Ce n'eſt pas que les Exemplaires qui ne paroiſſent point retouchez, ſoient pour cela exemts de ces corrections : car ils auront pu être copiez ſur d'autres qui avoient été corrigez ; & les Copiſtes n'auront point manqué de ſuivre les corrections. Tout cela fait bien voir combien il eſt difficile d'avoir de bons Exemplaires, ſoit de la Bible ſoit des autres livres. La Bible neanmoins a cet avantage ſur ceux-cy, qu'il y en a eu de tout tems un plus grand nombre d'Exemplaires, & qu'elle s'eſt repanduë en toute ſorte de païs, ayant été traduite en differentes langues.

Regles pour bien juger des MSS. & des diverſes leçons.

Pour bien juger de l'antiquité & de la verité d'une leçon, l'on joindra les Exem-

plaires Grecs du N. Teſtament aux differens Exemplaires Latins, & à ceux des autres Verſions qui ont été faites ſur le Grec: car il eſt difficile qu'ils ayent tous été alterez d'une même maniere, tant dans l'original que dans les Verſions. C'eſt par ce moyen qu'on diſtinguera plus facilement les vrayes leçons de l'édition Latine d'avec les fauſſes, n'étant pas ſûr de s'en raporter entierement aux ſeuls Exemplaires Latins, qui ont été retouchez & corrigez par les Moines avec tant de liberté. Par exemple, ſi l'on ſuit les regles d'une Critique exacte, l'on ôtera de la Vulgate ces paroles du Chap. 27. de S. Matthieu verſ. 35. *Ut impleretur quod dictum eſt*, & le reſte du verſet, parce qu'elles ne ſe trouvent point dans les meilleurs Exemplaires ſoit Grecs ſoit Latins, ni même dans la Verſion Syriaque. C'eſt pourquoy bien qu'elles ſoient dans le Grec ordinaire, les Critiques de Rome dont on a parlé cy-deſſus les ont marquées d'un *obele* ou petite broche, pour montrer qu'elles n'étoient point du texte de cet Evangeliſte. Le P. Morin accuſe à l'occaſion de ce paſſage & de quelques autres ſemblables les Proteſtans, de n'avoir pas ſçu faire la difference qui eſt entre le Grec ordinaire & les veritables Exemplaires Grecs, ayant mis dans leurs Verſions les leçons de ce Grec ordinaire, qu'ils avoüent eux-mêmes n'être point vray en ces lieux-là. C'eſt ce qu'il fait ſentir en particulier à Beze au regard du verſ. 35. du Chap. 27. de S. Matthieu; mais ce Traducteur de Geneve avoüe que ce verſ. a été pris du Chap. 19. de S. Jean v. 24. *Morin. Exercit. Bibl. lib. 1. exercit. 2. cap. 4.*

Les Moines de Cîteaux qui n'étoient pas capables de faire toutes ces reflexions, ayant été conſultez en qualité de Critiques par l'Archevêque de Lyon, qui ſouhaittoit avoir la Paſſion de JESUS-CHRIST corrigée de leur main, declarerent après en avoir deliberé long-tems, qu'il falloit conſerver le paſſage dont il eſt queſtion: *Scribatur*, diſent ces Moines, *in textu Matthæi Euangeliſtæ ubi deeſt, diviſerunt ſibi veſtimenta.* Ils veulent qu'on l'ajoûte aux Exemplaires où il n'étoit point: & pour n'agir pas avec trop de precipitation, ils chargerent un de leurs Abbez de s'informer des ſentimens qu'on avoit là-deſſus à Cluni & dans l'Egliſe de Lyon. Après cela il fut jugé par un Arrêté du Chapitre

pitre qu'on l'ajoûteroit, *Scribatur*. Il ne ſera pas inutile de produire icy le Decret entier que le P. Mabillon a fait imprimer, & qui eſt tiré des Actes d'un Chapitre de tout l'Ordre: *Ex actis Capituli generalis Ordinis Ciſtercienſis.* Voicy l'Acte daté de 1200. *Ad petitionem Domini quondam Lugdunenſis Archiepiſcopi, quâ petit emendari lectionem Euangelicam de paſſione Domini, quæ juxtà Matthæum in ramis palmarum legitur, injungitur Abbati de Firmitate, ut in Cluniacenſi & Lugdunenſi Eccleſia quid inde ſentiant diligenter inquirat, & in ſequenti Capitulo ſtudeat nuntiare. Anno* 1200. Et en ſuite, *Scribatur in textu* &c.

Zegers Religieux de l'Ordre de S. François, a beaucoup mieux jugé de cette diverſité de leçon que les Moines de Cîteaux. Il pretend qu'on ne doit point conſerver ce paſſage dans la Vulgate, parce que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques ne l'ont point lu, & que quelques-uns de ces livres appellez *Correctoria*, marquent expreſſément qu'il n'eſt point dans les anciens Exemplaires, ne ſe trouvant que dans Saint Jean, comme même l'on en peut juger par les Canons d'Euſebe. D'où il conclut qu'il a été manifeſtement ajoûté, & qu'il n'eſt point veritablement du texte de S. Matthieu, bien qu'il l'eût lu dans deux anciens MSS. *Palam ſit adjectitium eſſe & extra germanum contextum, etiam ſi id unus inter antiquos habeat codex aureus, & alter Enerbordienſis.* *Nicol. Zeger. Coſtig in Cap 27. Matth.*

Ce Zegers dont nous venons de parler a lu pluſieurs Exemplaires Latins du Nouv. Teſtament, ſur leſquels il a jugé des diverſes leçons de la Vulgate. Luc de Bruges l'accuſe d'avoir établi peu judicieuſement de certaines leçons ſur des paſſages des Peres, où ils n'ont cité que le ſens de l'Ecriture, & non pas les propres termes. Ce ſavant Critique obſerve en même tems, qu'il n'eſt pas ſûr de prendre pour regle leurs citations, qui ont été ſouvent alterées par les Copiſtes, qui écrivent ordinairement les paſſages de la Bible ſelon les leçons auſquelles ils ſont accoutumez: outre qu'il eſt quelquefois arrivé que ceux qui ont pris le ſoin de l'impreſſion de leurs Ouvrages, ont ſubſtitué la leçon de la Vulgate en la place de celle de ces anciens Auteurs. C'eſt en effet un defaut que j'ay déjà remarqué ailleurs. Les Moines Reviſeurs, qui *Luc. Brug. Not. in Cap. 1. Epiſt. 1. Petr.*

qui étoient perſuadez que la nouvelle Traduction de Saint Jerôme étoit plus exacte que l'ancienne qu'il avoit corrigée, n'ont pas ſeulement retouché les Exemplaires Latins ſur cette Verſion; mais auſſi quelquefois les paſſages de l'Écriture raportez par les Peres: & c'eſt à quoy il faut bien prendre garde.

Un autre defaut qui vient encore de la lecture des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, c'eſt que faute d'application l'on confond quelquefois leurs diſcours ou raiſonnemens avec le texte de la Bible, où on lit en ſuite ce qui n'en eſt point. Il ſemble que ce ſoit là l'origine du verſ. 7. Chap. 5. de l'Épître I. de S. Jean, que quelques-uns ont cru avoir lu dans S. Cyprien. J'ay traité au long de cette addition dans les deux premieres Parties de cette Hiſtoire, où je n'ay rien avancé que ſur de bons Actes. Il paroît neanmoins depuis peu un livre de Mr. Arnauld, où il n'a rien oublié pour détruire ce que j'ay raporté là-deſſus.

Reponſe aux difficultez de Mr. Arnauld, contre ce qu'on a avancé ſur le verſ. 7. du Ch. 5. de l'Epit. I. de S. Jean.

Ce grand Theologien ſemble ſe deffier des MSS. Latins que j'ay citez, bien que j'aye marqué les lieux où ils ſe trouvent, & que je les aye même cottez. *C'eſt aux ſavans de Paris*, dit-il, *à examiner ce que Mr. Simon dit de ces exemplaires, auſſi bien que ſon long diſcours ſur une Preface de S. Jerôme. Je ne ſuis pas en état d'entrer dans cette diſcuſſion.* Il luy étoit facile d'en ſavoir la verité par le moyen des Benedictins de Saint Germain des Prez. Ce fait peut être diſcuté en deux heures de tems, & même ſans ſortir de leur Bibliotheque. Il devoit même avoir eu pour ſuſpecte ſans le ſecours des MSS. la Preface dont il eſt queſtion. Mariana ne la cite quelquefois qu'en doutant ſi elle eſt veritablement de S. Jerôme. Je ne croy pas qu'il y ait lieu d'en douter preſentement, après les obſervations qu'on a faites ſur cela dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage. Il ſeroit difficile de marquer preciſément le tems auquel cette piece a été forgée. Dans le MS. des quatre Evangiles en lettres uncialles, dont j'ay parlé cy-deſſus, on lit à la tête de chaque Evangile des Prefaces ſous le nom de ce Pere, auſſi bien que dans l'autre Exemplaire écrit en caracteres Saxons. Mais je n'ay vû aucun MS. des Actes des Apôtres & des Epîtres Canoniques, qui fût auſſi ancien que le premier MS.

Difficult. propoſées à Mr. Steyaert, 6. Part. p. 260.

MS. ils ſont tous au deſſous de Charlemagne. J'ay dit ailleurs que c'étoit principalement dans les Exemplaires de la Bible Latine qu'il falloit chercher cette Preface : elle ſe trouve neanmoins avec la Preface ſur les Actes des Apôtres à la fin d'un MS. de la Bibliotheque du Roy, qui contient quelques livres de Rhetorique de Ciceron & de Quintilien. Ce MS. vient du Monaſtere de Fleuri, & l'écriture de ces deux pieces a bien 700. ans. Il ne faut pourtant pas croire qu'elles ne ſoient que de ce tems-là. Les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, qui travaillent depuis long-tems à une nouvelle édition de Saint Jerôme, & qui ont ramaſſé de tous côtez des MSS. pourront nous donner quelques lumieres là-deſſus.

Cod. MS. ex Bibl. Reg. n. 5517.

Pour revenir à Mr. Arnauld: ſur ce que j'ay dit qu'il y avoit d'anciens MSS. Latins à la marge deſquels le paſſage dont il s'agit ſe trouve ajoûté, d'une écriture qui ne paroît pas moins ancienne que celle du texte, il en reſulte, ſelon luy, que c'eſt le Copiſte qui l'avoit paſſé par mégarde, & qu'il a en ſuite corrigé ſa faute. Il eſt vray qu'en revoyant les manuſcrits on y ajoûtoit le paſſages qui avoient été veritablement omis, & ceux qu'on croyoit avoir été omis: mais celuy-cy ne peut être mis au nombre des veritables omiſſions, ſi ce n'eſt au regard de quelques autres Exemplaires nouveaux, & qui auroient été retouchez. Quand une addition ſemblable à celle dont il eſt queſtion vient d'une pure omiſſion, il y a bien plus de MSS. qui contiennent ce qui a été omis, que d'autres qui ne le contiennent point. Or il eſt conſtant qu'en remontant un peu plus haut, l'on ne trouvera aucune Egliſe qui ait lu ce paſſage dans ſes Exemplaires ; & par conſequent l'addition ne peut pas venir d'une ſimple omiſſion. Les Egliſes d'Afrique n'ont point lu ce paſſage au tems de S. Auguſtin. Bede qui a commenté l'Epître I. de S. Jean, nous fournit une preuve évidente que ce verſet n'étoit point au VIII. ſiecle dans les Exemplaires de la Grand' Bretagne. On convient auſſi pour l'Egliſe de Rome que S. Leon ne l'a point lu: & en France, l'ancien Lectionnaire produit par le P. Mabillon nous apprend, qu'il n'étoit point auſſi dans nos Exemplaires. A quoy l'on ajoûtera toutes les Egliſes du Rite Syrien, ſoit Jacobites

ſoit Neſtoriennes, & même les autres nations d'Orient, qui ne l'ont point dans leurs verſions faites ſur le Grec, ou ſur d'autres tirées de ce même Grec.

Nous ne trouvons rien de plus ancien pour apuyer ce paſſage, que la citation d'Eugene dans ſa profeſſion de foy raportée par Victor de Vite, & de laquelle j'ay fait mention dans la premiere Partie de l'Hiſtoire Critique du Nouv. Teſtament. J'ay de plus reconnu que S. Fulgence a cité ce paſſage de la même maniere que luy. Mr. Arnauld chicane ſur ce que je n'ay pas produit les paſſages de ce dernier, comme ſi j'avois eu peur qu'ils ne fiſſent trop d'impreſſion ſur l'eſprit de mes lecteurs. Si les Ouvrages de ce Pere n'étoient qu'en MS. ou que l'imprimé fût fort rare, il auroit raiſon de faire cette objection. Mais ayant raporté les paroles d'Eugene, qui eſt le premier où j'aye lu ce paſſage, n'ay-je pas eu raiſon de dire ſimplement, que Saint Fulgence qui a été après luy l'a lu de la même ſorte?

Je ne devois pas, dit-on, diſſimuler l'endroit de S. Fulgence, qui ôte toute la force de la preuve que j'ay tirée du temoignage de Facundus, puis que ce premier reconnoît que S. Cyprien a lu dans l'Epître I. de S. Jean le paſſage dont il eſt queſtion. Eſt-ce diſſimuler, que de renvoyer à un Auteur auſſi commun qu'eſt ce Pere, ſur lequel je n'avois aucune reflexion nouvelle à faire? C'eſt bien plûtôt Mr. Arnauld qui diſſimule la preuve que j'ay tirée de S. Auguſtin en ce même endroit, & que j'ay jointe à Facundus. Il me ſemble que ſi l'on compare S. Auguſtin & Facundus avec Eugene & Fulgence, pour ſavoir leſquels ont mieux entendu Saint Cyprien, il n'y aura pas à deliberer ſur le party qu'on doit prendre. Il eſt ſans doute que S. Auguſtin n'a jamais oppoſé le paſſage des trois Temoins Celeſtes aux Ariens, bien qu'il ait eu des occaſions de le faire. Il avoit lu & relu S. Cyprien, pourquoy donc n'y a-t-il pas vû ce que S. Fulgence y a vû quelque tems après; ſi ce n'eſt que ce dernier n'a pas compris le ſens de ce Saint Evêque, & qu'Eugene ſeul auteur de la Confeſſion de foy raportée par Victor, qui ne l'avoit point auſſi entendu, luy ait donné lieu de voir dans S. Cyprien ce qui n'y étoit point? Nôtre Docteur abandonne ſans aucune

cune neceſſité ſon grand maître S. Auguſtin.

Tout ce que je devois raiſonnablement conclure de la penſée de Facundus, ſelon Mr. Arnauld, *eſt que le verſet des trois témoins celeſtes n'étoit pas dans l'exemplaire dont Facundus ſe ſervoit, lors qu'il a fait ſon livre* de tribus Capitulis; *& comme il ne l'a pas fait en Afrique, mais à Conſtantinople, ſon témoignage a bien moins de force pour juger de ce qui eſt dans les exemplaires des Egliſes d'Afrique, que ceux d'Eugene & de S. Fulgence.* Facundus pour être à Conſtantinople étoit-il moins Africain? Avoit-il oublié étant parmi les Grecs, ce qu'on liſoit dans les Exemplaires Latins de ſon Egliſe? Pour convaincre nôtre Docteur, qu'Eugene & S. Fulgence ont lu dans les Exemplaires de l'Egliſe d'Afrique ce qui n'y étoit point auparavant, il ſuffit de jetter les yeux ſur la diſpute de Saint Auguſtin dans la ville d'Hippone, avec Maximin Evêque Arien. Il paroît manifeſtement de cette diſpute entre deux Evêques, qui paſſoient alors pour les plus habiles Theologiens de toute l'Afrique, que le verſet des trois Témoins Celeſtes n'étoit point dans les Exemplaires Latins de ce païs-là. Comme ce fait eſt important, & qu'il eſt une preuve évidente des additions qui ont été inſerées dans quelques Exemplaires du Nouv. Teſtament, à l'occaſion de la lecture des Peres, cela m'oblige de l'examiner plus à fond. Voicy les propres paroles de Mr. Arnauld contre Facundus.

„Il eſt aiſé de montrer, que „ce que Facundus attribuë à „S. Cyprien eſt tout à fait in„ſoutenable. Il pretend que „quand ce S. Martyr, après „avoir cité cet endroit de l'E„vangile, *Ego & Pater unum* „*ſumus*, ajoûte, *& iterum:* „*de Patre, & Filio, & Spiritu* „*Sancto ſcriptum eſt; Et tres* „*unum ſunt*, il n'avoit en vûë „que ces paroles de l'Epître „de S. Jean: *Tres ſunt qui te*„*ſtimonium dant in terra, ſpi*„*ritus, aqua & ſanguis, &* „*tres unum ſunt.* Or Facun„dus n'appuye cette imagina„tion que ſur ce qu'il avoit „dit auparavant, qu'on devoit „entendre par le mot d'*eſprit*, „le Pere; par le mot d'*eau*, le „S. Eſprit; & par le mot de „*ſang*, le Fils: ce qu'il avoit „pretendu prouver par divers „paſſages de l'Ecriture. Mais „c'eſt cela même qui fait voir, „que

Difficult. propoſées à Mr. Steyaert, Part. 6. p. 268. & ſeqq.

„ que ce que Facundus fait faire à S. Cyprien eſt tout à fait „ contraire au bon ſens. Car il „ eſt ſi vray qu'il ne viendra „ jamais naturellement dans „ l'eſprit de perſonne, que ces „ trois mots, *eſprit*, *eau*, *ſang*, „ n'étant précedez ni ſuivis „ d'aucune autre choſe, le premier ſignifie le Pere, le ſecond le S. Eſprit, & le troiſiéme le Fils, que Facundus „ luy-même n'a pas cru que ſes „ lecteurs les prendroient en ce „ ſens, à moins qu'il ne leur „ eût prouvé par divers paſſages de l'Ecriture, que cette explication n'étoit pas ſi „ éloignée d'apparence qu'on „ le pourroit croire d'abord. „ C'eſt ce qu'il tâche de faire „ par ce diſcours.

Mr. Arnauld raporte icy les paroles de Facundus au long, c'eſt-à-dire les paſſages dont il ſe ſert pour apuyer ſon explication du verſet : *Tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, ſpiritus* &c. après quoy ce Docteur ajoûte, parlant du même Facundus. „ Et après toutes „ ces preuves, il ſuppoſe qu'il „ y en aura qui ne voudront „ pas demeurer d'accord, que „ ces trois mots, *eſprit*, *eau* & „ *ſang*, ſignifient la Trinité „ qui eſt un ſeul Dieu. Comment donc s'eſt-il pu imaginer, que ſi S. Cyprien n'avoit eu dans ſon Exemplaire „ de l'Epitre de Saint Jean, „ que ce que nous liſons dans „ le verſet 8. *Tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, ſpiritus, aqua & ſanguis, & hi tres unum ſunt*, il n'eût „ dit au moins pour les appliquer à la Trinité, que l'eſprit ſignifie le Pere, l'eau le „ S. Eſprit, & le ſang le Fils, „ comme fait Facundus? Au „ lieu de quoy dire ſans aucun autre avertiſſement, *Il „ eſt auſſi écrit du Pere, du „ Fils & du S. Eſprit, que ces „ trois ne ſont qu'un*, c'étoit „ le vray moyen de ne ſe faire entendre de perſonne. „ Car on peut acquieſcer à ces „ ſens figurez, quand on y a „ donné quelque vraiſemblance par d'autres paſſages ; mais „ ce Saint Martyr avoit trop „ d'eſprit & de jugement pour „ croire, que ceux à qui il écrivoit pour leur recommander „ l'unité de l'Egliſe, trouveroient d'eux-mêmes ſans qu'il „ les en avertît qu'il étoit parlé *du Pere, & du Fils, & „ du S. Eſprit*, dans un paſſage où ils n'auroient trouvé „ que ces mots, *eſprit*, *eau & „ ſang*.

C'eſt ainſi que cet illuſtre Theologien tâche de detruire par

Mr. Arnauld fait paroître peu de sincerité dans les raisons qu'il apporte pour defendre l'autorité de ce verset.

par de purs raisonnemens la verité d'un fait, dont un homme sincere & exemt de préjugez ne doutera jamais, s'il veut seulement jetter les yeux sur le passage allegué par S. Cyprien, & le comparer avec ce que S. Augustin a dit sur le verset, *Tres sunt qui testimonium dant in terra*, &c. dans sa dispute contre Maximin, & que Facundus n'a fait que copier dans son livre *de tribus Capitulis*. S. Cyprien traitant de l'Unité de l'Église, raporte plusieurs passages du N. Testament, & entr'autres ces deux-cy de Saint Jean, *Moy & le Pere sommes une même chose : Et ces trois sont une même chose.* Ce qui a pu faire croire que cette derniere citation regarde les trois Temoins Celestes, c'est que ce Pere s'explique de la sorte, *De Patre, Filio & Spiritu Sancto scriptum est, Et hi tres unum sunt ; & il est écrit touchant le Pere, le Fils & le S. Esprit, Et ces trois sont une même chose.* Il n'a donc pas eu en vûë, dit-on, ces trois autres témoins, l'esprit, l'eau & le sang, comme Facundus l'a pretendu.

Joann. 10: 30. Epist. 1. Joann. Cap. 5.

Il est vray que si nous n'avions pas des preuves évidentes, que dans les anciens tems l'on entendoit, sur tout en Afrique, les trois personnes de la Trinité par *l'esprit, l'eau & le sang*, l'autorité seule de Facundus ne seroit pas recevable. Mais écoutons S. Augustin, qui decide en termes formels le fait dont il s'agit. Il suppose manifestement dans sa dispute contre Maximin, que par ces trois temoins de la terre l'on entend *le Pere, le Fils & le S. Esprit.* Son adversaire pouvant prendre avantage de ce qu'il est dit dans l'Epitre I. de S. Jean, que *l'esprit, l'eau & le sang sont une même chose*, & prouver de là que cette expression *unum sunt*, ne signifie pas l'unité d'essence ou de substance, puis que ces trois choses sont trois substances differentes, il luy repond de cette maniere : Il est bon que vous soyez averti, que l'esprit, l'eau & le sang sont en ce lieu-là des signes, & qu'ainsi l'on ne doit pas considerer ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais ce qu'ils signifient. Or (*h*) si nous recherchons, ajoú-

(h) *Si verò ea quæ his significata sunt velimus inquirere, non absurdè occurrit ipsa Trinitas, quæ unus solus, verus summus Deus est, Pater, & Filius, & Spiritus*

te-t-il, ce qui eſt ſignifié par ces trois choſes, nous trouverons la Trinité, qui eſt un ſeul vray & ſouverain Dieu, le Pere, le Fils & le S. Eſprit; dont on a pu dire veritablement, qu'il y a trois témoins, & que ces trois ſont une même choſe. Par l'eſprit le Pere ſera ſignifié, le Fils, par le ſang, & par l'eau, le S. Eſprit.

Peut-on voir une explication plus nette & plus claire de cette expreſſion de S. Cyprien, *de Patre, Filio & Spiritu Sancto ſcriptum eſt: Et hi tres unum ſunt*, que ce que dit icy S. Auguſtin parlant du Pere, du Fils & du S. Eſprit, qu'on peut dire veritablement d'eux, *Tres ſunt qui teſtimonium dant, ſpiritus, aqua & ſanguis, & hi tres unum ſunt.* Cite-t-il le verſet qui parle des trois Temoins Celeſtes? Nullement, parce qu'il étoit alors inconnu aux Egliſes d'Afrique, & que Saint Auguſtin n'a point vû dans Saint Cyprien, ce que Mr. Arnauld qui a l'eſprit plus penetrant y voit après Saint Fulgence. Saint Auguſtin de plus raporte les mêmes paſſages du Nouveau Teſtament que Facundus, auſquels il fait repondre l'eſprit, l'eau & le ſang, ou plûtôt Facundus les a pris de luy n'ayant fait que le copier. D'où l'on pourra juger ſi cet Auteur a eu tort d'avoir avancé, que S. Cyprien a entendu du Pere, du Fils & du Saint Eſprit le paſſage de S. Jean, qui regarde les trois temoins de la terre. Il pouvoit ajoûter, que ç'a été auſſi le ſens que S. Auguſtin a donné à ce même paſſage.

L'on nous vient dire cependant, *Que ce que Facundus a fait faire à Saint Cyprien eſt tout à fait contraire au bons ſens*; qu'il falloit que ces trois mots, *eſprit, eau & ſang*, fuſſent precedez de quelque autre choſe, pour marquer que le premier ſignifie le Pere; le ſecond, le Saint Eſprit; le troiſiéme, le Fils. C'eſt un grand malheur pour Saint Cyprien de n'avoir pas été élevé dans les Ecoles de Port-Royal, où l'on ne parle que de raiſonnement & de bon ſens, S. Cyprien a parlé ſelon l'uſage de ſon tems, & il ſup-

Spiritus Sanctus, de quibus veriſſimè dici potuit, tres ſunt teſtes, & tres unum ſunt, *ut nomine Spiritus accipiamus Deum Patrem . . . nomine autem ſanguinis Filium . . . & nomine aquæ Spiritum Sanctum.* Auguſt. lib. 3. contra Maxim. cap. 22.

ſuppoſe une explication qui étoit reçuë. L'on a pu remarquer quelque choſe de ſemblable dans la Scolie Grecque qui a été raportée au Chap. 18. de la I. Partie de cette Hiſtoire. Il n'y a cependant aucun Pere Grec qui ſe ſoit ſervi contre les Ariens du paſſage des trois Temoins Celeſtes. Ces Scoliaſtes Grecs n'ont donc pu leur oppoſer que le verſet où il eſt parlé des trois temoins de la terre, qui ſont *l'eſprit, l'eau & le ſang:* & ſi l'on trouve à redire à ces ſortes d'interpretations, c'eſt aux reformateurs de Port-Royal à reformer tous les anciens Peres, & ils doivent même commencer par S. Auguſtin, dont les explications ne ſeront pas très-ſouvent conformes au bon ſens, ſi la cenſure de Mr. Arnauld a lieu. Ce Pere appuye l'interpretation dont il s'agit, & il declare en même tems qu'elle n'a rien d'abſurde, *non abſurdè occurrit ipſa Trinitas.* Après quoy il ajoûte de certains paſſages du Nouveau Teſtament pour luy donner plus de jour, & ce ſont ces mêmes paſſages dont Facundus s'eſt ſervi. Mais ſi nôtre Docteur pretend, comme il ſemble le pretendre en parlant de Facundus, que ces paſſages de l'Ecriture prouvent que cette explication n'eſt pas ſi éloignée d'apparence qu'on le pourroit croire d'abord, je luy repons que ces preuves ne ſont pas plus capables de faire goûter l'interpretation, que les ſimples paroles du texte qui ſe faiſoient aſſez entendre d'elles-mêmes, dans un tems où ces ſortes d'explications étoient communes & dans l'uſage. Selon le raiſonment de nôtre Docteur, les premiers Commentateurs du N. Teſtam. & les Apôtres mêmes auront donné à pluſieurs endroits de l'Ancien Teſtament des interpretations *contraires au bon ſens, & tout à fait inſoutenables.*

On ajoûte, que *ſi S. Cyprien avoit eu la penſee qu'on luy attribuë, il auroit au moins gardé l'ordre des trois mots*, eſprit, eau, ſang, *& comme ç'auroit été l'eau qui eût ſignifié le Saint Eſprit, il auroit dit*, de Patre & Spiritu Sancto ſcriptum eſt. Et tres unum ſunt. *Or c'eſt ce qu'il ne fait pas. Mais il garde le même ordre du verſet où il eſt parlé des temoins celeſtes.* S. Cyprien appliquant aux trois perſonnes de la Trinité le verſet dont il s'agit, ne doit-il pas nommer ces trois perſonnes dans

Difficul. propoſ. à Mr. Steyart, 6. Part. p. 271.

dans leur ordre ? Saint Auguſtin qui a entendu de la Trinité ce même verſet auſſi bien que Saint Cyprien n'a pas gardé l'ordre des trois mots, *eſprit, eau & ſang* : mais après les avoir raportez, il dit que par ces trois mots ſont ſignifiez le Pere, le Fils & le Saint Eſprit ; *Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus.* Mr. Arnauld conclura donc, que Saint Auguſtin a lu le paſſage des trois Temoins Celeſtes ; ce qui eſt très-faux. Je ne dois pas paſſer ſous ſilence la reflexion que ce grand homme fait, avant ce que nous venons de raporter. Ce verſet, dit-il, ſi favorable aux Catholiques a été cité par des Evêques, *dans des écrits qui devoient être vûs & critiquez par les Evêques Ariens, ſous la domination deſquels ils gemiſſoient, il faut donc qu'ils fuſſent bien perſuadez que ce verſet ſe trouvoit dans les Exemplaires de l'Epître de Saint Jean qui étoient alors en Afrique. Car ſe ſeroient-ils expoſez à être dementis & traittez de fauſſaires par ces Evêques Ariens, qui leur auroient fait voir que ce qu'ils citoient de cette Epître de S. Jean n'y étoit point ?* Il ajoûte de plus, que dans la Confeſſion de foy dreſſée par Eugene Archevêque de Carthage, & approuvée par un très-grand nombre d'Evêques, ce paſſage n'y eſt point raporté incidemment, mais comme une preuve très-forte de la Divinité du Saint Eſprit : d'où il conclut, qu'il n'eſt pas poſſible, *qu'au moins la plûpart de ces Evêques n'y euſſent fait attention, & que pluſieurs n'euſſent temoigné en être ſurpris, ſi ce verſet n'eût point été dans leur Exemplaire de l'Epître de Saint Jean.*

Ibid. p. 265.

Si les faits ſe decidoient par de purs raiſonnemens, je pourrois demander à Mr. Arnauld, comment il s'eſt pu faire que ces Evêques, ſoit Catholiques ſoit Ariens, qu'on fait capables de tant de reflexions, n'ont pas obſervé qu'au tems de la diſpute entre Saint Auguſtin & Maximin Evêque Arien, laquelle étoit peu éloignée de leur tems, le paſſage de l'Epître de Saint Jean ne ſe trouvoit point dans les Exemplaires d'Afrique ? Les Ariens ne devoient-ils pas oppoſer aux Catholiques ces Exemplaires ? Mais laiſſons là ces ſortes de raiſonnemens, qui ne peuvent detruire des preuves de fait. J'ajoûterai ſeulement, que ce grand nombre d'Evêques d'Afrique ſe reduit

au

au seul Eugene, qui composa du consentement de tous ces Evêques la Confession de foy dont il s'agit. *Eugenius Carthaginis Africæ civitatis Episcopus & Confessor publicus admonitus ab Hunerico Vandalorum Rege Catholicæ fidei expositionem, & maximè verbi homousii proprietatem differere, cum consensu omnium Africæ, Mauritaniæ, & Sardiniæ atque Corsicæ Episcoporum & Confessorum qui in Catholica permanserunt fide, composuit librum fidei non solùm sanctarum Scripturarum sententiis, sed & Patrum testimoniis communitum, & per collegas Confessionis suæ porrexit.* Ce sont les paroles de Gennadius, qui marquent assez que ce fut Eugene seul qui mit par écrit tout ce qui est raporté dans cette Profession de foy, à laquelle les autres Evêques souscrivirent, sans examiner en Critiques les passages de l'Ecriture qui y étoient citez. Si la raison qu'on apporte pour montrer que ce passage étoit dans les Exemplaires qui étoient alors en Afrique, savoir que les Catholiques se seroient expoſez à être traittez de faussaires par les Ariens, étoit concluante, l'on concluroit aussi qu'on

Gennad. de Script. Eccl.

lisoit au tems de S. Ambroise dans les Exemplaires qui étoient alors en Italie ces mots, *quia Deus Spiritus est*, au Chap. 3. de Saint Jean v. 6. Ce saint Docteur, dironsnous en raisonnant selon la methode de Mr. Arnauld, se seroit-il exposé à être dementi & traitté de faussaire par les Ariens, qui luy auroient fait voir que ce qu'il citoit de l'Evangile de Saint Jean n'y étoit point ? Il y a même quelque chose de plus dans le fait de Saint Ambroise, que dans celuy des Evêques d'Afrique : car il accuse les Ariens d'être faussaires, & d'avoir ôté des Exemplaires Latins ce passage qui est une preuve évidente de la Divinité du Saint Esprit. Il est aisé de voir que S. Ambroise a eu un Exemplaire Latin qui avoit été alteré : aussi personne n'est-il tombé jusques à présent sur aucun Exemplaire, soit Grec soit Latin, ni même sur aucune Version où ces mots fussent.

Il seroit inutile de m'étendre icy sur les diverses leçons, qui viennent des Notes ou Scolies qui ont passé de la marge des livres MSS. dans le texte. J'en ay raporté des preuves évidentes dans ma troisiéme Partie de l'Histoire

ût, comme on le croit ordi-
airement, dans quelques
Exemplaires Grecs veritables.
Et en effet cela étant suppo-
é, je ne voy pas quelle raison
on peut apporter pour prou-
er le contraire; sur tout ayant
ndiqué de certaines Scolies
Grecques qui auroient donné
ccasion à cette addition.

Cependant, si nous en
royons Mr. Arnauld, je plai-
le la cause des Sociniens, lors
u'après avoir dit qu'Erasme
'est trompé, quand il a accusé
es Grecs d'avoir reformé leurs
ivres sur ceux des Latins,
'ajoûte qu'il est bien plus pro-
able, que cette leçon a été
d'abord à *la marge en forme*
de Scolie, qui a été en suite in-
serée dans le texte par les Co-
pistes. Voyons de quelle ma-
niere s'y prend ce grand defen-
seur de l'Eglise contre les nou-
veaux Antitrinitaires, pour
assûrer la verité du passage
dont il s'agit. „Il est bien
„aisé, dit-il, de compren-
„dre, comment ce qui est dit
„des Temoins Celestes étant
„veritablement de Saint Jean,
„a pu être omis par mégarde
„dans quelques Exemplaires,
„& en suite en plusieurs autres
„transcrits sur ceux-là; car
„rien n'est plus ordinaire, que
„quand un même mot est
„dans

Faux raisonnement de Mr. Arnauld contre les Sociniens.

Diffic. propos. à Mr. Steyart, Part. 6. p. 258. & 259.

„ dans deux periodes qui ſe „ ſuivent, le Copiſte ayant „ écrit ce mot de la premiere „ periode, paſſe par mégar- „ de à ce qui ſuit ce même mot „ dans la ſeconde, comme le „ ſavent aſſez ceux qui corri- „ gent les épreuves des livres „ qui s'impriment. C'eſt ce „ qui ſe rencontre icy, quand „ on ſuppoſe que tout ce que „ nous liſons maintenant en „ cet endroit de S. Jean eſt de „ l'Apôtre. Le mot de μαρτυ- „ ρῶντες eſt d'abord devant, „ ἐν τῷ οὐρανῷ, & en ſuite avant „ ἐν τῇ γῇ; d'où la faute que „ j'ay dite peut être aiſément „ arrivée, ſans que je l'explique „ davantage; & il eſt facile „ qu'elle ait paſſé en pluſieurs „ autres Exemplaires: car ce- „ luy qui copioit un de ceux „ où cette faute étoit, ne pou- „ voit pas deviner qu'il y man- „ quât quelque choſe. Cela eſt „ cent fois plus vraiſemblable, „ que ce que Mr. Simon dit de „ ces Scolies qu'on auroit fait „ paſſer de la marge dans le „ texte. Pourquoy donc ne „ propoſoit-il pas au moins cet- „ te maniere de reſoudre cet- „ te difficulté, qui conſervoit à „ l'Egliſe un paſſage ſi impor- „ tant pour l'affermiſſement du „ plus grand myſtere de nôtre „ foy, quand ce n'auroit été „ qu'en laiſſant à ſes lecteurs „ la liberté de choiſir? Mais on „ voit au contraire qu'il n'y a „ rien qu'il ne faſſe, pour auto- „ riſer celuy des deux partis „ qui eſt le plus deſavanta- „ geux à nôtre Religion.

Il ne s'agit pas icy de ſavoir ce qui eſt plus aiſé à comprendre, mais de connoître la veritable leçon de cet endroit. Or je ſoutiens que cette varieté ne peut être reduite à une ſimple omiſſion de Copiſte: & c'eſt ce qui m'a empêché de propoſer cette maniere de reſoudre la difficulté dont il eſt queſtion, parce que ſelon les loix d'une bonne Critique elle m'a paru inſoutenable. Un homme judicieux doit bien prendre garge à ne pas oppoſer aux Sociniens des preuves foibles, & qui tombent d'elles-mêmes quand on vient à les examiner. Or c'eſt ce que fait icy Mr. Arnauld. On ne peut reduire, comme je l'ay déjà remarqué cy-deſſus, une diverſité de leçon à la ſimple omiſſion qui ne vient que des Copiſtes, lors qu'il eſt conſtant que ce qu'on pretend être une omiſſion, ne ſe trouve point non ſeulement dans le plus grand nombre des Exemplaires, mais generalement preſque dans

larmin & du Perron. C'eſt pourquoy pour prevenir l'objection que ceux de vôtre Communion auroient pu vous faire de ce côté-là, vous y dites judicieuſement : *Quoy qu'il en ſoit comme il ne s'agit d'aucun dogme, mais d'un pur fait, & qu'en matiere de faits qui dépendent de l'inſpection des piéces, l'autorité de qui que ce ſoit ne peut empêcher qu'on n'examine ce qui en eſt dans la verité, je me trouve obligé de dire qu'il eſt ſurprenant, que ces deux ſavans Cardinaux ayent pu prendre pour une verité manifeſte une choſe ſi éloignée de la verité.* *Arn. de la lect. de l'Ecr. S. liv. 2. chap. 8. p. 133.*

Il ne s'agit icy que d'un fait dont la verité doit dependre de *l'inſpection des pieces*, & non de *l'autorité de qui que ce ſoit.* Cela étant nôtre procés ſera bientôt terminé. Je ne veux pas même prendre d'autre juge de nôtre different que vôtre S. Auguſtin, qui a établi pour maxime, comme vous le raportez vous-mêmes dans l'endroit que je viens de citer, que lors qu'il eſt queſtion de juger d'une alteration qu'on pretendroit être arrivée aux Exemplaires du Nouv. Teſtament, il faut avoir recours à l'autorité d'un grand nombre d'Exemplaires plus anciens, & *Ibid. p.* 134.

aux

aux Verſions qui en ont été faites en differentes langues. Il veut que lors qu'il s'agit de ſimples varietez entre les Exemplaires, *on prefere le plus grand nombre au plus petit, ou les plus anciens aux plus nouveaux.* Où en êtes vous, ſi l'on ſuit cette regle de vôtre maître? Sur le fait des trois Temoins Celeſtes, vous ne trouverez non ſeulement aucun MS. Grec ancien qui l'appuye, mais même aucune Egliſe tant dans l'Orient que dans l'Occident, ſi ce n'eſt dans quelques Exemplaires Latins qui ont été manifeſtement alterez, ſi l'on en juge ſelon la regle de Saint Auguſtin. Parcourez toutes les Egliſes Grecques, qui ont eu un très-grand nombre d'Ecrivains contre les Ariens: il n'y en a aucun qui leur ait oppoſé ce paſſage. Pour ce qui eſt des Egliſes d'Occident, S. Ambroiſe pour l'Egliſe de Milan, Saint Auguſtin pour les Egliſes d'Afrique, Saint Leon pour l'Egliſe de Rome, ſont des temoins fideles qui depoſent qu'on ne liſoit point ce même paſſage dans les Exemplaires Latins de leur tems. Bede qui eſt poſterieur ne l'a point auſſi lu dans ceux de la Grand' Bretagne.

Je ne vous parle point des Egliſes d'Orient, qui ont le Nouveau Teſtament en langue Syriaque: car vous ſavez qu'il eſt de notorieté publique, que le temoignage des trois Temoins Celeſtes n'eſt point dans leur Verſion, non plus que dans les Traductions Arabes qui ſont venuës à nôtre connoiſſance. Il n'eſt point auſſi dans la Verſion Copte, ni dans l'Ethiopienne. Si nous remontons juſques aux plus anciens Exemplaires, il n'eſt point, ſans parler des autres, dans celuy du Vatican, qui eſt un des plus anciens MSS. Grecs que nous ayons dans le monde, & qui ne peut pas vous être ſuſpect. Quelques ſavans Critiques de Rome ont lu ſous le Pape Urbain VIII. par ſon ordre les meilleurs MSS. Grecs qui ſoient dans la Bibliotheque Vaticane, & dans la Barberine, & quelque ſoin qu'ils ayent pris, ils n'ont pu en decouvrir aucun où il fût. Je n'ay encore vû perſonne qui ſe ſoit vanté de l'avoir lu dans quelque MS. Grec, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, ſoit en France, ſoit en Eſpagne, ſoit en Angleterre, ou en quelque autre païs: & cependant il y a eu en tous ces lieux-

là de très-habiles Critiques qui en ont fait des recherches. Je ne mets point au nombre des veritables MSS. celuy qu'Eraſme avoit lu en Angleterre, parce qu'il reconnoit luy-même qu'il avoit été retouché ſur le Latin de la Vulgate. Beze a plûtôt ſuppoſé qu'il y avoit des MSS. Grecs où ce verſet étoit, qu'il ne l'a prouvé; & ceux qui ont jugé que Robert Etienne avoit vû ce verſet dans une partie de ces MSS. ſe ſont trompez. Les Lutheriens qui l'ont ajoûté à leur Verſion Allemande, ſont en cela contraires à Luther, & ils n'ont pu produire depuis qu'ils ont retouché leur Traduction, aucun MS. Grec ſur lequel ils fuſſent appuyez. Les Zuingliens qui ne l'avoient point lu dans l'original Grec, dont ils ſe ſont ſervis pour faire leur Verſion tant Allemande que Latine, n'ont pas cru qu'il dût y avoir place.

Si vous aviez bien peſé, Monſieur, toutes ces raiſons, & que vous les euſſiez comparées avec la regle de Critique que vous avez ſagement oppoſée à vôtre confrere, vous n'auriez pas avancé ſi hardiment, que la maniere dont vous tâchez de conſerver à l'Egliſe un paſſage ſi important pour l'affermiſſement du plus grand myſtere de la Religion, *eſt cent fois plus vraiſemblable, que ce que Mr. Simon dit de ces Scolies qu'on auroit fait paſſer de la marge dans le texte.* La Providence de Dieu auroit bien manqué à l'Egliſe, ſi ce paſſage luy eſt auſſi important que vous le dites. Les Athanaſes, les Baſiles, les Gregoires de Nazianze, les Chryſoſtômes, les Ambroiſes, les Auguſtins, & en un mot les plus grands defenſeurs de la Trinité n'en ont jamais entendu parler. Il y a de plus de très-ſavans Theologiens, qui après l'avoir reconnu pour être veritablement de Saint Jean, n'ont pas oſé s'en ſervir comme d'une preuve efficace contre les Antitrinitaires; ne croyant pas que cet Apôtre ait eu en vûë d'appuyer en ce lieu-là l'unité d'eſſence.

J'avoue que les difficultez qu'on vient de propoſer m'ont embarraſſé; & que pour ne rien dire contre les Sociniens qui ne fût bien appuyé, elles m'ont fait prendre le party que j'ay pris. Si Mr. Arnauld peut les reſoudre, je me retracterai publiquement de ce que j'ay avancé là-deſſus. J'ay conſi-

ſideré ce fait comme un fait de pure Critique, dont la verité dependoit de l'inſpection des piéces. Ce qui ne m'a pas empêché de reconnoître que nôtre Verſion Latine, qui a été declarée authentique par le Concile de Trente ſelon toutes ſes parties, ne le fût auſſi bien à l'égard de ce paſſage, que de quelques autres qui ſont de veritables additions.

Comment il faut combattre les Sociniens.

Mais comme il s'agit icy des Sociniens, qui ne ſont ſoumis ni à la Verſion Latine des Egliſes d'Occident, ni a l'autorité du Concile, je pretens qu'un Theologien judicieux, ne doit pas leur oppoſer comme une preuve convaincante du myſtere de la Trinité, un paſſage qu'ils peuvent combattre par de ſi fortes raiſons. La meilleure voye qu'on puiſſe prendre pour faire recevoir la verité de ce myſtere, eſt celle dont je me ſuis ſervi. Suppoſons avec eux qu'il y a de très-grandes difficultez ſur le temoignage des trois Temoins Celeſtes, au moins ne peuvent-ils pas nier que les Peres des premiers ſiecles de l'Egliſe, avant même qu'Arius parût dans le monde, n'ayent appliqué aux trois perſonnes de la Trinité ce qui eſt dit des trois autres temoins, l'eſprit, l'eau & le ſang.

Il eſt encore à-propos d'examiner les raiſons que ce Docteur oppoſe, à la remarque que j'ay faite ſur les Scolies Grecques, qui pourroient bien avoir paſſé de la marge dans le texte. Il dit gravement que le MS. où j'ay lu une de ces Scolies, n'étant ſelon moy-même *que d'environ 500. ans, ſi c'etoit là l'origine de ce verſet, il faudroit qu'elle ne fût pas plus ancienne que ce tems-là: ce qui eſt certainement faux.* Il ne faut qu'avoir lu les Scolies qui ſont dans les *Chaines* Grecques qu'on a publiées ſur le Nouveau Teſtament, pour juger qu'elles ne ſont point pour la plûpart des Auteurs qui les ont publiées; mais de purs extraits des livres de plus anciens Commentateurs Grecs. Il en eſt de même de la Scolie Grecque dont il eſt queſtion. C'eſt manifeſtement un extrait de quelque Auteur plus ancien: & ainſi bien loin qu'on prouve de là que l'origine de l'addition ne puiſſe être plus ancienne que de 500. ans, on prouve évidemment tout le contraire.

Difficult. propoſées à Mr. Steyaert, 6. Part. p. 257.

Mr. Arnauld raiſonne mal ſur des Scolies Grecques, dont il

Mais Monſieur Arnauld qui n'a jamais fait aucune reflexion ſur ces ſortes de Scolies, ne laiſſe pas d'en parler en maî-

plusieurs endroits, parce que les Jesuïtes qui les ont mises en Latin, n'ayant point une bonne partie des Ecrivains d'où ces extraits ont été pris, ne leur ont pas toûjours donné un bon sens. L'Auteur de la Bibliotheque Universelle avoit observé avant Mr. Arnauld, que si ces deux mots, ἀυτὸς ἑαυτῷ, sont ainsi dans le MS. que Mr. Simon cite, c'est une faute de Copiste pour ὑὸς αὐτοῦ, c'est-à-dire *son fils*. Cela paroît meilleur que ce que dit nôtre Docteur, que la Scolie *est mal bâtie*. Mais il n'y a point autrement dans le MS. du Roy que j'ay relu. Ce n'est point point de plus une faute de Copiste, mais c'est un extrait, comme on vient de le dire, d'un passage plus étendu.

Outre tous ces raisonnemens, Mr. Arnauld dit que dans la Scolie qu'on a raportée cy-dessus, *l'ordre des personnes Divines y est renversé: le S. Esprit y est le premier, le Pere en suite, & le Fils le dernier; si c'est luy qu'on a voulu marquer par* ἀυτὸς ἑαυτῷ. Quel inconvenient y a-t-il de mettre les personnes Divines dans l'ordre des mots, auxquels elles repondent dans le passage de l'Epître de S. Jean? *Ibid.*

C'est

Digitized by Google

Digitized by Google